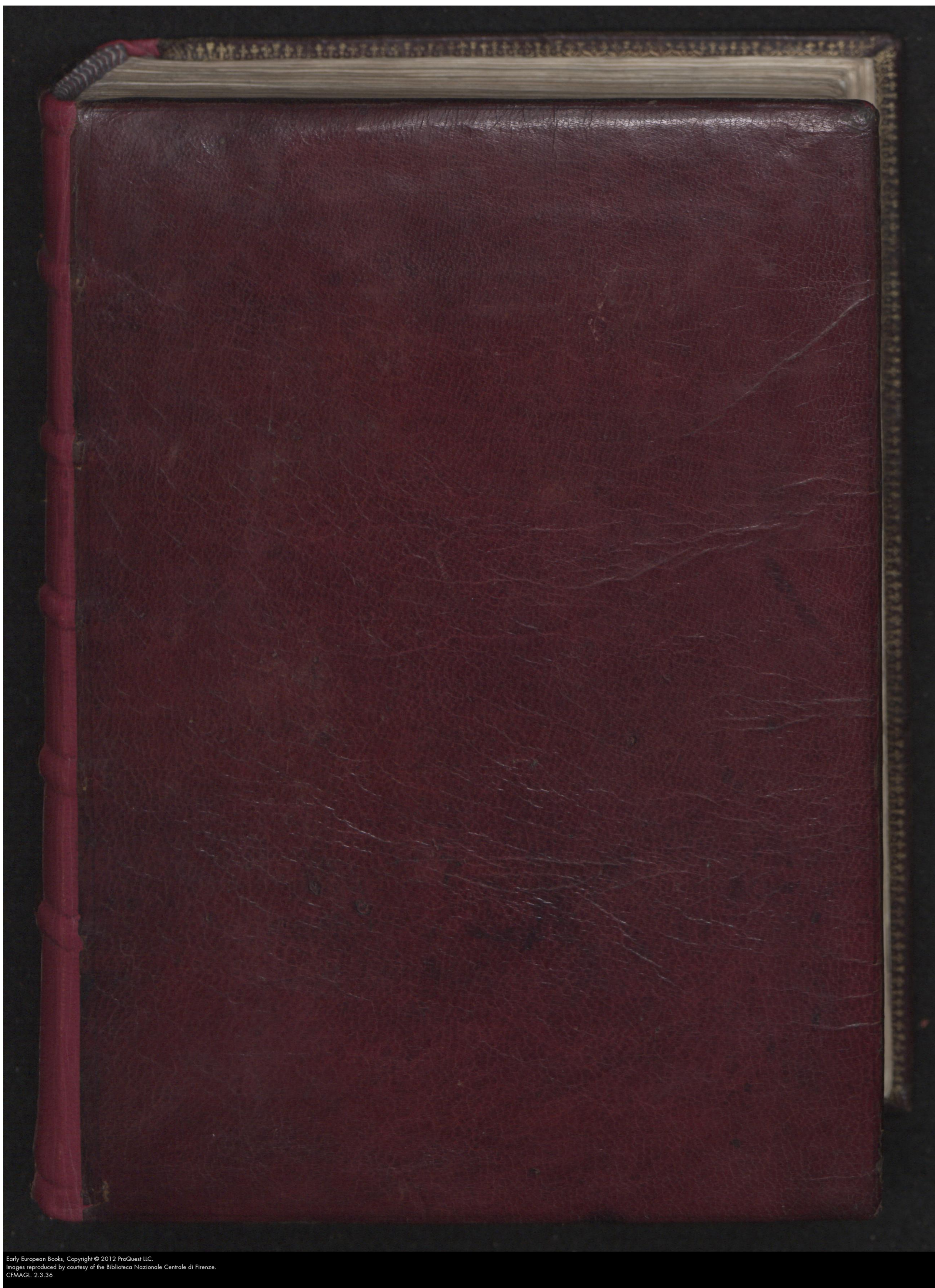
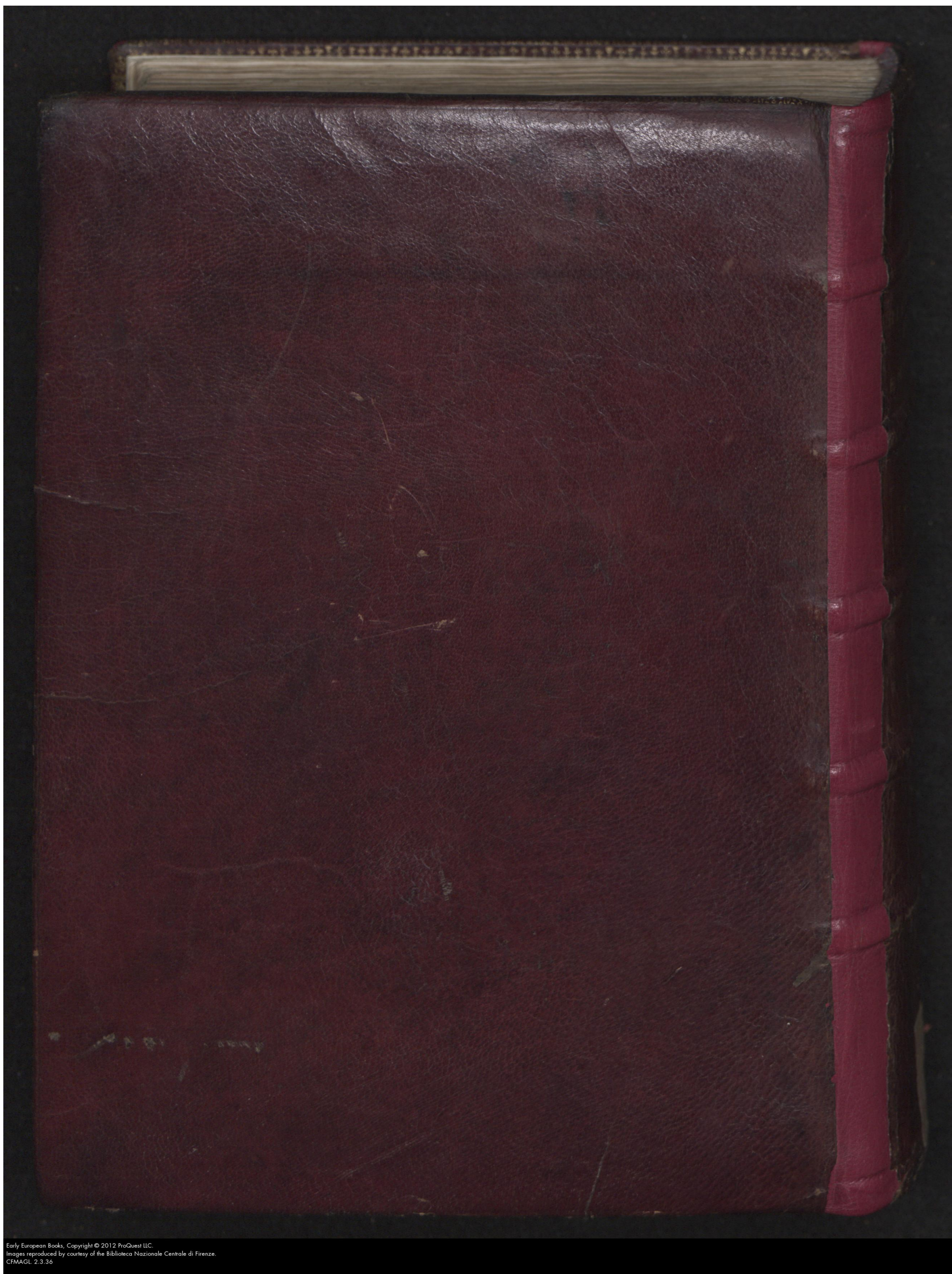


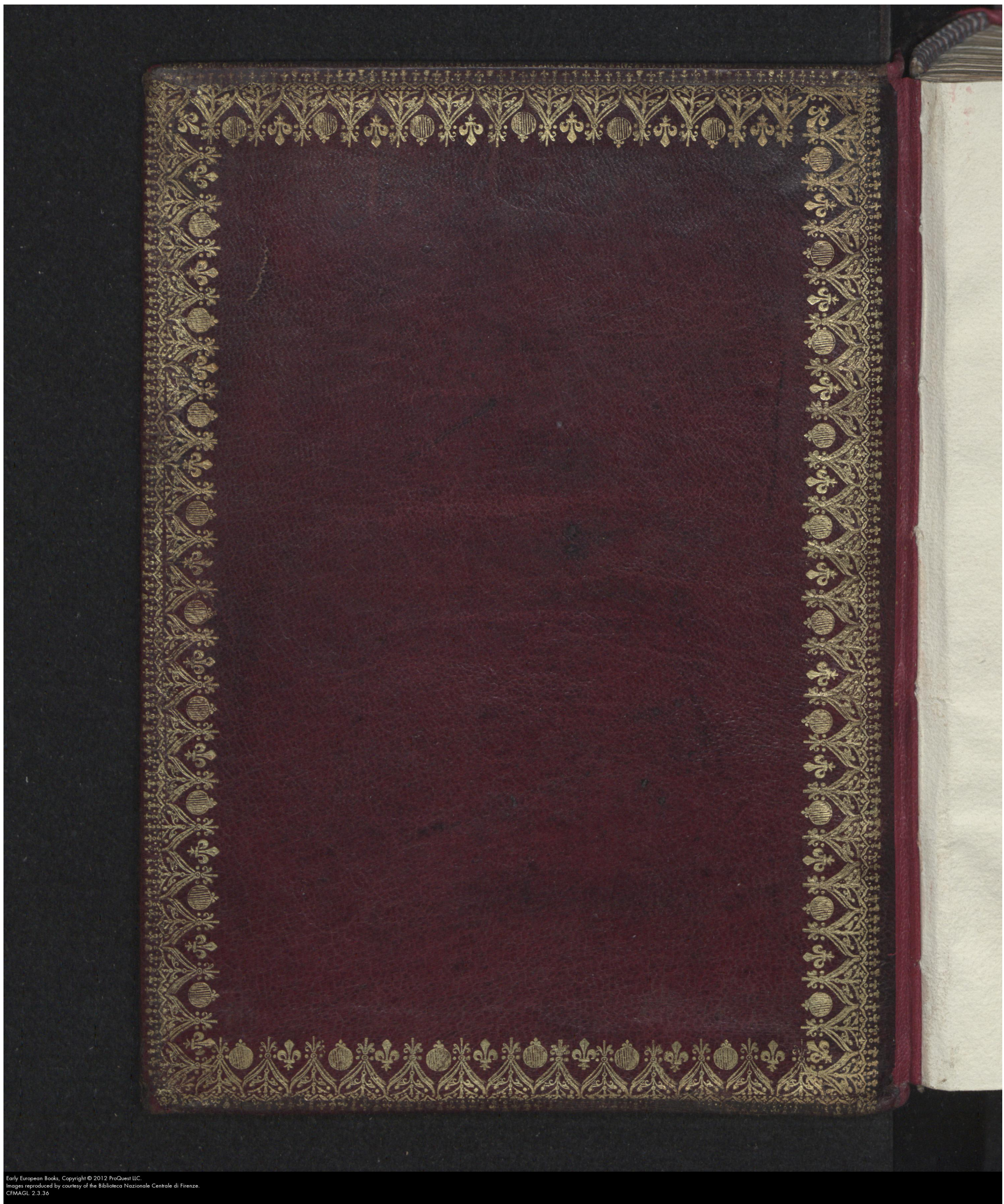

HISTOIRES
DES
EMPEREVRS
TOM. I.
2
3
36

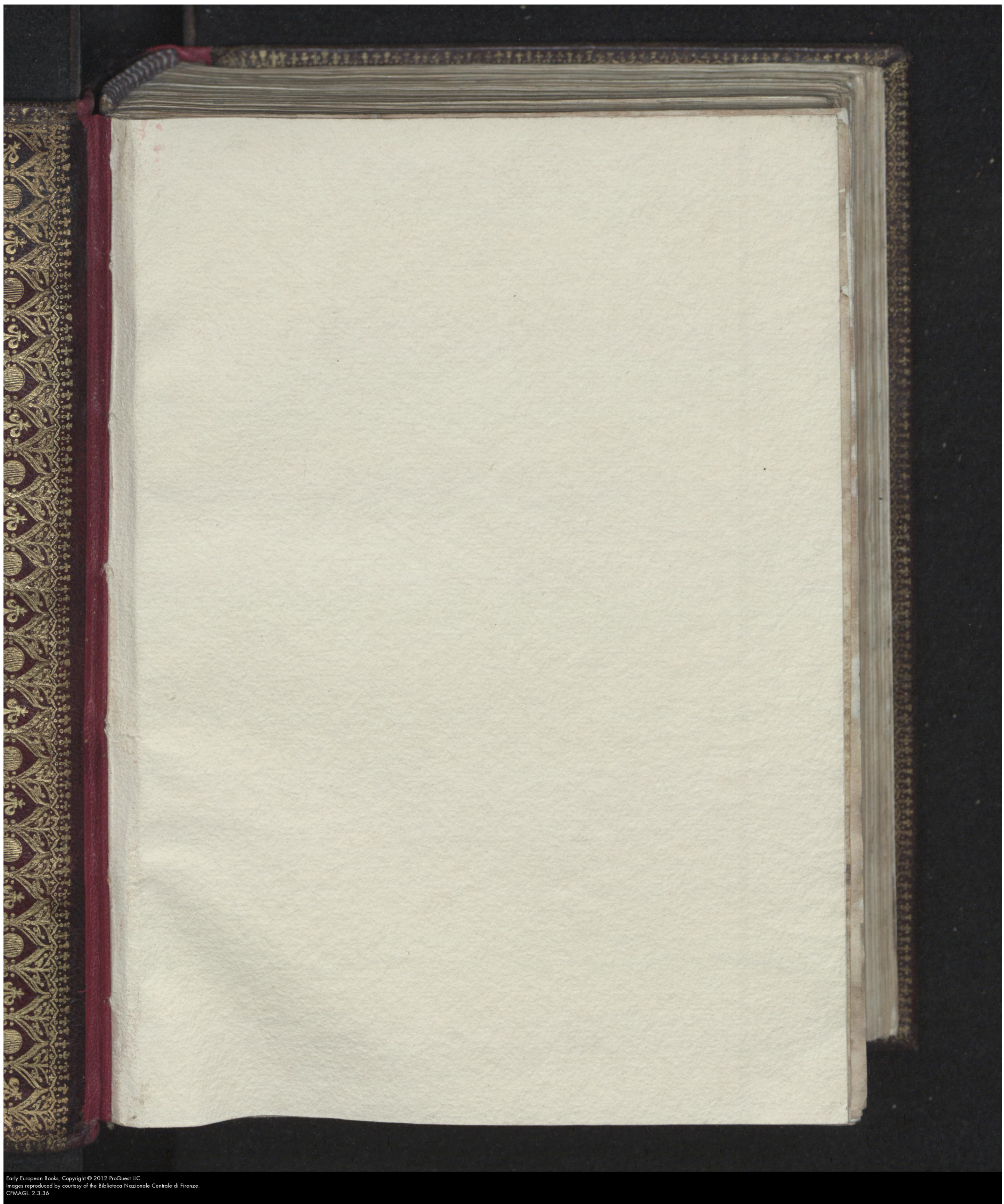


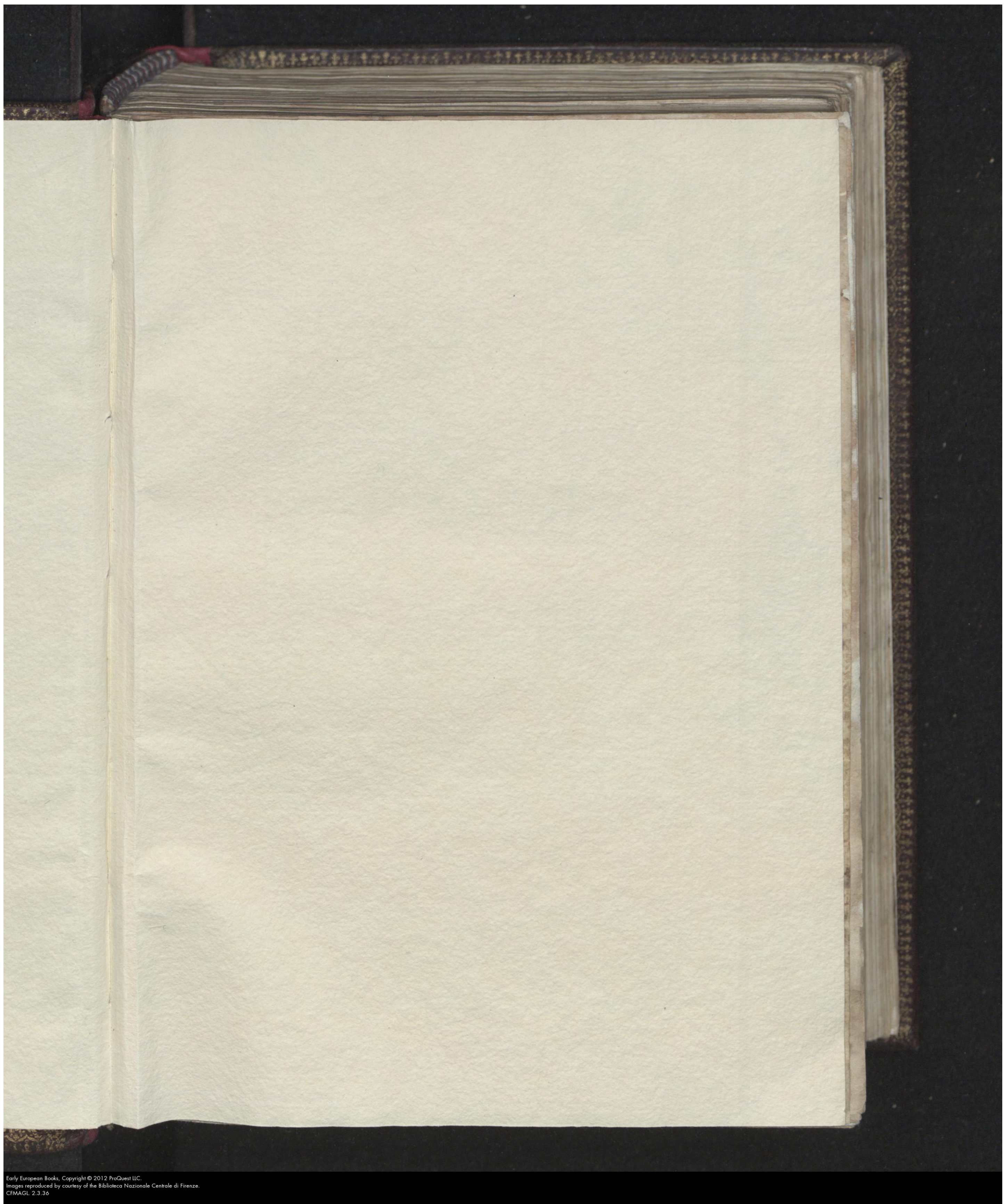










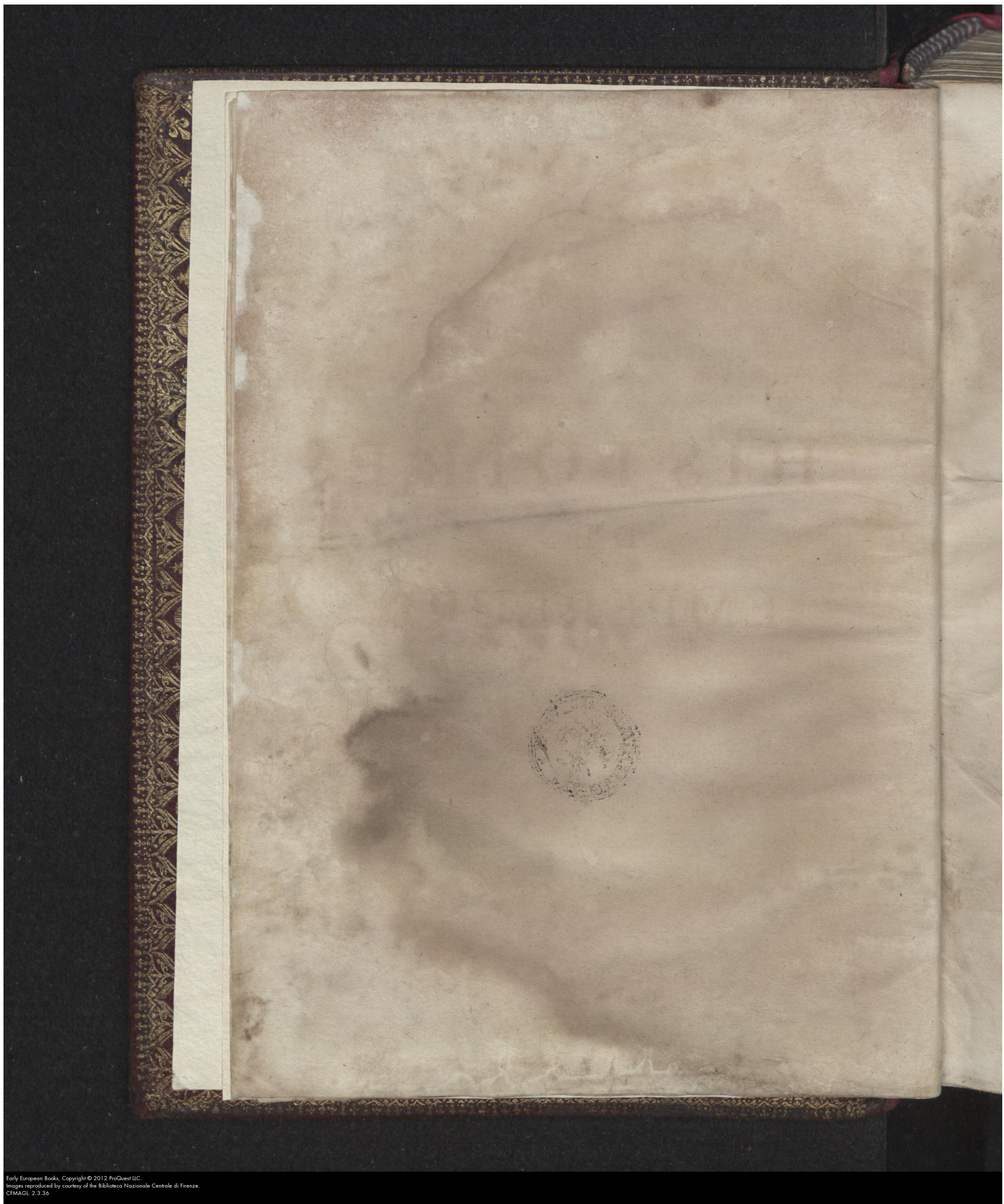


XXIIIII

Tul 1690




2.3.36



HISTOIRE
DES
EMPEREURS.

HISTOIRE DES EMPEREURS

ET DES AUTRES PRINCES QUI ONT regné durant les six premiers siecles de l'Eglise, des persecutions qu'ils ont faites aux Chrétiens, de leurs guerres contre les Juifs, des Ecrivains profanes, & des personnes les plus illustres de leur temps.

JUSTIFIE'E PAR LES CITATIONS des auteurs originaux.

AVEC DES NOTES POUR ECLAIRCIR les principales difficultez de l'histoire.

TOME PREMIER

QUI COMPREND DEPUIS AUGUSTE jusqu'à Vitellius & à la ruine des Juifs.

PAR LE SIEUR D. T.



A PARIS,
Chez CHARLES ROBUSTEL ruë S. Jacques, au Palmier.

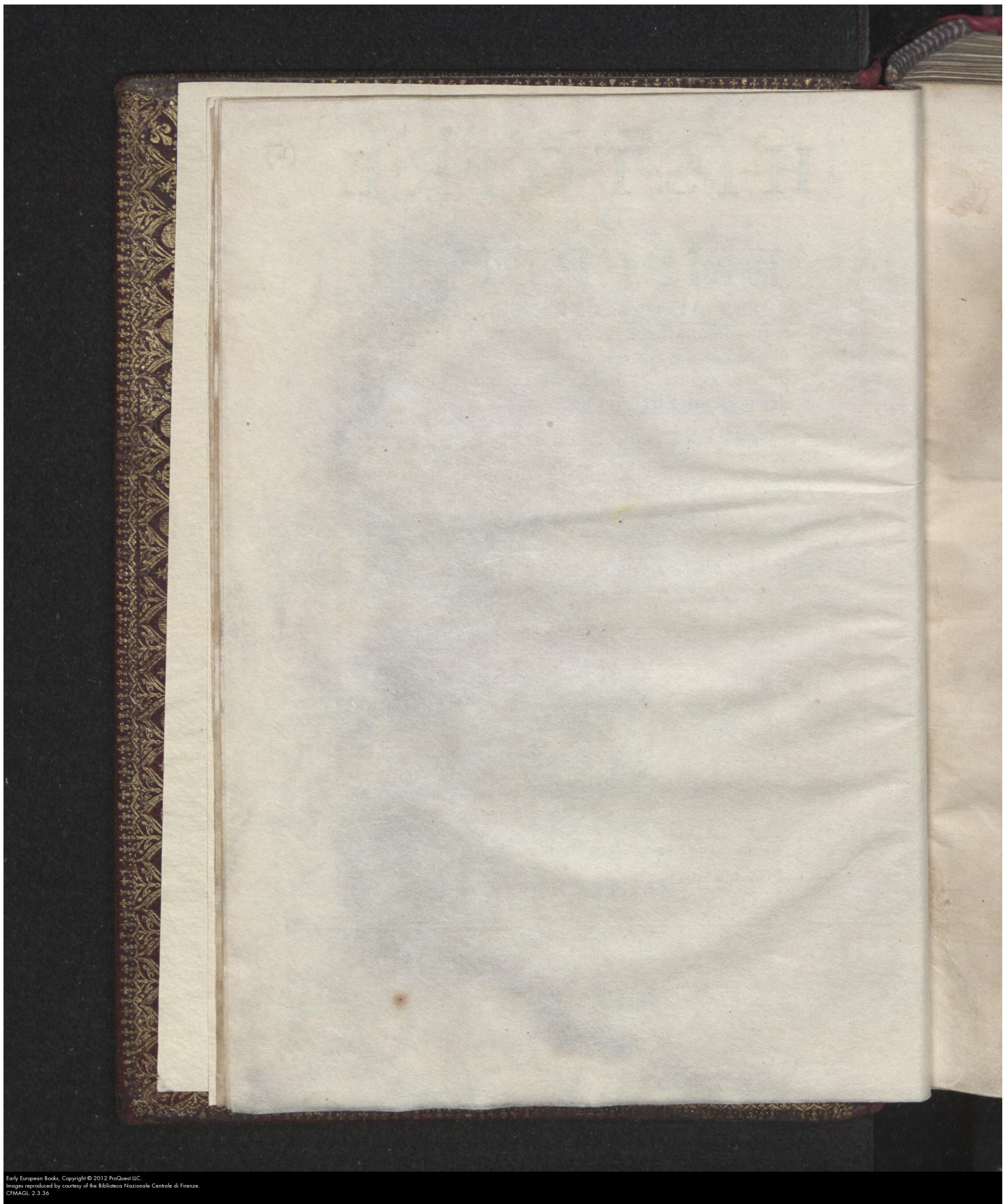
M. DC. XC.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE'.

AVERTISSEMENT.

CELUY qui a composé l'ouvrage que l'on donne presentement au public, se trouvant libre de tout engagement particulier, mais ne se croyant pas dispensé de l'obligation generale d'employer son temps d'une maniere digne d'un homme & d'un Chrestien, a cru le pouvoir [illegible] plusieurs des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] & chaque temps il appartient.

Neanmoins l'experience luy a fait apprendre qu'il y a une si grande liaison entre l'histoire sainte, & la profane, qu'il faut necessairement s'instruire avec soin de la derniere pour pouvoir posseder l'autre, & pour en resoudre solidement les difficultez. Il est difficile aussi qu'on ne souhaite pas de savoir qui estoient ces princes, ces magistrats, & ces grands du siecle, qu'on voit si souvent meslez dans les affaires de l'Eglise, soit pour la sanctifier par leurs persecutions, soit pour la soutenir par leur puissance, & luy donner cet eclat exterieur qui luy a servi à renfermer dans son sein les foibles avec les forts, les imparfaits avec les parfaits. Voila ce qui a obligé l'auteur à joindre l'une & l'autre histoire ensemble, & à etudier la profane pour mieux savoir celle de l'Eglise.



AVERTISSEMENT.



CELUY qui a composé l'ouvrage que l'on donne presentement au public, se trouvant libre de tout engagement particulier, mais ne se croyant pas dispensé de l'obligation generale d'employer son temps d'une maniere digne d'un homme & d'un Chrétien, a cru le pouvoir faire en s'occupant à étudier l'histoire des Saints & de l'Eglise dans les sources & dans les originaux, pour y chercher la verité toute pure, sans s'engager dans les diverses préventions que donnent souvent les nouveaux auteurs. C'est à quoy il a employé plusieurs années; & il auroit souhaité de n'interrompre jamais un travail si saint, si utile, & en mesme temps si agreable.

Neanmoins l'experience luy a enfin appris qu'il y a une telle liaison entre l'histoire sainte, & la profane, qu'il faut necessairement s'instruire avec soin de la derniere pour pouvoir posseder l'autre, & pour en resoudre solidement les difficultez. Il est difficile aussi qu'on ne souhaite pas de savoir qui estoient ces princes, ces magistrats, & ces grands du siecle, qu'on voit si souvent meslez dans les affaires de l'Eglise, soit pour la sanctifier par leurs persecutions, soit pour la soutenir par leur puissance, & luy donner cet éclat exterieur qui luy a servi à renfermer dans son sein les foibles avec les forts, les imparfaits avec les parfaits. Voilà ce qui a obligé l'auteur à joindre l'une & l'autre histoire ensemble, & à étudier la profane pour mieux savoir celle de l'Eglise.

Il n'a travaillé d'abord que pour ſon inſtruction particuliere. Mais quelques perſonnes d'erudition & de pieté ont creu que ce qu'il avoit fait pour luy-meſme pourroit eſtre de quelque uſage au public. Ils ont jugé meſme qu'il devoit commencer par l'hiſtoire profane, puiſqu'elle ſe trouvoit la premiere en eſtat de paroiſtre, & qu'elle eſt faite pour ſervir d'éclairciſſement à celle de l'Egliſe, qui pourra ſucceder à celle-ci, ſi l'on trouve qu'il ſoit à propos de la donner.

Outre le rapport que ces deux hiſtoires ont l'une à l'autre, la profane en la conſiderant meſme toute ſeule ne laiſſe pas d'avoir ſon utilité : & ſans parler des autres avantages qu'on en peut tirer, & des diverſes reflexions que les perſonnes ſages, & éclairées par leur pieté pourront faire ſur cette multitude d'évenemens, tous reglez dans leur dereglement par la ſageſſe de la providence ; tout le monde trouvera des ſujets de s'humilier & dans les plus méchans princes, & dans les meilleurs. Car nous voyons dans Caius, dans Neron, dans Commode, & dans leurs ſemblables, ce que nous ſerions tous ſi Dieu n'arreſtoit le penchant que la cupidité nous donne à toute ſorte de crimes : & bien des Chrétiens auront ſujet de rougir, de ce qu'aprés tant de graces que Dieu leur a faites, & qu'il a refuſées aux payens, ils ſe trouvent beaucoup au deſſous de la vertu morale de Tite Antonin, de Marc Aurele, & d'Alexandre Severe.

La premiere veue de l'auteur dans ſes études a eſté, comme on a dit, de s'inſtruire luy-meſme. Il y en a joint enſuite une ſeconde, qui a eſté de pouvoir aider ceux à qui Dieu auroit donné la grace & la volonté de travailler à une veritable hiſtoire de l'Egliſe ou aux Vies des Saints, en les déchargeant de la peine de recher-

cher la verité des faits, & d'examiner les difficultez de la chronologie. Car ces deux choses estant le fondement de l'histoire, il arrive souvent neanmoins que les genies les plus beaux & les plus élevez sont les moins capables de se rabaisser jusque-là, & d'arrester le feu qui les anime, pour s'amuser à ces discussions ennuyeuses, plus propres à des esprits mediocres.

Dans ces deux veues qu'a eues l'auteur, il a creu ne devoir songer qu'à chercher la verité des faits & des temps, avec toute la fidelité, l'exactitude, & l'application dont il a esté capable, & à l'exprimer de la maniere la plus simple & la plus nette. Il l'a recherchée dans les auteurs originaux, & l'a exposée ensuite en abregeant ces auteurs dans les endroits où un fait n'est rapporté que par un seul, ce qui est marqué quelquefois dans le texte, quelquefois à la marge par un *&c.* & en prenant de chacun ce qu'il a de particulier, quand ce fait est rapporté par plusieurs. Il s'est souvent attaché à leurs expressions, sur tout quand elles ont eu quelque chose de grand, de singulier, ou qui nous marquoit quelque usage ancien. Mais il est bon d'avertir que la necessité de faire un discours suivi & une espece d'histoire ne luy a point permis de s'attacher toujours à cette regle, comme il l'auroit souhaité. Il a creu qu'il luy suffisoit de prendre le sens des auteurs, & quelquefois de mettre les conclusions certaines qui suivent de leurs paroles: comme quand par exemple Dion dit qu'une chose s'est faite de son temps; au lieu de s'exprimer ainsi, & d'ajoûter pour la satisfaction des lecteurs, que Dion écrivoit vers l'an 230. il a mis pour abreger, que cela s'estoit fait vers l'an 230. Ainsi on ne trouvera pas

toujours precisément dans les auteurs les termes dont il se sert : mais il a tasché qu'on y en trouvast toujours le sens, ou au moins la preuve.

On les trouvera assez rarement nommez dans le texte, à moins que ce ne soit pour appuyer davantage la verité de la chose, ou au contraire pour marquer qu'on rapporte ce qui se trouve dans les anciens sans en vouloir répondre : ce que la qualité des auteurs ou la suite du discours fera aisément discerner aux personnes un peu intelligentes. Mais au lieu de les citer dans le texte, on met à la marge leurs noms, & le lieu d'où ce que l'on en rapporte est pris.

Quand on cite plusieurs auteurs ensemble sur un mesme fait, on n'a pas pretendu que tout ce qu'on dit de ce fait se trouvast dans tous ces auteurs. Il est ordinairement dans celuy qui est cité le premier, & les autres en disent differentes circonstances. Mais quelquefois aussi, on tire seulement une partie de l'un, & une partie de l'autre, en sorte que le fait entier est justifié par la citation entiere. Les personnes equitables jugeront sans doute que cela suffit, & assurement une plus grande exactitude à marquer distinctement ce qui est de chaque auteur, n'eust souvent servi qu'à embarasser la composition & les citations, qu'il eust fallu quelquefois changer à chaque mot. On a cru estre assez exact en ne disant rien qui ne fust prouvé par les auteurs qu'on allegue.

On affoiblit aussi quelquefois ce que porte le texte des auteurs qu'on cite, & on n'en met qu'une partie, parce qu'on ne se croit pas obligé de dire tout ce qu'ils ont dit, en quoy on pourroit aller au delà de la verité, mais de ne rien dire qui ne soit autorisé par eux.

Que si l'on est obligé ou de tirer des conclusions de leurs paroles, ou d'y faire quelque reflexion, ou d'en éclaircir quelque difficulté, ou d'y ajouter quelque chose prouvée ailleurs, on le marque par les crochets, qui se rencontreront plus souvent que l'auteur n'auroit voulu, parce qu'il auroit bien souhaité de pouvoir tout prendre des anciens, & ne rien dire du tout de luy-mesme.

On rapporte rarement les textes des auteurs, mesme dans les notes, & on se contente d'en prendre le sens, afin d'abreger. Cela suffit pour ceux qui ne voudront que savoir l'histoire : pour les autres qui voudront l'étudier à fond, dans la veue de composer une veritable histoire, ou de prouver des choses plus importantes, il est bon de ne les pas dispenser d'aller chercher eux-mesmes dans les sources ; sans quoy le travail qu'ils feroient ne pourroit pas estre solide. Car il y a une grande difference, souvent pour le sens, & bien plus souvent pour les consequences, entre voir un passage détaché, & le voir dans la suite de son auteur.

Lors que les difficultez de l'histoire se peuvent éclaircir en peu de mots, on le fait tantost dans le corps de la narration, tantost par de petites notes au bas de la page. Mais quand il faut un plus long discours, on les reserve pour les mettre à la fin du tome, où l'on trouvera aussi quelques faits moins importans ou moins averez, dont on n'a pas crû devoir charger l'histoire, & qu'on n'a pas aussi voulu oublier. Diverses personnes auroient desiré qu'on eust mis toutes les notes au bas des pages, afin qu'on eust plus de facilité à les trouver, & à les lire avec le texte. Mais il y en a de si longues, comme celle où l'on examine

la religion de l'Empereur Philippe, qu'elles auroient tenu plusieurs pages de suite; ce qui auroit interrompu tout à fait la narration.

On donne autant qu'il se peut une terminaison françoise aux noms propres. Mais il a fallu excepter de cette regle ceux dont le nom latin est tout à fait usité parmi nous, comme Dolabella, Sylla, & presque tous les autres qui finissent de mesme, comme Antiochus, Caius, Domitius, Marius, Drusus, & d'autres semblables. Il a fallu aussi laisser en latin ceux qui auroient quelque chose de desagreable en nostre langue, comme Crassus, Gallus, & quelques autres. On sçait que les Romains avoient tous plusieurs noms, qu'il est bon de savoir pour distinguer les personnes. Lors donc qu'il a fallu exprimer ensemble ces divers noms, on a crû les devoir laisser tous en latin, non seulement lors que l'un des deux ne se pouvoit pas aisément mettre en françois, comme assurément on auroit peine à souffrir Cnée ou Cnæus Pompée; mais encore lors que chaque nom en particulier n'ayant rien qui nous blesse, les deux ensemble font un effet qui nous choque. Car nous dirons sans peine Publie, Corneille, & Scipion; mais Publie Corneille Scipion seroit approuvé de peu de personnes. Cela ne manque gueres de se rencontrer quand deux noms sont joints ensemble: & aussi on les a toujours laissez en latin, à moins qu'ils ne soient tout à fait usitez en nostre langue, comme Tite-Live, Valere Maxime, Marc Aurele, & fort peu d'autres. Et parce que les Consuls sont presque toujours marquez avec tous leurs noms, on s'est fait une regle de les mettre toujours selon la terminaison latine à la teste de leur année.

On a crû aussi devoir écrire comme les latins les

noms

noms qu'on laiſſoit en cette langue, comme Archelaüs, Nævius. C'eſtpourquoy on a mis *Cæſar* lors qu'eſtant joint à Caius ou Lucius il devoit paſſer pour latin.

On a d'ordinaire marqué les prenoms par une ſeule lettre, comme dans le latin ; y ayant peu de perſonnes qui ne ſachent ce que ces lettres veulent dire. Ceux qui ne le ſauront pas, en ſeront bientoſt inſtruits par une liſte qu'on en donnera à la fin de la table des citations.

Quelques-uns trouveront peut-eſtre qu'il n'eſtoit pas fort neceſſaire de marquer ici ces petites obſervations, puiſque ce ſont des choſes que la pluſpart devineront bien par eux-meſmes. Neanmoins il y en aura qui en pourront avoir beſoin : & il vaut mieux eſtre trop clair pour les premiers, que trop obſcur pour les autres. On ne ſe croit pas de meſme obligé de rendre aucune raiſon particuliere de l'orthographe qu'on a ſuivie. Comme c'eſt une choſe qui n'a point encore de regle parmi nous, chacun a liberté de choiſir celle qu'il luy plaiſt. L'auteur a cru pouvoir uſer de cette liberté, & ſuivre en cela ou le conſeil des autres, ou les raiſons qui luy ont paru les meilleures, ou quelquefois le hazard, & les fautes meſmes des correcteurs, qui en ces ſortes de choſes ſi indifferentes ne ſont pas des fautes.

Comme cette hiſtoire des Empereurs n'eſt faite que pour éclaircir celle de l'Egliſe, on auroit pû ne la commencer qu'à Neron, qui a pris le premier une part conſiderable aux affaires des Chrétiens par la perſecution qu'il leur a faite. Mais Tibere meſme y a part à cauſe de Pilate ſon officier, & de la relation que ce Gouverneur luy envoya de la mort de Jesus-

CHRIST, & par la proposition qu'il fit au Senat de recevoir comme Dieu celuy qui n'avoit nul besoin de luy pour l'estre. Auguste y en a aussi quelqu'une par l'edit qui fit aller la sainte Vierge à Bethléem: & c'est luy d'ailleurs qui a établi la monarchie Romaine en l'état qu'elle entre dans l'histoire de l'Eglise. Il a donc fallu parler de ce changement, & marquer autant qu'on a pû l'origine des choses qui se voyent dans la suite. Et aprés avoir parlé d'Auguste & de Tibere, on ne pouvoit pas se dispenser d'y joindre Caius & Claude. Cela fait ainsi une suite complete des Empereurs, quoiqu'on n'ait pas cru se devoir engager à faire une histoire entiere & exacte d'un regne aussi long & aussi rempli qu'est celuy d'Auguste; ce qui eust demandé beaucoup de temps, & un grand travail, sans pouvoir rien servir au dessein principal que l'on a eu de travailler à éclaircir toute l'histoire depuis JESUS CHRIST jusques au VII. siecle.

Hors donc ce qui regarde Auguste, nous esperons qu'on trouvera ici une histoire assez ample de tous les autres Princes des six premiers siecles, pour satisfaire ceux qui veulent en avoir une connoissance mediocre, & que ceux qui en voudront savoir davantage, y trouveront les citations de tous les endroits de l'antiquité qui les en pourront instruire: car c'est à quoy l'auteur a tasché sur tout d'estre exact, à la reserve peut-estre de ces infamies abominables des Tiberes, des Nerons, des Heliogabales, & des autres monstres de ce genre. Souvent on ne parle point du tout de ces sortes de crimes: & lors qu'on ne peut pas se dispenser d'en dire quelque chose, on tasche de le faire d'une maniere qui ne puisse blesser les personnes qui aiment, comme elles le doivent, le sacré thresor de

l'honnesteté & de la pudeur. Si donc on n'a peut-estre pas cité sur ce point tous les endroits des auteurs, c'est une faute qu'on pardonnera aisément à un Chrétien, qui écrit pour l'utilité des Chrétiens.

On a crû qu'en faisant l'histoire des Princes, il falloit donner quelque connoissance des hommes celebres qui ont paru de leur temps, & sur tout de ceux qui ont laissé quelques écrits. Ils se trouveront à la fin de chaque titre, quand il n'y aura pas eu occasion d'en traiter suffisamment dans la suite de l'histoire. Mais comme il y a eu trop de choses à dire sur Apollone de Tyanes pour en faire une simple addition à l'histoire de Domitien, on en a fait un titre particulier dans le second tome. C'est peut-estre le seul qui se trouvera de ce genre.

L'histoire des guerres & de la ruine des Juifs doit necessairement entrer dans celle de l'Eglise, & elle est visiblement liée à celle de Neron & de Vespasien. On n'a donc pû se dispenser de la mettre : & quoique ce ne soit presque qu'un abregé de Joseph, on y verra peut-estre avec plaisir l'accomplissement de tant de predictions des anciens Prophetes & de JESUS-CHRIST mesme, la vengeance du sang du Sauveur & des autres justes, & la preuve que le Messie estoit venu, puisque le sceptre estoit absolument osté de la maison de Juda, & l'observation de la loy impossible.

On a cru aussi que pour achever l'histoire des Empereurs, on y pouvoit joindre celle des persecutions qu'ils ont faites aux Chrétiens, quoique dans les autres choses où ils sont meslez dans les affaires de l'Eglise, on ait reservé à en parler sur les titres des Saints qui y ont aussi eu part. De sorte que l'histoire

des Princes chrétiens sera en cela plus imparfaite que celle des payens. Mais on a creu qu'il valoit mieux y laisser cette imperfection, que de la faire dans l'histoire de l'Eglise, ou de repeter deux fois inutilement les mesmes choses.

On verra par la lecture de cet ouvrage, que si l'auteur a fait sa principale étude des histoires anciennes & originales, il n'a pas negligé les écrivains modernes lors qu'il les a crû capables d'éclaircir les autres. Il les a employez selon qu'ils sont venus à sa connoissance, & qu'ils sont tombez entre ses mains, quoiqu'il soit vray qu'il s'est plaint bien des fois que ces nouveaux luy avoient souvent moins servi à trouver la verité, qu'à y former des difficultez, qu'il a fallu ensuite examiner & éclaircir avec beaucoup de peine & de temps. Il cite ces modernes, quels qu'ils soient, sans leur donner de grandes louanges lors qu'il profite de leurs lumieres. Mais il espere aussi qu'on ne trouvera point d'aigreur dans la maniere dont il les refute & dont il parle de leurs fautes quand il croit qu'ils se sont trompez. Il n'a point du tout songé à faire ni des eloges, ni des invectives, mais à s'instruire de la verité pour luy-mesme & pour ceux qui croiront qu'il l'aura trouvée.

On a longtemps douté si l'on ne donneroit point à cet ouvrage le titre de *Memoires* : & c'est assurément celuy qui luy convient le mieux, soit pour la maniere dont il est composé, soit pour la veue dans laquelle il a esté entrepris. On a encore songé à celuy d'*Annales*, parcequ'en effet on y suit autant qu'on le peut l'ordre des temps, & qu'on le divise mesme presque toujours par années; outre qu'il semble qu'un style sans élevation & sans ornement tel

qu'on le trouvera ici, convienne mieux à des annales qu'à une histoire. Enfin neanmoins le titre d'*Histoire* l'a emporté, comme celuy dont on est le moins obligé de rendre raison, parce qu'il est le plus ordinaire, & que toute narration est en quelque sorte une histoire. Mais on prie les lecteurs de ne le prendre qu'en ce sens, & de ne s'attendre pas à trouver ici une histoire reguliere. Jamais l'auteur n'a eu la pensée d'en faire une de cette sorte, & il veut bien qu'on sache qu'il a toujours regardé ce dessein comme fort difficile en soy, & extremement au dessus de ce qu'il peut avoir de talent & de lumiere.

Il ne s'est pas non plus beaucoup arresté à l'élocution. Quand il seroit plus capable qu'il n'est, de soûtenir un discours orné & élevé; un style simple & ordinaire est le plus propre pour son dessein. Il eust esté bien aise de ne laisser passer aucune faute contre la pureté de la langue; & on y en trouvera neanmoins plusieurs, parce qu'il n'a pas cru se devoir trop amuser à les éviter ou à les chercher, ni mesme quelquefois à corriger celles qu'il voyoit. Il s'est appliqué, comme on a dit, selon toute l'étendue des forces que Dieu luy a données, à chercher la verité des faits, & à l'exposer avec fidelité de la maniere la plus simple & la plus claire qu'il a pu. Cette verité n'est pas assurément la plus importante, sur tout quand elle ne regarde que des payens, tels que sont presque tous ceux dont on parlera dans les trois premiers volumes. Elle a neanmoins son utilité pour ceux qui savent profiter de tout: & si tout ce qu'on peut dire des payens est peu important, il n'est pas peu important d'aimer la verité jusque dans les plus petites choses.

Que ſi des perſonnes qui auront autant d'amour pour la verité que l'auteur ſouhaite d'en avoir, mais qui auront plus de lumiere ou plus d'application que luy pour la découvrir, remarquent qu'il s'en ſoit écarté en quelques rencontres, comme il ne doute nullement que cela ne luy ſoit ſouvent arrivé; on les ſupplie de ſa part, par l'amour de cette meſme verité, d'envoyer aux Libraires un memoire de leurs remarques & de leurs raiſons; & s'il arrive qu'on faſſe une ſeconde edition, ceux qui luy auront fait cette grace, y verront qu'il eſt tres-diſpoſé à ſe rendre à leurs raiſons, & à ſuivre leurs ſentimens.



TABLE
DE CE QUI EST CONTENU dans ce Volume.

AVERTISSEMENT
SUR LA TABLE SUIVANTE.

COMME l'obligation que nous nous sommes imposée de marquer avec le plus d'exactitude que nous avons pû d'où est tiré ce que nous mettons, nous a engagez à charger les marges d'un grand nombre de citations, il a fallu les faire fort abregées, & par consequent un peu obscures. Afin donc qu'on les puisse entendre sans difficulté, nous mettrons au commencement de chaque tome une table de toutes les citations qui y seront employées. Nous y specifions les editions dont nous nous sommes servis, afin que ceux qui les auront, puissent aisément trouver ce qu'ils chercheront par les pages ajoûtées aux citations.

Quand aprés avoir cité un auteur, on a besoin d'en citer quelque autre endroit, on se contente de marquer dans la seconde citation ce qu'elle a de different de la premiere. Par exemple, aprés avoir mis à une citation, Dio,l.60.p.665.a. on mettra seulement à celle d'aprés, p.667.b. en sousentendant Dio,l.60. ce qui ne se fait neanmoins que quand il n'y a point d'autre auteur cité entre deux; parceque quand il y en a, on repete la citation toute entiere, à moins qu'on n'ait à citer souvent un mesme livre: car en ce cas on abrege quelquefois la citation, & on met seulement Dio, p.667. supposant que les lecteurs jugeront bien que cette page est du livre qu'on a déja cité plusieurs fois.

Ces citations qui dependent d'audessus, & où l'on ne repete point le nom de l'auteur, ne commencent jamais par une lettre capitale. Ainsi par exemple, il ne faudra point aller chercher dans la table v. Agr. sur V. mais on la trouvera sur celles de Tacite, qui aura esté marqué dans la citation precedente.

Quand au contraire on a plusieurs endroits à citer sur un mesme lieu, on distingue ces divers endroits par une barre |

Une citation est pour tout ce qui n'est point enfermé entre les crochets [ ] jusqu'à la citation suivante.

On met presque toujours les citations en latin, parce que la pluspart des livres dont on s'est servi sont en cette langue, & encore pour estre plus court. C'est ce qui a obligé de mettre aussi cette table en latin, hormis dans les livres françois. Et ceux qui ne savent pas le latin, ne se mettront guere en peine de verifier les citations.

Le p marque indifferemment les pages, les feuillets, ou les colonnes qui ont leur chifre particulier.

1. mis aprés le chifre de la page est pour la premiere colonne, ou le recto des feuillets, & 2. pour le verso. Quand il y a plus de deux colonnes sous un mesme chifre, on met aussi 3. & 4.

a, b, &c. mis aprés les pages renvoyent aux mesmes lettres qu'on met souvent dans les livres pour en partager les pages: & quand elles sont partagées

partagées par le nombre des lignes, nous mettons a *pour marquer le premier espace jusqu'à dix ;* b *pour le second jusqu'à* 20. *& le reste de mesme. Pour celles qui ne le sont point du tout, quelquefois nous n'y mettons rien, quelquefois nous mettons* a *ou* c *pour le commencement,* m *pour le milieu, &* f *pour la fin.*

c *devant la page, marque le chapitre, article, ou autre division selon les auteurs.*

l *signifie le livre; hormis dans les Codes où il marque la loy, & peut-estre dans quelques autres occasions particulieres, qui seront marquées dans la table.*

n *est pour renvoyer aux notes.*

pr. *signifie les prefaces ou avertissemens qui sont à la teste des livres, & ne sont pas compris dans les chifres des chapitres.*

t *marque le tome, hormis dans les Codes où il signifie les titres qui partagent les livres.*

§ *Cette figure est pour les ouvrages où les chapitres sont divisez en paragraphes ou articles. Et quand on trouvera dans cet ouvrage à la marge interieure ou dans les tables.* V. Tibere § 30. *c'est à dire qu'il faut aller voir l'article 30. dans le titre ou l'histoire de Tibere. Que s'il y a seulement* V. § 10. *c'est pour renvoyer à l'article* 10. *du titre où l'on est.*

ap *est pour* appendix; *ou pour* apud, *& pour dire que l'ouvrage n'est point de l'auteur avec lequel il est imprimé : & ces ouvrages sont presque toûjours dans l'appendix quand il y en a.*

Ib. *pour* ibidem *signifie que la citation precedente sert encore pour cet endroit.*

Quand ensuite des chifres soit des chapitres, soit des pages &c. il se rencontre une petite ligne, par exemple c. 1-5. p. 3-10. *cela signifie que ce que l'on rapporte est traité dans tous les chapitres qui sont depuis le premier jusqu'au cinquiéme, & dans toutes les pages depuis la troisiéme jusques à la dixiéme.*

Que si aprés cette ligne il ne suit point d'autre chifre, c'est à dire que la citation comprend plusieurs pages, qu'on ne s'est pas mis en peine de marquer.

app. auj. comm. p. e. *qui se pourront quelquefois rencontrer dans les notes ou dans les tables, signifient* apparemment, aujourd'huy, commencement, peut-estre.

&c. *mis quelquefois à la marge interieure est pour dire que la chose est rapportée plus amplement dans l'auteur cité à l'autre marge.*

On ne met point dans cette table les citations de l'Ecriture sainte, parce qu'on la cite de la maniere ordinaire, & connuë de tout le monde.



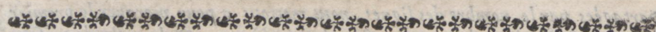


TABLE DES CITATIONS.

A.

Ad. ou Ado, æt. 6. p.	ADonis Chronicon ætate ſextâ, Baſileæ editum anno 1568. cum Gregorio Turonenſi.
-- æt. 6. t. 7. p.	Idem chronicon in tomo 7. Bibliothecæ Patrum Pariſiis editæ anno 1644. Hac ſemper utimur.
A. Gell. l. 5. c. 14. p. 146.	Auli Gellii Noctes Atticæ Amſtelodami editæ anno 1651; libro 5. capite 14. paginâ 146.
Amm. l. 15. p. 44. c.	Ammianus Marcellinus libro 15. pag. 44. ex primâ recenſione Henrici Valeſii, Pariſiis editâ an. 1636.
-- n. p. 138.	Henrici Valeſii Notæ in Ammianum pag. 138. ex eadem editione.
Ap. Ty. v. ſeu Apol. Ty. l. 1. c.	Apollonii Tyanæi vita per Philoſtratum lib. 1. Pariſiis anno 1608.
Arri. ex Epi. l. 1. &c.	Arriani Epictetus, ſeu Commentarii diſputationum Epicteti Lugduni anno 1600.
Aug. civ. D. &c.	Auguſtinus de Civitate Dei ex editione Pariſienſi Lovanienſium an. 1586. tomo 5.
-- conf. l. 8. &c.	Confeſſionum libro octavo &c. tomo 1.
-- ep. 82. § 8.	Epiſtola 82. articulo octavo. tomo 2.
-- in Gaud. l. 1. &c.	in Gaudentium libro primo &c. tomo 7.
-- in pſ. 7. &c.	in pſalmum 7. &c. tomo 8.
Aug. B.	Ubi *B*. additur, noviſſima editio eſt, per Benedictinos Pariſienſes curata.
Aur. V. v. Clau. &c.	Aurelius Victor in Claudio (& ſic de ceteris Auguſtis) ex hiſtoria Auguſta anni 1588. Francofurti.
Aur. V. ep.	Idem Victor cum alterius junioris Victoris epitome.
Auſ. conſ.	Auſonii gratiarum actio ad Gratianum pro Conſulatu, pagina, ſeu diſtinctione 387. ex editione Eliæ Vineti Burdegalæ an. 1580.
-- n. 387.	Vineti notæ in eandem diſtinctionem.
Aut. qu. 115. ap. Aug. B. t. 3.	Autor quæſtionum veteris & novi Teſtamenti, quæſtione 115. apud Auguſtinum tomo 3. ex editione noviſſima per Benedictinos.

B.

Bar. 34. § 314.	BAronii annales, anno Chriſti 34. articulo 314. Antuerpiæ an. 1612.
Baud. p. 200.	Le Dictionnaire Geographique de Ferrarius aug-

	menté par Baudrand, à Paris en 1670.
Bir. p.	Francisci Mediobarbi Biragi numismata Mediolani edita anno 1683.
Boll. feb. t. 1. p.	Bollandi seu ejus continuatorum prolegomena in tomum 1. februarii, & sic de aliis mensibus. Antuerpiæ.
-- 13. feb. p.	Idem ad diem 13. februarii.
Bucher. ou Buch. p.	Bucherii de Cyclo Victorii & aliis Cyclis paschalibus, Antuerpiæ an. 1633.
-- de Belg. l. 3. &c.	de historia Belgica libro 3. Leodii anno 1655.

C.

C. à Lap. in Act. p. &c.	Cornelius à Lapide in Actus Apostolorum p. &c. Antuerpiæ an. 1662.
Calvis. p.	Sethi Calvisii chronologia Francofurti anno 1620.
Capel. hist. Ap. p.	Ludovici Capelli historia Apostolica p. &c. an. 1634.
Cas. ex. 16. § 16. p. &c.	Casauboni exercitatio 16. in Baronium articulo 16. p. &c. Londini 1614.
-- in Gord.	ejus notæ in Gordiani vitam per Capitolinum, (& sic de ceteris Augustis, Parisiis an. 1620. editæ una cum Augusta historia, & Salmasii ad eam notis.
Cassd. &c.	Cassiodori fasti consulares seu Chronicon.
-- l. 4. ep. 5.	Variarum epistolarum lib. 4. epistola 5. Parisiis anno 1588.
Censor. c. 18. p. &c.	Censorini de die natali cap. 18. p. &c. Lugduni Batavorum an. 1642.
Chry. in Act. h. 15. p. &c.	Chrysostomus in Actus Apostolorum homiliâ 15. p. &c. ex editione Parisiensi anno 1636.
-- in 2. Cor. h. 10. p.	in 2. Pauli epistolam ad Corinthios homiliâ 10.
-- in Joan. h. 6.	in Joannis Evangelium homiliâ 6.
-- in Jud. h. 3. t. 1.	in Judæos homiliâ 3. tomo primo.
Chr. Alex. p.	Chronicon Alexandrinum à Radero editum Munachii an. 1615.
Cl. Al. str. 6.	Clementis Alexandrini stromatum liber 6. Luteciæ an. 1641.
Cod. Th. 9. t. 40. l. 13. p. &c.	Codex Theodosianus, libro 9. titulo 40. lege 13, p. &c. Lugduni editus anno 1665.
-- t. 6. p. 212.	Gothafredi commentaria seu alia addita ad hunc codicem, tomo 6.
Cusp. p. 323. a.	Cuspinianus in fastos pag. 323. a. Francofurti anno 1621.
Cypr. conf.	Cypriani Antiocheni confessio; inter Cyprianica Oxoniensium tomo 5. pag. 54. anno 1682.
-- diss.	Dissertationes Cyprianicæ per Dodvvellum editæ Oxonii an. 1684.
Cyr. cat. 17.	Cyrilli Jerosolymitani catechesis 17. Parisiis anno 1640.

D.

Digest. 37. t. 14. l. 5. p. — DIgestorum libro 37. titulo 14. lege vel articulo 5. p. Lugduni anno 1650.

Dio, l. 60. p. — Dionis Cassii historiarum libro 60. p. typis Vechelianis an. 1606.

-- val. p. 670. — ejusdem & aliorum historicorum excerpta per Valesium edita Parisiis anno 1634.

E.

Epiph. 30. c. 4. p. — EPiphanius hæresi 30. cap. 4. &c. Parisiis anno 1622. tomo 1.

-- de mens. c. 14. — de mensuris & ponderibus cap. 14. &c. tomo 2.

-- n. p. — Petavii notæ in Epiphanium ejusdem editionis tomo 2.

Eus. l. 2. c. 15. p. &c. — Eusebii Cæsariensis historia Ecclesiastica lib. 2. cap. 15. &c. ex editione Valesii Luteciæ anno 1659.

-- chr. — chronicon editum Lugduni Batavorum anno 1658.

-- chr. n p. &c. — Scaligeri in hoc chronicon notæ pag. &c.

-- chr. n. P. p. &c. — Notæ Arnaldi Pontaci in Eusebii chronicon. Burdigalæ an. 1604.

dem. l. 6. c. 20. &c. — Eusebii de demonstratione Evangelica lib. 6. &c. Parisiis an. 1627.

-- n. p. — Henrici Valesii notæ in historiam Eusebii Parisiis editæ anno 1659.

præp, Ev. l. 5. c. 17. &c. — Eusebii de præparatione Evangelica lib. 5. &c. Parisiis an. 1628.

-- χρ. ad. p. &c. — Historia græca de temporibus ad Eusebii chronicon per Scaligerum addita. Lugduni Batavorum anno 1658.

Eutr. v. cl. p. &c. — Eutropius in vita Claudii Augusti ex historia Augusta Francofurti anno 1588.

F.

Ferr. 18. may. p. — FErrarii de sanctis Italicis ad diem maii 18. p. Mediolani an. 1613.

Flor. ou Florent. p. &c. — Florentinii notæ in Martyrologium vetus Hieronymi nomine editum Lucæ anno 1668.

Fort. car. l. 8. c. 4. &c. — Fortunati Pictaviensis carminum libro 8. &c. ex editione Brovveri Moguntiæ anno 1603.

-- Mart. p. &c. — de vita S. Martini pag. &c.

Front. aq. p. 107. — Frontini de aquæductibus p. &c. cum Vegetio &c. editus apud Plantinum anno 1607.

-- str. l. 4. p. &c. — de stratagematis libro 4. p. &c.

G.

Geog. sac. p. &c. — GEographia sacra, seu notitia antiquorum episcopatuum per Carolum à S. Paulo Fuliensem. Parisiis anno 1641.

God. p. 246. — Histoire Ecclesiastique de M. Godeau tome 1. pag. 246. à Paris en 1663.

Goltz. p. 37. — Goltzii thesaurus rei antiquariæ pag. 37. editus An-

	tuerpiæ anno 1618.
-- fast. p.	in fastos Consulares Antuerpiæ anno 1617.
Grand. p. 10.	Jacobi Grandamici chronologia Christiana parte tertiâ pag. 10. Luteciæ anno 1668.
Grut. p. 434. 1.	Gruteri inscriptiones Romanæ pag. 434. inscriptio 1. editæ anno 1616. apud Commelinum.

H.

Hall. v. Just. p. 281.	HAlloixii de vita S. Justini.
Hegef. l. 3. c. 2.	Hegesippi de excidio Jerosolymitano lib. 3. cap. 2. Bibliothecæ Patrum tomo 7. pag. 383.
Hier. chr. an. 21.	Hieronymi chronicon anno Christi 21. ex recensione Scaligeri, Amstelodami anno 1658.
-- ep. 84.	epistola 84. editionis Basilcensis per Erasmum anno 1565. tomo 2.
-- in Jon. pr.	præfatio in Jonam prophetam, tomo 6. pag. 122.
-- in Is. c. 46. v. 12.	in Isaiæ caput 46. & versum 12. tomo 5. p. 137. & sic de aliis in Prophetas.
in Pel. l. 3. c. 1. &c.	in Pelagianos, tomo 2. lib. 3. cap. 1. &c.
-- in Soph. c. 1.	in Sophoniæ Prophetæ caput 1. tom. 6. p. 214.
-- in Vig. p. &c.	in Vigilantium tomo 2. pag. &c.
-- nom. heb.	de nominibus hebraicis tomo 3. pag. 299.
-- v. ill. c. 45.	de viris illustribus, seu scriptoribus ecclesiasticis capite 45. tomo 1. p. 283.
Huet. dem. p. 88.	Huetii demonstratio Evangelica Parisiis anno 1679.

I.

Jans. in Matt. p. &c.	JAnsenius in Matthæum. pag. &c.
Idat. fast. ou simple. Idat.	Idatiani fasti integri apud Labbæum, bibliothecæ novæ tomo 1. pag. 8. Parisiis anno 1657.
Ign. act. n.	Usserii notæ in Ignatii acta editæ Londini anno 1647.
Jons. l.	Joannis Jonsii de scriptoribus historiæ philosophicæ, Francofurti an. 1659.
Jos. ant. l. 18. &c.	Josephi antiquitates Judaïcæ lib. 18. Genevæ anno 1634.
-- b. Jud. ou bell. l. 2. &c.	de bello Judaïco lib. 2. &c. libros ut latinus interpres dividimus : in capitibus græca sequimur. Sua hic difficultas, sed & ubique.
-- de Mac. c. 1. &c.	de Machabæis capite 1, &c.
-- in Api. l. 2. p. &c.	in Apionem libro 2. pag. &c.
-- vit. p. 999.	de vita sua, pag. 999.
Isid. P. l. 4. ep. 69. &c.	Isidori Pelusiotæ liber 4. epistola 69. &c. Parisiis anno 1638.
Jul. ad Them. p. &c.	Juliani Augusti ad Themistium, ex editione Petavii Luteciæ anno 1630. tomo 1.
-- Cæs. p. 10.	Cæsares tomo 2. pag. 10.
-- ep. 25.	epistola 25. tomo 2. pag. 153.
Just. ad Diog. p. &c.	Epistola ad Diognetum apud Justinum Martyrem pag. 494. Parisiis anno 1636.

Phot. c. 171.	Photii bibliothecæ caput ſeu codex 171. Genevæ anno 1612.
Plin. l. 1. c. 1. p. &c.	Plinii majoris hiſtoria naturalis lib. 5. cap. 1. edita Francofurti an. 1599.
Plin. ep. l. 4. ep. 2. &c.	Plinii junioris à Paulo Stephano editi an. 1660. epiſtolarum liber 4. epiſtola 2. p.
--pan. p. 63.	panegyricus Trajano dictus pag. &c.
Plut. garr. p. &c.	Plutarchi de garrulitate, Moralium tomo 2. editionis græcæ per Henricum Stephanum anno 1672.
--polit. p. &c.	politica præcepta tomo 3. pag. &c.
--v. Galb. &c.	vita Galbæ Moralium tomo 3.
Poſſev. tit. p. &c.	Poſſevini apparatus tomo 1. pag. Coloniæ anno 1608.
Proſp. *ou* Proſp. chr.	Proſperi chronicon Hieronymo ſubjectum, integrum apud Labbeum bibliothecæ novæ tomo 1. pag. 25. editum Pariſiis anno 1657.
Ptol. l. 3. c. 1. p. &c.	Claudii Ptolemæi geographicorum liber 3. &c. Antuerpiæ an. 1618.

Q.

Quint. l. 10. c. 1. p. &c.	Quintiliani inſtitutionis oratoriæ lib. 10. cap. 1. Pariſiis an. 1554.

R.

Ruald. v. Pl.	Plutarchi vita per Joannem Rualdum ex Antonii Stephani typographia.
Rutil. itin. l. 1. p. &c.	Rutilii Numatianni itinerarium, libro 1. apud Onuphrium de Republica Romana, Francofurti anno 1597. pag. 128-141.

S.

Sal. in Solin. p. &c.	Plinianæ exercitationes ſeu Salmaſii commentaria in Solinum.
-- in Spart. p. &c.	in Spartianum & reliquos hiſtoriæ Auguſtæ ſcriptores, pag. &c.
Salv. ep. 9. p. &c.	Salviani Maſſilienſis epiſtola 9. pag.
Sanſ. index geog.	Sanſonis index geographicus ad Biblia ſacra per Antonium Vitré Pariſiis edita anno 1662. infolio.
Scal. in Euſ. p. 188. 2.	Scaligeri notæ in Euſebii chronicon pagina 188. columna 2.
-- iſag. p. 113.	iſagoge in canones chronicos eodem volumine Amſtelodami edito anno 1658.
Sen. ad Helv. c. 11. p. &c.	Annæi Senecæ ad Helviam de conſolatione Pariſiis anno 1599.
-- ad Marc. c. 22. &c.	de conſolatione ad Marciam.
-- ad Pol. c. 36. &c.	ad Polybium &c. pagina 379.
-- ad Ser. l. 5. &c.	ad Serenum de tranquillitate animi.
-- benef. l. 2. c. 7. &c.	de beneficiis lib. 7. cap. 7. &c.
-- brev. vit. c. 18. &c.	de brevitate vitæ cap. 18. &c.
-- clem. l. 1. c. 23, &c.	de clementia lib. 1. cap. 23. &c.
-- de ira c. 1. &c.	de ira cap. 1. &c.
-- de tranq. c. 14. &c.	de tranquillitate animi ad Serenum cap. 14. &c.

-- ep. 4. p. 74.	epistola 4. pag. 74.
-- in Claud. *ou* lud. p. &c.	ludus in Claudium pag. &c.
-- nat. qu. l. 1. &c.	naturalium quæstionum libro 1.
-- prol. p. 10.	prolegomena in Senecam.
-- vit. beat. c. 28. &c.	Senecæ de vita beata cap. 28. &c.
Sex. Ruf. p. 550.	Sexti Rufi Festi breviarium rerum populi Romani ex historia Augusta Francofurti.
Sid. l. 1. ep. 7. p. &c.	Apollinaris Sidonii liber 1. epistolarum editus à Sirmondo Parisiis 1652.
Sig. fast. p. &c.	Sigonius in fastos. pag. &c.
Solin.	Julii Solini polyhistor editus à Salmasio Parisiis 1629.
Spanh. l. 9. p.	Ezechielis Spanhemii de præstantia & usu numismatum, dissertatione seu libro 9. Amstelodami anno 1671.
Spar. v. Alex.	Spartanus, Lampridius, & alii autores historiæ Augustæ, Parisiis editi anno 1620. in vita Alexandri, & sic de aliis Cæsaribus.
-- n. C. *seu* S. p.	Casauboni seu Salmasii in eosdem historicos notæ.
Strab. l. 14. p. &c.	Strabonis liber 14. pag. &c. editus Parisiis anno 1620.
Suet. l. 6. c. 4. p. &c.	Suetonii Tranquilli lib. 6. qui est de Nerone Lugduni Batavorum an. 1656.
-- v. Gal. c. 5.	de vita Galbæ & sic de ceteris Cæsaribus.
-- gram. c. 23. &c.	de grammaticis liber cap. 23. &c.
-- inscr.	Variæ inscriptiones in notis ad Suetonium.
Suid. α. β. p. 550. &c.	Suidæ lexicon in literis α. β. & sic de ceteris editum Genevæ an. 1619.
Sulp. S. l. 2. p. &c.	Sulpitius Severus historiæ sacræ libro 2. pag. &c. Antuerpiæ an. 1574.
-- dial. 1. c. 2. p. &c.	dialogus primus cap. 2. pag. &c.
Synop. in Act. p. &c.	Synopsis Criticorum in Actus Apostolorum, & sic de ceteris Scripturæ libris pag. &c. Londini anno 1674.
	T.
Tac. an. 13. c. 10. p. &c.	Cornelii Taciti annalium liber 13. pag. &c. editus Parisiis an. 1608. In capita libri dividuntur ex tabula quæ in eodem est volumine.
-- de Ger. c. 37. p. &c.	de Germania cap. 37. pag. &c.
-- de Orat. c. 17. &c.	dialogus de claris oratoribus cap. 17. &c. inter Taciti opera editus.
-- exc. l. p. 202.	Lipsii excursus L. in 12. Annalium Taciti, ejus operibus subjunctus.
-- hi. l. 1. &c.	historiarum libro 1. &c.
-- v. Agr. c. 4. &c.	de vita Agricolæ cap. 4. &c.
Tert. ad nat. l. 2.	Tertullianus ad nationes liber 2. ex editione Rigaltii Luteciæ an. 1634.
-- apol. c. 3.	apologia seu apologeticus cap. 3.

õ

TABLE
DES PRENOMS ROMAINS QUI SE mettent d'ordinaire en abregé.

A.	Aulus.
Ap.	Appius.
C.	Caius.
Cn.	Cnæus.
D.	Decimus.
L.	Lucius.
M.	Marcus.
M'.	Manius.
Mam.	Mamercus.
N.	Numerius.
P.	Publius.
Q.	Quintus.
Ser.	Servius.
Sex.	Sextus.
Sp.	Spurius.
T.	Titus.
Ti.	Tiberius.

TABLE
DES ARTICLES ET DES NOTES.

L'EMPEREUR AUGUSTE.

L'EMPEREUR TIBERE.

L'EMPEREUR CAIUS CALIGULA.

L'EMPEREUR CLAUDE.

L'EMPEREUR NERON.

L'EMPEREUR GALBA.

L'EMPEREUR OTHON.

L'EMPEREUR VITELLIUS.

HISTOIRE DES JUIFS.

Depuis la naissance de JESUS-CHRIST jusqu'à la prise de Jerusalem, & à leur entiere ruine.

NOTES SUR L'EMPEREUR AUGUSTE.

NOTES SUR TIBERE.

NOTES SUR CAIUS.

NOTES SUR CLAUDE.



NOTES SUR LA PERSECUTION DE NERON.

NOTES SUR GALBA.

NOTES SUR OTHON.

NOTES SUR VITELLIUS.

NOTES SUR L'HISTOIRE DES JUIFS.



Non relinquetur hic lapis super lapidem &c. Matth. 24. 2.

L'EMPEREUR CESAR OCTAVIEN AUGUSTE.

ARTICLE PREMIER.

Auguste gagne la bataille d'Actium, demeure maistre de l'Egypte par la mort d'Antoine & de Cleopatre ; se resout à demeurer Empereur, & en prend le titre. Temple de Janus fermé.


E Fils de Dieu estant prest de se faire homme pour nous apporter du ciel la paix veritable & avec Dieu, & avec nous-mesmes, & avec les autres hommes, a voulu donner en mesme temps une image de cette paix interieure, en établissant sur la terre une paix exterieure & visible. Eus. dem. l. 7. c. 2. p. 344. 345.

[Alexandre en ruinant l'empire des Perses sans pouvoir établir le sien, avoit donné l'origine à plusieurs Souverains, qui se détruisant sans cesse les uns les autres dans le dessein de s'agrandir, ruinoient tout l'Orient par des guerres continuelles. Les Romains profitant de leurs divisions, les détruisirent peu à peu, & réunirent tous ces differens

Etats sous leur domination. Mais les guerres civiles qui se formoient sans cesse entre des citoyens à peu prés égaux, n'estoient pas moins funestes à toute la terre, & les eussent bien-tost détruits eux-mêmes ; si Dieu n'eust mis sur eux un maistre & un monarque, dont l'autorité retenant tous les grands dans le devoir, fist jouir les peuples de la tranquillité & de la paix.

Cette paix & cette réunion d'un grand nombre de provinces en une mesme monarchie estoit encore favorable aux desseins de Dieu, par la facilité qu'elle donnoit aux predicateurs de l'Evangile de passer de province en province, pour porter par tout la lumiere de la foy : & les peuples n'estant point occupez par le trouble & le tumulte des guerres, écoutoient avec liberté ce qu'on leur preschoit, & l'embrassoient avec joie lorsque Dieu ouvroit leurs cœurs par sa grace.

Suet. l. 1. c. 83. p. 130. 131 | l. 2. c. 7. p. 152 | Dio, l. 46. p. 322. a.
a Suet. l. 2. c. 4. p. 146.

Celuy dont Dieu se servit pour établir cette paix dans une grande partie du monde,] ' fut C. Octavius, qui prit le nom de C. Julius Cæsar Octavianus depuis qu'il eut esté adopté par Jule Cesar, [a] frere de son ayeule maternelle ; [& qui est principalement connu dans l'histoire par le titre d'AUGUSTE qu'il receut depuis du Senat. Jule Cesar avoit commencé à changer la Republique Romaine en monarchie ; ce qui ne luy avoit servi, mesme devant les hommes, qu'à perir d'une mort funeste : & Auguste en devenant son fils, se trouva engagé dans un âge fort peu avancé en une infinité de guerres & de malheurs. Ces guerres finirent neanmoins heureusement pour luy]

Labb. chr | Usser. p. 568.

'par la celebre bataille d'Actium, qu'il gagna sur M. Antoine le 2. septembre de l'an 723. de Rome, auquel il estoit Consul pour la troisiéme fois avec M. Valerius Corvinus Messala. C'estoit l'an 3973. du monde selon Usserius, la 15. année Julienne, c'estàdire depuis que Jule Cesar avoit reformé le calendrier, & 31. an avant [1] l'ere commune de JESUS-CHRIST. [C'est cette année que nous conterons comme quelques auteurs pour la premiere du regne d'Auguste, en la commençant dés le premier jour de janvier.]

Usser. p. 577.

' L'année suivante Auguste devint maistre de l'Egypte

1 Ere signifie une maniere de conter les temps, & une epoque, comme l'ere de la naissance de JESUS-CHRIST, selon laquelle nous contons presentement l'an 1689.

L'an d'Auguste 2, avant J. C. 30.

au mois d'Aoust par la mort d'Antoine & de Cleopatre; & c'est au 31. de ce mois que commence l'ere des Augustes dont les Egyptiens se sont quelquefois servis. ' L'année d'aprés au mesme mois il entra à Rome en triomphe; & ce triomphe dura trois jours. Il 'dédia ensuite " la chambre Julienne, qui fut depuis le lieu ordinaire des assemblées du Senat, & y mit cette statue de la victoire apportée de Tarente à Rome, [qui est devenue si celebre par les écrits de Symmaque & de S. Ambroise.] ' Elle y fut posée solennellement le 28. jour d'aoust.

D'Auguste 3, avant J. C. 29.

Curiam.

p. 579.

Dio, l. 51. p. 459. d

Pagi, p. 23.

' Se trouvant ainsi le maistre de tout ce qui obeïssoit aux Romains, il delibera avec Agrippa & Mecenas, les plus intimes de ses amis, s'il rétabliroit la Republique en son ancienne liberté, en remettant l'autorité entre les mains du Senat & du peuple; ou s'il se maintiendroit dans la puissance souveraine. Agrippa [quoiqu'il fust le compagnon de sa fortune, & mari de sa niéce,] luy conseilla le premier: ' mais Mecenas luy representa par beaucoup de raisons que l'Etat ne pouvoit plus subsister que sous un monarque; ' qu'il ne pouvoit luy-mesme se démettre de son autorité sans estre en danger de sa vie; ' mais qu'il trouveroit son honneur aussi bien que sa sureté dans un gouvernement sage & equitable. ' Auguste se rendit donc à ce dernier sentiment, & se resolut de gouverner comme un veritable Roy, sans neanmoins en prendre le titre, parce que ce titre estoit extremement odieux au peuple Romain.

Dio, l. 52. p. 464. 473.

p. 473-475.

p. 475.

p. 476-493.

493. c. d.

' La voie qu'il prit pour s'assurer la puissance souveraine, fut de gagner les soldats par des largesses, le peuple par le soin des vivres, & tout le monde par la douceur de la paix. Il s'élevoit ainsi peu à peu, s'attribuoit l'autorité des loix & du Senat, attiroit à luy ce qui avoit accoutumé de se faire par les magistrats, sans que neanmoins personne s'y opposast, parce que la guerre & les proscriptions avoient emporté ce qu'il y avoit de plus courageux [& de plus qualifié:] & s'il restoit encore quelques personnes de ces familles illustres de la Republique, ceux qui estoient les plus promts à subir la servitude estoient comblez de richesses, & les premiers élevez aux dignitez: ce qui faisoit que devant leur avancement au changement de l'Etat, ils aimoient mieux jouir avec sureté de

Tacit. an. 1. c. 2. p. 2.

ce qu'ils y avoient acquis, que de chercher un bonheur incertain dans la liberté ancienne. Les provinces s'accordoient ſans peine à cette forme de gouvernement, redoutant la domination du Senat & du peuple à cauſe de l'avarice des magiſtrats, & des querelles que l'ambition formoit entre les grands. Et les loix leur eſtoient un foible ſecours, parce que la force, le credit, enfin l'argent meſme l'emportoient au deſſus des loix.

Dio, l. 52. p. 493. 494. ' Auguſte prit d'abord peu aprés ſon retour à Rome le titre '' d'*Imperator*, non comme les Generaux des armées, αὐτοκράτωρ. & luy-meſme, l'avoient pris pluſieurs fois aprés avoir remporté quelque victoire, p. 494. a | l. 44. 53. p. 235. 508. a. ' mais comme il avoit eſté accordé à Jule Ceſar pour luy & pour ſa poſterité, c'eſtà dire comme un titre perpetuel, & une marque de l'autorité réelle qu'il poſſedoit, [ſelon l'idée que forme en nous le nom d'*Empereur* qui en eſt venu. Nous verrons dans la ſuite les droits qu'on attachoit à ce titre.]

l. 52. p. 494. a. ' Il y ajouta enſuite la charge de Cenſeur pour regler le Senat, c. ' & aggregea de nouvelles familles au nombre des Patriciennes. d. ' Mais il défendit generalement à tous les Senateurs de ſortir de l'Italie ſans ſa permiſſion, l. 60. p. 682. b. Suet. l. 5. c. 23. p. 539. ' ou plutoſt ſans celle du Senat. Car ce fut Claude qui voulut qu'on la demandaſt au Prince. Dio, l. 52. p. 494. d. e. ' Cette défenſe s'obſervoit encore 250. ans aprés, ſi ce n'eſt que ceux qui avoient des terres dans la Sicile & dans [1] la Gaule Narbonoiſe, 1. pouvoient y aller, eſtant difficile qu'on formaſt des factions dans des provinces ſi peu éloignées, & où il n'y avoit point de troupes. Tac. an. 12. c. 23. p. 177. ' Ce fut Claude qui donna cette permiſſion pour la Gaule Narbonoiſe en l'an 49. de JESUS-CHRIST.

Uſſer. p. 581. ' Auguſte fit auſſi en qualité de Cenſeur le dénombrement des Citoyens Romains, dont le nombre ſe trouva monter à quatre millions ſoixante & trois mille [2]. 2. Dio, l. 53. p. 496. c. ' Il ne l'acheva que l'année ſuivante.

l. 51. p. 457. d. e | Suet. l. 2. c. 22. p. 180. ' Au commencement de la meſme année, & avant qu'Auguſte fuſt retourné à Rome, le Senat y avoit fait fermer NOTE 1. le temple de Janus : ce qui ne ſe faiſoit que lorſque les guerres eſtoient ceſſées dans tout l'Empire : Et on remarque que c'eſtoit ſeulement la troiſiéme fois qu'on le fermoit depuis la fondation de Rome. Dio, l. 51. p. 457. d. e. ' Auſſi Auguſte vit

1 qui comprenoit le Languedoc, la Provence, & le Daufiné.
2 La chronique d'Euſebe porte 4164000.

L'an d'Auguste 3, avant J. C. 29.

avec beaucoup de joie cette marque de la paix que ses armes sembloient avoir acquise à l'Empire. Ce n'est pas qu'il n'y eust encore quelques troubles dans les Gaules, dans l'Espagne, & en divers autres endroits : mais cela ne se consideroit pas dans la grandeur de l'Empire.

D'Auguste 4, avant J. C. 28.

' L'année qu'il fut Consul pour la sixiéme fois avec Agrippa, il fit celebrer des jeux pour la bataille d'Actium; & ces jeux continuerent à se faire durant quelque temps tous les cinq ans. ' Il abolit aussi quantité de loix qu'il avoit faites luy-mesme durant les troubles, parce qu'elles estoient contre la justice. l.53 p.496.d.e. p. 497. c| Tacit. an.3.c.28.p.78.

' La ville de Thebes en Egypte si celebre dans l'ancienne histoire, fut alors entierement détruite, ' pour avoir voulu se soulever contre les Romains. Hier. chr. Usser.p.581.

ARTICLE II.

Auguste se fait contraindre à conserver l'autorité souveraine ; se charge des provinces où estoient les troupes, laisse les autres au peuple & au Senat.

L'an d'Auguste 5, avant J. C. 27.

' Les Romains qui ont eu aussi bien que les Egyptiens leur ere des Augustes, la commençoient au premier janvier de la 38. année Julienne, [que nous contons pour la cinquiéme année d'Auguste, & la 727. depuis la fondation de Rome, & la 27. avant l'ere commune de Jesus-Christ: Et cette année fut en effet un nouveau commencement de regne pour Auguste, & l'entier établissement de sa puissance. Usser.p.582.ex Censorino.

' S'estant affermi dans son autorité par diverses actions populaires qu'il avoit faites, ' & par la felicité & l'abondance qui faisoient oublier au peuple les maux passez ; ' il crut pouvoir demander au Senat d'estre déchargé du soin des affaires, sans hazarder qu'on luy accordast sa demande. ' Les uns par affection, les autres par crainte, tous conspirerent à le refuser. Ainsi il eut l'honneur de pouvoir dire qu'il ne commandoit que parceque le Senat & le peuple Romain l'y contraignoient. ' On croit que c'est à cette occasion qu'il faut rapporter ce qu'on lit dans une ancienne inscription, ' Qu il avoit Dio,l.53.p.497. l.51.p.458.e. l.53. p.497.d. p.502. 503. Usser.p.581. Gruter.p.229.

commencé son empire sur toute la terre le 7. de janvier.
Dio,l.53.p.503.b ' On ordonna en mesme temps que les soldats de sa garde auroient le double de la paye des autres. [Ce sont ces Pretoriens qui auront beaucoup de part aux changemens de l'Empire jusqu'au regne de Constantin qui les abolit en l'an 312.]

p.504.b. ' Auguste protesta neanmoins qu'il n'acceptoit la conduite des affaires que pour dix ans, ou pour moins encore, s'il pouvoit les regler en moins de temps; p.503.c.d. ' & qu'il ne vouloit mesme se charger que des provinces où l'on pouvoit craindre quelque trouble, & laisser les autres à la disposition du Senat & du peuple. Ainsi il se reservoit celles où estoient toutes les troupes, dont il demeuroit le maistre par ce moyen; & laissoit au Senat celles dont il n'avoit rien à craindre. Celles-ci furent l'Afrique [c'est àdire les pays plus proches de Carthage,] la Numidie, Tacit.an.1.n.256 p.35. l'Asie [proprement dite,] la Grece ' que l'on nomme assez souvent l'Acaïe, Dio,p.503.c.d. ' l'Epire, la Dalmatie, la Macedoine, la Sicile, la Sardaigne, l'isle de Crete [ou Candie,] la Libye Cyrenaïque, la Bithynie, avec le Pont qui y confine, & la Betique en Espagne.

ep.504.a. ' Les provinces qu'il se reserva furent la Tarragonoise, & la Lusitanie qui faisoient tout le reste de l'Espagne; toutes les Gaules, c'est à dire la Narbonoise, la Lionoise, l'Aquitaine, la Belgique, [1] la haute & basse Germanie; & avec cela la Cœlé-Syrie, la Phénicie, la Cilicie, l'isle de Cypre, & l'Egypte.

[Voila donc ce qui composoit alors l'Empire Romain. Mais l'on y peut joindre encore la Mauritanie, tout le reste de l'Asie Mineure, la Palestine, & quelques autres parties de la Syrie bornées par l'Euphrate] p.504.b. ' tous ces pays reconnoissant l'autorité des Romains, quoiqu'ils fussent encore libres ou gouvernez par leurs Rois. Ils furent mesme bientost aprés entierement soumis, comme nous le remarquerons en son lieu, & reduits en provinces, selon la façon de parler des Romains: & toutes ces nouvelles provinces estoient toujours jointes à celles de l'Empereur, & non à celles du peuple.

1. [Au lieu de la Belgique, Dion met la Celtique, qui se prend ordinairement pour la Lionoise.] Bucher.de Belg.l.1. c.12.§.6 p.27.28. ' Mais Dion a accoutumé de la prendre pour la Belgique, comme en cet endroit, & quelquefois mesme pour les pays d'au delà du Rhein.

ᶠDion de qui nous avons pris ceci, nomme les provinces qui avoient chacune leur gouverneur vers l'an 230. de JESUS-CHRIST. Car auparavant on en avoit vû quelquefois deux ou trois ensemble sous un mesme gouverneur, [comme je croy que la Phénicie a longtemps esté soumise au gouverneur de Syrie.] Cette distribution des provinces n'a pas non plus esté entierement fixe. Car Auguste mesme ceda depuis au peuple l'isle de Cypre, & la Gaule Narbonoise, prenant en échange la Dalmacie. Et le mesme changement arriva en d'autres provinces, comme nous ne manquerons point de le remarquer quand nous le trouverons dans l'histoire; [Car nostre dessein n'est pas tant de faire l'histoire des Empereurs, sur tout celle d'Auguste, que d'en tirer tout ce qui peut servir à éclaircir celle de l'Eglise, & à faire discerner les faits & les écrits veritables, de ceux qu'on peut accuser ou soupçonner de fausseté. C'est pourquoy on nous pardonnera, si nonobstant le dessein que nous avons de passer tres-legerement sur Auguste, nous nous arrestons neanmoins un peu sur la police qu'il a établie dans le gouvernement de l'Empire, & qui a esté suivie par ses successeurs.

a.

ARTICLE III.

Des Officiers envoyez pour gouverner les provinces.

ᵃLEs provinces du partage du peuple estoient gouvernées par des Senateurs, qui avoient esté Consuls ou c.d.|Lips. exc.m. in Tacit.p.178.

τῶν ἐστρατηγηκότων ἢ δοκούντων γε. "Preteurs, soit en effet, soit en titre; & ils portoient tous neanmoins le titre de Proconsuls. On les choisissoit

1. par le sort, hors ceux à qui [1] le nombre de leurs enfans faisoit accorder quelque privilege. Ils estoient envoyez

2. au nom du Senat. Ils avoient des licteurs [2] comme dans la ville, & d'autres marques de leur dignité, qu'ils prenoient au sortir de Rome, & qu'ils ne quittoient point qu'en y rentrant. Mais leur charge n'estoit que pour un

1. πολυπαιδίας ἢ γάμου προνομία.

2. ὅσοις περ καὶ ἐν τῷ ἄστει νενόμισται. Veut-il dire que ceux qui avoient esté Preteurs avoient six licteurs, & ceux qui avoient esté Consuls en avoient douze?

L'an d'Auguste 5, avant J. C. 27.

an. Ils ne portoient point l'épée, ni " la cotte d'armes, ' parce qu'ils n'avoient pas droit de vie & de mort sur les soldats, ' quoiqu'ils l'eussent sur les autres. [a] Ils avoient droit aussi de lever les imposts; mais avec défense de rien tirer au delà de la somme qui leur étoit reglée, sans un ordre exprés du Senat ou de l'Empereur.

Dio, p. 505. a. d. a p. 506. c. d. — στρατιωτικῇ ἐσθῆτι.

' L'Asie & l'Afrique estoient particulierement destinées pour ceux qui avoient esté Consuls; [d'où vient que] ' dans le quatriéme & le cinquiéme siecle, il n'y avoit que ces deux provinces & celle d'Acaïe, dont les gouverneurs gardassent le titre de Proconsuls. ' Les autres estoient pour les Preteurs. Ni les uns ni les autres ne pouvoient avoir de provinces à gouverner que cinq ans aprés avoir esté Préteurs, ou Consuls. ' On a quelquefois donné des gouvernemens à de simples Chevaliers: mais il paroist que cela a esté fort rare. ' On pretend aussi qu'aprés Auguste les Proconsuls ont porté l'épée. ' Du temps mesme d'Auguste il y avoit en Afrique une legion, & d'autres troupes auxiliaires: & tout cela estoit commandé par le Proconsul.

p. 505. c. Notit. c. 1. p. 34! Cod. Th. t. 6. p. 332. 1. Dio, l. 53. p. 505. c. d. Lips. exc. m. in 1. Tacit. p. 178. Tacit. an. 4. c. 5. p. 99. n. 20.

' Comme il arrivoit quelquefois que le sort tomboit sur des gents incapables de gouverner des provinces, enfin les Empereurs prirent le droit de nommer autant de personnes qu'il y avoit de gouvernemens à donner; & ces personnes tiroient ensuite entr'eux au sort. Quelquefois mesme l'Empereur y envoyoit d'autorité ceux qu'il vouloit, ou les laissoit plus d'un an dans leurs provinces.

Dio, l. 53. p. 505. c. d.

' Ces Proconsuls avoient avec eux des Thresoriers ou Questeurs, qui se tiroient au sort, & des Assesseurs ou " Lieutenans. Ni les uns ni les autres n'avoient droit de juger à mort. Ceux qui avoient esté " Preteurs n'avoient qu'un Assesseur, qu'ils choisissoient eux-mesmes d'entre ceux qui avoient aussi esté Préteurs, ou qui estoient d'une dignité inferieure. ' Ceux qui avoient esté Consuls en avoient trois, qu'ils choisissoient entre ceux qui estoient arrivez à la mesme dignité; mais avec l'agrément de l'Empereur.

d. e. — Legatos. — Note 2. — c|p. 506. a.

[Deux Consuls par an n'eussent pas pû suffire pour cela.] ' Mais il y avoit déja du temps qu'on ne faisoit plus de Consuls que pour quelques mois afin de leur en pouvoir substituer d'autres; ' & on en a fait quelquefois jusqu'au

l. 48. p. 378. b. l. 72. p. 822. c.

jusqu'au nombre de vingt-cinq. 'Il n'y avoit neanmoins que les deux premiers de chaque année qui passassent pour Consuls dans les provinces : les autres ne se connoissoient gueres qu'à Rome & en Italie durant le temps de leur Consulat : c'est pourquoy on les appelloit les petits Consuls. [Nous avons accoutumé de les appeller Subrogez, & les autres Ordinaires.] l.48.p.378.b.c.

'Il paroist que les affaires des provinces Proconsulaires venoient par appel aux Consuls, & étoient jugées par le Senat. Tac.an.13.c.4. p.197.

'Pour les provinces qu'Auguste s'estoit reservées, il en choisissoit luy-mesme les gouverneurs, qu'il envoyoit où il vouloit & quand il vouloit, comme ses Lieutenans. [Ceux-ci avoient moins d'apparence de grandeur que les autres, mais ils avoient en effet plus d'autorité.] 'C'estoient aussi des Senateurs, [a] qui avoient esté Preteurs ou Consuls, ou qui mesme exerçoient actuellement la Preture ou le Consulat ; & neanmoins 'ils ne prenoient jamais que le titre de " Propreteurs ou de Lieutenans, 'n'avoient que six licteurs, [comme les Preteurs à Rome,] ne prenoient les marques de leur dignité, qu'aprés estre arrivez dans leur gouvernement, & les quittoient dés qu'ils n'estoient plus en charge. 'Mais d'autre part ils avoient la conduite des guerres, '& l'autorité entiere sur les soldats : c'est pourquoy ils portoient l'épée & la cotte-d'armes. Leur commission n'estoit point pour une seule année, mais pour autant de temps que le Prince le vouloit. 'Ils ne levoient point les imposts, & ne pouvoient faire aucune recrue de soldats sans un ordre exprés de l'Empereur ou du Senat. Dio, l.53. p.504. d|505.b. p.504. c. a d |p.505.b. p.504.d. ἀντιστρατήγους. p.505.a.b. p.504.d.e. p.505.a. p.506.b.c.d.

'Lorsqu'il y avoit dans ces provinces plus d'une legion Romaine, l'Empereur y envoyoit pour y commander les troupes, un Senateur qui avoit exercé la Preture ou la Questure, ou quelque autre charge semblable ; '& il paroist qu'en ce cas le Propreteur n'avoit point droit de porter l'épée. p.506.a. p.505.a.

'Pour les " Tribuns ou Colonels, [1] & les autres moindres Officiers, l'Empereur les tiroit du nombre des Chevaliers Romains. χιλίαρχους. 1. p.506.b.

'Les Proconsuls & les Lieutenans recevoient chacun c.

a Je n'entens point ce que Dion met en cet endroit.

L'an d'Auguste 5, avant J. C. 27.

du public une certaine somme d'argent, à proportion de leurs besoins. Lors qu'ils partoient, l'Empereur leur prescrivoit les ordres de ce qu'ils avoient à faire. d. ' Quand leur successeur arrivoit dans la province, ils estoient obligez d'en partir aussi-tost, & de se rendre dans trois mois à Rome.

b. c. ' Outre ces Officiers, l'Empereur envoyoit dans les provinces tantost un Chevalier, tantost un de ses affranchis, avec le titre " d'Intendant, pour executer les ordres qu'il leur donnoit, pour faire l'employ des deniers publics, & aussi pour les lever dans les provinces de l'Empereur. [Nous les verrons dans la suite tenir lieu de Gouverneurs en chef, comme Pilate l'estoit dans la Judée.] l.57. p.618.619| Tac. an.4.c.15. p.103. ' Tibere laissa condanner par le Senat & bannir Lucillius Capito, Intendant d'Asie, parcequ'il avoit donné des ordres aux soldats, & avoit agi comme juge, au lieu qu'il ne l'avoit envoyé, disoit-il, que pour gouverner ses esclaves, & " ses revenus particuliers. Et les Intendans, dit Dion, plaidoient alors devant les magistrats, & dans les formes ordinaires, comme de simples particuliers. Lips. exc. b. in Tac. l.12. p.203. Eus. n. p.146.2. a.b. ' Depuis neanmoins on leur attribua quelque jurisdiction; & on leur donna le titre de " Receveurs, ' ou " Generaux.

" Procurator. ἐπίτροπος.

" pecunias familiares.

" Rationales. ' Καθολικοὺς.

Dio, l.53. p.504. c ' L'Egypte estoit gouvernée d'une maniere toute particuliere. l.51. p.455. a.b. ' Car l'importance de ce pays, & la legereté des habitans, toujours portez à la sedition, fit qu'Auguste ne la voulut point confier à un Senateur, b | Tacit. an.2. c. 59. p.61. ' ni mesme permettre qu'aucun de cette qualité y allast, sans en avoir une permission expresse. Dio, l.53. p.504. c. ' Il y mit un simple Chevalier: mais il luy donna pouvoir de rendre la justice, avec la mesme autorité que si c'eust esté un magistrat Romain; Tac. an. 12. exc. b. p.202. ' c'estàdire un Consul, un Proconsul, un Preteur, ou un Propreteur; quoiqu'on n'eust point accoutumé de donner de jurisdiction à de simples Chevaliers, c.60. p.190.191. ' depuis les disputes, & les guerres mesmes qui s'estoient excitées sur ce sujet.

Dio, l.51. p.455. b. ' Auguste ne voulut pas non plus qu'aucun Egyptien fust receu Senateur Romain, ni qu'il y eust un Senat & un Conseil public à Alexandrie, comme dans les autres villes, où il laissa par tout l'ancienne forme du gouvernement qu'il y trouva. Cet ordre qu'il établit pour l'E-

gypte, s'observa toujours depuis fort exactement, si ce n'est que Severe permit aux Alexandrins d'avoir un Senat, & qu'Antonin [Caracalla] son fils en fit quelques-uns Senateurs Romains.

[L'Egypte ne fut pas longtemps la seule province gouvernée par des Chevaliers.] ' Les Empereurs leur en donnoient aussi quelquefois d'autres à gouverner, soit en chef, comme Dion le semble dire, [soit avec quelque dépendance d'un autre gouverneur, comme ceux de Judée obeïssoient au gouverneur de Syrie.] ' Tous ces Chevaliers, [hors peutestre le Prefet d'Egypte,] estoient qualifiez " Intendans : & aussi au lieu de Chevaliers les Empereurs donnoient quelquefois ces gouvernemens à leurs affranchis, [comme Claude donna à Felix celuy de Judée.]

l.53.p.505.d. Tac.an.12.c.60. p.190.191. Procuratores.

' Il falloit necessairement que ces Intendans eussent l'administration de la justice. ' Aussi on leur accorda presque la mesme jurisdiction que les Preteurs avoient eue : [& on voit par l'Evangile que Pilate, qui n'estoit qu'Intendant, connoissoit mesme des crimes capitaux.] Il paroist neanmoins qu'on mettoit de la distinction entre leur pouvoir & celuy des magistrats, jusqu'en l'an 53. auquel Claude qui vouloit que ce que ses Intendans avoient jugé, eust autant de force que s'il l'eust jugé luy-mesme, ' fit donner en leur faveur un arrest par le Senat, qui leur attribuoit un pouvoir plus ample & plus exprés qu'on n'avoit fait jusque là. ' Et ce pouvoir estoit pour tous les Intendans, Chevaliers ou affranchis ; ' mais on croit que ce n'estoit que pour ceux qui par leur intendance estoient gouverneurs de provinces.

exc.b.p.202.203. c.60.p.190. p.190| Suet.l.5.c.12.p.518. Tac.p.191. exc.b.p.202.203.

ARTICLE IV.

Des Consuls & des autres Magistrats Romains.

[DION ne dit rien du gouvernement de l'Italie,] ' qui estoit comprise au nombre des provinces du Senat, ' sinon que les titres de Consuls & de Preteurs y demeurerent. [Chacun sçait que l'élection de ces magistrats appartenoit au peuple durant la Republique.] ' Mais en l'an 708, ou 709. de Rome, le Senat ordon-

an.13.c.4.p.197. Dio,l.53.p.504.c. l.43.p.236.a.

na que Cesar les feroit avec un pouvoir absolu. ' Cesar usa de ce pouvoir à l'égard des Consuls. ' Pour les autres magistrats, il ne voulut pas les créer luy-mesme, mais il faisoit nommer par le peuple ceux qu'il desiroit, [quand il y en avoit qu'il vouloit favoriser.] ' Selon Suetone il en recommandoit la moitié au peuple, & laissoit le choix des autres à la liberté des suffrages.

c. d. p.237.a b. — Suet. l.1. c.41. p.63.

' Suetone dit qu'Auguste rétablit l'ancien droit des suffrages du peuple [qui avoit peut-estre encore esté plus affoibli par les Triumvirs que par Cesar.] ' Mais il le rétablit tellement, qu'il en estoit neanmoins toujours le maistre, choisissant [& faisant nommer par le peuple] ceux qu'il vouloit ; & veillant mesme sur l'élection de ceux dont il luy laissoit le choix, afin qu'aucun ne fust élu contre les loix [ni contre sa volonté.] ' Les Consuls mesmes s'élisoient sous luy par les suffrages du peuple. On vit combien le peuple estoit incapable d'user de sa liberté par ce peu qui luy en restoit. Car ces élections ne se faisoient presque jamais sans trouble & sans sedition lors qu'Auguste s'éloignoit un peu de Rome. ' Cela l'obligea quelquefois à nommer luy-mesme les Consuls. ' Il semble qu'il l'ait fait aussi en d'autres occasions : [Et ses successeurs le firent encore plus souvent.

l.2.c.40.p.219. — Dio, l. 53. p.511. b.c. — l.54. p.524. c.d.| 527.c. — p.527.c.d. — l.53.p.518.d.

Les villes d'Italie, au moins celles qui estoient colonies, avoient part sous Auguste aux elections des magistrats Romains.] ' Car les Decurions ou Senateurs de ces villes donnoient pour cela leurs suffrages que l'on envoyoit seellez à Rome un peu avant l'élection.

Suet. l.2.c.46. p.233.

' Tibere osta au peuple le droit des élections, & l'attribua au Senat, observant de ne donner sa recommandation qu'à quatre personnes, qui estoient toujours nommez sans difficulté [par le Senat.] ' Il n'avoit rien de reglé pour la nomination des Consuls : mais il paroist neanmoins qu'elle se faisoit toujours par le Senat.

Tacit.l.1. c.15. p.13. — c.80.p.37.

' Caligula voulut rétablir le peuple dans son ancien droit, mais cela ne dura pas ; ' & dans la suite de l'histoire on voit que la nomination des magistrats dépendoit du Prince.

Suet. l. 4. c.16. p.437.438. — Lips. in Tacit. l. 1.exc.e.p.175.

[Nous ne trouvons point qu'il y ait jamais eu plus de deux Consuls ensemble, non plus que durant la Repu-

L'an d'Auguste 5, avant J. C. 27.

blique : mais il y en avoit quelquefois davantage en une année, comme nous l'avons expliqué.] ' Pour les Preteurs, on assure que jusqu'à Cesar il n'y en a jamais eu plus de huit. Cesar en fit jusqu'à seize. Auguste tascha d'en fixer le nombre à douze : ' & Tibere promit avec serment de n'aller jamais au delà. [a] Mais on pretend qu'il ne fut pas plus religieux en cela que dans le reste, & que depuis l'an 33. de JESUS-CHRIST il en fit d'ordinaire environ seize ; ce qui fut suivi par ses successeurs. exc. d. p. 179. Tac. an. 1. c. 14. p. 13. a exc. d. p. 174. 175. | Dio, l. 58. p. 634. b.

' Les autres magistrats de la Republique [comme les Tribuns du peuple, les Ediles, les Questeurs,] conservoient encore leurs noms, [& autant d'autorité qu'il plaisoit à l'Empereur de leur en laisser.] ' Auguste renvoyoit [1] au premier Preteur les causes nées dans la ville dont on appelloit à luy. Pour les autres, il avoit des Senateurs Consulaires destinez pour juger chacun les appellations de la province dont il estoit chargé. Tacit. an. 1. c. 3. p. 4. Suet. l. 2. c. 33. p. 208.

Auguste ajouta de nouveaux magistrats aux anciens, comme le Prefet de la ville, dont nous parlerons en un autre endroit,] ' & " l'Intendant des vivres. On croit que C. Turranius, estimé pour son erudition, eut le premier cette charge, qu'il tenoit encore sous Tibere. Præfectum annonæ. Tac. an. 1. c. 7. p. 6. n. 46.

' Ce fut Auguste qui divisa la ville de Rome en quatorze regions ou quartiers ; & chaque region avoit un des magistrats de l'année chargé d'en prendre le soin, selon que le sort le luy destinoit. Il y avoit aussi un " commissaire dans chaque [2] rue choisi par les bourgeois de la rue mesme. Suet. l. 2. c. 30. p. 198. | n. magister.

' Il établit encore de nouveaux officiers pour avoir soin des edifices publics, des chemins, des fontaines & des aqueducs, du lit du Tibre, & de plusieurs autres choses qui regardoient le bien public. ' On avoit vû quelques-uns de ces officiers avant luy ; mais cela n'estoit pas reglé & perpetuel. c. 37. p. 213. n. 2.

' Afin d'avoir promtement nouvelle de tout ce qui se passoit dans les provinces, il mit premierement des courriers à pied en certains endroits des grands chemins, qui se donnoient successivement les lettres les uns aux au- c. 49. p. 236. 237.

1. *Prætori Urbano.* Casaubon dans sa note croit qu'il faut lire *Præfecto.*
2. *Vici.* Il semble que c'estoit plus qu'une rue : mais nous n'avons pas de terme pour cela ; celuy de *paroice* qui y pourroit revenir, estant consacré pour l'Eglise.

L'an d'Auguste 5, avant J. C. 27.

tres ; & ensuite des chariots, afin qu'une mesme personne luy vînt apporter les lettres, & luy pust apprendre de vive voix l'état des choses. [Ces chariots de poste subsisterent toujours sous ses successeurs, quoiqu'avec divers changemens.]

ARTICLE V.

Des Rois & des peuples libres soumis à l'Empire.

[APRES avoir parlé du dedans de l'Empire, nous marquerons les Rois qui en estoient moins les alliez que les sujets. Herode Roy des Juifs possedoit toute la Palestine, comme nous le pourrons marquer autre part plus amplement.] 'Obodas predecesseur d'Aretas [dont parle S. Paul,] possedoit les pays des environs de la Judée, [& mesme Damas dans la Phenicie] sous le titre du Roy des Arabes Nabathéens. 'On parle d'un Iamblique aussi Roy des Arabes, & d'un Alexandre son frere, à qui Auguste osta ses Etats aprés la bataille d'Actium. 'La Comagéne [qui est une partie de la Syrie le long de l'Euphrate,] avoit aussi son Roy. 'Auguste aprés son triomphe avoit fait mourir un Antiochus de Comagéne. [On ne nomme point celuy qui luy avoit succedé. Pour les Augares Princes d'Edesse, & de l'Osrhoéne au delà de l'Euphrate, ils reconnoissoient plutost les Parthes que les Romains.]

Jos. ant. l. 16. c. 15. p. 572. c| Usser. p. 596.

V. la guerre des Juifs

Usser. p. 569. 589| Dio. l. 51. p. 443. c. d| 54. p. 526. c.

Dio, l. 54. p. 526. d.

l. 52. p. 495. a.

V. S. Ephrem.

'Auguste aprés la bataille d'Actium fit mourir Philopator fils de Tarcondimote, Roy de Cilicie, & Lycomede Roy d'une partie du Pont. Il donna les pays du dernier à un Medée ou Mede : & il paroist que ce mesme Mede estoit Roy de la petite Armenie. 'Une autre partie du Pont avoit Polémon pour Roy, [& en a retenu le nom.]

l. 51. p. 443. c.

53. p. 513. d| Usser. p. 583.

'La grande Armenie, qui avoit Artabaze [ou Artaxia] pour Roy, reconnoissoit aussi alors l'autorite des Romains. 'Amyntas estoit Roy de Galacie, & de quelques parties de la Lycaonie & de la Pamphylie. 'Archelaüs regnoit dans la Cappadoce. [C'est celuy dont Joseph parle assez souvent, parce qu'il avoit marié sa fille à Aristobule fils d'Herode.] 'Les Rois d'Iberie & d'Albanie

Dio, l. 54. p. 526. d. e.

l. 53. p. 514. d. e.

l. 49. p. 411. a.

Tacit. an. 4. c. 5. p. 99.

protegez par la grandeur du nom Romain, servoient aussi à en couvrir les frontiéres.

' Il paroist que les Romains ne possedoient rien encore dans la Thrace, quoiqu'ils remportassent divers avantages sur quelques-uns des peuples qui l'habitoient. ' D'autres y faisoient alliance avec eux, comme un Sitas Roy des Dentheletes qui estoit aveugle. [La plus grande partie de] ' ce pays estoit possedé " sous le regne d'Auguste, par un nommé Rhœmétalce, tant en son nom que comme tuteur de ses neveux, enfans de Cotys son frere, dont l'un nommé Rhascypolis fut tué l'an 21. d'Auguste, & l'autre estoit aussi nommé Cotys. ' Rhœmetalce estant mort, Auguste partagea ses Etats entre Rhescuporis [1] son frere, & le jeune Cotys ' leur neveu: [a] donnant à l'oncle les pays les plus montagneux, & à Cotys ce qui estoit le plus proche de la Grece. [b] On pretend que Tomes en Scythie estoit des Etats de Cotys.

Dio, l. 51. p. 460-463 | l. 53. p. 545. c. d.

l. 51. p. 461. a. b.

dans les années 16. 21. 37.

Tacit. an. 2. c. 64. p. 62 | Dio. l. 54. p. 534. c | p. 545. b. c | l. 55. p. 568. c.

Tacit. c. 64. p. 62 | n.

1.

Vell. Pat. l. 2. c. 129.

a Tacit. c. 64. p. 62.

b n. 184. p. 62.

' La Numidie estoit possedée par le Roy Juba, à qui Auguste avoit fait épouser Cleopatre fille d'Antoine & de Cleopatre derniere Reine d'Egypte. ' Ce Prince est moins illustre dans l'histoire par l'éclat de la dignité royale, que par son amour pour les sciences & pour les lettres.

Dio, l. 51. p. 454. a. b | l. 41. p. 172. b.

Plin. l. 5. c. 1. p. 93. b.

[Pour Phraate Roy des Parthes, il estoit bien aise d'estre ami d'Auguste, dont il redoutoit le pouvoir & le genie; mais il ne se regardoit pas comme son sujet.] ' La Reine Candace regnoit alors dans l'Ethiopie, [apparemment au nom de son fils.] Elle n'avoit qu'un œil, mais elle avoit un grand cœur. [" Ce n'est pas la seule princesse de ce nom ou de ce titre qui ait regné dans l'Ethiopie.]

Strab. l. 17. p. 820. d. e.

V. S. Philippe Diacre.

' Les Alpes Cottiennes [qui est le pays du Mont-Cénis,] avoient leur Prince, à qui l'Empereur Claude permit de prendre le titre de Roy. ' Pline semble donner à ce petit Etat douze " villes qui estoient alliées de l'Empire sous Auguste.

Dio, l. 60. p. 681. b.

Plin. l. 3. c. 20. p. 69. e.

civitates.

' Dion nous apprend qu'il y avoit aussi alors plusieurs pays qui conservoient quelque espece de liberté sous la protection de l'Empire. ' Il marque entr'autres les Cydoniens & les Lampéens [en Crete,] à qui Auguste mesme avoit donné la liberté. ' Ceux de Cyzic [dans l'Hel-

Dio, l. 53. p. 504. b.

l. 51. p. 443. d.

l. 54. p. 525. e.

1. nommé par d'autres Rhascupolis, Thrascipolis, &c.

Taci. an. 2. n. 183. p. 62.

 L'an d'Auguste 5, avant J. C. 27.

lespont] en jouissoient, & encore ceux de Tyr, & de Sidon, ' les Alpes maritimes [qui est la province d'Embrun] possedées alors par les Liguriens Chevelus : ' la ville d'Athenes, ' & les peuples de Lycie.

p.538.b. Tacit.an.2. c.53. p.58. Dio,l.60.p.676. c.

ARTICLE VI.

Octavien prend le nom d'Auguste, la puissance du Tribunat, & plusieurs autres titres.

[AUGUSTE s'estant donc reservé toutes les provinces qui avoient besoin de soldats,] ' il se trouvoit maistre de toutes les troupes de l'Empire : [& par le moyen des Intendans] il disposoit encore des deniers publics aussi bien que des siens propres : car l'on y mettoit quelque distinction, quoiqu'il n'y en eust point en effet. Ainsi il n'eut pas de peine à demeurer maistre absolu jusques à la fin de sa vie, en se faisant continuer tantost pour cinq ans, tantost pour dix, dans le pouvoir dont il avoit témoigné tant de desir d'estre déchargé. ' Ses successeurs qui estoient declarez souverains pour toute leur vie, ne laisserent pas à son imitation de faire tous les dix ans quelque solennité, comme si on leur eust aussi alors renouvellé leur pouvoir.

l.53.p.505.c. p.507.a|Pagi.

' La distribution des provinces ne se fit pas le mesme jour " [7. de janvier] auquel Auguste fut confirmé par le Senat dans la puissance absolue ; mais le 13. du mesme mois : ' Et aussi-tost aprés qu'elle eut esté faite, savoir [1] le 17. suivant, le Senat & le peuple luy donnerent le titre d'AUGUSTE [dont nous nous sommes servis par avance, parce que c'est le nom sous lequel on le connoist le plus aujourd'huy.] ' Il eust voulu estre appellé Romulus : mais il vit que ce nom feroit connoistre à tout le monde le dessein qu'il avoit de se rendre & maistre & absolu comme un Roy. Ainsi il se contenta d'estre appellé Auguste, comme s'il eust eu en luy quelque chose de sacré & de divin qui l'élevoit au dessus des autres hommes. Ce fut Munatius Plancus qui en ouvrit l'avis.

Usser.p.581. ex Ovid. — v. art.2. — Ibid |Dio, l.53. p.507.b.c. — 1. — Dio,p.507.c.d| Usser.p.581.582.

1. C'est Censorin qui le dit (*c. 21. p. 156.*) & il est suivi par Usserius & Bucherius (*de Belg. l. 1. c. 10. p. 242.*) Orose (*l. 6. c. 20. p. 205. 2. d.*) dit que ce fut le 6. du mesme mois, auquel nous celebrons l'Epiphanie. Mais il brouille tout en cet endroit.

'Le

L'an d'Auguste 5, avant J. C. 27.

Dio, p.508.a.b.

' Le nom d'*Auguste* & celuy de *Cesar* sont passez ensuite à tous ceux qui ont eu la puissance souveraine, avec le titre d'*Empereur*, qui marquoit particulierement leur puissance absolue, telle qu'elle avoit esté dans les Rois & les Dictateurs : & c'est en cette qualité qu'ils levoient des troupes, mettoient des imposts, declaroient la guerre, faisoient la paix, avoient pouvoir de faire mourir les Senateurs mesmes & les Chevaliers, aussi bien dans Rome que hors de Rome.

a.

' Ils prenoient toûjours la qualité de Proconsuls quand ils estoient hors de la ville.

c.d.l.51.p.457.b.

' Aussi-tost aprés la mort d'Antoine, le Senat avoit donné à Auguste pour toute sa vie, non le titre de Tribun du peuple, cette charge n'estant point pour les Patriciens; mais la puissance du Tribunat, qui luy donnoit droit de " casser tout ce que les autres faisoient contre sa volonté, & rendoit sa personne sacrée & inviolable ; ensorte que quiconque blessoit mesme par des paroles le respect qui luy estoit dû, passoit pour un sacrilege, & digne d'estre puni de mort, " sans avoir seulement esté entendu'. Ce pouvoir passa à ses successeurs : [& l'on peut juger qu'il fut la source de tant de violences horribles qu'ils commirent sous pretexte du crime de leze-majesté, dont le nom grec " marque encore mieux qu'on pretendoit punir le violement d'une chose sainte & sacrée.] ' Ainsi ce titre leur attribuoit effectivement une autorité & une elevation extraordinaire, sans y joindre cependant aucun éclat qui la rendist odieuse, comme eussent fait les noms de Roy & de Dictateur.

παύειν.

ϗ ἄκριτον.

καθοσιώσις.

Tacit.an.3.c.56. p.88.

n.125.p.88.

' Cesar avoit eu aussi la puissance du Tribunat pour toute sa vie. Mais Auguste en avoit le premier pris publiquement le titre, & commença à le rendre illustre : d'où vient que Tacite l'en fait auteur. [Luy & ses successeurs le donnerent quelquefois à ceux qui n'avoient pas encore celuy d'Auguste, ni la puissance absolue.]

Dio, l.53.p.508. d.

' Ce pouvoir du Tribunat est encore fort important pour l'histoire, parce qu'on le marquoit [sur les medailles & dans les inscriptions :] & on en contoit les années[1], comme si les Empereurs l'eussent pris de nouveau tous les ans, avec les Tribuns du peuple. [Mais au lieu que l'année des Tribuns commençoit au premier jour de janvier, le Tribunat

1. La premiere année on mettoit *Tribunitiâ potestate* : La seconde on ajoutoit II. la troisiéme III. & ainsi des autres.

des Empereurs se renouvelloit au mesme jour qu'ils l'avoient receu d'abord :] de sorte qu'il nous sert à connoistre les années de leur regne, [quand ils ne l'avoient receu qu'avec l'Empire. Neanmoins depuis l'an 270. & le regne de Claude II. on ne le marque presque plus.]

c. 'Les Empereurs prenoient encore la qualité de grands Pontifes, par laquelle ils estoient maistres de toutes les choses qui regardoient la religion. Elle estoit reservée au [premier] Auguste lors qu'il y en avoit plusieurs, [jusqu'à

Goltz. p.110.111. ce que vers l'an 252.] 'Volusien[1] qui n'avoit pris d'abord que le titre de Pontife, prit celuy de grand Pontife aussi bien que Gallus son pere: [& ce fut une regle que tous les Augustes suivirent depuis.]

Dio, p.508.c.| 509.c. 'Ils se donnoient aussi quelquefois le titre de Censeurs, pour mettre & oster du Senat qui ils vouloient, & entrer dans la connoissance des biens & de la conduite des particuliers. Mais comme ils avoient assez moyen de le faire sans cette qualité, ils la negligeoient d'ordinaire.

p.507-509.a. 'Ainsi en réunissant en leur personne toutes les dignitez de la Republique, ils la ruinerent absolument, & établirent une pure monarchie, à laquelle il ne manquoit que

p.508.509. le titre de monarque, & le nom de Roy.' Afin mesme qu'on ne leur pust opposer aucune puissance legitime, ils se firent declarer exemts de la jurisdiction des loix, & de l'obeïssance qui leur estoit deue; [ce qui est le caractere le

p.516.a. plus essentiel de l'autorité absolue.] 'Cela fut accordé à Auguste dans la huittiéme année de son regne.

p.509.b. 'Ils prenoient encore ordinairement le titre de Peres de la

Suet. l.2.c.58. p.247. patrie,'qui fut donné solennellement à Auguste;[a] &, comme

a Goltz. fast. p. 287. on croit, dés la troisiéme année de son empire.[b] Mais c'estoit moins pour prendre sur leurs sujets les droits de l'autorité

b Dio, l.53.p.509. b. paternelle, qui estoient extremement grands parmi les Romains, que pour se faire un honneur de les aimer cōme leurs enfans, & d'estre aimez & respectez d'eux comme leurs peres.

Dio, l.53.p.511. b.c. 'Le Senat ne laissoit pas de rendre des arrests sans qu'Auguste y fust present, recevoit mesme les ambassades des Rois, & y faisoit réponse. Mais Auguste donnoit bon ordre que ce qui se faisoit sans luy, ne se fist neanmoins que selon son intention.

Noris, de Pis. p.171| Fabr. c.3. p.90.g. 1. 'Maxime & Balbin faits Empereurs en 237. avoient déja pris tous deux le titre de grands-Pontifes : [mais cela ne fit pas encore la regle, puisque Volusien ne fut d'abord que Pontife.]

'On a remarqué avec sujet que ce changement de la Republique en monarchie, favorable à la paix [& à la felicité des peuples, fit tort aux grands genies, qui n'avoient plus la mesme liberté de se faire paroistre ; & fit tort encore à l'histoire, peu de personnes se mettant en peine d'apprendre les raisons & la verité des évenemens ausquels ils ne prenoient plus de part, & ceux mesmes qui les savoient en deguisant la verité ou pour flatter les puissans, ou pour les rendre odieux. 'Dion se plaint encore que tout se faisant dans la monarchie par la volonté d'un seul homme, & du petit nombre de ceux qui entrent dans sa confidence, on est reduit à ignorer tout le secret des affaires, & tous les ressorts des évenemens qui paroissent au dehors. [Mais on sçait toujours assez de choses pour admirer l'ordre & la sagesse de Dieu dans la conduite du monde.] Tacit. hist. l. 1. p. 3. Dio, l. 3. p. 509. 510.

'Dés le lendemain qu'on eut donné à Octavien le nom d'Auguste, Pacuve Tribun du peuple, commença à dire qu'il se vouloit devouer & consacrer à luy, comme cela se faisoit parmi les barbares, [pour luy obeïr aux dépens mesme de sa vie, quoy qu'il luy pust commander.] Son exemple fut aussi-tost suivi de tous les autres : & la coutume s'establit enfin, qu'on n'alloit point saluer les Empereurs sans dire qu'on leur estoit devoué. Auguste fit semblant de s'opposer à cette [lasche & infame flatterie, qui le mettant à la place de Dieu, l'en rendoit ennemi :] & il ne laissa pas d'en recompenser l'auteur. p. 510. c. d. e.

ARTICLE VII.

Auguste va regler les Gaules & l'Espagne ; fait un voyage en Orient : les Cantabres domtez ; les Indiens alliez : les Parthes rendent les drapeaux pris sur Crassus, &c.

[TOUTES choses estant reglées dans Rome,] 'Auguste alla dans les Gaules, où il établit l'ordre du gouvernement ; les guerres qui avoient suivi de prés la conqueste de ces pays [par Jule Cesar,] n'ayant pas permis de l'y mettre plutost. 'Il y conserva la division du pays en quatre parties, savoir la Narbonoise, l'Aquitaine, la Celtique, & la Belgique. Mais au lieu que l'Aquitaine estoit auparavant bornée par la Garonne, il l'eten- p. 512. a. b. Strab. l. 4. p. 176. 177.

L'an d'Auguste 5, avant J. C. 27.

dit jusqu'à la Loire, y joignant quatorze nations qu'il tira de la Celtique. ' Il paroist aussi qu'il donna à la Celtique le nom de Lionoise. [On ne dit point qu'il y ait fait d'autre division des provinces : & neanmoins] ' on trouve que de son temps mesme, & dés la premiere année de Tibere, la Germanie estoit distinguée de la Belgique, & mesme divisée en haute & basse, dont chacune avoit son Lieutenant, & quatre legions qui gardoient les bords du Rhein pour arrester les incursions des Allemans, & les revoltes des Gaulois. ' On ne sçait pas bien quand les autres provinces ont esté divisées, l'Aquitaine en trois, la Narbonoise en quatre, la Lionoise en deux avec celle des Sequanois, & la Belgique en deux : ce qui avec les deux Germanies faisoit les quatorze provinces des Gaules dans le IV. siecle. Mais on pretend que cette division est plus ancienne que Constantin, & qu'elle peut venir d'Adrien.

p.177.c|Dio,l.53 p.503.c.

Tacit.an.1. c.31. 34. p. 19. 20|an. 4. c. 5. p. 99|Bucher.de Belg.l.1. c.12.98.p.28.

Marca, de Prim. § 62-64 p. 158-161.

' Auguste tint alors une grande assemblée à Narbone, & y fit [ou y resolut de faire] '' le dénombrement des personnes & des biens de ceux qui demeuroient dans les trois parties des Gaules conquises par Jule Cesar, [l'Aquitaine, la Celtique, & la Belgique.] ' Cela estoit tout nouveau dans ces pays, & d'autant plus dur que ce n'estoit pas simplement pour connoistre les biens des peuples, comme quand on le faisoit pour les citoyens Romains, [mais pour leur imposer des tributs,] ' dont quelques-uns se levoient tous les mois. [a] Aussi les premieres personnes de l'Empire, comme Drusus & Germanicus, furent employez à faire ce dénombrement.

Census.

Liv.epit.l.134| Dio,l.53. p.512.b

Lips.in Tac.l.11. exc.p.201.

Dio,l.54.p.535. d.

a Tacit.an.1.c.33 p.20 |exc. p.201.

' Aprés qu'Auguste eut reglé les affaires des Gaules, il passa en Espagne, ' où '' il commença son huittiéme Consulat à Tarragone. [b] Il vouloit passer en la grande Bretagne, qui n'estoit point encore soumise aux Romains : mais il fut arresté par la revolte des Salasses, [peuples du Duché d'Aoust, & du Marquisat d'Yvrée] en Piémont, & par la guerre que faisoient en Espagne les peuples de la Biscaie & des environs, qu'on appelloit alors Cantabres, avec ceux de l'Asturie. ' Orose Espagnol décrit assez amplement la guerre qu'Auguste fit contre les Asturiens & les Cantabres, les attaquant par mer & par terre.

L'an d'Auguste 6, avant J. C. 26.

Dio,l.53.p.512.b. Suet.l.2.c.26. p.190.

b Dio, l.53.p.512. a|513.d.e.

Oros.l.6.c.22. bib.P.t.15. p.206

' Auguste commença encore à Tarragone son neuviéme Consulat, [c] durant lequel les peuples de Biscaie & d'Asturie qu'il n'avoit pu domter, furent vaincus par C. An-

L'an d'Auguste 7, avant J. C. 25.

Suet.l.2. c.26. p.190.

c Dio.l.53. p.513. 514.

L'an d'Auguste 7, avant J. C. 25. tistius, parce qu'ils le craignoient moins : ensuite de quoy p.514.c.d.
Auguste fonda pour ses vieux soldats la ville de " Meride [en Castille, qui a longtemps esté la capitale ou metropole] de la Lusitanie.

Augusta Emerita.

'Les Salasses furent deffaits en mesme temps par Varron : 'mais l'honneur en fut attribué à Auguste ; & le Senat luy fit dresser un trophée dans les Alpes, où l'on nommoit jusqu'à 43. peuples des habitans de ces montagnes, qu'il avoit, disoit-on, soumis à l'empire du peuple Romain. 'Auguste fit alors fermer [pour la seconde fois] le temple de Janus, que ces guerres avoient fait ouvrir. 'Il peut estre demeuré fermé depuis l'an 729. de Rome jusqu'à l'an 738. [c'estàdire depuis le setiéme d'Auguste jusqu'au seiziéme.]

p.513.514. Plin.l.3.c.20. p.69.b.c. Dio,l.53.p.515.a. Noris, de Pis. p.198.

'Les Indiens luy envoyerent en ce temps-là des Ambassadeurs & des presens. Les Scythes & d'autres barbares septentrionaux firent peu aprés la mesme chose. 'Ce fut l'estime de sa moderation dans ses victoires, qui porta ces peuples si éloignez des Romains à rechercher son amitié.

Usser. p.583. Hier. chr. Suet.l.2.c.21. p.179.

'Il retira alors la [Numidie] des mains du Roy Juba, & luy donna en échange une partie de la Getulie [1], avec les pays qui avoient autrefois appartenu à Boccus & à Boguë ; [c'estàdire la Mauritanie Tingitane & la Césarienne,] puisque 'Pline dit que Juba a esté Roy des deux Mauritanies : '& Tacite dit qu'il avoit receu les Maures de la liberalité du peuple Romain. [a] Ses nouveaux sujets furent faschez de se voir assujettis à luy, & de ne l'estre plus aux Romains : de sorte qu'ils se revolterent mesme quelque temps aprés, & les Romains eurent de la peine à les vaincre.

Dio,l.53. p.514.d. Plin.l.5.c.1 p.93.b. Tac.an.4.c.5.23. p.99.106. a Dio,l.55.p.567.d.

'Amyntas Roy de Galacie mourut dans le mesme temps. Il laissa des enfans ; mais ils ne luy succederent pas, Auguste ayant retiré ses Etats pour faire de la Galacie & de la Lycaonie des provinces Romaines, & réunir à la Pamphylie ce qui en avoit esté démembré en faveur d'Amyntas.

l.53. p.514. d.e. Usser.p 583. 584.

'En la mesme année Agrippa acheva à Rome le Panthéon, '& fit la solennité du mariage de Julie fille d'Auguste avec Marcellus neveu du mesme Prince. Auguste estoit alors malade en Espagne, '& " estant gueri il revint à Rome quelque temps aprés.

Dio, p.515.b. c.d. p.516.b.

L'an d'Auguste 8, avant J. C. 24.

1. Je n'entens point la raison qu'en rend Dion.

d. c|p. 517|Usser. p. 584-587. ' Ælius Gallus gouverneur d'Egypte entreprit d'aller porter la guerre jusque dans l'Arabie Heureuse, contre un Roy nommé Sabos. Aucun Romain ne l'avoit tenté avant luy : & il y réussit si mal, que son exemple ne fut suivi de personne. L'an d'Auguste 8, avant J. C. 24.

Dio, l. 53. p. 517. c. ' Le bonheur d'Antoine Musa medecin qui tira Auguste d'une maladie qui l'avoit reduit à l'extremité, fit décharger ceux de sa profession des imposts publics; ce qui continua à l'avenir. p. 518. b. c|Usser. p. 587. a. ' Cette maladie donna occasion à quelque brouillerie entre Marcellus neveu & gendre d'Auguste, & Agrippa son fidelle ami : de sorte qu'Auguste pour en prevenir les suites, aima mieux se priver d'Agrippa, & l'envoyer commander en Orient. L'an d'Auguste 9, avant J. C. 23.

Dio. p. 518. c. d. ' Auguste établit alors dix Preteurs; ce qui continua durant plusieurs années. d. c. ' Il quitta ensuite le Consulat, [qu'il avoit toujours tenu depuis neuf ans,] & subrogea à sa place L. Sestius, honorant en luy la fidelité avec laquelle il continuoit à aimer Brutus : Et cette action fit beaucoup estimer Auguste mesme. c. ' Ce fut sur cela que le Senat ordonna qu'il auroit toute sa vie la puissance du Tribunat, Noris de Pis. p. 196. 263|Pagi, crit. ap. § 109. ' laquelle les fastes commencent à conter du 27. juin de sa neuviéme année : [de sorte qu'il semble qu'Auguste ne l'avoit pas accepté d'abord] Dio, l. 51. p. 457. a ' lorsque le Senat la luy avoit donnée dans son quatriéme Consulat, comme nous l'avons marqué aprés Dion. l. 53. p. 518. 519. ' On ordonna encore qu'il pourroit toujours proposer tout ce qu'il voudroit dans le Senat, qu'il porteroit perpetuellement [hors de Rome] la qualité de Proconsul, & qu'il auroit par tout un pouvoir superieur à celuy de tous les gouverneurs.

p. 517. d. e|Usser. p. 587. m. ' Marcellus son neveu & son gendre mourut en ce temps-là entre les mains du mesme Musa qui avoit gueri Auguste. Dio, l. 53. p. 519. c. ' Livie femme d'Auguste fut soupçonnée d'avoir contribué à sa mort pour favoriser [Drusus & Tibere] ses enfans qu'elle avoit eus d'un premier mari. Tacit. an. 2. c. 41. p. 53. ' Marcellus estoit déja extremement aimé.

Dio, l. 54. p. 521. a. b. c. ' Le peuple affligé par la famine & par la peste, voulut contraindre Auguste d'accepter la Dictature : mais il rejetta absolument ce titre odieux : c. d. ' il refusa de mesme l'office de Censeur perpetuel. p. 523. b. ' Il rendit aussi au peuple l'isle de Cypre & la province Narbonoise : p. 524. c. ' & s'en alla ensuite en Sicile. L'an d'Auguste 10, avant J. C. 22.

'Les peuples de Biscaie & d'Asturie s'estant revoltez, furent domtez de nouveau par C. Furnius. 'Candace Reine d'Ethiopie fit quelques courses dans l'Egypte, qui donnerent occasion aux Romains conduits par Petrone, de penetrer assez avant dans l'Ethiopie.

p.523.524. | p.524.a. b.c| Usser.p.586.588.

'Durant qu'Auguste estoit en Sicile, le peuple Romain pensa plusieurs fois en venir à la sedition pour l'élection des Consuls. 'Cela obligea Auguste '' à rappeller Agrippa d'Orient, & à l'envoyer à Rome pour la gouverner. Mais il l'obligea en mesme temps à repudier sa femme [Marcelle,] quoique niéce d'Auguste mesme, pour épouser Julie sa fille veuve de Marcellus. 'Il alla ensuite en Grece, & fut passer l'hiver à Samos.

L'an d'Auguste 11, avant J. C. 21.

Dio, l.54.p.524. c.d. | e|p.525.a|Usser. p.587. | Dio, p.525.b.c.d.

'De Samos il passa en Asie & en Bithynie, & delà jusqu'en Syrie. Son voyage fut malheureux pour ceux de Cyzique, de Tyr, & de Sidon, à qui il osta la liberté pour avoir maltraitté des citoyens Romains, ou pour des seditions. 'Phraate Roy des Parthes le voyant si prés de son pays, luy renvoya les drappeaux & les captifs pris sur Crassus & sur Antoine: ce qu'Auguste considera comme une grande victoire.

L'an d'Auguste 12, avant J. C. 20.

d. e| | e|p.526.a|l.53.p.519.b|Usse. p.589.590|Buch. de Belg. l. 1.c.18. § 11.p.46.

'Auguste donna dans ce temps-là à Iamblique, & à Tarcondimote ce que leurs peres de mesme nom avoient possedé dans l'Arabie & la Cilicie, à la reserve de quelques places maritimes de la Cilicie qu'il donna à Archelaüs. Méde Roy de l'Armenie mineure estant mort, il donna encore ce pays au mesme Archelaüs. [Je ne sçay si c'est celuy qui estoit déja Roy de Cappadoce.] Il donna le royaume de Comagene à un Mithridate encore fort jeune, dont le Roy de ce pays avoit fait tuer le pere.

Dio, l.54.p.526. c.d.

'Ceux de la grande Armenie deputerent alors à Auguste pour se plaindre d'Artabaze leur Roy, nommé aussi Artaxias, & demander en sa place Tigrane son frere qui estoit à Rome. Auguste y consentit, & envoya pour cela Tibere en Armenie avec une armée. Mais les Armeniens le previnrent, tuerent eux-mesmes Artaxias, & ne laisserent à Tibere que l'honneur de mettre Tigrane en possession, & de luy donner le diadême, 'qu'il ne garda pas longtemps.

d.e|Usser.p.588.589|Tac. an. 2. c. 3. p. 40. n.13|Suet.l.3. c.9.p. 336|Jos. ant. l.15. c.5. p.519.b. | Tacit. l. 2. c.3. p.40.

'Auguste retourna encore passer l'hiver dans l'isle de

Dio, l.54.p.527.a|Usser.p.589.590.

Samos, à laquelle il donna alors la liberté. Il y reçut une seconde ambassade des Indes, avec laquelle vint un nommé Zarmare, qui se brula volontairement en ceremonie.
Dio,p.527.c.d. ' Auguste'' nomma alors d'autorité l'un des Consuls à cause des seditions du peuple, & se hasta de retourner à Rome, ' d'où il envoya Agrippa regler les affaires des Gaules, & arrester les nouvelles revoltes de la Biscaie. Agrippa ne fit le dernier qu'avec une extrême peine, & mesme en faisant de grandes pertes. L'an d'Auguste 13, avant J.C. 19.
p.528.

ARTICLE VIII.

Auguste travaille à regler les mariages & la milice; adopte Caïus & Lucius Cesar ses petits fils; combat les Allemans; emploie Drusus & Tibere contre les Grisons. Des Prefets de Rome, &c.

p.531.c|543.b. ' AUGUSTE fit l'année d'aprés des loix severes pour obliger les Romains à contracter des mariages legitimes, & à élever des enfans; [& on peut juger par ces loix dans quels desordres les Romains vivoient alors.] ' Il declara nuls les contracts de mariages, lors que la fille auroit moins de dix ans. ' On le pressa aussi de travailler à regler la conduite des personnes mariées: mais il n'estoit nullement propre à cela, ' ne se conduisant pas luy-mesme en ce point comme il devoit, ' & sa femme Livie ayant une reputation assez fascheuse. [Sa fille Julie luy causa encore dans la suite plus de honte & de douleur.] L'an d'Auguste 14, avant J.C. 18.
p.532.c.d.
a.b.
a|p 533.c.
p.532.a.b.

d.c. ' Il fit transcrire les livres des Sibylles qui commençoient à s'effacer, & voulut que les Pontifes mesmes les écrivissent, afin qu'aucun autre ne les lust.

Pagi,crit. ap. § 115. ' Il'' celebra les jeux seculiers en la 15[e]. année de son regne, qui estoit la 737[e]. de Rome. L'an d'Auguste 15, avant J.C. 17.

Dio,p.533.b c. ' Julie sa fille ayant eu deux enfans d'Agrippa, nommez Caïus & Lucius, il les adopta & les declara successeurs de l'Empire, quoique le dernier ne fist presque que de naistre. ' Ils portoient auparavant le nom d'Agrippa; [mais depuis leur adoption on leur donna celuy de Cesar.] ' Auguste croyoit avoir besoin de successeurs [a] contre les conjurations que diverses personnes formoient contre luy.
Hier.chr.
Dio,l.54.p.533.c.
a b.c|p.530.d.c.

p.533.c.d. ' Il défendit aux avocats de rien prendre de leurs parties,

L'an d'Auguste 15, avant J. C. 17.

ties, & aux juges de faire aucune visite. [Libanius demanda depuis le dernier à Theodose.]

L'an d'Auguste 16, avant J. C. 16.

' Il alla ensuite dans les Gaules, où les Sicambres & d'autres Allemans conduits par un nommé Melon, faisoient de grands ravages, ayant battu la cavalerie Romaine, & mesme les legions conduites par M. Lollius. Ce fut ce qui obligea Auguste de venir au secours des Gaules, aprés avoir fait ouvrir le temple de Janus, ' qui ne peut avoir esté refermé que dix ans aprés.

p.533.534|Strab. l.7.p.291.c|Bucher.l.1.c.14.p.34|Noris, de Pis. p.198.
Noris, de Pis. p.199.

' Auguste passa deux ans dans les Gaules [a] gouvernant cependant la ville de Rome & l'Italie par [Statilius] Taurus, qu'il y avoit laissé pour cela ' sous le titre de Prefet de Rome [b] parce qu'Agrippa avoit esté encore envoyé en Orien: [c] Taurus, quoique déja fort âgé, s'aquitta fort bien de cet employ, qui n'estoit pas fixé à un certain temps [d] selon le conseil que Mecenas en avoit donné. [e] Ce fut luy qui exerça le premier cette charge depuis qu'Auguste fut maistre des affaires. Corvinus Messala l'avoit neanmoins tenue avant luy, mais seulement durant peu de jours, parce qu'il ne s'en estoit pas trouvé capable. L. Piso l'eut aprés Taurus.

Dio, l.54.p.535. a p.534. b
Tacit. an.6.c.11. p.137.
b Dio, p.535 b.
c Tacit. p.137.
d Dio, l.52.p.480. d.
e c.

L'an d'Auguste 17, avant J. C. 15.

' Durant que les Allemans ravageoient les Gaules, il y avoit diverses autres guerres dans la Pannonie, & dans la Thrace, qui finirent bientost, aussi bien que les courses des Allemans. ' Drusus & Tibere subjuguerent mesme entierement " les peuples des Grisons & de la Souabe'. ' Mais Licinius qui avoit pillé les Gaules dont il estoit Intendant, s'exemta de la punition qu'il meritoit, en donnant à Auguste dont il estoit affranchi, une partie de ce qu'il avoit volé. ' Seneque dit que ce Licinius avoit regné plusieurs années à Lion. ' Il s'appelloit aussi Enceladus.

Dio, l.54.p.534. 535.
Rhœtos.
p.536.
p.535.536.
Senec. lud. p.477 d.
Bucher. l 1.c.14. § 12.p.36.

' Auguste alors rendit la liberté à ceux de Cyzique, & permit à ceux de Paphos en Cypre de donner à leur ville le nom d'Auguste. [Nous ne voyons pas neanmoins qu'on l'ait beaucoup connue sous ce nom.]

Dio, l. 54. p.537.d.

L'an d'Auguste 18, avant J. C. 14.

' Les Alpes maritimes furent reduites peu aprés en servitude [& en province.] ' Le Bosphore Cimmerien [appellé autrement la Quersonese Taurique,] receut aussi alors pour Roy de la part d'Auguste Polemon Roy du Pont, au lieu d'un Scribonius, qui se feignant envoyé

p 538.a.b.
b.c.d|Usser.p. 592.593.

L'an d'Auguste 18, avant J. C. 14.

par Auguste, & petit-fils du grand Mithridate, s'estoit fait recevoir pour Roy, & avoit épousé Dynamis petite fille du mesme Mithridate, & heritiere de cet Etat. ' Agrippa qui avoit agi dans cette affaire, n'en écrivit point au Senat. Il ne voulut point non plus accepter le triomphe qu'on luy avoit decerné: Et son exemple servit ensuite de regle aux autres. ' Les villes de Beryte [en Phenicie] & de Patres [en Acaïe] furent faites alors colonies Romaines.

Dio, l.54.p.538.d.

Hier.chr.

' On marque en ce temps-là une guerre dans la Pannonie, qui dura environ deux ans.

Noris, de Pis. p.198.

' Auguste estant revenu [des Gaules] à Rome, fit quelques reglemens pour les soldats, dont nous parlerons dans la suite, ' & le 6. de mars il prit la charge de Grand Pontife qu'il avoit toujours voulu laisser à Lepidus le Triumvir tant qu'il avoit vécu. ' Ce fut en cette qualité qu'il rassembla jusqu'à deux mille volumes grecs & latins, remplis de predictions, ou anonymes, ou d'auteurs " peu dignes de foy; & il les brula tous, hors ceux qu'il choisit des Sibylles, lesquels il fit enfermer sous une statue d'Apollon. ' On produisit sous Tibere un nouveau livre des Sibylles, qui fut mesme receu par l'autorité du Senat. Tibere voulut neanmoins qu'il fust examiné par le College des Quinze. [On ne dit point quel jugement ils en firent.]

Dio, p.538.e|p.539.d.e.

p.540.c|Usser. p.593.

Suet.l.2.c.31.p.200|Tacit.an.6.c.12.p.138.

Tacit.c.12.p.138.

L'an d'Auguste 19, avant J. C. 13.

" parum idoneis.

ARTICLE IX.

Agrippa meurt: Julie sa veuve fille d'Auguste mariée à Tibere, qui fait la guerre en Pannonie: Drusus frere de Tibere meurt en Allemagne, &c.

L'an d'Auguste 20, avant J. C. 12.

' AGRIPPA qui estoit revenu peu auparavant de Syrie, mourut en la 20. année de ce regne, regretté d'Auguste & de tout le monde. ' Auguste herita de luy la Quersonese de Thrace, dont on ne sçait pas comment il estoit devenu seigneur. ' Au lieu de luy, Auguste prit Tibere pour l'aider dans les affaires, mais à regret, dit Dion.

Dio, l.54.p.541.b.c.

p.542.b.

p.543.c.

' Tibere fut en mesme temps envoyé pour reprimer la revolte des Pannoniens, & Drusus son frere pour arrester les courses des Sicambres. Ils réussirent tous deux: Drusus passa mesme le Rhein, & fit alliance avec les Frisons.

p.543.544.

L'an d'Auguste 20, avant J. C. 12.

'Bucherius s'étend beaucoup sur ce qu'il fit cette année dans l'Allemagne. Buch. de Belg. l.1.c.15. 16.p.38. 39.

'On craignoit alors quelque remuement dans les Gaules à cause que Drusus y faisoit une nouvelle "recherche des biens, [ou continuoit celle qu'Auguste avoit ordonnée quinze ans auparavant.] Il semble mesme que les peuples voisins du Rhein ayent pris les armes. Mais Drusus pacifia toutes choses, & on remarque qu'il se servit avantageusement pour cela de la solennité qui se fit pour dédier à Lion un autel élevé à Auguste, à laquelle il appella tous les plus considerables des Gaules. 'Cet autel fut dedié le premier jour d'aoust. 'Soixante peuples des Gaules y avoient fait mettre chacun leur statue. Il est celebre dans l'histoire, [& plus il est celebre, plus c'est un monument honteux de la lascheté des peuples, & de l'impieté du Prince qui le souffroit.]

census. c.15.p.37.38. ex Dione, Livio, Strabone. Suet.l.5.c.2. p.5.5. Strab.l.4.p.192. a.

L'an d'Auguste 21, avant J. C. 11.

'L'année d'aprés, Drusus s'avança jusqu'au Veser, & s'estant retiré de là aprés y avoir esté en tres-grand danger, il fit bastir quelques forts audelà du Rhein. 'Tibere se signala en mesme temps dans la Pannonie, & dans la Dalmacie, où il s'estoit fait quelques soulevemens, qui obligerent Auguste de se charger de ces provinces. 'Les Romains remporterent encore de grands avantages dans la Thrace sur les Besses conduits par un Vologese grand Pontife de Bacchus, qui employoit l'autorité de la superstition pour satisfaire son ambition & sa cruauté. 'L. Piso qui fut depuis Prefet de Rome commanda l'armée Romaine dans cette guerre, & subjuga en trois ans plusieurs nations.

Buch.l.1.c.16. p.39.40|Dio, p.544. Dio,l.54.p.545.b. c.d. c|Vell.P.l.2.c.98 p.24.

L'an d'Auguste 22, avant J. C. 10.

'Aprés qu'Auguste eut deliberé quelque temps à qui il donneroit sa fille Julie veuve de Marcellus & d'Agrippa, 'il la fit enfin épouser à Tibere, en l'obligeant de repudier sa femme Agrippine, quoique fille d'Agrippa, mere d'un fils nommé Drusus, & grosse d'un autre enfant. 'Tibere ne put ni se separer d'Agrippine, ni épouser Julie dont il connoissoit les dereglemens, qu'avec une sensible douleur. [Mais c'estoit un pas pour s'élever à l'Empire.]

Suet.l.2.c.63. p.252. p.252|Dio, l.54. p 543.c|p.546.b. Suet.l.3.c.7 p. 333.334.

'La garde des registres & des arrests du Senat, qui estoit auparavant confiée aux Tribuns du peuple & aux Ediles, fut alors donnée aux Questeurs. Dio,l.54.p.546.c.

d. e| Bucher. l. 1. c. 17 p. 41. 42.

L'an d'Auguste 22, avant J. C. 10.

'Auguste fut ensuite dans les Gaules avec Tibere & Drusus, qui furent bientost obligez de le quitter, pour s'aller opposer l'un aux Daces & aux Dalmates, l'autre aux Sicambres, & aux Cattes. Ils retournerent peu aprés avec luy à Rome.

Dio, l. 55. p. 548| Sigon. fast. p. 333| Buch. l. 1. c. 17. p. 42. 43| a Vell. l. 2. b Tacit. an. 1. c. 33. p. 20. l. 2. c. 82. p. 66| Suet. l. 5. c. 1. p. 505. c Tac. an. 2. c. 41. p. 53. d Suet. l. 3. c. 50. p. 386.

L'an d'Auguste 23, avant J. C. 9.

'L'année d'aprés, Drusus qui estoit Consul estant retourné en Allemagne, & l'ayant traversée jusques à l'Elbe, il y mourut en s'en retournant. [a] L'histoire releve beaucoup ses bonnes qualitez: [b] & on pretendoit que s'il eust jamais eu l'autorité entre les mains, il eust rétabli la Republique: de sorte qu'il estoit fort aimé du peuple; [c] dont l'amour est quelquefois " un mauvais augure. [d] Suetone assure qu'il écrivit à Tibere son frere pour porter Auguste à rendre la liberté, & mesme pour l'y contraindre, & que Tibere fut assez dénaturé pour montrer la lettre à Auguste. [C'est peut-estre ce qui a donné lieu] 'à quelques-uns de croire qu'on s'estoit servi de poison pour avancer sa mort, & qu'Auguste mesme y avoit eu part. Mais Suetone soutient que c'est une chose sans apparence, & qu'Auguste a toujours beaucoup aimé Drusus, jusqu'à luy vouloir donner part à sa succession avec ses enfans, & jusqu'à faire l'histoire de sa vie. [Tacite qui n'épargne pas Auguste non plus que les autres,] 'assure neanmoins qu'il n'a jamais esté assez dur pour attenter à la vie d'aucun des siens.

infaustus.

Suet. l. 5. c. 1. p. 505.

Tacit. an. 1. c. 6. p. 6.

Buch. l. 1. c. 17. § 8. p. 42. a Suet. l. 5. c 1. p. 505.

'On croit que Drusus mourut [1] l'onziéme de juillet. [a] Il laissa trois enfans de sa femme Antonia [fille de M. Antoine,] le celebre Germanicus, [seul digne de luy,] Liville qui fut mariée à Drusus fils de Tibere,] & Claude qui fut Empereur.

Dio, l. 55. p. 549. a. b. b p. 551. b. c. c.

L'an d'Auguste 24, avant J. C. 8.

'Auguste estoit hors de Rome, lorsque Drusus mourut. [b] Il n'y rentra point que l'année suivante, [c] & en sortit peu aprés pour retourner dans les Gaules. Tibere y vint avec luy, & l'y laissa, pour passer le Rhein avec les trouppes. 'Il courut une partie de l'Allemagne, [d] & obligea les barbares de deputer à Auguste pour luy demander la paix. Ils ne la purent obtenir, parce que les Sicambres n'avoient pas deputé avec les autres. [Ainsi la guerre continua, & toujours au desavantage des Alle-

Vell. Pat. l. 2. d Dio, p 551. 552. Bucher. l. 1. c. 18. p. 44. 2.

1. Bucherius a 3. *id. julii*, qui est le 13. Mais dans l'inscription qu'il cite de *Lipse* (*ap. Tac.* p. 41.) il y a 5. *id.*

mans :] de sorte que les Sicambres furent enfin obligez d'envoyer aussi demander la paix : & ne la pouvant obtenir [aux conditions qu'ils pretendoient, & en demeurant libres,] 'ils se rendirent à luy, [a] ce que les Sueves firent comme eux. [b] Il accorda la paix à [une partie] des Sueves, & aux [Marcomans] sujets du Roy Marobode. [c] Mais il obligea une partie des autres Allemans de se retirer au delà de l'Elbe : & il fit passer les Sicambres & [le reste] des Sueves au deça du Rhein. [d] Il reduisit presque en forme de province [une grande partie de] l'Allemagne, [e] mais extremement depeuplée.

Cassiod. chr. a Suet. l. 2. c. 21. p. 178. b Tac. an. 2. c. 26. p. 47. c Suet. p. 178 | Strab. l. 7. p. 290. b. d Vell. Pat. e Strab. l. 7. p. 290 b.

' Tibere fit donc passer le Rhein à quarante mille Allemans, & leur assigna les endroits où ils devoient demeurer. ' C'estoit sur le bord du Rhein selon Suetone [1] : [f] & néanmoins il semble qu'on ait dû plutost les éloigner assez de ce fleuve, pour ne pouvoir pas aisément le repasser, ni sejoindre aux autres Allemans. Quelques uns pretendent mesme qu'il reste encore aujourd'huy divers monumens que le pays d'autour de Courtray a esté autrefois habité par les Sueves.

Suet. l. 3. c. 9. p. 336. p. 336. | l. c. 21. p. 178. f Buch. l. 1. c. 20. p. 49. 50.

' On ne trouve au contraire aucun vestige du quartier où les Sicambres furent placez. ' Et il paroist en effet que soixante ans aprés, cette nation estoit comme entierement éteinte, ' quoiqu'il en fust resté quelque partie au delà du Rhein. [C'est donc d'eux particulierement qu'il faut entendre ce que dit Dion,] 'qu'Auguste ayant distribué en diverses villes les Allemans qu'il avoit pris, ils en conceurent un tel déplaisir, qu'ils se tuerent tous eux-mesmes, [particulierement] les personnes de qualité, qui estoient en grand nombre parmi eux. ' On a encore parlé depuis des Sicambres : mais on croit qu'on donnoit ce nom aux nations voisines, qui avoient occupé le pays que les Sicambres avoient possedé ; ce que les François firent enfin. ' Ce pays estoit borné par le Rhein & par l'Ocean, & traversé par la riviere de Lippe, qui tombe à Vesel dans le Rhein. Au midi de la Lippe, on voit encore aujourd'huy les villes de Sieg & Sigbourg, & la riviere de Sieg qui se joint au Rhein quelques lieues au dessus de Cologne. Ces noms semblent venir de celuy des Sicam-

p. 49. 2. Tacit. an. 12. c. 39. p. 183. Strab. l. 7. p. 290. b. Dio, l. 55. p. 552. a. Buch. l. 1. c. 20. § 3. p. 49. c. 14. p. 34. 35.

1. Quelques-uns pretendent qu'ils ont donné origine aux Bourguignons, ainsi nommez, disent-ils, à cause des bourgs où les Romains les placerent. [Mais cela n'a aucune apparence.] Tacit. an. 2. n. 66.

bres, qu'on appelloit aussi les Sigambres. Ainsi ils peuvent avoir occupé les parties meridionales de la Vestphalie.

Buch. l. 1. c. 18. § 6. p. 45.

Strab. l. 7. p. 291. c. d.

Auguste crut estre obligé de chasser ainsi une grande partie des Allemans hors de leur pays à cause de leur perfidie ordinaire. Car on ne pouvoit s'assurer ni sur leur parole, ni sur les ostages qu'ils donnoient. Cependant toute la severité & toutes les precautions d'Auguste n'empescherent point la défaite de Varus, [par laquelle les Allemans ruinerent seize ans aprés, tous les desseins de ce Prince, & causerent plus de maux à l'Empire qu'ils n'avoient encore fait.]

ARTICLE X.

Temple de Janus fermé: Mort de Mecenas: Tibere reçoit la puissance du Tribunat, se retire à Rhode.

Dio, l. 55. p. 552. b.

Buch. l. 1. c. 19. § 6. p. 47.

Oros. l. 6. c. 22. p. 207. 1. 2.

Suet. l. 2. c. 22. p. 180.

a Buch. § 2. 3. p. 46 47 | c. 23. p. 54.

Dio, l. 55. p. 553. c | 554. a. b.

b Noris, de Pis. p. 199.

Suet. l. 2. c. 22. p. 180.

APRES les avantages remportez sur les Allemans, Auguste donna à Tibere le titre d'Imperator, & le prit luy-mesme pour la quatorziéme fois. Il ne le prit pour la quinziéme que douze ans aprés: [huit ou neuf ans aprés la naissance de JESUS-CHRIST.] C'est une grande marque que tout ce temps-là se passa sans aucune guerre considerable: & ainsi il semble qu'on peut commencer [1] en cette année ou en la suivante les douze ans durant lesquels Orose dit que le temple de Janus demeura fermé, [si neanmoins on peut trouver ces douze ans; dequoy nous parlerons dans la suite.] Il est certain au moins qu'Auguste le ferma pour une troisiéme fois. [a] Horace qui mourut le 27. novembre de cette année mesme, parle dans la derniere de ses Odes de la victoire d'Auguste sur les Sicambres; & marque aussi que le temple de Janus estoit fermé. Il y eut l'année suivante quelques mouvemens en Allemagne, mais sans grand effet: [c] & dans les trois d'aprés, les historiens ne nous marquent aucune guerre.

Depuis Romulus jusqu'à Auguste le temple de Janus n'avoit jamais esté fermé que deux fois: & il le fut jus-

1. Orose le met en l'an de Rome 752. qui est deux ans aprés la naissance de JESUS-CHRIST. Mais outre les autres raisons, on ne pourroit plus trouver les douze ans.

qu'à trois fois sous Auguste, ' durant environ trois ans à la premiere fois, huit à la seconde, & douze, s'il en faut croire Orose, à cette derniere, durant laquelle le Dieu de paix avoit resolu de paroistre dans le monde. ' On pretend que Neron le ferma l'an 58. quoiqu'on ne fust point en paix. Tacite ne le dit point, & dit mesme que depuis qu'Auguste l'eut ouvert la derniere fois, il ne fut point fermé jusqu'au regne de Vespasien. On ne marque plus guere depuis quand il fut ouvert ou fermé, ' sinon que Gordien le fit ouvrir en marchant contre les Perses.

Buch.c.19.§ 1. p.46. Suet.n p.180.2. Casaub.in Gord. n.p.195.1.f.

[Auguste estoit sans doute retourné des Gaules à Rome, lorsqu'il fit fermer, ou ferma luy-mesme ce temple.] ' Il estoit aussi revenu à Rome, lorsqu'il travailla à regler le calendrier, [& le mit enfin en l'estat où il est demeuré jusqu'au Pape Gregoire XIII.] Ce fut par cette occasion qu'il fit donner son nom au mois d'aoust " qui s'appelloit auparavant *sextilis*. On fit aussi la mesme année le denombrement des citoyens Romains, qui se trouverent monter à quatre millions deux cents trente-trois mille.

Usser. p. 595. Buch.l.1.c.19.§ 7.9.p.47.48.

en latin *Augustus*.

' Mecenas mourut en ce temps-là, toujours aimé d'Auguste, [a] quoique peut-estre avec quelque refroidissement, dont la cause est honteuse pour un si grand Empereur. [b] Dion attribue à Mecenas, l'art d'écrire en notes, [c] que d'autres disent venir de Tiron affranchi de Ciceron, qui vivoit encore en ce temps-ci selon S. Jerome. ' Mais ce qui est plus considerable pour Mecenas, c'est qu'ayant un tres-grand credit sur l'esprit d'Auguste, il ne s'en servit jamais que pour faire du bien aux autres, & leur procurer des dignitez, pendant qu'il demeuroit luy-mesme dans son ancien estat de simple Chevalier, sans vouloir s'élever plus haut. Aussi fut-il aimé de tout le monde.

Dio,l.55.p.552. 553. a Tacit.an.3.c. 30.p.79. b Dio,l.54.p.533. c l.55.p.553.b. c Hier. chr. Dio,l.55.p.553. a.b.

' Il avoit une addresse particuliere pour adoucir l'esprit d'Auguste, lorsque son naturel ou quelque accident le portoit à quelque excés de colere. On marque sur cela que ce Prince estant une fois occupé à rendre la justice, & estant en humeur de condamner bien des gens à mort; Mecenas qui s'en apperceut, tascha de s'approcher de luy pour luy parler: mais ne pouvant fendre la presse, il écrivit sur des tablettes, " *Levez-vous, & ne faites point le bourreau.* Il jetta les tablettes à Auguste, qui ayant lû ce com-

p.552.d.e.

Surge tandem, carnifex.

L'an d'Auguste 24, avant J. C. 8.

pliment, exprimé dans l'original en des termes encore plus durs, se leva aussi-tost : & il n'en cousta la vie à personne. [Si l'on estime ce courage de Mecenas, on peut dire qu'Auguste n'estoit pas moins louable de trouver bon que ses amis s'opposassent à sa colere, & de corriger ses défauts par la liberté qu'il leur donnoit de l'en avertir.

Mais il ne faut pas s'étonner qu'il en usast ainsi envers ses amis.] 'Car dans une affaire où il sollicitoit pour l'un d'eux (ce qu'il ne dédaignoit pas de faire pour des personnes mesme assez peu considerables,) l'avocat de la partie adverse ayant parlé de luy fort librement, il ne s'en offença point du tout, & le mesme avocat se trouvant depuis accusé de quelque faute dans sa conduite, il ne l'en voulut point punir : « car on a, dit-il, besoin « de ceux qui disent librement tout ce qu'ils pensent. «

p.551.a.

'Un autre luy ayant dit dans le Senat quelque chose d'assez desobligeant ; comme il se sentit picqué, il sortit & rentra un peu aprés : & il dit ensuite à ses amis, qu'il avoit mieux aimé sortir & faire une faute contre la bienséance, que de s'exposer à quelque chose de plus fascheux.

L.54.p.541.a.b.

L'an d'Auguste 25, avant J. C. 7.

'Le premier jour de l'année suivante, Tibere qui commençoit alors son Consulat avec Cn. Piso, entra dans Rome en triomphe, & peu aprés s'en retourna du costé de l'Allemagne sur le bruit de quelques nouveaux mouvemens.' Cependant il ne s'y fit rien de considerable.

L.55.p.553.c.

p.554.a.b.

'On marque que le celebre Denys d'Alicarnasse commença en ces temps-ci son histoire des antiquitez Romaines.

Usser.p.595.f.

'Les deux Cesars Caius & Lucius croissoient en âge & encore plus en hardiesse. Auguste pour les retenir voulut élever Tibere,'' & luy donna la puissance du Tribunat pour cinq ans : mais il l'envoya en mesme temps en Armenie où il y avoit du trouble. Tibere au lieu d'y aller, se retira à Rhode, où il vécut durant quelque temps comme un simple particulier. On rend bien des raisons de cette retraitte, qu'on peut voir dans les historiens ; [& on en rend beaucoup parce qu'on ne sçait pas la veritable.]

p.596.597. V. 58.

L'an d'Auguste 26, avant J. C. 6.

'Obode Roy des Arabes Nabatéens mourut dans ce temps-là, & eut pour successeur Enée, qui prit le nom d'Arétas. Il se fit reconnoistre Roy sans en avoir auparavant écrit à Auguste, qui le trouva fort mauvais, & refusa

p.596| Jos.ant. l.16.c.15.p.572. e.f.g.

L'an d'Auguste 26, avant J. C. 6.

refusa les presens qu'il luy envoya ensuite. ' Il receut depuis ses excuses & ses presens, & le confirma dans sa royauté. [On voit par là combien ces Rois pretendus estoient soumis à la majesté Romaine.] Jos. l. 16. c. 16. p. 577. d.

' Herode Roy des Juifs ayant aussi fait quelque chose qui ne plaisoit pas à Auguste, il luy écrivit qu'il l'avoit toujours traitté en ami, mais qu'à l'avenir il le traitteroit comme sujet. c. 15. p. 572. c.

ARTICLE XI.

Les Cesars Caius & Lucius declarez Princes de la jeunesse. Crimes de Julie leur mere connus & punis.

[NOUS voici arrivez au temps des mysteres de JESUS-CHRIST, qui commencerent par la promesse que l'Ange en fit à Zacarie, en luy promettant qu'il auroit un fils qui en seroit le Precurseur. " Ce Sauveur parut enfin au monde le 25. decembre de l'année suivante, qui estoit la 27[e]. d'Auguste depuis la bataille d'Actium.]

L'an d'Auguste 27.

' Auguste estoit alors Consul pour la douziéme fois, avec L. Sylla: [& il contribua luy-mesme à ces mysteres, ausquels il pensoit si peu, par le denombrement qu'il fit de toutes les personnes qui reconnoissoient son autorité.] Pagi, crit. app. § 131.

V. N. S. I. C. n. 2.

' Ce fut dans ce temps-là que Caius Cæsar estant dans sa quinziéme année, fut declaré Prince de la jeunesse, & designé pour estre Consul cinq ans aprés. ' Cela ne se trouve point dans Dion, parce que son histoire nous manque en ce temps-ci, ' depuis l'an 748. de Rome jusqu'en 758. Usser. p. 598. Casaub. exer. 1. § 30. p. 137. Noris, de Pis. p. 199.

L'an d'Auguste 28.

[Herode qui avoit voulu faire mourir JESUS-CHRIST estant mort luy-mesme fort peu aprés; Auguste regla avec un pouvoir de maistre les affaires de la Palestine. Il suivit le testament de ce Prince dans la distribution de ses Etats entre ses enfans; mais il voulut qu'Archelaüs qui devoit avoir le titre de Roy, se contentast de celuy d'Ethnarque.]

L'an d'Auguste 30.

' Lucius Cæsar âgé aussi de quinze ans, receut les mesmes honneurs qu'on avoit faits trois ans auparavant à Caius son frere. ' Auguste fit [dans ce temps-là] quelques largesses au peuple, & fixa à deux cents mille personnes le nombre de ceux à qui le public fournissoit du blé. Usser. p. 605. 606. Dio, l. 55. p. 554. 555.

 L'an d'Auguste 30.

p.555.a. ' Il fit alors deux Capitaines de ses gardes, qu'on appelloit Pretoriennes. [Ces Capitaines ou Prefets s'estant depuis fort élevez, ont enfin donné l'origine aux Prefets du Pretoire, qui ont esté les premiers Officiers de l'Empire depuis Constantin, mais avec des fonctions entierement differentes de celles de ces premiers Prefets.]

Usser.p.606. ' Auguste donna en ce temps-là au peuple le divertissement d'un combat naval à la porte de Rome.' Mais cette réjouissance finit pour luy par la plus grande & la plus humiliante affliction qu'il ait peut-estre jamais ressentie. Car la mesme année il apprit la conduite honteuse de Julie sa fille unique, qui s'abandonnoit à toutes sortes de crimes:' ce que luy seul avoit ignoré jusques alors, quoiqu'il sceust tout ce qui se passoit hors de chez luy.' La colere le porta à en écrire une lettre publique au Senat: & la honte l'obligea à se cacher plusieurs jours, sans vouloir recevoir aucune visite. Il témoigna moins de douleur à la mort des personnes qui luy estoient les plus cheres, & il ne craignit point d'avouer qu'il eust voulu que sa fille se fust pendue. Il la fit garder avec une extreme rigueur dans l'isle de Pandataire sur la coste de Campanie où il l'avoit releguée, & il delibera mesme s'il ne luy feroit point oster la vie. Ce luy fut sans doute un surcroist d'affliction de voir que Scribonia sa femme, qu'il avoit repudiée 38. ans auparavant le jour mesme qu'elle estoit accouchée de cette Julie, voulut suivre sa fille dans son exil.' Il rompit au nom de Tibere, qui l'en avoua avec joie, le mariage qu'il luy avoit fait contracter avec elle.

Vell. Pat. l. 2. c.100.p.24.

Dio,l.55.p.555. a.b.

b.c.|Vell.Pat c. 100| Usser. p. 606|Tacit.an.1. c.53.p.26.n.

Suet. l.2. c.11. p.341.

ARTICLE XII.

Troubles en Armenie : C. Cæsar y est envoyé, & meurt peu aprés Lucius son frere. Tibere est rappellé, & adopté par Auguste.

Usser.p.596.606 ' LEs troubles de l'Armenie commencez dés l'an 26. d'Auguste, continuoient encore en l'an 29.' Tigrane à qui Auguste en avoit donné la couronne", ne la conserva pas long-temps, ni ses enfans aprés luy.' Il estoit mort avant que Tibere se retirast à Rhode".' Artavasde [ou Artabaze] fut mis en sa place par ordre d'Au-

Tacit. an.2.c.3. p.40.

Zonar.p.166.f.

Tacit.p.40.

en l'an 12.

en l'an 26.

L'an d'Auguste 30. non sine clade nostra.

guste, & chassé [bien-tost aprés,] "les Romains qui le vouloient défendre, ayant esté maltraittez. 'On cite ce semble de quelques extraits de Dion, que les Armeniens mirent en sa place un autre Tigrane. 'Les Parthes rompirent en mesme temps avec les Romains, pour ne pas perdre l'occasion de se rendre maistres des Armeniens, [a] sous pretexte de les assister. [b] Cela n'arriva qu'aprés que Tibere eut quitté Rome". — Usser. p. 606. m. — Vell. Pat. l. 2. c. 100. p. 24. — a Zonar. p. 167. b Vell. P. p. 24.

en l'an d'Auguste 26.

'Cette declaration de guerre du costé des Parthes & de l'Armenie, fait croire au P. Noris qu'Auguste fut obligé de rouvrir le temple de Janus, & qu'ainsi il n'y a pas moyen de soutenir ce que dit Orose, qu'il fut fermé pour la derniere fois sous Auguste durant douze ans. Il en tire aussi une preuve pour montrer que JESUS-CHRIST est né à la fin de l'an 749. de Rome, & non à la fin de 753. où commence l'ere commune, l'opinion generale des Peres estant qu'il est né lorsque le monde estoit dans la paix. Car depuis qu'Auguste eut ouvert le temple de Janus pour la troisiéme fois dans sa vieillesse, il demeura toujours ouvert, 'à cause des guerres qui continuerent tout le reste de son regne. [Il faut neanmoins remarquer que tout ce trouble de l'Orient se termina, comme nous verrons, sans aucune guerre du costé des Parthes. Celle qui se fit en Armenie ne fut considerable que par la blessure de C. Cæsar: & aussi elle ne fit point prendre à Auguste le titre d'Imperator. Ainsi il semble qu'on peut douter si l'on ouvrit dés ce temps-ci le temple de Janus, ni mesme en l'an 754. de Rome, auquel nous verrons que l'Allemagne se revolta. Car Auguste ne l'ouvroit pas pour toute sorte de guerres. Mais il n'y a aucun moyen de soutenir qu'il soit demeuré fermé en l'an 759. ou tout fut plein de revoltes, & où commença la guerre de Dalmatie, l'une des plus difficiles que l'Empire ait jamais eues à soutenir.] — Noris, de Pis. p. 199. 200. — p. 197.

'Le trouble né cette année en Orient embarrassa beaucoup Auguste, trop âgé pour aller encore luy-mesme conduire cette guerre, & qui n'osoit se fier aux personnes de qualité. Ce fut ce qui le fit resoudre à donner cet employ à C. Cæsar 'quoiqu'il ne fust encore que dans sa dix-neuviéme année; & à luy confier toutes les affaires de l'Orient. 'On voit par Ovide que Caius se disposoit — Zonar. p. 167. b. — Usser. p. 607. — Noris, de Pis. p. 188-200.

L'an d'Auguste 30.

à partir pour l'Orient sur la fin de cette trentiéme année d'Auguste, peu aprés le combat naval qu'on avoit representé dans Rome. 'Le nom de fils d'Auguste fit une grande impression sur les esprits.'' Phraate envoya faire des excuses à Auguste pour luy demander la paix: il l'obtint à condition qu'il laisseroit l'Armenie: '& il accepta cette condition. 'On trouve dans une medaille de la 31e. année d'Auguste des marques de quelque avantage remporté sur les Parthes. ' Tigrane abandonné de Phraate fut reduit à envoyer supplier Auguste de luy accorder la couronne dont il s'estoit emparé, puis qu'Artabaze à qui il l'avoit ostée estoit mort alors. Auguste témoigna agréer ses soumissions, & luy manda d'aller trouver Caius en Syrie. Il paroist que Tigrane y alla, [& si cela est, il n'y a guere lieu de douter que la paix ne se soit faite. Cependant nous verrons que Caius faisoit encore la guerre en Armenie trois ans aprés.

Usser. p. 607. — L'an d'Auguste 31. — p. 608. — Pagi, crit. app. § 147. — Usser. p. 607.

La trente-deuxiéme année d'Auguste à conter du premier janvier qui preceda la bataille d'Actium, est la premiere de ce que nous appellons l'ere commune de JESUS-CHRIST, selon laquelle nous contons presentement l'an 1689. Presque toutes les personnes habiles conviennent neanmoins que JESUS-CHRIST est né avant ce temps-là : & nous avons marqué sa naissance dés la fin de la 27e. année d'Auguste, selon l'opinion la plus commune aujourd'huy parmi les savans. Mais comme cette opinion n'est pas receue de tout le monde, & qu'elle ne changera pas la maniere de conter les années établie depuis plusieurs siecles, nous nous conformons à cet usage, & nous ne contons les années de JESUS-CHRIST que depuis celle-ci,] 'qui eut pour Consuls L. Æmilius Paulus, avec C. Cæsar petit-fils d'Auguste. ^a^ D'autres mettent C. Cesar Auguste pour la quatorziéme fois. Mais ceux qui le veulent, avouent eux-mesmes que selon Tacite & Suetone, Auguste n'a esté Consul que treize fois.

L'an d'Auguste 32, DE L'ERE DE J. C. 1, de Rome 754.

Usser. p. 608 | Sigon. in fast. p. 335. 336 | Pagi, crit. an. Ch. 1. § 1. — a Dio, n. p. 964. 2.

[Il faudroit commencer les années de JESUS-CHRIST au 25. de decembre, que nous croyons estre le jour de sa naissance : & cela s'est fait long-temps en certains pays. Mais nostre usage est de les commencer au premier janvier suivant, avec l'année Romaine & les Consulats.]

Caius Cæsar passa le temps de son Consulat à faire la

Noris, de Pis. p. 248. 249.

guerre hors des terres de l'Empire. On croit que c'estoit contre les Parthes, [soit que l'accord dont nous avons parlé l'année precedente, eust esté rompu,] ' soit qu'il n'ait esté fait qu'aprés ceci. p. 242. 249. 251-253.

' On ajoute qu'avant que d'aller contre les Parthes, il avoit fait une expedition dans l'Arabie-Heureuse. ' Il est certain qu'il eut le dessein d'aller en ce pays, peu connu des Romains jusques alors. ' Il est certain encore qu'il porta ses armes jusqu'à Carax sur le golfe d'Arabie : mais il faut que ç'ait esté en faisant la guerre aux Parthes.] ' Car Pline dit que Gallus seul avoit fait passer les armes Romaines dans l'Arabie-Heureuse, Caius n'ayant fait que la voir de loin. Pagi, an. 1. § 4. Noris, de Pis. p. 234. Plin. l. 2. c. 67. p. 32. b | l. 6. c. 27. p. 130. a. l. 6. c. 28. p. 132. a

immensum. ' Il s'alluma la mesme année une " tres-grande guerre dans l'Allemagne, dit Patercule. M. Vinicius en eut la conduite, & y acquit les ornemens du triomphe. Il ne l'acheva pas neanmoins : & il fallut y envoyer Tibere trois ans aprés. Vell. P. l. 2. c. 104. p. 25.

1. L'an de J. C. 2, d'Auguste 33. ' L'année [1] suivante est remarquable par l'entrevue qui se fit dans une isle de l'Euphrate entre C. Cæsar & Phraate Roy des Parthes au milieu des deux armées. Caius traita ensuite Phraate sur la rive des Romains, & fut aprés traité par luy sur la rive des Parthes. Ce sont les termes de Patercule, present à cette entrevue, [qui font voir que l'Euphrate estoit la borne des deux Empires.] Caius apprit alors de Phraate " l'infidelité de M. Lollius qu'Auguste luy avoit donné pour gouverneur, [mais non pour beau-pere. [2]] ' C'estoit luy qui mettoit la division entre ce jeune Prince & Tibere. Ainsi sa disgrace, bientost suivie de sa mort volontaire, les ayant réunis, ' Auguste permit à Tibere, du consentement de Caius, de sortir de Rhode, où il avoit passé plus de sept ans, & de revenir à Rome pour y vivre en simple particulier. ' On croit qu'il y revint vers le mois de juillet. c. 101 | Noris, de Pis. p. 255. — perfida consilia. — 2. — Usser. p. 608. 609 — Suet. l. 3. c. 13. 14. p. 344. — Noris, de Pis. p. 255.

L'an de J. C. 3, d'Auguste 34. ' La mesme année L. Cæsar qu'Auguste envoyoit en Espagne pour le faire voir aux soldats, mourut subitement à Marseille vers le 20e. d'aoust : " & Caius son fre- p. 255. 265 | Usser. p. 609.

1. Usserius (*p. 608.*) met l'entrevue l'année de devant. Noris croit que c'est trop loin du rappel de Tibere.

2. Usserius le dit (*p. 608.*) ' Noris soutient qu'il a confondu C. Cæsar avec l'Empereur Caius Caligula, & montre par Tacite que la femme du premier estoit Livie ou Liville fille de Drusus frere de Tibere, & mariée depuis à Drusus fils du mesme Tibere. Noris, de Pis. p. 189.

L'an de J. C. 3, d'Auguste 34.

re estant allé faire la guerre en Armenie, où il réussit assez heureusement, il y fut blessé l'année d'aprés par une trahison que l'on rapporte diversement. ' Il ne laissa pas d'y établir pour Roy, avec le consentement des peuples, un homme de merite nommé Ariobarzane, qui estoit Mede d'origine. ' Mais sa blessure luy affoiblit enfin si fort le corps & l'esprit, qu'il ne demandoit plus qu'à vivre dans un coin de l'Asie sans se mesler de rien. Auguste à qui cela fut fort sensible, voulut neanmoins qu'il revinst à Rome: " mais il mourut en chemin à Limyre dans la Lycie ' le 21. de fevrier. [a] Ainsi Auguste perdit en 18. mois ses deux petits-fils qu'il avoit adoptez, [& sur qui il fondoit l'établissement de sa maison.] [b] Livie sa femme fut soupçonnée d'avoir elle-mesme contribué à leur mort pour faire tomber l'Empire à son fils Tibere, qui pouvoit seul y aspirer.

p.609|Tacit.an. 2.c.4.p.40.

Usser.p.609.

L'an de J. C. 4, d'Auguste 35.

Pagi,p.16| crit. an.4.§ 2.
a Suet. l.2.c.65. p.254.
b Tacit.an.1.c.3. p.4| Zonar.p. 157.

' Il restoit neanmoins encore un fils d'Agrippa & de Julie, qui portoit le nom de son pere, aprés la " mort duquel il estoit né. ' Auguste l'adopta aussi le 27. juin de l'année que mourut Caius. Mais il avoit si peu de genie, qu'Auguste " cassa peu aprés cette adoption, & le relegua premierement à Sorrento, ' & puis dans une isle: à quoy on pretend neanmoins que les mauvais conseils de Livie contribuerent beaucoup.

Tacit.p.4.

en l'an 20. d'Auguste.

Vell.P.l.2.c. 104|Suet. l.2.c. 65.p.254.255.

abdicavit.

Suet.p.256|Tac. p.4.

' Auguste n'eut pas plus de satisfaction de Julie sœur de ces Princes, mariée à L. Paulus. Elle imita les dereglemens de sa mere, de sorte qu'il fut aussi obligé de la releguer. ' Il ne pouvoit retenir ses larmes, toutes les fois qu'on parloit d'Agrippa & des deux Julies; & il s'écrioit qu'il eust bien mieux aimé n'avoir jamais esté pere. ' Au contraire Agrippine sœur de cette seconde Julie, & femme de Germanicus [s'est rendu plus celebre par sa chasteté & par son courage, que pour avoir esté petite-fille d'Auguste, & mere d'un Empereur.

Suet. l.2. c.64. 65.p.252-254.

c.65.p.256.

c.64.p.252.

Toutes les esperances qu'Auguste avoit fondées sur Caius & Lucius s'estant donc évanouies par leur mort, il ne luy resta plus que Tibere fils de Livie sa femme.] [a] Il l'adopta avec Agrippa le 27[e]. juin [de la 35[e]. année de son regne,] [b] en l'obligeant d'adopter de sa part Germanicus son neveu, quoiqu'il eust déja un fils [nommé Drusus.] [c] Il l'associa deslors à la puissance du Tribunat,

a Vell.Pat. l.2.c. 103.104.
b Suet.l.3.c.15. p.348|Dio, l.55. p.557.a.
c Suet.l.3. c.15. 16.p.349|Dio, l. 55.p.556.c.

& l'éleva autant qu'il put dans les dignitez. ' Tibere avoit eu dés auparavant la puissance du Tribunat durant cinq ans, [ce qu'il faut remarquer pour entendre ses medailles & ses inscriptions, qui supposent toujours ces cinq années, & luy donnent par ce moyen jusqu'à trente-huit ans de Tribunat.] Suet. l. 3. c. 9. p. 337.

ARTICLE XIII.

Auguste ne veut point estre appellé Seigneur, pardonne à Cinna, donne Vonone aux Parthes pour Roy.

' CE fut vers la 35[e]. année d'Auguste que le peuple luy voulut donner le nom de Seigneur. Il ne le put jamais souffrir, & fit mesme un edit public pour défendre de luy donner ce titre, qu'il regardoit comme une injure. ' Il parut aussi depuis ce temps-là avoir plus de douceur qu'auparavant, & un grand soin de ne choquer aucun Senateur. Usser. p. 609 | Suet. l. 2. c. 53. p. 240 | Xiph. l. 55. p. 207. b. Xiphil. p. 207. b.

' Ce fut aussi en la mesme année qu'arriva la conjuration de Cinna contre Auguste, qui estoit alors dans les Gaules. ' Ce Prince aprés avoir balancé quelque temps entre la necessité de mettre sa vie en sureté, & l'horreur de répandre pour cela le sang des personnes les plus illustres, ' suivit enfin le conseil de Livie sa femme, pardonna à Cinna & à tous les autres qui estoient coupables du mesme crime, & mesme il le declara Consul [pour l'année suivante.] ' Il gagna tellement tous les cœurs par cette generosité, que depuis cela personne n'entreprit plus sur sa vie, ' ce que toute la severité dont il avoit usé dans les autres occasions n'avoit jamais pû empescher. Dio, l. 55. p. 557. c. Senec. de clem. l. 1. c. 9. p. 318. 319. Dio, p. 563. b. c. p. 557. d.

' Il y avoit à Rome vers ce temps-ci une ambassade des Parthes. [a] Usserius croit que ce fut celle qu'ils luy envoyerent pour luy demander un Roy. [" Quoy qu'il en soit pour le temps, voici ce qui obligea les Parthes à rendre à Auguste cette soumission, qui est si celebre dans l'histoire.] ' Phraate Roy des Parthes ayant quatre enfans legitimes, il les envoya à Rome en ostage, avec leurs femmes & leurs enfans, soit pour assurer Auguste de sa fidelité, soit pour s'assurer luy-mesme contre la perfidie de ses peuples, & empescher qu'ils ne portassent quel- Suet. l. 3. c. 16. p. 349. a Usser. p. 610. Note 3. Strab. l. 6. p. 288. c | l. 16. p. 748. 749 | Tacit. l. 2. c. 1. p. 39.

 L'an de J. C. 4, d'Auguste 35.

Tacit. p. 39. n. 2. — Jos. ant. l. 18. c. 3. p. 619. 620.

qu'un de ses enfans à se soulever contre luy, ' comme il s'estoit soulevé luy-mesme contre Orode son pere. ' Joseph dit qu'il fit cela à la persuasion d'une concubine Italienne nommée Thesmuse, dont il avoit fait sa femme, aprés en avoir eu un fils nommé Phraatace. Cette femme qui pouvoit tout sur son esprit, luy persuada donc d'éloigner ses autres enfans, pour faire regner le sien: & n'ayant pas mesme la patience d'attendre sa mort, elle & son fils qu'on accusoit de s'estre souillez ensemble par une impudicité detestable, se souillerent encore par la mort d'un Roy, d'un pere, & d'un mari. Les Parthes eurent horreur de tant de crimes: de sorte que Phraatace perdit bientost le fruit de son parricide avec la vie.

p. 620.

' Aprés sa mort, les Parthes qui ne pouvoient vivre sans Roy, & qui n'en vouloient point qui ne fust du sang royal des Arsacides, envoyerent querir pour cela un Orode, & l'établirent sur le throne, quoiqu'ils apprehendassent son naturel porté à la colere & au sang. Et ils se repentirent en effet bien-tost de l'avoir choisi. Ils le tuerent dans un festin ou à la chasse; & envoyerent à Rome l'ambassade dont nous avons parlé, pour demander un des enfans de Phraate qui y estoient en ostage. ' Vonone que Strabon nomme le dernier des quatre, [a] mais qui estoit le plus âgé, fut choisi par les Parthes, [b] ou peut-estre par l'Empereur, comme le plus capable. [c] Les Parthes le receurent avec joie, comme on reçoit tous les nouveaux Princes; mais ils s'en dégousterent aussi-tost, tant par leur legereté ordinaire, que parceque ses mœurs bonnes & mauvaises leur estoient également nouvelles & odieuses. ' Et d'ailleurs on a vu par experience que les barbares vouloient bien demander des Rois aux Romains, mais ne vouloient pas garder ceux qu'ils en avoient receus. [Nous parlerons de sa fin sur Tibere ', en l'an 16. de JESUS-CHRIST.

Strab. l. 16. p. 748. d. — a Tacit. l. 2. c. 2. p. 39. — b Jos. p. 620. d. — c d| Tacit. l. 2. c. 2. p. 39. — Tacit. l. 12. c. 14. p. 175.

§ 9. L'an de J. C. 5, d'Auguste 36.

Quoique les Romains n'eussent que six filles qu'ils obligeassent à garder la virginité durant un certain nombre d'années, sous le titre de Vestales, & quoiqu'on leur eust attribué beaucoup d'honneurs & de privileges; cependant] ' Auguste fut contraint d'ordonner qu'on recevroit les filles d'affranchis en ce nombre, ' parce que les personnes plus qualifiées avoient peine à donner les leurs pour cela.

Dio, l. 55. p. 563. d. — d| Suet l. 2. c. 31. p. 201. 202.

ARTICLE

ARTICLE XIV.

Des troupes Romaines : Auguste fait un fond pour les payer.

'AUGUSTE fit en mesme temps quelques reglemens pour les troupes : '& à cette occasion, Dion fait le denombrement des legions Romaines, qui du temps d'Auguste estoient au nombre de vingt-trois ou vingt-cinq, ' outre six mille soldats destinez à garder la ville, & dix mille autres qui composoient la garde de l'Empereur. ' Les premiers estoient distribuez en trois cohortes ou compagnies, & les autres en neuf : [1] [ce qui fait voir que les cohortes n'estoient pas toujours egales.] ' Il y avoit aussi des Pretoriens à cheval. ' On trouve dans une inscription faite du temps de M. Aurele, qu'il y avoit alors dix cohortes Pretoriennes. ' Suetone dit qu'Auguste ne souffroit point qu'il y eust jamais plus de trois cohortes dans Rome. [Je pense que cela se doit entendre des Pretoriennes, qui y venoient pour la garde de l'Empereur, outre celles qui y estoient toujours pour la garde de la ville. Les Pretoriens] qui estoient dans la ville, n'y avoient point de camp. Les autres estoient partagez dans les villes voisines. Auguste eut entre ses gardes jusqu'à la défaite d'Antoine une Compagnie d'Espagnols de Calahorra ; (on ne dit point pourquoy.) Il en eut aussi une d'Allemans qu'il cassa aprés que Varus eut esté défait par ceux de cette nation. ' Mais les Princes suivans la rétablirent, [& peut-estre Auguste mesme,] ' puis qu'on la trouve dés le commencement de Tibere.

' Outre ces troupes, il y avoit encore à Rome sept cohortes " du Guet établies par Auguste : mais ils ne passoient pas proprement pour soldats.

' Pour les legions, Dion marque celles qui estoient de son temps au commencement du III. siecle de l'Eglise : & elles estoient alors au nombre de trente-deux [Mais on peut juger du temps d'Auguste par ce que nous savons des premieres années de Tibere.] ' Car il y en avoit alors vingt-cinq ; huit le long du Rhein, qui faisoient la principa-

[Marginal notes: Dio, p.563.c. — p.564.a. — p.565.a. — Tacit. an.4.c.5. p.99. — 1. — an.1.c.24.p.17. — n.p.458.2. — Suet.l.2.c.49. p.235. — l.6.c.12.p.673. — Tac. an.1.c.24. p.17. — Vigilum. — an.4.n.22.p.99. — Dio, l.55.p.564. — Tacit. an.4.c.5. p.99.]

1. Dion (p.565. a) dit que les gardes de la ville estoient divisez en quatre corps, & ceux de l'Empereur en dix.

le force de l'Empire; trois en Espagne, une en Afrique, deux en Egypte, quatre en Syrie pour toute l'Asie, deux sur le Danube dans la Mesie, deux dans la Pannonie, & trois dans la Dalmacie, 'dont une fut menée en Afrique sous Tibere pour deux ou trois ans seulement.

n.20.

' Chaque legion avoit soixante Centeniers, [avec plusieurs Tribuns, & un " Lieutenant ou Colonel pour la commander.] 'Il y avoit encore ou dans chaque legion, ou dans chaque camp un " Mestre de Camp plus consideré que les Tribuns, qui avoit soin des campemens, des machines, de toutes les ustenciles de l'armée, & des soldats malades. 'Les legions estoient distinguées l'une de l'autre par leur nombre, & encore par divers titres qu'on leur donnoit. On en lit trente-deux dans une ancienne inscription: '& il y en avoit encore d'autres.

an.1. c.32. p.19| n.149. — Legatus.

exc.h.p.76. — Præfectus Castrorum

hist.l.2.n.47. p.44.

c.43. p.44.

' Les Empereurs avoient une autre espece de milice, qu'on peut appeller des " Exemts. Elle estoit composée de ceux qui ayant servi leur temps sous Jule Cesar, & estant exemts de servir davantage, avoient neanmoins continué de servir sous Auguste, qui les avoit rappellez en leur promettant une plus ample recompense. Il en fit un corps particulier, que l'on conserva toujours depuis.

Dio,l.45.p.276. b|l.55.p.565.b. — Evocati.

[Dans les pays où on ne dit point qu'il y eust de legions entieres, il pouvoit neanmoins y avoir d'autres troupes,] ' comme on marque qu'il y avoit trois cohortes à Syene dans l'extremité de l'Egypte, ce qui suffisoit pour s'opposer aux courses des Ethiopiens.

Strab. l. 17. p. 819.c.

' Auguste avoit aussi deux flotes, l'une à Misene [dans la Campanie,] l'autre à Ravenne. Il mit encore quelque nombre de vaisseaux à Frejus dans la Provence.

Suet.l.2.c.49. p.235|Tac.an.4. c.5.p.99.

' Il y avoit outre tout cela un grand nombre d'alliez à pied, à cheval, & sur les vaisseaux, entre lesquels on remarquoit la cavalerie Hollandoise comme la meilleure: & ces forces n'estoient guere moins grandes que celles que les Romains tiroient d'eux-mesmes: mais elles n'estoient pas si fixes & si reglées; ce qui fait que les historiens ne les marquent pas.

Tac.p.99|Dio, l.55.p.565.a.b.

' La paye des soldats Romains estoit reglée par mois à une piece d'or; ce qui faisoit dix " sous par jour; sur quoy il semble qu'ils estoient obligez de se fournir d'armes, d'habits & de tentes. Les Pretoriens ou les Gardes

Tac.an. 1.c.17. p.13| exc. f. p. 175. — asses.

de l'Empereur avoient " vingt-quatre sous ou vingt au moins par jour. ' Au commencement du regne de Tibere les legions du Rhein s'estant soulevées, pretendoient que l'on augmentast leur paye: ' & celles de la Pannonie demanderent expressément qu'on donnast à chaque soldat " douze sous par jour. [On ne voit pas que cela leur ait esté accordé.]

(binos denarios.) (singulos denarios) (c. 31. 35. p. 19. 20.) (c. 17. p. 15.)

' Mais elles obtinrent que l'on donneroit leur congé aux soldats qui auroient seize ans de service, qu'on pourroit seulement les retenir encore cinq ans sous le drapeau [comme Veterans,] mais sans les obliger à aucune chose qu'à combattre; & qu'aprés cela on les licentieroit absolument, [& on leur donneroit récompense.] ' Ainsi ils revenoient à la premiere ordonnance d'Auguste, qui dans la 19e. année de son regne ", avoit fixé le temps de la milice à douze ans pour ses Gardes, & à seize pour les autres troupes. ' Mais dix-huit ans aprés, qui est le temps où nous sommes, il avoit étendu le service des premiers à seize ans, & celuy des autres à vingt. ' On les retenoit neanmoins encore dans le camp jusqu'à trente & quarante années sous le nom de " Veterans, en les obligeant [en partie] aux mesmes travaux que les autres, ' & differant toujours de leur donner leur recompense: de sorte que la pluspart mouroient sans la recevoir: & on ne la donnoit point à leurs heritiers. ' Tibere cassa dés l'année d'aprés ce qui avoit esté accordé aux seditieux, & remit le temps du service à vingt ans.

(c. 36. 52. p. 21. 26.) (Dio, l. 54. p. 539.) (13. ans avant J. C.) (l. 55. p. 563. c.) (Tac. an. 1. c. 17. p. 14.) (ou Emeriti.) (n. 107. p. 14.) (c. 78. p. 36 | Suid. B. p. 550. f.)

' On donnoit d'abord des terres aux vieux soldats: [ce qui produisit de grands maux, comme les Eglogues de Virgile l'ont appris à tout le monde.] ' Auguste en la 19e. année de son regne ordonna qu'au lieu de terres, on leur donneroit une certaine somme d'argent. ' Dans le temps où nous sommes, il la fit monter jusqu'à cinq mille dragmes pour les Gardes, & trois mille pour les soldats des legions. [On croit que Caius la réduisit à la moitié. Cette recompense s'appelloit par les Latins *Emeritum*.]

(Tacit. an. 1. c. 17. p. 14. n. 109.) (Dio, l. 54. p. 539. c. d | Suet. l. 2. c. 49. p. 325.) (Dio, l. 55. p. 563. c.)

' Il paroist que le denier Romain ou la dragme qui estoit la mesme chose, suffisoit pour entretenir honnestement une personne par jour. Ainsi comme le denier comprenoit douze *Asses* [on a quelque raison de prendre les

(Lips. exc. f. p. 17.)

L'an de J. C. 5, d'Auguste 36.

p 175|Dio, l.55. p.556.d.

Asses pour des sous.] ' La " piece d'or faisoit vingt-cinq dragmes ; [& ainsi elle peut revenir environ à quinze francs de nostre monnoie.]

aureus.

L'an de J. C. 6, d'Auguste 37.

Dio, l.55. p.565.c. d.e.

' Il falloit trouver un fond pour entretenir tant de troupes , & pour leur donner la recompense qu'on leur promettoit. Auguste commença par mettre une somme d'argent dans le thresor " de la milice , comme il l'appella, & promit de continuer tous les ans : les Rois & les peuples [alliez] imiterent son exemple ; & il accepta leurs offres. Mais il refusa celles d'un grand nombre de particuliers , quoiqu'ils protestassent qu'ils les faisoient volontairement. Ce fond n'estoit ni proportionné aux depenses , ni permanent. ' C'est pourquoy aprés avoir pris par écrit les avis des Senateurs pour les faire tous revenir au sien , il ordonna que l'on prendroit pour cela la vintiéme partie des successions & des legs , à l'exception de ce qui seroit laissé aux parens les plus proches , ou à des personnes pauvres , ' ce qui parut fort onereux à tous les Romains , [& ne laissa pas de s'executer.]

στρατιωτικόν.

e.

l.56.p.588.589.

Tac.an.1. c.78. p.36|2.c. 42.p.53 n.117.

' Il y avoit encore un impost d'un pour cent sur tout ce qui se vendoit, établi pour les soldats aprés les guerres civiles.

Dio,l.55.p.565.d.

' Pour avoir soin de ce thresor , il ordonna qu'on prendroit au sort trois de ceux qui auroient esté Preteurs , & que leur fonction dureroit trois ans. Depuis cela , les Empereurs nommerent eux-mesmes ces trois Thresoriers.

ARTICLE XV.

Famine : Guerres en Dalmatie & ailleurs : Défaite de Varus en Allemagne.

p.566.a.b.

' OUTRE tant d'imposts, le peuple Romain fut encore affligé par une famine , qui obligea Auguste de faire sortir de la ville un grand nombre de personnes, ' & presque tous les étrangers.

Suet.l.2.c.42. p.224. Dio,l.55.p.566. c.d.

' On établit alors dans Rome une nouvelle garde divisée en sept compagnies sous un Chevalier, pour arréter les embrasemens qui y estoient plus frequens qu'à l'ordinaire.

p.567.c.d.

' Il y avoit en mesme temps beaucoup de soulevemens, &

L'an de J. C. 6, d'Auguste 37.

de guerres en divers endroits, dans l'Isaurie, dans la Mauritanie, dans la Sardaigne, [a] dans l'Allemagne, [b] dans la Mesie, [c] mais principalement dans la Dalmacie & la Pannonie, qui avoient chacune pour chef de la revolte un nommé Baton. Ces deux chefs ayant fait revolter tout le pays accablé par les imposts qu'on y levoit, donnerent bien de la peine à Tibere durant trois ans qu'elle dura sans discontinuer. On assure que depuis les guerres Puniques les Romains n'en avoient jamais eu de si fascheuses contre des étrangers. Ils y employerent quinze legions, & autant de troupes des alliez.

a c. b p.569.a. c p.568. & c|Suet. l.3.c.16. p.349. 350.

V. la ruine des Juifs. § 4.

[Archelaüs Ethnarque de Judée, fut relegué en ce temps-là dans les Gaules par Auguste, & son pays reduit en province, fut depuis gouverné par un Intendant que l'Empereur y envoyoit, avec l'autorité de gouverneur, & neanmoins avec quelque dépendance du gouverneur de Syrie.

L'an de J. C. 7, d'Auguste 38.

Dio, l.55. p.569.b.c.d.

'La famine & les guerres de la Dalmacie continuerent encore l'année suivante à affliger les Romains. Auguste qui craignoit que Tibere ne prolongeast à dessein les troubles de la Dalmacie, y envoya une nouvelle armée sous la conduite de Germanicus fils de Drusus. ' Car pour Agrippa, bien loin de luy donner de l'employ, il le desherita, comme nous avons dit, luy osta son bien, qu'il appliqua au thresor des milices, & le relegua mesme dans l'isle de Planasie prés de la Corse.

e|p. 570.a.

L'an de J. C. 8, d'Auguste 39.

p.570.c.

'La guerre de Dalmacie finit enfin par l'entiere soumission de cette province. Baton qui avoit esté l'auteur de la revolte des Dalmates, vint trouver Tibere sur sa foy: & comme Tibere luy demanda publiquement pourquoy ces peuples avoient entrepris cette rebellion, & l'avoient soutenue si long-temps: " C'est vous autres Romains, dit Baton, qui en estes cause; car vous envoyez à " vos troupeaux non des chiens & des bergers, mais des " loups. [Et nous verrons aussi en son lieu que ce furent les injustices & les violences des gouverneurs Romains qui porterent les Juifs, & les forcerent en quelque sorte à se revolter.] ' Auguste avoit esté jusqu'à Rimini pour estre plus proche de la Dalmacie durant qu'on y faisoit la guerre.

p.571. a.b.

L'an de J. C. 9, d'Auguste 40.

l.56.p.573.a.

'Il y avoit déja des loix faites à Rome contre ceux qui ne se marioient point, & qui n'avoient point d'enfans.

 L'an de J. C. 9, d'Auguste 40.

Les Chevaliers Romains demandoient l'abolition de ces loix: mais Auguste les ayant fait assembler, & ayant trouvé que ceux qui n'estoient pas mariez, estoient en plus
p.578.d.c. grand nombre que les autres, ' il augmenta les peines déja établies contr'eux, & en fit faire une loy celebre par Pappius & Poppée qui estoient Consuls subrogez, & qui
d. n'estoient pas mariez eux-mesmes. ' Il ne toucha point pour cela aux privileges des Vestales: ' mais il dit aux
p.576.a.b. autres qui eussent pu se prevaloir de cet exemple, que s'ils pretendoient s'exemter, comme elles, du mariage par l'amour de la chasteté, il falloit donc qu'ils consentissent à estre punis comme elles en cas qu'ils vinssent à violer les regles de la pudeur.

p.578-582. ' La guerre recommença en Dalmacie un an seulement aprés qu'elle y avoit esté terminée. Tibere & Germanicus y furent tous deux employez, & ils ne remporterent enfin la victoire qu'avec la perte de beaucoup d'hommes & d'argent. Il y eut des evenemens fort memorables. Les Romains se trouverent alors maistres absolus de toute cette étendue de pays, qui est bornée par l'Italie, la Norique, le Danube, la Thrace, la Macedoine [& la mer. C'est ce qu'on appelloit alors l'Illyrie.]

p.582-585 | Vell. Pat. l.2. c.117. ' La joie de cette victoire fut aussi-tost troublée par la nouvelle qui arriva cinq jours aprés, de la fameuse défaite de Varus par les Allemans, dont Arminius estoit
Vell. Pat. l.2, c.119. chef. ' On pretend que ç'a esté la plus grande perte que les Romains ayent soufferte dans les pays étrangers aprés
Tacit. l.1. c.62. p.29. celle de Crassus. ' Le printemps de l'an 15. de JESUS-CHRIST estoit la sixiéme année de cette défaite. [a] On
a Dio, p.585. b c. dit qu'Auguste déchira ses habits à cette nouvelle dans la crainte qu'il eut de voir bien-tost les Allemans venir fondre sur l'Italie, & attaquer Rome mesme; parce qu'il
d.e. n'y avoit point alors de forces pour leur resister. ' Il sceut depuis que le danger n'estoit pas aussi grand qu'il l'a-
Suet. l.2. c.23. p.182. voit cru: ' ce qui n'empescha pas qu'il ne fust des mois entiers à laisser croistre sa barbe & ses cheveux, & à donner d'autres marques d'une douleur extraordinaire.

Usser. p.611.f. ' Le poëte Ovide fut relegué dans ce temps-là à Tomes en Scythie. L'an de J. C. 10.

Dio, l.56. p.586. d. ' L'état de l'Allemagne obligeant Auguste à ménager tout le monde, il souffrit qu'on fist seize Preteurs pour l'année suivante. Mais ordinairement il n'y en a eu que L'an de J. C. 11, d'Auguste 42.

douze. 'Il défendit aux provinces de rendre aucun honneur [extraordinaire,] ni aucun témoignage d'estime aux Gouverneurs tant qu'ils seroient en charge, ni de deux mois aprés, parce que plusieurs achettoient ces témoignages " en souffrant beaucoup de crimes. c.

πολλὰ ἐγχωρήσαντ.

ARTICLE XVI.

Tibere est comme associé à l'Empire : Mort d'Auguste.

en l'an 10, de J. C.

L'an de J. C.12, d'Auguste 43.

'TIBERE avoit esté envoyé en Allemagne " l'année d'aprés la défaite de Varus. [a] Il en revint au bout de deux ans [sur la fin de l'an 12. de JESUS-CHRIST auquel Germanicus fut Consul.] Il entra à Rome en triomphe. [Mais ce triomphe fut moins considerable pour luy que] 'la loy publiée au nom des Consuls, par laquelle il fut ordonné qu'il gouverneroit conjointement avec Auguste, & avec la mesme autorité les armées, & toutes les provinces [du partage de l'Empereur,] & qu'il exerceroit avec luy la charge de Censeur. C'estoit Auguste qui avoit demandé ce decret, [par lequel] ' Tibere devenoit " son collegue dans la dignité imperiale. [b] Il fut autorisé par le Senat & par le peuple. Patercule dit assez clairement que la loy fut faite avant que Tibere revinst d'Allemagne, & avant son triomphe, ' quoique selon Suetone ce n'ait esté qu'un peu aprés.

Suet.l.3.c.18. p.351. a c.20.p.353. c.21. p.353.354 | Vell.P.l.2.c.121. Tac. an.1. c.3. p.4. b Vell. Pat.l.2. c.121. Suet.l.3.c.21. p.353.

collega imperii.

[Ce fut peut-estre par une suite de cette loy] ' qu'Auguste en recommandant au Senat Germanicus alors Consul, recommanda le Senat mesme à Tibere. [Quelques-uns ont mesme cru que S. Luc contoit de ce temps-ci la quinziéme année de Tibere, en laquelle S. Jean Battiste commença à prescher. Neanmoins on ne voit point que les auteurs content les années de son empire que depuis la mort d'Auguste.]

Dio,l.56. p.587. b.

NOTE 4.

' Auguste continuant toujours à veiller pour la conduite de l'Etat, nonobstant son grand âge & sa foiblesse, ' ordonna que les bannis ne pourroient demeurer que dans des isles éloignées de " vingt lieues au moins du continent, exceptant neanmoins celles de Cos, de Rhode, & de Lesbos, [qui en sont plus proches.] Il regla aussi ce qu'ils pourroient conserver de biens & de domestiques.

c. d.e.

400. stades.

L'an de J. C. 13, d'Auguste 44.

p.588.b.c.
c.d.

' Il renouvella l'année ſuivante à Tibere la puiſſance du Tribunat : ' & comme il ne pouvoit plus aller que rarement au Senat à cauſe de ſon âge, il demanda qu'il luy fuſt permis de choiſir tous les ans vingt Senateurs pour luy ſervir de Conſeil. Le Senat en dreſſa auſſi-toſt un arreſt, portant que tout ce qu'il auroit ordonné avec Tibere & ſes autres enfans, avec les Conſuls en charge ou deſignez, avec les vingt Conſeillers qu'il choiſiſſoit alors, ou ceux qu'il pourroit choiſir à l'avenir, que tout cela auroit force de loy, & la meſme autorité que s'il avoit eſté decerné par tout le corps du Senat. Auguſte s'eſtoit déja attribué ce pouvoir, & s'eſtoit fait un conſeil de quinze Senateurs qu'il choiſiſſoit pour ſix mois : mais il fut bien aiſe de ſe faire autoriſer par un arreſt du Senat, qui le rendoit maiſtre d'ordonner de toutes choſes comme il vouloit, ſouvent ſans ſortir meſme de ſon lit.

[Il paroiſt que cela paſſa à ſes ſucceſſeurs : car on voit qu'ils menoient pluſieurs Senateurs avec eux dans leurs voyages, & meſme dans leurs guerres ; d'où vient qu'on les appelloit " les Compagnons de Ceſar. Et il eſt certain qu'ils ordonnoient tout ce qu'ils jugeoient à propos, ſans ſe donner preſque jamais la peine d'en conſulter le Senat. Cela dura apparemment juſqu'à Gallien,] ' dont on marque qu'il défendit le premier aux Senateurs d'entrer dans les charges militaires, & meſme de ſe trouver dans les armées : ' & le Senat ne ſe mit pas en peine de ſe faire relever de cet edit par les Empereurs ſuivans. [On voit neanmoins que les Empereurs ont toujours continué à avoir un Conſeil auprés d'eux : mais il eſtoit peut-eſtre plus compoſé d'officiers militaires que de Senateurs.]

Comites.

Aur. V. in Galli.
V. Gallien § 1.
in Probo.

Dio, l. 56. p. 589. a. b. d.
a Suet. l. 3. c. 21. p. 354 | l. 2. c. 97. p. [illegible]05.
b Uſſer. p 612.
Suet. l 2. c. 101. p. [illegible]18.
c Gruter, p. 230.
d Vell. Pat. l. 2. c. 123 | Suet. l. 2. c. 97. 98 p. 306. 308.

L'an de J. C. 14.

' L'année que Sextus Pompeius, & Sextus Apuleius furent Conſuls, fut la derniere de la vie d'Auguſte dont ils eſtoient tous deux parens. [a] Il y acheva encore avec Tibere le denombrement des citoyens Romains, [b] dont le nombre ſe trouva monter à quatre millions cent trente-ſept mille perſonnes. ' Il fit aprés cela un abregé de toute l'hiſtoire de ſa vie, pour eſtre gravé ſur ſon mauſolée, [c] & cet abregé dont une partie ſe lit encore dans Gruter, [ſert beaucoup pour la verité de l'hiſtoire.]

[d] Il ſortit de Rome pour aller aſſiſter à des jeux qu'on faiſoit

faisoit à Naples en son honneur, & conduire Tibere qu'il envoyoit en Illyrie, jusqu'à Benevent. 'Il fit ce voyage avec une gayeté extraordinaire : 'mais au retour un flux qu'il avoit commencé à sentir avant que de partir de Rome, l'arresta à Nole; & il y mourut 'd'une maniere qui parut tout à fait douce & paisible, comme il l'avoit souhaité. [Mais la foy nous fait voir des suites horribles de cette mort si heureuse en apparence :] '& peu auparavant il s'estoit plaint luy-mesme avec effroy, que quarante personnes l'emportoient. 'En disant le dernier adieu à ses amis, il leur demanda s'il n'avoit pas bien joué son personnage.

Suet. c. 98. c. 98. p. 306. 309 | Vell. Pat. c. 123. Suet. c. 99. p. 310. c. 100. c. 99. p. 309.

'Il mourut le 19[e]. jour du mois "d'aoust auquel il avoit donné son nom ; [a] & c'estoit le mesme jour auquel il avoit commencé son premier Consulat. [b] Il avoit vécu 75. ans, dix mois, & 26. jours ; & il avoit regné quarante-quatre ans moins treize jours, depuis la bataille d'Actium qui l'avoit rendu maistre de l'Empire, '& cinquante-sept ans, six mois & deux jours depuis la mort de Cesar, [ou plutost cinq mois & quatre jours ; Cesar ayant esté tué le 15. de mars, l'an 44. avant l'ere commune.] [a] On remarque qu'il mourut dans la chambre où son pere Octave estoit mort. [b] Livie sa femme fut soupçonnée d'avoir avancé sa mort de peur qu'il ne se reconciliast avec Agrippa, qu'il avoit esté voir secrettement depuis peu, [c] & qui fut la premiere victime du nouvel empire de Tibere successeur d'Auguste.

en latin *Augustus*.

Dio, l. 56. p. 590. a. a | Tacit. l. 1. c. 9. p. 89. b Dio, l. 56. p. 590. b. Jos. ant. l. 18. c. 3. p. 619. b. a Tacit. l. 1. c. 9. p. 9 | Suet. l. 2. c. 100. p. 310. b Dio, l. 56. p. 589. d | Tac. l. 1. c. 5. p. 5. c Tacit. l. 1. c. 6. p. 5.

[Nous n'entrons point ici dans le jugement qu'on a fait, ou qu'on doit faire de l'esprit, des actions, & de la conduite d'Auguste, dont nous n'avons parlé que pour éclaircir la suite de l'histoire. Il suffit de remarquer ce qu'on a dit, Qu'il ne devoit jamais naistre à cause des maux qu'il a faits pour se rendre maistre de la Republique; ou qu'il ne devoit jamais mourir, à cause de la sagesse & de la moderation avec laquelle il la conduisit lorsqu'il fut venu about de ses desseins.] 'Cependant on assure que peu de personnes le pleurerent d'abord : mais la conduite de son successeur le fit ensuite regretter de tout le monde. 'Aussi il y en eut qui pretendirent qu'il n'avoit élevé Tibere que pour se faire aimer par la comparaison d'un homme dont il connoissoit les défauts. [Mais dans la verité il paroist n'avoir songé à Tibere

Dio, l. 56. p. 598. c | 599. d. p. 599. e | Suet. l. 3. c. 21. p. 355.

qu'aprés avoir perdu tous ceux sur qui il eust pu jetter les yeux.]

ARTICLE XVII.

Honneurs sacrileges rendus à la memoire d'Auguste.

Dio, l. 56. p. 590-600.

' DION decrit amplement la pompe funebre qu'on fit à Auguste, & beaucoup d'autres choses qui regardent le mesme sujet. [Les honneurs qu'on luy rendit, produisirent une nouvelle superstition, & une nouvelle impieté dans le paganisme. Car comme s'il n'eust pas esté assez criminel de n'avoir pas adoré le Dieu veritable,] ' on en voulut faire une [fausse] divinité. [a] Dans ses funerailles on laissa envoler du haut du buscher une aigle qui emportoit, disoit-on, son ame dans le ciel. ' Et aprés cette ceremonie on l'immortaliza, dit l'histoire, ' le Senat luy decerna des " honneurs divins, un temple, [b] des prestres, & une prestresse qui fut sa propre femme Livie, nommée alors Julie & Auguste. Il se trouva un Senateur honoré mesme de la Preture nommé Numerius Atticus, qui assura avec serment qu'il avoit vu monter dans les cieux l'ame d'Auguste : de quoy il fut bien recompensé par Livie. ' L'une des premieres actions de Tibere fut d'instituer des Prestres d'Auguste. Vingt & un des plus illustres Senateurs furent choisis par le sort pour commencer cette impieté : & on y ajouta Tibere mesme, Drusus son fils, Claude [depuis Empereur,] & Germanicus son frere.

p. 600. a.
a Dio, l. 56. p. 598. b.
p. 600. a.
Tac. l. 1. c. 11. p. 10.
b Dio, l. 56. p. 600. a.
Tac. an. 1. c. 54. p. 26.

" cælestes religiones.

' Il y avoit dans toutes les maisons des personnes consacrées à son honneur. [c] Tibere & Livie luy éleverent un temple à Rome [d] dans le Palais. [e] On " fit de mesme un temple de la maison où il estoit mort à Nole : & divers peuples luy en bastirent encore en beaucoup d'autres endroits, tantost volontairement, & tantost par force, [f] aprés l'exemple que ceux de Tarragone leur en donnerent l'année suivante. [g] En attendant que celuy de Rome fust achevé, on mit une statue d'or de ce prince dans le temple de Mars sur un lit, où on luy rendoit les honneurs divins comme on devoit faire dans son temple.

Tacit. l. 1. c. 73. p. 33.
c Dio, p. 600. a. b.
d Plin. hist. l. 12. c. 19. p. 311. e.
e Dio, l. 56. p. 600. b.
f Tacit. l. 1. c. 78. p. 36.
g Dio, l. 56. p. 600. b.

" ἱερωμένωσε

[Comme c'estoit la coutume des payens de celebrer

des jeux pour honorer les idoles,] ' aussi on ordonna que c.
τὰ γενέσια. les Consuls en feroient le jour de sa " naissance, ' & que c|Tacit.l.1.c.15.
les Tribuns du peuple presideroient à d'autres qui portoient p.13.
son nom, ' & qui se faisoient depuis long-temps le jour Tac.l.1.n.100.
qu'il estoit revenu de Grece & de Sicile à Rome. Ces p.13.
derniers sont marquez dans les fastes le 12. d'octobre, &
les autres le 23. de septembre. ' Livie établit encore une Dio, l.56. p.600.
autre feste d'Auguste, qu'elle celebroit durant trois jours c.
οἶκοι. dans le palais. ' Elle luy consacra aussi une statue " dans l.57.p.610.a.b.
son apartement ; & elle vouloit traiter à cette ceremonie les Senateurs & les Chevaliers avec leurs femmes: mais Tibere qui n'aimoit pas son ambition, & qui cherchoit à la rabaisser, ne luy laissa que les femmes, & traita les hommes.

[Mais il ne faut pas s'étonner que les Romains fissent une divinité d'Auguste,] ' puisque luy-mesme avoit voulu [ou Tacit. l.1.c.10.
au moins avoit souffert] qu'on le representast de la mesme p.10.
maniere qu'on representoit les divinitez payennes, qu'on luy élevast des temples, qu'on luy consacrast des prestres & des sacrificateurs. ' Il avoit permis aux Grecs de Per- Dio,l.51.p.458.
game & de Nicomedie, deux ans aprés la bataille d'Ac- a.b.
tium, de luy consacrer quelques [édifices:] & cet exemple fut depuis imité par les autres peuples, & par les Rois alliez, hormis à Rome & dans l'Italie, où l'on ne consacra jamais de temple à un Empereur qu'aprés sa mort: [quoique ceux qui honoroient ainsi des hommes qui étoient vivans, fussent encore moins déraisonnables.] ' La pluspart des provinces luy dresserent donc des tem- Suet.l.2.c.59.
ples & des autels avant qu'il fust mort, & presque toutes p.248.
les villes fonderent des jeux en son honneur. ' Tous les c.60.p.249.
Rois alliez resolurent de se joindre ensemble pour achever un temple commencé long-temps auparavant à Athenes, & de le consacrer au genie & à la fortune d'Auguste. [Nous avons parlé] ' de l'autel celebre qu'on luy avoit Dio, l.54.p.544.
dressé à Lion. a.



L'EMPEREUR TIBERE

ARTICLE PREMIER.

Famille de Tibere; son exterieur; ses études; sa timidité; son irrésolution.

Suet.l.3.c.1.2.3. p.321-327|l.2.c.62.p.251.

Tacit.an.1.c.4. p.5.

Suet.l.3.c.3.p.327|Dio,l.48. p.383.d.

Suet.l.2.c.62. p.251.

'L'EMPEREUR Tibere estoit sorti du costé de Tibere Neron son pere de la famille Patricienne des Claudes si celebre dans l'histoire Romaine, 'qui paroist avoir eu pour son caractere propre, un esprit superbe, [roide & inflexible, soit dans le bien, soit dans le mal; & qui s'est presque toujours signalée en soutenant les pretentions du Senat & des Patriciens contre le peuple.] 'Sa mere estoit originairement de la mesme famille: mais Livius Drusus dont elle estoit fille, avoit esté adopté dans la maison des Livies, dont elle eut le nom: '& celuy de Drusille qu'elle portoit encore, [venoit apparemment du mesme costé.]

L.3.c.4.p.328.

Tacit.an 5.c.1. p.127.

a Suet.l.3. c.4 p. 329.

b l.5.c.1.p.501.n| Dio,l.48.p.384. a.b.

Dio, p.383.a.

V. Auguste § 8.

'On peut voir dans Suetone ce qu'on sçait de Tibere Neron le pere. Il nous suffit de remarquer qu'il ceda à Auguste sa femme Livie. 'L'histoire n'ose dire si ce fut malgré elle. [a] Elle estoit alors mere du Prince dont nous parlons, & grosse d'un autre enfant, qui estant né [b] trois mois aprés [dans la maison d'Auguste,] fut nommé Decimus, & depuis Nero Claudius Drusus, parce qu'Auguste l'avoit renvoyé à celuy qui en devoit estre le pere selon les loix. 'Drusus né de la sorte sous le Consulat d'Appius Claudius Pulcher, & de C. Norbanus Flaccus l'an de Rome 716. [38. ans avant JESUS-CHRIST, " mourut l'an de Rome 745. lorsqu'il estoit luy-mesme Consul. Il laissa d'Antonia sa femme niéce d'Auguste & fille de Marc Antoine plusieurs enfans, dont l'aisné fut Germanicus.]

l'an de Rome 712, avant J. C. 42.

' Tibere naquit le 16. de novembre ſous le Conſulat de Lepidus & de Plancus, " comme Suetone pretend l'avoir apris de pluſieurs monumens authentiques, quoique d'autres miſſent ſa naiſſance ou un an pluſtoſt, ou un an plus tard. ' Il fut appellé *Tiberius Claudius Nero*.

Suet. l.3. c.5. p. 329. 330 | Dio, l. 57. p. 614. c.

Suet. l.3. c.42. p.377.

[a] Il eſtoit extremement grand de corps, plein & gros à proportion, fort & robuſte; [b] d'une tres-bonne complexion & d'une grande ſanté; ' le viſage bienfait, mais défiguré par beaucoup de petites élevures; les yeux grands. ' On remarque qu'il voyoit clair en pleine nuit durant quelque temps aprés qu'il eſtoit éveillé: [c] mais durant le jour il voyoit peu. [d] Dans ſa vieilleſſe il devint chauve, courbé, maigre, & ſec: & ſes élevures degenerant en ulceres, l'obligeoient d'avoir ſouvent pluſieurs emplaſtres ſur le viſage: de ſorte qu'on pretend qu'une des raiſons qu'il eut de ſe retirer de Rome dans ſes dernieres années fut pour ne pas expoſer aux yeux de cette grande ville un exterieur ſi difforme.

&c.

a c.68. p.406. b p.408 | Tac. Suet. p.407. p.407 | Dio, l.57. p 603. a. c Dio, p.603. a. d Tacit. an. 4. c.57. p.119 | Suet. l.3. p.406. n.

' Il fut élevé dans l'étude des lettres grecques & latines, & s'y appliqua avec affection: [e] de ſorte qu'il n'eut beſoin du ſecours de perſonne quand il eut occaſion d'écrire, ou de parler en public. ' Il travailloit beaucoup ce qu'il écrivoit; mais à force d'y retoucher, il le rendoit obſcur; de ſorte que ce qu'il faiſoit ſur le champ valoit mieux que ce qu'il avoit premedité. ' Mais on doute ſi ce n'eſtoit pas ſouvent à deſſein qu'il eſtoit obſcur. [f] Il continua toujours à cultiver les lettres. ' Il aimoit ſur tout l'hiſtoire des fables, & la connoiſſance de l'antiquité, ce qu'on appelloit alors *la grammaire*: & il affectoit de ſe ſervir des ceremonies, & meſme des expreſſions que le temps avoit abolies: ' dequoy Auguſte le railloit quelquefois. ' Il avoit ordinairement autour de luy pluſieurs grammairiens Grecs, & il n'y avoit point de compagnie qui luy fuſt plus agreable. [g] Ce fut avec eux qu'il examina " l'hiſtoire celebre de la mort de Pan.

Suet. l.3. c.70. p.409. e Tacit. an.13. c. 3. p.197. Suet. l.3. c 70. p.409. Tac. an.13. c.3. p.197. f Suet. c.56. p.393. c.70. p.410. l 2. c.86. p.286. l.3. c.56. p.392. 393 | c.70. p.410 | Tacit. an 4. c.58. p.120. g Euſ. præp. ev. l. 5. c.17. p.207. b.

V. N. S. I. C.

[h] Il affectoit encore de parler rarement en grec, ſur tout dans le Senat, quoiqu'il le fiſt quelquefois: & il vouloit que les Grecs meſmes y parlaſſent en latin. [i] Il prenoit grand ſoin de ne ſe ſervir que des termes les plus latins & les plus purs. Et une fois en ayant mis un dans un edit qui ne l'eſtoit pas, il y fit reflexion la nuit, & le

h Suet. l.3. c.71. p. 411 | Dio, l.57. p. 612. b. c. i Dio, l.57. p.613. c.

lendemain il tint une grande assemblée pour examiner ce mot. Il souffrit mesme qu'on luy dist qu'il pouvoit donner aux hommes le droit de bourgeoisie, mais non aux mots.

[On ne peut douter qu'il n'eust quelque cœur, & un grand genie. Il n'eust pu sans cela réussir comme il fit dans les grandes guerres qu'il eut à conduire sous Auguste. Mais il appliqua si mal ce qu'il avoit de bon, que l'histoire nous le represente comme un homme à qui la corruption de la nature avoit donné toutes sortes de mauvaises qualitez.

Quoiqu'il ait souvent commandé les armées avec honneur dans sa jeunesse,] ' cependant il parut fort timide lors qu'il fut Empereur, sur tout dans l'affaire de Sejan. [Aussi] ' il estoit soupçonneux & défiant : tous ceux qui avoient de grandes qualitez luy estoient suspects & odieux, ' lors mesme qu'ils n'estoient point en état de luy pouvoir nuire ; [a] & la haine qu'il avoit pour eux estoit d'autant plus violente, qu'elle estoit plus injuste & plus honteuse.

Suet.l.3.c.63-66. p.402 405.
Tacit. an.1. c. 13.80.p.12.37.
Dio, l.57. p.617. c.
a Tacit.an.1.c. 32.p.20.

' Il estoit lent & paresseux à agir : d'où vient qu'il laissoit ordinairement long-temps les personnes dans les mesmes emplois. ' Cependant on pretend qu'il deliberoit peu; [1] & que plus il pensoit à une chose, plus il prenoit le mauvais parti : ' Tacite dit qu'il avoit plus de vivacité [1] que de solidité & de jugement ; ce qui le rendoit souvent indeterminé.

c.80.p.37| Suet. l.3.c. 21.57.p. 354.393.
Suet.p.354.n.3.
Tac.an.1.c.80. p. 37.
1. anxium judicium.

' Comme il craignoit ceux qui avoient de grandes qualitez, aussi il haïssoit ceux qui avoient de grands vices, & ne les vouloit pas employer. ' Il ne vouloit point non plus qu'on luy parlast avec liberté, & ne pouvoit neanmoins souffrir les flatteries basses & excessives.

p. 37.
an.3.c.65.p.91| Suet.c.27.p.361. 362.

ARTICLE II.

Tibere, fier, dominant, sans amitié, sombre, triste, cruel, voluptueux.

' CE Prince avoit la fierté [& la roideur] naturelle à la famille des Claudes. L'ambition & le desir de

Tac.an.1.c.4. p.5.

1. repentinis consiliis melior quàm meditatis. *ex Aur. Vict.*

commander aux autres, [avec lequel tous les hommes naissent, depuis qu'ils ne peuvent plus se commander à eux-mesmes,] avoit esté fomenté en luy par l'éclat & la grandeur de la maison d'Auguste où il avoit esté élevé, & par les grands honneurs dont il s'estoit vu chargé d'abord. [Il n'aimoit neanmoins que le solide de la domination, & l'autorité de commander, se souciant peu du faste & de l'apparence.]

'On convient sur tout que c'estoit un esprit sombre, melancolique, & couvert. 'Il n'aimoit point les plaisirs & les divertissemens [ordinaires, comme les spectacles,] mais à estre seul, toujours triste & pensif. 'On pretend qu'Auguste n'osoit continuer un discours un peu libre & un peu gay dés qu'il voyoit venir cet homme " farouche & insociable. 'Il se picquoit des moindres choses.

an.1.c.33.p.20. | 3.c.37.p.82. | Suet.l.3.c.21.p.354. | c.56.p.393.

diritatem morum improbasse.

'On l'accuse " de n'avoir eu ni douceur ni complaisance pour personne, 'ni mesme aucun naturel, soit pour mere, soit pour frere, soit pour fils, soit pour qui que ce fust. 'Sa parole, son air, & tout son exterieur marquoit de la fierté & de l'arrogance. [a] Il ne parloit qu'en peu de mots à ceux qui estoient autour de luy, toujours lentement, [& en s'écoutant.] Souvent il ne leur disoit rien du tout. 'Lorsqu'il faisoit du bien, il y mesloit une affectation de severité qui en ostoit toute la grace. [b] Il sembloit aussi ne maintenir la justice & la discipline que pour diminuer la liberté, '& pour suivre la dureté de son naturel.

de acerbitate & intolerantia morum.

c.51.p.387. | c.50-56. | c.68.p 468|Tac. an.1.c.33.p.20. | a Suet. c.68. p.408. | Tacit.an.1.c.75. p.35. | b p.34. | Suet.c.59.p.395.

[Mais le vice qui l'a rendu plus odieux, & qui a esté le plus pernicieux aux autres, a esté sa cruauté.] 'On la remarqua en luy dés ses premieres années, & un de ses precepteurs pour exprimer son humeur lente & cruelle, l'appelloit une boue paistrie avec du sang. [Car ce n'estoit pas un feu qui s'allumast promtement pour s'éteindre peu aprés, comme dans les personnes violentes.] 'Il nourrissoit long-temps sa colere dans le secret de son cœur, pour la faire ensuite éclater par des effets d'autant plus terribles, qu'il les avoit long-temps meditez. 'On remarque que deux personnes de qualité l'ayant offensé sans y penser en mesme temps, & en la mesme maniere, il s'échauffa contre l'un [qu'il ne haïssoit point d'ailleurs,] & ne dit mot à l'autre, " contre qui il estoit

c.57.p.393. | Tacit. an.4.c.21.105|c.71.p.124. | an.1.c.13.p.12.

cui implacabilius irascebatur.

Suet c.57.p.394. veritablement picqué.' Il ne put mesme retenir sa cruauté dans le commencement de son regne, où il cachoit tous ses autres vices pour s'acquerir de la reputation. c.61.p.398. 'Chaque nouvel accident qui luy arrivoit, luy fournissoit de nouveaux sujets de l'exercer.' Dio,l.58.p.631.b.c.d. Mais jamais on ne vit rien de plus tragique que les ravages qu'elle produisit dans ses dernieres années, où l'on n'en pouvoit plus rejeter le blasme sur Sejan. [Ainsi il ne faut pas trop s'étonner de ce que dit un historien,] c. 'que personne ne pouvoit desavouer dans son cœur qu'il n'eust esté ravi de le dechirer avec les dents.

[Ce qu'il faisoit mesme en apparence pour maintenir l'ordre & la police, ne servoit souvent qu'à donner occasion aux delateurs de mettre en justice les personnes les plus qualifiées.] Tacit.an.4.c.28.p.108. 'Et estre accusé sous Tibere, c'estoit presque estre condamné. [a] a c.33.p.109. Aussi l'histoire que Tacite a faite de son regne ne contient gueres que des ordres cruels de ce Prince, des accusations continuelles, des amis trahis par leurs amis, & des innocens opprimez par la violence.

[Ce qui est étrange, c'est que ce naturel farouche & melancolique, qui n'aimoit point les divertissemens ordinaires des autres, estoit en mesme temps porté à la debauche & aux voluptez les plus infames.] Suet.l.3 c.42.p.377|Plin.l.14.c.22.p.355.c.d. 'Il estoit si sujet au vin dés sa premiere jeunesse, qu'on s'en railloit publiquement: & depuis mesme qu'il fut Empereur, il passa une fois deux jours de suite en débauche, & donna les principales charges à ceux qui luy avoient tenu compagnie.

Suet. c. 72. p.413. 'A l'extremité mesme de sa vie, il continua toujours à manger à son ordinaire, en partie pour ne paroistre pas malade, & en partie par intemperance. [La pudeur ne nous permet pas de rien dire de ses autres excés encore plus criminels & plus honteux, qui sont celebres dans l'histoire, & qui ont mesme rendu infame l'isle de Caprées, où il passa les dernieres années de sa vie.

Il falloit que sa pente à la cruauté, & aux autres vices qui le rendirent si odieux, eust une étrange force sur son esprit. Car soit par inclination, soit par interest, il aimoit la reputation & l'estime des hommes;] Tacit.an.4.c.38.p.109. '& n'ignoroit nullement ce qui estoit capable de la luy faire

acquerir,

acquerir. Quoiqu'on donnast à tout ce qu'il faisoit des applaudissemens & des eloges, il savoit bien distinguer ce qui venoit de la flatterie, & ce qui estoit l'effet d'une joie & d'une approbation veritable : & il ne parloit jamais avec tant de liberté, que quand il faisoit quelque liberalité & quelque grace. Ainsi ce n'estoit pas par ignorance qu'il faisoit mal.

ARTICLE III.

Tibere devient avare : Sa dissimulation.

'TIBERE n'estoit pas naturellement liberal ni magnifique : [a] mais aussi il n'estoit pas avare, ni attaché à amasser de l'argent. [b] Il estoit mesme bien aise d'employer celuy qu'il avoit en des liberalitez honnestes : & il garda encore long-temps cette bonne qualité aprés s'estre deffait des autres. ' Il donnoit des sommes considerables & aux villes & aux particuliers, [c] lorsque ce n'estoit pas par leur faute qu'ils estoient tombez dans la pauvreté. [d] Il refusoit les successions que divers particuliers luy laissoient lors qu'ils avoient des parens : [e] & il rendoit quelquefois les biens que l'on avoit confisquez.

Suet.l.3.c.46.p.382.
a Tacit.an.3.c.18.p.75.
b an.1.c.75.p.34.
2.c.47.48.p.56| Dio,l.57.p.614.d.
c Tacit.an.1.c.75.p.34|2.c.48.p.56.
d Dio,p.614.d.
e Tacit.an.3.c.18.p.75.

[f] Il ne vouloit point qu'on le louast de ses liberalitez; [& ce n'estoit peut-estre qu'un effet] [g] de son naturel rude & sauvage qui gastoit mesme ce qu'il avoit de bon. ' Car il ne savoit point que la principale partie d'un bienfait est la maniere de le faire : & il couvroit d'une telle honte ceux à qui il donnoit de l'argent, ou dont il payoit les dettes, par les reprimendes qu'il leur faisoit, qu'on ne pouvoit plus dire qu'il leur eust fait une grace, ni qu'ils eussent sujet de luy en estre obligez.

f Dio,p.614.d.e.
g Tacit.an.2.c.75.p.35.
Senec. de benef. l.2.c.7.p.11.a.b.

'Comme le besoin contraignoit neanmoins divers Senateurs à luy demander le mesme secours qu'il avoit donné à d'autres, il les renvoya enfin au Senat pour juger s'ils meritoient d'estre assistez, & luy rendre conte de leurs dettes. Quelques-uns le firent, & se resolurent, s'il faut ainsi dire, à entreprendre un procés pour obtenir de luy une grace. Mais beaucoup aimerent mieux souffrir en silence leur pauvreté, que d'achetter sa liberalité par l'aveu public de leur honte, [ou s'exposer à sa mau-

c.8.p.11.b|Tac.c.75.p.85|Suet.c.47.p.383.

Tac.an.1.c.37. 38.p.51.52|Suet. p.383.

vaise humeur.] ' Car Hortalus petit-fils du grand orateur Hortensius ayant pris cette voie, la compassion que tout le Senat témoigna pour une personne de cette qualité, suffit à Tibere pour le refuser avec une dureté etrange.

Tacit.an.1. c.75. p.34|4. c.20.p. 104.105. a Dio,l.58.p.631. b b Suet. c. 49.p. 385.

' Il changea enfin sur ce point aussi bien que sur les autres, [a] receut tout ce qu'on luy laissoit par testament, mit de nouveaux imposts, en un mot il parut encore plus attaché à l'argent qu'à la bonne chere. [b] Il alla mesme enfin jusqu'à faire des injustices & des violences pour s'emparer du bien des personnes riches : & on en rapporte plusieurs exemples.

Tacit.an.4.c.71. p.124.

1.c.11. p.11|13.c. 3.p.197.

[Quoiqu'il fust rempli de tant de vices, celuy de la dissimulation & de la fourberie estoit neanmoins son caractere particulier ;] ' & il l'aimoit comme la plus grande de toutes ses vertus. [Aussi il parloit, non pour se faire entendre, mais afin qu'on ne l'entendist pas ;] ' & il pesoit avec soin toutes ses paroles, afin qu'elles fussent toujours obscures & suspendues. Il estoit tellement né à cela, ou s'en estoit fait une si forte habitude, que lors mesme qu'il ne songeoit point à cacher ses pensées, on avoit peine à les comprendre.

2.c.28.p.47.

Dio,l.58.p.622. c.

Dio,l.57.p.601. 602.

' Il témoignoit le plus d'amitié à ceux qu'il avoit le plus d'envie de perdre, ' & il faisoit manger des personnes à sa table en mesme temps qu'il les faisoit condamner à la mort par le Senat. ' En un mot on pouvoit prendre pour une regle generale, qu'il vouloit & pensoit tout le contraire de ce qui paroissoit en luy au dehors. Il s'en faisoit un principe, & une maxime d'Etat.

p.602.a.b.c.

' Ainsi plus sa dissimulation estoit grande, plus il estoit aisé de penetrer dans son cœur. Mais il falloit bien se garder de faire paroistre qu'on y penetrast. Car rien ne le choquoit si sensiblement. Et c'est ce qui perdit une infinité de personnes. Les simples en s'arrestant à ses paroles, l'irritoient, parce qu'ils ne suivoient pas ses intentions : & les plus eclairez ne l'irritoient pas moins, parce qu'ils luy ostoient la gloire de les tromper. Pour échapper donc à sa cruauté, il falloit avoir assez de lumiere pour demesler ses deguisemens, & assez d'addresse pour suivre ses sentimens sans faire semblant de les connoistre : & c'est à quoy peu de personnes pouvoient réussir.

[Cette dissimulation & cette hypocrisie a esté l'ame de toute la vie & de tout le gouvernement de Ti-

bere. Elle fut, comme nous avons dit, une des principales sources de ses crimes, & fut encore la cause de ce qui parut de bon en luy. Car ce vice eut la force de reprimer tous les autres, & de faire mesme paroistre en luy beaucoup de fausses vertus, tant que l'ambition ou la crainte luy firent juger que ce personnage estoit necessaire. Mais comme il ne songeoit qu'à étouffer les effets exterieurs de ses mauvaises inclinations, & non à en coupper la racine par une vertu sinon veritable, au moins morale & humaine ; dés que cette digue fut levée, & qu'il ne craignit plus les hommes, ses vices se déborderent comme un torrent, avec d'autant plus d'impetuosité qu'ils avoient esté retenus avec plus de violence.]

ARTICLE IV.

Dieu conserve Tibere ; oste les obstacles de sa grandeur : Il est élevé aux dignitez, épouse Julie, se retire à Rhode.

[NOus laissons aux personnes plus éclairées à chercher dans les conseils de Dieu pourquoy il a fait regner ce Prince, en qui comme nous avons veu, & comme nous verrons encore, tous les vices estoient rassemblez, en mesme temps qu'il operoit le salut du monde par les instructions divines, les souffrances, & la mort de JESUS-CHRIST son fils, par l'effusion de son Esprit, en un mot par les plus grands mysteres qui ayent jamais esté operez sur la terre. Mais il a marqué visiblement] 'que c'estoit luy qui faisoit regner cet homme hypocrite pour punir les pechez des peuples. 'Il le sauva dans son enfance de toutes sortes de perils, des ennemis, de la mer, d'un feu qui s'alluma tout d'un coup dans une forest lors qu'il y passoit, & qui brula mesme les habits & les cheveux de sa mere. Job, 34. v. 30. Suet. l. 3. c. 6. p. 330. 331.

[Livie estant devenue femme d'Auguste, il devint aussi comme son fils,] ' & bientost aprés son pupille, son pere en mourant luy ayant donné ce Prince mesme pour tuteur :' de sorte qu'il fut elevé dés l'enfance dans sa maison, dans l'air & dans le faste de la Cour. [A l'âge de douze ou treize ans] ' il accompagna Auguste lorsqu'il entra à Rome en triomphe aprés la mort de M. Antoine. ' Il avoit un Dio, l. 48. p. 384. a. Tacit. an. 1. c. 4. p. 5. Suet l. 3. c. 6. p. 331. Tacit an. 1. c. 3. p. 4.

grand appuy dans sa mere, qui le favorisa tant qu'elle put, & qui pouvoit beaucoup sur l'esprit d'Auguste. ' Il paroist qu'elle avoit conceu de grandes esperances de ce fils. ' Aussi Auguste l'éleva aux charges dés devant l'âge porté par les loix, ' luy donna quantité d'emplois, [a] & le chargea dés sa jeunesse de dignitez & de triomphes ; ce qui n'augmenta pas peu sa fierté naturelle.

Suet. l.3. c.14. p. 345. Dio, l.53. p.516. b. Suet. l.3. c.7. p. 332. a Tacit. an. 1. c. 4. p. 5. an. 6. c. 51. p. 151.

' Il y avoit neanmoins plusieurs personnes dans la maison d'Auguste qui luy disputoient le premier rang, [& que la proximité du sang ou d'autres raisons luy faisoient mesme preferer.] Marcellus neveu d'Auguste fut le premier destiné à la succession de l'Empire. Agrippa son gendre & le compagnon de ses travaux fut le second. Caius & Lucius fils d'Agrippa, petits-fils d'Auguste, & ses fils par adoption, suivirent aprés. [Agrippa leur frere y eut quelque part : & peut-estre que les grandes qualitez] ' de Drusus qui estoit plus aimé du peuple, [l'auroient enfin emporté sur les vertus feintes de son aisné. Mais la providence de Dieu enleva toutes ces personnes l'une aprés l'autre, & quelques-uns mesme à ce qu'on crut, par les crimes de Livie ; pour faire place à celuy que les pechez des hommes avoient merité, ne laissant en vie que le jeune Agrippa sans vices, sans vertus, & sans genie, & Germanicus fils de Drusus, assez modeste pour vouloir bien ceder l'Empire à son oncle.

p. 151.

Les desseins de Dieu sur luy commencerent à paroistre,] ' lors qu'Agrippa le pere estant mort'', Auguste qui avoit besoin d'une personne eminente en dignité & en credit, à qui il pust confier les affaires les plus importantes, sans qu'il en eust rien à craindre, ni que les autres en pussent avoir de la jalousie, choisit pour cela Tibere. Mais il le choisit malgré luy, dit Dion, & seulement parce que Caius & Lucius n'estoient alors que des enfans. [Drusus mesme n'avoit encore que vingt-six ans, & Auguste n'eust pu le preferer à Tibere sans confirmer les soupçons qu'on avoit touchant sa naissance.]

Dio, l.54. p.543. c — l'an de Rome 742, avant J. C. 12.

' Auguste deliberoit alors à qui il marieroit sa fille Julie veuve d'Agrippa. Il pensa à plusieurs personnes, & mesme à de simples Chevaliers : mais enfin il se resolut de la donner à Tibere'', en luy faisant repudier sa femme Agrippine fille d'Agrippa, dont il avoit déja un fils nom-

c | Suet. l.2. c.63. p.252 | l.3. c.7. p. 333. 334. — l'an de Rome 744.

mé Drusus, & qui estoit grosse alors. Tibere l'aimoit, & n'aimoit pas Julie, dont il connoissoit les dereglemens. [Mais jamais homme ne sceut mieux vaincre toutes ses passions par la passion de son interest.] ' Il eut un enfant de Julie qui ne vécut pas. Suet.l.3. c.7.p. 334.

l'an de Rome 745. ' Aprés la mort de Drusus son frere " il eut le titre d'Empereur. [Mais il semble qu'il ne l'ait eu que comme un simple General d'armée à cause des avantages qu'il avoit remportez sur les Allemans, & non comme un titre perpetuel de dignité & d'autorité.] ' Deux ans aprés " Auguste y ajousta la puissance du Tribunat pour cinq ans. Mais l'histoire remarque que c'estoit moins pour relever Tibere, que pour retenir les deux jeunes Cesars dans le devoir. Dio,l.55.p.552.b; l'an de Rome 748. p.554.d.

' Aussi ni cet honneur, ni la charge qu'Auguste luy vouloit donner, d'aller appaiser les troubles de l'Armenie, ne l'empescherent point de demander la permission de se retirer à Rhode, comme pour ne pas faire d'ombrage aux Cesars, & peut-estre parce qu'il ne pouvoit souffrir qu'on les élevast peu à peu au dessus de luy. ' On croit que le deplaisir qu'il eut de la mauvaise conduite de Julie sa femme, qui mesme le méprisoit, y contribua plus que tout le reste : ' de sorte que son mariage [qui sembloit le devoir élever à l'Empire,] le mit plutost en danger de n'y arriver jamais, par la necessité qu'il eut de s'eloigner, pour ne pas voir dans sa maison ce qu'il ne pouvoit plus souffrir [sans éclatter.] ' Son occupation à Rhode lors qu'il sortoit de chez luy, estoit d'aller écouter les professeurs des sciences : ' & l'unique usage qu'il fit de sa puissance du Tribunat fut pour se vanger bassement d'un Sophiste qui luy avoit dit quelques injures. ' Mais dans le secret il ne s'entretenoit que de vengeances, que de déguisemens & d'artifices, que de crimes & de debauches. d|Suet.l 3.c.10. p.337.338| Vell. Pat. l.2.c.99. Tacit.an.1.c.53. p.26. 6.c.51.p.151. Suet.l.3. c.11.p. 339. p.340.341. Tacit. an.1.c.4. p.5|4.c.57.p.119.

' Il eut le loisir dans cette retraitte d'étudier serieusement [les folies de] l'astrologie judiciaire, ' par lesquelles Dieu permet que les demons trompent les hommes qui meritent d'estre trompez, en leur découvrant des choses vraies qu'ils ne pourroient savoir par eux-mesmes, afin de les engager plus fortement dans l'erreur : ou faisant reussir les choses qu'ils se sont imaginez voir dans le ciel, 6.c.20. p.140. Aug. civ.D.l.5. c.7.p.55.2.b| conf.1.

afin de les rendre compagnons de leur supplice dans les enfers. ' Thrasylle qui enseigna cette [fausse] science à Tibere, luy prédit à ce qu'on pretend dés ce temps-là, la grandeur à laquelle il fut élevé depuis : ce qui obligea Tibere de le conserver toujours auprés de luy comme un de ses plus intimes. ' Il paroist que Tibere consultoit encore à Rhode d'autre gens de cette profession : & Tacite nous donne tout lieu de croire qu'il en precipita quelques-uns dans la mer, ' comme il fut prest d'y precipiter Thrasylle mesme. [a] On pretend qu'il connut plusieurs choses par l'astrologie : [b] & neanmoins il ne laissa pas de mourir dix ans plutost qu'il ne croyoit.

Tacit.an.6.c.20. p.140.141| Suet. l.3. c.14.p.347| Dio,l.55.p.555. 556.

Tacit.p.141.

p.141 | Suet.p. 347| Dio,p.556.a.

a Tacit.p.141|c. 46.p.149| Dio,l. 58.p.635.c.

b Dio,l.58.p.638. c.

ARTICLE V.

Tibere revient à Rome ; est adopté par Auguste pour luy succeder.

' SUETONE dit que Tibere avoit obtenu avec beaucoup de peine la permission d'aller à Rhode, ' mais que quand il en voulut revenir au bout de quelques années, on luy dit qu'il n'avoit qu'à se tenir où il avoit tant souhaitté d'estre. ' Il y avoit vécu jusqu'alors comme un simple particulier, ' quoiqu'honoré par toutes les personnes de qualité qui alloient en Orient : mais depuis cela " il vécut comme un homme disgracié, qui craint de donner prise à ses ennemis ; ' & sa retraitte pouvoit passer pour un veritable exil. [c] On commençoit déja à le mépriser, & à en témoigner ouvertement de la haine. [d] On ne croyoit pas mesme qu'il fust seur de paroistre son ami ; & c'estoit un avis qui venoit de ceux qui avoient le secret d'Auguste. [Toutes ces choses irriterent de plus en plus la melancolie de Tibere,] ' & luy donnerent dans la suite de nouveaux sujets d'exercer sa cruauté.

Suet.c.10.p.338.

c.11.p.342.

c.10. p.339.

c.12.p.342.

obnoxium & trepidum egit.

Tacit.an.1.c.4. p.5.

c Suet. c.13. p. 344.

d Tac.an.2.c.42. p.53.

p.53| Suet.c.59. p.396.

' Cependant C. Cæsar qu'Auguste avoit fait l'arbitre de sa fortune, luy ayant esté plus favorable qu'on n'avoit sujet de l'esperer, " Auguste luy permit de revenir à Rome aprés avoir esté à Rhode environ sept ans ; mais ce fut à condition qu'il ne se mesleroit point des affaires. ' Il passa ainsi environ trois ans, [ou deux au moins] jusqu'à ce que Lucius Cæsar estant mort, & Caius ensuite, ' Auguste se resolut de l'adopter le 27. juin [de

Suet.l.3.c.13.14. p.344.

l'an de J. C. 2, de Rome 755.

c.15.p.348.

p.348| Vell. Pat. l.2.c.103. p.25.

la 4e. année de JESUS-CHRIST] en laquelle Catus & Saturninus estoient Consuls: & il ajouta qu'il le faisoit pour le bien de l'Etat, [marquant assez par là qu'il le destinoit pour luy succeder.] ' Il luy donna en mesme temps la puissance du Tribunat pour cinq ans, a ou [mesme] pour dix ; b & l'eleva autant qu'il put dans les dignitez. c En l'adoptant il luy fit adopter Germanicus son neveu, d qui n'est nommé dans les medailles qu'aprés Drusus fils de Tibere.

Suet. l.3. c.16.p. 349.
a Dio, l.55.p.556. e.
b Suet. c.15.p. 349.
c p.348|Dio,l.55. p.556.557|Tac.l. 1.c.3.p.4.
d Goltz.p.37.

e Tibere sembloit avoir merité cette elevation par les grands services qu'il avoit rendus dans plusieurs guerres où il avoit esté employé, [sur tout dans la Pannonie, comme on le peut voir dans les auteurs qui ont fait l'histoire d'Auguste.] ' Il estoit alors " dans une grande estime, qu'il s'estoit acquise par des actions grandes & belles [en apparence. Il est cependant difficile qu'Auguste ne connust pas les vices d'un si mauvais naturel.] ' Son esprit superbe & cruel ne se pouvoit pas tellement cacher, qu'il ne parust en quelques rencontres. ' Suetone assure qu'Auguste s'estoit plaint par écrit à Livie de " son humeur aigre & intraittable ; & Livie en garda la lettre. ' Dion dit, comme nous avons veu, qu'il ne se resolut d'abord à l'élever aprés la mort d'Agrippa, que malgré luy & faute d'en trouver un meilleur. ' Il le croyoit capable de differer de vaincre pour avoir plus long-temps la conduite des armées. ' On assuroit mesme qu'estant à l'extremité de sa vie, il avoit plaint le malheur du peuple Romain, " qui alloit tomber sous cette machoire pesante: ' marquant peut-estre par là sa cruauté, d'autant plus implacable qu'elle estoit plus lente à se declarer, & qui se plaisoit à faire souffrir long-temps les miserables. ' Ce qui paroist certain, c'est qu'en demandant mesme des honneurs pour luy, & en le louant, il avoit reconnu divers défauts dans son exterieur & dans sa maniere de vivre, qui avoient besoin d'estre excusez.

e Tacit.an.1.c.4. p.5.
egregius vitâ famâque.
an.6.c.51.p.151.
an.1.c.4.p.5.
Suet.l.3.c.51.p. 387.
acerbitate & intolerantia morum.
Dio, l.54. p.543. c.
l.55.p.569.b.c.
Suet.l.3.c.21.p. 354.
qui sub tam lentis maxillis erit.
n.
Tac.an.1.c.10. p.10.

[Comme il semble donc que les vices de Tibere n'ont pas esté ignorez d'Auguste, cela a donné lieu de dire] ' qu'il l'avoit choisi pour se faire regretter & estimer par la comparaison qu'on feroit de luy avec son successeur. Mais Suetone n'a pu se persuader un artifice si indigne d'Auguste, [dont le défaut ne paroist pas avoir esté la

Suet.c.21.p.355| Dio,l.56. p.599. c|Tac.an.1.c.10. p. 10.

malignité.] Il y a plus d'apparence, dit cet historien, qu'il voyoit des défauts en Tibere, mais qu'il y voyoit aussi, [ou croyoit y voir] des vertus qui le rendoient capable de gouverner utilement.

Tac.an.6.c.51. p.151.
' Il est vray encore que la maison d'Auguste estoit vide, [& que nous ne voyons point qui il eust pu choisir que Germanicus, encore jeune & neveu de Tibere; de sorte que son elevation donnant un juste sujet de mécontentement à Tibere, elle eust pu produire des troubles fascheux dans la maison d'Auguste, & dans tout l'Empire.] ' Il semble mesme selon Tacite, que le peuple ne mettoit point Germanicus entre ceux à qui Auguste pouvoit penser. ' Neanmoins Tacite mesme & Suetone assurent qu'il y pensa beaucoup. [a] Mais on croit qu'il ne put enfin resister aux prieres, & aux importunitez de sa femme qui le sollicitoit sans cesse pour son fils Tibere. [b] On tient qu'il songea quelque temps à Agrippa son petit-fils, [qui n'eust peut-estre pas moins fait de maux que Tibere.] ' Auguste marqua dans son testament qu'il avoit adopté Tibere, parce que le malheur de la fortune luy avoit enlevé Caius & Lucius ses enfans, montrant assez par là que c'estoit moins par volonté & par estime, que par necessité, qu'il l'avoit choisi pour successeur.

an.1.c.4.p.4.5.
an.4.c.57.p.119| Suet.l.4.c.4.p. 423.
a Tac.p.119| an. 1.c.3.p..|Suet.l. 3.c.21.p.355.
b Tac.an.1.c.4. 5.6.n.
Suet.l.3.c.23.p. 358.

Tibere passa ensuite environ huit ans occupé à diverses guerres dans la Dalmacie & dans l'Allemagne, où il continua toujours à s'acquerir beaucoup de reputation. Ces guerres furent suivies d'un triomphe magnifique, & ce triomphe precedé d'une nouvelle augmentation de pouvoir; '' Auguste l'ayant comme fait son collegue, en luy faisant donner le mesme pouvoir qu'il avoit dans les provinces, & sur les armées, avec la qualité de Censeur. ' Il luy renouvella peu aprés '' la puissance du Tribunat.

V. Auguste § 16.
l'an de J. C. 12.
l'an de J. C. 13.



ARTICLE

ARTICLE VI.

Auguste meurt : Tibere prend l'Empire, & souffre avec peine que le Senat le reconnoisse pour Empereur : Il affecte une grande modestie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 14, DE TIBERE I.

Sextus Pompeius Magnus, & Sextus Apulcius Consuls. Dio, l.56.p.589.a| Tac.an.1.c.7.p.6|Idat.|Chr.Alex.p.490.

[a] EN cette derniere année d'Auguste, Tibere ayant achevé avec luy le denombrement du peuple Romain, [b] partit de Rome pour aller mettre l'ordre & la regle dans les provinces de l'Illyrie qu'il avoit conquises. Auguste le voulut conduire jusqu'à Benevent, d'où retournant à Rome, il fut arresté à Nole par la maladie qui finit ses jours le 19. d'aoust: [c] de sorte que Tibere estoit à peine arrivé en Illyrie, lors qu'il fut rappellé en diligence par sa mere. On ne sçait s'il trouva encore Auguste en vie comme Patercule & Suetone le pretendent: [d] & Dion assure que le plus grand nombre & les plus dignes de foy écrivoient qu'il l'avoit trouvé mort. [e] Mais Livie avoit mis des gardes dans la maison & sur les chemins, afin qu'on ne sceust que ce qu'elle vouloit, durant qu'elle donnoit ordre à tout: & aprés qu'on eut fait courir diverses nouvelles d'Auguste, tantost favorables, tantost fascheuses; enfin on apprit en mesme temps qu'il estoit mort, & que Tibere regnoit.

a Suet.l.3.c.21.p.354|Usser.p.612.
b Vell.Pat.l.2.c.123|Suet.l.2.c.97.98.p.306.309.
c Tac.an.1.c.5.p.5.
Vell.P.c.123|Suet.l.3.c.21.p.354.
d Dio,l.56.p.590.b.
e Tacit.an.1.c.5.p.5.

Il regnoit effectivement, puisqu'il prenoit sur les soldats une autorité de Prince: [f] & il avoit déja fait voir ce qu'on devoit attendre de luy en faisant tuer Agrippa. Cependant il desavoua cette action pour en rejetter la honte sur des ordres pretendus d'Auguste son bien-facteur: & lors que le Senat le voulut reconnoistre pour Prince, il fut long-temps à faire semblant qu'il ne se pouvoit resoudre à se charger d'une autorité qu'il avoit déja prise de luy-mesme; estant bien aise qu'on crust qu'il ne regnoit que parce qu'on l'y avoit contraint, & qu'on l'avoit jugé digne de ce rang, sans qu'il en eust l'obligation à sa mere. Et il vouloit encore penetrer dans les pensées des autres en dissimulant les siennes. Il ne se ca-

c.7.p.7|Suet.c.24.p.358.
f Tac.c.6.p.5.6|Suet.c.22.p.356.357.
Tac.c.7.p.7|Dio,l.57.p.603|Suet.c.24.p.358.
Tac.c.11.12.p.11.

 L'an de J. C. 14, de Tibere 1.

choit pas neanmoins si fort qu'on ne vist bien ce qu'il

p. 11|Dio, l. 57. p. 602. b. ª Tac. c. 13. p. 12.

vouloit. ' Mais c'estoit " un crime de témoigner qu'on le voyoit. ª Enfin il ceda, & sans dire qu'il acceptoit l'Empire, il cessa de le refuser. *unus metus.*

Suet. l. 3. c. 26. p. 361.

' Neanmoins il ne voulut point prendre la qualité d'Empereur, ni le titre de Pere de la patrie, [qui ne luy est jamais donné dans les medailles que Goltzius rapporte de

c. 76. p. 405. 406| Tacit. an. 1. c. 72. p. 33. Suet. p. 406.

luy.] ' On pretend qu'il le refusa toujours, parce qu'il prevoyoit bien qu'il ne seroit pas aimé. [Il est difficile de croire qu'il l'ait fait par cette raison:] ' & neanmoins cela paroist assez conforme à ce qu'on assure qu'il dit un jour au Senat en ces propres termes: Si ce malheur m'arrivoit jamais, que vous pussiez douter de la sincerité de ma conduite, & de mon affection pour vous, le titre de Pere que vous m'offrez ne me seroit pas un avantage fort considerable dans cette disgrace, & ne serviroit qu'à faire voir ou que vous auriez eu d'abord une trop bonne opinion de moy, ou que vous en auriez alors une trop mauvaise.

c. 26. p. 361|Dio, l. 57. p. 607. a. ᵇ Goltz.

' Il ne prit guere aussi le nom d'Auguste " : qu'en écrivant aux Rois & aux Princes étrangers. ᵇ On le luy donne d'ordinaire dans les medailles avec celuy de Tibere Cesar, & quelquefois on y joint celuy de Jule. ' Il accepta assurement la dignité de grand Pontife. ᶜ On remarque qu'il ne la prit que le 10. mars de l'année suivante. *quanquam hereditarium.*

Tac. an. 3. c. 58. 59. p. 89. ᶜ Onuph. in fast. p. 188. f.

Suet. l. 3. c. 27. p. 362.

' Quelqu'un luy ayant donné le nom de Seigneur, il le rejetta comme une injure, & défendit qu'on le luy

Dio, l. 57. c. 607. a.

donnast jamais. ' Il disoit souvent qu'il estoit " le Seigneur des esclaves, l'Empereur & le General des soldats, " le Prince ou le chef du Senat & des autres citoyens, qui estoit un titre usité dans la Republique. C'est pourquoy il le mettoit quelquefois avec le nom de Cesar. Il prenoit aussi en des rencontres celuy de Germanicus à cause des victoires remportées sur les Germains ou Allemans par son neveu [& par luy-mesme.] *Dominus. Princeps.*

Dio, l. 57. p. 606-610|Suet. l. 3. c. 26-34.

' Suetone & Dion representent fort au long la maniere dont il se conduisit tant qu'il eut peur que Germanicus n'acceptast l'autorité souveraine, dont tout le monde le jugeoit tres-digne & tres-capable. On y voit l'idée d'un prince tres-moderé, & tout different de Tibere mesme lorsque l'accoutumance de regner eut changé ses

bonnes inclinations, ou [plutost] lorsque la mort de Germanicus luy eut donné la liberté de faire paroistre les mauvaises qu'il avoit cachées.

'Tacite parlant à peu prés du mesme temps, dit que toutes les affaires publiques, & mesme celles des particuliers lors qu'elles estoient considerables, se traitoient dans le Senat; où les principaux avoient droit de " dire leur sentiment avec étendue'. Si quelqu'un se laissoit aller à la flaterie, Tibere estoit le premier à le reprendre. Il avoit égard pour donner les charges, à la noblesse des personnes, & à l'estime qu'elles s'estoient acquise & dans la ville, & dans les armées. On estoit assuré qu'il n'y en avoit point de plus capables. Tous les magistrats estoient conservez dans les fonctions de leurs charges. Les loix hors celles de leze-majesté, n'estoient employées que pour le bien [des peuples:] les revenus du public" estoient levez par des compagnies de Chevaliers, & ceux du Prince par des personnes d'une fidelité éprouvée, ou d'une grande reputation. Il n'y avoit point de temps reglé pour les emplois : & on y demeuroit pour l'ordinaire jusqu'à y vieillir. Le peuple estoit incommodé de la cherté des vivres; mais sans la faute du Prince, qui n'épargnoit ni soin, ni depense pour reparer les pertes que causoient les tempestes ou la sterilité des années. Il donnoit ordre que les provinces ne fussent point chargées de nouveaux imposts, & qu'on exigeast les anciens sans cruauté & sans avarice : les confiscations & les punitions corporelles estoient bannies. " La suite du Prince, modeste & sans insolence; ses affranchis en petit nombre; 'peu de terres qui luy appartinssent dans l'Italie; & les differends qu'il avoit avec les particuliers, videz par les formes ordinaires: tout cela avec plus de terreur " & de mauvaise grace que de douceur & d'amitié: [mais il ne falloit pas attendre autre chose de Tibere.]

Marginal notes: Tac. an. 4. c. 6. p. 100. — *differere.* — *agitabantur.* — *servitia.* — c. 7. — *horridus.*



ARTICLE VII.

Tibere oste au peuple la nomination des magistrats ; laisse mourir de faim sa femme Julie fille d'Auguste : Les armées de Pannonie & des Gaules se revoltent, & se soumettent.

an.1.c.15.p.13. 'TIBERE osta dés ce temps-ci au peuple Romain ce qui luy restoit encore du droit de nommer les magistrats", & le transfera au Senat. Le peuple en murmura un peu, & n'y songea plus. V. Auguste § 4. Dio, l.58.p.634.a. 'Entre ceux qui se presentoient pour demander les charges, Tibere admettoit ceux qu'il luy plaisoit: a|Tac.c.15. [a] & de ceux qu'il avoit admis, il en recommandoit quatre, qui sans briguer estoient bien assurez qu'on ne les refuseroit pas.' Dio, p.634.a. Il laissoit [au Senat] à examiner les merites des autres, [1] & à choisir ceux qu'il voudroit, ou bien ils tiroient au sort. Quand les magistrats estoient nommez & designez, ils se venoient presenter au peuple, chacun avec ses parens & ses amis, comme pour conserver encore quelque image du droit que le peuple avoit eu autrefois [de les nommer.] Cette ceremonie se pratiquoit encore deux cents ans aprés.

p.633.c. 'Tibere nommoit les Consuls, quelquefois pour toute l'année, quelquefois seulement pour une certaine partie, & leur en subrogeoit un ou plusieurs autres pour le reste. [Mais ce qui est plus étrange,] c'est qu'il diminuoit souvent, ou prolongeoit le temps qu'il leur avoit marqué, & changeoit mesme l'ordre selon lequel il les avoit designez d'abord.

Tacit an 1, c.31. p.19. La nouvelle de la mort d'Auguste produisit presque en mesme temps deux seditions tres-dangereuses, l'une dans les armées de Pannonie, & l'autre dans celles qui estoient sur les bords du Rhein vers Cologne. c.16-30.p.13-19| Dio, l.57.p.604. ' L'autorité de Drusus fils de Tibere qui y fut envoyé exprés, appaisa moins la premiere, qu'une éclipse de lune qui arriva dans ce temps-là 'le 27. septembre au matin. &c. Usser. p 613. [b] Il ne tint qu'à Germanicus de se servir de l'autre pour s'emparer de l'Empire que les soldats luy offroient. b Tacit. l.1.c.31-49.p.19-25|Dio, p.604.605. Mais il aima mieux employer tout son argent pour l'appaiser. Il envoya cependant à Treves sa femme Agrippine, & Caligula son fils:ce &c.

1. καὶ ἐπὶ τῇ ὁμολογίᾳ qui est obscur. Leunclavius traduit *& judicio Senatus.*

qui ayant touché les seditieux, ils se remirent dans le devoir: ' & il eut encore le loisir de faire une course dans le pays des Allemans avant que l'hiver fust venu. Tac. an. 1. c. 49-51. p. 25.

&c.

' Tacite marque encore en cette année la mort de Julie fille d'Auguste & femme de Tibere, qui mourut à Rhege dans la Calabre. ' Auguste aprés avoir découvert les infamies de cette miserable, l'avoit repudiée au nom de Tibere, ' à qui sa conduite estoit insupportable. [a] Il écrivit neanmoins souvent de Rhode où il estoit alors, à Auguste, pour le prier de conserver encore quelque bonté pour elle. ' Cependant lors qu'il fut devenu le maistre, il oublia tout ce qu'il avoit écrit en sa faveur, & la traita d'une maniere bien plus dure. ' Au lieu qu'Auguste s'estoit contenté de luy donner la ville [de Rhege] pour prison, il la fit enfermer dans son logis, sans qu'elle pust voir personne; luy osta " quelque peu d'argent qu'Auguste luy avoit permis de garder, & mesme la pension qu'il luy donnoit tous les ans, parce, disoit-il, qu'il n'en avoit point parlé dans son testament: ' & la fit ainsi perir de faim & de misere.

c. 53. p. 26. Suet. l. 3. c. 11. p. 341. c. 10. p. 338. a c. 11. p. 341. c. 50. p. 386. p. 386. *peculium.* Tacit. an. 1. c. 53. p. 26.

' La mort de Julie fut accompagnée de celle de Tib. Sempronius Gracchus le compagnon de ses crimes, qu'Auguste avoit tenu relegué durant quatorze ans dans l'isle de Cersine sur les costes d'Afrique. Tibere envoya des soldats pour luy oster la vie, ou y en fit envoyer par L. Asprenas Proconsul, comme s'il eust voulu rejetter sur luy cette violence [l'une des moins criminelles qu'il ait faites.] Gracchus souffrit assez constamment la mort, ayant dans tout le reste paru fort indigne du nom & de la famille des Gracques. p. 26.

ARTICLE VIII.

Tibere méprise ce qu'on dit de luy, puis en fait des crimes: paye au peuple les legs d'Auguste, &c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 15, DE TIBERE 1, ET 2.

' *Drusus Cæsar, & C. Norbanus Flaccus Consuls.* c. 55. p. 27 | Dio, l. 57. p. 611. a | Idat. | Chr. Alex.

[b] GERMANICUS fit cette année de grandes guerres dans l'Allemagne [qui n'eurent pas neanmoins un a Tacit. an. 1. c. 55-72. p. 27-33.

fort heureux succés] quoique la femme d'Arminius chef des Allemans, eust esté prise d'abord. ' Agrippine femme de Germanicus y témoigna son grand cœur & son affection pour les soldats. ' Mais tout cela servoit encore de nouvelle matiere à la jalousie & à l'aigreur que Tibere avoit déja contre Germanicus, ' & que Sejan Prefet des gardes Pretoriennes, dont nous parlerons plus amplement dans la suite, travailloit à augmenter de plus en plus, jettant dans l'esprit de Tibere des semences de défiance & de haine, dont il savoit bien que l'effet seroit d'autant plus grand, qu'elles seroient demeurées plus long-temps couvertes.

c. 69. p. 32. — c. 61. 69. p. 29. 32. — c. 69. p. 32.

' Tibere refusa en ce temps-ci avec des paroles pleines de modestie le titre de Pere de la patrie, que le peuple luy offrit plusieurs fois : & ne put neanmoins persuader au monde qu'il eust rien de " moderé & de populaire.

c. 72. p. 35. — civilis animi.

' Il commença mesme deslors à souffrir qu'on accusast de leze-majesté les personnes les plus illustres, non pour des conspirations, ou d'autres crimes veritables, comme on avoit fait autrefois, mais pour des paroles, ou pour des actions peu importantes. Les premiers qui en furent accusez, furent absous : mais ce fut une porte ouverte pour en faire perir un grand nombre d'autres. Car plus il y avoit de défauts à reprendre dans Tibere, & plus on se persuadoit aisément que ceux qu'on accusoit de les avoir remarquez, l'avoient fait effectivement ; [plus aussi Tibere s'en sentoit picqué, & plus il estoit cruel à les punir. On ne manquoit pas de gens qui se rendoient denonciateurs de ces sortes de crimes : & ce sont ceux qui sont si celebres dans l'histoire sous le nom de Delateurs.]

c. 72-74. p. 33. 34.

' Un nommé Hispon se signala le premier dans cette profession, que la misere des temps & l'audace des hommes rendirent depuis fort " commune. Il sceut si bien s'insinuer dans l'esprit cruel du prince par de secrets " avis, que n'estant d'abord qu'un inconnu, pauvre, & vagabond, il se vit redouté des plus grands, aimé d'un seul, & haï de tous. Ceux qui imiterent son exemple, de pauvres devinrent riches, de miserables se virent la terreur publique, & perirent enfin dans les malheurs qu'ils avoient procurez aux autres.

c. 74. p. 34. — celebrem. — libellis.

[Tibere avoit fait paroistre dés devant que de regner,

qu'il estoit sensible aux discours qu'on ne manque jamais de faire contre les Princes ;] ' & sur ce qu'on en avoit fait quelques-uns contre Auguste, il luy avoit écrit avec chaleur, qu'il ne le devoit pas souffrir. Auguste qui prit cette pensée pour un défaut de jeunesse, luy manda qu'il devoit s'élever au dessus de son âge, & ne se point tant fascher contre ceux qui parloient mal de luy ; que c'estoit assez [à ceux qui estoient exposez à la veue & à la censure de tout le monde,] qu'on ne leur pust faire aucun tort réel. Suet. l. 2. c. 51. p. 238.

[Tibere suivit quelque temps cette regle si sage & si utile,] ' & parut se mettre peu en peine de ce qu'on disoit & de ce qu'on écrivoit contre luy, repetant assez souvent, que dans une ville libre, il falloit que chacun eust la liberté de dire & de penser ce qu'il vouloit. Il se servit une fois de ces paroles dans le Senat : Si quelqu'un censure ma conduite, je tascheray de me justifier, & de luy faire voir qu'il a tort. S'il persevere à me décrier, [on verra bien que ce sera moins par jugement que par aversion ; & je me vengeray de luy] en le haïssant à mon tour. Un jour que le Senat vouloit qu'on écoutast ces sortes d'accusations, il répondit qu'il y avoit assez d'autres affaires, sans en chercher de nouvelles ; & que si on donnoit une fois entrée à ces sortes de plaintes, on en seroit accablé, parce que quiconque auroit un ennemi, ne manqueroit jamais de le deferer de ce crime. [Il ne pouvoit pas predire avec plus de verité les maux effroyables qu'il estoit prest de faire luy-mesme. Car on vint enfin à faire des crimes de leze-majesté de toutes sortes de choses,] ' jusques-là qu'on dit qu'un homme " fut mis en justice, & peut-estre mesme puni ', pour avoir battu son esclave qui avoit sur luy une piece d'argent où estoit l'image de Tibere. l. 3. c. 28. p. 362. | ἀπεζήσαι δόξαι. | Apoll. Ty. l. 1. c. 11. p. 19. c. d.

'Ce Prince paya cette année, ou la precedente, au peuple Romain, une somme d'argent, qu'Auguste luy avoit laissée par testament : mais il souilla cette largesse par une action également basse & cruelle. Comme il ne se pressoit point de payer cet argent, un bouffon s'approchant d'un corps mort qu'on portoit par la place, luy dit à l'oreille de rapporter à Auguste qu'on ne donnoit encore rien de ce qu'il avoit ordonné. Cette plaisanterie vint jusqu'à Ti- Dio, l. 57. p. 611. a. b | Suet. l. 3. c. 57. p. 394.

L'an de J. C. 15, de Tibere 1. 2.

bere, qui s'en picqua, fit payer cet homme, & en mesme temps le fit executer, ajoutant qu'il n'avoit qu'à aller luy-mesme trouver Auguste. Aprés cela il paya le peuple.

Tac.an.1.c.77.p.35.36. 'Les "comediens ayant fait dans des jeux beaucoup d'insolences, le Senat ordonna qu'ils ne paroistroient nulle part que sur le theatre, que les Senateurs n'iroient jamais chez eux, & que les Chevaliers ne les accompagneroient point quand ils sortiroient. [C'estoit peu de chose pour des gens declarez infames par toutes les loix.] 'Et neanmoins les Romains avoient tant de passion pour ces folies, qu'ils n'observerent pas mesme ces ordonnances. (Pantomimi; n.263.)

c.76.p.35. 'L'Acaïe & la Macedoine, qui estoient "des provinces du peuple, furent données cette année à l'Empereur, & dechargées du gouvernement Proconsulaire, parce qu'elles se plaignoient d'estre trop foulées. 'On juge par là que le gouvernement des Propreteurs qui commandoient dans les provinces de l'Empereur, estoit moins onereux que celuy des Proconsuls, quoiqu'il soit difficile de dire en quoy. 'Claude rendit depuis l'Acaïe & la Macedoine au peuple : 'd'où vient que Gallion est appellé Proconsul d'Acaïe par S. Luc. (V. Auguste § 3.; n.257.; n.258.; Act.18.v.12.)

ARTICLE IX.

Troubles parmy les Parthes & les Armeniens : Germanicus rappellé de peur qu'il n'acheve la conqueste de l'Allemagne, &c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 16, DE TIBERE 2, ET 3.

'Statilius Sisenna Taurus, & L. Scribonius Libo Consuls.

Dio, l.57.p.612. b|Tac.an.2.c.1.p.39|Casld. a Tac.an.2.c.1.p.39. b c.2.3.4.p.39.40|Joseph. ant. l.18.c.3.p.620.e.f.g.

[a] L'ORIENT fut agité cette année de divers troubles qui commencerent par les Parthes. [b] Vonone que ces peuples avoient esté chercher jusques à Rome, & qui avoit vu les deux plus grandes puissances qui fussent alors sur la terre concourir à luy donner la couronne, se trouva bien-tost abandonné de ses sujets, qui appellerent Artabane Prince de la race des Arsacides, & Roy des Medes selon Joseph. Vonone eut neanmoins l'avantage dans la premiere bataille; mais Artabane le vainquit dans la seconde, & l'obligea de se retirer à Seleucie, & ensuite dans l'Armenie. Les Armeniens le receurent pour leur

Roy parce qu'ils n'en avoient point alors. Mais Tibere à qui il avoit deputé, ne voulut point le proteger, parce qu'il eust fallu entreprendre la guerre contre Artabane. Et comme Vonone ne pouvoit pas aussi se défendre avec les seules forces des Armeniens, dont une partie avoit déja traitté avec Artabane, il consentit à aller trouver Creticus Silanus Gouverneur de Syrie qui l'y avoit invité. Mais quand il fut venu, Silanus le retint, & luy donna des gardes, luy laissant neanmoins les autres apparences de la royauté.

'Il demeura à Antioche [jusqu'à ce que] [a] Germanicus le fit transferer de Syrie à Pompeiople en Cilicie l'an 18. de JESUS-CHRIST. [b] Il s'échapa l'année d'aprés, pour s'en aller en Armenie & en Scythie : mais ayant esté poursuivi par l'officier qui l'avoit eu en garde, & repris au passage d'une riviere, cet officier le tua, ou par colere, ou de peur qu'on ne sceust qu'il l'avoit laissé échaper volontairement.' Suetone a cru que Tibere l'avoit fait tuer pour estre maistre des grands thresors qu'il avoit apportez avec luy. Suet. l. 3. c. 49. p. 386. a Tac. an. 2. c. 58. p. 60. b c. 68. p. 63. Suet. l. 3. c. 49. p. 386.

V. Auguste § 12. 'Vonone avoit trouvé l'Armenie sans Roy, parce qu'Ariobarzane que Caius Cæsar y avoit établi [l'an 3. de JESUS-CHRIST] estant mort quelque temps aprés, les Armeniens avoient preferé à ses enfans la domination d'une femme nommée Erato. Mais aprés en avoir un peu gousté, ils l'avoient bien-tost chassée, & estoient demeurez non pas libres, mais sans prince, & sans gouvernement reglé. Tacit. an. 2. c. 3. p. 40.

en l'an 18. de J. C. 'Deux ans aprés ceci, Germanicus donna la couronne d'Armenie à Zenon, nommé depuis Artaxias, fils de Polemon Roy du Pont, ' & laissa Artabane jouir en paix de celle des Parthes' jusqu'en l'an 35. de JESUS-CHRIST. [Artaxias ne fut fait Roy que sur la fin de l'an 18.] ' puisque la nouvelle n'en vint à Rome que l'année suivante. c. 56. p. 59 | Strab. l. 12. p. 556. a. Tac. c. 58. p. 60. an. 6. c. 31. p. 144. an. 2. c. 64. p. 62.

'Germanicus fit encore cette année la guerre en Allemagne, & y eut de grands avantages, nonobstant la perte qu'il fit en voulant retourner par mer.' On ne doutoit point qu'encore une année de guerre n'obligeast les Allemans à demander la paix, & à se soumettre : mais Tibere envieux de la gloire de son neveu [ou plutost de son fils,] l'obligea de revenir à Rome pour jouir, di- an. 2. c. 5-25. p. 40-47. c. 26. p. 47.

soit-il, du fruit de tant de victoires.

a.27-32.p.47-49|Dio, l.57.p.612.c.d.

' Aprés cette guerre, Tacite rapporte la mort de Drusus Libo, qui estant accusé d'avoir consulté les devins contre la maison des Cesars, se tua luy-mesme le 13. de septembre. ' Il y ajoute le supplice de quelques magiciens ou astrologues ; les edits faits pour chasser les autres de l'Italie, ' quoique Tibere mesme aimast fort cette science ; ' la défense qu'on fit d'avoir de la vaisselle d'or, & aux hommes de se vestir de soie ;[a] & la hardiesse avec laquelle L. Piso se fit payer d'une Urgulanie dont Livie prenoit ouvertement la protection. ' Il finit l'année par l'histoire d'un Clement esclave d'Agrippa le fils, qui n'ayant pu estre assez diligent pour sauver son maistre, fit croire au bout de quelque temps qu'il n'avoit point esté tué, & que luy-mesme estoit Agrippa. Beaucoup de personnes le crurent, & en furent bien aises : mais Tibere ayant trouvé moyen de se saisir de luy par trahison, le fit mourir secrettement.

Tacit.c.32.p.49.
Dio,p.612.613.
Tac.c.33 p.49|Dio, l.57.p.612.b.
a Tac.c.34.p.50.
c.39.40.p.52|Dio,p.613.c.d.

ARTICLE X.

Germanicus triomphe, & est envoyé en Orient, où il fait Artaxias Roy d'Armenie : Tibere fait mourir le Roy de Cappadoce, & s'empare de ses Etats : Tacfarinas : Tremblement de terre en Asie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 17, DE TIBERE 3. ET 4.

C. [1] *Cæcilius Rufus, & L. Pomponius Flaccus Consuls.*

Tacit c.41.p 52|Dio,l.57.p.613.d|Idat.|Chr. Alex|Cassd.
b Tac.c.41.p.53|Strabo, l.7.p.291.292.
c Tac.c.42.p.53.
d Jos.ant.l.17.c.15.p.614.e.
e Tac. c.42.p.53|Dio, p. 614.

[b] GERMANICUS entra cette année à Rome en triomphe le 26[e]. de may. &c.

[c] Il y avoit alors cinquante ans qu'Archelaüs regnoit dans la Cappadoce.[d] Glaphyre femme d'Alexandre, & ensuite d'Archelaüs, tous deux fils du Roy Herode, estoit sa fille.[e] Tibere qui le haïssoit parce qu'il avoit esté trop politique, l'obligea de venir à Rome, où il l'accusa de quelques crimes supposez. Il en fut absous par le Senat, selon Dion, en faisant semblant d'avoir perdu l'esprit. Mais

1. Il y a *Cælius* dans Tacite (*an. 2. c. 41. p. 52.*) & *Cæcilius* dans Dion, ce qu'on a mis dans son index (*p. 601.*) & dans celuy de Tacite (*p. 38.*) On lit de mesme dans Cassiodore. L'anonyme de Cuspinien (*p. 297.*) à Falco & Ruffinus ; Idace & la chronique d'Alexandrie (*p. 490.*) Crassus & Rufus.

la maniere indigne de sa qualité dont Tibere le traita le
fit bien-tost mourir de douleur. Aprés sa mort la Cappado-
ce devint une des provinces de l'Empire,' & en augmenta — Tac c. 42. p. 53| n. 117.
les revenus : ce qui fit qu'au lieu du centiéme qu'on levoit
auparavant sur toutes les choses qui se vendoient, Tibere
ne leva plus durant quelques années que le deux-centié-
me. 'La plus considerable ville de la Cappadoce estoit — Hier. chr. an. Chr. 21.
celle de Mazaca, [a] dont on pretend que le nom venoit de — a Jos. ant. l. 1. c. 7. p. 13. b.
Mosoch fils de Japhet, qui avoit peuplé ce pays. [b] Tibe- — b Hier. chr.
re luy fit donner le nom de Cesarée, [sous lequel elle a
esté celebre dans l'Eglise, particulierement à cause de
S. Basile.]

'Il mourut encore alors deux autres Rois dans l'O- — Tac. c. 42. p. 53|
rient, Antiochus de Comagene, & Philopator de Cilicie. — Jos. ant. l. 18. c. 3. p. 620. 621.
Aprés leur mort il y eut division entre leurs sujets, dont
la pluspart vouloient estre soumis aux Romains, & le
reste, principalement parmi le peuple, aimoit mieux des
Rois. ' Il est parlé peu aprés de quelques petits Rois de — Tacit. an. 2 c. 78. p. 65.
Cilicie. [c] A la fin de Tibere les Clites, nation de Cappa- — c an. 6. c. 41. p. 148| 12. c. 55. p. 189.
doce ou de Cilicie, estoient soumis à un Roy Arche-
laüs [que nous ne connoissons point d'ailleurs:] & s'estant
revoltez, parce qu'on leur vouloit imposer des tributs, les
troupes Romaines les soumirent [à leur prince.] ' Il paroist — 12. c. 55. p. 189.
que sous Claude ils obeïssoient à un Antiochus Roy de Ci-
licie ou de quelque pays voisin. [C'est sans doute ce Roy
Antiochus dont il est parlé en d'autres endroits,] ' & qui vi- — hist. l. 2. c. 81. p. 54|
voit encore sous Vespasien. ' Dans ce temps-là mesme, c'est- — an. 13. c. 33. p. 209.
àdire au commencement de Neron, il y avoit un Gouver-
neur Romain dans la Cilicie: ' & dés l'an 18. de JESUS-
CHRIST, Germanicus envoya Vonone à Pompeiople en — an. 2. c. 58. p. 60.
Cilicie, comme en une ville soumise à l'Empire. ' Mais — Jos. ant. l. 19. c. 4. p. 673. c| Dio, l. 59. p. 645. d| Suet. l. 4. c. 16. p. 438.
Joseph & Dion levent ces difficultez en nous apprenant
que Claude, ou plutost Caius, dés le commencement de
son regne donna à cet Antiochus une partie de la Cili-
cie, avec la Comagene qu'avoit eue son pere, [& qui
appartenoit alors à l'Empire.] ' Car il est certain qu'el- — Tac. an. 2. c. 56. p. 59. 60.
le fut reduite en province l'année suivante.

'Ces mouvemens de l'Orient furent favorables aux — c. 42. p. 53.
malheureux desseins de Tibere, en luy donnant occasion
d'y envoyer Germanicus. ' Il luy attribua un fort grand — c. 43.

c.5.p.40. pouvoir pour y disposer de toutes choses. ' Mais c'estoit beaucoup à luy de l'éloigner de Rome & des legions d'Allemagne, pour l'exposer aux malheurs que les accidens & ses artifices pourroient faire naistre, c.4 p.53.54. ' & sur tout à l'inimitié de Plancine & de Cn. Pison son mari, qu'il avoit fait exprés Gouverneur de Syrie. [Germanicus partit dés cette année pour ce voyage,] c.53.p.58. ' & il commença la suivante à Nicopolis en Epire.

c.44-46.p.54.55. ' Drusus fut aussi envoyé en Illyrie sous pretexte de la guerre qui estoit entre Marobode Roy des Sueves, des Marcomans & des Lombards, & les Querusques commandez par Arminius qui avoit si long-temps soutenu la guerre contre les Romains. Les Querusques y eurent l'avantage.

c.52.p.57. ' Furius Camillus défit cette année en Afrique Tacfarinas Numide, qui avoit soulevé quelques nations de &c. Numides & de Maures. p.58. ' Tibere fit donner à Camillus par le Senat les ornemens du triomphe: & cet honneur, dit l'historien, ne luy fut point funeste, " parce qu'il vécut toujours sans éclat. *ob modestiam vitæ.* [Tacfarinas recommença encore quelque temps aprés à brouiller.]

Plin.hist. l.2.c.84.p.37.c. ' L'Asie sentit alors le plus grand tremblement de terre dont on eust oui parler depuis longtemps. a Tac.an.2.c.47.p.55. [a] Douze villes celebres, & particulierement celle de Sardes, en furent &c. renversées en une mesme nuit. Eus.chr.p.201. ' Eusebe ajoute Ephese aux douze que nomme Tacite, & met cet evenement l'année suivante. Str.l.12.p.579.c.d|13.p.621.d. ' Strabon en parle: b Phleg.mir.c.13.14.p.81.82. [b] & Phlegon encore plus amplement. Il marque que beaucoup de villes en Sicile, les environs de Rhege [dans la Calabre,] & divers endroits du Pont en furent aussi ébranlez. La terre s'étant ouverte en quelques lieux, on y trouva des corps d'une grandeur prodigieuse. On tira d'un de ces corps une dent qui avoit plus d'un pied de long, & on la presenta à Tibere, pour savoir s'il vouloit qu'on luy apportast le corps entier. Il se contenta de faire faire une teste proportionnée à cette dent, pour juger de la grandeur de tout le corps, & renvoya la dent pour estre remise au lieu d'où elle avoit esté tirée, regardant comme un crime & un sacrilege de violer la sepulture des morts.

c p.81|Tac.an.2.c.47.p.55.56|Dio,l.57.p.614.d. [c] Il fit ce qu'il put pour reparer par ses liberalitez les d Phleg.mir.c.13.p.81. pertes causées par ce tremblement: [d] de sorte que les vil-

les qui en avoient esté renversées, furent bien-tost rétablies. Elles dresserent un colosse à Tibere en la grande place de Rome, environné des statues de toutes ces villes, qui reconnoissoient par là luy devoir leur conservation.

' Tite-Live si celebre par son histoire Romaine, mourut cette année à Padoue: & Ovide mourut aussi à Tomes dans la Scythie, [ou Auguste l'avoit relegué il y avoit sept ans.] Hier.chr.

L'AN DE JESUS-CHRIST 18, DE TIBERE 4. ET 5.

' *Tiberius Augustus III. & Germanicus Cæsar II. Consuls.* Dio,p.601|Tac. an.2.c.42.53.p.53.58.

[a] Tibere voulut, disoit-il, prendre ce troisiéme Consulat afin de faire l'honneur à Germanicus de l'avoir pour son collegue. Il ne put cependant persuader au monde qu'il eust aucune amitié pour luy. ' Il n'exerça ce Consulat que peu de jours. Onuphre montre par une inscription que L. Seius Tubero luy fut subrogé [1]. *a* Ibid. Suet.l.3.c.26.p.361|Onuph. in fast.p.189.a.b.

[Dion ne dit rien du tout de cette année;] ' & Tacite se contente d'y remarquer ce que fit Gemanicus pour donner la paix à l'Asie, avec les mauvais offices que luy rendit Pison. Ce Prince les souffroit avec une extreme patience; & il sauva mesme la vie à Pison dans un naufrage, sans le pouvoir jamais adoucir. ' Il couronna Roy d'Armenie Artaxias que les peuples demandoient, donna des gouverneurs à la Cappadoce & à la Comagene, & diminua quelque chose de ce que la premiere avoit accoutumé de payer à ses Rois. ' Il fut traité par [Aretas] Roy [des Arabes] Nabatéens. Tac. an.2. c.53.58.p.58-60. &c. c.56.p.59. &c. c.57.p.60.

ARTICLE XI.

Mort de Germanicus: Tibere ruine les Allemans & les Thraces en les divisant: Loix contre les courtisannes, contre les Egyptiens, & contre les Juifs.

L'AN DE JESUS-CHRIST 19, DE TIBERE 5. ET 6.

M. Junius Silanus, & L. Norbanus [2] Balbus Consuls. Tac.c.59| Plin.l.2.c.87.p.38| Grut.p.1041.14| MS.p.673|Onu. in fast.p.189.b.c.

[b] GERMANICUS fut en ce temps-ci en Egypte, plus par curiosité que pour aucune affaire. Et neanmoins *b* Tac.c.59|Suet.l.3.c.5.p.389.

1. Onuphre (*in fast. p. 189. b.*) cite de Tacite que Rubellius Blandus fut aussi Consul cette année. Il ne marque pas l'endroit; & je ne l'ay pu trouver.

2. ' Il est quelquefois appellé Flaccus au lieu de Balbus. Dio,l.57.p.605| Tac.an.2.p.58.

L'an de J. C. 19, de Tibere 5.6.

il y soulagea le pays pressé par une grande famine, en faisant ouvrir les greniers. Il ne croyoit pas sans doute estre compris dans la défense qu'Auguste avoit faite aux Senateurs d'aller en Egypte. Cependant Tibere se plaignit aigrement en plein Senat de ce qu'il avoit violé cet ordre.

Tac.an.2.c.69-73.p.63.64.

'Il revint d'Egypte en Syrie, où il trouva que Pison avoit renversé tout ce qu'il y avoit ordonné; ce qui forma entre eux une inimitié toute ouverte. 'En mesme temps Germanicus tomba dans une longue maladie, qui aprés diverses recheutes, l'emporta enfin, quelque regret qu'il eust de mourir par le crime de Plancine, & malgré les larmes de tous les peuples. 'Car ce Prince estoit aimé generalement de tout le monde, & dans l'Empire & dehors, [a] n'ayant rien ni dans son corps, ni dans son esprit qui n'attirast l'estime & la veneration. [b] Drusus mesme [à qui il sembloit disputer l'esperance de la souveraineté,] ne laissoit pas de l'aimer. [Tibere son oncle, & son pere par adoption,] [c] & qui n'eust pas esté Empereur si Germanicus eust voulu accepter les offres des legions, [estoit presque le seul qui ne l'aimast pas:] '& le peu d'amour qu'on voyoit qu'il avoit pour luy, augmentoit celuy des autres.

ibid|Suet.l.4.c.1.p.420-424.
ibid|Dio,l.57.p.615.c.d|val.p.665.666.
a Suet.l.4.c.3.p.421|Tac.an.1.c.33.p.20.
b Tac.an.2.c.43.p.54.
c Dio,l.57.p.615.c.
Tac.c.43 p.54.

'Il mourut à Epidaphné, dit Tacite; [c'estàdire au fobourg de Daphné, lieu celebre auprés d'Antioche.] 'Car d'autres historiens assurent que ce fut à Antioche qu'il mourut. [d] Il estoit dans la 34[e]. année de son âge. [e] Il semble que ç'ait esté au mois de decembre, ou peu devant.]

c.83.p.67
Suet.l.4.c.1.p.420|Dio,l.57.p.615.c.
d Suet.c.1.p.420.
e c.6.p.425.
f c.7 p.425.

[f] Il avoit épousé Agrippine fille d'Agrippa & de Julie fille d'Auguste: [& cette Princesse fort differente de sa mere & de sa sœur Julie, ne se rendit pas moins celebre par sa chasteté que par son courage trop grand pour vivre sous Tibere.] 'Germanicus en eut neuf enfans, Neron & Drusus, dont nous verrons la fin malheureuse, Caius Caligula qui succeda à Tibere; trois autres garçons morts dans l'enfance, & trois filles nées de suite en l'espace de trois ans, qui furent Agrippine mere de Neron, Drusille, & Liville, 'nommée ordinairement Julie. Agrippine accoucha de ce dernier de tous ses enfans dans l'isle de Samos, en suivant son mari en Orient, en l'an 17. de Jesus-Christ.

p.425.
Tac.an.2.c.54.p.58|Birag.p.76-78.

'Entre les marques de douleur que les peuples donnerent à la mort de Germanicus, on pretend que le jour qu'elle arriva on jetta des pierres contre les temples, on renversa les autels, on jetta dans les rues les dieux do-

Suet.l.4.c.5.p.423.

L'an de J. C. 19, de Tibere 5. 6.

meſtiques. [Il eſt aiſé de juger quelle idée avoient de leurs dieux, ceux qui les traitoient de la ſorte pour l'amour d'un homme.]

[c.2.p.420|Tac. an.2.c.43.p.54.] 'On a cru que ſa mort venoit de la jalouſie que Tibere avoit conceue contre luy, & Livie contre Agrippine.[a] [a Suet. c.2.p. 420|Tac.c.69. &c|Dio, l.57.p. 615.c.d.] Mais au moins on ne douta pas que Piſon & Plancine ſa femme n'en euſſent eſté cauſe ou par poiſon ou par magie. [b Tac.an.2.c.70. p. 64.] [b] C'eſt pourquoy Germanicus ſe voyant malade, fit, comme on croit, commandement à Piſon de quitter la Syrie. Piſon y obeit. [c.74-81.p.64-66.] 'Mais ayant appris dans l'iſle de Cos que Germanicus eſtoit mort, il voulut ſe remettre par les armes en poſſeſſion du gouvernement. Neanmoins Cn. Sentius qui y commandoit, l'obligea de s'en retourner à Rome. [c.75.p.64.] 'Agrippine s'y en retourna auſſi, accompagnée de ſes amis, portant avec elle les cendres de ſon mari, & reſolue de vanger la mort de ce Prince. [an.3.c.2.p.70.] 'Elle n'arriva à Rome qu'au commencement de l'année ſuivante.

[an.2.c.62.63.p. 61.62.] 'Durant que cela ſe paſſoit en Orient, Tibere fit ſi bien par ſes intrigues, & en armant les Allemans les uns contre les autres, [(car il merite d'eſtre le modelle de cette étrange politique dont les demons ſont les auteurs)] que Marobode Roy des Suéves, dont il apprehendoit la puiſſance, fut chaſſé de ſes Etats, & reduit à venir achever à Ravenne les dixhuit dernieres années de ſa vie. Catualde qui avoit en cela ſervi de miniſtre à Tibere, fut chaſſé luy-meſme peu de temps aprés, & chercha ſa ſureté dans la ville de Fréjus. Ils avoient amené chacun avec eux beaucoup d'Allemans: mais de peur que le mélange de ces barbares étrangers ne troublaſt le repos des provinces, Tibere les renvoya au delà du Danube, où il leur donna des terres, & un Quade nommé Vannius pour Roy. [an.12. c.29.30. p.180.] 'Vannius gouverna ces Suéves durant trente ans, & fut chaſſé ſous Claude en l'an 50.

[c.64-67.p.62. 63.] 'La politique de Tibere alla encore à laiſſer perir Cotys qui regnoit dans une partie de la Thrace avec beaucoup de douceur & de bonté. Rheſcuporis ſon oncle Roy de l'autre partie de la Thrace, qui l'avoit fait mourir, fut bien-toſt puni de ſon crime, non par les armes de Tibere, mais par les menſonges de Pomponius Flaccus, que Tibere choiſit exprés pour le tromper parce qu'il eſtoit ſon plus grand ami. [Jamais on ne vit de

conduite plus digne de l'enfer.] La Thrace fut ensuite partagée entre Rhœmetalce fils de Rhescuporis, mais qui n'avoit point eu de part à sa faute, & les enfans de Cotys, [ce qui dura jusqu'à l'an 38.]

c.88.p.68. ' Cependant lors qu'un Seigneur Alleman s'offrit d'empoisonner Arminius, on luy répondit que le peuple Romain se vangeoit de ses ennemis à force ouverte, & non par des laschetez ni par des crimes. Tibere reconnoissoit luy-mesme que cette maniere d'agir estoit glorieuse. [Mais son peu de cœur luy en faisoit souvent prendre une contraire.] p.68. ' Arminius fut tué quelques temps aprés par les siens, en voulant opprimer la liberté de sa patrie, qu'il avoit défendue durant douze ans avec tant de gloire.

c.85.p.67|Suet. l.3.c.35.p.370.371. ' Les anciens Romains avoient cru punir assez severement les femmes qui vouloient s'abandonner aux derniers dereglemens, en les obligeant de faire une declaration publique de leur infamie devant les magistrats. Mais comme on vit que cette honte ne retenoit pas mesme les personnes de condition, le Senat ordonna cette année que celles qui estant filles, petites-filles, ou femmes de Chevaliers Romains, tomberoient dans ce desordre, seroient bannies.

Tac.an.2.c.85.p.67.68. ' Le Senat condanna encore la religion des Juifs, avec les superstitions des Egyptiens, & ordonna, dit Tacite, que les uns & les autres sortiroient d'Italie, s'ils ne changeoient de religion dans un certain temps, Suet.l.3.c.36.p.372. ' sur peine à ceux qui n'obeïroient pas d'estre reduits pour toujours en servitude. Dio,l.54.p.525.a.b. ' On avoit déja défendu les ceremonies des Egyptiens du temps d'Auguste: a Jos.ant.l.18.c.4.p.622.623. [a] mais on fut obligé de renouveller, & d'augmenter mesme cette défense à l'occasion d'une histoire tres-scandaleuse que Joseph rapporte. NOTE 1. p.623b.c. ' Il dit que l'on jetta dans le Tibre la statue d'Isis, que l'on renversa son temple, & que l'on mit en croix ses prestres. [Pour ce qui regarde les Juifs nous en parlerons plus amplement en un autre endroit.] V. la ruine des Juifs § 5.

Plin.l.2.c.87.p.38. ' Pline remarque que le huitiéme juillet de cette année il se forma une nouvelle isle prés de celle de Delos dans l'Archipelage.

ARTICLE

ARTICLE XII.

La mort de Germanicus peu punie : Troubles dans la Thrace & dans les Gaules.

L'AN DE JESUS-CHRIST 20, DE TIBERE 6, ET 7.

M. Valerius[1] *Messalinus, & M. Aurelius Cotta Consuls.* Tac.an.3.c.2.p.70|17.18.p.75.

AGRIPPINE estant arrivée à Rome au commencement de l'année avec les cendres de Germanicus son mari : & Pison y estant aussi arrivé quelque temps aprés, les amis de Germanicus le poursuivirent devant Tibere, qui les renvoya au Senat. Ils eurent peine à prouver le poison : mais tout le monde en estoit si persuadé, que Pison voyant que Tibere ne le supportoit point, & que Plancine sa femme s'estoit assurée de sa grace pour elle seule, il se tua luy-mesme, si Tibere ne le fit tuer, comme quelques-uns le crurent, de peur qu'il ne produisist les ordres qu'il luy avoit donnez par écrit contre Germanicus. Tout le monde murmura fort de l'absolution de Plancine : car on n'osa la refuser à Livie, quoiqu'on la tinst encore plus coupable que son mari de la mort de Germanicus. c.1.2.p.70. c.8-19.p 72-75| Dio,l.57.p.615.d|Suet.l.3.c.52.p.389|l.4.c.2.p.421.

Neron fils aisné de Germanicus epousa cette année Julie fille de Drusus, [& petite-fille de Tibere.] Ce Prince luy fit encore plusieurs autres honneurs, qui donnerent de la joie au peuple. Mais on voyoit d'autre part avec douleur qu'il deshonoroit cette race illustre, en fiançant la fille de Sejan avec un autre Drusus neveu de Germanicus, & fils de Claude qui regna depuis. Ce mariage ne s'accomplit pas neanmoins, Drusus estant mort peu de jours aprés, étouffé par une poire qu'il avoit jettée en l'air, & qui retomba dans sa bouche. Tac,an.3.c.29.p.79. p.79|Suet.l.5.c.27.p.548.

Tacfarinas qui avoit esté défait l'année precedente par Camillus, recommença en celle-ci à courir & à piller l'Afrique. Mais L. Apronius Proconsul le contraignit encore de s'aller cacher dans les deserts : à quoy la severité dont il punit des troupes qui avoient manqué de cœur, servit beaucoup. [Ce fut peut-estre à cause de Tac.an.3.c.20.21.p.76.

1. Idace & la chronique d'Alexandrie ont Messala, & luy donnent Gratus pour collegue.

c.9.p.72. cette guerre, que] ' Tibere fit passer en Afrique une des legions de la Pannonie.

c.25-28.p.77.78. ' Ce Prince modera cette année les rigueurs de la loy Papia, faite contre ceux qui ne se marioient pas, & qui ne servoit qu'à remplir l'épargne en mettant en danger un grand nombre de personnes, sans multiplier les enfans ni les mariages. V. Auguste § 15.

L'AN DE JESUS-CHRIST 21, DE TIBERE 7, ET 8.

c.31.p.79. ' *Tiberius Augustus IV. & Drusus Cæsar II. Consuls.*

Suet.l.3. c.26.p.361. a Dio, l.57.p.616.d.e. ' Tibere ne tint que trois mois son quatrieme Consulat.[a] Mais on tira un mauvais augure pour Drusus son fils de le voir collegue de son pere. Car on remarque que tous ceux qui l'ont esté, sont peris par le fer ou par le poison.

Tacit.an.3.c.31.p.79.80. ' Dés le commencement de l'année, Tibere s'en alla dans la Campanie, comme pour s'accoutumer peu à peu à quitter Rome avant que de l'abandonner entierement.

c.33.34.p.80.81. ' Severus Cæcina voulut faire renouveller l'ancienne police des Romains, qui ne permettoit pas aux femmes de suivre leurs maris dans les provinces dont on les faisoit Gouverneurs; & il fit voir qu'elles estoient d'ordinaire la cause des fautes qu'on reprochoit à leurs maris. Mais les Romains n'estoient plus capables de cette ancienne severité, ni leurs femmes de conserver à leurs maris éloignez l'honneur & la foy qu'elles leur devoient.

c.38.39.p.81. ' Les Odryses & d'autres peuples de la Thrace indignez de ce qu'on ne punissoit pas ceux qui opprimoient les foibles, se souleverent cette année contre leurs Princes. Mais comme ils n'avoient ni chefs, ni union entre eux, ils furent bientost dissipez par P. Velleius, qui y accourut avec les troupes Romaines, & fit lever le siege, n.92. que les rebelles avoient mis devant Philippople, ' ville où l'on pretend que Philippe pere d'Alexandre avoit ramassé les plus méchans hommes. ' On croit que ce P. Velleius est le Velleius Paterculus dont l'histoire finit en la 17[e]. année de Tibere, quoiqu'il soit nommé par d'autres Caius, ou Marcus. [Nous en parlerons dans la suite.] V. § 38.

n.93|Voss. h.lat. l.1.c.24.p.120.

Tac.an.3.c.40-47.p.82-84. ' Il y eut aussi cette année une grande revolte dans les Gaules, dont Julius Florus de Treves, & Julius Sacrovir d'Autun furent les chefs. Les tributs en furent la cause, ceux qui manquoient d'argent pour les payer estant con-

traints de se ruiner entierement par des emprunts usuraires. Les peuples d'Angers & de Tours se declarerent les premiers, & furent les premiers défaits: ceux de Treves ensuite, & enfin ceux d'Autun, qui avoient formé une armée de quarante mille hommes. Ils passoient pour les plus riches des Gaules, & d'autant plus puissans que toute la jeunesse venoit apprendre chez eux les belles lettres. Florus & Sacrovir reduits à se tuer eux-mesmes, éteignirent par leur sang le feu de cette revolte, qui fit plus de bruit que de mal. C. Silius General des Romains eut le principal honneur de la victoire. Acilius Aviola y eut quelque part, 'celuy mesme dont Valere Maxime rapporte qu'ayant esté cru mort, & mis sur le bucher selon la coutume des Romains, le feu le fit revenir à luy, mais l'étouffa aussi-tost avant qu'on le pust secourir. n. 95.

ARTICLE XIII.

Arrest pour differer de dix jours le supplice des condamnez: Drusus elevé à la puissance du Tribunat: Asyles des Grecs retranchez; Tacfarinas trouble l'Afrique; Blesus le chasse.

SULPICIUS Quirinius qui avoit fait deux fois le denombrement dans la Judée, mourut cette année, & Tibere luy fit faire des obseques publiques par le Senat. c. 48. p. 85.

'Drusus ayant esté malade, C. Lutorius Priscus qui crut qu'il en mourroit, fit un poëme sur sa mort, & le lut devant quelques femmes. On luy en fit un crime, & un tel crime qu'il fut condamné à mort par le Senat, & aussi-tost executé. [On peut juger par là en quelle miserable servitude la grandeur Romaine estoit reduite. Mais le veritable crime de Lutorius pouvoit bien estre] 'd'avoir fait un poëme sur la mort de Germanicus, qui avoit esté fort bien receu, & dont Tibere avoit esté obligé de le recompenser. c. 49-51. p. 85| Dio, l. 57. p. 616, 617. Ibid.

'Tibere qui estoit encore dans la Campanie, fit semblant d'estre fasché de sa mort: & cela donna occasion à un celebre decret du Senat, par lequel il fut ordonné que les arrests de mort rendus par la compagnie ne seroient ni executez, ni enregistrez qu'au bout de dix Tac. c. 51. p. 85. 86| Dio, p. 617 a| Suet. l. 3. c. 75. p. 416.

 L'an de J. C. 21, de Tibere 7.8.

jours. Mais le Senat ne pouvoit pas changer ses arrests, & Tibere ne le vouloit pas. ′ On voit que cette surseance de dix jours s'observoit encore sous Caligula, mesme à l'égard de ceux que ce monstre de cruauté faisoit mourir. ′ Le grand Theodose voulut qu'elle fust de trente jours pour ceux que le Prince auroit condamnez;[a] ce qui pouvoit aussi s'étendre à ceux qui avoient esté condamnez par le Senat, comme on le tire de S. Sidoine, qui appelle cela la loy de Tibere, ′ parce que les additions qui se font à une loy ancienne, passent assez souvent sous le nom de cette premiere loy. ′ Que si quelques anciens declamateurs ont parlé de cette surseance de trente jours, les plus habiles croyent que ce n'estoit qu'une fiction, ′ ou que ces endroits sont alterez.

Senec. de tranq. c.14.p.351.c. | Thdrt. l.5.c.17. p.728.729.& alii. | a Sid.l.1.ep.7.p.19. | n.p.17| Cod. Th.t.3.p.307.308. | Cod.Th.p.308.2. | Tac.an.3.n.113. p.86. | V. S. Ambroise.

′ Baronius pretend que le delay de dix jours estoit pour tous les arrests de mort prononcez par quelque juge que ce fust. C'est pourquoy il dit que Pilate viola mesme la loy de son Prince en faisant crucifier JESUS-CHRIST aussi-tost aprés qu'il eut prononcé contre luy. [Mais les auteurs ne disent point ce qu'il pretend:] ′ & Godefroy soutient que ni l'arrest de Tibere, ni la loy de Theodose, n'ont point regardé les jugemens ordinaires des magistrats, jusqu'au temps de Nicephore Botoniate, qui les y comprit.

Bar.an.34.§ 92. | Cod.Th.t.3.p.307.2|308.2.

′ C'est de cette année qu'estoient datez les actes de la Passion du Sauveur, que les payens publierent au commencement du IV. siecle: & cette date suffisoit seule pour en faire voir la fausseté, estant certain selon Joseph, que Pilate ne fut gouverneur de Judée que plusieurs années aprés celle-ci.

Euf.hist.l.1.c.9. p.27.b.c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 22, DE TIBERE 8, ET 9.

′ *C. Sulpicius Galba, & Decimus Haterius Agrippa* [1] *Consuls.*

[b] On pretend que le premier de ces Consuls est le pere de l'Empereur Galba, [c] qu'on sçait avoir esté Consul, & s'estre fait considerer par son esprit, mal logé, disoit-on, dans un corps assez defectueux. [d] On trouve que dans la 24e. année du Tribunat de Tibere, [commencée le 27. juin de celle-ci,] C. Vibius Rufinus & M. Cocceius Nerva furent Consuls subrogez. Ils estoient en charge

Tac.an.3.c.52.p.86| Idat| Chr.Alex.p.490. | b Onuph. in fast. p.189. | c Suet.v.Gal.c.1. p.661. | d Onuph.in fast. p.189.f.

1. Onuphre (*in fastos*, p. 189.) rapporte à ces deux Consuls une inscription à laquelle je ne comprens rien. V. Claude n, si elle est de Tibere, 12.

V. § 29. au mois d'aoust. [Nous parlerons plus amplement de Nerva sur l'an 38. auquel il mourut.]

ʼ Les dépenses des personnes puissantes, sur tout celles de la table, estant excessives, & s'augmentant tous les jours, les Ediles s'addresserent au Senat pour demander sur cela quelque reglement. Le Senat renvoya la chose à Tibere, qui ne voulut point entreprendre de guerir un mal auquel il ne voyoit point de remede. Ainsi le desordre crut toujours, jusqu'à ce que l'exemple de Vespasien, & le desir qu'on avoit de luy plaire en l'imitant, fit ce que toutes les loix n'auroient jamais fait. Tacit.an.3.c.52-55.p.86-88.

ʼ Ce fut aprés cela que Tibere demanda au Senat pour son fils Drusus la puissance du Tribunat, qui estoit alors le titre & la marque de la dignité souveraine. Le Senat l'accorda avec des flateries d'autant plus grandes, qu'on s'y estoit preparé. ʼ Mais on ne laissa pas de trouver fort étrange que Drusus qui estoit alors dans la Campanie [apparemment avec son pere,] ne se fust pas donné la peine de venir à Rome pour la recevoir. c.56.57.p.88. V. Auguste § 6. c.59.p.89.

ʼ Les Consuls examinerent cette année les privileges de toutes les villes greques, qui pretendoient que leurs temples avoient droit d'asyle : & le Senat en retrancha diverses choses à cause de l'abus que l'on en faisoit. ʼ On remarque que Pausanias parle de la pluspart des anciens asyles de la Grece, comme n'estant plus. ʼ Suetone dit mesme que Tibere abolit absolument le droit des asyles par tout l'Empire. c.60-63.p.89-93. Suet.n.p.373.2. l.3.c.37.p.373.

ʼLivie estant tombée extremement malade, Tibere fut obligé de revenir à Rome. &c. Tac.an.3.c.64. p.91|Dio, l.57.p. 617.b.

ʼ Tacfarinas quoique chassé plusieurs fois de l'Afrique, [& contraint de se cacher dans les deserts,] trouvoit neanmoins toujours de nouvelles forces. Il eut mesme l'insolence d'envoyer des ambassadeurs à Tibere, & de luy demander un pays, où luy & ses troupes pussent demeurer, s'il ne vouloit l'obliger à luy faire une guerre dont il ne verroit pas la fin. Tibere fut extremement indigné des demandes & des menaces de ce voleur : & il donna ordre qu'on fist tout ce qui se pourroit pour le prendre. Tac.an.3.c.73. p.94.

ʼ Il avoit recommandé au Senat l'année precedente de choisir pour l'Afrique un Proconsul capable de terminer cette guerre : & le Senat l'ayant prié d'en choisir luy- c.32.p.80.

c.35.p.81. mesme un, ' il avoit proposé un Lepidus & Junius Blæsus. Lepidus s'excusa, & Blæsus estoit oncle maternel de c.58 p.88. Sejan. ' Ainsi il fut fait Proconsul d'Afrique, & continué c.73.74.p.94. cette année dans la mesme dignité. ' Il fit de grands efc.74.p.94.95. forts pour prendre Tacfarinas: ' mais il fallut qu'il se contentast d'avoir pris son frere. Tibere ne laissa pas de luy faire accorder les ornemens du triomphe, comme s'il eust achevé la guerre [qui ne finit que deux ans aprés:] & mesme il voulut qu'il fust salué" Empereur par ses soldats. Imperator. C'estoit un titre que les legions avoient accoutumé de donner à leur General du temps de la Republique, dans la chaleur de la victoire: de sorte qu'il y avoit en mesme temps plusieurs Empereurs de cette sorte, qui n'avoient rien neanmoins au dessus des autres citoyens. Auguste avoit accordé le mesme honneur à quelques Generaux. Mais aprés Blæsus aucun ne fut honoré de ce titre que ceux qui possedoient la puissance imperiale.

ARTICLE XIV.

Mort de Drusus empoisonné par Sejan : Comediens chassez : Tibere se laisse dedier un temple : Basse jalousie contre un artisan.

L'AN DE JESUS-CHRIST 23, DE TIBERE 9, ET 10.

[*C. Asinius Pollio, & C. Antistius Vetus Consuls.*

an.4.c.1.p.97| Chr.Alc.p.490. Tacit.an.4.c.1-12.p.97-101. a 1.c.30.p.18| Dio,l.57.p.610.c. b Tacit.an.1.c.76.p.35|Dio,p.610.c. c Dio,p.612.a. d Tac.an.4.c.3.p.98. an.3.c.37.p.82.n.88|Dio,l.57.p.612.a. e Dio,p.610.c| Tac.an.3.c.37.p 82|Suet.l.3.c.52.p.388. f Tac.c.37.p.82. an 2.c.43.p.54.

' DRUSUS fils unique de Tibere mourut dans les premiers mois de cette année. [a] Ce Prince estoit naturellement porté à la rigueur & à la cruauté. [b] Il aimoit tellement à voir répandre le sang, que Tibere mesme le trouvoit mauvais, & estoit obligé de l'en reprendre en particulier & en public. &c. [c] Il estoit promt & colere jusqu'à frapper les personnes de qualité : [d] & nous verrons qu'un soufflet qu'il donna à Sejan, fut une des principales causes de sa mort. ' Il estoit aussi étrangement attaché aux danses, & aux autres divertissemens des spectacles, sujet au vin, [e] & à toutes sortes de debauches. [f] Mais pour ces derniers vices, le peuple [qui ne songeoit qu'à ses interests,] les blasmoit peu, & mesme les aimoit mieux que l'humeur retirée & melancolique de son pere.

' Il vécut toujours fort bien avec Germanicus, sans ja-

lousie & sans envie ; ' & aprés que Germanicus fut mort, il témoigna de l'amitié à ses enfans, ou au moins il ne leur fut point contraire. [Ils estoient ses neveux. Car] ' il avoit epousé Livie ou Liville sœur de Germanicus, ' dont il eut au moins trois enfans. [a] Il y en avoit deux jumeaux, dont l'un mourut peu de temps aprés luy, [b] & l'autre nommé Tiberius Nero Gemellus [ne vécut plus longtemps que pour estre la victime des cruautez de Caius.] [c] Les enfans que Drusus laissa estoient encore si jeunes, qu'on ne doutoit point que l'Empire ne dust passer aux enfans de Germanicus plutost qu'à eux. [d] Et Tibere ne les aimoit pas, parce qu'on doutoit beaucoup qu'ils fussent les veritables enfans de son fils.

an.4.c.4.p.99. c.3.p.98. an.3.c.56.p.88. a an.4.c.14.p.102. b Suet.l.3.c.54.p.391| Jos.ant.l.18.c.8.p.634.f| Philo, in Flac. p.968.b. c Tac.an.6.c.46.p.149| an.4.c.8.12.p.100-102. d Suet.l.3. c.62. p.402.

[e] Tibere fut [quelque temps] sans vouloir voir ceux que Drusus avoit aimez, [soit] parce que leur presence luy renouvelloit la douleur de sa mort, [soit pour sauver seulement les apparences.] [f] Car il souffrit sa mort avec une constance qui donna lieu de croire qu'il l'aimoit peu : [g] & ceux d'Ilium ayant envoyé un peu trop tard luy faire compliment sur cette mort, il leur répondit par cette froide raillerie, Qu'il prenoit aussi beaucoup de part à la perte qu'ils avoient faite du grand Hector, [il y avoit environ 1200. ans. Ainsi il ne faut pas trop s'etonner de ce que] ' quelques-uns ont cru que Tibere avoit esté cause de sa mort, en luy faisant prendre un breuvage empoisonné qu'on luy avoit persuadé que son fils luy vouloit faire prendre à luy-mesme.

e Jos. ant. l.18.c.8.p.629.c. f Tacit.an.4.c.8. p.100| Suet. l.3. c.52.p.388| Dio, l.57.p.618.a.b. g Suet.p.388. Tacit.an.4.c.10. 11.p.101.

' Neanmoins la verité est que ce fut Sejan qui pour venir à bout de ses desseins ambitieux, & craignant les effets de la colere de Drusus, qui ne pouvoit souffrir son aggrandissement excessif, le fit empoisonner par un de ses affranchis, favorisé en cela par Liville femme de ce Prince dont il abusoit. ' Tibere crut longtemps que la maladie dont il estoit mort estoit venue de ses debauches.

c.1-12.p.97-101| Dio, l.57. p.618. a.b| val.p.669. Suet. l.3. c.62.p. 401.

' Ce crime de Sejan qui fut la suite de beaucoup d'autres, commença à troubler la fausse felicité, dont Tibere avoit semblé jouir depuis neuf ans qu'il estoit Empereur. ' Il avoit conservé jusque-là plusieurs bonnes qualitez, & gouverné avec assez d'equité, parce que Sejan qui craignoit Drusus, & vouloit établir sa puissance encore foible, estoit bien-aise d'avoir la reputation de ne

Tac.an. 4.c.1. p. 97. 6.7.p.100.

 L'an de J. C. 23, de Tibere 9. 10.

luy donner que de bons avis. Mais [Sejan ayant changé] lors qu'il ne craignit plus Drusus, Tibere changea aussi, & son gouvernement devint bien plus corrompu qu'il n'avoit esté jusqu'alors.' Dion dit qu'il avoit déja beaucoup changé dés la mort de Germanicus, [& chaque accident nouveau augmentoit les défauts de son esprit & de sa conduite.] ' Car c'est ce que nous verrons encore à la mort de Livie sa mere, [a] & à celle de Sejan.

Dio, l. 57. p. 615. 616.

Tac. an. 5. c. 3. p. 128. a Suet. l. 3. c. 61. p. 398. b Tac. an. 4. c. 14. p. 102 | Suet l. 3. c. 37. p. 373. c Dio, l. 57. p. 617. c. 607. e.

[b] On chassa cette année les comediens de Rome & de l'Italie à cause de leurs desordres, [c] & on leur défendit mesme de jouer en quelque endroit que ce fust.

[d] Tibere n'avoit point voulu souffrir d'abord qu'on luy dressast mesme des images & des statues, à moins qu'il n'en eust donné une permission particuliere, & il protestoit en mesme temps dans un edit public qu'il n'en donneroit aucune. [Depuis] ' il trouva bon qu'on en fist, à condition que ce ne seroit que pour servir d'ornement, & non pour les mettre au rang de celles que l'on adoroit.' Mais en cette année il permit que l'Asie luy dressast un temple, à luy, à sa mere, & au Senat: [e] & ce temple fut basti à Smyrne en l'an 26. de Jesus-Christ. [f] Neanmoins en l'an 25. il refusa la mesme chose à ceux d'Espagne ; & fit sur cela un discours [qui n'est point d'une ame lasche, mais sage & modeste.]

Suet. l. 3. c. 26. p. 361.

Tac. an. 4. c. 15. p. 103. e c. 55. 56. p. 118. 119. f c. 37. 38. p. 111. 112.

' Dion remarque vers ce temps-ci une bizarrerie de Tibere [aussi basse que cruelle, qui marque bien ce que nous avons dit, qu'il ne pouvoit rien souffrir de grand & d'eminent dans les autres.] Un architecte ayant redressé avec une addresse admirable un grand bastiment qui penchoit, Tibere luy fit donner de l'argent, & en mesme temps le chassa de Rome, & défendit de mettre son nom dans les archives. Quelque temps aprés cet architecte l'estant venu trouver pour luy demander sa grace, laissa tomber à dessein un vase de verre qu'il tenoit. Le vase se cassa, & l'architecte en ayant ramassé les morceaux, & les ayant un peu maniez, montra le vase entier, & sans aucune fracture. Tibere au lieu d'estimer, comme il devoit, un secret [qu'on croit n'avoir jamais esté sceu par d'autres,] fit mourir ce pauvre architecte. [Je pense qu'il faut rapporter à cela ce que dit Pline,] ' qu'on tenoit que du temps de Tibere on avoit trouvé le moyen

Dio, l. 57. p. 617. d. e.

Plin. l. 36. c. 26. p. 880. b.

moyen de faire du verre″ qui se manioit & se plioit sans se rompre; mais qu'on avoit etouffé entierement cette invention, de peur qu'elle ne fist perdre le prix & l'estime à l'or, à l'argent, & à toutes sortes de metaux. C'est un bruit, ajoute Pline, qui a esté longtemps plus commun qu'il n'a esté assuré.

flexibile.

ARTICLE XV.

Tacfarinas tué : Pere accusé par son fils : Pourquoy on se tuoit alors : De Cremutius Cordus historien.

L'AN DE JESUS-CHRIST 24, DE TIBERE 10, ET 11.

1. [a] *Serg.* [1] *Cornelius Cethegus, & L. Visellius Varro Consuls.* Tac.an.4.c.17. p.104|Front.aq. p.119.

[a] CETTE année delivra Tibere du chagrin que luy causoit la guerre de Tacfarinas. Car ce voleur qui, comme nous avons veu, troubloit l'Afrique depuis plusieurs années, fut enfin défait & tué en celle-ci par le Proconsul P. Dolabella, qui remporta tout l'honneur de cette longue guerre, quoiqu'on luy eust refusé les marques de la victoire aprés les avoir données à trois autres, qui les avoient moins meritées. On luy avoit mesme retiré la legion qu'on avoit amenée de Pannonie pour cette guerre; & il n'avoit osé demander qu'on la luy laissast, craignant bien plus le mecontentement de Tibere que les armes des ennemis. Il fut assisté dans cette guerre par le Roy Ptolemée fils de ce Juba [à qui Auguste avoit donné la Mauritanie.] Tibere envoya à ce Prince par un Senateur un sceptre d'ivoire, & une robe″ de broderie, comme cela s'estoit autrefois pratiqué. Le Roy des Garamantes qui avoit pris le parti de Tacfarinas, fut obligé d'envoyer à Rome contre son ordinaire, pour en faire des excuses.

a Tac.c.23-25. p.106.107.

pictam.

[a] On vit en ce temps-là un commencement de guerre en Italie, par le soulevement de quelques esclaves & paysans; & l'on en apprehendoit extremement la suite, parce que Rome estoit toute pleine d'esclaves. Mais ce soulevement fut aussi-tost appaisé que commencé. c.27.p.107.

[a] Tacite ne remplit tout le reste de cette année que de morts funestes, [qui decouvroient de plus en plus l'esprit c.12.13.17-28. 31.

1. Ne faut-il point *Servius*?

cruel & tyrannique de Tibere.] Il travailloit particulierement à perdre les amis de Germanicus & de sa famille. ' Entre tant de miseres on remarqua sur tout un pere peu auparavant Proconsul d'Espagne, déja banni & dans les fers, obligé de comparoistre devant le Senat, pour répondre à l'accusation que son propre fils formoit contre luy sur un crime d'Etat, sans fondement, sans preuve, sans denonciateur, sans autre témoin que luy-mesme; & sans faire seulement paroistre un peu de regret & de honte. On en témoigna tant d'horreur, que l'accusateur se crut obligé de prendre la fuite pour éviter le chastiment dû aux parricides. Mais Tibere qui ne rougit pas de se plaindre d'une lettre un peu libre que le pere luy avoit écrite huit ans auparavant, obligea le fils de revenir, & de poursuivre son action contre son pere. On ne put rien prouver: il fallut neanmoins condamner l'accusé; & Tibere se fit un honneur de luy accorder la vie. Le pere s'appelloit Q. Vibius Serenus; ' & le fils pouvoit avoir aussi le mesme nom.

c. 28-30. p. 108| 13. p. 102.

c. 36. p. 111|a. 76.

' Cn. Lentulus homme de la premiere qualité, tres-moderé de son naturel aussi bien que par son grand âge, & qui d'ailleurs estoit tres-bien dans l'esprit de Tibere, fut nommé par ce fils denaturé comme complice de la conjuration de son pere. Cela estoit si hors d'apparence, que Lentulus mesme s'eclatta de rire lors qu'il s'entendit nommer: Tibere en rougit, & dit sur cela: « Je suis indigne de vivre si Lentulus mesme me hait. » Ainsi la chose n'alla pas plus loin à son egard.

c. 29. p. 108| Dio, l. 57. p. 619. c.

' Cæcilius Cornutus qui avoit esté accusé avec luy, & qui n'estoit pas plus coupable, mais qui n'avoit pas autant d'appuy, aima mieux finir sa vie par une mort volontaire, que souffrir les inquietudes d'une défense dont son innocence ne devoit pas estre la principale partie.

Tac. an. 4. c. 28. p. 108.

' Ce genre de mort estoit fort commun sous Tibere. [Et il ne faut pas s'étonner que ceux qui ne songeoient point aux supplices de l'enfer, eussent recours à un moyen si funeste,] pour éviter la honte d'estre condamnez, & de mourir de la main d'un bourreau. Outre cela ceux qui estoient jugez à mort, aprés avoir esté executez dans la prison, ou precipitez du haut [de la " roche] du Capitole par les Tribuns du peuple, & quelquefois par les Con-

an. 6. c. 29. p. 143| Dio, l. 58. p. 630. 631.

" appellée Tarpeienne

suls, estoient privez de la sepulture, exposez dans la grande place, ' traînez publiquement avec un croc, [a] & jettez dans le Tibre; & tous leurs biens estoient confisquez. Cela estoit general pour tous les condannez, de quelque qualité qu'ils fussent; & l'on n'en exceptoit pas mesme les femmes. Mais pour ceux qui mouroient avant que d'avoir esté jugez, on leur rendoit des honneurs funebres, leurs testamens subsistoient, & leurs biens passoient à leurs enfans. Tibere vouloit bien leur vendre à ce prix la liberté de mourir comme ils vouloient, afin d'estre plustost défait d'eux, & s'exemter de la haine aussi bien que de la peine de leur supplice; si neanmoins on peut dire qu'il n'y ait pas autant de cruauté à contraindre un homme de s'oster la vie à luy-mesme, que de la luy faire oster par un bourreau.

Suet. l. 3. c. 53. 61. p. 390. 400. a Dio, l. 58. p. 630. 631 | Tac. l. 6. c. 29. p. 143.

' Il y avoit de grandes recompenses ordonnées pour les accusateurs, & quelquefois pour les témoins. [b] Ces recompenses se prenoient sur le bien des condamnez, [dont ils avoient le quart] quand Tibere vouloit bien le leur laisser. [Comme donc le bien de ceux qui se tuoient, passoit à leurs heritiers,] ' on proposa d'oster cette recompense aux accusateurs, quand l'accusé seroit mort avant sa condamnation. Mais Tibere voyant que la chose alloit passer, s'y opposa avec aigreur, & sans se deguiser à son ordinaire, criant que c'estoit ruiner la Republique déja si ébranlée, & laisser les loix sans force, que de leur oster leurs protecteurs. Ainsi on attiroit par des recompenses ceux qu'on eust eu bien de la peine à reprimer par des supplices.

Suet. l. 3. c. 61. p. 399. b Dio, l. 58. p. 631. a. b.

Tac. an. 4. c. 30. p. 109.

' Tibere achevoit [le 19[e]. d'aoust] la dixiéme année de sa principauté. Mais ne l'ayant point receue pour un temps borné, comme Auguste, qui la recevoit toujours pour dix ans; il ne se mit point en peine de la faire renouveller: & il fit seulement faire une feste pour sa dixiéme année, ce qui a depuis esté imité par les autres Empereurs.

Dio, l. 57. p. 615. a. b.

L'AN DE JESUS-CHRIST 25, DE TIBERE 11, ET 12.

' *Cossus Cornelius Lentulus & M. Asinius Agrippa Consuls.*

Tac. c. 34. p. 110. Cassd | Chr. Alex. p. 492.

[c] Tacite commence cette année par la mort celebre d'Aulus Cremutius Cordus, accusé d'avoir loué Brutus & Cassius dans une histoire qu'il avoit composée; [d] & coupable d'avoir parlé avec un peu trop de cœur de la tyrannie de Sejan. [e] Tibere qui tascha inutilement d'abolir son hist-

c Tac. c. 34. 35. p. 110. 111 | Dio, l. 57. p. 619. b. c. d Senec. ad Marc. c. 22. p. 389. 390. e c. 1. p. 380. 381.

Tacit. an. 4. c. 35. p. 111 | Dio, p. 619. c.

toire, [1] ne fit que se rendre odieux, donner de l'estime aux écrits qu'il vouloit flétrir, [& se reconnoistre indigne d'estre loué par les historiens sinceres. Mais le temps a fait] ce que toute l'autorité d'un Empereur n'avoit pu faire.

Tac. an. 4. c. 39. 40. p. 112. 113.

[1] Sejan eut l'effronterie de luy demander la permission d'épouser Livie sœur de Germanicus, veuve de C. Cæsar & de Drusus ; & Tibere luy refusa sa demande sans témoigner d'en estre offensé.

c. 36. p. 111 | Dio, l. 57. p. 619. d.

[1] Ceux de Cyzique perdirent cette année leur liberté, parce qu'ils n'achevoient point un temple qu'ils avoient commencé pour Auguste, & parce qu'ils avoient mis des citoyens Romains en prison.

ARTICLE XVI.

Tibere quitte Rome, se retire à Caprée : Cinquante mille hommes tuez ou blessez en un spectacle.

L'AN DE JESUS-CHRIST 26, DE TIBERE 12, ET 13.

[1] *Cn. Lentulus Getulicus, & C. Calvisius Sabinus Consuls.*

Tac. an. 4. c. 46. p. 116 | Chr. Alex. p. 492 | Cassd. a Tac. an. 4. c. 46-51. p. 116. 117.

[a] POPPÆUS Sabinus défit cette année ou la precedente une partie des peuples de la Thrace, qui avoient pris les armes, sur ce que les Romains demandoient d'eux des choses qu'ils n'avoient point accoustumé d'en exiger.

c. 57. 58. p. 119. 120 | Dio, l. 58. p. 620 | Suet. l. 3. c. 39. 40. p. 375.

[1] Ce fut aussi en cette année que Tibere quitta Rome pour toujours. Il ne s'en éloigna jamais que de 4. ou 5. journées, il promit souvent d'y revenir, il vint quelquefois jusques à la porte : mais il n'y rentra pas une seule fois durant onze ans qu'il vécut encore. [1] La pluspart ont écrit que Séjan l'avoit porté à cette retraite dans l'esperance d'y trouver l'augmentation de son pouvoir, [comme nous le dirons en son lieu.] [1] On croit encore que Tibere estoit bien aise de s'éloigner de sa mere, qui vouloit regner avec luy, & avoir la premiere part dans l'autorité qu'elle luy avoit donnée. [1] Mais comme son absence dura encore [huit ans aprés la mort de sa mere, &] six aprés celle de Sejan, Tacite a cru que ce dessein venoit plutost d'un malheureux desir de satisfaire avec plus de liberté & moins de honte, l'inclination qu'il avoit à la cruauté & aux vices les plus infames. [1] Il s'ennuyoit aussi d'entendre des veritez qui ne luy plaisoient pas,

Tac. an. 4. c. 41. p. 113 | 57. p. 119.

c. 57. p. 119 Suet. l. 3. c. 51. p. 387.

V. § 22.

Tac. c. 57. p. 119.

c. 42. p. 113.

comme cela arrivoit quelquefois : & dans ce temps-là mesme un homme de guerre fort peu politique ne songeant qu'à montrer qu'un nommé Votienus Montanus estoit criminel, l'accusa d'avoir dit de Tibere tout ce que l'on en disoit effectivement dans le secret. Tibere ne put le dissimuler, protesta avec chaleur qu'il se justifieroit, & n'en devint que plus cruel.

'Il sortit de Rome, comme pour aller dedier quelques temples dans la Campanie, menant avec luy tres-peu de monde, '& défendant à tous les autres de l'approcher. [a] On pretendoit voir par les regles de l'astrologie qu'il ne reviendroit jamais à Rome, à quoy on ajoutoit qu'il mourroit bien-tost. Et plusieurs personnes ayant fondé sur cela de vaines esperances, se trouverent enveloppez dans des malheurs tres-réels, [que leur astrologie ne leur avoit point fait prevoir.]

c.58.p.119.120. c.67.p.122 |Suet. l.3.c.40.p.376. a Tac.an.4.c.58. p.120|Suet.l.3.c. 39.p.375.

L'AN DE JESUS-CHRIST 27, DE TIBERE 13, ET 14.

' M. Licinius Crassus, & L. Calpurnius Piso Consuls.

[b] Un " homme de neant, nommé Atilius, ayant fait dresser cette année un amphitheatre à Fidene auprés de Rome, pour y donner un combat de gladiateurs, & le peuple de Rome y estant accouru en foule, l'amphitheatre qui n'estoit pas bien appuyé, tomba, & blessa jusqu'à cinquante-mille personnes, 'dont il y en eut vingt mille de tuez. [c] Les personnes de qualité tinrent leurs maisons ouvertes pour recevoir ceux qui avoient esté blessez, leur fournirent les medecins, les remedes & tout ce qui estoit necessaire pour les guerir. Ainsi dans l'affliction de ce malheur on eut la joye de voir revivre la generosité des anciens Romains, qui traitoient ainsi ceux qui avoient esté blessez dans la guerre. 'Atilius fut banni.

libertini generis.

Tacit.an.4.c.62. p.121|Mabil.iter. It p.155|Chr. Alex.p.492. b Tac.c.62.63. p.121. Suet.l.30.c.40. p.376. c Tac. c.63.p. 121.

'Aussi-tost aprés, le feu prit dans Rome au mont Cœlius, & y fit un tres-grand ravage, mais Tibere repara la perte par ses liberalitez.

c.63.p.121. c.64.p.121|Suet. l.3.c.48.p.383. 384.

'Ce fut cette année que Tibere se retira à [1] Caprée, 'dés devant l'accident de Fidene. [c] Caprée est une isle éloignée seulement d'une lieue du cap de Sorrento dans la Campanie, [d] qu'Auguste avoit achettée des Napolitains. [e] L'air y est doux en hyver, & frais en esté. On y a la veue d'un golfe & d'une coste qui estoit alors par-

Tac.c.67.p.122. Suet.c.40.p. 376. c Tac.c.67.p. 122. d Dio.l.52.p. 495.2. e Tac.c.67.p. 122.

[1] En latin toujours ou presque toujours *Capreæ*. Mais Ptolemée (*l. 3. c. 1. p. 75.*) l'appelle Καπρία.

faitement belle, mais qui a depuis esté bien changée par les embrasemens du mont Vesuve. L'abord en est difficile: & on croit que c'est ce que Tibere en aimoit le plus.

Suet.l.3. c.60.p. 397.

' Peu de jours aprés qu'il y fut arrivé, un pescheur y estant abordé par un endroit fort escarpé pour luy presenter un poisson d'une grosseur prodigieuse, cela le fascha si fort, qu'il fit maltraiter cruellement ce pauvre homme.

Tac.an.4.c.67. p.123| Suet.l.3. c.42.p.377.

[Voilà le lieu que Tibere choisit pour y passer les dix dernieres années de sa vie,] ' aussi appliqué à ses plaisirs secrets & infames, & à toutes sortes de vices, qu'il l'avoit esté jusqu'alors au soin des affaires. [La pudeur nous empesche de rapporter ce qu'on en lit dans l'histoire.]

Suet.l.3. c.41.p. 376.

' Il abandonna tellement le soin de l'Empire, qu'il laissoit diverses charges sans les remplir, & souffroit que les barbares ravageassent plusieurs provinces, sans s'en mettre en peine.

Tacit. an.4. c. 67.p.123.

' Mais il conserva toujours la mesme facilité à croire les faux rapports de la calomnie, & par l'artifice de Sejan, qui nourrissoit ses soupçons & ses défiances; & par sa cruauté propre, qui produisit des effets encore plus tragiques qu'elle n'avoit fait jusques alors.

ARTICLE XVII.

Sabinus ruiné par une horrible perfidie : Mariage d'Agrippine mere de Neron.

L'AN DE JESUS-CHRIST 28, DE TIBERE 14, ET 15,

' *Appius Junius Silanus, & P. Silius Nerva Consuls.*

Tac.an.4.c.68. p 123|Idat.|Plin. l.8.c.40.p.194. b.

a Tac.c.68-70. p.123.124|Dio, l.58.p.621.a,b.

a TIBERE commença cette année par l'ordre qu'il donna de faire mourir Titius Sabinus, qu'il haïssoit parce qu'il estoit fidelle à la maison de Germanicus. Ceux qui briguoient la faveur de Sejan l'avoient fait tomber dans le piege par une perfidie execrable. Car Latinius Latiaris s'estant insinué dans son amitié exprés pour le perdre, luy faisoit de grandes plaintes du gouvernement, sans épargner ni Sejan, ni Tibere mesme, pour l'engager à en faire autant. Sabinus n'eut pas assez de precaution contre cette perfidie. Ainsi Latiaris n'ayant plus qu'à trouver des temoins, il fit cacher trois Senateurs

qui s'entendoient avec luy, sur le plat-fond de sa chambre, & fit tomber Sabinus sur les plaintes dont il avoit acoutumé de s'entretenir avec luy dans une entiere confidence. Aussi-tost Latiaris & ses témoins mandent à Tibere ce qui s'estoit passé, & luy découvrent leur propre honte : & Tibere en écrivant au Senat pour le premier jour de l'année, demanda en mesme temps justice contre Sabinus. Il fut à l'instant condamné, & traisné en prison chargé de chaînes, nonobstant la solemnité de ce jour destiné à une réjouissance universelle ; & executé [au bout de dix jours] sans aucune forme de jugement. ' La fidelité de son chien" rendit sa mort encore plus odieuse. Car il le suivit par tout, mesme aprés sa mort ; & il se jetta enfin dans le Tibre lorsqu'il y vit jetter le corps de son maistre. ' Pline en décrit amplement l'histoire, & dit qu'elle se conservoit " dans les registres publics. Mais il dit que ce chien estoit à un des esclaves de Sabinus qui furent executez avec leur maistre.

ἰδιώτου. &c. — Dio,l.58.p.621. b.

actis populi Romani. — Plin.l.8.c.40.p. 194.b.

' La mort de Sabinus fit trembler tout le monde ; & la maniere dont il avoit esté perdu, remplit tous les esprits d'inquietude & d'effroy. On n'osoit s'entretenir ni se visiter. Tout estoit suspect, les plus grands amis comme les plus inconnus. On n'osoit s'ouvrir, ni se fier à personne. On redoutoit jusqu'aux murailles & aux planchers, & on regardoit par tout [s'il n'y avoit point quelqu'un de caché. — Tac.an.4.c.69. p.123.

Dieu] ' n'attendit pas long-temps à punir les auteurs d'une malice si noire, les uns par Caius, & les autres par Tibere mesme. Car bien que ce Prince ne souffrist pas que les ministres de sa tyrannie succombassent sous le credit des autres, souvent neanmoins il s'en lassoit luy-mesme, & les sacrifioit à la vengeance publique, pour leur en substituer de nouveaux qui ne luy manquoient jamais. — c.71.p.124.

' Julie petite-fille d'Auguste mourut cette année dans une isle sur la coste de la Pouille, où ses debauches l'avoient fait releguer vingt ans auparavant par son ayeul. — c.71.p.125.

' Tibere maria Agrippine fille de Germanicus à Cn. Domitius, ' digne pere de Neron. Car ce fut le fruit de ce mariage, [a] dont ce Domitius disoit luy-mesme qu'il — c.75.p.126. Suet.l.6.c.5.p. 576. a c.6.p.577.

ne pouvoit rien sortir que de funeste & de detestable.

Tac. an. 4. c. 72. 74. p. 125.

'L'avarice des Romains obligea cette année les Frisons de secouer le joug de l'Empire : & ils defirent L. Apronius qui les vint attaquer avec une armée considerable. Tibere aimoit mieux souffrir leur revolte & leur victoire que de donner à quelqu'un la conduite d'une guerre.

ARTICLE XVIII.

Mort de Livie mere de Tibere.

L'AN DE JESUS-CHRIST 29, DE TIBERE 15, ET 16.

Tac. an. 5. c. 1. p. 127| Noris ep. con. p. 9.

[1 *L. Rubellius Geminus, & C. Fusius Geminus Consuls.*

[CE Consulat des deux Gemines, est celebre dans l'histoire de l'Eglise, parce que beaucoup d'anciens ont cru que c'estoit l'année où JESUS-CHRIST estoit mort pour la redemtion des hommes, & pour les tirer de la servitude de tant de crimes qui inondoient toute la terre. Peu de personnes suivent aujourd'huy les anciens en ce point. Mais il y a au moins beaucoup d'apparence que Dieu a commencé cette année à preparer les hommes à cette redemtion, en leur faisant prescher la penitence par S. Jean Battiste, & la venue du Christ qui devoit estre leur liberateur.] 'On trouve qu'Aulus Plautius celebre par la guerre qu'il fit en Angleterre sous Claude, & L. Nonius Asprenas estoient subrogez aux deux Gemines le 15. de juillet.

Noris, ep. con. p. 10. 11| Gruter. p. 1087.

'Livie mere de Tibere mourut cette année dans une extreme vieillesse. [a] Pline luy donne quatre-vingt deux ans, & Dion quatre-vingt six. ["Nous avons déja parlé de sa noblesse, & de son mariage avec Auguste.] [b] Elle se faisoit une gloire d'estre aussi chaste que les anciennes dames Romaines, quoiqu'elle eust plus " de civilité qu'on ne leur en souffroit : [c] & il semble que la reputation de sa chasteté ne fust pas trop bien établie. [d] Elle avoit un fort grand pouvoir sur l'esprit d'Auguste, qu'elle s'estoit acquis & qu'elle se conservoit par une grande

Tac. an. c. 1. 2. p. 127. 128 | Dio, l. 58. p. 621. 622.
a Plin. l. 14. c. 6. p. 344| Dio, p. 621. c.
b Tac. an. 5. c. 1. p. 127| Dio, p. 621. c
c Tac. c. 2. p. 128| Dio, l. 48. 54. p. 384. a. b| 532. a. b| Suet. l. 5. c. 1. p. 501.
d Dio, l. 58. p. 621. 622.

comis.

1. Il est appellé Caius dans l'index de Tacite (*l. 5. p. 127.*) suivant Cassiodore, & Cnæus dans celuy de Dion (*p. 620.*) Nous suivons une inscription donnée par le P. Noris (*ep. con.* p. 9.) qui le met le second.

complaisance

complaisance pour toutes ses volontez, sans témoigner ni curiosité pour ce qu'il ne luy disoit pas, ni jalousie pour ses infidelitez. 'Car "elle avoit la conduite & la sagesse d'Auguste avec la dissimulation de Tibere. *cum artibus mariti.* Tac. an. 5. c. 1. p. 127.

'Elle "aimoit le faste & la vanité plus qu'aucune femme l'ait jamais aimée. [Elle estoit passionnée pour la grandeur de ses enfans jusqu'à l'acheter par les plus grands crimes."Car on l'accusa d'avoir fait mourir par le poison Marcellus & les deux Cesars Caius & Lucius, & peut-estre Auguste mesme.] 'Elle persecuta toujours Julie fille d'Auguste, & tous ceux generalement qui sortirent d'elle, quoiqu'aprés les avoir ruinez par ses artifices secrets, elle se fist honneur devant le monde de ne les pas laisser mourir de faim. ὄγκωπ. Dio, l. 57. p. 609. d. V. Auguste. Tac. an. 4. c. 71. p. 125.

'Elle vouloit que ses enfans dominassent pour les dominer eux-mesmes, exigeant d'eux la mesme obeïssance qu'elle avoit rendue à son mari. 'Mais ce n'estoit pas l'humeur ni l'intention de Tibere. C'est pourquoy dés le commencement de son regne, il s'opposa à divers honneurs que le Senat luy decernoit. 'Il luy disoit mesme souvent, que ce n'estoit pas à une personne de son sexe à se mesler des affaires. Il prenoit quelquefois ses avis, mais rarement. Il ne vouloit pas mesme l'aller voir souvent, ni s'entretenir long-temps avec elle en particulier, de peur qu'on ne dist qu'elle le gouvernoit. Il trouvoit mauvais qu'elle fist en public des choses qu'Auguste luy avoit souffertes. 'On fit tout d'abord des vers sur cette "mesintelligence, qui picquerent fort Tibere. an. 5. c. 1. p. 127. an. 1. c. 14. p. 12| Suet. l. 3. c. 50. p. 386| Dio, l. 57. p. 610. a. Suet. l. 3. c. 50. p. 386. *discordem animum.* Tac. an. 1. c. 72. p. 33.

'On pretend que ce soin qu'il avoit de l'empescher de dominer se convertit en aversion pour elle : [a] & que cette aversion alla "jusqu'à une rupture ouverte, sur ce que Tibere luy refusant une grace qu'elle luy demandoit pour un autre, elle luy lut une lettre qu'Auguste luy avoit autrefois écrite sur l'humeur rude & farouche de Tibere mesme. Il fut extremement picqué de voir qu'elle eust gardé si long-temps cette lettre pour luy en faire un reproche : & on pretend que ce fut une des principales causes pour lesquelles il quitta Rome. Dio, l. 57. p. 603. d. [a] Suet. l. 3. c. 51. p. 387. *ad simultatem usque processit.*

'En [deux ou] trois ans qu'elle vécut depuis, il ne la vit qu'une seule fois. 'Il ne la vint point voir dans sa maladie : & il fut cause qu'on ne luy rendit les derniers p. 387. p. 387| Dio, l. 58. p. 621. c.

 L'an de J. C. 29, de Tib. 15, 16.

devoirs que lors que son corps estoit déja tout corrompu, parce qu'il faisoit toujours dire qu'il viendroit : & enfin il ne vint point, ' s'excusant sur le nombre des affaires qui l'accabloient, c'estàdire parce qu'il ne vouloit pas interrompre ses voluptez. Il blasmoit mesme par la lettre qu'il en écrivit [au Senat] ceux qui avoient eu trop de soin de s'acquerir les bonnes graces de sa mere, comme le Consul Fufius : ' & on assure qu'il maltraita depuis tous ceux qu'elle avoit aimez. [a] Il supprima son testament, qui ne fut executé qu'aprés sa mort par Caius. Il empescha quantité de decrets que le Senat vouloit faire pour l'honorer : mais il défendit expressément qu'on luy decernast les honneurs divins, assurant que c'estoit elle qui l'avoit ainsi voulu. ' Claude les luy accorda depuis. [Car la divinité dependoit alors de la fantaisie des hommes.]

Tac. an. 5. c. 2. p. 128.
Suet. l. 3. c. 51. p. 388.
a p. 388 | l. 4. c. 16. p. 438 | Tac. p. 128 | Dio, l. 58. p. 621. c. d.
Lips. in Tac. an. 5. n. 5.

' Le Senat entr'autres honneurs luy donna le titre de *Mere de la patrie*, ou *du monde*, comme on le trouve exprimé dans des medailles : parce qu'elle avoit sauvé la vie à un grand nombre de personnes, qu'elle avoit entretenu quantité d'enfans, & qu'elle avoit marié beaucoup de pauvres filles. ' On luy donne la gloire de la douceur dont usa Auguste dans la conjuration de Cinna.

Dio, l. 58. p. 621. d | Suet. p. 386. n. 3.
Dio, l. 55. p. 563. b.
V. Auguste § 13.

' Elle est ordinairement nommée Julie Auguste dans les inscriptions anciennes, parce qu'Auguste [par une bizarrerie assez extraordinaire,] l'avoit adoptée dans son testament, & en cette qualité luy avoit laissé une partie de sa succession. [Elle n'estoit pas seulement fille de son mari,] ' mais encore sa Prestresse.

Tacit. an. 1. c. 8. p. 7. n. 54 | Suet. l. 2. c. 101. p. 315 | Dio, l. 56. p. 590. c | 600. a.
Dio, l. 56. p. 600. a.

ARTICLE XIX.

Tibere & Sejan travaillent à ruiner la veuve & les enfans de Germanicus.

[QUOIQUE Tibere ne laissast à sa mere que le moins de credit qu'il pouvoit,] ' neanmoins comme c'estoit d'elle qu'il tenoit tout son pouvoir, elle en conservoit encore assez ' pour arrester plusieurs méchantes affaires, & estre un asyle à diverses personnes que l'on vouloit opprimer. Car Tibere accoutumé long-temps à luy obeïr, n'osoit la contredire ouvertement, ni Sejan

Tac. an. 4. c. 57. p. 119.
an. 5. c. 3. p. 128.

resister au nom de mere, & à son autorité. Mais aprés qu'elle fut morte, l'un & l'autre n'ayant plus rien qui le retinst, se laissa aller au penchant de sa mauvaise inclination, & précipita l'Empire dans un abysme de malheurs.

an.4.c.17.p.104. a an.1.c.33..p.20|an.4.c.12.p.102. b an.1.c.69.p.32. c an.4.c.3.12.p.98.102.

[Les premiers efforts de ce torrent tomberent sur Agrippine, & sur ses enfans.] ' Tibere n'avoit jamais aimé Germanicus ni sa famille. [a] Il y avoit aussi toujours eu de l'emulation & de la jalousie entre Agrippine & Livie, [b] outre qu'Agrippine avoit trop de cœur pour vivre sous un Prince qui ne vouloit que des esclaves. [c] Mais ce qui faisoit son plus grand crime c'est que ses enfans estoient un obstacle à l'ambition de Sejan, qui vouloit se rendre maistre de l'Empire. ' Ainsi plus on témoignoit d'affection pour ces Princes, plus Sejan se hastoit de les ruiner dans l'esprit de Tibere, comme s'ils eussent voulu partager son autorité, pour les perdre enfin tout à fait.

c.8.12.17.p.101. 102.104.

c.17.p.104.

' Le moyen qu'il jugea le plus seur, fut de se défaire peu à peu sous divers pretextes des personnes puissantes qui les soutenoient. [Nous avons veu ci-dessus " ce qui estoit arrivé à Titius Sabinus.] ' Quelque temps auparavant C. Silius qui avoit commandé sept ans les armées de la Germanie, avoit esté reduit à s'oster luy-mesme la vie, tant comme ami de Germanicus, que parce qu'il se vantoit avec quelque fondement d'avoir conservé l'Empire à Tibere en empeschant ses troupes de se revolter. Car Tibere regardoit cela comme un reproche injurieux à sa grandeur, suivant ce qu'on dit [des esprits lasches & bas,] que depuis qu'un bien-fait est au dessus de la recompense, la haine & l'ingratitude prennent la place de la reconnoissance & de l'amitié.

en l'an 24. de J. C. — c.18.19.p.104.

' Agrippine qui naturellement estoit trop promte, & ne pouvoit pas se moderer, donnoit elle-mesme occasion à son malheur. ' Une des premieres dames de Rome sa cousine & son amie, ayant esté accusée d'adultere, elle vint trouver Tibere, & luy dit presque des injures, ' sans que ce prince dissimulé luy répondist autrement, que par un vers grec qui marquoit qu'elle n'estoit pas contente si elle ne regnoit. Cependant la dame fut condamnée. ' Agrippine en tomba malade de douleur, & Tibere l'estant venu voir, elle l'offença encore sensiblement, en le

an.1.c.33.p.20| an.4.c.12.p.102. an.4.c.52.p.117. p.117| Suet.l.3. p.389. Tacit.an.4.c.53. p.118.

 L'an de J. C. 29, de Tib. 15. 16.

priant de luy donner un mari de qui elle pust avoir quelque secours dans son abandonnement. Il se retira sans luy faire aucune réponse.

c.54.p.118|Suet. l.3.c.53.p.389. [Peu de temps aprés] ' Sejan luy fit donner malicieusement avis par des personnes interposées, que Tibere avoit dessein de l'empoisonner. Elle le crut tellement, qu'estant un jour à table avec luy, elle demeuroit froide sans parler & sans manger, témoignant assez par là ce qu'elle pensoit: car elle n'estoit pas née pour dissimuler. Tibere s'en apperceut: & pour pousser la chose jusques au bout, il luy presenta de sa main quelques fruits comme par amitié. Elle les prit; mais sans y toucher, elle les donna à ses gens. Alors Tibere s'adressant à sa mere (car elle vivoit encore) il luy dit qu'il ne falloit pas trouver étrange qu'il traittast Agrippine avec quelque severité, puisqu'elle le prenoit pour un empoisonneur. On jugea bien deslors que la perte d'Agrippine estoit resolue, quand on en trouveroit une occasion favorable: & Tibere ne la pria plus depuis de venir manger avec luy.

Tac.an.4.c.59. 60.p.120. ' Sejan travailloit en mesme temps à perdre ses enfans, sur tout Neron qui estoit l'aisné, & avoit de meilleures qualitez que ses freres. Il mettoit auprés de luy de ses affidez, qui venoient redire à Tibere tout ce que ce prince, qui n'avoit pas encore toute la maturité & la consideration necessaire en un temps si miserable, pouvoit dire d'un peu libre. Sa propre femme Julie fille de Drusus travailloit à sa ruine, & rendoit conte à l'Imperatrice Livie de tout ce qu'il pouvoit faire de plus secret, jusqu'à ses soupirs, dit l'historien. Tout se rapportoit à Tibere avec un air odieux, & Sejan en parloit ensuite comme un juge sans passion, luy qui faisoit agir tous les autres. Il engagea Drusus mesme frere de Neron à contribuer à la ruine de sa famille, dans l'esperance d'y tenir le premier rang. Et c'estoit pour le ruiner ensuite luy-mesme avec d'autant plus de facilité, que son naturel estoit plus impetueux & plus violent.

[Quand Neron venoit voir l'Empereur, il le recevoit]
c.60.p.120. ' tantost avec un air severe, tantost avec un faux souris, [mais sans luy parler jamais de ce qu'on luy rapportoit. Ainsi estant sans cesse accusé sans avoir lieu de se défen-

dre,] enfin la chose en vint à tel point que quoiqu'il dist ou ne dist pas, & ses paroles & son silence estoient des crimes.

en l'an 27. 'Lors que Tibere se fut retiré à Caprée", Sejan ne se mit plus en peine de dissimuler ses mauvais desseins contre Agrippine & Neron. On leur donna mesme des gardes, qui les laissoient dans une grande liberté, mais dressoient un journal de tout ce qui se passoit chez eux. c.67.p.123.

'On leur fit conseiller par des gens apostez de s'enfuir vers les legions d'Allemagne, ou d'implorer le secours du peuple & du Senat en embrassant dans la place publique la statue d'Auguste [qui estoit un asyle inviolable.] Ils rejetterent ces avis; & neanmoins on vouloit qu'ils fussent coupables, comme s'ils les eussent agréez. p.123|Suet.l.3. c.53.p.389.390.

en l'an 28. 'On jugea bien que la mort de Sabinus" estoit une rude attaque pour cette maison si ébranlée, sur tout lors que Tibere se plaignit ensuite sans nommer personne qu'il avoit des ennemis qui luy dressoient des embusches. 'Le Senat le pria de s'expliquer sur cela, afin de pouvoir travailler à sa sureté. Mais Sejan jugea qu'il n'estoit pas temps de le faire, & qu'il falloit nourrir encore un peu sa haine dans le secret, sçachant bien qu'elle en éclateroit aprés avec plus de violence. Tac.c.70.p.124. c.71.p.124.

ARTICLE XX.

Agrippine veuve de Germanicus, Neron & Drusus ses enfans sont condamnez par le Senat, & bannis.

'ENFIN lorsque l'Imperatrice Livie fut morte cette année, on lut aussi-tost aprés dans le Senat une lettre de Tibere qui estoit nommément contre Agrippine & Neron. Beaucoup crurent qu'elle avoit esté écrite longtemps auparavant, mais que Livie l'avoit arrestée. Elle estoit extremement aigre: & neanmoins elle ne reprochoit à Neron que des vices de jeunesse, & à Agrippine que des paroles altieres, & un esprit inflexible [sans aucun crime d'Etat.] Le Senat plein de frayeur & d'étonnement demeuroit dans le silence, lors que ceux dont toute l'esperance estoit dans les maux publics & dans les crimes, demanderent qu'on opinast. Les Magistrats an.5.c.3.p.128.

 L'an de J. C. 29, de Tib. 15, 16.

c. 4. p. 128. & les principaux ne savoient à quoy se resoudre ; ' mais ils suivirent enfin l'avis de Junius Rusticus, qu'on jugeoit estre fort instruit des intentions de Tibere, parce qu'il l'avoit commis pour dresser le registre des deliberations de la Cour. Cet homme n'avoit donné jusqu'alors aucune marque de generosité : cependant " soit par je ne sçay quelle inspiration, soit qu'il craignist encore moins Tibere que les enfans d'Agrippine, s'ils venoient un jour à regner ; il exhorta les Consuls à suspendre la deliberation, pour donner temps à la clemence du Prince, puis qu'un instant pouvoit changer la face des choses. *fatali quodam motu.*

c. 4. 5. p. 128. 129. ' Mais Tibere n'estoit pas pour reculer. Il se plaignit & de Rusticus, & du Senat, & du peuple qui avoit crié que sa lettre estoit supposée, comme si on eust voulu prendre les armes contre luy : il écrivit une nouvelle lettre au Senat contre Agrippine & Neron, mais il se reserva le jugement de leur affaire. Le Senat ne resista pas davantage, & il protesta qu'il estoit prest de tout decerner contre ceux qui avoient le malheur de luy deplaire, s'il luy en eust laissé la liberté.

[Nous ne savons pas le detail de ce qui se passa ensuite, parce que ce qu'en a écrit Tacite est perdu.]
an. 6. c. 20. p. 140. ' On sçait neanmoins qu'il y eut " un jugement rendu contre Agrippine, ' & qu'elle fut releguée dans l'isle de Pandataire, [aujourd'huy sainte Marie, prés des costes de la Campanie vis à vis de Terracine & de Gaéte.] On pretend que comme Agrippine ne pouvoit s'empescher de faire des reproches à Tibere, " il la fit tellement battre sur le visage par un Centenier, qu'un de ses yeux luy sortit de la teste. ' Suetone dit qu'elle fut releguée avant la mort de Livie ; [mais cela ne se peut pas accorder avec Tacite.] *damnationem.* Suet. l. 3. c. 53. p. 390. *oculum verberibus excussit.* l. 4. c. 10. p. 428.

c. 7. p. 425. 426 | l. 3. c. 54. p. 391. ' Neron, & Drusus qui fut bien-tost enveloppé dans le malheur de son frere, & par les mesmes moyens, furent declarez ennemis par le Senat, parce qu'ils avoient Tibere pour accusateur. Car il écrivit des lettres contre eux pleines de reproches tres-aigres. ' Ils furent aussi bannis, Neron dans l'isle Ponce, [qui est auprés de celle de Pandataire, & Drusus en quelque lieu qui n'est pas marqué.] ' L'histoire rapporte que depuis qu'Agrippine p. 391 | Tac. an. 6. c. 20. p. 140. Suet. l. 3. c. 64. p. 403. 404.

& ses enfans eurent esté condamnez, Tibere ne les faisoit jamais transferer d'un lieu à un autre que chargez de chaisnes, dans une littiere toute fermée, & environnée de soldats qui empeschoient le monde de s'arrester & de les regarder un moment.

'Suetone dit que Neron mourut de faim dans l'isle Ponce : & que neanmoins l'on tenoit que l'executeur public estant entré dans sa chambre avec les instrumens du dernier supplice, comme ayant ordre du Senat de le luy faire souffrir, la crainte de cette mort infame l'obligea à se faire mourir volontairement. 'Il mourut quelque temps avant Sejan, & lors que Tibere songeoit déja à ruiner ce Ministre. 'Il écrivit au Senat sur cette mort. [Drusus & Agrippine vécurent dans leur misere jusqu'en l'an 33. auquel nous parlerons de leur fin tragique.

'Cn. Lentulus Getulicus fut fait [en ce temps-ci] General des legions de la haute Germanie ; & il conserva cette charge durant dix ans.

c. 54. p. 391. c. 61. p. 398. Dio, l. 58. p. 626. a. Dio, l. 59. p. 657. c.

ARTICLE XXI.

Histoire de Paterculé : Elevation de Sejan.

L'AN DE JESUS-CHRIST 30, DE TIBERE 16. ET 17.

'L. Cassius Longinus, & M. Vinicius Consuls.

Note 2. [a] CEs Consuls furent choisis tous deux trois ans aprés par Tibere pour épouser deux filles de Germanicus. Cassius épousa Drusille, [si celebre sous Caius son frere] 'qui l'osta à son mari, [b] & Vinicius eut Julie. [1] A l'occasion de ces mariages de Vinicius & de Cassius, Tacite parle de leurs familles: [c] & Lipse en dit aussi quelque chose. [d] C. Cassius Longinus & L. Nævius Surdinus leur furent subrogez cette année dans le Consulat. [e] Le premier estoit un celebre Jurisconsulte, si Pomponius ne se trompe point quand il dit que le Jurisconsulte de ce nom a esté Consul sous Tibere : car on remarque qu'il se trompe quelquefois.

'Ce fut en cette année que Velleius Paterculus dont nous avons déja parlé, écrivit son histoire, 27. ans de-

Noris, ep. cons. p. 12. 13 | Gruter, p. 1087. a Tac. an. 6. c. 15. p. 138. 139. Suet. l. 4. c. 24. p. 450. b Tac. an. 6. c. 15. p. 139. c n. 49. 50. d Noris, ep. cons. p. 13. e Tac. an. 6. n. 49. p. 138. Pat. l. 2. c. 103.

1. [Elle n'avoit que 12. ou 13. ans,] 'estant née en l'an 17. de JESUS-CHRIST. Tac. an. 2. c. 54. p. 58.

c. 126. puis qu'Auguste eut adopté Tibere[1], ' & lors que Tibere
l. 1. c. 8 | l. 2. c. 130. avoit déja regné 16. ans. ' Il l'adresse à M. Vinicius qui
a Voss. h. lat. l. 1. c. 24. p. 120 | Tac. an. 3. n. 93. p. 82. estoit alors Consul. [a] Son discours est elegant, & bien latin. On l'estime pour la gravité du style, & parce qu'il nous apprend diverses choses que nous ne trouvons pas ailleurs. [Mais il affecte trop les pointes.

Le commencement de son histoire est perdu. Ce que nous en avons comprend un fragment de l'ancienne histoire greque ; avec l'histoire Romaine depuis la défaite de Persée jusqu'à cette année.] ' On juge que sa narration est fidelle & sincere jusques au temps des Cesars. (Vel. Pat. n. L. p. 61.) Car depuis cela le desir de flatter [Tibere] luy fait omettre, ou deguiser, ou mesme alterer la verité en diverses choses. ' Il accuse Germanicus de lascheté, [pendant qu'il donne à beaucoup d'autres des louanges excessives.] ' Il releve particulierement Sejan, [ne prevoyant pas le malheur qui alloit tomber sur ce ministre infidelle,] ' & dans lequel ces fausses louanges l'envelopperent peut-estre luy-mesme. (l. 2. c. 125. — c. 127. 128. — n. L. p. 61.)

' L. Ælius Sejanus, comme le nomme Dion[2], estoit fils de Seius Strabo, qui estoit capitaine des gardes Pretoriennes sous Auguste & au commencement de Tibere, ' mais simple Chevalier Romain. Sa mere estoit d'une famille assez illustre. [b] Junius Blæsus son oncle maternel estoit General des armées de Pannonie au commencement du regne de Tibere, & eut depuis d'autres emplois considerables. ' Sejan avoit encore d'autres parens dans les charges, & mesme des freres Consulaires, [peut-estre de la famille des Elies, dans laquelle son nom " nous donne sujet de croire qu'il avoit esté adopté.] ' Il estoit luy-mesme Prefet des gardes Pretoriennes avec son pere dés la premiere année de Tibere, & il avoit deslors beaucoup de credit auprés de ce Prince. ' Son pere ayant depuis esté envoyé en Egypte, ' où l'on observoit alors de ne mettre que des Chevaliers pour gouverneurs, ' sa charge demeura toute entiere à Sejan. ' Il en augmenta bien-tost le pouvoir, en réunissant en un camp proche de Rome tous les soldats des gardes, ' qui estoient auparavant dispersez par toute la ville & aux environs. (Dio, l. 57. p. 616. b. c | Tac. an. 1. c. 7. p. 6 | 5. p. 127. — Vell. P. l. 2. c. 127. p. 30. — b Tac. an. 1. c. 16. p. 13 | 3. c. 35. p. 81. &c. — Vell. P. l. 2. c. 127. — Tac. an. 1. c. 24. p. 17. — Dio, l. 57. p. 616. c. — 51. p. 455. a. b. — l. 57. p. 616. c. — c | Tacit. an. 4. c. 2. p. 98. — ibid | Suet. l. 2. c. 49. p. 235. — Right margin: 1. — 2. — Ælius Sejanus.)

1. En l'an 4. de l'ere commune de Jesus-Christ.
2. Ainsi il y a faute dans l'index des Consuls de Dion (*l. 57. p. 620.*) où il est appellé Caius.

calumniator.

'Il avoit un corps capable des plus grands travaux, un esprit entreprenant, adroit à cacher ses défauts, " & à en faire voir dans les autres lors mesme qu'il n'y en avoit pas, aussi flatteur que superbe, plein de pudeur & de modestie en apparence, mais en effet tres-ambitieux. Pour arriver où il pretendoit, il employoit tantost le luxe & la dépense, tantost la vigilance & l'industrie, vertus aussi dangereuses que les vices, lors qu'on les fait servir à des desseins criminels. 'Il fut soupçonné de s'estre abandonné pour de l'argent à Apicius, cet homme si celebre entre ceux qui font leur Dieu de leur ventre. Tac. an. 4. c. 1. p. 97. 98. p. 97 | Dio, l. 57. p. 616. b.

'Il gagna l'affection de Tibere par la conformité de leurs inclinations, '& par le soin qu'il avoit de le satisfaire dans ses desirs. 'Et Dieu le permit pour chastier les Romains, à qui sa vie & sa mort furent egalement funestes. Tibere si couvert pour tous les autres, n'avoit point de secret pour luy. 'Il s'en servoit egalement pour conseiller & pour ministre : [a] & Sejan dans la naissance de sa fortune, luy donnoit d'assez bons avis, estant bien aise de s'acquerir de l'estime, & n'osant encore rien entreprendre de criminel. Dio, p. 616 d. b. Tac. an. 4. c. 1. p. 97. Dio, l. 57. p. 616. d. a Tac. an. 4. c. 7. p. 100.

'Aprés qu'il eut rassemblé tous les soldats des gardes en un mesme corps & un mesme lieu, il gagna peu à peu leur cœur par sa familiarité, & par ses caresses. Il disposa des charges de Centeniers & de Tribuns. Il travailloit mesme à faire des creatures dans le Senat, il elevoit les siens aux dignitez, & leur donnoit le gouvernement des provinces. [Pour mesler ensemble toutes sortes de crimes,] 'il gagnoit les femmes de tous les grands de Rome, leur promettant à chacune de les epouser [quand il seroit Prince.] Ainsi elles contribuoient toutes à sa grandeur ; & il savoit par elles tout ce qui se faisoit & se disoit chez les personnes de qualité. 'Ainsi il établit tellement sa fortune, qu'il se trouva enfin avoir à luy la plus grande partie des soldats, des affranchis [de Tibere,] & des Senateurs, 'pendant que Tibere [au lieu de le tenir dans le devoir,] le nommoit par tout le compagnon de ses travaux, mesme devant le peuple & dans le Senat, & souffroit que son image fust reverée dans les places publiques, sur les theatres, & aux enseignes des legions. 'Il n'y eut que les legions de Syrie qui s'exemterent de cette bassesse. c. 2. p. 98. Dio, val. p. 665. Jos. ant. l. 18. c. 8. p. 632. d. Tac. an. 4. c. 2. p. 98. Suet. l. 3. c. 48. p. 384.

L'an de J. C. 30, de Tib. 16.17.

Tac. an. 4. c. 72. p. 94| Dio, l. 51. p. 617. c.

' Tibere luy fit ordonner par le Senat en l'an 22. une statue pour mettre dans le theatre de Pompée, sous pretexte qu'il avoit empesché que le feu qui avoit consumé ce theatre peu auparavant, ne s'étendist à d'autres edifices. ' Cela parut tout à fait indigne aux personnes qui avoient un peu de cœur. Cremutius Cordus ne put s'empescher d'en témoigner son sentiment; & on pretend que ce fut la cause de sa mort, [qui n'arriva neanmoins que trois ans aprés.] ' Depuis cela tout le monde se hasta de dresser des statues à Sejan; on fit ses eloges & dans le Senat & devant le peuple; les plus grands & les Consuls mesmes estoient tous les jours chez luy dés le matin; on s'addressoit à luy pour les graces que l'on vouloit obtenir de Tibere; on luy communiquoit les affaires avant que d'en parler au Prince: en un mot on ne faisoit rien sans luy: ' on n'arrivoit aux charges que par sa faveur, & on n'achetoit sa faveur que par des crimes.

Senec. ad Marc. c. 22. p. 389. 390.

V. cy dessus § 15.

Dio, l. 57. p. 617. c. d| 58. p. 622. b.

Tacit. an 4. c. 68. p. 123.

Dio, l. 57. p. 616. d.

Tac. an. 3. c. 29. p. 79| Suet. l. 5. c. 27. p. 548.

a Tac. an. 4. c. 7. p. 100.

Suet. p. 548.

b l. 3. c. 61. p. 398.

' Tibere luy donna les honneurs de la Preture, ce qui n'avoit jamais esté accordé à aucune personne de sa sorte, ' & en l'an 20. de Jesus-Christ il fiança sa fille à Drusus encore enfant, fils de Claude depuis Empereur, [a] de sorte qu'il devoit avoir des Cesars pour petits-fils: ' mais Drusus mourut peu de temps aprés. [b] Il augmentoit son credit auprés de Tibere en allumant de plus en plus l'inclination que ce prince avoit naturellement à la cruauté, ou au moins en luy fournissant les occasions de l'exercer. ' Un auteur parlant de ceux dont il se servoit pour accuser & perdre les autres, dit qu'il avoit des chiens furieux, qu'il nourrissoit de sang humain, afin qu'ils fussent acharnez contre tout le monde, & qu'ils n'épargnassent que luy.

Senec. ad Marc. c. 22. p. 390. a.

ARTICLE XXII.

Sejan cherche les moyens de parvenir à l'Empire. Tibere l'eleve de plus en plus, & songe enfin à le ruiner.

Tac. an. 4. c. 3. p. 98.

' LE dessein qu'avoit Sejan de se rendre maistre de l'Empire, trouvoit un grand obstacle dans le grand nombre des Princes qui composoient la maison des Cesars. Car [aprés la mort de Germanicus] Tibere avoit

un fils en la fleur de son age, & plusieurs petits-fils, [enfans de son fils, & de Germanicus qu'il avoit adopté.] Mais Sejan espera venir à bout de tout par le temps & par l'artifice. Nous avons veu en l'an 23. qu'aprés avoir violé l'honneur du mariage de Drusus par un infame adultere, il obligea encore Liville à faire empoisonner ce prince déja revestu de la puissance souveraine, & dont elle avoit des enfans. Sejan ne le haïssoit pas seulement comme le premier obstacle de sa fortune, mais aussi parce qu'il luy avoit fait l'affront de luy donner un soufflet, ' & qu'il se plaignoit ouvertement que son pere c.7.p.100.
luy donnoit trop de pouvoir.

' Comme Sejan vit la mort de Drusus impunie, enflé c.12.p.102.
du succés de ce crime il delibera de perdre les enfans de Germanicus destinez pour succeder à l'Empire. Cela ne se pouvoit par le poison à cause de la vigilance d'Agrippine leur mere. Mais il esperoit pouvoir perdre Agrippine mesme, qui avoit trop de cœur pour plaire à Tibere & à Livie. ' Il y avoit longtemps que Sejan qui an.1.c.69.p.32.
connoissoit l'humeur de Tibere, fomentoit l'aversion qu'il avoit pour elle, par des paroles qui penetrant bien avant dans l'esprit de ce prince, l'aigrirent de plus en plus, & produisirent enfin comme nous avons veu, la ruine de cette illustre famille. ' Tacite décrit au long dans ses an.4.c.12.p.102|
Annales les artifices & les perfidies que Sejan employa c.52-54.p.117.
pour réussir dans cette entreprise, & les degrez par les- 118| c.59.60.p.
quels il y arriva enfin. 120|68.p.123. 124|an.5.c.3.4. 5.p.128.129.

a Nous avons déja remarqué qu'en l'an 25. il eut l'ef- a an.4.c.39.40|
fronterie de demander à épouser Livie ou Liville veu- p.112.113.
ve de Drusus, & que Tibere le luy refusa en prenant du temps pour en deliberer, luy témoignant en mesme temps une tres-grande satisfaction de sa conduite, & luy promettant toute sorte de grandeur, sans neanmoins rien specifier. ' Sejan ne laissa pas d'apprehender que Tibere c.41.p.113.
ne conceust quelque soupçon de cette demande : & ne voulant ni augmenter ce soupçon par ce grand abord de monde qu'on voyoit chez luy à Rome, ni rejetter cet honneur de peur d'affoiblir sa puissance, il porta Tibere à quitter le sejour de Rome, dans la creance qu'estant maistre des soldats de la garde, ceux qui écriroient à l'Empereur ou qui luy voudroient parler, dependroient

de luy, que l'Empereur amolli par l'age & par les plaisirs de la campagne, se dechargeroit sur luy du soin des affaires; que d'ailleurs [n'estant plus dans Rome,] on ne verroit plus autour de luy cette foule de courtisans ; & qu'ainsi il s'osteroit une fausse image de grandeur pour acquerir une grandeur veritable.

c.57. p. 119. ' Tibere se retira en effet en Campanie l'année suivante, c.59.p.120. ' & il eut en chemin un accident qui augmenta p.120|Suet.l.3.c. 39. p.375. encore la creance qu'il avoit à la fidelité de Sejan. ' Car comme il mangeoit dans une grotte naturelle, l'entrée de la grotte fondit tout d'un coup, & tua quelques officiers qui servoient. Tac.an.4. c.59. p.120. ' Aussi-tost ceux qui estoient à table avec l'Empereur, prirent l'épouvente & s'enfuirent. Mais Sejan se penchant sur Tibere, le couvrit du corps, de la teste, & de la main, & repoussa les pierres qui pouvoient tomber sur luy. Ainsi Tibere ajouta depuis d'autant plus de foy à ses conseils, qu'il estoit persuadé qu'ils venoient d'un esprit desinteressé, & qui negligeoit sa vie pour celle du Prince.

c.74.p.125.126. ' Les Frisons s'estant revoltez en l'an 28. le Senat au lieu de songer à une affaire si importante, ordonna des autels, ornez des statues de Tibere & de Sejan : & il les supplia plusieurs fois de permettre qu'on les allast voir. Ils n'approcherent pourtant point de Rome, & se contenterent de quitter Caprée, pour se laisser voir sur les rivages de la Campanie. Les Senateurs & les Chevaliers y accoururent avec une grande partie du peuple, & chacun se pressoit pour estre veu de Sejan, de qui l'abord estoit plus difficile que celuy du Prince, & ne s'accordoit qu'à ceux de son parti, ou par une grace particuliere. Cette bassesse des plus grands de l'Empire augmenta encore son arrogance. Car il se voyoit là adoré publiquement: & au lieu que dans Rome on ne pouvoit pas discerner ceux qui alloient luy faire la cour de ceux qui sortoient pour d'autres affaires ; on ne pouvoit ici douter de ce que demandoient ceux qu'on voyoit passer les jours & les nuits à la campagne à briguer la faveur d'un portier, ou à souffrir son insolence. Encore cela fut-il défendu à la fin, & plusieurs revinrent à Rome tous tremblans, pour n'avoir pu obtenir la grace de le voir & de luy parler. Ceux à qui il avoit témoigné de l'affection

estoient au contraire dans la joye, ne sachant pas combien son amitié leur seroit funeste.

'La mort de Livie arrivée [en l'an 29.] augmenta encore le pouvoir de Sejan. [a] On ordonna qu'on celebreroit tous les ans le jour de sa naissance. [b] Le Senat, les Chevaliers, & le peuple luy deputerent des Tribuns & des Ediles : on fit des vœux & des sacrifices pour luy comme pour Tibere, & on juroit par la fortune de l'un & de l'autre. ' En un mot il devint si puissant & si redoutable, que tout le monde commença à le regarder comme Empereur, & à le considerer plus que Tibere. ' Les bien-faits, l'esperance ou la crainte l'avoient tellement rendu maistre des soldats, des Senateurs, & de tous ceux qui approchoient Tibere, qu'il savoit tout ce que faisoit le Prince, sans que le Prince sçeust ce qu'il faisoit.

Dio, l.58. p.622. a.
a a|Suet. l.3. c. 65. p.404.
b Dio, p.622. b.
p.623. a.
b.

en l'an 30. de J. C. 'Enfin Tibere connut ce qui se passoit, [soit que les honneurs qu'on rendoit à Sejan, luy fissent juger qu'il estoit trop grand pour demeurer sujet, soit qu'on luy eust expressément donné avis des desseins qu'il avoit sur l'Empire.] ' Car Joseph dit qu'Antonia sa belle-sœur, ayant appris jusqu'où alloient les pretentions de Sejan, luy en ecrivit une lettre où elle luy marquoit toutes choses en detail : & elle la luy envoya à Caprée par Pallas le plus fidelle de ses serviteurs, [qui devint si celebre du temps de Claude.]

a.
Jos. ant. l.18. c.8. p.632. d.e.

'Estant donc resolu de se défaire de Sejan, il ne voulut y employer que l'adresse, [c] & non la force & l'autorité, [d] de peur que Sejan se voyant découvert, & estant puissant comme il estoit, il ne se fist declarer ouvertement Empereur. [e] Il travailla donc à diminuer insensiblement son credit, sans neanmoins faire paroistre aucun changement considerable dans son affection, le tenant toujours entre l'esperance & la crainte, mais prenant garde qu'il n'eust jamais d'assez grandes défiances pour se porter à quelque extremité dangereuse. ' Il le fit d'abord Consul avec luy pour l'année suivante, ' afin de l'eloigner de sa personne sous un pretexte honorable. [Il luy donna sans doute en mesme temps la qualité de Senateur.] ' Car il n'estoit encore que Chevalier en l'an 25. lors que Tibere quitta pour toujours le sejour de Rome.

Tac. an. 4. c.1. p. 97.
c Suet. l.3. c.65. p. 404.
d Dio, l.58. p. 623. b.
e p.625. a.
p.623. b.
Suet. l.3. c.65. p. 404.
Tac. an. 4. c.58. p.119.

ARTICLE XXIII.

Tibere diminue insensiblement le credit & le pouvoir de Sejan.

L'AN DE JESUS-CHRIST 31, DE TIBERE 17, ET 18.

'Tiberius Augustus V. & L. Ælius Sejanus Consuls.

Suet.l.3.c.65.p.404. | p.404.

'TIBERE prit donc son cinquiéme Consulat longtemps aprés son quatriéme, afin d'avoir Sejan pour collegue, l'éloigner ainsi de luy, & le perdre en l'élevant à la premiere des dignitez. [Mais comme le nom de Sejan fut rayé du nombre des Consuls,] 'divers fastes ne marquent que Tibere seul pour Consul en cette année. [a] Il ne tint ce Consulat [non plus que Sejan,] que jusqu'au quinziéme de may, [b] ou plutost jusqu'au huitiéme, auquel Faustus Cornelius Sylla, & Sextidius Catullinus furent faits Consuls, selon une ancienne inscription. L. Fulcinius Trio fut subrogé à l'un des deux le premier de juillet, [apparemment '' avec L. Pomponius Secundus.] 'Trio demeura dans le Consulat jusqu'à la fin de l'année, ayant pour collegue ' P. Memmius Regulus, substitué [à Pomponius] le premier d'octobre.

Idat| Chr.Alex. p.512|Cassd. a Suet.l.3.c.26. p.361. b Noris,ep.cons. p.13|Pagi,an.31. §2|Grut.p.1087.

Tac.an.5. c.11.p.130. | p.130|Pagi,an.30.§ 2. | NOTE 8.

Dio,p.623.c.

'Comme Tibere témoignoit toujours la mesme affection pour Sejan, la flatterie continuoit & augmentoit mesme à son égard. On le joignoit ou plutost on l'égaloit à Tibere dans les inscriptions, dans les statues, dans les chars dorez qu'on leur decernoit. On ordonna qu'ils seroient tous deux Consuls ensemble durant cinq ans, & qu'on les recevroit de la mesme maniere lorsqu'ils viendroient à Rome. 'Et l'on témoignoit estre prest de l'associer à Tibere dans la puissance souveraine aussi bien que dans le Consulat. 'Enfin on sacrifioit à luy & à ses statues, comme à une divinité, '& luy-mesme sacrifioit à luy mesme. ' Sa fierté naturelle, & son pouvoir excessif le faisoient paroistre si grand, qu'on eust dit qu'il estoit le veritable Empereur, & Tibere prince de sa petite isle, 'ou que l'un estoit le tuteur, & l'autre un enfant. [c] Tout le monde se pressoit pour luy rendre ses respects, & se faire voir à luy. Car il prenoit extremement garde à cela, sur tout à l'égard des personnes de qualité. Et c'est ce

p.624.d. | p.623.d|628.a. | p.625.b. | p.623.e. | Juven. saty.10. v.92. | c Dio,l.58.p.623.624.

qu'on remarque souvent dans ceux qui d'une basse naissance sont élevez à une grande fortune. Car ils ont d'ordinaire l'esprit plus bas ; & croyent d'autant plus aisément qu'on manque à ces ceremonies par mepris, qu'ils savent qu'on a sujet de mepriser leur premiere fortune.

' Il y eut alors quelques accidens qu'on pouvoit prendre pour des presages de sa ruine : mais quand un Dieu, dit un historien, auroit declaré en termes exprés ce qui estoit tout prest d'arriver, personne n'auroit pu le croire. 624.c.d.

' Tibere qui savoit les respects qu'on luy rendoit, mais qui n'osoit en faire paroistre sa peine, tentoit cependant les esprits, en mandant tantost qu'il estoit fort mal, tantost qu'il se portoit bien, & qu'il alloit revenir à Rome. Quelquefois il blasmoit Sejan, & quelquefois il le louoit. Il faisoit de mesme des graces à quelques-uns de ses amis à sa consideration, & il en maltraittoit d'autres [sous divers pretextes.] ' Cette conduite surprenoit Sejan, mais non pas jusqu'à le porter à prendre les armes. Les autres commencerent aussi à se detacher insensiblement de sa fortune, mais sans oser en rien faire paroistre au dehors. ' Le Senat luy donna mesme le pouvoir de Proconsul [au sortir de son Consulat.] Et Tibere continuant dans sa dissimulation ordinaire, le fit Pontife luy & son fils ; mais luy refusa en mesme temps la permission de venir en Campanie, disant qu'il s'en alloit retourner à Rome. [Sejan vouloit sans doute aller en Campanie pour retourner auprés de la personne de Tibere, & en estre maistre.] ' Mais il prenoit pour pretexte d'aller voir sa future épouse qui estoit malade. [C'estoit apparemment Liville veuve de Drusus.] ' Car Tibere luy faisoit toujours esperer de l'allier à la famille des Cesars. e. p.625.a.b.c. d. d. Suet.l.3.c.65.p. 404.

' Tibere donna [en ce temps-ci] à Caligula la place d'Augure qu'avoit eue son frere Drusus ; & avant qu'il en prist possession, il l'eleva à la dignité de Pontife d'Auguste, ' qui luy est attribuée dans une inscription. ' En luy conferant ce titre, il luy donna encore de grands eloges, & témoigna songer à le faire son successeur. ' Cela pensa porter Sejan à la revolte, & il se repentit de ne l'avoir pas fait durant qu'il estoit Consul ; mais il n'osa l'entreprendre alors, ' parce qu'il vit bien par la l.4.c.12.p.430. p.431.2.n. p.430| Dio,p. 625.e. Dio, l.58. p.626. a. p.625.e.

maniere dont on avoit receu les louanges de Caligula, que le peuple estoit pour ce jeune prince, & non pas
p.626.a. pour luy comme il l'avoit cru. ' Il eut encore du mecontentement de ce que Tibere favorisa alors quelques-uns de ses ennemis, & de ce qu'écrivant au Senat sur la mort de Neron [fils de Germanicus,] il l'avoit nommé sans rien ajouter à sa louange comme il avoit ac-
b. coutumé de faire. ' On vit bien aussi que c'estoit contre luy que Tibere renouvelloit la défense qu'il avoit faite assez souvent de sacrifier à aucun homme, & de luy decerner à luy-mesme aucun honneur [extraordinaire.]

ARTICLE XXIV.

Tibere écrit au Senat contre Sejan.

b. 'TANT de marques de refroidissement de Tibere diminuerent de plus en plus le credit & l'autorité de Sejan; & il estoit aisé de remarquer que l'on le quittoit, & qu'on ne recherchoit plus son amitié comme aupara-
b. c. vant. ' Ainsi Tibere croyant se pouvoir assurer du Senat & du peuple, songea à se défaire entierement de
c|Suet. l.3.c.65. p.404. luy. ' Et afin qu'il se mist moins sur ses gardes, il fit courir le bruit qu'il vouloit l'associer à la puissance du Tribunat.

Dio, p.626.c. 'Cependant il donna secrettement à Nevius Sertorius Macro la charge de Capitaine des gardes Pretoriennes, & l'envoya à Rome porter une lettre au Senat, bien instruit de tout ce qu'il avoit à faire. Macron arrivé à Rome durant la nuit, communique ses ordres au Consul Regulus (car l'autre favorisoit Sejan) & à La-
d. con capitaine des " archers du guet : ' & le lendemain de *vigilum.* grand matin s'en estant allé au palais, il rencontre Sejan prés d'entrer dans le Senat qui s'assembloit en ce lieu. Sejan fut surpris de le voir [sans aucune lettre de Tibere pour luy :] mais Macron luy dit tout bas qu'il apportoit [des lettres pour luy faire donner] la puissance du Tribunat. Ainsi Sejan entra au Senat plein de joie & d'esperance, [& il n'en cachoit pas le sujet.] En mesme temps Macron fit retirer les gardes qui avoient accompagné Sejan jusqu'au Senat, & qui l'attendoient à la porte,
(car

(' car il avoit toujours des soldats autour de luy, & comme une armée domestique) [a] & les envoya dans le camp, aprés leur avoir montré le pouvoir que Tibere luy avoit donné de les commander, & les avoir assurez qu'il avoit ordre de leur faire distribuer de l'argent. Il fit venir en leur place les archers du guet, & les mit autour du temple où se tenoit le Senat. Il entra ensuite au Senat, presenta aux Consuls la lettre de l'Empereur, sortit avant qu'on en commençast la lecture, donna ordre à Lacon de faire garde à la porte, & s'en alla promtement au camp pour empescher qu'il n'y eust du trouble. Juv. satyr. 10. v. 95. [a] Dio, p. 626. e

' La lettre de Tibere estoit fort longue, [b] lasche & indigne de la majesté imperiale, [c] mais adroite & ingenieuse. Car craignant que Sejan ne se portast à quelque action de desespoir, s'il y lisoit d'abord l'arrest de sa mort, il la commençoit par une affaire toute differente. Il faisoit ensuite quelque plainte de Sejan, qu'il interrompoit par une autre affaire, & puis revenoit à Sejan, sans s'emporter contre luy: de sorte que Sejan en entendit la lecture sans s'émouvoir beaucoup, dans la creance que ce n'estoit point un mal sans remede; jusqu'à ce qu'à la fin Tibere demandoit qu'on punist deux Senateurs de sa faction, & qu'on luy donnast des gardes. ' Dés qu'on eut lu cet article, les Preteurs & les Tribuns se mirent autour de luy, & luy osterent ainsi le pouvoir de faire aucun trouble. p. 627. a | Juv. v. 71. [b] Suet. l. 3. c. 65. p. 404. [c] Dio, p. 627. a. c.

' Tibere demandoit par cette lettre que le Senat luy envoyast l'un des Consuls pour le mener à Rome en sureté. ' Et veritablement il estoit dans une telle crainte qu'on tient qu'il avoit ordonné à Macron, que s'il arrivoit du trouble, il delivrast Drusus fils de Germanicus, qu'il tenoit prisonnier à Rome, pour le presenter au Senat & au peuple, & qu'il le declarast Empereur. De peur que les nouvelles n'arrivassent pas assez tost, il avoit ordonné qu'on les luy fist connoistre par un signal: & il se tenoit sur une roche extremement haute pour voir quel signal on luy donneroit. Il avoit des vaisseaux tous prests pour se retirer vers quelqu'une de ses armées en cas que les choses réussissent mal. p. 627. a | Suet. p. 404. Dio, p. 629. 630 | Suet. p. 404.

' Seneque dit que durant que l'on parloit de l'affaire de Sejan, on vit un grand globe de feu qui couroit dans Sen. nat. quæst. l. 1. c. 1. p. 404.

P

l'air, & qui se dissipa en courant. [C'estoit la vraie image de ce qui se passoit dans le Senat.] ' Car à l'ouverture de la lettre, comme on s'imaginoit que Tibere y demandoit la puissance du Tribunat pour Sejan, chacun se pressoit de luy donner des applaudissemens, des eloges, des assurances de la joie avec laquelle il y contribueroit de son suffrage. Mais quand on vit que c'estoit tout le contraire; [de tant d'amis & de serviteurs de Sejan, aucun n'ouvrit la bouche pour luy;] tout le monde demeura dans la consternation, & dans le silence; quelques-uns mesme de ceux qui s'estoient assis auprés de luy comme ses amis, s'allerent mettre autre part : ' & dés que la lettre fut lue, chacun s'eleva contre luy, ' sans demander de preuves ni de témoins de ses crimes. ' & luy donna mille maledictions, les uns parce qu'ils se réjouissoient effectivement de son malheur, & les autres pour empescher qu'on ne les crust de ses amis.

Dio, l.58. p.627. b. — d. — Juv. sat.10. v.71. — Dio, p.627. d.e.

' On remarque que Sejan estant encore assis, Regulus l'appella deux ou trois fois sans qu'il repondist, non par orgueil (car il estoit alors assez humilié) mais il estoit si peu accoutumé à recevoir des commandemens, [qu'il ne s'imaginoit pas qu'on parlast à luy.] Il se leva enfin, aprés avoir demandé si c'estoit luy que le Consul appelloit, & aussi-tost Lacon entra, & se tint auprés de luy [pour en estre maistre.]

d.

ARTICLE XXV.

Sejan est arresté, & executé avec ses enfans & ses amis.

' QUOIQUE tous les Senateurs se declarassent contre Sejan, neanmoins comme il avoit parmi eux beaucoup de parens & d'amis, Regulus n'osa parler de sa mort, ni mesme prendre l'avis de chacun en particulier. Il se contenta de le demander à un ou deux, qui ayant opiné à la prison, il l'y conduisit aussi-tost, accompagné de Lacon & de tous les magistrats; ' montrant à Rome un terrible exemple de l'incertitude & de la foiblesse de toutes les grandeurs humaines, qui devroit bien apprendre à ceux qui sont dans les honneurs à n'en estre pas plus superbes. ' Il y a peu de personnes qui naturellement ne souhaitent de s'elever, & ceux mesmes qui ne voudroient pas faire

e. — p.628. a. — Juv. sat.10. v. 96.106.

de violences, sont bien aises de le pouvoir. Mais les payens mesmes ont reconnu que chercher une haute fortune, c'est se bastir une haute tour pour tomber d'une chute plus dangereuse & plus mortelle. [Que si Dieu laisse quelquefois les méchans jouir de leur grandeur jusques à la fin de cette vie, c'est pour punir plus sévérement dans l'autre & les crimes où leur ambition les a engagez, & leur ambition mesme.]

' Le peuple suivit la fortune à son ordinaire. Il eust esté prest de declarer Sejan Auguste, si son entreprise luy eust réussi: mais il le traita comme un traistre parce qu'il le vit condamné. Tous protestoient que jamais ils ne l'avoient aimé. ' On luy venoit reprocher tant de personnes qu'il avoit fait mourir: on luy insultoit sur ses fausses esperances. En mesme temps on abatoit, on brisoit, on traisnoit ses statues à ses yeux; & on luy faisoit voir dans ses images ce qu'il alloit bientost souffrir en sa personne. Tout ce qu'il pouvoit faire en cet estat, estoit de se couvrir le visage pour diminuer un peu sa confusion, & on ne le luy permettoit pas. ' On vouloit voir sa contenance, & quel pouvoit estre le visage d'un homme dans ce comble de honte & de malheur, ' & mesme on luy donnoit des soufflets aprés l'avoir adoré comme un Dieu. ' C'est en cette maniere qu'il fut conduit à la prison.

' Le jour mesme le Senat s'estant rassemblé, & voyant que personne ne branloit pour luy, il le condamna à la mort; & l'arrest fut bientost executé. [On n'attendit pas seulement les dix jours:] ' & on luy osta la vie le mesme jour qu'on luy avoit rendu les plus grands respects. [a] Son corps traisné publiquement avec un croc [b] durant trois jours, fut jetté comme ceux des autres suppliciez, par les degrez [appellez Gemoniens,] ' dechiré par le peuple, & enfin jetté dans le Tibre: ' ou plutost, comme dit Seneque, cet homme qui s'estoit veu posseder toutes les felicitez dont les hommes sont capables, fut tellement mis en pieces, qu'il n'en resta point de membre entier que l'executeur pust traisner [à la riviere.] ' Chacun croyoit qu'il y alloit de sa fortune de témoigner de la haine à ce miserable. ' Il fut executé le 17. d'octobre.

[c] Sa mort fut le commencement d'un autre trouble. Car le peuple en furie tuoit ceux qui avoient abusé

v. 73.
Dio, p. 628. b.
Juv. v. 67.
Dio, p. 628. a.
b.
b. c.
Senec. de tranq. c. 11. p. 350. c.
a Juv. v. 66.
b Dio, p. 624. c. 628. c.
p. 628. c.
Sen. de tranq. c. 11. p. 350. c.
Juv. v. 85.
Tac. an. 6. c. 25. p. 142.
c Dio, p. 628. c.

avec plus d'insolence du pouvoir que Sejan leur avoit donné : & les Pretoriens faschez de ce qu'on ne s'estoit pas fié à eux, pilloient, bruloient, & faisoient de grands desordres.

[Entre ceux qui perirent avec Sejan comme ils s'estoient elevez avec luy,] 'il paroist que Blæsus son oncle ne fut pas oublié. On luy reprochoit encore d'autres crimes plus réels.' P. Vitellius accusé d'avoir voulu employer le thresor public qu'il avoit en garde pour favoriser les desseins de Sejan,' fut neanmoins remis entre les mains de Lucius son frere pere de l'Empereur Vitellius: & Lucius voulut bien s'en charger jusqu'à ce que son affaire fust jugée. Mais comme elle traisnoit, l'ennuy & le chagrin porterent Publius à s'ouvrir les veines avec un canif. 'On remarque qu'il a laissé quelques écrits citez par Tertullien.

Tac.an.5.c.7. p.129. c.8.p.129. p.129|Suet.v. Vit.c.2.3.p.705. 708. Tac.an.5.n.19. p.129.

'Pomponius Secundus qui venoit de sortir du Consulat, fut aussi mis comme prisonnier en la garde de Q. Pomponius son frere. Mais comme c'estoit un esprit plus gay & plus élevé, il supporta sa disgrace avec plus de courage, jusqu'à ce qu'au bout de sept ans Tibere estant mort, " Caius luy donna la liberté. Tout son crime estoit qu'aprés la mort de Sejan un ami de ce favori disgracié s'estoit retiré chez luy. [On peut juger par là de quelle maniere les autres estoient traitez. C'est sans doute le mesme] ' L. Pomponius qui acquit les ornemens du triomphe en l'an 50. lors qu'il commandoit les troupes de la haute Germanie, & qui s'est encore rendu beaucoup plus celebre par ses poësies.

c.8.p.129| 6.c. 18.p.140|Dio, l.59.p 644.a. en l'an 37. Tac an.12. c.27. 28.p.179.180| Voss.po. lat.c 3. p.73. &c.

' Les executions de Sejan & de ses principaux partisans appaiserent la colere du peuple, mais ne finirent pas les malheurs. Le Senat ordonna qu'on feroit mourir un fils & une fille qui restoient encore des enfans de Sejan: [car il semble qu'on eust déja fait mourir l'aisné,] 'puisque Sejan avoit trois enfans. [b] La fille estoit selon Dion celle qui avoit esté fiancée à Drusus fils de Claude. [c] Elle estoit encore si jeune que voyant qu'on l'emmenoit en prison, elle demandoit pourquoy on le faisoit, & ce qu'elle avoit fait pour cela ; qu'elle ne le feroit plus, & qu'on luy donnast plutost le fouet. On ajoute que comme c'estoit une chose inouie de punir une vierge du dernier supplice, le boureau la viola dans la prison avant que de l'étrangler.

c|Tac.an.5.c.9. p.129. Tac.an.4.c.3. p.98. b Dio,p.628.c.d. c c|Tac.an.5.c.9. p.129.

'Le Senat ordonna alors que l'on ne jureroit plus par le nom de qui que ce fust que par celuy de l'Empereur, & qu'on n'accorderoit à personne des honneurs extraordinaires ; par où ces graves Senateurs avouoient que la grandeur prodigieuse où ils avoient eux-mesmes élevé Sejan, avoit esté la cause de ces desseins criminels qui l'avoient perdu. Et neanmoins le mesme Senat ordonna peu aprés de l'argent & des dignitez à Macron & à Lacon : mais eux ayant devant leurs yeux un exemple si terrible, refuserent ce qu'on leur offroit, ' & chercherent des voyes plus cachées pour faire les mesmes maux. 'On voit encore à "Terni auprés de Rome une inscription en marbre, posée l'année suivante à l'honneur de Tibere, pour avoir delivré le peuple Romain d'un ennemi tres-pernicieux. Cette inscription marque que l'on contoit alors l'an 704. de la fondation de Terni.

Dio, p. 629. c. d.

Tac. an. 6. c. 29. p. 143.

Interamna.

Gruter. p. 133. 2.

'On espera de voir un gouvernement plus doux & moins sanguinaire aprés la mort de Sejan, à qui l'on attribuoit tant d'executions que l'on avoit veues. 'Mais jamais Tibere ne fut plus cruel, [a] hors peut-estre à l'egard des Juifs. [[b] On peut voir l'idée generale de ses cruautez dans Suetone & dans Dion, & les histoires particulieres dans Tacite.] [c] Il en trouvoit une ample matiere dans les amis de Sejan, [d] dont on a dit avec verité, qu'il n'y avoit pas eu moins de danger à l'avoir pour ami que pour ennemi.

Dio, p. 629. a. b.

Suet. l. 3. c. 61. p. 398.

a Philo, leg. p. 1015. b. c.

b Suet. c. 61. 62. p. 398-402 | Dio, l. 58. p. 630. 631.

c Suet. c. 61. p. 398.

d Senec. ep. 55. p. 115. f.

'Mais outre cela sa femme nommée Apicata, qu'il avoit repudiée pour corrompre Liville femme de Drusus, 'ayant veu les corps de ses enfans exposez publiquement parmi les autres suppliciez, écrivit à Tibere le secret de la mort de Drusus, & puis se tua elle-mesme sans avoir esté condamnée.' Tibere ne pardonna à aucun de ceux qui se trouverent engagez dans cette affaire. [e] Quelques-uns disent qu'il voulut pardonner à Liville sa belle-fille à cause d'Antonia sa mere ; mais qu'Antonia mesme ne luy put pardonner, & la fit mourir de faim. ' Ainsi ses crimes furent enfin punis cette année. [f] On remarque aussi que Tibere ayant mandé un homme de ses amis, chez qui il avoit logé à Rhode ; on luy vint dire qu'il estoit arrivé dans le temps qu'il n'estoit appliqué qu'à informer de la mort de son fils. De sorte que ne

Tac. an. 4. c. 3. p. 98.

Dio, l. 58. p. 628. c. d.

c|Suet. l. 3. c. 62. p. 401.

e Dio, p. 628. c. d.

Tac. an. 6. c. 2. p. 132.

f Suet. c. 62. p. 401. 402.

songeant point que c'estoit un de ses amis, il le fit aussi-tost mettre à la question, comme si c'eust esté un des complices. Et s'estant apperceu de sa faute, il le fit mourir afin qu'il ne pust s'en plaindre. [Voilà quel estoit cette année l'état de la plus illustre partie de la Babylone, pendant que JESUS-CHRIST qui estoit venu pour en detruire le regne, fondoit peu à peu la celeste Jerusalem par la predication de l'Evangile.]

ARTICLE XXVI.

Bassesse du Senat: Misere de Tibere: Generosité de Terentius.

L'AN DE JESUS-CHRIST 32, DE TIBERE 18, ET 19.

[*Cn. Domitius Aënobarbus, & Furius Camillus Scribonianus Consuls.*] NOTE 4.

Tac. an. 6. p. 131 | Dio, l. 58. p. 631. e | Noris, ep. consf. p. 14-16.

a Dio, l. 58. p. 633. c.

b Suet. v. Vit. c. 2. p. 705 | Noris, ep. consf. p. 15.

a DOMITIUS fut Consul durant toute l'année, en faveur d'Agrippine sa femme. b Aulus Vitellius oncle de l'Empereur de mesme nom fut Consul avec luy depuis le premier juillet, [ayant esté subrogé à Camillus,] & mourut dans son Consulat.

Dio, l. 58. p. 631. e.

' Dion remarque l'extreme bassesse que fit paroistre le Senat dés le premier jour de cette année pour flatter Tibere, quoiqu'il fust tellement haï, que, selon les termes de cet historien, chacun eust voulu l'avoir déchiré avec les dents. ' Ce Prince n'avoit point voulu souffrir dans ses premieres années qu'on jurast d'observer ses ordonnances. c Depuis qu'il l'avoit souffert, on s'estoit contenté qu'un [des Consuls] fist le serment, auquel les autres témoignoient consentir. Mais cette année tous les Senateurs voulurent chacun prononcer le serment, sans que personne leur demandast cette nouvelle marque de leur servitude. ' On arresta encore que quand Tibere viendroit au Senat, il pourroit choisir vingt Senateurs pour le garder avec des armes, & que l'on donneroit des privileges aux soldats des gardes qui auroient fait leur temps. Tibere se mocqua de la premiere partie; & il n'estoit pas si fou que de donner des armes aux Senateurs, & se mettre à leur discretion: mais il se mit en colere de la seconde; & Junius Gallio qui avoit cru faire sa fortune en ouvrant cet

p. 632. a | Tac. an. 1. c. 72. p. 33.

c Dio, l. 58. p. 632. a.

b | Tac. an. 6. c. 2. 3. p. 132.

avis, fut chassé du Senat & de l'Italie, & rappellé ensuite, mais pour estre mis en la garde des magistrats, de peur qu'il ne trouvast trop de douceur à Lesbos où il vouloit se retirer : car Tibere ne vouloit pas que les soldats eussent obligation à d'autres qu'à luy, & moins encore au Senat, 'qu'il haïssoit & dont il estoit haï. Dio, p. 632. c.

'Tacite fait ensuite l'histoire de diverses personnes hommes & femmes, accusées & condamnées, partie au sujet de Sejan, partie sur d'autres pretextes. 'On y peut remarquer la punition de Latinius Latiaris, celuy qui avoit fait perir Titius Sabinus par une noire perfidie. Tac. an. 6. c. 3-10. p. 133. &c. c. 4. p. 133.

'Messalinus Cotta qui estoit haï de tout le monde ayant aussi esté mis en justice, Tibere écrivit pour le faire absoudre, & commença sa lettre par ces paroles : Que vous écriray-je, Messieurs, ou comment vous écriray-je en ce temps [si malheureux ?] Je vous proteste que je n'en sçay rien : Et si je ne vous dis la verité, que tous les dieux & toutes les deesses me fassent perir d'une mort plus cruelle que celle dont je me sens perir tous les jours. 'Voila quel est le fruit de toutes les adresses des tyrans. Tant de peines qu'ils se donnent pour affermir leur bonheur sur le malheur des autres, les rendent malheureux tous les premiers. 'Certes ce n'est pas sans sujet ''qu'un ancien a dit que si on ouvroit le cœur des tyrans, on les y verroit déchirez de mille coups. Tibere ne peut trouver de joie dans la grandeur imperiale. La solitude d'une isle ne le peut derober [à son chagrin.] Toutes les voluptez les plus infames dans lesquelles il se plonge, n'ont point assez de charmes pour luy, & deviennent mesme son supplice. Il sent malgré luy sa misere, & le prince le plus dissimulé qui fut jamais est contraint d'avouer [à ses ennemis & à toute la terre] qu'il se sent perir malheureusement. c. 5. 6. p. 134 | Suet. l. 3. c. 67. p. 405. Tac. c. 6. p. 134. p. 135. Plato. de rep. l. 9.

'Parmi la lascheté generale de ce temps-là, on vit une action genereuse dans un simple Chevalier Romain nommé M. Terentius. On l'accusoit d'avoir esté ami de Sejan. C'estoit un crime capital, que chacun desavouoit mesme contre la verité, & souvent inutilement. Terentius se voyant donc obligé de se justifier sur ce sujet devant le Senat, le fit en cette maniere : Je ne sçay, Messieurs, s'il ne me seroit point plus avantageux de nier le Tac. an. 6. c. 8. 9. p. 135. 136 | Dio, l. 58. p. 633. b. c.

 L'an de J. C. 32, de Tib. 18. 19.

crime dont on m'accuse : mais quoy qu'il en puisse arriver, je ne le puis nier, parce qu'il est veritable. Ouy, " Messieurs, j'ay recherché l'amitié de Sejan, je l'ay obtenue, & je m'en suis rejouy. Vous savez l'état où il estoit " alors: vous savez qu'il possedoit entierement les bonnes " graces du prince ; que toutes les charges se donnoient " par sa faveur ; que ceux qui l'avoient pour ennemi languissoient dans la disgrace & dans la misere : & il n'est " pas besoin que j'en cite des exemples. Ce n'est donc pas " Sejan que nous avons honoré : c'estoit le favori du prince ; c'estoit celuy que Cesar regardoit comme son allié " & comme son gendre ; celuy qu'il vouloit avoir pour compagnon dans le Consulat, qu'il combloit de toutes ses " faveurs, avec qui il partageoit toutes ses veilles. Avons-nous pu manquer à honorer celuy que le prince honoroit de cette sorte ? Avons-nous pu ne pas suivre son sentiment ? Si celuy dont nous admirons tous le discernement & la prudence, s'est trompé dans le jugement qu'il " a fait de Sejan, ne sommes-nous pas excusables de nous " estre trompez avec luy ? Que si connoissant deslors ce qu'il " estoit, sa sagesse le portoit neanmoins à le rendre l'arbitre des faveurs & des disgraces, estoit-ce à nous à penetrer ces raisons d'Etat, qu'il est si difficile & si dangereux de vouloir comprendre ? Ne regardons point, Messieurs, le dernier jour de la vie de Sejan ; souvenez-vous " de ce qu'il a esté durant seize années ; quels respects " nous rendions aux derniers des hommes, parce qu'ils " avoient sa faveur ; combien nous nous tenions heureux " d'avoir la connoissance de ses affranchis & de ses portiers. Je ne parle ici que de ceux qui n'ont point eu de " part à ses derniers desseins. Qu'on punisse ceux qui ont " conspiré avec luy contre la Republique, qui ont attenté à la vie de l'Empereur: il n'y a rien de plus juste. Mais " pour nous autres qui n'avons point fait d'autre faute que " de l'aimer & de l'honorer, il faut condamner Cesar si " l'on nous condamne. "

Ibid. La liberté de cette harangue, & [la joie] de voir qu'il s'estoit trouvé un homme qui eust osé dire ce que tous les autres pensoient, eut tant de pouvoir sur les esprits, que Terentius fut renvoyé absous, & ses accusateurs déja coupables d'autres crimes, condamnez, les uns au bannissement,

nissement, & les autres à la mort. ' Tibere mesme approuva l'arrest; [n'osant pas s'opposer à une verité exprimée d'une maniere si sensible. Mais il est plus difficile de dire par quelle raison] il souffrit l'insulte de L. Sejanus Preteur (on ne dit point s'il estoit parent du grand Sejan) qui ne fit paroistre que des chauves dans des jeux qu'il faisoit representer, & fit eclairer le peuple au sortir de là par cinq mille enfans tous rasez; ce qui fit que depuis cela on appelloit tous les chauves des Sejans. Il sembloit qu'il n'eust fait cela que pour se moquer de Tibere qui estoit chauve; & neanmoins il ne fit pas seulement semblant de le savoir. Dio, l. 58. p. 633. a. b.

ARTICLE XXVII.

Tibere approche de Rome; fait mourir sans distinction les amis de Sejan: Consulat de Galba.

' TIBERE sortit cette année de son isle, se promena dans la Campanie; & s'estant mis sur le Tibre, il vint jusqu'aux jardins qu'il avoit de l'autre costé de Rome vers le Vatican. Cependant il n'entra point dans la ville, sans qu'on sache pourquoy, dit Suetone. Tacite dit qu'il se hastoit d'aller cacher ses crimes ordinaires, dont il estoit devenu esclave, dans les rochers & la solitude de Caprée. ' Lors qu'il estoit sur le Tibre, il y avoit des corps-de-garde sur les bords de la riviere pour empescher le peuple d'approcher de luy. Tac. an. 6. c. 1. p. 131. 132 | n. 2 | Suet. l. 3. c. 72. p. 411. 412. Suet. c. 72.

' L. Piso qui estoit Prefet de Rome depuis plusieurs années, mourut en ce temps-ci. [a] Tibere mit à sa place L. Ælius Lamia, à qui il avoit donné longtemps auparavant le gouvernement de la Syrie, sans luy permettre d'y aller, comme cela luy estoit ordinaire. [b] Il mourut à la fin de l'année suivante. [c] Il y eut en celle-ci une grande cherté dans Rome, qui pensa faire une sedition. Tac. an 6. c. 10. 12. p. 137 | Dio, l. 58. p. 633. d. | a Dio, p. 633. d | Tac. l. 6. c. 27. p. 142. | b Tac. c. 27. p. 142. | c c. 13. p. 138.

Saint Jerome marque sur cette dix-neuviéme année de Tibere la mort de Cassius Severus ' grand Orateur, mais d'un esprit noir & malin: ce qui avoit obligé Auguste de le faire releguer en l'isle de Crete 25. ans auparavant par un celebre arrest du Senat, à cause que par ses écrits satyriques il déchiroit la reputation des personnes les an. 1. c. 72. p. 33 | an. 4. c. 21. p. 106 | Suet. l. 2. c. 56. p. 244 | l. 4. c 16. p. 437 | v. Vit. c. 2. p. 704.

plus illustres. Il continua dans son exil ses écrits & ses satyres: de sorte qu'en l'an 24. de JESUS-CHRIST il fut privé de ses biens, & enfermé dans la petite isle de Seriphe [dans l'Archipelage,] où il mourut enfin reduit à avoir à peine un peu de linge pour couvrir ce que la nature nous oblige de cacher. ' Divers anciens auteurs ont parlé de luy. Il semble qu'il ait fait quelque corps d'histoire, [qui pouvoit estre la mesme chose que ses satyres.]

Tac.an.4.n.59. p.105.

L'AN DE JESUS-CHRIST 33, DE TIBERE 19, ET 20.

[1] ' *Servius Sulpicius Galba, & L. Cornelius Sylla Felix Consuls.* 1.

Tac.an.6. c.15. p.138|Cassd.|Dio, l.58.p.634. b|Noris,ep.cons. p.16-18|Gruter, p.1087.

[a] Galba qui fut Consul jusqu'à la fin de juin, est celuy qui fut Empereur aprés Neron & avant Othon. C'est ce qui a fait remarquer qu'il avoit succedé dans le Consulat à Cn. Domitius pere de Neron, & y avoit precedé L. Salvius Otho, pere de l'Empereur du mesme nom, [b] qu'on juge par là luy avoir esté subrogé au mois de juillet: [car il n'est point marqué entre les Consuls ordinaires.] ' L. Vitellius qui fut Consul [l'année suivante,] est aussi le pere d'Aulus Vitellius qui regna aprés Othon. ' On dit que Tibere qui pretendoit avoir connoissance de l'avenir, ayant mandé Galba cette année mesme lorsqu'il estoit Consul, luy dit qu'il gousteroit un jour de l'Empire.

a Suet.l.7.c.6.p. 665|Dio,p.634. b.
b Onuph.in fast. p.191.
Suet.v.Vit.c.3. p.706.708.
Tac.an.6.c.20. p.140|Dio,l.57. p.616.a.

' Tibere ayant demandé que Macron Prefet des Pretoriens pust l'accompagner avec quelques Tribuns & Centeniers lors qu'il iroit au Senat, non seulement le Senat accorda sans difficulté une chose qui marquoit combien on se défioit de luy, ' mais il ajouta encore à l'arrest, que l'on fouilleroit les Senateurs lors qu'il entreroient au Senat, de peur qu'ils n'eussent des poignards.

Tac.an.6.c.15. p.139|Dio,l.58. p.632.633.
Dio,p.633.a.

' Les dettes causoient alors du trouble dans Rome: Tibere n'y trouva point d'autre remede que de mettre à la banque une grande somme d'argent; que les Senateurs pourroient emprunter pour trois ans sans en payer aucun interest. [Cette liberalité ne pouvoit guere diminuer la haine qu'il s'estoit acquise par tant de cruautez, qui continuerent cette année comme les autres ' On remarque particulierement qu'il fit perir toute une famille

p.634.d.e|Tac. c.16.17.p.139.
Tac.c.18.p.140.

1. Selon Suetone & selon une inscription, Galba pouvoit avoir en ce temps-ci le prenom de Lucius.

Suet.l.7.c.4. p.661|Noris,ep.cons.p. 17.18.

de Chevaliers & de Senateurs, parce qu'estant descendus de Theophane, ils rendoient des honneurs divins à cet homme qui avoit esté l'intime ami du grand Pompée. [C'estoit veritablement un crime digne de mort, mais non pas devant des payens.] ' La mort de Sextus Marius fut extremement honteuse à Tibere, parce qu'on crut que tout le crime de cet homme, qu'il avoit fort aimé auparavant, estoit qu'il estoit le plus riche de toute l'Espagne, & qu'il n'avoit pas voulu souffrir que Tibere abusast de sa fille. c.19.p.140.|Dio. p.635.a.b.

' La multitude des supplices ne faisoit qu'irriter sa cruauté, au lieu de la rassasier: & il commanda enfin, qu'on mist à mort tous ceux qui estoient dans les prisons, accusez d'avoir eu part à la conjuration de Sejan. [Je ne sçay si c'est à cette occasion qu'il faut rapporter ce que dit Suetone,] ' qu'en un seul jour on exposa & on traisna à la riviere vingt corps de suppliciez, entre lesquels il y avoit des femmes & des enfans. [Mais Tacite nous donne encore une idée plus horrible de cette boucherie.] ' Il se fit, dit-il, un carnage épouventable de personnes de tout âge, de toute condition, & de tout sexe, dont on voyoit les corps tantost dispersez, tantost par monceaux, sans qu'il fust permis aux parens ni aux amis de les pleurer, ou mesme de les regarder longtemps. Les soldats qui gardoient ces corps déja tout pourris, en attendant qu'on les jettast dans le Tibre, examinoient [toutes les contenances, &] combien chacun faisoit paroistre de douleur. Et quand on avoit traisné ces corps dans la riviere, il n'estoit permis à personne de les retirer de l'eau ou du rivage où ils estoient jettez, ni pour leur rendre les devoirs de la sepulture, ni mesme pour les toucher. Ainsi plus la misere estoit grande, plus la compassion estoit interdite. Tac.c.19.p.140. Suet.l.3.c.61.p.400. Tac.an.6.c.19.p.140.

ARTICLE XXVIII.

Asinius Gallus, Drusus, Agrippine & Nerva meurent de faim.

' A TANT de cruautez Tacite ajoute la mort de trois personnes des plus illustres de l'Empire, Asinius Gallus, Drusus fils de Germanicus, & la celebre Agrip- Tac.an.6.c.23-25.p.141.142.

an.3.c.75.n.174. p.95. pine. Ils moururent tous trois de faim. ' Asinius Gallus estoit fils d'Asinius Pollio fort celebre sous Auguste qui NOTE 5.
an.1.c.12.p.12. 'avoit épousé Vipsania [Agrippina] fille du grand Agrip-
an.3.c.75.p.95. pa repudiée par Tibere [qui en avoit eu Drusus :] ' de
an.4.c.71.p.124 sorte que ses enfans estoient freres de Drusus, ' neveux
an.6.c.23.p.141| 3.n.174.p.95. d'Agrippine [& alliez des Cesars.] ' Aussi ils furent ele-
a an.1.c.12.p.12. vez aux premieres dignitez. [a] Mais cette alliance mesme le faisoit haïr de Tibere, qui n'estoit pas bien aise qu'il eust épousé une femme qu'il avoit repudiée : ' & d'ail-
c.13.p.12. leurs Auguste l'avoit jugé incapable de la puissance souveraine, mais capable d'y aspirer.

[Tibere dissimula jusqu'en l'an 30. de JESUS-
Dio,l.58.p.622. c|val.p.666. CHRIST,] ' auquel Gallus l'estant venu trouver de la part du Senat, il le receut fort bien, & luy donna toutes les marques possibles d'affection : mais en mesme temps il écrivit au Senat pour le faire condamner. De sorte que le mesme jour qu'il mangeoit à la table de Tibere comme son ami, le Senat prononçoit l'arrest de sa mort, & envoyoit un Preteur pour l'executer. Tibere ne voulut pas neanmoins le faire si-tost mourir, non par com-
Suet.l.3.c.61.p.400. passion, mais par une haine plus implacable, ' qui luy fit dire à un autre prisonnier, qui luy demandoit une promte mort comme une grace, Non : Je ne suis pas encore
Dio,l.58.p.622.d.e. reconcilié avec vous. ' Il voulut donc que Gallus languist longtemps dans la crainte, & dans la misere ; & pour cela le laissa vivre prisonnier à la garde des Consuls & des Preteurs, qui avoient moins soin de l'empescher de fuir, que de l'empescher de mourir, & ne le laissoient parler ni mesme voir à qui que ce fust, hors le temps qu'on le forçoit de prendre la nourriture qu'on
Tac.an.6.c.23.p.141. luy envoyoit pour ne le pas laisser mourir. ' Enfin neanmoins il mourut de faim au bout de trois ans, ou volontairement, ou par contrainte : & Tibere n'eut pas honte de permettre comme une grace qu'on luy rendist les der-
Dio,p.636.b. niers devoirs, ' s'estant alors reconcilié avec luy.
Tac.c.23.p.141| Suet.l.3.c.54.p.391. ' Pour Drusus, il est certain qu'on luy refusa les alimens, & que ce Prince destiné à estre le maistre de tant de royaumes, fut reduit à prolonger sa vie de quelques
Suet.p.391. jours en mangeant la bourre de son matelas. ' Il estoit pri-
Tac.an.6.c.24.p.141.142. sonnier [à Rome] " dans une cave du palais. ' Tibere le *in ima parte.* traita avec la derniere indignité, & à la fin de sa vie &

aprés sa mort, & ne rougit point d'en faire lire *les actes en plein Senat.

* L'endroit est à voir.

'La douleur de cette mort n'estoit pas encore passée lors qu'elle fut renouvellée le 17. d'octobre par celle d'Agrippine sa mere. Cette princesse estoit arrestée dés devant la ruine de Sejan,'aprés laquelle on avoit esperé que Tibere la traiteroit elle & Drusus avec quelque humanité."Mais cette esperance le rendit encore plus impitoyable, ne voulant pas qu'on dist qu'il se repentist'. 'On ne sçait si ce fut la cruauté de Tibere ou son propre desespoir qui fit perir Agrippine par la faim.'Suetone qui est du dernier sentiment, dit qu'on luy ouvrit quelque temps la bouche par force pour la contraindre de manger.

c.25.p.142. c.23.p.141. *sævitiam quàm pœnitentiam maluit.* c.25.p.142. Suet.l.3.c.54 p. 390.

'Tibere voulut encore noircir sa memoire aprés sa mort, & l'accusa d'avoir eu Asinius Gallus pour adultere. Mais elle estoit au dessus de ces crimes. L'ambition & le desir de dominer [qui sont les vices des demons] avoient étouffé en elle ceux dont une autre femme eust esté capable.' Il permit qu'on enterrast son corps & celuy de Drusus en quelque lieu inconnu,[a] aprés qu'on les eut tellement"demembrez, qu'il eust esté bien difficile d'en rassembler les morceaux,'& se fit un merite de ne les avoir pas traitez comme les autres suppliciez.

Tac.an.6.c.25. p.142. Dio,l.58.p.635. c. *reliquiis dispersis.* a Suet.l.3.c.54. p.392. c.53.p.390.391| Tac.c 25 p.142.

'La mort d'Agrippine attira celle de Munacia Plancina son ennemie. Elle meritoit le supplice par bien d'autres crimes que par la mort de Germanicus. Mais Tibere avoit toujours eu peur de donner cette joie à Agrippine. Lors qu'elle n'eut plus d'amis ni d'ennemis, la justice fut écoutée.

Tac.c.26.p.142 Dio,p.635.c.d.

'Tant de morts rejouissoient Tibere: mais celle de M. Cocceius Nerva l'affligea. Elle fut neanmoins aussi l'effet de sa cruauté.' Ce Nerva" qui avoit esté Consul[b] subrogé avec C. Vibius Rufinus"l'an de Rome 774.[c] estoit un homme extremement habile dans le droit.[d] Il jouissoit de la compagnie & de toute la faveur de Tibere, & il sembloit n'avoir aucun sujet de haïr la vie. Mais tant de malheurs qu'il voyoit arriver tous les jours, & ceux qu'il prevoyoit encore pour l'avenir, le saisirent tellement, qu'il voulut mourir de faim, quoique Tibere pust faire pour l'en detourner.' On assure

Tac.an.6.c.26. p.142. V.§ 13. an.4.c.58.p.119. l'an de J. C. 22. b Onuph.in fast. p.189.f. c Tac.an.6. c.26. p.142. d p.142|Dio,l. 58.p.634.d.e. Front.de aq.p. 119|Onuph. in fas.p.189.f.

que l'Empereur Cocceius Nerva estoit petit-fils de celuy-ci.

Tac. an. 6. c. 27. p. 142. a Senec ep. 83. p. 357. c. f.

'Lamia qui avoit esté fait Prefet de Rome [l'année precedente] mourut à la fin de celle-ci. a Son successeur fut sans doute ce Cossus, qui quoique plongé dans le vin, ne laissoit pas de garder un secret admirable, ensorte que Tibere luy confioit les choses les plus importantes.

[L'unique remede de tant de maux que nous venons de representer, estoit la ruine du regne de la concupiscence; & cette source malheureuse de tous les crimes, ne pouvoit estre arrestée que par la mort d'un Dieu-homme. JESUS-CHRIST estoit venu au monde pour ce sujet, pour apprendre aux hommes par son exemple à combattre le peché, & pour le détruire en mourant sur une croix: & les plus habiles croyent que ce fut en cette année qu'il executa ce grand dessein. Pilate envoya à Tibere la relation de sa mort & des choses qui l'avoient suivie: & Tibere qui ne voyoit rien en cela de contraire à ses passions & à ses interests, vouloit faire reconnoistre sa divinité. Mais elle n'estoit pas du genre de celles qui dependent du pouvoir des Princes: & Tibere n'estoit pas digne de contribuer à ce grand ouvrage.] V. S. Pierre § 19.

ARTICLE XXIX.

Liberté de Getulicus; Faux Drusus: Mort de Fulcinius Trio & de Poppæus Sabinus.

L'AN DE JESUS-CHRIST 34, DE TIBERE 20, ET 21.

[1] Paulus Fabius [1] Persicus, & L. Vitellius Consuls.

Tac. an. 6. p. 131 | Idat. | Chr. Alex | Noris, ep. cons. p. 19. b Dio, l. 58. p. 636. c | Euf. χρ. ad. p. 339.

[COMME la vintiéme année de Tibere finissoit le 19. aoust de la 34. de JESUS-CHRIST,] b les Consuls [subrogez qui estoient alors en charge,] firent une feste & des vœux pour luy, comme s'ils luy eussent voulu prolonger l'Empire pour dix ans: & aussi-tost aprés luy avoir rendu ce devoir, ils furent mis en justice & condamnez: car c'estoit alors une mesme chose. 'Il paroist qu'il y eut NOTE 6.

c. d.

Dio, l. 58. p. 636. c | Cassd. a Noris, ep. cons. p. 18.

1. 'Il est surnommé Priscus par quelques-uns. a Mais on montre par bien des autoritez que son vray nom est Persicus.

beaucoup d'autres personnes qui perdirent la vie ou par la main du bourreau, ou par la leur propre. ' Tacite ne nomme neanmoins que Pomponius Labeo qui avoit esté huit ans gouverneur de Mesie; ' & Mamercus Æmilius Scaurus homme dont la vie estoit infame, mais dont les principaux crimes estoient d'avoir Macron pour ennemi, & d'avoir mis quelques vers dans une tragedie où Tibere crut qu'il parloit de ses cruautez sous le nom d'Atrée. Ils se tuerent tous deux avec leurs femmes.

d|Tac. an. 6. c. 29. p. 143.

Tac. p. 143. 144| Dio, p. 636. 637.

' Il n'y eut que Lentulus Getulicus, qui ayant esté accusé d'un crime capital, qui estoit d'avoir voulu marier sa fille au fils de Sejan, vit Abudius Ruso son accusateur, & qui avoit autrefois commandé sous luy, condamné au lieu de luy, & chassé de la ville, quoique le crime fust veritable. Mais Getulicus commandoit alors les legions de la haute Germanie, qui l'aimoient extremement, ' à cause qu'il les gouvernoit avec plus de douceur que de severité: [a] & il avoit mesme du credit dans l'armée voisine [de la basse Germanie,] par le moyen d'Apronius son beau-pere qui en estoit General. L'on crut qu'il avoit écrit à Tibere, que c'estoit par le conseil de Tibere mesme, & non par sa propre inclination, qu'il avoit recherché l'alliance de Sejan; Qu'il avoit pu se tromper aussi bien que luy, & qu'il n'estoit pas raisonnable qu'une faute commune fust innocente pour l'un, & criminelle pour l'autre; Qu'il avoit gardé inviolablement jusqu'alors la fidelité qu'il luy devoit, & qu'il la garderoit toujours pourveu qu'on ne cherchast point à le perdre; mais qu'un successeur seroit pour luy un arrest de mort; Qu'il n'envioit point à Tibere l'autorité souveraine sur tout le reste de l'Empire; & qu'il le prioit aussi de ne luy point envier la province où il commandoit. Ce qui rendit croyable une chose si nouvelle, c'est que de tous les alliez de Sejan, Getulicus seul conserva sa fortune, & mesme beaucoup de credit; Tibere qui voyoit que son autorité se soutenoit plus par la reputation que par la force, n'ayant pas osé attaquer un homme qui avoit le pouvoir & le courage de se défendre. Cependant ' la mesme affection des soldats [qui le conserva sous Tibere,] le fit perir sous Caius. [b] Il s'est rendu celebre par quelques poëmes; & on pretend qu'il a aussi écrit une histoire.

Tac. an. 6. c. 30. p. 144.

p. 144| Suet. l. 7. c. 6. p. 665.
a Tac. p. 144.

Dio, l. 59. p. 657. c.
b Voss. h. lat. l. 1. c. 25. p. 126. 127.

Dio, l. 58. p. 637. a, b d. ' Dion met cette année l'histoire d'un jeune homme qui troubla la Grece en se faisant passer pour Drusus fils de Germanicus. Mais il fut bien-tost pris par Poppæus Sabinus gouverneur des deux Mesies, de l'Acaïe, & de la Macedoine, qui l'arresta à Nicople, & l'envoya à Tibere. Tac. an. 5. c. 10. p. 130. ' Tacite dit que cela estoit arrivé dés l'an 31. aussi-tost aprés la mort de Sejan, & lors que Drusus vivoit encore.

L'AN DE JESUS-CHRIST 35, DE TIBERE 21, ET 22.

an. 6. c. 31. p. 144| Dio, l. 58. p. 637. b| Plin. l. 10. c. 43. p. 241. b| Noris, ep. cons. p. 23. ' *C. Cestius Gallus, & M. Servilius Nonianus Consuls.* NOTE 7.

a Tac. an. 6. c. 38. p. 147. [a] Les malheurs de Rome continuerent sous ces Consuls comme sous les precedens. Quoiqu'il y eust trois ans [passez] que Sejan estoit mort, ni le temps, ni les prieres, ni la multitude des supplices, ne pouvoient adoucir Tibere; & il punissoit encore comme des crimes nouveaux & dangereux des fautes ou vieilles ou incertaines. [Le plus considerable de ceux qui perirent cette année fut Fulcinius Trio,] qui estoit Consul dans le temps de la ruine de Sejan; an. 5. c. 11. p. 130| Dio, l. 58. p. 626. c. ' & il avoit esté accusé d'avoir part à sa conjuration. b Dio, p. 637. b| Tac. an. 1. c. 28. p. 47. 48. [b] Tibere ne laissoit pas de l'aimer parce que c'estoit l'un des plus celebres d'entre les delateurs. c Dio, p. 637. b. c| Tac. an. 6. c. 38. p. 147. [c] Neanmoins Trio ayant esté mis en justice, il aima mieux se tuer luy-mesme, [que de s'attendre à l'amitié de Tibere.] Avant que de mourir il avoit fait un testament où il dechargeoit son cœur contre Macron, contre les principaux affranchis du prince, & contre le prince mesme, à qui il reprochoit son absence comme un exil, & son esprit affoibli par la vieillesse. Ses enfans ou ses heritiers voulurent supprimer ce testament : mais Tibere qui n'avoit point de honte de publier son infamie, le fit lire publiquement dans le Senat, pour montrer qu'il savoit souffrir la liberté des autres : & comme il avoit longtemps ignoré les crimes de Sejan, il vouloit qu'on publiast egalement ce qui estoit pour luy ou contre luy, afin d'apprendre au moins par les injures qu'on luy disoit les veritez que la flaterie s'efforçoit de luy cacher.

Dio, p. 637. d| Tac. an. 6. c. 39. p. 147. ' Poppæus Sabinus, qui avoit esté Consul [sous Auguste,] & qui depuis vingt-quatre ans gouvernoit les deux Mesies", d Tac. an. 1. c. 80. p. 36. [d] ausquelles Tibere dés la seconde année de son regne avoit joint la Macedoine & l'Acaïe, e an. 6. c. 39. p. 147. [e] mourut sur la fin de cette année, f Dio, p. 637. d. [f] bien content de n'avoir

V. la Note 6.

Mœsies ou Mysies.

V. l'an 4. de J. C.

voir plus à craindre la malice des delateurs. ' Tacite dit que sa noblesse & son genie n'estoient que mediocres ; mais qu'il estoit aimé & employé des Princes, parce qu'il estoit capable des charges qu'on luy donnoit, & de rien de plus. ' Regulus luy succeda dans tous ses Gouvernemens. Tac.an.6.c.32. p.147. Dio,p.637.d.

ARTICLE XXX.

Troubles en Armenie.

' L. Vitellius pere de l'Empereur de ce nom, [& qui avoit esté Consul " l'année precedente,] [a] fut fait gouverneur de Syrie au sortir de son Consulat. ' Il s'acquit autant d'estime dans les provinces par sa bonne conduite, qu'il se rendit depuis infame à Rome par ses lasches flateries envers Caligula & Claude. Tibere luy confia le soin de toutes les affaires de l'Orient, qui estoient alors extremement embrouillées. V. la Note 6. Suet.l.7.c.3.p. 708. a c.2.p.706. Tac.an.6.c.32. p.144.

' Artaxias, que Germanicus avoit établi Roy d'Armenie [sur la fin de l'an 18.] [b] estant mort [au bout de quelques années,] Artabane Roy des Parthes, qui ne craignoit plus Germanicus, & qui meprisoit la vieillesse de Tibere, mit Arsace son fils aisné en possession de ce royaume. ' Voyant que les Romains laissoient cet affront impuni, ' & sachant combien Tibere avoit d'eloignement de prendre les armes, ' il eut la hardiesse d'attaquer encore la Cappadoce, ' & mesme il envoya demander à Tibere, les richesses que Vonone avoit laissées [17. ans auparavant] dans la Syrie & la Cilicie, avec tous les pays que les Perses & les Macedoniens avoient tenus sous Cyrus & sous Alexandre, ou qu'il les iroit conquerir. Tac.an.2.c.56. p.59. b an.6.c.31.p. 144 | Dio, l.58.p. 637.d.e. Dio,p.637.e. Tac.c.31.p.144. Dio,p.637.e. Tac.p.144.

' Les heureux succés qu'il avoit eus contre divers barbares ses voisins, & le mépris qu'il faisoit de Tibere, le portoient à cette insolence envers les Romains : mais ils le portoient en mesme temps à traiter ses sujets avec cruauté. De sorte que divers grands Seigneurs, dont Sinnace & l'eunuque Abdus estoient les premiers, s'estant liguez ensemble, deputerent cette année secrettement à Rome, & prierent Tibere de leur envoyer Phraate, que son pere de mesme nom avoit donné en ostage à Auguste " ; Qu'ils p.144. V. l'an 4. de J. C.

n'avoient besoin que d'un chef, & du nom d'un Arsacide, appuyé du consentement des Romains. ' Tibere ravi de pouvoir ruiner Artabane sans prendre les armes, leur envoya Phraate avec un équipage digne de sa qualité.

c.32.p.144.

p.144.

'Cependant Artabane fut averti de la conjuration. Il prit pour la dissiper le parti de la dissimulation comme le plus seur, quoique les barbares ayent accoutumé de le trouver peu honorable, & peu digne de la grandeur d'un roy; & amusa pour cela Sinnace par diverses commissions qu'il luy donna. Mais il joignit la perfidie à la dissimulation contre Abdus, & l'ayant fait manger à sa table comme son ami, il luy fit donner un poison lent pour le faire mourir peu à peu.

p.144|Dio, l.58. p.637.c.

'Il arriva en mesme temps que Phraate mourut de maladie en Syrie, en voulant reprendre la maniere de vivre des Parthes, dont il estoit desaccoutumé depuis tant d'années. Mais Tibere ne voulant point abandonner son entreprise, choisit Tiridate, ' neveu de ce Phraate, pour opposer à Artabane, ' & fit attaquer en mesme temps l'Armenie par Mithridate frere de Pharasmane Roy d'Iberie. [a] Il envoya aussi beaucoup d'argent à Pharasmane, & au Roy des Alains ["ou peut-estre des Albaniens,] afin qu'ils fissent la guerre à Artabane. Note 8.

Tac.c.37.p.147.

c.32.p.144|Dio, p. 637. c| Pet. Patr.de leg.p.23.

a Jos.ant.l.18. c.6.p.625.a.

Tac.c.33.34.p. 145.

' La trahison eut la premiere part à cette guerre, & les ministres d'Arsace Roy d'Armenie s'estant laissé corrompre par de grandes sommes d'argent, n'eurent point de honte [de faire mourir leur prince.] En mesme temps les Iberiens entrent en Armenie avec une puissante armée & prennent la ville d'Artaxata. Artabane à cette nouvelle donne une armée de Parthes à Orode son fils pour venger [la mort de son frere;] & envoye lever des troupes auxiliaires pour de l'argent dans les nations voisines. Les capitaines des Sarmates selon leur ordinaire receurent de l'argent de tous les deux partis, & leur fournirent à tous deux des troupes. Mais les Iberiens maistres des portes Caspiennes les ouvrirent à ceux qui estoient pour eux, & les firent fondre dans l'Armenie, & fermerent le passage à ceux qui venoient au secours d'Orode. Il y avoit en hiver un passage entre les montagnes d'Albanie & la mer Caspienne. Mais "les vents d'esté Etesiæ.

Note 9.

Note 10.

pouſſoient alors la mer juſques au pied des montagnes.

' Pharaſmane ſe haſtoit de donner bataille à Orode durant qu'il n'avoit point de troupes auxiliaires : & Orode qui ſe ſentoit le plus foible, vouloit l'eviter. Mais les Parthes ne purent ſouffrir les inſultes des Iberiens, & demanderent à ſe battre. Le combat fut rude & longtemps douteux. Les Parthes avoient l'avantage pour la cavalerie, & les autres pour l'infanterie. Enfin les deux chefs s'eſtant joints, Pharaſmane bleſſa Orode au travers de ſon caſque. Son cheval qui l'emporta l'empeſcha de redoubler, & Orode fut auſſi-toſt ſoutenu par ſes plus braves. Mais le bruit qui courut de ſa mort effraya les Parthes, & leur fit ceder la victoire. [Je ne ſçay ſi c'eſt ce faux bruit qui a fait écrire à Joſeph] ' que les divers combats qui ſe donnerent emporterent le fils d'Artabane avec un grand nombre de ſoldats.

(p.145.146. — Joſ. ant. l.18. c.6. p.625.b.)

' Artabane vint auſſi-toſt aprés avec toutes les forces de ſes Etats, & donna une ſeconde bataille, où les Iberiens qui connoiſſoient mieux le pays, eurent encore de l'avantage. Artabane ne ſe retiroit pas neanmoins ; mais Vitellius ayant aſſemblé les legions, comme s'il euſt voulu aller attaquer la Meſopotamie, Artabane fut contraint de venir défendre ſon pays. ' Ainſi les Parthes perdirent l'Armenie, [a] qui fut donnée à Mithridate frere de Pharaſmane.

(Tac. an. 6. c. 36. p.146. — Joſ. l.18. c.6. p. 625.a. — a Dio, l. 58. p. 638.a.)

ARTICLE XXXI.

Artabane perd & recouvre le royaume des Parthes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 36, DE TIBERE 22, ET 23.

Note 9. ' *Q. Plautius & Sextus Papinius Allenius Conſuls.*

Note 10. [b] ARTABANE Roy des Parthes perdit tout en abandonnant l'Armenie. Car Vitellius ſollicita ſi puiſſamment ſes ſujets à la revolte, & [c] employa ſi heureuſement l'or & l'argent pour corrompre ceux qui eſtoient auprés de luy, [d] qu'Artabane voyant qu'une partie des Parthes ſe revoltoit ouvertement, que les autres eſtoient prés de le faire, ' & que ſa vie n'eſtoit pas en ſureté au milieu de ceux qui demeuroient encore auprés de luy,

(Dio, p.638 a | Tac. an. 6. c. 40. p.147 | Plin. l.10. c.2. 234. a | Gruter. p. 447. 9. — b Tac. an. 6. c. 36. p.146. — c Joſ. ant. l.18. c. 6. p.625.b. — d Tac. p.146. — Joſ. p.625.b.c.)

c|Tac. p. 146. ' se resolut à se retirer avec quelques gardes du costé de la Scythie, esperant que les Hircaniens & les Carmaniens ses alliez luy donneroient du secours, & que les Parthes naturellement inconstans, l'aimeroient quand ils ne le verroient plus. Et c'est ce qui ne manqua pas d'arriver.

Tac. c. 37. p. 146. ' Cependant Vitellius voyant tout disposé en faveur de Tiridate, l'exhorte de se haster. Ils passent ensemble l'Euphrate sur un pont de bateaux : & aussi-tost le gouverneur de la Mesopotamie, & divers autres ensuite, vinrent au camp reconnoistre & saluer leur nouveau Roy. p. 146. 147. ' De sorte que Vitellius [le croyant assuré dans ses Etats] ramena ses legions en Syrie, & crut que c'estoit assez d'avoir fait voir l'armée Romaine au delà du fleuve [qui divisoit alors les deux Empires.]

c. 42. p. 148. ' Tiridate continua son chemin, fut receu avec joie à Seleucie, & dans les autres villes de ces quartiers là, & avança jusqu'à Ctesiphon demeure des Rois des Parthes Strab. l. 16. p. 743. c d. ' durant l'hiver, [a] Tac. an. 6. c. 43. p. 148. où il receut solemnellement le diademe. Il demeuroit maistre de tout l'Etat, s'il se fust hasté d'aller dans les pays qui ne l'avoient pas encore reconnu. Mais il s'amusa à assieger un chasteau, où Artabane avoit laissé ses thresors: & durant ce temps-là, quelques grands Seigneurs prests à se soumettre s'il les eust pressez, craignant sa disgrace, parce qu'ils ne s'estoient pas trouvez à son couronnement, & voyant que d'autres avoient déja pris la premiere part dans la faveur, s'en allerent chercher Artabane. Ils le trouverent en Hircanie dans un tres-miserable état, & reduit à vivre de ce qu'il prenoit à la chasse. Artabane crut d'abord que c'estoit un artifice, & qu'ils venoient pour le prendre. Il se rassura neanmoins lors qu'il sceut qu'ils avoient dessein de le rétablir. Il leur demanda d'où venoit ce promt changement, & ils se plaignirent que Tiridate estoit un jeune Prince, accoutumé aux delices, qui se contentoit du nom de Roy, & qui laissoit regner la famille de Sinnace.

c. 44. p. 148. ' Artabane qui savoit l'art de regner par une longue experience, & qu'on fait semblant d'aimer, mais non de haïr, se hasta de prevenir leur repentir, & les artifices de son ennemi, & partit en diligence, aprés avoir amassé quelques troupes de Scythes Jos ant. l. 18. c. 6. p. 625. c. ' & d'autres barbares.

'Il n'épargna ni priere, ni artifice pour gagner ceux qui branloient, & pour donner du courage à ceux qui se declaroient pour luy. Il ne quitta pas mesme le miserable équipage où il estoit, afin de s'attirer la compassion du peuple. Tac.c.44.p.148.

'Tiridate sceut en mesme temps qu'il songeoit à recouvrer son Etat, & qu'il approchoit déja de Seleucie avec de puissantes forces. La terreur le saisit : il delibere s'il ira le combattre, ou s'il tirera la guerre en longueur. L'autorité d'Abdagese son premier ministre & sa timidité propre le font resoudre à se retirer en Mesopotamie pour y ramasser ses forces, & attendre celles des Romains : mais comme c'estoit presque fuir, tout le monde le quitte en chemin, & s'en retourne chez soy, ou va grossir l'armée de son ennemi : de sorte qu'il est contraint de fuir effectivement jusqu'en Syrie avec tres-peu de monde, " & sa lascheté fait que personne n'a plus de honte de l'avoir trahi, & de le trahir'. p.148.149.

pudore proditionis omnes exolvit.

'Ainsi Artabane vainquit sans peine ses ennemis, recouvra sa couronne, & se rendit plus redoutable à Tibere qu'il n'avoit jamais esté. [a] Il s'empara mesme de l'Armenie, selon que Dion le semble dire, ' & un auteur écrit qu'il en chassa bien-tost Mithridate par le secours des Scythes. ' Il fut prés d'attaquer la Syrie [l'année suivante,] ' ne témoignant en toutes rencontres que de la haine & du mépris pour Tibere. [b] C'est pourquoy il y en a qui croyent que ce fut en ce temps-ci qu'il luy écrivit la lettre dont parle Suetone, ' où il luy reprochoit la mort de ses proches, tant d'autres personnes illustres qu'il avoit fait perir, ses debauches, sa lascheté ; & l'exhortoit de satisfaire promtement par une mort volontaire la haine implacable, mais tres-juste, que ses citoyens avoient contre luy.

Jos.ant.l.18.c.6.p.625.c|Dio,l.58.p.637.638.
a l.59.p.661.b.
Petr. Patri.de leg.p.23.a.b.
Dio,p.661.b.
Suet.l.4.c.14.p.434.
b Usser.p.647.
Suet.l.3.c.66.p.405.

ARTICLE XXXII.

Revolte des Clites punie : Inondation, feu, morts tragiques dans Rome : Tigrane Roy d'Armenie executé à mort.

'LEs Clites, nation barbare de la Cilicie, se revolterent cette année, comme cela leur estoit assez ordi- Tac.an.6.c.41.p.148|12.c.55.p.189.

an.6.c.41.p.148. naire, ' & se retirerent sur le mont Taurus, à cause des imposts qu'Archelaüs leur Roy les obligeoit de payer, à l'imitation des Romains. Les troupes du Roy les attaquerent inutilement dans leurs détroits. Mais quatre mille hommes des legions Romaines que Vitellius y envoya avec quelques alliez, tuerent ceux qui voulurent combattre, & contraignirent le reste de se rendre, en leur coupant l'eau.

Dio,l.58.p.638.a. a|Tac.c.45.p.149. ' Rome fut affligée cette année par une inondation du Tibre,[a] & par un grand embrasement, dont Tibere tascha de reparer le dommage par de grandes liberalitez. Mais rien n'estoit capable d'étouffer la haine qu'il s'estoit acquise par ses cruautez qui continuoient toujours.

Tac.an.6.c.40.p.147. ' On y estoit si accoutumé qu'on ne prit presque pas garde à la mort d'Aruseius & de quelques autres qui furent executez à l'ordinaire: mais on fut surpris du desespoir de Vibulenus Agrippa Chevalier Romain, qui aprés p.147| Dio,l.58.p.634.d|Suet.l.3.c.61.p.400. que ses accusateurs eurent declamé contre luy, ' avalla en presence du Senat un poison qu'il portoit dans sa bague, & tomba aussi-tost à demi-mort. On se hasta non de le secourir, mais de l'emmener en prison, où quoiqu'il fust déja mort, on ne laissa pas de l'étrangler.

Suet.l.7.c.3.p.661|Tac.c.40.p.147. ' C. Galba frere de l'Empereur de ce nom, & d'autres personnes de qualité, ayant receu des preuves de la colere du Prince, n'attendirent point d'autre arrest pour se condamner eux-mesmes à la mort.

Joseph.l.18.c.7.p.628.e. ' Tigrane petit-fils d'Herode Roy de Judée par son pere Alexandre, & d'Archelaüs Roy de Cappadoce par e.f|Tac.an.6.c.40.p.147. Glaphyra sa mere, ' & qui avoit possedé luy-mesme " la couronne d'Armenie; ayant esté accusé comme les autres, le respect de la dignité royale ne le put exemter d'une mort qui sembloit au moins ne devoir estre que pour les Jos.p.628.f.|b.f.g. particuliers. ' Il mourut sans enfans. [b] Ce Prince & Alexandre son frere aisné avoient abandonné la religion des Juifs pour prendre celle des payens [& d'Archelaüs leur ayeul maternel. NOTE XI.

Agrippa leur cousin germain, qui estoit destiné à se voir maistre de toute la Judée, éprouva aussi les divers evenemens & les jeux de la fortune, & fut mis chargé de chaisnes vers le mois de septembre, dans une prison, dont il ne sortit que par la mort du tyran qui l'y avoit

fait enfermer. Nous en parlerons plus amplement en un autre endroit. "] V. la ruine des Juifs

' Pline, Solin & Dion remarquent qu'on vit cette année un Phœnix dans l'Egypte, [a] ce que Tacite met deux ans plustost, & il dit que quelques-uns pretendoient que ce n'estoit pas un veritable Phœnix, & qu'il n'avoit rien fait de ce que les anciens attribuent à cet oyseau, parce qu'il n'y avoit qu'environ 250. ans qu'il en avoit paru un.

Pl. l. 10. c. 2. p. 234 | Sol. c. 33. p. 63. c | Dio, l. 58. p. 638. b.
a Tac. an. 6. c. 28. p. 142. 143.

ARTICLE XXXIII.

Derniere maladie de Tibere, qui n'interromp ni ses cruautez ni ses plaisirs.

L'AN DE JESUS-CHRIST 37, DE TIBERE 23.

' *Cn. Accronius Proculus, & C. Pontius Nigrinus Consuls.*

[b] TIBERE estoit arrivé à la soixante & dix-huitiéme année de son âge, [c] avec une santé si forte qu'elle n'estoit presque jamais alterée, principalement depuis qu'il fut Empereur, sans qu'il se servist du secours & des regles de la medecine, [d] dont il se mocquoit mesme assez souvent, aussi bien que de ceux qui aprés l'âge de trente ans consultent encore les medecins pour savoir ce qui estoit bon ou mauvais à leur santé.

Tac. an. 6. c. 45. p. 149 | Dio, l. 58. p. 638. b | Suet. l. 3. c. 73. p. 414.
b Tac. an. 6. c. 51. p. 151.
c Suet. l. 3. c. 68. p. 408.
d Tac. an. 6. c. 47. p. 149.

' Il fut enfin attaqué par une maladie lente, petite d'abord, mais qui augmentoit peu à peu. [e] Elle le prit à Asture [sur la mer entre Antium & Circeies,] lors qu'il revenoit d'auprés de Rome, & s'en retournoit à Caprée. Elle diminua un peu & luy donna le moyen d'aller jusqu'à Circeies, & ensuite à Misene, ' où il s'arresta enfin pour finir sa vie dans le celebre palais de Luculle. [f] Il dissimuloit son mal autant qu'il pouvoit, ne quittoit point ses debauches, continuoit à agir & à manger à son ordinaire, soit par intemperance, soit pour faire croire qu'il se portoit bien.

Jos. l. 18. c. 8. p. 634. c.
e Suet. l. 3. c. 72. p. 412.
c. 73. p. 413 | Tac. an. 6. c. 50. p. 150.
f Suet. c. 72. p. 412. 413 | Tac. c. 47. p. 149.

' Cependant on continuoit aussi à Rome les executions à l'ordinaire, entre lesquelles il suffit de remarquer la mort de L. Arruntius, qui pouvant esperer de vivre (car on commençoit alors à esperer la mort de Tibere) aima mieux se faire ouvrir les veines, parce qu'il jugeoit bien que mes-

Tac. c. 47. 48. p. 149 150 | Dio, l. 58. p. 638. d.

 L'an de J. C. 37, de Tibere 23.

me aprés Tibere, il ne falloit pas attendre un meilleur gouvernement sous un jeune prince comme Caius, conduit par un Macron, qu'on n'avoit choisi pour ruiner Sejan que parce qu'il estoit encore plus méchant que luy. ' Cet Arruntius estoit un des premiers hommes de ce temps-là, capable de regner au jugement d'Auguste, & assez hardi pour l'entreprendre, si l'occasion s'en fust presentée. Il avoit écrit une histoire de la guerre Punique où il imitoit Salluste, & avec excés, s'il en faut croire Seneque.

Tac.an.1.c.13. p.12 | Voss. h.lat. l.1.c.18.p.90,91.

' Il ne faut pas aussi oublier la mort de Sex. Papinius, aisné d'une famille consulaire, [& fils sans doute de Sex. Papinius, qui avoit esté Consul l'année precedente.] Ce jeune homme se precipita luy-mesme pour eviter les sollicitations infames de sa propre mere. On se contenta neanmoins de bannir cette malheureuse pour dix ans, jusqu'à ce que son second fils eust passé les perils de la jeunesse.

Tac.an.6.c.49. p.150.

[On en usoit avec bien plus de severité dans les moindres soupçons de leze-majesté, & Tibere au lieu de s'adoucir à l'extremité de sa vie,] ' se mit fort en colere de ce que le Senat n'avoit pas informé contre des personnes qui avoient seulement esté nommées par un témoin. Il voulut pour cela s'en aller à Caprée, pour s'y mettre, disoit-il, en sureté, & se venger ensuite de cet affront. Mais le mauvais temps, & sa maladie le retinrent à Misene. ' Il esperoit neanmoins toujours de guerir, parce que Thrasylle son astrologue, aux predictions duquel il avoit beaucoup de creance, luy avoit promis encore dix ans de vie, [soit qu'il se trompast, comme cela est ordinaire à ceux de cette profession, soit] qu'il voulust tromper Tibere, afin qu'il ne se hastast pas de faire mourir ceux qui estoient alors en danger : & Dion dit qu'il sauva par ce moyen la vie à bien des personnes.

Suet.l.3.c.73.p. 413.

Dio,l.58.p.638. c.

' C'estoit sur cette confiance que Tibere continuoit à vivre comme il avoit accoutumé, sans parler mesme de sa maladie aux medecins. ' Mais Caricle homme habile en cette profession, & qui estoit toujours à sa suite, prenant un jour congé de luy au sortir de table sous pretexte de quelques affaires qui l'obligeoient de le quitter, luy tasta le poux en faisant semblant de luy vouloir baiser la main.

c.

Tac.an.6.c.50. p.150 | Suet.l.4. c.72.p.413.

On

On croit que Tibere s'en apperceut, & que ce fut pour mieux cacher & son depit & sa foiblesse, qu'il demanda de nouveau à manger, & fit durer le repas plus qu'à l'ordinaire, comme pour regaler son ami à son depart. ' Il dit ensuite adieu à tous les assistans l'un aprés l'autre, comme un homme plein de force & de santé. ' Mais Caricle ne laissa pas d'assurer Macron qu'il diminuoit tout à fait, & qu'il ne dureroit pas plus de deux jours.

Suet.p.413.

Tac.c.50.p.150.

ARTICLE XXXIV.

Tibere delibere sur un successeur, & ne determine rien: Caius s'unit à Macron.

TIBERE n'avoit plus alors d'enfans; mais seulement un petit-fils né de Drusus, nommé Tiberius Nero, & surnommé Gemellus [ou le Jumeau,] [a] à cause qu'il estoit né avec un autre, [b] qui mourut quelque temps aprés. [Il avoit encore Caius fils de Germanicus son neveu & son fils adoptif.] ' Le sang & l'affection naturelle le portoient pour le premier, [c] quoique quelques-uns ayent écrit qu'on doutoit s'il estoit veritablement fils de Drusus. ' Mais il estoit encore trop jeune [pour gouverner l'Empire, n'ayant guere que dix-sept ans:] ' Car il estoit né un peu aprés la mort de Germanicus. [d] Caius estoit dans la fleur de son âge: mais il estoit aimé du peuple; & c'estoit assez pour ne l'estre pas de Tibere. C'est pourquoy il ne savoit auquel des deux il devoit laisser l'Empire.

Jos.l.18.c.8.p.634.f | Phil.in Flacc.p.968.b. a Tac. an.2.c.84.p.67. b an.4.c.15.p.102. an.6.c.46.p.149. c Dio,l.58.p.635.d.e. d | Tac.p.149. an.2.c.84.p.67. d an.6.c.46.p.149.

sur la fin de l'an 19. de J.C.

' Il pensa mesme à Claude [son neveu & frere de Germanicus:] mais il avoit l'esprit trop foible. C'estoit deshonorer le nom des Cesars & la memoire d'Auguste, que de chercher un successeur hors de sa maison. Car il songeoit plus à s'acquerir l'estime de la posterité, que l'affection de ceux de son temps. Ainsi ne sachant à quoy se resoudre, & n'ayant ni l'esprit ni le corps assez fort pour une deliberation de cette importance, il en laissa, dit Tacite, la decision au destin: [ce qui est bien éloigné de ce que] ' d'autres ont dit au rapport de Dion, qu'il donna l'Empire à Caius, & d'autant plus volontiers, que connoissant ses mauvaises inclinations, il esperoit que les excés de son successeur

p.149.

Dio,l.58.p.636.a.

couvriroient tout ce qu'il avoit fait d'odieux, & que Caius acheveroit de perdre tout ce qu'il y avoit de plus considerable dans le Senat, suivant ce qu'on luy avoit souvent ouy dire, Que Priam estoit heureux d'avoir veu finir avec luy son Etat & tous ses sujets. [Ces pensées sont trop horribles pour croire qu'elles ayent jamais esté dans l'esprit de Tibere mesme, ou qu'il les ait osé témoigner.]

Suet.l.3.c.76.p.417. ' Suetone assure que deux ans avant sa mort, il avoit fait un testament, où il faisoit Caius & le jeune Tibere ses heritiers, chacun par moitié, & les substituoit l'un à l'autre ; n.p.433. ' & Casaubon a cru avec raison que cela s'entendoit moins de ses biens particuliers que de l'Empire mesme, Dio,l.59.p.640.b.c. ' puisque Dion dit qu'il avoit aussi laissé l'Empire au jeune Tibere par son testament, qu'il l'avoit ordonné "en plusieurs manieres, afin qu'on n'y pust trouver aucune difficulté, & qu'il avoit mesme fait lire cette ordonnance dans le Senat par Macron. πολλαχῆ. c|Suet.l.5.c.14.p.433. ' Il ajoute, ce qu'on lit aussi dans Suetone, qu'aprés sa mort, le Senat cassa ce testament afin de donner une autorité toute entiere à Caius, & ne se pas voir sous le pouvoir d'un enfant qui n'avoit pas encore l'âge d'entrer dans la Compagnie. Phil.leg.p.1002.c|1004.b. a p.995.d. b d.e. ' Philon dit aussi que le jeune Tibere estoit coheritier de Caius, [a] & luy avoit esté laissé pour collegue de la puissance souveraine. [b] Il ajoute qu'on tenoit que si Tibere eust encore vécu quelque temps, il eust fait mourir Caius, & eust laissé uniquement l'Empire à son petit-fils: [& cela n'est pas difficile à croire.

Caius ne se voyant donc point assuré de l'Empire du costé de Tibere,] Tac.an.6.c.45.p.149| Suet l.4.c.12.p.431. ' ne negligeoit point d'employer tous les moyens possibles pour s'en assurer par d'autres voies, sans en excepter les plus basses & les plus honteuses, jusqu'à solliciter Ennia Nevia femme de Macron, & luy donner mesme par écrit une promesse de l'épouser, s'il parvenoit à l'Empire, afin qu'elle luy acquist la faveur de son mari, dont la puissance estoit alors tres-grande. Tac.an.6.c.45.p.149| Dio,l.58.p.639.a. ' Mais ce qui est encore plus étrange, c'est que c'estoit Macron mesme qui prostituoit l'honneur de sa femme à Caius, dans le dessein de s'insinuer dans ses bonnes graces, s'il en faut croire Tacite & Dion. Phil leg.p.998.a. ' Car Philon dit qu'il ignoroit la honte de sa maison, & qu'il ne croyoit

rien que d'honneste dans l'affection que sa femme témoignoit avoir pour Caius, & dans les sollicitations qu'elle luy faisoit en sa faveur.

'Cet auteur ajoute que Tibere estant choqué de l'humeur de Caius, si legere & si inconstante qu'elle tenoit de la folie, & craignant pour la vie de son petit-fils, songeoit plutost à luy oster la vie qu'à luy laisser l'Empire, s'il n'eust esté retenu par Macron, qui excusoit autant qu'il pouvoit les défauts de Caius, assuroit l'Empereur qu'il aimoit le jeune Tibere, & luy répondoit qu'ils vivroient fort bien ensemble. 'Il est certain que cette intelligence de Caius avec Macron, ne fut pas inconnue à Tibere, qui la reprocha assez clairement à Macron, en luy disant qu'il quittoit le soleil couchant pour le levant. p. 997. b. c| in Flacc. p. 967. a. b. Tac. c. 46. p. 149| Dio, p. 639. a. b.

Note 12. 'Il témoigna encore en d'autres rencontres, qu'il prevoyoit assez ce qui arriveroit aprés sa mort. Et un jour que Caius se mocquoit de Sylla dans l'entretien, il luy dit qu'il auroit tous les vices de Sylla, & qu'il n'auroit aucune de ses bonnes qualitez. 'Dans quelque petite dispute que Caius & le jeune Tibere avoient ensemble, l'Empereur embrassa son petit-fils en pleurant, & s'adressant à Caius qui regardoit l'autre d'un œil assez fier: Tu le tueras, luy dit-il, & un autre te tuera;' ce qu'on pretend qu'il avoit sceu [par l'astrologie, à laquelle il estoit fort attaché. Mais il estoit aisé de le prevoir sans estre devin ni astrologue:] '& la seule veue du naturel cruel & violent de Caius luy faisoit dire quelquefois, qu'il élevoit un hydre & un Phaeton pour tourmenter toute la terre, & qu'il ne vivroit que pour le malheur des autres & pour le sien propre. Tac. p. 149. p. 149| Dio, l. 58. p. 635. 636. Dio, p. 635. c. Suet. l. 4. c. 11. p. 430.

ARTICLE XXXV.

Mort de Tibere.

[Comme Macron estoit fort uni à Caius,] 'dés qu'il eut appris de Caricle que Tibere n'avoit plus que deux jours à vivre, luy & ses confidens ne songerent plus qu'à pourvoir promtement à tout par des entretiens secrets & par les couriers qu'on depeschoit vers les armées. Tac. an. 6. c. 50. p. 150.

'La foiblesse de Tibere augmentant cependant tou- p. 150.

L'an de J. C. 37, de Tibere 22.

jours, enfin la respiration luy manqua le 16. jour de mars. ' Il estoit déja tombé plusieurs fois en foiblesse: [a] mais dans celle-ci on le crut tout à fait mort. Caius sortoit déja du palais pour se mettre en possession de l'Empire, & recevoit ceux qui venoient en foule luy en témoigner leur joie; lors qu'on vint dire que Tibere revenoit, & qu'il demandoit à manger. Cette nouvelle effraye tout le monde: chacun s'en va de son costé, & fait le triste ou l'ignorant. Caius sans pouvoir dire un mot, attend la mort au lieu de l'Empire. Macron seul ne s'estonne point, ordonne qu'on mette quantité de couvertures sur Tibere comme pour l'échauffer; ' & qu'on ne luy donne point à manger de peur que cela ne luy fasse mal; ' & puis se retire: de sorte que Tibere mourut bien-tost étouffé sous ces couvertures, ' & par le besoin de manger.

Dio, l. 58. p. 638. e.
a Tac. p. 150.
Dio, l. 58. p. 639. a.
Tac. p. 150.
Suet. l. 3. c. 73. p. 414.

p. 414.

' Suetone cite de Seneque, que se sentant tomber en foiblesse, il avoit tiré de son doit la bague de son cachet, & l'avoit tenue quelque temps, comme s'il eust voulu la donner à un autre; qu'il l'avoit ensuite remise à son doit, & estoit demeuré longtemps immobile, la main fermée, & que depuis ayant tout d'un coup appellé ses officiers, & s'estant levé parce que personne ne répondoit, les forces luy avoient manqué, & il estoit tombé [mort] à quelque pas de son lit.

l. 4. c. 12. p. 431.

' D'autres ont dit que non seulement Caius luy avoit fait donner du poison, mais que lors qu'il estoit prest de mourir, il luy avoit voulu faire oster son anneau; que comme Tibere sembloit le retenir encore, il luy avoit fait jetter un oreiller sur la bouche pour l'étouffer; qu'il l'avoit mesme étranglé de ses propres mains, & qu'un affranchi n'ayant pu s'empescher de crier à la veue d'une action si barbare, il l'avoit fait mettre en croix. Cela paroist d'autant moins incroyable, dit Suetone, qu'il y a des auteurs qui assurent que Caius s'estoit vanté d'avoir voulu faire la mesme chose en une autre rencontre, & d'estre entré le poignard à la main dans la chambre de Tibere durant qu'il dormoit, prest à vanger la mort de sa mere & de ses freres; mais qu'il avoit eu pitié de luy, & s'en estoit retourné; que Tibere s'en estoit apperceu, mais qu'il n'avoit jamais osé s'informer de cet-

te action ni la punir. [Caius pouvoit avoir assez de cruauté pour repandre le sang de son prince & de son oncle ; mais selon que Tacite nous le depeint, il estoit trop lasche pour l'entreprendre.]

' Tibere mourut le 16. de mars, selon que nous lisons dans Tacite & dans Suetone. [" Quelques auteurs mettent sa mort le 26. Ainsi il a regné depuis la mort d'Auguste 22. ans, six mois, & 26. jours ou dix jours de plus. ' Il estoit dans sa soixante & dix-huitiéme année, [a] commencée de quatre mois & neuf [ou dix jours au plus,] [b] estant né selon Suetone le 16. novembre, sous les Consuls Lepidus & Plancus [l'an 42. avant l'ere commune.] [c] L'epitome d'Aurele Victor luy donne 78. ans & quatre mois, parce que, comme nous avons dit, ' on ne convient pas tout à fait de l'année de sa naissance.

NOTE 13.

c. 59. p. 498. p. l.3. c. 73. p. 414.
Tac. an. 6. c. 50. p. 150.
Tac. an. 6. c. 51. p. 151.
a Dio, l. 58. p. 639. b.
b Suet. l. 3. c. 5. p. 329.
c in Tiber.
Suet. l. 3. c. 5. p. 330.

' Dés qu'il fut mort, tout le monde le chargea de maledictions : & la haine qu'on avoit pour luy paroissoit d'autant plus juste, qu'il sembloit que sa cruauté ne finissoit pas mesme avec sa vie. Car il arriva que quelques personnes condamnées au dernier supplice, & differées de dix jours, selon l'arrest [de l'an 21.] devoient estre executées le jour mesme qu'on sceut qu'il estoit mort. On esperoit que ce changement seroit leur grace : mais comme dans l'absence de Caius personne n'avoit l'autorité de casser leur condamnation, les gardes les executerent malgré leurs protestations, & exposerent leurs corps à la veuë de tout le monde : ce qui parut étrangement odieux. ' D'autres furent plus heureux, & la mort de Tibere arrivée durant leurs dix jours leur sauva la vie.

Suet. l. 3. c. 75. p. 416.
Dio, l. 58. p. 638. c.

' Caius conduisit son corps à Rome, [a] où les soldats le porterent, & où il receut les honneurs ordinaires, [b] mesme avec magnificence, [quoiqu'il meritast mieux d'estre traité avec la derniere ignominie,] [c] comme le peuple le demandoit. [d] Caius avoit auparavant écrit au Senat, pour l'assurer que Tibere estoit mort, & qu'il luy avoit succedé. [e] Il avoit aussi demandé qu'on decernast à Tibere les mesmes honneurs que l'on avoit faits à Auguste : dequoy le Senat n'ayant guere envie, & ne sachant point quelles estoient les veritables intentions du nouveau prince, il resolut qu'on remettroit la chose à son arrivée. Et en effet Caius n'en parla plus quand il fut venu. Il fit

Suet. l. 4. c. 13. p. 431. 432.
a l. 3. c. 75. p. 417.
b Jos. l. 18. c. 8. p. 637. b.
c Suet. p. 415. 416.
d Jos. p. 637. a.
e Dio, l. 59. p. 642. b. c.

mesme entrer la nuit le corps de Tibere, l'exposa dés le lendemain, & se contenta de luy faire une pompe funebre à l'ordinaire [sans y mesler aucun des honneurs divins.] Il prononça son eloge; mais il y parla moins de luy que d'Auguste, de Germanicus, & de luy-mesme. ' Nous avons l'inscription mise sur ses os, qui luy donne 38. ans de la puissance du Tribunat, [pour la raison que nous avons marquée en un autre endroit.

Grut. p. 236. 1.

Il faudroit s'arrester longtemps pour rapporter ce que les auteurs ont écrit de son esprit & de son gouvernement. Nous nous contenterons d'ajouter à ce que nous en avons déja dit, cette idée que Tacite donne de ses mœurs.] ' Tibere, dit-il, eut & merita l'estime de tout le monde tant qu'il fut particulier, ou qu'il commanda sous Auguste: il fut adroit à feindre de fausses vertus, pendant que Germanicus & Drusus vécurent: il fut meslé de bien & de mal jusqu'à la mort de sa mere: il montra ouvertement son horrible cruauté, & cacha ses débauches tant qu'il aima ou craignit Sejan. Enfin il s'abandonna tout à fait aux violences & aux debauches lors que n'ayant plus personne qu'il respectast ou qu'il craignist, il ne suivit plus que ses inclinations naturelles.

Tac. an. 6. c. 51. p. 151.

' On cite de Seneque qu'il sembloit que la nature ne l'avoit mis au monde que pour faire voir dequoy les plus grands vices estoient capables dans la plus haute fortune. [On peut seulement douter, si cela ne convient point encore mieux à Caius & à Neron, sans parler maintenant de Commode, ni d'Heliogabale. On peut dire que Dieu n'a élevé à l'Empire ces monstres de la nature, que pour punir les crimes des Romains, & humilier leur orgueil. Comme il vouloit établir sur la terre, & sur tout parmi les Romains, le regne de JESUS-CHRIST & de sa grace, & que rien n'est plus contraire à ce regne fondé sur l'humilité & la charité, que l'orgueil & l'amour des biens de la terre; rien n'estoit plus propre à abaisser l'esprit de fierté & de domination, qui estoit le caractere propre des Romains, que cet asservissement non seulement à des princes cruels & infames comme Tibere, Caius, & Neron, ou bestes & sans esprit comme Claude, mais mesme à leurs ministres, & à leurs affranchis, qui estoient souvent les derniers

Bar. an. 39. § 1.

des hommes par leurs merites aussi bien que par leur état. Les cruautez & les injustices de ces Princes, qui faisoient perir toutes les personnes les plus qualifiées, & en reduisoient une infinité d'autres dans la derniere misere, estoient de mesme les instrumens de la misericorde de Dieu aussi bien que de sa justice, & apprenoient admirablement aux hommes combien toutes les grandeurs humaines sont vaines & peu assurées; que les dignitez & les richesses sont plus propres à nous exposer à la mort qu'à nous conserver la vie; qu'ainsi il ne nous reste qu'à nous jetter entre les bras de celuy qui nous a creez, & qui veut estre nostre salut, pour mettre en luy toute nostre confiance, toute nostre joie, & tout nostre amour.]

ARTICLE XXXVI.

Des auteurs qui ont vécu & qui sont morts sous Tibere.

'VALERE Maxime, qui nous a laissé un recueil des actions & des paroles memorables des anciens, a écrit dans les dernieres années de Tibere aprés la mort de Sejan, comme on le tire de ses propres paroles, & des anciens qui l'ont cité; quoique son style qui ne sent pas la pureté de son siecle, pust donner lieu de croire qu'il est plus nouveau : mais il y a toujours des auteurs qui écrivent mal. Vossius croit que nous n'avons peut-estre pas l'ouvrage mesme de Valere Maxime, mais seulement l'abregé qu'en a fait un Julius Paris : [ce qui pourroit recevoir assez de difficulté.] ' On ne sçait pas mesme si c'est cet auteur ou quelqu'autre Valere dont Julius Paris a fait l'abregé. ' Aprés les neuf livres de Valere Maxime il y a un petit traité des noms Romains, qu'on croit n'estre point du tout de luy, mais de ce Julius Paris.

Voss. h. lat. l. 1. c. 24. p. 122. 123. | Val. Max. n. p. 844. 1. | p. 834 | Voss. p. 123. 124.

'Strabon si celebre par ses dix-sept livres grecs de geographie, en écrivoit le quatriéme vers l'an 18. de JESUS-CHRIST estant déja fort âgé : [de sorte qu'on ne peut douter qu'il n'ait achevé son ouvrage & sa vie mesme avant la mort de Tibere.] Il avoit encore fait d'autres écrits : mais ils sont perdus. Il faisoit profession de la philosophie Stoïcienne.

Voss. h. gr. l. 2. c. 6. p. 185-187.

c.3.p.171-175| de poet.gr.c.9. p.72. a Plin.l.6.c.27. p.129.130.

Vossius croit que Denys dont nous avons aussi une espece de geographie, ou "de description du monde en vers grecs, peut n'estre mort que sous Tibere : [a] car il pretend que c'est celuy que Pline dit avoir vécu sous Auguste, qui l'envoya visiter les pays de l'Orient "pour luy en dresser des memoires, avant que d'y envoyer son fils aisné [C. Cæsar.] Ce Denys estoit de la ville de Carax, nommée aussi Alexandrie & Antioche, bastie entre les fleuves du Tigre & d'Eulée, à la teste de l'Arabie-heureuse ; & c'est le dernier, dit Pline, qui nous ait donné une description de toute la terre. Scaliger & Saumaise croyent avec quelque fondement que celuy que nous avons, n'a vécu que sous M. Aurele ou sous Severe. [Et veritablement je ne trouve dans cet auteur aucun endroit qui ait rapport à ce que Pline paroist citer ; ni mesme qu'il parle de la ville de Carax, quoiqu'il en eust assez d'occasion.] Suidas attribue la description du monde à trois differens Denys, l'un de Corinthe, l'autre de Milet, & le troisiéme de Rhode ou de Samos : & puis il ajoute qu'il croit que l'auteur de cet ouvrage estoit de Byzance, à cause de ce qu'il dit du fleuve Rhebas, quoique cet endroit mesme donne plutost sujet de dire qu'il estoit de Bithynie. Saumaise le fait Alexandrin, [à cause sans doute que] [b] son scoliaste qui le met du temps d'Auguste, le fait fils d'un Denys d'Alexandrie.

οἰκουμένης περιηγήσεως.

ad commentanda omnia.

Note 14.

Euf. chr. n.p. 228.1| Salm.in Solin.p.628.1.b| in Spart.p.138. 2.b.c.d.

Suid.p.747.a. b. c.

Voss.h.gr.p.173. M.Aur. v.n.S.p. 138.1.b. b Voss.poet.gr.c. 9.p.72.

poet.lat.c.2.p.38

Phedre qui a mis en vers latins les fables d'Esope, a vécu sous Auguste & sous Tibere selon Vossius, qui le fait affranchi d'Auguste. Il estoit de Thrace.

Juv.sat.6. n.p. 218.1.

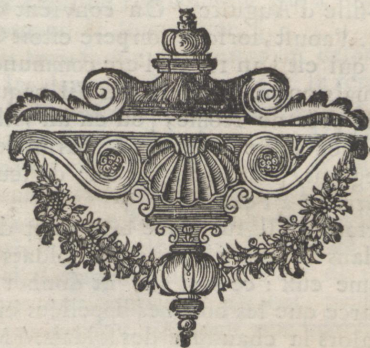
L'astrologue Thrasylle dont nous avons parlé au commencement de cette histoire, s'estoit appliqué à beaucoup d'autres sciences, & particulierement à la philosophie de Platon, avant que de se donner à l'astrologie. C'est ce qui fait croire que c'est le Thrasylle dont on cite un ouvrage sur la genealogie & les écrits de Platon, & un autre sur la lecture de Democrite. On luy attribue encore quelques livres de medecine que Pline a citez. Aussi Julien l'apostat nous assure qu'il avoit laissé des ouvrages qui luy faisoient plus d'honneur que tout le credit qu'il avoit pu avoir auprés de Tibere. Quelques-uns citent de Dion que Tibere le fit mourir en la

Jonss.l.3.c. 3.p. 223.224. Tac.an.6.n.66. p.141.1. Jul.ad Themi. p.489. Jonss.l.3. c.3.p. 224.|Dio,l.57.p. 612.e.

16. année de JESUS-CHRIST : [mais ce n'est pas le sens de Dion,]' qui marque mesme positivement que Thrasylle mourut [en l'an 36.] un an seulement avant ce prince.] Dio,l.58.p.638, b.

'L. Fenestella poëte & historien, mourut dans les dernieres années de Tibere. [a] On voit qu'il a esté fort celebre. [Mais je ne croy pas que nous ayons rien de luy.] Car pour le traité des Magistrats Romains qui porte son nom, c'est un écrit de ces derniers siecles, fait par un André Dominique Flocco Florentin. Plin.l.33. c.11. p.802.c|Hier. chr. a Voss.hist. lat.l. 1.c.19. p.100, 101.

[Nous pourrions encore ajouter ici plusieurs auteurs qui ont écrit sous Tibere selon Vossius & Jonsius. Mais cela seroit inutile, puis qu'il ne nous reste rien de leurs ouvrages.]



T

L'EMPEREUR CAIUS JULIUS CÆSAR GERMANICUS CALIGULA.

ARTICLE PREMIER.

Naissance, education & genie de Caius.

Suet.l.4.c.1.7. p.419.425.

'L'EMPEREUR Caius fut le dernier fils de Germanicus neveu de Tibere & d'Agrippine petite-fille d'Auguste. ' On convient qu'il naquit le 31. d'aoust, lorsque son pere estoit Consul avec C. Fonteius [qui est l'an 12. de l'ere commune de JESUS-CHRIST:] ' mais on ne convient pas s'il naquit à Tivoli, ou à Antium [prés de Rome,] ou en un village prés de Coblents au diocese de Treves, & parmi les quartiers d'hiver des legions. [Ce n'est pas une difficulté qui merite qu'on s'arreste à l'examiner.]

c.8.p.426| Dio, l.59.p.644.a.c.

Suet.c.8. p.425-428| Tac.an.1.c. 41.p.22|exc.l. p.178.

' Il est certain qu'il fut élevé tout petit dans la Germanie, & dans le camp parmi les soldats, habillé & chaussé comme eux: ce qui luy fit donner " le nom de Caligula, parce que les bottines appellées en latin *Caligæ*, estoient alors la chaussure des soldats. ' Mais [depuis qu'il fut Empereur,] c'estoit luy faire une injure digne de punition que de l'appeller Caligula. ' Il avoit aussi dés l'enfance le nom de Cesar, [parce que son pere estoit entré dans la maison des Cesars lors qu'il fut adopté par Tibere, fils adoptif d'Auguste:] ' & ses medailles luy donnent aussi quelquefois le nom de Jule, [propre à la famille des Cesars.] ' On l'appelloit encore Germanicus comme son pere. [Les anciens se contentent ordinairement du nom de Caius.]

Tac.an.1.c.41.p. 22|c.69.p.32| Dio,l.57.p.605. e|Suet.l. 4.c.9.p. 428.

NOTE 1.

Sen.ad Seren. l. 2.c.18.p.661.d.

Tac.an.1.c.69. p.32.

Goltz.p.38.

Dio,l.59.p.640. b.

' Ses inscriptions le font fils de Tibere, & luy donnent Auguste tantost pour bisayeul, [comme il l'estoit par la nature,] tantost pour ayeul, [sans parler jamais de Germanicus; comme si Tibere en le faisant son heritier & son successeur, l'eust aussi adopté pour fils. Je ne trouve point que cela soit marqué par les auteurs : mais on voit par l'histoire que tous ceux qui estoient faits Cesars, estoient considerez comme fils adoptifs de ceux qui leur avoient donné cette dignité.] Birag.p.77.

' Son éducation de soldat, & au milieu des soldats, luy acquit l'affection des gens de guerre, [a] & la memoire de son pere le fit aimer de tous les peuples. [Mais on ne l'aima que tant qu'on ne le connut pas, & on eut autant de joie de sa mort que de son élevation à l'Empire.] ' Il avoit un naturel violent & impetueux ; une legereté & [b] une inconstance qui tenoit mesme de la fureur. [c] Il estoit porté dés sa premiere jeunesse à la cruauté & à la débauche; [d] aimoit à railler, & à picquer tout le monde par des mocqueries sanglantes, [e] & prenoit pour injures les moindres paroles [qui ne répondoient pas à l'idée que sa vanité luy donnoit de luy-mesme.] Suet.l.4.c.9.p. 428. a c.13.p.431. Tac.an.6.c.45. p.149. b Philo,legat.p. 997 b. c Suet.l.4.c.11. p.429|Jos.l.19. c.2.p.667.e. d Senec.ad Seren. l.2.c.18.p.361. b.c. e d.

[f] Il estoit tres-facile à écouter les calomnies; tres-timide dans les dangers, & sa timidité le rendoit cruel lors qu'il croyoit le pouvoir estre impunément. f Jos.ant.l.19.c. 2.p.667.e.

&c. ' Selon que Seneque & Suetone décrivent son exterieur, il n'avoit rien d'avantageux, [& qui ne répondist fort bien aux défauts de son esprit.] Sen.ad Seren.l. 2.c.18 p.361.b| Suet.l.4.c.50.p. 485.

' Il avoit tellement forcé son humeur promte, & avoit si bien appris à dissimuler dans l'école de Tibere, [g] auprés duquel il demeura depuis " l'âge de 20. ans [h], qu'on a dit de luy que jamais il n'y eut meilleur valet ni plus méchant maistre. Il avoit une adresse admirable à s'accommoder à l'humeur de Tibere, & de ceux qui estoient auprés de luy. Dans les malheurs de sa maison, " & dans la mort de sa mere & de ses freres, jamais on ne put arracher de sa bouche aucune plainte. ' Et il ne manquoit pas de personnes qui par malice faisoient tout leur possible pour le porter à se plaindre. Quelque mauvais traitement qu'on luy fist à luy-mesme, il le dissimuloit plutost avec insensibilité qu'avec patience. [Cela n'empeschoit pas neanmoins, comme nous l'avons veu au- Tac.an.6.c.45. p.149. g Suet.l.4.c.10. p.429. h p 429|Tac.an. 6.c.20.p.140. Suet.p.429.

NOTE 11 de J. C. 31. V.Tibere.

tre part", que Tibere ne vist bien de quoy il estoit capable.] V. Tibere. § 35.

p.429.n. ' Il ne prit la robe virile qu'à 20. ans, au lieu que les autres la prenoient à 17. selon les commentateurs : ce qui vint à ce qu'on croit des longueurs ordinaires de Tibere, [ou de ses defiances. Car] il n'accompagna mesme cette action d'aucun des honneurs qu'il avoit accordez aux freres de Caius en pareille occasion. c.12.p.430. 431|Dio,l.58 p. 625.c. ' Il le fit neanmoins Pontife [en la mesme année] lorsqu'il travailloit déja à la ruine de Sejan, & témoigna qu'il songeoit mesme à le faire son successeur. V.Tibere. § 36. V.Tibere. § 35. [" L'an 33. de JESUS-CHRIST, c'est à dire l'année mesme qu'il perdit son frere Drusus & sa mere,] Note 2. Dio,l.58.p.635. d. ' Tibere luy donna entrée aux dignitez en le faisant Questeur, [a] & le declara mesme Prince de la jeunesse, si la medaille dont on le tire ne se rapporte point plutost à C. Cæsar fils d'Agrippa.] a Goltz.thes.p. 38.c. *prætextatum adhuc* Dio,p.637.b| Tac.l.6.c.20. p.140| Suet.l.4. c.12.p.430. ' Tibere luy fit épouser en mesme temps Junia Claudia ou Claudilla, fille de M. [Junius] Silanus, l'un des plus nobles de Rome, [b] laquelle estant morte peu de temps aprés, donna moyen à Macron de gagner l'amitié de Caius en luy abandonnant sa propre femme. b Tac.l.6.c.45. p.149. c.5-9.p.133. 136. ' Et Caius avoit rendu ses impudicitez celebres dés devant son mariage. [c] On l'accusoit mesme d'avoir violé sa sœur Drusille. c Suet.l.4.c.24. p.450.

ARTICLE II.

Caius parvient à l'Empire, & en fait exclure le jeune Tibere : Il aime sa famille ; abroge l'action de leze-majesté, rétablit les condamnez.

L'AN DE JESUS-CHRIST 37, DE CAIUS 1.

[NOus avons rapporté en un autre lieu la part qu'on pretend que Caius eut à la mort de Tibere, & comment par cette mort arrivée le 16. ou le 26. mars de l'an 37. il se trouva maistre de l'Empire,] V.Tibere. § 36. Dio,l.59.p.644 a. ' à l'âge de 25. ans, moins environ quatre mois. [d] Il écrivit aussi-tost au Senat pour luy mander que Tibere estoit mort, & qu'il luy avoit succedé. d Jos. ant.l.18.c. 8.p.637.a. Dio,l.58.p.638. d.e. ' Il suspendit apparemment en mesme temps l'execution de ceux qui avoient esté condamnez à la mort, & leur accorda ensuite la vie. *ψῆφος.*

'Il prit le deuil pour conduire à Rome le corps de Tibere, qui estoit mort à Misene [dans la Campanie :] & cette pompe funebre n'empescha pas qu'il ne receust en chemin toutes les marques possibles de la joie qu'on avoit de le voir Empereur.' Il avoit demandé que le Senat decernast à Tibere les honneurs [divins] comme on avoit fait à Auguste : mais quand il fut arrivé à Rome il n'en parla plus. Il fit aussi son eloge sans presque en rien dire. Suet.l.4.c.13.p. p.431.432. Dio, l.59.p.642. b.c. V.Tibere. § 36.

V.Tibere. § 35. [Tibere par son testament avoit donné à Caius pour collegue de l'Empire son petit-fils nommé Tiberius Nero Gemellus,] 'qui n'estoit encore que dans sa 18e. année, [a] au dessous de l'âge prescrit par les loix pour entrer dans le Senat,[b] & il n'avoit pas mesme encore pris la robe virile.[c] Caius qui savoit cette disposition, eust pu supprimer le testament. Mais parce que beaucoup d'autres la savoient aussi, il aima mieux le faire casser solennellement. C'est pourquoy dés qu'il fut arrivé à Rome, il l'envoya par Macron au Senat, qui estoit preparé pour cela ; & le peuple mesme y entra en foule : de sorte que l'on cassa le testament, sous pretexte que Tibere n'avoit pas eu l'esprit sain lors qu'il avoit confié l'Empire à son petit-fils dans l'age où il estoit ; & l'on donna à Caius seul la puissance souveraine, & absolue sur toutes choses. [Cette injustice] 'fut receue avec une joie universelle : [mais on eut bien-tost sujet de s'en repentir.] Tac.an.1.c.84. p.67. *pretextatum adhuc.* a Dio, l.59.p. 640. c. b Suet.l 4.c 14. p.433. c p.433|Dio,l.59. p.640. Suet. p.433.

'Il fut aisé de juger qu'on n'avoit cassé le testament de Tibere que pour exclure son petit-fils de l'Empire : car hors cet article Caius l'executa ponctuellement. Il executa mesme celuy de Livie que Tibere avoit supprimé, & ajouta encore de nouvelles liberalitez à celles que l'un & l'autre faisoit au peuple de Rome, à toutes les armées, & à divers particuliers.' Mais la suite fit bien voir que ces largesses venoient plutost d'une prodigalité sans jugement, que d'une liberalité sage & veritable. c.16. p.438|Dio, l.59. p.640.641. Dio,p.641.b.c.

'Il fit alors un discours tout à fait populaire en presence du Senat, des Chevaliers, & de quelques personnes du peuple, qui estoient aussi entrées dans le Senat, promettant de leur donner une part entiere au gouvernement, & de faire tout ce qu'ils jugeroient de meilleur, comme leur fils & leur "éleve.' Il ne voulut prendre au- Dio,l.59.p.643. 644. θρέμμα. p. 641.d.

[p. 644. b.] cun des noms qui marquoient l'autorité souveraine, ' & fit quelques autres actions encore assez populaires : ce que l'on estimoit & aimoit d'autant plus, qu'à l'age où il estoit on ne le croyoit pas capable de feindre. [b. c.] ' Le Senat ordonna qu'il seroit aussi-tost declaré Consul, & qu'aprés cela il le seroit tous les ans. Mais il le refusa, & voulut que Proculus & Nigrinus achevassent leur Consulat, qui ne devoit finir qu'au mois de juillet.

[p. 642. a | Suet. c. 14 p. 433 | c. 15. p. 435.] ' Aussi-tost qu'il eut fait les funerailles de Tibere, il s'en alla dans les isles de Pandataire & de Ponce, d'où il rapporta les os & les cendres de sa mere & de son frere [Neron :] & il les fit mettre solennellement dans le monument d'Auguste. [Gruter. p. 237. 3. 4.] ' On voit encore les inscriptions mises sur leurs cendres. [a Dio, p. 642. a.] [a] Il abolit tout ce qui avoit esté fait contr'eux [& contre Drusus mort à Rome.] [b p. 644. a. b | Suet. c. 15. p. 436. 437.] [b] Il fit un paquet de tous les papiers que Tibere avoit laissez sur eux & sur les autres personnes accusées de leze-majesté, & le brula publiquement, aprés avoir juré qu'il n'en avoit lû aucun ; « Afin, disoit-il, que quand mesme je voudrois me vanger « de ceux qui ont esté causes de la mort de ma mere & de « mes freres, je ne le puisse pas. [Dio, p. 642. a.] ' Cependant il les punit tous depuis, [642. e.] ' ce qui fit croire que ces papiers qu'il avoit brulez n'estoient que des copies, & qu'il en avoit gardé les originaux. [Senec. de ira l. 3. c. 21. p. 308. d.] ' Il ruina un fort beau chasteau sur le bord de la mer, à cause que sa mere y avoit esté quelque temps prisonniere, comme pour abolir la memoire du malheur de cette princesse : & il ne fit que rendre ses maux encore plus celebres, par la curiosité que chacun avoit de savoir pourquoy on avoit ruiné cette maison.

[Jos. l. 18. c. 8. p. 637. b. c.] ' Le jour mesme qu'il arriva à Rome il vouloit rendre la liberté à Agrippa [petit-fils du Roy Herode, " que Tibere avoit fait mettre en prison six mois auparavant.] [V. la ruine des Juifs.] Mais Antonia sa grand'-mere, quoiqu'amie d'Agrippa, luy conseilla d'attendre un peu afin de garder quelque bienseance pour la memoire de Tibere. Ainsi il le delivra seulement au bout de quelques jours. [Dio, l. 59. p. 644. a.] ' Il élargit de mesme tous les autres prisonniers, entre lesquels se trouva L. Pomponius [Secundus] retenu en prison " depuis sept ans entiers. [V. Tibere, § 25.] [Suet. c. 15. p. 436.] ' Il retablit generalement tous ceux que Tibere avoit fait condamner ou releguer, donna abolition à tous ceux qui avoient esté mis en justice sous luy [pour

crime de leze-majesté,] '& mesme défendit d'accuser personne pour ce crime, qui avoit servi de pretexte à tant de malheurs. Dio, p. 642. d| 644. a.

'Aprés avoir rendu ses devoirs aux cendres de sa mere & de ses freres, il donna à Antonia sa grand'-mere le nom d'Auguste, la qualité de Prestresse d'Auguste, tous les privileges des Vestales, & tous les honneurs que Livie avoit jamais eus. 'Il donna de mesme les privileges des Vestales à ses sœurs Drusille [Agrippine & Liville, ou Julie,] [a] & voulut que dans les sermens solennels, dans les vœux qu'on faisoit pour luy tous les ans, & dans les actes publics on les joignist avec luy; ce que l'histoire rapporte en le louant, comme des marques d'un bon naturel, ' quoique d'ailleurs on pretende que son amour pour ses sœurs alloit jusqu'au crime. Suet. c. 15 p. 435| Dio, p. 641. c. Dio, p. 641. e| Suet. c. 7. p. 425| Birag p. 76. 77. a Dio, p. 641. e| 646. d| Suet. c. 15. p. 436. Dio, p. 642. b| Suet. c. 24. p. 450. 453.

ARTICLE III.

Consulat de Caius & de Claude: Actions populaires de Caius: Il rend la Comagene à Antiochus.

'Le mois de juillet estant venu, Caius prit le Consulat, & voulut avoir pour collegue Claude son oncle, qui ayant alors 46. ans, [b] n'avoit jamais pu obtenir aucune dignité, à cause de la foiblesse de son esprit, [c] & estoit demeuré jusqu'alors dans le rang des Chevaliers. [d] On dit que lors qu'il entra la premiere fois dans la grande place avec les marques de sa dignité, une aigle se posa sur son épaule: ce qu'on prit pour un presage de l'Empire [lors qu'il y fut élevé.] 'Le mesme jour Caius fit un discours dans le Senat, où il parla fortement contre tout ce que l'on reprenoit dans Tibere, & promit tant de belles choses de son gouvernement, que le Senat craignant qu'il ne les tinst pas, ordonna [pour l'y obliger] qu'on feroit tous les ans une lecture [publique] de son discours. Dio, p. 644. e| Suet. l. 4. c. 15. p. 436| l. 5. c. 7. p. 511. b Suet. l. 5. c. 5. p. 510. c l. 4. c. 15. p. 435| 436| Dio, p. 644. c. d Suet. l. 5. c. 7. p. 511. Dio, p. 644. d.

'Le 31. jour d'aoust, qui estoit celuy de sa naissance, il donna des jeux tres-magnifiques, qui marquoient déja son inclination à la prodigalité & au luxe. 'Ce fut en cette occasion, ou au moins durant l'empire de Caius, que l'on commença à mettre des coussins sur les bancs nuds dont les Senateurs mesmes s'estoient contentez jusqu'alors. p. 644. 645. p. 645. b.

[Mais il falloit estre presque toujours au theatre. Car Caius avoit une telle passion pour ces sortes de divertissemens que Tibere avoit meprisez,] 'qu'il n'y avoit presque point de jour qu'on ne representast quelque spectacle. 'Suetone parle amplement de ces magnificences populaires, [a] & des autres qui estoient encore moins excusables, [b] par le moyen desquelles il épuisa en moins d'un an, ou selon Dion, en moins de deux, les grandes richesses que Tibere avoit laissées dans le thresor : [c] ce qui l'engagea ensuite à chercher de nouveaux imposts, & d'autres moyens encore plus mauvais, pour soutenir ses depenses. [Mais ce ne fut que dans la suite de son regne.] 'Car dans le commencement il ne travailloit qu'à se faire aimer, & à paroistre populaire.

p.643.d. | Suet.l.4.c.17.18. p.439-442. | a c.37. p.469-471. | b c.38.p.471| Dio,p.641.b.c. | c Suet.c.38.p.471. | c.15.p.434|l.5.c.7.p.511| Dio,p.641.c.d. | Dio,p.642.e.

[Outre ce que nous en avons dit,] 'l'histoire remarque qu'il ne vouloit point qu'on luy dressast aucune statue, ni comme à un dieu, ni comme à un homme. 'Il declara qu'il n'écouteroit point les delateurs. Il chassa de la ville ceux qui faisoient profession des crimes contraires à la nature, & il vouloit mesme les faire jetter dans la mer. Il permit de publier les ouvrages que Tibere avoit fait supprimer comme trop libres, disant qu'il avoit interest que la posterité connust toutes ses actions. Il voulut que les ordonnances des magistrats fussent executées sans qu'on en pust appeller à luy. 'Il fit une liberalité considerable à une femme, parce que dans la question, elle n'avoit point voulu parler contre son maistre. 'Il rendit à diverses personnes ce qu'elles avoient perdu par le feu [ou d'autres accidens semblables.]

Suet.l.4.c.15.16. p.437. | p.438.439. | p.438.

'Il rendit à Antiochus le royaume de Comagene, ["reduit en province dix-neuf ans auparavant, aprés la mort d'un autre Antiochus,] dont celuy-ci estoit fils. Il y ajouta la Cilicie maritime, 'que quelques-uns pretendent estre ce qu'on appelle la Cilicie rude ou raboteuse : '& il luy donna en mesme temps une somme d'argent comme pour luy restituer les revenus que le fisc avoit tirez de ses Etats durant que les Romains en avoient joui. [La suite de l'histoire nous obligera de parler assez souvent de cet Antiochus.

p.438| Dio,p.645.d. | Suet.l.8.c.8.p.744.n. | l.4.c.16.p.438. | Note 3. | V.Tibere, §10.

Ce qui arriva à Agrippa est encore plus celebre : mais comme nous esperons en parler plus amplement " en un autre

V.la ruine des Juifs.

autre endroit, nous nous contenterons de dire ici] ' que Caius aprés l'avoir tiré, de prison luy donna la Tetrarchie de Philippe son oncle, avec le titre de Roy. ' Mais il se reserva la Judée, où il envoya en mesme temps Marulle pour gouverneur. Jos.ant.l.18.c.8. p.637.c. d.

ARTICLE IV.

Vitellius confere avec Artabane, & fait la paix avec les Parthes.

Note 4. [CAius écrivit peut-estre "aussi alors] ' à Vitellius gouverneur de Syrie, de faire la paix avec Artabane Roy des Parthes : [& il est assez probable que Vitellius en receut l'ordre, lors qu'aprés] ' avoir esté vers Pasque à Jerusalem, où il avoit appris la mort de Tibere, & où il avoit osté le pontificat à Caïphe, il fut retourné à Antioche, ou mesme lors qu'il estoit encore en chemin. ' Suetone dit en un endroit que Vitellius employa toutes sortes d'artifices pour obliger Artabane à une entreveue, ' & en un autre, qu'Artabane qui n'avoit jamais témoigné que de la haine & du mépris pour Tibere, rechercha de luy-mesme l'amitié de Caius. ' Selon Dion, il estoit sur le point d'attaquer la Syrie, & déja prés de l'Euphrate, Vitellius vint au devant de luy avec tant de diligence, qu'il le surprit, & l'obligea de consentir à un traité. [De quelque maniere que cela soit arrivé,] ' comme ils furent convenus d'une entreveue, on dressa un pont sur l'Euphrate, au milieu duquel Artabane & Vitellius se rencontrerent, chacun avec leurs gardes, & conclurent ensemble les conditions du traité ' à l'avantage des Romains. Artabane donna mesme de ses fils en ostage, ' au moins un, nommé Darius, qui n'estoit encore qu'un enfant. [a] Il ne l'envoya que quelque temps aprés, avec de grands presens, & envoya avec luy un Juif nommé Eleazar, qui avoit sept coudées de haut. c.6.p.624.g. c.g.|c.7.p.627. d. Suet.v.Vit.c.2. p.706. l.4.c.14.p.434. Dio,l.59.p.661. b.c. Jos.ant.l.18. c.6. p.625.d. Dio,l.59.p.661. c. Jos.p 625.e| Suet. l.4.c.19. p.443. a Jos.p.625.d.e.

' Quand l'accord fut conclu, Herode Tetrarque de Galilée traita magnifiquement Artabane & Vitellius dans une tente qu'il avoit fait dresser [sur des bateaux] au milieu de la riviere. ' Les historiens Romains écrivent qu'Artabane passa l'Euphrate, adora les aigles & les dra- d. Suet.l.4.c.14. p.434.|v.Vit.c.2. p.706.

Dio, l.59.p.661. c. a Jos l.18.c.6. p.625.c.f.

peaux des legions, & les images des Cesars 'Auguste & Caius, & qu'il leur offrit mesme des sacrifices. [a] Herode se hasta de mander toutes choses fort exactement à l'Empereur : de sorte que les couriers de Vitellius estant arrivez trop tard, l'Empereur luy répondit, qu'il avoit déja appris d'Herode tout ce qu'il luy écrivoit : ce qui picqua extremement Vitellius contre Herode.

ARTICLE V.

Caius aprés une grande maladie change d'esprit ou de conduite : Il adopte le jeune Tibere & le fait mourir : Il maltraite Antonia qui en meurt de regret.

Suet. l.4.c.17. p.439. b Dio, l.59. p. 645.c.

'Caius tint le Consulat durant deux mois [b] & douze jours, [c'est à dire jusqu'au 12. de septembre :] & laissa le reste de l'année à ceux qui avoient esté designez [par Tibere] pour les six derniers mois. [Onuphre ne les nomme pas.]

Phil. leg. p.994, b.c.d.

'Au huitiéme mois de son regne, [c'est à dire vers la fin d'octobre,] & comme parle Philon, au commencement de l'autonne, il tomba dans une grande maladie, causée par ses excés de vin & de viande, & par d'autres debauches encore plus honteuses. 'Comme jusqu'alors les peuples n'avoient trouvé que de la felicité & de la douceur sous son gouvernement, 'tout le monde fut extremement touché de sa maladie. 'On passoit la nuit à la porte du palais : il y en eut qui vouerent publiquement leur vie pour la sienne, & d'autres promirent de combattre pour sa conservation parmi les gladiateurs, [ce qui ne pouvoit manquer d'estre fort agreable aux demons qui leur en inspiroient la pensée.] 'Quand il revint de cette maladie, il sembloit que sa convalescence eust rendu la vie à tout le monde, tant on en témoigna de joie. 'Les Juifs en rendirent graces à Dieu par des hecatombes qu'ils offrirent en holocauste.

p.993. 994. — p.994. 995. — Suet. l.4. c 14. p. 433. 434 | Dio, l. 59. p. 645. c. — Phil. leg. p. 995. — p.1041. c. d.

p.995. c. d.

'Mais toute cette joie estoit bien mal fondée ; & ce Prince qu'on regardoit comme l'auteur & le conservateur de la felicité publique & particuliere, changea bientost de naturel, ou laissa paroistre celuy qu'il avoit tenu quelque temps caché. 'Que s'il est vray qu'il y ait eu

Suet. l.4.c.50.51. p.486.

de l'alteration dans son cerveau, comme ses actions turbulentes & ses insomnies donnoient lieu de le croire, & comme on pretend qu'il le reconnoissoit luy-mesme; [ce fut peut-estre autant l'effet de cette maladie, que des charmes de Cæsonia sa femme] 'ausquels on l'attribuoit, [quoiqu'il ne l'ait épousée que depuis.] 'Il avoit esté sujet au mal caduc dans son enfance. p. 486. c.50.p.485.

'D'autres ont attribué son changement à l'orgueil, [que S. Augustin appelle le ver de la grandeur & des richesses;] tout ce qu'il avoit de bon & par l'éducation & par la nature, n'ayant pu resister à cette " peste, parce qu'il est étrangement difficile de se maintenir dans le bien, lorsqu'on a toute liberté de faire le mal. [Le remede presque unique contre ce danger est d'avoir auprés de soy des gens d'honneur & de merite, qui nous puissent donner dans les rencontres les avis dont nous avons besoin,] '& Caius avoit d'abord esté bien aise d'avoir de ces amis sages & fidelles, soit pour profiter de leur entretien, soit pour s'acquerir de l'estime. Mais depuis il les traita si mal, qu'il n'eut point d'ennemis plus irreconciliables. 'Pour exprimer en un mot le changement qu'on vit en luy, l'histoire dit que durant quelque temps il agit en prince, & que depuis il devint un monstre. 'Dés le temps de sa maladie il institua sa sœur Drusille heritiere de ses biens & de l'Empire mesme. Jos.ant. l.19.c.2. p.668.b.c. ὄλεθρον. c. Suet.l.4.c.22.p. 444. c.42.p.450.

'Il avoit refusé d'abord, comme nous avons dit, tous les titres qui marquoient la dignité imperiale; [c'est à dire ceux d'Auguste, d'Empereur, de Pere de la patrie, de grand Pontife, & de la puissance du Tribunat.] Mais depuis il les prit tous en un seul jour, hormis celuy de Pere de la patrie, qu'il ne prit qu'un peu aprés les autres; quoiqu'Auguste ne les eust acceptez que separément, & que Tibere en eust toujours refusé quelques-uns. 'On voit par les medailles qu'il les avoit tous dés devant son second Consulat, [c'est à dire dés l'année suivante: & il faut mesme qu'il les ait pris de celle-ci,] 'puis qu'avant son troisiéme Consulat, [c'est à dire dés l'an 39.] il contoit la troisiéme année de son Tribunat, & la quatriéme l'année suivante. 'On ne voit point dans ses inscriptions qu'il ait pris le titre de Pere de la patrie avant la troisiéme année de son Tribunat. 'Outre ces titres déja donnez à Auguste, Dio,l.59.p.641. d. Goltz.p.38. Birag.p.78. Goltz.p.39,b. Suet.l.4.c.22.p. 444.445.

il se faisoit appeller " le Pieux, le fils * des troupes, le pere des armées, l'excellent & le tres-grand Cesar.

" Pius.
* castrorũ.

[La vanité & la folie fut bien-tost suivie par la cruauté.] ' Le jour auquel le jeune Tibere [entroit dans sa dix-neuviéme année, &] prenoit la robe virile, Caius l'adopta pour son fils, & le declara Prince de la jeunesse. ' Philon particularise assez cette action : mais il assure en mesme temps que Caius n'adopta ce Prince, que pour luy oster le droit qu'il avoit de partager l'Empire avec luy, & pour estre entierement maistre de luy & de sa vie, selon l'autorité que le droit Romain donnoit aux peres. ' Et en effet, il luy osta [bien-tost] la vie, lorsqu'il s'y attendoit le moins, par un Tribun qu'il y envoya avec quelques Centeniers. a On dit que comme pour insulter à la nature, " en faisant semblant d'estre religieux dans l'action la plus impie, il voulut que l'on obligeast ce miserable Prince à se défaire luy-mesme, n'estant permis à personne, disoit-il, de répandre le sang du petit fils d'un Empereur. Ainsi quoique Tibere presentast sa teste, personne ne voulut luy accorder la grace de le tuer. Il fallut qu'il prist l'épée : & comme il ne savoit où il se devoit donner le coup, n'ayant jamais veu tuer personne, il demanda au moins qu'on le luy montrast. Ces officiers barbares eurent assez de courage pour luy obeïr en cela : & il finit ainsi de sa propre main sa vie miserable.

Suet. c. 15 p. 436 | Dio, l. 59. p. 645. c. d.
Phil. leg. p. 996. a. b.
c | Suet. l. 4. c. 23. p. 445 | Dio, l. 59. p. 645 c. d.
a Phil. leg. p. 996.
" κατεἰρωνευόμενος.

' Caius pour excuser cette premiere cruauté, qui devoit estre suivie de tant d'autres, disoit que durant sa maladie Tibere avoit souhaité sa mort. ' Il se plaignoit aussi qu'il sentoit le contrepoison, comme s'il eust eu peur qu'il ne le voulust empoisonner. Quoy, disoit-il, du contrepoison contre Cesar ? ' Et ce pretendu contrepoison n'estoit qu'un remede contre une toux qui l'incommodoit. ' C'est ainsi qu'il se défit de l'unique prince, sur qui ceux qui eussent voulu troubler, pouvoient jetter les yeux, [afin de se donner une liberté toute entiere de suivre son genie & ses passions.]

Dio, p. 645. d. e.
Suet. l. 4. c. 23. p. 449. c. 29 : p. 461.
c. 23. p. 450.
Phil. leg. p. 996. e.

' Il obligea ceux qui s'estoient vouez à la mort pour sa santé, d'executer leurs promesses, au lieu des recompenses qu'ils avoient attendues de leur sotte flaterie.

Suet. c 27. p. 458 | Dio, p. 645. e.

' Quelques-uns remarquent qu'Antonia sa grand'-mere ayant demandé une fois à luy parler en particulier, il le

Suet. c. 23 p. 449.

luy refusa, & voulut que Macron y fut present. ' Un jour c.29. p.461.
qu'elle luy vouloit donner quelque avis, il luy répondit fie-
» rement: Souvenez-vous que je puis tout. [Enfin comme cet-
te princesse, aussi illustre par sa qualité & par sa naissance
(car elle estoit fille de M. Antoine,) que venerable par
ἐπιτιμήσαντι. son âge,] ' eut " cru devoir prendre la liberté de luy par- Dio,p.642.b.
ler en une occasion avec quelque force, il la reduisit à la
necessité de s'oster elle-mesme la vie, [soit par un com-
mandement exprés, soit par la maniere indigne dont il la
traita. ' Il y en eut qui crurent qu'il luy avoit mesme don- Suet.l.4.c.23.p.449.
né du poison. [Mais assurément Philon ne l'a pas sceu,
puis qu'il ne le luy reproche point.] ' Il ne luy fit rendre p.449.
aucun honneur particulier aprés sa mort, & regarda de
sa chambre sa pompe funebre. [Elle peut estre morte cet-
te année ou la suivante.]

' Dion met dés celle-ci la mort de Silanus son beaupe- Dio,l.59.p.645.646.
re. [a] Mais selon Philon elle n'arriva qu'aprés celle de Ma- a Phil. leg.p.1000.c.
cron [dont nous allons parler sur l'année suivante, &
nous terminerons ici les cruautez de Caius pour cette
année.]

ARTICLE VI.

Diverses actions de Caius bonnes ou indifferentes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 38, DE CAIUS 1, ET 2.

' *M. Aquilius Julianus, & P. Nonius Asprenas Consuls.* Dio,l.59.p.646. c|Front. de aq.p.101| Noris, ep. consf.p.26.

[b] CEs Consuls avoient esté designez [par Tibere:] & b Dio,p.646.c.
Caius ne les changea point.

' On fit ce semble serment le premier jour de l'année, p.646.c.d.
d'observer les ordonnances faites par Auguste & par Caius;
sans parler de celles de Tibere: & cette omission passa
depuis en coutume. ' On fit aussi des vœux pour Caius & d.
pour ses sœurs. Dion remarque que le mesme jour un es-
clave nommé Macaon estant monté sur le lit de Jupiter
dans le Capitole, y prédit quantité de malheurs; aprés
quoy il tua un petit chien qu'il avoit amené, & se tua en-
fin luy-mesme.

[c] Caius fit neanmoins encore cette année quelques c p.646.647| Suet.c.17.p.439.
actions assez populaires. [d] Car il osta en Italie l'impost du d Dio,p.647.a| Suet.l.4.c.16.p.438.

Tac.an.1.c.78. p.36. a an.2.c.42.p.53. b Dio,l.58.p.631. b. c l.59.p.646.e| Suet.l.4.c.16.p. 437.

centiéme ' de toutes les choses qui se vendoient, [a] que Tibere avoit reduit au deux-centiéme en l'an 17. de JESUS-CHRIST, [b] mais qu'il avoit rétabli en son premier état aprés la mort de Sejan. [c] Il exposa publiquement l'état & les contes des deniers publics, comme Auguste l'avoit toujours pratiqué : mais cela avoit esté interrompu depuis que Tibere avoit quitté Rome.

Dio,p.649.a.

' Ce fut assez probablement sur la fin de l'année, qu'il fit Soëme Prince des Ituréens Arabes : [car il y avoit d'autres Ituréens qui faisoient partie du royaume d'Agrippa.] Il donna aussi la petite Armenie, & ensuite une partie de l'Arabie à Cotys, [apparemment fils de Cotys Roy de Thrace qui avoit esté tué l'an 19. "] l'obligeant à ceder la partie [de la Thrace] où il regnoit, à Rhæmetalce [son cousin.] Il rendit encore à Polemon les Etats [du Pont] qu'avoit eus Polemon son pere.

V. Tibere § 11.

a.b Suet.l.8.c.5. p.737.

' On remarque qu'ayant une fois rencontré de la boue dans une rue, il ordonna qu'on en mist dans la robe de Vespasien alors Edile, & chargé du soin de faire nettoyer les rues ; ce que quelques-uns interpreterent de la dignité imperiale dont Vespasien s'empara depuis au milieu des troubles de l'Etat. ' Mais on ne s'avisa de ce pretendu presage que quand la chose fut arrivée, [sans quoy personne n'eust jamais tiré de cette rencontre une conclusion si imaginaire.

Dio,p.649.b.

Front.de aq.p. 101.

' Caïus commença cette année à Rome deux nouveaux aquéducs, qu'il vouloit ajouter aux sept qui y estoient déja : mais ils ne furent achevez que sous Claude. ' C'estoient les plus magnifiques de toute la ville.

Plin.l.36.c.15.p. 871.b.c.

Dio,l.59.p.647. a.

' Il cassa l'ordonnance que Tibere avoit faite [dés la premiere année de son regne] pour attribuer au Senat les élections des Magistrats, & il les rendit au peuple. ' Mais les choses se passoient toujours de telle maniere, que l'Empereur y avoit presque seul tout le pouvoir : & d'ailleurs le peuple Romain n'estoit plus accoutumé à se mesler de rien d'important. De sorte que Caius mesme luy osta l'année d'aprés le droit qu'il luy avoit rendu, & laissa les élections à peu prés dans l'état où elles estoient sous Tibere. [C'est pourquoy] ' Suetone dit seulement qu'il tascha de rétablir le peuple dans cet ancien droit.

p.655.c.

Suet.l.4.c.16.p. 437.438.

ARTICLE VII.

Mort de Macron & de Silanus.

DION dit que les plus sages n'approuverent pas que Caius eust remis les elections au peuple. Mais il fit bien d'autres choses qu'aucun homme ne put approuver. Dion parle d'abord de quantité de personnes qu'il fit perir dans les spectacles publics avec une inhumanité étrange; & il y ajoute la mort de Macron & de sa femme, qui parut extremement odieuse, parce qu'on savoit que c'estoit à leurs sollicitations qu'il devoit l'Empire, & mesme la vie.[a] Aussi il avoit donné à Macron le gouvernement de l'Egypte, [comme le comble de ce que pouvoit pretendre un Chevalier.] Cependant son ingratitude fut si grande, qu'au lieu de cette recompense, [b] on dit qu'il l'obligea luy & sa femme à s'oster eux-mesmes la vie. [c] Il fit perir leurs enfans avec eux. [d] On pretend que la veritable cause de leur mort, fut que Macron usoit avec quelque liberté de l'autorité que ses services luy avoient acquise sur Caius, & taschoit par ses avis de le retenir dans son devoir. Car cela le rendit enfin insupportable à ce jeune prince, qui se croyoit d'autant plus capable d'agir de luy-mesme, qu'il l'estoit moins, & ne vouloit pas souffrir un maistre. Caius avant que de le faire mourir, faisoit courir le bruit, qu'il vantoit trop ses services, & qu'il se méconnoissoit à cause de sa trop grande fortune. Il l'accusa encore de beaucoup d'autres choses, & mesme de crimes infames, mais dont l'infamie retomboit sur luy-mesme.

Aprés avoir sacrifié Macron [à sa cruauté,] il entreprit la ruine de M. Silanus, dont nous avons dit qu'il avoit épousé la fille du temps de Tibere. C'estoit un homme d'une maison tres-illustre, [e] fort sage, [f] d'une vertu rare [pour un payen,] & si estimé que Tibere luy renvoyoit toujours à luy-mesme ceux qui avoient appellé de ses ordonnances, sans vouloir examiner ce qu'un homme d'un si grand merite avoit jugé. Sa vertu mesme & la qualité de beaupere le rendirent insupportable à Caius, parce qu'elles l'obligeoient de donner à son gendre les avis qu'il jugeoit necessaires pour son bien. [De sorte qu'au lieu de l'honneur qu'il meritoit,] Caius

Dio, p. 647. a. b.
b. c. d | Suet. l. 4. c. 26. p. 455.
Dio, p. 647. c | Suet. l. 4. c. 26. p. 454.
Phil. leg. p. 1000. b | in Flac. p. 967. a.
a Dio, p. 647. c.
b c | Philo, leg. p. 1000. d.
c Phil. in Flac. p. 967. c.
d c | leg. p. 998-1000.
p. 1000. b. c.
p. 1001. c.
Dio. l. 59. p. 647. c.
Phil. leg. ad C. p. 1000. c.
c | Suet. l. 4. c. 12. p. 430.
e Phil. p. 1000. c.
f Dio, p. 646. a.
Phil. leg. p. 1000. 1001.
Dio, p. 646. a.

le traitoit avec toute sorte d'indignité.

Tac.h.l.4.c.48. p.100.

' Il estoit selon Tacite, Proconsul d'Afrique [au commencement de ce regne,] & commandoit la legion qui défendoit cette province. Mais Caius soit par crainte, [soit pour luy faire injure,] soit pour satisfaire son esprit turbulent, " osta au Proconsul le commandement de la legion, & le donna à un Lieutenant, qui partageant l'autorité & les graces, fournissoit assez souvent des sujets de division & de querelles. Ces Lieutenans qui peu à peu s'aggrandirent beaucoup, [ont depuis esté appellez Comtes d'Afrique, & estoient bien plus puissans que les Proconsuls. NOTE 5.

Dio, l.59.p.646. a.b.

Silanus revint depuis à Rome] ' où c'estoit la coutume que ceux qui prenoient les avis des Consulaires, les prenoient dans l'ordre qu'ils vouloient, commençant par ceux à qui il vouloit faire plus d'honneur. De peur donc qu'on ne témoignast en cette maniere le respect qu'on avoit pour l'âge & le merite de Silanus, Caius ordonna qu'on ne prendroit les avis des Consulaires que selon le temps qu'ils avoient esté Consuls.

Suet.l.4.c.23.p. 449.

' Enfin Caius s'estant un jour avisé tout d'un coup de se mettre en mer, & Silanus ne l'ayant pas suivi, à cause que la mer l'incommodoit extremement; Caius luy en fit un crime, pretendant qu'il estoit demeuré pour s'emparer de Rome en cas qu'il luy arrivast quelque accident sur la mer; ' & l'obligea sur cela " à se couper luy-mesme la gorge. *secandas novaculâ fauces.*

p.449| Dio, p. 646. a.

Tac.v.Agr.c.4. p.140.n.11.

' Il avoit voulu le faire accuser par Julius Græcinus, homme d'un merite extraordinaire, & trop grand pour vivre sous un tyran. Aussi il refusa une commission si peu honorable, & merita par cette generosité, que Caius le fist mourir. ' On marque de ce Græcinus qu'ayant besoin d'argent pour faire des jeux, & ses amis se pressant de luy en donner, Fabius Persicus luy envoya une grande somme, & qu'il ne la voulut point recevoir à cause de la mauvaise reputation de Persicus. Ses amis luy en firent des reproches; & il leur répondit: Voudriez-vous que je receusse une grace d'un homme " avec qui je ne voudrois pas me trouver à table? Rebilus qui avoit esté Consul, mais qui n'estoit pas moins décrié que Persicus, luy envoya aussi une somme d'argent encore plus grande. Il la refusa de mesme: & comme *à quo propinationem acceptur[ill] non sim.*

Senec.de benef. l.2.c.21. p.14.15.

Rebilus

" Rebilus le pressoit extremement de l'accepter : Pardon-
" nez-moy s'il vous plaist, luy dit-il ; Je n'ay rien voulu
" non plus recevoir de Persicus. ' Julius Agricola, dont Tacite a écrit la vie, estoit fils de ce Græcinus. [a] On luy attribue quelques écrits sur l'agriculture. Tac.v.Agr.c.4. p.140. a n. 11.

ARTICLE VIII.

Mort de Drusille, dont Caius fait une deesse : Il bannit Julie & Agrippine : Il épouse Orestille & Pauline, & les repudie.

'La mort du jeune Tibere & celle de Silanus commencerent à rendre Caius extremement odieux, quoiqu'il se trouvast encore assez de personnes qui aimoient mieux blasmer les malheureux que condamner un Empereur, & reconnoistre qu'ils s'estoient trompez dans la bonne opinion qu'ils en avoient eue. ' Mais Cajus ajouta tant d'autres violences à ces premieres, [qu'il ne laissa plus de lieu à aucune justification.] ' Car il fit mourir quantité de personnes sous pretexte qu'ils avoient eu part à la mort de sa mere ou de ses freres ; mais en effet pour profiter de leurs biens, parce qu'il avoit déja épuisé le thresor par ses prodigalitez, ausquelles rien ne suffisoit. ' Il ne falloit pour en rendre d'autres criminels, que dire qu'ils s'estoient un peu divertis l'année precedente durant que Caius avoit esté malade. ' Et ce qui est encore plus étrange, c'est qu'aprés qu'il eut perdu sa sœur Drusille, & qu'il en eut fait une deesse, il estoit également dangereux & de faire quelque réjouissance, parce que c'estoit, disoit-on, estre bien-aise de sa mort ; & de faire paroistre de la tristesse, parce que c'estoit s'affliger de sa pretendue divinité. ' Car Caius aussi déraisonnable dans sa douleur que dans ses plaisirs, ne savoit s'il vouloit qu'on la pleurast comme morte, ou qu'on l'honorast comme une divinité bienheureuse. Phil.leg.ad C.p. 1001 1002. p.1001.c. Dio,l.59.p.647. 648. p.648.a. d.e|Senec.ad Poly.c.36.p.379.b. Senec. ad Polyb. c.36.p.379.c.d.

' Drusille mourut vers la fin de juillet de cette année, autant qu'on en peut juger par le voyage d'Agrippa en Syrie, & par la sedition d'Alexandrie dont nous parlerons en son lieu. ' La passion de Caius pour elle, telle que la décrit Suetone, parut aussi extravagante aprés sa mort, qu'elle avoit esté infame durant sa vie. ' Il quit- Phil.in Flac.p. 973.c|968.e. Suet.l.4.c.24.p. 450.451. p.451|Senec.p. 379.b.

ta Rome pour cela, & courut quelque temps les costes de l'Italie & de la Sicile, 'où il donna des jeux, [a] & où il fit reparer les murailles de Syracuses, avec quelques temples qui tomboient en ruine. [b] Il se mocqua de diverses choses qui passoient là pour des miracles. Mais le bruit & la fumée du mont Etna l'épouventerent tellement, qu'il s'enfuit promtement de Messine en pleine nuit.

Suet. c.20. p. 443. a c.21.p.444. b c.51.p.487.

'Drusille avoit esté mariée par Tibere au commencement de l'an 33. à L. Cassius Longinus, duquel Caius la separa depuis. [c] Dion dit qu'elle estoit femme de Lepidus lors qu'elle mourut. [d] Cet historien parle amplement des honneurs qu'on luy rendit. [e] Il y a encore des medailles greques qui luy donnent le titre de deesse. [f] Un Livius Geminus Senateur fut assez lasche pour jurer en plein Senat, & pour protester par toutes sortes d'imprecations contre luy-mesme & ses enfans, qu'il l'avoit veu monter au ciel. Personne ne l'en crut: & Seneque se raille agreablement de sa sottise, [prest cependant à adorer Drusille avec tous les autres philosophes, pour se conformer au prince & au peuple.]

Tac.an.6.c.15.p. 338| Suet.l.4.c. 24.p.450. c Dio, l. 59. p. 648.b|657.c. d p.648.b c.d. e Goltz.p.39.e. f Dio,p.648.c.d| Senec. in Cl.p. 475.476.

'Les bruits fascheux qui couroient de Caius & de Drusille contribuerent beaucoup à faire detester ce Prince de tout le monde: & il y avoit long-temps qu'on n'avoit entendu parler d'un crime de cette nature. 'L'amour de Caius pour ses deux autres sœurs [Julie & Agrippine] ne fut pas plus chaste, mais il fut moins violent ou moins stable. Car il s'en degouta tellement, qu'il les bannit comme complices d'une conjuration faite contre luy, & leur fit beaucoup d'autres indignitez.

Jos.ant.l.19.c. 2.p.667.g.

Suet.l.4.c.24. 29.p.451 461| Dio,l.59.p.642. b.

[Il n'avoit point de femme depuis la mort de Junie fille de Silanus.] 'Mais C. Calpurnius Piso qui épousoit une Livia Orestilla, l'ayant prié de venir à son festin, il y vint, & en sortant de chez luy il fit emmener Orestilla dans le palais, où il l'épousa. Il la repudia peu de jours aprés: & au bout de deux ans, ou [plutost] de deux mois, il la relegua avec Pison, parce qu'on disoit qu'ils s'estoient remis ensemble. [Dion donne quelque lieu de juger que ce mariage s'estoit fait l'année precedente.]

Suet.c.25.p.452| Dio,p.646.b.

'Quelques jours aprés la mort de Drusille, il épousa Lollia Paulina, 'petite-fille de ce M. Lollius, à qui Auguste avoit confié le soin de C. Cæsar son petit-fils en

Dio,p.648.c. Plin.l.9.c.35.p. 222.d.e.

l'envoyant en Orient, & qui s'acquita mal de cette charge. ' Elle estoit alors mariée à C. Memmius Regulus Gouverneur [a] de Macedoine & d'Acaïe. [b] Caius ayant ouy dire dans un entretien, qu'elle avoit eu une grand'mere d'une beauté extraordinaire, il l'envoya aussi-tost querir dans la [Macedoine] & l'épousa, ayant obligé son mari de s'en dire le pere, & de la luy marier en cette qualité, afin de l'épouser selon les formes, ' de mesme qu'Auguste avoit épousé Livie. [c] Pline remarque qu'il avoit veu cette Pauline porter sur elle une quantité prodigieuse de perles & d'émeraudes, qu'elle avoit eues non des prodigalitez de Caius, mais de la succession de M. Lollius son grand-pere. ' Caius la repudia peu aprés l'avoir épousée, en luy défendant la compagnie de quelque homme que ce fust. ' Ce ne fut neanmoins que l'année suivante.

Suet.l.4.c.25.p. 452. a Dio, l.58.p. 637.d. b Suet.p.452| Dio, l.59.p.648. c|Eus.chr.p.205. Eus.chr.n p. 188.2. c Plin.l.9.c.35. p.222.d.c. Suet. p.452|Dio, p.648.c. Dio,p 658 c.d.

' Pauline voulut depuis épouser l'Empereur Claude, aprés la mort de Messaline. Mais Agrippine l'ayant emporté sur elle, la fit condamner à perdre ses grands biens, & à sortir de l'Italie, & luy fit enfin oster la vie mesme.

Tac. an.12.c.22. p.177.

ARTICLE IX.

Caius se met en fantaisie d'estre dieu.

[CAIUS ne se contenta pas de violer tout ce qu'il devoit à son honneur & à ses sujets. Il s'éleva contre Dieu mesme, & voulut se faire rendre les honneurs qui n'estoient dûs qu'au Roy des Rois, & au Souverain des Souverains.] ' Quelques-uns disent que l'origine de cette folie fut qu'ayant un jour à sa table quelques Rois qui l'estoient venu saluer, comme ces princes disputoient ensemble de leur noblesse, il s'écria en citant un vers d'Homere: Un seul maistre, un seul Roy: & fut tout prest de prendre sur le champ le diademe, avec les autres marques de la royauté. On l'en détourna [1] en luy representant, qu'il estoit bien au dessus des Rois. Mais cette pensée de se voir au dessus de tous les hommes, le porta à pretendre mesme à la majesté divine. ' Cette imagination luy vint [ou au moins se fortifia

Suet.l.4.c.22.p. 445. Phil. de leg. p. 1002.d.c.

1. Ainsi le jeune Victor se trompe de dire qu'il le prit effectivement.

 L'an de J. C. 38, de Caius 1. 2.

beaucoup] lorsqu'il eut fait trembler tout le monde par la mort du jeune Tibere, de Macron le plus puissant des Chevaliers, & de Silanus le premier homme du Senat.

p.1003. 'Il s'égala d'abord à ceux que la vanité des Romains appelloit des demi-dieux, comme Hercule, Bacchus, &c.

p.1005. '& ensuite à ceux pour qui les idolatres avoient le plus de respect: [& veritablement il les égaloit assez en toutes sortes de crimes.]

p.1003.b|1005.a.b|Dio, l.59.p.660.d.e|Suet.l.4.c.52 p.489. 'Il prenoit tous les ornemens que l'on attribuoit à ces fausses divinitez, & paroissoit tantost avec des ailes aux pieds, & un caducée à la main, comme Mercure; tantost sans barbe, avec une couronne de rayons sur sa teste, un arc & des fleches à sa main gauche, & les Graces à son costé droit, comme Apollon; tantost comme Mars avec l'épée, le bouclier, le casque, & une grande barbe. Il paroissoit mesme quelquefois sous la figure des deesses.

Dio.l.59.p.660.d. 'Il ne manquoit pas aussi de dire qu'il estoit Jupiter, & pour le mieux representer il ostoit l'honneur à ses

p.662.b.c| Senec. de ira, l.1.c.16. p.287.a. propres sœurs. 'Il avoit des machines avec lesquelles il faisoit durant les orages comme un bruit de tonnerre, & faisoit paroistre des éclairs: & mesme quand la foudre tomboit, il lançoit une pierre contre le ciel, avec ces paroles impies; Tue-moy, ou je te tue,

Suet.l.4.c.51.p.486.487. a Dio,p.660.661. 'luy qui d'autresfois craignoit le tonnerre plus que personne. [a] On rapporte qu'un Gaulois le voyant un jour assis sur un throne dans sa figure de Jupiter, ne put s'empescher d'en rire. Caius le fit venir, & luy demanda ce qu'il croyoit qu'il fust: & le Gaulois luy dit en propres termes, *Une grande* " *folie.* Caius [qui auroit fait mourir un Senateur pour bien moins que cela,] le souffrit sans luy rien faire, parce que c'estoit un cordonnier. " παραλήρημα.

Phil. leg.p.1005.c. 'Il avoit des troupes de gens qui le suivoient, & qui chantoient ses louanges selon l'idole qu'il luy plaisoit d'imiter.

Dio,p.662.a.b| Suet.l.4.c.22.p.446. 'Il fit avancer son palais jusqu'à un temple de Castor & Pollux qui estoit sur la grande place de Rome: & ayant fait percer ce temple pour luy servir de vestibule, afin, disoit-il, que les dieux mesmes fussent ses portiers, il se mettoit souvent entre leurs statues, & se faisoit adorer par ceux qui entroient.

Sue.p.447.448| Dio,p.660.d| 661.d. 'Il appelloit la lune quand elle estoit pleine, & vou-

loit qu'on la cruſt ſa femme. ' Il voulut qu'on apportaſt de Grece les ſtatues les plus celebres par leur beauté, & par le culte qu'on leur rendoit, pour en oſter la teſte & y faire mettre la ſienne. ' L'on voyoit en effet dans ſes palais, non ſeulement les ſtatues, mais encore tout ce qu'il y avoit eu de rare en peinture & en gravure dans les temples de la Grece, ' & generalement tout ce qu'on avoit admiré de beau & de riche dans toute l'étendue de l'Empire. ' On pretend qu'un vaiſſeau qu'on baſtiſſoit pour emmener la ſtatue de Jupiter qui eſtoit à Olympe, fut brulé du tonnerre ; & que toutes les fois qu'on vouloit ſeulement toucher à la baſe de cette ſtatue [pour la tranſporter,] on entendoit comme des gens qui rioient & qui ſe moquoient. ' On ajoute que Memmius Regulus [gouverneur de Grece,] qui avoit charge d'envoyer à Caius ce celebre ouvrage de Phidias, luy manda qu'il n'avoit pu y toucher à cauſe de quelques prodiges tout à fait extraordinaires qui eſtoient arrivez [lors qu'il l'avoit voulu faire,] & parce que les ouvriers diſoient que ſi on le remuoit il ſe briſeroit entierement. ' Caius fut aſſez fou pour faire des menaces [contre ſon Jupiter ou contre ſa ſtatue.] ' Mais on pretend qu'il en auroit couté la vie à Regulus, ſi Caius ne l'euſt perdue le premier. [Ainſi on voit que ceci n'arriva qu'en l'an 40. Mais nous avons mieux aimé ramaſſer enſemble ce qui regarde cette matiere, ſans nous attacher à l'ordre du temps.]

Suet. p. 445. 446. | Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 652. c. | Phil. leg. p. 1004. c. d. | Dio, p. 662. a. | Suet. l. 4. c. 57. p. 495. | Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 653. a. | Dio, p. 662. a. | Joſ. p. 653. a. b.

' Caius ſe fit faire comme une chapelle dans le Capitole, pour pouvoir, diſoit-il, demeurer avec Jupiter, ' qu'il appelloit ſon frere : [a] & il faiſoit ſemblant de s'entretenir avec luy, tantoſt bas, tantoſt tout haut ; & meſme il le menaçoit quand il n'eſtoit pas content de luy. ' Mais il voulut enfin avoir un temple où il ne fuſt plus le ſecond, & s'en fit baſtir un dans le palais. ' Là on voyoit ſa ſtatue faite au naturel, toute couverte d'or, & revétue chaque jour d'un habit ſemblable au ſien. ' Il avoit des preſtres & des preſtreſſes, entre leſquels eſtoient Claude ſon oncle, Ceſonia qu'il épouſa l'année ſuivante, & tous les plus riches de Rome l'un aprés l'autre : & il faiſoit acheter bien cher cette dignité ; ' de ſorte que Claude n'ayant pas dequoy payer les dettes qu'il avoit faites pour l'acquerir, tout ſon bien fut publiquement

Dio, p. 661. e. | Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 652. c. | a Suet. c. 22. p. 446. | Dio, p. 661. 662. | Suet. c. 22. p. 446. | p. 446 | Dio, p. 662. b. | Suet. l. 5. c. 9. p. 513.

Dio,p.662.b. exposé en vente. ' Caius mesme se mit de la compagnie de ses prestres, & s'en fit le chef. Mais il en fit mettre aussi son cheval, [& c'en estoit le plus digne personnage.] ' On ne luy sacrifioit que des oiseaux rares & exquis, comme des faisans, des pans, & d'autres semblables. [a] Outre ce temple qu'il s'estoit fait élever dans le palais, le Senat resolut qu'on luy en bastiroit un autre dans la ville : & cela fut executé.

b|Suet.l.4. c.22. p.446.447.
a Dio, val.p. 673.

p.670.672. ' Il ordonna luy-mesme qu'on luy bastiroit un temple à Milet pour toute l'Asie, & voulut s'en attribuer un magnifique que cette ville bastissoit à Apollon. ' Les villes, les peuples, les nations, venoient rendre leurs hommages à cette nouvelle divinité, & augmenter par leurs lasches flateries une vanité dont ils se mocquoient euxmesmes. ' Toutes les villes mettoient ses statues avec celles de leurs dieux, [b] luy dressoient des temples & des autels, juroient par son nom. [c] On remarque que les Alexandrins furent les premiers & les plus ardens à l'adorer avec leur legereté ordinaire. [Les Juifs qui au moins estoient fermes dans leurs sentimens bons & mauvais,] [d] furent les seuls qui ne purent courber devant cette idole, [e] ce qui les fit tomber dans la disgrace de Caius, qui pretendoit que sa volonté devoit estre l'unique loy de ses sujets. [Il ne leur fit pas neanmoins tout le mal que sa vengeance luy dicta. Car il leur eust esté trop glorieux de souffrir, pour ne vouloir pas adorer un homme à la place de Dieu, le supplice qu'ils meritoient pour l'injure qu'ils avoient faite à Dieu en la personne de JESUS-CHRIST. Nous ne parlerons point ici de ce qui se passa sur ce sujet, parce que nous esperons le rapporter amplement en un autre lieu.

Phil leg.p.1008. b.
Jos.b.Jud. l.2. c.17.p.791.c.
b ant.l.18.c.10. p.639.d.
c Phil. leg.p. 1015.d.e|1039. a.
d Jos.ant.l.18.c. 10.11.p.639.d.f| Phil.p.1008.a.
e Phil. leg.p. 1008.1009.

NOTE 6.

V. la ruine des Juifs



ARTICLE X.

Cruautez basses de Caius; Son avarice; Sa folie pour son cheval: Il loue Tibere.

L'AN DE JESUS-CHRIST 39, DE CAIUS 2, ET 3.

Caius Augustus II. & L. Apronius Cæsianus Consuls. Idat. Chr. Alex. p.544|Cusp.p. 313|Onu. in fast. p.198.c| Noris, ep.cons.p.27.

[a] CAIUS ne tint son second Consulat que 30. jours. [b] Mais Cæsianus fut Consul jusqu'au mois de juillet avec Savinius ou plutost Sanquinius Maximus Prefet de Rome qui avoit esté subrogé à Caius. Ce Sanquinius avoit déja esté Consul subrogé sous Tibere; on ne sçait en quelle année. [c] Cn. Domitius Corbulo fut aussi Consul en ce temps-ci. [d] On croit que ce fut depuis le premier de juillet, jusqu'au quatre de septembre, [e] ou seulement jusqu'au deux, auquel nous verrons que Caius, comme pour se divertir, deposa les Consuls avec ignominie; de sorte que le collegue [de Corbulon] se tua de depit. Caius subrogea trois jours aprés Domitius Afer, grand orateur, avec un autre, [f] que quelques-uns" nomment Q. Curtius Rufus, [sans que nous en connoissions la raison.]

a Dio, l.59. p. 649.c|Suet.l.4. c.17.p.4.39. b Dio, l.59.p. 649.c|Tac.an. 6.c.4.p.139|n. 14|Noris,ep. cons.p.28. c Dio,l.59.p.651. b. c. d Goltz.fast.p. 238. e Dio,l.59.p.655. c.d|Suet.l.4.c. 25.p.455. f Goltz.fast.p. 238.

Note 6.

Caius en prenant & en quittant le Consulat, voulut faire le serment ordinaire [comme un simple particulier.] Mais en mesme temps il remplissoit tout de sang & de meurtres; & souvent ceux qu'il avoit mis hors de prison aprés la mort de Tibere, estoient condannez pour les mesmes choses pour lesquelles Tibere les avoit fait arrester.

Dio, l.59.p.649. c. c.d.

Il avoit jusqu'alors tasché de plaire au peuple: mais parce qu'on n'estoit pas aussi assidu qu'il vouloit à ses spectacles, qu'on ne favorisoit pas toujours les gladiateurs ou les cochers qu'il aimoit, & qu'on l'appelloit le jeune Auguste; tout cela le mit en colere, & il commença à s'opposer à tout ce que le peuple vouloit. Le peuple aussi prenoit plaisir de son costé à le contrarier autant qu'il pouvoit: mais il ne pouvoit que crier, ou faire quelques gestes; au lieu que Caius en faisoit souvent massacrer un grand nombre, tantost au milieu des spectacles, tan-

c|p.650.a|Suet.l. 4.c.26.27.p. 456|459|c.35.p. 468.

Dio, p. 650. a| Suet. c. 30 p. 462.
a Dio, p. 650. a. b.

tost lors qu'on s'estoit retiré. ' Et il s'emporta une fois jusqu'à dire : Je voudrois que le peuple Romain n'eust « qu'une teste. a Il arriva en ce temps-ci que s'estant mis « en colere à son ordinaire contre le peuple, le peuple pour s'en vanger, laissa là ses spectacles, & se mit à crier fort long-temps contre les delateurs, & à demander où ils estoient. Alors Caius se leva tout en colere sans leur rien répondre, & s'en alla dans la Campanie jusqu'à la feste de sa sœur Drusille, qu'il vint celebrer avec grande magnificence.

p. 650. 651| Suet. c. 38-42. p. 471-478.

' Comme rien ne pouvoit suffire à son luxe, il employoit toutes sortes de voies pour amasser de l'argent: &c. & c'estoit pour luy une source inépuisable de bassesses, d'injustices, & de cruautez.

Dio, p 650. 651| Suet. c 55. p 493.

' L'histoire remarque aussi cette année sa folie à l'égard de son cheval nommé Incitatus. Il l'invitoit à souper; il luy donnoit de l'orge dorée; il luy presentoit du vin dans des vases d'or. Il luy avoit fait faire une écurie de marbre, une auge d'ivoire, des couvertures de pourpre, un collier de perles : il luy avoit donné une maison, des serviteurs, & des meubles pour recevoir magnifiquement ceux qui seroient priez de sa part à souper. Il juroit par sa vie & par sa fortune : il promettoit qu'il le feroit Consul, & on croit qu'il l'eust fait s'il eust vécu davantage. [Nous avons veu qu'il en avoit fait un de ses Pontifes. Plus ces actions sont extravagantes, plus elles sont memorables, parce qu'elles nous font voir jusqu'à quels excés un homme est capable de se porter, quand Dieu l'abandonne à son propre dereglement.]

Dio, p. 642. d| 651. 652.

' Caius s'estoit toujours declaré contre Tibere, & avoit témoigné trouver fort bon que l'on condamnast sa conduite; jusqu'à ce qu'un jour estant venu au Senat, il commença à lire un discours où il en faisoit un grand éloge : & il ajoutoit que pour luy, comme il estoit Empereur, il luy estoit permis de le blasmer; mais qu'il estoit bien étrange que des Senateurs entreprissent de le faire; qu'ils devoient avoir plus de respect pour celuy qui avoit esté leur prince; & que s'il avoit fait mourir quelques personnes, ce n'estoient que ceux que les Senateurs avoient ou accusez, ou convaincus par leurs témoignagnes, ou condamnez par leurs arrests,

rests, & il le prouvoit fort bien par les actes mesmes qu'il avoit fait semblant de bruler d'abord. Enfin, leur disoit-il, ou vous ne deviez pas l'honorer durant sa vie par tant de decrets, ou vous avez tort maintenant de le blasmer comme vous faites. Et je voy bien par là ce que je dois attendre de vous.

'Il ajouta diverses choses de cette nature, où il traitoit tous les Senateurs de valets de Sejan, & de delateurs de sa mere & de ses freres : aprés quoy il faisoit parler Tibere en ces termes. Tout ce que vous avez dit, Caius, est tres-juste & tres-veritable. C'est pourquoy ne vous amusez point à les aimer, & ne les épargnez point. Ils vous haïssent tous : ils souhaitent tous vostre mort, & ils vous tueront s'ils le peuvent. Ne songez donc point à les gagner, & ne vous mettez pas en peine de ce qu'ils diront. Ne pensez qu'à vostre sureté. Ce qui y servira sera toujours le plus juste. Par ce moyen vous n'aurez rien à craindre ; vous jouirez de tous vos plaisirs ; & il faudra bien qu'ils vous honorent, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas. Que si vous pretendez vous faire aimer d'eux, vous aurez une vaine reputation, mais nul pouvoir solide ; & vous perirez enfin honteusement par les embusches qu'ils vous dresseront. Car jamais personne n'obeït volontairement. On honore le prince tant qu'on le craint : s'il cesse d'estre le plus fort, il faut qu'il perisse. p.652|Suet.l.4. c.30.p.462.

'Aprés ces paroles [que le seul demon pouvoit faire dire à un tyran,] il rétablit l'action de leze-majesté : & estant aussi-tost sorti du Senat, il s'en alla le mesme jour hors de la ville. Tout le monde demeura dans l'effroy & dans la surprise d'une action si peu attendue, & qui mettoit toutes sortes de personnes en danger : car qui n'avoit pas parlé contre Tibere ? Le Senat en fut si interdit & si consterné, qu'on ne put rien dire ni rien arrester pour ce jour-là. Le lendemain, [la crainte les obligeant à des flateries ridicules,] ils firent de grands eloges de la bonté & de la pieté du prince, qui aprés des reproches si justes & si veritables, ne les avoit pas fait mourir : ils ordonnerent qu'on celebreroit tous les ans par des sacrifices le jour auquel il avoit lu son discours, & ils luy decernerent d'autres honneurs, ausquels on en ajoutoit Ibid.

Dio, p. 642. d. toujours de nouveaux. 'Quelques-uns de ceux qui avoient parlé contre Tibere, en furent [depuis] punis, & d'autre part Caius avoit de l'aversion pour ceux qui en disoient du bien.

ARTICLE XI.

Caius fait faire un pont sur la mer.

Dio, l. 59. p. 652. e. 'TOus les honneurs que le Senat decernoit de jour en jour à Caius, estoient trop petits pour luy : il Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 632. d. e. luy fallut quelque chose de plus extraordinaire. ' Il crut qu'un maistre du monde & un dieu, se devoit faire servir & obeïr par la mer aussi bien que par la terre. 'Et il n'aimoit rien tant que ce qui paroissoit im- Suet. c. 37. p. 470. possible. [a] Il fit donc faire un pont sur la mer, depuis a c. 19. p. 442| Dio, p. 652. e. Bayes, dit Suetone, jusqu'à Pouzoles, ce qui faisoit environ cinq quarts de lieue. Au lieu de Bayes Dion Tac. an. 14. c. 4. p. 220. dit Baules, ' qui estoit une maison royale sur la mesme coste : [b] & Joseph, Misene, qui estoit aussi dans le mesme b Jos. l 19. c. 1. p. 652. d. quartier. [c] Le pont estoit posé sur deux rangs de vais- c Suet. p. 442. seaux attachez avec leurs anchres, sur lesquels on avoit mis quantité de terre & de pierres : & on y avoit fait ainsi un grand chemin. ' Il y avoit mesme des hostelleries, & Dio, p. 653. a. des lieux pour se reposer, où l'on trouvoit " jusqu'à des ruisseaux d'eau à boire. ' On ramassa pour cela autant de p. 652. 653. vaisseaux que l'on put : & il fallut en faire encore de nouveaux : de sorte que n'en restant plus pour apporter du blé à Rome, ' cette folie y causa une fort grande fa- p. 653. a| Senec. brev. vit. c. 18. p. 371. a| Aur. Vic. v. Clau. p. 511. d. mine, qui dura jusque sous Claude. Seneque assure que lors que Caius fut tué, il n'y avoit du blé à Rome que pour sept ou huit jours : [& c'estoit au mois de janvier.]

" ὕδωρ ποτιμον ἐπίῤῥυτον ἔχειν.

Dio, p. 653. a. b| Suet. c. 19. p. 442. 'Quand le pont fut fait, Caius s'estant revétu d'une cuirasse, qu'il disoit estre celle d'Alexandre, & de toutes ses autres armes, fit des sacrifices à ses dieux, particulierement à l'envie, de peur, disoit-il, que les dieux ne fussent jaloux de sa grandeur. Il partit ensuite de Bayes à cheval, accompagné de grand nombre de gens de pied & de cheval tous armez ; & en cet équipage il fit sa grande expedition de traverser son pont jusques à Pouzoles,

dans le mesme état que s'il eust esté attaquer les ennemis. ' Il passa le reste du jour à Pouzoles, comme pour se delasser du combat; & le lendemain il en partit pour repasser le pont, habillé comme ceux qui conduisoient les chariots du Cirque, & monté sur un chariot tiré par les chevaux les plus fameux dans ces jeux. Il avoit avec luy le jeune Darius ' fils d'Artabane Roy des Parthes, [a] & un grand nombre de ses amis magnifiquement vétus, & montez aussi sur des chariots. L'armée suivoit avec quantité de peuple. ' Vers le milieu du pont, il y avoit un throne posé aussi sur des vaisseaux. Caius y monta pour faire son panegyrique (car une si grande guerre le meritoit bien) & recompenser par des eloges & par de l'argent ceux qui avoient esté les compagnons de ses travaux & de ses dangers. Dio, p. 653. b| Suet. p. 442. 443. Jos. ant. l. 18. c. 6. p. 625. c. a Dio, p 653. c| Suet. p. 443. Dio, p. 653. c. d.

'Il passa là le reste du jour, & toute la nuit suivante à faire festin avec ceux de sa suite, les uns sur le pont, & les autres sur des bateaux. Car on alluma un si grand nombre de flambeaux en cet endroit, & sur toute la coste voisine, que la nuit ne fut pas moins claire que le jour. ' Quand il se fut bien rempli de vin & de viandes, il se divertit à faire jetter dans la mer toutes sortes de personnes, & ses amis comme les autres; & quand ils vouloient remonter sur les bateaux, il les faisoit repousser à force de rames: de sorte que quelques-uns y furent noyez. ' La pluspart se sauverent tout yvres qu'ils estoient, à cause que la mer fut toujours fort calme durant ce temps-là. ' Voilà à quoy Caius employoit toutes les forces de l'Empire, pour imiter la folie d'un prince " qui n'est celebre que par sa vanité & son malheur; pendant que le peuple estoit prés de tomber dans tous les maux qui sont les suites de la famine. ' Il semble selon Dion que ce pont ait esté rompu aussi-tost que Caius y eut passé. d. c|Suet. c. 32. p. 463. Dio, p. 653. c. Senec. bre. vit. c. 18. p. 371. a. " Xerxés. Dio, l. 59. p. 653. c.

ARTICLE XII.

Caius fait mourir les bannis, pardonne à Domitius Afer croyant estre plus eloquent que luy.

' COMME Caius avoit extremement depensé au pont de Pouzoles, il fallut faire mourir encore plus de Dio, p. 654. a.

monde qu'auparavant pour s'emparer de leurs biens.
b. c. ' Dion nomme les principaux de ceux qui perirent alors: & il remarque entr'autres un Junius Priscus Preteur, qui ayant esté executé sous pretexte de quelqu'autre crime, & ne s'estant pas trouvé riche comme on le croyoit, Caius dit sur cela: Il m'a trompé, il ne meritoit pas de mourir, « & il pouvoit vivre. «

b. ' Ceux mesmes qui estoient bannis n'estoient pas assurez de la vie, & Caius en fit mourir plusieurs, les uns dans le lieu de leur exil, & les autres en les y faisant conduire.
Suet.l 4.c 28.p. 460. ' Suetone dit qu'il fit mourir generalement tous ceux qui estoient releguez dans les isles (car il en parle en ces termes) sur ce que luy dit un de ceux qui avoient esté bannis sous Tibere, & qu'il avoit rappellez. Car luy ayant demandé à quoy il s'estoit occupé dans son exil, l'autre pour le flater, J'ay toujours demandé aux dieux, luy dit- « il, de voir ce que je voy, Tibere mort, & vous Empe- « reur. Surquoy s'estant imaginé que ceux qu'il avoit ban- « nis ne demandoient aussi que sa mort, il envoya les tuer tous.

Phil.in Flacc.p. 990.991. [Ce que dit Philon est plus probable,] ' Que ce prince naturellement cruel, & qui ne se satisfaisoit jamais des maux qu'il faisoit souffrir aux autres, se trouvant une nuit Suet.c.50.p.486. sans pouvoir dormir, ' comme cela luy estoit fort ordinaire, Phil.p.991.a.b. ' il se mit en fantaisie que les bannis estoient trop heureux; que leur exil n'estoit qu'un voyage; qu'ils vivoient dans la tranquillité, dans le repos, dans la liberté, dans l'abondance de toutes choses; qu'il n'estoit pas raisonnable que des criminels jouissent de tant de plaisirs. Sur cela il fit une leg.p.1039.c.d. liste des plus considerables, & les envoya executer, ' ce qui fut une affliction tres-sensible pour les plus illustres in Flac.p.991.b. familles de Rome. ' Flaccus qui avoit esté gouverneur d'Egyte, & qui estoit relegué depuis quelque mois dans l'isle d'Andros, estoit le premier, dit Philon, dans cette mal-Euf.in chr. heureuse liste. ' Eusebe rapporte cette action si cruelle à Phil.in Fl. p. 990.c. la derniere année de Caius. ' Mais on voit par Philon que c'estoit avant la disgrace de Lepidus, [qui arriva cette année mesme.

Dion rapporte en cet endroit l'histoire de Domitius Tac.an.4.c.52. p.118. b p.117|Dio,l.59. p.654.d. Afer,] ' homme plus celebre & plus estimé pour son éloquence que pour ses mœurs. ' Son crime n'estoit pas d'a- &c.

voir accusé sous Tibere Claudia Pulchra cousine & intime amie d'Agrippine; ' mais d'estre le plus eloquent homme de son temps, ce que Caius pretendoit estre luy-mesme. Et effectivement il avoit beaucoup plus travaillé pour bien parler que pour acquerir les sciences. [a] Il répondoit quelquefois aux actions des Avocats qui avoient le plus paru. Il s'exerçoit ou à accuser ou à défendre dans le Senat les personnes considerables, selon qu'il croyoit la matiere plus favorable pour declamer: & il y faisoit mesme entrer les Chevaliers pour l'entendre. Son eloquence avoit plus de force que de delicatesse, ' & il réussissoit assez bien lors qu'il falloit parler contre quelqu'un.

Dio, p. 654. c. Suet. l. 4. c. 53. p. 489. a Suet. p. 490. p. 489. 490.

' Cependant Domitius l'emportoit encore au dessus de luy pour l'eloquence. Il avoit fait faire une statue de Caius [cette année avant le 31. d'aoust,] & il avoit mis à l'inscription, que ce Prince à 27. ans estoit Consul pour la seconde fois. Il croyoit par là luy faire honneur, & en retirer quelque recompense. Mais il fut mis en justice sur cela mesme, comme s'il eust voulu luy reprocher sa jeunesse, & le violement des loix [qui défendoient d'entrer si-tost dans les charges.] Caius voulut estre luy-mesme son accusateur, & il lut en plein Senat un grand discours qu'il avoit fait contre luy. Domitius estoit perdu s'il eust voulu y répondre : aussi il s'en garda bien. Il commença au contraire à louer ce discours, comme s'il n'eust esté qu'un des auditeurs, à luy donner des éloges, à en admirer la force & l'eloquence, à en repeter tous les mots, à les peser chacun en particulier, à en relever la beauté : & quand on luy eut ordonné de répondre, il n'employa que les supplications & les larmes : & enfin s'estant jetté à terre, il demanda pardon à Caius, moins comme à un prince que comme au maistre de l'éloquence. Caius qui s'imaginoit qu'il luy cedoit effectivement la gloire de la parole, fut si aise de sa soumission, qu'il cessa d'estre en colere contre luy, ' & le fit mesme aussi-tost Consul, " le [5. ou 6.] de septembre. ' Calliste affranchi de Caius, que Domitius avoit gagné, le servit fort bien en cette occasion: & comme dans la liberté qu'il avoit avec ce Prince il luy faisoit depuis quelque plainte de ce qu'il avoit dit contre Domitius: *Eusses-tu voulu*, luy dit Caius, *que j'eusse perdu un si beau discours?*

Dio, p. 654. 655. c. V. § 13. a. b.

ARTICLE XIII.

Vitellius adore Caius : Seneque en danger : Consuls deposez.

[VITELLIUS se sauva par une adresse semblable à celle de Domitius, ou plutost par une bassesse encore plus lasche, & entierement impie.] ' Il s'estoit acquis beaucoup de reputation dans le gouvernement de Syrie, Caius jaloux de sa gloire, & redoutant son pouvoir, le rappella dans le dessein de le perdre, sous pretexte que c'estoit par sa faute que les Parthes avoient chassé [Tiridate," que Tibere] leur avoit donné pour Roy. ' La crainte de la colere de Caius changea la generosité de Vitellius en une servitude honteuse, ' & il employa en cette occasion l'adresse toute particuliere que la nature luy avoit donnée pour flater. ' Car la premiere fois qu'il put voir Caius, il prit un habit fort modeste, ' & l'aborda avec les ceremonies dont les Romains usoient envers leurs dieux ; c'est à dire la teste voilée, en faisant divers tours, & se jettant enfin à ses pieds. ' Là en versant quantité de larmes, il l'adora, le traita de divinité, & voua de luy offrir des sacrifices, s'il échapoit de ce peril.

Dio, p. 961. b. c | val. p. 570.
Tac. l. 6. c. 32 p. 144.
V Tibere, § 31.
Suet. v. Vit. c. 2. p. 706.
Dio, p. 661. d.
Suet. p. 706. 707.
Dio, p. 661. d.

' Il gagna Caius par ces bassesses, & obtint de luy non seulement sa grace, mais aussi une grande part dans sa faveur. ' Mais il fit en mesme temps un tort irreparable à sa reputation, & passa dans la posterité pour l'exemple d'un flateur infame. ' Car ce fut le premier qui fit la regle d'adorer Caius comme un dieu, ' & de se prosterner devant luy, selon l'usage qui se pratiquoit parmi les barbares, mais qui jusqu'alors avoit paru indigne de la generosité Romaine. ' Il surpassa depuis tous les autres pour la flaterie ' sous Caius & sous Claude. [b] On rapporte de luy une réponse pleine d'esprit, mais impie, qu'il fit à une demande impertinente de Caius.

d.
Tac. an. 6. c. 32. p. 144.
Suet. p. 706.
Phil. leg. p. 1008. c.
Dio, p 661. c.
Tac. p. 144.
b Dio, p. 661. d e.

[c] P. Petronius dont nous aurons à parler dans la suite, luy succeda au gouvernement de la Syrie [cette année ou la suivante.] [d] Quelques-uns croyent que c'est un Petronius Turpilianus, dont parlent Frontin & Tacite, [e] & qui fut Consul en l'an 61. [f] Neanmoins celuy-ci est appellé C. Petronius Sabinus Turpilianus, fils de Pu-

c Phil. leg. p. 1025. d | 1038. b | Jos. ant. l. 18 c. 11. p. 639. f | l. 19. c. 6. p. 675. f.
d Vorb. p. 317. 1.
e Tac. an. 14. c. 24. p. 230.
f Goltz. fast. p. 239 | Onuph. fast. p. 30.

blius. [Ainsi il estoit plutost fils adoptif de celuy dont nous parlons : & le temps y convient assez.]

'Dion dit que le celebre Seneque pensa perir en ce temps-là, sans autre crime que d'avoir bien plaidé une cause dans le Senat en presence de Caius : mais qu'on le laissa vivre, parce qu'une concubine de Caius l'assura que Seneque mourroit bien-tost d'une maladie qui luy pourrissoit le corps. 'Et d'ailleurs Caius meprisoit l'éloquence de Seneque, quoique fort estimée en ce temps-là, pretendant qu'elle estoit trop foible, & qu'elle n'estoit, disoit-il, que du sable sans chaux [& sans liaison.]

Dio, p. 655. b. c.

Suet. l. 4. c. 53. p. 490.

Tibere, 31.

'Le [31. d'aoust] jour de sa naissance, les Consuls [subrogez] oublierent d'ordonner au peuple de fester, croyant sans doute que les jeux que les Preteurs faisoient celebrer, suffisoient pour cela. Caius ne le leur pardonna pas. [Il attendit seulement jusqu'au] '2. de septembre qui estoit le jour de la bataille d'Actium, '& auquel on avoit accoutumé de faire une feste à cause de la victoire d'Auguste sur Antoine. 'Car comme Caius estoit descendu d'Auguste par Agrippine sa mere, & d'Antoine par Antonia sa grand'-mere, il dit à ses amis que les Consuls ne pouvoient manquer de se rendre coupables, soit en ne solennizant point la victoire d'Auguste, soit en solennizant la défaite d'Antoine. En effet les Consuls ayant fait la feste à l'ordinaire, il leur en fit aussi-tost un crime, les deposa le jour mesme, & fit rompre les verges que l'on portoit devant eux : ce qui les affligea si fort, que l'un d'eux se tua luy-mesme. 'Cn. Domitius Corbulo pouvoit estre, comme nous avons dit, l'un de ces deux Consuls deposez : mais ce ne fut pas luy qui se tua.

c. 26. p. 455 | Dio, p. 655. c.

Dio, l. 51. p. 442. l. 59. p. 655. c.

c. d.

p. 651. c.

'On fut alors trois jours sans avoir de Consuls [le 3. 4. & 5. de septembre.] [a] Enfin Domitius Afer & un autre furent nommez par le peuple, ou plutost par Caius, qui estoit le maistre des suffrages qu'il avoit rendus au peuple, & qu'il luy osta bien-tost aprés.

Suet. l. 4. c. 26. p. 455. [a] Dio, p. 655. c. d. e.

'Caius abolit [ensuite] les festes qu'on faisoit pour les victoires qu'Auguste avoit remportées à Actium & en Sicile, quoiqu'il voulust qu'on crust qu'Agrippine sa mere estoit fille d'Auguste par un inceste abominable.

Suet. l. 4. c. 23. p. 448.

Dio, p. 656. a. ' Dion marque aprés cela que Caius craignant la puissance & le courage de L. Piso Proconsul d'Afrique, fils de celuy qu'on croit avoir empoisonné Germanicus, osta à luy & à ses successeurs le commandement de la legion & des Numides auxiliaires; ' ce que nous avons rapporté sur l'autorité de Tacite au temps que M. Silanus estoit Proconsul d'Afrique [en 37. ou 38.] Note 7. Tac. hist. l. 4. c. 48. p. 100. V. la note 5.

ARTICLE XIV.

Caius passe les Alpes; fait semblant de faire la guerre aux Allemans, & la fait aux riches des Gaules.

Dio, l. 59 p. 656. b. ' C'Est aprés tout cela que Dion parle du voyage des Gaules, que Caius fit sous pretexte de s'opposer aux Allemans, qu'on disoit avoir fait quelques hostilitez, mais en effet pour pouvoir mieux piller les richesses de cette province & celles de l'Espagne, parce qu'il avoit déja epuisé l'Italie. c. ' Il ne parla point de ce dessein, jusqu'à ce qu'estant allé un jour à quelques lieues de Rome Suet. c. 43. p. 478. ' pour voir des bois & des eaux, comme on luy dit qu'il falloit remplir le nombre des Hollandois de sa garde, il dit tout d'un coup qu'il vouloit aller en Allemagne. Il donna ordre aussi-tost à faire venir beaucoup de legions & de troupes auxiliaires, fit faire de nouvelles levées, preparer des munitions & des vivres en une quantité prodigieuse, Dio, p. 656. c. ' & partit sans differer, menant avec luy un grand nombre de gladiateurs, de chevaux [du Cirque,] de comediens, de femmes, & de tout ce qui pouvoit servir au divertissement. p. 658. c. ' Les Rois Agrippa & Antiochus l'accompagnerent dans ce voyage. Suet. p. 478. 479. ' Sa marche estoit quelquefois si viste, que ses gardes pouvoient à peine le suivre, & quelquefois si lente, qu'il sembloit ne faire que se promener. Il faisoit mesme nettoyer les chemins par les villes voisines, & y jetter de l'eau pour empescher la poussiere.

c. 44. p. 479. ' Quand il fut venu au lieu où les legions [qui gardoient le Rhein] estoient campées, il fit la reveue de ses troupes, Dio, p. 657. a. ' qui se montoient à deux-cent ou deux-cent-cinquante mille hommes. Suet. c. 44. p. 479. ' Il cassa divers vieux officiers pour faire l'exact & le severe, & en effet pour n'estre point

obligé de leur donner de recompense.

'Il passa le Rhein ; mais quand il eut un peu avancé dans le pays, il s'en revint sans avoir rien fait' avec tous ces grands preparatifs, [a] & sans avoir tué un seul ennemi, [b] nonobstant les menaces qu'il faisoit contre les barbares. [c] Tacite parle d'un prince des Caninefates[1], qui se mocqua impunement de toute l'expedition de Caius. [d] Il arriva mesme que comme il marchoit en carosse entre son armée & quelques lieux étroits, quelqu'un ayant dit que l'on verroit bien de la confusion & du trouble, si l'ennemi venoit à paroistre ; la frayeur le saisit tellement, qu'il monta aussi-tost à cheval, & courut vers les ponts pour repasser le Rhein: & les ayant trouvé si embarassez de valets & de bagage qu'il ne pouvoit passer, il se fit porter de main en main, croyant ne pouvoir jamais estre assez tost au delà du pont.

Dio, p. 656. c. Tac. v. Agr. c. 13. p. 143. a Dio, 657. a. b Suet. l. 4. c. 51. p. 487 | Tac. de Germ. c. 37. p. 135. c hist. l. 4. c. 15. p. 90. d Suet. c. 51. p. 487.

[Cependant les ennemis ne songeoient pas seulement à venir : de sorte que s'estant rassuré,] 'il commença à jouer à la guerre. Il fit une fois cacher quelques Allemans de sa garde au delà du Rhein, afin qu'on luy vinst dire que les ennemis venoient. Il quitta aussi-tost son disner pour courir aprés les ennemis ; & s'estant avancé jusques dans un bois voisin, il y employa le reste de la journée à y faire couper des arbres pour s'eriger des trophées. Une autrefois il donna ordre qu'on fist un peu avancer dans la campagne quelques enfans qu'on avoit donnez en ostage, & qui ne demandoient qu'à étudier, & non à s'enfuir, afin de se donner le divertissement de les poursuivre au milieu de son souper, & de les ramener chargez de chaines. Aprés cela il distribuoit des couronnes à ses soldats, & les exhortoit de souffrir un peu la fatigue de la guerre, en attendant un meilleur temps. 'Et il écrivoit au Senat & au peuple de Rome des lettres vehementes contre ceux qui songeoient à se divertir, à se promener, à faire bonne chere, durant que Cesar estoit aux mains avec les ennemis, & exposé à tant de dangers.

c. 45. p. 480. p. 481.

'Dion dit seulement qu'il prit une fois quelques Allemans par tromperie. [e] Mais son plus grand exploit fut de recevoir un Adminius qui se vint rendre à luy avec quelque peu d'autres, ayant esté chassé de son pays par

Dio, l. 59. p. 657. a. e Suet. l. 4. c. 44. p. 479.

1. Peuples qui occupoient une partie de la Hollande.

Cinobellin son pere, Roy [ou plutost l'un des Rois] d'Angleterre. Il écrivit sur cela à Rome des lettres magnifiques, comme s'il se fust rendu maistre de toute l'isle, & ordonna aux couriers, de ne mettre pied à terre qu'à la porte du Palais, & de ne donner ses lettres aux Consuls qu'en
l.2.c.29.p.196. presence du Senat assemblé dans le temple de Mars, 'où Auguste avoit ordonné qu'on traitast de ce qui regarderoit la guerre, les victoires, & les triomphes.

Dio,p.657.a. 'Il ne laissa pas avec cela de se faire proclamer sept fois Imperator par son armée, [comme on avoit accoutumé de faire quand les Princes avoient remporté quelque victoire : & cela se marquoit sur leurs medailles.]

p.656.c.d. 'Il fit cependant autant de maux à ses sujets qu'il en fit peu à ses ennemis. Car ne se contentant pas des grands presens qu'il se faisoit donner par les villes & par les particuliers, il prenoit les biens des riches, & souvent les faisoit mourir sous divers pretextes. Il vendoit leurs terres en personne, afin qu'on fust obligé de les
p.657.b. acheter ce qu'il vouloit.'Jouant un jour aux dez, & se trouvant sans argent, il se fit apporter le registre du denombrement des Gaules, pour voir ceux qui avoient le plus de bien, & commanda qu'on les fist mourir. Aprés cela il reprit son jeu, en se mocquant de ceux qui songeoient à gagner quelques pieces d'argent pendant qu'il
Suet.c.41.p.477. avoit gagné des millions.' On rapporte encore une autre action de luy d'une brutalité semblable : mais on n'en marque pas le temps.

[Il faisoit quelquefois tuer des gens par fantaisie,]
Dio,p,657.b.c. 'comme un Julius Sacerdos homme riche, mais non assez pour meriter la mort. Dion dit que son nom [de Jule]
a. fut cause de son malheur.'Il faisoit tuer ses soldats, tantost un à un, tantost beaucoup à la fois, ensorte que son
Suet.c.29.p.461. armée en diminua extremement.' Il avoit accoutumé tous les dix jours de voir la liste des prisonniers, pour marquer ceux qu'il vouloit qu'on fist mourir, & il ap- Note 8.
c.27.p.457|Dio, p.657.a. pelloit cela mettre ses contes au net.' Mais une fois en voyant cette liste, il commanda sans autre forme, & sans savoir seulement dequoy on accusoit les prisonniers,
Dio,p.657.a. qu'on les menast tous au supplice.' D'autres disent mesme que ce n'estoient pas des prisonniers, mais une troupe de gens [qui n'estoient accusez de rien.]

ARTICLE XV.

Conjuration de Getulicus & Lepidus punie severement: Les sœurs de Caius bannies: Claude en danger.

[ON decouvrit en ce temps-là une conjuration vraie ou pretendue contre Caius.] ' Dion en parle comme d'une imagination, & Suetone la suppose pour veritable. ' Lipse croit que c'est celle que Tacite dit avoir esté decouverte à Caius par un Anicius Cerealis. [a] On en faisoit chefs [1] Getulicus & Lepidus. [Cnæus] [b] Lentulus Getulicus estoit un homme de qualité, qui commandoit depuis dix ans les armées d'Allemagne. ' Cet employ l'avoit maintenu dans les divers changemens arrivez sous Tibere: ' mais il fallut perir sous Caius, parce qu'il estoit, dit Dion, aimé des soldats ' à cause de sa grande douceur. [c] Nous avons encore un monument de quelques sacrifices que la flaterie fit faire le 27. octobre, *parce qu'on avoit decouvert*, dit l'inscription, *les desseins impies de Cn. Lentulus Gætulicus.*

e|Suet. l.5.c.9. p.512. | Tac.an.16.c.17. p 271|n.34. | a Suet.l.5.c.9.p. 512. | b Dio,p.657.c. | Tac.an.6.c.30. p.144. | Dio,p.657.c. | Tac.p.144|Suet. l.7.c.6.p.665. | c Gruter.p.117. 3.

' Sa charge fut donnée à Galba depuis Empereur, qui dés le lendemain qu'il fut arrivé au camp, fit voir qu'il avoit plus de fermeté & d'exactitude pour la discipline, que n'avoit eu Getulicus.

Suet.l.7.c.6.p. 665.

' Pour M. Æmilius Lepidus, on croit qu'il estoit fils de Julie petite-fille d'Auguste, & sœur d'Agrippine mere de Caius, [dont il estoit ainsi cousin germain.] ' Dion comme nous avons dit, le fait mari de Drusille sœur de Caius. ' Ce prince l'aimoit extremement, & peut-estre trop, ' si Dion ne le confond point avec un M. Lepidus Mnester comedien. [d] Il luy avoit permis d'entrer dans les charges cinq ans avant l'âge prescrit par les loix, & il luy promettoit de le faire son successeur. ' Les loix de la pudeur n'empescherent point que ce Lepidus n'eust un commerce incestueux avec les sœurs de Caius, Agrippine & Liville, [ou peut-estre Julie,] ' On pretend qu'il vouloit par là s'élever à la monarchie, ' & qu'Agrippine de son costé vouloit arriver par ce crime où elle arriva depuis par d'autres. ' Caius le fit donc mourir com-

NOTE 8.

Tac. an.14.c.2. p.219.n.5. | Dio. l.59.p.648. b|p.657.c. | p.657.c. | Suet.l.4.c.36.p. 468. | d Dio,p.657.d. | Rutil.itin.l.1.p. 133 | p.133. | Tac.an.14.c.2.p. 219. | Dio,p.657.d| Suet.l.4.c.24. p.451.

1. La pluspart écrivent *Gætulicus*.

Senec. ep. 4. p. 74. f. me coupable d'avoir conspiré contre luy, ' & luy fit trencher la teste par un Tribun nommé Decimus.

Dio, p. 657. d| Suet. p. 451. ' Il condamna en mesme temps ses deux sœurs, comme adulteres, & comme complices des mauvais desseins de Lepidus contre luy, & les relegua dans l'isle Ponce, Suet. c. 29 p. 461. ' ajoutant avec menaces qu'il avoit aussi bien des épées que des isles. Dio, p. 657. e. ' Il écrivit ensuite au Senat qu'il avoit échapé une conjuration bien dangereuse (car il aimoit à se plaindre) & fit une grande invective contre ses sœurs, à qui il reprochoit des choses infames; Suet. p. 451. ' & il n'eut pas honte de publier les billets qui regardoient leurs dereglemens. Suet. p. 451. 452| Dio, p. 657. d. ' Il envoya à Rome trois poignars pour estre consacrez à son Mars vengeur, avec une inscription qui marquoit qu'ils avoient esté destinez pour le tuer, Dio, p. 657 e. ' & il voulut qu'Agrippine portast sur elle jusqu'à Rome l'urne où estoient les os de Lepidus. [Mais une punition si sensible ne fut pas encore capable d'arrester les dereglemens & l'ambition d'une Princesse qui ne rougit pas d'épouser son oncle pour regner,] l. 61. p. 590. b. ' & consentit " que son fils luy donnast la mort pourveu qu'il fust souverain.

" Me occidat, modò imperet.

Suet. c. 39. p. 474. ' Caius vendit tous les ornemens, les meubles, les esclaves, & mesme les affranchis de ses sœurs, & il en tira de tres-grandes sommes; [parce qu'il les vendoit sans doute luy-mesme,] Dio, l. 59. p. 656. d. ' aussi bien que les terres qu'il avoit confisquées sur les principaux des Gaules.

e|Suet. p. 474. ' Voyant que ce trafic luy réussissoit, il fit venir les plus beaux meubles de la maison imperiale, & les vendit de la mesme maniere, faisant acheter l'honneur qu'ils avoient eu de servir à Antoine, ou à Auguste, ou à sa mere, ou à d'autres de cette qualité. p. 474. ' Il fallut tant de voitures pour faire venir ces meubles d'Italie, que souvent les moulins ne pouvoient aller, [parce qu'on se servoit alors de chevaux pour les faire tourner,] & l'on manquoit de pain à Rome. Dio, p. 656. c. ' Avec tout cela ses profusions estoient si grandes, qu'il depensoit encore plus d'argent qu'il n'en pouvoit tirer par tant de voyes criminelles ou infames.

[C'est peut-estre à ce temps-ci, qu'il faut rapporter ce que dit Suetone,] Suet. c. 56 p. 494. ' que dans une conjuration les principaux affranchis, & les Prefets du Pretoire (car il parle ainsi) ayant esté nommez comme complices, quoiqu'ils

ne le fussent pas, Caius les fit venir en particulier, tira son épée, & leur protesta qu'il estoit prest de se donner volontairement la mort, s'il falloit qu'ils crussent qu'il la meritast. Il ne laissa pas de les avoir toujours depuis pour suspects, & tascha de les mettre mal ensemble, par les mauvais rapports qu'il faisoit des uns aux autres.

'Quand on sceut à Rome la mort de Lepidus & de Getulicus, Vespasien alors Preteur, qui ne cherchoit qu'à flater Caius, opina à jetter [dans la riviere] les corps des conjurez, & à leur refuser la sepulture. 'Le Senat ne manqua pas de decerner aussi divers honneurs à Caius, entr'autres le petit triomphe, [qu'on appelloit l'Ovation.] Il deputa aussi Claude son oncle avec quelques autres tirez au sort, pour luy aller témoigner jusque " dans les Pays-bas où il estoit alors, la joie que toute la compagnie avoit de sa conservation. 'Caius se plaignoit que le Senat le meprisoit lors qu'il ne luy decernoit que des honneurs mediocres; & se plaignoit aussi lors qu'il luy en decernoit de plus grands, comme si ce corps puissant eust voulu se mettre au dessus de luy, & eust pretendu luy pouvoir donner quelque chose. Il trouva cette fois-ci qu'on ne luy avoit pas fait assez d'honneur, & qu'on luy envoyoit trop peu de deputez. Cependant il y en eut plusieurs qu'il ne voulut point recevoir, & à qui il ordonna de s'en retourner avant mesme qu'ils fussent dans les Gaules, comme si c'eussent esté des espions: & ceux qu'il receut, il ne leur fit aucune civilité. 'Il témoigna aussi trouver fort mauvais qu'on luy eust envoyé son oncle, comme s'il eust eu besoin d'un tuteur. Il ne le renvoya pas neanmoins, 'mais on pretend qu'il l'eust fait mourir s'il eust fait paroistre un peu plus d'esprit: '& il y en a mesme qui disent que dés qu'il fut arrivé, on le jetta dans la riviere. 'Caius écrivit aussi au Senat qu'il ne vouloit point qu'on fist aucun honneur particulier à ses parens.

'Depuis cela le Senat luy ayant envoyé une deputation plus nombreuse, & qui luy apportoit de plus grands honneurs, il la receut avec joie, & alla mesme au devant. Cette seconde deputation ne vint que depuis, [peut-estre au commencement de l'année suivante.]

'Cependant on poursuivoit à Rome ceux qui avoient esté liez d'amitié avec les sœurs du Prince, ou avec ceux

Marginal notes: v.Vesp. c.12.p. 732. | l.5. c.9.p.513. | Dio,p.657.658. | " in Germania. | Dio,p.658.a.b.c. | Suet.l.5.c.9.p. 513. | Dio,p.458.c. | Suet. p.513. | Dio,p.658.a. | c. | d.

qu'il avoit fait executer. Il y eut mesme des Ediles & des Preteurs qui furent obligez de quitter leurs charges pour estre mis en justice. ' Sophonius Tigellinus [si celebre sous Neron par ses crimes,] fut alors banni pour avoir violé l'honneur d'Agrippine. Ces poursuites épouvantoient le Senat, & encore plus la crainte de ce que pouvoit faire à l'avenir un Prince si cruel & si infame, conseillé par les Rois Agrippa & Antiochus, qu'on croyoit luy inspirer la violence & la tyrannie.

c.

ARTICLE XVI.

Caius épouse Cesonia : Galba défait les Allemans.

Dio, p. 658. c. d.
Plin. l. 7. c. 5. p. 145. c.
Suet. l. 4. c. 25. p. 453.
Dio, p. 641. d. e.
Suet. p. 453.
c. 50. p. 486 | Juven. sat. 6. v. 615 | Jos. l. 19. c. 2. p. 666. f.
Dio, p. 658. d.
Jos. p. 666. f.
Dio, p. 641. c.

' APRES que Caius eut chassé ses sœurs, il repudia sa femme Pauline dont il estoit las, pour épouser Milonia Cesonia ' fille d'une Vestilia, qui estoit accouchée de deux enfans à sept mois, d'un à onze, & de Cesonia à huit : & tous ces enfans avoient vécu. ' Cesonia n'estoit ni jeune, ni fort belle lors que Caius l'epousa, & elle avoit trois filles d'un autre mari ' encore vivant : ' mais elle avoit un art tout particulier de se faire aimer. De sorte que Caius s'attacha à elle avec plus d'ardeur & plus longtemps qu'à toutes les autres. ' On croit mesme qu'elle luy avoit donné pour cela quelque breuvage, qui fit plus d'effet qu'elle ne vouloit, & qui luy ayant troublé l'esprit, fut cause de cette fureur qui luy faisoit commettre tant de cruautez : ' car il l'avoit aimée avant que de l'épouser. ' Ce fut pour cela qu'on la fit mourir aprés qu'on eut tué Caius. ' Neanmoins la legereté de Caius estoit si grande, qu'on croit qu'il s'en fust lassé comme des autres, s'il eust vécu davantage.

Suet. l. 4. c. 25. p. 453.
Dio, p. 658. d.
Suet. c. 25. p. 453 | Dio, val. p. 673.
Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 653. b.

' Suetone dit que Caius l'épousa le jour mesme qu'elle estoit accouchée d'une fille, & qu'il se declara en mesme temps son mari, & le pere de l'enfant. ' Selon Dion il l'épousa environ un mois avant ses couches. ' Il nomma l'enfant Julia Drusilla. Il la porta par tous les temples des deesses, & la mit sur les genoux de Minerve, comme pour luy donner le soin de la nourrir & de l'élever. ' Il la mit de mesme sur les genoux de Jupiter, disant qu'elle leur appartenoit également, à Jupiter & à

luy, qu'ils estoient tous deux ses peres, & qu'il laissoit à juger duquel des deux elle tiroit une plus noble origine. ' Au reste il ne pouvoit juger qu'elle luy appartinst plutost qu'à un autre, que par la cruauté que cet enfant témoignoit déja. Car il sembloit qu'elle voulust arracher avec les mains les yeux & la bouche aux enfans qui se jouoient avec elle. ' Elle fut tuée avec sa mere. Suet.c.25.p.453. Jos.l.19.c.2.p. 667.d.

[a] Aprés sa naissance, Caius se plaignant qu'il n'avoit plus seulement à soutenir les depenses d'un Empereur, mais aussi celles d'un pere, se fit donner des contributions pour avoir dequoy nourrir sa fille & la marier. ' Il declara aussi qu'il recevroit des étrennes le premier de janvier, comme Auguste avoit fait autrefois, [mais non par avarice comme Caius,] ' qui avoit une telle passion pour l'argent, qu'il se promenoit souvent nuds pieds sur l'or qu'il avoit amassé, & quelquefois mesme se rouloit dessus. a Suet.l.4.c.42. p.477.478. p.478|Dio, p. 659.b. Suet.p.478|Dio, p.662.d.

[Les Allemans qui sans doute avoient esté effrayez par le bruit de la venue de Caius, se rassurerent bientost,] ' & entrerent mesme jusque dans les Gaules. [Et c'est peut-estre en cette occasion qu'arriva ce que rapporte Suetone,] ' que Caius ayant ouy dire que les Allemans s'estoient revoltez, songeoit déja à s'enfuir, & à chercher des vaisseaux pour passer en Orient; ne trouvant de repos & de consolation, que dans la pensée que si les ennemis passoient les Alpes & s'emparoient de Rome, il auroit au moins de reste les provinces d'outre-mer. Suetone paroist avoir cru que Caius estoit alors à Rome, ce qui rendroit sa lascheté encore plus incroyable. Suet. l.7.c.6.p. p.666. l.4.c.51.p.487.

' Quoiqu'il en soit les Allemans estant entrez vers ce temps-ci dans les Gaules, Galba les en repoussa avec tant de valeur, que Caius fut obligé de reconnoistre ce service par les louanges & les recompenses qu'il donna & à luy & à ses soldats, ' quoiqu'il ne vist qu'avec peine les Generaux de ses armées remporter quelque avantage sur les ennemis. ' Un poëte de ce temps-là dit que Caius envoya une lettre enveloppée de laurier [en signe de victoire] à cause d'une grande défaite des Allemans, dont Cesonia distribuoit les depouilles; ' & Vespasien alors Preteur demanda à faire des jeux extraordinaires pour cette victoire. l.7.c.6.p.666. Dio, p.656.c. Pers.saty.6.p. 599.600. Suet.l.8.c.2.p. 732.

Dio,p.658.c. 'Il y eut cette année là de fort grandes chaleurs à Rome ; & il semble mesme que c'estoit bien prés de l'hiver.

ARTICLE XVII.

Rome sans Consul, & dans la consternation : Caius veut des étrennes, donne des jeux ; fait mourir le Roy Ptolemée.

L'AN DE JESUS-CHRIST 40, DE CAIUS 3, ET 4.

Dio,p.659.a.c| Suet.l.4.c.17.p.439. 'Caius Augustus III. seul Consul.

a Dio,p.658.659| Suet.p.439. [a]Caius fut seul Consul les douze premiers jours de cette année ; non qu'il n'eust point voulu avoir de collegue, mais parce que celuy qui le devoit estre estant mort à Rome peu de jours auparavant, il ne le sceut pas assez tost pour en prendre un autre. Il commença ce troisiéme Consulat à Lion, 'Suet.c.42.p.478 & parut le premier de janvier à la porte du Palais, pour recevoir les étrennes que tout le monde se pressa de luy apporter.

c.20.p.443|Dio,p.656.c. [Ce fut apparemment à cause de son Consulat] 'qu'il fit celebrer à Lion les jeux, dont parlent Dion & Suetone, avec des combats d'éloquence en latin & en grec, où l'on dit que ceux qui estoient vaincus, estoient obligez de fournir le prix dû aux victorieux, & de faire leur éloge ; & que ceux qui avoient tout à fait mal réussi, estoient condamnez à effacer leurs pieces avec une éponge, ou mesme avec la langue, s'ils ne vouloient estre punis à coups de ferules [comme les écoliers,] ou estre jettez dans le Rhone ; 'Juv.sat.1.p.8. d'où vient qu'un poëte dit d'un homme qu'il trembloit comme un orateur qui avoit à declamer à Lion devant l'autel, 'Gruter.p.13.15. posé au conflant du Rhone & de la Sône. V.Auguste.

Dio,p.659.b. 'Caius eut aussi ses estrennes à Rome, quoiqu'il n'y fust pas ; & chacun mit le present qu'il vouloit luy faire sur le throne qu'on luy avoit preparé dans le Capitole. a.b.c. 'Mais tout le monde y estoit dans une si étrange consternation, que n'y ayant point de Consul, aucun des Preteurs ne voulut ni assembler le Senat, ni faire aucune autre fonction du Consulat, quoique cela leur appartinst, de peur que Caius ne dist qu'on avoit fait la sien-

ne,

ne. Ainsi tous les Senateurs s'en allerent d'eux-mesmes dans le Capitole, où ils firent les sacrifices [ordinaires,] & rendirent leurs respects au throne de Caius, comme s'il y eust esté luy-mesme, & y mirent les étrennes qu'ils luy vouloient donner. Delà ils s'assemblerent sans convocation dans le Senat, où ils ne firent durant tout le jour que donner des éloges & souhaiter des prosperitez à l'Empereur, avec d'autant plus de soin & plus de chaleur, qu'ils le faisoient avec moins d'inclination. Le troisiéme jour auquel il falloit faire des vœux solennels, tous les Preteurs ensemble convoquerent le Senat. Mais on ne fit encore aucun decret, jusqu'à ce qu'on eust eu nouvelle que Caius avoit quitté le Consulat au bout de douze jours. Car alors ceux qui avoient esté nommez pour succeder, entrerent en charge, & firent leurs fonctions à l'ordinaire.

(Margin: προσκύνησαν.)

'On croit que ces Consuls estoient Publicola, & Nerva, parce qu'ils sont marquez l'année precedente comme Consuls ordinaires dans la chronique de S. Prosper, & dans celle de Cassiodore, qui mettent pour celle-ci [Caius] Cæsar & Julien. 'Onuphre veut aussi que Sex. Nonius Celer & Junius Quintilianus marquez par Frontin comme Consuls entre les années 38. & 49. & qui ne se lisent point dans les fastes, l'aient esté cette année depuis le premier de juillet. [Nous ne voyons en tout cela rien de certain.]

(Margin: Onuphr. in fast. p. 198. c. — c|Front. de aq. p. 119.)

'L'un des premiers arrests des nouveaux Consuls fut qu'on rendroit à Tibere & à Drusille les mesmes honneurs le jour de leur mort, que l'on rendoit à Auguste, parce que Caius l'avoit ordonné par une lettre.

(Margin: Dio, p. 659. c. d.)

'Pour Caius, la premiere chose que l'on marque de luy pour cette année est la mort de Ptolemée, Roy [d'une partie] de l'Afrique,' & cousin germain de Germanicus son pere: car il estoit fils de [Cleopatre] Selene fille d'Antoine [& de la grande Cleopatre, comme Germanicus estoit né d'Antonia fille du mesme Antoine.] ' Il estoit fils de Juba, [à qui Auguste avoit donné les deux Mauritanies.] [a] Caius l'ayant fait venir à sa Cour, il le receut fort honorablement: [b] & aussi-tost aprés, parce qu'estant entré au theatre durant que Caius y faisoit celebrer des jeux, l'éclat de sa pourpre l'avoit fait regarder de tout le monde, ou seulement à cause que l'on sa-

(Margin: c|Sen. ad Ser. c. 11. p. 350. c. — Suet. l. 4. c. 26. p. 453. 454. — V. Auguste § 1. 7. — Dio, p. 659. c| Plin. l. 5. c. 1. p. 93. b. — a Dio, p. 659. c| Suet. l. 4 c. 35. p. 466. — b Suet. p 466. — Dio, p. 659. c.)

Senec.ad Ser. c. 11.p.350.c. Dio,p.659.e| Suet.c.26.p.454. a Plin.l.5.c.1.p. 92.e. Dio,p.659.e.

voit qu'il possedoit de grandes richesses, 'Caius le fit arrester, & l'envoya en exil : & puis par une étrange perfidie, 'il le fit mourir cruellement, [apparemment en chemin.] a Sa mort causa la revolte de ses sujets, suscitez par Edemon son affranchi qui vouloit vanger la mort de son maistre. ' Caius fit mourir avec luy beaucoup d'autres personnes.

p.670.a|Senec. ad Ser. c.11.p. 350.c|Tac.an.11. c.8.p.156.

'Outre Ptolemée, on vit encore un autre Souverain dans les prisons de Caius. Ce fut Mithridate" Roy d'Armenie. Mais Caius se contenta de l'envoyer en exil, [& nous aurons encore à parler de luy sous Claude.] V.Tibere § 31.32.

ARTICLE XVIII.

Caius au lieu d'attaquer l'Angleterre ramasse des coquilles.

Dio,p.659.e.

'LA mort de Ptolemée arriva vers le temps que Caius fit semblant de passer en Angleterre, [que nous appellons ainsi pour ne pas faire de confusion entre la grande & la petite Bretagne, quoique les Anglois peuples d'Allemagne qui luy ont donné ce nom, n'y soient venus que 400. ans aprés ceci.] 'Jule Cesar estoit entré autrefois dans cette isle, & y avoit mesme remporté quelques victoires sur les habitans ; & neanmois il l'avoit plutost fait connoistre aux Romains, qu'il ne la leur avoit soumise. Les guerres civiles empescherent longtemps d'y songer : & lors mesme qu'Auguste fut paisible, il crut qu'il estoit de la prudence de ne pas penser à conquerir ce pays, ' mais de se contenter des civilitez que luy faisoient quelques-uns des princes de l'isle, & de quelques petites douanes qu'on faisoit payer aux habitans pour les marchandises, qu'ils apportoient dans les Gaules, ou qu'ils en tiroient. Il consideroit que quand on auroit conquis toute l'isle, il y faudroit entretenir des garnisons, qui consumeroient tout ce qu'on en pourroit tirer par les tributs ; sans parler des seditions & des revoltes, qui ne pourroient pas manquer d'y arriver quelquefois ; & qu'ainsi il valoit mieux avoir pour amis que pour sujets des peuples dont il n'y avoit rien à esperer, ni rien à craindre. Car on savoit bien qu'ils n'entreprendroient pas de venir attaquer l'Empire. [Et l'experience a fait voir que

Tac.v.Agr.c.13. p.143.

Strab.l.2.c.115. 116|l.4.p.200. 201.

ce raisonnement estoit tres sage.] 'Tibere [qui n'aimoit point la guerre] n'avoit garde d'agir contre cette regle. Mais Caius [qui n'avoit pas la mesme prudence] voulut entreprendre de passer dans cette isle : [& il l'eust fait sans doute] s'il n'eust esté également leger à former des desseins & à les quitter. Tac.v.Agr.c.13. p.143.

'Il vint donc aux extremitez des Gaules qui regardent l'Angleterre, comme prest à y fondre avec toutes ses forces. Il fit ranger toutes ses troupes sur la coste ; il monta sur ses galeres ; il avança quelque peu dans l'Ocean ; & puis s'en revint. Il monta ensuite sur un throne élevé, 'fit disposer toutes les machines de guerre, sonner les trompettes, donner le signal du combat, sans que personne pust deviner ce qu'il vouloit faire : & puis tout d'un coup il ordonna aux soldats de ramasser les coquilles qui estoient sur le rivage, tant qu'ils en pourroient mettre dans leurs habits & dans leurs casques. Ce sont, dit-il, les dépouilles de l'Ocean, dont il faut orner le palais & le Capitole, & embellir nostre triomphe. Aprés cela, aussi glorieux que s'il avoit soumis l'Ocean à ses loix, il distribua quelque argent à ses soldats : & comme s'il leur eust fait une liberalité toute extraordinaire ; Allez, compagnons, leur dit-il ; allez vous réjouir : vous voilà riches. 'Il fit bastir pour monument de sa victoire une fort haute tour pour servir de phare, & conduire les vaisseaux durant la nuit. [Je ne sçay si c'est la Tour d'Ordre qui est à l'entrée du port de Boulogne :] 'Bucherius le soutient, & fait la description de cette tour. Dio,p.659.e. e|Suet. l. 4.c.46. p.481.482. Suet. p.482. Buch.de Belg l. 4.c.10.§ 13.14. p.145.

[a] Caius ne songea plus aprés cela qu'aux preparatifs de ce beau triomphe, pour lequel il amenoit tant de coquilles : ' & il manda à ses Intendans de luy en preparer un le plus magnifique qu'on eust encore veu, sans y depenser neanmoins beaucoup du sien, puis qu'ils avoient droit sur les biens de tout le monde. De son costé il fit prendre les plus hauts d'entre les Gaulois, comme les plus dignes de paroistre en un triomphe, pour les joindre à quelques transfuges, & à un petit nombre de prisonniers qu'il avoit faits. Il y avoit mesme parmi eux des personnes de qualité. Il leur donnoit des noms Allemans, & les contraignoit d'apprendre l'Alleman, de laisser croistre leurs cheveux, & de les faire roussir, afin qu'on les a Suet. p.482. Dio,p.659.e. Suet.c.47.p.482.

L'an de J. C. 40, de Caius 3. 4.

prist pour des Allemans. Il faisoit aussi mener à Rome les galeres sur lesquelles il avoit veu l'Ocean; & il voulut qu'on les transportast par terre une partie du chemin; [c'estàdire apparemment depuis Bordeaux jusqu'à Narbone.]

ARTICLE XIX.

Caius revient à Rome plus cruel que jamais.

Suet. c. 48. p. 483. 484.

ᵃ CAIUS avant que de sortir des Gaules, voulut faire passer au fil de l'épée les legions qui avoient fait sedition au commencement de Tibere. On le detourna avec peine d'un si horrible dessein. Mais il continua, quoiqu'on luy pust dire, à vouloir au moins les decimer. Il les fit donc assembler sans armes, & mesme sans épée, pour recevoir ses commandemens: & pendant qu'il leur parloit, la cavalerie les environnoit par son ordre. Mais ils se douterent de la chose, & la pluspart commencerent à s'écouler pour aller prendre leurs armes & se mettre en état de se défendre en cas qu'on leur vousust faire violence. Dés que Caius s'en apperceut, il quitta l'assemblée comme en fuyant, & se hasta de gagner Rome pour y décharger sa colere contre le Senat, qu'il disoit luy avoir fait une grande injure, de ne luy avoir pas decerné l'honneur du triomphe.

p. 484.

ᵇ Le Senat n'avoit garde de le faire, si Caius luy avoit défendu de luy decerner aucun honneur, comme le dit Suetone; ᶜ & il se trouvoit étrangement embarassé sur sa pretendue victoire d'Angleterre. C'estoit se mocquer de luy que de luy en faire des complimens; & d'autre-part on disoit qu'il en parloit serieusement comme d'une grande action. [On ne sçait point quel parti prit le Senat.]

Dio, p. 659. 660.

Suet. c. 49. p. 484.

ᵈ L'histoire marque seulement qu'il envoya des deputez à Caius, pour le prier de se haster de revenir. Les deputez le rencontrerent qui revenoit déja, aprés la peur que luy avoient fait ses soldats. Ainsi comme il estoit alors en sa mauvaise humeur, il les receut fort mal. Ouy, « ouy, j'iray à Rome, leur dit-il; & celuy-ci, frappant sur « le pommeau de son épée, y viendra aussi avec moy. Il fit « mesme afficher [dans Rome] qu'il revenoit, mais seulement

pour ceux qui desiroient son retour, pour les Chevaliers & pour le peuple : mais que le Senat ne l'auroit plus jamais pour citoyen ni pour prince.

[Quand il approcha de Rome,] ' il ne voulut point qu'aucun Senateur se presentast devant luy. Il ne voulut pas neanmoins entrer en triomphe, ou le differa à un autre temps, & se contenta de l'Ovation. Il fit son entrée de cette sorte le [31. d'aoust] jour de sa naissance, quatre mois [& quelques jours] avant sa mort. ' Il s'en fallut peu qu'il n'exterminast alors tout le Senat, parce qu'on ne luy avoit decerné que des honneurs humains. ' Mais pour le peuple, l'ayant fait assembler, il luy jetta durant plusieurs jours du haut de la basilique Julienne beaucoup d'argent, & mesme beaucoup d'or. Diverses personnes furent tuez en le voulant recevoir, [soit à cause de la foule, soit] parce qu'il y avoit meslé à ce qu'on disoit de petits couteaux.

p.484. | Dio,p.660.a. | a.b|Suet.c.37.p. 470|Jos. ant.l. 19.c.1.p.657.g.

' Il fit alors executer un Cassius Betillinus ; & voulut que Capiton son pere, qui n'estoit ni coupable, ni mesme accusé de rien, fust present à son supplice. ' Cette inhumanité n'estoit pas extraordinaire à Caius. ' Mais ce miserable pere ayant demandé s'il ne luy seroit pas au moins permis de fermer les yeux, il commanda qu'on l'égorgeast avec son fils.

Dio,p.660.b. | Suet.c.27.p.459. | Dio,p.660.b.

' Dans les quatre mois qu'il vécut depuis, il fit beaucoup de cruautez contre le Senat, & en eust peut-estre fait encore davantage s'il fust mort plus tard. [a] Aprés qu'il eut esté tué, l'on trouva dans son cabinet deux petits livres, intitulez, l'un l'Epée, l'autre le Poignard, où il écrivoit les noms de ceux qu'il vouloit faire mourir. ' Ils estoient portez ordinairement par un Protogene, le ministre de ses plus horribles cruautez, ' On y trouva aussi une grande cassette pleine de diverses sortes de poisons : & Claude l'ayant fait jetter dans la mer, on dit que beaucoup de poissons en moururent.

Suet.c.49.p. 484|Phil.leg.p. 1007.a. | a Suet.p.484. | Dio,p.660.b. | Suet. c.49.p. 485.

' On pretend que son dessein estoit d'oster la vie à tous les plus considerables d'entre les Senateurs & les Chevaliers, & ensuite de se retirer à Antium, & delà à Alexandrie. ' Car il aimoit le sejour d'Antium, jusqu'à y vouloir, disoit-on, transferer le siege de l'Empire, parce qu'il s'ennuyoit de Rome, ' & il avoit aussi une grande

p.484. | c.8. p.428. | Phil.leg.p.1039. a.

L'an de C. 40, Caius 3.
passion d'aller à Alexandrie, & d'y passer un temps considerable, parce qu'il s'imaginoit devoir principalement à cette ville l'origine & l'établissement de sa pretendue divinité.

[Il se reconcilia neanmoins un peu avec le Senat, lors qu'il vit qu'il taschoit de satisfaire sa cruauté.] ' Car ce Protogene dont nous venons de parler, estant un jour entré au Senat, comme pour quelque autre affaire, & tout le monde se pressant pour le saluer, comme un favori de la fortune, il regarda d'un œil aigre & fier un Scribonius Proculus qui estoit parmi les autres, & luy dit: Quoy vous venez aussi me saluer, vous qui estes ennemi « de l'Empereur ? Il n'en fallut pas davantage. Les autres « Senateurs, entre lesquels il y en avoit peut-estre qui avoient l'ordre de Caius, se jettent aussi-tost sur Proculus, crient que c'est un ennemi public, le percent de leurs stylets, le mettent en pieces, & le laissent dechirer par le peuple, qui traisna tous ses membres par les rues à la veue mesme de l'Empereur. Caius qui avoit souhaité cette cruauté, ' en fut tellement satisfait, qu'il declara par un edit public qu'il se reconcilioit avec le Senat.

Dio, p. 660.c| Suet.c.28.p.460.

Dio,p.660.c.|

[Aussi pour reconnoistre cette grace] ' les Senateurs l'appelloient tantost un heros, & tantost un dieu. Et leurs flateries acheverent de perdre le peu de jugement qui luy restoit. ' Car ce fut depuis ce temps-là, qu'il voulut plus que jamais passer pour dieu, [& faire venir à Rome, comme nous avons dit, la statue de Jupiter qui estoit à Olympe dans le Peloponnese.

c.d.

d|p.661.c| val.p. 669.670.

Mais Dieu pour confondre sa vanité, luy fit voir par un accident assez extraordinaire, combien toute la puissance des hommes est peu de chose.] ' Car la derniere fois qu'il sortit de Rome, comme il revenoit par mer d'Astura à Antium dans une galere à cinq rangs de rames, accompagné de divers autres vaisseaux, sa galere seule s'arresta, sans que quatre cent rameurs qui y estoient la pussent faire avancer. On fut fort surpris de cet accident. Et diverses personnes s'estant jettées dans la mer pour visiter le vaisseau, & voir ce qui le pouvoit arrester, on trouva un poisson d'environ un demi-pied, & qui ressembloit à une grosse limace, attaché sous le gouvernail. C'est celuy auquel les Grecs ont donné pour ce

Plin.l.32.c.1.p. 766.d.

sujet le nom d'*Echeneis*, & les latins celuy de *Remora* ou Arreste. On le tira de là, & on l'apporta à Caius, qui [au lieu de s'humilier sous la puissance du maistre du monde,] ne put voir sans indignation qu'un si petit animal eust eu la force de l'arrester.

ARTICLE XX.

Diverses particularitez de la vie de Caius, qui n'ont point d'année.

[L'Histoire nous apprend encore diverses choses de ce Prince, que nous n'avons pû reduire dans l'ordre du temps, & qui meritent bien neanmoins d'estre remarquées. Nous pouvons les ramasser ici sans ordre, en omettant seulement celles que rapporte Suetone, parce que chacun les peut trouver aisément dans cet auteur.]

'Dion qui fait un assez long discours sur la vie de Caius en general, y remarque particulierement cette humeur inconstante & bizarre, qui le faisoit passer d'une extremité à l'autre presque en toutes choses; ce qu'il finit par ces mots. 'Il se plaisoit tantost à voir beaucoup de monde, & tantost à estre seul. Il se faschoit quand on luy demandoit quelque chose, & quand on ne luy demandoit rien. Il estoit tres-promt dans quelques affaires, & tres lent dans d'autres. Il dépensoit avec une prodigalité sans bornes, & amassoit avec l'avarice la plus sordide. Il recevoit tantost bien tantost mal & la liberté & les flateries. Il pardonnoit souvent à ceux qui avoient fait les plus grandes fautes, & faisoit [encore plus] souvent mourir ceux qui n'en avoient fait aucune. De ses favoris il combloit les uns de graces & de caresses; & traitoit les autres avec le dernier mépris: ensorte que personne ne savoit ce qu'il falloit ni faire ni dire pour luy plaire; & s'il y en avoit qui se maintinssent dans ses bonnes graces, c'estoit plus par hazard que par adresse.

Dio, l.59.p.641-643.

p.643 a.b.

[Quelque bonne volonté qu'il témoignast,] 'jamais personne ne pouvoit s'y assurer: & quand il avoit fait quelque grace, il s'en repentoit bien-tost, & sembloit chercher des adresses non seulement pour oster ce qu'il avoit donné, mais pour le faire payer avec usure par de

Philo, leg. p. 1039 b.

plus grands maux. Ainsi il delivroit quelquefois des personnes de prison, & puis les y faisoit remettre sans aucun sujet, ajoutant à leur premier malheur de ne pouvoir plus esperer de misericorde. ' On en a veu qu'il s'estoit contenté de bannir lors qu'ils attendoient la mort d'un juge si deraisonnable & si cruel : mais lors qu'ils se tenoient heureux dans leur exil, croyant n'avoir plus rien à craindre, il les y envoyoit tuer. ' S'il faisoit une liberalité à quelqu'un, il se la faisoit rendre, non comme un argent presté dont il luy falloit payer l'interest, mais comme un vol qu'on luy avoit fait, & à cause duquel il falloit perdre tout ce qu'on pouvoit avoir de bien. ' Pour ceux qui sembloient estre le mieux auprés de luy, il les ruinoit agreablement sous pretexte de leur témoigner de l'amitié, en les engageant à le suivre dans les voyages qu'il entreprenoit en un moment sans regle, sans raison, & sur la premiere fantaisie qui luy venoit, ou à luy faire des festins si magnifiques, que pour un seul repas il falloit quelquefois engager tout son bien & faire des dettes. Ainsi les plus sages apprehendoient ses faveurs, parce qu'elles n'estoient pas seulement inutiles, mais perilleuses; & qu'on les pouvoit moins considerer comme des graces, que comme des pieges dont il falloit se garder.

c.

d.

e.

Sen.c.de benef. l.2.c.12.p.12.2. Dio.p.18.

' Il avoit donné la vie à Pompeius Pennus, si c'est donner la vie que de ne la pas oster.. C'estoit un Senateur déja fort âgé, qui avoit passé par les plus grandes dignitez. Cependant quand il vint le remercier, il luy donna [non sa main] mais son pied gauche à baiser. Ce Prince né [pour humilier la fierté Romaine,] ou comme dit Seneque, pour changer les mœurs d'une ville libre en l'esclavage des Perses, ne crut pas que ce fust assez de voir un homme de cette qualité prosterné devant luy en presence des personnes les plus illustres, comme un ennemi vaincu aux pieds du victorieux. Il voulut trouver une maniere encore plus honteuse d'insulter à la liberté, & de fouler aux pieds la republique. Ceux qui le veulent excuser, ajoute Seneque en le raillant, disent qu'il ne le fit pas par insolence, mais pour montrer ses souliers d'or, plutost que dorez, & enrichis de beaucoup de perles.

' Il

ʼ Il avoit fait mettre en prison le fils d'un illustre Chevalier Romain nommé Pasteur, parce qu'il estoit trop propre, dit Seneque. Le pere luy vint demander la grace de son fils : & aussi-tost il envoya non le delivrer, mais le conduire à la mort. Mais pour consoler ce miserable pere d'une maniere digne de luy, il le pria le jour mesme de venir manger à sa table. Pasteur n'osa s'excuser parce qu'il avoit encore un fils. Il vint avec le mesme visage que s'il n'eust eu aucune affliction. Caius qui avoit mis un homme auprés de luy pour l'observer, luy fit porter ″ de grands verres de vin, des parfums & des couronnes : & Pasteur fut obligé d'essuyer tout cela, & de donner des marques de joie peu seantes à son âge mesme, dans le comble de la douleur, pour conserver son second fils : car il ne put pas seulement obtenir de ramasser les os du premier. ʼ Suetone rapporte quelque chose de semblable : mais il ajoute que le pere avoit esté obligé d'estre present au supplice de son fils. Et c'estoit, comme nous avons dit, une des cruautez ordinaires de Caius. ʼ Il y eut beaucoup d'autres peres qu'il envoya tuer dans leurs maisons la nuit d'aprés qu'il avoit fait executer leurs enfans.

de ira.l.2.c.33. p.299.a.b.

heminam.

Suet. l.4.c.27.p. 459.

Senec. de ira.l.3. c.20.p.308...

ʼ Seneque rapporte la mort philosophe d'un Canius Iülus, ″ qui dans un long entretien qu'il eut avec Caius, luy parlant avec une liberté entiere, & sans le flater'. Enfin » lors qu'il s'en alla, Caius luy dit : Afin que vous ne vous » trompiez pas par de fausses esperances, je vous avertis que » j'ay donné ordre de vous mener à la mort. C'estoit un ordre qu'on savoit bien qu'il ne revoquoit jamais. Et neanmoins Canius sans s'effrayer, luy répondit aussi-tost: Je vous rends graces, ″ mon Prince, de cette faveur. On ne sçait si c'est qu'il regardoit effectivement la mort comme une grace, ou s'il vouloit montrer à Caius quel estoit le veritable sentiment de tant de personnes qui luy faisoient de grands remerciemens [de ce qu'il leur laissoit la vie,] aprés leur avoir osté les biens, ou fait mourir leurs enfans.

ad Ser. c.14.p. 351.b.c.

diu altercatus.

optime princeps.

ʼ Seneque ajoute que comme on differoit alors de dix jours l'execution des condannez [suivant l'ordonnance de Tibere,] Canius passa ces dix jours sans témoigner la moindre inquietude. Le Centenier qui vint pour le me-

c.d.

V. Tibere. &c.

ner au supplice, le trouva qui jouoit " aux échecs. Il consola ses amis qui pleuroient sa mort, & leur dit qu'il alloit savoir si l'ame estoit effectivement immortelle; qu'il prendroit garde dans le moment de sa mort, si elle se sent sortir du corps; & que s'il pouvoit connoistre quelque chose de l'état ou elle est aprés la mort, il le viendroit dire à ses amis. On ne peut assez admirer ce courage élevé au dessus de ce que la nature a de plus terrible: [& l'on ne peut aussi assez deplorer le peu d'usage que les payens ont fait d'un si grand don, ni assez reconnoistre la bonté de Jesus-Christ, qui par sa foy fait maintenant connoistre aux plus simples d'entre les Chrestiens, ce que toutes les lumieres de la philosophie n'ont pû apprendre aux plus grands esprits, quoique rien ne soit si important aux hommes que la connoissance de l'immortalité de leur ame.]

latrunculis.

de ira, l 3.c.19.p. 307.f.

'Caius faisoit fermer la bouche avec une éponge, ou avec leurs propres habits à ceux qu'on executoit, afin qu'ils ne pussent parler, tant il craignoit qu'on ne luy fist les reproches qu'il savoit qu'il meritoit, & qu'il savoit aussi qu'on n'eust osé luy faire que dans une extremité où l'on n'avoit plus rien à esperer ni à craindre.

c.18.19.p.307.d. e.f.

'Il fit en un mesme jour fouetter & mettre à une question tres-cruelle en sa presence plusieurs Senateurs & Chevaliers Romains, entre lesquels estoient Sex. Papinius dont le pere avoit esté Consul", & Belienus Bassus son Questeur, & fils de son Intendant: & cela, dit Seneque, non pour s'instruire de quelque [conjuration,] mais pour se divertir de leurs tourmens. Il en fit decapiter quelques-uns dés le soir mesme aux flambeaux, durant qu'il se promenoit dans une allée [en les regardant;] sa cruauté ne luy permettant pas de differer jusqu'au lendemain le plaisir de cette execution, quoique l'utilité des supplices soit d'estre publics & connus, pour servir d'exemple aux autres. Il semble qu'il soit le premier qui ait fait donner la question à des Senateurs: & il en fit une coutume.

en l'an 36.

c.19.p.307.e.f.

'Mais c'estoit peu de chose à Caius de faire mourir quelques Senateurs comme des esclaves, au milieu des fouets & des feux, luy qui s'exerçoit tous les jours à la cruauté, qui ne vivoit & ne veilloit que pour répandre

le sang, qui osoit bien penser à massacrer tout le Senat, & qui eust voulu que le peuple Romain n'eust eu qu'une teste, pour la luy couper tout d'un coup, & rassembler en un seul crime, tous les crimes qu'il estoit contraint de partager en tant de temps & tant de differens lieux.

ARTICLE XXI.

Suite du mesme sujet.

'VOILA quel estoit celuy auquel selon l'expression de Dion, les Romains avoient esté livrez. Quelque fascheux qu'eust esté le gouvernement de Tibere, il parut aussi doux en le comparant avec celuy de Caius, qu'Auguste avoit paru moderé en comparaison de Tibere. Dio, l.59.p.643. b.

'Il imita & surpassa mesme les impuretez & les cruautez de Tibere contre lesquelles il avoit tant declamé, & n'eut rien de ce qu'on pouvoit louer dans ce prince. p.642.c.d.

'Tibere au moins gouvernoit luy-mesme par ses ministres: & Caius se laissoit dominer par des conducteurs de chariots, par des gladiateurs, par des comediens, & par toutes sortes de personnes de cette nature, qui faisoient avec liberté tout ce qu'on pouvoit attendre de telles gens. p.643.c.

'Caius qui au commencement se contentoit de les voir presque tous les jours exercer leur art, voulut enfin l'exercer luy-mesme, mener des chariots, combattre en gladiateur, danser, representer des tragedies. Une fois il s'avisa de demander en diligence trois Consulaires au palais un peu avant minuit, comme pour quelque affaire importante. Ils y furent en tremblant, craignant que ce ne fust pour leur faire souffrir le dernier supplice: '& c'estoit pour le voir danser. On les fit donc placer dans une salle, & aprés un grand bruit de diverses sortes d'instrumens, Caius parut revétu d'une grande robe de tragedien, dansa quelque temps en chantant une chançon, & puis s'en alla. d.e|Suet. l.4. c. 54.p.491.492.

'Il permit aux esclaves de se rendre denonciateurs contre leurs maistres pour quelque sujet que ce fust. [a] Il souffrit que Claude son oncle fust non seulement mis en Jos. ant. l.19.c.1. p.653.c. a Suet. l.5.c.9.p. 512.

p.512 | Jos.p. 653.c. justice par des étrangers, ' mais qu'il fust mesme accusé par un de ses domestiques nommé Pollux, d'un crime capital; & il n'eut pas honte de se trouver à ce jugement, dans lequel neanmoins Claude fut absous.

Jos ant. l.19.c.2. p.667.668. ' On remarque qu'il ne forma jamais aucun dessein digne de la grandeur d'un prince, & qui pust estre utile au public, que [le port qu'il entreprit de faire vers Rhege & vers la Sicile pour recevoir les vaisseaux qui amenoient du blé d'Alexandrie : encore y fit-il travailler si negligemment, que cet ouvrage important, qui eust esté tres-avantageux pour la navigation, demeura à moitié fait. Car il dépensoit tant d'argent pour des choses inutiles ou folles, qu'il ne luy en restoit plus pour celles qui estoient necessaires. ' Suetone parle de divers ouvrages, qu'il acheva ou qu'il commença, tous fort inutiles, hors un fort bel aqueduc pour Rome, qu'il commença en l'an 38. & que Claude acheva dix ans aprés ". Frontin en met deux, comme nous l'avons remarqué ".

Suet.l.4.c.21.p. 444 | Front p. 101.

V. Claude.

V. § 6.

Plin.l.16.c.40. p.404.b | l.36.c. 9.p. 65.a | Suet. l.5.c.20.p.531. ' Il fit apporter d'Egypte un obelisque, qui fut posé dans le Cirque du Vatican. Suetone l'appelle le grand obelisque. Le vaisseau dans lequel on l'apporta estoit le plus beau qu'on eust vu sur la mer jusqu'au temps de Pline. Il falloit quatre hommes pour embrasser un sapin qui luy servoit [de mas.]

Plin.l.4.c.4.p. 74.a | Suet.l.4.c. 21.p.444. ' Caius voulut percer l'Isthme de Corinthe avec aussi peu de succés que d'autres qui ont tenté la mesme chose.

a Senec ad Helv. c.9 p 396.f. ' Seneque marque " une somme prodigieuse dépensée en un seul festin par ce Prince, qui sembloit, dit-il, n'estre au monde, que pour montrer ce que peuvent les plus grands vices dans la plus haute fortune.

centies sestercio.

Plin.l.13.c.3.p. 319.c. a Son luxe alloit jusqu'à faire parfumer l'eau, " dans laquelle il se baignoit, b à porter des souliers couverts de perles. c Son avidité pour l'or le porta à faire fondre de la poudre qu'on trouvoit en Syrie. On en fit de l'or excellent, mais en si petite quantité qu'il n'y eut pas dequoy payer la dépense.

solia.

b l.37c.2.p.883. c.

c l.33.c.4.p 794. c.

Plin.l.12.c.1.p. 300.c. ' On remarque qu'il mangea une fois dans le creux d'un plane, fait en forme de chambre, où il estoit à table avec quinze autres, outre ceux qui servoient.

ARTICLE XXII.

Caius irrite par ses railleries Asiaticus & Cherea.

L'AN DE JESUS-CHRIST 41, DE CAIUS 4.

1. '*Caius Augustus IV. & Cn. Sentius*[1] *Saturninus Consuls.* Dio, l.59. p.639.

'CAIUS ne tint son quatriéme Consulat que jusqu'au 7. de janvier. [Q.[2] Pomponius Secundus luy fut subrogé,] ' puisqu'il estoit Consul avec Cn. Sentius Saturninus quand Caius fut tué [le 24. de janvier. (Suet. l.4.c.17.p.439. — Dio, l.59.p.663. a|Jos.b. Jud.l.2. c.18.p.792.c| ant.l 19.c.2.p. 664.f|c.3.p.672. d.)

L'Empire Romain gemissoit depuis prés de quatre ans sous la tyrannie la plus cruelle qu'on se puisse imaginer. Il n'y avoit personne qui ne fust sans cesse exposé à perdre les biens, la liberté, & la vie, sur le moindre mauvais rapport qu'un valet en colere, ou quelqu'autre personne que ce fust en pouvoit faire : & plus un homme avoit ou de pouvoir, ou de noblesse, ou de biens, plus il estoit en danger sous un prince timide, jaloux, & avare.] ' Il y eut assez de personnes qui eurent la volonté de mettre fin à tant de maux [par un crime qui a paru innocent, & mesme glorieux, à la generosité payenne, quoique ce soit toujours un crime pour ceux qui ont appris d'un Dieu mort sur une croix à vaincre l'injustice en la souffrant, & à respecter l'ordre du ciel dans les puissances.] ' Mais y ayant eu une ou deux conjurations decouvertes, on n'osoit en faire de nouvelles. (Suet.l.4.c.56.p.493. — p.493.)

'Enfin neanmoins Caius receut la juste punition qu'il meritoit, de ceux qu'il s'estoit rendu ennemis [non par la crainte ou la souffrance des plus grands maux, mais] par des railleries picquantes. Il avoit entre ses plus intimes amis Valerius Asiaticus, ' né à Vienne dans les Gaules, & puissant dans cette province par ses grandes alliances, & par ses richesses. ' Il avoit déja esté Consul [subrogé à quelqu'autre,] ' & fut depuis Consul [ordinaire sous Claude en l'an 46.] [a] Caius aprés avoir abusé de sa femme, luy en fit ouvertement des railleries (Senec.ad Ser. c. 18. p.361.c. — Tac.an.11. c.1 p. 152.153. — Senec.p.361.c. — Tac.an.11.c.1. p. 152. — a Senec.p.361.c.)

1. S. Prosper, Cassiodore, & l'anonyme de Cuspinien (*p. 313. a.*) ont *Saturnin*. On lit *Antonin* dans Idace & dans la chronique d'Alexandrie.

2. Il est nommé *Q. Pompeius* en un endroit de Joseph (*ant. l. 19. c. 3. p. 672. d.*)

dans un festin, & mesme dans une assemblée publique. Asiaticus qui estoit assez fier, fut si irrité de cet affront, ' qu'il fut un des auteurs de la mort de Caius [en y excitant les autres.] ' Car il n'eut pas de part à l'execution.

c|Tac.p.153. Dio,l.59.p.663.d.

' Celuy à qui on en attribue principalement & le dessein, & l'execution fut Cassius Chærea, [a] Tribun d'une des compagnies des gardes du Prince. [b] Il en conceut le premier la pensée, il eut le premier assez de hardiesse pour s'en ouvrir à d'autres, il rassembla du monde pour l'executer, il leur donna toujours les meilleurs avis, il les encouragea lors qu'ils estoient étonnez par la grandeur du peril, & dés que l'occasion s'en offrit, il attaqua le tyran, luy porta le premier coup, & ne laissa aux autres que la peine de l'achever.

Jos. ant.l.19.c.1. p.660.g|Sen.ad Ser.c.18.p.361. c.d. a Dio,p.662.d| Suet.l.4.c.56.p.494. b Jos p.660.g.

' Il estoit Centenier dans l'armée d'Allemagne lors que les soldats s'y souleverent au commencement de Tibere; & il signala deslors son courage, en s'ouvrant un passage l'épée à la main au travers des seditieux en armes. ' Outre qu'il estoit tres-vaillant, il avoit encore beaucoup de probité. ' Aussi on pretend que le dessein de tuer Caius vint d'abord de l'aversion qu'il avoit de ses cruautez, ' dont sa charge l'obligeoit souvent d'estre le ministre.

Tac.an.1.c.32. p.19. Dio, p.662.e. Jos.p.654.c.d. p.655.a.

' Il y avoit déja long-temps qu'il s'ennuyoit de servir sous Caius, lors qu'il eut commission de lever quelques imposts, & de rechercher quelques restes de tributs qu'on n'avoit pu encore achever de tirer parce que les peuples estoient surchargez. ' Car Caius mettoit de nouveaux imposts sur toutes choses: & il employoit pour les lever, non des Partisans, mais les officiers de ses gardes, afin de les enrichir. ' La compassion de la misere de ceux sur qui il falloit lever cet argent, ayant porté Cherea à agir avec moins de promtitude & de violence que n'eust voulu Caius, ce Prince s'en mit en colere, & luy reprocha qu'il n'avoit point de cœur: ' & sa maniere de parler foible & languissante donnoit quelque lieu à ce reproche. Car il n'y avoit point de rapport entre sa langue & sa main; & à l'entendre sans le connoistre, on ne l'eust jamais pris pour un homme aussi courageux qu'il estoit. ' Aussi Caius le railloit toujours comme un lasche & un effeminé; & lorsque sa charge l'obligeoit à son tour de ve-

p.654.e. Suet.l.4.c.40. p.475. Jos.p.654.e.f. Senec.ad Ser.c. 18.p.361.c. c|Jos.p.654.f| Suet.c.56.p.494| Dio,p.662.e.

nir prendre le mot, il luy en donnoit toujours quelqu'un de ridicule, comme pour luy reprocher qu'il n'estoit qu'une femme, luy qui s'habilloit & se déguisoit souvent en femme. ' Le ressentiment que Cherea avoit de ces outrages estoit encore augmenté par les railleries de ses compagnons, qui ne pouvoient s'empescher de rire lors qu'il leur portoit le mot, & se divertissoient à deviner celuy qu'il avoit à leur donner. Jos. p. 654. g.

' Ce qui irritoit encore Cherea, c'est que Caius le chargeoit des commissions les plus odieuses, persuadé que le desir d'empescher qu'on ne le crust lasche, le porteroit à les executer avec plus de severité. Jos. p. 655. a. b.

' Mais ce furent particulierement les railleries picquantes de Caius qui le firent resoudre à attenter sur la vie de ce prince, ' & qui luy en ouvrirent le moyen. Car on crut se pouvoir fier à luy, lors qu'on vit qu'il avoit sujet de haïr son maistre. ' On tient que Caius avoit esté averti par un oracle [ou autrement] de se garder d'un Cassius, & que ce fut pour cela qu'il fit arrester C. Cassius Longinus alors Proconsul d'Asie, descendu de celuy qui avoit tué Cesar; & il donna mesme ordre de le faire mourir, sans songer à Cassius Chærea. p. 654. g | Senec. p. 361. c. Jos. p. 654. g. Suet. c. 57. p. 495. 496 | Dio, p. 662. e.

ARTICLE XXIII.

Cherea & Minucien forment une conjuration contre Caius.

' CHEREA estoit donc resolu de hazarder l'entreprise: il en avoit parlé à quelques personnes, & il n'attendoit plus qu'une occasion favorable pour le faire avec succés, ' lors qu'un Senateur des plus qualifiez, nommé Popedius fut accusé faussement d'avoir mal parlé de l'Empereur. L'accusateur prenoit pour témoin une comedienne nommée Quintilie, qui n'ayant point voulu deposer contre Popedius, Caius ordonna à Cherea de luy faire donner la question sur le champ. Cherea le fit avec bien du regret. [Car cette Quintilie savoit mesme la conjuration. Mais il se rassura un peu sur cela, lors qu'il sceut que] Quintilie ayant rencontré quelqu'un des conjurez, elle luy avoit marché sur le pied pour luy dire Jos. p. 654. d. g | 655. a. b. c.

qu'il n'y avoit rien à craindre, & qu'elle ne decouvriroit rien. En effet elle ne dit pas un seul mot, ni contre Popedius, ni de la conjuration, quoique Cherea luy fist donner une question si rude, que Caius mesme à qui on l'amena ensuite, fut touché de compassion en voyant l'état où on l'avoit mise : de sorte qu'il luy fit donner de l'argent, & renvoya Popedius absous.

p.655.c. ᶠCette action causa une sensible douleur à Cherea, parce qu'elle le faisoit passer pour cruel jusqu'à mettre des personnes en état de faire compassion à Caius mesme. Il s'en alla trouver Papinius, & Clement, dont le premier avoit une charge semblable à la sienne, ᶠ& l'autre commandoit tous les gardes. ᵃ Il leur demanda quel avantage ils esperoient d'un employ aussi odieux qu'estoit le leur, & où il falloit tourmenter, & massacrer tant de citoyens. Clement répondit par un silence & un visage qui témoignoient qu'il avoit honte de son employ aussi bien que luy, & que la seule crainte du danger l'empeschoit de se plaindre. Ainsi Cherea reprenant son discours avec plus de hardiesse, leur fit une énumeration des maux que causoit la tyrannie de Caius, & ajouta que c'estoit & luy, & Papinius, & Clement encore plus qu'eux, qui estoient coupables de tant de miseres, puisque pouvant les finir tout d'un coup, ils les entretenoient par la trop fidelle obeïssance qu'ils rendoient à des ordres si injustes & si honteux, jusqu'à ce qu'aprés en avoir fait perir tant « d'autres, nous perissions, disoit-il, enfin nous-mesmes, « comme cela ne sçauroit manquer d'arriver sous un prin- « ce qui trouve son divertissement dans le sang des inno- « cens. «

c Tac. hi. l. 4. c. 68. p. 107.
a Jos p. 655.

p. 655. 656. Clement ne se put empescher d'approuver la pensée de Cherea : mais il l'avertit de prendre garde qu'en s'ouvrant trop sur une affaire de cette consequence, on ne vinst à la decouvrir ; que peut-estre le temps leur donneroit ce qu'ils desiroient avec tant de sujet ; & que pour luy il estoit trop âgé pour entreprendre une chose de cette nature. Il s'en alla sur cela, laissant Cherea dans la crainte qu'il ne découvrist la conjuration. [Et il paroist bien qu'il n'y prit pas de part,] ᶠ puisque Mucien donnant depuis la mesme charge qu'il possedoit à Clement Arretin son fils, disoit que son pere s'en estoit fort bien

Tac. hi. l. 4. c. 68. p. 107.

bien acquitté sous Caius. 'Neanmoins Dion dit que Calliste [l'affranchi de Caius,] & le Prefet estoient de la conjuration, ' & Suetone pretend qu'elle ne s'executa point sans la participation des plus puissans affranchis, & des Prefets du Pretoire, parce qu'ils voyoient bien que depuis l'affaire [de Lepidus,] Caius les tenoit pour suspects. 'Pour ce qui est des affranchis, Joseph assure aussi, que Calliste l'un des plus considerables d'entr'eux, favorisa la conjuration, ne croyant pas pouvoir échapper autrement la cruauté de Caius, à cause des richesses excessives qu'il s'estoit acquises par ses violences. Dio, l. 59. p. 662. d. Suet. l. 4. c. 56. p. 493. 494. Jos. p. 657. c. d. e.

' Cherea d'autant plus pressé selon Joseph, d'executer son dessein, qu'il s'assuroit moins du secours, & mesme du secret de Clement, s'adressa à Cornelius Sabinus, Tribun des gardes comme luy, qu'il savoit aimer la liberté, & estre ennemi du gouvernement present. Sabin de son costé avoit le mesme dessein, & ne cherchoit qu'un homme à qui il pust s'en ouvrir. Ainsi ils n'eurent pas de peine à lier ensemble la partie. p. 656. b. c.

V. Claude, n. 6.

'Ils s'en allerent aussi-tost trouver Annius Minucianus [ou Vinicianus] ' homme de la premiere qualité, '& qui avoit sujet de craindre Caius tant par cette raison generale à tous les grands, que parce qu'il luy estoit suspect depuis la mort de Lepidus, dont il avoit esté intime ami, ' & il formoit de son costé une puissante conjuration contre le tyran. ' C'étoit d'ailleurs un homme de cœur & de merite, estimé de tout le monde. Cherea & luy se connoissoient & s'aimoient depuis long-temps, & ils savoient tous deux l'aversion qu'ils avoient chacun de leur costé pour l'état des choses : mais la crainte les avoit empeschez de s'ouvrir davantage jusques alors. [Enfin Cherea crut devoir hazarder, & le fut trouver, comme nous avons dit, avec Sabin.] d|653. f. p. 656. e. d|653. g. p. 653 f. g. p. 656. d. e.

'Aprés les premieres civilitez, Minucien demanda à Cherea, quel mot il avoit receu ce jour-là. Cherea crut qu'il se declaroit assez par cette demande, & sans differer davantage : Mais vous, luy dit-il, donnez-moy pour » mot. *Liberté.* Que je vous ay d'obligation de m'éxhorter à entreprendre une chose pour laquelle je brule d'ardeur ! Il ne faut point m'exciter davantage à l'executer : c'est assez que vous l'approuviez. Cette épée suffira pour f. g|p. 657.

vous & pour moy. Vous n'avez qu'à me donner les or- «
dres ; & je suis prest de les executer ponctuellement, «
quoiqu'il m'en puisse arriver. Minucien fut ravi de le «
voir parler de la sorte ; il l'embrassa, & l'exhorta à executer courageusement sa resolution.

ARTICLE XXIV.

Les conjurez resolus de tuer Caius dans des jeux.

Jos. p. 657. b. 'ON dit que Cherea entrant en ce temps-là dans le Senat, [sans doute pour y accompagner Caius,] il vint une voix comme de quelqu'un du peuple, qui l'exhortoit à faire son devoir, & que Dieu estoit pour luy. Il craignit d'abord que la conspiration ne fust découverte : mais il jugea depuis que c'étoit quelqu'un des conjurez, ou un effet surnaturel de la providence divine.

b. c. 'Le nombre des conjurez, qui s'augmentoit tous les jours, f. g | p. 658. 'ne fit que reculer l'affaire, à cause des precautions que quelques-uns vouloient qu'on gardast. p. 657. g. 'Car pour Cherea, toute occasion luy sembloit bonne. Il n'en demandoit point d'autre que lors que Caius alloit au Capitole, & qu'il offroit des sacrifices pour sa fille ; ou lors qu'il estoit tout occupé à certains mysteres, accompagné de tres-peu de monde. Il vouloit aussi le jetter du haut en bas de la basilique [Julienne] lors qu'il y montoit pour jetter de l'or & de l'argent au peuple, comme il fit à son retour d'Allemagne.

p. 658. b | 659. a. 'Enfin neanmoins on arresta que ce seroit dans les jeux qu'il devoit donner dans son palais en l'honneur d'Auguste [le 21. jour de janvier, & les trois suivans,] p. 658. e. 'aprés quoy il devoit partir pour aller à Alexandrie. [Je ne sçay si c'est à ces derniers jeux qu'il faut rapporter ce que dit Seneque,] Senec de ira. l. 1. c. 16. p. 287. a. 'que Caius se mit en colere contre le ciel parce que le tonnerre l'empeschoit d'entendre ses farceurs, & que son festin estoit troublé par des foudres qui eussent dû tomber sur sa teste, [si les pensées de Dieu eussent esté telles que celles des hommes.] De sorte qu'il s'écria, comme s'il eust voulu deffier Jupiter au combat,
Tue-moy, ou je te tue : ce qui donna peut-estre, dit Se- «
neque, un nouveau courage aux conjurez.

'Ils laisserent neanmoins passer les trois premiers jours Jos.ant.l.19.c.
sans rien faire. [a] Mais enfin Cherea ayant assemblé les 1.p.658.c.
conjurez pour les encourager, & leur representer le dan- a d.e.f.g.
ger où le delay les mettoit, ' on resolut que sans diffe- g.
rer, on executeroit la chose le quatriéme, auquel il se rencontroit que c'estoit à Cherea à demander le mot, ce qui l'obligeoit d'estre dans le palais avec l'épée.

' Ce jour-là mesme on presenta à Caius un Egyptien Dio,l.59.p.663.
nommé Apollone, qu'on luy avoit envoyé d'Egypte, par- a.
ce qu'il avoit predit sa mort. Caius le renvoya [en prison] pour le punir dans peu de jours. Mais il n'en eut pas le loisir, & aprés sa mort l'Egyptien fut mis en li-
berté. ' On remarque divers autres presages que Caius Suet. l.4.c.57.
eut de sa mort, tant le jour mesme qu'elle arriva, ou la p.495.496.
nuit precedente, que quelque temps auparavant.

'Il fut ce jour là plus gay & de meilleure humeur Jos.p.659.a.b.
qu'à l'ordinaire, si civil & si affable que tout le monde
s'en étonnoit. ' Il entra le matin à l'amphitheatre que a.
l'on avoit fait exprés ' devant le palais : [b] car on avoit p.658.b.
accoutumé d'en faire tous les ans un nouveau pour cet- b p.659.b.
te solennité : ' & aprés avoir sacrifié à Auguste, [c] il se mit a.
à regarder les spectacles, ayant auprés de luy ses princi- c b.
paux amis, ' & Cherea avec les autres Tribuns des gar- c.
des un peu derriere.

' Un Bathybius qui avoit esté Preteur, se trouvant as- c.
sis prés d'un Consulaire nommé Cluvitus (' car tout le p.658.659.
monde estoit en confusion) [d] luy demanda tout bas s'il d p.659.c.d.
n'avoit rien appris de nouveau : à quoy Cluvitus ayant
» répondu que non; On represente aujourd'huy, dit Bathy-
» bius, la mort du tyran. Taisez-vous ami, répondit Clu-
» vitus, de peur que quelque ennemi ne vous entende.

1. 'On jetta quantité de fruits [1] parmi les spectateurs, & d.
Caius se divertissoit à voir le peuple se presser & se battre
à qui en auroit. ' L'histoire rapporte que ce jour là estoit e.
celuy mesme auquel Philippe Roy de Macedoine avoit
esté tué par Pausanias, ' & qu'on y representa une tra- Suet. l.4.c.57.
gedie qui avoit esté jouée dans cette funeste occasion. p.496.
On devoit jouer la nuit une piece sur les enfers. ' Car c.54.p.491.
Caius vouloit que les spectacles durassent toute cette

1. Joseph dit qu'on jettoit aussi parmi le peuple des oiseaux rares. [ce qui est difficile à comprendre.]

nuit. Et l'on croyoit que c'étoit afin de prendre ce temps
Dio, l. 59. p. 663. b. pour paroistre luy-mesme sur le theatre, ' afin d'y danser & d'y jouer une tragedie; ce qui anima encore davantage les conjurez.

a. b. ' Il buvoit & mangeoit en regardant les jeux, & il donnoit aussi à manger à ceux qui estoient prés de luy; & entr'autres à Pomponius Secundus alors Consul, qui estoit assis à ses pieds, & les baisoit à tous momens. [Ainsi il n'auroit pas eu de peine à passer là toute la
Jos. p. 659. e. f. journée sans sortir,] ' comme il avoit fait les jours precedens, pour aller disner. Et il delibera en effet, s'il n'y demeureroit point, à cause que c'étoit le dernier jour
f. des jeux. ' Minucien qui estoit assis auprés de luy, le voyant dans cette incertitude, voulut s'en aller pour en avertir les conjurez, & encourager encore Cherea, qui estoit sorti un peu auparavant. Mais Caius le retint par la robe, & luy dit d'une maniere obligeante, Où allez- « vous bon homme? Il se rassit donc, moins par respect que « par crainte: & un peu aprés il se leva encore & s'en alla; Caius qui crut qu'il sortoit pour quelque besoin, ne l'ayant pas voulu retenir.

ARTICLE XXV.

Caius est tué à la sortie du theatre.

g|660. a. ' CHEREA qui attendoit Caius à la sortie du theatre, voyant qu'il ne venoit point, se resolvoit de l'aller attaquer à sa place, plutost que de manquer l'occasion; quoiqu'il vist bien que cela causeroit la mort d'un grand nombre de personnes de qualité qui estoient autour de
p. 659. g| Suet. c. 58. p. 496. Caius. ' Mais enfin Caius persuadé par Ampronas qui estoit de la conjuration, & par d'autres encore, se leva pour aller se mettre au bain, & revenir quand il auroit disné. Il estoit environ une heure ou deux aprés midi.

Jos. p. 560. a. ' Les conjurez que Cherea menoit déja au theatre, voyant qu'il sortoit, se mirent au devant de luy, & écarterent tout le monde, sous pretexte de luy faire place. Caius sortit donc precedé de Claude son oncle, & de
b|c. 3. p. 671. f. M. Minucianus ["ou plutost Vinicius] ' qui avoit épou- V. Claude, n. 6.
c. 1. p. 660. b. sé Julie sa sœur. ' La qualité de ces personnes, & de deux

autres empescha qu'on ne les fist éloigner, ' quoique Suetone l'ait écrit de Claude. [a] Mais Caius estant entré dans le palais, au lieu de suivre le chemin droit où ses officiers l'attendoient, & par lequel Claude & les autres avoient pris, tourna par une petite galerie où il n'y avoit personne, pour aller au bain, ' & voir quelques enfans des meilleures familles de l'Asie & de la Grece, qu'il avoit fait venir exprés pour chanter & pour danser à ses jeux. ' Il vouloit les faire venir aussi-tost au theatre & y retourner. Mais celuy qui les conduisoit voulut se chauffer auparavant.

Suet. l.5.c.10. p.514.
a Jos.p.660.b.
b.c|Suet.l.4.c. 58.p.497| Dio, l.59.p.663.b.
Suet. p.497.

' Durant qu'il estoit à leur parler, [b] Cherea luy vint demander le mot, & Caius ne manqua point de luy en donner quelqu'un de [1] ridicule à son ordinaire. Cherea répondit à cette injure par une autre, & mettant en mesme temps l'épée à la main, luy en donna un grand coup entre l'épaule & le cou, ' quoique Seneque dise que d'un seul coup il luy fendit la teste par le milieu. [c] L'os qui joint l'épaule au cou, fit mesme que la plaie ne fut pas mortelle: mais il est ridicule de croire, comme il y en eut qui firent, que Cherea n'avoit pas voulu le tuer tout d'un coup, afin d'avoir le plaisir de le voir souffrir davantage.

p.497.
b Jos.p.660.c.
Sen.ad Ser. c.18. p.361.d.
c Jos.p.660.d.e.

' Caius fut tellement étourdi de ce coup, qu'il ne songea pas seulement à appeller au secours. Il voulut s'enfuir: mais Cornelius Sabinus le poussa, & le fit tomber sur les genoux, ' & selon quelques-uns il luy abbatit la machoire d'un coup d'épée. ' Tous les autres se jetterent aussi-tost sur luy, & luy donnerent jusqu'à trente coups, en criant toujours: Recommence, qui estoit leur signal. ' On assure qu'Aquila fut celuy qui l'acheva, & qui luy donna le coup de la mort. ' On ne laissa pas de le percer encore de coups aprés qu'il fut mort, & quelques-uns eurent mesme la cruauté de manger de sa chair. ' Il y en eut aussi qui luy couperent les parties qui avoient servi à ses infamies.

e.f.
Suet.p.497.
p. 497| Jos. p. 660.f|Dio, p. 663.b.
Jos.p.660. g.
Dio,p.663.c.
Suet.p.498.

[C'est ainsi que celuy qui avoit tiré injustement l'épée contre tant de personnes, perit enfin luy-mesme par l'épée.] ' Sa mort arriva le 24. de janvier. [d] Ainsi il n'a

p.496.
d Dio, p.663.c| Zon.

1. Suetone (*c. 58. p. 497.*) dit que selon quelques-uns ce fut Sabin qui demanda le mot, & que Caius luy donna *Iupiter*.

 L'an de J. C. 41, de Caius 4.

regné que trois ans, neuf mois, & vingt-huit jours, selon ceux qui mettent la mort de Tibere le 26. de mars, ' ou bien [1] trois ans, dix mois, & huit jours, en le faisant commencer le 16. du mesme mois. [a] Il avoit vécu vingt-neuf ans, selon Suetone, [c'est à dire vingt-huit ans, quatre mois, & vingt-quatre jours. Nous verrons les suites qu'eut cette mort sur l'histoire de Claude son successeur.]

Suet. l. 4. c. 59. p. 498 | Clem. str. l 1. p. 339 | Eutr. a Suet. p. 498.

' Le corps de Caius demeura au lieu où il avoit esté tué, jusque bien avant dans la nuit, sa femme Cæsonia estant auprés, sans avoir quoique ce soit pour luy rendre les derniers devoirs. ' Enfin il fut porté secrettement dans un jardin, où il fut promtement à demi brulé & mis en terre, [de peur que le peuple ne le déchirast.] ' Joseph assure que ce fut le Roy Agrippa, qui ne pouvant oublier les biens que Caius luy avoit faits, prit le soin qu'il put de son corps. ' Quelque temps aprés, ses sœurs qu'il avoit bannies, ayant esté rappellées [par Claude,] firent tirer son corps du jardin où on l'avoit mis, & luy firent rendre les honneurs funebres [un peu plus solennellement.] Suetone dit, comme une chose certaine, que " ceux qui logeoient dans ce jardin furent inquietez par des esprits tant que son corps y demeura ; & que dans le " lieu où il fut tué, il y avoit toutes les nuits quelque chose qui faisoit peur, jusqu'à ce que le lieu fut consumé par le feu.

Jos. ant. l. 19. c. 2. p. 666. d | 667. a. — Suet. l. 4. c. 59 p. 498. — Jos. ant. l 19. c. 3. p. 670. d. — Suet. p. 498. — custodes. — domus.

' Sa femme Cæsonia & sa fille furent tuées la nuit d'aprés sa mort par un Centenier, ou plutost par un " Tribun nommé Julius Lupus, que Cherea y envoya exprés pour cela.

p 498 | Dio, l. 59. p. 663. c | Jos. c. 2. p. 666. 667. — χιλίαρχος.

' Depuis mesme que Claude son oncle eut esté reconnu Empereur, le Senat le voulut " declarer infame. Claude l'empescha : mais " il fit briser ou oster la nuit toutes ses statues, & cassa une bonne partie de ses ordonnances : & quand le Senat faisoit des prieres au nom des Empereurs, ou juroit [d'observer leurs loix,] on ne nommoit ni Tibere ni Caius.

Dio, l. 60. p. 667. c. d. — ἀτιμῶσαι. — ἠφάνισεν.

' Voila quelle fut la vie & la mort de Caius, qui ne remporta point d'autre fruit de la puissance souveraine, que la honte d'en avoir abusé avec insolence, & de s'es-

Jos. ant. l. 19 c. 2. p. 667. e. f.

1. Tertullien (*in Iud. c.* 8. *p.* 215. *c.*) a trois ans, huit mois, & treize jours. S. Theophile (*l.* 3. *p.* 137. *c.*) sept jours au lieu de treize.

tre enrichi par le carnage [des personnes les plus eminentes,] & par le violement des loix. Il mit sa grandeur à s'élever au dessus de toutes les regles, & au dessus de Dieu mesme [s'il l'eust pu,] pendant qu'il s'abaissoit jusqu'à chercher [dans des badineries] de vains applaudissemens de la populace. Les loix qui condannoient les plus grands crimes, luy estoient aussi odieuses que si elles eussent condanné la vertu. Tous les gens de bien passoient dans son esprit pour ses ennemis. Il n'y avoit point d'amitié qu'il n'oubliast quand il estoit en colere. Quoiqu'il commandast, il vouloit estre obeï sans aucune contradiction.

f Il apprit enfin, mais trop tard, entre les mains de ceux qui le massacrerent, qu'il n'estoit qu'un homme & non pas un Dieu: & aprés avoir souhaité que le peuple Romain n'eust qu'une teste, il sentit qu'un Prince quelque puissant qu'il soit, n'en a jamais qu'une, exposée à une infinité de mains, [quand en se declarant l'ennemi de tous ses sujets, il les contraint de se declarer tous ses ennemis. Nous n'avons garde de louer ni d'excuser mesme ceux qui violant les loix divines & humaines ont répandu le sang de leur Prince; & quelque méchant qu'il fust, nous verrons bien-tost tous ses assassins punis. Mais la justice divine qui chastie les méchans par d'autres méchans, sans avoir aucune part à la malice des uns ni des autres, sera à jamais louée & benie dans le temps & l'eternité.]

Ezech. 28. v. 9. Dio, l. 59. p. 663. c.



L'EMPEREUR CLAUDE.

ARTICLE PREMIER.

De la famille de Claude : Ses qualitez mauvaises & bonnes.

Suet. l.5.c.10. p.514|Dio. l.60. p.665.b.

Suet. l.5.c.2.p. 505.

p.505|Senec.lud. p.477.d.

a Suet. p. 505. 506|Dio,p.665.b.

Goltz.p.40.&c.



'LAUDE fut élevé à l'Empire aprés la mort de Caius Caligula son neveu, [le 25. janvier de l'an 41. de JESUS-CHRIST.] Il estoit alors dans la 50. année de son âge, ' estant né le premier jour d'aoust sous les Consuls Iülus Antonius, & Fabius Africanus [l'an dix avant l'ere de JESUS-CHRIST.] ' Il naquit à Lion. a Il fut appellé Tiberius Claudius Nero Drusus, à quoy on ajouta peu aprés le surnom de Germanicus. [Mais il n'est guere connu dans l'histoire que sous le nom de Claude, qui estoit celuy de sa famille.] ' Depuis qu'il fut Empereur, il prit aussi les noms de Cesar & d'Auguste, quoiqu'il ne fust point de la maison d'Auguste & des Cesars, ni par adoption comme ses predecesseurs, ni par naissance, ne leur estant parent que par les femmes. Tous ses successeurs ont aussi pris ces deux noms.]

Dio, p.665.b| Suet. l.5.c.1.p. 502.505.

Tac.an.3.c.18.p. 75.

Suet. l.5.c.2-10. p.505-514|Dio, p.665.b.

' Il estoit par sa mere Antonia petit-fils de M. Antoine & d'Octavia sœur d'Auguste; & par son pere Drusus, qui mourut dans la conqueste de l'Allemagne, il estoit petit-fils de Livie femme d'Auguste, neveu de Tibere, frere de Germanicus, oncle de Caius. ' Cependant jusqu'au jour qu'il fut Empereur, jamais personne ne crut qu'il le dust estre; & les hommes eussent destiné tout autre à cette dignité, plutost que celuy que [Dieu] y destinoit dans le secret [de sa providence.] ' Car il avoit si peu de jugement ou par nature, ou à cause des grandes maladies qu'il avoit eues dans sa jeunesse, qu'on ne l'avoit pas cru capable des moindres charges, ni d'aucune

action

action publique; de sorte que nonobstant le respect du à sa naissance, ' on le traitoit tout ouvertement avec le dernier mépris. [a] C'est ce qu'on peut voir plus amplement dans Suetone: & cet historien rapporte aussi plusieurs choses qu'il fit estant Empereur, qui marquent combien il avoit peu de jugement, de memoire, & d'application aux affaires les plus importantes. ' Il ne laissoit pas de condanner publiquement la folie & l'indiscretion de Caius, [sans songer qu'il se condannoit luy-mesme.] ' Aussi lorsque dans son oraison funebre, Neron voulut louer sa prudence & sa sagesse, personne ne se put empescher de rire.

ibid|Senec.lud. p.480.d.
a Suet. c.39.40. p.560-563.
Jos. ant. l.19.c. 4.p.674.b.c.
Tac.an.13.c.3 p. 197.

' On le consideroit si peu, qu'on le laissa dans le rang de simple Chevalier jusqu'à ce que Caius le fit Senateur à l'âge de 46. ans pour luy donner le titre de Consul "en la premiere année de son Empire. [' Cependant ce fut ce mépris mesme qui le fit monter sur le throne.] Car Caius ne l'épargna que parce qu'il ne le croyoit capable de rien, ' & la compassion qu'on avoit de le voir traiter si indignement, luy acquit l'affection du peuple & des soldats.

Dio, l.59.p.644. c.
L'an de J. C. 37.
p.658.c.
Aur. Vict. c.3.

' Outre qu'il avoit peu de jugement, il estoit extremement timide: & quand il avoit peur, il ne raisonnoit point du tout. Cette timidité venoit en partie de ce qu'on l'avoit toujours élevé & entretenu dans la crainte & dans la terreur: de sorte que dans la frayeur qu'il avoit de Tibere & de Caius, ' il se faisoit encore plus stupide qu'il n'estoit: ' au moins c'est ce qu'il pretendoit depuis, & ce qu'il disoit publiquement dans le Senat; car tout le monde n'estoit pas persuadé qu'il eust assez d'esprit pour faire semblant de n'en pas avoir. ' Il avoit presque toujours demeuré avec Antonia sa mere ou avec Livie, parmi des femmes & des affranchis: & il s'estoit accoutumé à dependre entierement de ces sortes de personnes.

Dio, l.60.p.665. d. e.
d|l.59. p.658.c.
Suet.l.5 c.38.p. 560.
Dio, l.60.p.665. d.

' Son esprit estoit donc tellement abatu, qu'il n'avoit ni sentiment, ni volonté, ni passion, qu'autant que ceux qui estoient autour de luy, luy en inspiroient. ' Outre tout cela il estoit fort sujet à toutes sortes d'excés de vin & de viande, & aux autres qui en sont la suite: & c'estoit dans ces occasions qu'il estoit le moins maistre de luy-mesme. ' Il se decrioit encore

e|Tac.an.12.c.3. p.172|Suet. l.5.c. 25.29.p.546.551.
Dio, p. 665. e|Suet. l.5.c.5.p. 510|c.33.p.553.554
Suet.c.5.p.510.

beaucoup par son amour pour le jeu.

l.5.c.34.p.555-557. 'Suetone l'accuse d'avoir esté naturellement cruel & sanguinaire; ce qui paroissoit sur tout dans les spectacles des combats des bestes, & des gladiateurs, 'qu'il aimoit jusqu'à en* estre blasmé par ceux qu'il divertissoit par ces spectacles. '*On se moqua sur tout de ce qu'il fit oster une statue d'Auguste, qui estoit dans l'amphitheatre, comme s'il eust eu peur quelle ne fust profanée par tant de meurtres dont elle ne voyoit & ne sentoit rien, pendant qu'il s'en repaissoit luy-mesme avec une avidité insatiable, [& qui luy fut tres-pernicieuse.] 'Car en prenant plaisir à voir répandre le sang des personnes viles, & qui souvent estoient criminelles, il s'accoutuma à repandre luy-mesme le sang des personnes les plus innocentes, & les plus illustres. 'On a dit de luy qu'il tuoit des hommes comme des mouches, & avec tant de facilité qu'il sembloit veritablement ne pas savoir ce qu'il faisoit. 'On conta en effet 35. Senateurs, & plus de 300. Chevaliers executez à mort par son ordre, [a] ou plutost par l'ordre de ceux qui commandoient par luy ce qu'ils vouloient, '& quelquefois sans qu'il le sceust, ce qui estoit encore plus insupportable, & plus honteux. 'On remarque qu'un Centenier luy estant venu dire qu'il avoit executé un Consulaire selon l'ordre qu'il luy en avoit donné, il dit qu'il n'avoit point donné cet ordre: & ne laissa pas neanmoins d'agréer l'action du Centenier, sur ce que ses affranchis [qui sans doute avoient fait faire cette execution,] luy dirent que les officiers estoient louables de courir d'eux-mesmes au devant des injures qu'on vouloit faire à leur Prince.

Dio,l.60.p.673.c.
d.
e.
Sen.lud.p.478.c|479.a|480.b.
b|Suet.l.5.c.29.p.552.
a Suet.l.5.c.29.p.551.
p.551|Senec.p.479.a.
Suet.p.552.

[Quoiqu'il eust de tres-grands défauts, cependant Tibere & Caius avoient laissé une si mauvaise impression de leur conduite, qu'en le comparant à eux] 'il passoit pour "un bon Prince, [b] ou au moins pour un mediocre. [c] Et on écrit que quand il agissoit par luy-mesme, il faisoit beaucoup de choses "utiles, & selon le devoir d'un Prince. [Il avoit en effet quelques bonnes qualitez pour les mœurs. Car nous verrons dans la suite qu'il n'aimoit pas le faste & la vanité, qu'il avoit de la bonté, point de fiel & de vengeance, quelque connoissance & quelque amour pour la justice.] 'Il se mettoit aisément en colere; mais il

Dio, l.60 p.665.a.
b Aur.Vict.
c Dio,p.666.a.
ἐπιεικής.
τῶν δεόντων.
Suet.l.5 c.38.p.559.

s'appaisoit bien-tost. ' On assure qu'il estoit sans avarice, & tout à fait au dessus de l'argent. Dio,l.60.p.668. c.

[Si l'on peut dire qu'il n'avoit aucun jugement, il n'estoit pas neanmoins tout à fait sans genie & sans quelque lumiere d'esprit.] ' Il estoit fort bien instruit dans les lettres grecques & latines : il aimoit l'erudition ; & ses discours quand il les avoit meditez, ne manquoient point d'ornemens & de politesse. [a] Il faisoit souvent des harangues publiques, & mesme en grec. [b] Il composa aussi divers écrits en latin & en grec, dont on loue l'élegance ; mais on y trouvoit peu de jugement. [c] Seneque parle de ses histoires, & le represente comme aimant "les hommes de lettres. [d] Depuis qu'il fut Empereur ayant un jour entendu un grand bruit, comme on luy eut dit que c'estoit que Servilius Nonianus qui a écrit de l'histoire Romaine, recitoit quelque chose de sa composition, il s'en alla aussi-tost l'écouter. Tac.an.13.c.3.p.197|Suet.c.40.41.42|Jos.ant.l.19.c.2.p.668.d|Apol.Ty.l.5.c.9.p.233.d. a Suet.c.41.p.565. b c.41.42.p.564.566. c Senec. lud. p. 477.c. d Plin.l.1.ep.13.p.36. philologos.

' Pour le corps, il estoit grand & assez bienfait : mais ses gestes & sa contenance estoient de tres-mauvaise grace ; [a] ce qui fournit à Seneque une grande partie des railleries qu'il fait de ce Prince, ' aussi bien que sa voix basse & peu distincte. ' Dion attribue tout cela à la foiblesse qui luy estoit restée de ses grandes maladies, aussi bien que le tremblement de sa teste & de ses mains. Suet.c.30.p.552.553|Senec.lud.p.477.b. a Senec.lud.p.475.f|p.477.b.c.d. b p.477.b.c.e|479.a. c Dio, l. 60.p.665.b.

ARTICLE II.

Des femmes, enfans, & affranchis de Claude.

[LORS que Claude vint à l'Empire]' il avoit pour femme Valeria Messalina sa cousine [dont nous aurons souvent à parler.] C'estoit sa troisiéme femme. Il en avoit déja eu une fille nommée Octavia, qui fut mariée à Neron [pour son malheur, & pour celuy de sa famille & de tout l'Empire.] Et estant déja Empereur, il en eut un fils nommé d'abord Claudius Tiberius Germanicus, & depuis Britannicus Cæsar, [qui naquit apparemment vers le 14. fevrier de l'an 41. vingt jours aprés que son pere eut esté élevé à l'Empire. ' Il avoit une fille ainée nommée Antonia, née d'Ælia Petina sa seconde femme, qu'il repudia pour des sujets assez legers. [Nous avons Suet.c.28.p.548. Suet.p.548|Dio,l.60.p.673.b. NOTE I. Suet. c.26.27.p.546.548.

parlé autre part de] son fils Drusus mort dés le temps de Tibere. Il estoit né de sa premiere femme Plautia Urgulanilla, avec une fille nommée Claudia, qu'il ne voulut point reconnoistre. Et l'histoire dit en effet qu'il n'en estoit pas le pere. V. Tibere. § 12.

c.26.29. p.546. 547. 550. [Messaline & Agrippine qu'il épousa encore aprés la mort de Messaline, eurent la principale part au gouvernement sous Claude, [ou plutost au dessus mesme de Claude, si l'on ne veut dire que ses affranchis y en eurent encore une plus grande.] c.29.p 551 ' Car ils le dominoient entierement. a c.28.p.549.550. [a] Les principaux estoient Poside eunuque, Felix qui fut gouverneur de Judée, Harpocras, Polybe, & sur tout Narcisse & Pallas.

c.25.29. p.546. 551. ' Voilà ceux dont il fut moins le prince que le ministre, dont l'interest & quelquefois la fantaisie estoit la regle de toutes ses actions ; qui changeoient souvent ce qu'il avoit reglé & jugé ; Tac. an.13.c.4. p 197. ' qui mettoient tout à prix [quoiqu'il fust sans avarice ;] b an.12.c.3.p. 172. [b] & qui croyoient se pouvoir promettre de sa facilité les choses les plus absurdes, Dio,l.60.p.665. 666. ' aussi bien que de sa timidité. Car ils luy faisoient quelquefois de fausses peurs pour en tirer ce qu'ils vouloient. Ils se rendirent par là si redoutables, que beaucoup de personnes priées à souper par Claude & par un de ses affranchis, laissoient là l'Empereur sous quelque pretexte, & alloient chez l'autre. Jul.cæs.p.10. ' Julien l'Apostat le represente comme un personnage sans action & sans parole, à moins qu'il n'eust avec luy Pallas & Narcisse avec sa Messaline : Apol.Ty.v.l.5.c. 11.p.239 b. ' & Philostrate dit que ses femmes " l'avoient tellement étourdi, qu'il ne savoit pas qu'il estoit Empereur, ni mesme qu'il vivoit. ἰμβροντηθεὶς.

Plin.l.33.c.3.p. 790.b.c. ' Les affranchis, [qui obsedoient Claude] ne permettoient de l'approcher [pour luy parler en particulier,] qu'à ceux à qui ils avoient donné pour marque de ce pouvoir une bague d'or où son image estoit gravée: & & cela dura jusqu'au regne de Vespasien. [Ils avoient si peu de respect pour luy,] Sen. lud. p.477. d.c. ' que Seneque feint qu'ayant commandé une chose aprés sa mort ; il sembloit, dit-il, « que tous les assistans fussent ses affranchis, tant ils se « mettoient peu en peine de ce qu'il disoit. « Suet.l.5.c.40 p. 563. ' Il voyoit ce mépris qu'ils faisoient de luy, & s'en plaignoit publiquement, sans avoir la force d'y remedier.

Note 2. [Il faut joindre aux affranchis de Claude,] 'Calliste affranchi & secretaire de Caius, l'homme le plus riche, mais le plus avare, & le plus insolent de ce temps-là. Il avoit eu part à la conspiration formée contre son maistre, parce que ses grandes richesses luy faisoient craindre d'en éprouver la cruauté. 'Comme c'estoit un homme adroit & politique, [a] dés le vivant de Caius il s'estoit insinué dans l'esprit de Claude. [b] Il luy fit [depuis] accroire que Caius luy avoit donné ordre de l'empoisonner; & qu'il avoit toujours differé sous divers pretextes.

Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 657. c. d.

Tac. an. 11. c. 29. p. 166.
a Jos. p. 657. c.
b c. f.

'Claude receut donc ce Calliste auprés de luy, & luy donna la charge de recevoir les requestes qu'on luy presentoit. 'Narcisse estoit " son secretaire, & Pallas avoit l'intendance de son argent. [c] C'estoient ces trois valets qui partageoient la puissance souveraine. [d] Ils estoient tous trois plus riches que Crassus n'avoit jamais esté. [e] Il semble que Calliste fust mesme plus puissant que les deux autres. 'Il vivoit encore en l'an 48. [f] mais il mourut quelque temps aprés, avant Claude. [g] Scribonius Largus medecin de ce temps-là luy adressa un ouvrage, où il l'appelle C. Julius Callistus. [h] Il avoit d'abord esté esclave d'un particulier, qui l'avoit vendu publiquement, & qui ensuite se trouvoit obligé d'acheter sa faveur, & de demeurer quelquefois à la porte de sa maison sans pouvoir obtenir la permission d'y entrer mesme avec les autres.

" ab epistolis.

Zonar. v. Cl. p. 184. c.
e| Suet. l. 5. c. 28. p. 550.
c Zonar. p. 184. e.
d Plin. l. 33. c. 10. p. 801. b.
e l. 35. c. 7. p. 863. d.
Tac. an. 11. c. 29. p. 166.
f Zon. p. 185. f.
g Tac. an. 11. in. 117.
h Senec. ep. 47. p. 108. e. f.

[Voilà l'idée generale que l'histoire nous donne du regne de Claude. Il en faut voir maintenant le particulier, & sur tout, la maniere étonnante par laquelle Dieu l'éleva à l'Empire, verifiant ce qu'il dit dans ses Ecritures,] 'que tel dont on ne seroit jamais douté, a porté le diadême.

Eccli. 11. v. 5.

ARTICLE III.

Effroy & desordre que cause dans Rome la mort de Caius.

L'AN DE JESUS-CHRIST 41, DE CLAUDE 1.

Caius Augustus IV. & Cn. Sentius Saturninus Consuls.

V. Caius. § 22. le 24. janvier de l'an 41. [CE fut une etrange surprise dans Rome lors qu'on apprit au milieu des jeux qui se representoient alors, que l'Empereur Caius avoit esté tué dans son palais,

Toutes les personnes de qualité, ou qui avoient quelque chose à perdre, le craignoient & le haïssoient également.] Jos.ant.l.19.c.1. p.662.a.b.c. ' Le peuple aimoit les largesses qu'il luy faisoit quelquefois, & les spectacles dont il le divertissoit tres-souvent. p.661.d|663.d. ' Et les soldats des gardes estoient tout à fait attachez à luy, ayant la premiere part à ses prodigalitez, & au pouvoir de sa tyrannie dont ils estoient les instrumens.

Suet.l.4.c.59.p.498. ' C'est pourquoy dés que le bruit de sa mort se répandit, "ceux qui avoient accoutumé de le porter en chaire, *lecticarii.* Jos.l.19.c.1.p.661.d c. accoururent avec leurs bastons, & ensuite ' les Allemans de sa garde l'épée à la main, ayant à leur teste Sabinus leur Colonel, qui estoit simple gladiateur. c.f.g. ' Comme ceux-ci estoient en une étrange fureur, ayant rencontré par hazard en leur chemin Asprenas [qui avoit esté Consul en l'an 38.] & Norbanus d'une des plus illustres familles de Rome; ils les massacrerent tout d'abord sans examiner s'ils estoient ou n'estoient pas des conjurez. Anteius Senateur qui estoit venu par curiosité voir Caius étendu mort, pour se vanger de ce qu'il avoit fait mourir son pere, eut le mesme sort.

Suet.l.4.c.58.p.498. ' Ils tuerent aussi quelques-uns des conjurez, [a] mais non Cherea leur chef: car il s'estoit sauvé avec d'autres dans la maison de Germanicus qui joignoit au palais, & s'estoit mis en sureté, ayant que le bruit de la mort de Caius se fust répandu. a Jos.p.661.a.b.c.

g|662. ' Ce bruit estant arrivé au theatre, où tout le monde estoit encore assemblé, le peuple avoit peine à croire qu'il fust veritable, parce qu'il ne le souhaitoit pas; & ceux qui le souhaitoient n'osoient y ajouter foy, de peur qu'il ne se trouvast faux. Suet.l.4.c.59.p.498. ' On craignoit mesme que Caius ne le fist courir exprés pour découvrir les sentimens qu'on avoit de luy. Jos.p.662.d.e. ' Et quelques-uns disoient ou conjecturoient qu'il estoit seulement blessé, & qu'il se faisoit pancer, ou qu'il estoit d'un autre costé animant le peuple à la vengeance. f. ' Ainsi personne n'osoit se lever, de peur que les premiers qui sortiroient ne passassent pour criminels.

f.g. ' Mais on fut dans un bien plus grand effroy, lors qu'on sceut que les soldats des gardes environnoient le theatre, & estoient prés d'y entrer l'epée à la main. NOTE 3. Le peuple eut recours aux prieres & aux larmes, represen-

tant qu'il n'estoit pas juste de massacrer tant de person-
nes innocentes de ce qui s'estoit fait contre Caius. Cet-
te raison toucha les soldats : ' & en mesme temps un he- p.663.b.c.
raud public vestu en grand deuil vint crier que l'Em-
pereur estoit certainement mort. ' Ainsi les soldats qui d.e.
n'esperoient plus rien de luy, & qui craignirent mesme
d'estre punis des violences qu'ils auroient faites, se tin-
rent dans le devoir ; ' & chacun ne songea plus qu'à se g.
retirer du theatre.

V.Caius. [Dés qu'on se put un peu reconnoistre,] ' les Consuls b.Jud.l.2.c.18.p.
Q. Pomponius Secundus [subrogé à Caius,] & Cn. Sentius 792.c| Dio,l.60.
cohortes. Saturninus envoyerent par tout les trois "regimens des gar- p.664.
des de la ville pour empescher le tumulte. ' Ils se saisirent Suet.l.5.c.10.p.
particulierement de la grande place & du Capitole. [a] Il y 515.
avoit encore un quatriéme regiment, [soit des gardes a Jos.ant.l.19.c.
Pretoriennes, soit des archers du guet,] qui obeïssoit 2.p.666.d.
au Senat.

' Les Consuls [ainsi appuyez] convoquerent le Senat Dio, l. 60. p.
dans le Capitole, [b] & non dans la basilique appellée Ju- 664.
lienne du nom de Jule Cesar. Car l'on ne parloit déja que b Suet.l.4.c.59.
d'abolir la memoire & les monumens des Cesars. ' Le Senat p.498.499.
fit neanmoins semblant de rechercher ceux qui avoient Jos.l 19.c.1. p.
tué Caius : & le peuple assemblé d'un autre costé vouloit 664.a.
tout de bon qu'on les cherchast ; ' & les soldats demandoient Dio,l.59.p.663.
la mesme chose. [c] Cependant Valerius Asiaticus homme de d.
qualité, ayant dit tout haut qu'il eust voulu luy-mesme c d|Jos.p.664.b.
l'avoir tué, sa fermeté arresta tout le monde : [d] & les Con- Tac.an.4.c.1.
suls la soutinrent en ordonnant au peuple & aux soldats p.153.
par un edit qu'ils firent afficher, de demeurer dans le re- d Jos.p.664.b.c.
pos & dans le devoir.

' Les conjurez commencerent donc à paroistre & à se c.
declarer. Il sembloit mesme que tout dust dependre d'eux.
' Le Senat [comme s'il eust esté maistre absolu des affai- Dio,l.60.p.664.
res,] deliberoit si l'on choisiroit un nouvel Empereur, ou
si l'on rétabliroit la Republique. ' Et le desir general alloit Suet.l.4..c.59.
à la liberté : [mais comme il s'y rencontroit de grands p.498.
embarras,] ' les avis estoient partagez : de sorte qu'on Dio,l.60.p.664.
employa le reste du jour & la nuit suivante à consulter
sans rien conclure : [& cependant il arriva un incident
qui rendit toutes leurs deliberations inutiles.]

ARTICLE IV.

Les soldats trouvent Claude, & le declarent Empereur: Le Senat veut la liberté.

c.665|Suet.l.5.c. 10.p.514.515|Jos. ant.l.19.c.2.p. 668,669.

CLAUDE dont nous faisons ici l'histoire, estoit auprés de Caius un peu avant qu'on le tuast: & sur le bruit de sa mort il s'estoit caché dans un coin obscur, derriere des tapisseries qui fermoient une porte. Il entendoit de là tout le bruit qui se faisoit dans le palais, voyoit passer les uns & les autres, & vit mesme porter en triomphe les testes d'Asprenas & des autres que les Allemans avoient tuez; ce qui luy causa une étrange peur. Il fut long-temps sans estre apperceu. Mais enfin comme quelques soldats couroient le palais pour piller, l'un d'eux nommé Gratus [1] ayant vu ses pieds, le tira par force, & l'ayant reconnu lorsqu'il se jettoit à ses genoux saisi de crainte pour luy demander la vie, il le salua du nom d'Empereur, & le mena à ses compagnons qui en firent autant. Il y avoit beaucoup d'autres soldats des gardes dans le palais, qui deliberoient sur l'état des choses. Dés qu'ils virent Claude, que la memoire de Germanicus son frere leur faisoit aimer, ils conclurent sans difficulté à le recevoir pour Prince. Ils le mirent encore tout tremblant dans une chaire, & le porterent au camp à la veue du peuple, qui s'imaginant que c'estoit pour le faire mourir, témoignoit avoir compassion de son malheur. (V. Caius. § 25.)

Suet c.10.p.515. 11.

Il fut [fort bien] receu dans le camp, & on a encore des medailles qui marquent cette reception. [Mais comme il estoit fort timide,] il y passa la nuit avec plus de frayeur que d'esperance.

Jos.l.19.c.3.p. 670.d.e.

Et il estoit fort dans la disposition de ne point accepter l'Empire, mais de se remettre à la volonté du Senat. Sur cela Agrippa Roy des Juifs, qui venoit de faire enterrer le corps de Caius, arriva au camp: & y ayant appris qu'on pensoit à Claude, il l'alla trouver, l'exhorta à prendre courage, & à ne pas abandonner la puissance souveraine lors qu'elle se presentoit d'elle-mesme; & puis se retira chez luy. (V. Caius. § 25.)

1. Aurele Victor (c. 3.) l'appelle Epirius.

Claude

'Claude se resolut donc d'user de la bonne volonté d.
des soldats, 'qui de leur costé ne delibererent pas beau- c.2.p.664. d.e.
coup à le declarer Empereur, jugeant que l'Etat ne se
pouvoit passer d'un Prince, & qu'il leur seroit plus avan-
tageux de le donner, que de le recevoir des autres;
Que personne ne le pouvoit disputer à Claude, ni pour la
noblesse, ni pour l'erudition; 'qu'il estoit parent des Em- Dio,p.665.a.
ἐπιεικεῖ. pereurs, " & qu'il n'avoit que de bonnes inclinations. 'Ain- Suet.l.5.c.10.p.
si dés le lendemain [25. de janvier] ils luy firent ser- 515.516|Jos. ant.
ment de fidelité. Claude accepta leur serment, & leur l.19.c.3.p.671.c.
1. promit [1], ou mesme leur donna deslors quelque somme
d'argent, ce qu'aucun des autres Empereurs n'avoit fait.
Il donna de plus grandes sommes aux Officiers à pro-
portion de leur dignité, & promit, selon Joseph, d'éten-
dre cette liberalité à toutes les autres troupes de l'Em-
pire. 'Neron suivit l'exemple de Claude, [& les autres Tac.an.12.c.69.
Empereurs se sont cru obligez ensuite de les imiter.] p.194.

'Le Consul Saturnin sceut [dés le jour de la mort Jos. ant.l.19.c.2.
24. janvier. de Caius "] que les soldats avoient emmené Clau- p.664.f.
de pour le faire Empereur. Cela ne l'empescha pas de
faire dans le Senat un grand discours sur la liberté,
'dont il dit de fort belles choses au rapport de Joseph, p.665.
mais on ne voit point qu'il y parle des moyens de l'éta-
blir, & de la rendre assurée. 'Il y loua beaucoup les con- p.665.a.
jurez, comme les liberateurs de la patrie, ' & conclut à 666.a.
les élever aux plus grands honneurs, sur tout Cherea.

'L'assemblée du Senat dura bien avant dans la nuit, Dio,l.60.p.664.
& se termina sans rien conclure. [a] Quand elle fut levée, d.
Cherea alla demander le mot aux Consuls, ce qui ne a Jos.p.666.d.
s'estoit point vu depuis l'établissement de la monarchie.
Les Consuls luy donnerent pour mot *Liberté*; & il l'alla
&c. porter aux quatre Cohortes qui obeïssoient au Senat.
'Comme il estoit le tout dans ce parti, [b] il envoya un e.
Tribun nommé Lupus tuer Cæsonia femme de Caius b f. g.
avec sa fille, sans en avoir ce semble deliberé qu'avec
les autres conjurez, dont mesme quelques-uns desapprou-
verent cette execution.

1. Suetone dit qu'il promit 15. sesterces, *quinadena HS.* par teste: & Joseph, qu'il donna à chaque soldat cinq mille dragmes [ou deniers; ce qui faisoit 200. pieces d'or, & environ mille écus de nostre monnoie (*v. Auguste.*) C'est une grande somme, & j'ay peur qu'il n'y ait faute.] 'On marque que les 500. dragmes de Joseph font 20. sesterces. Tac.an.12.n.165. p.194.

ARTICLE V.

Agrippa deputé à Claude par le Senat pour luy persuader de quitter l'Empire, luy persuade de le garder.

e. LE peuple témoignoit alors de la joie de cette esperance de liberté & d'autorité dont il se flatoit:

p.669.e.f. '& cependant dés le lendemain "lors qu'on eut sceu que Claude avoit esté proclamé Empereur par les soldats, il en témoigna encore plus de joie, se souvenant toujours des guerres civiles excitées par les factions des Senateurs, & aimant mieux un seul Prince que plusieurs tyrans. 25. janvier.

Le Senat persistoit en general à souhaiter la liberté, '& il vouloit mesme declarer la guerre à Claude: [a] mais il n'agissoit que foiblement à cause des differens avis qui le partageoient. [b] Il envoya querir Agrippa, qui vint parfumé & peigné, comme un homme qui n'avoit pensé qu'à se divertir, & comme s'il n'avoit bougé de chez luy. Il demanda des nouvelles de Claude [qu'il ne voyoit point dans la compagnie.] On luy dit ce qui en estoit, [& ce qu'il savoit mieux que personne;] & on le pria de vouloir dire ce qu'il jugeoit qu'il y eust à faire. Alors ce traistre fit de grandes protestations qu'il estoit prés de mourir pour la gloire du Senat, & ne travailla neanmoins qu'à jetter la terreur dans les esprits, leur representant qu'ils n'estoient point en estat de resister aux Pretoriens; '& que le meilleur parti estoit de deputer à Claude pour obtenir de luy qu'il ne songeast point à l'Empire. Il s'offrit de l'aller luy-mesme trouver pour cela.

b. Jud. l. 2. c. 1°. p. 792. d. | a Suet. l. 5. c. 10. p. 515. | b Jos. ant. l. 10. c. 3. p. 670. e. f | b. Jud. p. 792. d. | Note 41.

p. 671. a.

' Le Senat accepta ses offres, & le deputa vers Claude, ' avec Veranius & Bruchus Tribuns du peuple. [c] Agrippa luy parla en particulier, luy dit le trouble où estoit le Senat, l'exhorta à témoigner du courage, & à répondre en Empereur. [d] Les Tribuns le conjurerent de ceder à l'autorité du Senat, du peuple, & des loix; de ne vouloir point imposer à sa patrie un joug dont il venoit luy-mesme de sentir la pesanteur; de faire reflexion sur la mort de Caius; de considerer les suites funestes d'une guerre civile; que le Senat avoit des troupes sur

a. | a| c. 2. p. 670. b| Suet. l. 5. c. 10. p. 515| Dio, l. 60. p. 665. a. | c Jos. c. 3. p. 670. c. d| 671. a. | Jos. c. 2. p. 669. 670| Suet. p. 515| Dio, p. 665. a.

pied, le moyen d'y en mettre beaucoup d'autres, & l'esperance du secours de Dieu favorable à ceux qui combattent pour la justice & pour la liberté de la patrie; Que s'il vouloit ceder à la raison, & jouir de la vie tranquille qu'il avoit toujours aimée, il pouvoit s'assurer de tous les honneurs qu'un Etat libre peut donner à un citoyen; & qu'ils le prioient de venir deslors prendre part aux deliberations de la Cour. ' Cependant comme ils estoient convaincus de la foiblesse de leur parti, ils se jetterent enfin à genoux, pour le conjurer, s'il vouloit absolument estre Empereur, d'aimer mieux recevoir l'Empire du consentement du Senat, que de l'arracher par la force. Jos. p. 670. b. c.

' Claude répondit qu'il ne s'étonnoit point qu'on craignist la puissance souveraine aprés ce qu'on venoit d'éprouver, mais qu'il esperoit faire voir ce que c'est qu'un gouvernement juste & équitable; qu'il n'auroit que le nom de Prince, & que tous auroient part à l'autorité, qu'il le leur promettoit, & que la vie qu'il avoit menée jusqu'alors leur en répondoit: [qu'aprés tout quand il voudroit abandonner l'autorité qu'il avoit receue,] ' ceux qui la luy avoient donnée " ne le souffriroient jamais. ' Les deputez furent obligez de s'en retourner avec cette réponse. ' Agrippa fut aussi chargé de la porter au Senat, ' & Claude passa [le reste du jour] à haranguer ses soldats, à recevoir leur serment de fidelité, & à leur distribuer de l'argent. c. 3. p. 671. b|b. Jud. l. 2. c. 18. p. 792. c. Suet. l. 5. c. 10. p. 515. Jos. c. 3. p. 671. c. b. Jud. p. 792. c. f. ant. p. 671. c.

" *vise ac necessitate teneri.*

' Agrippa & les deputez ayant fait leur rapport au Senat, il répondit que jamais il ne se soumettroit volontairement à la servitude; & qu'il esperoit estre en état qu'on ne l'y forceroit pas. [C'estoit declarer la guerre.] Aussi Claude ayant sceu leur resolution, leur envoya encore Agrippa pour leur dire qu'il feroit donc la guerre [puis qu'ils le vouloient,] quoique pour luy il ne le voulust pas: & qu'il les prioit seulement qu'on convinst pour donner bataille de quelque lieu hors de la ville, afin qu'au moins les temples ne fussent pas souillez du sang des citoyens répandus par des citoyens. ' b. Jud. l. 2. c. 18. p. 792. f. g.

ARTICLE VI.

Le peuple veut un Empereur: Le Senat en cherche un bon, & est enfin contraint de recevoir Claude.

g. 'Lors qu'Agrippa vint porter au Senat la derniere
réponse de Claude, [ce qui ne fut peut-estre "que NOTE 5.
le lendemain,"] les affaires estoient bien changées dans 26. janvier.
Suet.l.5.c.10.p.515. la ville. ' Car le peuple qui environnoit le Senat, de-
clara qu'il vouloit un Prince ; "& il semble qu'il deman- *unum rectorem jam*
doit Claude nommément. Cela se fit [apparemment sur *& nominatim expostcente.*
Jos.c.3.p.671.c.d. le soir] " le jour d'aprés la mort de Caius:' & le lende-
main, les Consuls ayant assemblé le Senat dés devant le le 25. janvier.
jour, il s'y trouva à peine cent personnes. Les autres se
tenoient cachez dans la ville, ou s'estoient retirez à la
campagne, pour laisser decider les affaires à d'autres sans
d.e. s'exposer au danger:'& durant que ce petit nombre de
Senateurs deliberoient, on entendit tout d'un coup les
soldats du parti du Senat crier qu'ils vouloient un Prin-
ce ; qu'on choisist le plus digne ; mais qu'absolument il
en falloit un. Ainsi toutes les esperances de la liberté
s'évanouirent, & on se voyoit reduit à obeïr à Claude
aprés l'avoir offensé.

Dio,l.60.p.666.b.d. 'On songea neanmoins à diverses personnes, plus ca-
pables sans doute de gouverner l'Etat, que n'estoit Clau-
p.674.c. Jos l.19 c.3.p.671.f.g. de, & qui ne manquoient pas d'ambition pour cela.' On
le dit nommément d'Annius Minucianus " ou Vinicia- NOTE 6.
nus, [celuy apparemment qui avoit esté l'un des chefs
Jos.p.671.f. des conjurez,] '& de Valerius Asiaticus, [qui avoit aussi
Dio,p.674.d. eu quelque part à la conspiration.' On parla encore de
Camillus Scribonianus qui se revolta l'année suivante.
Jos p.671.f.g. 'Minucien l'emportoit selon Joseph : mais les Consuls
qui voyoient de combien de maux l'élection d'un nouvel
Empereur seroit suivie, differoient sous divers pretextes
[de mettre la chose en deliberation ou de la conclure.]
Cependant on sceut que les gladiateurs, qui faisoient
une grande partie des troupes du Senat, les archers du
guet," & les soldats de la marine couroient en foule au *remiges.*
camp [se soumettre à Claude:] de sorte que personne ne

songea plus à une dignité qui ne pouvoit que l'exposer à de plus grands maux.

'Quand le jour commença à paroistre, Cherea & les autres conjurez allerent parler aux soldats qui restoient encore : mais on ne voulut pas seulement les écouter. On demandoit un Empereur & sans delay. Cherea leur representa en vain les emplois honteux où Caius les avoit occupez ; qu'il seroit indigne aprés un furieux d'obeïr à une beste comme Claude, que bien loin de le faire Empereur, 'ils devoient luy aller couper la teste. [a] Les soldats au lieu d'avoir égard à toutes ses raisons, prirent leurs drapeaux, & l'épée à la main s'en allerent droit au camp se joindre à leurs compagnons. [b] Un soldat seul leur inspira ce dessein, en criant aux autres qu'ils estoient bien malheureux de vouloir s'entretuer, eux qui estoient d'une mesme nation & d'un mesme sang, pendant qu'ils avoient un Empereur à qui on ne pouvoit rien reprocher. En disant cela, il commença l'épée à la main à s'en
2. aller, & les autres le suivirent.[1]

g|672.

p.672.b|Suet.c. 11.p.516.
a Jos.p.672.b. c|Dio, l. 60.p. 665.a.
b Jos.b. Jud.l.2. c.18.p.792.793.

'Les Senateurs se trouverent alors dans une étrange consternation. Ils se repentoient de leurs grands desseins, parce qu'ils n'avoient pas réussi, & s'amusoient à se faire des reproches les uns aux autres. Ils craignoient avec sujet le ressentiment de Claude : Cherea & Sabinus l'un des chefs des conjurez, protestoient qu'ils se donneroient plutost la mort que de se soumettre à luy. [Cependant il n'y avoit point d'autre parti à prendre :] 'il fallut que le Senat le declarast Empereur, & luy decernast tous les titres de l'autorité souveraine : [& aussi-tost] 'chacun se pressa d'aller au camp le saluer comme Empereur. Mais ils y furent fort mal receus des soldats : il y en eut de battus, & mesme de blessez ; & le desordre eust esté fort loin, si Claude ne l'eust arresté, sur ce qu'Agrippa luy representa qu'en laissant perir tant de personnes illustres, il perdoit toute la gloire de sa dignité, & qu'il ne seroit plus prince que d'un desert. 'Comme Q. Pompeius ou [plutost] Pomponius Secundus l'un des Consuls passoit pour avoir le plus soutenu la liberté ; quand on le vit venir, les soldats coururent à luy pour le tuer. Mais

Jos. ant. c.3.p. 672.c.d.

Dio, l.60.p.665. a.

Jos. ant. c.3.p. 672.d. e.f|b. Jud.l.2.c.18.p. 793.a.b.

V. Caius. § 22.

p.672.e|b. Jud. l.2.c.18.p.792. c.

1. Joseph dit qu'ils passerent tout au milieu du Senat assemblé : διὰ μέσης τῆς βουλῆς, [ce qui a peu d'apparence.]

Claude les arresta, & fit mesme asseoir le Consul auprés de luy. ' Il receut aussi fort bien tous les autres Senateurs.

b.Jud.p.793.b.c.

' Aprés cela il sortit du camp, & entra à Rome accompagné du Senat & des soldats, à qui il avoit donné Pollion pour Prefet [au lieu de Clement,] s'en alla offrir des sacrifices pour rendre graces à Dieu de son élevation; & puis se retira au palais. ' Il y tint conseil avec ses amis sur ceux qui avoient tué Caius. Leur action paroissoit grande & genereuse; & elle n'estoit pas desagreable à Claude à qui elle avoit donné l'Empire. Mais c'estoit neanmoins une perfidie; & il estoit de l'interest de tous les Princes de ne pas souffrir qu'on en eust tué un impunément. Ainsi Cherea, Lupus, & quelque peu d'autres furent condannez à la mort, ' que Cherea souffrit avec beaucoup de courage, & Lupus en tremblant. On remarque que comme peu de jours aprés on faisoit les sacrifices & les lustrations ordinaires pour les morts [au mois de fevrier,] le peuple voulut que Cherea y eust sa part, & luy demanda pardon de ce que ses services avoient esté si mal reconnus. ' Claude conserva la vie & mesme la charge à Sabinus: mais il se donna luymesme la mort, ne pouvant se resoudre de survivre à son ami.

ant.p.672.f.g| b.Jud.p.793.c.

ant.p.673.g| Dio,l.60.p.666.c.d|Suet.l.5.c.11.p.516.

Jos.p.673.a.b.

c|Dio,p.666.d.

' Pour tout le reste de ce qui s'estoit dit ou fait durant les deux jours qui avoient suivi la mort de Caius, il en donna une amnestie generale; & l'observa si bien, qu'il éleva mesme aux charges & aux honneurs ceux qui s'estoient le plus declarez pour la liberté, ou qui avoient aspiré ouvertement à l'Empire. ' Lors qu'on eut appris dans les Gaules la mort de Caius, beaucoup de personnes solliciterent Galba qui y commandoit les troupes du Rhein, de prendre l'Empire. Il ne le voulut point: & Claude sur cela le mit au nombre de ses plus intimes amis: [au lieu que Galba mesme ne traita qu'avec beaucoup de froideur Verginius Rufus, qui avoit plusieurs fois refusé l'Empire. Car pour Tibere il faisoit mourir tous ceux que l'on en jugeoit dignes.]

Suet.c.11.p.516| Dio,p.666.d.

Suet.l.7.c.7.p.666.

ARTICLE VII.

Modestie de Claude : Diverses actions de timidité ou de bonté.

LE Senat n'avoit pas manqué de decerner à Claude tous les titres & tous les honneurs que les autres Empereurs avoient eus. Il les receut tous, dit Dion, à la reserve du titre de Pere de la patrie, qu'il ne prit que depuis. On le trouve dans les medailles de l'année suivante. Suetone dit qu'il ne se servoit pas du titre d'Empereur [à la teste de son nom, où on le mettoit pour marquer la puissance souveraine. On ne le trouve en effet presque jamais de cette sorte dans ses medailles, mais seulement aprés ses autres titres à cause de quelque victoire :] & c'est en cette maniere qu'il le prit deux fois dés cette année. Dans deux lettres qu'il écrivit en faveur des Juifs peu aprés son élevation à l'Empire, il ne se qualifie ni Empereur, ni Pere de la patrie.

Dio, l.60.p.665. a.b. — p.666.b. — Goltz, p.40.c.f. — Suet.l.5.c.12.p. 517. — Goltz. p.40.e. — V. la ruine des Juifs. — Jos. ant.l.19.c. 4.p.673.g|674. d.

Hors ces titres il ne voulut accepter aucun honneur extraordinaire. A peine souffrit-il qu'on luy élevast trois statues. Il défendist qu'on l'adorast, & qu'on luy offrist aucun sacrifice : [ce qu'on auroit honte de remarquer d'un homme, si Caius n'avoit porté jusque-là les excés de sa folie.] Il ne voulut point qu'on fist aucune solennité publique lors qu'il maria sa fille Antonia à Cn. Pompeius, à qui il rendit le surnom de Magnus que Caius luy avoit osté par une sotte jalousie ; ni lors qu'il fiança Octavia son autre fille à L. Junius Silanus. L'un & l'autre se fit cette année, selon Dion. Il en usa de mesme lors que [Antonia] sa fille accoucha d'un fils ; au jour de sa naissance propre ; & mesme dans les années suivantes au jour qu'il avoit esté élevé à l'Empire, se contentant ce jour-là de donner environ sept francs à chaque soldat de ses gardes. Il ne voulut point qu'on donnast le titre d'Auguste ni à son fils Britannicus, ni à Messaline. Cependant on le donne à Messaline dans plusieurs medailles greques & latines. [Je ne sçay s'il le luy auroit refusé d'abord, & le luy auroit accordé ensuite ; ou si c'estoit un pur effet de la flaterie des villes qui faisoient battre ces medailles.]

Dio, p.667.668. — Suet.c.12.p.517. — Dio, p.667.e. — p.637.a. — 7 dragmes. — b. — Goltz. p.42. — Birag. p.86.

Dio,l.60.p.666. b.c.
a b.c|Suet.l.5.c. 35.p.557.

' On vit sa timidité dés les premieres actions de son regne : car il fut un mois sans oser aller au Senat. a Il faisoit fouiller soigneusement tous ceux qui approchoient de luy, de peur qu'ils n'eussent quelque couteau : & cela se pratiqua jusqu'au regne de Vespasien. Dans les festins il vouloit avoir auprés de luy des gardes en armes ; ce qui continua toujours depuis.

Dio, l.60.p.666. 667.
p.668.c.
p.669.b.c.
p.673.c.d.
p.675.b.

' Dés qu'il commença à regner, il abolit l'action de leze-majesté, rétablit tous ceux qui avoient esté bannis ou arrestez pour ce sujet ; osta les imposts que Caius avoit mis sur le peuple ; ' refusa de recevoir des étrennes ; & défendit à tous ceux qui auroient des parens, quelque éloignez qu'ils fussent, de le faire leur heritier. Il rendit les biens dont Tibere & Caius s'estoit emparez avec injustice, à ceux sur qui ils les avoient pris, ou à leurs enfans : ' Il fit reporter dans les lieux ordinaires les statues que Caius avoit fait apporter de diverses villes : ' Il témoigna une extreme aversion pour les esclaves & les affranchis qui avoient trahi leurs maistres dans les regnes precedens ; & generalement pour tous les faux accusateurs & les faux témoins, qui avoient fait perir tant de personnes. Il les fit mourir la pluspart, en les obligeant de combattre en gladiateurs ou contre les bestes ; & il abandonna plusieurs esclaves à la colere de leurs maistres. ' Il protesta avec serment qu'il ne feroit mettre à la question aucune personne libre.

p.672.c.
p.667-669.672. 673|Suet.l.5.c. 12.p.518 519.
a Dio,669.b.

' Il obligeoit les Senateurs à s'acquitter exactement de leur devoir : mais du reste il les traitoit avec beaucoup d'humanité & de bonté. Il les visitoit dans leurs maladies, & assistoit à leurs festes. ' Il fit plusieurs autres actions justes & populaires qui le firent extremement aimer.

Suet.l 5.c.18.p. 527.

a Pour empescher les dereglemens du menu peuple, il osta les cabarets où l'on s'assembloit pour boire, & défendit de vendre aucune viande cuite. ' Il eut toujours un grand soin [de la police] de la ville, & qu'on ne manquast point de blé. Il travailla beaucoup pour éteindre un embrasement, & fit apporter des sacs d'argent pour recompenser à l'heure mesme ceux qui y auroient fait leur devoir.

ARTICLE VIII.

Claude rend la justice ; donne des terres à quelques Princes. Bannissement de Julie & de Seneque.

'CLAUDE estoit fort appliqué à rendre la justice : & il le faisoit quelquefois avec assez de bon sens : mais d'autres fois il y faisoit paroistre la foiblesse de son esprit :' de sorte qu'on prenoit souvent la hardiesse de se moquer de luy en sa presence, & de le traiter sans respect. ' Il avoit plus d'égard à ce qu'il croyoit que l'équité demandoit dans les circonstances particulieres, qu'à observer les loix à la rigueur. ' De sorte que les Jurisconsultes avoient alors peu de credit, au lieu que les Avocats estoient sous luy en leur regne, [à cause] de son application à vider les procés :' & d'ailleurs il ne les empeschoit point de piller ceux qui les employoient, ou de les trahir en prenant de l'argent des deux parties.

(Suet. c. 14. 15. p. 521-523 | Sen. lud. p. 478. a. — e | Suet. c. 15. p. 523. — c. 14. p. 521. — Senec. lud. p. 479. e. c. — Tac. an. 11. c. 5. p. 155.)

'On le reprend encore de ce qu'il se rendoit maistre de toutes les affaires, voulant juger celles qui appartenoient aux Magistrats aussi bien que les autres, ' & en les jugeant souvent dans sa chambre, & quelquefois les plus importantes, sans avoir presque d'autres auditeurs que l'accusateur & l'accusé : de sorte que tout dependoit d'un petit nombre de personnes qui avoient tout pouvoir [sur luy.] ' Seneque dit en le raillant, que personne n'a jamais esté si habile à comprendre un procés sur les raisons d'une seule partie, & souvent mesme sans en avoir entendu une seule.

(p. 155. — c. 1. p. 153 | an. 13. c. 4. p. 197. — Senec. lud. p. 478. f 479. d. e | 480. b. c.)

'Entre les jugemens qu'il rendit, on remarque qu'une femme qui desavouoit son fils, ne pouvant estre convaincue, il luy commanda de l'épouser, & l'obligea par ce moyen à le reconnoistre. [On rapporte la mesme chose de Theodoric Roy d'Italie.]

(Suet. l. 5. c. 15 p. 522.)

'Il ordonna que si des pupilles n'avoient point de tuteurs, les Consuls leur en donneroient. ' Les Preteurs avoient ce droit, mais ils en abusoient extremement. ' Il ordonna que ceux qui seroient bannis de leur province, ne pourroient point venir demeurer à Rome ni dans tou-

(c. 23. p. 538. n. 2. — p. 538.)

p.539. te l'Italie. ' Au contraire il donna à quelques-uns Rome pour exil, leur défendant de s'en éloigner de plus d'une lieue : ce qui ne s'estoit pas encore vu. ' Il fit punir en cinq ans plus de parricides qu'on n'en contoit de punis dans tous les siecles passez ensemble ; ce qu'on marque moins comme une preuve de sa severité que de la corruption de son siecle.

Sen de clem. l.1.c.23. p.323.a.

Suet.c.15. p.521. 522. ' Il cassa un Juge parce qu'il témoignoit trop d'empressement pour cette fonction ; & ne s'en exemtoit pas le pouvant faire. Il en obligea un autre de plaider devant luy sur un procés qu'il avoit, afin que de la maniere dont il parleroit de son affaire, il jugeast comment il traitoit celles des autres. [Nous avons cru devoir ramasser ici ces diverses ordonnances de Claude, dont nous ignorons le temps. Nous marquerons les autres sur les années dans lesquelles il les a faites.

Dio, l.60. p.670. b. ' On met entre les actions de Claude qui furent fort bien receues, les liberalitez qu'il fit cette année à quelques Princes. Car il augmenta le royaume d'Agrippa, qui [comme nous avons dit,] avoit contribué à l'élever à l'Empire, ' luy donnant tout ce qu'avoit possedé le grand Herode son ayeul : [a] & il fit Herode son frere Prince du pays [de Calcide.] Il leur accorda à tous deux le droit d'entrer au Senat, avec les honneurs du Consulat à Agrippa, & ceux de la Preture à Herode.

Jos. ant. l.19. c.4. p.673.d. a f | Dio, p.670. b.

Jos. p.673.c | Dio, p.670, a. ' Il rendit à Antiochus les Etats que Caius mesme luy avoit donnez, & luy avoit ostez ensuite, c'est-à-dire la Comagene, & une partie de la Cilicie. V. Caius § 3.

Dio, p.670.a. ' Il retira Mithridate Prince Iberien [& Roy d'Armenie, de l'exil ou] de la prison où Caius l'avoit fait mettre, [& le renvoya en son pays pour y reprendre la conduite de ses Etats, où il ne rentra neanmoins qu'en l'an 47.] V. Caius § 17. V. § 17.

a. ' Il donna le Bosphore [Cimmerien] possedé par Polemon [Roy du Pont] à un autre Mithridate descendu du grand Mithridate, & donna en échange à Polemon une partie de la Cilicie. V. Auguste § 8.

b. c | Aur. V. v. Cl. p.521.d. ' Mais ce que Claude acqueroit d'estime par ces actions qu'il faisoit de son propre mouvement selon Dion, ou en prenant l'avis des personnes de qualité, comme Au-

rele Victor le ſemble dire; il le perdoit par les actions toutes contraires que ſa femme Meſſaline & ſes affranchis faiſoient [en ſon nom, ou luy faiſoient faire.] Ce qu'on en remarque pour cette année, c'eſt que ' Claude ayant rappellé ſes deux nieces Agrippine & Julie, de [l'iſle Ponce] où Caius les avoit releguées, & leur ayant rendu leur bien; ' Meſſaline jalouſe de ce que Julie ne la flatoit pas, & entretenoit ſouvent Claude en particulier, la fit renvoyer en exil ſous pretexte d'adultere & de quelques autres crimes, ' qui n'eſtoient point prouvez, & ſur leſquels on ne luy donna aucun lieu de ſe défendre. ' Elle la fit meſme mourir peu aprés. [a] Le celebre Seneque eut part à ſa diſgrace, & fut banni " à cauſe d'elle dans l'iſle de Corſe: [ce qui fait qu'il dechire étrangement la reputation de Claude aprés ſa mort] ' comme il l'avoit trop loué durant ſa vie.

Dio, p. 667. a. — p. 670. c. — Suet. c. 29 p. 551. 552. — Dio, p. 670. c. — a c|Tac. an. 12. 6. 8. n. 25. 26. p. 174. — Sen. ad Polyb. p. 374. &c. — NOTE 7.

ARTICLE IX.

Guerres en Allemagne: La Mauritanie aſſujettie aux Romains: Claude ſe croit obligé à ceux à qui il donne des charges.

' LES Romains remporterent cette année, avant meſme que Claude regnaſt, quelque victoire ſur les Maures, [qui vouloient venger Ptolemée leur Roy, " que Caius avoit fait mourir.] ' Sulpicius Galba [qui regna depuis,] vainquit auſſi cette année les Cattes en Allemagne, & P. Gabinius [Secundus] " les Marſes peuples du meſme pays. Gabinius eut meſme l'honneur de retirer des mains des Allemans la derniere des Aigles qu'ils avoient priſe dans la défaite de Varus. Ces victoires firent prendre à Claude les ornemens du triomphe, & le titre d'Imperator, ' pour la ſeconde fois, comme on le voit encore dans quelques medailles de cette année.

Dio, p. 670. c. d. — V. Caius. § 17. — d. — NOTE 8. — Goltz. p. 40.

' Gabinius Secundus défit [encore] des peuples d'Allemagne nommez les Cauques; & Claude qui ne mettoit point ſa gloire à étouffer celle des autres, luy permit d'en prendre le ſurnom de Caucius. [On ne marque pas le temps de cette défaite des Cauques.]

Suet. l. 5. c. 24. p. 541. — V. la note 8.

Dio, l. 60 p. 671. c| Idat| Chr. Alex.

[1] *Tiberius Claudius Augustus II. & C. Largus Consuls.*

a Dio, p. 671. c| Suet. l. 5. c 14. p. 521.

b Onu in fast.

c Tac. an. 11. n. 129| Noris, ep. Cons. p. 29. 30.

d Dio, l. 60. p. 671. c.

[a] Claude ne tint ce Consulat que deux mois, & voulut neanmoins que Largus demeurast Consul toute l'année.[b] Onuphre donne à [1] Largus les noms de Licinius Cæcina. [c] Lipse & Noris luy confirment le dernier par quelques inscriptions. 1.

[d] Claude fit jurer [le premier jour de l'an] par tous les Senateurs l'observation des loix d'Auguste, & il la jura luy-mesme : mais il ne voulut point souffrir qu'on fist le mesme serment pour les siennes. En quittant le Consulat il fit le serment que les particuliers avoient accoutumé de faire en cette rencontre : & il observa la mesme chose toutes les fois qu'il fut Consul.

l. 60. p. 670. d. e.

Plin. l. 5. c. 1. p. 93. a. b.

[1] Les Maures qui avoient recommencé la guerre, furent défaits de nouveau cette année par Suetonius Paulinus, qui pilla leur pays jusqu'au mont Atlas. [1] Il passa mesme au delà de cette montagne ; ce que nul General des Romains n'avoit fait avant luy, & s'avança jusqu'au fleuve du Niger, où il trouva des chaleurs insupportables, quoique ce fust en hiver.

Dio, l. 60. p. 670. 671.

[1] Cn. Hesidius Geta continua la guerre aprés luy, & ayant défait deux fois Salabe General des Maures, il le poursuivit jusque dans des pays où il n'y avoit que des sables. Dion rapporte que l'eau luy ayant manqué, & n'en pouvant trouver nulle part, il se servit de certains enchantemens par lesquels un homme du pays luy dit qu'on faisoit souvent descendre de la pluie ; [& il n'est point étonnant que le demon fasse ces sortes de prodiges pour tromper les peuples, quand Dieu juge à propos de luy abandonner ceux qui meritent d'estre trompez.] On assure que cela arriva en cette rencontre, qu'il tomba du ciel une grande quantité d'eau, & que les barbares jugeant par là que Dieu combatoit pour les Romains, entrerent en traité, & se rendirent.

p. 671. b.

Plin. l. 5. c. 1. p. 91. c.

[1] Les Romains estant ainsi demeurez maistres de la Mauritanie, Claude la divisa en deux provinces, la Cesarienne & la Tingitane, qu'il donna à gouverner à deux Chevaliers Romains. [1] On lit dans Pline qu'il mit une colonie à Tanger, qu'il fit appeller Traducta Iulia:

Noris, ep. cons. p. 29

1. On lit Longus au lieu de Largus dans Asconius & dans l'anonyme de Cuspinien.

'mais on pretend que c'est une faute, cette colonie ayant eu [plutost] Jule Cesar pour auteur, puisque Strabon en parle : & on veut mesme que Pline se trompe en attribuant à Tingis en Afrique ce qui n'est vray que d'une ville de mesme nom bastie en Espagne, & peuplée des habitans qu'on avoit tirez de l'autre. [Ce fut peut-estre à cause de cette conqueste de la Mauritanie, que] 'Claude prit pour la troisiéme fois le titre d'Imperator vers la fin de cette année. [Hosidius dont nous venons de parler peut estre le petit-fils de] 'C. Hosidius Geta, qui sauva son pere de mesme nom proscrit par les Triumvirs, en faisant semblant de le conduire au tombeau. Voss. in Mel. p. 197. 198 | Strab. l. 3. p. 140. a. b. Goltz. p. 40. e. f. Vorb. p. 319. 2 | Dio, l. 47. p. 333. a.

'Les barbares firent aussi alors quelques ravages dans la Numidie : mais ils furent bien-tost vaincus & chassez. Dio, l. 60. p. 671. b.

'Claude fit cette année une loy par laquelle il ordonna que ceux qui auroient esté" nommez par le Senat pour gouverner les provinces, partiroient de Rome avant le commencement d'avril. 'Il étendit ce temps l'année suivante jusqu'au milieu du mesme mois. 'Pour les Gouverneurs qu'il choisissoit luy-mesme, il leur défendit de luy en faire des remerciemens dans le Senat, comme c'estoit la coutume. Car ce n'est pas, disoit-il, à eux à me remercier, comme si je leur avois accordé une grace qu'ils souhaitoient : c'est moy qui leur ay l'obligation de ce qu'ils veulent bien porter une partie du poids des affaires dont je suis chargé ; & je leur seray tout à fait obligé, s'ils gouvernent comme ils le doivent. p. 672. c. d. | " κληρωτὺς. V. Aug. 53. | p. 676. b. c. | p. 672. d.

'Il établit trois officiers du nombre de ceux qui avoient esté Preteurs, pour faire la levée des imposts publics. p. 671. c.

ARTICLE X.

Claude fait le Port d'Ostie ; veut secher le lac Fucin, & ne le peut.

'Il y eut cette année une grande famine [à Rome] qui donna occasion à Claude d'entreprendre de faire un port à l'embouchure du Tibre. Ce fut un dessein digne du courage & de la grandeur Romaine, & tres- c | 672 | Suet. l. 5. c. 20. p. 531.

utile au public: & Claude en vint à bout, 'quoique Jule Cesar, qui avoit eu souvent la mesme pensée, s'il n'y a faute dans Suetone, l'eust abandonnée comme trop difficile à executer. 'Suetone l'appelle le port d'Ostie. 'C'est neanmoins proprement le lieu qu'on a appellé Porto, [qui est vis à vis d'Ostie, de l'autre costé du Tibre.] 'Durant que l'on y travailloit, on y prit en la presence de Claude un monstre marin appellé Orca. Il fallut y envoyer les soldats des gardes, & plusieurs vaisseaux, dont il y en eut un qui coula à fond, ce monstre l'ayant rempli d'eau en respirant. Pline qui le rapporte y estoit luy-mesme.

p.529.531.
Dio,p.672.b.
Plin.l.9.c 6.p. 208.209.

'Il paroist que la famine dont nous venons de parler, ne fut pas la seule qui arriva sous Claude, les années ayant souvent esté steriles.

Suet.c.18.p.528.

'Il semble que Claude ait aussi commencé cette année à travailler pour faire secher le lac Fucin, qui est dans [1] l'Abruzze ulterieure, & en faire écouler les eaux dans le Tibre, afin que cette riviere fust plus navigable, & qu'on pust mettre en valeur les terres que le lac occupoit. 'Jule Cesar l'avoit voulu faire: [a] & ceux du pays en avoient fort importuné Auguste, qui ne s'y estoit jamais voulu engager. [b] Claude y fit travailler trente mille hommes sans relasche durant onze ans entiers. Il fallut percer une montagne & des roches durant une grande lieue, avec un travail qui ne se peut concevoir que par ceux qui l'ont veu de leurs yeux. 'Narcisse affranchi de Claude eut l'intendance de cet ouvrage.

Dio,l.60.p.672.c.
Suet.l.1.c.44. p.70.
a l.5.c.19.p.529.
b p.530.531|Plin. l.36.c.15.p.871. c.d.
Tac.an.12.c.57. p.189.

'Lors qu'on le crut achevé en l'an 52. avant qu'on laschast les eaux du lac, Claude y fit representer un combat naval par dix-neuf mille hommes tous condannez à la mort, montez sur cent vaisseaux. Il y parut avec Neron tous deux revétus de " cottes-d'armes, comme pour un combat, & Agrippine auprés de luy avec un " just'au-corps de drap d'or. Les criminels qui échapperent du combat eurent la vie. 'On representa encore un combat de gladiateurs sur des ponts qui estoient posez sur [le canal.]

c.55. p.189.n| Dio,l.60.p.687. a.b|Suet.l.5.c.21. p.535.536.
&c.
paludamẽto.
chlamyde.
Tac.c.57 p 189.

'On ouvrit ensuite la digue pour faire passer l'eau du lac dans le canal: & l'on fit en cet endroit un grand festin. Mais comme l'eau venoit avec une grande impe-

c.57|Suet.c.32. p.553.

1. Dans le Royaume de Naples. C'est ce qu'on appelloit alors le pays des Marses.

tuosité, elle emporta une partie du bord, & ébranla la terre beaucoup plus loin; ce qui effraya tout le monde; & Claude mesme pensa y estre noyé. Agrippine reprocha à Narcisse qu'il avoit épargné la depense pour en profiter: & Narcisse de son costé luy reprocha son ambition " & sa violence. [Je pense qu'on peut rapporter à cela ce que dit Dion,] ' qu'on accusa Narcisse d'avoir exprés laissé tomber le lac [ou plutost le canal] pour couvrir une autre faute qu'il avoit faite, afin d'y mettre beaucoup moins d'argent qu'on n'avoit cru. [Dion ne dit point quelle fut cette faute.] ' Nous apprenons seulement de Tacite que l'ouvrage fut mal conduit, & que le canal se trouva trop haut pour écouler les eaux du milieu du lac, qui estoit plus creux que le reste. Et il fallut pour cela faire de nouveaux travaux.

impotẽtiam muliebrem.

Dio, val. p. 678.

Tac. c. 57. p. 189.

Note 9.

[On ne sçait pas bien si Claude n'eut pas le loisir d'achever ces travaux, ou si Neron jaloux de sa gloire laissa perir un ouvrage si merveilleux en ne l'entretenant pas.] ' Mais il est certain que tant de dépenses & de peines demeurerent sans aucun fruit: ' & nous apprenons de Seneque que le lac Fucin estoit encore rempli d'eau du temps de Neron. ' Spartien dit qu'Adrien le secha. [Cependant il subsiste encore aujourd'huy dans l'Abruzze Ulterieure sous le nom du lac de Celano.] ' On voit jusques à present les restes d'un canal qui conduit depuis ce lac jusqu'à Rome. C'est un ouvrage d'une structure admirable, & qui a dû couter infiniment.

Dio, p. 672. c.

Senec. nat. qu. l. 3. c. 3. p. 429.

Spart. in Adr. p. 11. b.

Suet. p. 71. n.

ARTICLE XI.

Mort d'Appius Silanus: Furius Camillus se revolte, & est tué.

' Ce que Messaline & les affranchis faisoient faire à Claude estoit bien different de tout cela. [a] Il avoit fait épouser Domitia Lepida mere de Messaline à " Appius Silanus, l'un des plus illustres de Rome, & il le consideroit comme un de ses intimes amis. ' On croit que ce Silanus avoit épousé en premieres noces Æmilia Lepida petite-fille de Julie fille d'Auguste, & qu'il en avoit eu L. Junius Silanus fiancé à Octavia fille de Claude. ' Messaline dont l'impudicité n'avoit point de bornes, oubliant

Dio, l. 60. p. 673. c.

Note 10.

a p. 674. a. b | Tac. an. 11. c. 37. p. 170 | n. 140.

Tac. an. 13. n. 1. 2. 4. p. 195. 196.

Dio, p. 674. b. c.

qu'elle estoit sa belle-fille, voulut faire à sa propre mere une injure outrageuse dont la nature a horreur. Silanus ne s'y put resoudre, & par là se rendit Messaline ennemie. Narcisse [affranchi de Claude] suivit les mouvemens de Messaline ; & comme Silanus ne donnoit pas
b.c|Suet.l.5.c.37. p.558.559. mesme de pretexte de rien dire contre luy, ' Narcisse s'en vint un jour de grand matin dire en tremblant à Claude qui estoit encore au lit, qu'il avoit veu en songe que Silanus le tuoit. Messaline sur cela fit l'effrayée, dit que depuis plusieurs nuits elle estoit tourmentée d'un songe tout pareil. En mesme temps on vint dire que Silanus estoit à la porte : & il y estoit effectivement, parce qu'on luy avoit mandé la veille de la part de l'Empereur d'y venir à cette heure là. Il n'en fallut point davantage pour persuader à Claude qu'il estoit coupable ; il fut en mesme temps jugé, condanné, & executé : & Claude n'eut pas de honte de rapporter au Senat comment la chose estoit arrivée.

Suet.c.37 p.558. ' Une personne qui avoit un procés contre un autre, se défit de sa partie par la mesme voie. &c.
c.39.p.561|Dio, p.674.a. ' Car il n'y avoit rien à quoy Claude ne consentist quand on luy faisoit peur : & il arrivoit souvent qu'aprés avoir ordonné dans une frayeur subite & sans songer à ce qu'il disoit, de faire mourir quelqu'un, il le demandoit comme vivant quand il estoit revenu à luy : & lors qu'on luy disoit ce qu'il avoit fait luy-mesme, il en avoit un grand regret, mais inutile.

Dio,l.60.p.674. c. ' La mort de Silanus, qui fit voir qu'on avoit tout à craindre [de la stupidité] de Claude, porta [a] plusieurs
a c|Suet.c.13.p. 519.520. personnes à conspirer contre luy.
b Dio,p.674.c. [b] Annius Vinicianus [" ou Minucianus] qui croyoit avoir plus à craindre que V. la note 6. les autres, parce qu'on avoit parlé de l'élever à l'Empire aprés la mort de Caius, [à laquelle il avoit mesme eu beaucoup de part,] songea à former un parti pour se revolter. Mais comme il manquoit de forces, il s'adressa à Furius Camillus Scribonianus [Consul en l'an 32.] que la mesme crainte avoit jetté dans les mesmes desseins, & qui estant gouverneur de la Dalmacie, se trouvoit maistre d'une grande armée.
Suet. l.5.c.13.p. 520. ' Beaucoup de Chevaliers & de Senateurs entrerent dans ce parti. Camillus se declara donc enfin ouvertement, " & se fit prester *sacramentum mutaverant.*

ter serment par les legions qu'il commandoit, ' sous pretexte qu'il vouloit rétablir la liberté, & l'autorité du peuple. ' Il écrivit aussi-tost à Claude une lettre audacieuse, pleine d'injures & où il luy faisoit de grandes menaces s'il ne se resolvoit à quitter l'Empire; croyant qu'un homme timide comme il estoit, cederoit sur cela sans combat. ' Claude y estoit en effet tout disposé, & en delibera serieusement avec les principaux du Senat. Dio, p. 674. d. Suet. l. 5. c. 35. p. 557. 558. p. 558 | Dio, l. 60. p. 674. c.

' Mais il fut bien-tost delivré de cette crainte. Car lors que Camillus voulut faire marcher ses troupes, il arriva, on ne sçait comment, qu'on ne put tirer les drapeaux qui estoient fichez dans la terre selon la coutume des Romains. Sur cela les soldats déja alarmez des fatigues & des guerres où ils craignoient d'estre engagez pour soutenir le nouvel Empereur, entrerent en scrupule; & croyant que Dieu condannoit leur entreprise, ils la condannerent eux-mesmes, refuserent d'obeïr à Camillus, ' & tuerent mesme leurs officiers, parce qu'ils les avoient engagez à se revolter contre Claude. Suet c. 13. p. 520 | Dio, p. 674. d. Suet. in Oth. c. 1. p. 687.

' Camillus s'enfuit dans l'isle d'Issa [sur la coste de Dalmacie,] [a] où il fut tué entre les bras de sa femme [b] nommée Junie, [c] n'ayant porté que cinq jours le nom d'Empereur. [d] Il fut tué [1] par un simple soldat nommé Volaginius, qui fut élevé en recompense aux premieres charges de la milice. [e] Sa femme vint à Rome, promettant de decouvrir les complices de son mari: [f] On ne laissa pas neanmoins de la releguer. Il paroist que son fils nommé aussi Camillus Scribonianus eut sa grace, jusqu'à ce qu'ayant esté accusé d'avoir consulté les devins sur la mort de Claude, il fut relegué en l'an 52. Dio, l. 60. p. 674. c. *a* Plin. l. 3. ep. 16. p. 197. *b* Tac. an. 12. c. 52, p. 187. *c* Suet. l. 5. c. 13. p. 520. *d* Tac. hi. l. 2. c. 75 p. 52. *e* Plin. l. 3. ep. 16. p. 197. *f* Tac. an. 12. c. 52. p. 187.

ARTICLE XII.

Suites fascheuses de la revolte de Camillus: Arria se tue.

' CLAUDE fit une grande recherche de ceux qui avoient eu part à la revolte de Camillus: beaucoup se tuerent eux-mesmes, & Vinicien ou [Minucien] entre les autres: beaucoup d'hommes & de femmes furent condannez par Claude dans le Senat, & executez. ' Mais Dio, p. 674. 675. p. 675. c.

1. Ainsi Dion se trompe de dire qu'il se fit ou se laissa mourir volontairement.

 L'an de J. C. 42, de Claude 2.

ceux qui avoient la faveur de Messaline & des affranchis, ou qui l'acheterent, demeurerent impunis, quoique coupables. 'Les enfans ne furent point compris dans la punition de leurs peres, & quelques-uns mesmes eurent leurs biens [qui avoient esté confisquez.]

a. b. 'Messaline & Narcisse profiterent de cette occasion pour faire toutes sortes de maux. Nonobstant toutes les promesses de Claude, on receut les denonciations des valets contre leurs maistres, & on mit à la question non seulement des personnes libres, mais des citoyens Romains, des Chevaliers, & mesme des Senateurs. 'Enfin on en vint à ce comble de malheur, [qu'on regarda la mort comme le moindre des maux,] & qu'on fit consister tout le courage & toute la gloire " à la souffrir ou à se la donner genereusement.

d. 'Un affranchi de Camillus nommé Galese, ayant esté pris & amené au Senat, y parla avec beaucoup de liberté. Et comme Narcisse qui y estoit present pour accompagner Claude, se fut avancé pour luy demander ce qu'il eust fait si son maistre fust devenu Empereur, il luy répondit: Je me serois tenu derriere luy, & je me serois tû.

d. e|Plin.l.3.ep. 16.p.195-198. [Le courage d'Arria est encore plus celebre.] 'Elle estoit femme de Cæcina Pætus, homme Consulaire, avec qui elle vivoit depuis fort long-temps dans une parfaite union. Pætus s'estant trouvé engagé dans le parti de Camillus, fut arresté & mis dans un vaisseau pour estre mené à Rome. Arria ne pouvant obtenir d'estre receue dans le mesme vaisseau pour le servir, elle le suivit dans une barque, & s'en vint ainsi à Rome, où elle reprocha devant Claude mesme à la femme de Camillus de ce qu'elle pouvoit encore vivre aprés avoir veu tuer son mari entre ses bras. Elle marquoit assez par là la resolution où elle estoit de ne pas survivre au sien. Et cependant elle estoit assez bien dans l'esprit de Messaline pour vivre non seulement avec sureté, mais mesme avec honneur & avec credit. On la garda quelque temps pour empescher qu'elle ne se tuast: & elle pour montrer seulement qu'on ne pouvoit pas l'en empescher, se tua presque d'un coup qu'elle se donna de la teste contre la muraille.

NOTE II.

[Enfin lors qu'apparemment elle vit qu'il n'y avoit plus d'esperance de sauver la vie à son mari,] ' & que neanmoins il n'avoit point le courage de se donner la mort; elle prit un poignard, se l'enfonça dans le sein, & puis le retirant, elle le presenta à son mari en luy disant : ' Il ne me fait point de mal : à quoy le poëte luy fait ajouter, Je ne sens que le coup qui te va transpercer. Ibid. Martial.l.1.

[Cette parole & cette action sont extremement celebres, & les payens les ont relevées comme dignes d'une gloire immortelle.] ' Mais cette gloire n'est que devant les hommes, & non devant Dieu. Car pour luy appliquer ce que S. Augustin dit de Razias [1], elle a témoigné un courage extraordinaire à mépriser la mort & les douleurs ; & ce qu'elle a fait pour l'amour d'un mari, nous apprend ce que nous devons souffrir pour l'amour d'un Dieu. Mais si cette action a esté grande & noble, on ne peut pas dire neanmoins qu'elle ait esté ni sage ni bonne : & il faut au moins qu'on avoue qu'Arria a esté coupable d'avoir tué une innocente. ' Pline mesme qui estime l'action d'Arria comme un Romain la peut estimer, ne veut pas neanmoins qu'on la prefere au courage avec lequel la mesme Arria avoit caché la douleur extreme qu'elle avoit de la mort d'un fils, de peur d'affliger son mari qui estoit malade : car en cette occasion, dit-il, elle ne pensoit point à éterniser son nom comme dans l'autre, & elle ne songeoit point à la gloire. Aug ep.204. B. p. 767. a Ernu Gaud.l.1. c.31.p. 262. Plin.l 3. ep.16. p. 195.196.

' Arria sa fille voulut depuis imiter son exemple à la mort de Pætus Thrasea son mari : & sa mere luy avoit en quelque sorte prescrit cette loy. Neanmoins elle se laissa persuader qu'il valoit mieux qu'elle vécust. p.197 198|Tac. an. 16. c.35. p. 276.

[L. Otho pere de l'Empereur de ce nom, succeda apparemment à Camillus dans le commandement des troupes de la Dalmacie.] ' Et il y fit une action bien hardie. Car il fit trancher la teste au milieu du camp aux soldats, qui comme nous avons dit, avoient tué leurs Officiers, quoiqu'ils l'eussent fait pour rétablir l'autorité de Claude, qui les en avoit mesme récompensez. Claude en eut de la peine : il le souffrit neanmoins : & mesme Othon gagna tout à fait ses bonnes graces, en luy découvrant peu aprés la conjuration qu'un Chevalier Romain for- Suet.in Oth.c.1. p.687.688.

1. Dont la mort est rapportée au second livre des Macabées. c.14. v.37-46.

Dio l.60.p.677.c. moit contre luy. ' Ce Chevalier fut precipité l'année suivante du haut [de la roche] du Capitole par les Consuls & par les Tribuns du peuple.

ARTICLE XIII.

Claude jaloux & prodigue du droit de bourgeoisie; fait mourir Julie fille de Drusus; va en Angleterre, & en subjugue une partie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 43, DE CLAUDE 2, ET 3.

Dio,l.60.p.676.a.,79 a|Suet.v.Vit.c.2 p.706. ' *Tib. Claudius Augustus III. & P. Vitellius II. Consuls.*

a Suet.l.5.c.14.p.521. *b* Dio, l 60.p.679.b. *c* Onu. in fas. p.189.c.

[a] CLAUDE ne tint ce troisiéme Consulat que durant deux mois selon Suetone: [b] car Dion paroist dire que luy & Vitellius furent Consuls jusqu'au mois de juillet. [c] Decimus Haterius Agrippa, & C. Sulpicius Galba leur furent subrogez, comme nous l'apprenons d'une inscription que quelques-uns rapportent au temps de Tibere, "quoiqu'elle n'y puisse convenir.] NOTE 12.

Dio,p.676.b. ' Claude osta en ce temps-ci plusieurs festes & plusieurs sacrifices, pour donner plus de temps à l'expedition des affaires. Il obligea diverses personnes à rendre ce que Caius leur avoit donné par une prodigalité sans raison.

c|Suet.l.5.c.25.p.543. ' Il priva les Lyciens de leur liberté à cause de leurs seditions, dans lesquelles ils avoient mesme tué quelques citoyens Romains; Dio,p.676.c. ' & les joignit à la province de Pamphylie. Les Lyciens luy ayant deputé sur cela un homme de leur province, qui avoit acquis à Rome le droit de bourgeoisie, il luy osta ce droit parce qu'il n'entendoit pas le latin. d. ' Il l'osta encore à beaucoup de personnes qui effectivement en estoient indignes: [mais il est bien étrange] Suet.c.25.p.543. ' qu'il ait esté jusqu'à faire trencher la teste à quelques-unes pour se l'estre attribué. Il défendit aussi à ceux qui ne l'avoient pas, de prendre les noms des familles Romaines. Dio,p.676.d. ' D'autre part il accordoit ce droit à une infinité de personnes qui l'achetoient de Messaline ou des affranchis. Et d'abord on l'achetoit bien cher: mais il devint enfin si commun, qu'on disoit par raillerie qu'on l'avoit pour un verre cassé. Sen.lud.p.476.c. ' C'est ce qui fait dire à Seneque, que s'il eust vécu un peu davantage il eust fait tous

les Grecs, les Gaulois, & les Espagnols citoyens Romains. ' D'autres " Empereurs l'ont fait enfin; & S. Augustin les en a louez. V. Caracalla. Aug.civ.Dei.l.5 c.17.p.60.2.a.

' Il paroist qu'il y eut encore cette année de la famine à Rome. Dion en attribue la cause à l'avarice sordide de Messaline & des affranchis, qui vendoient toutes choses grandes & petites, & vouloient piller sur tout. Dio,p.676.e.

' La jalousie de Messaline fit perir Julie fille de Drusus fils de Tibere: [& elle avoit beaucoup contribué à la ruine] de son propre mari Neron fils de Germanicus. V. Tibere. p.677.c. ' Elle fut tuée par un ordre donné sous le nom de Claude, sans avoir eu non plus que l'autre Julie la liberté de se défendre. Suet.c.29.p.551.552. ' Elle estoit aussi niéce de Claude, fille de sa sœur [Liville.] [a] De ces deux Julies, l'une perit par le fer, l'autre par la faim. Senec.lud.p.480.a. a p.478.f.

1. ' Les armes Romaines passerent cette année dans [1] l'Angleterre sous la conduite d'Aulus Plautius, accompagné de Vespasien qui regna depuis. Dio,l.60.p.677.d|678.c|Tac.v.Agr.c.13.p.143. [Auguste avoit cru qu'il valoit mieux se faire craindre des Anglois que se les assujetir. Mais Claude n'estoit pas si politique,] V.Caius §18. ' & l'occasion de remporter un triomphe estoit une grande raison pour luy. Suet.l.5.c.17.p.526. Les Anglois luy en fournirent le pretexte par les plaintes qu'ils firent de ce qu'on ne leur rendoit pas quelques transfuges: ' & un nommé Berique qu'ils avoient chassé dans une sedition, luy persuada d'entreprendre la conqueste de sa patrie. Dio,p.677.d.

' Plautius eut donc ordre d'y faire passer les legions, qui ne se resolurent qu'avec peine à aller faire la guerre dans un autre monde. d.e. Claude y envoya Narcisse, qui monta sur le tribunal de Plautius pour les haranguer. Mais les soldats furent si surpris & si indignez de voir " un esclave en cette figure, qu'ils s'écrierent, " A la mascarade : & sans le vouloir écouter, ils dirent qu'ils suivroient leur General. *Io saturnalia.*

&c. ' Les Anglois ne les attendoient pas si-tost. Ils fuirent, & Plautius les poussa avec divers avantages jusqu'à la Tamise. p.678. ' Mais il crut qu'il n'y avoit pas de sureté d'aller plus loin. p.679.a.b. Il avoit ordre, s'il trouvoit de la difficulté, de le mander à Claude afin qu'il y vint en personne.

1. Nous nous servons des noms modernes d'Anglois & d'Angleterre comme M. d'Ablancour, pour éviter la confusion de la grande & de la petite Bretagne.

Il n'y manqua pas ; & Claude qui tenoit de grandes forces toutes prestes, partit [aussi-tost vers le mois de juillet [1] ou d'aoust;] laissant à Vitellius, [qui avoit esté] son collegue dans le Consulat, la conduite de Rome, & mesme des soldats qu'il y laissoit. ' Ainsi Vitellius eut le soin de l'Empire durant l'absence de Claude, & s'en acquita avec honneur.

Suet. v. Vit. c. 2. p. 706.

' On remarque que Claude differa son depart [de quelques jours,] à cause que Galba estoit tombé malade. ' Il prit la mer à Ostie jusques à Marseille, & dans ce trajet il fut deux fois en danger de faire naufrage. De Marseille il traversa les Gaules jusques à " Boulogne, où il s'embarqua pour entrer en Angleterre. Il trouva son armée campée sur la Tamise, qu'il passa, & défit les ennemis selon Dion : car Suetone pretend qu'il ne donna point de combat. Il se trouva en peu de jours maistre d'une partie de l'isle, & de beaucoup de places qui se rendirent à luy, ou qu'il prit de force, comme celle de Camalodunum où estoit le palais d'un Roy de ce pays nommé Cynobellin. [Cambden & Sanson croyent que c'est la ville de Maldon dans le pays d'Essex.] ' Ces avantages luy firent prendre trois fois le titre d'Imperator dans les six derniers mois de cette année, quoique jusqu'à luy on ne l'eust jamais pris qu'une fois dans une mesme guerre.

v. Gal. c. 7. p. 666. | a l. 5. c. 17. p. 526 | Dio, l. 60. p. 679. b. c. — *Gessoriacum. v. Bucher. de Belg. p. 347* — Dio, p. 679. c | Goltz. p. 41 | Gruter, p. 101. 1.

' Vespasien se signala beaucoup en cette occasion partie sous le commandement de Plautius, partie sous celuy de Claude. On écrit qu'il vint trente fois aux mains avec les ennemis, soumit deux nations puissantes, prit vingt villes, & conquit l'isle de Vicht, [qui est au midi de l'Angleterre.] ' Dion dit que se trouvant une fois en danger au milieu des ennemis, Tite son fils l'en degagea : & il le rapporte sur l'an 47. ' Mais Tite qui estoit né le 30. decembre de l'an 41. [n'avoit pas alors encore sept ans. Aussi Suetone ne luy attribue rien de semblable.]

Suet. v. Vesp. c. 4. p. 734. — Dio, l. 60. p. 685. c d. — Suet. v. Tit. 1. p. 763.

' Claude osta les armes aux habitans du pays conquis, en laissa le gouvernement à Plautius, avec charge de conquerir le reste, & s'en retourna en diligence à Rome, ' où il arriva six mois seulement depuis qu'il en estoit

Dio, p. 679. c | Tac. v. Agr. c. 14. p. 143. — Dio, p. 680 b | Suet. l. 5. c. 17. p. 526.

1. puis qu'il revint l'année suivante au bout de six mois d'absence (*Dio, l. 60. p. 680. b.*)

parti, n'ayant demeuré que seize jours en Angleterre. 'Il vint par la mer Adriatique, où il entra par une des bouches du Po. [a] Il ne rentra à Rome que l'année suivante: [b] mais dés celle-ci le Senat luy decerna à luy & à son fils le nom de Britannique, [à cause que l'Angleterre s'appelloit alors *Britannia*.] Plin.l.3.c.16.p. 66.c. a Dio,p.680.b. b p.679.d.

'Eutrope & S. Jerome dans sa chronique ajoutent à la conqueste d'une partie de l'Angleterre par Claude celle des isles Orcades, qui sont au nord de l'Ecosse. 'Tacite dit au contraire qu'elles ne furent soumises à l'Empire, & mesme qu'elles ne furent connues que sous Vespasien. [Mais ce dernier point ne se peut pas soutenir,] 'puisque Pomponius Mela en parle déja dans son ouvrage de la "Description du monde, [c] qu'il composoit cette année mesme dans le temps que Claude estoit occupé à son expedition d'Angleterre [1]. 'On croit que cet auteur estoit de la province Betique en Espagne. Eutr. v.Cl.p. 577.c. Tac. v. Agr. c. 10.p.142. de situ orbis. Mela,l.3.c.6.p. 126 c p. 124. 1. Voss.h. lat.l.1. c.25.p.131.132.

ARTICLE XIV.

Concussionnaire puni : Asinius Gallus veut se revolter : Nouvelle isle : La Thrace soumise : Diverses affaires.

L'AN DE JESUS-CHRIST 44, DE CLAUDE 3, ET 4.

NOTE 13. '*L. Quinctius Crispinus II.*" *& M. Statilius Taurus Consuls.* Noris, ep.Cons. p.30.

'CLAUDE estant revenu à Rome, y fut receu avec un triomphe magnifique : [d] & pour faciliter la conqueste du reste de l'Angleterre, le Senat ordonna que tous les traitez qui se feroient par Claude ou ses Lieutenans, auroient la mesme force que s'ils avoient esté faits par le Senat & par le peuple Romain. Dio, p. 680. Suet.l.5.c.17.p. 526.527. d Dio,p.680 c.

'Claude remit alors les provinces d'Acaïe & de Macedoine au Senat, [& sous le gouvernement des Proconsuls.] e|Suet.c.25.p. 543.

'Il rendit aussi aux Questeurs la garde du thresor public, qu'on leur avoit ostée durant quelque temps pour la donner aux Preteurs, [ou à ceux qui l'avoient esté.] On choisissoit pour cela deux Questeurs qui avoient cet office durant trois ans, & estoient ensuite élevez à la Preture. Dio,p.681.a| Suet,c.24.p.540.

1. Baudrand (*t.2.p.15.*) cite Strabon pour les Orcades. [Je n'en trouve rien dans la table de Strabon.]

 L'an de J. C. 44, de Claude 4.

Dio, p. 681. b. ' Il donna le titre de Roy à M. Julius Cottius Prince " des Alpes Cottiennes, & augmenta ses Etats. Il osta au contraire la liberté aux Rhodiens, parce qu'ils avoient " crucifié quelques citoyens Romains : ' mais il la leur rendit [en l'an 53.]

C'est le mont-Cenis. ἀνεσκολόπισαν.

Suet. l. 5. c. 25. p. 543.

L'AN DE JESUS-CHRIST 45, DE CLAUDE 4, ET 5.

Dio, l. 60. p. 681. d | Phleg. mir. c. 6. p. 58 | Noris, ep. consf. p. 31 32.

' *M. Vinicius II. & T. Statilius Taurus Corvinus Consuls.*

a Dio, l. 60. p. 681 d. b Noris, ep. conf. p. 31. c Jos. ant. l. 2. c. 1. p. 683. b. c. d Onu. in fas. p. 199. c.

[Quoique Claude eust fait mourir Julie sa niece fille de Germanicus,] [a] il ne laissa pas de donner cette année un second Consulat à M. Vinicius [son mari,] [b] qui en avoit déja eu un premier sous Tibere en l'an 30. de Jesus-Christ. [c] Dés le 28. de juin, " Rufus & Pompeius Silvanus avoient esté subrogez. [d] Onuphre croit que le premier est M. Cluvius Rufus [celebre sous Neron & Vespasien.]

V. la note 14.

V. Vespasien § 19.

Dio, p. 981. d. ' Claude ne voulut point que tous les Senateurs fissent le serment ordinaire le premier jour de janvier, comme on avoit accoutumé [depuis les dernieres années de Tibere ;] mais qu'une personne de chaque ordre le fist au nom de tous les autres.

l. c. ' Comme la ville estoit toute pleine de statues, chacun ayant la liberté d'en faire, il en fit oster plusieurs, & défendit d'en élever aucune à l'avenir sans permission du Senat.

c. ' Ayant condanné un Gouverneur de province pour ses concussions, il confisqua en mesme temps tout ce qu'il avoit acquis dans son gouvernement. ' Et afin que ceux qui tomberoient dans la mesme faute, pussent estre mis en justice, il fit observer exactement la loy qui défendoit de donner deux charges de suite à une mesme personne. Il ne permettoit point non plus à ceux qui sortoient d'un gouvernement, d'aller voyager.

c | 682.

p. 682. b | Suet. l. 5. c. 23. p. 539. ' C'estoit le Senat qui avoit accoutumé de donner à ceux de son corps la permission de sortir de l'Italie. Claude voulut la donner luy-mesme, & il se fit accorder ce droit l'année suivante par un arrest du Senat.

Onuph. in fas. p. 199. 200. ' Il prit en celle-ci cinq diverses fois le titre d'Imperator, ensorte qu'à la fin de l'année il l'avoit pour la onziéme fois. [C'estoit peut-estre pour des avantages remportez sur les Anglois.]

Dio, p. 682. c d | Grandami, p. 10, ' Il y eut une éclipse de soleil le premier jour d'aoust, environ

environ à une heure aprés midi. 'Comme c'estoit le jour que Claude estoit né, il en avertit luy-mesme le peuple par un edit, de peur qu'on n'en fust surpris, & qu'on n'en tirast un mauvais augure pour luy.

L'AN DE JESUS-CHRIST 46, DE CLAUDE 5, ET 6.

'Valerius Asiaticus II. & M. Junius Silanus Consuls. Dio, p. 683. b | Noris, ep. cons. p. 32-34.

[a] Ce Silanus frere de L. Silanus fiancé à Octavia, estoit né un peu avant la mort d'Auguste son trisayeul. [b] Asiaticus avoit déja esté Consul [subrogé à quelqu'autre, dés devant la mort de Caius, "à l'occasion de laquelle nous avons parlé de luy.] Il avoit esté designé Consul pour toute cette année : mais comme c'estoit un second Consulat, & qu'il estoit extremement riche, il eut peur d'exciter l'envie en paroissant trop au dessus des autres. C'est pourquoy il quitta le Consulat [avec Silanus] avant que l'année fust finie, [& dés la fin de juin]' si Onuphre a raison de marquer Velleius Rufus, & P. Ostorius Scapula Consuls depuis le mois de juillet. 'On pretend qu'au lieu de Velleius il faut lire Suillius. Mais le P. Noris ne croit point qu'on sache l'année de leur Consulat, sinon que ç'a esté sous Claude "avant l'an 50.

a|Tac. an. 13. n. 4. p. 196. b Dio, l. 60. p. 683. b. c. — V. Caius § 22. — Onuph. in fast. p. 240. — Noris, ep. cons. p. 35. — V. § 18.

'M. Vinicius beaufrere de Caius mourut cette année empoisonné par Messaline, parce qu'il estoit trop chaste pour elle. C'estoit un homme paisible, & qui ne se mesloit que de son domestique : de sorte qu'il n'estoit point suspect à Claude. Messaline luy laissa rendre toutes sortes d'honneurs aprés sa mort ; & c'est dequoy on estoit alors fort liberal. Dio, l. 60. p. 683. c. d.

'Asinius Gallus [fils d'Agrippine premiere femme de Tibere, &] ainsi frere de Drusus fils du mesme prince, entreprit cette année de se faire Empereur. Il fut découvert, & Claude se contenta de le bannir, comme un homme dont il n'y avoit rien à craindre, parce qu'il estoit petit, fort mal fait de visage, & assez sot pour aspirer à l'Empire sans faire aucun amas d'argent ni de troupes, s'imaginant que tout le monde se declareroit pour luy à cause de sa noblesse. d. e|Suet. l. 5. c. 13. p. 520.

'On loua beaucoup cette moderation de Claude, aussi bien que l'ordonnance qu'il fit qu'on n'écouteroit point Dio, l. 60. p. 683. 684|Suet. l. 4. c. 25. p. 542.

en justice les affranchis contre leurs patrons qui leur avoient donné la liberté. 'Il ordonna aussi que ceux qui suborneroient des delateurs contre leurs patrons, [a] & generalement selon Suetone ceux qui obligeroient ceux dont ils auroient receu la liberté, à se plaindre de leur ingratitude, leur seroient tout de nouveau soumis comme esclaves.

Digest.37.t.14. l.5.p.1292.
a Suet.p.542.

S. Jerome met sur cette année dans sa chronique, que la Thrace qui avoit toujours esté gouvernée par des Rois, fut alors reduite en province. [Nous n'en trouvons rien dans les auteurs originaux.] 'Neanmoins on parle en l'an 53. d'une guerre de Thrace, qui apparemment estoit arrivée peu d'années auparavant.' Et dans un recueil [presque tout tiré d'Eusebe,] on trouve que Rhymitalce Roy de la Thrace ayant esté tué par sa propre femme, Claude conquit ce pays. 'Il peut avoir esté appellé cette année Imperator pour la douziéme fois.

V. Vespasien n.10.
Tac.an.12.c.63.p.192.
Eus.χς.ad.p.79.
Goltz.p.41.b.c.

'On marque qu'il y eut une éclipse de lune la nuit d'entre le dernier jour de cette année, & le premier de la suivante, avant minuit, selon les uns, ou aprés selon les autres.' Cette éclipse fut accompagnée de la naissance d'une nouvelle isle dans la mer Egée, [b] aprés une effroyable agitation de la mer, qui avoit jetté une grande fumée, des feux, & quantité de roches. 'Des mariniers la virent naistre. Seneque l'appelle Therasie: [c] & neanmoins Strabon qui écrivoit dés le temps d'Auguste & de Tibere, parle déja d'une isle qui portoit ce nom. 'Eusebe place celle qui parut en ce temps-ci, entre les isles de Therasie & de There, & luy donne " environ une lieue & demie de tour. 'On marque que la mesme chose est arrivée plusieurs fois en ces endroits là. 'Seneque met ce prodige en cette année: & Dion en la suivante, [la mesme nuit pouvant se conter de l'une & de l'autre. Pour Eusebe qui dit que ce fut dés l'an 44. il ne luy est pas extraordinaire de se tromper dans l'ordre du temps.]

Grandami p.10.11.
Aur. Vict. v. Claud.
b Senec.nat.q.l.2.c.26.p.420.c.
l.6.c.21.p.461.d.c.
c Petav.doc.t.l.11.c.9.p.308.b.
Eus. chr.
" 30. stades.
n.p.192.1.
Senec. nat. q.l.2.c.26.p.420.c|
Dio,p.685.c.



ARTICLE XV.

Claude fait la revcue du Senat & du peuple ; reçoit les Gaulois dans le Senat; prend soin des esclaves abandonnez: Jeux seculiers.

L'AN DE JESUS-CHRIST 47, DE CLAUDE 6, ET 7.

NOTE 14. ' *Claudius " Augustus IV. & L. Vitellius III. Consuls.* Dio,l.60.p.684.d|Suet.v. Vit.c.2.p.706.

[a] CLAUDE ne tint ce Consulat que deux mois, comme il avoit fait les deux autres selon Suetone. [b] Onuphre pretend que Tiberius Plautius Silvanus Ælianus luy fut subrogé le premier de mars, [c] mais il prouve seulement que cet Elien a esté Consul avant Vespasien. Il avoit commandé sous Claude dans la guerre d'Angleterre; & aprés son Consulat il fut Proconsul d'Asie, Propreteur de Mesie, & Prefet de Rome sous Vespasien, qui le fit Consul pour la seconde fois. ' C. Silius estoit aussi cette année designé pour estre Consul quelque temps aprés, & apparemment en 49. a Suet.l.5.c.14.p.521. b Onuph. fas.p.29. c in fas.p.200.c.d. Tac.an.11.c.5;28.p.155.166.

' Claude estoit alors Censeur [aussi bien que Consul.] On ne voit point dans les medailles de Goltzius, ni dans les historiens, qu'il l'ait esté avant cette année: [d] Il l'estoit encore en l'an 51. [e] Il prit pour collegue L. Vitellius pere de l'Empereur; cet homme habile à flater ayant gagné par ses bassesses les bonnes graces non seulement de Messaline, mais encore de Narcisse & de Pallas. Goltz.p 41|Dio,p.684.d|Tac. an.11.c.13.p.157. d Goltz.p.41. e Suet.v.Vit.c.2.p.706.707.

' Claude examina en qualité de Censeur les actions & la conduite de diverses personnes, & voulut que chacun répondist pour soy sans prendre aucun avocat. ' Il ne put noter beaucoup de personnes qui le meritoient, & contre qui il avoit procedé; ceux qu'il employoit à luy fournir les preuves, se mettant fort peu en peine de faire leur devoir, & le laissant souffrir la honte d'avoir commencé une action sans pouvoir la soutenir. ' On remarque plusieurs autres particularitez de sa censure, dans lesquelles on voit quelquefois la foiblesse de son esprit. ' Il fit plusieurs nouvelles familles Patriciennes; celles que Romulus, L. Brutus, Cesar, & Auguste avoient faites, se trouvant presque toutes éteintes. ' Il fit aussi or- l.5.c.16.p.524. p.525. p.524.525|Dio,p.684.d.c|Tac. an.11.c.13.25.p.157.164. Tac.an.11.c.25.p.164. c.24.25.

donner par le Senat, que tous ceux des Gaules [qui estoient citoyens Romains,] pourroient estre receus Senateurs, & on en receut deslors quelques-uns, qui estoient d'Autun. 'On conserve encore à Lion une partie du discours qu'il fit alors: [Il n'est pas aussi beau que celuy que Tacite luy met en la bouche.]

n.90| exc.a. p. 200.201.

p.165.

'Tacite rapporte ces deux choses à l'année suivante, avec" la conclusion du denombrement du peuple, c'est à dire des citoyens Romains [répandus dans tout l'Empire.] On en conta six millions neuf cent soixante-quatre mille selon les uns, 'ou cinq millions huit cent quatre-vingt quatre mille selon ceux qui en mettent le moins. 'D'autres le marquent autrement. [a] Il se trouva alors à Boulogne en Italie un nommé T. Fullonius âgé de 150. ans, comme on le verifia par les denombremens precedens : & Claude eut la curiosité de s'en vouloir assurer. 'Aprés ce denombrement il n'y en eut point jusqu'à celuy que fit Vespasien, qui fut le dernier. 'On le faisoit pour connoistre ce que chacun avoit de bien. [b] On pretend que dans une reveue il se trouva à Rome un million & 787. mil hommes " en armes. 'Mais on doute de la verité de l'inscription où cela se lit : [Le nombre paroist incroyable, quand on ne l'entendroit que de ceux qui estoient en âge de porter les armes.]

lustrum cōditum.

n. 104.

Eus. & Hier. chr.

a Plin. l. 7. c. 48. p. 164. c.

Vorb. p. 323. 2.

Tac. an. 11. exc. p. 202.

b Eus. & Hier. chr.

Tac an. 11. n. 104.

armigerūm

'Les Romains contoient en ce temps-ci l'an 800. de Rome, [c] qui commençoit le 21. avril de cette année [& qui finissoit leur huitiéme siecle.] [d] C'est pourquoy Claude y fit celebrer les jeux seculiers. Il n'y avoit neanmoins que 64. ans, qu'Auguste les avoit fait faire, [e] l'an de Rome 737. [f] suivant, dit-on, l'ordre ancien, qui estoit de les celebrer non au bout de cent ans, mais au bout de cent dix ans. [Ils eussent donc dû estre celebrez l'an 770. si l'on ne veut dire qu'on contoit non depuis la fondation de Rome, mais depuis la premiere fois qu'on les avoit celebrez.] 'Domitien suivit à peu prés la supputation d'Auguste, & les fit faire l'an 841. de Rome. [g] En indiquant ces jeux, le heraud avoit accoutumé d'inviter à venir voir ce qu'on n'avoit jamais veu, & ce qu'on ne verroit jamais. On observa cette ceremonie à ceux de Claude, & on s'en moqua, s'y estant mesme trouvé quelques comediens qui avoient déja joué dans ceux d'Au-

c. 21. p. 157| Suet. l. 5. c. 21. p. 532.

c Grandami p. 10.

d Tac. p. 157| Suet. p. 532.

e Dio, l. 54. p. 533. c.

f Suet. n. p. 532.

Suet. in Dom. c. 4. p. 784. n.

g l. 5. c. 21. p. 532.

guste, ' comme un Stephanion dont parle Pline. [a] On remarqua fort aussi la flaterie ridicule de L. Vitellius, qui souhaitoit à Claude qu'il fist representer plusieurs fois des jeux seculiers. Plin. l.7.c.48.p. 164.c. a Suet.v.Vit.c. 2 p.707.

' Britannicus fils de Claude parut dans ces jeux avec Neron son cousin, qu'on appelloit alors L. Domitius: & on remarqua que le peuple témoigna plus d'inclination pour ce dernier que pour l'autre, à cause de Germanicus, dont il restoit seul de petit-fils. On avoit aussi pitié d'Agrippine sa mere exposée à la persecution de Messaline. Tac.c.11.p.157.

' Les Romains [qui avoient quantité d'esclaves,] les abandonnoient souvent lors qu'ils estoient malades, les mettant hors de chez eux, & les envoyant dans l'isle du Tibre, [où ils laissoient le soin de leur guerison à leur Esculape,] qui avoit un temple en cet endroit. Claude ordonna que tous ces esclaves abandonnez auroient la liberté s'ils guerissoient. Et comme il y avoit des maistres assez cruels pour les tuer [plutost que de les souffrir malades chez eux,] il ordonna que ceux qui le feroient seroient punis comme homicides. Suet.l.5.c.25.p. 542|Dio, l.60.p. 685.c.

ARTICLE XVI.

Mort de Pompée gendre de Claude, de Valerius Asiaticus, & de quelques autres.

ZONARE joint ensemble la mort d'Asiaticus, qui arriva cette année, [b] & celle de Pompée gendre de Claude. [Celle-ci fut apparemment la premiere, puisque nous ne la trouvons pas dans Tacite; ce qui nous est resté de son onziéme livre commençant à l'affaire d'Asiaticus.] ' Il est certain qu'on ne la peut mettre qu'aprés l'an 43. Zon.v.Cl.p.184. d|Tac.an.11 c.1. b Zon.p.184.d. Dio,l.60.p.675. d.

' Cn. Pompeius Magnus avoit épousé comme nous avons dit, Antonia fille ainée de Claude. Il estoit d'une famille tres-illustre, [mais non pas de celle du grand Pompée, si ce n'est par les femmes ou par adoption.] ' Car il estoit fils de Crassus Frugi qui avoit aussi le surnom de Magnus. [c] On ne rapporte point d'autre cause de sa mort " que sa grandeur & sa noblesse, jointe aux ca- Suet.l.5.c.27.p. 548. Senec.lud.p. 479.a.b. c Zonar.p.184. d.

lomnies de Meſſaline, qui ne manqua pas de luy trouver aſſez de crimes ' pour le faire condanner par Claude [a] à avoir la teſte trenchée. [Il le meritoit aſſez devant Dieu,] ' comme on le voit par les circonſtances meſmes de ſa mort, [que nous n'oſerions rapporter.]

[c] Claude fit auſſi mourir Craſſus & Scribonia l'un pere, & l'autre mere de Pompée, quoique Craſſus luy fuſt, dit Seneque, parfaitement ſemblable, c'eſt à dire auſſi beſte que luy, & aſſez pour eſtre Empereur. ' Claude meſme luy avoit donné pour la ſeconde fois les ornemens du triomphe: & il avoit voulu qu'il le ſuiviſt ſeul à cheval lors qu'il triompha des Anglois [en l'an 44.] ' Il fit encore mourir d'autres perſonnes de cette famille.

' Aprés la mort de Pompée, Claude maria ſa fille Antonia à Cornelius Sylla Fauſtus, [d] frere de Meſſaline ſelon Zonare. [C'eſt apparemment ce P. Sylla qui fut Conſul en l'an 52. & ce Cornelius Sylla,] ' que Neron fit mourir en l'an 62. quoique ſon genie lent, bas, & timide, ni ſes biens qui eſtoient fort mediocres, ne donnaſſent pas ſujet de le craindre. ' Antonia eut un fils de Fauſtus, pour la naiſſance duquel Claude ne voulut point qu'on fiſt aucune rejouiſſance publique. [e] Elle vivoit encore en 65. [f] Mais elle éprouva enfin la cruauté de Neron, [parce qu'elle ne vouloit pas l'épouſer.]

[g] Diverſes perſonnes furent accuſées cette année d'avoir conſpiré contre Claude. Il pardonna à ceux qu'il mepriſoit. ' Mais Valerius Aſiaticus ſuccomba enfin par ſa grandeur & par ſes richeſſes. ' On l'accuſoit de vouloir aller dans les Gaules où il pouvoit beaucoup, pour ſoulever les legions de la Germanie. On y ajoutoit diverſes choſes propres à le rendre plutoſt odieux que criminel. Auſſi ſon vray crime eſtoit qu'il poſſedoit & embelliſſoit encore les magnifiques jardins de Lucullus, que [Meſſaline apparemment] vouloit avoir. Sur la ſimple denonciation, Claude envoya en diligence Criſpin Prefet du Pretoire l'arreſter à Bayes, & le luy amener chargé de chaines. Il fallut qu'il ſe défendiſt, non devant le Senat, mais dans la chambre de Claude, & en preſence de Meſſaline. Il le fit neanmoins avec tant de force, que Claude en fut extremement touché: & Meſſaline meſme ne put s'empeſcher de verſer des larmes.

d|Suet.l.5.c.27. p.549.
a Senec. lud.p. 479.a.
b Suet.l.5.c.29. p.552.
c Senec. lud.p. 479.a.b.
Suet.c.17.p.527.
Sen.p.479.a.
Suet.c.27.p. 548|Tac.an.13. c.23.p.205.
d Zon.p.184.d.
Tac.an.13.c.47. p.213.214|an. 14.c.57.p.238.
Suet.c.12.p.517| Zonar.p.184. d.e.
e Tac.an.15.c.53. p.259.
f Dio, l.61.p. 690.
g l.60.p.685.a.
a|683.c.
Tac.an.11.c.1.2. p.152.153.

'Comme il protestoit qu'il ne connoissoit aucun des té- Dio,p.685.a.b.
moins qu'on citoit contre luy, on en fit entrer un qu'on pretendoit avoir esté avec luy en une rencontre. Il savoit qu'Asiaticus estoit chauve, & rien davantage. Ainsi lors qu'on luy demanda s'il le connoissoit, il montra un homme chauve qui estoit là, mais qui n'estoit pas Asiaticus: ce qui fit rire les autres, & porta Claude à croire que l'accusé estoit innocent.

'Mais Messaline ne se rendit pas pour cela. En sor- Tac.p.153.
tant de la chambre pour aller songer à d'autres crimes, elle chargea Vitellius de ne pas laisser échaper leur homme: 'Et voici ce que fit cet infame courtisan. Comme p.153.154|Dio, p.685.b.
Claude tenoit conseil sur l'absolution d'Asiaticus, ce perfide s'en vint les larmes aux yeux luy representer tout ce qui se pouvoit dire en faveur de l'accusé, & le supplia enfin de luy accorder la grace de se faire mourir luy-mesme en telle maniere qu'il le voudroit. Claude se laissa flechir, & Asiaticus fut obligé de se faire ouvrir les veines pour finir sa vie en perdant son sang: [ce qui devint ordinaire sous Neron.' Je pense que c'est luy que] Claude ap- Tac.an.11.exc. a.p.201.
pelloit l'année suivante ce larron cruel & funeste qu'il haïssoit.

'Un de ceux qu'on employa pour aigrir Claude contre c.1.p.152|n.4.
luy, fut Sosibe precepteur de Britannicus, qui peut estre celuy dont plusieurs anciens citent des écrits.

'Poppée mere de celle qui fut si celebre sous Neron, n.17.p.154.
'se trouva engagée dans l'accusation d'Asiaticus. Mes- c.1.2.p.152.153.
saline la reduisit à se faire mourir elle-mesme par la crainte de la honte d'une prison: & ce fut pour cela qu'elle sortit lors qu'on traitoit l'affaire d'Asiaticus. Elle n'en parla pas seulement à Claude: de sorte que Scipion mari de Poppée estant venu quelques jours aprés souper avec luy, il luy demanda pourquoy il n'avoit pas aussi amené sa femme: & Scipion n'osa luy dire autre chose sinon qu'elle estoit morte.

'On vit ensuite mourir deux freres, illustres entre c.4.p.154.155.
les Chevaliers, à cause que l'un d'eux avoit eu un songe, qu'on pretendoit estre de mauvais augure pour l'Empereur. [On n'épargna pas sans doute]'Cn. Novius aus- c.22.p.162.
si Chevalier qu'on trouva sur la fin de l'année armé d'un poignard parmi la foule de ceux qui venoient saluer

l'Empereur. On l'appliqua à la question sans que neanmoins on ait pu savoir, ni ce qui l'avoit porté à entreprendre sur la vie du Prince, ni s'il avoit des complices.

ARTICLE XVII.

Claude maintient les Avocats & les Aruspices; fait trois nouvelles lettres: Gotarze succede à Artabane Roy des Parthes, & Vardane à Gotarze: Mithridate d'Iberie emporte l'Armenie sur eux, & s'en fait Roy.

Tac. an. 11. c. 5-7. p. 155. 156. LEs Avocats faisoient alors un commerce honteux de leur éloquence; tirant de tres-grandes sommes de ceux qui avoient recours à eux, & quelquefois de l'une & de l'autre partie. On avoit veu depuis peu Samius illustre Chevalier Romain outré d'une si noire perfidie se percer de son épée dans la maison de Suilius le plus considerable d'entr'eux. D'ailleurs comme les malheurs des autres leur estoient si avantageux, on les accusoit de travailler à entretenir les haines & les querelles plûtost qu'à les appaiser. On crut donc qu'il estoit à propos de rétablir une ancienne loy, qui deffendoit de vendre pour de l'argent une chose aussi noble que l'éloquence qui estoit assez récompensée par la reputation qu'elle s'acqueroit, [& par le plaisir de soutenir la discipline publique, ou l'innocence des personnes affligées:] & le Senat estoit prest de deffendre aux Avocats de recevoir mesme aucun present de ceux pour qui ils parloient. Mais comme ils estoient fort puissans auprés de Claude, il voulut qu'on se contentast d'ordonner qu'ils ne pourroient recevoir au delà " d'une somme qui leur fut marquée. (an. 13. p. 197.) (dena sestertia.) Aussitost qu'il fut mort, le Senat fit l'ordonnance qu'il n'avoit pu faire durant sa vie.

(an. 11. c. 1. 15. p. 159.) Claude travailla aussi à conserver la [vaine] science des Aruspices [qui pretendoient trouver l'avenir dans les entrailles des bestes,] de peur qu'elle ne s'abolist tout à fait, comme elle commençoit de faire, parce, disoit-il, que les superstitions étrangeres se fortifioient tous les jours. [C'est ce que luy faisoit peut-estre dire le progrés de la religion Chrétienne, que S. Pierre estoit venu prescher à Rome dés l'an 42. selon Eusebe.] (V. S. Pierre.)

Note 15. 'Ce fut cette année que Claude publia un édit pour faire recevoir " trois nouvelles lettres dans le latin ; ce qui n'eut lieu qu'autant qu'il regna. ' Il avoit fait un livre sur cela avant que d'estre Empereur. Tac.c.14.p.158. 159|n.52|Suet.l.5. c.41.p.565. Suet.p.565.

V. Tibere § 30. 'Les affaires de l'Orient estoient alors fort brouillées. ᵃ Artabane Roy des Parthes, [qui avoit autrefois menacé Tibere avec tant de fierté,] s'estoit veu sous Claude reduit à implorer le secours d'Izate Roy de l'Adiabene, contre ses sujets qui l'avoient chassé, & qui avoient mis sur son throne un nommé Cinname. ' Izate le receut avec toute sorte d'honneur, considerant moins ce qu'il estoit alors par un renversement qu'il savoit luy pouvoir arriver à luy-mesme, que ce qu'il avoit esté auparavant. Il le fit monter sur son cheval pour le suivre à pied: mais Artabane ne le voulut pas souffrir. ' Il luy promit mesme de le rétablir dans son royaume, ou de luy ceder le sien, dit Joseph : ' & en effet il negotia si bien avec les Parthes, qu'ils consentirent à rétablir Artabane, & Cinname mesme luy mit sur la teste le diademe qu'il portoit. ' Artabane pour reconnoistre la generosité d'Izate, luy donna le pays & la ville de Nisibe, [si celebre dans l'histoire du IV. siecle.] Il luy donna encore le privilege de coucher sur un lit d'or, & de porter la tiare droite ; ce qui estoit, dit l'histoire, le droit singulier des Rois des Parthes. [Nous pourrons parler autre part de cet Izate, que Joseph dit avoir embrassé la religion des Juifs.] 'La ville de Nisibe appellée par les Grecs Antiochia Mygdonia, avoit appartenu auparavant au Roy d'Armenie. Artabane la luy avoit ostée : ' & il paroist mesme qu'il s'estoit rendu maistre de toute l'Armenie sur Mithridate l'Iberien [que Tibere y avoit établi : " ce qu'il fit peut-estre lors que Caius eut fait arrester Mithridate.] Tac.an.11.c.8. p.156. ᵃ Jos. ant.l.20.c. 2.p.685.b.c|686. 687. p.687.a.b. a. c.d. c.f. e. Tac an.11.c.8. p.156. V.Caius § 17.

'Artabane jouit peu de son rétablissement, & mourut bien-tost aprés, ' par le crime de Gotarze son frere selon Tacite, ' ou [" plutost] son fils comme l'assure Joseph. ᵃ Gotarze fit encore mourir la femme & un fils d'Artabane, pour regner avec plus de sureté: & ce fut sa perte. Car ses cruautez le faisant haïr & craindre, les Parthes eurent recours à Bardane ou Vardane son frere, qui ayant fait " 120. grandes lieues en deux jours, surprit Gotarze & le chassa. Mais durant qu'il s'amusoit à vouloir forcer la ville de Seleucie, [sur Jos.p.687.f. Tac.p.156. Note 16. Jos.p.688.a. ᵃ Tac.p.156. 3000. stades.

le Tigre,] pour la punir de ce qu'elle s'estoit revoltée contre son pere [Artabane, dés l'an 40. ou 41;] ' Gotarze rassembla de grandes forces. Vardane fut obligé de venir au devant de luy dans la Bactriane, où lors qu'on les croyoit prés de se battre, ils s'accorderent entr'eux, parce qu'ils ne pouvoient ni l'un ni l'autre s'assurer de la fidelité de leurs troupes. Gotarze ceda la couronne à Vardane, & se retira en Hircanie.

c.10.p.156.

' Pharasmane Roy d'Iberie manda ces mouvemens des Parthes à Claude, qui encouragea Mithridate frere de Pharasmane à prendre cette occasion pour recouvrer le royaume d'Armenie. Il semble selon Tacite qu'il estoit encore alors à Rome, ' quoique Dion dise que Claude l'avoit renvoyé pour cela en Orient dés l'an 41. [Quoiqu'il en soit,] ' Mithridate estant appuyé du secours des Romains & des Iberiens, défit Demonacte gouverneur de l'Armenie pour les Parthes, & se rendit maistre du pays, durant que Vardane estoit dans la Bactriane. Quelques Armeniens avoient de l'inclination pour Cotys Roy de la petite Armenie: mais Claude luy défendit d'y penser.

c.9. — Dio,l.60.p.670.a. — Tac.an.11.c.9.p.156.

' Vardane paisible dans son royaume, vouloit attaquer l'Armenie: mais il n'osa, parce que Vibius Marsus qui gouvernoit la Syrie selon Tacite, le menaçoit de la guerre s'il le faisoit. ' Il songea neanmoins à entreprendre la guerre contre les Romains: & parce qu'Izate Roy de l'Adiabene ne pouvant le detourner de ce dessein, refusoit de l'y assister, il le menaça de la luy faire à luy-mesme. ' Mais il se trouva embarassé dans de nouvelles affaires, qu'il faut apparemment remettre à l'année suivante.]

Tac.c.10. — Jos ant.l.20.c.2.p.687.f.g. — p.688.a.

ARTICLE XVIII.

Guerres en Allemagne & en Angleterre.

' LES Cherusques peuples d'Allemagne vers le pays de Brunsvic, deputerent cette année à Claude pour luy demander Itale, l'unique Prince qui leur restoit du sang de leurs Rois. Itale estoit alors à Rome où il estoit né, & y avoit toujours vécu. Il fut receu avec joie, & se fit aimer. Mais ceux qui trouvoient leur avantage dans le trouble, susciterent contre luy les peuples voisins, comme si un Roy envoyé par les Romains eust esté

Tac.an.11.c.16-18.p.159.160| Buch.de Belg.l.4.c.11.§14.p.348.

l'assujettissement de l'Allemagne à l'Empire. Il eut dans cette guerre divers succés: mais les bons & les mauvais contribuoient tous à la foule & à la ruine de ses peuples. Il fut une fois chassé, & rétabli par les Lombars.

'Sanquinius General des troupes de la basse Germanie, estant mort, Cn. Domitius Corbulo, le plus illustre capitaine que les Romains ayent eu en ce temps-là, fut envoyé en sa place. Son premier soin fut de rétablir l'ancienne discipline parmi les soldats : ' & cela seul suffit pour donner l'épouvante aux ennemis." Les Frisons qui s'estoient revoltez dés l'an 28, se soumirent à demeurer dans le pays qu'il leur marqua. Gannasque chef des Cauques, qui pilloit les costes des Gaulois parce qu'ils estoient riches & peu vaillans, fut arresté par les vaisseaux Romains ; ' & les Cauques se virent prests d'estre subjuguez. Mais Claude à la foiblesse duquel le courage de Corbulon estoit plus redoutable que tous les Allemans, luy ordonna de se tenir au deçà du Rhein, & de ne point attaquer les barbares. Il fallut obeïr, & repasser le Rhein, sans dire autre chose, sinon que les anciens capitaines Romains estoient heureux. Pour occuper ses soldats, il leur fit tirer un canal" d'environ huit lieues entre la Meuse & le Rhein, pour recevoir les eaux de la mer quand elle croissoit. ' On croit que c'est le canal appellé de Fliet, qui va depuis Sluis sur la Meuse, jusqu'à Leiden sur le Rhein.

Tac.c.18.19.p.160|Dio,l.60.p.685.d.

Tac.c.18.19.

V. Tibere § 17.

c.19.20.p.160.161|Dio,l.60.p.685.686.

de 23. milles, ou 170. stades.

Buch. de Belg. l.4.c.11.§ 13 p.148.

'Corbulon eut ce semble pour successeur Curtius Rufus, qui de l'extraction la plus basse arriva jusqu'au Consulat, commanda les armées, & mou rut Proconsul d'Afrique. ' On croit que ce peut estre Quint-Curce dont nous avons l'histoire d'Alexandre, écrite d'un style pur & bien latin. ' Vossius veut qu'il n'ait écrit que sous Vespasien, & non sous Claude. [Je ne voy point qu'il allegue rien de considerable pour le prouver.]

Tac.an.11 c.20.21.p.161.162|Vorb.p.322.2.

Tac.n.72.

Voss.hi.lat.l.1.c.28.p.146-152.

'Aulus Plautius que Claude avoit laissé en Angleterre, en revint cette année. Claude témoigna estre tres-satisfait de sa conduite, & luy fit decerner" le petit triomphe. Il alla au devant de luy jusques hors de la ville, & l'accompagna dans toute la ceremonie en prenant la gauche. ' P. Ostorius Scapula qui avoit esté Consul [" en l'an 46. selon quelques-uns,] succeda à Plautius dans le

Dio,l.60.p.685.d|Suet.l.5.c.24.p.541.

ovationem.

V. § 14.

Tac.vit.Agr.c.14.p.143|an.12.c.31.p.180.

gouvernement d'Angleterre, mais seulement en l'an 50: [& ainsi il y en eut quelqu'autre entre-deux qui ne fit rien de considerable.] Mais Ostorius s'y acquit aussi bien que Plautius beaucoup de reputation dans les armes, sur tout par l'avantage qu'il remporta sur les ennemis au commencement de l'hiver, fort peu aprés qu'il fut arrivé. ' Tacite rapporte quelques autres exploits qu'il fit en 50. & dans les années suivantes, sans en distinguer autrement le temps. ' Il établit dans la ville de Camalodunum une colonie de vieux soldats, qui fut appellée Colonia Victricensis. ' Les endroits de l'Angleterre les plus proches [des Gaules] furent ainsi peu à peu reduits en province. On donna quelques pays au Roy Cogidun pour l'engager à estre fidele, comme il fut toujours; les Romains estant accoutumez depuis long-temps à employer mesme les Rois pour reduire les pays en servitude.

an.12. c.31.32. p.181.

c.32|n.78|v. Agr.p.143.

v.Agr.c.14.p. 134.

' Claude est marqué Imperator dans les inscriptions de cette année pour la XII. la XIII. la XIV. & la XVme fois, [Je ne sçay si ce fut à cause des victoires de Corbulon dans l'Allemagne.] ' On le voit Imperator pour la XVme fois dans un monument que C. Julius Postumus Prefet d'Egypte fit dresser à son honneur.

Goltz. p.41.c.d.

Onuph.in fas.p. 200.d.

ARTICLE XIX.

Messaline femme de Claude épouse publiquement Silius.

L'AN DE JESUS-CHRIST 48, DE CLAUDE 7, ET 8.

' *Aulus Vitellius, L. Vipsanius Publicola Consuls.*

[a] CE Vitellius est sans doute celuy mesme [b] qui porta durant quelques mois le titre d'Auguste. Il fut Consul les six premiers mois de l'année, du vivant de son pere L. Vitellius, alors Censeur, & tout puissant par ses bassesses. Ce Censeur avoit deux fils, dont le second ' nommé aussi L. Vitellius [c] succeda à son aisné dans le Consulat, & le tint les six derniers mois de la mesme année. [d] Onuphre luy attribue le surnom de Paulus, & luy donne pour collegue dans le Consulat C. Calpurnius Piso Magnus. [Je ne voy point de preuve de tout cela ni dans] ' l'inscription que cite Onuphre, [ni dans aucun autre monument.]

Tac.an.11.c.23. p.162|Idat| Cassd.
a Onu. in fas. p. 200.e.
b Suet.v.Vit.c. 3.p.707.

Tac.hi.l.1.c.88. p.31.
c Suet.p.707.
d Onu.in fas.p. 29.

in fast. p.200. e.f.

'Claude fut enfin contraint cette année de connoiſtre & de punir les crimes de Meſſaline, pour épouſer par un inceſte une autre femme [qui ne fut pas moins pernicieuſe à l'Empire & à luy-meſme.] ' Valeria Meſſalina eſtoit fille de Valerius Meſſala Barbatus couſin de Claude, ou par luy-meſme, ou par Lepida ſa femme petite-fille de M. Antoine, [& d'Octavia ſœur d'Auguſte.] ' Ainſi elle eſtoit petite-niece d'Auguſte comme Claude. [a] On pretend que Cornelius Sylla Fauſtus, à qui Claude avoit marié ſa fille Antonia, eſtoit ſon frere. [Nous avons marqué diverſes cruautez qu'elle avoit fait faire à ſon mari: mais il paroiſt qu'elle eſtoit encore plus impudique que cruelle. La pudeur nous défend de rapporter ce que les hiſtoriens en ont marqué de particulier. Il ſuffit de dire qu'elle violoit le reſpect dû à un mari, & à un Empereur pour s'abandonner à toutes ſortes de perſonnes juſqu'à des comediens.] ' Elle commettoit d'abord ſes crimes avec quelque ſecret: depuis elle en fit une profeſſion toute ouverte, comme ſi elle en euſt eu droit. ' Tout le peuple le ſavoit & en gemiſſoit pour Claude: on en parloit juſques dans les pays étrangers. Claude ſeul ignoroit ſa honte; & perſonne ne l'en avertiſſoit; ' Meſſaline ayant gagné, ou intimidé tous ceux qui euſſent pu le faire. Catonius Juſtus Prefet des gardes en ayant eu le deſſein, elle le fit perir "avant qu'il en euſt ouvert la bouche.

Tac.an.11.c.26. p.165.
Suet.l.5.c.26.p. 546.n.4.
Senec.lud.p. 478.479.
a Zon.p.184.d.
A.Vict.v.Cl.
Dio,p.684.b.
p.677.b.c.
en l'an 43.

'Enfin dégouſtée des crimes communs & faciles, elle en voulut faire un qui n'avoit pas encore eu d'exemple; & elle entreprit de ſe marier ſolennellement à C. Silius, jeune homme de grande naiſſance ('car il eſtoit fils de Silius que Tibere avoit fait mourir) [b] & deſigné pour eſtre Conſul peu de temps aprés. Silius n'ignoroit pas le peril où ce crime l'expoſoit. Mais il ſe flatoit de quelque eſperance d'échapper, ou d'arriver meſme à la ſouveraineté: au lieu que deſobeïr à Meſſaline, c'eſtoit ſe perdre ſans reſſource, & ſur le champ.

Tac.an.11.c 26. p.165.
Dio val.p.674. n.p.95.
b Tac c.12.28 p. 157.166.

'On dreſſa donc le contract de mariage, avec la clauſe ſolennelle que c'eſtoit pour avoir des enfans: ' & on aſſure que Meſſaline le fit ſigner à Claude meſme, en luy faiſant accroire, que c'eſtoit ſeulement une ceremonie pour detourner quelque peril dont il eſtoit menacé par des prodiges.

Tac.c.27.p.165.
Suet.c.29.p.552.

c.12.p.157. 'Ce crime avoit commencé dés l'année precedente [au
Dio val.p.674. moins.] ' Mais en celle-ci, Claude estant allé à Ostie
Tac. c.27.p.165. pour donner ordre aux vivres, ' & pour un sacrifice,
a Dio val. p. 674. [a] Messaline qui estoit demeurée à Rome sous pretexte de
b Tac.p.165.166| Suet.l.5.c.26. p.547. quelque incommodité, [b] acheva son mariage, avec toutes les solennitez ordinaires, [c] à la veue du Senat, des Chevaliers, des soldats, & de tout le peuple.
c Tac.c.30.p. 167| Dio val.p. 674.

d Tac.c.27.p. 165|Suet.c.29.p. 552. [d] Tacite & Suetone qui rapportent ceci, avouent que c'est une chose qui pourra passer pour une fable: [mais ce qui est encore plus incroyable, c'est que ce mariage pensa demeurer impuni, en demeurant inconnu à Claude.]

Dio val.p.674. 'Dion remarque que Messaline avoit toujours esté bien unie avec les affranchis, jusqu'à ce qu'elle fit mourir Polybe [l'un des plus puissans d'entr'eux,] quoiqu'il
l.60.p.684.e. n'eust eu que trop de complaisance pour elle. ' Il vivoit
val.p.674. encore l'année precedente. ' Cette mort les separa d'avec elle, parce qu'ils virent qu'ils ne pouvoient plus s'assurer
Tac.an.11.c.28. 29.p.166. de son amitié. ' Ainsi ils ouvrirent les yeux à la honte de son action, & au danger où ils se trouveroient eux-mesmes [si la chose se savoit par d'autres, ou] si Silius réussissoit dans ses desseins ambitieux. Calliste, Pallas, & Narcisse se trouverent unis d'abord dans le dessein de s'y opposer. Cependant les deux premiers abandonnerent aussi-tost leur resolution, parce qu'on savoit que si Messaline aprés tout ce qu'elle avoit fait, venoit seulement à parler une fois à Claude, elle emporteroit son esprit, & les feroit tous perir.

c.29.30.p.166. 167|Dio,val.p. 674. 'Narcisse persevera donc seul; & n'osa pas neanmoins faire la chose par luy-mesme, mais il gagna deux femmes qui esperoient d'estre encore mieux qu'elles n'estoient dans l'esprit de Claude quand Messaline ne seroit plus. Ce furent elles qui luy dirent en pleurant que sa femme en avoit épousé un autre. Narcisse les appuya,
Tac. c.31.32 p. 167. ' avec Lusius Geta Prefet des gardes, & tout le monde le luy confirma ensuite. Il estoit encore alors à Ostie, où il avoit demeuré assez long-temps, il revint en diligence pour se jetter dans le camp des gardes, & envoya des officiers & des soldats pour arrester Silius & les autres [que
Tac.c.31|Suet. l.5.c.36.p.558. Narcisse luy avoit marquez.] ' Il trembloit cependant, & demandoit souvent si Silius n'estoit point déja Empereur au lieu de luy. C'estoit dequoy Narcisse luy faisoit le plus

de peur, afin d'étouffer son attache excessive pour Messaline. [Cet homme adroit] ' se fit donner pour ce jour-là le commandement des gardes, avec une place dans le carosse de l'Empereur. L. Vitellius y estoit aussi avec un autre " ; & ils ne voulurent jamais rien dire ni pour ni contre Messaline, tant on savoit peu à quoy se determineroit l'esprit si foible de Claude.

Tac.c.33.34.p.168.

P.Cæcina Largus.

ARTICLE XX.

Claude fait mourir Silius, & Narcisse Messaline : Claude se resout à épouser Agrippine sa niece, qui fait disgracier Silanus fiancé à Octavia.

' MESSALINE cependant ne songeoit qu'à se divertir avec Silius, lors qu'on luy vint dire que Claude estoit averti de tout, & qu'il venoit. Aussi-tost chacun se retire, & Messaline se trouve presque seule. Neanmoins elle ne desespere de rien pourvu qu'elle puisse parler à Claude. Elle donne ordre qu'on mene Britannicus & Octavia ses enfans à leur pere, & prie Vibidia la plus ancienne des Vestales de l'aller trouver. Elle traverse ensuite à pied toute la ville accompagnée seulement de trois personnes, sans que qui que ce soit témoignast aucune compassion pour elle. Au sortir de la ville elle fut reduite à prendre un tombereau pour aller au devant de Claude. ' Mais Narcisse empescha Claude de l'écouter; & il fit retirer ses enfans qui se trouverent à l'entrée de la ville. Mais il ne put pas de mesme faire retirer Vibidia : elle pria Claude de ne point faire mourir sa propre femme sans l'entendre, & Narcisse fut obligé de promettre qu'on l'entendroit : car Claude ne disoit pas un mot.

Tac.c.31.32.p.167.168.

c.34.p.168.169.

' Narcisse le fit aller au logis de Silius, plein des plus riches meubles du palais, ce qui l'irrita étrangement ; & delà au camp, où les soldats demanderent avec de grands cris qu'on fist mourir les coupables. ' Silius & plusieurs autres qu'on avoit amenez, [& qui apparemment estoient tous complices des crimes de Messaline,] furent aussitost executez. On donna seulement la vie à Plautius Lateranus à cause de son oncle [A. Plautius,] & à Suilius Cesoninus.

c.35.36.p.169.

p.169|Senec.lud. p.480.a.

c.37.p.169|Dio, val.p.677. 'Messaline n'ayant pu parler à Claude, s'estoit retirée dans les jardins de Luculle, pour lesquels nous avons veu qu'elle avoit fait perir Asiaticus : & ce fut le lieu que Dieu choisit pour la punir. Tac c.37.p.169.170. 'Claude n'y pensoit pas encore : & mesme en soupant au retour du camp, il dit qu'on allast avertir cette miserable (ce fut le terme dont il se servit) de venir le lendemain se justifier. Narcisse vit bien que Claude s'attendrissoit déja, & qu'il estoit perdu s'il attendoit au lendemain. [Il se resolut à faire un coup de desespoir,] & à l'heure mesme il commanda de la part de l'Empereur à un Tribun d'aller executer Messaline. Le Tribun la trouva avec Lepida sa mere, pour qui elle avoit témoigné peu d'affection dans sa faveur, & qui neanmoins ne put l'abandonner dans sa disgrace. Le Tribun la perça d'un coup d'épée sans luy rien dire : mais Evode autrefois esclave, qui estoit venu avec luy, la chargea d'injures, par une insolence digne de sa premiere qualité.

c.38.p.170. 'Claude estoit encore à table, lors qu'on luy vint dire que Messaline estoit morte. On ne luy expliqua point si on l'avoit tuée, ou si elle s'estoit tuée elle-mesme ; & il ne s'en informa pas, mais demanda à boire, & continua son repas comme si on ne luy eust rien dit. Il ne donna depuis aucune marque de joie ni de tristesse, d'amour ni de haine, non plus que s'il n'eust pas esté homme, quoiqu'il vist pleurer ses enfans, & les accusateurs de leur mere se réjouir. Suet.l.5.c.39.p.561. 'Suetone assure mesme que se mettant une fois à table, il demanda pourquoy "l'Imperatrice ne venoit pas : a p.561| Dio,l.60.p.674.a. [a] & cela luy arrivoit à l'égard de beaucoup d'autres. Domina

Tac.c.31.p.167. 'On estoit déja "bien avant dans l'autonne lors que Messaline mourut. adulto autumno. Suet.l.5.c.26.p.547. 'Claude avoit protesté publiquement que puis qu'il avoit esté si malheureux dans ce mariage & dans les autres, il vouloit bien que l'on luy ostast la vie, s'il se remarioit jamais. Tac.an.12.c.1.p.171. Mais il promettoit 'ce qu'il n'estoit point capable de tenir. Aussi ses affranchis songerent aussi-tost à luy chercher une autre femme. c.1-4.p.172| Suet.p.547. 'Il pensa mesme à reprendre Ælia Petina qu'il avoit repudiée autrefois ; & avant que l'année fust finie, il estoit déja accordé avec Agrippine sa niéce, Tac.p.172| Dio, l.60.p.686.c.d. 'portée par Pallas & par elle-mesme.

[Cette femme devenue si celebre par son ambition & par ses malheurs, estoit fille de Germanicus frere de Claude,

Claude, & de l'ancienne Agrippine dont l'histoire loue si fort le courage & la chasteté. Tibere avoit marié la fille en l'an 28. à Cn. Domitius Aënobarbus] 'dont elle avoit eu [à la fin del'an 37.] L. Domitius Aënobarbus', qui regna depuis sous le nom de Neron. ' Elle avoit perdu son mari dés l'an 40. " & avoit mesme esté bannie par Caius son frere [à cause de ses impudicitez.] Elle fut rappellée par Claude, ' & fit mourir Crispus Passienus son second mari, pour jouir de la succession qu'il luy laissoit. ' Elle eut deslors beaucoup de credit, [a] qui ne l'eust pas neanmoins empeschée de perir [comme Julie sa sœur,"] si Messaline n'eust esté occupée à d'autres crimes.

Suet l.6.c.1.7. p. 72.579.
c.6.p.578.
V Caius § 15.
Tac.an.12.exc. a.p.202.
Suet.l.6.c.6.p. 578.
a Tac.an.11.c. 12.p.157.

' C'estoit une femme sans pudeur, & sans honneur, [b] quoiqu'elle affectast de paroistre grave & severe. [c] Tacite l'accuse mesme d'avoir esté sujette aux excés du vin, s'il n'y a faute dans son texte. Son naturel estoit fier, superbe & violent. Elle ne traitoit mesme Neron qu'avec hauteur & avec menaces: & il parut en effet qu'elle estoit plus capable de luy procurer l'Empire, que de souffrir qu'il agist en Empereur. Outre cela elle aimoit l'argent avec passion : ' elle n'avoit pas moins de cruauté, que d'avarice. [d] Mais sa passion dominante estoit l'ambition: elle donnoit tout pour s'élever : [e] & on rapporte qu'un astrologue luy ayant dit que son fils regneroit, mais » qu'il la feroit mourir ; N'importe, dit-elle, qu'il me tue, » pourveu qu'il regne.

an.12.c.5. 64.p. 172,193.
b c.7.p.174.
c c.64.p.193.
Dio,l.60.p.686. d.e.
d Tac. c.64.p. 193.
e Dio,l.61. p. 690.b.

[Quoiqu'elle eust esté mariée deux fois,] ' elle avoit encore toute la vigueur & tous les charmes de la jeunesse ; & outre cela une extreme adresse pour l'intrigue : de sorte que dés qu'elle eut une entrée dans la Cour, elle y devint la maistresse. Elle gagna entierement l'esprit de Claude, & s'acquit par des bienfaits, ou s'assujettit par la crainte tous ceux qui avoient quelque part dans ses bonnes graces.

Tac.an.12.c.2. p.172.|Dio,l.60. p.686.c.d.

' Elle eut aussi-tost la veue de marier son fils avec Octavia fille de Claude. Cela ne se pouvoit sans crime, Octavia estant fiancée depuis longtemps avec L. Silanus, ' que Claude aimoit beaucoup, & " en qui on ne voyoit rien à reprendre. ' Mais sa sœur Junia Calvina ne se conduisoit pas avec assez de sagesse. Sur cela on

Tac.an.12.c.3. p. 172.
ἀνὴρ ἀγαθὸς ἐνομίζετο.
Dio val.p.677.
Tac.c.4.p.172. n.7.

L'an de J. C. 48, de Claude 8.

fonda des crimes imaginaires : & Vitellius qui savoit parfaitement gagner par sa bassesse la faveur des grands, en entretenoit Claude comme pour s'acquiter de son devoir de Censeur. Dés qu'il vit que ce Prince toujours prest à vouloir ce que les autres vouloient, l'écoutoit un peu, il osta par un affiche Silanus, qui ne savoit rien de tout cela, du nombre des Senateurs, quoiqu'il fust alors Preteur, & quoique la liste des Senateurs fust arrestée & publiée il y avoit déja quelques mois. En mesme temps Claude romp le mariage de sa fille ; Silanus est obligé de renoncer à la Preture, quoiqu'on fust au [1] dernier jour de l'année [avec laquelle elle expiroit,] & un Eprius Marcellus mis en sa place pour ce jour-là. [Voila par où commença Agrippine] [c] avant mesme que son mariage fust fait.

Tac.c.5.p.172.

ARTICLE XXI.

Claude épouse Agrippine, qui fait perir Silanus, rappelle Seneque, fiance Neron son fils à Octavia.

L'AN DE JESUS-CHRIST 49, DE CLAUDE 8, ET 9.

c.5|Phleg. mir.c. 22.p.90|Onup. in fas. p.201.2| Solin.c.2| Front. aq.p.119|Idat. a Tac.an.12. c.5-7.p.172.173| Suet.l.5.c.26.p. 547.548.

[!] *Cn. ou C. Pompeius Longinus Gallus, & Q. Veranius Nepos Consuls.*

[a] CLAUDE n'osoit celebrer son mariage avec Agrippine, quelque desir qu'il en eust, de peur d'attirer quelque malheur sur l'Empire par cet inceste, sans exemple parmi les Romains. L. Vitellius luy leva ce scrupule ; & aprés avoir sans peine tiré parole de luy qu'il feroit ce que le Senat & le peuple voudroient qu'il fist, il s'en alla au Senat, & n'eut pas plus de peine à persuader [à des gens, dont la faveur du Prince estoit le Dieu souverain,] qu'il falloit luy permettre ou l'obliger mesme d'épouser Agrippine. On fit bien-tost joindre le peuple : & Claude ne resista pas davantage. Il voulut neanmoins un arrest du Senat pour en faire une loy generale : & cependant il ne put se faire imiter que d'une personne, ou de deux au plus, qui le firent à ce qu'on crut par complaisance pour Agrippine. [b] Les Romains n'épou-

Tac.c.6.p.173. n.16|Aug.civ.D. l.15.c.16.p.179. a.c.d.

1. Suetone dit le 29. decembre (l. 5. c. 29. p. 552.)

ſoient point meſme d'abord leurs couſines germaines : & quoique depuis on l'euſt permis, neanmoins la pudeur rendoit ces mariages aſſez rares dés devant que le grand Theodoſe les euſt défendus par une loy. ' Pour la permiſſion d'épouſer les niéces, elle avoit déja eſté revoquée par Nerva. Dio, l. 68. p. 770. b.

' Claude n'attendit pas plus d'un jour aprés cet arreſt pour celebrer ſon mariage : [a] & le jour meſme qu'il le fit, qui fut un des premiers de l'année, L. Silanus ſe tua, ou par ſon ſeul deſeſpoir, ou parce qu'on l'y contraignit. ' Iunia Calvina ſa ſœur fut bannie de l'Italie, & ſe tua auſſi ſelon quelques-uns. [b] Claude fit de grandes ceremonies pour expier, dit Tacite, leur inceſte pretendu, pendant qu'il en commettoit un veritable. Suet. l. 5. c. 26. p. 548. a c. 29. p. 552 | Tac. an. 12. c. 8. p. 174. Tac. c. 8. n. 21. 22. b c. 8.

' Rome devint donc ainſi l'eſclave d'une femme ambitieuſe, imperieuſe, & fiere, aprés l'avoir eſté d'une impudique. On ne voyoit au dehors que de la ſeverité & de la gravité ; & rien de deshonneſte dans le ſecret, s'il ne ſervoit à la domination. ' Car pour ce point, Agrippine n'avoit point de reſerve : & il n'y avoit point de crime qui ne luy fuſt facile aprés qu'elle avoit épouſé ſon oncle. ' On voyoit en elle beaucoup d'avarice & de rapine, mais qui avoit pour pretexte les neceſſitez de l'Etat, & pour ſujet le deſir d'aſſurer l'Empire à ſon fils. Elle n'épargnoit pour cela ni baſſeſſe, ni cruauté. Elle flatoit les uns, [afin qu'ils la fiſſent leur heritiere,] & faiſoit mourir les autres [pour s'emparer de leurs biens.] ' On le marque en 53. de Statilius Taurus, Proconſul d'Afrique, dont elle vouloit avoir les jardins. c. 7. p. 174. an. 14. c. 2. p. 219. an. 12. c. 7. p. 174. Dio, l. 60. p. 686. c. d. Tac. an. 12. c. 59. p. 190.

' Elle regnoit cependant elle-meſme, & plus meſme que l'Empereur. Elle paroiſſoit en public pour recevoir les reſpects du Senat : & cela ſe mettoit dans les regiſtres. ' Elle eſtoit aſſiſe aſſez prés de Claude dans les grandes ceremonies, & ſur un tribunal comme luy : [c] & là les Princes étrangers la venoient ſaluer & remercier, comme ils avoient fait l'Empereur. [d] Elle écoutoit ainſi avec luy les ambaſſadeurs, & ne le quittoit pas meſme lors qu'il rendoit la juſtice : ce qui ne paroiſſoit pas moins divertiſſant & moins nouveau, que les ſpectacles du theatre. Dio val. p. 678. l. 60. p. 687. a | Tac. an. 12. c. 56. p. 189. c Tac. c. 37. p. 182. d Dio, l. 60. p. 687. d.

' Pour ſe ſignaler auſſi par quelque action qui fuſt bien Tac. c. 8. p. 174.

receue du monde, elle fit cette année rappeller d'exil L. Annæus Seneca, si celebre pour sa science [dans la philosophie & les belles lettres,] & luy fit mesme donner la Preture. Elle luy confia le soin de l'education de son fils, pour se servir de ses conseils dans ses desseins ambitieux, sachant bien que [nonobstant toute sa philosophie,] il seroit toujours ennemi de Claude qui l'avoit banni : [& cela ne paroist que trop dans ses écrits.]

c.9.p.174. 'Bien-tost aprés elle fit prier Claude par le Senat de fiancer sa fille Octavia au jeune Domitius; ce qui estoit un grand degré pour l'élever [à l'Empire.] Memmius Pollio designé Consul en fit la proposition. Claude n'y trouva point de difficulté. Ainsi Domitius porté par sa mere, & par ceux qui avoient eu part à la mort de Messaline, se trouva égalé à Britannicus. Suet.l.6.c.6.p.577. 'Il estoit né" le 15. decembre de l'an 37. [Ainsi il entroit dans sa douziéme année au commencement de 49.] V. la note 1.

Tac.c.22.p.177. 'Agrippine ne pardonna pas à Lollia Paulina veuve de Caius, d'avoir osé pretendre à épouser Claude: & elle la fit accuser de sortilege. Claude deduisit fort bien sa genealogie, & la bannit sans l'entendre. Agrippine ne se contenta pas de cela: elle envoya un Tribun pour la tuer, Dio, p.686.c. '& luy en apporter la teste: & quand elle l'eut, elle luy ouvrit elle-mesme la bouche pour la reconnoistre à quelque chose de particulier qu'elle avoit aux dents. Elle fit de mesme perir plusieurs autres Dames illustres sur de petites jalousies: Tac.c.22. p.177. 'on le marque en ce temps-ci de Calpurnia, qu'elle se contenta de faire bannir.

c.23.p.178| n.54. 'Claude augmenta l'enceinte de Rome en cette neuviéme année de son regne, Onuph.in fas.p.201.a 'en y enfermant, dit Onuphre, le [mont] Aventin. a Tac.c.23 p.178. a On pretend que ce droit estoit reservé à ceux qui avoient étendu les bornes de l'Empire: & Claude croyoit l'avoir acquis par la conqueste d'une partie de l'Angleterre.

p. 138. 'On marque qu'il joignit aussi alors au gouvernement de Syrie les pays des Juifs & des [Arabes] Ituréens, les Rois Agrippa & Soëme qui les avoient possedez, estant morts alors. [Nous parlerons plus amplement autre part de ce qui regarde les Juifs, & de ce] Oros.l.7.c.6. bib. P.t.15.p.210.2.b. 'qu'Orose cite de Joseph, que ce fut en cette année que Claude les chassa tous de Rome.

'Il y eut en ce temps-ci une grande famine dans la Grece: le boisseau de blé s'y vendit jusqu'à " six francs. Euf.chr.

" ἐξ δραχμῶν. S. Jerome met *sex drachmis*.

ARTICLE XXII.

Troubles entre les Parthes, dont Vologese demeure Roy: Claude fait Cotys Roy du Bosphore, au lieu de Mithridate son frere.

[L'Orient estoit encore agité par de plus grands troubles que la Cour de Claude.] 'Vardane estoit demeuré maistre de l'Empire des Parthes en l'an 47. par l'accord qu'il avoit fait avec Gotarze son frere. Mais cet accord dura peu. Gotarze se repentit bien-tost d'avoir cedé une couronne: & les Parthes mesmes qui se plaignoient que Vardane les traitoit avec trop de dureté, le rappellerent d'Hircanie où il s'estoit retiré. Il se donna divers combats, où Vardane ayant l'avantage, s'avança en poussant son frere, plus loin qu'aucun des Arsacides n'avoit jamais fait. Il ne s'arresta que quand ses soldats furent las de vaincre, & revint comblé de gloire, mais fier & insupportable. Tac.an.11. c.10. p.156.157.

[Comme les Parthes n'avoient point encore appris de l'Evangile à respecter l'ordre de Dieu dans les Princes tels qu'ils soient,] 'ils ne purent souffrir plus longtemps Vardane, & le tuerent. 'On écrit que ce fut [en partie] parce qu'il vouloit faire la guerre aux Romains. 'Ainsi perit dans la fleur de sa jeunesse un Prince qui égaloit déja la gloire de ceux qui ont regné le plus longtemps, s'il eust eu autant de soin de se faire aimer de ses peuples que de se faire craindre de ses ennemis. 'Ce Vardane doit estre celuy que Philostrate dit avoir tenu son siege à Babylone, lors qu'Apollone de Tyanes passa par là pour aller aux Indes. 'Il nous le dépeint comme un Prince habile dans l'histoire, 'qui savoit parfaitement la langue greque, 'qui aimoit les gens de lettres, & qui avoit de l'esprit, de la sagesse, & de la moderation. p.157. Jos.ant.l.20.c.2.p.688.a. Tac.an.11.c.10. p.157. Apoll.v.l.1.c.18. 19.p.29.b|39.c. c.19.p.40.41. c.20.p.43.a. p.43-57.

'Par la mort de Vardane Gotarze demeura maistre de l'Etat des Parthes. Mais comme il n'avoit point oublié son ancienne cruauté, les Parthes deputerent secrettement à Rome, pour prier Claude de leur envoyer Meherdate fils de Vonone, & petit-fils de Phraate [Roy des Tac.an.11.c.10. p.157|an.12.c.10. 11.p.174.175.

Parthes du temps d'Auguste :] car ce Meherdate estoit alors à Rome en ostage, & encore fort jeune. Les deputez arriverent cette année à Rome ; & Claude se tint fort honoré que les Parthes luy demandassent un Roy.

an.12.c.12.13. p.175. ' C. Cassius gouverneur de Syrie eut ordre de conduire Meherdate jusqu'à Zeugma sur l'Euphrate, où il le mit vers le commencement de l'hiver entre les mains des Seigneurs Parthes de son parti, & d'Abbare ou Acbare Roy des Arabes d'Edesse, qui s'estoit joint à eux. Cassius en le quittant, l'avertit que sa fortune dependoit de sa diligence, parce que les barbares estoient sujets à se refroidir bien-tost, ou à changer de sentiment. Cependant Meherdate passa plusieurs jours à Edesse, où Tacite pretend qu'Acbare le retenoit à dessein sous pretexte de le divertir, pour favoriser Gotarze. Au sortir d'Edesse, il prit encore un chemin long & difficile par l'Armenie, pour passer le Tigre & gagner l'Adiabene ; Juliate [ou plutost Izate] Roy de ce pays s'estant declaré pour luy, quoiqu'il entretinst secrettement intelligence avec Gotarze. Il prit la ville de Ninos [ou Ninive,] celebre pour avoir esté autrefois le siege de l'Empire des Assyriens ; & s'avança pour donner bataille.

c.14.p.175.176. ' Gotarze temporisoit pour gagner une partie des troupes de Meherdate ; qui en effet se trouva bien-tost abandonné d'Izate & d'Acbare, & hors d'état de se fier aux autres. Il ne laissa pas de hazarder le combat : mais il y fut défait ; & ayant esté pris, Gotarze pour se moquer des Romains luy fit couper les oreilles, & le laissa vivre.

p.176|Jos.l.20. c.2.p.688.a. ˮTac.an.12.c. 14.p.176. ' Gotarze mourut bien-tost de maladie, ou "par le crime de ses sujets, selon Joseph.' Vonone Prince des Medes fut reconnu pour Roy, & mourut bien-tost aprés sans avoir rien fait de memorable. Vologese [1] son fils luy succeda, ' donna à Pacore son frere le pays des Medes, & à Tiridate son autre frere le royaume d'Armenie [en l'an 51. pour les recompenser de ce] ' qu'ils luy avoient cedé l'Empire des Parthes. Car il estoit né d'une concubine Greque.

Jos.p.688.a.b. Tac.an.12.c.44. p.185. ἐξ ἐπιβουλῆς.

c.15.p.176. ' Les Romains se meslerent en mesme temps dans une guerre que quelques barbares faisoient entr'eux dans le Bosphore [ou Quersonnese Taurique.] ' Claude avoit

Dio,l.60.p.670. a. Jos.p.688.a.

1. Joseph fait Vologese frere de Gotarze, [en quoy on ne peut douter qu'il ne se trompe.]

Note 17. donné ce pays [dés l'an 41.] à un Mithridate different de celuy qui regnoit en Armenie. ' Ce Prince voulut depuis se revolter contre les Romains, [sans qu'on en sache le sujet.] Sa mere s'y opposa, jusqu'à vouloir s'enfuir: & pour la contenter, il dissimula son dessein, & deputa Cotys son frere à Claude pour traiter de paix. 'Cotys [ayant appris de son exemple] à luy estre infidele, découvrit à Claude sa veritable disposition: & Claude luy donna les Etats de Mithridate. 'Il en fut mis en possession par Didius, [qui est apparemment le mesme que] ' A. Didius Gallus, qui fut envoyé quelques années aprés en Angleterre. [Il pouvoit estre Gouverneur du Pont, lors qu'il chassa Mithridate du Bosphore. C'estoit au plus tard en l'an 47.] ' puisque Tacite suppose qu'il l'avoit rapporté dans ce que nous avons perdu de ses annales: ' & les Romains furent plusieurs années à chercher Mithridate. ' Il semble qu'ils ne l'ayent pas vaincu sans beaucoup de peine.

Petr. de leg. 23. b. | b| Tac. an. 12. c. 18. p. 176. | Tac. c. 15. p. 176. | c. 40. p. 183| v. Agr. c. 14. p. 143. | an. 12. c. 15. p. 176. | c. 18. p. 176. | c. 19. p. 177.

' Didius se retira du Bosphore en laissant à Cotys quelques cohortes commandées par Julius Aquila Chevalier Romain. Sa retraite fit esperer à Mithridate d'y pouvoir rentrer, & aprés quelques autres mouvemens, il vint avec des troupes qu'il avoit ramassées, & fortifié par le secours de Zorsine Roy des Siraques, peuples voisins du Caucase. Mais il fut encore chassé : & Zorsine &c. pour faire sortir les Romains de son pays, où ils s'estoient avancez jusqu'à trois journées du Tanaïs, & où ils avoient pris diverses villes, fut obligé de se prosterner &c. devant l'image de l'Empereur, ' & recouvra ainsi ce qu'il avoit perdu. ' Claude peut avoir pris cette année le titre d'Imperator pour la XVI. fois.

c. 15-17. | c. 19. p. 177. | Goltz. p. 41. c.

'Mithridate ne voyant point de ressource, s'alla jetter entre les bras d'Eunone Roy des Adorses ou Aorses, qui avoit assisté les Romains contre luy. Eunone le receut avec beaucoup de generosité, & obtint de Claude qu'il luy donneroit la vie, & qu'on ne le meneroit &c. point en triomphe. Sur cette assurance il le mit entre les mains des officiers Romains. Il fut mené à Rome, où il témoigna toujours beaucoup de cœur: [& c'est sans doute ce] ' Mithridate de Pont, que Galba fit tuer en l'an 68. pour avoir pris contre luy le parti de Nymphidius.

Tac. c. 18-21. p. 176. 177. | Plut. v. Gal. p. 1498. 1499.

Phleg. mir. c. 22. p. 89. 90.

'Phlegon remarque qu'une femme, qui servoit à Rome une Dame de qualité accoucha cette année d'un singe.

ARTICLE XXIII.

Claude adopte Neron : Troubles dans l'Allemagne.

L'AN DE JESUS-CHRIST 50, DE CLAUDE 9, ET 10.

Tac. an. 12. c. 25. p. 178 | Idat. Prosp | Noris, p. 34. 35.

'*C. Antistius Vetus, & M. Suilius* [1] *Nervilianus Consuls.*

a Tac. an. 12. c. 25. p. 179. b Goltz. p. 43 | Zon. v. Cl. p. 185. c. c Suet. l. 6. c. 6. p. 577. 578.

[a]TACITE commence cette année par l'adoption que Claude fit de L. Domitius [Aënobarbus] fils d'Agrippine, [b] qui depuis cela fut nommé Nero Claudius Cæsar Drusus Germanicus. [c] Agrippine avoit crû douze ans auparavant que Caius luy faisoit une injure de vouloir en raillant donner à son fils le nom de Claude, qui estoit alors le jouet de la Cour : [& en ce temps-ci elle s'en tint fort honorée.] ' Pallas l'affranchi, qu'elle s'estoit acquis aux depens mesme de son honneur, fut celuy qui porta Claude à cette adoption, comme necessaire pour appuyer Britannicus : & Claude l'en crut, ' pendant que tout le monde plaignoit ce Prince, [dont on voyoit bien que cette adoption estoit la ruine.] Il commençoit déja à estre abandonné & negligé de tout le monde. ' Dés cette année on voit une inscription dressée à l'honneur de Claude & de Neron Cesar fils d'Agrippine Auguste. [Mais il n'y a pas un mot de Britannicus.]

Tac. an. 12. c. 25. p. 178. 179. — c. 26. — Onuph. in fas. p. 201. c.

Dio val p. 677. d p 678 | Tac. c. 41. p. 183. 184.

' Agrippine le faisoit élever comme un simple particulier, sans en prendre aucun soin. [d] Elle chassa une partie de ceux qu'on avoit mis auprés de luy : elle en fit mesme mourir quelques-uns sous divers pretextes, & entr'autres choses Sosibe son precepteur ; & mit à leur place des personnes qui estoient à elle : de sorte qu'il estoit comme prisonnier, sans avoir la liberté de sortir, ni mesme de voir son pere. ' Elle faisoit courir le bruit " qu'il avoit l'esprit égaré, [e] & qu'il tomboit du haut-mal. [f] Peu aprés que Neron eut esté adopté, Britannicus l'ayant une fois salué sous le nom d'Aënobarbus, comme il avoit accoutumé auparavant, Neron en fut si irrité, qu'il tascha de persuader à Claude, que Britannicus estoit un en-

Zonar. in Cl. p. 186. c. e c | Tac. an. 13 c. 16. p. 202. f Suet. l. 6. c. 7. p. 579.

" παρεπλῆγα.

Noris, ep. cons. p. 84.

1. ' Comme ce nom est extraordinaire, Onuphre veut qu'on lise Servilianus.

fant

fant supposé. ' Tacite rapporte une rencontre pareille, Tac.an.12.c.26. p.183.
[& qui apparemment est la mesme,] dont Agrippine fit bien du bruit : mais il en parle sur l'année suivante. &c.
[Quoique Britannicus n'eust encore que neuf ou dix ans,] ' il sentoit déja sa misere : car on tenoit qu'il avoit c.26.p.179.
beaucoup de vivacité d'esprit, ' & le corps plus robuste Dio,l.61.p.685.
que son âge ne portoit. ' Une medaille luy donne le titre Goltz p.43.
de Prince de la jeunesse.

' On pretend que le jour que Neron fut adopté, le ciel Dio,l.60.p. 687.2.
parut tout en feu. Comme il estoit fiancé avec Octavia fille de Claude, Dion remarque, qu'afin qu'il ne parust pas qu'il épousast sa sœur, Claude fit passer Octavia en une autre famille [par une adoption simulée.]

' L'adoption de Neron fut autorisée par une ordonnance du peuple, & un arrest du Senat. ' Il semble mesme qu'il ait esté adopté pour estre consideré " comme aisné de Britannicus. Agrippine receut aussi alors le titre d'Auguste [marqué dans l'inscription dont nous venons de parler :] ' & afin de faire connoistre sa puissance jusque dans les pays étrangers, elle fit envoyer une colonie de veterans dans la ville des Ubiens, à laquelle on donna son nom. [C'est aujourd'huy la celebre ville de Cologne sur le Rhein.] Ces Ubiens estoient des peuples d'Allemagne, qui avoient passé le Rhein, & s'estoient soumis à Agrippa ayeul maternel d'Agrippine, ' vers l'an de Rome 717. [36. ans avant Jesus-Christ.]

Tac.c.26.41. — c.25. — *Domitium filio anteponit.* — c.27. — n.64.

' Les Cattes qui estoient aussi des peuples d'Allemagne, c.27.28.p.179. 180.
firent en ce temps-ci quelques ravages : mais ils furent aussi-tost repoussez & battus par les ordres de " L. Pomponius qui commandoit les troupes de la haute Germanie [vers Mayence,] & qui s'est encore rendu plus celebre dans la poësie que dans les armes. [Ces avantages &] ' les victoires que P. Ostorius remporta en Angleterre sur la fin de la campagne, comme nous l'avons dit par avance, firent prendre cette année à Claude le titre d'Imperator pour la XVII. & jusqu'à la XXI. fois [au moins.]

V. Tibere § 26. — Onu. in fast. p. 201.c.

' Vannius que " Tibere avoit donné pour Roy trente ans auparavant à une partie des Sueves, s'estant enfin rendu odieux par son orgueil, fut défait & chassé cette année par les Hermundures & les Liges. ' Claude qui

Ibid. § 11. — Tac.an.12.c.29. 30.p.180.

n'avoit point voulu le secourir, luy donna retraite & des terres dans la Pannonie. Vangio & Sido fils d'une sœur de Vannius, mais ses ennemis, partagerent ses Etats, & demeurerent toujours fideles aux Romains.

ARTICLE XXIV.

Agrippine éleve Neron; Famine à Rome.

L'AN DE JESUS-CHRIST 51, DE CLAUDE 10, ET 11.

Tac.an.12.c.41. p.183. — *Tib. Claudius Augustus V. & Servius Cornelius Orfitus Consuls.*

Suet.l.5.c.14. p.521. *a* Onu fas. — CLAUDE voulut tenir ce dernier Consulat durant six mois. [a] Onuphre ajoute à son collegue le nom de Scipion. [Et il paroist ce me semble par la suite de l'histoire,] Gruter,p.17.3. que les Orfites qui ont duré long-temps, estoient de la famille des Scipions. Onuph. in fas. p.201.d.e. C. Minicius [ou Minucius] Fundanus, & C. Vettenius Severus estoient [subrogez] Consuls à la fin du mois de juillet. Suet.v Ves.c.4. p.734|v.Do.c.1. p.779. Vespasien qui fut depuis Empereur, fut aussi Consul les deux derniers mois, peu de jours aprés la naissance de Domitien son second [fils, né le 24. octobre de cette année.] V. Domitien.

Tac.an.12.c.41. p.183. On donna cette mesme année à Neron la robe virile, qui luy ouvroit l'entrée aux honneurs & aux affaires de l'Etat. n. 95. On avoit accoutumé de la donner aux enfans quand ils avoient 14. ans accomplis: [& Neron eut cet âge le 15. decembre de cette année. Mais on prévint ce temps,] c.41. puisque Tacite dit qu'on se hasta de la luy donner, & qu'il le met comme le premier évenement de l'année. Cela se fit avec beaucoup de solennité, & Agrippine fut bien aise que le peuple vist son fils avec le fils de l'Empereur, l'un habillé en Prince, & l'autre en enfant. Neron fut en mesme temps declaré Prince de la jeunesse, & designé pour estre Consul quand il auroit vingt ans, ayant en attendant l'autorité de Proconsul hors de la ville. Pagi,an.51.§1. On croit qu'il eut aussi le titre d'Empereur, soit par un decret particulier, soit comme une suite de l'autorité Proconsulaire.

Tac.an.12.c.41. p.183. *b* Dio. val.p. 677. — Claude accordoit tout cela avec joie aux importunitez du Senat. [b] Car quand Agrippine vouloit avoir quelque chose de luy, elle le faisoit demander par le Senat,

ou par le peuple, quelquefois par les soldats, ou bien elle le luy faisoit mettre dans l'esprit par ses affranchis.

'Zonare écrit que le jour que Neron prit la robe virile, Rome fut agitée par un tremblement de terre, & la nuit suivante par une terreur qui effraya tout le monde. [Nous n'en trouvons rien dans les bons auteurs.] Zon in Cl. p. 185.e.f.

'Agrippine crut avoir fait encore un grand coup d'avoir fait oster le commandement des gardes à Lusius Geta & à Rufus Crispinus, qui pouvoient aimer Britannicus, pour le donner tout entier à Burrhus Afranius, homme estimé parmi les soldats, mais qui savoit bien de qui il tenoit cette grande charge. Tac.an.12.c.42. p.184.

'Tout son credit n'empescha pas que L. Vitellius son principal appuy, & qui par luy-mesme sembloit n'avoir rien à craindre, ne fust neanmoins accusé de leze-majesté par Junius Lupus : & Claude [toujours défiant] eust écouté l'accusateur, sans les prieres, ou plutost sans les menaces d'Agrippine, qui l'obligea seulement à bannir Lupus, parce que Vitellius s'en contentoit. p.184.

'Il y eut cette année à Rome beaucoup de tremblemens de terre, avec une famine que la sterilité avoit causée, [& qui est marquée par la chronique de S. Jerome :] de sorte que le peuple se souleva contre Claude. [Il faut apparemment y rapporter ce que dit Suetone,] 'Que dans une famine le peuple l'arresta dans la grande place, le chargea d'injures, & jetta contre luy quantité de morceaux de pain. Il eut de la peine à se sauver dans le palais : & neanmoins [au lieu de se vanger du peuple,] il chercha toutes sortes de moyens pour faire apporter des vivres, mesme dans l'hiver,' qui par un effet particulier de la providence se trouva assez favorable. 'Il donna de grands privileges à ceux qui faisoient des vaisseaux pour le trafic, & aux marchans, se chargeant mesme des pertes que les tempestes leur pourroient causer. 'On trouve encore des medailles qui marquent ce soin que Claude prenoit pour les vivres. c.43.p.184.185. Suet.l.5.c.18.p.528. Tac.c.43.p.185. Suet.c.18. p.528. Vorb.p.319.1.

[Je ne sçay s'il faut rapporter à la mesme famine dont nous venons de parler ce que dit Zonare, qui l'a apparemment tiré de Dion,] 'qu'Agrippine fit exciter quelque soulevement parmi le peuple au sujet du pain qu'on vendoit, pour avoir occasion de faire paroistre son fils. Zonar.p.186.b.c.

Car elle persuada à Claude qui estoit alors malade, de declarer au peuple par un edit, & au Senat par une lettre, que quand il viendroit à mourir, Neron estoit déja en estat de gouverner. Elle envoya aussi Neron au Senat vouer solennellement des jeux du Cirque en cas que Claude guerist de cette maladie, ce qu'elle ne souhaitoit nullement. Claude guerit neanmoins: & ' Neron pour s'acquiter de son vœu, fit representer ces jeux avec beaucoup de magnificence. Il y joignit encore un combat de gladiateurs. Zonare met ceci comme arrivé avant qu'il épousast Octavia [en l'an 53.] & Suetone en dit quelque chose aussi-tost aprés ce mariage. ' Agrippine menageoit ainsi toute sorte d'occasions pour le faire connoistre & aimer du peuple, & pour le faire regarder comme destiné à succeder à l'Empire, ' pendant qu'elle retenoit Britannicus si resserré, que beaucoup ne savoient pas mesme s'il estoit au monde.

Suet. l. 6. c. 7. p. 580.

Zonar. p. 186. b.

a.

ARTICLE XXV.

Rhadamiste s'empare de l'Armenie sur Mithridate son oncle: Vologese Roy des Parthes la donne à Tiridate son frere.

[TOUTE l'histoire de ce siecle verifie ce que dit l'Ecriture, " Que Dieu s'est souvenu de sa misericorde, & a envoyé JESUS-CHRIST pour sauver les hommes, lors qu'il estoit le plus en colere contre leurs pechez. Presque tout ce qu'on sçait des Romains n'est qu'un amas de toutes sortes de crimes, dont nous n'osons toucher qu'une partie. L'histoire des Parthes ne nous represente que des Rois cruels & insolens, des sujets rebelles à leurs Princes, des freres armez contre leurs freres, & souvent des fils parricides. On a veu la mesme chose parmi les Sueves, & dans le Bosphore; & nous l'allons voir maintenant dans l'Armenie.]

cùm iratus fueris, misericordiæ recordaberis. Habac. 3. 2.

' Mithridate frere & gendre de Pharasmane Roy d'Iberie y regnoit alors, [& ces deux freres ont paru jusqu'ici vivre dans l'union qui doit estre entre des voisins & des freres.] ' Pharasmane avoit un fils nommé Rhadamiste, ambitieux & denaturé, qui s'ennuyoit de ce que son pere le faisoit trop attendre aprés sa succession. Pha-

Tac. an. 12. c. 46. p. 185.

c. 12. c. 44. p. 185.

rasmane pour l'empescher de songer à sa couronne, luy fit esperer celle d'Armenie; & par son conseil Rhadamiste feignant d'estre maltraité de luy à cause d'une belle-mere, se refugia chez Mithridate, qui le receut & le traita comme un de ses propres enfans, ' & luy fit épouser sa fille, [s'il ne l'avoit déja fait.] c. 48.

' Rhadamiste abusa de sa bonté pour gagner les principaux de l'Armenie, & s'en retourna ensuite, comme si son pere se fust reconcilié avec luy, & l'eust rappellé. c.44.

&c. ' Il luy dit ce qu'il avoit fait : & sur cela Pharasmane cherche des sujets de querelle avec son frere, luy declare aussi-tost la guerre, & envoye contre luy Rhadamiste avec une armée. Mithridate surpris [& abandonné de ses sujets] quita la campagne, & se retira dans le chasteau de Gorneas, où il y avoit une garnison Romaine, commandée par Cælius Pollio. c.45.

' La place estoit hors d'atteinte aux efforts de Rhadamiste, mais Pollion ne le fut pas à ses presens. Ainsi malgré sa foy, malgré son honneur & celuy de tout l'Empire, malgré l'opposition d'un Centenier nommé Casperius, il obligea Mithridate à traiter avec Rhadamiste, & à sortir du chasteau. ' Rhadamiste le receut avec de grands témoignages d'affection & de respect : mais comme ils vouloient conclure le traité par un sacrifice solennel, Mithridate y fut jetté par terre & chargé de chaines : & quand Rhadamiste eut receu ordre de son pere de pousser son crime jusqu'au bout, comme il avoit juré à Mithridate de n'employer contre luy ni le fer, ni le poison, il le fit étouffer. Il traita de mesme sa propre sœur femme de Mithridate, & les enfans encore tout petits qu'elle en avoit eus. c.45.46. &c. c.47.p.186.

NOTE 18. ' Numidius " Quadratus qui estoit alors gouverneur de Syrie, ' ayant esté averti de tout cela, tint conseil sur ce qu'il avoit à faire. Peu songerent à l'honneur de l'Empire : & l'on conclut qu'il falloit plutost exciter les barbares à s'entretuer, que de les en empescher. Ainsi il se contenta d'envoyer faire une sommation à Pharasmane de retirer son fils & ses troupes de l'Armenie. c.45.p.185.n.11. c.48.p.186. &c.

' Julius Pelignus Intendant de la Cappadoce fit bien plus de bruit. Mais les troupes qu'il pretendoit mener contre Rhadamiste s'estant dissipées aprés avoir bien fait du c.49.p.186.187.

tort à la province, il se joignit mesme à Rhadamiste, luy conseilla de se faire couronner Roy d'Armenie, & autorisa son couronnement par sa presence. Helvidius Priscus repara un peu l'honneur des Romains. Car ayant esté envoyé en Armenie (il semble que ç'ait esté par Quadratus,) avec une legion qu'il commandoit, "il remit une grande partie du pays en son devoir plus par la prudence que par la force. Mais [Quadratus] l'obligea de revenir en Syrie, de peur d'engager l'Empire en une guerre facheuse contre les Parthes. *moderatione plura quàm vi composuerat.*

c.50.51.p.187. 'Car Vologese se servant de l'occasion que luy donnoient ces troubles, vint avec une armée, se saisit d'une partie de l'Armenie, en chassa les Iberiens, & en fit Roy son frere Tiridate. L'hiver l'ayant obligé de se retirer, Rhadamiste y rentra [l'année suivante:] mais comme il pretendoit traiter les peuples en rebelles, ils se revolterent effectivement. Il s'enfuit avec Zenobie sa femme, qui ne put le suivre long-temps à cheval, parce qu'elle estoit grosse. De peur donc qu'elle ne tombast entre les mains des ennemis, cet homme accoutumé au crime, luy donna un coup de cimetaire, & la jetta dans la riviere d'Araxe. Elle échappa cependant par le moyen de quelques bergers, & fut menée à Tiridate, qui la fit traiter en Reine.

an.13.c.6.p.198. 'Il paroist que la guerre continua toujours entre Tiridate & Rhadamiste, qui reconquit & abandonna plusieurs fois l'Armenie, c.37.p.210. ' jusqu'à ce qu'ayant voulu exercer contre son propre pere la perfidie [qu'il avoit apprise de luy,] son pere le fit tuer sous Neron. c.6.p.198|34.p.209. 'Depuis qu'il eut abandonné [pour la derniere fois] l'Armenie en l'an 54, les Romains entreprirent de s'en rendre maistres: & ce fut le sujet des guerres qu'ils y firent du temps de Neron.

ARTICLE XXVI.

Guerre en Angleterre soutenue par le Roy Caractac, qui est enfin pris par P. Ostorius.

an.12.c.36.p.182| n.79|Dio, l.64. p.678.b. 'IL faut mettre en cette année ou en la suivante la prise de Caractac ou Caradoc fils du Roy Cynobellin, NOTE 19.

& le plus considerable des divers Rois qui gouvernoient en Angleterre. Il soutenoit depuis neuf ans la guerre contre les Romains, ' & quelquefois avec avantage: [a] mais ayant esté défait par P. Ostorius dans une grande bataille, & s'estant confié à la foy de Cartismandua Reine de "Northumberland, elle le fit enchainer, & le livra aux Romains. ' Il fut envoyé à Claude qui le receut avec une espece de triomphe. Caractac ne parut point effrayé ni abatu: & la seule soumission qu'il fit à Claude, fut de luy dire que s'il eust fait moins de resistance aux Romains, leur victoire en eust esté moins glorieuse; que si pour l'en punir, ils vouloient qu'on ne parlast plus de luy, ils pouvoient luy oster la vie; mais que si l'Empereur vouloit la luy conserver, il seroit tant qu'il vivroit, & mesme aprés sa mort un monument illustre de sa bonté. ' Claude qui avoit assez de generosité pour les Princes étrangers, ' luy donna mesme la liberté, à luy, à sa femme, & à ses freres, qui avoient aussi esté pris. ' Zonare remarque que ce Prince allant voir la ville de Rome, & en admirant la beauté, dit qu'il s'estonnoit que des gens qui avoient des palais si magnifiques, enviassent les cabanes des Anglois.

&c. | Brigantum. | Tac.c.33.p.181. | a c.33-36. | c.36.37.p.182. | c.20.p.177. | c.37.p.182. | Zon. p.186.

' On ne sçait si la prise de Caractac rendit les Romains moins vigilans, comme n'ayant plus rien à craindre, ou si elle irrita les ennemis au lieu de les abattre. Mais depuis ce temps-là, ceux-ci remporterent divers avantages sur les Romains, dont les chefs craignoient trop de dépenser en espions. Les Silures [qu'on place dans la partie la plus meridionale du pays de Galles,] estoient les plus ostinez, parce qu'Ostorius avoit dit qu'il falloit les exterminer entierement [& les transporter en d'autres pays,] comme les Sicambres qu'Auguste avoit fait passer [de l'Allemagne] dans les Gaules. ' Ostorius succomba à tant de soins, & mourut dans l'Angleterre. [On n'en marque pas l'année.]

Tac.c.38.39.p.182.183. | &c. | c.40.p.183.

' Aulus Didius Gallus qui luy succeda dans un âge fort avancé, remporta quelques victoires par ses Lieutenans. Mais il se contenta de maintenir les conquestes des autres sans en faire de nouvelles. ' Ce fut luy qui combattit pour la Reine Cartismandua contre Venutius ou Venusius son mari justement irrité contre elle. Il retira

p.183|v.Agr.c.14.p.143. | &c. | an.12.c.40.p.183|hi l.3.c.45.p.73.

L'an de J. C. 51, de Claude 11.

la Reine du peril où elle estoit: mais Venutius demeura maistre du pays, & ennemi des Romains. ' Didius eut pour successeur Verannius vers l'an 58.

an. 14. c.29. p. 230|v. Agr. c. 14. p. 143.

a Goltz. p. 41. 42.

[a] Claude est marqué Imperator pour la XXIII. & la XXIV. fois dans les inscriptions de sa onziéme année.

Plin. l. 2. c. 31. p. 18.

' Pline remarque qu'on vit cette année trois soleils.

ARTICLE XXVII.

Bassesse du Senat sur Pallas : Trouble en Cilicie : Neron épouse Octavia ; obtient des graces de Claude pour divers pays.

L'AN DE JESUS-CHRIST 52, DE CLAUDE 11, ET 12.

Tac. an. 12. c. 52. p. 187|Fronti. aq. p. 101.

' *Faustus Sylla, & Salvius Otho Titianus Consuls.*

b Suet. v. Oth. c. 1. p. 688.

[LE dernier de ces Consuls est sans doute] [b] L. Titianus, frere aîné de l'Empereur Othon.

c Tac. an. 12. c. 52. p. 187.

[c] Le Senat donna cette année un arrest fort severe pour chasser d'Italie les astrologues : & cependant ils y demeurerent. ' Il en donna un autre contre les femmes qui s'abandonnoient à des esclaves : ' & Claude ayant dit que c'estoit Pallas qui luy avoit donné cet avis, ' le Senat ordonna le 29. de janvier, que pour reconnoistre sa fidelité & son application au service du Prince, on le prieroit d'accepter les ornemens de Preteur, " qu'on le presseroit de prendre un anneau d'or [comme les Chevaliers,] & qu'on luy donneroit " une grande somme d'argent. ' Ce dédaigneux valet, comme l'appelle Pline, accepta le reste ; ' mais par un comble d'arrogance, il méprisa l'argent qu'on luy offroit : & Claude à sa priere dit au Senat qu'il se contentoit de son ancienne pauvreté, " c'est à dire d'estre le plus riche homme de son temps. ' Sur cela le Senat remercia l'Empereur au nom de cet esclave, de ce qu'il luy avoit donné les justes louanges qu'il meritoit, & avoit permis à la compagnie de témoigner l'affection qu'elle avoit pour un homme à qui tout le monde se reconnoissoit si obligé. Il declara qu'il eust souhaité le pouvoir engager par les prieres du Prince à accepter la somme qu'on luy avoit offerte ; mais que puisque sa moderation n'estoit pas moins grande que sa fidelité, & que l'Empereur pour le satisfaire avoit

c. 53. p. 187. | p. 188. | p. 188|Plin. l. 8. p. 6. p. 464. | compellendum. | centies quinquagies. | Plin. p. 468. | p. 466. | ter millies possessor. | p. 465. | p. 466.

avoit souhaité qu'on retranchast cet article, le Senat cedoit parce qu'il ne luy estoit pas permis de desobeïr.

&c.

'Pallas ne manqua point de faire mettre dans son epitaphe, la somme que le Senat luy avoit decernée, & qu'il s'estoit contenté de l'honneur de ce decret. 'Pline le jeune ayant veu cette inscription, regarda comme une insolence également digne de risée & d'indignation qu'un affranchi eust eu la vanité de refuser une grace du Senat, & de s'en vanter. 'Mais il trouva depuis que cette epitaphe estoit bien modeste, lors qu'il eut veu l'arrest mesme, qui disoit d'un valet digne de la corde, ce qui eust encore esté trop pour un Scipion, pour un Sylla, & pour un Pompée. 'Il le rapporte comme un exemple étonnant de l'insolence de Pallas, " de la stupidité de Claude, & de la bassesse du Senat, 'de ces graves magistrats, que l'ambition & le desir de s'avancer reduisoient à la miserable necessité de flater le dernier des hommes aux dépens de leur honneur propre, & de celuy du public.

Tac.an.12.n.122. p.188. | Plin.l.7.ep.29. p.447. | l 8.ep.6.p.463. | p.468. | patientiam | p.464.

Note 20. 'Claude acheva cette année avec de tres-grandes depenses l'aquéduc que Caius avoit commencé en l'an 48. & le dedia selon les termes des auteurs le premier jour d'aoust. C'estoit une piece tres-belle & tres-magnifique. [a] Il assigna une " compagnie de 460. personnes pour l'entretenir. [Je pense que quand les auteurs disent qu'il la dédia, ils marquent qu'il fit quelque solennité la premiere fois qu'on y fit couler l'eau.] 'Dans une inscription de cette année posée sur cet aquéduc Claude se conte Imperator pour la XXVII. fois.

Suet.l.5.c.20.p.530|n.2.Front. aq.p.101.102| Plin.l 36.c.15.p.871.c|Tac an.11. c.13.p.158|Vorb. p.326.2. | familiam. | a Front.p.123. | Onuph. in fast.p. 201.E.

[Il voulut dedier de la mesme maniere le canal qu'il avoit fait pour conduire les eaux du lac Fucin dans le Tibre; & fit representer pour cela un grand combat naval. Mais cette entreprise qui luy avoit cousté infiniment, devint inutile, comme nous l'avons marqué par avance."] 'Dion joint à cela une histoire qui fait voir combien on abusoit insolemment de sa foiblesse. Ceux de Bithynie ayant envoyé se plaindre de Junius Cilo leur Intendant, qui les avoit pillez d'une maniere insupportable; comme les accusateurs crioient contre luy avec assez de confusion, Claude qui ne les entendoit pas bien, deman-

V.§ 10. | Dio,l.60.p.687. c.

da ce que c'estoit. Narcisse luy dit hardiment, qu'ils remercioient Cilon : & sur cela sans s'informer davantage, il ordonna que puis qu'ils s'en trouvoient bien, il seroit deux ans en charge. ' Cilon estoit Intendant du Pont en l'an 49. [a] Que si le Pont & la Bithynie ne faisoient alors qu'une mesme province, comme il y en a qui le croyent, [il faut que Dion ait rapporté cette histoire un peu plus tard qu'elle n'arriva.]

Tac.an.12.c.21. p.177. a n.47.

' Il y eut cette année du trouble dans la Judée, [comme nous le pourrons voir en un autre endroit.] [b] Il y en eut encore dans la Cilicie, où les Clites s'estant cantonnez sur les montagnes, faisoient delà des courses dans tout le pays. Ils battirent mesme quelques troupes Romaines qu'on y envoya. Mais Antiochus Roy [de Comagene &] de ce pays, prit par adresse Trosobor leur chef, ramena les autres par la douceur, & les separa.

Tac.an.12 c.54. p.188. b c.55.p.189.

L'AN DE JESUS-CHRIST 53, DE CLAUDE 12, ET 13.

' *Decim. Junius Silanus Torquatus, & Q. Haterius Antoninus Consuls.*

c.58 p.189|Phlegon. c.7. p.61| Idat|Prosp. c Tac. c.58. p. 189.

[c] Neron qui estoit entré dans sa seiziéme année [le 15. decembre 52.] épousa en ce temps-ci Octavia [qu'il avoit fiancée dés l'an 49.] ' Ce fut aussi cette année selon Tacite, qu'il harangua en grec devant Claude pour ceux d'Ilium, & obtint qu'ils fussent dechargez de toutes sortes d'imposts, comme estant les ancestres des Romains. ' Et on leur avoit souvent accordé ce privilege : mais on croit que les partisans avoient peine à les en laisser jouir. ' Neron parla aussi en la mesme langue pour l'isle de Rhode, à qui les Romains avoient souvent osté & souvent rendu la liberté. Claude la leur rendit cette fois-ci. Il donna une somme d'argent à la ville de Boulogne en Italie, qui ayant esté brulée, avoit aussi eu recours à luy par la bouche de Neron, qui en cette occasion parla en latin. Suetone met tout ceci dés l'an 51. ' Il semble que Neron ait encore parlé pour ceux d'Apamée, que Claude déchargea de tribut pour cinq ans, à cause d'un tremblement de terre qui les avoit ruinez.

p.190|Suet.l.5. c.25.p.543|l.6 c. 7.p.579.

Tac. an. 12. n. 139.p.190.

c.58.p.190|n. 140|Suet.l.5.c. 25.p.543|l.6 c.7. p.579.

Tac.c.58.p.190.

' On accorda la mesme grace à la ville de Byzance, qui nonobstant la fertilité de son territoire, & l'avantage de sa situation, se ruinoit de jour en jour par les

c.62.63.p.191. 192.

charges dont on l'accabloit. ' Ceux de l'isle de Cos furent encore mieux traitez, & Claude leur fit accorder pour toujours par le Senat une exemption de toutes sortes de tributs ; afin, disoit-il, que les habitans pussent ne songer qu'à honorer leur dieu d'Esculape. Ce n'estoit pas une raison bien considerable pour les payens mesmes. Aussi ils ont attribué cette decharge à la facilité excessive de Claude, qui ne l'avoit pu refuser à un homme de cette isle nommé Xenophon, ' qui estoit son medecin, & qui aida l'année suivante Agrippine à luy faire perdre la vie. c.61.p.191. c.67.p 193.

' Statilius Taurus Proconsul d'Afrique [qui avoit esté Consul en 44.] perit cette année, comme nous avons dit, parce qu'Agrippine vouloit avoir ses jardins. Il fut accusé faussement d'avoir eu recours à la magie, [& apparemment contre l'Empereur.] ' Suetone parle d'un Statilius Corvinus petit-fils de Messala l'Orateur, qui forma une conspiration contre Claude avec plusieurs des affranchis & des esclaves de ce Prince. [Nous avons veu que M. Statilius Taurus avoit esté Consul en l'an 44. & T. Statilius Taurus Corvinus en l'an 45.] Suetone semble joindre cette conspiration [vraïe ou pretendue] avec celle que forma Asinius Gallus [en l'an 46. Mais il ne se met pas en peine de l'ordre des temps.] c.59.p.190. Suet.l.5.c.13 p. 529.

ARTICLE XXVIII.

Mort de Claude empoisonné par Agrippine.

L'AN DE JESUS-CHRIST 54, DE CLAUDE 13, ET 14.

1. ' *M. Asinius Marcellus*, & [1] *M. Acilius Aviola Consuls.* Tac c.64.p.192| Suet.l.5.c.45.p. 568|Sen.lud.p. 475.c.

[MARCELLUS & Aviola furent les derniers Consuls ordinaires de ce regne.] [a] Il y eut d'autres Consuls subrogez, que Claude designa pour jusqu'au mois d'octobre seulement, comme s'il eust eu quelque pressentiment qu'il mourroit en ce temps-là : & on pretend qu'il donna encore d'autres marques, qu'il se sentoit proche de sa fin. [Il ne l'avoit pas appris des astrologues,] a Suet.l.5. c.46. p.569.

1. 'On lit ainsi dans Tacite. Neanmoins les Aciles prenoient d'ordinaire M'. ou Manius pour prenom. Noris, ep. cons. p. 36.

Senec. lud. p. 476. c. — a Suet. c. 46. p. 569 | Dio, p. 688. d. e. — b Tac. an. 12. c. 64 p. 192.

ˡ n'y ayant point d'année ni de mois depuis qu'il estoit Empereur, auquel ils n'eussent dit qu'il mourroit. ᵃ Les historiens marquent une comete, & divers presages qu'ils pretendent qu'on eut de sa mort. ᵇ Mais ce que dit Tacite qu'il naquit un pourceau avec des serres d'épervier, [estoit une vraie image de Neron son successeur.]

p. 193. — Suet. l. 6. c. 6. p. 578. — c Tac. p. 193.

ˡ Agrippine qui donna, comme nous verrons, la mort à Claude, fit mourir avant luy Domitia Lepida sœur de Cn. Domitius son premier mari, & tante de Neron, dans l'esprit duquel elle s'insinuoit beaucoup par ses caresses & ses presens : ˡ & elle l'avoit nourri quelque temps chez elle durant l'exil d'Agrippine. ᶜ Elle pretendoit encore ne pas ceder en beaucoup d'avantages à cette fiere Imperatrice. Ce furent là ses crimes : on en chercha d'autres, sous pretexte desquels on la condanna à la mort, malgré toute l'autorité de Narcisse. ˡ Neron mesme fut obligé par sa mere de parler contre elle.

Suet. l. 6. c. 7. p. 579. — l. 5. c. 43 p. 566. 567 | Tac. an 12. c 64. 65. p. 192. 193 | Dio, l. 60. p. 687 688 | Zon. p. 186. d. — Dio, p. 688. d. — d Suet. c. 44. p. 567. — γράμματα.

ˡ On assure que Claude commençoit à s'appercevoir de la vie peu chaste d'Agrippine, & des desseins qu'elle formoit pour Neron contre Britannicus. Il témoignoit quelquefois se repentir d'avoir épousé l'une, & adopté l'autre, & estre resolu à laisser l'Empire à Britannicus. Il dit mesme un jour assez nettement dans la chaleur du vin, qu'il puniroit la vie qu'Agrippine menoit avec Pallas : ˡ & il avoit dressé quelques " memoires contre elle. ᵈ Il fit sur cela son testament selon Suetone, [& ainsi il le fit apparemment plus en faveur de Britannicus que de Neron,] ˡ quoique Tacite dise qu'Agrippine ne le voulut point faire lire dans le Senat, de peur qu'on ne murmurast d'y voir un pere preferer un fils adoptif au fils naturel. ˡ Narcisse estoit aussi entierement pour Britannicus.

Tac. c. 69. p. 194. — c. 65 p. 194. — c. 66. 67 | Suet. c. 44. p. 567. n | Dio, p. 688. 689. — Note 21. &c. — boletus. — inter instrumenta regni habita.

ˡ Agrippine se resolut sans beaucoup de peine à prevenir ces changemens en empoisonnant son mari, son oncle, & son Empereur. On ne convient pas tout à fait des circonstances, quoique les auteurs du crime se soient peu mis en peine de les cacher. Ce qu'on dit le plus generalement, c'est qu'on mit le poison dans " une espece de champignons que Claude aimoit extremement : & Neron mesme en faisoit des railleries. Agrippine le fit composer par une celebre empoisonneuse, nommée Locuste, qui " fut long-temps un des grands ressorts de la politique.

'Claude mourut donc ainsi le 13. jour d'octobre, dans la 64. année de son âge,[a] aprés avoir regné 13. ans, huit mois, & vingt jours, [à conter du jour de la mort de Caius.] [b] Seneque dit qu'il mourut un peu aprés midi. [c] Il estoit mort quelque temps auparavant. Mais Agrippine cacha sa mort jusqu'à cette heure là, pour disposer toutes choses en faveur de Neron; & il estoit déja mort lors qu'on fit encore venir les comediens pour le divertir. ' Agrippine & Neron ne luy épargnerent point ni les larmes, ni les honneurs: on le fit Dieu tout comme Auguste: [d] sur quoy Gallion frere de Seneque dit assez plaisamment qu'on l'avoit tiré au ciel avec un croc, comme on traisnoit les autres suppliciez à la riviere. [Il n'y eut que Seneque,] qui pour se vanger de ce qu'il l'avoit banni, le déchira par une satyre ' que nous avons encore, où il le represente proprement comme une beste.

Tac.c.69. p 194| Sen lud.p.476. a.c|Suet.c.45.p. 568.
a Dio,p.688.b. c.
b Senec.lud. p. 476. b.
c Tac.c.68|Suet. c.45.
Dio,p.688.e| Tac.c.68. 69| Suet.c.45.
d Dio,p.688. 689.
Sen.lud.p.475-480.

ARTICLE XXIX.

Mort de Narcisse: Quelques ordonnances de Claude: Druides: Asconius.

'LA mort de Claude fut aussi-tost suivie de celle de Narcisse. ' Agrippine à laquelle il s'estoit opposé en quelques rencontres, le fit arrester, & le contraignit de se tuer luy-mesme; quoique Neron eust esté bien aise de le conserver. [Nous avons veu par combien de crimes il avoit merité cette mort.] On le blasme en mesme temps d'avarice & de prodigalité. ' Il avoit amassé des richesses immenses; [e] qu'un poëte de ce temps-là compare à celles de Crœsus & des Rois de Perse. [f] C'est pourquoy Claude se plaignant un jour qu'il manquoit d'argent, quelqu'un dit qu'il en auroit de reste s'il pouvoit s'associer avec deux de ses valets, Narcisse & Pallas. Comme il pouvoit tout sur Claude, ' les villes entieres, & les Rois mesmes "luy faisoient la cour. Mais au moins il estoit fidele à son maistre, conservoit sa vie avec une grande vigilance, ' & eust voulu donner la sienne pour luy. [g] Aussi on assure qu'Agrippine n'eust osé entreprendre d'empoisonner Claude, s'il eust esté present: mais elle luy avoit persuadé de s'en aller en Campanie pour y pren-

p.479.f.|
Tac.an.13.c.1.p. 196.
Dio,l.60.p.688. c.
e Juven saty.14. v.329.
f Suet. l.5.c.28. p.550.
Dio,p.688.c.d.
Tac.an.12.c.65. p.193.
g Dio,p.688.c.

e Senec. lud p. 479. f. a Dio, p. 688. d. Zon. v. Cl. p. 187. a.

dre les bains [e] à cause de la goutte dont il estoit tourmenté. [a] On le loue encore de ce qu'avant que de mourir, il brula quelques lettres ou memoires secrets de Claude contre Agrippine & d'autres, qu'il avoit entre les mains, parce qu'il estoit son secretaire. [f] Il fut tué [ou se tua luy-mesme] auprés du tombeau de Messaline.

Eutrop. v. Cl. p. 577. b Aur. V. v. Cl. p. 512. c. Sen. lud. p. 479. c. c Suet. l. 5. c. 25. p. 541.

[Voila quel a esté le regne de Claude, si l'on peut dire qu'il ait regné. Quel qu'il fust, & quoiqu'il ait commis bien des cruautez,] [f] il n'a pas laissé de passer pour un Prince mediocre, meslé de bien & de mal [b] selon ceux qui le conseilloient. On écrit qu'il a arresté les vices, qu'il a pris soin des troupes, qu'il a fait de fort bonnes ordonnances, [f] quoiqu'il n'écoutast pas beaucoup les Jurisconsultes. [c] Il fit des charges militaires qui n'estoient qu'honoraires & sans fonction.

Tac. an. 13. c. 43. p. 212. n. 128.

[f] Tacite marque en un endroit écarté que Q. Pomponius fut reduit à la necessité d'une guerre civile, pour ne pas succomber aux accusations de P. Suilius, qui par sa langue eloquente, & son esprit calomnieux & méchant, perdoit une infinité de monde du temps de Claude. [f] Nous n'avons point d'autre lumiere sur cette guerre.

Suet. l. 5. c. 25. p. 544. d Buch. de Belg. l. 5. c. 3. 4. p. 156-160. ex Cæsare & aliis.

[f] Claude défendit à tout le monde la religion des Druides, [d] qu'on sçait avoir esté les Prestres, les philosophes, & peut-estre aussi les magiciens des Gaules. Une des principales & des plus celebres parties de leur religion estoit de sacrifier des hommes, prenant en un faux sens ce principe [d'ailleurs veritable,] qu'un homme ne peut bien reconnoistre la vie que Dieu luy a donnée, qu'en luy offrant la vie d'un homme. [f] Auguste avoit déja défendu cette superstition impie & cruelle, mais seulement aux citoyens Romains. [f] Pline dit que Tibere avoit aboli les Druides des Gaulois avec leurs " poëtes & leurs medecins, [f] qui se mesloient de deviner; [c'est à dire] ceux qu'ils appelloient *Bardes* & *Vates* ou *Batages*. [e] Strabon [qui écrivoit sous Tibere,] dit aussi que les Romains avoient déja aboli ce que les Gaulois avoient de contraire à leurs mœurs soit dans leurs sacrifices, soit dans leurs divinations, qui n'estoient pas moins cruelles que leurs sacrifices. [Mais soit que les loix de Tibere eussent esté abolies par sa mort, soit que son autorité n'eust pas pu

Suet. l. 5. c. 25. p. 544. Plin l. 30. c. 1. p. 733. b. Buch. de Belg. c. 3. p. 156. e Strab. l. 4. p. 198. a. b.

" *vates.*

l'emporter sur l'attache que les Gaulois avoient à leurs vieilles superstitions,] ' soit qu'il ne les eust défendues que dans Rome, [il paroist qu'elles subsistoient encore.] ' Claude défendit à toutes sortes de personnes de les pratiquer à l'avenir. [a] Mela [qui écrivoit en l'an 43.] parle de la coutume qu'avoient les Gaulois d'immoler des hommes, comme d'une chose déja éteinte, dont il demeuroit seulement quelques vestiges. Mais il suppose que la philosophie des Druides ne laissoit pas d'y regner. ' Les Druides y subsisterent en effet encore quelque temps, mesme depuis Claude, continuant toujours à se mesler de deviner: ' & leurs femmes sur tout le faisoient encore à la fin du troisiéme siecle. [Mais [1] on ne voit point que depuis ce temps-ci ils ayent jamais immolé des hommes.]

Tac. an. 12. n. 102. p. 184.
Suet. l. 5. c. 25. p. 545 | Aur. V. v. Cl. p 511. d.
a Mela. l. 3. c. 2. p. 112.
Tac. hi. l. 4. c. 54. p. 103.
1. Spart. n. S. p. 237. 1. 2 | n. C. p. 234. 1. c. d.

' On voit que Q. Asconius Pedianus celebre par ses commentaires sur Ciceron, écrivoit du temps de Neron ou de Claude. ' On croit que c'est le mesme que l'historien [b] qui vivoit encore sous Vespasien, & qui fut douze ans aveugle ; [c] mais qu'il le faut distinguer d'Asconius Pedianus qui vivoit du temps d'Auguste & de Virgile.

Tac. an. 11. n. 129. p. 168.
Voss. hi. lat. l. 1. c. 27. p. 142-144.
b Hier. chr.
c Voss. p. 142. 144.

1. Bucherius (*p.* 160. 2.) pretend le contraire, & cite ces paroles de Tertullien (*apolog. c.* 9. *p.* 10. *a*) *Major ætas apud Gallos Mercurio prosecatur.* Mais M. Rigaut & le Pere George lisent *prosecabatur.*



L'EMPEREUR NERON.

ARTICLE PREMIER.

Qualitez naturelles de Neron : Il est élevé à l'Empire : Idée des premieres années de son regne.

Suet.l.6.c.1-5. 'L'EMPEREUR Neron fut fils de Cn. Domitius Aënobarbus sorti d'une des plus illustres familles de Rome, & d'Agrippine fille de Germanicus Cæsar & sœur de l'Empereur Caius. [Nous avons marqué sur Claude ce que nous savons d'Agrippine.] V. Claude §20. ' On trouvera aussi dans Suetone quel estoit Cn. Domitius. c.5.p.575.576. ' Il suffit de dire qu'il declaroit luy-mesme qu'il ne pouvoit naistre de luy & d'Agrippine, que quelque chose de detestable & de funeste. c.6.p.577|Dio, l.61.p.690.c. Il le dit à l'occasion mesme de la naissance de Neron, qui arriva le 15. decembre de l'an 37.

'Neron fut d'abord appellé L. Domitius Aënobarbus: V. Claude n.1. Suet.c.1.p.572| c.7.p.579. ᵃ & lors qu'il eut esté adopté par Claude [en l'an 50.] on luy donna les noms de Nero Claudius Cæsar Drusus Germanicus [1]. a Goltz. p 43| Zon.v.Cl.p.185. d. [On peut voir sur Claude tout ce qui regarde cette adoption, son mariage avec Octavia fille du mesme Claude, & le reste que nous avons cru devoir remarquer de luy jusqu'à son élevation à l'Empire.] ' Sa mere Agrippine, qui dés qu'elle se vit femme de Claude, ne songea qu'à élever son fils à cette supreme autorité, mit auprés de luy le philosophe Seneque pour le former. Tac.an.12.c.8. p.174|Dio,l.60. p.686.d. [Seneque avoit sous luy] ' Berylle qui est aussi qualifié precepteur de Neron, & qui fut ensuite son secretaire pour les lettres greques. Jos. ant.l.20.c. 7.p.696.f.g.

1. Zonare (*p.* 185. *d.*) luy donne le prenom de Tibere [qu'avoit Claude. Mais on ne le trouve point dans Goltzius ni dans Biragne (*p.* 88. 89.) & il paroist que le nom de Neron luy tenoit lieu de prenom.

Neron

'Neron avoit naturellement de la grandeur d'ame & de la liberalité, mais jusqu'à la profusion. [a] Il ne manquoit ni de cœur, [b] ni de vivacité d'esprit, [c] ni de capacité pour apprendre : [d] mais il estoit plus porté à la faineantise & au plaisir, qu'au travail & aux affaires. [e] Dés l'enfance au lieu de s'appliquer aux lettres, il employa son genie à graver, à peindre, à faire des statues, à chanter, & à conduire des chariots, [f] s'estant trouvé durant quelque temps sans avoir auprés de luy qu'un maistre à danser & un barbier. [g] Ce fut ce qui le reduisit à employer la plume de Seneque lors qu'il eut à parler en public ou à écrire ; au lieu que les autres Empereurs n'avoient eu besoin que de leur eloquence propre.

Dio, l. 61. p. 691. c | Suet. l. 6. c. 30. p. 613 | Plin. l. 37. c. 2. p. 883. c.
a Tac. an. 13. c. 2. p. 196.
b c. 3. p. 197.
c Plin. l. 30. c. 2. p. 733. e. f.
d Dio, l. 61. p. 691. b.
e Tac. an. 13. c. 3. p. 197 | Suet. c. 53. p. 651.
f Suet. l. 6. c. 6. p. 578.
g Tac. c. 3. p. 197.

'Il apprit neanmoins dans ses premieres années les principes de presque toutes les sciences. Mais pour la philosophie, sa mere mesme l'en éloigna, comme d'une connoissance qui ne pouvoit que nuire à un Prince. Seneque luy donna aussi du dégoust pour les anciens orateurs, afin de luy faire davantage estimer son eloquence nouvelle : ce qu'il faisoit aussi à l'égard des autres, comme Quintilien le luy reproche. Ainsi Neron s'appliqua particulierement à la poësie, pour laquelle il avoit de l'inclination & de la facilité : '& on voyoit dans les vers qu'il faisoit, qu'il avoit quelques semences d'érudition. 'Vossius pretend mesme prouver par quelques vers qui nous en restent, qu'il estoit tout à fait bon poëte. 'Mais ceux qu'en cite Perse " [sont-ils pas visiblement enflez & affectez ? Et toute la vie de Neron montre-t-elle pas qu'il n'avoit pas assez de sens & de jugement pour faire une bonne piece ?]

Suet. l. 6. c. 52. p. 650. 651. n. 5.
Tac. an. 13. c. 3. p. 197.
Voss. l. poet. c. 3. p. 43.
" Torva Mimalloneis, &c.
Pers. sat. 1. v. 99.

'Suetone fait la description de son exterieur, [où il n'y a rien de considerable.] 'Il avoit la veue foible, & ne voyoit pas bien de prés. [Du reste chacun sçait qu'il a esté un monstre de cruauté, & d'impudicité, & qu'il a passé une grande partie de son regne à chanter, danser, jouer des instrumens, conduire des chariots, & faire toute autre chose que ce qui estoit du devoir d'un prince. C'est pourquoy nous nous dispenserons de rapporter ce qui ne pourroit servir qu'à nous en donner cette idée.]

Suet. l. 6. c. 51. p. 649.
h Plin. l. 11. c. 37. p. 280. e.

M. Asinius Marcellus, & M'. Acilius Aviola Consuls. V. Claude.

[Claude estant mort le 13. jour d'octobre sous le Consulat de Marcel & d'Aviola, & ayant laissé deux fils, Britannicus né de luy & de Messaline, qui avoit pour lors 13. à 14. ans, & Neron qu'il avoit adopté, âgé de prés de 17.] ' l'Empire sembloit appartenir au premier seul, ou à tous les deux ensemble. Mais la force l'emporta sur la justice. ' Agrippine ayant disposé toutes choses durant quelques heures qu'elle cacha la mort de Claude, ' & ayant pris le moment que l'imagination des astrologues luy fit croire estre le plus favorable pour commencer un regne [qui devoit estre malheureux ;] ' les portes du palais qu'on avoit tenu fermées, furent tout d'un coup ouvertes un peu aprés midi, on declara que Claude estoit mort, & en mesme temps Neron parut accompagné d'Afranius Burrhus Prefet des Pretoriens, qui dit aux soldats qui estoient de garde que c'estoit là le Prince. On pretend que quelques-uns demanderent où estoit Britannicus : mais Agrippine le retenoit dans le palais. Ainsi les soldats ne voyant que Neron, le proclamerent Empereur.

V. Claude. § 28.

Dio,l.61.p.689.

Tac.an 12.c 68. p.194.

Suet.l.6.c.8.p. 580.

p 580|Tac.c 69. p.194.

' Ils l'accompagnerent ensuite avec leurs Tribuns & les plus puissans des affranchis jusques à leur camp, [a] où il prononça ou lut le discours que Seneque luy avoit fait, promit aux soldats la mesme somme que Claude leur avoit donnée, & fut de nouveau proclamé Empereur. Du camp il fut promtement mené au Senat, où il lut encore un discours de Seneque, & n'en sortit que le soir. ' Le Senat luy decerna des honneurs sans nombre : & il les receut tous, hors le titre de Pere de la patrie qui ne convenoit pas à son âge. ' Mais il le prit avant que la seconde [& peut-estre avant que la premiere] année de son regne fust achevée. ' Toutes les provinces suivirent sans aucune difficulté ce qui s'estoit fait à Rome.

Jos.ant.l.20.c. 5.p.694.b.c.
a Tac.an 12.c. 69.p.194|Suet. c.8.p.580| Dio,l. 61.p.690.d.

Suet.l.6.c.8.p. 580.

Goltz.p.44.

Tac.p.194.

' On fit ensuite les funerailles de Claude, dont Neron prononça le panegyrique fait par Seneque : [b] & aprés ce deuil de ceremonie, il vint au Senat, où il fit la declaration de la maniere dont il promettoit de gouverner, toute opposée à ce qu'on avoit blasmé dans Claude : Qu'il ne feroit point de sa Cour un throne d'ambition & d'avarice où tout fust à vendre ; Qu'il ne regleroit point

Tac.an.13.c.3. p.107.
b c.4.p.197.

les affaires chez luy pour faire tout dependre de quelques particuliers; Qu'il feroit difference entre sa maison & la Republique; Qu'il ne s'attribueroit point non plus la decision de toutes choses: mais que le Senat conserveroit toujours sa fonction & sa dignité; Que l'Italie & les provinces du peuple prendroient l'ordre des Consuls, qui les adresseroient au Senat; Que pour luy il prendroit soin des armées puis qu'on l'en chargeoit; ' Qu'en un mot il se formeroit sur le modele d'Auguste. [a] Le Senat ordonna que ce discours seroit gravé sur une " plaque d'argent, & que tous les nouveaux Consuls en feroient [publiquement] la lecture. Il avoit encore esté composé par Seneque. — Suet.l.6.c.10.p.581. a Dio,l. 61. p.690.d. — στήλη.

'Neron parut en diverses rencontres vouloir executer ses promesses: [b] & les cinq premieres années de son regne sont louées des historiens. On pretend mesme que Trajan les proposoit pour un modele accompli, qu'aucun prince n'avoit égalé. [Mais il y a certainement bien des exceptions à faire.] 'On remarque en general qu'on arresta sous luy, & qu'on punit severement divers desordres, & qu'on établit de bons reglemens. On diminua les depenses, on défendit de rien vendre de cuit dans les cabarets que des legumes & des herbes. On abolit "certains divertissemens, où des gens qui couroient par la ville, croyoient avoir acquis par un ancien usage le droit de tromper, & de voler comme par jeu ceux qu'ils rencontroient. — Tac.an.13.c.5.p.197. b Aur.Vict. epit. — Suet.l.6.c.16.p.591. — quadrigariorum lusus.

'Il fit luy-mesme plusieurs bonnes ordonnances par l'avis du Senat: [c] il ne voulut laisser passer aucune occasion de faire paroistre de la clemence, de la liberalité, " & de la bonté; ' & il en fit quelques actions dés la fin de cette année. [d] Il donna aussi alors le royaume de la petite Armenie à Aristobule, qui estoit Juif, & fils d'Herode Roy de Calcide. Il donna de mesme à Soëme en titre de Royaume le pays de Sophene; 'qui est entre l'Armenie, la Mesopotamie, & la Comagene; '& il ajouta quelques villes de la Galilée aux Etats que Claude avoit donnez à Agrippa fils d'Agrippa Roy de Judée. ' Aziz Roy d'Emese [en Syrie] estant mort en la premiere année de ce regne, son frere [dont on ne marque pas le nom,] luy succeda. — Tac.an.13.c.5.p.197.198. c Suet.l.6.c.10.p.581. — comitatem. &c. — Tac.an.13.c.10.p.199. d c.7.p.198| Jos.ant.l.20.c.5.p.694.f. — Lubin,in Usser. — Jos.p.694.f.g. — V.les Juifs § 36.

ARTICLE II.

Agrippine veut dominer; Seneque & Burrhus l'emportent sur elle: Neron commence à se deregler.

[AGRIPPINE comme mere d'un enfant de 17. ans, & qui luy devoit tout ce qu'il estoit,] ' agissoit avec une entiere autorité, répondoit avec luy aux Ambassadeurs, écrivoit par tout avec luy, sortoit avec luy dans une mesme litiere, & quelquefois il suivoit à pied celle où on la portoit. ' Neron vouloit bien qu'elle prist cette autorité, [a] luy deferoit jusques dans les moindres choses, souffroit que le Senat luy decernast toutes sortes d'honneurs, ' faisoit mesme tenir le Senat dans le palais, afin que de derriere une tapisserie elle pust entendre tout ce qui s'y disoit sans estre veue.

Dio, l. 61. p. 690. d. e.
Suet. l. 6. c. 9. p. 581.
a p. 581 | Tac. c. 2. p. 197.
Tac. c. 5. p. 198.

' Mais elle avoit Pallas pour ministre, homme trop grand pour un affranchi, & qui par une gravité & une severité fiere & arrogante, se rendoit insupportable: & Neron n'estoit pas d'humeur à obeïr à un valet. ' Outre cela Agrippine commença à user de son pouvoir par la mort de M. Junius Silanus alors Proconsul d'Asie, & de Narcisse affranchi de Claude, dont le premier n'avoit point d'autre crime sinon qu'il estoit frere de L. Silanus à qui elle avoit osté Octavia & la vie mesme, qu'il avoit comme Neron Auguste pour trisayeul, & qu'il meritoit mieux l'Empire que Neron dans l'esprit du peuple. [On ne dit point si Neron avoit sceu sa mort.] ' Il recompensa neanmoins ceux qui en avoient esté les ministres. ' Pour celle de Narcisse il en fut mesme fasché. [a] Et ces deux morts eussent esté bien-tost suivies de plusieurs autres, si Burrhus & Seneque ne se fussent resolus à ruiner la puissance d'Agrippine.

c. 2. p. 196.
c. 1. p. 195. 196 | Dio val. p. 682.
Tac. c. 33. p. 208.
c. 1. p. 196.
a c. 2. p. 196.

[Nous pourrons parler de Seneque en un autre endroit. '] Nous dirons seulement ici qu'il demanda à Neron la liberté de ne point manger à sa table, pour donner plus de temps à l'étude & à la philosophie. ' Il faisoit profession d'aimer mieux offenser ce prince en luy disant la verité, que de le tromper en le flatant.]

V. § 34. de Neron.

Dio val. p. 686.
Senec de clem. l. 2. c. 1. p. 325. d.

' Pour Burrhus, c'estoit un homme fort estimé des sol-

Tac. an. 12. c. 42. p. 184.

dats, ' & qui en prenoit un grand soin : [a] & il n'estoit pas moins aimé du peuple, à cause de ses bonnes qualitez, ' de son " esprit & de sa sagesse, & parce qu'ayant beaucoup de pouvoir auprés de Neron, [non seulement] [b] il en usoit avec toute l'équité & toute la justice possible, [c] mais il estoit encore le remede des maux publics [en retenant les mauvaises inclinations de ce Prince,] ' à qui il parloit avec une entiere franchise. On marque que luy ayant dit son sentiment sur une affaire, & Neron luy en parlant une seconde fois, [comme pour le faire changer d'avis,] il luy » fit cette réponse : Quand j'ay dit ce que je croy, il est » inutile de m'en reparler.

φρονιμώτατος.

an.13.c.2.p.196. a an.14.c.51.p.236. Dio,l.61.p.690.c. b p.691.b. c Tac.an.14.c.51.p.236. Dio,l.62.p.705. c.

' C'estoit Agrippine qui luy avoit fait donner le commandement des gardes par Claude. [Sa reconnoissance n'alla pas neanmoins jusqu'à la preferer au service de son Prince, & au bien public.] ' Mais il la servit auprés de Neron dans une occasion importante ; ' & s'il n'osa empescher sa mort, il ne voulut pas au moins y prendre part. [Ce qu'on ne peut excuser,] ' c'est qu'il fut le premier à diminuer l'horreur que Neron conceut de ce crime aprés l'avoir fait, en envoyant les officiers des gardes luy en témoigner de la joie.

Tac.an.12.c.42, p.184. an.13.c.20.p.204. d an 14.c.7.p.221. c.10.p.222.

' Burrhus & Seneque avoient une égale autorité auprés du prince, l'un pour les armes, l'autre pour les lettres : & quoique differens de mœurs, Burrhus estant plus severe, & Seneque plus doux, ils estoient neanmoins fort unis ensemble. Ils changerent plusieurs choses dans le gouvernement, en abolirent d'autres, en établirent de nouvelles ; & userent si bien de leur autorité, qu'ils estoient louez de tout le monde.

an.13.c.2.p.196. Dio val.p.678.

' Ils s'aidoient aussi l'un l'autre à porter le Prince à la vertu, [d] ou au moins à retenir son esprit par des plaisirs ou honnestes, ou moins criminels & moins dangereux pour le public, dont ils esperoient qu'il se dégouteroit bien-tost si on les luy permettoit. Mais Dion remarque que cette premiere licence qu'ils luy donnerent, ouvrit la porte à tous les excés qu'il commit ensuite, parce que les crimes s'attirent l'un l'autre, & que Neron croyoit qu'ils luy estoient tous permis, puis qu'on ne l'avoit pas repris des premiers.

Tac.an.13.c.2.p.196. e p.196|Dio,l.61.p.691.b.c.

' Ce mauvais effet parut bien-tost : & lors qu'ensuite

Dio val.p.681.

ou eux, ou Agrippine taschoient de le retenir, il témoignoit recevoir avec respect ce qu'ils luy disoient, & promettoit de se corriger: mais dés qu'il ne les voyoit plus, il se laissoit aller à ses inclinations, & aux mauvais conseils des [jeunes gens] qui vivoient avec luy, ' entre lesquels Othon depuis Empereur tenoit un des premiers rangs. ' Ces faux amis luy repetoient sans cesse qu'il ne devoit pas souffrir qu'un Burrhus & un Seneque fussent ses maistres; que ce n'estoit pas à luy à trembler devant eux, mais à les faire trembler, puis qu'il estoit leur maistre & leur Empereur.

Suet. v. Oth. c. 2. p. 689.

Dio val p. 681.

p. 681.

' Neron plus susceptible de ces conseils qui favorisoient son penchant, que de ceux qui le portoient au bien, commença à mépriser Burrhus & Seneque: il se fit ensuite un honneur de ne point ceder ou à la sagesse de ces ministres ou à l'autorité de sa mere: & enfin il essuya toute honte, se moqua ouvertement de tout ce qu'ils luy disoient, & prit Caius pour modele, qu'il surpassa bientost dés qu'il eut resolu de l'imiter, croyant qu'il estoit de l'autorité & de la grandeur d'un souverain de ne ceder à qui que ce fust, dans les choses mesmes les plus honteuses. Ce fut par ces degrez qu'il tomba peu à peu dans cet abysme de crimes & dans cet état horrible [dont son nom seul nous donne l'idée.]

l. 61. p. 690. 691.

p. 691. a| Tac. an. 13. c. 5. p. 198.

' Seneque & Burrhus, qui s'estoient unis pour resister à l'orgueil & à l'ambition d'Agrippine, en eurent dés cette année une occasion favorable. ' Car il arriva que les Armeniens ayant envoyé des ambassadeurs à Rome, & Neron estant monté sur son throne pour leur donner audiance, Agrippine vint pour y monter & s'y asseoir avec luy. La crainte retint les autres dans le silence: mais Seneque voyant bien que cela déplaisoit aussi à Neron,] luy conseilla de descendre, comme pour aller recevoir sa mere. Cependant on trouva un pretexte pour remettre l'audiance à une autre fois: & ainsi on empescha civilement que les étrangers ne fussent témoins [de l'insolence d'Agrippine, &] de la honte des Romains.



ARTICLE III.

Pallas favori d'Agrippine est disgracié : Neron empoisonne Britannicus fils de Claude.

L'AN DE JESUS-CHRIST 55, DE NERON I, ET 2.

'*Nero Claudius Augustus, & L. Antistius Vetus Consuls.* Tac.an.13.c.11. p.199. 200|Idat| Prosp|Onu. in fast p.200.d.

[a] NERON avoit esté designé en l'an 51. pour estre Consul lors qu'il auroit vingt ans, [c'est à dire en l'an 57. mais s'il estoit capable d'estre prince à dix-sept ans, il l'estoit encore plus d'estre Consul : & les Empereurs ne manquoient guere de prendre le Consulat l'année d'aprés leur élection.] 'Neron le prit donc en celle-ci : [b] mais il ne le tint que deux mois. [On ne trouve point qui luy fut subrogé.] [c] Antistius son collegue voulant jurer comme les autres magistrats, qu'il observeroit ses ordonnances, il ne le voulut pas souffrir ; ce que le Senat releva par de grandes louanges, afin de l'accoutumer à faire des choses qui meritassent encore plus d'estre louées. 'Suetone remarque qu'il donnoit d'ordinaire le Consulat pour six mois.

a Tac.an.12.c. 41.p.183. | an.13.c.11.p.199. 200. | b Suet. l.6. c.14. p.589. | c Tac.an.13.c.11. p.200. | Suet.c.15.p.590.

'Seneque aprés avoir arresté l'ambition d'Agrippine, qui avoit voulu se trouver à l'audiance des Armeniens, prit des mesures avec Burrhus pour empescher qu'elle ne demeurast maistresse de la conduite des affaires. [Mais ils en prirent de fascheuses,] 'qui furent de souffrir & de favoriser mesme l'amour illicite que Neron conceut pour une Acté qui avoit esté esclave, au prejudice de celuy qu'il devoit à Octavia sa femme legitime, & d'une chasteté reconnue. 'Neron songeoit mesme à l'épouser. 'Agrippine [qui n'estoit pas chaste, mais qui estoit fiere,] ne put souffrir une chose si indigne, & fit tout ce qu'elle put pour l'empescher, & par des reprimandes severes, & par des flateries basses & infames. Mais Neron ne se fioit pas à ses caresses ; & ses reproches trop aigres pour estre soufferts, firent qu'il "perdit le respect qu'il avoit pour elle ; & qu'il donna toute sa confiance à Seneque. 'Suetone dit que Neron luy répondit plusieurs fois, que si elle examinoit & censuroit si fort

Dio,l.61.p.691. b. | Tac.an.13. c.12. p.200. | Suet.c.28.p.611. | Tac an.13. c.12. 13 p.200| Dio,l. 61.p.692.c. d.c. | " exueret obsequium. | Suet.l.6.c.34.p. 621.

ses actions, il quitteroit l'Empire, & se retireroit à Rhode. 'Ces picques d'entre Agrippine & Neron leur firent dire bien des choses l'un de l'autre, que le peuple savoit aussi-tost: & il y ajoutoit encore.

Dio,l.61.p.693.b.

'Il arriva dans ce mesme temps, que Neron choisit entre tous les meubles du palais, ce qu'il y avoit de plus precieux, & l'envoya à sa mere. Elle receut fort mal cette civilité, & se plaignit que son fils ne luy faisoit pas un present, mais luy retenoit tout le reste; & qu'elle ne se pouvoit pas contenter d'une partie aprés avoir tout donné. 'On le rapporta à Neron, & d'une maniere encore plus criminelle: de sorte que pour la rabaisser, il osta à Pallas le maniement de ses finances que Claude luy avoit donné, luy accordant neanmoins qu'on ne le pourroit rechercher pour le passé. 'Ainsi Pallas conserva ses richessesimmenses jusqu'à sa mort, qu'elles avancerent à ce qu'on crut, parce que Neron vouloit estre son heritier. Il mourut en l'an 62: [& peu auparavant] 'il avoit encore sauvé par son credit son frere Felix contre les justes plaintes des Juifs. 'On remarque qu'ayant esté accusé d'avoir formé quelque conspiration contre Neron, & de s'en estre ouvert à ses affranchis, il eut l'insolence de répondre qu'il ne se rabaissoit pas jusqu'à parler à ses domestiques, se contentant de leur faire savoir sa volonté par des signes & des gestes, ou par écrit quand les signes ne suffisoient pas. 'Ce fut Seneque qui le tira de cette accusation.

Tac.an.13.c.13.p.200.

c.14.p.200.

an.14.c.65.p.240.

Jos.ant.l.20.c.7.p.696.f.

Tac.an.13.c.23.p.205.

Dio val.p.686.

'La disgrace de Pallas fut tres-sensible à Agrippine. elle fit éclater par tout ses cris & ses plaintes, & menaça ouvertement de faire declarer Britannicus Empereur. Neron crut avoir sujet de le craindre, '& Britannicus se sentoit déja assez fort pour faire trembler Neron. Il devoit bien-tost entrer dans sa quinziéme année, [qui pouvoit commencer au mois de fevrier.] 'Et c'estoit le temps où l'on prenoit la robe virile, comme pour quitter les amusemens de l'enfance, & entrer dans les affaires serieuses des hommes.

Tac.an.13.c.14.p.200.201. &c.

c.15.p.201. &c.

an.12.c.41.p.183.n.95. V. Claude n.1.

'L'ambition de regner contraignit donc Neron de se rendre coupable de la mort d'un innocent & d'un frere. Mais n'osant pas commander ouvertement de tuer une personne de cette qualité, à qui on n'avoit rien à reprocher,

an.13.c.15.p.201| Suet.l.6.c.33.p.620.

cher, il resolut de le faire empoisonner, & en chargea un Julius Pollio Tribun d'une cohorte Pretorienne, qui avoit en sa garde cette fameuse Locusta qu'on avoit déja employée [pour perdre Claude.] Le poison luy fut donné par ses propres "precepteurs: car il y avoit long-temps [qu'Agrippine] avoit donné ordre qu'il n'eust auprés de luy que des gens sans foy & sans honneur. Il ne fit pas d'effet, soit qu'il n'en dust pas faire si-tost, soit qu'estant foible il eust esté emporté "par quelque cause naturelle.

educatoribus.

exolutâ alvo.

'Neron qui ne vouloit point de retardement dans ce crime, menace Pollion, commande d'executer Locusta condannée depuis long-temps, croyant qu'ils avoient preferé leur sureté à la sienne, & qu'ils avoient donné un poison plus lent afin qu'on s'en doutast moins. Ils promettent d'en donner un qui l'emporteroit en un instant, & le font cuire dans une chambre proche de celle de Neron & en sa presence. 'On le donna à Britannicus lors qu'il mangeoit avec Neron mesme à une table à part, selon ce qui s'observoit alors pour les enfans de qualité. Mais pour empescher que celuy qui devoit faire l'essay pour Britannicus, ne fust aussi empoisonné, & la trahison découverte, on luy donna le verre du prince sans poison, mais un peu trop chaud; de sorte que l'ayant presenté aprés en avoir gousté, & Britannicus ayant dit qu'il estoit trop chaud, on y versa de l'eau froide où estoit le poison. 'On assure qu'Alexandre le Grand avoit esté empoisonné de la mesme sorte.

Ibid.

Tac. c. 16 | Suet. p. 621.

Tac. n. 45.

'Dés que Britannicus eut commencé à boire, le poison saisit tellement tous ses membres, qu'il tomba par terre, ayant perdu en un instant le sentiment & la parole. Les assistans s'étonnent, & quelques imprudens se retirent. Mais les plus habiles demeurent "sans branler, jettant seulement les yeux sur l'Empereur, qui sans se troubler & sans changer seulement de posture, dit que ce n'estoit qu'un accés du mal caduc auquel Britannicus estoit sujet dés son enfance, [comme Agrippine en faisoit courir le bruit depuis long-temps,] & qu'il reviendroit peu à peu. Ainsi aprés quelque silence on recommença à manger. Agrippine & Octavia estoient presentes, & cachoient l'une & l'autre leur étonnement & leur douleur. Car quoy qu'Octavia

c. 16. p. 202 | Suet. p. 621.

defixi.

fust encore fort jeune, elle avoit appris dés l'enfance à dissimuler sa joie, sa tristesse, tous ses sentimens. Mais quelque violence que se fist Agrippine, sa crainte & son abattement paroissoient assez pour faire juger qu'elle n'estoit pas moins innocente qu'Octavia mesme. Et veritablement elle perdoit sa derniere ressource par cette mort, & jugeoit que ce crime estoit un degré pour aller jusqu'au parricide.

Tac.c.17.p.202. ' Dés la nuit suivante Britannicus expira, & ses funerailles déja toutes preparées, furent faites la mesme nuit avec peu de magnificence, au milieu d'une grande pluie, qui fit dire au peuple que le ciel deteste toujours ces crimes, de quelque pretexte que les hommes taschent de les colorer. ' Dion écrit que le corps de Britannicus estant devenu tout noir par la force du poison, Neron le fit blanchir avec du plastre : mais que durant qu'on le portoit, la pluie fit tomber ce plastre encore tout frais ; & qu'ainsi chacun fut convaincu par ses propres yeux du crime qu'on avoit voulu cacher. ' Locusta eut pour sa recompense la liberté, de belles terres, & des disciples. ' La mort de Britannicus éteignit entierement la celebre famille des Claudes.

Dio,l.61.p.692.693.

Suet.l.6.c.33.p.621.

Tac.an.13.c.17.p.202.

Tac.an.13,c.18.p.202. ' Neron fit ensuite de grandes largesses à sa mere & à ceux qui estoient le mieux auprés de luy, comme pour acheter leur approbation ou leur silence. On s'étonna de ce que des personnes qui faisoient profession d'une vertu plus austere que les autres, [c'est à dire visiblement Burrhus & Seneque,] voulurent bien avoir part à cette distribution. Mais il ne leur estoit peut-estre pas libre ni seur de le refuser.

Dio val.p.682. ' On pretend que la mort de Britannicus [les decouragea tellement,] qu'ils ne s'appliquerent plus au bien public avec le mesme soin qu'auparavant, se tenant bienheureux s'ils se pouvoient conserver eux-mesmes, & maintenir l'Empire dans un état un peu supportable. [Ils voyoient bien que toute la peine qu'ils prenoient pour l'éducation de Neron estoit inutile.] Et en effet ce Prince s'abandonna deslors à toutes ses passions avec un entier debordement. ' Il ne laissoit pas de faire paroistre

p.682.685. quelque zele pour la justice, & il en tiroit vanité ; mais les autres s'en moquoient, sur tout quand on le vit peu

aprés la mort de Britannicus condanner un Chevalier nommé Antoine comme empoisonneur, & faire bruler publiquement ses poisons.

ARTICLE IV.

Calomnie contre Agrippine, qui la rétablit un peu: Neron court les rues, & y est battu.

Agrippine destituée du secours qu'elle esperoit de Britannicus, songeoit à en chercher d'autres, comme on le jugeoit aisément par sa conduite. Cela obligea Neron à luy oster la garde Romaine & Allemande qu'elle avoit toujours eue, comme femme & puis comme mere de l'Empereur. Il la fit aussi sortir du palais pour aller demeurer en la maison d'Antonia [sa grand-mere,] où il ne l'alloit voir que bien accompagné, & se retiroit aprés le premier compliment. On vit alors combien toute cette imagination de puissance & de credit est vaine & fragile. La Cour d'Agrippine s'evanouit en un moment. On fuit sa rencontre, ou on la quitte aussi-tost. Personne ne la console, personne ne la visite que quelques femmes, qui le font peut-estre autant par haine [& pour rapporter ce qu'elle diroit;] que par devoir & par amitié.

p.68.|Tac.an.13. c.18.p.202.203| Suet.c.34.p.621. 622.

&c.

post breve osculum.

Tac.an.13.c.19. p.203|Dio,l.61, p.693.b.c.

Car l'une d'elles nommée Junia Silana la fit accuser par Paris celebre comedien, de vouloir épouser Rubellius Plautus, qui avoit Auguste pour trisayeul aussi bien que Neron, afin de le faire declarer Empereur. Neron sembloit se réjouir d'avoir occasion de se défaire de sa mere: & sans autre examen il estoit déja resolu de la faire tuer avec Plautus, si Burrhus en luy promettant d'en estre luy-mesme l'executeur en cas qu'elle se trouvast coupable, ne luy eust fait comprendre qu'il estoit injuste de condanner les moindres personnes sans les entendre, & sur des denonciations aussi peu appuyées que celle-là. Ainsi Neron consentit que Burrhus l'allast trouver avec Seneque, & quelques affranchis, pour s'assurer de son innocence ou la punir de son crime.

Tac. c.19.20.p. 203.204.

c.21.p.204.

Elle se justifia avec sa fierté ordinaire, & obtint de voir son fils, à qui elle ne parla ni de ce dont on l'accu-

&c.

p.204.205.

soit, comme si elle eust eu besoin de se justifier, ni de ce qu'elle avoit fait pour luy, de peur qu'elle ne semblast luy reprocher [quelque ingratitude.] Mais elle demanda & obtint la punition des accusateurs, & des graces pour ses favoris.

c.22.p.205.

' Silana fut bannie, d'autres releguez ou punis du dernier supplice. Paris échappa parce qu'il servoit au divertissement du Prince : & entre les favoris d'Agrippine, Fenius Rufus eut l'intendance des vivres, C. Balbillus le gouvernement d'Egypte, & P. Anteius la promesse de celuy de Syrie, où on ne le laissa pas neanmoins aller. [Nous reservons à achever le reste de l'histoire d'Agrippine lors que nous parlerons de sa mort.]

Sen de clem. l.1. c.11.p.319.d.

c.9.p.318.c.

' [Voila ce qu'estoit Neron lors] qu'il se vantoit de n'avoir pas répandu une goute de sang, comme nous l'apprenons des livres de la Clemence, ' que Seneque luy adressa lors qu'il estoit déja entré dans la 19. année de son âge, [c'est à dire à la fin de 55. ou un peu aprés.] Seneque luy represente dans tout cet ouvrage combien il est utile & important à un prince d'avoir de la bonté pour tout le monde, & de pardonner souvent aux coupables mesmes, bien loin de maltraiter jamais les innocens. Il suppose que c'est ce que Neron avoit pratiqué jusques alors : [& il pouvoit l'avoir fait à l'égard des particuliers.]

l.2.c.1.p.325.b| Suet.l.6. c.10.p. 582.

' Il y rapporte une parole celebre de ce prince sur le sujet de deux voleurs condannez à mort par Burrhus. C'estoit l'ordre que l'Empereur signast le billet où on marquoit le nom de ceux qui devoient estre executez par le Prefet du Pretoire, & le sujet de leur execution. Burrhus luy ayant donc presenté le billet à signer, il differa plusieurs fois de le faire, & enfin comme Burrhus l'en pressoit encore, il dit tout haut : « Je voudrois ne savoir pas écrire. »

L'AN DE JESUS-CHRIST 56, DE NERON 2, ET 3.

Tac.an.13 c.25. p.205|n. 75|Idat| Phleg. c.27. p. 93.

' *Q. Volusius Saturninus, & P. Cornelius Scipio Consuls.*

a Tac.c.25. p. 205|Suet. l.6.c. 26.p.608| Dio, l.61.p.693.d| Plin.l.13. c.22. p.335.b.

a C'est en cette année que Tacite remarque la folie de Neron, qui couroit la nuit les rues de Rome avec peu de suite, & deguisé en esclave, alloit boire dans les tavernes, & puis se divertissoit à battre, à voler, & mesme &c. à tuer ceux qu'il rencontroit, estant quelquefois luy-mesme battu, ensorte qu'il y paroissoit souvent sur son visage, quoiqu'il eust une drogue dont il se servoit pour

oster ces marques si honteuses du dereglement de son esprit. Ayant une fois voulu faire insulte à la femme d'un Senateur nommé Julius Montanus, il en fut fort maltraité, & presque tué, dit Suetone : de sorte qu'il fut plusieurs jours sans s'oser montrer. Il ne témoigna point en estre fasché contre Montan, tant qu'il crut qu'on ne savoit point que ce fust luy. Mais Montan l'ayant sceu enfin, & luy ayant écrit pour luy en demander pardon, il dit seulement: Quoy? il m'a frappé, & il est encore en vie? Et sur cela Montan fut contraint de se tuer. Tout le monde sceut bien-tost que c'estoit l'Empereur qui faisoit ces desordres: de sorte qu'on n'osoit plus se defendre ni contre luy, ni contre plusieurs autres qui imitoient son exemple, & qu'on ne pouvoit distinguer de luy. Depuis neanmoins qu'il eut esté battu par Montan, il se fit accompagner ou suivre de loin par des officiers & des soldats.

'Il prenoit aussi plaisir à faire entrebattre le peuple pour les comediens. Il jettoit luy-mesme des pierres avec les autres, & blessa une fois un Preteur. Ce desordre alla enfin si loin qu'il fallut chasser les comediens de l'Italie, & faire garder le theatre par des soldats: 'ce que Neron avoit osté d'abord. Tac.an.13.c.25.p.206|Suet.l.6.c.16.26.p.592.609|Dio val.p.685. Tac.c.24.p.205.

'Le Senat resserra cette année le pouvoir des Tribuns du peuple & des Ediles : & Neron ayant osté aux Questeurs la garde du thresor & des "registres, il la donna à des Prefets, qu'il choisissoit entre ceux qui avoient esté Preteurs. c.28.29.p.207|exc.B.p.204. "tabularum

'Tacite remarque comme un prodige, que L. Volusius Saturninus qui mourut cette année âgé de 93. ans, ait pû vivre si long-temps au milieu de tant de tyrans, estant riche, homme d'honneur, & estimé de tout le monde. Lipse croit sur quelques endroits de Pline le jeune, qu'il estoit Prefet de Rome, & qu'il estoit devenu pere de Q. Volusius Consul de cette année mesme, estant âgé de plus de 62. ans. c.30.p.208|n.95.

'On trouve que Neron prenoit le titre d'Imperator pour la seconde fois dans la seconde année de son regne: [mais on n'en trouve pas le sujet.] Onuph.in fast.p.202.c.

ARTICLE V.

Neron fait diverses actions populaires, bannit neanmoins Sylla: Poppée s'introduit à la Cour.

L'AN DE JESUS-CHRIST 57, DE NERON 3, ET 4.

Tac.an.13.c.31. p.208.

Nero Augustus II. & L. [Calpurnius] Piso Consuls.

p.208|Suet.l.6. c.14.p.589.

IL y eut peu d'evenemens considerables en cette année, en laquelle Neron fut Consul durant six mois.

Onuph.in fas.p. 202.f.

On marque que Ducennius Geminus & Pompeius Paulinus commencerent ensuite leur Consulat au premier jour de juillet.

Tac.an.15.c.19. p.246.

Et il paroist par un endroit de Tacite qu'ils ont esté Consuls aprés L. Piso avant l'an 62. [Mais c'est tout ce qu'on en sçait.]

Tac.an.13.c.31. p.208|Suet.l.6. c.10.p.582.

Neron fit en ce temps-ci quelque liberalité au peuple, & abolit un impost du vingt-cinquieme denier mis sur les esclaves que l'on vendoit. Il défendit aussi aux gouverneurs des provinces de faire representer aucun spectacle, sachant qu'ils ne donnoient souvent ces divertissemens au peuple, que pour couvrir par une vaine reputation de magnificence les fautes de leur administration, & qu'ainsi leur liberalité & leur avarice ruinoient également les provinces.

congiarium &c.

Tac.an.13.c.32. p.208|n.101.

Pomponia Græcina femme d'A. Plautius qui avoit conquis l'Angleterre, fut accusée de suivre une superstition étrangere, dit Tacite; ce qui se peut entendre du Christianisme [que S. Pierre ou ses disciples établissoient alors à Rome.] Elle fut remise selon l'ancienne coutume, au jugement de son mari, qui ayant assemblé ses parens, examina l'affaire avec eux, & declara sa femme innocente. [Cette Dame avoit esté fort unie avec] Julie petite-fille de Tibere: & Messaline ayant fait mourir Julie [en l'an 43.] elle passa dans la douleur tout le reste de sa vie, qui fut de quarante ans, & avec des habits de dueil. On n'osa l'en punir du vivant de Claude: depuis on l'en estima & on l'en loua.

c.r.p.195|33 p. 208.209.

P. Celer Intendant en Asie fut accusé par la province de plusieurs crimes. Mais parce qu'il avoit servi de ministre pour la mort de Junius Silanus, ce crime cou-

vrit tous les autres, & Neron ne pouvant l'absoudre, ne voulut pas le condanner, mais differa de le juger jusqu'à ce qu'il mourut de vieillesse.

ʹ Eprius Marcellus poursuivi par les Lyciens fut absous quoique coupable : & la brigue l'emporta tellement sur la justice, que mesme quelques-uns des accusateurs furent bannis. c. 33. p. 209.

ʹ Les Ciliciens réussirent mieux dans la poursuite de Cossutianus Capito, qui fut condanné de peculat. Son accusateur parla en grec, & luy reprocha ″ d'avoir honte de témoigner quelque crainte pour Cesar. [Combien de Chrétiens rougissent de craindre Dieu ?] p 209 | n. 1047

Erubescit Cæsarem timere.

L'AN DE JESUS-CHRIST 58, DE NERON 4, ET 5.

ʹ *Nero Augustus III. & Valerius Messala Consuls.* Tac. an. 13. c. 34. p. 209.

[a] Ce troisiéme Consulat de Neron ne fut que de quatre mois. [b] Messala son collegue estoit illustre par sa naissance, mais peu accommodé. C'est pourquoy Neron luy donna une ″ pension considerable. Il fit la mesme grace à d'autres, mais qui le meritoient moins, s'estant rendu pauvres par leurs débauches.

a Suet. l. 6. c. 14. p. 589.
b Tac. c. 34. p. 209 | Suet. c. 10. p. 582.

quingenis sestertiis.

ʹ P. Suilius qui estoit devenu puissant & odieux sous Claude en vendant son eloquence pour opprimer un grand nombre de personnes, succomba enfin sous la haine publique, & fut relegué dans les isles Baleares [sur la coste d'Espagne.] Il voulut se défendre par les ordres qu'il disoit avoir receus de Claude & de Messaline. Mais Neron declara qu'il voyoit par les memoires du premier qu'il n'avoit jamais obligé personne à se rendre accusateur : & on jugea qu'il falloit punir les ministres des cruautez, qui aprés s'estre enrichis par leurs crimes, en rejettoient la faute sur d'autres. ʹ Il paroist que Seneque fut sa principale partie, ″ & sa reputation en receut quelque tache par les reproches vrais ou faux que Suilius luy fit de son avarice & de son adultere avec Julie. Tac. c. 42. 43 p. 211. 212. c. 42. p. 211. 212.

non sine invidia.

ʹ On vit en ce temps-ci un affranchi vouloir prendre sur luy un crime capital commis par Octavius Sagitta son maistre. Mais la verité fut reconnue. c. 44. p. 213.

ʹ Neron sur une fausse accusation relegua à Marseille Cornelius Sylla, dont le genie bas & timide estoit mesme incapable de rien entreprendre. Cependant Ne- c. 47. p. 213. 214.

 L'an de J. C. 58, de Neron 4.5.
ron le craignoit, attribuant sa froideur & sa stupidité naturelle à finesse & à dissimulation. Les courtisans bien aises de favoriser les sentimens du prince, firent faire à Sylla des conspirations sans qu'il en eust seulement la pensée; an. 14. c.57.p. 238. & aprés l'avoir fait bannir, ' ils porterent enfin Neron jusqu'à le faire tuer en l'an 62. sous pretexte que son nom mesme luy donnoit du credit, & que n'ayant point de bien, il en estoit plus hardi à tout entreprendre. [Ce an.13.c.23.p.205. Sylla est apparemment celuy mesme] ' qui avoit épousé Antonia fille de Claude. [Et neanmoins Tacite ne met point ce mariage entre ses crimes.]

c.50.p.214. 'Comme le peuple faisoit alors de grandes plaintes contre les partisans, Neron songea à oster entierement "les douanes, pour faire un present vraiment magnifique (*vectigalia, portoria.*) au genre humain. On ne manqua pas de louer une pensée si genereuse : mais on luy representa que les douanes estoient une chose tres-ancienne; que s'il les ostoit, on demanderoit de mesme l'abolition " des autres imposts; (*tributorum*) que cependant l'Etat ne pouvoit pas subsister sans revenu; qu'il suffisoit de donner des bornes à l'avarice des partisans, afin que " leur tyrannie ne rendist pas insupportable (*acerbitas.*) une chose qui ne l'estoit pas elle-mesme.

c.51.p.214. 'Neron se contenta donc d'ordonner que les reglemens faits pour chaque ferme seroient affichez, ensorte que chacun en pust avoir connoissance; Que ce qu'on auroit manqué à lever, ne se pourroit demander que dans l'an; Qu'il n'y auroit point de jour auquel on ne pust porter ses plaintes contre les partisans devant les Magistrats, soit à Rome, soit dans les provinces. Mais ces edits & quelques autres non moins équitables qu'on fit alors, ne furent pas long-temps observez.

Suet. l.6.c.10.p. 581. 'Suetone dit qu'il diminua ou abolit entierement divers imposts dont le peuple estoit trop chargé. a Tac. c.51. p. 214. [a] L'abolition qu'il fit du quarantiéme, du cinquantiéme, & de quelques autres exactions illicites, duroit encore sous Trajan: n. 145. ' mais ces imposts furent rétablis depuis. b c.51.p.214.215. [b] Neron soulagea encore par quelques graces les provinces qui fournissoient le blé à Rome, & les marchands qui l'apportoient.

c.52.p.215. 'Il accorda aussi la grace de Pomponius Silvanus au credit & aux sollicitations puissantes de ceux qui le favorisoient,

vorisoient, parce qu'il estoit riche, sans enfans, & deja âgé. Mais Pomponius survéquit ceux qui luy avoient sauvé ses richesses dans l'esperance d'en heriter. ' Othon qui regna ensuite, fut peut-estre de ce nombre. [a] Pomponius estoit accusé par la province d'Afrique dont il avoit esté Proconsul. Suet. v. Oth. c. 2. p. 689. a Tac. c. 52. p. 215.

' Neron s'engagea cette année dans l'amour de Poppæa Sabina, aussi pernicieux à Rome par les malheurs qu'il causa, que detestable en luy-mesme par son impudicité. Cette femme, fille d'une autre Poppée [" que Messaline avoit fait mourir en l'an 47.] avoit toute sorte d'avantages, hormis qu'elle n'avoit point d'honneur. Elle feignoit mesme de la modestie, ' & de la religion. [b] Othon son mari, qui l'avoit fait connoistre à Neron, perdit aussi-tost la familiarité de ce Prince qu'il possedoit auparavant, & fut reduit à quitter Rome pour ne pas faire de jalousie, se trouvant heureux de ce que Neron, soit pour garder encore quelques mesures, soit à la recommandation de Seneque ami d'Othon selon Plutarque, se contenta de l'envoyer gouverner la Lusitanie, où il s'acquit autant d'estime qu'il en avoit peu acquis à Rome. ' Il y passa les dix dernieres années du regne de Neron: & peu de mois aprés qu'il en fut revenu, il fut fait Empereur. [Nous verrons dans la suite que Poppée obligea Neron à repudier sa femme Octavia, pour prendre sa place.] c. 45. p. 213. V. Claude § 16. Jos. ant. l. 20. c. 7. p. 697. f. b Tac. c. 46. p. 213 | hi. l. 1. c. 13. p. 9 | Suet. v. Oth. c. 3. p. 689. 690 | Plut. v. Gal. p. 1503. Suet. in Oth. c. 3. p. 690.

' On remarque que le figuier sous lequel on pretendoit que Remus & Romulus avoient esté allaittez par une louve il y avoit 830. ans, se secha presque tout à fait cette année, ce qu'on regardoit comme un presage funeste, & puis repoussa de nouvelles branches. Tac. an. 13. c. 58. p. 217.

ARTICLE VI.

L'Armenie est conquise par Corbulon.

[LE regne de Neron avoit esté jusqu'ici assez paisible à l'égard des guerres étrangeres.] Dés l'an 54. on avoit eu peur des Parthes, qui s'estoient emparez de l'Armenie. Mais Neron y ayant envoyé Domitius Corbulo le plus experimenté & le plus sage Capitaine que les Romains eussent alors, Vologese Roy des Parthes ou Tac. an. 13. c. 6-9. p. 198 199.

craignant la valeur de ce General, ou embarassé par Vardane son fils qui se revolta alors contre luy, retira ses troupes de l'Armenie en l'an 55. & donna des ostages, pour témoigner qu'il vouloit entretenir la paix, ou qu'il ne vouloit pas encore faire la guerre. c 34.p.209. 'La guerre ne laissa pas de continuer, mais foiblement jusqu'à cette année, entre les Romains, & Tiridate que Vologese son frere avoit fait Roy d'Armenie [dés l'an 51. V. Claude § 54.] Et c'estoit pour luy oster cette couronne, ou l'obliger de la recevoir de Neron, que les Romains luy faisoient la guerre. c.5.p.198. 'Les Armeniens qui avoient deputé à l'Empereur en l'an 54. c. 34. p.209. 'appelloient tout ensemble les Parthes & les Romains, sans avoir de fidelité ni pour les uns, ni pour les autres, quoique naturellement ils eussent plus d'inclination pour les Parthes.

c.35.p.209. 'La plus grande peine de Corbulon fut de rétablir le courage & la discipline parmi les troupes nourries durant &c. la paix dans les delices de la Syrie. Il y travailla par Fronti. str.l.4. c.2.p.81. son exemple, & par une exacte severité: '& par ce moyen avec deux legions & tres-peu d'auxiliaires, " il soutint *Parthos sustinuit.* Tac. c.35.p.109. toute la puissance des Parthes. 'Il fit camper toutes les troupes sous les tentes durant l'hiver [qui commença en l'an 55.] & qui fut si rude que quelques soldats y moururent gelez dans les corps de garde: & d'autres y perdirent divers membres, que le froid leur faisoit tomber. c.36.p 209. 210| n.110|Fronti.str. l.4.c.1.p.78. 'Lors que le printemps fut venu, quelques troupes ayant combattu sans son ordre, ou ayant lasché le pied, il les obligea de camper hors du retranchement selon l'ancienne discipline des Romains, jusqu'à ce qu'elles eussent effacé leur faute par la valeur qu'elles témoignerent ensuite. Front.str.l.4.c. 1.p.79. 'Æmilius Rufus Colonel de cavalerie ayant aussi manqué de cœur en une rencontre, il luy fit déchirer sa cotte-d'armes par un sergent, & l'obligea de demeurer quelque temps en cet état à la veue de tout le monde.

Tac.c.34.37.p. p 209.210. 'Les années 55. 56. & 57. se passerent ainsi dans une guerre qui estoit plutost un brigandage. Mais elle s'échauffa tout à fait dés le commencement de celle-ci. Tiridate maistre des principales places, couroit par tout sans s'arrester nulle part, de peur d'en venir à un combat. Corbulon de mesme le fit attaquer en divers en-

droits par Antiochus [Roy de Comagene,] par Pharasmane Roy d'Iberie, & par des peuples que Tacite appelle les Isiques. Tiridate commença alors à se plaindre qu'on violoit la paix confirmée depuis peu avec Vologese, qui ne manqueroit pas de s'en ressentir. ' Mais on craignoit peu Vologese embarassé à punir les Hircaniens, qui s'estoient revoltez contre luy: & on répondit à Tiridate que s'il vouloit avoir l'Armenie, il falloit qu'il la demandast à l'Empereur. c.37.p.210|an. 14.c.25.p.228.

' On parla d'une entreveue, où Tiridate pretendoit surprendre Corbulon; mais celuy-ci n'estoit pas pour estre surpris. Ainsi Tiridate vint seulement se montrer, & se retira aussi-tost. ' Il ne reussit pas mieux à surprendre quelques convois. ' Mais Corbulon l'étonna tout à fait lors qu'en un seul jour il se rendit maistre de trois chasteaux, & ensuite de plusieurs autres, puis marcha droit à Artaxata, qui estoit la capitale de l'Armenie. ' Tiridate le voulut attaquer en chemin; mais ne trouvant point d'endroit assez foible, il se retira dans la Medie: ' & ceux d'Artaxata abandonnez se rendirent aux Romains avant qu'ils eussent eu le loisir de les attaquer. On sauva le peuple; mais Corbulon fit raser la ville, & y mit le feu, n'ayant pas assez de monde pour la garder. ' Quelques années aprés, Tiridate la rebastit. an. 13. c. 38. p. 210. c.39.p.210. p.210. 211. c.40.p.211. c. 41. Eus. χρ. ad.p. 340.1.

' Avant que les ennemis étonnez eussent repris cœur, Corbulon mena ses troupes vers une autre ville [celebre] de l'Armenie nommée Tigranocerta; [ce qu'il ne fit apparemment qu'en l'an 59.] ' La marche fut longue & difficile: mais dés que l'on approcha, les habitans envoyerent assurer de leur obeïssance. ' Le chasteau tint quelque temps, & fut pris d'assaut. Voila comment Tacite rapporte la prise de cette ville: [& je ne voy pas comment on le peut accorder avec Frontin,] ' qui dit que Corbulon y mit le siege, & qu'ayant jetté dans la ville avec une machine la teste d'un Seigneur qui avoit esté pris, cette teste tomba au milieu des principaux qui tenoient conseil; ce qui les ayant effrayez, ils se hasterent de se rendre. ' Xiphilin dit que Tigranocerta se rendit volontairement aussi bien qu'Artaxata. &c. Tac.an.14.c.23. p.227.228. c.24.p.228. c.25 p.228. Fronti.str.l.2.c. 9.p.53. Dio,l.62.p.712. d|Eus.χρ.ad.p. 340.1.

' Tiridate ayant voulu rentrer dans l'Armenie, Corbulon l'en chassa une seconde fois, & acheva la conques- Tac.an.14.c.26. p.228.

te de ce pays, ensorte qu'en l'an 60. il en estoit entierement maistre.

ARTICLE VII.

Troubles du costé du Rhein : Feux terrestres.

An.13.c.53.p.215. 'POur revenir à l'an 58. Tacite y rapporte diverses choses arrivées vers le Rhein, [mais dans la suite de plusieurs années.] Il remarque d'abord que Paulinus Pompeius & L. Vetus Generaux des armées de Germanie n'ayant point d'ennemis à combattre [en l'an 55.] occupoient leurs troupes à divers travaux. Paulin qui commandoit dans la basse Germanie, acheva une digue commencée 65. ans auparavant par Drusus [1], pour empescher le Rhein de se repandre dans les Gaules. Mais Civilis chef des Hollandois la ruina treize ans aprés. 'On croit qu'elle estoit vers Vvickte Duerstede au dessus d'Uthrect. 1.

Bucher. de Belg. l.5.c.5.§ 2.p.163.

'Vetus de son costé entreprit de joindre la Sône à la Moselle, pour faciliter le commerce de la Mediterranée avec l'Ocean septentrional : ce qui eust esté une grande commodité pour les Gaules. Mais Ælius Gracilis ou Gracchus gouverneur de la Belgique [où est la Moselle,] ne voulut point qu'il amenast ses troupes dans sa province, & luy dit que ce ne seroit pas mesme bien faire sa cour de se rendre considerable, & de se faire aimer des peuples par une si belle entreprise. Dans le vray, c'est qu'il en estoit jaloux.

Tac.an.13. c.53. p.215.

'Vibius ou Dubius Avitus avoit succedé à Paulin, & T. Curtilius Mancias à Vetus dés l'an 56. De leur temps les Frisons vinrent occuper & cultiver au deça du Rhein diverses terres qu'on laissoit incultes, & où on envoyoit seulement quelquefois les troupeaux & les chevaux des soldats Romains, à qui on les avoit données. Avitus s'offrit de les y laisser s'ils l'obtenoient de Neron ; & Neron l'ayant refusé, il les en chassa par la force. Les deputez qu'ils avoient envoyez à Rome pour cela, estant un jour allez au theatre, & y voyant quelques étrangers as-

c.54-56. p.215. 216|Phleg. mir. c.27.p.93.

1. Drusus est mort l'an 745. de Rome. (*V. Auguste* § 9.) Ainsi Paulin commandoit dans la Germanie dés l'an 808. de Rome au plus tard, c'est à dire dés l'an 55. de JESUS-CHRIST.

sis avec les Senateurs ; comme on leur eut dit que c'estoient les Ambassadeurs des nations les plus braves, & les plus unies avec les Romains, ils s'allerent aussi-tost placer avec eux, en disant que les Allemans ne cedoient à personne la gloire de la fidelité & du courage. Et cette liberté fut fort bien receue.

'Les Ansibares chassez par les Cauques occuperent ensuite les mesmes terres, appuyez par plusieurs peuples d'Allemagne, qui avoient compassion de leur misere. Ils prierent les Romains d'en avoir aussi pitié, & de ne leur pas refuser des terres qu'ils laissoient inutiles, y en ayant assez pour eux & pour les troupeaux des soldats qu'on y envoyoit quelquefois. Avitus n'eut rien à répondre, sinon qu'il falloit subir la volonté du plus fort. Il offrit en particulier des terres à Boiocalus chef des Ansibares, qui depuis 50. ans avoit porté les armes pour les Romains. Mais il s'en offensa, comme si on eust voulu acheter de luy une trahison. Cependant les autres Allemans n'osant assister les Ansibares, de peur de s'attirer les Romains qui les menaçoient de deux costez, ces miserables furent contraints de se retirer parmi les Usipes, les Tubantes, les Cattes, & les Querusques : & personne ne les voulant recevoir, ce qu'ils avoient de jeunesse perit par l'épée, & le reste fut partagé comme un butin. c. 55. 56. p. 216. 217.

'Le mesme esté [qui peut estre celuy de l'an 58.] les Cattes furent défaits par les Hermondures, qui ayant voué leurs ennemis à Mars & à Mercure, se crurent obligez par un devoir de conscience [digne de ceux qu'ils adoroient,] de tuer tout ce qu'ils purent attraper d'hommes & de chevaux. Le sujet de leur guerre estoit la sainteté [pretendue, & le profit reel] d'une riviere voisine des uns & des autres, dont l'eau estoit propre à faire du sel. ' On croit que c'est celle de Sala [dans la haute Saxe,] qui vient se décharger dans l'Elbe. [Elle garde encore aujourd'huy le mesme nom.] c. 57. p. 217. n. 162 | Bucher. p. 163. §. 6.

'Tacite ajoute que dans le pays des Juhons, [que Sanson place au delà du Rhein vers les Comtez de Nassau & d'Isembourg,] il sortoit des feux de la terre, qui bruloient les biens de la campagne, & mesme les maisons & les villages. Il paroist qu'on craignoit mesme pour la ville de Cologne, vers laquelle ces feux s'approchoient, Tac. an. 13. c. 57. p. 217.

[quoique le Rhein fust entredeux.] Car ni l'eau des pluies, ni celle des rivieres ne les pouvoit arrester. Mais on trouva qu'on les étouffoit en frappant dessus avec des pierres & des bastons, & en y jettant des habits.

Birag. p. 92| Pagi, an. 71. § 7. ' On rapporte à cette année beaucoup de medailles, dont l'inscription porte que Neron ayant établi la paix par tout l'Empire, sur la mer & sur la terre, fit fermer le temple de Janus. [Mais nous ne voyons pas de preuve que ces medailles appartiennent à cette année: & il paroist que la guerre continuoit toujours en Armenie.]

ARTICLE VIII.

Neron resolut de tuer sa mere, feint de l'aimer.

L'AN DE JESUS-CHRIST 59, DE NERON 5, ET 6.

Tac. an. 14. c. 1. p. 218| Noris, ep. cons p. 36. 37| Idat. ' *C.* [1] *Vipsanius Apronianus & Fonteius Capito Consuls.*

a Tac. p. 218. a CEtte année consomma le parricide de Neron, & on y vit une mere tuée par celuy à qui elle avoit donné la vie & l'Empire. [La calomnie par laquelle on avoit tasché de perdre Agrippine en l'an 55. avoit un peu rétabli son credit:] p. 218. 219. ' & il paroist qu'elle le conserva depuis jusqu'à ce que Poppée entra à la Cour. Cette femme ambitieuse ne pretendoit rien moins que d'épouser solennellement Neron: & elle n'esperoit point d'y réussir tant qu'Agrippine auroit encore quelque pouvoir, C'est pourquoy elle ne cessoit d'irriter Neron contre elle, tantost par des railleries picquantes, luy reprochant qu'il estoit en tutele, & que bien loin d'estre maistre de l'Empire, il ne l'estoit pas de luy-mesme; tantost par des accusations atroces: p. 219| Dio, l. 61. p. 695. a. ' car elle pretendoit qu'Agrippine avoit de mauvais desseins contre Neron.

Tac. p. 219. ' Poppée estoit favorisée en cela par ceux qui approchoient de Neron, chacun estant bien-aise de voir abaisser la puissance d'Agrippine, & personne ne songeant que Neron pust porter le mepris qu'on luy inspiroit pour elle jusqu'au parricide. c. 2. p. 219| Dio, l. 61. p. 694. 695. ' Nous n'osons rapporter ce que l'histoire dit qu'Agrippine & Seneque firent en cette

' 1. Noris croit qu'il faut lire *Vipstanus*, & non *Vipsanius*. Il dit que Tacite donne à Fonteius le prenom de *Lucius*, [ce que je ne trouve pas.]

occasion, l'une pour se maintenir par les plus grands crimes, & l'autre pour s'y opposer par des voyes indignes de luy.

'Agrippine succomba enfin, [a] & Poppée persuada à Neron qu'il falloit absolument s'en défaire. [Mais il n'est pas aisé de croire la mesme chose de Seneque,] quoiqu'on pretende que beaucoup de personnes dignes de foy l'ont assuré. 'Il y avoit long-temps que Neron meditoit ce crime : mais il falloit pour l'executer que son autorité & sa hardiesse fussent tout à fait affermies. 'Agrippine contribuoit elle-mesme à son malheur par ses paroles fieres & violentes, ausquelles elle mesloit quelquefois des menaces.

Tac.c.3.p.219. a Dio, l.61.p. 695.a.

Tac.an.14.c.1. p.218.

Suet.l.6.c.34.p. 622.

'On remarqua [depuis cela] que Neron évitoit de l'entretenir en particulier. Quand elle se retiroit dans ses jardins ou dans ses maisons de plaisance à Antium & à Frescati, il l'en louoit, & témoignoit en estre bien aise. [Mais il ne se contentoit pas de cela :] '& il ne laissoit échaper aucune occasion de luy causer de la peine & du chagrin. Il apostoit des gens pour la tourmenter "par des procés quand elle estoit à Rome, & d'autres qui luy disoient des injures, & en faisoient des railleries en passant prés des lieux où elle se reposoit à la campagne.

Tac.an.14.c.3.p. 219.

Suet.l.6.c.34.p. 622.

litibus.

'Enfin il vint à ne la pouvoir plus souffrir ni prés de luy ni éloignée, & il ne delibera plus que des moyens de luy faire perdre la vie. La violence ouverte estoit trop odieuse, & non sans danger. On jugea qu'il n'y avoit pas moyen d'employer le poison : '& Suetone dit que Neron avoit tenté cette voie par trois fois, mais sans effet, parce qu'Agrippine estoit toujours munie de contrepoisons & de remedes. [C'est à quelqu'une de ces trois tentatives qu'on peut rapporter ce que dit Suetone;] 'Qu'un jour auquel Neron avoit resolu de faire mourir sa mere, Othon qui estoit de tous ses secrets, voulant oster tout soupçon à Agrippine, luy fit un festin magnifique à elle & à Neron. [Car lors qu'Agrippine mourut, Othon n'estoit plus dans la faveur, ni mesme à Rome.]

Tac.c.3|Dio,p. 695.b.

Suet.p.622.

Suet.in Oth. c.3. p.689.

'Anicet affranchi [de Neron] qui avoit eu soin de luy dans son enfance, & qui commandoit alors les galeres du port de Misene, estoit haï d'Agrippine, & la haïssoit. Il offrit donc de faire faire une galere, dont le haut fondroit de luy-mesme, & dont le fond s'ouvriroit en mes-

P.622| Tac.an. 14.c.3.5.p.219. 220.

 L'an de J. C. 59, de Neron 5, 6.

me temps ; ensorte qu'Agrippine seroit ou accablée ou noyée, sans qu'on en pust accuser que les malheurs ordinaires de la mer. ' C'estoit au theatre qu'on avoit appris cette invention. Neron agréa son offre ; & n'osant entreprendre la chose à Rome, il resolut que cela se feroit dans la Campanie, ' où il devoit aller passer " cinq jours de feste & de réjouissances, [qui commençoient le 19. de mars,] Il témoigna cependant vouloir se reconcilier avec sa mere, & l'appaiser, disant [tout haut] que c'estoit aux enfans à supporter la mauvaise humeur de ceux à qui ils devoient la vie. Il ne doutoit pas qu'Agrippine ne se laissast surprendre à cet artifice, les femmes estant faciles à croire ce qu'elles souhaitent.

Dio, l. 62. p. 695. b. — Tac. an. 14. c. 4. p. 219. — quinquatrus.

' Dion dit qu'il partit de Rome avec elle, dans le vaisseau [qu'Anicet avoit] preparé, qui estoit orné magnifiquement ; [& l'ayant laissée à Antium,] il s'en alla dans la Campanie. [Peu aprés] ' il luy écrivit une lettre pleine d'affection, pour la prier de venir passer la feste avec luy à Bayes. ' Elle partit donc d'Antium, & aborda à Baules, qui estoit une maison de plaisance entre Misene & Bayes. Elle trouva sur le rivage Neron qui l'y attendoit. Il luy prit la main, l'embrassa, & la mena au chasteau [pour l'y faire un peu reposer.] Elle eut cependant avis de ce qui se tramoit : & ne sachant qu'en croire, elle ne voulut pas neanmoins remonter sur mer pour gagner Bayes, mais s'y fit porter en chaire.

Dio, p. 695. c. — Suet. l. 6. c. 34. p. 622. — Tac. c. 4. p. 220.

[Il semble selon Tacite & Suetone, qu'elle n'y ait esté que ce jour là.] ' Dion dit qu'elle passa plusieurs jours à Baules, [ou plutost à Bayes,] toujours traitée magnifiquement par Neron, qui luy témoigna toute sorte d'amitié, la pria de luy demander tout ce qu'elle souhaiteroit, luy accorda plusieurs choses sans qu'elle les demandast ; ' l'entretint tantost avec la gayeté d'un jeune homme, tantost serieusement sur quelques affaires dont il luy faisoit confidence. En un mot il luy leva toutes ses defiances par ses caresses. Tacite remarque qu'il la fit asseoir au dessus de luy.

Dio, l. 62. p. 695. c. — Tac. an. 14. c. 4. p. 220.



ARTICLE

ARTICLE IX.

Agrippine presque noyée, est enfin tuée.

APRES le dernier souper qu'Agrippine fit à Bayes, Neron la conduisit jusqu'à la mer, où le vaisseau sur lequel elle estoit venue, se trouvant brisé par un ordre secret de Neron, il la pria de prendre celuy qu'Anicet avoit fait accommoder, pour retourner à Baules; ' & luy donna Anicet mesme pour la conduire. C'estoit assez avant dans la nuit. ' En la quittant, il l'embrassa avec tout ce qui se peut témoigner d'affection, [a] soit pour mieux cacher sa perfidie, soit qu'en cette extremité la nature fist un dernier effort sur Neron mesme. ' Il passa le reste de la nuit sans dormir, dans l'inquietude de ce qui arriveroit. Tac.c.4.p.220. Suet.p.622. Dio,p.695.d. d.|Tac. c.4|Suet. p.622. a Tac.c.4. Suet. p.622.

' Cette nuit estoit fort claire & fort calme, afin qu'on ne pust douter du crime de Neron. Agrippine avoit avec elle Creperius Gallus, ' & une Dame nommée Aceronia Polla, ' qui l'entretenoit encore de sa reconciliation avec son fils, lors que le plancher de la chambre chargé d'une grande quantité de plomb vint tout d'un coup à fondre. Creperius en fut assommé: mais l'endroit où estoit Agrippine soutint quelque temps. Les ressorts par lesquels le fond du vaisseau devoit s'ouvrir en mesme temps, manquerent aussi à cause du trouble où estoient les matelots, dont plusieurs ne sachant pas l'entreprise empeschoient les autres. Enfin on renversa le vaisseau pour le faire perir; ce qui ne se put faire si viste, ' qu'Agrippine & Aceronie ne tombassent assez doucement dans la mer. ' Aceronie qui pour estre secourue cria qu'elle estoit l'Imperatrice, ' fut aussi-tost assommée à coups de perches & d'avirons. ' Agrippine qui ne dit mot, receut seulement un coup sur l'epaule, ' & se sauva à la nage, ayant bien-tost esté secourue par les barques qui vinrent du bord, & la remenerent chez elle, [fort prés du lieu où estoit Neron.] Tac. c.5. Dio, p.695.e. Tac.c.5. c.5|Dio,p.695.e. Tac.c.5. c.5|Dio,p.695.e. Tac.c.5. c.5|Suet.p.622.

' Agrippine vit en mesme temps d'où venoit le mal, & que l'unique remede estoit de ne le pas voir. Ainsi elle envoya à Neron L. Agerinus son affranchi, pour luy dire le dan- Tac.c.6|Suet.p. 623|Dio,p.695. e.

ger qu'elle avoit couru, & dont elle estoit heureusement échapée; ' qu'elle le prioit neanmoins de ne la pas venir voir, parce qu'elle avoit besoin de repos. Elle songea cependant à se faire pancer. Elle n'oublia pas non plus en cette extremité mesme, de faire chercher le testament d'Aceronie & seeller ses biens [pour en profiter,] & cela sans feinte & sans dissimulation.

Tac. c.6.

' Neron fut étrangement embarassé quand il sceut qu'Agrippine estoit échapée, & il s'imaginoit qu'elle alloit soulever tout le monde contre luy. ' Il manda aussi-tost Burrhus & Seneque, qui peut-estre, dit Tacite, n'avoient rien sceu de l'entreprise. Ils demeurerent long-temps dans le silence, soit pour ne pas détourner inutilement Neron d'un crime auquel ils le voyoient resolu, soit qu'ils crussent la chose reduite à un point, qu'il falloit que Neron perist s'il ne prevenoit sa mere. Enfin Seneque qui avoit toujours accoutumé de parler le premier, regarda Burrhus, comme pour luy demander si on pouvoit commander à ses soldats de tuer [Agrippine.] Burrhus répondit [genereusement,] que les gardes respectoient trop le nom des Cesars & la memoire de Germanicus, pour rien entreprendre contre ceux de cette famille: que c'estoit à Anicet à achever ce qu'il avoit commencé. Anicet l'entreprit sans hesiter, & Neron en s'écriant qu'Anicet luy donnoit ce jour-là l'Empire, le laissa maistre de se faire assister par qui il voudroit.

c.7. p.220.

p.221.

' Là dessus on vint dire qu'Agerin venoit de la part d'Agrippine: Neron le fit entrer, & durant qu'il parloit, il fit jetter un poignard entre ses jambes, & aussi-tost le fit prendre & mettre en prison. Car il vouloit faire courir le bruit qu'Agrippine avoit envoyé pour l'assassiner, afin que quand on sauroit sa mort, on fust disposé à croire que voyant ce coup manqué, elle s'estoit tuée elle-mesme de desespoir.

p.221 | Suet.p. 623.

' Cependant Anicet ayant pris des troupes de la marine, [a] arriva avant que la nuit fust finie au lieu où Agrippine s'estoit retirée. Il y trouva quantité de personnes, qui y estoient accourues des environs, mais qui se dissiperent dés qu'ils virent des soldats. Il se rend maistre des avenues, enfonce la porte, se saisit des domestiques qu'il rencontre, & entre avec deux officiers jusque dans la cham-

Dio, l. 61. p. 695. c.
a Tac. an. 14. c. 8. p. 221.

bre où Agrippine estoit sur son lit, ayant seulement avec elle une de ses femmes, qui s'enfuit aussi-tost.

' Agrippine estoit déja dans l'inquietude de ce que personne ne venoit de la part de Neron, & qu'Agerin mesme ne revenoit pas. Quand elle vit donc entrer Anicet, elle jugea aussi-tost pourquoy il venoit, & luy dit neanmoins resolument, qu'elle se tenoit assurée que son fils ne commandoit point des parricides. Cela n'empescha pas que l'un des officiers ne luy déchargeast un coup de baston sur la teste; ' surquoy elle s'écria que c'estoit son ventre qu'il falloit frapper, puis qu'il avoit porté Neron. Elle fut ensuite percée de plusieurs coups. Tout le monde convient de ceci. ' Quelques-uns ajoutent que Neron voulut venir voir son corps, & insulta à sa mort par des railleries plus horribles encore que son parricide. ' Mais il y en a qui le nient: [& la suite le rend peu croyable.] Elle fut brulée la nuit mesme, sans aucune solennité, sinon qu'un de ses affranchis se perça luy-mesme de son épée. Ses os furent mis en terre: & ce ne fut qu'aprés la mort de Neron qu'on luy dressa un petit tombeau.

p.281. | c.8|Dio,p.696.a. | ib|Suet. c.34.p.623. | Tac.c.9.

' Voila comment mourut Agrippine, qui avoit Germanicus pour pere, le grand Agrippa pour ayeul, & Auguste pour bisayeul. Mais elle avoit Neron pour fils. C'estoit pour luy qu'elle avoit fait tant de crimes, jusqu'à faire mourir son oncle, [son mari, & son Empereur:] & ce fut là la recompense qu'elle en tira. ' Cependant elle s'y estoit engagée elle-mesme en consentant que son fils la tuast, pourveu que ce fust un fils Empereur. Mais c'est la folie des hommes de ne songer qu'au present, & de preferer l'esperance des moindres biens aux plus grands maux tant qu'ils sont encore éloignez.

Dio,l. 61.p.696.a. | p.690.a.b|Tac.c.9.p.222.

' Elle a laissé des Memoires qui contenoient l'histoire de sa vie & celle de ses proches. Ils sont quelquefois citez par le anciens; [mais il ne nous en reste rien aujourd'huy.]

Voss.h.lat.l.1.c.25.p.127.

ARTICLE X.

Neron tourmenté par son parricide, est consolé par les flateries des Romains.

Tac.an.14.c.10. p.122|Dio,l.61. p.698.c.

' NERON sentit enfin la grandeur de son crime aprés l'avoir executé. Il passa le reste de la nuit comme hors de soy, tantost dans un morne silence, tantost se levant tout effrayé, ce qui luy arriva encore les nuits suivantes ; ' & attendant [avec crainte & impatience.] la venue du jour, comme si elle eust du mettre fin à sa vie [ou à son malheur.] Burrhus fut le premier qui le consola, en persuadant aux officiers des gardes de luy venir témoigner la joie qu'ils avoient de le voir delivré des embusches de sa mere. Tout le monde prit aussi-tost le mesme parti, & on en alla offrir des sacrifices d'action de graces [à des dieux capables de les agréer.] Neron par une dissimulation toute opposée, faisoit le triste, & pleuroit, disoit-il, la mort de sa mere, ne pouvant se consoler d'avoir racheté sa vie à ce prix.

Tac. c.10.

c.10.11.|Dio,l.61.p.696.b.c.

' Cependant parce que la face des lieux ne change pas aussi aisément que celle des hommes, l'image de cette coste qu'il avoit souillée de son parricide, le troubloit toujours : & quelques-uns se persuadoient qu'on entendoit un son de trompette dans les collines d'alentour, & des gemissemens sur le tombeau d'Agrippine. Il s'en alla donc à Naple, où Dion pretend que la mesme terreur le suivit. Il écrivit de Naple au Senat une invective contre sa mere, voulant qu'on crust que sa mort estoit un bien general : & il s'y efforçoit de faire croire qu'elle s'estoit tuée elle-mesme, pour n'avoir pu le faire tuer par Agerin ; ce qui avoit si peu d'apparence, que cette accusation de la mere estoit un aveu public du crime du fils. Tout le monde le comprit, ' & tout le monde neanmoins se pressa à l'envi de donner ou de decerner des marques de réjouissance.

Tac.c.12|Dio,p.696.d.

Ibid.

' Il n'y eut que P. Pætus Thrasea, [le plus homme d'honneur qui fust alors dans le Senat,] lequel sortit aprés qu'on eut lû la lettre de Neron avant que d'opiner. Il n'empescha pas la servitude & la honte du Senat : mais ne pouvant pas dire ce qu'il vouloit, il aima mieux

s'exposer à la mort qu'il souffrit ensuite, qu'à dire ce qu'il ne vouloit pas. ' Il voyoit bien ce que les gens de cœur avoient à attendre de Neron; mais il voyoit aussi que bien des flateurs seroient enveloppez dans le mesme sort. Et puis qu'il faut que tout homme meure, il aimoit mieux mourir avec honneur, que mourir en lasche. Ainsi il craignoit moins Neron, qui ne pouvoit qu'avancer sa mort de quelques années, que de faire une bassesse par la crainte de Neron. Voila la regle qu'un payen suivoit dans toutes ses actions. Dio, l. 61. p. 696. d. e.

' La lettre que Neron écrivit au Senat avoit esté composée par Seneque: ce qui fit beaucoup murmurer contre ce philosophe, parce qu'il sembloit approuver un si grand crime en cherchant des couleurs pour le défendre. ' Quintilien rapporte quelques paroles de cette lettre. Tac. an. 14. c. 11. p. 222. n. 26.

10. 'Neron rappella ensuite plusieurs personnes qu'Agrippine avoit fait bannir, & d'autres qu'il avoit bannis luy-mesme, pour faire tomber sur sa mere tout ce qui s'estoit fait d'odieux. ' Il n'osoit neanmoins revenir à Rome, craignant d'y voir des marques de l'horreur publique qu'il meritoit. Mais des gens sans honneur, dont sa Cour estoit pleine autant qu'aucune l'ait jamais esté, luy persuaderent qu'il trouveroit l'affection des peuples redoublée par la mort mesme de sa mere. Cela parut effectivement à l'exterieur dans la reception qu'on luy fit, & plus encore que ses flateurs ne le luy avoient fait esperer. Ainsi il entra comme en triomphe: " & il triomphoit effectivement de la lascheté publique [& de la honte de la nature.] c. 12. p. 222. 223. c. 13. p. 223. *publici servitii victor.*

' Cependant tous ces témoignages de joie & d'approbation ne purent jamais étouffer les reproches de sa conscience. Suetone assure qu'il avouoit luy-mesme qu'il se sentoit tourmenté par l'ombre de sa mere, & agité comme par des furies qui le déchiroient à coups de fouet, & le poursuivoient les feux à la main. Il tascha de rappeller sa mere par les secrets impies & sacrileges de la magie, & de l'appaiser. [Mais il ne savoit pas que l'unique expiation des crimes est le sang du Sauveur, qui peut obtenir mesme le pardon des parricides par une conversion sincere, & une humble penitence.] ' Quelque dissimulation dont la crainte obligeast d'user, il y eut Suet. l. 6. c. 34. p. 623. Dio, l. 61. p. 697. a. b.

plusieurs personnes qui dirent librement ce que les autres pensoient. Cela alla jusqu'à Neron. Mais il eut encore assez de prudence pour ne pas augmenter le bruit en recherchant & en punissant ceux qui en estoient les auteurs.

ARTICLE XI.

Divers prodiges : Neron fait mourir sa tante; s'abandonne à ses folies.

c|Tac. an.14.c. 12.p.222.

ʟON prit sans doute pour une marque de la colere du ciel, beaucoup de prodiges qui arriverent cette année. Le tonnerre tomba dans tous les quartiers de Rome; & il consuma une fois tout le souper de Neron, ʟ qu'on avoit déja servi sur sa table. [C'est apparemment ce que] [a] Tacite met l'année suivante. [b] Philostrate dit que le tonnerre luy emporta un jour le verre qu'il tenoit déja à la main, trois jours aprés une éclipse de Soleil. [c] C'estoit selon luy en l'an 66. [d] auquel on ne trouve point qu'il y ait eu d'éclipse: au lieu qu'il y en eut une en 59. [e] en laquelle le soleil s'éclipsa tout entier, ensorte que les étoilles mesmes parurent. Cela arriva le 30. d'avril à une heure ou deux aprés midi, [f] au milieu des sacrifices que le Senat faisoit encore offrir à cause de la mort d'Agrippine. [g] Eusebe dit qu'il y eut un grand tremblement de terre à Rome. [h] Neron vécut neanmoins encore plusieurs années depuis, [parce que la sagesse divine vouloit se servir de luy pour l'execution de ses desseins.]

Euf. ✠. ad. p. 340.1. a Tac.an.14.c. 22.p.227. b Apol.Ty.l.4. c.14.p.203.c. c c.13.p.199.d. d Grandami. p. 13. e Tac.c.12|Plin. l.2.c.70.p. 34.b| Euf. ✠. ad. p. 340.1. f Dio, l.61. p. 697.b c. g Euf.chr. h Tac. c.12. p. 222.

Dio,l.61.p.698. c.

ʟ Entre les prodiges qui arriverent alors, il y en eut que les devins dirent estre des presages de sa ruine, s'il ne la détournoit en immolant à ses dieux d'autres hommes au lieu de luy. Sur cela, dit Dion, il estoit prés de faire mourir beaucoup de personnes [qu'il jugeoit pouvoir pretendre à l'Empire,] si Seneque n'eust arresté ce malheur, en luy disant qu'il pouvoit oster la vie à bien des gens, mais non à son successeur.

val.p.686|Suet. l.6.c.34.p.624.

ʟ La mort d'Agrippine fut bien-tost suivie de celle de Domitia tante paternelle de Neron, & déja fort âgée: &c. ce qui n'empescha point ce prince de la faire empoisonner par ses medecins, pour jouir un peu plustost de ses

belles terres: [car on ne dit point qu'il en ait eu d'autre raison.]

' Comme personne ne disoit la verité à Neron, & que tous conspirant à le tromper par des flateries, donnoient des éloges à ses plus grands crimes, il en devint beaucoup plus méchant, & se persuada que tout ce qu'il pouvoit, luy estoit permis, & mesme louable. Ainsi il ne se ménagea plus, ' & s'abandonna à tous les plaisirs & à toutes les folies que le respect de sa mere avoit arrestées. Il avoit deux grandes passions, l'une de conduire des chariots comme dans le cirque, l'autre de chanter & de jouer publiquement " de la lyre, quoiqu'il n'eust la voix ni belle, ni forte. Seneque & Burrhus crurent luy devoir accorder le premier de ces exercices pour empescher l'autre, & dans la creance qu'il auroit bien-tost honte de paroistre publiquement comme un cocher. Mais comme les peuples sont ravis de voir le prince aimer les mesmes divertissemens qu'ils aiment, les applaudissemens qu'il receut animerent sa passion. ' Bien-tost aprés il parut sur le theatre la lyre à la main, pour emporter le prix, suivi de Burrhus, qui se trouvoit contraint de louer ce qui le blessoit jusqu'au fond du cœur. Seneque y estoit aussi, [& sans doute dans la mesme disposition.]

' Le dereglement de Neron fut bien-tost suivi par d'autres. Les jeunes gens des meilleures maisons l'imiterent, & il en payoit quelques-uns, afin de rougir d'autant moins qu'il y auroit plus de criminels. ' Il se forma une compagnie appellée des Chevaliers d'Auguste, qui pour vivre avec plus de licence, ou pour s'élever dans les honneurs, ne s'occupoient qu'à louer la bonne mine & la voix du prince. ' Il y avoit des gens qui alloient dans toute la ville chanter ses airs, & les vers qu'il faisoit quelquefois. Et qui ne témoignoit pas les admirer, & ne payoit pas ces chanteurs, passoit pour estre criminel de leze-majesté. ' Autour des lieux où Neron jouoit, il y avoit des boutiques & des cabarets, où l'on exposoit en vente tout ce qui pouvoit servir au luxe & à la debauche: & les honnestes gens mesmes estoient contraints d'y prendre part. Cela corrompit étrangement les mœurs des hommes. Car si " les occupations les plus graves & les plus honnestes ont peine à les retenir dans les bornes de

Dio val. p. 682. 686.

Tac. an. 14. c. 13. p. 223 | Suet. l. 6. c. 20-22. p. 595-601.

cythara.

Tac. c. 15. p. 224 | Dio, l. 61. p. 699. b.

Tac. c. 14. 15. p. 223 | Dio, l. 61. p. 697. 698.

Tac. c. 15. p. 224 | Dio, p. 699. b.

Apol. Ty. v. l. 4. c. 13. p. 199.

Tac. an. 14. c. 15. p. 224.

honestis artibus.

la pudeur, comment auroient-ils pu conserver quelque retenue & quelque reste de probité, en un temps où le vice estoit sur le throne, & où chacun taschoit à l'envi de le faire triompher? ' On peut voir dans Dion la description de ces folies, [a] qui fournissent des reflexions tres-serieuses à ceux qui savent juger de tout.

Dio, l. 61. p. 697-699.
a Apol. Ty. v. l. 4. c. 12. p. 195. a. b.

' Tous ceux qui avoient quelque honneur, pleuroient des divertissemens si honteux, où mesme beaucoup de personnes de qualité perdoient la vie en combattant en gladiateurs, ou contre les bestes. Ils pleuroient encore les dépenses excessives que Neron faisoit, soit pour ces spectacles, soit pour les grandes sommes qu'il y distribuoit au peuple. Car on prevoyoit bien qu'aprés avoir épuisé le thresor pour ces bagatelles, il seroit engagé à le remplir par les voyes les plus funestes. ' On le vit en effet bien-tost chercher de nouveaux imposts, & des pretextes pour s'emparer des biens des riches, souvent en leur faisant perdre la vie. ' On peut voir dans Suetone quelques-unes de ses prodigalitez, [b] & des exactions basses & honteuses ausquelles elles l'engagerent.

Dio, p. 698. a b.
val. p. 682 | Tac. an. 16. c. 14. p. 270.
Suet. l. 6. c. 30. p. 613. 614.
b c. 32. p. 617-619.

' Il fit neanmoins encore cette année une action de bonté. Car ceux de Cyrene ayant esté privez de quelques terres qu'on pretendoit qu'ils avoient usurpées sur le domaine; il confirma la sentence rendue contr'eux par Acilius Strabo que Claude avoit fait Commissaire pour cette recherche, & leur accorda ensuite ces mesmes terres.

Tac. an. 14. c. 18. p. 225.

' Une inscription de la cinquiéme année de son Tribunat [& de son regne, achevée au mois d'octobre 59.] luy donne le titre d'Imperator pour la troisiéme fois, [peut-estre à cause des victoires " que Corbulon remportoit dans l'Armenie.] V. § 6.

Onuph. in fas. p. 203. a.

' Une autre inscription de la mesme année porte qu'il ferma le temple de Janus, à cause que le peuple Romain jouissoit alors d'une entiere paix. ' On pretend qu'il le ferma jusqu'à cinq fois: mais on le fonde sur une inscription qu'on cite des commentaires d'Onuphre sur les fastes, [& je ne l'y trouve point.] ' Suetone semble dire neanmoins qu'il le ferma [en 66.] lors que Tiridate vint à Rome, & en d'autres occasions, sans se mettre en peine s'il y avoit des guerres, ou s'il y en avoit eu. ' Quoiqu'il ait

p. 202. g.
Ruald. v. Pl. p. 81. 1.
Suet. l. 6. c. 13. p. 589.
Ruald. v. Pl. p. 81. 2.

ait pu faire, Tacite l'a ignoré, ou a cru qu'il n'y falloit point avoir égard, puis qu'il dit dans un passage qu'Orose nous a conservé, que Janus ouvert par Auguste en sa vieillesse, demeura en cet estat jusqu'au regne de Vespasien.

ARTICLE IX.

Neron établit de nouveaux jeux ; bannit & fait mourir Plautus ; fait Tigrane Roy d'Armenie : Le Prefet de Rome tué par son esclave.

L'AN DE JESUS-CHRIST 60, DE NERON 6, ET 7.

Nero Augustus IV. & Cossus Cornelius Lentulus, Consuls. Tac.an.14.c.28. p.225.n.50|Idat| Fronti.aq.p.119.

[a] NERON tint ce Consulat durant six mois. [b] Il établit alors à Rome des combats d'éloquence, & des jeux qui se devoient celebrer tous les cinq ans : [c] & cela duroit encore du temps de Gordien. [d] Les farceurs & les comediens, qui avoient esté chassez d'Italie en 56. furent rappellez pour cette solennité.

a Suet. c.14.p. 589. b c. 12. p. 586| Tac.c.20. p.225. c Tac.n.51. d c.21.p.227|an. 13.c.25.p.206.

Il parut en ce temps-là une comete, qui fit dire qu'il y auroit du changement dans l'Etat, & beaucoup jettoient déja les yeux sur Rubellius Plautus descendu de la maison des Cesars par sa mere Julie fille de Drusus, & qui s'acqueroit beaucoup de reputation en témoignant la fuir par une vie modeste & retirée. Neron se laissa aller sur cela à de vaines frayeurs, & conseilla à Plautus pour étouffer ces mauvais bruits, de se retirer en Asie. Mais en 62. Neron qui avoit commencé à joindre la cruauté à ses autres crimes, luy envoya oster la vie : & Plautus aima mieux souffrir ainsi la mort, que s'exposer pour conserver sa vie aux dangers & aux inquietudes d'une revolte, à laquelle L. Antistius Vetus son beaupere l'excitoit, & qui eust pu luy réussir. Neron fit un jeu de cette execution, & quand on luy apporta la teste de » Rubellius : Je ne savois pas, dit-il, qu'il eust le nez si grand.

an.14.c.22.p. 227|13.c.19.p. 203.n.59. — an.14.c.57-60. p.238. — Dio,l.62.p.707. b.

Neron fut malade cette année pour s'estre baigné dans de l'eau [trop froide] que les payens estimoient sacrée. Tac.an.14.c.22. p.227.

On marque ensuite qu'il donna un Roy à l'Armenie, que les armes de Corbulon avoient entierement soumise c.26.p.228.

[comme nous avons veu.] Ce Roy fut Tigrane qui avoit pour ayeul [ou plutost pour bisayeul] Archelaüs autrefois Roy de Cappadoce. ' Car il estoit petit-fils d'Alexandre à qui Herode Roy des Juifs son propre pere avoit fait perdre la vie, & de [Glaphyra] fille d'Archelaüs. Son pere se nommoit aussi Alexandre. Il estoit neveu d'un autre Tigrane aussi Roy d'Armenie, à qui Tibere avoit fait trencher la teste [en l'an 36.] Tacite dit que le long sejour que ce jeune Tigrane avoit fait à Rome, " luy avoit abaissé le cœur jusqu'à tout souffrir en esclave. Corbulon luy laissa quelques troupes pour s'établir : car il y avoit encore bien des Armeniens qui souhaitoient les Arsacides, [& la maison royale des Parthes. Il ne put pas en effet subsister long-temps, comme nous verrons dans la suite.] ' Son fils nommé Alexandre, qui avoit épousé Jotape fille d'Antiochus Roy de Comagene, fut fait Roy " d'un canton de la Cilicie par Vespasien.

Jos. ant. l. 18. c. 7. p. 628. c. f. — *Tac. an. 14. c. 26. p. 228.* — *usque ad servilē patientiam demissus.* — *Jos. ant. l. 18. c. 7. p. 628. f.* — *Η' νήσου.*

' Neron en donnant l'Armenie à Tigrane, en demembra quelques endroits, qu'il soumit à Antiochus [Roy de Comagene,] à Nipolis, ou plutost Trascypolis, Roy de quelques pays aux environs, & à Aristobule ' Roy de la petite Armenie fils d'Herode Roy de Calcide, [& neveu du grand Agrippa dernier Roy de Judée.] ' Corbulon quitta alors l'Armenie, & s'en alla en Syrie, dont Neron luy avoit donné le gouvernement aprés la mort de Numidius Quadratus.

Tac. c. 26. — *Jos. ant. l. 20. c. 5. p. 694. f.* — *Tac. c. 26.*

' La ville de Laodicée [en Phrygie] l'une des plus illustres de l'Asie, souffrit beaucoup cette année par un tremblement de terre. Mais elle se rétablit par ses seules richesses, sans estre assistée des Romains. ' Eusebe dit que le tremblement ruina encore Hieraple & Colosses : mais il ne le met que quatre ans aprés.

c. 27. p. 228. — *Eus. chr.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 61, DE NERON 7, ET 8.

' *C.* [1] *Cæsonius Pætus, & P. Petronius Turpilianus Consuls.*

[b] Le Senat condanna en cette année plusieurs personnes de qualité pour avoir contribué à supposer un testament. Il y avoit entr'autres Antonius Primus, qui depuis

Tac. an. 14. c. 29. p. 230 | Noris, ep. cons. p. 38 | Phle. mir. c. 20. p. 89. — *b Tac. an. 14. c. 40. 41. p. 233.*

1. ' Lipse croit que Cæsonius est celuy mesme qui fut battu l'année suivante en Armenie, '& que Tacite appelle en cet endroit là Cæsennius Pætus. *a* Phlegon nomme en effet le collegue de Petrone Cesennius. *b* Neanmoins Noris en fait deux, & l'on trouve dans une inscription L. Cæsennius Pætus Consul subrogé avec P. Calvisius Ruso ; au lieu que dans une autre le collegue de Petrone est nommé Cæsonius.

Tac an. 15 c. 6. p. 242 n. 4. 5. — *a Phleg mir c. 20. p. 89.* — *b Noris, ep. cons. p 38.*

ſervit beaucoup à élever Veſpaſien à l'Empire, & Aſinius Marcellus d'une famille illuſtre, & reglé dans ſes mœurs: mais il regardoit la pauvreté comme le plus grand des maux. Sa naiſſance & l'interceſſion de l'Empereur l'exemterent de la peine due à ſa faute, mais non de la honte.

'Peu aprés, Pedanius Secundus Prefet de Rome, qui avoit eſté Conſul, fut tué par un de ſes eſclaves : & ce crime d'un ſeul fut vengé par la mort de 400. eſclaves du meſme maiſtre, ſuivant l'ancienne rigueur du droit Romain, quelque effort que fiſt le peuple pour ſauver tant de miſerables, dont beaucoup au moins eſtoient certainement innocens. Mais les grands croyoient n'avoir que ce moyen d'aſſurer leur vie parmi ces armées d'eſclaves qu'ils poſſedoient. C. 42-45. p. 233. 234.

'On preſenta cette année à Neron un enfant qui avoit quatre teſtes, & tous les autres membres multipliez à proportion. Phleg. mir. c. 20. p. 89.

ARTICLE XIII.

L'Angleterre preſque perdue eſt conſervée par la valeur de Suetonius Paulinus.

"DURANT que Neron ne ſongeoit qu'à ſe divertir, il penſa perdre l'Angleterre. 'Veranius "y gouvernoit [en l'an 58.] ce que Claude en avoit conquis, & y fit peu de guerres, eſtant mort en moins d'un an. Suetonius Paulinus luy ſucceda [en 59.] grand capitaine, & jugé digne d'eſtre comparé à Corbulon. [Il s'eſtoit ſignalé en Afrique dés l'an 42. ¹ & avoit eſté Conſul l'an 57.] Il réuſſit fort bien en Angleterre durant deux ans, qu'il travailla à ſoumettre divers peuples, & à en aſſurer la conqueſte. V. Claude. Dio, l. 62. p. 700. Tac. an. 14. c. 29. p. 230 | v. Agr. c. 14. p. 143.

'Ce ſuccés, & la gloire que Corbulon avoit acquiſe en Armenie, flatant ſon courage, il reſolut la conqueſte Ibid.

1. [On ne peut douter qu'il n'euſt eſté Conſul auſſi bien que tous les autres qu'on envoyoit alors en Angleterre,] 'puis qu'il eſtoit le plus ancien des Conſulaires en 69. *a* lors que L. Piſo Conſul en 57. avec Neron, vivoit encore. [Ainſi Suetone Conſul en 66. n'eſt pas celuy-ci, mais apparemment ſon fils. Tac. hi. l. 2. c. 37. p. 43. *a* Plin. l. 3. ep. 7. p. 171. 172.

Lluyd, Ferrar. Sanf.

de l'isle de Mona, ' qui est celle qu'on appelle aujourd'huy Anglesey sur la coste septentrionale du pays de Galles, dont elle n'est separée que par un petit trajet. ' Aussi la cavalerie Romaine y entra partie à gué, partie à la nage [1]. Et neanmoins cette isle ne laissoit pas de servir de retraite à ceux qui fuyoient la puissance des Romains. Elle estoit peuplée d'un grand nombre d'hommes, qui se défendirent peu. Suetone y établit des garnisons, & abattit leurs bois sacrez, où les Druides leur avoient appris à sacrifier des hommes, & à chercher dans leurs entrailles la connoissance de l'avenir.

Tac. an. 14. c. 29. p. 230. | c. 30.

' Mais durant qu'il estoit occupé dans cette isle, " Boudicée Reine des Iceniens, [qui font aujourd'huy le royaume d'East-angles,] fit revolter tout le pays, irritée des mauvais traitemens qu'elle, ses filles, & ses peuples recevoient des officiers Romains, depuis que le Roy Prasutague son mari avoit laissé l'Empereur pour coheritier de ses filles, s'imaginant par là mettre sa maison & ses Etats hors de toute sorte d'insultes. Les peuples voisins n'estoient pas mieux traitez, ' sur tout par Catus Decianus Intendant de la province : & Dion ajoute que Seneque qui les avoit presque contraints de prendre de luy à usure une grande somme d'argent, vouloit les obliger par force à la luy rendre toute à la fois.

c. 31 | v. Agr. c. 15. 16. p. 143. 144 | Dio, l. 62. p. 700-704.

Autr. Boundouique, ou Voadique.

Tac. an. 14. c. 32. p. 231 | Dio, l. 62. p. 701. a.

&c.

' Ils prirent donc tout d'un coup les armes pour recouvrer leur liberté ; & au nombre de 120. mille hommes, ils vinrent attaquer la colonie Romaine établie à Camalodunum, l'emporterent d'assaut, & deux jours aprés, le temple qu'on y avoit basti à Claude : & Petilius Cerealis s'estant voulu opposer à eux avec une legion, ils mirent en fuite la cavalerie, & passerent toute l'infanterie au fil de l'épée. Ils ne songoient point à faire des prisonniers, mais à tuer, pendre, crucifier, bruler tout ce qui tomboit entre leurs mains, parce qu'ils vouloient moins vaincre ou s'enrichir, que se vanger des mauvais traitemens qu'on leur avoit faits.

Tac. c. 31-33 | v. Agr. c. 16. p. 144 | Dio, p. 701. b | 704. b. c.

' Toute la province estoit perdue, si Suetone n'y fust accouru. Il passa au milieu des ennemis jusques à Londres, ville déja celebre par le commerce. Le peuple le

Tac. v. Agr. c. 16 | an. 14. c. 33.

1. [Ce ne peut donc pas estre l'isle du Man, environ à douze lieues de la coste du Nordhumberland.]

conjura de s'y arrester. Mais n'ayant pas encore assez de forces pour y attendre les ennemis, il ne voulut pas hazarder de tout perdre pour sauver une ville. Ainsi il prit avec luy ceux qui le purent suivre, & laissa le reste à la discretion des barbares, qui en firent un grand carnage, aussi bien que des habitans de Verolamium, " ville libre [que Sanson place à peu prés ou est aujourd'huy l'Abbaye de S. Alban à sept lieues de Londres au nord-est:] ' & on dit qu'on voit auprés de cette Abbaye sur la riviere de Lea des restes d'anciens bastimens, qu'on appelle encore Verulam. ' On tient que les Anglois tuerent alors jusqu'à soixante & dix ou quatre-vingt mille Romains, citoyens ou alliez. ' Ils avoient esté avertis de ce malheur par divers prodiges.

municipiū.

Baudran. p. 317. a.

Tac. an. 14. c. 33| Dio, l. 62. p. 700.

Tac. c. 32| Dio, p. 700.

' Suetone n'avoit encore pu ramasser que dix mille hommes, lorsque pressé par la necessité des vivres, il se resolut à donner bataille aux ennemis, dont on fait monter le nombre à 230. mille, conduits par Boudicée. ' Car les Anglois estoient assez accoutumez à combattre sous des femmes: ' & celle-ci avoit tout l'air & le courage d'un homme de guerre. ' Dion dit qu'on combattit long-temps avec la mesme ardeur & un égal avantage. ' Enfin neanmoins la valeur & la discipline l'emporterent sur le nombre; & quelques-uns ont dit que les Romains avoient tué prés de 80. mille Anglois sans avoir eu qu'environ 400. morts, & un peu plus de blessez. Boudicée mourut peu aprés de maladie, ou s'empoisonna elle-mesme; & sa mort dissipa l'armée des Anglois. ' Ainsi le gain d'une seule bataille appaisa ce grand mouvement, & soumit de nouveau l'Angleterre.

&c.

Tac. an. 14. c. 34| Dio, p. 704. c. 706.

Tac. an. 14. c. 35. p. 232| v. Agr. c. 16. p. 144.

a Dio, p. 701. a. b.

b p 706. d.

c d| Tac. an. 14. c. 36. 37.

Tac. v. Agr. c. 16. p. 144.

' Neron avoit si peu d'ambition, qu'il songea à abandonner ce pays, s'il n'eust esté retenu par la honte [de paroistre plus lasche que Claude mesme qui l'avoit conquis.] ' Il y fit passer quelques troupes de la Germanie, dont Suetone se servit contre les restes des rebelles. Car beaucoup demeuroient armez par la crainte du chastiment, & dans l'esperance qu'il viendroit bien-tost un nouveau General, plus aisé ou à appaiser [ou à vaincre.] ' Julius Classicianus nouvel Intendant, qui ne s'accordoit pas avec Suetone, répandoit ce bruit: & pour le rendre veritable, il mandoit à Rome qu'on auroit toujours la

Suet. l. 6. c. 18. p. 594.

Tac an. 14. c. 38. p. 232| v. Agr. c. 16 p. 144.

an. 14. c. 38.

v.Agr. c.16. p. 144. guerre tant que Suetone commanderoit. ' Il estoit en effet un peu trop severe envers les vaincus, & les traitoit
an.14. c.39. p. 232.233. comme offensé personnellement par leur revolte. ' Neron y envoya sur cela Polyclete son affranchi, qui fut receu avec des honneurs dont les barbares non accoutumez à reverer des valets, se moquerent ouvertement. Son rapport fut assez favorable à Suetone, & on le laissa dans son employ. Mais peu de temps aprés, ayant receu quelque petite perte sur mer, il fut rappellé, & Turpilien qui avoit déja achevé son Consulat, fut mis en sa place. Celuy-ci [qui ne vint apparemment que l'année suivante,] ne fut point attaqué des ennemis, & ne les attaqua point non plus; mais donna à son oisiveté le nom
v.Agr.c.16. 17. specieux de la paix: ' & cette tranquillité dura jusques
c.18. sous Vespasien. ' L'isle mesme d'Anglesey avoit secoué le
an. 15. c.72. p. 265. joug des Romains. ' Turpilien estoit apparemment revenu à Rome en 65. dés le mois d'avril.

Apoll. Ty. v.l.4. c.11.p.191.b. ' Neron écrivit cette année aux Lacedemoniens, pour leur reprocher qu'ils abusoient de la liberté dont les Romains les laissoient jouir. On crut que c'estoit sur un mauvais rapport que le gouverneur de la Grece avoit fait contr'eux.

ARTICLE XIV.

Consulat de Seneque : Action de leze-majesté rétablie : Burrhus meurt; Tigellinus prend sa place, & s'élève par la retraite de Seneque.

L'AN DE JESUS-CHRIST 62, DE NERON 8, ET 9.

Tac.an.14.c.48. p.235|n.121|Idat. *' P. Marius [1], & L. Asinius Gallus Consuls.*

Onu.fas.p.48. ' ON croit que Junius Marullus fut aussi Consul en
Tac.an.14.c.48. p.235. cette année: ' & il est certain que dés le commencement il estoit designé pour l'estre [Onuphre, Goltzius & d'autres marquent aussi que Seneque fut Consul de-
n. 124. puis le mois de juillet avec Trebellius Maximus.] ' Et il y a des endroits qui favorisent ce Consulat de Seneque,

Tac.an.15.c 25.p. 248. a hist.l.1.c.77.p. 27. 1. Onuphre (*in fas. p. 203. d.*) croit que c'est Marius Cesus celebre dans les Histoires de Tacite. ' Mais ce Celsus n'estoit que Colonel d'une legion en 63. *a* & fut Consul subrogé en 69. [sans qu'on marque qu'il eust déja esté Consul ordinaire.]

particulierement un arrest du 25. aoust dans le Digeste. Cependant Ausone dit qu'il n'a jamais eu le Consulat, & il est assez visible qu'il l'entend mesme des Consulats subrogez. [Que s'il l'a neanmoins esté, (car Ausone peut ne l'avoir pas sceu)] ç'a esté apparemment avant cette année, en laquelle nous allons voir que son credit estoit déja fort diminué. Auson.n.387.b. conf.p.387. p.388. Lips. v. Senec. c.4.

On vit revivre au commencement de cette année l'accusation de leze-majesté au sujet d'Antistius Sosianus, qui avoit fait des vers contre l'honneur de Neron. Tout le Senat alloit à le condanner à la mort. Mais la generosité de Thrasea ayant un peu ranimé celle des autres, malgré les plaintes lasches d'Aulus Vitellius [depuis Empereur, on resolut que c'estoit assez de le releguer dans une isle privé de ses biens. Avant que de former l'arrest on en parla à Neron, qui témoigna assez qu'il se sentoit picqué par Antistius, & eust voulu son supplice. Cependant comme il laissoit le tout à la liberté du Senat, Thrasea ni les autres ne changerent point, & Antistius fut banni. Fabricius Veiento fut aussi peu aprés chassé d'Italie par Neron, pour avoir fait des écrits contre le Senat. Ses écrits furent estimez tant qu'on défendit de les lire; & depuis on n'y songea plus. Tac.an.14.c.48. p.235|16.c.14. p.270. an.14.c.49.p. 235. c.50.p.235.236.

Le Senat à la requisition de Thrasea, & avec la permission de Neron, défendit aux peuples des provinces d'envoyer faire à Rome l'eloge de ceux qui les avoient gouvernez; parce que les Gouverneurs pour obtenir des peuples ces témoignages de leur affection, se relaschoient dans beaucoup d'occasions ou leur devoir demandoit qu'ils eussent de la fermeté & de la vigueur. an.15.c.20-22.p. 246.247.|n.25.

L'Empire perdit cette année un grand appuy par la mort de Burrhus, que beaucoup crurent avoir esté empoisonné par ordre de Neron: Suetone & Dion l'écrivent. On le regretta encore plus lors qu'aprés sa mort Neron mit à sa place Fenius Rufus & Sofonius Tigellinus. Le premier estoit un homme d'honneur, qui s'estoit acquité du soin des vivres avec une parfaite integrité. Mais comme il ne faisoit point de mal, aussi il faisoit peu de bien, parce qu'il estoit lasche & paresseux. Et il avoit mesme peu de pouvoir d'en faire, à cause qu'il estoit aimé du peuple & des soldats; ce qui ne luy estoit pas fa- an.14.c.51.p. 236. Dio,l.62.p.706. c|Suet.l.6.c.35. p.626. a Tac.c.51.p. 236. *segnis.*

 L'an de J. C. 62, de Neron 8. 9.

vorable auprés de Neron. Au contraire Tigellinus qui avoit toujours servi aux débauches du Prince, & les avoit autorisées par son exemple, estoit tres-bien dans son esprit. ' Nous ne nous arrestons point à rapporter ce que l'histoire en dit de particulier. ' Il surpassoit encore tous ceux de son temps en cruauté; & il fut [le ministre ou] l'auteur de ce nombre infini de meurtres que Neron commit depuis ce temps-ci, outre ceux qu'il commit quelquefois de luy-mesme, & sans que Neron le sceust. Il se signala aussi enfin par son avarice.

n.13. | hi.l.1.c.72.p.26| Dio,l.62.p.707.a|Apol.Ty.v.l.4.c.15.p.205.b. | &c.

' Seneque voyant sa puissance diminuée par la mort de Burrhus, que Neron commençoit à luy parler moins, qu'il témoignoit plus d'inclination pour ceux qui le portoient au mal, & qu'on s'efforçoit de le decrier dans son esprit; il le pria de luy permettre de se retirer, comme Auguste l'avoit permis à Agrippa & à Mecenas, & d'agreer mesme qu'il luy remist les grands biens qu'il avoit receus de luy. Neron le luy refusa avec les plus grands témoignages de reconnoissance & d'affection. Suetone dit qu'il luy protesta plusieurs fois avec serment, qu'il n'avoit rien à craindre de tout ce qu'on pourroit dire contre luy, & que pour luy il periroit plutost que de luy faire aucun tort. Seneque répondit par des actions de grace, par où se terminent tous les entretiens qu'on a avec les princes: mais il ne laissa pas de quitter [autant qu'il put] " les marques de son ancien credit, ne souffrit que peu de visites, ne voulut plus estre accompagné dans les rues, & sortit peu, feignant d'estre incommodé, ou appliqué à l'étude & à la philosophie. ' Il s'occupoit dans sa retraite à écrire diverses choses sur la morale, & y employoit une bonne partie de la nuit. ' Il n'y vivoit, au moins dans la derniere année, que de pain & d'eau, avec quelques fruits, soit seulement par sobrieté, soit par la crainte du poison.

Tac.an.14.c.53-56.p.236.237| Suet.l.6.c.35.p.626. | *instituta prioris potentiæ.* | Sen.ep.8.p.77.b.c. | an.83.p.157.a| Tac.an.c.15.45.p.256.

' La diminution du pouvoir de Seneque augmenta celuy de Tigellinus, qui pour s'insinuer de plus en plus dans l'esprit de Neron, voyant qu'il haïssoit Sylla, & Rubellius Plautus, luy fournit des raisons pour oster la vie à l'un & à l'autre, comme nous l'avons marqué par avance: & le Senat en rendit graces à ses dieux.

Tac.an.14.c.57-59.p.238.239.

ARTICLE

ARTICLE XV.

Neron épouse Poppée en repudiant Octavia, qu'il fait enfin mourir: Mort de Pallas.

NERON delivré de la crainte que son imagination luy donnoit de Sylla & de Rubellius, & voyant que tous ses crimes passoient pour des actions saintes, se resolut d'épouser enfin Poppée, & de repudier Octavia, dont la conduite, comme il l'avouoit luy-mesme, estoit sans reproche. Mais la memoire de son pere, & l'affection que le peuple avoit pour elle, la luy rendoient odieuse: & il ne l'avoit jamais aimée, peut-estre parce qu'il le pouvoit legitimement. Burrhus s'estoit toujours opposé au dessein qu'il avoit de la repudier, & il luy dit un jour, que s'il le vouloit faire, il falloit qu'il luy rendist son mariage, c'est à dire l'Empire. Suetone dit qu'il songea plusieurs fois à l'étrangler. [b] Mais enfin aussi-tost aprés la mort de Rubellius il la repudia comme sterile; & sans attendre ensuite que dix-huit jours, il épousa Poppée.

Tac.c.59.60.p.238.239. — gravem. — an. 13. c.12.p.200. — an quia pravalent illicita. — a Dio, l.62.p.706.c. — Suet.l.6.c.35.p.624. — b p 624.625|Tac.an.14.c.60.p.239.

Celle-ci [qui vouloit pousser le crime jusqu'au bout,] fit accuser Octavia d'un amour criminel pour un joueur de fluste nommé Eucere: & plusieurs de ses femmes mises à la question cederent aux tourmens, ou au desir de plaire à Poppée: mais beaucoup soutinrent constamment la verité & l'honneur de leur maistresse. Cependant Neron la bannit sur cela dans la Campanie, & luy donna des gardes: mais il la rappella aussi-tost, sur ce qu'il sceut que le peuple en murmuroit ouvertement: & dés qu'on sceut qu'on la rappelloit, le peuple en témoigna une extreme joie, donna de grandes louanges à Neron, alla abattre les statues qu'on avoit déja dressées à Poppée, & couronna de fleurs celles d'Octavia, les portant comme en triomphe.

Tac.c.60|Dio.p.707.a.b. — &c. — Tac.c.60.61|Suet.c.35.p.624.

Cet amour du peuple pour Octavia fut l'arrest de sa mort. Poppée qui craignoit pour son mariage & pour sa vie mesme, persuada à Neron qu'il avoit tout à craindre de la puissance imaginaire de cette princesse; & sur cela il envoya querir Anicet qui avoit déja tué sa mere.

Tac.c.61.62. — &c. — c.62-64.p.239.240|Suet. c.35.p.625.

Ce premier crime ne luy avoit pas donné beaucoup de credit, & sur la fin il estoit mesme devenu insupportable, comme sont d'ordinaire tous les ministres des grands crimes, parce que leur presence semble toujours nous les reprocher. Mais Neron luy protesta alors qu'il le reconnoissoit pour l'unique auteur de son salut, & le combla de promesses en cas qu'il voulust le servir encore contre Octavia en s'avouant son adultere, & souffrant durant quelque temps une disgrace apparente. Il luy faisoit entendre en mesme temps qu'il y alloit de sa vie s'il le refusoit. Les crimes qu'Anicet avoit déja commis, luy furent un engagement pour ne pas refuser celuy-ci.

Ibid. 'Neron publia aussi-tost par un edit l'injure qu'il pretendoit avoir receue d'Octavia: il l'accusa de s'estre fait avorter pour couvrir son crime, luy qui venoit de la repudier comme sterile: & sur cet adultere imaginaire avec un Commandant de quelques galeres, il fonda des desseins de brouiller l'Etat qui n'estoient pas moins imaginaires. Cependant on la bannit tres-reellement dans l'isle Pandataire, où peu aprés on luy osta la vie en luy ouvrant les veines, & en l'étouffant dans un bain. Il fallut encore luy couper la teste, afin que Poppée eust le plaisir de la voir. On offrit pour cela des sacrifices, par une regle generale de témoigner une joie nouvelle toutes les fois que Neron bannissoit ou tuoit quelqu'un.

Tac. c. 63. 'Tacite remarque que jamais rien ne toucha tant le peuple que le malheur de cette Princesse, qui succomboit [à l'âge d'environ 22. ans "] sous la haine d'une Poppée, & sous une calomnie qui luy estoit plus sensible que la mort mesme, sans y avoir donné aucun pretexte, & sans avoir jamais gouté dans la vie aucun plaisir. 'Elle avoit eu le titre d'Auguste. [a] Neron se tua [six ans aprés] le mesme jour qu'il l'avoit fait mourir, [qui fut le 11. de juin.] 'Anicet fut relegué en Sardaigne, où il ne manqua de rien, jusqu'à ce qu'il y mourut. (V. Claude n. 1.)

Spanh. p. 619. | a Suet. l. 6. c 57. p 654. | Tac. an 14. c 62. p. 239. 240.

'Doryphore, Pallas, & Romain tous affranchis moururent aussi cette année; & on crut que Neron les avoit fait empoisonner, le premier qui estoit Intendant de sa maison, parce qu'il s'estoit opposé au mariage de Poppée, Pallas pour jouir plutost de ses richesses immenses, &

c. 65. p. 240 | Suet. l. 6. c. 35. p. 626 | Dio, l. 62. p. 707. c.

Romain parce qu'ayant accusé Seneque d'une intelligence dangereuse avec C. Piso, Seneque avoit fait retomber cette accusation sur luy-mesme. Nous parlerons dans la suite de la conspiration de Pison.

' L'Acaïe & la Macedoine furent agitées cette année par un tremblement de terre. Senec. nat. q. l. 6. c. 1. p. 455. c.

ARTICLE XVI.

Les Parthes attaquent l'Armenie; Corbulon la défend, & Pætus la perd.

[NOus avons veu sur l'an 60. comment Tigrane avoit esté fait Roy d'Armenie par Neron aprés que Corbulon en eut chassé Tiridate.] ' Vologese Roy des Parthes frere de Tiridate ne souffrit pas long-temps cette injure faite à sa maison. Et il fut encore animé à la guerre par les plaintes de Monobaze Roy de l'Adiabene son vassal, sur qui Tigrane avoit fait des courses, [peut-estre pour ravoir Nisibe qui avoit autrefois esté de l'Armenie.] Vologese donna donc des troupes à Tiridate pour se remettre en possession de son royaume, se reservant, disoit-il, à attaquer les Romains mesmes dans la Syrie, quand il auroit appaisé la revolte des Hircaniens. Corbulon qui commandoit en Syrie, se prepara à l'y recevoir, manda à Neron qu'il falloit un General particulier pour défendre l'Armenie, & en attendant L. Cæsennius Pætus[1], à qui Neron donna cette charge, il envoya deux legions afin que Tigrane eut moyen de se défendre. Ainsi les Parthes ayant assiegé Tigranocerta, ils n'y receurent que de la perte & de la honte. Tac. an. 15. c. 1-4. p. 241. 242. Dio, l. 62. p. 710. c. d.

' Corbulon envoya en mesme temps à Vologese qui estoit alors à Nisibe, pour se plaindre de ce que nonobstant la paix, ses troupes assiegeoient un Roy allié de l'Empire, & le menacer que s'il ne les retiroit, il entreroit luy-mesme sur les terres des Parthes. Vologese avoit peu d'envie d'entreprendre la guerre contre les Romains, & savoit le mauvais succés du siege. Il manquoit mesme de fourage pour ses chevaux, parce que les sauterelles Tac. c. 5. 6. p. 242.

1. 'qui avoit esté Consul subrogé avec P. Calvisius Ruso. On n'en sçait pas l'année: car il le faut distinguer de Cæsonius Pætus Consul ordinaire en 61. Noris, ep. consul. 38.

avoient mangé toute l'herbe. Ainsi il promit de rappeller ses troupes, & d'envoyer à Neron pour confirmer la paix & demander l'Armenie pour Tiridate.

[Cela ne se pouvoit sans deposseder Tigrane: & il semble neanmoins que Corbulon en soit demeuré d'accord.] Au moins on crut que Vologese & luy estoient convenus par un traité secret, que les Parthes, les Romains, & Tigrane mesme quitteroient l'Armenie. Ce qui est certain c'est que les legions qui avoient défendu l'Armenie allerent passer l'hyver dans la Cappadoce: [& depuis cela on n'entend plus parler de Tigrane. Tacite qui assurément ne demesle pas assez tout cela,] 'nous depeint aussi-tost aprés Tigranocerta & toute l'Armenie comme un pays ennemi dont il falloit que les Romains se rendissent maistres par les armes, [sans nous dire comment cela estoit arrivé.] 'Dans la suite il parle de quelques Seigneurs d'Armenie qui avoient abandonné les premiers le parti des Romains. [Tout ceci se fit apparemment en l'an 61.

c.7.8.p.243.

c.27.p.248.

L'année suivante,] 'les deputez que Vologese avoit envoyez à Rome, estant revenus sans rien obtenir, Pætus qui estoit arrivé, entra avec deux legions en Armenie, se vantant, dit Tacite, d'aller [1] prendre Tigranocerta. Il prit des chasteaux, fit quelque butin; & estant revenu un peu avant l'hyver, 'il envoya une de ses legions dans le Pont, & affoiblit encore ce qui luy restoit de troupes par les permissions qu'il donnoit à tous ceux qui vouloient s'absenter. 'Il écrivit cependant à Neron des lettres magnifiques: '& sur cela le Senat decerna des arcs de triomphe & des trophées, sans songer que la guerre ne faisoit que commencer, & qu'elle alloit avoir une autre fin. 'Car Vologese voyant qu'il n'y avoit rien à faire du costé de la Syrie, où à la veue de son armée Corbulon avoit passé l'Euphrate, tourna du costé de l'Armenie & de Pætus, qu'il trouva encore plus dépourveu de courage & de prudence que de soldats. Il le vint assieger dans son camp, & le reduisit non par la force, (car selon Dion il estoit tout à fait hors d'état de le

c.7.8.p.243.

c.10.

c.8.

c.18.p.245.

c.10-16.p.243-245|Suet.l.6.c.39 p.632|Dio, l. 62.p.710.711.

Dio, l. 62.p.710.e.

1. Dion dit au contraire qu'il l'alloit secourir contre Vologese qui l'assiegeoit. [Pour l'accorder en partie avec Tacite (car on ne le peut pas entierement) il faudroit dire que c'estoient d'autres Parthes qui assiegeoient Tigranocerta, & que Vologese vint ensuite.]

forcer) mais par la seule frayeur, à se trouver heureux d'en pouvoir sortir par une composition honteuse, à la charge que tous les Romains sortiroient de l'Armenie, & remettroient entre les mains des Parthes les chasteaux qu'ils y tenoient, & tous les vivres; à quoy on ajoute encore plusieurs indignitez.

'Corbulon que Pætus avoit prié d'abord avec peine, & puis avec empressement de venir à son secours, arriva aussi-tost aprés. 'Les deux armées en se rencontrant ne se témoignerent neanmoins que de la compassion & de l'amitié, sans jalousie & sans reproches. Pætus vouloit qu'on rentrast dans l'Armenie, d'où Vologese estoit déja parti: mais comme les ordres de Corbulon ne s'étendoient point à cela, il s'en retourna en Syrie, 'où Vologese l'envoya sommer de quitter les forts qu'il avoit bastis au delà de l'Euphrate sur les terres des Parthes. Il dit qu'il le feroit si Vologese quittoit aussi l'Armenie, & Vologese y consentit. Ainsi les Armeniens demeurerent à eux-mesmes, en attendant la réponse que Neron feroit aux Ambassadeurs que Vologese luy devoit envoyer, afin de luy demander une seconde fois l'Armenie pour Tiridate.

Tac. c. 10-12. p. 243. 244. | c. 17. p. 245. | p. 245 | Dio, p. 711. d.

ARTICLE XVII.

Corbulon oblige Tiridate à venir demander l'Armenie à Neron: Pompeies abismée: Naissance & mort de Claudia fille de Neron.

L'AN DE JESUS-CHRIST 63, DE NERON 9, ET 10.

'*L. Verginius Rufus & C. Memmius Regulus Consuls.*

Tac. an. 15. c. 23. n. 27. p. 247 | Noris, ep. cons. p. 41.

[VERGINIUS Rufus est celebre pour avoir refusé l'Empire à la fin de Neron.

Les affaires de l'Armenie demeurerent en suspens jusqu'à cette année,]'en laquelle les Ambassadeurs de Vologese arriverent à Rome dés le commencement du printemps. Ils rendirent à Neron une lettre où leur Prince protestoit que Tiridate auroit esté prés de venir recevoir le diademe de sa main, s'il n'eust esté engagé à des fonctions sacerdotales qui ne luy permettoient pas de s'éloigner;

Tac. c. 24. p. 247.

L'an de J. C. 63, de Nerō 9. 10.

mais qu'il l'iroit prendre au pied de son image, & des enseignes [des legions.]

c.25.p.247.248| Dio,l.62.p.711. d.e|Suet.c.13.p. 588.

'Quoiqu'on sceut à Rome le mauvais état des affaires d'Armenie, on ne voulut neanmoins rien accorder aux Ambassadeurs, leur laissant seulement croire que si Tiridate venoit luy-mesme, il obtiendroit ce qu'on luy refusoit alors : & Suetone dit qu'on l'en sollicita mesme par de grandes promesses. Cependant on resolut la guerre, & on en donna la charge à Corbulon, avec presque le mesme pouvoir qu'on avoit donné au grand Pompée pour la guerre des pirates. Pætus fut rappellé, & Neron crut le punir suffisamment, en luy disant qu'il se hastoit de luy pardonner, de peur qu'estant si aisé à s'effrayer, il ne tombast malade si on le faisoit attendre. On pretend que Neron vouloit aller en personne contre les Parthes, mais qu'un mauvais presage l'arresta.

Tac.c.26-29.p. 248.249|Dio,l. 62.p.712.a.b.

'Corbulon fit de grands preparatifs : & cependant il fit dire sous-main à Tiridate qu'il luy conseilloit de n'en point venir à une guerre qui ruineroit l'Armenie, & de prendre le parti d'aller recevoir cet Etat à Rome. Comme Corbulon passoit pour homme d'honneur, & estoit estimé des ennemis mesmes ; on crut qu'il parloit sincerement & en ami. Ainsi on prit jour pour une entreveue, & le lieu mesme où avoit esté le camp de Pætus. Tibere Alexandre [Juif apostat,] & Annius Vivianus gendre de Corbulon furent donnez pour ostages. Tiridate descendit le premier de cheval, & Corbulon aussi-tost aprés. La conclusion de leur entretien fut qu'au bout de quelques jours Tiridate quitta le diademe, & le mit en grande ceremonie au pied de la statue de Neron posée sur un throne, promettant de ne le reprendre qu'à Rome de la main mesme de ce Prince. 'Il demanda du temps pour se preparer à ce voyage, & en aller parler à ses freres Vologese & Pacore, qui estoient l'un à Ecbatanes, l'autre dans son royaume des Medes. Il donna cependant sa fille en ostage, & écrivit à l'Empereur une lettre de soumission. Vologese eut grand soin de demander que dans ce voyage son frere fust toujours traité d'une maniere digne de sa qualité. Ce Prince, dit Tacite, accoutumé " aux ceremonies superbes des Orientaux, ne savoit pas que les Romains se contentent d'a-

Tac.c 30.31.p. 250.

externa superbia.

voir " le pouvoir de maistres, & en negligent * le faste & les apparences comme de vaines affectations. [Nous verrons l'arrivée de Tiridate à Rome en l'an 66.]

" *jus imperii.* * *inania.*

' Dion parle d'une autre entreveue, où Vologese mesme & Monobaze [Roy de l'Adiabene] vinrent trouver Corbulon, & luy donnerent des ostages. Dio,l.62. p.712. c.

' Entre les troupes que Corbulon avoit préparées pour la guerre d'Armenie, il y en avoit qui luy avoient esté envoyées d'Illyrie ' par Tib. Plautius Silvanus Ælianus gouverneur de Mesie, qui se signaloit aussi alors dans la guerre. Car il peupla sa province de plus de cent mille personnes qu'il y amena d'au-delà du Danube, avec leurs femmes, leurs enfans, & mesme leurs Princes & leurs Rois. Dans le temps mesme qu'une partie de ses troupes estoit allée en Armenie, il arresta les Sarmates qui vouloient remuer. Il obligea aussi divers Rois ou inconnus jusqu'alors aux Romains, ou leurs ennemis, de venir reverer leurs drapeaux. Il traita avec les Rois des Bastarnes & des Roxolans. Il obligea le Roy des Scythes de lever le siege qu'il avoit mis devant Machéron au delà du Borysthene, & fut le premier qui tira de ce pays une grande quantité de blé. Ses services furent enfin reconnus par Vespasien, qui luy donna les ornemens du triomphe, le fit Prefet de Rome, & en mesme temps Consul pour la seconde fois. Car il l'avoit déja esté avant ce temps-ci, aprés avoir accompagné Claude en Angleterre [en l'an 43.]

Tac.an.15.c.25. 26.p.248.

n.p.459.1.

&c.

' Le 5. fevrier de cette année, la ville de Pompeies fut presque toute abismée par un tremblement de terre, ' qui fit de grands ravages en plusieurs autres endroits de la Campanie. Cette province avoit souvent esté agitée par des tremblemens, quoique sans perte: ' mais aprés celuy-ci, plusieurs personnes en sortirent & ne voulurent plus y retourner.

Tac.an.15 c.22. p.247 | n.26.

Senec nat.q.l.6. c.1.p.454.

p.455.d.

' Poppée accoucha vers ce temps-là à Antium d'une fille, à qui l'on donna aussi-tost le titre d'Auguste, aussi bien qu'à Poppée. L'enfant fut nommée Claudia ; mais elle mourut dans le quatriéme mois. Neron parut excessif & dans sa joie & dans sa douleur, & le Senat toujours egalement flateur & lasche.

Tac.c.13.p.247 | Suet.l.6.c.35.p. 525.

ARTICLE XVIII.

Neron brule Rome, bastit son palais d'or.

L'AN DE JESUS-CHRIST 64, DE NERON 10, ET 11.

'*C.* [1] *Lecanius Bassus, & M. Licinius Crassus Frugi Consuls.*

Tac.c.33. p.150| Idat|Front.aq.d. p.119. *a* Tac.an.15.c.33. 34.p.250.251. *b* c.35.p 251|Dio val p.690.

[a] NERON s'en alla cette année chanter à Naple, dans le dessein d'aller faire la mesme chose en Acaïe: & il fut jusqu'à Benevent, [b] où il fit mourir Junius Torquatus descendu d'Auguste, parce, disoit-on, qu'il faisoit trop de depense pour pouvoir demeurer particulier. ' Il revint ensuite à Rome au lieu d'aller en Acaïe: on ne sçait pourquoy. ' Il songeoit à aller en Orient, particulierement en Egypte. Mais estant allé au Capitole le jour qu'il devoit partir, quelque raison inconnue, & peut-estre le souvenir de ses crimes qui luy donnoit une frayeur continuelle, luy causa un tremblement par tout le corps, accompagné d'un evanouissement sur ce que son habit s'estoit accroché quelque part: & sur cela il rompit son voyage, en disant qu'il ne pouvoit se resoudre à affliger le peuple Romain par une si longue absence. &c.

Tac c.36.p.251. p.251|Suet.l.6.c. 19.p.594.

' Ce fut aprés cela, & ensuite d'un festin dont la pudeur ne nous permet pas de parler, qu'arriva le celebre embrasement de Rome, [c] qui de quatorze regions ou quartiers dont la ville estoit composée, en reduisit trois entierement en cendres, & ne laissa de sept autres que quelques " restes de maisons. ' Toutes les antiquitez & les plus belles raretez de Rome y perirent, avec le temple de Vesta & les dieux Penates. ' On marque que le feu commença le 19. de juillet, le mesme jour ou Rome avoit autrefois esté brulée par les Gaulois. ' Il dura six jours & six ou sept nuits: & aprés avoir esté arresté parce qu'on abatit un tres-grand nombre de maisons pour le couper, il se ralluma encore, ' ensorte qu'on conte qu'il dura neuf jours. ' Il consuma une infinité de personnes, dont quelques-uns s'y jetterent par desespoir. [d] Ceux qui échapperent eurent pour retraite les tombeaux & quelques

Dio.l.62.p.707. 708|Tac.an.15. c.37.p.252. *c* Tac.c. 40.p. 254. c.41|Suet.l.6.c. 38.p.630. Tac.c.41. p.253. c.40|Suet.p.630. Tac.n.67. c.38|Dio,l.62. p.708.c. *d* Suet.p.630| Tac.c.39.

" *vestigia.*

1. ' Pline (*l.* 26. *c.* 1.) parle de Q. Lecanius Bassus Consulaire mort sous Vespasien. Noris l'entend de celuy-ci.

Noris, ep. cons. p. 41.

ques autres bastimens [hors de la ville.]

' Les historiens en rapportent encore d'autres particularitez : ' & remarquent qu'on vit les soldats destinez à remedier à ces sortes d'accidens, & des officiers de Neron, empescher par des menaces ceux qui travailloient à l'éteindre, ou l'augmenter eux-mesmes, en disant qu'ils estoient bien avouez, soit qu'effectivement ils eussent cet ordre, soit qu'ils le feignissent pour voler plus librement. ' Lors que le feu reprit, il recommença par des bastimens qui appartenoient à Tigellinus. ' Et Neron qui estoit à Antium, n'estant revenu que lors qu'il apprit que le feu approchoit du palais, qui en fut enfin consumé, il monta sur une haute tour d'où on voyoit fort bien l'embrasement, & là en habit de joueur de lyre, il se mit à chanter un poëme qu'il avoit fait sur l'embrasement de Troie. ' Tout cela fit croire que c'estoit luy qui avoit fait bruler la ville, " soit par une pure brutalité, soit par la curiosité de voir un evenement si étrange', soit pour avoir l'honneur de rebastir Rome & de la rendre plus belle qu'elle n'estoit. Dion & Suetone le disent comme une chose certaine, & Tacite témoigne en douter fort peu. ' S. Augustin le suppose aussi pour constant.

Dio,p.708.709| Tac.c.38-40. a Tac.c.39| Dio, p.709.a| Suet.p. 630.

Tac. c 40.

c.39|Dio,p.709. b.c|Suet.p.630. 631.

Tac.c.39.44| Dio, p.708. b| Suet.p.629|Aug. div.106.p.579. 2.c.d

saviente an fluète. Aug.

Aug.div.106.p. 579.2.c.d.

' Il ne laissa pas ensuite de témoigner vouloir soulager de tout son pouvoir la misere où il avoit reduit le peuple.' Il travailla à rebastir la ville, en marqua les rues bien plus larges qu'elles n'estoient auparavant, & tirées au cordeau, aggrandit les places, ' fit environner " les quartiers de portiques qu'il fit faire à ses dépens. ' Il se chargea encore de nettoyer les ruines, & de faire emporter toutes les demolitions, afin de laisser la place libre aux proprietaires pour y bastir. Il promit mesme des recompenses à ceux qui auroient basti dans un certain temps. Il fit défense d'élever les maisons que jusqu'à une certaine hauteur; ' qui pouvoit estre de 60. ou 70. pieds. [c] Ainsi il rendit la ville plus belle qu'elle n'estoit auparavant : mais on croit qu'elle en devint moins saine, & plus sujette à la chaleur. ' Il eut le dessein d'en estendre les murailles jusqu'à Ostie, & d'y faire entrer la mer par un canal.

Tac. c.39.

c.43.p.354.

insulas.

p 254|Suet.c.16. p 590. b Tac. c.43.

n.79. c p.255.

Suet. l. 6. c.16. p.591.

' Quoiqu'il fist tout pour empescher qu'on ne le crut

Tac. n.55. c.44. p.255.

auteur de l'embrasement, on ne cessoit pas de le croire. Il voulut détourner ce crime sur les Chrétiens, qu'il traita pour cela avec la cruauté que l'on peut voir " en un autre endroit. ' Mais ceux mesmes qui haïssoient les Chrétiens, avoient compassion de les voir souffrir pour satisfaire la cruauté d'un tyran.

V. la persecution de Neron.

p. 256.

c. 45 | Suet. l. 6. c. 38. p. 631 | Dio, l. 62. p. 709. c.

'Ce que Neron dépensa pour rétablir Rome ne luy cousta guere. Car non seulement il receut les contributions que les villes & les particuliers luy offrirent pour cela, mais il les exigea mesme avec beaucoup de violence: de sorte que presque tout le monde en fut ruiné. ' Il enleva principalement tout ce qu'il y avoit d'ornemens & de richesses dans les temples avec les dieux mesmes, ayant envoyé pour cela en Orient Acrate affranchi, & Secundus Carinas homme qui avoit quelque eloquence, & nul honneur. ' Suetone dit qu'il ne se chargea d'oster les demolitions, que pour profiter des richesses qui s'y trouveroient, & qu'il ne permit à personne d'en approcher.

Tac. c. 45. p. 256.

Suet. p. 631.

c. 31. p. 615. 616 | Tac. c. 4. p. 2. 52 254. 258.

'De ces demolitions & des dépouilles des citoyens, il bastit son palais d'or; car c'est ainsi qu'on le nommoit, quoiqu'il fust moins considerable par l'or, les perles, & les autres enrichissemens, que par sa vaste étendue, qui enfermoit des terres labourables, des étangs, des bois, des vignes, des campagnes entieres. ' Quand il le vit achevé [en sorte qu'il y pouvoit demeurer,] il dit qu'il commençoit enfin à estre logé comme un homme. ' Suetone en fait une description plus particuliere. [Mais je ne puis comprendre ce que dit Pline,] ' que ce palais s'estendoit autour de toute la ville : & il dit la mesme chose du palais de Caius. ' Neron n'acheva pas tout à fait le sien. ' Suetone dit que ses bastimens firent plus de tort que toutes ses autres actions.

&c.

Suet. p. 617.

p. 615. 616.

Plin. l. 33. c. 3. p. 791. d | 36. c. 15. p. 870. a.

a Suet. v. Oth. c. 7. p. 694.

b. l. 6. c. 31. p. 615.

p. 617 | Tac. an. 15. c. 42. p. 254 | Plin. l. 14. c. 6. p. 314. d.

' Comme il n'aimoit que ce qui paroissoit impossible, il entreprit encore en ce temps-ci un canal de " 50. ou 60. lieues de long ; & large pour deux galeres, depuis Bayes & le lac d'Averne jusqu'à Ostie. Mais ce dessein ne réussit pas. [Il l'entreprit peut-estre à cause] ' des frequents naufrages qui arrivoient au cap de Misene : & il y en arriva un grand cette année, les pilotes ayant mieux aimé s'exposer aux vents contraires, que de man-

160. milles.

&c.

Tac. an. 15. c. 46. p. 256 | n. 95.

quer à l'ordre que Neron leur avoit donné d'arriver un certain jour.

ARTICLE XIX.

Conjuration de Pison decouverte & punie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 65, DE NERON II, ET 12.

' *A. Licinius Nerva Silianus, & M. Vestinus Atticus Consuls.* Tac.an.15. c.48. p.257|Phle. mir. c.23 p.90|Noris, ep.consf.p.42-45.

[a] PLAUTIUS Lateranus & Anicius Cerealis estoient designez Consuls dés le commencement de cette année. [b] Mais le premier fut tué avant que d'entrer dans son Consulat. [c] C'est luy dont la celebre basilique de Latran a tiré son nom. [Car c'estoit] [d] la maison de ceux de cette famille, & les auteurs du temps la mettent entre les plus magnifiques de Rome. a Tac.c.49.74. p.257.265. b c.60. p.261. c Hier. ep.30.p. 198.d. d Juven.sat.10. v.17.

' On marque divers prodiges arrivez sur la fin de l'année precedente: & il y parut une comete; ' ce qui estoit comme ordinaire du temps de Neron, & toujours suivi d'effets funestes, ' parce que Neron qui les craignoit pour luy, pretendoit en détourner l'effet en répandant le sang des personnes les plus illustres. Tac c.47.p.257. Plin.l.2 c.25.p. 16.e. Tac.p.257|Suet. c.36.p.626.627.

[Il en eut cette année une grande occasion] ' par la conjuration que forma contre luy C. Calpurnius Piso, qui avoit assez de qualitez pour esperer de parvenir à l'Empire, son luxe & ses débauches n'estant pas un obstacle en un siecle aussi corrompu que celuy-là. ' Il avoit sujet de tout craindre de Neron, qui dés l'an 62. regardoit comme un crime d'avoir de la liaison avec luy. Aussi cette crainte fut un des motifs qui le porta à conjurer contre son prince. ' Et neanmoins on marque qu'on ne sçait pas d'où en vint le premier dessein, mais qu'il ne vint pas de luy. Tac.an.15. c.48. p.257. an 14. c.65.p. 240. an.15. c.49.p. 257.

' Le poëte M. Annæus Lucanus [neveu de Seneque, & si celebre par sa Pharsale,] y entra des premiers, picqué, dit Tacite, de ce que Neron par une basse jalousie s'opposoit à la reputation de ses vers, & l'empeschoit de les publier. ' Sa vie, qu'on attribue à Suetone, l'accuse d'avoir eu une langue legere & intemperante, & d'avoir sur tout parlé de Neron qui l'aimoit, d'une maniere ca- p. 257. Suet.p.851.852.

Tac.an.15.c.49. 50. pable d'irriter mesme un prince doux & moderé. ' Plautius Lateranus designé Consul, Fenius Rufus l'un des Prefets du Pretoire, avec plusieurs autres officiers des gardes, & beaucoup de Senateurs, de Chevaliers, & de femmes mesmes entrerent aussi dans la conjuration, les uns par divers interests, les autres par l'imagination de delivrer l'Empire d'un si detestable maistre. ' Tous cependant garderent un secret admirable jusqu'au point de l'execution, ' qu'ils resolurent de faire durant les jeux du Cirque, qu'on celebroit le 12. d'avril. ' On eut la pensée de la faire à Bayes chez Pison mesme, où Neron venoit assez souvent peu accompagné: mais Pison ne voulut point qu'on violast chez luy le droit de l'hospitalité, & qu'on deshonorast sa maison par le sang de son Prince, quel qu'il pust estre.

c.54. p.259.

c.53. p.258. n.112.

c.52.

c.49.53.54. ' La veille de l'execution Flavius Scevinus Senateur, qui s'estoit chargé de donner le premier coup, fit un grand festin chez luy, donna la liberté ou de l'argent à plusieurs de ses domestiques, & parmi cette réjouissance extraordinaire il paroissoit triste & pensif. " Il signa son testament, donna un poignard à aiguiser, & fit preparer des bandages & des remedes pour des plaies. Milique son affranchi remarqua tout cela: ' & " le lendemain dés que le jour fut venu, il en alla avertir Neron, & dit qu'il y avoit assurément quelque grand dessein. Sur cela Scevinus fut amené, nia les preparatifs pour les plaies, avoua tout le reste, mais se défendit si bien qu'on ne savoit que croire, jusqu'à ce que Milique demanda qu'on envoyast querir Antonius Natalis, avec qui Scevinus s'estoit fort entretenu la veille. On leur demande separément le sujet de leur entretien; ils se coupent; ils sont aussi-tost mis dans les fers; on les menace de la question; & sur cette menace ils avouent la conjuration & quelques complices, qui declarerent ensuite les autres. ' Une femme nommée Epicaris, qui n'avoit rien de considerable, témoigna neanmoins plus de cœur. Car aprés avoir souffert la question, elle aima mieux s'étrangler que de trahir ceux qui s'estoient confiez en elle: [heureuse si elle eust mieux employé un si grand courage.]

obsignavit.

c.55.56.

12. d'avril.

c.51.57 | Dio, l.62. p.714. c.d.

Tac.c.58-60.79. ' Ce ne fut plus aprés cela qu'executions & que car-

nages des personnes les plus qualifiées. Pison & beaucoup d'autres furent aussi-tost mis à mort. ' Lucain qui avoit tasché d'eviter le supplice en trahissant sa propre mere Caia Acilia, & l'accusant d'estre de la conjuration, ce qu'on assure mesme avoir esté faux; ne put obtenir que la liberté de se faire ouvrir les veines, & mourut à ce qu'on dit le 30. d'avril, n'estant âgé [tout au plus] que de 27. ans. c.56.70 71|Suet. p.852|Lucan. prol.

' Lateranus fut mené au supplice, sans avoir seulement eu le temps d'embrasser ses enfans. Il ne declara quoy que ce fust : ' & Epaphrodite affranchi de Neron luy faisant quelque demande [1] [sur la conjuration,] il » luy répondit : Si j'ay quelque chose à dire, je le diray à » vostre maistre. ' Il ne fit non plus aucun reproche au Tribun qui alloit luy trancher la teste, quoiqu'il fust luy-mesme de la conspiration. ' Le premier coup qu'on luy donna n'ayant fait que le blesser, " il secoua un peu la teste, & puis la tendit comme auparavant. Tac.c.60. Arri.ex Epic.l.1. c.1.p.6. Tac. an.15.c.60. p.261. Arri.ex Epi.p.6. συνεκλυ-θὴς.

' Fenius Rufus témoigna beaucoup de foiblesse & à sa mort, & dans tout ce qui la preceda. Les autres officiers des gardes eurent plus de cœur. ' Un Centenier nommé Sulpicius Asper, à qui Neron demandoit pourquoy il avoit conspiré contre luy, luy répondit en un » mot : C'est pour l'amour de vous-mesme, ne voyant point » d'autre moyen de finir vos crimes. ' Subrius Flavius capitaine aux gardes luy répondit à la mesme question : Personne ne vous a plus aimé que moy tandis que vous » l'avez merité. J'ay commencé à vous haïr depuis que je » vous ay veu tuer vostre mere & vostre femme, mener » un chariot, devenir un comedien & un incendiaire. Rien ne fut plus sensible à Neron, accoutumé à commettre des crimes, non à se les entendre reprocher. ' Il affectoit neanmoins dans ces occasions beaucoup de douceur & de patience, peut-estre " pour ne pas s'attirer ces traits en témoignant s'en sentir picqué. Tac.c.66-68. c.68|Dio,p.713. a.b|Suet.l.6.c. 36.p.627. Tac.c.67|Dio,p. 713.b. Suet.c 39.p.632. 634. ne irritaret ingenia.

' On ne se contenta pas de punir les conjurez : leurs enfans furent aussi chassez de Rome, & plusieurs mesme perirent par la faim ou par le poison, quelquefois avec leurs precepteurs & leurs domestiques : & depuis cela Ne- c.36.p.627.

1. ὑπὲρ τοῦ συγκρουσθῆναι, que je n'entens point. Il faut peut-estre συγκροτηθῆναι, *luy faisant offre de son credit pour le servir.*

Tac. an. 15. c. 58. p. 260 | Dio, p. 713. c. ron fit mourir qui il luy plut sans distinction, & sans chercher mesme de pretexte. ' C'estoit un crime d'avoir eu quelque entretien avec l'un des conjurez, de l'avoir salué, de s'estre rencontré ensemble à un festin ou à un spectacle. Et tout ce qu'on disoit sur cela passoit aussi-tost pour vray. &c.

Tac. c. 68. ' Neron souhaitoit beaucoup de trouver le Consul Vestinus entre les conjurez, parce qu'il le haïssoit. Il l'avoit aimé; & Vestinus qui estoit un esprit libre & impetueux, abusant de cette familiarité, le piquoit souvent par des railleries, qui le penetroient d'autant plus qu'elles avoient plus de fondement: c. 52. 68. ' mais il n'avoit eu aucune part à la conjuration. c. 69 | Suet. c. 35. p. 624. ' Il avoit fait ce jour là toutes les fonctions de Consul, & estoit à table avec ses amis, lors que Neron sans autre raison & sans autre forme que sa volonté absolue, envoya luy ouvrir les veines, & l'étouffer dans un bain chaud.

ARTICLE XX.

Mort de Seneque.

[NOus n'avons point voulu mesler l'histoire de Seneque dans celle de la conjuration.] Dio, l. 62. p. 713. a. ' Dion assure qu'il y eut part. [Tacite n'en dit rien de positif,] Tac. an. 15. c. 60. p. 261. & c. 65. p. 262. ' & il dit mesme que Neron n'eut point de preuve qu'il y fust entré. ' Neanmoins il nous apprend que le bruit commun estoit que non seulement il l'avoit sceue, mais qu'il avoit souffert qu'on songeast à l'élever à l'Empire en tuant Pison aprés que Neron auroit esté tué. c. 56. ' Natalis seul avoit deposé contre luy. Mais c'estoit assez pour Neron qui ne cherchoit qu'à le perdre. c. 45. p. 256. ' Il luy avoit refusé l'année precedente la permission qu'il luy avoit demandée de se retirer loin de Rome à la campagne: p. 256 | Dio, l. 62. p. 713. c. ' ce qui avoit obligé Seneque à se tenir [presque toujours] renfermé dans sa chambre comme s'il eust esté malade " & incommodé des gouttes, pour n'estre pas obligé d'aller à la Cour. *quasi ægro nervis.* Neron avoit neanmoins accepté, s'il en faut croire Dion, la cession qu'il luy avoit faite de tous ses biens, sous pretexte de rétablir [Rome.] Tac. c. 45. p. 256. ' Cela ne l'empescha pas de le vouloir faire empoisonner par un

de ses propres affranchis. Mais cet affranchi avoua sa faute, ou Seneque en évita l'effet par la vie frugale qu'il menoit, se contentant de quelques fruits & d'eau pure. Tacite parle d'abord de cet empoisonnement comme d'un bruit peu averé ; ' & puis il l'assure positivement. c.60.p.262.

'Natalis avoit donc deposé contre Seneque qu'il l'avoit esté voir de la part de Pison, pour se plaindre de ce qu'il ne luy permettoit pas de le visiter ; & que Seneque avoit répondu qu'un entretien frequent ne pouvoit estre utile ni à l'un ni à l'autre ; mais que du reste sa vie dependoit de celle de Pison. Granius Silvanus Capitaine aux gardes eut ordre d'aller savoir de Seneque s'il avouoit cette deposition. Il le rencontra qui revenoit de la Campanie, & qui soupoit dans une maison de campagne "à une lieue & demie de Rome. ' Seneque avoua la visite de Natalis, mais il répondit qu'il s'estoit seulement excusé de voir Pison sur ses incommoditez, & sur l'amour qu'il avoit pour le repos. C'en fut assez pour Neron : & ayant sçu de Silvanus que Seneque ne témoignoit point songer à se donner la mort, il le renvoya luy en porter l'ordre. Il estoit alors, dit Tacite, dans son conseil secret des cruautez, c'est à dire avec Poppée & Tigellinus. c. 60. c. 61.

" à quatre milles, &c.

'Silvanus fit dire à Seneque par un Centenier l'ordre qu'il portoit, n'ayant pas voulu entrer pour le luy dire luy-mesme. Seneque ne témoigna point s'en étonner, & tascha mesme d'arrester par ses exhortations les larmes de sa femme Pompeia Paulina, & de ses amis. ' Sa femme témoigna qu'elle estoit resolue de mourir avec luy ; & au lieu de l'en empescher, il l'y exhorta & l'y engagea : de sorte qu'ils se firent tous deux ouvrir les veines en mesme temps, sans que le Centenier permist à Seneque d'achever son testament. Neron qui ne haïssoit point Pauline, & ne vouloit pas se charger encore de la haine de sa mort, envoya ordre de luy conserver la vie. Elle s'estoit retirée dans une chambre separée de celle de son mari, où on luy banda ses plaies, ou sans qu'elle le sceust [si elle avoit déja perdu connoissance,] ou de son consentement. Car comme on croit plutost le mal que le bien, beaucoup ont dit qu'elle n'avoit cherché la c. 62. c. 63. 64 | Dio, p. 713. d.

gloire de mourir volontairement avec son mari, que tant qu'elle avoit desesperé de sa grace. Ainsi elle vécut encore quelques années, toujours pasle & languissante, d'autant plus estimée qu'elle témoigna conserver plus de memoire & d'affection pour son mari.

Tac.c.63.p.262. ' Seneque souffrit de cruelles douleurs, ' & ne laissa pas de dicter diverses choses qui se répandirent aussi-tost parmi le peuple. ' Comme il languissoit long-temps, il prit du poison, mais sans effet, son corps estant déja trop sec & trop froid. Ce fut peut-estre pour le faire agir, ou pour faire plutost écouler son sang, qu'il se fit mettre dans de l'eau tiede: ' car les soldats le pressoient de finir sa vie. ' Enfin on le porta dans ses étuves, où la chaleur l'étouffa. Ses funerailles se firent sans aucune pompe, comme il l'avoit ordonné dés le temps de sa plus grande faveur. [Il paroist qu'il mourut le jour mesme que la conjuration fut découverte, ou le lendemain, c'est à dire le 12. ou 13. d'avril.]

c. 64. | Dio,l.62.p.713. d. | Tac.c.64.

c.62.63. ' Il mourut dans une grande estime de sa propre vertu, & une grande idée de la reputation qu'il laissoit aprés luy; [c'est à dire dans une disposition toute opposée à celle que Dieu donne aux Saints qu'il tire des miseres de cette vie pour les faire jouir du bonheur de l'autre. Cependant il n'a pas mesme réussi dans ce vain amour de la reputation. Car Dieu a permis qu'on ait sceu, ou qu'on luy ait attribué diverses choses fort indignes de la vie philosophique dont il faisoit profession: & son eloquence n'a pas esté estimée des personnes les plus judicieuses. Nous en pourrons parler plus amplement en un autre endroit.]

ARTICLE XXI.

Mort de Poppée, d'Antonia fille de Claude, & de plusieurs autres: Peste à Rome: Lion brulé: Le Pont Polemoniaque & le Mont-Cenis joints à l'Empire.

Tac. an.16.c.4.5. p.257.258. ' NERON passa une partie de cette année à chanter & jouer publiquement dans les jeux qu'il avoit instituez pour tous les cinq ans, ' & à depenser beau-

c.1.2.3. p.256. 257 | Suet.l.6.c.31.p.617.

coup

coup pour chercher en Afrique des thresors qu'un Cesellius Bassus avoit resvez.

'Poppée mourut en ce temps-là d'un coup de pied qu'il luy donna dans le ventre, parce qu'elle se moquoit de luy voir mener un chariot. Elle estoit grosse alors. [a] Il ne fit pas bruler son corps, comme les Romains avoient accoutumé de faire, mais le fit embaumer & porter dans le tombeau des Cesars. ' On assure qu'il fit bruler à ses funerailles plus de parfums, que toute l'Arabie-Heureuse n'en porte en un an. ' On luy decerna la divinité : mais Thrasea ne crut pas pour cela qu'elle fust deesse. [b] Dion nous apprend qu'elle avoit cinq cens asnesses, dont on tiroit tous les jours le lait, afin qu'elle s'y baignast. Tac.c.6.p.268| Suet.l.6.c.35.p. 625|Dio,p 714. d. a Tac. c. 6. Plin.l.12.c.18.p. 310.d. Tac.an.16 c.21. 22.p.272.273. b Dio, l.62.p. 714.c.

'Aprés la mort de Poppée, Neron voulut épouser Antonia fille de Claude, [sa belle-sœur, & sa sœur par adoption.] Elle le refusa, & sur cela il la fit mourir, l'accusant de quelque remuement, ' & peut-estre d'avoir eu part à la conspiration de Pison. [c] Il épousa donc Statilia Messalina descendue de Statilius Taurus deux fois Consul sous Auguste, & veuve d'Aticus Vestinus, qu'il avoit fait tuer à cause d'elle, dit Suetone. ' Elle eut aussi le titre d'Auguste. l.61. p.690 a| Suet.c.35.p.625. Tac.an.15.c.53. p.259. c Suet. c.35 p. 624|Tac.c.69. p 264. Goltz.p.46.

'La mort de Poppée fut suivie de l'exil de C. Cassius Longinus celebre Jurisconsulte. Quoiqu'il fust aveugle selon Suetone, il fut relegué en Sardaigne, d'où Vespasien la rappella. ' Pour L. Junius Silanus Torquatus jugé digne de l'Empire par ses bonnes qualitez & par sa noblesse, [estant descendu d'Auguste,] il fallut qu'il perdist la vie ' au mois de juin. [d] L. Antistius Vetus, sa belle-mere Sextia, & Pollutia sa fille, dont la vie reprochoit sans cesse à Neron la mort de Rubellius Plautus gendre de Vetus, eurent neanmoins la liberté de choisir leur mort. On voulut aprés cela leur faire encore de nouvelles injures : mais Neron témoigna qu'il estoit content [comme Tibere] de ceux qui ne luy avoient pas donné la peine de les condanner. Tac.an.16.c.6-9. p.268|n.20 Suet. c.37.p.628. Tac an 16.c.6-9. p.268.269. c.12.p.270. d c 10.11. p.269.

'La Campanie fut desolée cette année par des orages & des tempestes de vents, & la ville de Rome par une furieuse peste : ' & l'on conta dans une seule autonne trente mille morts. c.13.p.270. Suet.c.39.p.631.

'Parmi tant de cruautez, Neron donna une grande Tac.c.13.p.270.

Senec.ep.91.p.177.a.b. a p 178.b. b Tac.an.16.n.25. c Dio,l.46.p.323.d.e. d Petav.doct.t.l.13. e Senec.prol.p.10.

somme d'argent à la ville de Lion, pour la soulager de ce qu'elle avoit souffert ' par un embrasement qui l'avoit entierement reduite en cendres, [a] cent ans aprés sa fondation : [b] ce qui fait que Lipse met cet embrasement en 58. [c] l'ordre de fonder cette colonie ayant esté donné sous le Consulat d'Hirtius & Pansa, [d] 43. ans avant l'ere de JESUS-CHRIST. [e] Mais il y a apparence que cet ordre [1] ne fut pas si-tost executé, ou qu'elle fut brulée un peu plus de cent ans aprés : estant peu probable que Neron eust attendu sept ans à la soulager. ' Et on pretend que toutes les lettres de Seneque, qui seules parlent de cet embrasement, sont de la fin de 63. ou de 64. ' Lion fut bastie d'abord entre le Rhone & la Sône, [f] mais seulement sur la montagne. [g] Elle reconnut la liberalité de Neron en défendant son parti autant qu'elle put.

p.9. Dio,l.46.p.323.e. f Sen. ep.91.p.177.e.f. g Notit. Gall.p.292.a.

Saint Jerome marque sur cette année dans sa chronique ce que nous apprenons des historiens, ' que Neron ajouta à l'Empire deux nouvelles provinces, le Pont Polemoniaque, & les Alpes Cottiennes. Aurele Victor le met dans les cinq premieres années de ce regne. [Comme Tacite n'en parle point, il semble qu'il vaudroit mieux ne le mettre mesme qu'aprés cette année.] ' Les Romains avoient possedé [une partie] du Pont depuis les victoires de Pompée sur Mithridate. [Le reste obeïssoit sous Auguste à son Roy nommé Polemon, dont le nom paroist avoir passé à ses successeurs.] ' Celuy qui l'estoit en ce temps-ci, ceda cet Etat aux Romains : [on n'en dit point la raison. C'est apparemment le mesme Polemon] ' que Joseph appelle Roy [d'une partie] de la Cilicie, & qui épousa Berenice fille d'Agrippa Roy de Judée. ' Cette partie du Pont a long-temps retenu le surnom de Polemoniaque. ' On y met entr'autres villes celles de Neocesarée, de Comanes, & de Trebizonde.

Suet.l.6.c.18.p.594. Sex.Ruf. Suet.l.6.c.18.p.594 | Tac.hi.l.3.c.47.p.74. Jos.ant.l.20.c.5.p.693.f. Aur.Vict.epit. Geog.sac.

' Les Alpes Cottiennes, [qui sont les pays du Mont-Cenis,] ont aussi apparemment pris leur nom de leurs Princes, qui dés le temps d'Auguste portoient le nom de Cottius. ' M. Julius Cottius receut de Claude en l'an 44. le titre de Roy. [Mais luy ou son successeur] ' estant

Eus.chr.n p.196.1. Dio,l.60.p.681.b. Suet.l.6.c.18.p.594. Not.Gall p 191.

1. 'On cite une inscription qui semble dire le contraire : [mais elle paroist fausse ; D. Brutus estant mort avant que d'estre Consul.

mort, Neron en fit une province. ' A cause de l'addition de ces deux provinces Neron augmenta l'enceinte de Rome. Vopisc.v.Aurel.

ARTICLE XXII.

Neron étudie la magie, & y renonce; persecute les philosophes, bannit Musone.

L'AN DE JESUS-CHRIST 66, DE NERON 12, ET 13.

' *C. Suetonius Paulinus, & C. Luccius Telesinus Consuls.* Tac.an.16.c.14. p.270|Grut.p. 1102.4| Noris, ep.consl.ad| Dio, l.63.p.716.

[a] ON croit que ce Suetone est le fils de celuy qui avoit fait la guerre en Angleterre. [b] Philostrate qui fait venir à Rome son Apollone de Tyanes lorsque Telesin estoit Consul, [c] depeint ce Telesin comme un homme qui avoit de la religion, [d] & beaucoup d'amour pour la philosophie. [e] Il avoit quelque jurisdiction particuliere sur les temples.

a Noris, ep. consl.add.
b Apol.Ty.v.l. 4.c.13.p.199.d.
c p.200.a.
d l.7.c.5.p.329. 6.d.
e l.4.c.13.p.200. d.

[f] Philostrate ajoute que Neron persecutoit alors les philosophes, comme suspects d'estre magiciens; de sorte que plusieurs s'enfuyoient de la ville. [g] Apollone fut aussi accusé de magie, [& avec sujet,] devant Tigellinus par un homme qui en avoit déja bien perdu d'autres. Il échapa neanmoins, & demeura à Rome, ' jusqu'à ce que Neron en partant pour aller [cette année mesme] en Acaïe, ordonna à tous les philosophes d'en sortir.

f c.12.p.194.
g c.15.p.204.c.d.
c.16.p 208.

' Pline nous assure que Neron avoit eu d'abord autant de passion pour la magie, que jamais homme en eut pour quelque art que ce puisse estre, & autant qu'il en avoit luy-mesme pour jouer des instrumens, & pour chanter. Il trouvoit que c'estoit une chose digne de luy de commander mesme à ses dieux; & il tenta pour cela toutes les especes de divination & de magie que l'on avoit inventées jusques alors. Il ne manquoit ni de genie pour en comprendre tous les secrets, [ni de maistres pour les luy apprendre, s'il y en avoit qui les sceussent,] ni de pouvoir & de richesses pour pratiquer avec exactitude tout ce qu'on pouvoit desirer. S'il falloit pour cela tuer des hommes [ou commettre d'autres crimes,] c'estoit son plaisir. Ainsi s'il est possible d'y réussir, Neron l'a dû faire. Cepen- Plin.l.30.c.2.p. 733.734.

dant il abandonna enfin cette entreprise : & c'est, dit ce payen, une preuve illustre & incontestable que la magie n'est qu'une pure folie, & une imagination sans fondement, qui n'apprend rien de réel que l'art des empoisonnemens," & non la connoissance de l'avenir. Tiridate, de l'arrivée duquel nous allons parler, amena plusieurs magiciens avec luy, & l'estoit luy-mesme. Il découvrit à Neron tous ses mysteres ; & ne luy put neanmoins rien apprendre [dont il ne vist la fausseté.] Aussi Pline conclut assez plaisamment, que tout ce qui reste aux magiciens, c'est de dire que les dieux ne vouloient pas se montrer à Neron, ' parce qu'il estoit galleux.

non artes magicas.

p.734.a|Suet.c. 51.p.649.

[Entre les philosophes que Neron maltraita en ce temps-ci, il faut mettre] ' C. Musonius Rufus, Chevalier Romain, originaire de Bolsene dans la Toscane, mais qui s'appliquoit tout entier à la dialectique, & à la philosophie Stoïcienne, ' en laquelle on pretend qu'il excella. [a] Il avoit neanmoins quelque soin & quelque intendance sur les murailles [de Rome.] [b] Philostrate l'appelle un Babylonien, [peut-estre parce qu'il s'appliquoit à l'astrologie & aux sciences des Caldéens. Car du reste il n'y a aucune apparence de dire qu'il parle d'un autre Musone. 1] ' Quelques-uns ont cru que c'estoit luy qui avoit porté en 62. Rubellius Plautus à preferer la mort [au crime &] à l'embarras d'une revolte. ' En 65. il formoit à Rome les mœurs des jeunes gens sur les regles de sa philosophie.

Plin.l.3.ep.11.p. 188|Tac.hi.l.3.c. 81.p.83|Suid. μ. p.184.f.
Apol.Ty.v.l.4. c.16.p.207.a.
a Suid. μ.p.185. b.
b Apo.Ty.v.l 4. c.12.p.194.a.
Tac.an.14.c 59. p.238.
an.15.c.71.p. 264.

' Il parloit & jugeoit de toutes choses avec beaucoup de liberté: [c] de sorte qu'à l'occasion de la conjuration de Pison, Neron le fit [2] mettre en prison, où il souffrit tellement, qu'il en fust mort s'il n'eust esté fort robuste. Il y estoit encore lors qu'Apollone de Tyanes vint à Rome : ' & Philostrate rapporte quelques billets qu'ils s'écrivirent, Musone n'ayant pas voulu qu'Apollone le vinst voir, de peur que cela ne l'exposast. ' Enfin Neron le bannit [d] en l'isle de

Suid.μ.p.185.a.
c Apo.Ty.v.l.4. c.12.p.194.a.b| Dio,l.62.p.714. d.
Ap.Ty.c.16.p. 207.208|Suid. μ.p.185.a.
Suid. p 185.b.
d Apo.Ty.v.l.7. c.8.p 341.c.d.

1. Philostrate dans la vie d'Herode le Sophiste (*p. 555. b.*) parle d'un Musone de Tyr, mais qui estoit posterieur à celuy ci. Ainsi il ne faut point changer τυρίω en τυῤῥηνῷ, comme le veut Catanée dans ses notes sur Pline le jeune (*p. 188.*) C'est dans la vie mesme d'Apollone (*l. 7. c. 8. p. 341. c.*) que Philostrate dit que le philosophe estoit de Toscane.

2. C'est ce qu'il faut dire, ou Philostrate nous conte des romans. Et ce dernier pourroit bien estre vray. Car selon Tacite (*an 15. c. 71 p 174.*) & Dion (*l. 62. p. 714. d.*) Musone fut non pas emprisonné, mais banni dés l'an 65.

Gyares [dans l'Archipelage,] où on pretend qu'il trouva une fontaine, & donna de l'eau douce à cette isle qui n'en avoit point auparavant. Philostrate dit que tous les Grecs l'y venoient visiter. [Cet exil de Gyares ne paroist pas aisé à accorder avec ce que Philostrate dit autre part,] ' que Neron le fit travailler enchainé à l'Isthme de Corinthe; où un de ses amis l'ayant reconnu, & témoignant en estre étrangement surpris & affligé, il le consola en luy disant qu'il aimoit encore mieux un état si penible & si honteux, que de jouer sur un theatre comme Neron. ' On trouve à peu prés la mesme chose dans un dialogue attribué à Lucien, [où il est neanmoins aisé de presumer que c'est une fiction de l'auteur: & peut-estre que Philostrate s'y sera trompé. Mais il se peut faire aussi que de Gyares Neron l'ait fait venir travailler à son Isthme.]

l.5.c.6. p.225. b.c.

Luci. nero, p. 1142.a|1143.c.

Il fut sans doute rappellé à Rome par Galba.] ' Car il y estoit dés l'an 69. avant la mort de Vitellius: ' & au commencement de l'année suivante il fit condanner P. Egnatius Celer, dont nous allons bien-tost parler. ' On pretend que lors que Vespasien fit chasser de Rome tous les philosophes, luy seul demeura. [a] Et neanmoins S. Jerome dit que Tite le rappella en l'an 80. [Quoiqu'il en soit, il est certain que Neron ne le fit point mourir,] ' comme l'a écrit Suidas. [Je ne sçay pas si c'est en cela qu'il faut mettre] [b] la douceur de Neron à son égard, laquelle Themistius dit avoir esté d'autant plus celebre, que c'estoit une chose plus rare dans ce tyran. ' L'endroit de Philostrate auquel le P. Petau nous renvoie, ne nous en apprend rien davantage.

Tac. hi. l.3.c.81. p.83.

l.4.c.40.p.97.

Plin. l.3. ep.11.p. p.158.n|Dio,l. 66.p.751.a.

a Hier. chr.

Suid. μ.p.185.a| κ p.

b The. or.7.p. 94.a.

n.p.430|Ap.Ty. v.l.4.c.12.

' Pline le jeune a connu Musone, & loue Artemidore son gendre. [c] On a eu de luy autrefois divers écrits pleins des maximes de la philosophie, & des lettres. [Il ne nous en reste rien.] ' S. Justin met Musone entre ceux que les demons ont persecutez par la haine qu'ils ont mesme pour une vie moralement bien reglée, parce qu'ils ne peuvent rien souffrir qui ait quelque apparence de raison.

Plin. l.3.ep 11.p. 183.d.

c Suid. μ.p.185. a.

Just. apol.1 p. 96.c.

' Pour revenir à Philostrate, il dit que dans le temps qu'Apollone estoit à Rome, il s'y fit des [1] combats de

Apol. Ty v.l.4. c.8.p.181.d|202.

1. Je pense qu'il confond cette année avec la precedente. Car il brouille fort souvent la chronologie.

 L'an de J. C. 66. de Neron 12.13.

science, où Neron chanta publiquement dans la posture la plus indigne d'un Prince. Demetrius philosophe Cynique y fit une declamation contre le bain, qui luy eust aussi-tost fait perdre la vie, si Neron n'eust esté en bonne humeur pour avoir mieux chanté ce jour là qu'à son ordinaire: ' car ses folies donnoient quelquefois quelque treve à ses cruautez. [a] Demetrius fut neanmoins banni quelque temps aprés. [b] On croit que c'est celuy dont parle Tacite sur cette année mesme, & qui est fort loué par Seneque. [c] Arrien rapporte qu'il dit un jour à Neron: Vous me menacez de la mort, & la nature vous en menace.

l.7.c.5.p.331.b.c. a l.4.c.14.p.202.d. b Tac.an.16.c.34.p.276|n.68. c Arri.ex Epi.l.1.c.25.p.99.

' Neron ayant esté enrhumé vers ce temps-là, on vit tous les Romains occupez à faire des sacrifices pour sa belle voix: & on n'osoit se moquer de cette farce de religion, sans se rendre criminel de leze-majesté.

Apol.Ty.l.4.c.15.p.204.a.b.

' Dés les premiers mois de cette année, Neron donna le gouvernement de l'Egypte à Tibere Alexandre. [Il peut avoir succedé à Cinna Tuscus,] ' que Neron fit mourir l'année suivante pour moins que rien, [d] quoiqu'il fust fils de sa nourrice.

Jos.b.Jud.l.2.c.26.p.801.b. Dio,l.63.p.723.a. d Suet.l.6.c.35.p.626.

ARTICLE XXIII.

Mort de Mella, de Petrone, de Thrasea, & de Soranus.

[TACITE remplit ce qui nous reste de luy sur cette année de diverses executions,] ' qu'il veut que l'on considere avec soin comme des effets de la colere de Dieu sur les Romains. [Nous nous contenterons neanmoins de remarquer les plus illustres.]

Tac.an.16.c.16.p.271.

' Annæus Mella frere de Seneque & pere de Lucain, qui n'avoit point voulu entrer dans les charges pour estre plus riche, & pour faire voir qu'un simple Chevalier pouvoit estre plus puissant que des Consuls; succomba sous les ennemis qu'il se fit en recherchant avec trop d'exactitude les biens de son fils.

c.17.p.271|n.33.

' C. Petronius l'homme le plus poli de son temps, s'estoit insinué bien avant par ce moyen dans la confidence de Neron: & ce fut ce qui le perdit. Car Tigellinus jaloux de son credit, le fit trouver coupable de la

c.18.19.p.271.272.

conjuration de Pison. Ainsi il fut contraint de se donner la mort: & il le fit encore avec toute la delicatesse dont on la peut assaisonner. Au lieu de flater Neron dans son testament, comme c'estoit alors l'ordinaire, il y décrivit sous des noms empruntez ses dereglemens les plus secrets, '& brisa un vase tres-precieux qu'il avoit, afin que Neron ne l'eust pas. Neron en conserva mesme les morceaux; & s'estant emparé de ses riches meubles au prejudice de ses enfans, il s'en trouva assez pour en remplir tout un theatre, où on les exposa [à la veue du peuple.] 'Plusieurs croient que ce Petrone est auteur de quelques écrits dignes de luy. Lipse en doute.

&c.

n.35|Plin.l.37.c.2.p.883.d.e.

Tac.an.16.n 35.p.271.

'Enfin, dit Tacite, Neron voulut détruire la vertu mesme en la personne de Pætus Thrasea & de Barea Soranus. [Nous avons déja marqué "quel estoit le premier,] '& qu'il avoit merité d'estre haï de Neron, parce qu'il ne pouvoit témoigner qu'il approuvast ses parricides & ses folies: & on ne rougit pas de luy faire un crime de ce qu'estant Pontife il ne sacrifioit pas à la voix celeste de l'Empereur. Il y avoit mesme trois ans qu'il ne venoit plus au Senat, luy qui auparavant n'y manquoit jamais: 'de sorte que Neron estoit persuadé qu'il ne l'aimoit pas; & il ne laissoit pas neanmoins de l'estimer. Car peu de temps avant que de le condanner, quelqu'un luy voulant persuader qu'il avoit rendu une sentence injuste, il repondit: Je voudrois que Thrasea m'aimast autant qu'il est "bon juge. 'Il le haïssoit cependant, & le craignoit mesme, ses flateurs luy disant qu'il y avoit danger que cet homme, qui partageoit déja avec luy l'estime des Romains, ne formast quelque soulevement.

c 21.p.272.

V. §10.

c.21.22|Dio,l.62.p.714.b.

Plut.polit. p. 1449.

κριτής.

Tac.an.16.c.22.p.273.

'Sa condannation estant resolue, Neron le fit accuser devant le Senat par Cossutianus Capito gendre de Tigellinus, & par Eprius Marcellus, qui ne luy reprocherent autre chose sinon qu'il ne venoit pas au Senat, condannant par sa retraite & par son silence tout ce que les autres faisoient. 'Le Senat témoignoit assez son sentiment par la tristesse qui parut sur les visages. 'Mais Neron avoit decouvert sa volonté par un discours qu'on avoit lu d'abord; & tout estoit environné de soldats. 'Ainsi il fut condanné à la mort, dont on luy laissa le

c.28.p.274.

c.29.

c.27.

c.33.p.275.

choix; & Helvidius Priscus son gendre, à sortir d'Italie, 'comme coupable d'imiter la fureur de son beaupere. Thrasea receut sans s'étonner l'arrest de sa mort, fit sortir tous ses amis, empescha sa femme Arria de se faire mourir avec luy, "comme avoit fait sa mere [de mesme nom femme de Cæcina Pætus,] & puis se fit ouvrir les veines des bras. 'Il avoit écrit la vie de Caton d'Utique.

§. 28.

V. Claude § 12.

Voss. h. lat. l. 1. c. 26. p. 135.

Arr. ex Epic. l. 1. c. 1. p. 7.

'Arrien rapporte de luy, que comme il disoit assez souvent qu'il aimoit mieux mourir le jour mesme, qu'estre banni le lendemain, [Musonius] Rufus luy dit sur cela: « Si vous choisissez la mort comme un plus grand mal que « le bannissement, c'est une folie de choisir un plus grand « mal: Si vous la regardez comme un moindre mal, estes- « vous maistre de l'avoir quand vous l'aurez choisie? Et « ne vaut-il pas mieux se disposer à recevoir également « tout ce qui arrivera?

Dio, l. 62. p. 713. c.

'Barea Soranus estoit comme Thrasea illustre par sa naissance & par ses richesses: il excelloit aussi bien que luy en toutes sortes de vertus [Romaines:] & ce fut aussi la cause de sa mort; [Neron ne pouvant souffrir ces sortes de personnes.] 'Il avoit encore irrité ce prince par sa justice & sa " vigilance dans le gouvernement de l'Asie, où il avoit fait "nettoyer le port d'Ephese: & il n'avoit pas puni ceux de Pergame de ce qu'ils n'avoient pas voulu laisser emporter leurs statues & leurs peintures par Acrate affranchi de l'Empereur. 'Il fut accusé sur cela; & sa fille Servilia qui n'avoit pas encore vingt ans, consulta quelques magiciens sans qu'il le sceust, pour apprendre quel succés auroit cette affaire. 'Il fut jugé le mesme jour que Thrasea, & condanné comme luy avec sa fille.

Tac. an. 16. c. 23. p. 273.

industria.

in aperiendo.

c. 30. p. 275 | Dio, p. 714. b.

Tac. c. 33. p. 271.

c. 31. 33 | Dio, p. 714. a.

'Il avoit ordinairement auprés de luy P. Egnatius Celer Grec de Beryte, & Cassius Asclepiodotus de Nicée, le plus riche de la Bithynie. Ils se signalerent tous deux en cette occasion d'une maniere bien contraire. Egnatius estoit un philosophe Stoïcien, qui sous une apparence de gravité & d'homme d'honneur, couvroit une ame maligne, perfide, & interessée. Ainsi l'argent fit connoistre ce qu'il estoit; & n'ayant pas rougi de porter un faux témoignage contre son ami & son bienfacteur, il merita

merita de Neron des honneurs & des richesses, & l'indignation de tous les hommes ; à qui il apprit à ne craindre pas moins un philosophe hypocrite, que ceux qui font une profession ouverte des crimes. Asclepiodote au contraire témoigna aimer Soranus dans sa disgrace comme il l'avoit aimé dans sa bonne fortune, & luy rendit un témoignage tres-avantageux, aimant mieux se voir dépouillé de ses grands biens & banni, [que de trahir son ami & sa conscience.] Les choses changerent bien-tost de face: Asclepiodote fut rappellé sous Galba, & Egnatius banni 'sous Vespasien. Tac.hi.l 4.c.10.40.p.89.97.

[a] Avec Thrasea & Soranus le Senat condanna encore Paconius Agrippinus, quoiqu'on sceut qu'il estoit aussi innocent que M. Paconius son pere, que Tibere avoit immolé à sa cruauté sur la demande d'un nain qui servoit à le divertir. 'Quand on luy dit que le Senat examinoit son affaire, il répondit : A la bonne heure. Il fit ensuite tous ses exercices à l'ordinaire, & se preparoit à disner lors qu'on luy vint dire qu'il estoit condanné. Il demanda à quoy. On luy répondit que c'estoit à sortir d'Italie, & qu'on luy laissoit ses biens : Bien, dit-il ; Allons-nous-en disner à Aricia. 'On remarque encore de luy, qu'estant fort estimé des autres, il ne disoit jamais rien à son avantage ; & qu'il rougissoit quand les autres le louoient.

a an.16.c.28.29.33.n.55|Suet.l 3.c.61.p.401.

Art. ex Epi.l.1.c 1.p.8.

Tac an.16.n.55.p.274.

'Neron choisit le temps que tout le monde estoit occupé à la reception de Tiridate, pour faire mourir Thrasea & Soranus, soit afin qu'on songeast moins à ce crime, soit pour faire voir par la mort des personnes les plus illustres jusqu'où alloit le pouvoir d'un Empereur. c.23.p.273.

ARTICLE XXIV.

Tiridate vient à Rome, & y reçoit de Neron la couronne d'Armenie.

[NOus avous veu ci-dessus comment Tiridate s'estoit engagé à venir recevoir de Neron la couronne d'Armenie.] 'Il amenoit avec luy ses enfans, & ceux de Vologese, de Pacore, & de Monobaze, avec un equi- Dio,l.63.p.716.

 L'an de J. C. 66, de Neron 12, 13.

page tres-magnifique, & une suite de trois mille chevaux Parthes, outre un grand nombre de Romains, [qui le suivoient ou par curiosité, ou par ordre de Corbulon.]

val p.690. 'Car ce General envoya avec luy Annius [Vivianus] son gendre, partie pour accompagner ce Prince, partie pour estre auprés de Neron le gage de sa propre fidelité.

l.63.p.716. 'Toutes les villes faisoient des entrées solennelles à Tiridate, & il estoit défrayé par tout avec sa suite : ce qui se montoit par jour " à une grande somme. [Ainsi] 'son passage fut fort onereux aux provinces: & d'autant plus qu'il voulut faire son voyage par terre ; a non par l'Asie, mais passant au dessus [du Pont Euxin,] b & de la mer Ionienne, parce qu'estant magicien, il regardoit comme un crime de cracher dans la mer ou d'y jetter d'autres ordures. 'Il fut neuf mois en chemin, toujours à cheval, & sa femme aussi à cheval auprés de luy, couverte d'un casque d'or pour n'estre point veue. Lors qu'il fut passé de l'Illyrie en Italie, Neron luy envoya des chariots, qui l'amenerent par la Marche d'Ancone jusques à Naple. Il y trouva Neron, & en l'abordant il mit les genoux en terre, se " prosterna, & le traita de Seigneur. Mais il ne voulut jamais quitter l'épée, quoiqu'on pretendist l'y obliger, & Neron l'en estima davantage. 'C'estoit une des conditions que Vologese avoit demandées pour luy.

Plin.l.30.c.2.p.734.a. a Dio, l.63.p.718.c. b Plin.p.734.a. Dio,l.63.p.716.717. Tac.an.15.c.31.p.250.

" εἴκοσι μυριάδας. " προσκυνήσας.

'Neron l'amena ensuite à Rome, où le Senat & toute la ville sortit pour recevoir son Empereur & voir Tiridate. 'Le jour destiné pour le couronnement, Neron habillé comme en un triomphe, & accompagné du Senat & de ses gardes, vint dés le matin dans la grande place toute couverte de peuple & de soldats, & s'assit sur son throne. On amena ensuite Tiridate & [les Princes] de sa compagnie, " qui se prosternerent devant Neron. Le peuple jetta sur cela un grand cri qui effraya Tiridate. Mais le cri ayant enfin esté appaisé, Tiridate fit son compliment à Neron, où l'on voit, comme dit l'histoire, qu'il avoit un peu oublié son courage. Car il luy protesta qu'il estoit son esclave; Et je suis venu, dit-il, « vers vous qui estes mon dieu pour vous adorer comme « le " soleil mesme. Je seray ce que vous me ferez: car c'est «

an.16.c.24.p.273. Dio,l.63.p.717.718.

" προσκυνήσαντων. " Μίθραν.

» vous qui estes mon sort & ma fortune. [Il dit ces paroles en sa langue,] & un ancien Preteur les expliqua au peuple [en latin.]

' Neron luy répondit qu'il avoit bien fait de venir recevoir des marques de sa liberalité: qu'il luy donnoit ce que son pere ne luy avoit pu laisser, ce que ses freres ne luy avoient pu conserver; & qu'il le faisoit Roy d'Armenie, afin que les Parthes sceussent qu'il pouvoit oster & donner les royaumes mesmes. On fit ensuite monter Tiridate sur une estrade dressée exprés aux pieds de Neron; & aprés " qu'il luy eut baisé les genoux, Neron luy presenta la main pour le faire lever, " luy osta sa tiare, & luy mit le diademe: ce qui fut suivi des acclamations de tout le peuple. p. 718. a. b | Suet. l. 6. c. 13. p. 588.

admisit ad genua. tiarâ deductâ.

' Il mena ensuite Tiridate au theatre pour y voir les jeux, & il l'y fit asseoir à sa droite. ' Tout y estoit couvert d'or. [a] Les tentures mises pour empescher le soleil, estoient de pourpre avec une broderie [d'or.] Mais cette broderie representoit Neron qui conduisoit un chariot. Et il ne rougit pas de faire publiquement cet exercice habillé de verd en presence de Tiridate: & ce Prince en fut indigné; mais il ne le témoigna pas [pour lors,] ' & fit voir au contraire qu'il savoit fort bien l'art de flater. Il se fit donner par ce moyen de tres-grands presens, & la permission de rebastir Artaxata, ' à laquelle il donna le nom de Neronée. Il ne s'en retourna pas par l'Illyrie, mais par Brinde, d'où il traversa la mer jusqu'à Duraz [malgré les regles de sa superstition:] & delà il alla voir les villes d'Asie, pour y admirer encore la puissance de l'Empire, & la beauté de ces pays. ' On marque " une somme incroyable que Neron donnoit par jour pour la dépense de ce Prince [tant qu'il fut à Rome.]

Suet. c. 13. p. 588. Dio, l. 63. p. 718. b | Plin. l. 33. c. 3. p. 791. d. a Dio, l. 63. p. 718. b. c. d. c.

octingena nummûm millia.

Suet. c. 30. p. 613.

' Neron [croyant la paix de l'Empire assurée par cette soumission de Tiridate,] fit fermer le temple de Janus. ' On en rapporte une medaille datée de la treiziéme année de son regne, [qui ne commença qu'au mois d'octobre. Mais dés le mois de may les Juifs s'estoient déja soulevez: & l'on vit bien-tost que c'estoit une guerre de consequence.]

c. 13. p. 588. 589. Pagi, an. 71. § 7.

V. les Juifs.

' Neron sollicita plusieurs fois Vologese de le venir Dio, l. 63. p. 719. a.

aussi trouver : & comme il ne cessoit point de l'en importuner, Vologese qui n'en avoit nulle envie, luy écrivit en ces termes : Il vous est plus aisé qu'à moy de traverser la Mediterrannée. Ainsi quand il vous plaira de venir en Asie, nous songerons aux moyens de nous pouvoir voir. Neron fut fasché de ce refus, & songea ensemble à luy faire la guerre. a|Plin.l.6.c.13. 29.p.118.b|134.b. ' Il eut encore la pensée d'aller porter ses armes jusqu'en Ethiopie, & aux portes Caspiennes ou Caucasiennes ; & il avoit envoyé des espions de ces deux costez. Tac.hist.l.1.c.6. p.6. ' Il envoya mesme [l'année suivante] diverses troupes choisies des armées d'Illyrie, de Germanie & d'Angleterre, vers les portes Caspiennes dans le dessein de faire la guerre aux Albaniens : Suet.l.13. c.19.p. 595. ' & il avoit levé pour cela une nouvelle legion d'Italiens, qui avoient tous six pieds de haut. Dio,p.719.a. ' Mais il n'executa aucun de tous ces projets.

Senec.nat.qu.l. 6.c.8 p 458.b. ' Comme il avoit quelque curiosité, il avoit envoyé deux Centeniers en Ethiopie [assez long-temps avant la mort de Seneque,] pour chercher la source du Nil. Le Roy d'Ethiopie leur donna tous les secours qu'il put, & les recommanda aux Rois voisins. Aprés un fort long chemin, ils arriverent aux Cataractes, où le Nil se precipite du haut d'un rocher, & jusqu'à des marais que ceux du pays assuroient ne se pouvoir traverser en batteau parce que l'eau estoit trop basse & trop embarrassée d'herbes : & ils ne savoient point non plus ce qu'il y avoit au delà. C'est ce que Seneque dit avoir appris de ces Centeniers.

ARTICLE XXV.

Conjuration de Vinicius : Neron va en Acaïe ; donne la liberté aux Grecs.

Dio,l.63. p.719. a. 'TOus les grands desseins de guerres & des voyages que Neron avoit formez, se reduisirent enfin à aller chanter & jouer en Acaïe, Jos.b.Jud.l.2.c. 40.p.821.f.g. ' où il estoit cette année au mois de novembre. [Il ne partit de Rome qu'aprés le 29. de juin, auquel nous croyons qu'il fit mourir les deux princes des Apostres S. Pierre & S. Paul.] V. S. Pierre n. 40.

' [Il faut apparemment mettre immediatement avant

ce voyage] ' la conjuration de Vinicius contre Neron, formée & découverte à Benevent aprés celle de Pison. [C'est tout ce que nous en apprend l'histoire :] ' mais on croit qu'il y faut rapporter ce que dit Plutarque dans son traité de la legereté de la langue ; ' Qu'y ayant eu une conspiration contre Neron, & tout estant prest pour l'executer ; le soir de devant un des conjurez vit à la porte du palais un prisonnier qu'on alloit presenter à Neron, & qui témoignoit sentir extremement son malheur. Sur cela cet homme peu sage [dans le crime,] ne put s'empescher d'approcher du prisonnier, & de luy dire à l'oreille, Priez Dieu que vous puissiez seulement échaper aujourd'huy : demain vous me remercierez. Le prisonnier comprit fort bien ce qu'il vouloit dire ; & comme il ne songeoit qu'à se sauver sans se mettre en peine des autres, il declara à Neron ce qu'on luy avoit dit, bien assuré d'obtenir par là sa grace. Aussi-tost le causeur est arresté, & l'on n'épargna ni gesnes, ni feux, ni fouets pour le contraindre d'avouer ce que son indiscretion luy avoit fait avouer sans contrainte.

Suet. l. 6. c. 36. p. 627. Tac. an 15. n 118. p. 259. Plut. garr p. 897.

' Neron passa donc en Acaïe sans aucun autre sujet que l'histoire remarque, que pour s'y faire couronner par tout comme le meilleur chanteur, le meilleur joueur de lyre, le meilleur comedien, le meilleur cocher qui fust dans tout l'Empire Romain. On peut voir dans les auteurs jusqu'où sa folie alla sur ce point. [a] Il y mena assez de monde pour subjuguer les Parthes & les autres nations de l'Orient, si c'eussent esté des soldats. Mais c'estoient des gens dignes de leur General, qui avoient pour armes des guitares, " des violons, des masques, & des échasses. ' Ce fut avec cette armee qu'il remporta 1800. couronnes. ' Il falloit sacrifier pour ces victoires, non seulement où il estoit, mais à Rome, ' & jusqu'aux extremitez de l'Empire : [b] & toute l'année ne suffisoit pas pour cela.

Suet. l. 6. c. 22-24. p. 601-605 | Dio, l. 63. p. 719-722 | Apol. Ty. v. l. 5. c. 2. 3. p. 213-216 | Luci. nero, p. 1142. b. a Dio, l. 63. p. 719. b. c. πλῆκτρα. p. 724. b. p. 723. a. Apol. Ty. v. l. 5. c. 3. p. 215. 216. b Dio, l. 63. p. 723. b.

[c] On remarque qu'il tascha inutilement de trouver le fond d'un petit lac nommé Alcyonée dans le Peloponnese, quoiqu'il y eust fait descendre des cordes non pas de plusieurs brasses, mais de plusieurs stades, avec du plomb & d'autres choses pesantes.

c Pausl. in Cor. p. 80. b.

' Cestius Gallus gouverneur de Syrie fut défait le 8.

V. les Juifs § 45. 46. Jos. b. Jud. l. 2. c. 40. p. 822. f. g.

novembre de cette année par les Juifs, aprés avoir levé le siege qu'il avoit mis devant Jerusalem. Il envoya en Acaïe faire savoir à Neron l'état des choses: [& sur cela Neron envoya Vespasien faire la guerre aux Juifs, & Mucien pour gouverner la Syrie.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 67, DE NERON 13, ET 14.

Idat|Prosp.|Chr. Alex|Noris,ep. cons.p.41.42. a Eus. χρ.ad.p. 340.1|Ap.Ty. v. l.5. c.2.p. 213. c.d. b Dio, l. 63.p. 721. c|Suet.c.24. p.605. c Paus.in Phoc. p.355.b. d Suet.l.6. c. 24| Dio, p.720.c| Ap.Ty.v.l.5.c. 14.p.252.d. e Pausan.in Ach. p.222.c.

Capito, & Rufus Consuls.

[a] Les jeux Olympiques qui devoient commencer en l'an 65. la 211. Olympiade, ne se firent que cette année, parce que Neron avoit voulu y estre present afin d'y remporter le prix. [b] Il tomba du chariot qu'il y conduisoit, & pensa se tuer. [c] Pausanias remarque qu'on ne trouvoit rien de cette Olympiade dans les monumens de ceux d'Elide, ou toutes les autres estoient marquées.

[d] Neron en quittant les jeux Olympiques, donna la liberté à toute la province d'Acaïe, [qui comprenoit alors le Peloponnese;] & il en fit luy-mesme ensuite une declaration solennelle à Corinthe le jour des jeux appellez Isthmiques. [e] Il donna l'isle de Sardaigne en échange au peuple Romain. La Grece demeura donc libre, sans impost & sans gouverneur Romain; ce qui ne dura que jusques au temps de Vespasien. Neron declara aussi citoyens Romains ceux qui avoient presidé aux jeux Olympiques, & leur donna une grande somme d'argent, que Galba les obligea de rendre. Mais toutes ces faveurs estoient peu capables de consoler les Grecs des maux que son voyage leur causa, par la cherté & le desordre qu'il mit dans le pays, outre que sa cruauté le suivoit par tout: & Philostrate ne craint point de dire que Xerxés avoit moins fait de tort à la Grece, que Neron, quoique l'un vinst en ennemi declaré porter par tout le fer & le feu, & que Neron ne semblast songer qu'à chanter & à divertir les autres. On pretendoit qu'il avoit enlevé quelques statues à Olympe, & en d'autres endroits. [f] Dans les jeux Isthmiques un tragedien meilleur musicien que politique, se faisant admirer de tout le monde, au lieu de rabaisser sa voix pour laisser paroistre celle de Neron comme les autres le faisoient; ce Prince fit monter sur le theatre d'autres acteurs qui l'étranglerent à la veue de toute la Grece.

Suet.c.24.p.605.
Dio,p.721.c.
p.720.c|Ap.Ty. v.l.5.c. 2.p.214. 215.
Paus.in Eli p. 174.c|175.c| in Bœot.p.302.b. f Luci.nero, p. 2145.

Themi.or.19.p. 226.b.c.

Il alla consulter à Delphes l'oracle d'Apollon, la gui-

tare à la main, & habillé à proportion. Apollon qu'on dépeint dans la mesme figure, [ou plutost le demon qui prenoit ce nom,] luy dit qu'il prist garde à l'âge de 73. ans. Il se crut sur cela assuré de vivre 73. ans au moins, dequoy il se trouva bien éloigné. Il recompensa " la Prestresse, qu'on appelloit la Pythie, d'une grande somme d'argent, que Galba luy fit bien-tost rendre. D'autres cependant, disent que " la Pythie le mit au nombre des Orestes & des Alcmeons qui avoient tué leur mere comme luy, & que pour s'en venger, il boucha le trou d'où on pretendoit que venoient les oracles, voulant empescher son Apollon de parler. Dion dit aussi que soit pour se vanger de ce qu'Apollon luy avoit dit quelque chose qui ne luy plaisoit pas, soit pour quelque autre folie, il luy osta les terres qu'il avoit à Cirrhe [assez prés de Delphes,] & abolit son oracle en y faisant tuer des hommes. Il en fit enlever 500. statues d'airain, sans se mettre en peine si elles estoient d'hommes ou de dieux. Themistius dit que son Apollon eut horreur de le voir à cause de ses crimes, & luy osta la couronne lors qu'il sortit, en le prenant par les cheveux. Julien l'apostat dit à peu prés la mesme chose. [Je ne sçay s'ils veulent marquer quelque accident particulier, ou seulement la fin funeste de Neron qui arriva bien-tost aprés.]

Suet. l. 6. c. 40. p. 634. — Dio val. p. 694. — τὴν πυθίαν. — Luci. nero, p. 1145. — ὁ πύθιος. — Dio, l. 63. p. 721. c. — Pausan. in Phoc. p. 322. c. — Themi. or. 19. p. 226. c. — n. p. 491.

On assure qu'il n'osa assister aux mysteres d'Eleusine ou de Cerés [à Athenes,] où un heraud avoit accoutumé de crier que les impies & les scelerats n'eussent pas la hardiesse de se trouver. On pretend encore qu'il ne voulut point aller à Athenes à cause des Furies qu'on disoit y estre. Il n'alla point non plus à Lacedemone, le nom des loix de Lycurgue le faisant rougir.

Suet. l. 6. c. 34. p. 623. — Dio, l. 63. p. 723. d.

ARTICLE XXVI.

Neron entreprend inutilement de couper l'Isthme de Corinthe; fait mourir Corbulon & plusieurs autres.

COMME Neron se trouvoit en Grece, il prit le dessein de couper l'Isthme de Corinthe, pour joindre la mer Ionienne à la mer Egée, afin qu'on pust passer de l'une à l'autre sans faire le tour du Peloponnese sujet

Dio, l. 63. p. 722. — Suet. c. 19. p. 594.

L'an de J. C. 67, de Neron 13.14.

Plin. l. 4. c. 4. p. 74. a. b. — à de grandes tempestes. ' Cet Isthme, c'est à dire, la terre qui separe les deux mers, n'est que " de deux petites lieues : c'est pourquoy Jule Cesar & plusieurs autres avoient déja eu le dessein de le percer. (de cinq milles,) (n. a.) ' Mais on pretend que la mer Ionienne estant plus haute que la mer Egée, cela ne se pourroit faire sans submerger plusieurs pays. (Dio, p. 722. a. b.) ' On ajoutoit que [1] quand on avoit voulu le faire, aux premiers coups qu'on avoit donnez, il estoit sorti du sang, on avoit veu des spectres, on avoit entendu des gemissemens : de sorte que personne ne vouloit commencer. 1.

(b | Suet. c. 19. p. 594 | n | Luci, nero, p. 1143. b. c.) ' Neron [sans s'arrester à tout cela,] fit assembler les Gardes, leur fit un discours pour les animer à entreprendre cet ouvrage, & puis au son des trompettes il alla en chantant & en dansant au lieu où l'on devoit commencer le travail, donna le premier trois coups d'un pic d'or que l'Intendant du pays luy presenta, emporta luy-mesme la terre dans une hotte, ensuite dequoy il s'en alla à Corinthe aussi glorieux que s'il eust surpassé les travaux d'Hercule. Il fit venir de tous costez un grand nombre d'hommes pour ce travail. (Jos. b. Jud. l. 3. c. 36. p. 862. c.) ' Vespasien luy envoya pour cela six mille Juifs pris le 8. septembre de cette année. (Luci. nero, p. 1143. c.) ' Les prisonniers travailloient aux endroits pierreux & difficiles, & les soldats où il n'y avoit que la terre à fouiller.

(Apol. Ty. l. 4. c. 8. p. 181 | Luci. p. 1143. c.) ' Neanmoins [2] en 75. jours qu'on y travailla, il n'avança que de quatre stades, [qui ne font pas un quart de lieues :] & on dit qu'il fit luy-mesme cesser le travail, ou par la crainte [3] des troubles, [qui le fit revenir à Rome,] ou parce qu'il vit par experience que la mer Ionienne alloit submerger le pays ; car il avoit commencé de ce costé là. 2. 3. (Luci. nero. p. 1143. 1144.) ' On assure que le dernier ne fut qu'un pretexte qu'on prit pour colorer l'autre, Neron estant si attaché à ce travail, qu'il eust, dit-on, plutost cessé de chanter publiquement, si rien ne l'eust obligé de l'interrompre que les raisons des geometres : Et on pretend mesme que ces raisons estoient fausses.

1. Le texte de Dion, ou plutost de Xiphilin, porte que cela arriva en cette occasion mesme ; ce qui paroist difficile à accorder avec le reste. Je pense que si nous avions le texte original de Dion, on y trouveroit le sens que nous avons exprimé.

Luci. nero, p. 1143. c. — 2. ἑβδόμην δήπου καὶ πέμπτην ἡμέραν, ce qui ne fait point de sens. Il faut app. ἑβδομηκοστῇ.

3. Lucien & Philostrate disent la revolte de Vindex : mais il ne l'apprit qu'à Naples.

'Il luy fallut des sommes immenses pour cette entreprise, & pour ses autres profusions. [a] Mais il les trouvoit dans les biens qu'il enlevoit aux Grecs, tantost en leur laissant la vie, tantost en la leur ostant. [b] Il n'épargnoit pas non plus les Romains tant pour avoir aussi leur argent, que de peur qu'ils ne formassent quelque parti contre luy: de sorte que c'estoit alors un crime digne de mort, d'avoir de la vertu, des richesses, ou de la naissance.' Et il avoit amené avec luy en Acaïe plusieurs personnes de qualité pour les y faire mourir. ' Il ne falloit point d'autre pretexte que de témoigner peu d'ardeur pour voir & pour entendre ses folies. [c] Il fit mesme mourir plusieurs de ceux qu'il avoit bannis. Aussi tous les couriers ne manquoient point d'apporter la nouvelle de quelque execution. [Ceux qui se tuoient eux-mesmes avoient eu jusqu'alors la liberté de disposer de ce qui estoit à eux.] Mais Neron voulut estre maistre de leurs biens; & il en fit une ordonnance.

Dio, l. 63. p. 722. b.
a p. 720. c|val. p. 693.
b l. 63. p. 722. b. c.
val. p. 693.
l. 63. p. 721. 722
Apo Ty. v. l. 5. c. 2. p. 215. a.
c Dio val. p 693.

'L'histoire remarque entr'autres la mort de deux freres du nom de Scribonius, Rufus & Proculus, toujours tres-unis ensemble & d'amitié & d'employ. Neron les ayant mandé tous deux comme pour quelque affaire, il ne voulut pas seulement les voir, & les reduisit sur je ne sçay quelle accusation à se donner eux-mesmes la mort. 'Pactius Africanus fut depuis accusé d'avoir esté cause de leur perte.

l. 63. p. 722. c. d.
Tac. hist. l. 4. c. 41. p. 98.

[La fin de Corbulon ne fut pas moins malheureuse.] 'Ce grand homme n'estoit pas seulement semblable aux anciens Romains par son courage & par sa valeur; mais encore par son amour pour la justice, & par sa fidelité envers tout le monde, amis & ennemis. C'est pourquoy Neron se fioit entierement à luy: & il n'y fut pas trompé. Car quoiqu'il eust une tres-grande reputation dans la guerre, que tout le monde le jugeast digne de l'Empire, qu'on souhaitast autant de l'y voir élevé que d'en voir Neron dépouillé, & qu'il eust sous luy une armée puissante; ' il ne voulut jamais se soulever, & en parut toujours si éloigné, qu'on n'osa pas mesme l'en accuser. ' C'estoit l'unique chose que les payens blasmoient en luy: ' & Tiridate ne put s'empescher d'en railler devant Neron mesme, en luy disant qu'il avoit en Corbulon un

Dio val. p. 689.
p. 690.
p. 689.
l. 63. p. 718. c. d.

 L'an de J. C. 67, de Nerō13.14.

bon valet: ce que ce Prince [accoutumé à regarder tous les hommes comme ses valets] ne comprit pas. [Mais Corbulon preferoit le témoignage que la verité luy rendoit dans luy-mesme, à la vaine estime des hommes qui ne regardoient que leur utilité presente, & non l'ordre du devoir & de la justice.] d.c. ' Tiridate à son retour de Rome en ayant amené divers ouvriers pour de l'argent, Corbulon ne souffrit point qu'ils sortissent des terres de l'Empire ; & Tiridate [au lieu de s'en offenser comme d'un affront,] l'en estima davantage.

val.p.689. ' Enfin ses grandes qualitez causerent sa ruine [lors qu'elles furent devenues insupportables à Neron & à ses flateurs.] l.63.p.722 d.c. ' Neron le manda par une lettre pleine de témoignages d'estime & d'affection. Quand il en parloit, val.p.690. il le nommoit toujours son pere & son bienfacteur. ' Il avoit fait Consul Annius [Vivianus] son gendre avant le temps l.63.p.722.c. ordinaire. ' Cependant dés qu'il sceut que ce grand homme estoit arrivé à Cenchrées, [qui est le port de Corinthe du costé de la mer Egée,] il ordonna qu'on le fist mourir sans le vouloir voir. Corbulon ayant sceu cet ordre, il le prevint, & s'enfonça l'épée dans le corps, en disant qu'il meritoit bien de mourir. Car il commença enfin alors, dit Dion, à se repentir d'avoir esté trop fidele à un monstre, & de s'estre venu jetter entre ses mains, [dequoy il ne se seroit pas mesme alors repenti, si sa fidelité envers son prince avoit eu Dieu pour principe & pour Voss. h. lat. l. 1. c. 25. p. 130. objet, parce qu'il en auroit esté la recompense.] ' Il a laissé par écrit une histoire, ou au moins quelques memoires de ce qu'il avoit fait en Orient. Ils sont souvent citez par Pline le naturaliste.

ARTICLE XXVII.

Annæus Cornutus est banni : Neron revient à Rome.

Hier. chr. | Eus. Æ. ad. p. 340. 1. ' ON marque sur cette année que Neron relegua en une isle Annæus Cornutus celebre pour son erudi- Dio, l. 62. p. 715. c. tion, & qui estoit aussi philosophe, ' de la secte des Stoï- a Persii vita. p. 495. ciens. [a] Il a fait quelques écrits de cette philosophie, & des tragedies. Il eut plusieurs disciples, Lucain entr'autres, & Perse qui l'aimoit & l'honoroit extremement.

de sorte que lors qu'il mourut en l'an 62. il luy laissa jusqu'à 700. volumes, & une grande somme d'argent. Cornutus accepta les livres, & rendit l'argent à ses heritiers. Il conseilla à la mere du mesme Perse de supprimer quelques ouvrages que ce poëte avoit faits en sa jeunesse. p.496.

Neron à qui il estoit venu une fantaisie de faire toute l'histoire Romaine en vers, se servoit pour cela de luy & de quelques autres. Et comme on luy disoit qu'il falloit qu'il en fist 400. livres (car avant que de commencer un ouvrage, il resolvoit combien de livres il auroit) Cornutus dit que ce nombre de livres estoit bien grand, & qu'on ne les liroit pas. [Cela estoit encore equivoque.] Mais un autre ayant repliqué qu'on lisoit bien les livres de Chrysippe, quoiqu'il y en eust plus de 400. il répondit fort » franchement, C'est qu'ils sont utiles pour regler les mœurs. C'en fut assez à Neron pour le vouloir faire mourir: mais il se contenta de le bannir dans une isle. Dio,l.62.p.715. b.c.

A. Gellius cite les commentaires sur Virgile d'Annæus Cornutus grammairien illustre & habile, un peu plus ancien que luy; & son second livre sur les figures de rhetorique. On marque que Macrobe [1] le cite comme un grand homme, & tres-habile dans le grec, & que d'autres luy attribuent encore d'autres écrits. Nous avons de luy un ouvrage grec imprimé sous le nom de Phornutus, intitulé *De la theologie des Grecs*, cité par Theodoret & par d'autres. Porphyre pretendoit que c'estoit de ce philosophe, [& de cet ouvrage mesme,] qu'Origene avoit appris à expliquer l'Ecriture par allegories. Origene se servoit de ses écrits pour confirmer [à l'égard des payens] les dogmes de nostre religion. A. Gell.l.2.c.6. p.47. l.9.c.10.p.220. Voss.h.lat.l.1.c. 26.p.136. Eus.n.p.122,1. c.d. l.6.c.19.p.220. c. Hier.ep.84.p. 327.b.

Suidas parle d'un Cornutus philosophe, né à Leptis en Libye, & venu à Rome avant le regne de Neron, auteur de beaucoup d'ouvrages sur la philosophie & la rhetorique. Tout cela regarde apparemment celuy dont nous parlons, [aussi bien que ce qu'il ajoute,] que Neron le fit mourir avec Musone, [prenant dans l'un & dans l'autre la mort pour l'exil.] Il le fait riche, & mauvais historien; surquoy il fait un si grand discours, [a] où il Suid.κ.p.1499. 1500. Eus.n.p.122.1.c. Suid.κ.p.1499. d.e.f. a Voss.h.lat.l.1. c.26.p.136.137.

1. Je n'ay pu trouver l'endroit.

paroist dire qu'il vivoit & écrivoit en mesme temps que Tite Live : ce qui ne peut convenir à Annæus Cornutus, mais à quelque autre plus ancien.

Dio, l. 63. p. 720. c. d. e.

'Neron avoit laissé à Rome Helius affranchi de Claude, avec un plein pouvoir sur toutes sortes de personnes, jusqu'à faire mourir des Senateurs avant mesme que de luy en écrire : & comme il estoit aussi méchant que Neron, ' il " usoit largement de ce pouvoir, [a] secondé par Polyclete [b] de la mesme qualité que luy, homme habile à tout prendre & tout ravager. [c] Helius écrivoit souvent à Neron pour le presser de revenir en diligence, [d] parce que sa presence estoit necessaire à Rome. Mais Neron ne trouvoit rien de plus important que ce qu'il faisoit dans la Grece. [e] Enfin Helius vint luy-mesme en sept jours de temps, & luy fit une si grande peur, en luy disant qu'il se formoit un grand parti contre luy, qu'il se resolut aussi-tost à revenir, ' aprés avoir esté en Grece durant un an au moins ", comme Dion le semble dire. 'On voit par Joseph qu'il y estoit encore aprés le 8. de septembre, ou qu'au moins on ignoroit encore en Judée qu'il en fust parti.

p. 723. a b. a p. 720. d. e. b Tac. an. 14. c. 39. p. 232 | hi. l. 1. c. 37. p. 16. c Dio, l. 63. p. 723. b. c. d Suet. l. 6. c. 23. p. 602. e Dio, l. 63. p. 723. c. b. Jos. b. Jud. l. 3. c. 36. p. 862. c.

'Estant donc tout troublé par la peur [qu'Helius luy avoit faite,] il abandonna l'entreprise de l'Isthme, [f] & se mit promtement en mer, où il fut agité " d'une tempeste : & beaucoup se rejouissoient déja dans l'esperance qu'il y periroit. 'Il y perdit en effet ses thresors dont il témoigna se mettre assez peu en peine ; [g] mais pour luy il se sauva, & plusieurs furent punis de la vaine joie qu'ils avoient eue. 'Il fit abattre une partie des murailles à Naple, à Antium, & à Albane lors qu'il y arriva, parce que c'estoit la coutume de ceux qui avoient remporté le prix aux jeux Olympiques, quand ils revenoient chez eux. 'Il fit la mesme chose à Rome mesme, où il entra en triomphe porté dans le char d'Auguste avec un autre joueur d'instrumens nommé Diodore : & là il étalla ses 1800. couronnes à la veue de tout le monde. Il continua ensuite à chanter, à jouer de la lyre, à faire le comedien, & à mener des chariots, ce qui estoit son exercice le plus ordinaire, [jusqu'à ce que le soulevement des Gaules & de l'Espagne luy donna l'année suivante d'autres affaires.]

Apol. Ty. v. l. 4. c. 8. p. 181. c. d | 5. c. 2. p. 215. c. f Dio, p. 723. c. Suet. l. 6. c. 40. p. 535. g Dio, p. 723. c. Suet. c. 25. p. 605. p. 605-607 | Dio, p. 723. 724.

&c. &c. ἀλλὰ καὶ ὅλον &c. ὑπὸ χειμῶνος.

ARTICLE XXVIII.

Vindex se revolte dans les Gaules ; & Galba en Espagne : Vindex se soumet à Galba : Trouble de Neron.

L'AN DE JESUS-CHRIST 68, DE NERON 14.

1. ʹ[*Caius*] *Silius Italicus*, *&* [1] *Galerius Trachalus Consuls.* Plin.l.3.ep.7.p. 171| Front.aq.p. 119' Idat.&c.

[a] LE poëte Silius Italicus fut le dernier Consul fait par Neron, & mourut aussi sous Trajan aprés tous ceux que Neron avoit fait Consuls. Pline décrit sa vie dans la lettre où il parle de sa mort, & nous apprend qu'il avoit eu une assez mauvaise reputation sous Neron, parce qu'il avoit accusé diverses personnes ; & on croyoit que c'estoit de luy-mesme, & sans que personne l'y obligeast. Il effaça cette tache par la suite de sa vie. [Nous parlerons encore de luy dans l'histoire de Domitien", sous lequel il composa son poëme de la guerre Punique.] ʹ Trachalus estoit aussi celebre dans le barreau pour son eloquence. [Il estoit sans doute parent de] ʹ Galeria femme de Vitellius, laquelle luy sauva la vie. [Nous verrons dans la suite, que Neron osta le Consulat à Silius & à Trachalus vers le mois d'avril ou de may, pour se subroger seul en leur place, & avoir l'honneur de mourir Consul.

a Plin.l.3.ep.7. p.168. 171.

§ 23. (margin, beside "mitien")

Tac.hi.l.1.c.90. p.32.

l.2.c.60.p.49.

Car Dieu] ʹ qui avoit souffert les crimes de ce prince durant plus de treize ans, l'abandonna enfin [à la punition qu'il meritoit.] ʹ C. [2] Julius Vindex descendu des anciens Rois d'Aquitaine entreprit le premier de se soulever contre luy. ʹ Il estoit gouverneur de la Gaule [Celtique] sous le titre de Propreteur. [b] Il n'avoit point neanmoins d'armée dans sa province. [c] Mais il avoit beaucoup de cœur & de hardiesse, une grande experience dans la guerre, de la prudence, de l'amour pour la gloire, & une grande aversion pour la servitude. ʹ On pretend qu'avant que de se declarer, il en avoit écrit à

2. (margin, beside "tion qu'il meritoit")

Suet.l.6.c.40. p.634.

Dio,l.63.p.724. c.d|val.p.694.

Suet.l.6.c.40 p. 634.

b Tac.hi. l.1.c. 16.p.10.

c Dio val.p.694.

Plut. v. Gal.p. 1490.

1. Onuphre (*in fast. p 204. c*) l'appelle encore M. Turpilianus [Nous ne voyons point de fondement du prenom, & le surnom ne vient que des fastes de S. Prosper & de Cassiodore qui sont pleins de fautes.]

2. Lampride l'appelle Lucius ; on croit que c'est une faute.

Spar v.Ale.p.124. c|n,C.p.138.2,d.

p.1490|Suet.l.7.c.9.p.668. a Plut.p.1490.1491. Apol.Ty.v.l.5.c.3.p.217.218.

Galba, ' qui depuis huit ans gouvernoit l'Espagne Tarragonnoise: [a] & que Galba ne voulut ni entrer dans ses desseins, ni aussi en donner avis à Neron, comme on dit que d'autres firent, [ce qui ne se peut guere accorder avec l'histoire. Je ne sçay si Philostrate, qui se brouille assez souvent, veut marquer un autre que Galba,] ' lors qu'il dit que l'Intendant de la Betique estant venu voir Apollone à Cadiz, ils furent trois jours dans une conference secrette, & qu'on crut depuis qu'Apollone avoit porté l'Intendant à se revolter contre Neron avec Vindex, dont les desseins ne paroissoient pas encore.

p.217.c. d|Dio, l.63. p.624.625. Suet.l.6.c.40. p.634. Plut.in Gal. p. 1491. b Tac.hi l.1.c. 51.p.20|l.4.c.17. p.91. c l.1.c.65.p.24. d l.2.c.94.p.58. Birag p.97.

' Vindex [ayant fait sa ligue,] fit assembler [vers le commencement de mars] les peuples des Gaules accablez d'imposts par Neron, & les exhorta à se soulever, invectivant contre sa vie, & se moquant d'un prince qui savoit moins regner que jouer des instrumens, & qui dans la verité ne savoit ni l'un ni l'autre. ' Tout le monde approuva cette proposition. Ainsi les Gaules s'estant revoltées, ' Vindex se trouva bien-tost avoir cent mille hommes en armes. [b] Ceux d'Autun, de l'Auvergne, & de la " Franche-Comté sont marquez particulierement entre ceux de ce parti: [c] & ceux de Vienne [dans la Narbonoise] l'embrasserent avec encore plus de chaleur. [d] Asiaticus, Flavius, & Rufin, " qui commandoient des troupes dans les Gaules, se joignirent à Vindex. [Il prit le titre de Cesar, si on a raison] ' de luy rapporter une medaille où on lit ces mots, *C. Julius Cæsar.* [Mais nous ne voyons pas que cela se puisse accorder avec la suite de l'histoire.]

Sequani. &c. *duces Gallarum.*

Plut.p.1491| Dio,p.725.b.c. Suet.v.Gal.c.9. p.669.

' Dés que Vindex se fut declaré, il écrivit à Galba pour luy offrir ses forces & son obeïssance, s'il vouloit accepter l'Empire. ' Le gouverneur d'Aquitaine écrivit en mesme temps pour luy demander du secours contre Vindex. [Nous pourrons voir autre part quel estoit Galba, & pourquoy Vindex aimoit mieux luy donner l'Empire, que de le prendre pour luy-mesme.]

p.669.

' Galba tenoit l'assemblée de sa province à Carthagene lors qu'il receut ces deux lettres : & vers le mesme temps il apprit que Neron avoit envoyé des ordres aux Intendans pour le faire mourir. Ainsi il n'hesita pas long-temps, & animé tant par divers prodiges qu'il crut luy

estre favorables, ' que par T. Vinius colonel de l'unique legion qu'il eust dans la province,[a] il monta sur son tribunal comme pour donner la liberté à quelques esclaves. On se doutoit déja de son dessein selon Plutarque; de sorte qu'un fort grand nombre de personnes y accoururent. Il commença par representer les crimes & les cruautez de Neron; & dés qu'il se fut ainsi declaré, tout le monde le proclama Empereur. ' Il se contenta neanmoins du titre de " Lieutenant general du Senat & du peuple Romain. ' Dion nous donne lieu de croire que cela arriva [le 3. d'avril,] neuf mois & treize jours avant [le 15. janvier de l'année suivante,] auquel Galba fut tué.

c.10.p.670|Plut. p.1491|Tac.hi. l.1.c.16.p.10. a Suet.c.10.p. 669.670|Plut. p.1491.

Suet.l.7.c.10. p.670.

στρατηγός.

Dio,l.64.p.730. c.

' Galba leva aussi-tost de nouvelles legions, & forma mesme une espece de Senat. Suetone assure que dans le mesme temps, un vaisseau d'Alexandrie chargé d'armes vint aborder à Tortose [en Catalogne,] sans qu'il y eust dedans aucun homme. ' Othon qui gouvernoit alors la Lusitanie fut le premier de tous les gouverneurs qui se declara pour luy. Il luy donna sa vaisselle d'or & d'argent pour mettre en monnoie, & des officiers plus accoutumez à servir un Empereur que ceux de Galba.

Suet.l.7.c.10.p. 670.671.

v.Oth.c.4.p. 690|Plut.v.Gal. p.1564.

' Neron estoit à Naple lors qu'il apprit la revolte des Gaules, le jour mesme qu'il avoit tué sa mere, [c'est à dire vers le 19. de mars.] Il ne s'en émut point du tout, s'assurant de venir bien-tost about de Vindex, & témoignant mesme estre bien aise d'avoir occasion de s'enrichir du pillage des Gaulois. Ainsi il continua à chanter, à se divertir, à badiner à son ordinaire: & il fut huit jours entiers sans donner aucun ordre pour arrester la rebellion, & sans en écrire ni en parler à personne, non plus que s'il ne fust rien arrivé. Enfin importuné des placards injurieux que Vindex faisoit afficher contre luy, & indigné sur tout de ce qu'il l'appelloit un malhabile joueur d'instrumens, il écrivit au Senat pour luy demander justice, s'excusant d'aller encore à Rome, parce qu'il estoit enroué. ' Cependant comme on luy mandoit toujours de plus facheuses nouvelles, enfin il revint à Rome un peu étonné: & neanmoins aprés avoir tenu conseil fort legerement avec quelques personnes de qualité, il s'amusa le reste du jour " à des instrumens qu'on

Suet.l.6.c.40.p. 635|Dio val.p. 694.

Suet.c.40.p.635. 636.

hydrauli-ca.

Dio val.p.694-697.

faisoit jouer avec de l'eau. 'Dion mesme assure qu'ayant une fois mandé durant la nuit en diligence les principaux des Senateurs & des Chevaliers, comme pour deliberer sur une conjoncture si importante, il ne leur parla que de quelque invention nouvelle sur ces instrumens.

Suet.l.6.c.46.p.642.
a Dio, l.63. p.725.c.
b Tac.hi. l.1.c.6 p.6.

'Il fit neanmoins prononcer un discours en son nom dans le Senat contre Vindex,[a] mit sa teste à prix,[b] rappella les troupes qu'il avoit envoyées vers l'Albanie, pour les faire marcher contre luy: & fit venir les legions de l'Illyrie. Elles vinrent jusqu'en Italie, d'où elles deputerent à Verginius, [qui estoit alors maistre de l'Empire s'il l'eust voulu, comme on le va voir. On ne dit point si ce fut devant la mort de Neron.]

Suet.l.6.c.42.p.636.637|Plut. in Gal.p.1491.
Plin.l.37.c.2.p.884 d.
c Suet.l.6.c.42.p.636.637.
c.42-44.p.637-639|Dio,l.63.p.726.c.d.

'Mais lors que Neron sceut que Galba s'estoit declaré contre luy avec l'Espagne, il renversa la table où il disnoit quand il receut cette nouvelle, déchira la lettre & ses habits,' brisa de colere deux verres de crystal d'un tres-grand prix où il avoit accoutumé de boire.[c] Il demeura [ensuite] tout interdit & comme mort, se croyant tout à fait perdu. Il ne laissa pas d'exiger de grandes sommes, & de faire de grands preparatifs, dont le principal fut d'avoir des chariots pour porter ses instrumens & son bagage de theatre. Suetone en parle amplement, &c.
& l'on y peut voir la bassesse de ce Prince, & son esprit furieux. Car il songeoit moins à combattre, qu'à aller pleurer devant ses ennemis, s'imaginant par là les toucher de compassion: en mesme temps que dans son desespoir il eust voulu massacrer le Senat & tout le peuple, & bruler Rome encore une fois.

c.40.p.634|Dio, l.63.p.726.d.

' Il eut la pensée de s'en aller à Alexandrie, quelques devins luy promettant l'Empire de l'Orient, & en particulier le royaume de Jerusalem: & sa derniere esperance estoit qu'au moins il gagneroit sa vie à jouer des instrumens. Son desespoir ne l'empescha pas de travailler à des levées,' fit une legion des troupes de la marine,[d] destina Rubrius Gallus & quelques autres, pour commander l'armée qu'il vouloit envoyer contre les rebelles,' & commença à en faire marcher une partie sous la conduite de Petronius Turpilianus[1]. 1.

Tac.hi.l.1.c.6.p.6.
d Dio, l.63.p.726.d.
Zon.p.189.d.e|Tac.hi.l.1.c.6.p.6.
e Plut.v.Galb.p.1492|Suet.l.6.c.49 p.648.
f Plut.v.Gal.p.1499.

[e] Le Senat declara Galba ennemi public. Icele son af-

1. Zonare dit qu'il trahit Neron. Mais Tacite nous assure du contraire, f & Plutarque encore plus nettement.

franchi

franchi fut mis en prison, & aussi-tost Neron fit vendre ce qu'il avoit de bien à Rome. Galba fit aussi vendre ce qui appartenoit à Neron dans l'Espagne ; & bien des gents furent ravis de l'acheter. ' Ce fut alors que Neron deposa les deux Consuls [Silius & Trachalus,] & se fit seul Consul [pour la cinquiéme fois] en leur place. Suet.c.43.p.637| Plin.pane.p.110.

ARTICLE XXIX.

Vindex est défait par Verginius, qui refuse l'Empire.

'LE parti de Galba se trouva bien-tost appuyé par un grand nombre de personnes, & generalement par tous les gouverneurs & les armées [de l'Occident,] hormis par Claudius Macer qui voulut avoir son parti dans l'Afrique, & Verginius Rufus gouverneur de la [haute] Germanie, où il commandoit une armée puissante. Suet. c.47. p. 643|Plut.v.Gal. p.1492. 'Celuy-ci marcha mesme contre Vindex avec toutes les troupes de sa province. Tac.hist.l.1.c.53. p.21. [a] La partie des Gaules voisine du Rhein, [qui est la haute Germanie,] prit avec ardeur le mesme parti. a c.51. ' La ville de Treves [capitale de la Belgique, & dans la Celtique mesme] Langres c.53. ' & Lion se declarerent contre Vindex, celle-ci ayant toujours conservé une foy inviolable pour Neron [son bienfacteur,] mesme aprés sa mort. c.51. ' Il paroist que l'armée de la basse Germanie commandée par Fonteius Capito, se joignit à celle de la haute. c.51.52. ' Cela est certain de la cavalerie Hollandoise. l.4.c.17.p.91.

'Verginius s'avança jusqu'à Besançon, & y mit le siege: & Vindex y estant venu pour la secourir, ils se virent, & s'entretinrent seuls sans témoins. Dio,l.63.p.725. c.d. On croit qu'ils s'accorderent contre Neron, [mais non pas pour Galba.] Au sortir de là Vindex, dit Dion, mena ses troupes pour entrer dans Besançon, [en estant sans doute convenu avec Verginius.] Mais les soldats de celuy-ci [qui l'ignoroient,] croyant que Vindex les venoit attaquer, ils commencerent sans en attendre aucun ordre, à l'attaquer les premiers lors qu'il ne se preparoit à rien moins qu'à un combat. ' Plutarque dit que les deux armées en vinrent aux mains malgré les deux chefs, qui ne purent les retenir. Plut v Galb.p. 1492. ' On convient que Vindex fut dé- p.1492.| Dio,p. 725.e.

L'an de J. C. 68. de Neron 14.

Tac. hi. l. 1. c. 51. p. 20|l. 4. c. 57. p. 104.

fait, & se tua de desespoir. Vingt mille Gaulois y perirent. Tout le parti & toutes les troupes de ' Vindex, & toutes les forces des Gaules succomberent ainsi en un seul combat [inopiné ;] & les legions Romaines remporterent presque sans peine & sans danger beaucoup de gloire & de butin. &c.

Suet. l. 6. c. 42. p. 637.
a Dio, l. 63. p. 725. 726|Plut. v. Galb. p. 1492.

' Neron se réjouit sans doute de la défaite de Vindex: [mais sa joie ne dura gueres.] [a] Car les soldats victorieux briserent & déchirerent ses images, & proclamerent Verginius leur General, Empereur & Auguste.

Tac. hi. l. 1. c. 52. p. 21.
b Dio, p. 726. a
c Plin. l. 2. ep. 1. p. 73|l. 6. ep. 10. p. 360.
d Dio, l. 63. p. 725. 726.
e p. 726. a. b|Plut. v. Galb. p. 1492.

[L. Rufus Verginius ou Virginius comme quelques-uns l'appellent,] ' estoit " d'une naissance tres-mediocre, [b] mais homme " d'action & de vigueur, [c] & comme dit Pline, un tres-grand & tres-excellent citoyen. [d] Dion assure qu'il pouvoit aisément devenir maistre de l'Empire, s'il eust voulu se servir de l'amour que ses troupes avoient pour luy. [e] Mais il le refusa constamment, soit seulement par une grandeur d'ame & de courage qui luy faisoit mépriser ce que les autres recherchent avec tant d'ardeur, soit qu'il vist combien il estoit dangereux de laisser aux armées le pouvoir de faire des Empereurs ; [ce qui a causé dans la suite des maux infinis.] Ainsi quelque instance que luy fissent ses soldats, & dés devant la mort de Vindex, si on le peut croire sur l'autorité de Plutarque, & depuis ; il répondit toujours qu'il ne recevroit point l'Empire, & ne souffriroit point qu'aucun autre le prist, que de l'autorité du Senat & du peuple Romain, à qui il appartenoit de le donner. ' Il répondit la mesme chose aux nouvelles instances " que luy firent les soldats aprés la mort de Neron.

equestri familia, ignoto patre.
δραστήριος
V. Galba.

Plut. v. Gal. p. 1495.

Dio val. p. 697.
Plin. l. 6. ep 10. p. 36.
f l. 2. ep. 1. p. 73-75.
Tac. hi. l. 2. c. 49|51 p. 47|68. p. 51.

' Ce refus de l'Empire le rendit plus illustre que n'eust pû faire l'Empire mesme, ' & remplit toute la terre de sa reputation. [f] Il survéquit trente ans à une action si glorieuse, reveré de tout le monde, & ne mourut que sous Nerva estant alors Consul " pour la troisiéme fois, en l'an 97. & âgé de 83. ans, aprés avoir échapé tant de Princes à qui ses vertus le rendoient suspect & mesme odieux. ' Il fut souvent attaqué par les seditions des soldats, & de ceux mesmes qu'il avoit commandez. Car ils ne pouvoient l'aimer aprés qu'il avoit méprisé tant de fois leurs offres, quoiqu'ils ne laissassent pas de l'estimer & de l'ad-

mirer. [On peut juger quelle opinion avoient de luy les bons Princes,] puisque Vitellius, quoique timide & défiant, n'eut jamais aucun soupçon de sa fidelité, non pas mesme lors qu'on eut pris un de ses domestiques qu'on accusoit d'avoir voulu tuer ce Prince. ' Et cependant aprés la mort d'Othon les soldats l'avoient encore voulu forcer d'accepter l'Empire, pour n'estre pas obligez de se soumettre à Vitellius. c.51.p.47| Plut. v.Oth.p.1526.

'Avant que de mourir il ordonna qu'on mist sur son tombeau, qu'aprés avoir abbatu Vindex, il avoit acquis l'Empire non à luy, mais à sa patrie. ' Cluvius Rufus qui a écrit l'histoire de ce temps-ci, le priant un jour de l'excuser si la loy de l'histoire [qui est la sincerité,] le contraignoit de mettre des choses qui pourroient ne luy » pas plaire, il luy répondit : Vous ne savez donc pas que » j'ay fait ce que j'ay fait afin que vous le puissiez écrire » tel qu'il est. ' Du reste il ne parloit jamais de ses actions qu'avec beaucoup de modestie. ' Corneille Tacite alors Consul fit son oraison funebre. ' Pline le jeune qui luy avoit de grandes obligations, ' proteste qu'il l'admire tellement, qu'il ne croit pas qu'on le puisse jamais assez louer. Plin.l.6.ep.10. p.361. l.9 ep 19.p.534. p.533. l.2.ep.1 p.76. p.76.77. l.9.ep.19 p 533.

' La mort de Vindex, & la resolution où estoit Verginius de ne rien faire que par l'ordre du Senat, mit Galba dans une grande inquietude : & l'on disoit mesme que les troupes de la Germanie ne pouvant faire leur General Empereur, vouloient rentrer dans le parti de Neron. ' Galba n'estoit pas mesme bien obeï " par ses propres troupes. [a] Il écrivit à Verginius, & luy demanda qu'ils pussent agir de concert dans la conduite des affaires, pour conserver aux Romains " l'Empire & la liberté. [On ne dit point ce que Verginius répondit :] mais seulement que Galba se retira avec ses amis à Clunia [1] [ville alors celebre dans l'Espagne,] ' tout découragé, & prest à abandonner la vie mesme avec l'Empire. Et il estoit en cet état, lors qu'il apprit que Rome le reconnoissoit pour Empereur, & que Neron estoit mort. Plut.v.Galb.p. 1492. &c. Suet.l.7.c.10.p. 671. a Plut.p.1492. ἡγεμονίαν. 1. Plut.p.1493| Suet.l.7.c.10.p. 672.



1. Sur la riviere de Douro. Ferrar.p.203.

ARTICLE XXX.

Nymphidius souleve les Pretoriens contre Neron, qui s'enfuit & se cache.

[CE ne fut donc point ni par la puissance de Vindex, de Verginius, ou de Galba, ni par la revolte des armées d'Espagne & des Gaules, ni par le soulevement de tout l'Occident, que Dieu osta l'Empire à Neron. Ce fut par un homme inconnu d'ailleurs, & qui n'en paroissoit nullement capable, c'est à dire] 'par Nymphidius Sabinus qui estoit Prefet du Pretoire ou des Gardes avec Tigellinus, [ayant succedé à Fenius Rufus.] 'Cet homme destiné pour avoir une grande part aux maux [& à la punition] des Romains, estoit " d'une condition tres-basse du costé de sa mere. [On ne connoist pas son pere.] Pour luy il pretendoit que c'estoit Caius : & il en avoit le regard fier & furieux. 'D'autres le faisoient fils d'un Marcien gladiateur à qui il ressembloit encore davantage. 'Il ne laissoit pas tel qu'il estoit de porter son ambition jusqu'à l'Empire ; [a] & pour cela il entreprit d'achever la ruine de Neron.

Plut. p. 1489. Tac. an. 15. c. 72. p. 265. *matre libertina.* Plut. v. Gal. p. 1494. 1495. Tac. hi. l. 1. c. 5. p. 6. a Plut. p. 1489. 1493.

'Le peuple se soulevoit déja contre ce malheureux Prince, ne pouvant plus souffrir ses exactions, sur tout parce que la famine estoit grande : '& il receut en mesme temps quelque nouvelle fascheuse de l'armée, [peutestre de celle de Verginius : car Galba n'estoit guere en état de se faire craindre.] ' Sur cela s'abandonnant au desespoir, il ne songea plus qu'à s'enfuir en Egypte, 'où il avoit déja envoyé quelques troupes d'Allemans. [b] Nymphidius prit cette occasion, persuada aux soldats qu'il s'estoit déja enfui, & leur promit au nom de Galba [1] des sommes d'argent, que ni Galba ni aucun autre n'estoit en estat de leur payer. Cependant cette promesse donna alors l'Empire à Galba, pour le luy oster peu aprés, & causer ensuite des maux infinis, qui perdirent [& Nymphidius,] & les Pretoriens mesmes. ' Les soldats ainsi trompez, nonobstant leur respect pour les Cesars, abandonnerent Neron [durant la nuit,] '& pro-

Suet. l. 6. c. 44. 45. p. 639. 640. c. 47. p. 643. p. 643 | Plut. p. 1489. Tac. hi. l. 1. c. 31. p. 15. b Plut. p. 1489. &c. Tac. hist. l. 1. c. 5. p. 6. Plut. p 1489. 1493.

1. 7500. dragmes par teste aux Pretoriens, 1250. aux autres soldats.

clamerent Galba Empereur. ' Tigellinus mesme auteur des crimes qui rendoient Neron si odieux, l'abandonna en ce besoin, & le trahit. p.1501|Tac.hi. l.1.c.72.p.26.

'Neron se reveillant au milieu de la nuit, fut bien surpris de se voir sans gardes, & qu'on pilloit déja sa chambre. Il alla frapper à diverses portes sans que personne luy voulust ouvrir. Il chercha quelqu'un qui le tuast, & ne trouva ni ami, ni ennemi qui luy voulust rendre cet office. ' On luy avoit mesme osté une boete de poison que Locusta luy avoit preparée. Il songea aussi à s'aller precipiter dans le Tibre. ' Enfin il prit le parti de se cacher; & sans se donner le loisir de se chausser ni de s'habiller, couvert d'un méchant "manteau, il monta sur un cheval qui ne valoit pas mieux, le visage enveloppé & couvert d'un mouchoir, accompagné seulement de quatre de ses affranchis. On marque qu'en mesme temps qu'il partit, un grand éclair luy vint donner dans les yeux & l'effraya. Il se fit aussi un furieux tremblement, comme si la terre eust voulu s'ouvrir, & que les ames de tous ceux qu'il avoit tuez fussent venues, dit Dion, se jetter sur luy. Quoiqu'on fust encore dans la nuit, il fut reconnu en chemin par un veteran des gardes, qui le salua comme Empereur. ' Il passa assez prés du camp des Pretoriens pour entendre les cris qu'on y faisoit contre luy & en l'honneur de Galba: & quelques-uns des passans qui le voyoient sans le connoistre, disoient tout » haut: Voila des gens qui cherchent Neron.

Suet.l.6.c.47. p.644. — &c. — p.643.644. — c.48.p.644.645| Dio,l.63.p.726.c. — "pænulam. — Suet p.645.

' Il vouloit gagner une maison de campagne à une lieue & demie de Rome, que Phaon son affranchi à qui elle appartenoit, luy avoit offerte pour se cacher: & il l'y accompagnoit. ' Lors qu'ils en approcherent, ils se mirent à pied, [de peur que le bruit des chevaux ne les découvrist,] & quitterent le grand chemin pour prendre un sentier plein de ronces & d'épines, dont Neron se garantissoit en mettant son manteau sous ses pieds. Il arriva ainsi à la muraille qui enfermoit la maison. En attendant qu'on le pust faire entrer secrettement, Phaon le pria de se cacher dans un creux d'où on avoit tiré du sable: mais il dit qu'il ne vouloit point estre enterré avant que de mourir. ' Il demeura couché sur la terre parmi des roseaux, afin de n'estre point apperceu. ᵃ Il

p.644. — p.645. — Dio,l.63.p.727.a. — a Suet.p.646.

p.646| Dio, p. 727.c. nettoya luy-mesme son manteau tout percé d'épines : ' & comme il avoit soif, il prit dans sa main de l'eau d'une "mare, en disant : Voila donc les liqueurs de Neron. "lacuna.

Suet.p.646. ' Pour le faire entrer plus secrettement dans la maison, il fallut percer un trou de la sablonniere sous la muraille, par où il passa en se traisnant sur les pieds & sur les mains. On le mit dans "la chambre la plus proche fort mediocrement accommodée. cella. Dio,p.627.a.b.c. ' Il passa ainsi le reste de la nuit, [& une partie du jour suivant, qui estoit le 11. jour de juin,] dans l'effroy qu'on se peut imaginer, croyant au moindre bruit qu'il entendoit, qu'on le venoit tuer ; sans pouvoir dormir, & sans oser parler [un peu haut,] de peur qu'on ne l'entendist. Il estoit reduit à deplorer en luy-mesme le malheur où il se voyoit, & il se representoit alors tant de crimes dont il ne pouvoit plus que souffrir la punition, & non empescher qu'ils ne fussent faits. Il avoit toujours dans l'esprit ces paroles d'un ancien poëte : Mon pere, ma mere, & ma femme me commandent de mourir malheureux. c|Suet.p.646. ' Ayant demandé à manger, on luy apporta du pain " bis, qu'il mangea selon Dion : car Suetone dit qu'il n'en voulut point. sordidum.

ARTICLE XXXI.

Neron declaré ennemi par le Senat, & condanné à la mort, se la donne luy-mesme.

Dio,p.727.c.d| Plut. v. Gal. p. 1493. [PENDANT que Neron estoit dans la douleur & dans le dernier effroy,] ' toute la ville de Rome estoit dans l'esperance & dans la joie : le Senat s'estant assemblé, declara Galba Auguste, luy decerna tous les honneurs imperiaux ; Suet.l.7.c.11.p.672. ' & tout le monde luy jura obeïssance. a l.6. c.49. p. 647. [En mesme temps] a le Senat declara Neron ennemi public, & ordonna qu'il seroit puni selon l'ancienne forme, Suet.p.647| Eutrop. ' c'est à dire traisné publiquement tout nud, " attaché par la teste à un posteau, fouetté jusqu'à rendre l'ame, precipité de la roche [du Capitole, tiré avec un croc, & jetté dans la riviere.] cervice inseri furca. Suet p.647|Dio, p.727.d. ' On sceut bien-tost aprés où il estoit, & on envoya un Centenier avec quelques cavaliers pour l'emmener vif.

Suet.l.6. c.49.p. 647. ' Neron apprit ce qu'on avoit decerné contre luy, par

un billet que Phaon receut d'un de ses gens. Il demanda quelle estoit cette peine à laquelle on le condannoit: & l'explication qu'on luy en donna le faisant fremir, il tira deux poignards qu'il avoit apportez, & puis les remit dans le fourreau, disant qu'il n'estoit pas encore temps. ' Il fit creuser une fosse de sa grandeur, y fit mettre quelques morceaux de marbre qui se rencontrerent, fit apporter de l'eau pour laver son corps, & du bois pour le bruler, ' recommandant sur toutes choses qu'on le brulast tout entier, & qu'on ne laissast point emporter sa teste: ' & en faisant faire tous ces preparatifs, il pleuroit, & disoit souvent": Faut-il qu'un si bon joueur d'instrumens perisse?

P.646. | p. 648. | p.647| Dio, p. 727.c. | *Qualis artifex pereo?*

' Ceux qui l'accompagnoient ne cessoient point de le presser de prevenir par une mort volontaire les indignitez ausquelles il alloit estre exposé. ' Il s'y animoit luy-mesme; mais il eust voulu que quelqu'un luy en eust donné l'exemple. ' Enfin ayant sceu qu'on estoit prés de le prendre, il se donna un coup de poignard dans la gorge, aidé par Epaphrodite "son secretaire, que Domitien fit depuis mourir sous ce pretexte. ' Il estoit déja à demi mort, lors que le Centenier envoyé pour le prendre arriva, & voulut arrester son sang, en luy disant qu'il venoit pour le secourir. Neron le regardant avec des yeux qui luy sortoient de la teste, & qui faisoient peur, luy
» répondit: C'est bien tard; est-ce là la foy que vous m'a-
» viez promise? & il expira sur cela.

Suet.p.646. | p.647. | p.647|Dio,p. 727.d.c. | *à libellis.* | Suet.p.648.

' Le bruit de sa mort se répandit aussi-tost par tout; & un affranchi de Galba ne se contentant pas de cela, vint luy-mesme pour s'en assurer, & vit son corps étendu mort [sur la terre;] & il partit en mesme temps pour en aller promtement porter la premiere nouvelle à son maistre. [Il ne faut pas douter que beaucoup d'autres n'ayent eu la mesme curiosité.] ' Ainsi sa mort estant assurée, toute la ville de Rome en fit des rejouissances publiques, & le peuple prit des chapeaux que portoient les esclaves nouvellement affranchis, comme se croyant delivrez d'une dure servitude. ' On renversa ses statues, & le peuple de son autorité fit mourir quelques-uns des ministres de ses cruautez. ' On ne laissa pas de rendre les derniers honneurs à son corps, & assez magnifiquement,

Plut. v. Galb. p. 1493. | Suet.l.6.c.57.p. 654|Aur. Vict. | Plut. v. Gal.p. 1494. | Suet.c.49.50.p. 648

 L'an de J. C. 68, de Neron 14. &c.

avec la permission d'Icele affranchi de Galba, qui estoit sorti de prison. Ses os furent mis dans le tombeau des Domices par deux femmes qui l'avoient elevé, & par cette mesme Acté qui avoit esté l'une des premieres matieres de ses crimes.

Dio,l.63.p.727.c. 'Neron mourut donc ainsi dans la 31. année de son âge; ayant regné treize ans & huit mois, [a] moins deux jours, [depuis le 13. octobre de l'an 54. Ainsi il semble qu'il faut mettre sa mort le 11. de juin. Neanmoins [b] plusieurs personnes habiles la mettent le 9. ce qui se peut soutenir en contant par les Ides des Romains: [1] & Dion semble l'avoir pris de la sorte]' puis qu'il dit que Neron mourut un an & vingt-deux jours avant que Vespasien fust declaré Empereur dans la Palestine [le 3. juillet 69.]' Joseph & Aurele Victor donnent aussi sept mois & sept jours au regne de Galba, [tué le 15. janvier de l'année suivante.]' On remarque que Neron se tua le jour mesme auquel il avoit fait mourir sa femme Octavia [six ans] auparavant.

a Eus.& Hier. chr|Zon.p 190. b.
b Usser. Pagi.
Dio,l.66.p.753.c.
Jos.b.Jud.l.4. c.29.p.893.f.
Suet.l.6.c.57.p.654.

c.46.p.642| l.7. c 1. p.657.658| Dio,l.63.p.727.c. 'Les historiens marquent divers prodiges qu'on crut avoir presagé sa mort, & la ruine de la maison des Cesars, [qui neanmoins avoit esté veritablement éteinte, mesme dans les Cesars adoptifs, par la mort de Caius: mais elle duroit encore en quelque sorte dans Claude & dans Neron descendus d'Auguste par les femmes.]' On pretend que les portes du mausolée d'Auguste s'estant ouvertes d'elles-mesmes une nuit, on entendit une voix qui appelloit nommément Neron; & que la mesme nuit la porte de sa chambre se trouva aussi ouverte. Dion assure qu'il plut du sang sur la montagne d'Albane; & en si grande abondance qu'il y couloit comme des rivieres. ' Pline rapporte qu'en la derniere année de Neron, il arriva dans un endroit de l'Italie que des prez & des oliviers separez par le grand chemin, prirent la place les uns des autres. ' On vit des rivieres remonter vers leurs sources:' & la mer s'estant beaucoup retirée du costé de l'Egypte, inonda une partie de la Lycie.' Un tableau où Neron s'estoit fait peindre de 120. pieds de haut, fut brulé du tonnerre: [on n'en marque pas le temps.]' Il s'estoit fait faire aussi un colosse d'airain de 110. pieds

Suet.l.6.c.46.p.642|Dio,p.726.1.
Plin.l.2.c.83.p.37.d.
c.103.p.43.e.
Dio,p.626.c.
Plin.l.35.c.7.p.834.c.
l.34.c.7.p.810.c.d.

1. Le 3. des Ides est le 13. dans octobre, & le 11. dans juin.

de

de haut par un nommé Zenodore, qui ne cedoit point pour l'art aux plus habiles de l'antiquité: mais on n'avoit plus alors de si bon airain.

ARTICLE XXXII.

Diverses remarques sur Neron: On doute long-temps de sa mort.

L'Histoire remarque que les festins de Neron duroient quelquefois depuis midi jusqu'à minuit.[a] Ce fut le premier qui s'avisa de faire bouillir de l'eau, & de la faire ensuite rafraichir dans de la neige, afin qu'elle en fust plus froide. Il peschoit avec un hameçon doré, & une ligne tissue de pourpre & d'écarlate. Jamais il ne mettoit deux fois un mesme habit. Quand il faisoit quelque voyage, c'estoit toujours avec mille chariots au moins, & ses mulets ferrez d'argent. Suet.l.6.c.27. p.609. a Plin.l.31.c.3. p.753.d. Suet.l.6. c.30. p.614.

Outre ce que nous avons dit de ses cruautez, Suetone assure qu'il ne donnoit qu'une heure de temps à ceux qu'il avoit condannez. Il falloit [qu'aussi-tost aprés cette heure,] ils se fissent ouvrir les veines; & afin qu'ils ne differassent point leur mort, il y envoyoit des chirurgiens pour les traiter: car c'estoit son terme. c.37.p.628.

Il haïssoit tellement le Senat,[b] qu'on croit que non seulement dans le desespoir où le mit la ruine de ses affaires,[c] mais dés devant que d'aller en Grece, il avoit formé le dessein de tuer tous les Senateurs, & d'abolir entierement ce corps illustre, pour ne gouverner plus les provinces & les armées que par des Chevaliers & ses affranchis. C. Fannius entreprit sous Trajan l'histoire de ceux qu'il avoit fait mourir ou qu'il avoit releguez. Il en fit trois livres qui estoient lûs avec estime, & mourut avant que d'avoir achevé les autres. Dio,l.63.p 721. c. b Suet. l. 6. c. 43. p.637. c c.37.p.628. Plin.l.5.ep.5.p. 294.295.

On croit aussi que s'il eust vécu un peu davantage, il eust esté jusqu'à se battre publiquement tout nud dans l'amphitheatre contre des lions, & à faire d'autres folies de ce genre plus grandes que tout ce qu'il avoit encore fait. Suet.c.53.54.p. 652.

Pline l'appelle l'ennemi & la furie commune du genre humain.[d] S. Augustin admire qu'estant tellement plon- Plin.l.7. c.8.p. 146.d. d Aug.civ.D.l. 5.c.19.p.62.1.c.

gé dans les voluptez", qu'il sembloit incapable des vices des hommes aussi bien que de leurs vertus, il estoit neanmoins aussi cruel que s'il n'eust jamais aimé aucun plaisir. ' En un mot il a esté digne d'employer le premier l'épée imperiale contre les Chrétiens, & d'exciter la premiere persecution generale contre l'Eglise. Mais elle se glorifie de l'avoir eu pour ennemi. La haine de Neron est un témoignage de sa pureté. Car nous ne haïssons point ce qui ne nous est point opposé : & il faut que le Christianisme soit un grand bien, puisque Neron ne l'a pu souffrir, & l'a regardé comme un grand mal.

ut nihil putaretur ab eo virile metuendū.

Tert.apol.c.5.p.6.clad.nat.l.1.c.7.p.51.b|Sulp.S.l.2.p.144.145.

' S. Augustin le propose" comme le modele achevé des plus méchans princes, c'est à dire de ceux qui aimant la domination meprisent la gloire; & qui ne se souciant ni d'estre bons, ni de le paroistre, & n'estant point retenus par la crainte de perdre leur reputation, sont capables des plus grands crimes, & de faire ce que les bestes mesmes ne feroient pas. Mais c'est Dieu, ajoute ce Pere, qui fait regner les tyrans comme les Rois, & sa providence seule leur met entre les mains la puissance souveraine, lors qu'il juge que les hommes sont dignes d'avoir de tels maistres. [Aussi afin que les hommes n'eussent jamais de pretexte de violer le respect qu'on luy doit en la personne des Rois, quels qu'ils soient; c'est sous Neron qu'il a fait publier le commandement general d'estre soumis aux puissances, de prier pour les Princes, & les autres choses que nous lisons sur ce sujet dans les epistres de S. Paul.]

Aug.civ.D.l.5.c.19.p.62.1.c.

summitas, & quasi arx.

' Quoique Neron fust mort dans la haine & l'execration publique, il y eut neanmoins durant plusieurs années des personnes qui honorerent sa memoire & son tombeau. ' Le menu peuple accoutumé aux spectacles, & les soldats des gardes avoient toujours quelque affection pour luy. [a] Vologese Roy des Parthes fit instance par ses ambassadeurs qu'on honorast sa memoire [comme celle des autres Princes;] ' & qu'on souffrist qu'il luy fist dresser un monument.

Suet.l.6.c.57.p.654.

Tac. hi.l.1.c.4.5.p.16.78|5.10.27|l.2.c.95 p.58. a Suet.l.6.c.57.p.655.

Aur.Vic.epit.

' On voulut mesme faire croire qu'il n'estoit pas mort, qu'il reviendroit bien-tost, & qu'il se vengeroit de ceux qui s'estoient declarez contre luy : & l'on affichoit divers

Suet.c.57.p.654.

edits comme de ſa part.' Dés l'an 69. un eſclave, ou qui l'avoit eſté, ſe voulut faire paſſer pour Neron, à qui il reſſembloit de viſage; & il ſavoit comme luy jouer de la lyre & chanter. L'Aſie & l'Acaïe eſtoient déja dans l'emotion & dans l'effroy : mais il fut bien-toſt tué dans une des iſles de la Grece nommée Cythnus. La meſme choſe arriva pluſieurs fois. ' Zonare parle d'un homme d'Aſie nommé Terentius Maximus, qui ſe pretendant eſtre Neron, trouva dans ſon pays des gens qui le crurent, & encore plus vers l'Euphrate. Il ſe retira enfin auprés d'Artabane Roy des Parthes, qui eſtant alors en mauvaiſe intelligence avec les Romains, le receut fort bien, & ſe prepara à le rétablir par les armes. Il met cela ſous Tite [vers l'an 80. Que s'il ne ſe trompe point en cela, il faut diſtinguer ce Terentius Maximus d'un autre fourbe] ' dont on ignoroit la qualité, [& ſans doute auſſi le nom,] lequel s'eſtant fait paſſer pour Neron vers l'an 88. fut [encore] tres-bien receu des Parthes, qui luy donnerent de grands ſecours, & ne le remirent qu'avec beaucoup de peine entre les mains [de Domitien.] ' Tacite aprés avoir marqué diverſes choſes du regne de Domitien, dit qu'on penſa avoir guerre avec les Parthes à cauſe d'un faux Neron.

Tac. hi.l.2.c.89. p.35.36| Dio,l. 64.p.732.a.
Zon. in Tit.p. 195.c.
Suet.l.6.c.57.p. 655.
Tac.hi.l.1.c.2. p.4.5.

[Ce qui eſt plus étrange, c'eſt que] ' meſme à la fin [du III. &] du IV. ſiecle, c'eſtoit une opinion aſſez commune dans l'Egliſe, que Neron paroiſtroit de nouveau à la fin du monde, pour eſtre l'Antechriſt, ' ou pour regner dans l'Occident & y rétablir l'idolatrie, en meſme temps que l'Antechriſt ſe feroit adorer dans l'Orient: car c'eſt l'opinion que S. Sulpice Severe attribue à S. Martin. ' Les uns croyoient que Dieu le reſſuſciteroit pour cela ſous un autre nom; les autres qu'il n'eſtoit point mort, quoiqu'il ſe fuſt donné un coup de poignard; & qu'il avoit eſté enlevé & ſa plaie guerie, à quoy ils appliquoient un endroit de l'Apocalypſe; & qu'il demeuroit caché dans la vigueur de l'âge qu'il avoit alors. ' On trouve diverſes choſes ſur cela dans les écrits attribuez aux Sibylles. ' Lactance en parle auſſi, [quoiqu'il ſoit difficile de dire quel a eſté ſur cela ſon ſentiment, parce que ſon texte eſt extremement defectueux en cet endroit.] ' S. Auguſtin s'étonne de la hardieſſe avec laquel-

Sulp.S.hi.l.2.p. 144.
dial. 2. c.16.p. 304.
hi. l.2. p.146| Aug. civ. D.l. 20.c.19.p.267.1. d|Vict. P. de Apoc b. Pat.t.1.p. 580.581.
Suet.l.6.p.655.1.
Lact. perſ.c.2. p.3.
Aug.p.267.2.a.

Baron.70.§ 4.
le on avançoit des choses si peu fondées: ' & on croit que c'est en partie à cause de ce que S. Sulpice Severe en dit dans ses Dialogues, que cet ouvrage a esté mis entre les apocryphes par le Pape Gelase. ' Cet auteur suppose avec Lactance comme une chose constante ' qu'on n'avoit point trouvé le corps de Neron : [& c'est ce qui est constamment faux selon Plutarque & Suetone, sans parler des autres.]

Sulp S. l. 2. p. 146 | Lact. pers. c. 2. p. 3.

ARTICLE XXXIII.

De Perse, Lucain & quelques autres poëtes ou historiens du temps de Neron.

Voss. h. lat. l. 1. c. 25. p. 129. 130.

' ENTRE les auteurs qui ont paru sous le regne de Neron, Fabius Rusticus ami de Seneque a fait l'histoire de ce temps-là, & a passé au jugement de Tacite, pour le plus eloquent historien de son siecle: mais il ne nous en reste que ce que Tacite mesme en cite en quelques endroits.

Tac. an. 14. c. 19. p. 225.

' M. Servilius qui mourut en l'an 59. s'estoit aussi rendu illustre en écrivant une histoire Romaine, [dont il ne s'est rien conservé. C'est apparemment le mesme que M. Servilius Nonianus qui avoit esté Consul sous Tibere en l'an 35.] ' & qui peu de temps avant Pline avoit esté le premier de Rome, [peut-estre pour les lettres & l'éloquence.] ' On croit que c'est encore ce Nonien que Claude estant déja Empereur venoit écouter, quand il savoit qu'il recitoit [quelque endroit de ses ouvrages.]

V. Tibere § 29.

Plin. l. 28. c. 2. p. 685. c.

l. 1. ep. 13. p. 36. n.

Quint. l. 10. c. 1. p. 51. 1.

' Quintilien parle de Servilius Novianus, homme d'un grand genie, & plein de belles pensées, mais moins serré que ne le demande " la majesté de l'histoire. [Tout cela convient assez à Nonien dont nous parlons:] ' & neanmoins il faut dire avec Vossius, que c'en estoit un autre, [& peut-estre son fils,] qui aura aussi écrit de l'histoire, mais qui doit avoir vécu jusque sous Vespasien, [s'il est vray, comme on le pretend, que Quintilien ne soit venu à Rome que sous Galba,] puisqu'il avoit entendu [plaider] ce Novien [ou Nonien.] ' Et Pline dit qu'il avoit veu un Servilius Nonianus Consul: [ce qu'il est diffi-

autoritas.

Voss. h. lat. l. 1. c. 27. p. 144.

Plin. l. 37. c. 6. p. 890. c.

L. interemptum. Il faut assurément irrepertum.

cile de rapporter à celuy qui le fut en l'an 35. auquel
Pline n'avoit que dix ou onze ans,] ' estant mort [à la fin 1.3.ep.5.p.161.
de l'an 79.] dans la 56. année de son âge.

' A. Persius Flaccus qui a acquis & merité beaucoup Quintil.l.10.c.
d'estime par les satyres que nous avons encore de luy, 1.p.50.2.Mart.
[a] estoit Chevalier Romain, mais parent & allié des per- epig. a Pers.vit.p.495.
sonnes les plus illustres. Il estoit né à Volterre en Tos-
cane le 12. decembre de l'an 34. Dés l'âge de seize ans
il fut fort uni à Annæus Cornutus, de qui il apprit la
philosophie avec Lucain. Il fut encore extremement uni
avec Thrasea, de la femme duquel il estoit parent. Il
estima moins Seneque. Il estoit d'un naturel fort doux,
frugi. plein d'amitié & de respect pour ses proches, ″ reglé dans
ses mœurs, chaste & plein de pudeur.

' Il fit ses satyres pour reprendre les défauts des ora- p.495.496.
teurs & des poëtes de son temps, sans épargner Neron
mesme. Elles furent aussi-tost lûes de tout le monde. Lu-
cain sur tout ne se lassoit point de les admirer. Et cepen-
dant il n'y avoit pas encore mis la derniere main, estant
mort dans sa 30. année, [ou plutost avant la fin de la
28. puis] qu'il mourut le 24. novembre ' de l'an 62. [b] au- Hier. chr.
quel Rubrius [ou plutost Publius] Marius, & Asinius b Pers.vit.p.495|
Gallus estoient Consuls. Il ne fit point d'autre testament, Tac.an.14.n.121.
que de marquer à sa mere par un billet comment il sou-
haitoit qu'elle en usast, sur tout en faveur de Cornutus.
Il avoit fait quelques autres poësies estant plus jeune;
mais Cornutus conseilla à sa mere de les supprimer. Tout
ceci est tiré d'une petite vie de ce poëte, écrite par Sue-
tone. ' Quelques-uns l'ont confondu avec C. Persius Flac- Voss.po.lat.c.3.
cus homme tres-habile, mais qui vivoit 200. ans aupa- p.41.
ravant.

' Perse avoit étudié la grammaire, [c'est à dire les Pers.vit.p.495.
lettres humaines,] sous Remmius Palæmon ' natif de Vi- Suet. de gr. c.
cence, & originairement esclave, qui apprit les lettres en 23.p.837.838|
suivant son maistre au college, & les enseigna depuis à Hier.chr.an.Ch.
&c. Rome avec reputation sous Tibere & sous Claude. Du 48.
reste c'estoit un homme indigne de cet employ mesme;
[& nous n'en voudrions pas parler,] ' si ce n'est qu'on Voss.po.lat.p.
le croit auteur d'un poëme des poids & des mesures, que 42.43.
l'on a encore. ' Il a vécu jusque [sous Neron;] & Sene- Plin.l.14.c.4.p.
que alors dans le comble de sa grandeur acheta de luy 343 a.b.

une vigne qu'il avoit rendu celebre par son extraordinaire fertilité.

Voss.p.44. 'Cæsius Bassus acquit aussi alors quelque reputation &c. pour les vers lyriques, quoiqu'il fust beaucoup au dessous d'Horace. Persi sat.6.n.p. 594. 'On croit qu'il mourut [en l'an 79.] brulé avec la maison où il estoit, par les flammes du mont-Vesuve.

Sen. nat. qu.l.4. c.2.p.443.d. 'C. Balbillus qualifié par Seneque un tres-homme de bien, & consommé en toute sorte de litterature, a Tac.an.13.c. 22.p.205. [a] fut fait Prefet d'Egypte en l'an 55. comme nous l'avons remarqué, quoiqu'appuyé par Agrippine. Plin.l.19.pr.p. 486.c. 'Il fut en six jours " du détroit de Messine à Alexandrie. à freto Sicilia. b Senec.nat.q.l. 4.c.2.p 443.d| [b] Il a laissé par écrit quelque chose de ce qu'il avoit veu en Egypte, & Voss.h.lat. l.1.c. 25.p.132.133. il a rapporté un combat qui s'y estoit donné à l'embouchure du Nil entre les crocodiles & les dauphins, qui avoient enfin esté victorieux. Cela arriva dans le temps de sa prefecture.

[Nous avons parlé de la mort de Lucain, mais non de ses poësies. Son ouvrage le plus celebre est sa Pharsale, où il décrit la guerre de Cesar & de Pompée] Quint.l.10.c.1. p.50.1. 'plus en orateur qu'en poëte, selon le sentiment de Quintilien; Lucan.prol. [ce que nous laissons à examiner à d'autres,] 'aussi bien que les differens jugemens qu'on en a portez. Car on marque qu'il n'y a guere de pieces dont on ait parlé si diversement. On ne peut neanmoins faire difficulté d'avouer qu'on a eu raison de dire que d'égaler Lucain à Virgile, ce n'est pas relever Lucain, mais faire voir qu'on a peu de discernement. [Ce qu'on peut dire c'est que si l'âge eust pu meurir l'esprit de Lucain, qui n'avoit peut-estre pas 26. ans quand il est mort, & joindre à son feu & à son elevation le jugement de Virgile, on auroit pu voir en luy un poëte achevé.]

Voss.h.lat.l.1.c. 26.p.138. 'Vossius pretend que le panegyrique de Pison attribué à Ovide est de Lucain. c p.138-140. [c] Il avoit encore composé un &c. poëme sur l'embrasement de Rome, & plusieurs autres qui ont esté perdus.

Voss. h.gr.l.2.c. 7.p.192. 'Une femme Greque nommée Pamphile, se rendit aussi fort celebre sous Neron par trente-trois livres qu'elle écrivit de toutes sortes d'histoires. Ils ont esté fort connus par les anciens : [mais il ne nous en reste rien aujourd'huy.]

'Andromaque medecin de Crete adressa à Neron un poëme grec sur la theriaque, que Galien nous a conservé. Poet.g.c.9.p.73.

ARTICLE XXXIV.

Histoire de Seneque; de ce qu'on luy a reproché pour les mœurs.

[LE plus illustre de tous les payens qui ont écrit du temps de Neron est sans contestation] 'le philosophe L. Annæus Seneca, originaire de Cordoue [en Espagne,] 'd'une famille de Chevaliers Romains. [a] Son pere nommé aussi Annæus Seneca, est appellé ordinairement Marcus, & Lucius par Lipse dans la vie qu'il a faite de son fils, où on trouvera plusieurs choses que nous ne nous croyons pas obligez de remarquer. Le pere est surnommé le Declamateur, parce qu'il a ramassé diverses declamations des orateurs de son temps, comme on le voit par les prefaces qu'il y a mises. Il vint de Cordoue à Rome aprés les guerres civiles: & mesme assez long-temps aprés. Car il paroist que Seneque le philosophe fut apporté tout petit à Rome environ quinze ans avant la mort d'Auguste.

Hier. chr; v. ill. c.12.p.271.
Tac.an.14.c.53. p.237.
a Lips. v.Sen.

'Seneque le pere eut trois fils; M. Annæus Novatus, L. Annæus Seneca, & L. Annæus Mela. Le premier ayant esté adopté par Junius Gallio Senateur, prit le mesme nom; [& c'est ce Gallion Proconsul d'Acaïe, devant qui S. Paul fut accusé vers l'an 53. Nous avons parlé du troisiéme au sujet de la mort de M. Annæus Lucanus son fils.] Le second est le philosophe, qui ayant apparemment appris l'eloquence de son propre pere, s'appliqua de fort bonne heure & avec beaucoup d'ardeur à la philosophie Stoïcienne, sous Attale, Sotion, & quelques autres.

Ibid.
V. S. Paul § 25.

'Il avoit commencé à ne point du tout manger de viande, suivant la doctrine de Pythagore. Mais comme [en l'an 19. de JESUS-CHRIST] Tibere vint à persecuter les religions étrangeres [des Egyptiens & des Juifs,] qui s'abstenoient de certaines viandes; son pere qui d'ailleurs n'aimoit pas fort sa philosophie, luy persuada sans beaucoup de peine de quitter cette pratique. 'Il continua nean-

Sen.ep.108.p. 210.c.d.
p.209.210.

moins toujours depuis à ne point manger d'huistres & de
"champignons, [que l'on eſtimoit alors beaucoup,] par- *boletis.*
ce que c'eſtoient plutoſt des ragouſts qu'une nourriture, à
ne point boire de vin, à ne point uſer de parfums, ſe con-
tentant de n'avoir aucune [mauvaiſe] odeur, & à n'aller
point au bain, [quoiqu'il ſemblaſt aux Romains qu'on ne
ep.83.p.157.a.b. s'en pouvoit paſſer.] ' Il dormoit fort peu, [a] & ſur un mat-
a ep.108.p.210.d. telas aſſez dur pour n'y point enfoncer. [b] Il avoit entrepris
b p.209.210. plusieurs autres choſes dans ſa jeuneſſe, qu'il ne continua
p.210.a. pas. ' Il proteſte neanmoins qu'il n'uſoit qu'avec beau-
coup de moderation & de reſerve des choſes dont il ne
s'abſtenoit pas entierement.

vit.beat.c.28.p.338.a. ' Comme la philoſophie Stoïcienne vouloit qu'on s'en-
gageaſt dans la vie commune, & dans le maniement des
Lipſ.v Sen.c.5. affaires, ' il epouſa une premiere femme, dont il eut un
fils nommé Marc, & puis une ſeconde nommée Pompeia
Paulina, qui eſtoit de tres-grande qualité. [Elle pouvoit
eſtre fille de Pompeius Paulinus", qui commandoit en l'an V. § 7.
55. les armées de la baſſe Germanie.] Il plaida avec grand
Dio,l.59.p.655.b. ſuccés : ' de ſorte que Caius qui vouloit paroiſtre élo-
quent, jaloux de ſa reputation, l'avoit déja ſans autre
ſujet condanné à la mort. Mais une femme que Caius
aimoit, luy ſauva la vie, en perſuadant à ce Prince" qu'il ὅτι φθόῃ τε ἔχοιτο κακῶς
avoit une tres-mauvaiſe ſanté, & qu'il ne pouvoit plus
Lipſ.v.Sen.c.9. guere vivre. ' Il eſtoit en effet bien infirme, & ſujet à
de grandes" fluxions, qui penſerent pluſieurs fois le por- *deſtillationibus.*
ter à ſe donner meſme la mort. Il entra auſſi dans les
charges, & fut fait Queſteur ou ſous Caius, ou dés le
temps de Tibere. [Nous avons marqué dans la ſuite de
ce regne, & dans celuy de Claude, ce qu'il y a de plus
remarquable dans le reſte de ſa vie.

Quoiqu'il fiſt profeſſion de mener une vie de philo-
ſophe, on n'a pas laiſſé de l'accuſer de pluſieurs choſes
indignes de cette profeſſion. Nous ne repetons point ce
que nous avons dit du ſujet de ſon exil ſous Claude,]
Tac.an 13.c.42.p.212. ' quoiqu'on luy en ait fait des reproches aſſez publics
lors qu'il eſtoit depuis dans le comble de ſa puiſſance :
[& Lipſe ſon admirateur avoue qu'on ne ſçait point s'il
Dio val.p.685.686|l.61.p.694.b. en eſtoit coupable ou non.] ' On l'a accuſé d'avoir com-
mis avec Agrippine depuis que Neron regnoit, le meſ-
me crime qu'avec Julie. [Mais cela paroiſt ſi peu proba-
ble

ble à l'égard d'Agrippine, qu'on s'en peut meſme ſervir pour rejetter ce qu'on a dit touchant Julie.] Dion luy reproche d'avoir commis des crimes encore plus honteux, & de les avoir appris à Neron. [Cependant je ne voy pas que cet hiſtorien euſt de la paſſion contre luy :] ' & il le loue aſſez en d'autres rencontres. [a] Lors que Tacite [qui ſe declare ordinairement pour luy,] le compare avec Burrhus, il attribue la gravité des mœurs à celuy-ci, & à Seneque " une honneſté douce & civile.

l.59.62.p.655.b| 713.e|val p.678.
a Tac. an.13.c. 2.p.196.
comitate honeſta.

' On s'eſt plaint de meſme que declamant ſi fort contre les richeſſes, il en avoit cependant amaſſé d'immenſes en tres-peu de temps, non ſeulement [par les bien-faits du Prince,] ou par les legs teſtamentaires, [qui ne manquoient jamais alors à ceux qui eſtoient maiſtres des affaires ;] mais meſme par des uſures qui ruinoient l'Italie & les provinces. ' Et nous avons veu que c'eſt à cela que Dion attribue en partie la revolte des Anglois. [b] On dit qu'il avoit 500. tables à manger toutes pareilles, de bois de cedre, & les pieds d'ivoire. ' Il n'a pu diſſimuler luy-meſme ſes grandes richeſſes, ſes magnificences, & la maniere dont on en parloit. Il s'en défend comme il peut. Et le plus veritable eſt apparemment ce qu'il dit, qu'il avoit bien des défauts, mais qu'il taſchoit de les diminuer & de les corriger peu à peu.

Dio val.p 686| Tac.an.13.c.42. p.212.
Dio, l.62.p.701. a.
b val.p.686.
Tac.an.14.c.52. 53. p.236.237| Sen. vit.bea.c.17. p.333.

' Tacite meſme avoue " qu'il aimoit à ſe produire & à ſe faire valoir : [c] & Suetone l'accuſe auſſi bien que Quintilien d'avoir décrié l'eloquence des anciens pour faire eſtimer la ſienne. [Cette complaiſance en luy-meſme, & ce deſir d'eſtre loué des hommes a paru, comme nous avons dit, juſque dans ſa mort. Sa ſatyre contre Claude n'eſt guere digne d'un philoſophe.] ' Lipſe l'avoue de la conſolation à Polybe, & il voudroit trouver quelque raiſon pour dire qu'elle n'eſt pas de luy, mais il n'en a point. [C'eſt apparemment cet ouvrage que marque Dion] ' lors qu'il dit qu'eſtant en l'iſle [de Corſe] il adreſſa un livre aux affranchis de Claude, plein de louanges & de flateries ſi baſſes, que la honte qu'il en eut depuis, l'obligea de le ſupprimer [autant qu'il put.]

vel jactandi ingenii.
Tac.an.13.c.11. p.200.
c Suet.l.6.c.52. p.651.n.
Lipſ.v.Senec.c. 5.& alibi.
Dio val. p.685. 686.

ARTICLE XXXV.

Du style de Seneque ; sa morale, & ses sentimens sur la religion.

Quintil.l.10.c.1.p.53.

'L'Eloquence de Seneque pleine d'ornemens & de figures agreables, & telle qu'on l'aimoit alors, luy a acquis beaucoup de reputation ; & les jeunes gens qui se formoient à bien parler, ne lisoient presque que luy durant quelque temps, quoique peu imitassent ce qu'il avoit de bon [& dans ses preceptes de morale,] & dans son éloquence mesme. [Cette approbation generale n'a pas laissé d'estre combattue.] ' Non seulement l'Empereur Caius se moquoit de son style trop coupé, en disant que c'estoient " des pierres sans ciment, & du sable sans chaux : ' mais on sçait le jugement qu'en a fait Quintilien, & qu'estimant beaucoup ce genie plein de feu & de pensées qui paroist dans ses écrits, il a souhaité qu'il eust eu plus de jugement pour discerner les beautez veritables des apparentes, & plus de soin de se former sur les anciens qui sont la regle de la veritable eloquence, pour s'en former une plus libre & plus masle. ' Suetone semble en avoir fait le mesme jugement.[a] De la maniere dont en parle A. Gellius, il paroist que de son temps les jeunes gens estimoient encore beaucoup Seneque, mais que les plus habiles le méprisoient avec excés. ' Erasme loue beaucoup le jugement de Quintilien, & le confirme par diverses remarques qui sont à lire. Lipse qui se declare par tout l'admirateur & le défenseur de Seneque, avoue neanmoins qu'il a quelquefois des pointes froides, & des pensées peu solides ; & qu'il est souvent confus & embarassé.

Suet.l.4.c.53.p.490.

commissiones meras.

Quint.l.10.c.1.p.53.

Suet.l.6.c.52.p.651.

a A.Gell.l.12.c.2.p.284.285.

Senec. prol.

[Avec tout cela on ne peut douter qu'il n'y ait beaucoup de choses à estimer dans l'eloquence & dans le style de Seneque : & pour ses mœurs mesmes, quelques défauts qu'il puisse y avoir eu,] ' on peut juger par l'estime que luy-mesme & les autres en ont témoignée, [qu'elles paroissoient reglées dans la corruption effroyable qui regnoit alors parmi les payens. Dion & Tacite nous assurent que c'est à ses conseils aussi bien qu'à ceux de Burrhus, qu'on doit ce que Neron a fait de bon, & ces

Tac.an.15.c.62.65 p.262| Juv. sat. 5. v.109|9. v.112.

cinq premieres années de son regne où il a passé dans l'esprit de quelques-uns pour le modele d'un bon Prince.

Mais il nous importe assez peu de savoir quel a esté Seneque. Il a receu son jugement & sa condannation plus ou moins grande selon que celuy qui sçait tout, a veu en luy plus ou moins de crimes. Ce que nous avons à faire c'est de profiter de ses écrits que Dieu a fait passer jusques à nous, & par lesquels il nous parle, puisque tout ce qui est vray vient de la Verité, par quelque canal qu'il passe. Tout le monde reconnoist que ces écrits sont pleins de fort belles maximes pour les mœurs:] ' & Petrarque assure en deux endroits que Plutarque avoit avoué que les Grecs n'avoient personne qu'ils luy pussent comparer pour les preceptes de la morale. Cela pouvoit estre dans quelque ouvrage de Plutarque qui a esté perdu depuis. Senec. Lips prol.

[On le peut donc lire avec fruit pour ce sujet, & rougir de voir que des Chrétiens soient bien éloignez de l'idée que les payens mesmes avoient de la vertu, & de ce que doit faire un homme. Il faut seulement estre assez éclairé pour discerner les faussetez qu'il mesle avec les veritez les plus certaines, & sur tout estre assez humble pour se garentir du faste de la philosophie Stoïcienne, qui fait l'homme le principe & l'objet de sa vertu, & met sa felicité à jouir de soy-mesme, & à trouver en soy sa gloire, son repos, & son bonheur; au lieu que la verité apprend aux Chrétiens que tout nostre bien est d'estre unis à Dieu, de mettre en luy nostre esperance, & d'attendre de sa pure bonté aussi bien la force de pratiquer la vertu que la recompense qu'elle merite.]

' Pour les choses mesmes qui regardent Dieu & la religion, il est souvent " pour nous, dit Tertullien: [ce qui fait que Lactance en cite beaucoup de choses contre les payens.] ' S. Augustin rapporte divers passages de son livre contre les Superstitions, [que nous n'avons plus,] où il reconnoissoit tres-nettement la folie de l'idolatrie, & la refutoit tres-solidement. Mais ayant assez de courage pour soutenir la verité dans ses écrits, il n'en a pas eu assez pour la suivre dans la pratique: & quoiqu'il reconnoisse que l'adoration des statues n'est qu'une vieille & » inutile superstition; Nous les adorerons neanmoins, dit-

Marginal notes: " noster. — Tert. de anim. c. 20. p. 323. a. — Aug. civ. D. l. 6. c. 10. p. 72.

il, & le sage mesme les adorera, non pour plaire aux « dieux, mais pour suivre la coutume, & obeïr aux loix de « la ville. Ainsi, dit S. Augustin, cet habile philosophe, « & ce grave Senateur, qui n'eust jamais voulu monter sur le theatre pour y representer un faux personnage, le faisoit sans scrupule dans les temples, par un crime d'autant plus grand [qu'il se jouoit de la religion mesme, &] qu'il ne se deguisoit pas le visage pour divertir le peuple, comme font les comediens, mais qu'il déguisoit son cœur pour tromper le monde par une action qu'il vouloit bien qu'on crust sincere & serieuse. ' Les philosophes peuvent donc avoir de belles paroles; mais les seuls disciples de JESUS-CHRIST soutiennent par leurs actions la verité qu'ils croyent, sans craindre ni les peuples, ni la mort mesme.

in ps. 140. p. 667.2.b.

ARTICLE XXXVI.

Des lettres de Senecque à S. Paul: De ses écrits.

civ.D.l.6.c 11. p.72.2.1.

' SAINT Augustin remarque encore que Seneque dans le livre dont nous venons de parler, mettoit les coutumes des Juifs au rang des superstitions, mais qu'il n'y parloit point du tout des Chrétiens, n'osant en dire du bien pour ne pas aller contre le sentiment commun, & ne voulant peut-estre pas en dire du mal pour ne pas blesser sa conscience. [Car il est comme impossible qu'il ne les ait pas connus,] ' puis qu'il vivoit du temps des Apostres; [& durant les deux années du premier voyage de S. Paul à Rome.]

c.10.p.72.1.a.

ep 54 p.94.1.c| Hier.v.ill.c.12.

' On a mesme publié des lettres de luy à S. Paul, & de S. Paul à luy, que S. Jerome & S. Augustin paroissent avoir cru veritables: & elles ont porté S. Jerome à mettre Seneque parmi les Saints au rang des auteurs Ecclesiastiques. [Neanmoins outre que la chose en elle-mesme est assez difficile à croire; si ces lettres dont ils parlent, & que S. Jerome paroist avoir leues, sont celles que nous avons encore aujourd'huy, tout le monde est maintenant persuadé] ' que ce sont des lettres supposées, indignes & de S. Paul, & mesme de Seneque, [& qui n'ont le style ni de l'un ni de l'autre: & l'Eglise n'a ja-

Godeau,an.68. p.219.

mais reconnu celles qu'on attribue à S. Paul. Lipse soutient mesme que les unes & les autres sont de la main & du style d'un mesme imposteur. ' Baronius y trouve quelques faussetez, & rejette de mesme ce qui est dit dans les actes pretendus de S. Paul par S. Lin, de l'amitié & de l'estime que Seneque avoit pour l'Apostre. Bar. 66. § 11-13.

[Nous ne nous arresterons point à parler beaucoup des ouvrages de Seneque. Nous remarquerons seulement qu'entre ceux qui nous restent,] ' M^r le Fevre croit que *la Consolation à Marcia* est écrite dés le temps de Caius ou mesme de Tibere, *la Consolation à Helvia sa mere*, au commencement de son exil & du regne de Claude, *la Consolation à Polybe* vers l'an 43. lors que Claude songeoit à passer en Angleterre, *ses epigrammes* dans le temps de son exil ; ses livres *De la colere*, *Qu'on ne peut faire tort au sage*, ou *De la constance du sage*, *Pourquoy les bons sont affligez puis que le monde est conduit par la providence*, & *De la tranquillité de l'ame*, aprés la mort de Caius ; *la Satyre contre Claude* aussitost aprés la mort de ce Prince [à la fin de 54.] l'écrit *de la Clemence* au commencement de Neron qui estoit déja entré dans sa 19. année, [& ainsi en 55. ou 56. [celuy *Des bien-faits*, aprés la mort de Claude] celuy *De la vie heureuse*, peu d'années aprés dans le comble de sa grandeur & de ses richesses ; celuy *De la breveté de la vie*, lors qu'il s'estoit déja retiré de la Cour ; ses *Lettres* à la fin de 63. & en 64. & l'ouvrage *Des questions naturelles*, vers le mesme temps. Sen. prol.

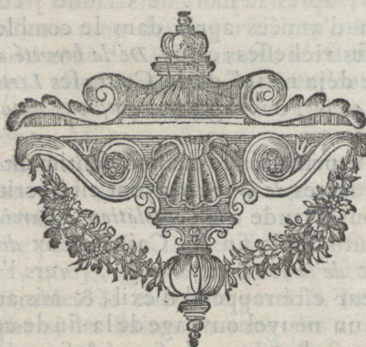
Lipse suit à peu prés le mesme sentiment, sinon qu'il veut que les livres *de la colere* ayent esté écrits sous Caius, & publiez sous Claude ; *la Consolation à Marcia* sous Claude, ou au plutost à la fin de Caius ; ceux *de la tranquillité de l'ame*, & *de la constance du sage*, [vers l'an 48.] peu aprés qu'il eut esté rappellé d'exil, & mis auprés de Neron. Il fait un nouvel ouvrage de la fin de celuy *De la vie heureuse*, & l'intitule *Du repos du sage* : [& Seneque pourra l'avoir composé en 62. lors qu'il commença à quitter la Cour. Il faut apparemment rapporter aux Questions naturelles ce que dit Quintilien,] ' Qu'il savoit une infinité de choses, mais qu'il a quelquefois esté trompé par ceux à qui il donnoit le soin de s'en informer. Quint. l. 10. c. 1. p. 53. 2.

Tac an.14.c.52. p.236. ' Il est certain que Seneque s'est occupé à faire des vers. [Et nous avons aujourd'huy plusieurs tragedies qu'on luy attribue.] ' On croit que la Medée est veritablement de luy, puis que Quintilien en cite un endroit sous son nom. On a encore quelque raison particuliere pour le faire auteur de l'Oedipe. Mr le Fevre trouve que l'Agamemnon, la Troade, & l'Hercule en fureur sentent trop la declamation & l'école. ' Neanmoins d'autres croyent que la Troade & l'Hippolyte sont encore de luy ; mais que l'Agamemnon, l'Hercule en fureur, le Thyeste & l'Hercule sur l'Oeta, sont ou de Seneque le pere, [ou de quelqu'autre qui n'est pas connu.] Pour la Thebaïde & l'Octavia, on juge qu'elles sont entierement indignes de l'esprit & de l'eloquence de Seneque. ' Il est certain que l'Octavia n'est faite qu'aprés la mort de Seneque & de Neron mesme.

Faber, in Sen. prol.

Farnab. in Sen.

Faber.



LA PERSECUTION DE L'EGLISE PAR NERON.


IEU qui a tout fait pour l'établissement & pour la perfection de son Eglise, a voulu qu'elle ait esté agitée durant prés de trois siecles par des persecutions presque continuelles, afin de l'affermir par les efforts mesmes que les hommes faisoient pour la renverser. Car rien n'estoit plus propre à établir les fideles dans le mepris de toutes les choses de la terre & dans le desir de celles du ciel, ce qui est le but & la fin du Christianisme, que le danger où ils se voyoient sans cesse de perdre tout ce qu'on peut aimer dans la vie, & la vie mesme. Et rien ne pouvoit mieux faire comprendre à tous ceux qui ne vouloient pas s'aveugler eux-mesmes, que nostre religion n'estoit point l'ouvrage des hommes, mais de la toute-puissance de Dieu, que de voir toute la terre armée contr'elle durant trois cent ans, sans la pouvoir vaincre.

De la part des hommes ces persecutions avoient ordinairement trois principales causes. Car les Princes les plus sages avoient peine à souffrir une religion qui s'élevoit malgré eux dans toutes les parties de leur Empire, & qui condannoit ce que tout le monde avoit honoré depuis bien des siecles: On la leur rendoit odieuse par beaucoup de crimes dont on vouloit que ceux qui l'embrassoient se rendissent coupables dans le secret: & au contraire ceux qui aimoient la corruption effroyable qui regnoit alors presque dans tous les hommes, haïssoient cette pureté de vie qu'ils voyoient malgré eux dans les Chrétiens, parce qu'elle les condannoit.

Ces persecutions se rallentissoient quelquefois un peu, & recommençoient ensuite avec plus de violence, selon qu'il plaisoit à Dieu d'accorder quelque repos aux foibles, ou d'exercer la vertu des forts; de donner moyen à l'Eglise de former & d'établir sa discipline, ou de punir les fautes qui se commettoient dans les temps d'une

plus grande tranquillité. C'est par ce moyen que de la persecution generale qui a duré jusqu'à Constantin, on a fait diverses persecutions particulieres,] ' que l'on fait ordinairement monter à dix, quoiqu'on en puisse aisément conter davantage.

Aug.civ.D.l.18. c.52.p.239 2.

2.a.

' On met pour la premiere celle de Neron, non que l'Eglise n'en eust déja souffert plusieurs autres, [mais parce que] ' Neron tira le premier l'épée imperiale pour répandre le sang des Chrétiens. Car Tibere bien loin de les persecuter, " avoit employé son autorité pour les défendre. [Nous ne lisons point que Caius ait rien fait qui les regardast.] ' Claude " en chassa quelques-uns de Rome, mais comme Juifs, [& non pas comme Chrétiens.] ' Il semble que " Pomponia Græcina l'une des premieres Dames de Rome, ait esté accusée comme Chrétienne en l'an 57. Elle fut renvoyée à son mari, quoique ce fust sous Neron. [Mais c'estoit dans ses premieres années, où il passoit presque pour un bon Prince.

Tert.apol.c.5.p.6.c| Scorp.c.5.p.633.b| Lact. de pers.c.2.p.3.

V. S.Pierre § 19.

Act. 18.v.2.

Ibid. § 31.

Tac.an.13.c.32.p.208.

V. Neron § 5.

Il ne faut point demander pourquoy il commença depuis à haïr les Chrétiens.] ' Ceux qui savent quel il estoit dans les derniers temps de son regne, comprennent sans peine qu'une religion aussi pure qu'est celle de JESUS-CHRIST ne pouvoit qu'estre condannée par ce monstre de toutes sortes de crimes.

Tert. apol.c.5. p.6.

[Ce n'est pas ici le lieu de marquer quels estoient alors les Chrétiens. " Un savant auteur nous a dechargez depuis peu de cette peine: & ceux qui voudront l'apprendre dans les sources, peuvent ramasser ce qui s'en trouve dans les écrits des Apostres, & dans l'epistre de S. Clement aux Corinthiens: à quoy il semble qu'on puisse ajouter l'excellente lettre à Diognete qui est parmi les œuvres de S. Justin, " mais qui paroist plus ancienne,] ' & où l'on voit une fort belle description de la vie & de la vertu des premiers fideles.]

M.Fleuri.

Note 1.

Just. ad Diog.p. 494.

' Le bruit de cette nouvelle religion, que S. Pierre preschoit alors à Rome selon Lactance, autant par ses miracles que par ses paroles, ' & qui commençoit à y faire de grands progrés, ª vint donc jusqu'aux oreilles de Neron. Il sceut que dans Rome & par tout ailleurs un grand nombre de personnes abandonnoient le culte des idoles, & condannoient leurs anciennes superstitions. Ce tyran

Lact de pers.c. 2.p.3.

Tert.apol.c.5. p.6.c.

a Lact.p.3.

tyran execrable & cruel ne le put souffrir: il se hasta de détruire, s'il eust pu, le temple que Dieu s'estoit élevé dans les cœurs des hommes, de chasser la justice de la terre, & de persecuter les serviteurs du Dieu vivant.

'Il commença à répandre leur sang à l'occasion de l'embrasement " qui consuma presque toute la ville de Rome [en l'an 64. au mois de juillet.] 'Car voyant que tous les autres moyens dont il s'estoit servi, ne pouvoient pas empescher que tout le monde ne le crust auteur de cet embrasement; il voulut étouffer cette creance generale en rejettant la cause & la haine de l'incen- » die sur ceux que le peuple, dit Tacite, appelloit Chré- » tiens; & les fit tourmenter par des supplices horribles; » avec d'autant plus de liberté, qu'ils estoient en horreur » à tout le monde, comme coupables des crimes les plus » detestables. Ils tirent leur nom, continue cet historien, » d'un Christ, que Ponce Pilate Lieutenant en Judée avoit » fait executer sous Tibere. Et cette superstition perni- » cieuse, qui [par ce moyen] avoit esté reprimée pour un » temps, paroissoit alors avec une nouvelle vigueur, non » seulement en Judée, d'où ce mal avoit tiré son origine, » mais dans Rome mesme, où tout ce qu'il y a dans le » monde de criminel & d'infame, se vient rendre de tous » costez, & y trouve des sectateurs & de l'appuy. On se » saisit premierement de ceux qui paroissoient publique- » ment estre Chrétiens, & par le moyen de ces premiers, » on en découvrit un grand nombre d'autres, qui furent » condannez, non tant comme coupables de l'embrasement, » que comme victimes de la haine du genre humain.

'On insulta mesme à leur mort, & ils servirent de jouet & de divertissement au peuple. Car on en couvrit quelques-uns de peaux de bestes pour les faire déchirer par les chiens; on en attacha d'autres à des croix; & on en fit perir quelques autres par les flammes, en les faisant bruler durant la nuit, comme pour servir de feux & de flambeaux, dit encore Tacite, 'qui se trouve éclairci tant par Seneque, que par Juvenal & par son commentateur. Car nous apprenons de ces auteurs que Neron punissoit les " sorciers, par où ils entendent assurément les Chrétiens, en les faisant couvrir de cire & d'autres matie-

Marginal notes: V. Neron §18. — Sulp.S.hi.l 2.p. 146. — Tac.an.15. c.44. p.255. — p.255. — Bar.66.§ 4|Sen. ep.14. p. 83.b| Juv.sat.1.v.156| 8.v.235. — maleficos.

res propres à bruler; ce que Juvenal appelle "l'habit incommode : & qu'aprés leur avoir fiché un pieu sous le menton, pour les faire tenir droits, on les faisoit bruler tous vifs. *tunicam molestam.*

Le martyrologe Romain fait le 24. de juin une memoire generale de tous ces saints Martyrs, disciples des Apostres, & les premices de tant de Martyrs dont l'Eglise Romaine si feconde en ces fruits divins, a peuplé le ciel. Ceux-ci y precéderent les Apostres [S. Pierre & S. Paul, qui leur en avoient montré le chemin par leurs instructions;] & les autres les y suivirent.

Tac an. 15. c. 44. p. 255. 'Neron, ajoute Tacite, donna ses jardins pour servir de theatre à ce spectacle. Il y representoit en mesme temps des jeux du Cirque, & il y paroissoit en habit de cocher, tantost meslé parmi la foule du menu peuple, tantost monté sur un des chariots qui devoient courir. Et c'est ce qui faisoit trouver de la compassion aux Chrétiens dans leurs souffrances. Car quoiqu'ils fussent criminels [dans l'esprit du peuple,] neanmoins leurs plus grands ennemis reconnoissoient bien qu'ils estoient sacrifiez non à l'utilité publique, mais à la cruauté du Prince.

Suet. l. 6. c. 16. p. 591. 'Suetone parle des supplices dont Neron affligeoit les Chrétiens, & met cela entre les bonnes actions de ce Prince. Car il s'imaginoit [aussi bien que Tacite] que le Christianisme n'estoit qu'une superstition nouvelle

Tert. apol c. 1. p. 32. & alibi. " meslée de magie, ' sans se mettre en peine d'examiner s'il avoit raison de se l'imaginer. Ces grands genies qui avoient tant de soin de chercher la verité dans l'histoire, & dans des choses indifferentes, n'avoient que de la froideur pour la chose qu'il leur importoit le plus de savoir. Ils condannoient dans leurs ouvrages l'injustice des Princes qui punissoient avant que de s'assurer du crime : & ils ne rougissoient pas de commettre la mesme injustice en haïssant pour des crimes inconnus, ceux en qui ils ne voyoient rien qu'ils ne fussent contraints de louer. *malefica.*

[Ce fut donc, comme nous avons dit, en l'an 64. que commença la persecution.]

Sulp. S. l. 2. p. 146 | Oros. l. 7. c. 7. bib. P. t. 15. p. 211. 1. 2. 'Mais aprés ce premier commencement [décrit par Tacite,] " on fit des loix & on NOTE 2.

publia des edits qui défendoient d'embrasser la foy Chrétienne : & ces edits [n'estoient pas pour la seule ville de Rome, mais] ' generalement pour toutes les provinces de l'Empire.[a] Il s'est trouvé un marbre en Espagne, qui porte une action de graces à Neron pour avoir purgé la province tant des voleurs, que de ceux qui apportoient une nouvelle superstition au genre humain : ce qui marque ou avec une entiere certitude, ou avec beaucoup de probabilité, qu'il y avoit alors des Chrétiens dans l'Espagne, & peut-estre mesme quelques Martyrs, [supposé neanmoins que ce marbre soit veritable. Car generalement ceux d'Espagne sont fort suspects :] ' & on doute de celuy-ci en particulier.

Oros.l.7.c.7.p.211.1.a.
a Bar.69.§ 46.
Suet.l.6.c.16.p.591.n.4|Godeau,an.69 p.224.

[Il paroist que la persecution fut grande à Milan, puis qu'il y a assez d'apparence que S. Gervais, S. Protais, S. Nazaire & S. Celse y furent couronnez sous Neron. S. Vital doit aussi avoir souffert sous le mesme Prince, s'il est vray qu'il fust pere de S. Gervais & de S. Protais, comme le dit la fausse lettre 53. de S. Ambroise, & beaucoup de nouveaux auteurs. Son martyre fut precedé par celuy de S. Ursicin.]

V. S. Gervais, & S. Nazaire.
V. S. Vital.

Note 3.
' On met aussi sous Neron aprés la mort de S. Pierre, [c'est à dire en 66. au plutost,] le martyre de S. Hermagoras, que les modernes disent avoir esté premier Evesque d'Aquilée, & de S. Fortunat, qui estoit, dit-on, son Archidiacre. ' Ce dernier paroist neanmoins avoir esté plus connu des anciens : ' & un autre S. Fortunat qui vivoit au VI. siecle, en parle comme d'un illustre Martyr. [On fait leur feste le 12. de juillet,] ' & on marque que leurs corps ont depuis esté transportez à Grado, [isle de la coste voisine, où le siege episcopal d'Aquilée a aussi esté transferé durant quelque temps.

Mombrit.t.2.p.1.
Florent.p.658.
Fort.v.Mart.l.4.p.340|car.l.8.c.4.p.191.
Ughell.t.5.p.28.b.

Nous ne doutons pas que cette persecution n'ait couronné beaucoup d'autres Saints dont Dieu s'est reservé la connoissance : & on en trouve mesme quelques-uns dans les martyrologes, que nous ne marquons pas ici, parce que nous ne voulons parler que de ceux qui sont plus celebres. Si le livre du Pasteur est écrit, comme il semble, avant la persecution de Domitien, on peut rapporter à celle de Neron ce qui y est dit, ' que divers Chré-

V. S. Hermas.
Past.l.1.c.3.§ 2.p.38.

tiens avoient déja souffert pour le nom de JESUS-CHRIST les bestes, les fouëts, les prisons, les croix.

[La persecution dura sans doute jusqu'à la mort de Neron,] ' qui fut selon Lactance la juste punition des maux qu'il faisoit souffrir au peuple de Dieu. [Mais au moins] ' on ne peut douter qu'elle n'ait duré jusqu'à la mort de S. Pierre & de S. Paul [en l'an 66.] ' & leur martyre est marqué comme une suite de cette persecution par les plus anciens auteurs Ecclesiastiques.

Lact.pers.c.2.p.3.
Bar.67.§ 7.
Tert.scorp.c.15.p.633.b|Eus.l.2.c.25.p.66.c.d|S.Sev.l.2.p.146.



L'EMPEREUR GALBA.

ARTICLE PREMIER.

Quel estoit Galba : Sa vie jusqu'à son Empire.



L'EMPEREUR Servius Sulpicius Galba estoit du costé de son pere d'une des plus anciennes & des plus illustres familles de Rome, qui est celle des Sulpices. Il tiroit neanmoins encore plus de gloire d'estre descendu par sa mere de Q. Lutatius Catulus Capitolinus, 'qui avoit esté fort estimé pour ses bonnes qualitez du temps de Ciceron, quoiqu'il n'eust pas esté le plus puissant. [a] Mummia Achaica sa petite-fille descendue de L. Mummius qui avoit pris Corinthe, fut la mere de Galba. Suet.l.7.c.2 p. 658. n| Plut. v. Galb p.1490| Tac.hi.l.1.c.15. p.10. Plut. p. 1490| Suet.l.1.c.15.p. 19. a Suet.l.7.c.3. p.661.

Note 1. 'Il naquit le 24. decembre, [& apparemment en l'an de Rome 749. la cinquiéme année avant l'ere commune de Jesus-Christ, c'est à dire la veille mesme de la naissance du Sauveur. [Ainsi il estoit dans sa 72. année lors qu'il fut fait Empereur l'an de Jesus-Christ 68. & de Rome 821.]' Il fut adopté par Livia Ocellina sa belle-mere, qui estoit fort riche, & prit à cause d'elle le nom de L. Livius Ocella, ["qu'il semble n'avoir pas gardé long-temps.]' On pretend qu'Auguste & Tibere connurent qu'il seroit un jour Empereur, & le dirent ouvertement. Suet.c.4.p.661. Note 2. p 662.n.

'Livia femme d'Auguste, de laquelle il estoit parent, [& sans doute par Livia Ocellina,] [b] le favorisa beaucoup tant qu'elle vécut, [de sorte] [c] qu'il fut admis aux dignitez avant l'âge : [d] & elle luy laissa en mourant une grande somme d'argent, que Tibere ne luy paya point; 'ce qui ne l'empescha pas de se trouver extremement riche. 'Il se maria & eut deux enfans. Mais sa femme & ses Plut.v.Galb.p. 1490. b Suet.l.7.c.5. p.663. c c.6.p.664. d c.5.p.664. Plut. v.Gal.p. 1490 1512. e Suet.l.7.c.5.p. 663.

enfans estant morts, il ne voulut point se remarier, non pas mesme à Agrippine mere de Neron, alors veuve de Domitius, quoiqu'elle l'en pressast extremement. Il s'appliqua à l'étude des sciences & du droit.

c.21.p.683.684. ' Il estoit d'une juste grandeur, chauve, & fort incommodé des gouttes, &c.
Tac.hi.l.1.c.49. p.19. ' d'un esprit mediocre, plutost sans vices [qui parussent] [a] (car on pretend qu'il en avoit de
a Suet.l.7.c.22. p.682. tres-honteux) [b] qu'estimable " par aucune grande quali- quàm cum virtutibus.
b Tac.c.49.p.19. té. Il n'estoit pas ambitieux, mais ne negligeoit pas aussi sa reputation. Il ne desiroit point le bien d'autruy, menageoit le sien, & fut avare de celuy du public quand il l'eut en sa disposition. Il estoit bon maistre & bon ami envers ceux qui se trouvoient le meriter (car il ne les choisissoit pas) & trop bon envers les méchans ; ne s'offensant point des petits défauts des premiers, & se mettant peu en peine de connoistre les plus grandes fautes des autres. La misere des temps fit prendre cette negligence pour sagesse tant qu'il fut particulier ; & luy causa ensuite de grands maux.]

Plut v Galb.p. 1490. ' Le peu de dépense qu'il faisoit pour sa table & pour toutes choses, passa aussi d'abord pour sagesse & pour modestie, & ensuite pour avarice & pour bassesse.
Suet.l.7.c.4.p. 663. ' Il affectoit l'antiquité jusque dans les petites choses.
c c.6.p.665.666. [c] Il aimoit à rétablir la discipline parmi les soldats.
d c.7.9.p.666. 668. [d] Il parut severe dans l'administration de la justice, & mesme cruel.

c.6.p.664.665. ' Aprés avoir esté Preteur, il gouverna l'Aquitaine durant prés d'un an, & fut ensuite Consul ordinaire [en l'an 33.] ayant succedé à Cn. Domitius pere de Neron son predecesseur dans l'Empire, & precedé le pere d'Othon qui fut Empereur aprés luy. [En l'an 39.]
p.665.666|Tac. l.1.c.5.49 p.6. 19|Plut.v.Gal. p.1490. ' Caius luy donna le commandement des armées de Germanie, où il s'acquit beaucoup de reputation, tant pour la guerre, que par son exactitude à maintenir la discipline.
Suet.c.7.p.666. ' Il refusa l'Empire aprés la mort de Caius, " ce qui le fit estimer en 41. & aimer de Claude, qui differa mesme de quelques jours son voyage d'Angleterre " parce qu'il estoit malade. en 43.
p.666|Tac.c.49| Plut.p.1490. ' Il fut ensuite choisi exprés pour estre Proconsul de l'Afrique, troublée par des seditions & par les barbares voisins. Il y fit beaucoup d'actions de moderation, de justice, & de severité.
Suet.l.7.c.7.p. 666.667. ' Un soldat ayant vendu par avarice dans une disette le blé qu'il avoit receu ; il défen-

dit aux autres de luy en donner, & le laissa mourir de faim. Il fut deux ans en Afrique ; ' & l'on y trouve peu aprés une ville appellée "le Camp de Galba. ' Au retour, il eut les ornemens du triomphe, & quelques autres honneurs.

Castrum Galba. — n.6. — c.8.p.667.

' Il vécut ensuite retiré en son particulier hors de Rome : & l'on remarque que durant ce temps-là il ne sortoit jamais, non pas mesme pour se promener, que suivi d'un chariot qui portoit une grande quantité d'or, ' afin de n'en manquer pas s'il falloit s'enfuir, [où s'il arrivoit quelque autre besoin.] ' Il demeura dans cette retraite jusqu'à ce que Neron vers le milieu de son regne luy offrit de luy-mesme "le gouvernement de la Tarragonoise, [qui faisoit la plus grande partie de l'Espagne.] ' Car Neron n'avoit pas encore appris, dit Plutarque, à craindre les personnes puissantes, & à ne les vouloir point voir dans les charges.

p.667. — n.Casaub. — c.8.p.667. — l'an 60. de J.C. — Plut.v.Gal.p. 1490.

' Il demeura huit ans en Espagne, [a] & gouverna d'abord avec une severité mesme excessive. Un tuteur ayant esté convaincu d'avoir empoisonné son pupille, dont il estoit heritier, il le condanna à mourir en croix. Le criminel voulut s'exemter de ce supplice en criant qu'il estoit citoyen Romain : & sur cela Galba ordonna que par honneur on luy dresseroit une croix blanche, beaucoup plus haute que les autres. Il se relascha ensuite beaucoup, de peur de se faire des affaires à la Cour. ' Il ne se mettoit pas neanmoins fort en peine d'empescher ceux qui vouloient chanter des vers contre Neron. Ne pouvant pas arrester les violences des Intendans [1] [commis à la levée des imposts,] il témoignoit assez ouvertement qu'il ne les approuvoit pas, & soulageoit ceux qui les souffroient en prenant part à leur douleur. Il s'acquit ainsi l'affection des peuples, [& la haine de Neron,] ' qui avoit envoyé ordre à ses Intendans de s'en défaire, lors qu'il le prevint en prenant l'Empire, [b] auquel il fut appellé par l'estime qu'on avoit " de sa bonté, & de son experience dans la guerre. ' Car tout le monde le jugea digne de cette dignité supreme jusqu'il y fut élevé.

p.1490|Suet.p. 667. — *a* Suet.p.668. — Plut.v.Gal.p. 1490. — 1. — Suet.l.7.c.9.10. p.669.671. — *b* Dio,l.63.p. 723.b. — ἐπιείκεια. — Tac.hi.l.1.c.49. p.19.

1. Le texte de Plutarque porte ἐπιτρόπων ὤν. Il faut sans doute ἐπιτρόπων.

ARTICLE II.

Neron estant mort, Galba prend le titre de Cesar; vient à Narbone: Verginius Rufus se soumet à luy.

L'AN DE JESUS-CHRIST 68.

Plut.v.Gal.p. 1491. V. Neron. NOus avons marqué autre part comment Galba se revolta contre Neron sous le titre de Lieutenant General du Senat & du peuple Romain: p.1493. & comment aprés la mort de Vindex, il desesperoit presque de son entreprise, lors qu'il apprit à Clunia que le Senat l'avoit declaré Empereur, & que Neron estoit mort. [L'un & l'autre s'estoit fait le 9, ou le 11. de juin;] & Galba l'apprit le settiéme jour d'aprés "par l'un de ses affranchis". (le 15. ou 17. juin.) Plut. v. Gal.p. 1494. Les Consuls [Silius & Tracalus que Neron avoit deposez avant le temps, ou peut-estre[1] C. Bellicus Natalis & P. Cornelius Scipio Asiaticus,] (Note 3.) Suet.vet.insc. qui avoient cette dignité le 15. d'octobre, Plut.p.1494. luy envoyerent aussi en diligence la resolution du Senat par quelques "huissiers, avec * des brevets, sur lesquels les Magistrats des lieux leur devoient faire donner des chariots [de poste:] (οἰκέτας δημοσίους. *quæ vocãtur diplomata.) p.1496. & le Senat luy deputa [ensuite quelques-uns des principaux de son corps.]

Suet.l.7.c.11.p. 672. Suetone semble dire qu'il prit le titre de Cesar dés qu'il eut receu la nouvelle que le Senat l'avoit reconnu, & avant que de partir du lieu où il estoit. Zon.p.190.b.c. Zonare dit qu'il ne le prit qu'aprés avoir receu [à Narbone] les deputez du Senat; & que jusque-là aussi il ne mit jamais dans ses lettres le nom d'Empereur. Suet.l.7.c.2.p. 658. Il n'appartenoit en aucune maniere à la maison des Cesars. [Mais le nom de Cesar estoit déja affecté à la puissance souveraine: & Claude luy en avoit montré l'exemple.] Plut. v.Gal.p. 1497. Il donna deslors à Cornelius Laco la charge de Prefet du Pretoire & de Capitaine de ses Gardes, Suet.l.7.c.10.p. 670.671. c'est à dire de plusieurs jeunes Chevaliers qu'il avoit pris pour le garder au lieu de soldats: Tac.hi.l.1.c.13. p.9. Et Lacon fut ensuite à Rome Prefet des soldats Pretoriens. Il gouvernoit tout sous Galba avec

1. Onuphre (*in fast.p.* 204. *d. e.*) veut que M. Plautius Silvanus & Othon ayent esté Consuls au mois de juillet. [Cela est sans preuve, & on y pourroit trouver bien de la difficulté pour Othon.]

avec T. Vinius. [Nous parlerons plus amplement de l'un & de l'autre dans la suite.

' Aprés que Galba eut receu les complimens de ceux qui accoururent de toutes parts pour le saluer, il se mit en chemin pour aller [à Rome,] [a] mais lentement, & en littiere, [b] toujours neanmoins en habit de guerre, avec un poignard qui luy pendoit sur l'estomac. [c] Il mena avec luy jusqu'à Rome une legion d'Espagne. [d] Othon Propreteur de Lusitanie, le premier des gouverneurs qui s'estoit declaré pour luy, le suivit dans ce voyage, flatant autant qu'il pouvoit & Galba & Vinius pour se faire adopter par Galba ; ' & songeant déja, si cela ne luy réussissoit pas, à se faire Empereur par une autre voie, comme nous verrons qu'il fit.

Plut. v. Gal. p. 1493|Suet. l. 7. c. 11. p. 672.
a Tac. hi. l. 1. c. 6. p. 6|Plut. p. 1493.
b Suet. p. 672.
c Tac. c. 6.
d Plut. v. Gal. p. 1504.
Suet. v. Oth. c. 4. p. 690.

' On crut que Galba avoit envoyé des assassins d'Espagne en Judée pour tuer Vespasien, [assez puissant pour luy disputer l'Empire,] & qu'à cause de cela Vespasien ne voulut point que le Senat rendist à sa memoire les honneurs qu'il luy avoit decernez. ' Tacite assure neanmoins que Vespasien n'eut alors aucune pensée de se soulever, & il dit avec Joseph, qu'ayant sceu que Galba estoit reconnu Empereur, il envoya Tite son fils, pour l'assurer de son obeissance, & prendre ses ordres sur la guerre qu'il faisoit aux Juifs. Le Roy Agrippa vint avec Tite : mais ils n'estoient encore qu'en Acaïe lors qu'ils apprirent la mort de Galba.

v. Gal. c. 23. p. 685.
Tac. hi. l. 1. c. 10. p. 8|l. 2. c. 1. p. 34| Jos. b. Jud. l. 4. c. 29 p. 893. c. f.

[Si Galba craignoit Vespasien,] ' il craignoit [encore plus] Verginius Rufus, qu'on pressoit toujours extremement d'accepter l'Empire. La reputation qu'il avoit acquise par la défaite de Vindex, luy en facilitoit beaucoup le chemin ; ' & les legions d'Illyrie, qui s'estoient avancées jusqu'en Italie par ordre de Neron, luy avoient envoyé des deputez. ' Mais ayant declaré d'abord que c'estoit au Senat à nommer un Empereur, il ne voulut jamais changer, non pas mesme aprés qu'on eut sceu la mort de Neron. Enfin lors qu'on eut appris par des lettres de Rome, que Galba estoit declaré Empereur par le Senat, ' Fabius Valens Colonel d'une legion fut le premier à luy jurer fidelité ; & Verginius obligea ensuite toute son armée à la luy jurer aussi : à quoy elle ne se resolut qu'avec peine ; ' ce qui fit qu'elle fut prevenue par

Plut. v. Gal. p. 1495.
Tac. hi. l. 1. c. 9. p. 7.
Plut. p. 1495.
p. 1495| Tac. c. 52. p. 20.
Tac. c. 53. p. 21.

c.51.p.20. l'armée de la basse Germanie, ' commandée par Fonteius Capito.

c.9.p.7. 'Galba manda ensuite Verginius, comme par amitié, p.7|Plut.v.Gal. p.1496. & envoya pour luy succeder Hordeonius Flaccus. 'Celuy-ci estant arrivé, Verginius luy remit l'armée, & vint trouver Galba, qui le retint auprés de luy, mais froidement, sans luy témoigner ni mecontentement, ni amitié; & en quelque sorte comme un " criminel. reum. Car pour luy il le respectoit: mais ceux qui l'approchoient, sur tout Vinius, avoient conceu de la jalousie contre luy; Dio val p.696. ' & il leur sembloit que c'estoit faire une grande faveur à un homme tant de fois proclamé Empereur, de le laisser vivre. Plut. v. Gal. p. 1496. 'Cependant leur mauvaise volonté luy fut favorable. Car en le mettant hors des emplois, elle l'exemta des dangers où la plusspart des personnes de qualité se trouverent enveloppées durant les guerres civiles, & luy donnerent moyen de vieillir dans le repos.

p.1496. 'Galba estant arrivé à Narbone, y rencontra ceux que le Senat luy avoit deputez, qu'il receut fort bien, & avec ses anciens meubles, sans se vouloir servir de ceux de Neron qu'on luy avoit envoyez de Rome. Cette simplicité fut fort bien receue, comme digne d'une ame grande & genereuse, élevée au dessus de la bassesse & de la vanité du faste. Cependant il changea bien-tost sur cela par les mauvais conseils de Vinius, qui se rendoit tout à fait maistre de son esprit. Suet. l.7.c.12.p. 672. 'On blasma aussi la rigueur avec laquelle il traita quelques peuples d'Espagne & des Gaules, qui avoient eu plus de peine à le reconnoistre. Tac.hi.l.1.c.8. 53 p.7.21. 'Il fit des edits menaçans contr'eux, & en priva quelques-uns d'une partie de leur territoire. a Suet. l.7.c.12. p.672. [a] Il y en eut qu'il chargea de nouveaux tributs, d'autres dont il fit abattre les murailles. Tac.c.53.p.21. 'Les villes de Treves & de Langres furent de celles qu'il maltraita. c.65.p.24. 'Il confisqua les revenus de la ville de Lion [fort attachée à Neron,] & traita au contraire fort bien celle de Vienne, d'autant plus opposée à l'autre qu'elle en estoit plus voisine. c.8.51.p.7.20. 'Il remit aussi à la plusspart des Gaulois le quart des tributs, parce qu'ils avoient suivi Vindex, & leur accorda le droit de bourgeoisie. c.37.p.16. 'On marque qu'il fit tuer dans les Gaules un Vettius Chilo, & en Espagne Obultronius Sabinus, & Cornelius Marcellus. Suet.l.7.c.12.p. 672.673. [Ce sont apparemment] 'ces In-

tendans à qui Suetone dit qu'il avoit fait trencher la teste, & mesme à leurs femmes & à leurs enfans.

ARTICLE III.

Soulevement de Nymphidius étouffé : Galba se rend odieux par des actions cruelles : Son arrivée à Rome.

'COMME Dieu vouloit que tout réussist alors à Galba, [a] il se trouva delivré avant que d'arriver à Rome de beaucoup de maux qu'il avoit à craindre des mauvais desseins de Nymphidius. Cet homme avoit contribué plus que personne à la mort de Neron, & à faire reconnoistre Galba dans Rome. Mais il ne luy avoit donné l'Empire que pour s'en emparer luy-mesme," quoiqu'il en fust tout à fait indigne. Outre les soldats Pretoriens dont il se croyoit estre le maistre, il avoit gagné quelques Senateurs, & plusieurs dames : & il gouvernoit déja comme souverainement dans Rome, quoique sous le nom de Galba. Mais comme il ne cachoit pas trop son ambition, & qu'il pretendoit se faire declarer Empereur à minuit, le soir d'auparavant Antonius Honoratus l'un des Tribuns des Pretoriens souleva contre luy les soldats : & Nymphidius qui accourut au bruit, fut tué dans le camp mesme. 'Tacite & Suetone touchent cette histoire en un mot. [Mais Plutarque la rapporte au long avec des circonstances remarquables que nous omettons pour abreger.]

Plut. v. Gal. p. 1495. a p. 1493-1495 | 1497-1499.

V. Neron § 30.

&c.

Tac. hi. l. 1. c. 5. p. 6 | Suet. l. 7. c. 11. p. 672.

'Galba ordonna que l'on punist ses complices : & il fit tuer entr'autres Cingonius Varro designé Consul, [b] & un Mithridate du Pont, [qui apparemment est ce mesme Mithridate Roy du Bosphore,] qui aprés avoir esté dépouillé de ses Etats par les Romains, s'estoit rendu à eux, & avoit esté amené à Rome environ 20. ans auparavant.] Luy & Varron estoient coupables : ' mais on croyoit les pouvoir regarder comme innocens, parce qu'on les avoit condannez sans les écouter, & sans leur donner le moyen de se défendre : ' & on estoit d'autant plus surpris de voir executer des personnes de cette qualité sans observer les loix, & sans garder aucune forme de jugement ; que c'étoit une chose toute opposée à ce qu'on s'estoit promis de Gal-

Plut. v. Gal. p. 1499 | Tac c. 6. 37. p. 6. 16. b Plut p. 1498. 1499.

V. Claude § 22.

Tac. hi. l. 1. c. 6. p. 6.

Plut. p. 1499.

p.1499|Tac.c.6.37.p.6.16. ba.' On fut encore bien plus étonné lors qu'on vit mourir de la mesme sorte au milieu de Rome Petronius Turpilianus Consul [en l'an 61.] & déja fort âgé, sans autre crime sinon qu'il avoit esté fidele à Neron, qui luy avoit donné le commandement de ses troupes. Il n'avoit plus alors de soldats, & rien n'empeschoit de le mettre en justice, si l'on avoit quelque chose à luy reprocher.

Plut. p.1499.1500|Suet. l.7.c.12.p.673|Tac.c.6.31.37.87|Dio, l.64.p.729.b.c. 'Tout cela se passa durant que Galba estoit encore en chemin. Lors qu'il fut arrivé à Ponte-Mole " à une grande lieue de Rome, les soldats de la marine, dont Neron avoit fait une legion, l'aborderent avec de grands cris, pour le prier de les confirmer dans cet honneur. Il le leur refusa ou expressément, ou en les remettant à une autre fois: ce qui les ayant fait murmurer avec assez de bruit & de tumulte [1], Galba envoya des troupes de cheval qui se jetterent sur eux, les firent tous fuir, & en tuerent plusieurs. Il ne fut pas encore content de cette severité, & il ordonna qu'on les decimast [2]: de sorte que selon Tacite, on en massacra plusieurs milliers; & Dion en conte sept mille de tuez, sans ceux qui furent decimez. [On a peine à croire qu'il n'y ait pas faute.] ' Galba fit mettre en prison ceux qui resterent; & ils n'en sortirent apparemment qu'aprés sa mort, sous Othon, " qui les remit en corps de legionaires.

(à 25. stades.) (1.) (2.) (Tac.c.87.p.31.) (Note 4.)

c.37.p.16|Plut. p.1500. 'Ce carnage arrivé à la premiere entrée de Galba dans Rome, parut fort odieux, & ne promettre rien de bon pour la suite de ce regne, ni aux autres, ni à Galba mesme; ' sur tout lors qu'on eut remarqué qu'aussitost qu'il fut entré dans le palais, il se fit un grand tremblement de terre, accompagné d'un bruit extraordinaire, & d'une espece de mugissement. ' On commença donc à craindre sur cette experience, & sur d'autres qu'on en avoit dés auparavant, d'avoir un prince dur & cruel. ' On craignoit encore l'humeur menagere dont il avoit donné des marques: & cette opinion se confirma de plus en plus par la suite. ' Car il faisoit gloire sur ce point, de prendre une conduite toute opposée à la prodigalité de Neron.

(Suet.l.7.c.18.p.679.) (c.12.p.672|Plut. p.1500.) (Suet.c.12.p.672-674.) (Plut.p 1500.)

1. Plutarque dit que quelques-uns tirerent l'épée: Tacite au contraire dit qu'ils estoient sans armes.
2. C'est à dire, de dix en faire mourir un.

ARTICLE IV.

Galba se decrie par la mauvaise conduite de ses ministres.

'CE qui fit le plus de tort à Galba, fut qu'ayant peu de vigueur & d'application par la foiblesse de son naturel ou de son âge, & trop de facilité pour ceux qui estoient autour de luy, il se laissoit entierement gouverner par T. Vinius, que Plutarque appelle toujours Ovinnius, Cornelius Laco, & Marcianus Icelus. Tac.hi.l.1.c.12. p.9.

'T. Vinius[1] Rufinus, comme on croit qu'il s'appelloit, [a] sorti d'une famille considerable, s'estoit deshonoré par ses actions, [b] & avoit esté mis en prison par Caius pour un crime qui le meritoit. En estant sorti par le changement du Prince, il vola estant à la table de Claude une coupe d'or ou d'argent: mais Claude ne l'en punit point autrement, sinon que l'ayant encore prié le lendemain, il le fit servir seul en vaisselle de terre. 'Il ne laissa pas d'entrer dans les charges, dont il s'acquitta mesme assez bien, & parvint enfin jusqu'à commander sous Galba la legion 'qui residoit en Espagne. [c] Il se joignit à Galba dans sa revolte; & mesme comme ce prince deliberoit s'il prendroit les armes contre Neron, il luy dit que de deliberer si on demeureroit fidele à son prince, c'estoit déja estre criminel à son égard; & qu'ainsi il falloit se resoudre ou au supplice, ou à se mettre en état de ne le pas craindre. 'Du reste il estoit hardi, adroit, vif, & prompt; & ainsi capable de faire beaucoup de bien & beaucoup de mal, 'mais" toujours porté au mal par son naturel le plus corrompu qu'on se puisse imaginer, '& par son* avarice insatiable.

Noris, ep. conf. p.47. [a] Tac.c.48.p.19. [b] p.19| Plut. v. Gal. p. 1496. 1497. Tac.c.48.p.19. Suet. l.7.c.14. p.675. [c] Plut. p.1491. Tac.c.48.p.19. c.6.p.6. Suet.l.7.c.14. p.675.

" deterrimus mortalium. * cupiditatis.

'Aussi il abusoit étrangement du credit qu'il avoit auprés de son maistre, luy donnant de tres-mauvais conseils, empeschant l'execution des bonnes resolutions qu'il avoit prises, & ne songeant du tout qu'à ses propres interests. 'On crut mesme qu'il s'estoit entendu avec Othon contre Galba, dans la ruine duquel il fut neanmoins envelopé, comme il en estoit la cause, l'ayant rendu odieux Plut.p.1501. Tac.c.42.p.27.

1. Onuphre le surnomme Crispinus, parce qu'il avoit une fille nommée Crispine. Le P. Noris soutient que cette raison ne prouve rien. Noris, ep. conf. p. 45-47.

c.37.p.16. ' par ses vexations & son avarice. On a dit de luy qu'il pilloit les peuples avec le pouvoir d'un maistre, & l'indifference d'un étranger.

Suet. l.7.c.14. p.675. ' Lacon estoit, comme nous avons dit, Prefet du Pretoire, ce qui estoit le comble des dignitez pour les Chevaliers Romains. C'estoit un homme insupportable pour Tac.c.6.p.5. son arrogance, mais paresseux ' & lasche au dernier point; c.25.26.p.13. ' ce qui l'empescha de savoir & d'arrester les brigues d'Othon. Il estoit en mesme temps ennemi de tous les avis dont il n'estoit pas l'auteur, & s'opiniastroit contre ceux qui savoient les choses mieux que luy.

c.32.p.9| Plut.p. 1493. ' Icelus le premier de tous les affranchis de Galba, n'avoit pas moins de credit que les deux autres; [a] & il a Suet l.7.c.14. p.675. avoit aussi ses vices. [b] On l'accuse d'avoir plus pillé en b Tac.c.37.p.16. sept mois que regna Galba, que n'avoient jamais fait les plus méchans des affranchis de Neron.

Suet.c. 14 p. 674.675. ' Ces trois ministres logeoient tous dans le palais, & ne quittoient point Galba; de sorte que le peuple les appelloit mesme ses pedagogues. Ils le possedoient entierement: Tac.c.13.p.9. ' & comme ils ne s'accordoient pas toujours, ayant Suet.p.675. chacun leurs interests ' & leurs passions particulieres; aussi on le voyoit agir fort inégalement, tantost severe, tantost doux jusqu'à l'excés.

Tac c.7.p.7| Plut.p.1501|Dio, l.64.p.729.a. ' Non seulement ces trois ministres, mais tous ses affranchis & ses esclaves mesmes se hastoient d'autant plus de profiter de l'autorité de leur maistre, qu'ils voyoient bien que son regne ne seroit pas long. Ils mettoient tout Suet.c.15.p.676. 677. à prix, ' les imposts & les exemptions, les supplices des innocens & l'impunité des criminels. [c] Ainsi on souffroit c Tac.c.7 p.7. les mesmes maux que sous Neron, & on les excusoit moins dans un prince de l'âge de Galba, & dont on Dio,l.64.p.728. 729. avoit attendu toute autre chose. ' On ne consideroit pas que de sa part il estoit [d'ordinaire] juste & équitable, & ne faisoit tort à personne : mais si on ne souffroit pas de luy, on souffroit sous luy & par son autorité. Car c'est, dit Dion, le malheur des Princes. Il suffit aux particuliers de ne faire point d'injustice: mais pour ceux qui ont l'autorité, il faut qu'ils empeschent mesme que d'autres n'en fassent.

ARTICLE V.

Galba punit quelques ministres de Neron ; mais soutient Tigellinus ; se fait haïr des soldats par son épargne : Il retire ce que Neron avoit donné ; rappelle les bannis ; & fait d'autres actions louables.

'LE peuple fut ravi de voir mener par toute la ville, & conduire au supplice par l'ordre de Galba Elius, Polyclete, Petin, & Patrobe, tous affranchis de Neron. Dion y joint un Narcisse, & Locusta cette celebre empoisonneuse. 'On s'attendoit de voir punir de mesme Tigellinus, principal auteur de la pluspart des crimes de Neron, & qui enfin l'avoit trahi. C'estoit ce que le peuple souhaitoit le plus, & il le demandoit dans tous les spectacles. Mais Tigellinus avoit eu soin de gagner Vinius par de grands presens, & en prenant soin de sa fille ; de sorte qu'il demeura impuni ; peut-estre, dit Dion, parce que le peuple avoit demandé sa punition : & mesme Galba par un edit public reprit le peuple comme d'une cruauté & d'une tyrannie, de ce qu'il demandoit le sang d'un homme qui alloit, disoit-il, mourir de maladie. Durant que le peuple murmuroit de cet edit, Tigellinus faisoit de grands festins, & marioit sa fille à Vinius avec une grande somme d'argent. 'Ainsi il se conserva encore [pour peu de mois, &] jusques au regne d'Othon.

Plut p.1501|Dio, l.64. p.729.d.

Plut p.1501|Dio, p.729.c|Suet.c. 15.p.677|Tac. c.72.p.26.

Tac.c.72.p.26.

'Galba maintint aussi contre les cris du peuple Halotus, l'un des plus dangereux ministres de Neron, & luy donna mesme une intendance considerable. 'On croit que c'est le mesme Halotus eunuque qui avoit donné le poison à Claude par ordre d'Agrippine.

Suet. l.7.c.15. p.677.

n.1|l.4.c.44.p. 567|Tac.an.12. c.66.p.193.

'Galba se fit bien plus de tort, lors que les Pretoriens luy demandant les grandes sommes qu'on leur avoit promises de sa part, il desavoua ceux qui avoient fait cette promesse ; & ne leur donna pas mesme autant que Neron avoit fait : & comme il savoit qu'ils en murmuroient, il dit plusieurs fois : Qu'il avoit accoutumé de choisir des soldats, non d'en acheter ; parole digne d'un Empereur Romain, si Galba l'eust soutenue par tout le reste de sa

Suet.c 16.p.672|Plut.p.1502|Tac. c.5|Dio,p.729. c.

conduite, & si elle eust esté dite en un meilleur temps. Mais pour lors elle ne fit qu'aigrir contre luy & les Pretoriens, & generalement tous les soldats.

Suet.c.14.15.p. 676. a Dio, l.64.p. 728.e. ' Il témoigna la mesme rigueur & la mesme épargne en plusieurs rencontres moins importantes. a Il amassoit beaucoup, soit par necessité, [soit par avarice,] & donnoit fort peu. Suet.c.15|Tac.c. 20.p.11|Plut.p. 1500. ' Comme Neron avoit épuisé le thresor public par les profusions qu'il en avoit faites aux personnes les plus indignes, à des comediens, & à d'autres gens semblables, ce qu'on fait monter à 55. millions de livres;" Galba fit ordonner que chacun rendroit les neuf parts de ce qu'il en auroit receu, & ne garderoit que la dixiéme. Note 5. On commit pour cette levée 30. Chevaliers selon Tacite, ou 50. selon Suetone, Dio,l.63.p.721. c|val.p.694. ' qui allerent rechercher jusque dans la Grece ce que Neron avoit donné à la Prestresse de Delphes, & aux juges des jeux Olympiques. Tac.c.20.p.11| Plut.p.1500. ' Plusieurs avoient déja mangé tout ce qu'ils avoient receu: & le peuple estoit ravi de voir que les favoris de Neron n'estoient pas plus riches que ceux qu'ils avoient pillez. Mais Galba ordonna que ceux qui auroient acheté d'eux payeroient ce qu'on n'en pourroit pas retirer. Cela alla à l'infini, & produisit beaucoup de troubles, qui firent un grand tort à la reputation de ce prince, quoiqu'on en accusast particulierement Vinius.

Zonar p.190.c| Tac.l.2.c.10.p. 36. ' [On receut mieux] les ordonnances qu'il fit pour punir ceux qui avoient fait perir des innocens par des accusations calomnieuses, ou par de faux témoignages; pour remettre entre les mains de leurs maistres les esclaves qui avoient parlé ou agi contr'eux; Zonar.p.190.c| Tac.hi.l.2.c.92. p.57. ' & pour rappeller d'exil ceux que Neron avoit bannis sous pretexte de leze-majesté. [Il est etrange que nous ne trouvions rien de cela dans Plutarque ni dans Suetone.] Suet.c 14.p. 674. ' Ce dernier se contente de dire que Galba fit plusieurs choses dignes d'un grand Prince. Tac.hi.l.4.c.6. p.87.88. ' Helvidius Priscus l'un de ceux qui revinrent d'exil en ce temps-ci, se declara denonciateur contre Eprius Marcellus qui avoit fait condanner Thrasea: & cette action estoit d'une grande consequence pour les autres delateurs: mais il ne la poursuivit pas, & en partie parce qu'on doutoit de la volonté de Galba, [qui pouvoit bien avoir fait une ordonnance de punir les delateurs, & n'en pas souhaiter l'execution,

cution, de peur de faire de nouvelles brouilleries.]

'Casaubon croit qu'on peut tirer certainement d'une inscription, qu'il osta un impost du quarantiéme, que Neron avoit osté, & remis: & d'autres le remirent aprés Galba. Suet.p.676.n.8.

'Il eut grand soin de quelques compagnies d'Allemans que Neron avoit envoyez à Alexandrie, & qu'on en avoit aussi-tost fait revenir ; de sorte que cette double navigation les avoit fort affoiblies : aussi ce furent ceux qui témoignerent le plus de fidelité pour luy dans la revolte d'Othon. 'Ces Allemans n'estoient pas ceux de la garde ordinaire des Empereurs. 'Car pour ceux-ci qui avoient servi avec tant de fidelité sous les Cesars, Galba les cassa dés qu'il fut arrivé à Rome, craignant qu'ils n'eussent trop d'inclination pour Cn. [Cornelius] Dolabella, prés duquel ils avoient leur quartier ; & il les renvoya en leur pays sans récompense: ce qui fut trouvé fort mauvais. c.20.p.682|Tac. c.31.p.15. Suet.p.682.n.4. c.12.p.673.

ARTICLE VI.

Macer en Afrique, & Capiton dans la Germanie sont punis comme rebelles.

'PLUTARQUE dit que vers le mesme temps que Vindex & Galba s'estoient revoltez contre Neron, Clodius [1] Macer avoit fait la mesme chose dans l'Afrique, & y avoit formé son parti ' pour s'en rendre souverain. [a] Il y estoit [Propreteur ou] Lieutenant, [b] c'est à dire Colonel de la legion & des autres troupes qui y avoient leur residence. [c] Il y en leva de nouvelles, & mesme une legion qu'on appella de son nom, la Macrienne, mais que Galba cassa aussi-tost. [d] Il fut porté à la revolte par une Galvia ou Calvia Crispinilla, qualifiée la maistresse des débauches de Neron, qui estoit passée en Afrique ; [ce qui pourroit donner sujet de douter si Macer s'estoit revolté dés le vivant de Neron, comme dit Plutarque.] ' Calvia luy conseilla encore de retenir les vaisseaux qui portoient le blé à Rome ; ce qui y mit la famine. ' Macer n'usoit Plut.p.1492. Tac.hi.l.1.c.11. p.8. a l.4. c.49.p. 101|Suet c.11. b Tac.l.4.c.48. p.100. c l.1.n.37|Birag. p.98. d Tac.hi.l.1.c. 73.p.26. p.26| Plut.p. 1457. Plut.p.1492.

1. Plutarque en cet endroit (*p.*1492.) l'appelle *Maurus*, & dans la suite Μάκρον (*p.*1497) Suetone & Tacite disent de mesme *Macrum*. [Je pense que son nom est Macer :] '& on trouve des medailles d'un L. Clodius Macer, Propreteur d'Afrique, qu'on croist estre celuy-ci mesme. Birag p.98.

 L'an de J. C. 68.

de son pouvoir que pour piller & tuer, comme un homme desesperé, qui ne voyoit aucun moyen ni de se conserver la possession de l'Afrique, ni de la quitter avec
Tac.hi.l.1.c.7. p.6. sureté. ' Enfin Trebonius Garucianus Intendant du pays
a l.4.c.49.p. 101. le tua par ordre de Galba. ' Un Centenier nommé Papirius eut aussi part à cette execution. ' Crispinilla revint
b l.1.c.73.p.26. à Rome, & malgré les cris du peuple, elle s'y maintint en credit & en honneur, parce qu'elle avoit beaucoup d'argent, & point d'enfans.

c.7.p.6|52.p.20. ' On craignit encore la guerre du costé de Fonteius Capito, qui commandoit l'armée de la basse Germanie [dés le temps de Neron.] C'estoit un homme d'une vie
c.58.p.22. fort dereglée, & d'une avarice sordide: ' & neanmoins il
Dio,l.64.p.729. b. ne laissoit pas d'estre aimé de ses soldats. ' Un homme voulant appeller de luy à l'Empereur, il prit un siege plus élevé, & dit à l'appellant: Plaidez donc devant Cesar. Il l'écouta ainsi, & puis l'ayant condanné à la mort il le fit
Suet.l.7.c.11.p. 672. executer. Cette action insolente [confirme] ' la pensée qu'on eut, qu'il vouloit se revolter. [c] Julius Burdo qui
c Tac.hi.l.1.c. 58.p.22. commandoit la flotte de ces quartiers là, l'en accusa, & se
c.7.p.6. mit en état de l'en empescher: ' & " enfin Cornelius Aquinus & Julius Valens Colonels de deux legions le firent NOTE 6.
c.58.p.22. tuer ' par Crispinus Centenier, [d] sans en attendre aucun
d c.7.p.6. ordre. Aussi l'on pretendit qu'ils avoient eux-mesmes voulu porter Capiton à la revolte, que ne l'y pouvant resoudre, ils l'avoient tué, & que Galba ou trompé, ou pour ne pas avoir la peine d'aprofondir cette action, l'avoit approuvée. ' Tacite ne veut rien determiner. [e] Valens se plai-
l.3.c.62.p.78. e l.1.c.52.p.20. gnoit de n'avoir pas esté recompensé de ce service.

[Nous pouvons remarquer en passant, que lors que Ne-
l.4.c.13.p.90. ron regnoit encore,] ' Capiton luy envoya prisonnier Claudius Civilis cet Hollandois si fameux par la guerre qu'il entreprit depuis, & qu'il soutint long-temps contre l'Empire. Capiton l'avoit arresté comme déja coupable de trahison. Cependant il en estoit alors innocent; & Galba luy donna la liberté.

l.1.c.37.p.16. [Il y a moins sujet de s'étonner] ' qu'Othon dans sa revolte ait mis la mort de Macer & celle de Capiton entre les pretendus crimes de Galba, [que de ce que marque Tacite]
c.7.p.7. ' que l'une & l'autre fut fort mal receue. Mais lors qu'un homme n'est pas aimé, tout ce qu'il fait, bien ou mal, est

condanné. ' Suetone remarque qu'aprés la mort de ces deux personnes, Galba quitta enfin l'habit de guerre, [avec ce poignard] qu'il portoit pendu à son cou, & qui ne servoit qu'à faire rire, ne pouvant plus s'en servir à cause de son âge & de ses gouttes. Suet.l.7.c.11 p. 672.

[Aprés la mort de Capiton,] 'l'armée de la basse Germanie fut assez long-temps sans General, jusqu'à ce que Galba donna cette charge à Vitellius, 'comme à un homme incapable de faire ni bien ni mal. On crut neanmoins que c'estoit à la recommandation de Vinius, parce qu'ils estoient tous deux d'une mesme faction dans le Cirque. 'Il arriva à son armée vers le commencement de decembre. [Nous verrons autre part qu'elle en fut la suite.] Tac.hi.l.1.c.9. p.7. Suet.v.Vit.c 7. p.710. Tac.c.52.p.20. V. Othon § 3.

'On marque qu'une femme de condition mediocre accoucha cette année à Syracuses d'un enfant qui avoit trois testes. Il fut exposé publiquement à tous ceux qui le voulurent venir voir. Il n'a pas esté difficile à Philostrate de faire deviner à son Apollone, que ce monstre marquoit les trois Empereurs Galba, Othon, & Vitellius, que l'Empire Romain eut pour chefs en moins d'un an, [& tous trois ensemble durant quelques heures.] Apol. vit.l.5.c.4. p.219.

' La Sicile estoit alors toute en trouble, les villes estant divisées les unes contre les autres, & entr'elles mesmes. [On n'en dit rien davantage.] p.219.c.

ARTICLE VII.

Galba adopte Pison, & le fait Cesar.

L'AN DE JESUS-CHRIST 69.

' *Serv. Sulpicius Galba Augustus II. & T. Vinius Rufinus Consuls.* Noris,ep.conf. p 45-47|Tac.hi. l.1.c.12 p.8|Idat| Chr.Alex.p.580.

V. Othon § 1. [IL y eut bien des Consuls subrogez, "dont nous parlerons sur Othon.]

'Dés les premiers jours de cette année Galba apprit le soulevement des legions de la Germanie commencé le premier de janvier, & qui alla dés le lendemain à declarer Vitellius Empereur, [comme on le rapportera plus amplement" en un autre endroit.] Tac.c.12 p.8| c.55.57.p.21.22. Ibid. § 3.4.

'Galba persuadé qu'on le consideroit peu non seule- Plut. v.Gal.p. 1503.

ment à cause de son âge, mais encore parce qu'il n'avoit point d'enfans, ' songeoit depuis quelque temps à adopter quelqu'un qui pust estre son successeur: & le soulevement de la Germanie le pressa d'executer ce dessein. ' Othon esperoit que cette adoption tomberoit sur luy: [& comme il a la principale part à ce qui nous reste à dire, il faut marquer par avance qui il estoit.]

' Il estoit sorti d'une famille ancienne & des plus considerables de la Toscane, mais qu'on ne dit point avoir eu de Senateurs jusqu'au grand pere de celuy-ci. Son pere L. Otho [fut Consul sous Tibere,] tres-consideré &c. & mesme tres-estimé sous Claude, qui le mit au rang des Patriciens. Il eut deux fils, M. Salvius Otho dont nous parlons, & L. [Salvius] Titianus. ' Le premier naquit le 28. avril de l'an 32. ' Ainsi il estoit déja en ce temps-ci dans sa 37. année.

' Il estoit bien fait de visage, [a] quoique " non du reste &c. du corps. [b] Il avoit quand il vouloit de la vigueur, de l'adresse, de la bonté, de la civilité. [c] Il gouverna la Lusitanie durant dix ans avec beaucoup de moderation & d'integrité. Mais du reste sa vie avoit esté infame dans sa jeunesse. [d] Tout son exterieur estoit extremement effeminé. [e] Il avoit eu part à tous les secrets de Neron, [f] & en avoit quelquefois esté le ministre. [g] On tenoit qu'il couroit les rues comme luy, faisant insulte à ceux qu'il rencontroit, & se divertissant quelquefois à les berner. [h] Dés sa premiere jeunesse il avoit esté magnifique jusqu'à la prodigalité, [i] & il avoit pretendu l'emporter sur Neron mesme: [l] ce qui le reduisit à se voir noyé de dettes: [m] & il ne dissimuloit pas luy-mesme qu'il estoit ruiné sans ressource, à moins qu'il ne devint Empereur. [n] En un mot, Tacite dit de luy & de Vitellius que c'estoient les deux hommes les plus detestables qui fussent sous le ciel pour leur impudicité, pour leur lascheté, pour leur luxe & leurs debauches.

[o] Quoiqu'il n'eust encore esté que Questeur, Neron l'envoya gouverner la Lusitanie [en l'an 58. aprés luy avoir osté Poppée sa femme, comme nous l'avons marqué autre part. "] Il y demeura dix ans, & jusqu'à la revolte de Galba, [p] auquel nous avons dit qu'il se joignit le premier de tous les gouverneurs, dans l'esperance d'en V. Neron § 6.

Tac.c.12.p.8.
c.13.p.9.
Suet.v.Oth.c.1. p.687.688.
c.2.p.688.
Tac.hi.l.2 c.50. p.47.
an.13 c.12.p. 200.
a Suet.v.Oth.c. 12.p.700.
b Tac.hi.l.1.c. 13.22.p.9.12.
c c.12|an.13.c. 46.p.213|Suet.c. 3 p.690| Plut.p. 1503.1504.
d Suet.v.Oth.c. 12.p.700.701| Tac.hi.l.1.c.30. p.14.
e Suet.v.Oth.c. 3.p.689.
f Tac. an 13.c. 12.p.200.
g Suet.v.Oth.c. 2.p.688.
h c.2|Tac.an.13. c.46.p.213| hi.l. 1.c.13.p.9.
i Plut.v.Gal.p. 1503.
l p.1504|Suet.c. 5.p.691.
m Suet.v.Oth.c. 5.p.691|Tac.hi. l 1.c.21.p.12.
n Tac.c.50 p.19.
o Suet.v.Oth.c. 3.p.590.
p c.4|Tac.hi.l.1. c.13.p.9|Plut.v. Gal.p.1504.

estre adopté, & de luy succeder à l'Empire, ' ce qu'un Mathematicien nommé Seleuque ou Ptolemée, luy avoit fort persuadé. ' Il n'oublioit rien pour se mettre dans les bonnes graces de Galba, pour s'acquerir T. Vinius par des presens & des soumissions, & pour gagner tout le monde, particulierement les soldats. ' Et tant les soldats que les autres qui avoient aimé Neron, l'aimoient aussi, parce qu'il luy estoit fort semblable. ' Vinius favorisoit tout à fait ses desseins auprés de Galba, & en faisoit son affaire, parce qu'Othon luy avoit promis d'épouser sa fille dés qu'il seroit adopté.

Suet. c. 4 | Tac. c. 22.
Tac. c. 13. 23. 24 | Plut. p. 1504.
Tac. c. 13.
c. 13 | Plut. p. 1504.

' Mais plus Vinius portoit son adoption, plus Lacon & Icelus s'y opposoient. ' Et Galba, qui n'eust peut-estre pas voulu avoir ce second Neron pour heritier de son patrimoine, pouvoit encore moins se resoudre à luy laisser l'Empire, dont il preferoit l'avantage au sien propre selon Plutarque. ' Ainsi il se contenta d'écouter Vinius avec douceur, mais n'eut pas d'égard à ce qu'il luy dit, ' non plus qu'à plusieurs autres de ses amis qui entroient dans cette pensée. On parla aussi de Dolabella, que Galba ne jugea pas non plus propre pour gouverner l'Empire, ' quoique ce fust son parent.

Tac. c. 13.
c. 13 | Plut. p. 1504.
Plut. p. 1505.
p. 1506.
Tac. c. 88. p. 31.

' Enfin aprés que cette deliberation eut duré assez long-temps, les nouvelles de la Germanie obligeant de ne plus differer, ' Galba fit assembler le 10. jour de janvier ' Vinius, Lacon, Marius Celsus designé Consul, & Ducennius Geminus Prefet de Rome: & en leur presence ' il declara qu'il adoptoit pour fils & pour successeur L. Pison Frugi Licinianus, [a] descendu de Crassus & de Pompée, mais qui n'avoit encore herité que des malheurs de toute la grandeur de sa maison. [b] Il estoit fils de M. [Licinius] Crassus [Frugi] & de Scribonia, [c] que Claude avoit tous deux fait mourir. [Cn. Pompeius] ' Magnus & Crassus ses freres avoient eu le mesme sort, " le premier sous Claude [aprés avoir épousé sa fille Antonia,] l'autre sous Neron. Il avoit luy-mesme esté long-temps exilé, [peut-estre au sujet de la conjuration de Pison, dont son nom nous donne lieu de juger qu'il estoit parent par adoption.] Il achevoit en ce temps-ci sa 31. année: mais il avoit déja beaucoup de reputation. ' Il avoit tout l'air des anciens Romains, & une gravité

c. 12.
c. 18.
c. 14.
c. 14. 15 | Suet. v. Gal c. 17 p. 678 | Dio, l. 64. p. 730. a.
a Tac. c. 15.
b c. 14.
c Sen lud. p. 479. a. b.
Tac. c. 48 p. 19.
V. Claude § 16.
c. 14 | Plu. p. 1506 | Dio, l. 64. p. 730. a.

qui pouvoit passer pour avoir quelque chose de triste & de severe. C'est ce que Galba estimoit en luy. ' Scribonianus Crassus son frere plus âgé que luy, avoit aussi beaucoup de merite. Mais il crut que Pison en avoit encore plus.

Tac. c. 15. n. 52.

' Suetone dit que Galba l'avoit toujours marqué dans son testament pour estre l'heritier de son nom & de ses biens. Quelques-uns neanmoins crurent que Lacon, qui depuis long-temps estoit ami de Pison sans qu'on le sceust, en avoit parlé. ' Galba n'avoit dit son dessein à personne, lors qu'il l'envoya querir ' au milieu de ceux qui venoient luy faire la Cour, ' & de cette foule de personnes que le desir de savoir la resolution qui se prenoit dans le secret, avoit attirez au palais. ' Il ne parut ni trouble, ni joie immoderée sur le visage de Pison, & dans ses paroles, mais du respect & de la reconnoissance, & ª il paroissoit plutost meriter l'Empire que le souhaiter. ' Tacite luy fait adresser un discours par Galba qui est tres-beau. ' Galba en l'adoptant luy donna le nom de Cesar.

Suet. v. Gal. c. 17. p. 678.
Plut. p. 1506.
Suet. c. 17.
Tac. c. 17.
c. 17 | Plut. p. 1506. 1507.
Tac. c. 15. 16.
c. 29. p. 14.

ª *quasi imperare posset magis quàm vellet.*

' On jugea à propos d'aller declarer d'abord cette adoption dans le camp des Pretoriens pour gagner les soldats. Mais on ne leur parla point d'argent, de sorte que durant que ceux qui estoient les plus prés de Galba témoignoient quelque joie par leurs acclamations, les autres demeuroient tristes & sans rien dire. La moindre largesse les eust assurément gagnez, dit Tacite. Galba qui n'aimoit pas à donner, croyoit bien faire d'imiter les anciens Capitaines Romains : mais les soldats n'estoient plus capables de cette severité. ' On tira un mauvais augure d'un grand orage accompagné d'éclairs & de tonnerre, qui arriva lors que Galba alloit au camp, & qui continua encore durant qu'il parloit aux soldats. Du camp, Galba mena Pison au Senat, où il ne se passa rien de particulier.

c. 18.
c. 18. 38 | Plut. p. 1506.
Tac. c. 19.

ARTICLE VIII.

Othon se souleve contre Galba, qui est abandonné de toutes les troupes.

'OTHON fut extremement irrité de voir Pison adopté au lieu de luy. Ses affaires estoient ruinées: ses affranchis accoutumez à vivre comme luy, ne l'estoient pas moins. Il craignoit ou feignoit de craindre que sa vie ne fust pas en sureté. Ainsi tout le portoit à faire un coup de desespoir. 'Suetone dit qu'il fut prest de se declarer à la teste des Pretoriens dés le jour mesme que Pison avoit esté adopté. Seleuque son astrologue luy persuada neanmoins d'attendre jusqu'au [15.] pretendant que ce jour luy seroit plus favorable. ' Il employa les quatre jours d'entre-deux [a] à fortifier les brigues qu'il avoit déja faites, ou à en faire de nouvelles, [b] n'ayant pour cela que l'argent qu'il avoit tiré peu auparavant d'un esclave de Galba à qui il avoit obtenu" quelque employ. Avec cet argent il corrompit cinq soldats, selon Suetone, ' ou deux seulement, selon Tacite & Plutarque: de sorte que deux miserables entreprirent de renverser tout l'Empire Romain en sa faveur, & le renverserent effectivement en gagnant un petit nombre de leurs compagnons. ' Ce qui luy fut fort favorable fut qu'on avoit alors cassé quelques officiers comme ayant esté du parti de Nymphidius; & cela faisoit craindre aux autres qu'on ne les voulust tous casser peu à peu. ' On eut quelques indices du soulevement qui se preparoit: mais la paresse de Lacon l'empescha de voir ce que tout le monde voyoit. Il y eut neanmoins des choses qu'il vit, & qui allerent jusques à Galba. Mais il les fit negliger, parce que l'avis n'en estoit pas venu de luy.

'Tout se trouva prest dés le soir du 14. janvier. Mais la crainte que les tenebres ne causassent de la confusion & du malheur, fit differer au lendemain. ' Ainsi le 15. janvier, [c] Othon vint à l'ordinaire saluer Galba, & en receut le baiser; il assista seul d'entre les Senateurs à son sacrifice, [d] & demeura auprés de luy jusqu'à ce qu'on luy vint dire qu'un architecte & des maçons l'attendoient

Marginal notes (left): " dispensationem, &c.

Marginal notes (right):
c.21.22|Plut.p. 1507 | Suet.v. Oth.c.5.p.691.
Suet.v.Oth.c.6. p.692.
Tac.c.19|Plut. p.1507.
a Tac.c.23-25| Plut.p.1507.
b Suet.v.Oth.c. 5.p.691.
Tac.c.25|Plut.p. 1507.
Tac.c.20|Suet. v.Gal. c.16. p. 677.
Tac.c.24.26.
c.26.
c.27| Plut.p. 1507.
c Suet.v.Oth.c. 6.p.693.
d c.6| Plut.p. 1508|Tac.c.27. 28|Dio,l.64.p. 730.b.

pour aller visiter une maison qu'il achetoit. C'estoit le signal qu'il avoit donné. Il sortit donc, & vint à la colonne dorée où aboutissoient tous les chemins d'Italie, & où il avoit donné le rendez-vous à ses conjurez.

Ibid. 'Ils ne s'y trouverent que vingt-trois, qui ne laisserent pas de le proclamer Empereur, & l'épée nue à la main, l'emmenerent au camp dans une littiere. Quelques peu d'autres se joignirent à eux en chemin, sans savoir mesme ce que c'estoit. Le Colonel Julius Martialis qui estoit de garde dans le camp, fut si surpris, qu'il n'osa les empescher d'entrer; & personne n'ayant eu la hardiesse de s'opposer d'abord au petit nombre de ceux qui crioient qu'Othon estoit Empereur, Tac.c.36.p.15. 'tous en peu de temps commencerent à crier la mesme chose, à se declarer en sa faveur, & à luy prester le serment de fidelité, parce que personne n'aimoit Galba. Ceux de la marine compagnons de ceux que Galba avoit si maltraitez, furent les premiers à se joindre aux Pretoriens.

c.36. 'Othon les recevoit avec toutes sortes de civilitez & de caresses," ne trouvant rien de trop bas pour s'elever sur le throne. c.37.38. 'Il les anima contre Galba, contre Pison, contre Vinius mesme par peu de paroles, Suet.v.Oth.c.6. p.693. '& bien des promesses. a Tac.c.40.p.16.17. [a] Ainsi ils se trouverent aussi-tost disposez à marcher contre un vieillard sans défence, & leur Empereur legitime, avec la mesme joie que s'ils eussent esté combattre les ennemis de l'Etat, sans songer qu'ils alloient commettre un crime qui ne demeure jamais impuni, parce que tous les Princes sont interessez à le venger.

omnia serviliter pro dominatione. &c.

c.29.p.14. 'Galba sceut bien-tost le danger où il estoit; mais il n'y trouva pas de remede. c.6.31. 'Il envoya aux diverses troupes qui estoient alors à Rome ou auprés. Car outre les Pretoriens, il y avoit encore une legion de la marine, celle d'Espagne, des troupes que Neron avoit tirées des armées d'Angleterre, de Germanie, & d'Illyrie, & quelques compagnies d'Allemans. On envoya donc à ceux d'Illyrie, & aux Allemans, pour les faire venir. On se doutoit bien que ceux de la marine seroient pour Othon; & ils pouvoient bien s'estre déja declarez. [Les autres estoient peut-estre trop éloignez.] On envoya mesme aux Pretoriens pour tascher de les appaiser. Cela fut inutile,

le, & mesme les Illyriens chasserent Marius Celsus qui vouloit les faire marcher contre Othon. Tacite dit seulement que les Allemans " furent long-tems à deliberer. ' Suetone assure que de tous ceux qu'on avoit mandez, eux seuls marcherent promtement au secours de Galba; mais que ne sachant pas les rues, ils arriverent trop tard. ' Pison alla luy-mesme parler à la compagnie des Pretoriens qui estoit de garde au palais; ' & ils parurent disposez à faire leur devoir; mais ce ne fut que jusqu'à ce qu'ils pussent se joindre aux autres. ' Le peuple accouroit cependant au palais, faisant des cris & des menaces contre les revoltez, qu'il alloit recevoir avec des cris de joie peu d'heures aprés.

diu nutavere. | Suet.l.7.c.20.p.682. | &c. | Tac.c.29.30.p.14. | a c.31.41. | c.32.

' Dans l'embarras où l'on se trouvoit, Galba prenoit le parti [1] d'aller se presenter hardiment aux seditieux, esperant qu'ils cederoient à la majesté du prince legitime, & de leur envoyer auparavant Pison qui n'estoit odieux à personne: ' lors que tout d'un coup il s'éleva un bruit qu'Othon avoit esté tué. Un soldat nommé Julius Atticus vint mesme dire que c'estoit luy qui l'avoit tué, & montroit son épée toute sanglante: surquoy l'histoire remarque la gravité & la force d'esprit de Galba, invincible à la flaterie comme à la crainte. Car il dit à ce soldat d'un ton severe: Camarade, qui vous a donné ordre de le tuer. ' On croit qu'Othon mesme avoit fait courir ce bruit, pour faire que Galba sortist du palais, [& se tint moins sur ses gardes.], ' Et il avoit envoyé des gens pour l'assassiner luy & Pison [en se meslant parmi ceux qui les accompagneroient.]

c.32-34. | 1. | c.34.35|Plut.p.1509. | Tac.c.34|Suet.l.7.c.19.p.681. | Suet.v.Oth.c.6.p.693.

ARTICLE IX.

Galba est tué avec Pison & ses Ministres.

' GALBA sortit donc du palais en chaise, armé seulement d'une cuirasse, ' pour aller au devant des Pretoriens, qu'on disoit venir luy donner assurance de leur foy, ' & pour aller sacrifier au Capitole. [b] Mais on apprit bien-tost qu'Othon vivoit, & venoit avec les Pre-

Tac c.35. | Suet.l.7.c.19.p.681. | Plut p.1509| Dio,l.64.p.730.d. | b Tac.c.39.40|Plut.p.1509.

1. Suetone (*l. 7. c. 19 p. 681.*) dit que Galba estoit resolu de demeurer dans le palais. Nous suivons Tacite & Plutarque (*p. 1509*)

toriens en armes. Aussi-tost chacun fuit : Galba ni les siens ne savent quel conseil prendre. Mais durant qu'on propose divers avis, & qu'on les rejette, Othon approche.

Plut.p.1509. — ' Ses gens crient qu'on fasse place & que le peuple se retire ;

p.1510| Tac.c.41. — ' & dés qu'on les voit, l'Enseigne de la compagnie des gardes qui accompagnoient Galba, jette à terre l'image de ce Prince qu'il portoit.

Tac.c.41.p.17. — ' A ce signal de rebellion, Galba fut abandonné de tout le monde :

Plut p.1510. — ' On tira divers traits contre sa chaire ; on l'attaqua ensuite à coups d'épée ;

p.1510|Tac.c.41. — ' & un soldat qu'on dit s'estre nommé Camurius, luy ayant porté un coup mortel dans la gorge, les autres acheverent non de le tuer, mais de le dechirer par une cruauté barbare. On raporte diversement les dernieres paroles qu'il dit : & ceux qui ne songeoient qu'à le tuer, se mirent peu en peine de les remarquer.

c.42.43| Plut.p.1510.1511. — ' Vinius fut tué ensuite : & Pison blessé fut défendu par un Centenier nommé Sempronius [1] Densus, qui n'avoit aucune obligation particuliere [ni à luy, ni] à Galba. Mais animé par son devoir, il se mit au devant de Pison ; & de la voix, de la main, [2] de la canne, & de l'épée, il le défendit tant qu'il luy resta de la force & de la vie, illustre pour avoir seul paru digne du nom Romain entre tant de milliers de Romains.

Tac.c.43. — ' Pison eut ainsi le loisir de s'enfuir, & fut caché par un esclave dans le temple de Vesta. Mais on le sceut bien-tost : & quoique les Romains eussent un respect particulier pour ce temple, deux soldats envoyez par Othon l'en arracherent, & le tuerent à la porte. Othon apprit sa mort avec plus de joie que celle mesme de Galba.

c.15 29. — ' Ainsi Pison aprés avoir toujours vécu dans l'affliction & dans la douleur, ne fut fait Cesar que pour estre tué au bout de six jours. &c.

c 46 — ' Lacon [ayant esté pris] fut mené hors [de Rome] comme pour estre relegué dans une isle. Mais un " exemt (*evocatus.*) qui l'attendoit sur le chemin, luy osta la vie par ordre d'Othon. Icele, qui n'estoit qu'un affranchi, fut executé publiquement.

Dio,l.64.p.730.e. — ' Dion seul dit que beaucoup de per-

1. Plutarque dit que ce Sempronius qu'il surnomme Indister, mourut en défendant Galba ; & Dion le dit aprés luy (*p.* 730. *e.*) Nous avons cru devoir plutost suivre Tacite.

Plut.p.15.10. — 2. ' Le texte de Plutarque porte *un sarment de vigne*. [C'estoit la marque de commandement que portoient les Centeniers ;] & ils en frapoient les soldats qui ne faisoient pas leur devoir.

sonnes perdirent la vie avec Galba.

'Les testes de Galba, de Pison, & de Vinius furent presentées à Othon, mises sur des piques, & portées publiquement comme en triomphe avec l'aigle & les étendarts des legions. 'Ceux qui avoient contribué à leur mort, s'en vantoient comme d'une action digne de louange, & plusieurs mesme sans l'avoir fait : & l'on trouva aprés la mort d'Othon plus de six-vingt billets d'autant de personnes qui luy en demandoient recompense. Vitellius les fit tous mourir, non qu'il aimast Galba, mais parce qu'il craignoit cet exemple pour luy-mesme. Othon permit qu'on rendist aux morts les derniers devoirs. 'Ainsi Verannia femme de Pison, dont Pline le jeune parle en un endroit, & Scribonien son frere racheterent sa teste, & la brulerent avec le corps.

Tac.c.44|Plut. p.1510.1511|Suet. l.7.c.20.p.683.

Tac.c.44|Plut. p.511| Suet. v. Vit.c.10.p.714.

Tac.c.47|Plin. l.2.ep.20.p.143.

'Helvidius Priscus eut l'honneur de prendre soin du corps de Galba, 'qui estoit demeuré jusqu'à une partie de la nuit à l'endroit où il estoit mort, exposé à toutes sortes d'insultes. 'Argius son affranchi & l'Intendant de sa maison, le brula, & l'enterra dans les jardins que ce malheureux prince avoit hors de Rome, en un tombeau fort peu magnifique. On eut peine à trouver sa teste, 'que les valets de Patrobe affranchi de Neron avoient achetée"bien cher des soldats, pour s'en jouer par toutes sortes d'insolences : & ils l'avoient enfin jettée au lieu appellé Sesterce où l'on mettoit les corps des suppliciez, & où Galba mesme avoit fait executer ce Patrobe. Argius l'y retrouva donc le lendemain, & la joignit au reste des membres de son maistre.

Plut p.1511.

Suet. l.7.c.20.p. 683|Tac.c.49.

ibid|Plut p.1512.

Plut.p.1511|Suet. l.7.c.20.p.683| Tac.c.49.

"*centum aureis.*

'Tel fut le sort de Galba, qui aprés avoir échapé avec honneur les perils qui en avoient accablé tant d'autres sous cinq Empereurs, ne monta sur le throne que pour en descendre avec honte, & pour perir par un malheur plus promt & plus éclatant. Heureux particulier, & malheureux souverain, qui avoit paru estre au dessus de sa fortune tant qu'il y en avoit eu de plus grandes : & qui auroit toujours esté honoré comme digne d'estre Empereur, s'il ne l'avoit pas esté. 'Il se trompa de croire devoir imiter les Scipions, les Fabrices, & les Camilles en un temps tout different du leur, & pouvoir traiter des

Tac.c.49.

Plut.v.Galb.p. 1,12.

soldats élevez sous Tigellinus & Nymphidius, comme il auroit fait les anciens Romains. Il se trompa encore en croyant qu'il luy suffisoit d'estre tout different de Neron, pendant qu'il abandonnoit les affaires à Lacon & à Vinius. Ainsi sa mort parut digne de compassion à tout le monde, & son regne ne fut regretté de personne.

Zonar. p. 191. a. a Dio, l. 64. p. 730. e. b Tac. c. 37 | Suet. c. 23. p. 685. c Jos. b. Jud. l. 4. c. 29. p. 893. f. Aur. V.

'Il a vécu 72. ans & 23. jours, [a] dont il n'a regné que neuf mois & treize jours, [à conter du jour qu'il se declara contre Neron.] [b] Car depuis la mort de Neron, il ne regna que sept mois [c] & sept jours [au plus.]



L'EMPEREUR OTHON.

ARTICLE PREMIER.

Othon est declaré Empereur; est fait Consul; conserve Marius Celsus.

L'AN DE JESUS-CHRIST 69.

V. Galba § 7. ib. § 8. 9. [OUS avons marqué en un autre endroit quel estoit Othon, " & comment s'estant fait proclamer Empereur par les Pretoriens le 15. de janvier, il fit tuer Galba son Prince legitime dés le mesme jour au milieu de Rome.] ' Quand ce crime fut commis, il en fallut par un dernier malheur témoigner de la joie : ' & tout le monde courut au camp pour congratuler Othon, & remercier les soldats. ' Car ils estoient alors les arbitres de toutes choses : & ils le témoignerent en choisissant eux-mesmes les Prefets du Pretoire, qui furent Plotius Firmus, & Licinius Proculus. " Il semble qu'ils ayent aussi choisi le Prefet de Rome. ' Flavius Sabinus eut cette charge, qu'il avoit déja exercée sous Neron, & que Galba luy avoit ostée. On crut que ce seroit un moyen de gagner Vespasien, dont il estoit frere. ' Othon promit aussi de payer aux Centeniers de l'argent de l'épargne, les congez & les dispenses que les soldats en achetoient auparavant bien cher; ce qui causoit de grands desordres. Aussi les Princes suivans continuerent ce qu'Othon avoit commencé.

Tac. hi. l. 1. c. 47. p. 18. — c. 45. p. 17. — &c. — c. 46. p. 18. — præfecere. — c. 46 | Plut. v. Oth. p. 1517. — Tac. c. 46. — &c.

' Sur le soir il vint au Senat, que le Preteur de la ville avoit assemblé, [parce que les deux Consuls Galba & Vinius estoient morts.] Il y parla comme s'il eut esté forcé d'accepter l'Empire : & on luy répondit par des louanges aussi sinceres. On luy fit les mesmes sermens qu'il

c. 47 | Suet. v. Oth. c. 7. p. 694 | Plut. v. Galb. p. 1511.

avoit faits à Galba ; & on le combla des mesmes honneurs qui avoient esté si funestes à ce Prince. ' Il prit le Consulat avec Titien son frere, [peut-estre pour jusqu'au mois de may :] mais ne l'ayant tenu que jusqu'au premier jour de mars, il ceda les [deux] mois suivans à Verginius Rufus, à qui il donna pour collegue [1] Poppæus Vopiscus. Il voulut apparemment obliger en cela les armées de la Germanie [qui aimoient Verginius,] & la ville de Vienne [dont Vopisque estoit sans doute, pour les détourner du parti de Vitellius qui avoit déja pris le titre d'Empereur.] Il laissa les autres Consuls selon qu'ils avoient esté designez par Neron ou par Galba ; ' Cælius Sabinus & Flavius Sabinus, " [different du Prefet de Rome,] pour les mois de may & de juin, Marius Celsus & Arius Antoninus pour juillet & aoust. [Le dernier peut bien estre] ' cet Arius Antoninus ayeul maternel de l'Empereur Tite Antonin qui a esté deux fois Consul. ' On marque encore " cinq autres Consuls pour le reste de l'année, [qui par ce moyen en eut treize.] ' Othon s'estoit destiné un second Consulat, [pour le commencement " de l'année suivante : mais il ne vécut pas jusque-là.]

Tac. c. 77. p. 27 | Plut. v. Oth. p. 1513. — 1. — V. § 4. — Tac. c. 77. — Note 1. — T. Ant. v. p. 17. b. — Tac. c. 77. — V. Vitellius § 3. — Goltz. p. 47. — Note 2.

' Du Senat Othon alla au Capitole en traversant la grande place, encore couverte du sang & des corps de Galba & des autres qu'il avoit immolez à son ambition. ' Il y offrit son premier sacrifice, qui ne luy promit, dit-on, rien de favorable : & estant venu delà au palais, on pretend qu'il y fut extremement inquieté pendant son sommeil, jusqu'à tomber de son lit, comme s'il se fust vû poursuivi par Galba. [Les reproches de sa conscience, & la crainte de Vitellius pouvoient bien produire cet effet.] Il eut encore le lendemain quelque mauvais presage : & on pretend qu'il témoigna estre fasché de se voir Empereur : mais il n'estoit plus temps de reculer.

Tac. c. 47. p. 18. — Dio, l. 64, p. 731. a. b | Suet. v. Oth. c. 7. p. 694.

' Il tascha donc de s'acquerir l'affection des peuples par diverses actions favorables, [dont la plus celebre est celle qu'il fit en faveur de Marius Celsus,] [a] homme de capacité & de merite, qui estoit toujours demeuré fidele à Galba ; ' & il avoit tasché d'amener les troupes d'Illy-

Plut. v. Oth. p. 1513 | Tac. c. 77. 78 | Dio, l. 64. p. 731. b. c. d. — a Tac. c. 45. p 17. — c. 31. p. 14. — &c.

1. ' Quelques-uns veulent que ce soit le Pompeius Silvius ou Silvanus Intendant des eaux sous Vespasien selon Frontin (p. 119.) a & gouverneur de Dalmacie sous Vitellius, [ce qui ne s'accorde guere avec ce Consulat]

Onuph. in fas. p. 301 d. — a Tac hi. l. 2. c. 37. p. 57.

rie à son secours. 'Sa fidelité passa pour un crime auprés de ceux qui en cette occasion ne s'estoient signalez que par leur perfidie: de sorte que lors qu'aprés la mort de Galba il vint au camp [comme les autres pour y saluer Othon,] les soldats se mirent à crier contre luy, & à demander sa mort. Othon souhaitoit de le conserver, craignant que la mort d'une personne de cette qualité (car il avoit déja esté designé Consul [par Neron]) ne fust le commencement d'un grand desordre. Mais comme il avoit plus de pouvoir pour faire des crimes, que pour les empescher, il usa d'adresse, & témoigna estre fort irrité contre Celsus, & prest à le faire mourir, s'il n'eust voulu auparavant apprendre de luy certaines choses. Ainsi il le fit arrester, & charger de chaines pour satisfaire les soldats. 'Mais dés le lendemain il se le fit amener dans le Capitole, il l'embrassa, & le pria d'oublier l'injure qu'il ne luy avoit faite [que pour le sauver.] Marius luy répondit que n'estant coupable que d'avoir esté fidele à Galba à qui il n'avoit point d'obligation, son crime luy estoit un gage de ce qu'il pouvoit attendre de luy. La generosité de l'un & de l'autre fut estimée de tout le monde, & des soldats mesmes. 'Othon le mit aussi-tost au nombre de ses intimes amis; il en fit peu aprés un des Generaux de son armée: & Marius ne luy fut pas moins fidele qu'à Galba, ni avec un succés moins malheureux.

c. 45| Plut. v. Gal. p. 1511.

Tac. c. 71| Plut. v. Oth. p. 1513.

Tac. c. 71. p. 25.

ARTICLE II.

On espere & on craint tout d'Othon: Presque tout l'Empire le reconnoist.

'La ville de Rome vit avec une égale joie la delivrance de Marius, & la punition de Tigellinus, qu'Othon accorda aux instances de tout le peuple. Ainsi ce malheureux auteur de tous les crimes de Neron, & qui l'avoit encore esté de sa perte en l'abandonnant, fut reduit à se couper la gorge à Sinuesse, sans finir ses débauches que par la fin de sa vie. 'Othon s'acqueroit ainsi l'affection des Romains en vengeant leurs injures, & en ne vengeant point les siennes propres. 'Car quoiqu'il

c. 72| Plut. v. Oth. p. 1513. 1514.

Plut. p. 1514. d.

Tac. c. 47. p. 28.

en eust receu de beaucoup de personnes, il ne parut jamais qu'il s'en ressouvinst, soit par generosité, soit que la breveté de son regne ne luy en ait pas donné le loisir. ' Il laissoit aussi ses voluptez, son luxe, & cette faineantise qui luy sembloit naturelle, pour s'appliquer aux affaires, & agir en prince. C'estoit ce qu'on n'eust jamais cru de luy. ' Aussi plusieurs de ceux qui l'avoient apprehendé d'abord comme un demon & une furie, commencerent à en avoir une meilleure opinion.

c.71.p.25.

Plut.p.1513.

Tac.c.71|Dio,l.64.p.731.b.c.d|Plut.p.1515.f.

' D'autres neanmoins trembloient encore en voyant ces apparences de vertus, dans la crainte qu'elles ne fussent feintes, & que ses vices naturels ne revinssent bien-tost, avec d'autant plus d'emportement, qu'ils auroient esté quelque temps retenus par force. ' Car on remarquoit qu'il ne trouvoit point mauvais que le peuple luy eust donné dés le premier jour le nom de Neron. On assure qu'il le prit luy-mesme d'abord en quelques lettres: mais ayant sceu que les personnes de qualité en murmuroient, il ne le fit plus. Il souffrit qu'on dressast des statues à ce monstre; ' il rétablit ses Intendans & ses affranchis; & le premier acte qu'il signa fut pour destiner une grande somme à achever le palais d'or que Neron avoit commencé.

Tac.c.78|Plut.p.1514|Suet. v. Oth.c.7.p.694.

Suet.c.7|Dio,l.64.p.731.d.

' Il fit aussi redresser les statues de Poppée,[a] & de plusieurs autres personnes " odieuses: Il témoignoit peu d'affection pour le Senat & pour le peuple, & sembloit ne considerer que les soldats. Enfin on ne croyoit pas pouvoir attendre aucun bien d'un prince qui avoit acquis l'Empire en l'achetant, & en apprenant aux soldats qu'ils pouvoient faire des Empereurs, & les tuer: ' & on estoit persuadé que quand il n'auroit plus Vitellius à craindre, il commettroit encore plus de crimes & de cruautez que Neron mesme.

Tac.hist.l.1.c.68.p.27.
a Dio val.p.697.
" ἐπαιτίους.

l.64.p.731.b.c.

' Tacite remarque que quoique Vitellius fust un homme de la derniere lascheté, & qui sembloit ne vivre que pour manger & boire; on haïssoit neanmoins encore plus Othon, & on craignoit davantage de l'avoir pour maistre, non seulement parce que la mort de Galba l'avoit rendu extremement odieux, mais aussi parce que les débauches de Vitellius ne faisoient tort qu'à luy-mesme, au lieu que le luxe, " l'emportement, & la cruauté qu'on croyoit

Tac.l.2.c.31.p.41.
" audacia.

croyoit estre dans Othon, estoient redoutables à tout le monde. ' Cela faisoit que ceux du parti d'Othon gardoient beaucoup de mesures à l'égard de Vitellius, [parce qu'il pouvoit pardonner:] mais les autres déchiroient Othon sans le menager, [parce qu'ils n'en esperoient point de grace.] ' Aussi on accusa bien les Generaux d'Othon de l'avoir trahi : [mais personne n'en soupçonna ceux de Vitellius.] c. 30. c.22.23.26.

' On marque qu'Othon soumit en ce temps-ci à la Betique province [d'Espagne,] les villes de la Mauritanie ; [ce qui semble se pouvoir entendre de la Tingitane, qui a esté quelque temps unie à l'Espagne. Mais il y a apparence que cela n'eut pas de lieu pour lors,] non plus que les nouveaux privileges accordez par Othon à la Cappadoce & à l'Afrique. ' Car Luceius Albinus qui gouvernoit la Mauritanie Cesarienne & la Tingitane du temps de Galba, tenoit encore l'une & l'autre aprés la mort d'Othon. l.1.c.78.p.27. l.2.c.58.p.48.

' Ce Luceius se declara pour Othon, [a] Carthage & le reste de l'Afrique fit la mesme chose, sans attendre mesme que Vipsanius Apronianus son Proconsul fust arrivé. Les legions de la Dalmacie, de la Pannonie, & de la Mesie luy firent serment de fidelité : ' Mucien gouverneur de Syrie luy fit aussi prester serment par les siennes : & Vespasien fit la mesme chose dans la Palestine, ' quoique Tite son fils, qui s'estoit avancé jusqu'en Acaïe pour aller saluer Galba, n'eust pas voulu continuer son voyage lors qu'il eut appris à Corinthe la mort de ce Prince, & le soulevement de Vitellius, mais s'en fust retourné en Palestine. Le Roy Agrippa qui estoit venu avec luy, fut jusqu'à Rome. ' L'Egypte gouvernée par Tibere Alexandre, [b] & tout le reste de l'Orient reconnut aussi Othon, non qu'on l'aimast mieux que Vitellius, mais parce qu'on y avoit sceu son usurpation la premiere, & parce qu'il avoit pour luy le nom du Senat & de la ville de Rome. La mesme raison emporta apparemment la Gaule Narbonoise, l'Aquitaine gouvernée par Julius Cordus, & l'Espagne, ' où Galba avoit laissé en sa place Cluvius Rufus, celebre pour son eloquence, [& pour l'histoire Romaine qu'il composa sous Trajan. Mais tant d'armées & de provinces furent in-

&c. c.58. a l.1.c.76.p.27. c.76|l.2.c.6.p.35|Plut.v.Oth.p.1516. Tac.l.2.c.1.2.p.34|Jos.b.Jud.l.4.c.29.p.893.f.g. Tac.hi.l.1.c.11.p.8. b c.76.p.27. c.8.p.7.

utiles à Othon, parce que Vitellius avoit pour luy les legions de la Germanie, ou plutost parce que Dieu l'avoit ainsi ordonné.]

ARTICLE III.

Quels estoient Vitellius, Valens & Cecina: Les armées de Germanie mécontentes de Galba.

Suet v. Vit. c. 3. p. 708. 'AULUS Vitellius estoit né" en l'an 15. de JESUS-CHRIST, selon Suetone, le 7. ou [plutost] le 24. de septembre. NOTE 3. Tac. hi. l. 1. c. 9. p. 7|l. 3. c. 86. p. 84. 'Tacite dit que tout ce qu'il a eu de considerable, c'est d'avoir esté fils de L. Vitellius Censeur, trois fois Consul, Suet. p. 707. '& le plus puissant Senateur du temps de Claude. Il fut luy-mesme Consul les six premiers mois [de l'an 48.] & son frere Lucius les six suivans. c. 5. p. 709. 'Il fut un an proconsul d'Afrique, & un an Lieutenant de la mesme province sous son frere, & s'y conduisit avec Tac. hi. l. 3. c. 86. p. 84. beaucoup d'integrité. 'Il estoit ouvert & liberal. a Aur. V. epit. [a] Il estoit fort bien instruit dans les lettres & dans l'éloquence, aussi bien que tous ceux qui avoient regné avant luy: ce qui eust pu, dit un auteur, couvrir leurs défauts, s'ils n'en eussent eu que de mediocres.

[Du reste toute sa vie dés son enfance, n'a esté qu'une suite de toutes sortes de crimes & d'infamies. L'histoire ne marque presque de son regne que les dépenses effroyables qu'il faisoit pour ses festins. Toute la magnificence & la prodigalité de Neron estoit peu pour luy, & il ne se contentoit pas mesme de son palais d'or.] Apol. Ty. l. 5. c. 10. p. 236. 237| Tac. hi. l. 1. c. 50. p. 19. 'Il estoit tout occupé à boire, manger, jouer, se parfumer, sans parler du reste. b Tac. an. 14. c. 49. p. 235. [b] Outre cela il estoit flateur envers les puissans, insolent envers les autres, lasche & timide jusqu'à ne pouvoir repondre à qui luy resistoit un peu. Suet. v. Vit. c. 5. p. 709. 'On l'accusa d'avoir volé les temples dont on luy avoit donné le soin.

c. 4. p. 708. 709. 'Ses vices mesmes luy acquirent la faveur de Caius, de Claude, & de Neron, c. 5. p. 709. 'qui le comblerent d'honneurs & de dignitez. c. 7. p. 710. 'Mais on fut surpris quand on le vit envoyé par Galba pour commander les legions de la basse Germanie. V. Galba § 6. On crut qu'on l'avoit choisi comme un homme dont il n'y avoit rien à craindre, puis qu'il ne son-

geoit qu'à manger. Il fut reduit à prendre un des pendans d'oreilles de sa mere Sextilia pour avoir dequoy faire son voyage, & à mettre sa femme Galeria Fundana, avec ses enfans, dans une chambre de louage, afin de louer sa maison, & faire encore quelque argent. 'Il ne se debarassa de ses creanciers qui pretendoient le retenir, qu'en faisant de méchans procés à ceux qui le pressferent le plus, & en menaçant les autres de leur en faire. 'Il fallut neanmoins qu'il donnast caution à quelques-uns. Mais quand il fut Empereur, il les contraignit de luy rendre ses obligations, leur disant qu'ils estoient assez bien payez de ce qu'il leur laissoit la vie. p.711. Dio,l.65.p.735-736.

'Il entra dans sa province vers le premier decembre de l'an 68. & gagna en peu de jours l'affection des soldats par une douceur, une civilité, & une liberalité, qui dans le fond n'estoient qu'une mollesse, une bassesse, & une prodigalité sans regle & sans jugement. 'Il en avoit usé de mesme dans tout son voyage, jusqu'aux valets mesmes, [soit que ce fust son naturel, soit qu'il eust deslors de plus grands desseins. Et cette conduite luy réussit.] 'Car jamais soldats n'aimerent si fort les grandes qualitez de leur General, que les siens aimerent ses vices. Suet.c 8.p.711.712|Tac hi.l.1. c.52.p.20. Suet.c.7.p.711. Tac.hi.l.3.c.86. p.84.

'L'avarice de Galba & la mauvaise conduite de ses ministres, rendoit alors presque tout le monde mécontent, & les soldats plus que les autres, sur tout ceux de la Germanie, [où il y avoit six legions,] 'deux dans la haute [le long du Rhein depuis Basle jusqu'à Mayence,] & quatre dans la basse [qui suivoit la mesme riviere jusques à la mer. Celles-ci, comme nous venons de dire, avoient Vitellius pour General; & les autres avoient Hordeonius Flaccus successeur de Verginius Rufus. Ces legions, particulierement celles de Verginius, avoient vaincu les Gaulois, & Vindex dont Galba avoit embrassé les interests.] 'Ainsi aprés estre devenues superbes par leur victoire, & avoir connu leurs forces, elles voyoient toutes les recompenses passées aux Gaulois qu'elles avoient vaincus, & elles assujerties à un prince, de qui elles n'avoient aucun avantage à attendre. 'Elles en craignoient mesme la rigueur que d'autres avoient déja éprouvée. Car on disoit qu'il vouloit les decimer, & casser" les plus hardis d'entre les officiers. Ces bruits naissoient dans le Suet.v.Galb.c. 16.p.677. Tac.hi.l.1.c.55. p.21. V.Neron. §29. c.8.51. p.7.205 Plut. v.Gal.p. 1502.1505. Tac.c.51.p.20. promtissimũ quemque.

camp mesme, ou venoient de Lion, ville ennemie de Galba parce qu'elle se croyoit obligée à Neron : mais on les croyoit comme s'ils eussent esté vrais, & ils faisoient le mesme effet. c.8.53. ' Les villes de Treves, de Langres, & quelques autres des Gaules, que Galba avoit maltraitées, estoient encore plus animées contre luy que les soldats mesmes.

c.8.9.p.7. ' Tout conspiroit donc à la sedition, & il ne manquoit plus qu'un chef capable de la soutenir. Hordeonius Flaccus n'estoit propre ni à l'entreprendre, ni à l'empescher. c.9|Plut.v.Gal. p.1502.1505. ' Car c'estoit un homme âgé, fort incommodé des gouttes, sans vigueur, sans autorité, c.56.p.12. ' lasche, timide, paresseux, qui ne faisoit point de mal parce qu'il ne faisoit rien; c.9.p.7. ' de sorte qu'il estoit tout à fait méprisé de ses soldats : [& d'ailleurs il avoit succedé à Verginius Rufus, aimé, estimé, & regretté de ses troupes jusques à l'excés. Sur cela Vitellius arriva,] c.52.p.20. ' & frappa les yeux par l'éclat de sa naissance, & par la maniere dont il traitoit les soldats. Fabius Valens ennemi de Galba, qu'il accusoit de n'avoir pas reconnu ses services, le regarda aussi-tost comme un instrument propre à satisfaire sa passion, fit ce qu'il put pour l'y engager, & luy persuada enfin d'entreprendre nonobstant sa paresse, ce qu'il souhaitoit & qu'il n'osoit esperer.

l.3.c.62.p.78. ' Ce Valens sorti d'une famille de Chevaliers, s'estoit rendu celebre dans le monde par son esprit enjoué & agreable; mais il avoit peu d'honneur, & " une hardiesse qui alloit jusqu'à l'insolence, *procax moribus.* l.1.c.52.p.20. ' beaucoup de temerité & " d'ambition. *cupidine.* c.66.p.24|l.2.c. 56.p.48|Plut.v. Oth.p.1518. ' L'indigence où il avoit long-temps vécu dans sa jeunesse, avoit allumé en luy une grande passion pour l'argent; & on tenoit qu'il le recevoit avec joie de quelque maniere qu'il vint, sans en avoir jamais assez. Mais il le dépensoit aussi avec prodigalité. Dio val.p.697. ' On donne pour marque de son avarice extraordinaire, qu'il tua un Tribun qui luy avoit sauvé la vie en le cachant, sur ce qu'il crut qu'il luy avoit volé environ " 500. francs. *mille dragmes.* Tac.l.1.c.66.p. 24. ' Il estoit encore sujet à des passions plus honteuses. a c.52.p.20. a Il commandoit alors une legion dans la basse Germanie.

c.52.53|l.2.c.30. p.41. ' Alienus Cecina tenoit le mesme rang dans la haute. C'estoit un jeune homme tres-bien fait, fort grand, & " d'une demarche libre & degagée, qui parloit aisément: *erecto incessu.*

de sorte qu'il avoit gagné le cœur des soldats par sa bonne mine & son exterieur avantageux. Il avoit mesme de la bonté, 'moins d'avarice & plus de modestie que Valens; mais il avoit plus d'ambition, '& n'avoit pas moins de temerité. 'Il aimoit la magnificence & le faste, & parloit aux autres depuis qu'il fut en état de se faire craindre, avec un air de fierté & de mépris. [a] Il estoit passé des premiers dans le parti de Galba, qui voyant qu'il avoit du cœur, l'avoit fait "Colonel d'une legion. Mais ayant sceu que lors qu'il estoit encore " Thresorier de la Betique, il avoit détourné quelque chose de l'argent qu'il manioit, il avoit ordonné qu'on le mist en justice. Cela l'avoit irrité, & il vouloit tout renverser pour couvrir sa ruine par celle de la Republique. [Voila la disposition où estoient les choses à la fin de l'année 68.]

l.2.c.56.p.48. l.1.c.52.p.20. l.2.c.20.p.38|Plut. v.Oth.p. 1518. a Tac. l.1.c.53. p.21.

&c. Legatum Quæstor.

ARTICLE IV.

Vitellius est declaré Empereur à Cologne: Cecina & Valens ses Lieutenans gagnent les Alpes.

'LE premier jour de l'an 69. auquel les soldats avoient accoutumé de renouveller le serment de fidelité au prince, les legions de la basse Germanie presterent ce serment à Galba, quoiqu'avec assez de difficulté & de murmures: [à quoy il faut peut-estre rapporter ce que dit Plutarque,] 'que plusieurs [1] soldats crierent un jour que Galba n'estoit pas digne [de regner.] [b] Mais dans la haute Germanie, où les troupes avoient déja fait entr'elles une espece de ligue, elles jetterent & déchirerent les images de Galba, & firent serment au Senat & au peuple Romain, declarant qu'elles attendoient d'eux un nouveau prince. 'Hordeonius vit cet attentat, & ne le put empescher. 'Pompeius Propinquus Intendant de la Belgique, en fut aussi-tost averti, & le manda en diligence à Galba, ' qui sur cela adopta Pison le 10. de janvier.

'La nuit suivante Vitellius sceut [à Cologne] ce qui se passoit, & pour profiter de l'occasion, il en fit avertir

c.55.p.21. Plut. v.Gal.p. 1502. b Tac. hi.l.1.c. 54.p.21. c.55|Plut.v.Gal. p.1505. Tac. c.12.p.8. c.56.p.22. c.12.p.58. c.18.p.11. c.56.57|Plut.p. 1506|Suet. v.Vit. c.8.p.712.

&c.

1. Le texte attribue cela aux soldats de Tigellinus. Il faut sans doute Οὐιτελλίῳ au lieu de Τιγελλίνῳ.

ses legions qui ne campoient pas loin de là, & les exhorta à faire plutost un Empereur, que de le demander aux autres. Il fut bien-tost obeï: & dés le lendemain [deuxiéme de janvier,] Valens avec ce qu'il put ramasser de chevaux, accourut du camp à Cologne, où il trouva Vitellius déja plein de vin & de viandes; & quoique ce fust le soir, on le tira de son logis en robe " de chambre comme il estoit, & on le promena par les principales rues de la ville, en le saluant du nom d'Empereur. [Le lendemain] 3. du mois, les legions de la haute Germanie luy firent serment, sans songer au Senat & au peuple Romain; ' & conjointement avec les autres, elles luy donnerent le nom de Germanicus, qu'il receut tres-volontiers. Il differa de prendre le titre d'Auguste; & pour celuy de Cesar, il declara qu'il ne le vouloit point prendre du tout. ' Aussi les inscriptions ne le luy donnent jamais. Il ne le prit que dans la ruine de ses affaires par une vaine superstition.

domestica.

Suet. p. 712. 713 | Plut. p. 1505 | Tac. c. 62.

Suet. p. 713. n. 1. 2.

Tac. c. 57.

' Les peuples de Cologne, de Treves, & de Langres, disputoient avec les soldats à qui témoigneroit plus d'affection pour Vitellius, & à qui le fourniroit de toutes choses avec plus de magnificence, dans l'esperance d'en estre bien recompensez. ' Valerius Asiaticus gouverneur de la Belgique se joignit aussi-tost à luy, & Vitellius luy donna peu aprés sa fille. Junius Blæsus gouverneur de la Gaule Lionnoise suivit son exemple, avec une legion & d'autres troupes qui avoient leur quartier à Lion. Les troupes de la Rhetie ne differerent point non plus. ' Trebellius Maximus gouverneur d'Angleterre, & les Colonels de ses legions, toujours en querelle, s'accorderent &c. neanmoins à reconnoistre Vitellius.

c. 59.

c. 60.

' Devenu puissant par tant de secours, il donna quarante mille hommes à Valens pour traverser les Gaules, & s'en rendre maistre, ou les piller si elles ne vouloient pas se joindre à luy, & pour passer ensuite en Italie par le mont-Cenis. Cecina eut trente mille hommes pour passer aussi les Alpes " par le grand S. Bernard qui estoit le plus court chemin. Vitellius devoit suivre avec le corps de l'armée. ' Mais il se pressoit le moins, ne songeant qu'à manger, pendant que les soldats faisoient tout d'eux-mesmes, & bruloient d'ardeur de marcher, malgré

c. 61.

Peninis jugis.

c. 62.

les rigueurs de l'hiver. 'La crainte qu'on avoit des armées de Vitellius les fit fort bien recevoir par tout : ce qui n'empescha pas qu'à Metz les soldats sur une terreur panique, ne tuassent quatre mille hommes. c.63.

'Valens apprit à Toul la mort de Galba ; & alors tous ceux de la Celtique, qui haïssoient également Othon & Vitellius, mais qui craignoient plus le dernier, se donnerent tout à fait à luy. 'La mesme raison emporta la Gaule Narbonoise, & bien-tost aprés l'Aquitaine qui avoit fait serment à Othon. Cluvius Rufus se hasta de témoigner la mesme legereté avec l'Espagne qu'il gouvernoit. c.64. c.76.

'Cependant Valens s'avançoit toujours. Il chercha quelque sujet de querelle contre ceux d'Autun, & n'en put trouver, parce qu'ils firent au delà de ce qu'on leur demandoit. Ceux de Lion le receurent avec grande joie, '& obtinrent qu'il marchast contre la ville de Vienne leur ennemie, zelée pour Vindex & pour Galba. Mais ceux de Vienne flechirent les soldats par leurs supplications, & Valens par une somme d'argent, dont les soldats eurent" une petite part. Valens marcha ainsi jusqu'au pied des Alpes, reglant son chemin & ses logemens selon qu'on avoit soin de satisfaire son avarice ou ses autres passions. Ceux de Luc [au diocese de Die] en Dauphiné, n'ayant pas tenu leur argent assez prest, il y mit le feu. 'C'estoit alors une ville considerable, [qui n'est plus rien aujourd'huy.] c.64.p.23. c.65.66.p.24. "trecenos sestercios. Plin.l.3.c.4.p. 52.b.

'Les Suisses qui de toute leur ancienne splendeur, ne conservoient alors que leur nom, firent quelque resistance à Cecina, qui en fut ravi, pour avoir occasion de piller. Il en fit un grand carnage, & remit le reste avec la ville d'Avenche leur capitale à la discretion de Vitellius, qui quoiqu'irrité, leur pardonna, s'estant laissé flechir par l'éloquence de Claudius Cossus leur deputé. 'Comme on sceut que ses troupes approchoient d'Italie," un regiment de cavalerie campé sur le Po, mais qui avoit servi en Afrique sous Vitellius, se declara pour luy, & attira à son parti Milan, Yvrée, Novare, & Verceil. Cecina y envoya promtement des troupes pour le soutenir, & se hasta de passer luy-mesme les Alpes encore couvertes de neiges. 'Car c'estoit avant Tac.c.67-99.p. 24. c.70.p.25. c.89.90.p.32.

l.2.c.17.p.38. le 14. de mars. ' Et en tres-peu de jours tout ce qui est jusqu'au Po, se trouva soumis à Vitellius.

ARTICLE V.

Othon se prepare à combattre Vitellius : Les Sarmates défaits. Soulevement des Pretoriens contre le Senat.

l.1.c.50.p.19.20. ' ON avoit caché à Rome jusqu'à la mort de Galba la revolte de la basse Germanie & de Vitellius. Quand on l'y apprit, ce fut une consternation generale de voir une guerre civile, & encore entre Othon & Vitellius, c'est à dire entre les deux plus méchans hommes que l'on connust. [Othon fit ce qu'il put, comme nous avons dit, pour diminuer la mauvaise opinion qu'on avoit de luy.]

c.74.p.26|Plut. v.Oth.p.1516. ' Il tascha aussi de détourner la guerre, en écrivant souvent à Vitellius avec assez de civilité, luy offrant tout ce qu'il pourroit desirer pour passer le reste de sa vie tranquillement & grassement, dans la paix, dans les plaisirs, & dans l'abondance.

Suet. v.Oth.c.8. p.695|Dio,l.64. p.732.a. a Plut.p.1516| Tac.c.74.75. ' On y ajoute qu'il luy offrit mesme de l'associer à l'Empire, & d'épouser sa fille. [a] Vitellius le payoit à peu prés des mesmes offres: de sorte qu'ils en vinrent bien-tost aux injures, & à se reprocher les plus grands crimes, tous deux sans mentir. Ils envoyerent aussi pour s'assassiner l'un l'autre, ce qui ne réussit à aucun des deux. Othon envoya aux armées des Gaules des deputez, qui ne revinrent point. Les lettres que Valens écrivit aux Pretoriens pour leur persuader de quitter Othon, n'eurent point aussi d'effet. [Ainsi il fallut se resoudre d'en venir aux armes.]

Tac.c.86|Plut. p.1516|Suet. v. Oth.c.8.p.696. ' Les historiens rapportent divers prodiges arrivez vers ce temps-ci, ausquels nous ne nous arrestons pas. Mais l'inondation toute extraordinaire du Tibre, qui arriva vers le commencement de mars, fut sinon un presage des malheurs futurs, au moins un malheur present tres-reel & tres-funeste.

Tac.c.79|l.2.c. 85. ' Vers le mesme temps, neuf mille chevaux Roxolans peuples Sarmates, entrerent dans la Mesie, où commandoit alors M. Aponius Saturninus, croyant la piller impunément, parce que l'hiver precedent ils y avoient battu

tu deux cohortes. Mais une legion accompagnée de quelques auxiliaires les défit en une bataille où ils perirent presque tous.

'Cependant Rome se vit à la veille d'un grand malheur sur un accident impreveu. Varius Crispinus Capitaine dans les Gardes Pretoriennes, voulant executer un ordre qu'Othon luy avoit donné, fit charger d'armes quelques charrettes durant la nuit. Sur cela les Pretoriens qui s'en apperceurent, s'émeurent comme si c'eust esté un dessein formé contre Othon. Ils assomment Crispinus avec quelques autres, & l'épée à la main ils courent droit au palais, en criant qu'il falloit tuer les Senateurs comme ennemis de l'Empereur. Il y en avoit alors jusqu'à 80. des principaux qui soupoient chez Othon avec leurs femmes. Ils furent saisis de frayeur, & Othon n'en eut pas moins pour eux. Il les fit échaper par des portes écartées, d'où ils allerent se cacher chacun chez leurs amis les moins connus, durant que les soldats forçoient les portes du palais, cherchant les traistres & les ennemis du Prince. Othon leur envoya inutilement leurs Prefets & d'autres officiers. Ils en blesserent quelques-uns, & entrerent jusque dans la chambre où estoit Othon voulant estre assurez qu'il vivoit, & il eut encore bien de la peine à les appaiser plus par ses larmes que par ses paroles, & à les faire retourner au camp. (L.1.c.80-82|Plut. v.Oth.p.1514. 1515|Suet.c.8.p. 695 Dio,l.64.p. 731.c.)

'Le lendemain on vit toute la ville dans l'effroy, & les soldats abatus plutost de confusion que de regret. Les Prefets leur parlerent en particulier pour leur faire sentir leur faute, & leur distribuerent neanmoins à chacun [1] une grande somme d'argent. Estant ainsi adoucis, Othon crut pouvoir aller au camp sans rien craindre. Il les trouva dans la soumission; & ils demanderent eux-mesmes la punition des auteurs du trouble. Othon leur fit un discours sur le respect qu'ils devoient au Senat, & sur la necessité de maintenir l'obeïssance & la discipline: concluant neanmoins qu'il se contentoit de punir tant de coupables par le supplice de deux, qui furent aussi-tost executez, & la sedition appaisée. 'La ville demeura neanmoins toujours dans le trouble où la (Tac. c.8 85| Plut.p.1515.) (Tac.c.85.88.89.)

1. *Quina millia nummûm*, dit Tacite, Plutarque met 1250. dragmes, ce qui revient à prés de 625. livres.

mettoient les preparatifs d'une guerre civile qu'elle n'avoit point veue depuis Auguste & Antoine, la necessité de contenter Othon, & la crainte de se rendre Vitellius ennemi s'il estoit victorieux.

ARTICLE VI.

Les troupes d'Othon remportent divers avantages sur celles de Vitellius.

Tac.hi.l.1.c.87. p.31.

'LA guerre estant absolument declarée, Othon se resolut d'envoyer attaquer la Gaule Narbonnoise par mer, & de marcher luy-mesme contre Cecina & Valens avec une armée qui eust esté tres-puissante, si elle eust eu un autre General que luy. Elle estoit conduite par trois Lieutenans, Suetonius Paulinus, Marius Celsus, & Annius Gallus, capables d'executer de grandes choses, si Othon n'eust eu une entiere creance à Licinius Proculus Prefet du Pretoire, qui avoit assez d'esprit & de malignité pour trouver des défauts dans les meilleures qualitez des autres.

c.90. | Plut. v. Oth. p. 1517. | a Tac. c. 88. p. 31. | b c. 88 | Plut. v. Oth. p. 1517. | Tac. c. 75 | Plut. p. 1517.

'Titien frere d'Othon demeura à Rome pour la gouverner ' avec Flavius Sabinus frere de Vespasien, qu'Othon en avoit fait Prefet. [a] La pluspart des autres personnes de qualité eurent ordre de suivre l'Empereur, [b] mesme le frere de Vitellius, qui y fut comme un autre sans qu'il parust ni ennemi, ni frere d'un Empereur. ' Vitellius avoit aussi à Rome, sa mere, sa femme, & ses enfans, à qui Othon ne fit aucun tort, & mesme il en prit un grand soin, soit par moderation, soit par crainte. Car Vitellius avoit écrit à Titien que si on les maltraitoit, il ne feroit point de quartier ni à luy, ni à son fils.

Plut. v. Oth. p. 1517 | Tac. c. 88.

[Cnæus] ' Cornelius Dolabella illustre [par son nom, &] parce qu'il estoit parent de Galba, eut ordre de se retirer à Aquin avec quelques gardes.

Tac. c. 90. p. 32.

' Le 14. de mars Othon prit congé du Senat & du peuple par un discours assez moderé, sans parler mesme de Vitellius. Et on tenoit que Galerius Trachalus [Consul de l'année precedente,] dont l'eloquence estoit alors fort celebre, avoit accoutumé de luy composer ses discours, & qu'il avoit évité à dessein de rien mettre dans

celuy-ci qui puſt l'expoſer, ſi Vitellius demeuroit le maiſtre. Othon partit enſuite, ' ſans attendre certaines ceremonies que la ſuperſtition des payens vouloit qu'on fiſt. Cecina avançoit, & il le craignoit [avec raiſon plus que tous ſes dieux.] ' Il ſeroit meſme parti plutoſt ſans le debordement du Tibre dont nous avons parlé. [a] Il marchoit luy-meſme à pied à la teſte des troupes, chargé d'une cuiraſſe de fer, ſans ornement, ſans delicateſſe, tout different de ce que ſa vie paſſée faiſoit attendre de luy [1]. c.89.p.32|Suet. v. Oth. c.8. p. 295. c. 86| Suet. v. Oth.c.8.p.697. a Tac.hi. l.2.c. 11.p.36.

1. ' Le commencement de la guerre luy réuſſit; [b] ſa flotte défit les Liguriens, pilla Vintimille compriſe alors dans la province des Alpes-maritimes; & eſtant deſcendue ſur les coſtes de la Provence, elle y battit plus d'une fois les milices de Tongres & de Treves que Valens y avoit envoyées pour les garder. ' On remarque qu'une femme ayant caché ſon fils, les ſoldats perſuadez qu'elle l'avoit mis où eſtoit ſon argent, voulurent la contraindre de leur dire où il eſtoit : elle avoua qu'elle l'avoit caché : mais elle ſouffrit toutes ſortes de tourmens, & la mort meſme, ſans leur vouloir dire autre choſe. c.11. b c.12-15. &c. c.13.

' Decimus Pacarius s'eſtant declaré pour Vitellius dans l'iſle de Corſe dont il eſtoit Intendant, il fut auſſitoſt tué, & ſa teſte portée à Othon. c.16. &c.

' Othon avoit envoyé pour garder le Po Annius Gallus avec Veſtricius Spurinna, ' qui eſtoit auſſi un homme tres-capable de commander. Mais ils avoient des ſoldats peu genereux, & tres-deſobeïſſans : ' de ſorte que Spurinna qui s'eſtoit enfermé dans Plaiſance, alors l'une des plus conſiderables villes d'Italie, y penſa eſtre tué par les Pretoriens qu'il commandoit. Cependant Cecinia qui avoit paſſé le Po, les eſtant venu attaquer, & les injures piquantes que ſes ſoldats leur dirent, les ayant obligez d'avoir recours à Spurinna & de ſe ſoumettre à ſes ordres; ils ſe défendirent ſi bien ſous ſa conduite, que Cecina aprés une attaque de deux jours, fut obligé de ſe retirer avec grande perte. ' Ceux de Plaiſance regretterent leur amphitheatre magnifique, qui eſtant hors des murs, ſe trouva brulé durant cette attaque. c.11. Plut. v.Oth.p. 1517. p.1517.1518|Tac. l.2.c.18-22. &c. Tac.c.21.p.39.

1. Juvenal ſe moque neanmoins de ce qu'il faiſoit porter un miroir en allant à cette guerre, &c. Juv.ſat.2.v.99.

c.22|Plut.p.1519. 'Cecina repassa le Po, & tira vers Cremone, [qui tenoit pour luy.] 'Il fut encore battu plusieurs fois dans de petites rencontres que ses coureurs avoient avec ceux du parti contraire. 'Des gladiateurs d'Othon conduits par Marius Macer designé Consul, surprirent aussi plusieurs de ses auxiliaires, & tuerent tous ceux qui resisterent. Le reste s'enfuit à Cremone, où Macer empescha les siens de les poursuivre, de peur d'estre battus par les troupes qui sortiroient de la ville. Cela le rendit suspect aux siens; '& c'estoit le malheur general de toutes les troupes d'Othon. Les plus lasches estant en mesme temps les plus insolens, crioient & se soulevoient contre leurs chefs. Ils portoient leurs plaintes jusques à l'Empereur par des lettres seditieuses: & ce Prince qui se défiant des personnes puissantes, se rendoit plus credule aux autres, ou qui croyoit que son plus grand interest estoit de satisfaire les soldats; manda Titien son frere, pour luy donner la conduite de la guerre.

Note 41

Tac.l.2.c.24.p.40.

c.23. 71.

c.23|Plut.p.1517.1519.

Tac. c.24.26| Plut.p.1519. 'Cependant Cecina honteux de tant de pertes, & craignant que Valens qui approchoit, n'eust tout l'honneur de la victoire, se resolut de hazarder encore un combat, & tascha d'attirer Suetone & Marius qui estoient arrivez avec le corps de l'armée, dans une ambuscade qu'il leur dressa en un lieu qui s'appelloit les Castors" à quatre ou cinq lieues de Cremone. Mais il fut pris luy-mesme dans le piege qu'il tendoit aux autres, & tellement battu, qu'on croyoit qu'il estoit perdu sans ressource luy & toutes ses troupes, si Suetone par une precaution un peu trop grande, n'eust rappellé ses soldats, de peur de perdre en voulant trop gagner: & les soldats ne manquerent point de l'accuser de trahison.

" *ad duodecimum. &c.*

ARTICLE VII.

Othon precipite la bataille de Bedriac, qui luy est funeste.

Tac.l.2.c.27.p.40. 'LA défaite de Cecina étonna moins ceux du parti de Vitellius, qu'elle leur fut avantageuse pour agir avec plus de precaution, & pour obeïr mieux à leurs chefs.' Car les soldats de ce parti n'avoient pas plus de soumission que ceux d'Othon, enflez les uns & les autres

c.27| Plut.p.1517.1520.

de ce que leurs Princes leur devoient l'Empire. ' Valens pensa mesme estre tué dans une grande sedition qui estoit arrivée peu auparavant. ' Il estoit encore à Pavie lors qu'il apprit la défaite de Cecina ; & on vouloit qu'il en eust esté cause, en ne se hastant pas assez de se joindre à luy. Car ces deux chefs jaloux l'un de l'autre ne s'accordoient pas. Valens avoit sous luy beaucoup plus de monde : Cecina estoit plus aimé. Ils se joignirent enfin, ' & ne songerent plus qu'à en venir le plus promtement qu'ils pourroient à un combat.

Tac.c.27-29. c.30. c.31.

' C'estoit leur interest ; & celuy d'Othon estoit au contraire de prolonger la guerre, [a] quand ce n'eust esté que pour attendre plusieurs legions qui luy venoient d'Illyrie. ' Aussi Othon qui estoit venu au camp avec Titien son frere, ayant mis la chose en deliberation, Suetonius Paulinus qui passoit pour savoir la guerre mieux qu'aucun Capitaine de ce temps-là, appuya fortement cet avis ; Marius Celsus le suivit, & Annius Gallus à qui Othon en avoit écrit, parce qu'il estoit tombé de cheval peu de jours auparavant, manda que c'estoit aussi le sien. ' Cependant Othon, Titien, & Proculus Prefet du Pretoire, emportez par leur precipitation & leur ignorance, voulurent qu'on se hastast d'achever la guerre, pour suivre l'inclination des Pretoriens, qui presumoient tout de leurs forces, & qui ne respiroient qu'aprés les delices de Rome. Othon mesme ne pouvoit plus souffrir les soins, les inquietudes, & les incertitudes de la guerre, & il vouloit finir à quelque prix que ce fust. ' On pretend qu'il craignoit que les deux armées & les Generaux ne s'accordassent à faire un nouvel Empereur digne de l'estre, ou à en demander un au Senat. Mais Tacite soutient que les hommes estoient alors trop méchans pour croire qu'ils ayent seulement pensé à une chose si utile, & Dieu trop irrité pour faire si-tost finir la guerre.

c.31. 32|Suet.v. Oth.c.9.p.697. a Tac.c.11.32. c.31.32|Plut.p. 1520. Tac.c.33|Plut. p.1520.1521|Suet. v. Oth. c.9.p. 697. Plut.p.1521|Tac. c.37.38.

' Cette resolution que prit Othon de precipiter les affaires, fut le premier pas de sa ruine. Le second fut que suivant le sentiment de Titien & de Proculus, auquel les autres n'oserent s'opposer, Othon se retira " à Bersello [où le Lenza qui separe les Duchez de Parme & de Rege, tombe dans le Po,] pour n'estre point exposé aux dangers de la bataille. Il y fut suivi de beaucoup de troupes

Tac.c.33.p.42. Brixellum.

à pied & à cheval, & laissa le reste de l'armée affoibli en nombre & en courage, sans obeïssance & sans discipline; parce que les soldats ne se vouloient soumettre qu'à Othon, comme luy ne se vouloit fier qu'à eux.

c.33.39|Plut.p. 1519.1520.

ʹ Suetone & Marius demeurerent, mais sans autorité & sans credit sur les troupes, considerez [au plus] comme amis & conseillers de Titien & de Proculus, à qui Othon avoit laissé toute l'autorité. Et mesme Titien n'en avoit que l'honneur & l'apparence.

Tac.c.34-36| Plut.p.1522.

ʹ Cecina & Valens qui savoient tout ce qui se passoit, n'attendoient que le moment de profiter de la folie de leurs adversaires; & ils eurent bien-tost un petit avantage dans une isle du Po sur les gladiateurs d'Othon; ce qui fit qu'Othon en osta la conduite à Marius Macer, & la donna à Flavius Sabinus, l'un de ceux qui estoient alors designez Consuls.

Tac.c.35.p.42.

ʹ Les deux armées estoient alors campées sur le Po, Note 5.

c.23.39|Plut.p. 522.

ʹ d'où celle d'Othon alla se poster [1] à plus d'une lieue de Bedriac ", petite ville entre Cremone & Verone, mais plus prés de Cremone. Sanson la place entre Cremone & Mantoue, environ à sept ou huit lieues de l'une & de l'autre, sur la riviere d'Oglio, à peu prés où est aujourd'huy la ville de Canette. Ce lieu fut [cette année] deux fois funeste aux Romains, [Vitellius y ayant défait Othon comme nous allons voir,] ʹ & y ayant ensuite esté défait par Vespasien. [La route de Bedriac éloignoit beaucoup l'armée d'Othon des ennemis : & elle ne la prit apparemment que pour les surprendre, en revenant sur eux lors qu'ils ne s'y attendroient pas.] ʹ Elle campa en un lieu où on manquoit d'eau au milieu de plusieurs rivieres dans le primtemps: [car c'estoit vers le 13. d'avril.]

1. *autr.* Bebriac & Betriac. 20.milles.

Tac.hi.l.3.c.16. p.66.

l.2.c.3.9.p.43.

c.40| Plut.p. 1522.

ʹ Proculus voulut " continuer la marche le lendemain pour aller chercher les ennemis campez à cinq ou six lieues delà, au conflant de l'Adda & du Po: Suetone & Marius trouvoient que c'estoit se perdre que de mener au combat des troupes fatiguées d'une longue marche. Mais Othon mandoit sans cesse qu'on se battist.

Note 6. 16.milles, ou 100.stades, qui ne font pas 13. milles.

Tac.c.41-44| Plut.p.1522-1524| Suet.v. Oth.c.9.p.697.

ʹ Cecina & Valens n'attendoient pas l'armée d'Othon, lors que leurs coureurs leur vinrent dire qu'elle arrivoit.

1. Tacite dit à quatre mille, & Plutarque à cinquante stades, qui font plus de six milles; ce qui est contraire à la suite.

Ils eurent neanmoins le temps de ranger leurs troupes en un meilleur ordre que n'estoient celles d'Othon. Leur cavalerie fut renversée d'abord, & ils perdirent l'aigle d'une legion. Mais enfin ils remporterent une victoire toute entiere. Les Generaux d'Othon fuirent l'un d'un costé l'autre de l'autre; Suetone & Proculus éviterent le camp où Annius Gallus estoit demeuré avec quelques troupes: Titien & Marius n'y rentrerent que la nuit. Quelques-uns des soldats s'y retirerent, les autres marcherent jusqu'à Bedriac; & dans un si long chemin beaucoup furent tuez en fuyant. 'On marque que dans cette bataille il y eut 40. mille hommes de tuez de part & d'autre. Dio, l. 64. p. 732. a.

'Les victorieux poursuivirent ceux d'Othon jusqu'à cinq milles de Bedriac, [& à un mille du camp,] qu'ils n'oserent pas encore attaquer pour ce jour là. Les Pretoriens qui y estoient, témoignoient une grande resolution de se bien défendre. Mais dés le lendemain les soldats, les officiers, & Titien mesme conclurent à deputer à Cecina & à Valens pour se rendre à eux avant qu'ils les prissent de force, comme Plutarque le rapporte plus amplement. Ainsi les victorieux furent receus dans le camp, y firent prester le serment au nom de Vitellius; & les uns & les autres se reconnoissant alors pour freres & pour amis, meslerent ensemble leur joie & leurs larmes, en detestant les maux des guerres civiles. Tac. c. 45| Plut. p. 1524. 1525.

ARTICLE VIII.

Othon se tue.

'OTHON attendoit à Bersello la nouvelle de la défaite des ennemis, lors qu'il apprit celle des siens. Comme on ne la pouvoit encore croire; un soldat qui assuroit estre revenu du combat, se tua à ses pieds, pour montrer que ce qu'il disoit estoit veritable, & que ce n'estoit point faute de cœur que luy & les autres avoient fui. C'est ce que Suetone l'historien assure avoir appris de son pere Suetonius Lenis, qui servoit dans cette guerre en qualité de Tribun d'une legion. Plut. p. 1526| Suet. v. Oth. c. 10. p. 698| Dio, l. 64. p. 732. b. c.

Tac. c.46-49. 87|Dio,l.64.p. 732|Plut.p.1526| Suet.c.9.

'La bataille de Bedriac ne ruinoit nullement les affaires d'Othon. Il avoit encore avec luy de bonnes troupes, & tres-affectionnées à son service; il en avoit d'autres à Bedriac & à Plaisance; & il avoit nouvelle que les trois legions de Mesie estoient arrivées à Aquilée.

Dio,l.64.p.732. d|val.p.697|Sue. c.10.
a Plut.p.1521.
Tac.c.48.p.46.
Tac.c.47|Plut. p.15..
b Dio,l.64.p. 732.733|Tac.c. 47|Plut. p.1526. 1527|Suet.c.9.

' Mais soit qu'il eust naturellement horreur des guerres civiles, comme quelques-uns l'assurent, [a] soit qu'il n'eust pas le genie assez fort pour soutenir une longue guerre, ' soit qu'il craignist de perdre toute sa famille s'il estoit vaincu aprés avoir irrité Vitellius par une longue resistance, ' soit qu'il se flatast d'acquerir de la gloire par une resolution genereuse, [b] soit qu'effectivement il eust honte d'acheter la vie & l'Empire par le sang & la mort de ceux qui luy témoignoient tant d'affection; quelque raison qu'il eust, dés qu'il eut sceu la défaite de son armée, il témoigna qu'il estoit resolu de mourir, & tout ce qu'on luy put dire pour l'en détourner, ne le flechit point.

Tac.c.48.49| Plut.p.1527. 1528|Suet.c.10. 11.

'Il passa le reste du jour, [qui estoit apparemment celuy mesme de la bataille,] à distribuer de l'argent à ses domestiques & à ses amis, à écrire à sa sœur, & à Messaline veuve de Neron qu'il avoit resolu d'épouser, à donner divers ordres, particulierement pour faire retirer en sureté les personnes de qualité qui estoient auprés de luy. Il consola son neveu Salvius Coccejanus, qu'il exhorta à ne pas oublier qu'il avoit eu un oncle Cesar, & à ne s'en pas trop souvenir. Il brula ce qu'on luy avoit mandé contre Vitellius, de peur que cela ne fist tort à ceux qui l'avoient écrit. Il fit tout cela avec beaucoup de presence & de liberté d'esprit. On dit mesme qu'il dormit la nuit; & le lendemain au matin apres s'estre informé si les Senateurs qui l'avoient suivi estoient en sureté, il se tua d'un coup de poignard, finissant une vie honteuse par une mort qui a paru glorieuse aux payens, [mais que la verité condannera toujours, sans condanner le courage avec lequel il a méprisé la mort & la douleur, s'il eust esté mieux employé.] &c.

Dio,l.64.p.733. c|Tac.c.49|Plut. p.1528.1529|Suet. c.12.p.701.

'On fit ses funerailles avec le plus de solennité & de promtitude que l'on put, les soldats y témoignerent une affection incroyable pour luy, & une extreme douleur de

sa mort. Quelques-uns mesmes s'y tuerent de regret, & d'autres les imiterent à Bedriac, à Plaisance, & en d'autres garnisons. Son sepulcre subsista parce qu'il estoit sans magnificence, 'comme celuy" d'un simple particulier. [a] Plutarque qui l'avoit veu à Bersello, dit qu'il n'y avoit autre chose que la seule inscription de son nom sans aucune qualité.' Vitellius conserva aussi sa famille.

ἰδιώτου. — Apol.Ty.l.5.c.4.p.220.a. — a Plut.p.1529. — Tac.l.1.c.75.p.27.

1. [b] Il mourut dans la 37. année de son âge, [c] & le 90. [1] jour de son regne selon quelques auteurs, [c'est à dire le 15. d'avril.] [d] S. Theophile, Suetone, & Eutrope y ajoutent cinq jours, & Dion dit que c'estoit onze jours avant celuy de sa naissance, [e] qui estoit le 28. du mesme mois; [ce qui revient fort bien à Joseph,] [f] qui luy donne trois mois & deux jours de regne [depuis le 15. de janvier jusqu'au 17. d'avril. Il est toujours certain qu'il est mort le 15. d'avril, ou fort peu aprés:] [g] & on savoit sa mort à Rome dés le 19.

b Tac.l.2.c.50| Plut. — c Dio,l.64.p.733.c|Plut.p.1529|Zon.p.191.f|Eus.chr.&c. — d Theoph.l.3.p.137.d|Suet.c.11.p.699. — e Suet.c.2.p.688. — f Jos.b.Jud.l.4.c.33.p.896.c. — g Tac.c.55|Petavura.p.114.

1. Quelques Grecs mettent six mois au lieu de trois. Il faut sans doute ſ. au lieu de ϛ. comme on l'a marqué dans la chronique d'Eusebe; & S. Jerome met trois mois, Aurele Victor dit 85. jours. S. Clement d'Alexandrie, cinq mois & un jour.



L'EMPEREUR VITELLIUS.

ARTICLE PREMIER.

Tout l'Empire, & Vespasien mesme avec l'Orient, se soumettent à Vitellius.

L'AN DE JESUS-CHRIST 69.

[NOUS ne repetons point ici ce que nous avons dit dans l'histoire d'Othon, de la maniere dont Vitellius fut élevé à l'Empire le 2. janvier de l'an 69. & comment Cecina & Valens ses Lieutenans ayant défait l'armée d'Othon prés de Cremone & de Bedriac, Othon se tua le lendemain, qui estoit apparemment le 15. ou le 17. jour d'avril.] 'Aprés qu'il fut mort, ses troupes qui estoient à Bersello, ne pouvant encore se resoudre à se soumettre à Vitellius, voulurent obliger Verginius Rufus ["qui estoit alors Consul,] d'accepter l'Empire ["qu'il avoit déja refusé tant de fois.] Mais il s'échappa par une porte de derriere. Ainsi les soldats s'estant soumis à Cecina, firent serment à Vitellius. Les autres troupes se soumirent de mesme, & la paix se trouva ainsi rétablie; 'à la reserve des violences & des pilleries qu'on laissoit faire aux soldats de Vitellius.

V. Othon.

Tac. hi. l. 2. c. 49. 51. p. 47 | Plut. v. Oth. p. 1509.

V. Othon § 1. V. Neron.

Tac. c. 56. p. 48.

'Othon avoit amené avec luy beaucoup de Senateurs, qu'il avoit laissez à Modene avec quelques soldats. Ils se troverent fort embarassez lors qu'ils y apprirent le succés de la bataille de Bedriac; les soldats qui ne le vouloient pas croire, ne demandant qu'à maltraiter & mesme à massacrer ceux qui témoigneroient peu d'affection pour Othon; & eux craignant de passer pour coupables, s'ils se joignoient les derniers au parti de Vitellius, dont le

Tac. c. 52-54. p. 47. 48.

frere estoit parmi eux. Ils resolurent enfin de se retirer à Boulogne [comme pour s'éloigner de la guerre,] dans l'esperance que les choses s'éclairciroient cependant : & ils sceurent en effet bien-tost qu'Othon estoit dans la resolution de mourir. Sur cela ils commencerent à se declarer pour Vitellius, & L. Vitellius son frere en recevoit déja les complimens lors que Cænus affranchi de Neron, pour faire valoir un " brevet qu'il avoit receu d'Othon, vint dire que tout estoit changé, & que dans un second combat les troupes de Vitellius avoient esté taillées en pieces. Les soldats le crurent ; de sorte que les Senateurs furent dans une grande inquietude, jusqu'à ce qu'ils receurent une lettre de Valens, qui [les assura de la verité, &] leur osta tout sujet de craindre. Vitellius fit punir Cænus peu de jours aprés.

diploma.

' Les jeux de Cerés qui se commençoient à Rome le 12. d'avril, & qui duroient jusques au 19. y continuoient encore lors qu'on y apprit la mort d'Othon : on ne s'en ébranla pas, & on continua les injures & les éloges comme auparavant, transposant seulement les noms d'Othon & de Vitellius. Flavius Sabinus Prefet de Rome fit prester serment au nom de Vitellius par les soldats qui y restoient, & le Senat luy decerna tous les honneurs que les autres Empereurs avoient jamais eus. On rendit aussi quelques honneurs à la memoire de Galba. Valens avoit écrit aux Consuls [L. Verginius Rufus, & Poppæus Vopiscus, dont le premier estoit absent.] Sa lettre fut lue dans le Senat, & on en estima la modestie : mais on en estima encore davantage la modestie de Cecina qui n'avoit point du tout écrit, ' parce qu'il n'y avoit plus alors que les Empereurs qui écrivissent aux Magistrats & au Senat.

c.55|Dio,l.65.p.734.a.b|Petav.rura.p.114.

Tac.n.66.p.48.

' Vitellius estoit cependant parti [de Cologne] avec toutes ses troupes, hors ce qu'il en avoit fallu laisser à Hordeonius Flaccus pour garder les bords du Rhein. Il n'avoit encore fait que peu de journées lors qu'il apprit sa victoire & la mort d'Othon. ' Vers le mesme temps il sceut encore que Cluvius Rufus gouverneur d'Espagne l'avoit rendu maistre des deux Mauritanies, la Tingitane & la Cesarienne, par la mort de Luceius Albinus, qui d'Intendant de ces provinces sembloit s'en vouloir faire

c.57.p.48.

c.58.59.

Roy, & menaçoit mesme l'Espagne. [Tout le reste de
c.73.74.p.52. l'Empire se soumit aussi à Vitellius :] ' & quoiqu'on parlast déja beaucoup de Vespasien, dans les interests duquel Mucien gouverneur de Syrie estoit entré, ils ne laisserent pas l'un & l'autre de luy faire prester serment par leurs legions.

ARTICLE II.

Vitellius pardonne aux Generaux d'Othon, disperse ses troupes, fait mourir Dolabella, chasse les astrologues, passe les Alpes, vient à Bedriac.

Tac.hi.l.2.c.59. ' VITELLIUS arriva à Lion en un equipage de prince par la magnificence de Junius Blæsus gouverneur du pays, " qui ne fit pas bien sa cour par là. *eo ipso ingratus.* Il y donna à son fils le nom de Germanicus, & toutes les marques de la dignité souveraine, quoique ce ne fust qu'un enfant, ' qui estoit presque muet. [a] On voit deux de ses enfans dans plusieurs de ses medailles : mais on pretend que l'un estoit une fille. [b] Les Generaux victorieux & vaincus l'attendoient à Lion. Titien frere d'Othon eut aussi-tost sa grace, " comme ayant combattu pour un frere, & n'estant capable de rien. *pietate & ignavia.* On ne dit rien de Marius Celsus, sinon que Vitellius luy conserva le Consulat [qu'il devoit exercer au mois de juillet.] Il laissa longtemps Suetone & Proculus dans l'inquietude, & dans l'état de criminels : & ils n'obtinrent enfin leur grace qu'en pretendant par un mensonge honteux [sur tout à un homme de la reputation de Suetone,] qu'ils avoient fait perdre volontairement la bataille de Bedriac. Vitellius [1] voulut bien les croire perfides, & leur pardonna le crime d'avoir esté fideles. ' Martius Macer fut privé du Consulat auquel il estoit destiné, aussi bien que Bedanius Costa, le dernier parce qu'il avoit agi contre Neron : [car on ne dit point qu'Othon luy eust donné d'employ.] ' Galerius Trachalus l'orateur d'Othon fut conservé par Galeria femme de Vitellius. ' Mais ce Prince s'attira l'aversion des armées, en faisant mourir plusieurs braves Centeniers.

Suet.v.Vit.c.6. p.710.
a Bir.p.104.
b Tac.c.60.p.49.
c.71.p.51.
c.60|l.1.c.90.
l.2.c.60.p.49.

1. *credidit de perfidia, & fidem absolvit.*

' Il se rendit encore fort odieux par la mort de Dolabella, qui n'avoit point d'autre crime, sinon qu'ayant esté relegué à Aquin par Othon, il estoit revenu à Rome lors qu'il avoit sceu la mort de ce prince. Mais Vitellius le craignoit, & le haïssoit. [On fut sans doute plus satisfait] ' de l'edit qu'il envoya à Rome pour défendre aux Chevaliers Romains de combattre en gladiateurs, ou contre les bestes. ' Quoiqu'il eust toujours paru fort attaché aux devins & aux astrologues, ' il leur commanda neanmoins à tous d'estre hors de l'Italie [a] dans le premier d'octobre: & eux afficherent la nuit un billet par lequels ils luy ordonnoient d'estre hors du monde dans le mesme temps: ce qui le piqua de telle sorte, qu'il les condannoit à la mort sans les entendre dés qu'ils estoient déferez. Cependant il écoutoit comme des oracles les fausses predictions d'une Allemande.

' Durant qu'il estoit à Lion " un homme du Bourbonnois nommé Maric trompoit les peuples sous pretexte de les mettre en liberté, & usurpoit mesme le titre de Dieu. Il estoit déja suivi de huit mille personnes, & prés d'en attirer beaucoup d'autres dans le pays d'Autun, lors que cette ville le fit attaquer par ses milices, & quelques cohortes Romaines. Il fut bien-tost défait, pris, & exposé aux bestes, qui ne luy firent point de mal, ce qui faisoit déja croire au peuple qu'il estoit invulnerable. Mais enfin " il mourut d'un coup d'épée.

[Au sortir de Lion,] ' Vitellius fut à Vienne, où il rendit publiquement la justice; [b] & continua ensuite son chemin vers Rome, receu par tout comme en triomphe, & vivant toujours d'une maniere digne de luy, ' sans faire garder aucune discipline à ceux de sa suite. ' Cela causoit de grands desordres, qui s'augmenterent beaucoup lors que Vitellius eut sceu que les legions de Palestine & de Syrie l'avoient reconnu. ' Il envoya Vectius Bolanus gouverner l'Angleterre au lieu de Trebellius Maximus. ' Cluvius Rufus le vint joindre peu aprés qu'il fut parti de Lion, pour se justifier des mauvais desseins dont Hilaire affranchi de ce Prince l'avoit accusé. Hilaire fut puni, & Cluvius demeura auprés de Vitellius sans cesser de gouverner l'Espagne; ce qui estoit presque sans exemple.

&c.

Note 1.

[a] plebe Boiorum.

interfectus est.

&c.

c.63.

c.62.

Zon.p.192.b.

b|Tac.c.62|Dio, l.65.p.734.b.

a Suet.v.Vit.c. 14.p.722.

Tac.c.61.p.49.

Suet.v.Vit.c.9. p.713.

b c.10.p.714.

c.10|Tac.c.68.

Tac.c.73.p.52.

c.66.p.50.

c.65.

c.66. ' Vitellius trouva l'Italie pleine de ſoldats, de ſon armée & de celle d'Othon, répandus par tout, & meſlez enſemble, mais qui conſervoient encore la memoire & l'eſprit des diviſions paſſées, ce qui produiſoit ſouvent des querelles & des batteries. c.68.p.51. ' Il en arriva à Turin & à Pavie, qui penſerent avoir de grandes ſuites: & Vitellius &c. eut peine à empeſcher que Verginius Rufus n'y fuſt tué. c.66.p.50. ' Pour remedier à ces maux il envoya la XIV. legion en Angleterre, c.67. ' la premiere de la marine en Eſpagne, la onziéme & la ſettiéme en leurs quartiers ordinaires c.11.p.36. ' de la Dalmacie & de la Pannonie; c.67.p.50. ' la treiziéme fut employée à divers ouvrages dans l'Italie. Il ſepara ainſi doucement & ſans bruit ces legions qui avoient ſervi Othon: il diſperſa de meſme les Pretoriens en divers endroits, & peu à peu il leur fit quitter les armes en leur donnant recompenſe: c.67.68. ' ce qui ne les empeſcha pas de demeurer mécontens.

c.27.28.p.40. ' Entre les ſiens meſmes il y avoit 18. cohortes Hollandoiſes fieres, querelleuſes, & fort difficiles à gouverner. c.69.p.51. ' C'eſt pourquoy il les renvoya dans la Germanie; & il renvoya de meſme en leur pays un grand nombre d'auxiliaires que les peuples des Gaules luy avoient fournis. Pour diminuer les dépenſes, il ordonna qu'on ne feroit point de recrues, & il oſta du ſervice tous ceux qui le demanderent.

c.70|Suet.c.10.p.715|Dio val.p.698. ' Eſtant arrivé à Cremone [vers le 25. de may] il voulut aller voir le lieu où s'eſtoit donné la bataille de Bedriac quarante jours auparavant. Ce champ eſtoit encore tout couvert de corps & de pourriture, d'où ſortoit une étrange puanteur. Cependant il voulut voir, & vit avec joie ce triſte ſpectacle, juſqu'à dire que l'odeur d'un ennemi mort eſtoit agreable, ſur tout celle d'un citoyen; ſans ſonger à l'état où il alloit bien-toſt ſe trouver luy-meſme. Il ne donna meſme aucune ordre pour faire inhumer tant de citoyens, eſtant tout occupé [de ſa vanité &] de ſes plaiſirs. Dio val.p.698| Tac.c.70.71. ' Comme ſi tant de ſang n'euſt pas eſté capable de le ſatisfaire, il ſe divertiſſoit à Cremone & à Boulogne à des ſpectacles de gladiateurs, comme il avoit déja fait à Lion. Il vit à Berſello le tombeau d'Othon, & n'y trouva rien de trop ſuperbe.

ARTICLE III.

Vitellius vient à Rome ; fait du bien & du mal ; ses festins ; sa cruauté : De sa mere & de sa femme.

'VITELLIUS regla [vers ce temps-là] les Consulats. Tac.hi. l.2.c.71. p.51.
V.Othon §1. [a] Il ne changea rien à ceux que " nous avons dit a l.1.c.77 p.27.
avoir esté designez jusques au mois de septembre, [b] sinon b l.2.c.71.
qu'il retrancha peut-estre quelque chose de leur temps. Car il voulut que Valens & Cecina fussent Consuls durant quelques mois de cette année. Onuphre & Goltzius leur donnent les mois de septembre & d'octobre.
dissimulatus. Pour leur faire place," on oublia que Martius Macer avoit esté designé pour cette année, & on remit le Consulat de Valerius Marinus à un autre temps. Le premier avoit trop bien soutenu le parti d'Othon; & l'autre estoit assez bon pour souffrir l'injure qu'on luy faisoit. ' Cecina estant l.3.c.37.p.71.
passé depuis dans le parti de Vespasien, Rossius Regulus demanda & receut le Consulat pour l'unique jour qui luy restoit, qui estoit le 31. d'octobre. ' Cn. Cæcilius Simplex l.2. c.60.p.49| Dio,l.65.p.741. c.
fut Consul les deux derniers mois, avec C. Quintius Atticus. [c] Vitellius designa aussi des Consuls pour les dix c Suet.v.Vit.c. 11.p.716| Tac. hi.l.3. c.55.p.76| l.4.c.47.p.100.
années suivantes; à quoy Vespasien n'eut pas d'égard. Il se fit luy-mesme declarer Consul perpetuel, [d] & ce titre d Goltz.p.48.
1. se lit encore sur quelques medailles [1].

'Cela ne se fit que lors qu'il fut à Rome, [e] où il arriva enfin aprés s'estre arresté dans tous les lieux de plaisance qu'il rencontra. Il estoit suivi de soixante mille hommes en armes, sans les valets des soldats, & les trains qui faisoient plus que le double, toutes les personnes de qualité se hastant de le venir saluer avant qu'il arrivast. On peut juger des desordres que produisoit cette foule disciplinée par Vitellius en un temps où tous les grains estoient meurs: [car il paroist qu'il entra à Rome au mois de juillet.] ' Tacite décrit cette entrée. Il la vouloit faire en habit de guerre, comme dans une ville conquise; & Suetone dit qu'il le fit: mais Tacite assure que ses amis l'en détournerent. 'Il trouva [Sextilia] Tac.l.2.c.90.p.57. e c.87.88. c.89|Suet.c 11. p.715. Tac.c.90.p.56.

1. Je ne sçay si elles sont bien assurées; car elles ne luy donnent ni le nom de Germanicus comme toutes les autres, ni la qualité d'Auguste, comme toutes les dernieres.

ſa mere au Capitole, & luy donna le nom d'Auguſte, c.90|Suet.c.11. qu'il accepta enfin luy-meſme. ' Il prit le Pontificat le 18. de juillet, qui eſtoit un jour eſtimé funeſte par les Romains. Mais ni luy ni ſes officiers ne le ſavoient pas.

Tac.c.93.p.57. ' Il leva de nouvelles cohortes Pretoriennes: il en augmenta le nombre juſques à ſeize, & celles de la ville à c.92. quatre, toutes de mille hommes chacune. ' Il fit Prefets c.90-95. du Pretoire P. Sabinus, & Julius Priſcus. ' On peut voir dans Tacite quelques autres circonſtances de ce qui ſe paſſoit alors à Rome, particulierement ce qui regarde Cecina & Valens, qui pouvoient tout, ſinon qu'ils ne ſe Suet.c.12.p.716. pouvoient accorder. ' Aſiatique affranchi de Vitellius, & les plus vils d'entre les comediens avoient encore une c.11|Tac.c.95. grande part dans la conduite des affaires. ' Le petit peuple ſe réjouit de voir rendre de grands honneurs à la memoire de Neron, & tous les autres s'en attriſterent.

Zon.p.192.d.c. ' On remarque comme une choſe ſinguliere, que Vitellius laiſſa courir les monnoyes de Neron, de Galba, & d'Othon meſme, quoique leur image y fuſt gravée. Il laiſſa tout le monde jouir de ce que ces Princes leur avoient donné, ſans les en inquieter. Il n'exigea point non plus ce qui eſtoit dû des impoſitions paſſées, & ne c|Tac.hi.l.2.c.62.p.49. confiſqua les biens de perſonne. ' S'il fit mourir quelques-uns de ceux qui avoient ſervi Othon, il laiſſa leurs biens à leurs proches, & voulut que les teſtamens de ceux qui eſtoient morts en combattant contre luy, fuſſent executez. Zon.p.192.c. ' Il rendit auſſi aux parens de ceux que les autres Princes avoient fait mourir, tout ce qui ſe trouva de leurs biens dans la poſſeſſion du domaine. [Ainſi c'eſt ſans fondement que l'epitome d'Aurele Victor le veut faire paſſer pour avare.]

c|Tac.l.2.c.62.p.49. ' Mais tout le reſte n'eſtoit que des acceſſoires. Vitellius croyoit eſtre Empereur pour manger; a Suét.v.Vit.c.13.p.717|Dio,l.65.p.734.735|val.p.698|Tac.hi.l.2.c.62.p.49|95.p.58. ' & ſa grande occupation eſtoit de déjeuner, diſner, & ſouper, & quelquefois d'y ajouter une collation; de vomir entre chaque repas pour ſe preparer au ſuivant, & de faire tout le reſte à proportion. [Jamais on ne vit mieux] b Aug.civ.D.l.12.c.21.p.144.2.c. ' ce que c'eſt qu'un homme qui au lieu de s'élever à l'état des anges pour lequel Dieu nous a créez, tombe pour la punition de ſes pechez dans celuy des beſtes, [& ne ſe ſert du peu de raiſon qui luy reſte, que pour rafiner ſur leurs

leurs plaisirs.] ' On marque des sommes immenses qu'il dépensa en peu de mois pour sa table. [a] Et cependant ce n'estoit pas qu'il fust delicat : car il se remplissoit aussi bien des viandes les plus grossieres, que des autres. ' Souvent mesme c'estoit aux dépens de ceux qui estoient ou qui vouloient estre dans ses bonnes graces : & beaucoup en furent ruinez, quoique personne ne s'engageast à le nourrir tout un jour. ' On remarque sur tout le festin que luy fit Lucius son frere, où on dit qu'il y avoit sans le reste, deux mille poissons tous exquis, & sept mille oiseaux. Neanmoins Vitellius mesme depensa encore plus en un seul bassin de foyes, de cervelles, de langues, de laittes de toutes sortes de poissons & d'oiseaux de prix. ' Joseph ne craint point de dire que s'il eust regné davantage, toutes les richesses de l'Empire n'eussent pas suffi pour fournir sa table.

Tac.l.2.c.95.p.58|Dio,l.65.p.735.a.
a Suet.c.13.p.720.721.
Dio val.p.798.
Suet.c.13.p.718-720.Eutrop.
Jos.b.Jud.l.4.c.42 p.902.f.

' Il n'estimoit & ne louoit que les actions de Neron ; & il les imitoit aussi beaucoup : [b] Il ne trouvoit pas neanmoins qu'il eust esté logé & meublé assez magnifiquement dans son palais d'or. ' Il avoit quelque chose de populaire, [c] mais qui paroissoit plutost venir de bassesse que de bonté. [d] Il n'estoit nullement avare de son naturel : mais il falloit des sommes infinies pour ses festins. [e] Il estoit timide & soupçonneux. [f] Il se gagnoit par de basses flateries, & s'offençoit quelquefois de fort peu de chose.

Dio,l.65.p.735.c|Tac.l.2.c.71.p.51.
b Dio,p.735.c.p.736.a| val.p.701.
c Tac.l.2.c.90.91.p.57.
d c.62.p.49.
e c.68.p.51.
f c.92.p.57.

[La visite qu'il fit du champ de Bedriac, marque un esprit cruel & sanguinaire.] ' Et il le fit paroistre en plusieurs occasions, que Suetone a ramassées. [g] Le malheur de Junius Blæsus accablé par une horrible calomnie, fut d'autant plus odieux qu'il le voulut voir, " pour satisfaire, disoit-il, ses yeux par la mort de son ennemi. ' On crut qu'il avoit fait mourir Petronien son fils aisné, pretendant qu'il l'avoit voulu empoisonner : mais il semble que ce fust aussi pour jouir des biens qu'il tenoit.

Suet.v.Vit.c.14.p.721.722.
g Tac.hi.l.3.c.38.39.p.72.
Se pavisse oculos.
Suet.c.6.p.710.
&c.

' On l'accuse mesme d'avoir fait mourir sa mere de faim, sur une vaine prediction qu'il regneroit tres-longtemps, s'il la survivoit. D'autres disent qu'elle s'empoisonna volontairement avec sa permission, ne pouvant voir sans douleur la maniere dont il se conduisoit, & prevoyant déja les maux dont il alloit estre accablé. [h] Car elle ne mourut que peu de jours avant luy, [i] & " elle avoit beau-

c.14.p.722.723.
h Tac.hi.l.3.c.67.p.79.
i c.67.| l.2.c.64| Suet.c.3.p.707.708.
pari probitate, antiqui moris.

coup d'honneur & de probité. Elle pleura son fils comme perdu lors qu'elle le vit General d'armée & Empereur. Quand il luy écrivit d'abord avec son nouveau nom de Germanicus, elle s'en moqua, & dit que ce n'estoit pas le nom de son fils. Enfin elle ne s'éleva ni de sa fortune, ni des flateries de la Cour : Elle ne se réjouit point d'avoir un fils Empereur : & de tout ce qui arriva à sa maison, elle n'en sentit que les disgraces. Elle s'appelloit Sextilia, & estoit d'une naissance considerable.

Suet.c.6.p.710. ' Galeria Fundana seconde femme de Vitellius, dont Tac.l.2.c.64.p.50. le pere avoit esté Preteur, ' suivoit l'exemple & la probité de sa belle-mere, & conserva, dit Tacite, beaucoup de moderation dans l'élevation de son mari. [Ainsi je Dio,l.65.p.735. e|val.p.698. ne sçay si Dion ne se trompe point,] ' lors qu'il écrit qu'elle se moquoit de tout ce qu'elle trouvoit dans le palais, comme s'il n'y eust eu rien d'assez magnifique. Tac.l.2.c.64.p.50. ' Elle ne se servoit de son credit contre personne, [& on ne lit point] c.60.p.49. ' qu'elle l'ait employé que pour sauver Galerius Trachalus, [qui pouvoit estre son parent.] c.63.64. ' Triaria femme de L. Vitellius estoit d'une humeur toute opposée, tres-fiere, & cruelle jusqu'à poursuivre la mort des innocens.

ARTICLE IV.

Vespasien se resout à prendre l'Empire.

[IL ne nous reste plus qu'à parler de la fin de Vitellius, qui nous oblige de rapporter comment Vespasien fut élevé à l'Empire. Nous reservons à l'histoire de Vespasien mesme à dire qui il estoit. Il suffit maintenant de Tac.hi.l.1.c.10.p.7. savoir que] ' Neron l'avoit envoyé en Judée [à la fin de l'an 66.] pour y subjuguer les Juifs, & luy avoit donné pour cela trois legions, V.les Juifs l.2.c.4.p.35. ' avec plusieurs autres troupes. p.34|l.5.c.10.p.118. ' Il avoit conquis tout le pays en deux campagnes, hors la ville de Jerusalem : [& tant dans cette guerre, que dans les autres occasions qu'il avoit eues de paroistre, il avoit acquis la reputation de grand Capitaine.]

l.1.c.10.p.8. Suet.l.8.c.4.p.736. a Tac.l.1.c.50.p.20. ' Personne neanmoins ne songeoit alors qu'il dust jamais estre Empereur, à cause de sa naissance peu illustre : [a] & mesme beaucoup ne le souhaitoient pas, parce

qu'on parloit diversement de son esprit; & on ne l'a esti-
mé ce qu'il estoit que depuis qu'il fut Empereur. [Il y
pouvoit songer luy-mesme à cause de divers presages
qu'on pretend qu'il en avoit eus. Mais il n'en parut rien
jusqu'à la mort de Galba.] ' Il avoit mesme envoyé Ti- l.2.c.1.p.33.34.
te son fils aisné à ce Prince; & le peuple croyoit que Gal-
V.Othon §2. ba l'avoit mandé pour l'adopter. Tite ayant appris à
Corinthe que Galba estoit mort, & que deux monstres
comme Othon & Vitellius, disputoient l'Empire, il s'en
&c. retourna trouver son pere; ' & on pretend qu'en passant c.2.3.4.
à Paphos, il s'y chargea de grandes esperances, mais
bien vaines, si elles n'eussent pas eu d'autres fondemens]
que les imaginations d'un prestre de Venus. ' En arri- c.6.p.35.
vant auprés de son pere, il trouva que l'Orient avoit
déja fait serment à Othon : & neanmoins selon Tacite,
Vespasien faisoit sa ligue dés ce temps-là, & se prepa-
roit à se rendre maistre de l'Empire.

1. [1] ' Licinius Mucianus gouvernoit alors la Syrie avec c.5.p.35|l.1.c.10.
&c. quatre legions. C'estoit un homme qui avoit de grandes p.7.
qualitez bonnes & mauvaises, plus propre à donner l'Em-
pire à un autre qu'à le posseder luy-mesme. ' La jalou- l.2.c.5.p.35.
sie ordinaire entre deux voisins le rendit d'abord enne-
mi de Vespasien : la mort de Neron [& les troubles du
temps] les firent réunir pour leur commune sureté. Ils
commencerent à gagner insensiblement les officiers & les
soldats; ' & ceux-ci se porterent bien-tost à vouloir aus- c.6.
si donner à leur tour un maistre à l'Empire. ' Cependant c.7.
les chefs aimerent mieux attendre quel succés auroit la
guerre d'Othon & de Vitellius. Et mesme aprés qu'Othon
fut mort, ils firent encore faire serment à Vitellius, quoi-
que les soldats témoignassent ne le faire qu'à regret.
' Mais Vespasien avoit encore peine à s'engager dans cet- c.74.75|Jos.b.
te entreprise, dont il voyoit d'autant plus la difficulté, Jud.l.4.c.36.p.
qu'il avoit plus d'experience, [a] & que naturellement il 899.a.c.
n'estoit pas temeraire à se precipiter dans les dangers. a Dio val.p.701.

' Il ceda enfin aux raisons de Mucien, qui aprés di- Tac.hi.l.2.c.76.
vers entretiens secrets, luy representa en presence de 77.p.53.
leurs amis, qu'il estoit en état de s'assurer de l'Empire
s'il le vouloit; mais qu'il le falloit necessairement tenter,
puis qu'on savoit qu'il en avoit deliberé, & que l'on l'en

1. Onuphre dans ses fastes l'appelle M. Licinius Crassus Mucianus.

l.1.c.11.p.8. jugeoit digne. ' Tibere Alexandre Prefet d'Egypte, [a] qui
a l.2.c.6.p.35. avoit sous luy deux legions, [b] estoit entré dans ses inte-
b c.74.p.52. rests. [c] On ne doutoit pas que tout ce qu'il y avoit de
c c.6.p.35. milices sur les frontieres de l'Armenie, dans le Pont, &
la Cappadoce, & toutes les provinces de l'Asie ne sui-
c.74.p.52. vissent sans difficulté. ' On s'assuroit de la troisiéme le-
gion qui estoit passée de Syrie en Mesie, & on esperoit
que toutes les autres troupes de l'Illyrie irritées de l'in-
solence des soldats de la Germanie, se souleveroient auf-
Suet.l.8.c.6.p.739. si contre Vitellius. ' Suetone dit mesme que les legions
de la Mesie qui marchoient au secours d'Othon, ayant
esté arrestées à Aquilée par la nouvelle de sa mort, y
avoient d'abord proclamé Vespasien Auguste. Cela avoit
esté arresté aussi-tost par les officiers: mais le bruit n'a-
voit pas laissé de s'en répandre jusqu'en Orient, & d'y
faire connoistre jusqu'où alloit la reputation & l'estime
de ce General.

ARTICLE V.

Vespasien est declaré Empereur, & reconnu par tout l'Orient.

Tac.hi.l.2.c.79.p.53. ' L'AFFAIRE estant donc resolue, Mucien & Vespa-
sien se separerent pour s'en retourner, le premier à
Antioche, l'autre à Cesarée qui estoit sa residence ordi-
Jos.b.Jud.l.4.c.33.p.896.c. naire: ' & celuy-ci ayant rassemblé ses forces, se mit en
campagne le 5. de juin pour faire quelques courses sur les
Juifs, [durant que tout se preparoit pour se declarer.]
Tac.c.79.80| Suet.l.8.c.6.p.740. ' Tibere Alexandre prevint tous les autres, " & le pre- NOTE 2.
mier jour de juillet, il fit prester le serment à ses trou-
pes au nom de Vespasien dans Alexandrie: de sorte que
ce jour là fut conté depuis comme le commencement de
son regne, quoiqu'il n'ait proprement commencé que le [1] 1.
3. du mesme mois auquel il fut proclamé Auguste par
Jos.b.Jud.l.4.c.36.p.899.e.f. l'armée de la Judée [2] où il estoit. ' Il fit encore d'abord 2.
quelque difficulté, selon Joseph: mais il se laissa bien-tost &c.
Tac.c.82.p.55. vaincre, ' & promit aux soldats une somme d'argent, qui

1. Suetone dit l'onziéme. *V. idus*, pour *V. nonas*. C'est apparemment une faute de copiste.

2. Joseph (*p. 893. e.*) semble dire que cela se fit à Cesarée. Mais ce que cet auteur mesme dit que Vespasien fit aprés le 5. juin qu'il en partit (*c. 33. p. 896. e.*) permet-il de croire qu'il y fust déja retourné?

ne passoit point ce que [Claude & Neron] avoient donné. ' Ainsi en un an, & [environ] 22. jours qui se passerent depuis la mort de Neron jusqu'au commencement de Vespasien, [on vit cinq Empereurs differens, tous ennemis l'un de l'autre.] Dio,l.66.p.753.c.

' Mucien qui n'attendoit que la nouvelle de sa declaration, le reconnut aussi-tost avec ses legions : & avant le 15. de juillet, Antioche & toute la Syrie luy obeïssoit avec joie, ' touchée particulierement de ce que Mucien assuroit que Vitellius vouloit envoyer dans cette province les legions qui l'avoient fait Empereur, pour estre plus commodément, & transporter sur les bords du Rhein celles de Syrie aimées dans le pays, & dont la pluspart des soldats y avoient pris alliance. ' On publioit encore une lettre [supposée] d'Othon, qui prest de mourir conjuroit Vespasien de venger son sang, & de ne pas abandonner la Republique. ' Soheme Roy d'Edesse, Antiochus de la Comagene, & Agrippa de l'Iturée, qui estoit revenu de Rome en diligence sur l'avis que les siens luy avoient donné secrettement de ce qui se passoit, embrasserent tous le parti de Vespasien. ' Toutes les provinces d'Orient jusqu'à l'Asie & à l'Acaïe mesme, luy jurerent obeïssance. Tac.hi.l.2.c.80.p.54. c.80|Suet.l.8.c.6.p.740. Suet.p.740. Tac.c.81|Jos.b.Jud.l.7.c.28.p.984.a. Tac.c.81.83.

' Le premier soin de Vespasien [qui ne savoit pas encore ce qui s'estoit passé en Egypte,] fut de s'assurer de ce pays. ' C'est pourquoy il manda à Tibere Alexandre que son armée l'avoit contraint de se charger de la conduite de l'Empire ; & qu'il le prioit de le vouloir aider en cela. ' Il songeoit deslors à aller bien-tost luy-mesme en Egypte, [comme nous verrons qu'il fit.] ' Il tint ensuite une grande assemblée à Beryte, où Mucien se trouva avec un grand nombre d'autres. ' La principale resolution qui s'y prit, fut que Mucien meneroit les troupes en Italie contre Vitellius, que Tite continueroit la guerre contre les Juifs, & que Vespasien demeureroit en Egypte, pour estre entierement maistre de cette province, ' par laquelle il pouvoit affamer Rome, & où il avoit une retraite assurée en cas qu'il arrivast quelque malheur. Jos.b.Jud.l.4.c.37.p.899.g. p.900.c. f. g|Tac.hi.l.2.c.81.p.54. Jos.c.40.p.901.e|Tac.c.82.p.55. Jos.c.37.p.899.900.

' On songea à faire des levées, & à trouver de l'argent, quelquefois par des voies peu legitimes, mais que Tac.hi.l.2.c.82.84 p.54.55.

l. 4. c. 51. p. 101| Suet. l. 8. c. 6. p. 740.
a Tac. l. 2. c. 82. p. 55.
c. 67. p. 50.
b c. 86. p. 56|97. 98. p. 58. 59.
c c. 82. 83. p. 55.
Jos. b. Jud. l. 4. c. 40. p. 901. e.
Tac. c. 83. p. 55.

l'ambition rendoit necessaires. Pour s'assurer de la paix du costé de l'Orient, on deputa aux Rois des Parthes & d'Armenie, [Vologese & Tiridate son frere.] ' Vologese offrit par ses Ambassadeurs 40. mille archers à cheval. [a] On envoya & on écrivit aussi à toutes les provinces de l'Occident : on offrit aux Pretoriens desarmez par Vitellius, de les rétablir : [& tout cela eut son effet.] ' Car les Pretoriens servirent tres-bien ; [b] & la pluspart des provinces furent au moins ébranlées. [c] Mucien se mit bien-tost en marche avec des forces mediocres, mais que la renommée, & le nom de Vespasien augmentoient beaucoup. ' Il ne voulut pas s'exposer à la mer, de peur que l'hyver [ne le surprist avant qu'il eust assemblé des vaisseaux, & qu'il eust pû descendre en Italie.] Ainsi il prit son chemin par la Cappadoce & la Phrygie, [pour passer à Byzance,] ' où les vaisseaux du Pont avoient ordre de se rendre pour cela. Il avoit encore le dessein de s'en servir, tant pour passer de Duras à Brinde, s'il ne vouloit pas traverser toute l'Illyrie, que pour tenir la mer au dessus & au dessous de l'Italie, menacer Vitellius de deux costez, & mettre la Grece à couvert.

ARTICLE VI.

Les legions d'Illyrie conduites par Primus entrent en Italie pour Vespasien : Cecina envoyé par Vitellius l'abandonne, & est mis en prison par ses soldats.

Tac. c. 85. 86|Sue. l. 8. c. 6. p. 739.
Tac. c. 85|l. 3. c. 4. p. 62.
a l. 2. c. 86. p. 55. 56.

[DIEU] finit cette guerre bien plutost qu'on ne pensoit, par le moyen des legions de l'Illyrie. La troisiéme legion qui avoit connu Vespasien estant en Syrie, se declara pour luy la premiere dans la Mesie, & entraina les deux autres de la mesme province, qui aimoient encore Othon, & avoient offensé Vitellius. Deux autres qui estoient dans la Pannonie, les suivirent, & les troupes de la Dalmacie bien-tost aprés. M. Aponius Saturninus, T. Ampius Flavianus, & Pompeius Silvanus estoient gouverneurs de ces trois provinces [de l'Illyrie] & comme ils estoient vieux & riches (au moins les deux derniers,) ' ils prirent d'abord peu de part dans ce soulevement. [a] Mais les soldats estoient assez animez par Antonius Primus Colo-

nel d'une des legions de la Pannonie, & par Cornelius Fuscus Intendant de ces quartiers-là. Celuy-ci estoit un homme de qualité, qui ne se mettoit en peine de rien pourveu qu'il agist, qu'il brouillast, qu'il remuast quelque grand dessein. ' Primus estoit de Toulouse, où on luy avoit donné dans son enfance le nom de Becco [ou plutost Beccoc] qui signifioit deslors *bec de coc*. ' Il avoit esté chassé du Senat en l'an 61. pour avoir fait une fausseté, & rétabli par Galba [dans la foule des autres condannez par Neron.] C'estoit d'ailleurs un homme d'intrigue & d'execution, hardi de la langue & de la main, " propre à décrier qui il vouloit,* toujours le premier dans les disputes & les seditions, promt à piller & à prodiguer, pernicieux dans la paix, & de grand service dans la guerre. Et ce fut luy " qui fit tout dans celle-ci. ' Il avoit une eloquence propre à toucher un peuple [& des soldats. Ce fut par ces qualitez] ' qu'il se fit luy-mesme General d'armée, sans en avoir receu aucun pouvoir ni de Vespasien, ni de personne.

&c. | *serendæ in alios invidiæ artifex. * potens.* | *grande momentum.*

Suet. v. Vit. c. 18. p. 726. | Tac. an. 14. c. 40. p. 233|hi. l. 2. c. 86. p. 55. | l. 3. c. 10. p. 64. | Dio, l. 65. p. 737. a.

' Il paroist que Vitellius apprit la revolte de la troisiéme legion pour Vespasien avant que de savoir celle de Vespasien mesme[1], partie par sa negligence, partie parce qu'il venoit peu de monde de l'Orient à cause des vents de nord appellez] Etesiens, ' qui commencent selon Pline vers le 20. de juillet, & soufflent durant quarante jours, precedez de douze jours par d'autres vents qui viennent aussi du nord. ' Cette nouvelle fit d'autant plus de bruit dans Rome, que Vitellius donna plus d'ordres pour l'étouffer. Il manda neanmoins des troupes de divers endroits, mais sans les presser, pour ne pas avouer sa crainte ; & les Gouverneurs se presserent encore moins de les envoyer. L'Afrique seule témoigna de l'affection pour luy, parce qu'il l'avoit bien gouvernée. ' Mais Valerius Festus qui y commandoit les troupes, se refroidit bien-tost, & lia des intelligences secretes avec Vespasien.

Tac. l. 2. c. 96. p. 58. | Plin. l. 2. c. 47. p. 23. c. | Tac. c. 96. p. 58. | c. 97. | c. 98. p. 59.

' Le dessein de Vespasien & de Mucien estoit que les troupes d'Illyrie s'avançassent jusqu'à Aquilée, se saisissent des passages des Alpes, & attendissent ensuite cel-

l. 3. c. 5. p. 63.

1. Ainsi il est difficile de croire que les legions de la Mesie & de la Pannonie ne se soient revoltées qu'au mois d'aoust, comme le dit Suetone (*v Vit. c. 15. p. 723.*)

les qui venoient d'Orient, pour entrer ensemble [l'année suivante] dans l'Italie, pendant que Vespasien la feroit attaquer par mer, & empescheroit qu'on n'y portast des vivres d'Egypte. Car on esperoit que par ce moyen Vitellius seroit contraint de se soumettre, sans qu'on fust obligé d'en venir aux armes. Mais avant que ces ordres fussent arrivez, on n'estoit plus en état de les suivre.

c.1-5.p.61.62.

' Les officiers de l'Illyrie s'estant assemblez à " Pettau, [dans la Stirie sur le Drave,] Antonius Primus fit resoudre qu'on se hasteroit d'entrer au plutost dans l'Italie : ' & les soldats ne demandoient pas mieux que d'en aller promtement piller les richesses. [a] Sidon & Italicus Rois des Sueves promirent leur secours, & l'amenerent eux-mesmes. Les Jazyges peuples Sarmates, mais alliez, s'offrirent tous : on se contenta des chefs, moins pour s'en servir, que de peur qu'ils ne fissent cependant des ravages dans les terres des Romains. On mit des troupes sur les bords de l'Ins qui coule entre la Norique & la Rhetie, pour s'opposer à Portius Septimius Intendant de la derniere, inébranlable dans la foy qu'il avoit promise à Vitellius.

Petovionē.

Dio.l.65.p.737.b.

a Tac.c.7.21.p.63.67.

c.8.

' Ces ordres estant donnez, Primus s'avança jusqu'à Aquilée avec quelques fantassins, & une partie de la cavalerie. Il y fut receu avec joie ; & de mesme à Padoue, à " Este, & en plusieurs autres lieux de ces quartiers-là. Il battit quelque cavalerie campée " à Ferrare ; ' & les deux legions de la Pannonie l'y estant venu joindre, il alla se rendre maistre de Verone pour en faire le siege de la guerre, moins pour l'importance de cette ville alors fort riche, que parce qu'il y coupoit le chemin aux troupes qui eussent pu venir de la Rhetie & de la Germanie au secours de Vitellius. ' Les [anciens] Pretoriens cassez par Vitellius reprirent les armes sous luy, & firent la plus grande force du parti de Vespasien.

Ateste.

ad Forum Alieni. &c.

c.9.p.64.

c.5.p.62.

c.23.24.p.67.68|l.2.c.67.p.50.

' Vitellius reveillé par un si grand bruit, donne & promet tout, leve de nouvelles troupes, fait marcher celles qui avoient triomphé à Bedriac. ' C'estoient les mesmes noms, mais ce n'estoient plus les mesmes hommes. Les voluptez de l'Italie avoient amolli leurs corps & leurs courages : & estant bien moins disposez à la fatigue & au combat, ils l'estoient bien plus à la dissention & à la desobeïssance.

Suet.v.Vit.c.15.p.723.

Tac.hi.l.2.c.99.p.59.

ſance. Comme Valens relevoit alors de maladie, Cecina eut le commandement de l'armée, tout different de luy-meſme, comme les autres. On croit qu'ayant moins de credit que Valens auprés de Vitellius, il ſongeoit à changer de parti, & avoit déja traité avec Sabinus frere de Veſpaſien, [qui eſtoit Prefet de Rome.] Il donna ordre à toutes les troupes, qui faiſoient au moins huit legions, de ſe rendre partie à Cremone, partie à "Oſtiglia ſur le Po dans l'Etat de Mantoue, à dix ou douze lieues de Verone.] Il alla cependant à Ravenne pour conferer avec Sex. Lucilius Baſſus General de la flotte, qu'un mécontentement injuſte portoit comme luy à trahir honteuſement Vitellius. Il paſſa inconnu à Padoue, pour y traiter avec ceux de Veſpaſien. c.100|l.3.c.13.p.65. Hoſtilia.

'Il fit enſuite avancer vers Verone les troupes qu'il trouva à Oſtiglia, & plaça ſon camp en un lieu tres-avantageux, ayant derriere luy la riviere de Tartaro. Il avoit là avec luy ſix legions, & beaucoup d'autres milices. Ainſi il luy eſtoit aiſé de défaire entierement Primus avec ſes deux legions, & meſme avec la troiſiéme qu'Aponius Gouverneur de la Meſie y amena dans ce temps-là. Mais au lieu de preſſer les ennemis, il perdit le temps à leur reprocher leur temerité par des lettres aſſez foibles, ' durant que les deux autres legions de la Meſie arrivoient à Verone, ' & que Baſſus livroit ſa flotte aux ennemis [vers le 20. d'octobre. C'eſtoit peut-eſtre ce que Cecina attendoit :] ' car auſſi-toſt, comme ſi tout euſt eſté deſeſperé pour Vitellius, il exhorta ſes ſoldats à ceder, & en porta un partie [1] à faire ſerment à Veſpaſien. ' Mais les autres ne pouvant ſouffrir une perfidie qui leur eſtoit ſi honteuſe, ou ceux meſmes qui l'avoient faite, en rougiſſant de honte; ils chargerent Cecina de chaines ſans ſe mettre en peine de ce qu'il eſtoit alors Conſul, & s'en allerent à Cremone pour ſe joindre au reſte des troupes qui y eſtoient. ' Il ſemble qu'ils y ayent envoyé Cecina d'abord qu'il fut arreſté.

l.3.c.6.21.p.63. &c. c.10.p.64. &c. c.12.p.65. c.13.14| Dio,l.65.p.737.c.d| Joſ.b.Jud.l.4.c.40.p.901.902. Tac.l.3.c.31.p.70|Dio,l.65.p.738.

1. Dion (p. 737. d) rapporte ceci un peu autrement.



ARTICLE VII.

Primus gagne deux batailles: Prend & saccage Cremone.

Tac.hi.l.3.c.15. 'PRIMUS ne songeoit de son costé qu'à en venir promtement à une bataille, tant pour prevenir la jonction des deux armées de Vitellius, & ne les pas laisser revenir de leur desordre, que de peur qu'avec le temps leurs troupes ne se fortifiassent davantage. Il partit donc de Verone, & en deux jours vint camper à Bedriac. Le lendemain, [qui pouvoit estre le 26. d'octobre,] il s'avança avec quatre mille chevaux" environ à trois lieues de là, où il apprit que les ennemis estoient proches. [C'estoit leur cavalerie logée d'abord à Cremone;] c.21.p.67. 'car ceux qui avoient campé à Ostiglia n'y estoient pas c.16.p.66| Dio,l. 65.p.738. encore arrivez. 'Arrius Varus brave, mais temeraire, les attaqua le premier sans ordre, & fut battu; ce qui donna l'epouvante au reste. Tac.l.3.c.17.p. 66. 'Mais Primus soutint avec tant de valeur, de conduite, & de presence d'esprit, qu'ayant d'abord rallié cent chevaux, & le reste s'estant joint ensuite, il poussa les ennemis, les mit en fuite, & les poursuivit, c.18. 'jusqu'à ce qu'il rencontra deux legions à quatre milles de Cremone. Il chargea encore ces legions avec quelque infanterie qui l'estoit venu joindre; & comme elles estoient sans General, il les rompit, & les contraignit de se retirer dans la ville; c.19.20. 'Il estoit trop las pour les poursuivre: mais ses legions qui avoient eu ordre de marcher dés le commencement du combat, estant arrivées le soir, vouloient à toute force aller dés la nuit mesme donner l'assaut à Cremone, parce qu'elles esperoient l'emporter & s'enrichir du pillage.

c.21.p.67. 'Il eust eu peine à les retenir, sans la nouvelle qu'on apprit que l'armée qui avoit campé à Ostiglia, venoit d'arriver, & se preparoit à les attaquer. Il se rangea c.22.23. aussi-tost en bataille pour les recevoir: '& en effet l'armée de Vitellius au lieu d'attendre au lendemain, comme c'eust esté son avantage, s'avança jusqu'à eux sur les neuf heures du soir. On en vint aussi-tost à un combat tel qu'on se le peut imaginer au milieu des tenebres de la nuit, où l'on ne pouvoit discerner ni ami, ni ennemi.

&c. &c. Note 3. ad octavii.

Primus estoit neanmoins fort pressé, ' jusqu'à ce que la lune s'estant levée bien avant dans la nuit, & donnant dans le visage des ennemis, il sceut fort bien se servir de cet avantage. ' Le combat duroit encore lors que le soleil se leva. Mais Primus ayant alors fait courir le bruit que Mucien arrivoit, cela ébranla les Vitelliens: & dés que Primus les vit ébranlez, il les poussa si vigoureusement par un dernier effort, qu'il les rompit tout à fait, & les contraignit de prendre la fuite.

c.23.24.p.68. c.25|Dio,l.65.p. 740.b.

' On remarque deux choses extraordinaires dans ce combat, l'une que Primus estant fort incommodé par une machine des Vitelliens, deux de ses soldats se meslant parmi les ennemis en allerent couper les cordes, & furent aussi-tost mis en pieces: ' L'autre que dans la poursuite un soldat Espagnol du costé de Primus ayant blessé à mort un de ceux qui fuyoient, trouva en voulant le dépouiller que c'estoit son propre pere, nommé Julius Mansuetus, qui avoit encore assez de vie pour le reconnoistre. Un accident si funeste toucha tout le monde, & fit maudire les guerres civiles; mais n'empescha personne de tuer & de depouiller tous ceux qu'ils trouvoient sous leur main, quels qu'ils fussent: ' & mesme un frere n'eut pas horreur de se vanter d'avoir tué son frere, & d'en demander recompense, que les chefs n'oserent ni luy accorder, ni luy refuser, parce qu'ils dependoient de leurs soldats. Il fallut le louer, & le remettre à une autre fois.

Tac.c.23|Dio,l. 65.p.739.740. Tac.c.25.p.69. c.51.p.75.

' Dion marque que le combat cessa plusieurs fois, particulierement [depuis que la lune fut levée,] lors que quelque nuée venoit à la cacher; & que dans ces intervalles ils se presentoient à boire & à manger, pour s'entretuer ensuite avec plus de courage, comme ils s'en vantoient eux-mesmes. [Cela paroist difficile à croire.]

Dio,l.65.p.739.

' Aprés avoir défait les Vitelliens, il fallut prendre le camp qu'ils avoient à Cremone bien fortifié dés la guerre d'Othon. Mais l'esperance qu'on donna aux victorieux de leur laisser le pillage de la ville, leur fit surmonter des difficultez insurmontables. Ainsi [en peu d'heures] le camp fut emporté, ' & la ville obligée de demander composition. On l'accorda aux soldats sans parler de la ville. Ils sortirent sans armes, avec Cecina qu'ils avoient enfin déchargé de ses chaines, reduits à

Tac.c.26-29. c.30.31|Dio,l. 65.p.740.b.c.

implorer l'interceſſion de ce traiſtre. Il parut avec les marques du Conſulat [qu'il tenoit alors,] 'dequoy les victorieux ſe moquerent. Ils luy reprochoient eux-meſmes ſa perfidie, & euſſent eſté plus loin ſans Primus, qui le fit conduire en ſureté à Veſpaſien. 'Il en fut receu mieux que ne meritoit un perfide. [a] Primus envoya depuis en Illyrie les ſoldats vaincus, & les diſperſa en divers endroits, de peur qu'ils ne ſe ralliaſſent, & ne fiſſent quelque deſordre.

Tac.hi.l.3.c.31. p.70.

Joſ.b.Jud.l.4.c. 41.p.902.c.

a Tac. hi.l.3.c. 35.p.71.

'Pour la ville de Cremone, un mot de Primus ayant fait croire aux troupes qui la haïſſoient d'ailleurs, qu'il la leur abandonnoit, quarante mille ſoldats y entrerent lors qu'on s'y croyoit en paix, avec encore plus de valets & de goujats, la pillerent durant quatre jours avec les deſordres qu'on ſe peut imaginer, la ſaccagerent, & la conſumerent entierement par le feu. 'Les ſoldats de Vitellius qui avoient tant de ſujet d'aimer cette ville, prirent part au pillage, & encore plus que les autres, ſelon Dion. On aſſure que dans ce ſac, & dans les deux combats qui le precederent, il perit bien cinquante mille hommes. 'Joſeph conte plus de trente mille hommes des ſoldats de Vitellius, & 4500. de ceux de Veſpaſien. 'La ville de Cremone fut bien-toſt rétablie, & Veſpaſien y exhorta ceux qui eſtoient reſtez des habitans. [b] La honte & le crime de l'avoir ſaccagée (car c'eſt ainſi que les payens meſmes en parlent) tomba toute entiere ſur Antonius Primus; 'cette action eſtant digne du reſte de ſa vie. 'Et luy ſeul avoit quelque autorité dans cette armée. Car 'T. Ampius Flavianus, & Aponius Saturninus Gouverneurs de Meſie & de Pannonie, qui s'eſtoient enfin declarez pour Veſpaſien, avoient bien-toſt eſté chaſſez par les ſoldats avant qu'on partiſt de Verone. On ne ſçait ſi ce fut par le mouvement de Primus.

c.32-34|Dio,l. 65.p.740.c.d.

Dio,l.65.p.740. d.

Joſ.b.Jud. l.4.c. 41.p.902.c.

Tac.c.34.p.71.

b c.32.34.

c.28.p.69.

c.32.p.70.

c.10.12.p.64.65.

&c.



ARTICLE VIII.

Valens General de Vitellius est pris & tué : Vitellius garde l'Apennin & l'abandonne ; Primus le passe : La flote de Misene se declare pour Vespasien.

'VALENS parti de Rome peu de jours aprés Cecina, ' eust esté en état ou d'arrester la rebellion de ce General, ou d'empescher les mauvais effets qu'elle eut, s'il n'eust esté retardé dans sa marche par ses voluptez. Il estoit encore en Toscane lors qu'il apprit le combat de Cremone, & sur cela il prit la resolution de s'en aller par mer dans les Gaules, & d'y faire un grand armement, qui eust pû faire beaucoup de peine à Vespasien : mais le vent l'ayant obligé de prendre terre à Monaco, Marius Maturus Intendant du pays, & fidele à Vitellius, l'avertit qu'il n'y avoit pas de sureté pour luy d'aller plus avant, parce que Valerius Paulinus Intendant [de la Narbonoise,] s'estoit declaré pour Vespasien, & avoit fait declarer pour luy la ville de Frejus dont il estoit, avec toute la coste, & tous les pays voisins. Sur cela Valens se remit en mer presque seul, & fut jetté par le vent aux isles d'Hyeres, où il fut pris par quelques barques que Paulin y avoit envoyées. 'On le garda quelque temps pour s'en servir dans le besoin. 'Mais enfin on le fit mourir à Urbin vers le milieu de decembre pour montrer sa teste aux Vitelliens, & étouffer le bruit qui couroit qu'il assembloit une armée.

Tac. c. 36. p. 71.
c. 40-43. p. 72. 73.
c. 66. p. 79.
c. 62. p. 78.

'Vitellius aprés avoir envoyé Cecina & Valens à la guerre, ne songeoit qu'à se divertir, lors qu'il apprit que sa flotte & Cecina avoient pris le parti de Vespasien. Il se consola sur ce que les soldats avoient mis Cecina en prison au lieu de suivre sa perfidie : il le fit deposer du Consulat, fit arrester P. Sabinus Prefet du Pretoire, parce qu'il estoit son ami, & mit à sa place Alphenus Varus. 'Quand on luy vint dire ce qui estoit arrivé à Cremone, il ne le voulut pas croire, ni souffrir que les autres le crussent : & cette dissimulation servit non à diminuer son mal, mais à en differer les remedes & à le faire croire encore plus grand qu'il n'estoit à ceux à qui on en

c. 36. 37. p. 71.
c. 54. p. 76. 77.

vouloit cacher la verité. Un Centenier nommé Julius Agrestis, obtint de luy la commission d'aller sur les lieux s'en informer. Il fut droit à Primus luy dire pourquoy il venoit, & que c'estoit de la part de Vitellius ; & Primus en usant avec la mesme franchise, luy donna de ses gens pour le mener à Cremone, & luy faire voir tout ce qu'il voudroit. Il revint ainsi à Rome ; & comme Vitellius ne le vouloit pas encore croire, il luy dit qu'il trouveroit bien moyen de l'en assurer, & au sortir du palais il se tua.

[Cependant comme Vitellius ne donnoit ordre à rien,]
c.42.p.72. ' quelques troupes de Vespasien conduites par Cornelius Fuscus descendirent dans la Marche d'Ancone, investirent Rimini, & gagnerent bien-tost tout le pays jusqu'à
c.50.p.74. l'Apennin. ' Primus aprés avoir fait reposer les siennes, renvoya le corps des legions à Verone, passa le Po avec le reste, & s'avança jusqu'à Fano [dans la Marche,] fortifié par une legion de Dalmacie, & six mille hommes du mesme pays.

c.55.p.76. ' Enfin Vitellius se réveilla, & envoya garder les passages de l'Apennin par quatorze mille Pretoriens, la legion de la marine, & quelques autres troupes ; ce qui faisoit un corps assez considerable pour attaquer mesme les ennemis sous un autre General. Leur camp estoit à " Bevagna [ville d'Ombrie, peu éloignée de Foligni, d'Assise, & de Perouse.] Pour luy il demeura à Rome à distribuer des charges pour dix ans, à donner tout ce qu'il pouvoit & ne pouvoit pas, à dissiper & ruiner les revenus publics, pour gagner le peuple & ceux qui ne voyoient pas que toutes ces largesses seroient cassées si l'Empire subsistoit. Il
c.56. fut ensuite à Bevagna pressé par les soldats, ' & n'y fit que signaler sa stupidité, sa foiblesse, & son entiere ignorance dans la guerre. On pretend qu'il devoit aller fondre sur les ennemis : mais il n'avoit garde d'y penser. Et les autres ne luy disoient pas ce qu'ils voyoient, parce qu'il n'aimoit pas qu'on luy dist la verité quand elle l'incommodoit.

c.57. ' Il fut bien-tost rappellé de Bevagna par la revolte de la flotte de Misene, qu'un seul Centenier cassé pour ses fautes, fit tourner du costé de Vespasien ; & cette revolte entraina une partie de la Campanie. Claudius Julianus envoyé pour combattre les revoltez, prit leur

" Mevania.

parti. 'Sur cela Vitellius ayant retiré ses troupes de Bevagna, les fit camper à Narni [bien plus prés de Rome,] & en separa une partie qu'il donna à son frere, pour aller du costé de la Campanie contre ceux de la flotte. Il se consoloit sur l'affection apparente du Senat, & sur le zele inconstant du peuple, qui prenoit les armes pour luy avec ardeur. Il prit alors le nom de Cesar, sur une vaine superstition du peuple, [comme si les Cesars seuls eussent pû estre Empereurs.] c.58.p.77.

'Dés que ses troupes eurent quitté le poste de Bevagna, les Samnites & plusieurs autres peuples abandonnerent son parti : & Primus usant de son bonheur, se hasta de passer l'Apennin, pendant qu'il n'y avoit point d'autre obstacle que les neiges & la rigueur de la saison qui luy donna assez de peine : [car c'estoit au mois de decembre.] 'Il campa à Carsulle [2] [entre Bevagna & Narni,] tant pour y faire reposer ses troupes, que pour y attendre celles de Verone, 'que l'on avoit mandées auparavant. 'Q. Petilius Cerealis proche parent de Vespasien, qui estoit l'un des plus considerables du Senat, & homme de guerre, 'les y vint joindre, s'estant sauvé [de Rome] en habit de paysan. On croit que Flavius Sabinus & Domitien, l'un frere de Vespasien, & l'autre son fils, auroient pu se sauver aussi. Mais ils n'oserent l'entreprendre, le premier à cause de sa vieillesse, & Domitien se crut trop veillé par Vitellius, qui luy avoit donné des gardes, mais n'entreprenoit rien au delà, craignant luy-mesme pour sa famille dans un changement. 'Il laissoit mesme Sabinus dans sa charge de Prefet de Rome, qui luy donnoit l'autorité de commander les cohortes de la ville. c.59. | c.60. | c.52.p.75. | c.59.p.77 | Dio, l.65.p.741.742. | Tac.l.3.c 59.p.77. | c.64.p.78.

ARTICLE IX.

L'armée de Vitellius & tout l'Empire reconnoist Vespasien : Vitellius veut quitter l'Empire, & le reprend ; fait tuer Sabinus frere de Vespasien : Le Capitole brulé.

PRIMUS n'estoit campé qu'à " quatre petites lieues des troupes de Vitellius ; ce qui luy donnoit moyen c.61.p.77.

" dix milles.

2. Ville ruinée. 'On croit qu'elle estoit vers Acqua-Sparta entre Todi & Terni. Baudrand.

de les folliciter à changer de parti: & ce n'eftoit pas fans
effet, fur tout depuis qu'il eut efté joint peu aprés par
fes legions, & qu'il eut emporté la ville de" Terni, où Interamnam.
Vitellius avoit mis 400. chevaux. Beaucoup d'officiers fe
rendoient à luy, ou follicitoient leurs foldats à s'y ren-
c.55.p.61. dre: ' & enfin Prifcus & Alphenus [Prefets du Pretoire]
qui commandoient les troupes de Vitellius, s'eftant reti-
c.62.p.78. rez à Rome, ' toute cette armée en corps fe joignit à cel-
c.67.p.79. le de Vefpafien ' vers le 17. de decembre.

c.44.p.73. ' Les affaires ne réuffiffoient pas moins à Vefpafien
dans le refte de l'Empire, fur tout depuis la prife de
p.73|c.53.p.75. Valens. ' L'Efpagne fe declara pour luy la premiere. La
l.4.c.31.p.95. Gaule la fuivit bien-toft, ' fans en excepter ce qui reftoit de
l.3.c.44.p.73. troupes fur le Rhein. ' L'Angleterre fit la mefme chofe,
quoique beaucoup d'officiers y aimaffent Vitellius; ce qui y
caufa quelque trouble [dont nous pourrons parler autre
c.48.p.74. part.] ' Il paroift que l'Afrique refta la derniere à Vitel-
lius; [mais fans le pouvoir aider,] ayant à craindre Vef-
pafien mefme, qui fe preparoit à l'attaquer, pour empef-
cher qu'on n'en portaft du blé à Rome en cas que la
guerre duraft.

c.60 p.77. ' Il ne reftoit donc prefque plus rien à Vitellius que
c.58. la ville de Rome, ' où tout le monde l'abandonnoit peu
c.64.p.78. à peu. ' On croit que Flavius Sabinus pouvoit la faire
c.65. foulever, & les premiers du Senat l'en follicitoient. ' Mais
foit par foibleffe, foit qu'il euft horreur du fang, il ai-
ma mieux tafcher d'engager Vitellius à quelque accord.
c.63. ' Primus luy avoit offert plufieurs fois de l'argent & des
terres dans la Campanie. Mucien en avoit écrit; & il
c.65.p.79. écoutoit ces propofitions: ' de forte qu'aprés divers entre-
tiens particuliers avec Sabinus, ils eurent comme une
conference publique dans un temple, où l'on croit qu'ils
Suet.v.Vit.c.15. conclurent un accord. ' On marque mefme" la fomme que millies HS.
p.723. Vefpafien luy devoit donner; & on ajoute qu'en rentrant
au palais, il dit tout haut aux foldats qu'il quittoit l'Em-
Tac.hi.l.3.c.66. pire. Ils témoignerent ne le pouvoir fouffrir, ' & plu-
p.79. fieurs luy reprefentoient que quelque parole qu'on luy
donnaft, il ne pouvoit efperer d'eftre en fureté de fa
vie.

c.67.68|Suet.c. ' Cependant le lendemain qui eftoit le 18. de decem-
15.p.723.724| bre, ayant appris que fon armée de Narni s'eftoit ren-
Dio,l.65.p.740. due,
741.

due, il sortit du palais en habit noir, avec ses domestiques & son fils encore enfant; & declara en pleurant devant tout le peuple, que pour le bien & le repos de l'Etat, il renonçoit à l'Empire.[1] Il quitta en mesme temps l'épée, & la voulut remettre entre les mains du Consul Cæcilius Simplex. Mais ni luy ni les autres à qui il la presenta ne la voulurent point accepter, & tout le peuple touché de compassion declara qu'il ne le souffriroit point. Il dit qu'il s'en alloit au temple de la Concorde y remettre les ornemens imperiaux, & se retirer ensuite chez son frere. Tout le peuple protesta encore qu'il ne le permettroit pas, & qu'il ne falloit point qu'il pensast à autre chose qu'à retourner dans le palais. Ainsi il s'y en retourna avec la mesme imprudence & la mesme legereté d'esprit qu'il avoit souvent fait paroistre, comme on le peut voir dans Dion.

'Sur le bruit que Vitellius quittoit l'Empire, les premiers du Senat, la pluspart des Chevaliers, tous les Gardes de la ville, & ceux du Guet estoient déja accourus chez Sabinus, lors qu'on leur vint dire que Vitellius encouragé par le peuple & par les Allemans, estoit retourné au palais. 'Comme on estoit si avancé, tout le monde crut que Sabinus y devoit aller en armes, pour luy persuader de tenir l'accord qu'il avoit fait, ou l'y contraindre; mais peu y voulurent aller avec luy. Ainsi Sabinus ayant rencontré en chemin quelques soldats de Vitellius, ceux qui l'accompagnoient cederent aprés un leger combat; & il ne trouva point d'autre parti que de se retirer au Capitole avec le peu de soldats qu'il avoit, quelques Senateurs, & un petit nombre de Chevaliers. 'Le Consul Quintius Atticus[2] qui s'estoit declaré trop ouvertement contre Vitellius, s'y retira avec luy. 'Les Allemans de Vitellius les y enfermerent, mais sans faire une grande garde: 'de sorte que la nuit, Sabinus eut moyen d'envoyer avertir Primus du danger où il estoit,[a] & de faire venir ses enfans & Domitien son neveu au Capitole, [croyant qu'ils y seroient plus en sureté. Car sans cela,] il ne luy eust pas esté difficile d'en sortir luy-mesme.

'Le lendemain de grand matin il envoya sommer Vi-

Tac.c.69.p.79.

c.69|Dio,l.65.p.741.c.d.

Tac.c.73.p.81|Dio,p.741.c.

Tac.c.69.p.80.

p.80|Dio,l.65.p.742.a.

a Tac.c.65| Dio,p.741.d.

Tac.c.70.p.80.

1. Suetone (c. 15. p. 724.) met ceci aprés l'embrasement du Capitole.
2. Dion le dit aussi de Simplex; ce qui paroist difficile à accorder avec ce qui precede.

tellius des paroles qu'il luy avoit données ; & qu'il n'estoit pas juste que n'ayant agi que sur cela, ses soldats luy fissent violence. Vitellius avoua honteusement qu'il

c.71.72|Dio,l. 65.p.741.d|Suet. v.Vit.c.15.p. 724|Jos.b.Jud. l.4.c.42.p.902. d.e.

n'estoit pas maistre de ses soldats ; ' qui aussi-tost sans en avoir aucun ordre, vinrent à force ouverte & en fureur attaquer le Capitole. On ne sçait si ce furent eux en attaquant, ou ceux de dedans en se défendant, qui mirent le feu à ce celebre édifice si respecté par la superstition des Romains. Il est certain qu'il fut consumé par le feu & reduit en cendres, au grand regret des payens, qui regarderent cet accident comme le plus honteux & le

Plin.l.34.c.7.p. 809.c.

plus funeste qui fust jamais arrivé au peuple Romain. ' La folie des hommes y regretta beaucoup la figure d'un chien, si bien faite & si estimée, que ceux à qui on la donnoit en garde estoient obligez d'en répondre sur leur vie.

Tac.c.73.74| Dio,p.741.d.e| Jos.p.902.e.

'Domitien fut sauvé par l'adresse d'un affranchi : Sabinus fils du Prefet, & plusieurs autres échaperent aussi par divers moyens. Mais Sabinus le pere qui ne voulut ni s'enfuir ni se défendre, & le Consul Atticus furent pris, chargez de chaines, & amenez à Vitellius. Il eut assez de credit pour sauver Atticus : mais pour Sabinus, il n'en fut pas maistre. On le déchira en sa presence, on luy couppa la teste, & on traina son corps " au *in Gemonias.*

Tac.c.75.p.81.

lieu où l'on mettoit ceux qu'on avoit executez.

'Voila quelle fut la fin de ce personnage, massacré au moment que son frere devenoit maistre de l'Empire. Il s'estoit rendu celebre dans les fonctions civiles & militaires depuis 35. ans qu'il servoit l'Etat. Il avoit gouverné sept ans la Mesie, & douze ans la ville de Rome, sans qu'on luy ait jamais reproché d'autre défaut sinon qu'il parloit

c.73.75.p.81|78. p.82.

trop. ' On ne trouva pas en luy dans cette derniere occasion toute la vigueur & toute la conduite qu'on en at-

l.2.c.63.p.50.

tendoit, '& on avoue qu'estant fort bon & fort doux de luy-mesme, la crainte de s'exposer estoit neanmoins capable de luy faire prendre une conduite toute contraire,

l.3.c.75.p.81.

comme on le vit en l'affaire de Dolabella. Tout le monde demeuroit d'accord que jusqu'à ce que Vespasien eust esté fait Empereur, il avoit esté l'honneur de sa maison,

c.65.p.78.

' & l'appuy de Vespasien mesme, duquel il estoit aisné.

ARTICLE X.

Primus entre par force dans Rome : Vitellius est pris & tué.

'VITELLIUS eut encore de l'avantage dans la Campanie, où Lucius son frere prit Terracine, & défit ceux qui y avoient pris le parti de Vespasien : & on croit que si Lucius eust aussi-tost amené à Rome ses troupes victorieuses, il eust donné bien des affaires aux ennemis. Mais durant qu'il delibere & qu'il consulte, 'les troupes de Primus averties du danger de Sabinus accoururent pour le secourir. Elles arriverent neanmoins trop tard, le soir mesme du jour que Sabinus avoit esté tué. Primus campa "assez prés de la ville : Petilius Cerealis qui marchoit le premier avec mille chevaux, s'avança jusque dans les fobourgs ; mais il y fut défait. Tac.hi.l.3.c.76. 77.p.82. c.78.79.p.82| Dio,l.65.p.742. a.b.

"ad Saxa rubra.

'Vitellius armoit cependant un grand nombre d'esclaves & de petit peuple, prest à combattre [& à fuir.] 'Mais sa principale esperance estoit dans le traité qu'il taschoit de renouer, ayant envoyé des deputez à Primus & à Cerealis, & protestant hautement qu'il prefereroit à tout la paix & l'interest de l'Etat. Les troupes de Cerealis irritées d'avoir esté battues [la veille,] maltraiterent fort les deputez, & blesserent mesme le Preteur Arulenus Rusticus homme de qualité & de merite. Ceux qui furent vers Primus avec lesquels estoient les Vestales, furent mieux receus. Mais on leur répondit que la mort de Sabinus, & l'embrasement du Capitole avoient rompu toute voye d'accord. On se railla de Musonius Rufus, qui pretendoit persuader la paix aux soldats par ses raisons philosophiques. Ainsi les troupes marcherent à l'heure mesme contre Rome. Les nouvelles levées de Vitellius plierent sans resistance. Les vieux soldats se défendirent tres-bien & devant la ville, & en divers endroits de la ville, & dans le camp des Pretoriens. Mais ceux de Primus mieux conduits par leurs chefs, & accoutumez à vaincre, surmonterent toutes les difficultez. On ne peut pas douter qu'ils n'ayent commis beaucoup de desordres, comme le dit Dion, qui assure aprés Joseph que 50. mille personnes y perdirent la vie. Mais Tac. l.3. c.79. 80. c. 80-84. p.81| Dio, l.65 p.742| Suet.v.Vit.c.15. 16. p.724| Jos.b. Jud.l.4.c.42.p. 902.g.

ce que Tacite remarque est que pendant qu'on se battoit dans un quartier, on voyoit dans un autre les mesmes divertissemens, ou plutost les mesmes crimes qui avoient accoutumé de regner dans Rome. Le peuple regardoit ceux qui se battoient, & les animoit par ses applaudissemens, comme dans le Cirque, tantost les uns, tantost les autres, mais toujours les plus forts, & estoit plus ardent que les soldats mesmes à s'enrichir des dépouilles des vaincus.

Tac.c.85.p.84| Suet.v.Vit.c.16| Jos.b Jud.l.4.c.42.p.902.f.

' Vitellius aprés s'estre rempli de vin & de viandes comme pour la derniere fois, voyant que les ennemis maistres de la ville, approchoient [du palais,] il en sortit par une porte de derriere, accompagné seulement de son " patissier & de son cuisinier, & se fit porter en chaire au mont Aventin en la maison de sa femme, dans le dessein quand la nuit seroit venue, de s'en aller à Terracine trouver son frere. Peu aprés, soit sur le faux bruit de quelque accord, soit par la seule inquietude naturelle à ceux qui craignent, il se fit reporter au palais, où il ne trouva qu'une affreuse solitude, chacun s'estant retiré, ou evitant sa rencontre. ' Il prit un méchant habit avec une ceinture pleine de pieces d'or, & alla se cacher derriere un lit chez le portier du palais, parmi les chiens qui y estoient attachez, & qui le mordirent jusqu'au sang.

" pistore.

Suet.c.16| Dio,l.65.p.743.a.

Tac.c.85| Dio,p.743| Suet.c.16.

' Il fut bien-tost découvert, & tiré de là par un Tribun nommé Jule Placide, tout couvert de sang & de [1] paille. Il demanda qu'on le gardast en prison jusqu'à l'arrivée de Vespasien, à qui il avoit quelque chose d'important à dire. Mais sans s'arrester à cela, on le mena par les principales rues, les mains liées derriere le dos, les habits déchirez, & une corde au cou, sans que dans un état si miserable personne témoignast avoir compassion de sa misere. Au contraire on se moquoit encore de luy : on l'appelloit un incendiaire : on luy reprochoit jusqu'aux défauts de son corps : on luy jettoit de la boue & du fumier : on luy donnoit des soufflets ; & ceux qui le conduisoient luy tiroient les cheveux par derriere, ou le piquoient par dessous le menton, pour luy faire tenir la teste droite, afin qu'on luy vist le visage, & qu'il vist luy-mesme renverser ses statues, & les autres outrages

Suet.p.725 n.1.

1. ὀφωρτῦ. ' On croit qu'il faut lire, φορυτῶν.

qu'on luy faisoit. Il ne dit aucune parole digne d'estre remarquée, sinon que comme le Tribun mesme luy insultoit, il luy dit qu'il avoit neanmoins esté son Empereur.

' Comme on le menoit ainsi à la place, un soldat de Germanie, ou pour augmenter ses maux, ou pretendant les finir, luy donna un grand coup d'épée, qui abatit mesme l'oreille au Tribun: ce qui le fit tuer sur le champ: Dion dit qu'il se tua luy-mesme. ' Et Vitellius conduit "[à l'echelle des suppliciez, y finit enfin sa vie de plusieurs petits coups qu'on luy donna. Sa teste fut portée par toute la ville; & son corps trainé dans le Tibre avec un croc. Il fut neanmoins enterré par sa veuve [Galeria Fundana.] ' Il mourut " [le 20. de decembre, ou deux ou trois jours aprés,] âgé d'un peu plus de 54. ans, aprés avoir regné un an, moins dix [ou douze] jours depuis son elevation à l'Empire, ' & un peu plus de huit mois [depuis la mort d'Othon.]

Tac.c.85| Dio,p. 743.c.

ad scalas Gemonias.

Tac.c.85|Dio,p. 743.d| Suet.c. 16.

Note 4.

Dio,l.65.p.745. d|Zon.p.194.b.

Eutrop| Jos.b. Jud.l 5.c. 42.p. 902.f.

ARTICLE XI.

Le frere & le fils de Vitellius sont tuez: Guerres dans la Mesie & dans le Pont.

' L. VITELLIUS frere de ce malheureux prince estoit encore en armes, & accouroit de Terracine avec ses troupes à son secours. Mais dés qu'il eut sceu sa mort, & que les troupes des victorieux marchoient contre luy, il se rendit sans combat. Ses soldats furent faits prisonniers, & delivrez peu de temps aprés. Mais pour luy il fut tué, quoique Dion semble dire qu'on luy avoit promis la vie: & Vitellius quelque cruel qu'il fust, n'avoit point maltraité le frere d'Othon ni les parens de Vespasien. Mais tout obeïssoit alors à Antonius Primus, ' ou à Mucien, qui arriva à Rome peu aprés la mort de l'Empereur Vitellius, & ce semble dés le lendemain. [a] Mucien fit mesme tuer l'année suivante le fils de ce prince sous pretexte qu'il falloit éteindre les semences de la discorde, [b] quoique ce ne fust qu'un enfant de six ou sept ans, [c] & presque muet. [d] Pour la fille de Vitellius, Vespasien luy donna un tres riche mariage, & la fit épou-

Tac. hi.l 4.c 2. p.85|Dio,l.65.p. 743.d.e.

Tac.c.11.p.89| Jos.b Jud l.5.c. 42.p.902.g.
a Tac.l.4.c.80. p.111.
b l.3.c.67.p.79| Zon p.192.a.b.
c Suet.v.Vit.c.6. p.710.
d Suet.l.8.c.14. p.748.

ser à une personne de fort grande qualité. [On ne dit
Tac.hi.l.1.c.59. p.22. point si ce fut à Valerius Asiaticus,] ' à qui Vitellius
a l.4.c.4.p.87. avoit marié ou promis sa fille. [a] Il estoit designé Consul
en ce temps-ci.

[Au reste L. Vitellius meritoit bien tout ce qu'on luy
c.2.p.86. pouvoit faire souffrir,] ' n'estant pas moins vicieux que
l.2.c.63.p.49. son frere. ' Il semble mesme l'avoir porté à la cruauté:
l.3.c.38.p.72. ' & il fut la principale cause de la mort de Junius Blæsus, piqué contre luy, parce que Blæsus avoit une bonne reputation, & ne passoit pas comme luy pour un homme abismé dans toutes sortes de crimes.
l.4.c.2.p.86. ' Ainsi aprés avoir eu part à l'elevation de son frere, il merita d'en avoir encore plus à sa ruine.
l.3.c.77.p.82. ' Nonobstant ses vices il avoit de
l.4.c.2.p.86. la vigueur; ' & il défendit les interests de son frere avec plus de soin & de vigilance que luy-mesme.

[Il finit la guerre civile en se soumettant aux victorieux :]
c.1.2.p.86| Jos. l.5.c.42.p.902. g. ' mais les maux de la guerre durerent encore quelque temps par les desordres des soldats, qui tuoient & pilloient par tout dans Rome, dans les rues, dans les places, dans les temples, dans les maisons des particuliers, &c.
sous pretexte de chercher & de punir les soldats de Vitellius : Domitien qui avoit esté fait Cesar, n'ayant ni l'âge, ni la volonté de faire garder la discipline; & Primus ne se servant de son grand pouvoir, que pour piller plus que les autres.

[Outre la guerre civile, l'Empire Romain fut encore affligé par quelques guerres étrangeres, sans parler mesme de celle des Juifs, qui continuoit, mais foiblement, dans la Palestine. Entre les autres, la plus celebre est la revolte de Civilis & des Hollandois, dont nous parlerons sur Vespasien, sous qui elle finit. Nous avons veu sur Othon la descente des Roxolans dans la Mesie vers le
Tac.l.3.c.46.p. 73.74. mois de mars.] ' Les legions de cette province estant passées en Italie pour attaquer Vitellius, les [1] Daces qui habitoient de l'autre costé du Danube, accoutumez à ne L.
laisser les Romains en paix que quand ils se croyoient trop foibles pour les attaquer, traverserent le fleuve, & se rendirent maistres d'une partie du pays. Mais Mucien qui y arriva alors pour passer en Italie, les repoussa, &

1. Je pense que ce sont les mesmes que les Sarmates à cause desquels Tacite dit dans la suite (*l. 4. c. 4. p. 87.*) qu'on donna à Mucien les ornemens du triomphe.

y laiſſa pour gouverneur Fonteius Agrippa auparavant Proconſul d'Aſie, avec une partie des troupes de Vitellius qui s'eſtoient rendues à Cremone.

V. Neron. ' Le Pont fut auſſi troublé par un Anicet affranchi de Polemon, " qui avoit eſté Roy de ce pays peu d'années auparavant. Cet Anicet faſché de n'eſtre pas auſſi puiſſant ſous les Romains, qu'il l'avoit eſté ſous Polemon, leva des troupes ſous pretexte de ſervir Vitellius contre Veſpaſien, ſe rendit maiſtre de Trebizonde, brula les vaiſſeaux qui défendoient la coſte, fit alliance avec les barbares des environs, & leur donna la hardieſſe de venir piller les bords de la mer. ' Veſpaſien y envoya des troupes ſous Virdius Geminus, qui reduiſit bien-toſt Anicet à quitter le pays, & à ſe retirer ſous la protection du Roy des Sedochezes, nation peu connue de ces quartiers-là. Ce Prince témoigna d'abord eſtre bien reſolu à défendre ſon ami. Mais il prefera bientoſt l'argent qu'on luy offrit pour le trahir, aux dangers de la guerre dont Virdius le menaçoit. Veſpaſien en receut la nouvelle un peu avant que d'apprendre la victoire de Cremone. [Ainſi on le peut mettre au mois d'octobre.]

c.47. c.48.



HISTOIRE DES JUIFS

DEPUIS LA NAISSANCE DE JESUS-CHRIST jusqu'à la prise de Jerusalem, & à leur entiere ruine.

ARTICLE PREMIER.

De l'histoire de la ruine des Juifs écrite par Joseph : Herode tombe malade : Crimes d'Antipater son fils.

L'AN 4. AVANT L'ERE COMMUNE DE JESUS-CHRIST.

Jos.b.Jud.præf. p.705.a.



LA ruine de Jerusalem & des Juifs n'est pas seulement un des évenemens les plus remarquables qui soient jamais arrivez dans le monde ; [mais il appartient mesme d'une maniere toute particuliere à l'histoire de la naissance de l'Eglise, & en est une des plus importantes parties. C'est l'accomplissement d'un grand nombre d'oracles des anciens Prophetes, & de JESUS-CHRIST mesme.] ' C'est la punition du crime que les Juifs avoient commis en crucifiant le Sauveur, & la preuve de la divinité de celuy dont la mort estoit vengée si severement. ' Il estoit mesme necessaire que la Synagogue fust abolie pour affranchir entierement l'Eglise de la servitude de la loy, dont presque tous les Chrétiens convertis du Judaïsme] gardoient encore les ceremonies ' avec un grand zele, ayant peine à souffrir que S. Paul en representast l'inutilité.

Sulp.Sev.hi.l.2. p.149.150.

ib| Orig. in Cels. l.7.p.349.

Act.21.v.20.21.

[Dieu

1. [1][Dieu a choisi pour nous en apprendre l'histoire, non un Apostre, ou quelqu'un des premiers hommes de l'Eglise, mais un Juif que ni la veue de la vertu & des miracles des Chrétiens, ni la science de la loy, ni la ruine de sa religion & de sa patrie n'ont pu faire entrer dans la foy & dans l'amour du Messie qui estoit toute l'attente de sa nation.] ' Il l'a permis ainsi, afin que le témoignage que cet homme rendoit à un évenement dont il ne comprenoit pas le mystere, ne pust estre rejetté ni des Juifs, ni des payens mesmes, & que personne ne pust dire qu'il eust alteré la verité des choses pour favoriser JESUS-CHRIST & ses disciples, ' par la mesme raison que Dieu, selon S. Chrysostome, ne convertit pas ceux qui accompagnoient S. Paul à Damas.

Chrys in Act. h. 5. p. 53. b| in Matt. h. 77. p. 805. d.

h. 47. p. 410. d.

[Ce Juif est Joseph, dont nous parlerons plusieurs fois dans la suite de cette histoire. Dieu le conserva comme par un miracle visible au milieu des maux qui accablerent les autres Juifs, afin qu'il pust servir en ce point au dessein de sa providence. Il le rendit considerable par sa naissance & par ses emplois, afin qu'il pust estre informé de ce qu'il ne savoit pas par luy-mesme; & luy fit voir neanmoins de ses yeux presque tout ce qu'il rapporte de plus important, afin qu'on y ajoutast une entiere foy.] ' Son témoignage est encore appuyé par celuy des personnes les plus eminentes, des Rois & des Empereurs ayant bien voulu l'autoriser par leur signature, ' & nous assurer que son histoire estoit plus exacte & plus fidele que tout ce qui s'estoit écrit sur ce sujet.

Jos. vit. p. 1026. f g.

1027. a| in Apion. l. 1. p. 1037. f.

[Nous aurions pu faire remonter cette histoire de la ruine de la Synagogue, jusqu'à l'usurpation qu'Herode Iduméen de race, fit de la couronne des Juifs, commençant deslors à verifier la prophetie de Jacob: ' Que le sceptre ne seroit osté aux Juifs, que lors que le Messie viendroit. Mais comme nous nous bornons à la naissance mesme du Messie, nous n'entrerons point dans le regne d'Herode, & nous parlerons seulement de sa mort, qui fut la punition " aussi promte que juste du dessein qu'il avoit eu d'étouffer ce Messie dans son berceau, pour ajouter ce crime commis directement contre Dieu mesme, à

Gen. 49. v. 10.

Note 1.

1. On peut voir plus amplement dans la préface de M. d'Andilli sur sa traduction de Joseph ce qui regarde l'autorité de cette histoire, & le dessein que Dieu a eu en la faisant écrire par luy.

 L'an 4. avant l'ere de J. C.

tant d'autres qu'il avoit commis contre les hommes.

Ce Prince dont il est difficile de dire s'il a esté plus méchant ou plus malheureux, avoit déja fait mourir deux de ses enfans, Alexandre & Aristobule, irrité contre eux par Antipater son fils aisné, qui luy faisoit croire que ces deux princes vouloient luy oster la vie pour jouir de ses Etats. ' Antipater venoit encore de luy faire écrire de Rome des lettres tres-fascheuses contre deux autres de ses fils, Archelaüs & Philippe. [Mais ce calomniateur de ses freres tomba enfin dans la fosse qu'il avoit creusée pour les autres, & il fut convaincu d'avoir voulu luy-mesme commettre effectivement le parricide dont il les avoit accusez.]

Joseph.

Usser.p.599.f | Jos.ant.l.17.c.6.p.589.d.e.

' Il y avoit déja sept mois qu'Herode travailloit à verifier son crime en Judée, sans que ce malheureux fils, qui estoit à Rome, en sceust aucune nouvelle, parce que personne ne l'aimoit assez pour hazarder sa vie en luy en donnant avis. ' Enfin estant revenu en Judée vers le commencement de cette année mesme, ' il ne vit son pere que pour entendre de sa bouche les reproches qu'il meritoit, ' & pour trouver en luy la rigueur d'un juge inexorable. [a] Se voyant pressé de tous costez par les preuves visibles de son parricide, il se souvint enfin qu'il y avoit un Dieu : car jusques-là il avoit agi comme s'il n'y en eust point eu. Mais il ne s'en souvint que pour luy faire une nouvelle injure, en voulant qu'il fust le témoin de son innocence, [luy qui ne pouvoit estre que le juste vengeur de ses crimes.] ' Herode le fit aussi-tost " charger de chaisnes, écrivit & deputa à Auguste pour l'informer de ce qu'il avoit découvert, ' & y renvoya encore une seconde fois pour de nouveaux crimes de son fils, qui envelopoient mesme quelques personnes de Rome. ‖ δησαι.

Jos.p.589.f.

Usser.p.600.601.

Jos.ant.l.17.c.7.p.590.e.

590.591|b.Jud.l.1.c.20.p.768-771.

a ant.l.17.c.7.p.594.b.c.

g

p.595.d.e.

' Il tomba malade avant que d'envoyer ces seconds deputez, & fit un testament par lequel il laissoit la couronne à [Herode] Antipas le plus jeune de ses enfans. [b] Comme il esperoit peu de guerir de cette maladie, à cause qu'il avoit prés de soixante & dix ans, il devint si chagrin & si colere, qu'il s'emportoit contre tout le monde. La creance qu'il avoit que ses sujets le méprisoient, & se réjouissoient de ses malheurs, estoit la principale cause de sa mauvaise humeur : & il fut encore confirmé dans cette

c.8.p.595.f|b.Jud.l.1.c.20.p.771.f.

b ant.l.17.c.8.p.595.g.

creance par un accident qui arriva alors. ʹ Car le bruit s'estant un jour répandu qu'il estoit mort, quelques jeunes gens abatirent en plein midi un grand aigle d'or qu'il avoit fait mettre sur le grand portail du temple, contre l'usage des Juifs qui ne souffroient aucune image d'homme ou de beste. On prit aussi-tost quarante de ces jeunes gens, avec Judas & Matthias deux docteurs celebres parmi les Juifs & fort aimez du peuple, qui avoient esté les auteurs de l'entreprise. On les amena à Herode, & ils soutinrent devant luy leur action avec le mesme courage qu'ils l'avoient faite. p.596.597|b.Jud. l.1.c.21.p.772.

ʹ Il ne se contenta pas de les faire bruler tout vifs: il fit mesme assembler à Jerico tous ceux qui estoient en charge, comme pour les rendre responsables de cette sedition; & sa colere luy ayant donné, malgré sa maladie, assez de forces pour leur parler, il leur reprocha avec beaucoup de vehemence l'ingratitude dont ils payoient, dit-il, ses bien-faits. Mais comme il vit qu'ils condannoient, quoique plus par crainte qu'autrement, ce que les seditieux avoient fait, ʹ il se contenta d'oster la grande sacrificature à Matthias pour la donner à Joazar. Ibid. p.597.d.

ʹ Ce Joazar estoit son beaufrere, [a] & sans doute fils de Simon [b] qu'Herode avoit fait aussi autrefois grand Pontife, pour pouvoir épouser sa fille Mariamme, ʹ dont il eut Herode [Philippe] ″ à qui [Herode] Antipas son frere enleva Herodiade. [c] Ce Simon estoit fils d'un Boeth Juif d'Alexandrie, à cause duquel] [d] Joazar estoit surnommé *de Boeth*. [e] L'histoire remarque que durant que Matthias predecesseur de Joazar estoit Pontife, il arriva la nuit de devant le jeûne [solennel du settiéme mois,] qu'il eut un songe fascheux: de sorte que ne pouvant faire ses fonctions le lendemain, il fallut mettre une autre personne à sa place pour ce jour là.

V. S. Jean Battiste.

d. a Usser.p 601.m| 605.f. b Jos.ant.l.15.c. 12.p.537.c.d. l.18.c.7.p.626. b|b.Jud.l.1.c.18. p.765.a. c ant.l.15.c.12.p. 537.c. d l.17.c.6.15.p. 589.c|613.f. e Jos.ant.l.17.c. 8.p.597.d.e.

ʹ La nuit qui suivit le supplice de l'autre Matthias & de ses complices, il y eut une éclipse de lune, ʹ qu'on soutient estre arrivée le 13. de mars à trois heures aprés minuit, quatre ans avant l'ere commune: [″ & c'est en partie surquoy on se fonde pour trouver l'année de la mort d'Herode, & de la naissance de JESUS-CHRIST.] e. Usser.p.601.m.f.

V. la Note 1.

ARTICLE II.

Maladie effroyable d'Herode : Il fait tuer Antipater, & meurt ensuite : Archelaüs declaré son successeur, va demander l'approbation d'Auguste.

Jos b. Jud. l. 1. c. 20. p. 771. f. a c. 21. p. 771. a. f. b ||773. a| ant. l. 17. c. 8. p. 597. f. g.

'LA maladie d'Herode avoit esté fort fascheuse dés son commencement : [a] mais la peine que luy causa ce nouvel accident l'augmenta encore. [b] Le mal se répandit dans toutes les parties de son corps, qui avoient chacune leur incommodité particuliere. La fievre n'estoit pas violente, mais c'estoit une chaleur lente, qui paroissant peu au dehors, le bruloit & le devoroit au dedans. [1] Il avoit une faim si furieuse, que rien n'estoit capable de le rassasier. Ses intestins estoient pleins d'ulceres ; "de violentes coliques luy faisoient souffrir sans cesse d'horribles douleurs ; ses pieds estoient enflez comme ceux d'un hydropique, le bas-ventre tendu & enflammé, les parties que l'on cache avec plus de soin, si corrompues que l'on en voyoit sortir les vers. Il estoit obligé de respirer tres-souvent, & ne le pouvoit neanmoins faire qu'avec peine, & estant à moitié levé, ce qui luy causoit une extreme incommodité. Tous ses nerfs estoient retirez, & il estoit travaillé par tout le corps d'une gratelle & d'une demangeaison insupportable. En un mot il estoit aisé de juger que sa maladie estoit une punition de tant d'impietez qu'il avoit commises.

1. ou son estomac, κῶλον.

p. 773. a|597. 598.

'Il ne desespera neanmoins jamais tout à fait de guerir, & il fit pour cela tous les remedes que les medecins luy ordonnerent. 'On le mit dans un bain d'huile chaude pour ranimer la chaleur naturelle ; & il y tomba dans une foiblesse durant laquelle on le crut mort. Il en revint neanmoins, & se fit reporter de Callirhoé au delà du Jourdain où cela luy arriva, en son palais de Jerico. 'Mais desesperant alors de guerir, sa melancolie le porta à l'action la plus brutale qu'on vit jamais. Car il manda à Jerico toutes les personnes un peu considerables de toute la Judée, mesme des bourgades, & un de chaque famille, par des lettres qui menaçoient de la mort

p. 773. b|598. a.

p. 773. c. d|598.

1. On suit la traduction, parce que le grec est corrompu.

ceux qui refuseroient de venir. Aprés qu'ils furent assemblez, il les fit tous enfermer dans le Cirque; & contraignit en pleurant Salomé sa sœur & Alexas mari de Salomé, de luy promettre que dés qu'il auroit rendu l'esprit, & avant qu'on le sceust, ils feroient massacrer toutes ces personnes; afin que les Juifs, qu'il savoit bien se devoir rejouir de sa mort, fussent contraints malgré eux de la pleurer. Il fit assez voir par cet ordre furieux, donné en un temps où les autres se reconcilient mesme avec leurs ennemis, que quand il avoit fait mourir tant de personnes, ç'avoit moins esté par la necessité de conserver sa vie, que par une inclination naturelle à la cruauté.

'Voilà l'état où il estoit, lors qu'il receut des lettres de ceux qu'il avoit envoyez à Rome, par lesquelles il apprit qu'Auguste avoit fait mourir une femme à sa consideration, & qu'il luy laissoit la liberté de bannir Antipater, ou de luy oster mesme la vie. Ces nouvelles agreables pour luy, le remirent un peu. Mais ses douleurs l'ayant repris avec une grande violence, il voulut s'en delivrer par la mort. Il demanda un couteau pour peler une pomme, comme il avoit accoutumé de faire, & aprés avoir regardé s'il n'y avoit là personne pour l'arrester, il voulut s'enfoncer le couteau dans le corps. Mais Aquiab son cousin luy retint la main, & jetta en mesme temps un cri qui mit tout le palais en trouble & en larmes, comme si le Roy eust esté mort. Antipater le crut, & tascha par de grandes promesses de persuader à ses gardes de le mettre hors de prison. L'officier qui en estoit chargé au lieu de l'écouter, en fut avertir Herode, & y ajouta encore diverses choses de luy-mesme. Surquoy Herode se frappant la teste, jettant de grands cris malgré son extreme foiblesse, & se levant sur son coude, commanda à quelques gardes d'aller tuer à l'instant Antipater, & de l'enterrer sans ceremonie au chasteau d'Hyrcanion. ant.l.17.c.9.p.599|b.Jud.l.1.c.21.p.773.d.e.f.

'Il ne survéquit son fils que de cinq jours, durant lesquels il changea encore son testament, [& mit par ce moyen la division dans sa famille.] 'Car par ce dernier testament, il donna le royaume à Archelaüs, laissa la Gaulanite, la Traconite, la Batanée, & Paneade à Phi- ant.c.18. p.599.f.g|b.Jud.p.773.g.f.g.

lippe frere germain d'Archelaüs ; & pour [Herode] Antipas au lieu du royaume entier qu'il luy avoit donné auparavant, il voulut qu'il se contenta de la Galilée, & de la Perée, [ou les terres qui sont au delà du Jourdain.] Luy & Philippe devoit porter le titre de Tetrarque. Il laissa encore quelques villes à Salomé sa sœur, & pourveut de mesme tous ses autres [fils &] parens en argent & en terres. ' Mais ce testament ne devoit avoir son effet qu'aprés qu'Auguste l'auroit vû & confirmé.

p.600.c|774.c.

' Il mourut ainsi aprés avoir regné [trente-six ou] trente-sept ans depuis qu'il eut esté declaré Roy par le Senat, & trente-quatre depuis qu'il fut demeuré maistre de la Judée par la mort d'Antigone [le dernier prince de la race des Asmonéens ou Macabées.] ' Il avoit, comme nous avons dit, prés de soixante & dix ans. ' Jamais prince ne fut plus heureux hors de sa maison, ni plus malheureux dans son domestique.

p.599.g|773.g. — V. la Note 1. — p.772.a. — p.773.774.

' Dés qu'il fut mort, Alexas & Salomé au lieu de faire massacrer, comme il le leur avoit ordonné, ceux qu'il avoit fait enfermer dans le Cirque, commanderent comme de sa part qu'on les laissast aller. ' On declara ensuite sa mort, & tous les soldats aprés avoir ouy la lecture de son testament, promirent obeïssance à Archelaüs, & le proclamerent Roy. ' Il les remercia de leur affection, mais il remit à accepter le titre de Roy & le diademe qu'ils luy presentoient, jusqu'à ce qu'il eust eu la confirmation d'Auguste.

p.774.a. — b.c|ant. l.17. c. 10.p.600.c. — b.Jud.l.2.c.1.p. 775.c.

' Il fit ensuite les funerailles de son pere, qui fut porté avec une pompe funebre tres-magnifique au chasteau d'Herodion, [a] qu'il avoit basti " à trois lieues de Jerusalem, [b] & où il avoit ordonné qu'on l'enterrast. [c] Joseph dit qu'Archelaüs fit sept jours le deuil de son pere selon la coutume des Juifs, [qui venoit peut-estre de ce qui est ordonné par la loy,] ' que ceux qui toucheroient un corps mort, ou qui entreroient au lieu où il seroit, seroient impurs durant sept jours. ' Il fit aussi un festin au peuple, selon la coutume de ce temps-là, où ces festins ruinoient assez souvent ceux qui estoient moins accommodez.

l.1.c.21.p.774. d.e|ant. l.17.c. 10.p.600.d.e. a b.Jud.l.1.c.11. 16.p.732.a.b| 748.c.d.e. b c.21.p.774.e. c l.2.c.1.p.775.a. — " à 60. stades. — Num.19.v.14. — Jos.p.775.a|ant. l.17.c.10.p.600. f.

' Aprés les sept jours de son deuil, il alla au temple, & il y receut les acclamations du peuple, s'excusa de

p.775.a.b.c|600. 601.

recevoir le titre de Roy, quoiqu'il en fist les actions, parla avec beaucoup de douceur, & accorda mesme diverses graces que le peuple luy demanda. Il ne songeoit aprés cela qu'à se divertir avec ses amis, ' lorsque sur le soir, quelques personnes commencerent à se plaindre d'une maniere seditieuse de la mort de Matthias & des autres qu'Herode avoit fait bruler pour avoir abbatu l'aigle d'or. Archelaüs voulut les appaiser par la douceur, mais inutilement; de sorte qu'il y envoya toutes ses troupes, qui tuerent jusqu'à trois mille personnes, ce qui parut d'autant plus odieux que c'estoit durant la feste de Pasque, ' & qu'il y eut un grand nombre de personnes tuées dans le temple mesme.

ant.l.17.c.11.p.601.602|b.Jud.l.2.c.2.p.775.776.

b.Jud.l.2.c.4.p.777.g.

' Archelaüs partit aussi-tost aprés pour aller à Rome, demander à Auguste la confirmation du testament de son pere; & il y fut accompagné par Salomé sa tante & tous ses parens. Philippe son frere demeura en Judée par son ordre, pour y prendre soin des affaires; ' & Antipas qui n'estoit pas parti avec luy, le suivit bien-tost, dans le dessein de faire valoir le premier testament d'Herode, qui le declaroit Roy au lieu d'Archelaüs. Salomé & leurs autres parens prirent son parti, non qu'ils l'aimassent, mais parce qu'ils haïssoient Archelaüs; & ils vouloient obtenir ou que la Judée fust soumise au gouvernement des Romains, ce qu'ils qualifioient du nom de liberté, ou au moins qu'Antipas en fust fait Roy. ' Archelaüs avoit pour luy les recommandations de Varus gouverneur de Syrie, & Antipas celles de Sabin qui en estoit Intendant pour l'Empereur.

c.2.p.776.d.e.

c.4.p.777.a.b|ant.l.17.c.11.p.603.b.

p.777.c.d|ant.c.11.12.p.603.c|610.c.

' Lors qu'on fut arrivé à Rome, les parens donnerent par écrit à Auguste les plaintes qu'ils avoient à faire contre Archelaüs: celuy-ci luy donna de mesme un écrit de ses droits, avec l'état de tous les revenus, & des richesses d'Herode: & aprés qu'Auguste eut pris du temps pour examiner toutes ces choses en son particulier, il voulut écouter les uns & les autres dans un grand Conseil qu'il tint pour cela. ' Il y témoigna pencher à confirmer le dernier testament d'Herode; & voyant Archelaüs qui s'estoit jetté à ses pieds, il le releva avec beaucoup de bonté, & luy dit qu'il le jugeoit digne de succeder à son pere; mais neanmoins il ne decida rien pour lors.

p.603.605|777.778.

p.778.d|605.d.c.

ARTICLE III.

Seditions & troubles dans la Judée : Varus les appaise.

ant.l.17.c.12.p. 605.f|b.Jud.l.2. c.4.p.778.e.

'AUGUSTE receut aprés cela les nouvelles des seditions arrivées dans la Judée, [où l'on ne voyoit qu'une confusion effroyable. L'avarice de Sabin l'Intendant en fut la premiere cause.] ' Archelaüs en partant pour Rome, l'avoit rencontré à Cesarée, qui venoit déja se saisir de toutes les forteresses de la Judée, & seeller les thresors d'Herode. Neanmoins comme Varus s'y rencontra aussi à la priere d'Archelaüs, Sabin promit de ne rien faire jusqu'à ce que l'Empereur eust declaré sa volonté. Archelaüs continua donc son voyage, ' & Varus s'en alla à Jerusalem, où trouvant déja tout le monde porté à la sedition, il fit punir les auteurs du trouble, & laissa dans la ville une des trois legions qu'il conduisoit. Il s'en retourna ensuite à Antioche, ' & aussi-tost Sabin oubliant ce qu'il luy avoit promis, vint à Jerusalem, se saisit du palais, & pretendit qu'on luy devoit remettre toutes les forteresses, & luy rendre conte des thresors qui y estoient. Mais les officiers d'Archelaüs luy declarerent qu'ils les vouloient garder eux-mesmes pour l'Empereur.

ant.c.11.p.602. g|b.Jud.c.3.p. 776.f.

b.Jud.c.4.p. 778.e|ant.c.12. p.605.

b.Jud.c.3.p. 776.777| ant.c. 11.p.603.a.

ant.l.17.c.12.p. 605.g.

'Son avarice estant trompée de ce costé-là, il ne cessa point de tourmenter les Juifs, & de porter à la sedition une nation qui n'y avoit déja que trop de pente. [Il y réussit plus qu'il ne vouloit.] 'Car la feste de la Pentecoste estant arrivée [à la fin de may,] les Juifs s'assemblerent en tres-grand nombre, moins pour celebrer la feste, que pour se venger de ses injustices. Se trouvant donc attaqué avec la legion Romaine par toute cette multitude dans le palais d'Herode, il écrivit lettres sur lettres à Varus pour le conjurer de venir en diligence le tirer de ce danger; & la peur le saisit tellement, que n'osant pas mesme se tenir avec ses soldats, il se retira au haut d'une tour du palais extrémement forte, d'où il fit signe aux Romains de faire une sortie sur les Juifs, c'est à dire d'exposer leur vie pour son avarice.

p.606|b.Jud.c.5. p.778.779.

p.606.607.779.

' Le combat fut rude. La science militaire donnoit de l'avantage

l'avantage aux Romains, les Juifs avoient pour eux le nombre & le lieu: car ils tenoient les galeries du temple, d'où ils accabloient les Romains à coups de traits & de pierres. Mais les Romains ayant mis le feu aux galeries, cet ouvrage extremement grand & magnifique en fut consumé, & tous les Juifs qui y estoient, y perirent. Les autres se dissiperent, & laisserent aux Romains la liberté de piller le thresor du temple, dont Sabin receut publiquement [& au nom de l'Empereur] quatre cent talens, sans ce qui en fut enlevé secrettement. Les Juifs revinrent à l'attaque en plus grand nombre & plus furieux que jamais: & Sabin eust volontiers pris le parti de se retirer, s'il eust osé se fier à la parole qu'ils luy donnoient, de le laisser aller en seureté, ne desirant autre chose que de recouvrer leur liberté ancienne. ' Les soldats d'Herode prirent differens partis dans cette sedition: ce qu'il y avoit de plus brave se joignit avec ses chefs aux troupes Romaines; le plus grand nombre se mesla avec les assiegeans. p.607.b|779.e.

[Le trouble n'estoit pas moins grand dans toute la Judée qu'à Jerusalem.] ' Judas fils d'un celebre voleur, [& " que quelques-uns croyent estre ce Theudas [a] dont parle S. Luc dans les Actes,] se revolta dans la Galilée; Simon esclave d'Herode osa mesme prendre le diademe au delà du Jourdain. Un berger nommé Athronge eut la mesme insolence: & toute personne qui pouvoit se faire suivre par quelques seditieux, n'avoit pas de honte d'aspirer à la monarchie. Leur pretexte estoit de s'opposer aux Romains comme à leurs ennemis, & à ceux qui estoient attachez à Herode [& à sa famille,] à cause des maux que l'on avoit soufferts sous sa tyrannie: mais ils n'épargnoient pas les autres Juifs, lors qu'ils trouvoient occasion de faire quelque butin. Ainsi toute la Judée estoit pleine de brigandages. On pilloit, on saccageoit, on bruloit tout ce qui estoit à la campagne; & si ces revoltez faisoient souffrir quelque chose aux Romains, ils faisoient de bien plus grands maux aux Juifs. p.607.608|b. Jud.c.6.p.780. a Act.5.ỳ.36.

' Dans l'Idumée deux mille veterans qui avoient autrefois servi sous Herode, s'estant aussi revoltez, reduisoient Aquiab cousin de ce prince, à se défendre dans les montagnes sans oser venir aux mains avec eux. ' Leur Jos.p.607.c.d|779.g. b. Jud. c.7.p.781.d.e.

nombre se monta bien-tost à dix mille, & mesme quelques parens d'Herode n'eurent pas honte de s'engager dans un parti ennemi de leur famille. ' Voilà l'état où la Judée se trouvoit reduite, parce qu'elle n'avoit point de prince capable de la gouverner, & parce que les Romains qui venoient pour y mettre l'ordre, y aigrissoient encore l'esprit des peuples par leur insolente maniere d'agir, & par leur avarice insatiable.

ant.c.12.|p.608. a.

' Varus ayant sceu le danger où estoit Sabin dans Jerusalem, y amena promtement les deux legions qui luy restoient en Syrie, avec tout le secours qu'il put tirer des villes & des princes alliez. Aretas Roy de Petra en Arabie y envoya tout ce qu'il put de gens de pied & de cheval, moins pour l'amour des Romains, que pour piller la Judée, & se venger d'Herode sur ses sujets & ses amis. Les Juifs qui assiegeoient Sabin se dissiperent à l'approche de cette armée : les assiegez la vinrent recevoir avec joie, hormis Sabin, qui n'osa paroistre devant Varus, & se retira vers la mer : & ceux de Jerusalem se justifierent autant qu'ils purent de la faute des autres Juifs.' Varus fit chercher dans toute la Judée les auteurs de la revolte, dont deux mille furent crucifiez. Les revoltez de l'Idumée se rendirent. ' Simon avoit déja esté tué aprés avoir brulé le palais de Jerico. [Judas pouvoit avoir esté enveloppé dans la ruine de Sephoris,] ' que les Romains avoient prise & brulée à l'entrée de Varus : [& les autres seditieux avoient peut-estre eu le mesme sort,] ' hormis Athronge qui continua long-temps ses brigandages. ' Ainsi toute la province se trouvant assez paisible, Varus s'en retourna à Antioche.

608.609|b.Jud. c.7.p.780.781.
p.607.f.g|780. b.
p.609.b.
p.608.d-f.
p.610.a.

ARTICLE IV.

Auguste partage la Judée entre Archelaüs, Antipas, & Philippe: Archelaüs est banni, & la Judée qu'il gouvernoit, reduite en province sous les Romains.

' CEPENDANT Archelaüs trouvoit à Rome de nouvelles difficultez. Car cinquante deputez, que les Juifs avoient envoyez par permission de Varus avant la sedition [commencée à la Pentecoste,] demandoient au

ant.l.17.c.12.p. 610.a.b| b.Jud.l. 2. c.8. p.781. 782.

nom de toute la nation, qu'on ne leur donnast point de Roy, mais qu'on les laissast en liberté sous un gouverneur Romain: & huit mille Juifs qui estoient habituez à Rome, appuyoient cette demande. Auguste tint un second Conseil sur cela. Les deputez, & Archelaüs ensuite, y furent ouis. Philippe frere d'Archelaüs y vint avec luy: car Varus l'avoit envoyé à Rome, afin qu'il soutinst la cause de son frere, ou qu'il parlast pour luy-mesme, s'il arrivoit qu'on partageast le royaume entre tous les enfans d'Herode. Les autres parens ne se trouverent point à cette assemblée, leur haine & leur jalousie contre Archelaüs ne leur permettant pas de se joindre à luy, & ayant honte de s'unir en presence d'Auguste à ses accusateurs, [qui se declaroient contre toute la maison royale.]

' Auguste ne voulut encore rien determiner pour lors; mais quelques jours aprés, il declara Archelaüs prince de la Judée, de l'Idumée, & de la Samarie, ce qui faisoit la moitié du royaume d'Herode. Il voulut neanmoins qu'il se contentast du titre d'Ethnarque, (c'est à dire Prince de la nation,) luy promettant celuy de Roy s'il s'en rendoit digne. Pour le reste il suivit ce semble le dernier testament d'Herode. Mais il retrancha de la Judée les villes de Gaza, de Gadara, & [1] d'Hippus, & les unit à la Syrie. ant.c.13.p.611. 612|b.Jud. c.9.p. 782.783.

' Il parut en ce temps-là un homme qui se pretendoit estre Alexandre fils d'Herode. Il eut la hardiesse d'aller à Rome avec un équipage de Roy. Mais Auguste ayant reconnu l'imposture, & l'ayant obligé de la luy avouer, le condanna aux galeres. ant.c.14.p.612. 613|b.Jud.c.10. p.783.784.

' Archelaüs estant revenu en Judée avec la qualité d'Ethnarque, y traita avec beaucoup de cruauté les Samaritains & les Juifs. b. Jud. c.11. p. 784 b. ' Il osta le pontificat à Joazar, & le donna à Eleazar son frere, qu'il déposa aussi quelque temps aprés, pour mettre en sa place un Jesus fils de Sié. ant. l.17. c.15. p. 613.f.g. ' La suite de l'histoire fait voir que Joazar jouit encore depuis de cette dignité, [a] quoiqu'elle ne parle point de son rétablissement. l.18.c.1.p.616.d| c.3.p.618.c.f. a Usser.p.611.2.

[Nous pouvons remarquer ici pour éclaircir ce que nous

1. Les Antiquitez ont *Hippus*, & la guerre des Juifs *Joppé*. Je pense qu'il vaut mieux lire Hippus. Joppé est celebre par son port sur la Mediterranée. Lubin met Hippus dans le pays de Galaad sur le lac de Genezaret.

avons à dire dans la suite, que ceux qui avoient esté grands Pontifes, en conservoient toujours le titre, aprés mesme qu'ils avoient esté deposez. Neanmoins pour les distinguer de ceux qui estoient actuellement en charge, nous les appellons seulement Pontifes: & nous donnons le nom de Prestres à tous les autres de la race sacerdotale d'Aaron.]

Jos.ant.l.17.c.15. p.613.g. ' Archelaüs outre les autres fautes qu'il fit, épousa contre l'ordre mesme de la loy, Glaphyra sa belle-sœur, veuve d'Alexandre, dont elle avoit des enfans, ' & repudia pour cela sa femme nommée Mariamme. L'histoire rapporte que peu de temps aprés ce mariage, Glaphyra vit une nuit en songe Alexandre son premier mari, qui luy reprochoit l'outrage qu'elle luy faisoit d'épouser son frere; ajoutant qu'il ne le souffriroit pas, & qu'il la reprendroit mesme malgré elle: & qu'en effet elle mourut deux jours aprés. Elle estoit fille d'Archelaüs Roy de Cappadoce.

p.614. c. f.g| b. Jud.c.11.p.784. c.f.

L'AN 6. DE JESUS-CHRIST SELON L'ERE COMMUNE.

ant.c.15.p.613.g. ' Archelaüs gouverna la Judée " durant neuf ans & plus, sous le titre d'Ethnarque, & avec la cruauté d'un tyran. Enfin les principaux des Samaritains & des Juifs en furent porter leurs plaintes à Auguste, qui luy avoit fort recommandé la douceur. ' Un historien dit mesme que ses freres furent ses accusateurs. [a] Auguste ne daigna pas luy écrire, mais il ordonna à son agent nommé aussi Archelaüs de le luy amener en diligence. On dit que dans le mesme temps, Archelaüs eut un songe semblable à celuy de Pharaon, qui luy marquoit que la dixiéme année de sa domination en seroit la fin. Son agent arriva cinq jours aprés, & le trouva en festin avec ses amis, bien éloigné de songer à l'ordre qu'il luy apportoit. Auguste l'écouta en presence de ses accusateurs, ' ensuite le relegua à Vienne en France, & confisqua tous ses biens, & ses pays mesmes. NOTE 7.

Dio,l.55.p.567. b. a Jos.ant. c.15.p. 614|b. Jud.c.11. p.784.b.c.d.

[b] La Judee commença donc alors à estre une des provinces de l'Empire, [c] à payer tribut [aux Romains,] & à faire partie du gouvernement de Syrie. [C'estoit ce que les Juifs mesmes avoient demandé à Auguste aprés la mort d'Herode. Mais en l'obtenant ils devinrent sujets des Romains, & perdirent pour toujours, hormis durant

Ibid|Dio,p.567. b|Strab. l.16.p. 765.b. b Jos.b. Jud.c. 11.p.784.f. c ant.17.c.15.p. 615.a.

trois ou quatre ans que regna Agrippa, l'honneur d'avoir un chef de leur nation: ce qu'on croit qu'ils n'avoient pas mesme perdu durant la captivité de Babylone. Le sceptre sortit donc alors entierement de Juda: & ainsi on ne pouvoit douter qu'on ne fust arrivé, selon 'la prophetie de Jacob, au temps où le Messie devoit paroistre. Il y eut toujours des descendans d'Herode qui porterent le titre de Rois ou de Princes, jusqu'aprés la ruine de Jerusalem. Mais outre qu'ils n'estoient point de la race de Jacob, ils n'avoient aucun pouvoir sur la principale partie de la Judée, ni sur Jerusalem où estoit le Temple & tout l'exercice de la religion: de sorte qu'on ne peut pretendre qu'ils fussent princes & chefs de la nation des Juifs. Gen.49.v.10.

Quoique la Judée fist une partie du gouvernement de la Syrie, elle ne laissa pas d'avoir toujours ses gouverneurs particuliers, qualifiez " Intendans,] ' qu'Auguste y envoyoit ce semble de trois ans en trois ans. ' Ces Intendans n'estoient " que des Chevaliers Romains, & quelquefois de simples affranchis de l'Empereur. [Leur residence ordinaire estoit à Cesarée sur la mer Mediterranée, & nommée autrefois la tour de Straton, dont Herode avoit fait une ville tres-considerable, mais aussi peuplée de payens que de Juifs.] ' Le premier Intendant de la Judée fut Copone Chevalier Romain, à qui Auguste attribua une jurisdiction souveraine. [a] Ce Prince envoya en mesme temps Quirinius en Syrie pour y rendre la justice [en qualité de gouverneur,] & faire le dénombrement & l'estimation des biens. ' C'est ce P. Sulpicius Quirinius [qui avoit déja fait le dénombrement en Judée à la naissance de JESUS-CHRIST.] Il estoit plus celebre par ses emplois que par sa noblesse.

Marginal notes: ἐπίτροποι. — V. Auguste §3. — &c. — Usser.p.611.m. — Dio,l.53.p.506.b.c. — Jos.ant l.18.c.1.p.616.b|b.Jud.l.2.c.11.p.784.f. a ant.l.17.c.15.p.615.a|l.18.c.1.p.616.b. — Tac.an.3.c.22.48.p.76.85.

ARTICLE V.

De Judas le Galiléen: D'Anne, Caïphe, & autres Pontifes. Les Juifs sont chassez de Rome par Tibere.

L'AN 7. DE JESUS-CHRIST.

' QUIRINIUS envoyé pour gouverner la Syrie, avoit aussi ordre de venir dans la Judée, tant pour ven- Jos.ant. l.17.c.15.p.615|18.c.1.p.616.b.

l.18.c.1.p.616.b. dre la maison & les biens d'Archelaüs, ' que pour y faire [une seconde fois] l'estimation des biens, [afin de regler le tribut que chacun devoit payer aux Romains,] c.3.p.618.c. ' ce qui se fit dans sa trente-settiéme année depuis la Usf.p.611.m. bataille d'Actium, ' c'est à dire entre le 2. septembre de Jos.ant. l.18.c.1. p.616.c. l'année precedente, & le mesme jour de celle-cy. ' Joazar alors grand Pontife porta les Juifs à subir ce joug.

c|b.Jud.l.2.c.12. p.784.g|Act.5. v.37. ' Mais un Judas appellé le Galiléen, quoiqu'il fust de Gamala dans la Gaulanite [au delà du Jourdain,] forma une faction pour s'y opposer, ayant pour associé un Pharisien nommé Sadoc. Ces deux seditieux ne cessoient d'exhorter le peuple à la liberté, & de representer que cette estimation estoit une veritable servitude; Qu'il leur seroit honteux de payer le tribut aux Romains; Et qu'ils ne pouvoient reconnoistre des hommes pour maistres, eux qui avoient Dieu pour Seigneur.

ant.l.18.c.1.p. 616.c. ' Ces discours & autres semblables estoient fort bien receus du peuple, [a] & apporterent beaucoup de trouble dans le pays. [b] Car Judas qui avoit de l'eloquence, [c] attira à son parti beaucoup de monde, [d] & forma parmi les Juifs une quatriéme secte, [e] entierement separée des Pharisiens, des Sadducéens, & des Esséens. [f] Elle estoit neanmoins semblable à celle des Pharisiens pour les dogmes: mais ceux qui en faisoient profession, avoient un si ardent amour pour la liberté, & estoient si attachez à ne reconnoistre que Dieu pour maistre & pour seigneur, qu'ils souffroient & laissoient souffrir aux personnes qui leur estoient les plus cheres, les supplices les plus horribles, plutost que de donner le titre de Seigneur à quelque homme que ce fust. [Je pense qu'on a donné à ceux b.Jud.l.2.c.32. p.812.a.f. de cette secte le nom de Galiléens:] ' & il paroist aussi que ce sont ceux qui se rendirent si celebres sous le nom l.7.c.30.p.985.e. de Zelateurs, ' & de Sicaires [ou assassins.]

[a] p.617.b.
[b] b.Jud.l.2.c.32. p.811.g.
[c] p.617.b|Act.5. v.37.
[d] Jos.p.617.b| c.2.p.618.c.
[e] b.Jud.l.2.c.12. p.784.g.
[f] ant.l.18.c.2.p. 618.c.

Act.5.v.37. ' Car quoique Judas soit enfin peri, & que tous ceux qui avoient cru en luy ayent esté dissipez [pour quelque Jos.ant.l.18.c.2. p.618.d. temps,] ' sa secte recommença [sous Neron] par la mauvaise conduite de Gessius Florus, qui obligea les Juifs c.1.p.616.617. à se revolter. ' Joseph attribue mesme à ce Judas & à ses disciples tous les maux qui arriverent depuis à la Judée, & qui se terminerent par la ruine entiere de la nation. l.20.c.3.p.690.e. ' Jacque & Simon ses enfans furent crucifiez du temps de

l'Empereur Claude. ' Manaïm un autre de ses fils se rendit celebre dans le commencement de la revolte : ' & Eleazar son petit-fils y perit le dernier de tous. b. Jud.l 2.c.32. p.811.812. a l.7.c.20.p.985. e.

' Aprés que Quirinius eut fait l'estimation, & eut vendu les biens d'Archelaüs, il deposa Joazar du pontificat, à cause que le peuple s'estoit soulevé contre luy, & mit à sa place Ananus fils de Seth, [qu'on croit estre celuy que l'Evangile appelle Anne.] ' Joseph veut qu'on le regarde comme un homme extremement heureux, parce qu'aprés avoir exercé long-temps le pontificat, il avoit veu cinq enfans qu'il avoit, honorez de cette dignité, savoir ' Eleazar, [b] Jonathas, [c] Theophile, [d] Matthias, [e] & Ananus. [Et il y faut encore ajouter Caïphe son gendre.] ant.l.18. c.3.p. 618.e.f. l.20.c.8.p.697. 698. l.18.c.3.p.619.c. b c.6.p.624.g. c c.7.p.627.c. d l.19.c.6.p.676. c. e l.20.c.8.p.697. g.

[f] Durant que Copone estoit gouverneur de Judée, une nuit de Pasque, comme on eut ouvert les portes du Temple, quelques Samaritains y répandirent des os de morts. [Je ne sçay pas surquoy] [g] un auteur de ce temps s'est imaginé que ces Samaritains estoient des Anges. f l.18.c.3.p.618. 619. g Buch. de Belg. l.2.c.13.§ 4.p. 96.

[h] Copone eut pour successeur [peut-estre en l'an 10. de l'ere de JESUS-CHRIST] M." Ambibucus, sous lequel Salomé sœur d'Herode mourut. Elle laissa à [1] Livie [femme d'Auguste] la seigneurie de Jamnia, & d'autres terres qu'elle possedoit. h Jos.p.619.a.b. Le latin met Ambivius. 1.

' A Ambibucus succeda Annius Rufus, [peut-estre en l'an 13. de JESUS-CHRIST,] ' & à Rufus, Valerius Gratus envoyé [en l'an 15. ou 16.] par Tibere, qui avoit succedé à Auguste [en l'an 14. Comme " Tibere laissoit long-temps les officiers dans un mesme employ,] ' Gratus demeura onze ans en Judée [jusqu'en 26. ou 27.] ' On ne remarque rien de son gouvernement, sinon qu'il changea souvent les grands Pontifes. Car il deposa Ananus [ou Anne] pour mettre en sa place Ismael fils de Fabi, qu'il déposa peu de temps aprés, & il donna sa dignité à Eleazar fils du pontife Ananus. Il la fit passer au bout d'un an à Simon fils de Camith : & celuy-ci ne l'ayant pas tenue davantage, il la donna à Joseph Caïaphe [ou Caïphe gendre d'Ananus.] ' Ainsi quoique ce Caïphe ait tenu le pontificat huit ans au moins, ' on voit neanmoins que S. Jean a eu une raison particuliere de b. c. V. Tibere. d. c.d. c.5.6.p.624.b.g. Pearf.an.Paul. p.41.

1. Joseph l'appelle Julie, qui est le nom qu'elle eut aprés la mort d'Auguste.

Joan.18.v.13.

l'appeller ' le Pontife de l'année que mourut JESUS-CHRIST, comme si c'eust esté la coutume de changer tous les ans de Pontife.

Tac.an.2.c.42. 43.p.53.

' En l'an 17. de JESUS-CHRIST les Juifs demanderent à Tibere quelque diminution des imposts dont ils estoient accablez. Tibere remit cela à Germanicus, qui devoit partir cette année là pour aller en Orient. [Mais on ne

c.85.p.67.68.

dit point ce que Germanicus en ordonna.]

' Ce fut [du temps " de Gratus,] & en la 19e. année de JESUS-CHRIST, que " le Senat défendit d'exercer dans Rome les ceremonies Judaïques, & ordonna, dit Tacite, que les Juifs sortiroient d'Italie, s'ils ne changeoient de religion dans un certain temps, ' sur peine à ceux qui n'obeïroient pas d'estre reduits pour toujours en servitude. ' Cette expulsion des Juifs vint de quatre d'entr'eux, qui s'estant enfuis de Judée pour éviter d'estre punis de leurs crimes, faisoient profession à Rome d'enseigner les mysteres de la loy de Moyse. Ils persuaderent ainsi à une Dame de Rome nommée Fulvie d'embrasser la religion dont ils violoient eux-mesmes les regles, & de leur mettre entre les mains diverses richesses, pour les envoyer, disoient-ils, au temple de Jerusalem; mais en effet pour s'en accommoder eux-mesmes. Saturnin mari de Fulvie en avertit Tibere; & ce fut sur cela qu'il fit chasser tous les Juifs de Rome. [Car Joseph ni Suetone ne disent point comme Tacite qu'on les ait chassez de toute l'Italie.]

NOTE 4. V. Tibere § 11.

Suet.l.3.c.36.p. 372.
a Jos.ant.l.18.c. 5.p.623.d.e.f.

' On en enrola quatre mille pour les envoyer en Sardaigne contre les voleurs. b L'air de cette isle est tres-mauvais; mais on ne se soucioit pas beaucoup qu'ils y mourussent. c Il y en eut beaucoup qui furent punis pour avoir refusé de prendre les armes à cause de leurs loix, ' qui leur défendoient d'honorer les images que les Romains portoient dans leurs drapeaux. ' Ces quatre mille qui furent envoyez en Sardaigne, estoient de race d'esclaves, ' c'est à dire de ceux qui ayant esté pris par les Romains [dans les guerres d'Aristobule & d'Antigone,] avoient esté emmenez en Italie [comme esclaves,] & ensuite affranchis & faits citoyens.

f|Suet.l.3.c.36. p.372|Tac.l.2.c. 85.p.68.
b Tac.c.85.p.68.
c Jos.p.623.f.
c.4.p.621.b.
Tac.l.2.c.85.p. 68.
Philo, leg.p. 1014.d.

' Philon attribue cette persecution des Juifs aux intrigues de Sejan, qui apprehendoit, dit-il, leur fidelité dans les mauvais desseins qu'il formoit. Ce qui ayant esté

p.1015.b.c.

decouvert

decouvert aprés sa mort [arrivée le 17. octobre de l'an 31,] Tibere ordonna aux gouverneurs de ne rien innover touchant les coutumes des Juifs, & de bien traiter leurs personnes, hormis le petit nombre de ceux qui se trouvoient coupables [du crime pour lequel ils avoient tous esté chassez.] ' Philon dit encore autre part que Sejan avoit voulu ruiner tous les Juifs. in Flacc. p. 965. a.

ARTICLE VI.

De Pilate, & comment il gouverna la Judée.

L'AN DE JESUS-CHRIST 26. JUSQU'A 35.

Note 5. ' CE fut en la 26. année de l'ere de JESUS-CHRIST, [ou en la suivante,] que Ponce Pilate fut fait gouverneur de Judée aprés Gratus. ' C'estoit un homme d'un naturel violent & opiniastre. [a] Les Juifs ayant proposé de deputer à Tibere sur l'affaire des boucliers dont nous allons parler, cela le mit dans une étrange colere, parce qu'il apprehendoit que ces deputez ne fissent voir en mesme temps qu'il vendoit la justice à qui luy donnoit le plus, & qu'ils ne se plaignissent de " son insolence, de ses rapines, des mauvais traitemens dont il usoit, des pieges qu'il dressoit [aux innocens,] de sa cruauté insupportable & sans bornes. Et on pretend qu'il faisoit tous les jours mourir des personnes sans aucune forme de justice.

Uss. Bar | Jos. ant. l. 18. c. 3. p. 619. d.
Phil. leg. p. 1034. b.
a c.
" τὰς ὕβρεις.

[Les Juifs estoient sans doute demeurez paisibles sous les gouverneurs precedens, puisque Joseph ne remarque point qu'il y ait eu aucune émotion.] ' Pilate troubla ce repos, & donna la premiere origine aux seditions & à la revolte. ' Il envoya ses troupes de Cesarée à Jerusalem pour y passer l'hiver: mais il y fit porter en mesme temps les drapeaux où estoient les images de l'Empereur, au lieu que les autres gouverneurs n'avoient point voulu faire entrer ces drapeaux dans la ville, pour ne pas irriter les Juifs, qui croyoient que toutes les images estoient contraires à leur religion. C'est pourquoy Pilate les fit entrer toutes couvertes durant la nuit. Mais dés que les Juifs sceurent la chose le lendemain au matin, tous ceux de la

Hier. chr. an. Ch. 32.
Jos. ant. l. 18. c. 4. p. 621. b. c | b. Jud. l. 2. c. 14. p. 789. c. d.

campagne accoururent dans la ville, & ils furent ensuite en grand nombre à Cesarée conjurer Pilate de faire oster ces images. Il le refusa en disant qu'il ne le pouvoit faire sans offenser Tibere, & le peuple continua plusieurs jours à l'en presser inutilement. Joseph dit mesme qu'ils passerent cinq jours & cinq nuits de suite prosternez en terre sans branler.

p.621.d.e| 789. d.e.f.

'Enfin le sixieme jour, Pilate estant sur son tribunal, qu'il avoit fait dresser "dans une grande place, manda les Juifs comme pour leur rendre sa réponse. Ils y furent, & recommencerent à luy faire la mesme demande qu'auparavant. Alors les soldats, qu'on avoit fait mettre secrettement autour de la place, les enveloperent de toutes parts, & Pilate leur dit qu'il les alloit tous faire massacrer, s'ils insistoient davantage, & s'ils ne s'en retournoient chez eux. Mais ils se jetterent par terre, & presentant le cou à découvert comme prests à recevoir la mort, ils luy firent bien connoistre que l'observation de leur loy leur estoit plus chere que la vie. Pilate fut surpris de leur courage, & fit aussi-tost reporter les images à Cesarée. ἐν τῷ σταδίῳ.

Orig.gr.in Mat. 22. v.15.p.481. 482.

'Origene dit que dans les histoires du regne de Tibere, on lisoit que Pilate avoit voulu "consacrer dans le temple une statue de l'Empereur, comme cela arriva encore du temps de Caius, à quoy les Juifs s'estant opposez avec des efforts qui sembloient estre au dessus de leurs forces, cela les avoit exposez à de grands dangers. [C'est apparemment la mesme histoire, mais rapportée peu exactement.]'On la peut mettre dés le commencement du gouvernement de Pilate. [a] Mais il falloit qu'on eust bien des experiences de ses mauvaises qualitez, lors qu'arriva celle que rapporte Philon, 'quoique quelques-uns la confondent avec l'autre, s'engageant ainsi sans fondement à la necessité d'accuser d'erreur Philon ou Joseph. ἀναθεῖναι.

Bar. an.28.§1| Euf.chr.n.p.187. 1.
a Phil. leg. p. 1034.c.
b Bar.an.28.§2| Cas.ex.12.p.232.

Phil.leg.p.1033. c.

'Pilate, dit Philon, s'avisa [de "consacrer à Tibere] des boucliers d'or dans le palais d'Herode à Jerusalem, moins pour honorer Tibere, que pour faire dépit à un peuple dont il pretendoit estre le gouverneur, [c'est à dire le protecteur & le pere.]'Les Juifs en furent en effet tres-indignez, quoiqu'il n'y eust sur ces boucliers que NOTE 6.

p.1034.a.

le nom de celuy qui les offroit, & de celuy en l'honneur duquel ils estoient offerts, sans image ni aucune autre chose qui fust expressément défendue par leur religion. Mais cette inscription mesme leur y paroissoit contraire. Ainsi les magistrats de la ville ayant à leur teste quatre fils du Roy Herode avec d'autres de sa famille, & suivis de tout le peuple, vinrent trouver Pilate, ' pour le prier de ne point violer leurs loix, aprés que les Rois & les Empereurs les avoient maintenues depuis tant de siecles. Pilate les refusa avec son opiniastreté ordinaire. Mais ils ne se rebuterent pas. Ils l'avertirent de prendre garde à ne pas porter le peuple à la sedition & à la revolte; & à ne pas chercher des pretextes pour ruiner la province; Qu'on n'honore point le Prince par le mépris des loix, & qu'assurément il agissoit contre l'intention de Tibere; Que s'il pretendoit avoir ordre de luy, il n'avoit qu'à le montrer, ' & qu'aussi-tost on deputeroit à l'Empereur pour faire changer cet ordre. b. c.

' Pilate ne craignoit rien tant que cette deputation, qui eust découvert sa mauvaise conduite à la Cour; & d'autre costé il n'aimoit pas à desister de ce qu'il avoit une fois entrepris, ni à ceder aux Juifs en quoy que ce fust. ' On luy en pouvoit mesme faire un crime auprés de Tibere, prince inexorable sur ces choses, [qu'il traitoit de crimes de leze-majesté.] Les Juifs virent bien l'embarras où il estoit, & qu'il commençoit à se repentir de ce qu'il avoit fait, quoiqu'il le dissimulast. Ils écrivirent à Tibere une lettre tres-pressante, & neanmoins tres-respectueuse; & Tibere l'ayant receue, en écrivit le jour mesme une autre à Pilate, où il témoigna estre tres-mécontent de ce qu'il avoit mis ces boucliers à Jerusalem, ' & luy ordonna de les en oster promtement. Ainsi Pilate les fit transporter à Cesarée. c. d. e.

' Pilate donna encore un nouveau sujet de sedition aux Juifs, ' en prenant le thresor du temple pour conduire un aquéduc de dix lieues, ou mesme de vingt lieues loin à Jerusalem. Le peuple se souleva sur cela, & Pilate estant venu à Jerusalem, se trouva environné d'un nombre infini de personnes, qui le prierent de faire cesser cet ouvrage; & quelques-uns l'en pressoient avec assez d'insolence, comme cela est ordinaire à une populace émue. Hier. chr. Jos. ant. l. 18. c. 4. p. 621 | b. Jud. l. 2. c. 14. p. 789. 790.

Il avoit preveu ce desordre, & il avoit ordonné à un grand nombre de soldats de se mesler parmi le peuple, habillez comme les autres, & armez seulement de bastons, pour frapper au premier signal, sur ceux qui feroient le plus de bruit. Ainsi aprés avoir commandé inutilement au peuple de se retirer, il fit signe aux soldats, qui commencerent à fraper indifferemment sur les innocens & sur les coupables. Beaucoup de Juifs furent tuez ou blessez à coups de baston; beaucoup furent étouffez par la presse en voulant s'enfuir, & la crainte retint les autres dans le silence.

Voila quelle fut la conduite de Pilate, outre ce que nous en pourrons remarquer encore, particulierement à la fin de son administration. Nous ne disons rien ici de ce qui regarde la predication de JESUS-CHRIST & sa mort, dans laquelle Pilate fit paroistre peu de consideration pour les Juifs, peu d'amour pour la justice & la verité, lors mesme qu'il en estoit persuadé, & beaucoup d'attache à sa fortune.

Luc.13.v.1-5.

S. Luc nous apprend que "l'année de devant, Pilate avoit tué quelques Galiléens au milieu de leurs sacrifices; [surquoy on n'a point d'autre lumiere.] La tour de Siloé à Jerusalem, tomba aussi vers ce temps-là, & écrasa dix-huit personnes. C'estoient des marques que Dieu donnoit de sa colere sur tous les Juifs, & de la ruine qui estoit preste d'enveloper tous ceux qui n'embrasseroient pas la penitence que JESUS-CHRIST leur preschoit.

en l'an 32. de l'ere cōmune.

ARTICLE VII.

Les Juifs privez du droit de juger à mort: Philippe le Tetrarque meurt: Vitellius oste le pontificat à Caiphe.

Joan.18.v.31. Casaub.ex.15.§ 71.p.601.

LES Juifs nous apprennent eux-mesmes que quarante ans avant la ruine de Jerusalem, [& ainsi en l'an 30. de l'ere de JESUS-CHRIST,] les Romains leur osterent le pouvoir de condanner personne à la mort. [Aussi quand ils firent mourir S. Estienne à la fin de l'an 33. ce fut moins par un jugement regulier, que par une sedition populaire.]

'Philippe fils d'Herode, qui commandoit depuis 37. ans dans une partie de la Judée sous le titre de Tetrarque, mourut en la 20[e]. année de Tibere, [commencée le 19. aoust de l'an 33. de l'ere commune.] C'estoit un prince moderé & paisible, qui se contentoit de vivre dans ses terres sans avoir d'affaires. Quand il sortoit, il ne se faisoit accompagner que d'un petit nombre de personnes choisies; & si quelqu'un luy venoit demander justice, il s'arrestoit aussi-tost en quelque endroit que ce fust, y faisoit mettre une chaise qu'on portoit exprés, & s'asseioit pour écouter les parties, & les punir ou les absoudre sur le champ. 'Ce fut luy qui environna de murailles l'ancienne ville de [Dan ou] Paneade vers les sources du Jourdain, & luy donna le nom de Cesarée [de Philippe.] Il augmenta encore le bourg de Bethsaïde sur le lac de Genesaret, [dont S. Pierre & d'autres Apostres estoient;] & en fit une ville, qu'il nomma Juliade à cause de Julie fille d'Auguste: ce qu'il fit sans doute dés la premiere ou la seconde année de son regne, avant que Julie eust esté bannie."] Il mourut dans cette ville, & y fut ce semble aussi enterré dans un tombeau qu'il avoit fait faire luy-mesme. 'Il avoit épousé Salomé sa niéce, fille d'Herode [Philippe] son frere & de la celebre Herodiade. Mais n'ayant point laissé d'enfans ni d'elle, 'ni d'aucune autre, Tibere joignit sa Tetrarchie au gouvernement de Syrie, ordonnant neanmoins que les deniers qui s'y leveroient, seroient gardez dans le pays.

Jos.ant.l.18.c.6. p.625.f.g.

c.3.p.618.f.g.

L'an 2. avant l'ere de J. C.

c.6.p 628.

c.7.p.628.c.d.

c.6.p.626.a.

'L. Vitellius fut fait gouverneur de Syrie " en l'an 35. [a] La mesme année, [ou au plus tard en la suivante,] [b] il vint à Jerusalem à la feste de Pasque, & y fut receu magnifiquement. [Il reconnut cette affection des Juifs] en déchargeant la ville des imposts qui avoient accoutumé de se lever sur les fruits qui se vendoient. 'Il remit encore à la garde du grand Prestre l'habit pontifical avec tous ses ornemens, qu'Herode & les Romains aprés luy avoient gardé jusqu'alors par maxime d'Etat dans le chasteau de Jerusalem appellé Antonia.

V. Tibere §30.

Noris, de Pis.p. 330.
a Usser.p.645.m.
b Jos.ant.l.18.c. 6.p.624.c.
c.g.

'Joseph semble mesme mettre entre les graces qu'il accorda aux Juifs la deposition de Joseph Caïphe, à la place duquel il établit Pontife Jonathas fils d'Ananus [ou Anne.] Il s'en alla ensuite à Antioche.

g.

ARTICLE VIII.

Diverses fortunes d'Agrippa petit-fils d'Herode.

L'AN DE JESUS-CHRIST 36.

c.7.p.628.c.f.g| Tac.an.6.c.40. p.147.

'TIGRANE fils d'Alexandre à qui Herode son pere avoit fait perdre la vie," eut la teste trenchée à Rome en l'an 36. de JESUS-CHRIST, aprés avoir porté la couronne de l'Armenie. Il s'estoit fait payen avec son frere aisné nommé Alexandre. (V. Tibere § 32.)

Jos.p.626.b| 628.a b. a p.628.b. b l.17.c.1. p.583. d. c l.18.c.7.p.626. b.c. d p.628 b. e b|l.17. c.1. p. 5 3.d. f l.17. c.1.p.583. d.

[Le sort d'Agrippa leur cousin, nommé Herode par S. Luc, est plus celebre, & moins funeste aux yeux des hommes.] 'Il estoit fils d'Aristobule, à qui Herode avoit aussi donné & osté la vie, [a] & avoit pour freres Herode depuis Roy de Calcide, & Aristobule. [b] Ils avoient deux sœurs, [c] dont l'une estoit Herodiade si celebre par son impudicité & par la mort de S. Jean Battiste : [d] l'autre s'appelloit ce semble Berenice, [e] comme leur mere, qui estoit fille de Salomé sœur du grand Herode.

l.18.c.8.p.629. a.b.

[f] Aristobule avoit laissé tous ces cinq enfans fort jeunes; mais Herode leur ayeul leur témoigna de l'affection, & eut grand soin d'eux. 'Il fit élever Agrippa à Rome auprés de Drusus fils de Tibere, ce qui luy acquit l'amitié de ce jeune prince ; & d'ailleurs Berenice sa mere estant fort considerée d'Antonia veuve du grand Drusus frere de Tibere, Agrippa n'eut pas de peine à se faire aimer de cette princesse. (p.530.g.) 'Il estoit mesme toujours avec Germanicus & Claude depuis Empereur ses enfans.

p.629.b.c.d.

'Il avoit de luy-mesme l'esprit naturellement grand & magnifique. Sa mere le retint tant qu'elle vécut : mais quand elle fut morte, il usa de son bien plutost avec prodigalité qu'avec largesse. Ainsi le luxe de sa table, & les grands presens qu'il faisoit, principalement aux affranchis de l'Empereur, luy acquirent beaucoup d'amis, & luy osterent neanmoins le pouvoir d'user de leur amitié, parce que n'ayant plus que des dettes au lieu de bien, il ne pouvoit plus subsister à Rome. La mort de Drusus", (en l'an 23. de J. C.) laquelle obligea Tibere de ne plus voir tous ceux qui ayant esté amis de son fils, luy renouvelloient par leur

presence le souvenir & la douleur de sa mort, fut une nouvelle necessité & un pretexte honneste à Agrippa de se retirer de la Cour.

'Il s'en revint donc en Judée, & s'enferma dans un chasteau de l'Idumée, où la honte & l'accablement de sa misere luy firent prendre la resolution de se laisser mourir de faim. Cypros sa femme 'fille de Phasael neveu d'Herode, & de Salampsio née d'Herode & de la celebre Mariamme, 'fit tout ce qu'elle put pour l'assister de son bien, & manda à Herodiade sœur d'Agrippa, & déja mariée à Herode le Tetrarque, l'extremité où se trouvoit son mari. Herode le fit donc venir à Tiberiade dont il le fit magistrat, & luy fournit quelque argent pour subsister, mais non assez pour vivre avec honneur. Encore cela ne dura-t-il gueres, Agrippa n'ayant pû souffrir que dans un festin où le vin les avoit échauffez, Herode luy eust reproché une liberalité si mediocre.

c.d.

c.7.p.627.628.

c.8.p.629.d.e.f.

'Pomponius Flaccus avoit alors le gouvernement de Syrie, [ayant apparemment succedé à Ælius Lamia,] 'qui aprés avoir eu long-temps le titre de ce gouvernement, fut fait Prefet de Rome [en l'an 32.] Flaccus mourut l'année suivante. 'Agrippa qui avoit esté son ami à Rome, eut recours à luy dans sa misere, & en fut fort bien receu. Flaccus avoit en mesme temps auprés de luy Aristobule frere d'Agrippa : & cette rencontre sembloit heureuse; car Flaccus aimoit les deux freres. Mais eux-mesmes ne s'aimoient pas, & Aristobule fut ravi de trouver l'occasion de mettre mal Agrippa dans l'esprit du Gouverneur. Car ceux de Damas & de Sidon estant en different pour les bornes de leur territoire, les premiers promirent une grande somme d'argent à Agrippa, & il ne manqua pas de faire tout ce qu'il put en leur faveur auprés de Flaccus. Aristobule sceut la chose; il en avertit Flaccus; & Flaccus l'ayant verifiée, rompit entierement avec Agrippa. Ainsi ce malheureux prince retomba dans sa premiere misere, & n'avoit pas dequoy vivre à Ptolemaïde où il s'estoit retiré.

f.

Tac.an.6.c.27.p.142.

Jos.l.18.c.8.p.629.630.

'Il esperoit subsister plus aisément en Italie, & y faire quelque fortune; mais il n'avoit point d'argent pour y aller. Marsyas son affranchi s'adressa pour cela à Prote affranchi de Berenice, & le pria de luy prester quel-

p.630.

que somme à laquelle il s'obligeroit luy-mesme. Prote y consentit: mais comme Agrippa luy devoit déja de l'argent, il fallut que Marsyas luy donnast une obligation de vingt mille dragmes, quoiqu'il en receust deux mille cinq cent de moins. Avec cet argent, Agrippa s'en alla à Anthedon, où il estoit prest de faire voile, lors qu'Erennius Capito Intendant de l'Empereur à Jamnia, envoya des soldats pour l'obliger de demeurer, ou de payer trois cent mille dragmes qu'il avoit empruntées à Rome de l'Epargne de l'Empereur. Agrippa promit de demeurer: mais quand la nuit fut venue, il couppe les chables du vaisseau, & s'en va à Alexandrie, où Alexandre qui en estoit Alabarque [ou premier magistrat,] luy presta deux cent mille dragmes sur l'obligation de Cypros sa femme dont il estimoit le merite : car pour Agrippa, il ne s'y fioit pas ; & il ne voulut mesme luy fournir une partie de cette somme, que lors qu'il seroit arrivé à Dicearquie [ou Pouzoles,] tant il craignoit sa prodigalité. Ainsi Agrippa partit pour l'Italie, & Cypros s'en retourna en Judée avec ses enfans.

[Ce ne fut pas encore là la fin de cette fortune si inconstante & si bizarre.] ' Il arriva à Pouzoles [en l'an 36.] ' un an avant la mort de Tibere, [a] & manda aussitost à ce Prince qu'il estoit là pour luy rendre ses respects & ses services, & qu'il le supplioit d'agréer qu'il l'allast trouver à Caprée. Tibere luy répondit aussi-tost d'une maniere tres-obligeante, l'assurant qu'il seroit ravi de le voir, & il le receut en effet fort bien à son arrivée. Mais dés le lendemain on luy apporta une lettre de Capiton, qui luy mandoit qu'Agrippa s'estoit enfui de Judée, de peur d'estre contraint de payer une somme de trois cent mille dragmes qu'il devoit à son Epargne. Cette nouvelle mit Tibere en colere, & il défendit de laisser entrer Agrippa, qu'il n'eust payé ce qu'il devoit. Agrippa ne s'estonna point de cette disgrace : il eut recours à Antonia, qui se souvenant de l'union qu'elle avoit eue avec Berenice, & de celle qu'Agrippa avoit eue avec ses enfans, luy presta l'argent dont il avoit besoin: & il rentra ainsi dans les bonnes graces de Tibere. Il trouva depuis un Samaritain qui luy presta un million de dragmes : & il eut ainsi dequoy payer Antonia

p. 630. c.
c. 7. p. 627. c.
a c. 8. p. 630. 631.

nia & fournir à ses dépenses.' Joseph dit qu'il estoit venu trouver l'Empereur pour accuser Herode Antipas, mais que Tibere ne le voulut point écouter sur ce sujet. b. Jud.l.2.c.15. p.790.a.

ARTICLE IX.

Agrippa pour punir un valet se fait mettre en prison.

'TIBERE avoit un petit-fils de Drusus, qui portoit aussi le nom de Tibere. 'Il recommanda à Agrippa "d'en prendre soin, & de luy tenir compagnie. Mais Agrippa aima mieux s'attacher auprés de Caius petit-fils d'Antonia, qui estoit alors aimé de tout le monde; & Caius agrea son amitié. 'Un jour qu'ils estoient seuls à se promener en carrosse, Agrippa pour flater Caius, témoigna souhaiter que Tibere luy cedast bien-tost sa place; que ce seroit le moyen de rendre tout le monde heureux; & que pour le jeune Tibere, Caius trouveroit aisément le moyen de s'en défaire. Eutyque affranchi d'Agrippa qui menoit le carrosse, entendit ce discours, & n'en dit rien pour lors: ' mais quelque temps aprés, ayant esté pris aprés avoir derobé quelques habits à son maistre, & s'en estre enfui, & le [1] Prefet de Rome, devant qui on l'avoit amené, luy demandant le sujet de sa fuite; [au lieu de répondre,] il dit qu'il avoit quelque chose à dire en secret à Tibere pour la conservation de sa vie, ' & que c'estoit contre Agrippa.

Marginal notes: Jos.ant.l.18.c.8. p.633.a. a b|631.a.b. — ϑεραπεύειν. — b|633.a|b. Jud.l.2.c.15.p.790.a.b. — ant.l.18.c.8.p.631.c. — κ. — p.632.f|633.a.

'Sur cela le Prefet le fit enchainer, & l'envoya à Caprée, où Tibere, qui estoit extremement lent en toutes choses, le laissa assez longtemps dans ses chaines, sans s'informer davantage de ce que c'estoit. ' Enfin estant venu de Caprée " à Frascati, qui n'est qu'à quatre ou cinq lieues de Rome, ' la derniere fois qu'il approcha de la ville, ' Agrippa [qui assurément ne se souvenoit pas de ce qui s'estoit passé,] fit presser Tibere par Antonia d'écouter ce qu'Eutyque avoit donc à dire contre luy. Tibere voulut rejetter cela: ' Si Eutyque, luy dit-il, est un » calomniateur, la peine de la prison que je luy fais souf- » frir, suffit pour venger son maistre. Mais s'il se trouve

Marginal notes: p.631.c. — p.632.b.c. — a Tusculane. — Suet.l.3.c.72. p.412. — b Jos.p.632.c. — f.

[1] Joseph dit que c'estoit Pison, ' qui estoit mort quatre ans auparavant en l'an 32. V. Tibere § 27. Tac.an.6.c.10. p.137.

qu'il dise vray, qu'Agrippa prenne garde de ne pas faire « retomber sur luy-mesme le mal qu'il veut faire souffrir à « son serviteur. C'estoit ce qu'Agrippa avoit à craindre: mais « f.g. comme son honneur y estoit engagé, 'il pressa tellement Antonia d'obtenir cet éclaircissement, qu'ayant rencontré Tibere qui se faisoit porter en littiere pour prendre l'air aprés le disner, precedé de Caius & d'Agrippa mesme, elle le supplia de faire venir Eutyque. Je le veux « bien, dit Tibere ; mais je prens tous les dieux à témoin « que c'est malgré moy, & seulement parce que vous le « voulez. «

p.633.a.b.c. 'Eutyque fut aussi-tost amené: & Tibere luy ayant demandé ce qu'il avoit à dire contre un homme qui luy avoit donné la liberté, il rapporta ce qu'il avoit oui dire à Agrippa en faveur de Caius contre Tibere & son petit-fils. Tibere crut d'autant plus aisément ce qu'il luy dit, qu'il estoit déja mal satisfait de ce qu'Agrippa s'attachoit plus à Caius qu'au jeune Tibere. C'est pourquoy sans demander une plus ample information, il dit à Macron son Capitaine des gardes, Enchaisnez-moy cet homme là. Macron ne sachant pas bien de qui il parloit, ou surpris d'un changement si soudain, [outre qu'il estoit luy-mesme dans les interests de Caius,] attendit qu'il fust plus éclairci de la volonté de l'Empereur: de sorte que Tibere aprés avoir fait un tour du Cirque, voyant encore Agrippa ; Mais Macron, dit-il, je vous avois or- « donné d'enchainer cet homme-là. Macron demanda de « qui il parloit: & il dit que c'estoit d'Agrippa.

e.] 'Agrippa employa alors inutilement toutes les supplications. Il fut chargé de chaines avec sa robe de pourpre, f.g|634. '& mis avec beaucoup d'autres prisonniers qui estoient là devant le palais. Il se coucha accablé d'affliction au pied d'un arbre, sur lequel un hibou s'estant venu poser, un Alleman qui le vit, s'approcha d'Agrippa, & luy dit que cet oiseau l'assuroit qu'il passeroit bien-tost à une fortune aussi glorieuse & aussi grande, que celle où il se voyoit alors estoit triste & honteuse ; mais qu'il prist garde que quand il reverroit le mesme oiseau, il n'auroit plus que cinq jours à vivre. Agrippa se moqua de cette prediction, qui se trouva néanmoins veritable [par la permission de Dieu, qui pour punir par un plus grand aveuglement

ceux qui s'arrestent à ces sortes de divinations contre l'ordre de sa loy, permet quelquefois que les choses arrivent comme ils les ont dites.]

' La chaleur du temps qui estoit grande, & le trouble qu'un si étrange changement produisoit dans Agrippa, luy causant une extreme soif, il demanda à boire à un esclave de Caius nommé Thaumaste qui portoit une cruche d'eau. Cet esclave luy en donna avec la mesme civilité que s'il eust encore esté dans sa meilleure fortune: ce qui ayant touché Agrippa, il luy promit que s'il sortoit jamais de l'état où il le voyoit, il luy obtiendroit la liberté. Il executa depuis sa promesse; il fit mesme ce Thaumaste son Intendant, & le laissa en cette qualité à ses enfans. p.633.c.d.e.

' Antonia eut bien souhaité de flechir la colere de Tibere; mais il ne falloit pas seulement songer à luy en parler: & tout ce qu'on put faire, fut d'obtenir de Macron, que le Centenier qui devoit estre enchainé avec luy, [comme c'estoit alors la coutume des Romains,] & les soldats qui le devoient garder, fussent des personnes raisonnables, & qui souffrissent qu'il receust de ses amis tous les secours qui pouvoient adoucir la rigueur d'une prison. ' Il demeura six mois en cet état jusqu'à la mort de Tibere, [qui arriva le 16. ou 26. mars de l'année suivante. Ainsi il avoit esté arresté au mois de septembre de celle-ci.] ' Il fut gardé dans le camp [des Gardes Pretoriennes auprés Rome.] p.634.c.d.e. ; de b. Jud.l.2.c.15. p.790.b. ; ant.l.18.c.8.p.637.b.

ARTICLE X.

Herode est défait par les Arabes: Pilate tue beaucoup de Samaritains, est deposé & banni: Vitellius vient à Jerusalem.

I. HERODE Antipas oncle d'Agrippa, & Tetrarque de Galilée, se trouvoit en mesme temps embarassé dans une guerre fascheuse.] ' Aretas Roy d'Arabie s'estoit toujours tenu fort offensé de ce qu'il avoit repudié sa fille pour épouser Herodiade. Ce mécontentement éclata en une guerre ouverte, sur la difficulté de regler les bornes du territoire de Gamala; & les Generaux des deux Princes ayant donné bataille, l'armée d'Herode fut Jos.ant.b.18.c.7. p.626.c.

entierement défaite. 'Plusieurs Juifs crurent que Dieu l'avoit permis pour venger la mort injuste de S. Jean Battiste.

e.f. 'Herode manda sa défaite à Tibere, qui prit ses interests avec tant de chaleur, qu'il ordonna à Vitellius gouverneur de Syrie de faire la guerre à Aretas, & de p.67.b le luy envoyer mort ou vif. 'Vitellius se prepara à luy d. obeïr, 'mais la mort de Tibere rompit ce dessein. a L'on a d.e. disoit que sur la nouvelle de l'approche des Romains, Aretas avoit dit qu'assurément ils ne viendroient point jusqu'à Petra, & que ou luy, ou Tibere, ou Vitellius mourroient auparavant.

[Il y eut vers le mesme temps du trouble dans la Sa- E.5.p.623.g. marie.] 'Car un grand nombre de personnes s'y assemblerent en armes dans un bourg nommé Tirathaba, pour delà monter, disoient-ils, tous ensemble sur la montagne de Garizim, que ces peuples honoroient extremement, & où un imposteur leur promettoit de leur faire voir des vases sacrez, qu'il pretendoit que Moyse y avoit mis autrefois. [Ce n'estoit apparemment qu'un pretexte pour p.624.a. couvrir quelque dessein plus important.] 'Car le Conseil des Samaritains, qui voulut excuser cet armement, declara qu'il ne s'estoit point fait pour se revolter contre les Romains, mais il avoua que c'estoit pour éviter les p.623.624. violences de Pilate. 'Quoiqu'il en soit, Pilate ne leur donna pas le loisir de monter sur leur montagne; & sans attendre qu'ils s'assemblassent en plus grand nombre, il envoya à Tirathaba des troupes de pied & de cheval, qui ayant défait ceux qui y estoient, tuerent les uns, mirent les autres en fuite, & firent un grand nombre de prisonniers, dont Pilate fit executer les principaux.

p.624.a.b. 'Le Conseil des Samaritains, indigné de ce que Pilate avoit fait mourir tant de personnes, l'en fut accuser devant Vitellius gouverneur de Syrie. Vitellius renvoya l'affaire à l'Empereur: mais il ordonna à Pilate de s'aller justifier devant luy, & envoya l'un de ses amis nommé Marcel pour gouverner la Judée. Ainsi Pilate n'osant desobeïr à cet ordre, quitta la Judée aprés y avoir demeuré dix ans, & s'en alla en diligence à Rome, où il n'arriva neanmoins qu'aprés que Tibere fut mort, [le 16. ou 26. de mars. Ainsi il ne peut estre parti plustost de Ju-

dée, que sur la fin de cette année ou en la suivante.]

'Eusebe dit que ceux qui ont écrit l'histoire Romaine par Olympiades, [a] ce qu'il faut apparemment entendre de Phlegon affranchi de l'Empereur Adrien, [b] rapportent que Pilate tomba du temps de Caius dans de si grands malheurs, 'soit par la colere de ce prince, [soit par d'autres effets de la justice divine,] [c] qu'il fut contraint d'estre luy-mesme son bourreau, & de s'oster la vie de son épée 'par desespoir. Cela arriva selon la chronique d'Eusebe sous les Consuls de l'an 40. '& Agrippa parle de Pilate en l'an 40. de JESUS-CHRIST comme d'un homme déja mort. 'Adon dit que ce fut à Vienne en Dauphiné, où il avoit esté relegué pour le reste de ses jours: [& c'est encore aujourd'huy la tradition du pays.]

Eus. l. 2. c. 7. p. 46. b. — a chr. n. p. 188. 2. — b l. 2. c. 7. p. 46. a| chr. p. 203. — Oros. l. 7. c. 5. p. 209. 2. e. — c c|Eus. p. 46. a. — Eus. n. p. 292. a. — b. c|Philo, legat. p. 1034. b. — Ado, æt. 6. c. 40. bibl. P. t. 7. p. 338. c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 37.

Vitellius dans le dessein de faire la guerre à Aretas, avoit ramassé ses troupes à Ptolemaïde, pretendant leur faire traverser le pays des Juifs [pour aller droit à Petra.] Mais comme leurs enseignes estoient chargées des images [de l'Empereur,] ce que les Juifs trouvoient contraire à leur religion; les principaux d'entr'eux le vinrent prier de faire prendre une autre route à son armée. Il le leur accorda, & s'en vint à Jerusalem accompagné seulement de ses amis & d'Herode le Tetrarque. Les Juifs l'y receurent avec beaucoup d'honneur, & comme c'estoit alors
1. la feste de [1] Pasque, il offrit mesme des sacrifices. Il osta alors le pontificat à Jonathas, 'à qui il l'avoit donné dans le premier voyage qu'il y avoit fait aussi à Pasque, [un an ou deux auparavant,] '& le donna à Theophile frere de Jonathas.

Jos. ant. l. 18. c. 7. p. 627. b. c. — c. 6. p. 624. c. g. — c. 7. p. 627. d.

'Le quatriéme jour qu'il fut à Jerusalem, il apprit par des lettres [de Rome,] que Tibere estoit mort, [& que Caius luy succedoit.] Ainsi il fit aussi-tost prester le serment aux Juifs au nom du nouvel Empereur, 'pour lequel on offrit à Dieu des hecatombes en holocauste. [d] C'est pourquoy Agrippa ne manqua point de faire remarquer

d. — Phil. leg. p. 1041. c. d. — d p. 1032. d|1025. d. e.

1. Joseph dit seulement que c'estoit une feste des Juifs. Mais on ne peut l'entendre que de celle de Pasque, puisque Vitellius apprit alors la mort de Tibere arrivée au mois de mars. Le 14. de la lune estoit le 15. d'avril en 37. selon Bucherius (*de cyclis*, p. 15.)

à Caius, que les Juifs estoient les premiers qui eussent reconnu son autorité dans l'Orient.

ARTICLE XI.

Agrippa est mis en liberté par Caius qui le fait Roy de la Tetrarchie de Philippe.

[NOus avons veu qu'Agrippa avoit esté mis en prison par ordre de Tibere, parce qu'il avoit trop témoigné souhaiter de voir Caius regner en sa place.] Jos. ant. l. 18. c. 8. p. 636. 'Dés que la nouvelle de la mort de Tibere arriva à Rome, & que l'on n'osoit encore la croire & s'en rejouir de peur qu'elle ne fust fausse, Marsyas affranchi d'Agrippa vint le trouver à la prison pour la luy apprendre. Il le rencontra qui s'en alloit au bain, & luy dit en hebreu, *Le lion est mort.* Agrippa l'entendit bien, & ne put retenir sa joie: de sorte que le Centenier qui le gardoit s'en appercevant, les pria de luy dire ce que c'estoit. Ils en firent d'abord difficulté : mais Agrippa mesme le luy dit bien-tost, parce qu'ils estoient amis. Et en effet il en fut tres-aise: il fit en mesme temps oster les chaines à Agrippa, & luy fit preparer un festin.

p. 636. g. 'Durant qu'ils mangeoient & se réjouissoient ensemble, on vint dire que Tibere n'estoit point mort, & qu'il seroit à Rome dans peu de jours. Le Centenier en fut étrangement surpris: car il y alloit de sa vie d'avoir mangé avec un prisonnier, & encore en une occasion telle que celle-là. Il chasse Agrippa de la table, luy fait remettre ses chaines, p. 637. a. 'le fait garder plus étroitement que jamais, & le menace de luy faire payer de sa teste la fausse nouvelle qu'il luy avoit debitée. Il fallut passer sur cela la nuit en l'état qu'on se peut imaginer. Mais le lendemain on dit tout publiquement que Tibere estoit mort; tout le monde le crut, plusieurs oserent en témoigner leur joie, & enfin on receut une lettre par laquelle Caius en assuroit le Senat, b. '& une autre par laquelle il mandoit au Prefet de Rome de transferer Agrippa du camp où il estoit, dans la maison où il logeoit avant que d'estre arresté. Agrippa y demeura quelque temps avec

des gardes, mais du reste dans une grande liberté, & avec assurance de l'avoir bien-tost toute entiere.

'Caius estant arrivé à Rome avec le corps de Tibere, l'eust delivré le jour mesme, s'il l'eust pû faire avec bien-seance. Mais peu de jours aprés, il l'envoya querir, luy fit changer d'habit, & ensuite luy mit le diademe sur la teste, & le declara Roy de la Tetrarchie qu'avoit eue Philippe son oncle. Il y ajouta encore celle de Lysanias, & au lieu de sa chaine de fer il luy en donna une d'or. 'Le Senat luy decerna par honneur les ornemens de la Preture. [Voilà qu'elle fut la fortune de ce prince,] [a] qui a esté remarquée par Dion. [Il ne faut pas douter que Caius ne luy ait donné tout l'argent venu des tributs de la Tetrarchie de Philippe,] 'puis qu'il avoit accoutumé de faire cette grace aux princes qu'il rétablissoit : [b] & Tibere avoit fait garder dans le pays mesme ce que l'on avoit tiré de cette Tetrarchie.

'Caius envoya alors Marulle en Judée pour y gouverner [ce qui n'estoit pas compris dans le royaume d'Agrippa, & dans la Tetrarchie d'Herode Antipas.]

b. c.
Phil. in Flacc. p. 970. c.
a Dio, l. 59. p. 645. d.
Suet. l. 4. c. 16. p. 438.
b Jos. l. 18. c. 6. p. 626. a.
c. 8. p. 637. d.

ARTICLE XII.

Agrippa va à Alexandrie : Etat de cette ville sous Flaccus son Gouverneur.

L'AN DE JESUS-CHRIST 38.

[AGRIPPA demeura auprés de Caius durant la premiere année de son regne.] ' Dans la seconde il luy demanda permission d'aller faire un voyage en Palestine, pour donner ordre aux affaires de son royaume, & revenir ensuite auprés de luy. Caius le trouva bon, '& luy conseilla de prendre le chemin d'Egypte, comme le plus court & le plus commode ; & d'attendre pour cela les vents 'Etesiens, qui souflent environ quarante jours depuis la fin de juillet [c] jusque vers le milieu de septembre. [d] Agrippa suivit ce conseil, & s'estant embarqué à Pouzoles, il arriva peu de jours aprés à la veue d'Alexandrie. [e] Il attendit la nuit pour entrer dans la ville, afin de faire moins d'éclat. Mais il ne put pas em-

Jos. c. 8. p. 637. d.
Phil. in Flacc. p. 968. e.
Plin. l. 2. c. 47. p. 23. c|l. 18. c. 28. p. 475. d.
c l. 18. c. 31. p. 480. b.
d Phil. in Flacc. p. 968. 969.
e p. 969. a. b.

 L'an de J. C. 38.

c.d. pescher qu'on ne sceust bien-tost son arrivée, '& ses gardes couverts d'armes argentées & dorées, attirerent sur luy les yeux de tout le monde.

b.c. 'Les Egyptiens naturellement envieux, & de tout temps ennemis des Juifs, ne purent souffrir le nouvel éclat d'un
p.965.966. Roy de cette nation. 'Ils avoient pour gouverneur Avillius Flaccus Chevalier Romain, tres-capable d'un employ aussi important qu'estoit alors le gouvernement de
p.966.e. l'Egypte, & qui s'en estoit acquité avec estime 'durant les cinq dernieres années de Tibere. Il gouverna enco-
p.981.982. re un an [& quelques mois] sous Caius, 'jusqu'à la feste de la Scenopegie, qui se faisoit vers la fin de septembre. [Ainsi il estoit entré dans son gouvernement vers la fin
p.966.c|987.e. de l'an 32.] 'Car on ne luy donne jamais que six ans.

p.966.c.d. 'Sa vigueur parut se relascher beaucoup sous Caius: ce que l'on attribuoit à l'affliction que luy avoit causé
p.987.c. la mort de Tibere, 'dont il avoit esté un des principaux
p.966.d. ministres: '& il craignoit Caius, ayant toujours esté dans des interests contraires aux siens. On ne sçait mesme s'il n'avoit pas contribué à la disgrace de la [celebre Agrippine] mere de ce prince.

e. 'La mort du jeune Tibere, & ensuite celle de Macron son ami particulier, [que Caius avoit fait tuer, l'un en v. Caius § 5. 7.
l'année precedente, l'autre en celle-ci, augmenterent sa
p.980.d. crainte & son tremblement. 'Il tascha pour se conserver, de s'insinuer dans l'esprit de Caius par les grands eloges qu'il faisoit de luy en public, & dans les lettres qu'il luy
e. écrivoit. 'Mais il s'appliqua sur tout à gagner l'affec-
p.968.b.c. tion du peuple d'Alexandrie, 'dans l'esperance que les témoignages d'estime qu'il en recevroit, luy pourroient
e|967.d.e. estre avantageux auprés du Prince: '& cette veue aussi bien que l'abatement où le mettoit l'embarras de ses affaires, luy fit tout à fait changer de conduite.

p.968. 'On pretend que trois miserables nommez Denys, Lampon, & Isidore, que Flaccus avoit eus pour ennemis tant qu'il avoit maintenu la discipline, luy representerent alors que le meilleur moyen de gagner l'amitié des Alexandrins, estoit de leur abandonner les Juifs qui demeuroient en grand nombre dans la ville, & que Flaccus fut assez imprudent pour suivre un si mauvais conseil. [Il
leg.p.1008.1009. savoit bien que cela ne deplairoit point à Caius] 'dont les

les Juifs s'estoient attiré la haine en ne voulant point reconnoistre sa pretendue divinité : [& il pouvoit de luy-mesme ne les pas aimer.] ' Car il faut apparemment rapporter aux premiers mois du regne de Caius ce que dit Philon, ' Que les Juifs ayant decerné dés le commencement à ce Prince tous les honneurs qu'ils luy pouvoient faire selon leur loy, en mirent l'acte entre les mains de Flaccus, afin qu'il l'envoyast à l'Empereur. Flaccus ayant lû l'acte, témoigna qu'il en estoit satisfait, & promit aux Juifs de l'envoyer, & d'assurer Caius du respect qu'ils avoient pour luy. Neanmoins il n'en fit rien : ce qui estoit rendre un tres-mauvais office aux Juifs [à l'égard d'un Prince ambitieux & vain comme celuy-là.]

Usser p.549.f.
Phil.in Flacc.p. 979.980.

ARTICLE XIII.

Les Alexandrins font insulte à Agrippa, demolissent les Oratoires des Juifs, ou y mettent des statues de Caius.

[AGRIPPA trouva donc le peuple d'Alexandrie ennemi des Juifs à son ordinaire, toujours envieux, insolent, & seditieux, & de plus gouverné par un homme qui luy laschoit la bride en toutes choses, sur tout pour maltraiter les Juifs.] ' Ainsi en mesme temps que Flaccus luy témoignoit à l'exterieur toute sorte d'honneur & d'amitié, ' le peuple poussé ou par les emissaires de Flaccus mesme, ou par sa propre insolence, passoit les journées entieres à se railler & à se moquer de luy dans les lieux publics.

Phil.in Fl.p.969. d.e.
c|970.a.

' Comme Flaccus autorisoit le desordre en ne le punissant pas, il s'augmenta bien-tost. ' Les Alexandrins prirent un fou nommé Carabas qui couroit les rues tout nud, le couvrirent d'une natte "pour luy servir de cotte-d'armes, luy mirent un diademe de papier sur la teste, & un brin de roseau à la main. Aprés l'avoir ainsi habillé en Roy, ils le mirent en un lieu élevé, ou chacun luy venoit rendre ses respects, plaider devant luy, prendre ses ordres, & faire tout ce que l'on fait aux princes. D'autres avec des bastons sur l'épaule au lieu de halebardes, estoient autour de luy comme ses gardes ; & tout le peuple en criant, l'appelloit Maris, qui en syriaque signi-

p.970.a.b.
b.c.d.
ἀντὶ χλαμύδος.

c|971.a. Bar.an.40.§ 3| Usser.p.650.f.

fie un prince. ' Flaccus fit semblant d'ignorer une chose si publique: ' & les Juifs eurent le regret de voir traiter le dernier Roy qui ait possedé toute la Judée, avec la mesme ignominie, quoique non avec la mesme cruauté, qu'ils avoient fait leur Roy & leur Sauveur peu d'années auparavant.

Phil. in Flac.p. 971.a.b. leg.p.1011.a. in Flac.p.972.b. a leg.ad C. Joseph. vit. p. 1020.c. Epiph.hær.80.c. 1.p.1068.a. Jos. in Api.l.2. p.1061.a|Eus.n. p.28.1.d. b Epiph.hær.80. c.1.p.1067.d. c Eus. n.p.27.28.

[Mais ce ne fut là que le commencement de leurs maux.] ' Car les Alexandrins voyant que Flaccus estoit à eux, s'assemblerent un jour en foule de grand matin au theatre, où ils se mirent tous à crier qu'il falloit mettre des statues de Caius dans les Oratoires que les Juifs avoient ' en grand nombre en tous les quartiers de la ville ' pour faire l'exercice de leur religion. [a] Car c'estoit où ils s'assembloient, principalement les samedis, où ils apprenoient publiquement la loy, ' & où ils traitoient quelquefois des affaires publiques. [Le nom marque que c'estoient des lieux d'oraison & de prieres.] Il y en avoit de tres-grands. ' S. Epiphane dit qu'on en voyoit un auprés de Sichem sans couverture comme un theatre, basti par les Samaritains qui imitoient en tout les Juifs. ' Il semble en effet que les Oratoires des Juifs n'estoient point couverts: [b] Au moins ceux des Messaliens estoient de cette sorte. [c] On croit que les Synagogues n'estoient que les plus grands & les plus beaux de ces Oratoires.

Phil.in Flac.p. 971.972. p.971.a.b. c|972.c. leg.p.1009.a. p.1011.a. c. c.d.

' Comme il y avoit des Juifs par toute la terre, & peut-estre un million dans l'Egypte seule, il estoit d'une étrange consequence de les irriter tous en profanant leurs Oratoires. ' Mais cela n'empescha ni les Alexandrins de le demander, ' ni Flaccus de le permettre & de le laisser faire. ' Ainsi ce peuple qui savoit l'aversion & le mépris que Caius avoit pour les Juifs, ' & qui se voyoit plutost animé qu'arresté par son gouverneur, se divise par grandes troupes pour aller à tous ces Oratoires. Ils coupent les arbres des uns, renversent les autres jusqu'aux fondemens, mettent le feu dans d'autres, ' & pour ceux qu'ils ne purent ruiner à cause du grand nombre de Juifs qui demeuroient auprés, ils les profanerent tous en y mettant des statues de Caius.

' Dans le plus grand & le plus considerable de tous, ils voulurent mettre une statue de Caius portée sur un char tiré par quatre chevaux: & n'ayant point de char qui fust

neuf, ils en prirent un vieux tout gasté, consacré autrefois, disoit-on, en l'honneur d'une Cleopatre bisayeulle de la derniere Reine de ce nom. ' Cela n'estoit pas du respect qu'ils faisoient profession d'avoir pour Caius : mais ils savoient bien qu'au lieu de le trouver mauvais, il seroit tres-aise qu'ils luy eussent consacré tant de temples. ' Car on avoit soin de luy envoyer des memoires & des journaux de cette affaire, & il les lisoit avec plus de joie qu'il n'eust fait les histoires & les poëmes les mieux écrits, tant parce qu'il s'imaginoit que les Alexandrins faisoient cela pour l'honorer, qu'à cause de son aversion pour les Juifs, dans laquelle ses courtisans l'entretenoient par les railleries continuelles qu'ils en faisoient. ' Le feu qu'on avoit mis aux Oratoires, consuma aussi quelques maisons, outre plusieurs ornemens consacrez à l'honneur des Empereurs. Mais c'estoit assez que cela se fist contre les Juifs, pour ne pas craindre que Caius en fist aucune punition.

d.e. | p.1016.a. | p.1011.b.

' Les autres villes suivirent l'exemple de celle d'Alexandrie, & l'on y consacra par tout des statues & des images à l'honneur de Caius dans les Oratoires & les Synagogues des Juifs.

p.1040.a; Eus. chr.

' Peu de jours aprés que les Juifs d'Alexandrie eurent esté dépouillez de leurs Oratoires, Flaccus publia un edit, où il déclaroit les Juifs étrangers à Alexandrie, sans les avoir seulement fait appeller, & sans s'informer des raisons sur lesquelles ils fondoient le droit de bourgeoisie, dont ils y avoient joui jusques alors de mesme que les autres habitans.

Phil. in Flac. p. 972. 973.

ARTICLE XIV.

Etranges violences du peuple d'Alexandrie contre les Juifs.

[IL y a bien de l'apparence que les Juifs, qui] ' quoiqu'en dise Philon, [n'ont jamais passé pour estre fort endurans, firent quelque effort pour soutenir leurs interests & l'honneur de leur nation ; & que ce fut ce qui donna occasion à ce que nous allons rapporter.] ' Car les Alexandrins qui les regardoient comme des gens que l'Empereur abandonnoit à leur discretion, crurent que le temps estoit enfin venu de satisfaire la haine invete-

Phil. in Fl. p. 972. a. | leg. p. 1009. a. b.

in Flac. p. 973. a. b. rée qu'ils avoient contr'eux. ' La ville estoit divisée en cinq quartiers, qui prenoient leur nom des cinq premieres lettres de l'alphabet. Les Juifs estoient répandus dans tous les cinq; mais ils en habitoient principalement deux, qu'on nommoit pour ce sujet les quartiers des Juifs. On les contraignit donc alors de sortir de quatre quartiers, & de se renfermer dans une petite partie du cinquiéme. Le peuple entra ensuite dans les maisons qu'ils avoient quittées, & les pilla comme dans une guerre ouverte. p. 978. c. ' Plus de quatre cent maisons furent pillées de cette sorte.

p. 973. b. c. ' Comme personne n'arrestoit les seditieux, ils enfoncerent les magazins & les boutiques des Juifs, qui estoient alors fermées [1] à cause du deuil de Drusille [sœur de Caius;] & emporterent tous les effets qu'ils y trouverent en grand nombre. leg. p. 1009. b. c. ' Ils se cachoient si peu de cette violence, qu'ils montroient à tout le monde ce qu'ils avoient trouvé; & quand ils estoient plusieurs à un mesme pillage, ils le partageoient entr'eux au milieu des places, souvent à la veue de ceux qui en estoient les maistres, dont ils augmentoient encore la douleur par des railleries sanglantes.

' Ainsi les Juifs se trouverent en un seul jour chassez c|in Flac. p. 973. c. d. de leurs maisons, dépouillez de tous leurs biens, sans avoir dequoy vivre, ni le moyen d'en gagner, resserrez dans un quartier si étroit, leg. p. 1009. c. d. e. ' qu'il sembloit qu'on ne les y eust renfermez, qu'afin qu'ils y mourussent tous en peu de jours, & par les incommoditez de l'air (car ils estoient contraints [la pluspart] de passer les jours & les nuits à l'air) & par le manquement de vivres, & par la chaleur étouffée qui leur empeschoit la respiration. p. 1010. b. c| in Flac. p. 974. b. c. ' Cependant il falloit qu'ils y demeurassent; car les jeunes gens de la ville qui n'avoient rien à faire, les y tenoient assiegez, & empeschoient que personne n'en sortist. La faim neanmoins l'emportant sur tout le reste, il en sortoit plusieurs, in Flac. p. 974. c. ' pour aller implorer [dans les autres quartiers de la ville] le secours de leurs amis, ou pour acheter des vivres, p. 973. b| leg. p. 1010. a. ' ou pour respirer un air plus pur à la campagne & sur le bord de la mer. a in Flac. p. 974. c. d. [a] Mais quand ils estoient reconnus, ils estoient aussi-tost pris & massacrez, foulez aux pieds, & trainez par toute la ville; ensorte qu'il n'en restoit plus de membre qu'on pust enterrer.

1. On juge par là que Drusille est morte vers le mois de juillet ou d'aoust.

'Pour ceux qui ne s'estoient pas retirez assez promtement avec les autres, on les poursuivoit à coups de pierres, on leur jettoit des tuiles, on les frappoit à coups de baston sur les endroits les plus sensibles, particulierement sur la teste, & [quelquefois] jusqu'à rendre l'ame. On faisoit le mesme traitement à ceux qui ne sachant pas ce qui se passoit, arrivoient de la campagne. 'Il y avoit sur les quais de la riviere une troupe de gens pour prendre garde quand il arriveroit quelque batteau des Juifs. Et alors ils sautoient dedans, emportoient les marchandises, & bruloient les hommes avec le bois mesme de leur batteau.

leg.p.1010.a.b.

c.d.

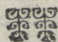
'En un mot il ne pouvoit paroistre un Juif dans la ville [hors le quartier qui leur estoit assigné,] qu'ils ne le tuassent à coups de pierres & de bastons, ne luy donnant le coup de la mort qu'aprés l'avoir long-temps battu. Les plus genereux employoient d'abord le fer & le feu. Ils bruloient quelquefois les familles entieres, sans avoir ni respect pour les vieillars, ni pitié pour les enfans. 'Ils les bruloient souvent avec leurs propres meubles, lors que personne n'en vouloit. 'Mais le supplice le plus cruel estoit quand ils ne trouvoient point de bois. Car alors ils ramassoient quelques broussailles, qui ne faisoient qu'un feu lent & sans force. De sorte que ces miserables aprés avoir langui long-temps, estoient enfin étouffez par la fumée, & leurs corps demeuroient à moitié brulez. On attachoit des cordes aux pieds des autres, & on les trainoit tous vivans par le milieu des places publiques; & quand ils estoient morts dans ce cruel supplice, on continuoit à trainer leurs corps, jusqu'à ce qu'ils fussent mis entierement en pieces. 'Aprés cela ils faisoient semblant comme dans une farce de pleurer ceux qu'ils venoient de faire mourir. Mais si quelqu'un de leurs parens ou amis, témoignoit une douleur veritable, il estoit aussi-tost pris & fouetté; & aprés avoir passé par toutes sortes de tourmens, il finissoit enfin sa vie par le supplice de la croix.

in Flac.p.974.d.e.

p.975.a.

a.b|leg.p.1010.d.e.

in Flac.p.975.c.



ARTICLE XV.

Suite de la persecution faite aux Juifs à Alexandrie.

Phil.leg. p.1011. a. ' FLACCUS pouvoit en un moment arrester tout ce desordre, s'il l'eust voulu. Mais il faisoit semblant de ne voir & de n'entendre point des choses qui se pas-
in Flac. p.976.a. soient à ses yeux, & dont il estoit luy-mesme l'auteur. ' Il manda neanmoins les principaux des Juifs, comme pour
p.975. c.d. trouver moyen de les accommoder avec la ville. ' Mais [au lieu d'y travailler serieusement,] il ne cherchoit que de nouvelles inventions pour les tourmenter.

Jos.ant.l.19.c.4. p.674.b. a Eus.n.p.27.a. a.b. b Phil.in Flac. p.975.d. ' Les Juifs avoient à Alexandrie un Ethnarque [1] ou chef de leur nation : [a] On croit que c'est ce que Joseph & d'autres appellent Alabarque. [b] Ils y avoient aussi un Conseil qu'Auguste avoit établi, pour gouverner leurs affaires [avec cet Ethnarque, ou] à son défaut. Flaccus fit prendre trente-huit personnes de ce Conseil,
p.976.a. ' entre lesquels il y en avoit trois qu'il savoit bien avoir
p.975.d.e. déja esté pillez, & avoir perdu tout leur bien. ' Il les fit lier comme des criminels, les uns avec des cordes, les autres avec des chaines de fer, & les fit mener en cet état
p. 976.c. par le milieu de la grande place jusques au theatre, ' où l'on celebroit la naissance de l'Empereur. [Ainsi c'estoit
p.977.b.c. le 31. d'aoust ou peu aprés :] ' Car il semble que la feste durast quelques jours.

b|976.e. ' Cette solennité qui eust dû donner quelque treve aux
p.975.976. maux des Juifs, ' ne put arrester Flaccus. Il fit fouetter publiquement ces trente-huit Conseillers, à la veue de leurs ennemis ; & si cruellement, que les uns en moururent aussi-tost aprés, & d'autres en furent long-temps ma-
p.976.b.c.d. lades. ' On remarque mesme qu'y ayant diverses sortes de flagellations à Alexandrie selon la qualité des personnes, Flaccus pour augmenter encore leur supplice par une nouvelle honte, en choisit une dont on ne se servoit pas
p.982.a. mesme pour les moindres bourgeois de la ville. ' Ceux qui échaperent furent gardez en prison jusque vers la fin de septembre, & jusqu'à ce que Flaccus, [qui avoit servi d'instrument à Dieu pour les punir,] fut arresté

in Flac.p.975.d. 1. Philon l'appelle γενάρχην.

luy-mesme pour recevoir la juste punition de ses injustices.

'Il y eut encore d'autres Juifs qui furent pris & mis en croix durant cette solennité. ' On s'assembloit dés le matin au theatre, où le premier spectacle estoit de ces miserables Juifs, qu'on déchiroit de coups, qu'on mettoit sur le chevalet, qu'on étendoit avec des poulies, qu'on tourmentoit avec le fer & le feu, qu'on condannoit enfin à la croix, & qu'on faisoit passer au travers de la place des jeux pour les mener au supplice : cela duroit jusques à neuf ou dix heures, & aprés cela venoient les danseurs, les farceurs, & les autres divertissemens ordinaires des Romains, [non plus innocens, mais moins horribles.] P.977.b. b.c.

'Les femmes qu'on croyoit estre Juives, estoient arrestées sur le moindre pretexte dans le marché, & quelquefois au milieu du theatre, & exposées à la veue de tout le monde avec une honte insupportable. Il se rencontroit assez souvent qu'on en prenoit de payennes pensant que ce fussent des Juives ; & quand on le reconnoissoit, on les laissoit aussi-tost aller. Mais quand elles estoient Juives, le peuple demandoit qu'on apportast de la chair de pourceau pour leur en faire manger. Celles que la crainte obligeoit d'en prendre, estoient aussi-tost renvoyées libres: & celles qui le refusoient, estoient exposées à toutes les indignitez, & à tous les tourmens possibles: ce qui montroit assez que tout leur crime estoit leur religion. P.979.a.b.

'Flaccus qui cherchoit toujours de nouveaux sujets de les tourmenter, fit semblant d'avoir appris que toutes les maisons qui leur restoient, estoient pleines d'armes. Il y envoya donc un capitaine entierement à luy nommé Castus, avec les soldats les plus determinez. Mais on n'y trouva rien de considerable: au lieu que dans une perquisition semblable que Flaccus avoit fait faire chez les naturels du pays, il s'en estoit trouvé une quantité prodigieuse. P.977.978.

[Voila l'état où les Juifs furent à Alexandrie durant environ deux mois.] ' Car cela ne finit pas avant la feste de la Scenopegie. [Philon qui en a écrit l'histoire, y avoit sans doute eu part,] ' puisqu'il estoit Juif d'Alexandrie. [Il est difficile de croire qu'il n'ait pas un peu exage- P.982.a. Eus.l.2.c.4.p. 43.a.

ré les maux de sa nation : & assurément les Juifs donnoient quelques pretextes, qu'il ne dit pas, à la cruauté des Alexandrins. Mais enfin c'est un témoin authentique du fruit que les Juifs retiroient d'avoir rejetté le Messie, en declarant qu'ils ne vouloient avoir que Cesar pour Roy.]

ARTICLE XVI.

Flaccus est arresté, banni, & enfin tué.

[AGRIPPA en la personne duquel le desordre avoit commencé, ne s'arresta apparemment que fort peu dans un lieu où on l'avoit si mal receu.] Phil. in Fl. p. 980.a. ' Mais ayant sceu que les Juifs d'Alexandrie avoient fait un decret en l'honneur de Caius, que Flaccus n'avoit pas envoyé, il en prit une copie qu'il envoya à Caius ; & il luy manda en mesme temps la raison pour laquelle il recevoit si tard une chose faite dés le commencement [de son regne.] a. ' Ce fut le premier pas de la vengeance divine contre Flaccus, [& elle éclata bien-tost tout ouvertement.] d.c. ' Il croyoit s'estre acquis l'affection de Caius par ses lettres & ses discours pleins de flateries, par les eloges que luy donnoient les Alexandrins, p 983.a. ' & par les maux mesmes qu'il avoit faits aux Juifs.

p.980.c. ' Mais tout cela n'empescha pas que Caius n'envoyast pour l'arrester un Centenier nommé Bassus, avec les soldats qu'il commandoit. p.981. ' Bassus arrivé en peu de jours à Alexandrie, attendit la nuit pour aborder. Il s'informa d'abord où estoit le Commandant des troupes du pays, à qui il vouloit communiquer son ordre pour avoir main forte en cas de besoin, & sceut d'un soldat qu'il rencontra qu'il soupoit avec Flaccus mesme chez un nommé Stephanion. Il s'y en alla aussi-tost, & envoya d'abord dans la maison de Stephanion un des siens habillé en valet, qui s'estant informé de toutes choses, luy vint dire que Flaccus estoit là avec douze ou quinze valets, sans faire faire aucune garde. Bassus donne donc le signal, entre avec tous ses gens, fait garder les portes par une partie, & monte avec le reste à la salle, où Flaccus bien éloigné de songer à son malheur, portoit alors une santé. Bassus parut le premier, & Flaccus l'ayant apperceu, commença tout

tout étonné à se lever. Mais se voyant déja environné de soldats, il reconnut bien qu'il estoit perdu, & qu'il ne falloit plus songer ni à se défendre, ni à s'enfuir. Il fut aussi-tost emmené, pendant que tous les assistans demeuroient debout interdits, & saisis de frayeur, sans oser seulement s'enfuir.

'Les Juifs au lieu de solenniser la Scenopegie où l'on estoit alors, demeuroient renfermez dans leurs maisons, accablez de douleur & d'affliction, lors qu'on leur vint dire que Flaccus estoit arresté. Ils crurent d'abord que c'estoit un piege qu'on leur tendoit pour avoir occasion de leur faire de nouveaux maux. Mais enfin le bruit & le tumulte qu'on entendoit au milieu de la nuit, en ayant fait sortir quelques-uns, ils apprirent qu'assurément Flaccus estoit arresté: & alors élevant les mains au ciel; Nous ne » nous rejouissons pas, Seigneur, leur fait dire Philon, du » malheur de nostre ennemi: vostre loy sainte nous a appris à » avoir compassion de tous les hommes. Mais nous vous ren» dons de tres-justes actions de graces d'avoir eu pitié de » nous. Ils passerent le reste de la nuit à chanter des hymnes & des cantiques; & dés que le jour parut, ils allerent tous ensemble rendre graces à Dieu sur le bord de la mer, n'ayant point alors d'Oratoires où ils pussent s'assembler. p.982.

'Flaccus fut embarqué vers le commencement de l'hyver, pour estre mené en Italie; & aprés avoir beaucoup souffert dans le voyage, enfin il arriva [à Rome,] où il se vit aussi-tost accusé par Isidore & Lampon, 'ceux mesmes qui par leurs flatteries l'avoient engagé à persecuter les Juifs. 'Mais sa principale partie estoit l'Empereur mesme, qui ne prenoit la qualité de juge que pour le condanner dans les formes. 'Il fut aussi-tost dépouillé de tous ses biens, & perdit tous ses meubles curieux & magnifiques, & tous ces esclaves si choisis, qu'il avoit amassez avec grand soin. Car tout estoit chez luy dans la derniere politesse; ce qui fit que Caius se reserva presque toute sa confiscation. p.983.b. b|968.a.b. p.983.c. p.986.d.e.

'Il fut ensuite condanné au bannissement: & toute la grace qu'il put obtenir par le moyen de Lepidus [alors tres-puissant auprés de Caius,] fut qu'on luy donna l'isle d'Andros pour lieu d'exil, au lieu de celle de Gyares " la p.987.a.

τὴν λυπρο-τάτην.

plus deserte de tout l'Archipel, où l'on vouloit l'envoyer.
p.988.b. ' Il fut donc conduit à Andros [apparemment l'année suivante,] & montré publiquement aux habitans, [afin qu'ils
p.989.b. eussent soin d'empescher qu'il ne sortist de l'isle.] ' Quelques mois aprés il y acheta une petite terre, où il demeu-
p.991. roit seul, ' & où il trouva bien-tost la fin de sa vie, Caius l'ayant fait mourir " avec les autres bannis [en l'an 39.] V. Caius § 11.
Quand on vint pour le tuer, il voulut s'enfuir & se defendre: de sorte qu'il fallut le mettre en pieces. Son corps fut aussi-tost jetté dans une fosse.

ARTICLE XVII.

Herode aspirant à la royauté perd sa Tetrarchie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 39.

[LE Roy Agrippa estoit parti de Rome, comme nous avons veu, vers la fin de juillet de l'année precedente, pour aller en Palestine donner ordre aux affaires
Jos.ant.l.18.c.8. p.637.d.e. de son royaume.] ' Ce changement si subit, & cet éclat de la royauté dans un homme qu'on avoit veu reduit à la derniere necessité, & passer six mois dans les fers, surprit tout le monde. [Herode Antipas son oncle & son beaufrere, & encore plus Herodiade sa sœur, devoient ressentir avec plus de joie que tous les autres la prosperité d'une personne qui leur estoit si proche. Mais la jalousie fille de l'orgueil l'emporta sur les liens du sang.]
c.9.p.637.638. ' Herodiade ne put souffrir de voir au dessus de son mari un frere qui avoit eu besoin de leur assistance pour vivre; & elle importuna tellement Herode, en excitant en luy tous les mouvemens naturels de l'ambition, qu'enfin il se resolut malgré luy de s'en aller à Rome, pour voir s'il ne pourroit point aussi obtenir le titre de Roy. Il n'épargna rien pour faire ce voyage avec le plus d'éclat & de magnificence qu'il pouvoit: & sa femme l'y accompagna, [l'orgueil luy faisant mépriser tous les perils d'une si longue navigation.]

p.638.e.f. ' Agrippa [par une envie non moins basse que celle de sa sœur,] se resolut de s'opposer à leur dessein, & dés qu'ils se furent mis en mer, il envoya à Rome Fortunat

son affranchi, avec des presens pour Caius, & des lettres où il accusoit son oncle d'avoir eu des intelligences avec Sejan contre Tibere, & d'en avoir encore avec Artabane Roy des Parthes contre l'Empire: & pour preuve de cela il assuroit qu'on trouveroit dans ses arsenaux dequoy armer soixante & dix mille hommes.

'Herode arrivé à Pouzoles s'en alla à Bayes, où Caius estoit alors; & lors qu'il saluoit encore l'Empereur, Fortunat arriva, & presenta à Caius les lettres qu'Agrippa luy écrivoit. Il les ouvrit aussi-tost, & les ayant lues, il demanda à Herode s'il estoit vray qu'il eust une si grande quantité d'armes. Herode ne le put nier: de sorte que Caius crut son crime suffisamment prouvé, [& au lieu de luy donner le titre de Roy, il le priva de sa Tetrarchie & de toutes ses richesses, & le relegua pour toute sa vie à Lion. [Ainsi Herodiade qui par son ambition luy avoit fait commettre divers crimes, le fit encore tomber par son ambition dans le malheur qu'il meritoit.] ' Pour elle, Caius ayant sceu qu'elle estoit sœur d'Agrippa, luy voulut pardonner à cause de son frere, & luy rendre l'argent qui estoit à elle. Mais [sa fiere vanité] ne luy permit pas d'accepter cette grace; & ainsi elle fut bannie avec son mari.

d-g.

p.638.639.

'Joseph dont nous avons tiré ceci, dit en un autre endroit, qu'Herode fut banni en Espagne avec sa femme, & qu'il y mourut. [Peut-estre que Caius qui vint cette année mesme dans les Gaules avec Agrippa, le relegua alors de Lion dans l'Espagne.

b. Jud.l.2.c.16. p.790.d.

Herode avoit donc joui quarante-trois ans de sa Tetrarchie de Galilée,] ' dont " il avoit voulu que la ville de Sephoris fust la capitale, l'ayant fait environner de murailles. [Joseph en parle souvent dans l'histoire de la revolte des Juifs, à laquelle ceux de cette ville ne voulurent point prendre de part.] ' Elle est celebre, à ce qu'on dit, parmi les Juifs, qui y établirent une école [de la loy] aprés la ruine de Jerusalem. ' Elle estoit fort connue dans le quatriéme siecle sous le nom de Diocesarée. [a] On pretend aussi que c'est la mesme ville qui estoit celebre du temps des Croisades sous le nom de Sephet. On marque qu'elle estoit fort proche de Nazaret & de Cana.

" ἦγεν αὐτὴν αὐτοκρατορίδα.

ant.l.18.c.3.p.618.f.

Capel.hist.Ap.p.109.

Hier.in Jon.pr.p.122.d.

a Ferrar.p.184.2.

'Herode fut entierement fondateur de la ville de Ti- Jos.ant.l.18.c.3.p.619.c.f.

beriade, qu'il bastit en un des plus beaux endroits de la Galilée, sur le bord du lac de Genesaret, [qu'on appella aussi depuis ce temps-là le lac de Tiberiade.] Il luy donna ce nom en l'honneur de Tibere, dans l'esprit duquel il estoit fort bien. 'Il y fit bastir un palais où divers animaux estoient representez; ce que les Juifs croyoient alors estre contraire à leur loy. C'est pourquoy lors qu'ils se furent revoltez contre les Romains, Joseph le fit abattre & bruler. 'Cet historien fait dire à un homme de Tiberiade qu'Herode fondateur de cette ville avoit voulu que toute la Galilée, & mesme la ville de Sephoris luy fust soumise, que Tiberiade avoit toujours conservé ce rang jusqu'en l'an [58.] auquel Neron la donna au jeune Agrippa, & que Sephoris avoit commencé alors à estre la capitale de la Galilée. [Nous ne voyons pas comment cela se peut accorder avec ce que nous venons de rapporter du mesme Joseph. Mais il ne se rend nullement garant de ce que dit cet homme pour vanter sa ville.

(vit.p.1003.d.e.) (p.1001.a.) (en 66. ou 67.)

Comme Herode avoit donné à cette nouvelle ville le nom de Tibere] 'il voulut aussi honorer Julie [ou Livie] mere de ce Prince, en donnant le nom de Juliade à un bourg qu'il fit fermer de murailles au delà du Jourdain.

(ant.l.18.c.3.p.618.f|b.Jud.l.2.c.13.p.789.c.)

'Aprés qu'Herode Antipas eut esté banni, Caius donna sa Tetrarchie & tous ses biens à Agrippa: [a] mais ce ne fut que dans la quatriéme année de son regne, [c'est à dire en l'année suivante. Agrippa revint dés celle-ci trouver Caius,] [b] & l'accompagna dans son voyage des Gaules. On l'accusoit d'inspirer la violence & la tyrannie à ce Prince, qui n'y estoit que trop porté de luymesme.

(b.Jud.l.2.c.16.p.790.d|ant.l.18.c.9.p.638.g|Phil.leg.p.1037.c.)
(a Jos.ant.l.19.c.7.p.679.e.)
(b Dio.l.59.p.658.e.)

L'AN DE JESUS-CHRIST 40.

'Il semble qu'Agrippa aprés avoir receu de Caius la Tetrarchie de son oncle, y ait aussi-tost fait un voyage pour en prendre possession, & soit ensuite revenu trouver Caius avant le mois de septembre.

(Phil.leg.p.1018.a.) (Note 8.)



ARTICLE XVIII.

Caius veut faire mettre sa statue dans le temple de Ierusalem.

[NOus avons veu sur l'histoire de Caius comment ce prince avoit voulu recevoir les mesmes honneurs que l'on avoit accoutumé de rendre à ceux que luy & les autres Romains regardoient comme des dieux. Il faut voir maintenant comment il s'attaqua au Createur mesme de l'univers, & pretendit s'attribuer l'unique Temple qui luy fust consacré publiquement. L'histoire en est rapportée par Philon & par Joseph, mais assez differemment. De sorte que nous serons quelquefois obligez d'abandonner le dernier qui n'estoit alors qu'un enfant de trois ou quatre ans, pour suivre Philon qui estoit à Rome en ce temps-ci mesme, y ayant esté comme deputé par tous les Juifs d'Alexandrie.]

'Dans la folie que Caius avoit d'estre dieu, il ne faut pas s'étonner qu'il eust aversion des Juifs, à qui leur religion ne permettoit pas de le flatter jusqu'à cet excés: & il ne pouvoit mieux se vanger de leur pretendue desobeïssance, qu'en profanant la sainteté de leur Temple. Comme il savoit aussi que ce Temple estoit reveré de tout le monde, parfaitement beau, & plein de richesses, c'estoit assez à un prince ambitieux comme il estoit pour se le vouloir attribuer. Mais il y fut encore poussé par une occasion particuliere. Phil.leg.p.1020. d.e.

'Capiton qui estoit receveur des deniers de Jamnia en l'an 36. [a] l'estoit alors de toute la Judée, s'il faut s'arrester aux termes de Philon. [Je ne sçay si c'est celuy] 'que Caius fit mourir cette année mesme, parce qu'il demandoit à fermer au moins les yeux, pour ne pas voir égorger son fils.' Il estoit entré pauvre dans cet employ, & y estoit devenu riche. Mais comme c'estoit en pillant les autres, & qu'il craignoit que ceux du pays ne s'en plaignissent un jour, il ne souhaitoit que d'avoir quelque occasion de trouble, pour les rendre coupables au lieu de luy. Il arriva donc à Jamnia, que quelques-uns des Gentils qui s'y estoient venu habituer parmi les Juifs, sachant la disposition de Caius, & poussez par Capiton, Jos.ant.l.18.c.8.p.630.c. a Phil.leg.p.1020.c. Dio, l.59.p.660.b. Phil.p.1020.1021.

outre que d'eux-mesmes ils estoient ennemis des Juifs, s'aviserent tout d'un coup de dresser un méchant autel de brique [à Caius,] ne doutant pas que les Juifs indignez de voir violer leur loy dans leur pays mesme, ne fissent quelque sedition. Les Juifs en effet abatirent aussi-tost l'autel, & les autres porterent leur plainte à Capiton, qui fut ravi d'avoir ce qu'il cherchoit depuis tant de temps. Il en écrivit donc à Caius, deguisant la chose, & luy donnant le tour qu'il voulut.

Suet.l.4.c.49. p.484. a Phil.p.1021. c.d. [Caius qui apparemment estoit alors dans les Gaules,] ' d'où il revint à Rome le 31. aoust de cette année, [a] prit sur cela conseil d'Helicon & d'Apelle, qu'il avoit accoutumé de consulter, l'un sur la maniere de bien railler, l'autre sur celle de bien chanter des vers. c. ' Helicon estoit Egyptien de naissance, & esclave de sa premiere condition. p.1016.b.c. ' Il avoit passé du service d'un particulier à celuy de Tibere, & ensuite à Caius. Il avoit quelque connoissance des lettres: c.d. ' mais son principal talent estoit la bagatelle, & de savoir fort bien divertir les uns aux dépens des autres par des railleries agreables & piquantes. p.1017.c. Ce fut par ce moyen qu'il s'insinua tout à fait dans l'esprit de Caius, p.1016.1017. ' dont il devint mesme le grand Chambellan, ' & il estoit toujours auprés de luy.

p.1021.d.c. ' Apelle estoit d'Ascalon. Sans parler de la maniere dont il avoit passé sa jeunesse, sa profession estoit d'estre acteur de tragedies, & de n'avoir pas plus d'honneur & de pudeur, qu'en ont tous ceux qui montent sur le theatre. Dio,l.59. p.643. c. ' Mais Caius l'aimoit tellement, qu'il le vouloit toujours avoir auprés de luy, mesme en public. b Phil.p.1021. 1022. [b] Ils furent depuis tous deux punis, Helicon par Claude, & Apelle par Caius mesme, qui le faisoit mettre sur la roue de temps en temps pour le tourmenter. Suet.l.4.c.33.p. 464.465. ' Suetone dit qu'estant un jour auprés d'une statue de Jupiter, il demanda comme en riant à cet Apelle, Qui des deux luy paroissoit le plus grand. Et Apelle estant embarassé de sa réponse, il le fit aussi-tost déchirer à coups de fouet, & il disoit qu'il avoit une voix bien douce, mesme en se plaignant.

[Comme Caius haïssoit déja les Juifs, & que les Egyptiens &] Phil.leg.p.1021. c. ' les Ascalonites estoient naturellement leurs ennemis, [il ne faut pas s'étonner de la resolution qu'il prit avec le conseil de ces deux ministres sur l'affaire de

Jamnia.] 'Ce fut qu'au lieu de l'autel de brique que les Juifs avoient abatu, on mettroit sa statue revestue d'or, & grande comme un colosse, dans le sanctuaire mesme de leur Temple de Jerusalem; '& que ce Temple seroit appellé le temple [1] *de Caius l'illustre & le nouveau Jupiter.* c|1019.b|Jos. ant l.18.c.11.p. 639.f. Phil p.1040.b.

'Ce fut l'ordre qu'il envoya à P. Petronius, qui avoit succedé à Vitellius dans le gouvernement de la Syrie. 'Et Joseph dit mesme qu'il luy donna cet ordre en le faisant gouverneur, ou plutost, qu'il le fit gouverneur exprés pour cela. 'Il luy commanda en mesme temps de prendre la moitié des troupes qui gardoient l'Euphrate pour executer sa volonté par la force, en cas que les Juifs ne s'y soumissent pas volontairement. p.1021.a|1025.d|1038.b. Jos.l.18.c.11.p. 639.f. f|Phil.p.1022. a.b.

ARTICLE XIX.

Petrone tasche en vain de porter les Juifs à recevoir la statue de Caius.

'PETRONE ayant receu cet ordre, se trouva dans une tres-grande peine, sachant d'un costé que Caius vouloit estre obeï, & sans retardement, quoiqu'il ordonnast; & voyant de l'autre la difficulté de forcer un peuple si puissant & si zelé pour ses loix. 'Enfin neanmoins la colere de Caius luy parut un mal plus grand & plus inévitable que tous les dangers de la guerre: & la mesme raison fit que tous les officiers Romains qui estoient dans la Syrie, crurent qu'il falloit obeïr. Le peril au moins en estoit un peu plus éloigné, puisque Caius par une providence particuliere de Dieu, qui est maistre de la malice mesme des hommes, n'ayant point ordonné de prendre une statue déja faite, il falloit du temps pour en faire une nouvelle. 'Il manda donc les plus habiles statuaires de la Phenicie, & leur commanda de faire à Sidon une statue telle que la vouloit Caius. 'Il fit venir en mesme temps deux legions [de l'Euphrate,] & rassembla autant qu'il put d'alliez. Il manda sa resolution à Caius, qui la loua fort, & l'exhorta de faire sans relasche la guerre aux Juifs s'ils refusoient d'obeïr. 'Ainsi il s'en vint avec Phil.p.1022. 1023. p.1024.a.b. b.c. Jos.ant.l.18.c. 11.p.639.g. g|b.Jud.l.2.c.17. p.790.f. Eus.n.p.82.

1. Ou bien, *de l'illustre Jupiter le jeune Caius*, pour le distinguer de Jule Cesar nommé aussi Caius, & adoré par les Romains.

toutes ses troupes camper à Ptolemaïde sur les confins de la Judée, pour y passer l'hiver, & estre en état de commencer la guerre au primtemps suivant, si les Juifs refusoient de se soumettre. p.640.g|791.g. 'Car "ceci se passoit selon Joseph dans le temps des semences, [c'est à dire apparemment au mois de septembre.] NOTE 9.

p.790.f. 'Les Juifs furent extremement surpris de ces preparatifs. Les uns ne pouvoient se persuader qu'on leur voulust faire la guerre; les autres n'en doutoient pas, mais ne voyoient point de moyen de se défendre. Phil.p.1024.c. 'Cependant Petrone ayant mandé les Pontifes & les principaux d'entre les Juifs, leur declara la volonté de l'Empereur, & leur representa en mesme temps que s'ils refusoient de s'y soumettre, toutes les principales forces de Syrie estoient prestes de fondre sur eux, & de passer tout au fil de l'épée. Il croyoit les intimider, & reduire ensuite les autres sans peine. Mais ce fut inutilement. d. 'La veue de leur malheur les interdit seulement, mais ne les abattit pas. Ils ne répondirent [d'abord] que par des larmes, & en s'arrachant les cheveux: & ils protesterent [ensuite,] qu'ils perdroient plutost la vie que de voir profaner leur Temple.

e. 'Le bruit du dessein de Caius s'estant aussi-tost répandu à Jerusalem, & par tout le pays, tous les Juifs sans autre signal que leur commune douleur, quitterent les villes & la campagne, & s'en vinrent tous ensemble [à Ptolemaïde] dans la Phenicie trouver Petrone avec leurs femmes & leurs enfans. p.1025.a.b.c|Jos. p.640.a|791.b. 'Les premiers qui apperceurent de loin cette grande multitude, s'imaginerent que c'estoit une armée qui venoit attaquer Petrone, & coururent l'en avertir. Mais avant que Petrone pust prendre aucune mesure, ils estoient déja arrivez, & couvroient comme une nuée tout le pays: ce qui surprit ceux qui ne savoient pas combien la Judée estoit plein de peuple. Mais ils n'avoient pour armes que des cris meslez de gemissemens & du bruit qu'ils faisoient en se frappant la poitrine: & ces cris estoient si grands que l'air en retentissoit encore lors mesme qu'ils les retinrent en s'approchant pour avoir recours aux prieres que l'excés de leur douleur leur mit dans la bouche. Ils estoient distribuez en six classes, trois d'un costé où estoient les vieillars, les jeunes hommes,

&

& les enfans, & trois de l'autre où estoient les vieilles femmes, celles qui estoient moins agées, & les filles. Quand ils apperceurent Petrone de loin, ils se jetterent tous par terre, en poussant tant de sanglots que rien ne pouvoit estre plus pitoyable: & quoique Petrone leur commandast de se lever, & de s'avancer, à peine purent-ils s'y resoudre. Enfin ils vinrent la teste couverte de cendre, les yeux fondans en larmes, & les mains derriere le dos, comme ceux qui sont condannez à la mort.

'Alors les Senateurs prenant la parole, representerent que l'état où ils estoient, faisoit assez voir combien ils estoient éloignez de la rebellion dont on vouloit les accuser; qu'ils estoient tous venus pour demander ou qu'on les » conservast tous, ou qu'on les fist tous mourir. Nous avons » esté, disoient-ils, les premiers de l'Orient à savoir que » Caius estoit Empereur, & à nous en réjouir. Nostre Tem» ple est le premier où l'on ait offert pour luy des victi» mes. Estoit-ce afin qu'il fust le premier ou le seul dont » on violast la sainteté? Qu'on nous oste nos villes, nos » biens, nos terres, tout ce que nous possedons: Nous croi» rons les donner, & non pas les perdre, pourveu que nos» tre Temple demeure en l'état que nos peres nous l'ont » laissé depuis tant de siecles. Que si nous ne pouvons ob» tenir cette grace, mourons avant que de voir ce comble » de tous les maux. Il ne faudra point d'armée pour nous » vaincre. Nous ne défendrons point nostre religion par » les armes, mais par la souffrance. Nous serons plutost » nous-mesmes nos bourreaux & nos sacrificateurs, afin que » cette nouvelle divinité ait des victimes dignes d'elle: Et » nous mourrons innocens & malheureux, sans rien faire » ni contre l'obeïssance du prince, ni contre le devoir de » nostre conscience. 'Mais, leur répondit Petrone tout en » colere, est-ce que vous pretendez que j'agisse contre l'or» dre de l'Empereur? Si la chose dépendoit de moy, vous » auriez quelque raison de me parler comme vous faites. » Vous savez qu'il faut que j'obeïsse aussi bien que vous. Si » vous croyez, repartirent les Juifs, devoir obeïr à l'Em» pereur, souffrez que nous croyïons aussi devoir obeïr à » Dieu & à nostre loy. L'un est bien aussi considerable que » l'autre. Nous ne craindrons pas de nous exposer pour » cela à toutes sortes de dangers. Et peut-estre qu'ayant

Phil. p. 1025. 1026.

Jos. p. 640. b. c. d.

Dieu pour nous, il ſaura bien nous proteger, & défen- «
dre l'honneur de ſon Temple. «

ARTICLE XX.

Petrone cede à la reſiſtance des Juifs, & en écrit à Caius.

Joſ.ant.l.18.c.11.p.640.d.e|b. Jud.l.2.c.17.p.791.b.c.

'PETRONE vit bien que les Juifs ne cederoient pas aux menaces, & qu'il en faudroit venir à une guerre ſanglante, ſi on vouloit pouſſer les choſes. C'eſt pourquoy pour connoiſtre mieux l'état de leur pays & de leurs forces, il s'en alla avec ſes amis, ſeulement à Tiberiade en Galilée [qui appartenoit à Agrippa,] laiſſant ſes troupes à Ptolemaïde. 'Il y manda encore les principaux des Juifs, & tout le peuple y vint en grand nombre. 'Là il leur repreſenta la puiſſance des Romains, les menaces de Caius, & qu'aprés tout on ne leur demandoit que ce que tous les autres peuples avoient déja fait. 'Ils ne répondirent à cela qu'en le conjurant de ne les point reduire à l'extremité en voulant violer leur loy. 'Mais je ſuis « moy-meſme obligé, répondit Petrone, d'obeïr à la loy du « Prince: je ne la puis violer ſans meriter de perdre la vie: « & ma mort n'empeſchera pas qu'il ne vienne luy-meſme « vous reduire à l'obeïſſance. Alors tous les Juifs s'écrie- « rent qu'ils eſtoient preſts de ſouffrir tous la mort pour « leur loy. 'Eſtes-vous donc reſolus, repliqua Petrone en « les faiſant taire, de prendre les armes contre Ceſar, ſans « conſiderer ni voſtre foibleſſe, ni ſa puiſſance? Nous ſa- « crifions deux fois tous les jours, répondirent les Juifs, « pour Ceſar & pour le peuple Romain: mais s'il veut met- « tre ſa ſtatue dans noſtre Temple, il faut qu'il égorge au- « paravant tous les Juifs. Nous ne prendrons point les ar- « mes, mais nous nous laiſſerons tous tuer. Et en meſme « temps ils ſe coucherent par terre, comme preſts à recevoir le coup de la mort.

(Marginal references: p.640.e|791.c. — p.791.c. — c.d|640.f. — p.691.d.e. — e|p.640.f.g.)

'Petrone fut touché de leur zele & de leur courage. 'Et de luy-meſme il entroit aſſez dans leurs raiſons, outre que naturellement il eſtoit bon & porté à la compaſſion. 'Aprés qu'il ſe fut retiré chez luy, Ariſtobule frere d'Agrippa, Helcias & les autres princes de la maiſon royale, vinrent le trouver avec les principaux des Juifs,

(Marginal references: p.791.f. — Phil.p.1027. — Joſ.p.640.3.)

Ils le conjurerent de ne point reduire le peuple au deses-
Note 10. poir, 'mais de souffrir " qu'ils envoyassent des deputez à Caius, 'ou de luy vouloir écrire luy-mesme, & luy representer la resolution où estoit le peuple de mourir plutost que de souffrir sa statue; ' Que Caius seroit peut-estre touché luy-mesme des consequences de cette affaire; & que s'il persistoit dans son dessein, il seroit encore alors assez temps de faire la guerre. Phil.p.1026.e. Jos.p.640.641. p.641.a|Phil.p.1026.1027.

' Petrone mit l'affaire en deliberation dans son Conseil; Et il ne fut pas fasché de voir que ceux qui avoient auparavant le plus soutenu pour la guerre, paroissoient alors ébranlez, & que les autres se portoient ouvertement à la douceur. Ainsi il ne fit plus difficulté de se declarer pour ce sentiment, quoiqu'il vist assez le danger où il s'exposoit. Mais il avoit peut-estre quelque confiance au secours de Dieu, soit par un instinct naturel, soit qu'il eust lû quelques-uns des livres sacrez dans ses études, soit qu'il en eust appris la doctrine par le commerce des Juifs. Phil.p.1027.b.c.d.

' On jugea neanmoins qu'il n'estoit pas à propos de permettre aux Juifs d'envoyer des deputez à l'Empereur, ni mesme de luy mander qu'ils s'opposoient si fortement à la consecration de sa statue: mais qu'il falloit laisser les Juifs en suspens sans leur rien refuser ni leur rien promettre, ne point presser ceux qui travailloient à la statue, & leur recommander au contraire d'employer tout le travail, & tout le temps necessaire pour la rendre si parfaite, qu'elle pust passer pour un chef-d'œuvre; & mander ensuite à Caius qu'on n'avoit pu encore executer sa volonté, parce qu'il falloit du temps pour achever sa statue, & que mesme on n'avoit pas osé presser les Juifs à cause de la saison; ' parce que si les terres n'estoient pas semées, tout le pays demeurant sterile, on n'en pourroit plus tirer les imposts ordinaires, & que la misere y feroit une infinité de voleurs. p.1027.1028. Jos.ant.l.18.c.11.p.641.a.

' Petrone tenta encore les jours suivans de vaincre la resistance des Juifs, parlant tantost aux principaux en particulier, tantost au peuple, les priant, les exhortant, & le plus souvent les menaçant de la colere & de la puissance de l'Empereur, sans jamais les pouvoir fléchir. b.Jud.l.2.c.17.p.791.f.

' Enfin voyant que rien ne faisoit impression sur eux, & g|p.641.g.

que cependant tous les travaux de la campagne estoient cessez, il les fit tous assembler, & les congedia en les ex-
Phil.p.1027.c. hortant d'aller prendre soin de leurs terres, 'sans du reste les assurer de rien, ni aussi leur rien refuser". Note 11.
Jos.p.642.a.b. 'Aussi-tost qu'il eut cessé de parler, il tomba une fort grande pluie, [dont les terres avoient extremement besoin pour estre labourées,] & dont le temps tout à fait serain ne donnoit ce jour-là aucune esperance, outre que toute l'année avoit esté fort seche. Une surprise si favorable parut aux Juifs une marque assurée de la protection que Dieu prenoit d'eux. Petrone mesme & tous les Romains en furent touchez.
Phil.p.1028.d. 'Petrone envoya donc en diligence à Rome porter la
Jos.p.642.b.c. lettre qu'il adressoit à Caius, '& les autres qu'il écrivoit en mesme temps à ses amis, pour empescher que Caius ne portast les choses à l'extremité, & ne reduisist les Juifs au desespoir.

ARTICLE XXI.

Le Roy Agrippa écrit à Caius pour les Juifs.

Jos.ant.l.18.c.11.p.642.b.c. Phil. leg. p. 1028.1029. 'AVEC quelque adresse que Petrone eust écrit à Caius, 'sa lettre alluma tellement la colere de ce cruel prince, qu'elle paroissoit sur son visage à mesure qu'il la lisoit. Et quand il l'eut achevée, il témoigna & par ses gestes & par ses paroles, que Petrone n'avoit plus à at-
p.1029.a.b. tendre de luy que la punition de sa desobeïssance. 'Il se retint neanmoins aussi-tost pour dissimuler sa colere, jusqu'à ce qu'il la pust satisfaire sans danger. Car il craignoit extremement ceux qui commandoient des armées puissantes, comme celles de Syrie, & qui pouvoient causer
b. quelque trouble. 'Il commanda peu de temps aprés à un de ses secretaires d'écrire sa réponse à Petrone, dont il
c. louoit en apparence la prudence & la prevoyance, 'mais il luy recommandoit de ne point perdre de temps à faire consacrer sa statue.
c. 'Sur ces entrefaites Agrippa ["revenu depuis peu de ses Etats,] entra pour saluer Caius à son ordinaire, sans rien savoir ni de la lettre de Petrone, ni de tout ce qui avoit precedé ou suivi [touchant le dessein de Caius.] Il V. la note 8.

n'eut pas de peine à connoistre aux gestes dereglez de Caius, & à ses yeux égarez, qu'il estoit en colere. ' Mais d.
ce qui le surprit davantage, fut de remarquer qu'il ne fixoit sa veue que sur luy. Il fit reflexion sur toutes ses actions grandes & petites, pour voir s'il n'avoit rien fait qui eust pû l'offenser; & il ne se trouvoit coupable de rien. Il eut plusieurs fois la pensée de luy demander le sujet de son mécontentement; & il se retint toujours, 'de e.
peur que sa curiosité & sa hardiesse n'attirassent sur luy la colere que ce prince avoit peut-estre contre d'autres. Caius qui penetroit plus que personne les pensées & les mouve-
» mens des esprits, le voyant dans cette inquietude; Vous
» voudriez savoir, luy dit-il, le sujet de ma colere: vous le
» saurez bien-tost. Vos admirables Juifs, qui seuls d'entre
» les hommes ne veulent pas que Caius soit un dieu, ' sem- p.1030.a.
» blent courir volontairement à leur ruine, par le refus
» qu'ils font de m'obeïr. J'ay commandé qu'on mist dans
» leur Temple la statue de Jupiter, & eux sous pretexte
» de demander grace, se sont soulevez de tous costez, pour
» s'opposer à ma volonté.

'Il en eust dit bien davantage, s'il n'eust veu Agrippa p.1030.1031.
accablé par ces premieres paroles, changer à tous momens de couleur. La frayeur l'ayant saisi, tous ses membres commencerent à trembler, jusqu'à ce que les forces luy ayant tout à fait manqué, il s'évanouit, & fust tombé à terre, si on ne l'eust soutenu. On l'emporta chez luy, où il demeura sans sentiment & sans connoissance jusqu'au soir du lendemain. Il ouvrit alors un peu les yeux, & il regarda les assistans, & puis retomba encore dans son assoupissement. Le troisiéme jour il revint tout à fait à luy, & demanda d'abord où il estoit, & si l'Empereur estoit là. On l'assura qu'il estoit chez luy, au milieu de ses amis & de ses plus fideles serviteurs. Les medecins firent retirer ceux qui estoient dans sa chambre, afin qu'il pust se fortifier par le bain, & les autres soulagemens necessaires. Mais il ne voulut prendre qu'un peu de nourriture pour satisfaire à la simple necessité, & de l'eau toute pure, disant que c'estoit assez pour luy dans le malheur où il estoit. Il ne put mesme s'empescher de pleurer en prenant ce peu de nourriture, & de protester qu'il ne voudroit pas vivre davantage, s'il n'esperoit de pouvoir

encore servir sa patrie dans les malheurs qui la menaçoient.
p.1031-1037. 'Il se mit donc aussi-tost à écrire à Caius une longue
p.1031. lettre, que Philon rapporte toute entiere, ' où il témoigne d'abord que l'amour naturel à tous les hommes pour leur patrie & pour leurs loix, l'obligeant à s'interesser pour les Juifs, dont ses ancestres avoient esté depuis long-temps Rois & Pontifes[1], le respect qu'il avoit pour l'Empereur l'avoit porté à le faire plutost par écrit que de
p.1032. vive voix; ' Que Caius ayant accordé le droit de bourgeoisie à des nations entieres en faveur de quelques-uns de ses amis, la part qu'il luy avoit voulu donner dans ses bonnes graces, luy faisoit esperer d'obtenir pour les Juifs la chose qui luy couteroit le moins, & qu'ils estimeroient
p.1031.1032. le plus; ' Qu'en obligeant cette nation, il obligeroit toutes les autres, parmi lesquelles les Juifs estoient répan-
p.1032.d. dus, au delà mesme de l'étendue de l'Empire; ' Que d'ailleurs la ville de Jerusalem n'estoit pas indigne de recevoir des marques de sa bonté, puis qu'elle l'avoit reconnu pour
p.1032.d. Empereur ' avant toutes les autres de l'Orient. [a] Il passe
a d-1036. ensuite à la dignité du Temple, maintenue par Tibere contre une entreprise de Pilate, & reconnue par Auguste, par M. Agrippa, & par tous les autres dont Caius devoit davantage honorer la memoire & imiter la conduite.
p.1037. ' Il proteste enfin que tous les grands biens dont il luy est redevable luy sont inutiles & à charge, s'il ne luy acorde la grace qu'il luy demande; Qu'il est prest de les luy rendre, & de rentrer dans le miserable état dont il l'a tiré, si cela est necessaire pour conserver le repos à sa nation, & le respect dû au Temple; Qu'autrement il passera pour traistre à sa patrie, ou pour avoir perdu les bonnes graces du prince; Que l'un & l'autre seroit pour luy une honte insupportable, qu'il ne pourroit effacer
p.1037.1038. qu'en quittant la vie. ' Il envoya cette lettre cachetée à Caius, & demeura enfermé chez luy en attendant avec inquietude une réponse dont dépendoit la fortune de tout ce qu'il y avoit de Juifs sur la terre.

[Caius au lieu d'estre touché de l'accident arrivé à
p.1030.b.c. Agrippa en sa presence,] ' en estoit encore devenu plus animé contre les Juifs, voyant en la personne de ce prince son favori, combien tous les autres estoient attachez

1. Mariamme son ayeule paternelle estoit de la race des Asmoneens ou Macabées.

à leurs loix. ′ Il s'irrita en effet d'abord en lisant la lettre d'Agrippa, de ce qu'il s'opposoit à une chose qu'il souhaitoit si ardemment. Neanmoins les raisons qu'il luy alleguoit firent impression sur son esprit: & tantost il blasmoit Agrippa de ce qu'il avoit tant d'affection pour un peuple ′ qui ne vouloit pas reconnoistre sa divinité, tantost il le louoit de luy avoir découvert ses sentimens avec liberté, avouant que c'estoit l'effet d'une ame noble & genereuse.

p.1038.a.
b.

ARTICLE XXII.

Caius quitte le dessein de mettre sa statue dans le Temple, & le reprend aussi-tost.

[AGRIPPA sachant que Caius estoit dans cette incertitude,] ′ le pria de vouloir venir manger chez luy à Rome, & l'y traita avec toute la magnificence dont il se put aviser. Caius tres-satisfait de sa generosité, & voulant luy en témoigner sa reconnoissance, luy dit dans la chaleur du vin, que ce qu'il luy avoit donné jusques alors estoit peu de chose pour le recompenser des services qu'il en avoit receus, & qu'il vouloit faire bien davantage pour le rendre heureux. Agrippa luy répondit qu'il l'avoit toujours servi pour l'amour de luy-mesme, & non dans la veue d'aucune recompense; qu'il reconnoissoit neanmoins en avoir receu une tres-grande; & que si les biens qu'il luy avoit faits estoient peu de chose pour sa liberalité royale, ils estoient au dessus de tout ce qu'il eust jamais osé esperer. Caius le pressa encore davantage de luy dire en quoy il pourroit le plus l'obliger: & alors Agrippa croyant ne pouvoir trouver une occasion plus favorable, luy répondit: Vous m'avez comblé, Seigneur, de tant de grandeurs & de richesses, que je ne puis rien desirer au delà. Mais vous pouvez m'accorder une grace qui attirera sur vous les benedictions du ciel, & qui fera voir plus que toute autre, qu'il n'y a rien que je ne puisse obtenir de vostre bonté: C'est de vouloir bien ne plus songer à mettre vostre statue dans le Temple de Jerusalem.

Jos.ant.l.18.c.11.p.642.643.

′ Caius qui l'aimoit & estoit tres-satisfait de luy, eut p.643 a.b.c.

honte de luy refuser une chose qu'il l'avoit obligé si publiquement de luy demander. Il ne pouvoit pas aussi ne point estimer le desinteressement d'un prince, qui pouvant esperer une augmentation considerable de revenus ou de terres, n'avoit songé qu'à procurer l'avantage de sa nation, en exposant mesme toute sa fortune, si l'Empereur n'eust pas agréé sa demande. Ainsi Caius naturellement leger & inconstant, ' fit écrire à Petrone qu'il le louoit du soin qu'il avoit eu d'assembler une armée pour executer ses ordres ; Que si sa statue estoit placée dans le Temple de Jerusalem, il n'avoit qu'à l'y laisser ; Que si, « disoit-il, elle n'y est pas encore, ne vous en mettez plus « en peine, mais renvoyez les troupes en leurs quartiers, « & executez les autres ordres que je vous avois donnez « auparavant. Car j'ay changé de dessein pour cette statue « en faveur d'Agrippa à qui je ne puis rien refuser. «

c.d|Phil.p.1038. b.

Phil.p.1038.c.d.

' Mais comme s'il eust eu peur de faire aux Juifs une faveur entiere, il ajouta que si on vouloit luy consacrer un temple, une image, ou une statue dans quelque lieu que ce fust hors Jerusalem, & que quelqu'un fust assez hardi pour s'y opposer, il vouloit qu'on le punist aussitost, ou qu'on le luy envoyast. C'estoit revoquer la grace qu'il accordoit, & ouvrir la porte à la sedition & à la guerre. Car il estoit comme impossible que les peuples voisins, moins pour honorer Caius que pour faire depit aux Juifs, ne remplissent tout le pays d'autels & de statues ; ce que les Juifs n'auroient jamais pu souffrir : & Caius pour les punir, auroit aussi-tost ordonné de nouveau qu'on mist sa statue dans le Temple. Mais Dieu qui est le maistre de toutes choses, ne permit point qu'aucun des peuples voisins fist ce qu'il sembloit que tous devoient faire.

p.1039.b.
Jos.p.643.c.
Tac.hi.l.5.c.9.p. 113.
a Phil.p.1038. 1039.

[Cependant les Juifs se trouvoient toujours au mesme peril.] ' Car Caius soit par sa legereté ordinaire, ' soit qu'on luy eust dit que les Juifs avoient esté sur le point de se revolter à cause de sa statue, ' comme l'a depuis écrit Tacite ; a se repentit bien-tost de la grace qu'il leur avoit faite : & au lieu de la statue qu'on avoit commencée à Sidon, il en fit faire une autre à Rome de cuivre doré, extremement grande, dans le dessein de la faire porter secrettement avec luy quand il iroit en Egypte

pte [au commencement de l'année suivante,] & de la faire placer sans bruit dans le Temple de Jerusalem avant que les Juifs en sceussent rien, [ce qui n'eust pas manqué de soulever toute cette nation.] ' Aussi Joseph dit qu'elle alloit certainement perir, si Dieu n'eust promtement osté la vie à Caius. Jos.ant.l.19.c.1. p.653.c.

V. la Note 2. ' Il écrivit mesme [" vers le mois de decembre] à Petrone, que puis qu'il avoit eu moins d'égard à ses volontez, qu'aux presens qu'il avoit receus des Juifs, il luy ordonnoit de se juger luy-mesme, & de se traiter comme le meritoit un homme qui devoit servir d'exemple du respect qu'il faut rendre aux ordres de son souverain. C'estoit luy commander de se donner luy-mesme la mort. Mais [Dieu qui ne veut pas laisser sans recompense le moindre bien que font les hommes,] prit soin de sa conservation. Car ceux qui portoient cette lettre de Caius furent trois mois sur la mer; & quand ils arriverent, il y avoit déja " prés d'un mois que Petrone avoit receu nouvelle de la mort de Caius, [arrivée le 24. janvier suivant. Ainsi il ne receut l'ordre de sa mort, que pour voir de quel peril Dieu l'avoit tiré.] l.18.c.11.p.643. 644|b.Jud.l.2.c. 17.p.792.b. 27.jours.

ARTICLE XXIII.

Quel estoit Philon: Il demande justice à Caius pour les Juifs d'Alexandrie.

[PHILON de qui nous avons appris les particularitez les plus certaines de cette histoire,] ' & qui estoit à Rome en ce temps-là mesme, ' estoit un Juif d'Alexandrie, de la race sacerdotale, [a] des plus illustres familles de toute la ville, [b] frere d'Alexandre Lysimaque, Alabarque [c] ou chef de ce grand nombre de Juifs qui y demeuroient. [d] Joseph l'appelle un homme illustre en toutes choses. [Les ouvrages qu'il composa, dont nous pourrons parler dans la suite,] [e] l'ont rendu celebre parmi les personnes habiles Chrétiennes & payennes. Ils font voir avec quel soin & quel travail il avoit étudié les livres sacrez qui faisoient la science des Juifs. Il se rendit encore tres-celebre tant dans les lettres humaines que dans la philosophie. Car on pretend qu'il surpassa tous ceux de son temps dans la

Phil.leg.p.1020. Hier.v.ill.c.11. p.270.c. a Eus.l.2.c.4.p. 43.a. b Jos.ant.l.18.c. 10.p.639.d|19. c.4.p.673.c. c Eus.n.p.27.2. a.b. d Jos.p.639.d. e Eus.l.2.c.4.p. 43.a.

Hier.v.ill.c.11. p.271.2| Phot. cod.105.p.277. f. Hier.ep.84.t.2. p.327.a.

connoissance des dogmes de Platon & de Pythagore, ausquels il s'estoit attaché: ' & il avoit tant de rapport avec Platon pour l'éloquence aussi bien que pour les sentimens, qu'on disoit ordinairement à Alexandrie, Ou Platon imite Philon, ou Philon imite Platon: ' & " les habiles l'appelloient un second ou un autre Platon, & le Platon Juif. « critici.

Phil. leg.p.1018. c. a p.1019.c|1043. c. b Jos.ant.l.18.c. 10.p.639.c.d. c Phil.p.1020.a. d p.1019 d. e Jos.p.639.c.d.

' Il estoit agé [a] lors qu'il vint à Rome en ce temps-ci, ayant esté deputé par les Juifs [b] d'Alexandrie [c] pour maintenir le droit de bourgeoisie qu'ils pretendoient dans cette ville, [d] & pour les Oratoires [qu'on leur y avoit ostez. Car leur persecution n'estoit pas finie avec l'autorité de Flaccus.] [e] La sedition continuoit toujours dans la ville, & il fallut que les uns & les autres envoyassent des deputez à Caius. Apion fut chef de ceux d'Alexandrie, & Philon des Juifs, ' qui estoient au nombre de cinq [1].

Phil.p.1043.c. p.1019.c.

' Ceux-ci firent leur voyage par mer au milieu de l'hiver [vers le commencement de l'an 40.] avec les incommoditez & les dangers ordinaires de la saison, mais qui n'estoient que l'image de ce qu'ils avoient à souffrir sur terre. [Ils eurent ordre sans doute d'attendre Caius à Rome jusqu'à son retour des Gaules, qui ne fut que le 31. d'aoust.] ' Ils luy envoyerent cependant par le Roy Agrippa, " qui se rencontra à Rome pour aller en Syrie, un memoire assez ample des maux qu'ils avoient soufferts, & des graces qu'ils esperoient recevoir de la justice de l'Empereur. p.1018.a. V. la Note 8.

[Quand Caius fut revenu, & peut-estre mesme avant qu'il fust rentré à Rome,] ' les deputez des Alexandrins gagnerent secrettement, à ce qu'on crut, Helicon grand Chambellan, ' qui comme nous avons dit, estoit Egyptien, ' luy donnerent de l'argent, & promirent de luy faire de grands honneurs quand Caius viendroit à Alexandrie. ' Les Juifs ayant sceu enfin le tort que leur faisoit cet homme par ses railleries meslées d'accusations atroces, tascherent de le gagner à leur tour: mais ils ne purent pas seulement trouver le moindre accés auprés de luy.

p.1017.a. p.1021.e. p.1017.a.b. c.e.

' Ainsi ils resolurent de s'adresser directement à l'Empereur, & de luy presenter un memoire, qui n'estoit que

p.1018.a.

Jos.p.639.e.

1. Joseph dit qu'on en deputa trois de chaque costé. [On pouvoit en avoir depuis envoyé deux autres.]

l'abregé de celuy qu'ils luy avoient envoyé un peu auparavant par Agrippa. 'Ils le luy presenterent dans le champ [de Mars] auprés du Tibre, lors qu'il sortoit des jardins de sa mere; & il les receut avec un visage riant & ouvert, les salua fort civilement, témoigna par un geste de la main qu'il les aimoit, & leur fit dire par un nommé Homile commis pour les deputations, qu'il les écouteroit luy-mesme à son premier loisir; 'ce qu'il ne promit à aucun des autres deputez qui estoient là de tous les endroits de la terre. b. c.

'Un accueil si favorable faisoit croire à tout le monde que les Juifs avoient déja gagné leur cause. Mais Philon, que l'age & la science rendoient plus sage & plus défiant que les autres, craignoit la suite d'une si belle apparence. Et ne voyant point de raisons pourquoy Caius les dust preferer à tant d'autres, il apprehendoit qu'il n'eust esté gagné par les Alexandrins, & qu'il ne promist de les entendre que pour leur faire perdre promtement leur cause. c.

'Cependant Caius s'en alla voir les palais magnifiques qu'il avoit sur le bord de la mer. Les Juifs qui s'attendoient à toute heure d'estre appellez à l'audience, furent obligez de quitter Rome pour le suivre: & ce fut dans ce temps-là qu'ils apprirent à Pouzoles le danger où ils estoient, non pas de perdre le droit de citoyens d'Alexandrie, mais de voir la ruine entiere de leur religion par l'ordre que Caius avoit donné de mettre sa statue dans leur temple. c|1019.

'Il n'y avoit guere d'apparence aprés cela de vouloir poursuivre les droits particuliers des Juifs d'Alexandrie, & encore moins d'esperer pouvoir obtenir sur cela aucune justice de Caius. De sorte que Philon & ses collegues s'en fussent retournez, s'ils eussent cru le pouvoir faire avec honneur, & sans manquer à ce qu'ils devoient à » ceux qui les avoient deputez. Les ames genereuses, dit » Philon mesme sur cela, ne perdent jamais l'esperance: & » ceux qui ne se contentent pas de lire nos loix en pas- » sant, y trouvent toujours des sujets de confiance & de » consolation. Peut-estre que cette tempeste n'est, disoit- » il, que pour éprouver si nous aimons vraiement la vertu, » & si nous sommes disposez à supporter constamment les p.1019.1020.

afflictions. Tous les secours humains nous manquent : ne nous en inquietons point, & que rien ne puisse ébranler l'esperance que nous devons avoir en Dieu, qui a si souvent tiré nostre nation des perils qui paroissoient estre
p.1019.c. sans ressource. ' Que s'il faut mourir, c'est vivre glorieusement que de mourir pour la conservation de nos loix.

ARTICLE XXIV.

De l'audiance donnée par Caius aux Juifs & aux Grecs d'Alexandrie.

[LA tempeste qui menaçoit tous les Juifs au sujet de la statue de Caius, passa en effet en peu de temps,
p.1040.c. comme nous avons vû,] ' & Philon eut son audiance auprés de la ville, dans les maisons de plaisance qui portoient le nom de Mæcenas, & de Lamia, à qui elles avoient appartenu autrefois, & où Caius estoit depuis
p.1040.1041. quatre jours. ' Caius au lieu d'assembler des personnes habiles, & de prendre les autres precautions necessaires pour examiner un droit qu'on disputoit aux Juifs aprés 400. ans de jouissance, se fit ouvrir toutes les chambres de ces deux palais, pour les voir l'une aprés l'autre. Au milieu de cette occupation il fit entrer les Juifs, qui aprés l'avoir salué avec tout le respect possible, furent receus de luy d'une maniere qui leur fit tout d'abord desesperer du succés de leur affaire, & de leur vie mesme. Car il leur dit en montrant les dents, & avec un ris amer : Vous estes donc ces ennemis des dieux, qui ne voulez pas me reconnoistre pour dieu, quoique tous les autres le fassent, & qui aimez mieux en adorer un que vous ne sauriez seulement nommer : & en mesme temps étendant les mains vers le ciel, il profera un blaspheme que l'histoire n'a pas osé rapporter.

p.1041.b. ' Les deputez des Alexandrins qui estoient aussi presens, crurent dés ce premier compliment que leur cause estoit gagnée. Ils en témoignoient tout ouvertement leur joie, & donnoient à Caius tous les noms de leurs dieux ; dequoy il fut fort satisfait : & pour achever tout à fait de l'irriter contre les Juifs, Isidore qui estoit un dangereux
in Flac.p.984-986. calomniateur, [& apparemment] ' ce perturbateur de l'E-

gypte, ' qui aprés avoir trompé Flaccus pour l'engager à persecuter les Juifs, ' avoit esté son accusateur devant Caius: p.968.a. p.983.b.
» ' Cet Isidore, dis-je, s'adressant à l'Empereur : Vous de- leg.p.1041.c.d.
» testeriez, Seigneur, encore davantage ces gens-ci, & tou- e.
» te leur nation, si vous saviez l'aversion qu'ils ont pour
» vous. Car ils ont esté les seuls qui n'ayent point sacrifié
» pour vostre santé, lors que tous les peuples le faisoient.
A ces mots les Juifs s'écrierent tous ensemble que c'estoit une pure calomnie; Qu'ils avoient offert trois fois pour sa prosperité les sacrifices les plus solennels qui fussent
» dans leur religion. Soit, dit Caius; vous avez sacrifié: je
» le veux bien. Mais ç'a esté à un autre: & quel honneur
» en ay-je receu, puis que vous ne m'avez pas sacrifié?
» L'horreur de ces paroles nous fit trembler, dit Philon,
» jusques dans les entrailles, & parut mesme sur nostre
» visage. Et Caius cependant couroit tous ses logemens, voyoit les appartemens des hommes & ceux des femmes, visitoit le haut & le bas, disoit ce qu'il y trouvoit à redire, marquoit les changemens & les enrichissemens qu'il vouloit qu'on y fist : & il falloit que les Juifs allassent par tout aprés luy, raillez [de tout le monde,] & moquez par leurs adversaires, qui les outrageoient avec de piquantes railleries, comme eussent pu faire des bouffons sur un theatre. Et en effet ce qui se passoit alors ressembloit mieux à une farce, qu'à un jugement serieux.

' Aprés que Caius eut donné ses ordres touchant ses bastimens, il revint aux Juifs, & leur fit cette grave & importante demande, Pourquoy ils ne mangeoient point de pourceau : surquoy les assistans les uns par flaterie, les autres parce qu'ils se plaisoient à ce divertissement, se mirent à rire si demesurément, que quelques officiers témoignerent que c'estoit blesser le respect qu'on devoit à la majesté du Prince. Les Juifs pour satisfaire à la demande de Caius, representerent que chaque nation avoit ses loix particulieres, & qu'il y avoit aussi bien des choses dont leurs adversaires ne mangeoient pas : surquoy quelqu'un ayant dit que beaucoup de personnes ne man- p.1041.a.b.c.
» geoient pas mesme d'agneau; Ils ont raison, dit Caius en
» riant, car la chair n'en a pas de goust.

' Aprés toutes ces railleries qui lassoient la patience des c.d.
Juifs, enfin il leur demanda tout d'un coup surquoy ils

fondoient leur droit de bourgeoisie. Ils commencerent à deduire leurs raisons : mais luy, voyant que les premieres estoient assez bonnes, n'attendit pas qu'on luy en alleguast d'autres encore plus fortes. Il rompit le discours pour aller en courant dans une grande salle ; dont aprés avoir fait le tour, il ordonna qu'on mist aux fenestres une espece de pierre transparente semblable au verre le plus clair, & qui laissant passer la lumiere du soleil, en arreste la chaleur, & empesche le vent d'entrer. Au sortir delà il demanda aux Juifs avec un air un peu plus moderé, s'ils avoient encore quelque chose à dire : & comme ils commençoient à parler, il les quitta encore pour aller dans une autre salle, où il avoit fait mettre divers originaux de la main des plus excellens peintres.

d.e. 'Les Juifs ne voyant aucune apparence de faire comprendre leurs raisons parmi tant d'interruptions & de troubles, & n'ayant plus l'esprit capable de penser à ce qu'ils avoient à dire, eurent recours au veritable Dieu, & le prierent d'arrester la fureur de ce dieu pretendu. Dieu eut pitié d'eux, & au lieu qu'ils n'attendoient rien moins que la mort, Caius les congedia en disant : Ces gens-là ne me « semblent pas si méchans, qu'ils sont malheureux & insensez « de ne pas croire que je sois dieu. «

[Voila comment se passa cette audiance, où Philon a depeint admirablement le genie leger, inquiet, & turbulent de Caius, pour ne rien dire de son horrible impieté.]

p.1043. 'Les Juifs se trouverent heureux d'en estre sortis la vie sauve. Car pour leur affaire, ils ne pouvoient rien esperer d'un prince qui ne s'en estoit point instruit, & qui se declaroit si ouvertement leur ennemi à cause de sa pretendue divinité, que ceux qui avoient auparavant esté pour eux, leur refusoient leur secours, & évitoient mesme de leur parler, de peur de s'attirer sa disgrace.

Jos.ant. l.18.c. 10.p.639.d.e. 'Joseph semble marquer une autre audiance, dans laquelle Apion ayant fort invectivé contre l'opiniastreté des Juifs, qui seuls ne vouloient pas reconnoistre la divinité de Caius ; lors que Philon voulut se mettre en état de luy répondre, Caius tout en colere luy imposa silence, & le fit chasser honteusement, avec menaces d'un traitement encore plus fascheux. Surquoy Philon dit aux Juifs qui l'accompagnoient ; Prenons courage, mes amis ; «

p. a 1 Car Caius en se declarant contre nous, met Dieu de nostre costé. [Philon ni Joseph ne disent point quel jugement Caius rendit.] ' On voit seulement qu'il tint toujours les Juifs dans l'oppression, & que tant qu'il regna ils furent exposez à la violence des Alexandrins. ' Philon fut mesme en danger de perdre la vie dans sa legation, comme Eusebe le cite de ses écrits : ' & Caius fit mettre en prison Alexandre Lysimaque [son frere] Alabarque [des Juifs d'Alexandrie.]

l.19.c.4.p.673. f.g|674.b.c.
Eus.l.2.c.5.p.43. c.
Jos. l. 19. c. 4. p.673.c.

ARTICLE XXV.

Des écrits de Philon.

' PHILON écrivit en cinq livres, selon Eusebe, les maux que les Juifs souffrirent sous Caius : a & comme il y mesloit aussi les vices & les impietez de ce prince, ' il les intitula par ironie, *Des vertus*. b Eusebe met pour le premier celuy que nous avons encore, intitulé, *Des vertus*, ou *Legation à Caius*, c & il semble en effet luy donner le titre de Legation : ' Photius l'appelle *Caius blasmé*. d Eusebe met pour le second celuy où il representoit les maux extremes que les Juifs avoient soufferts à Alexandrie. [C'est sans doute celuy que nous avons encore, intitulé *Contre Flaccus*.] ' Photius qui l'appelle *Flaccus blasmé*, le met aussi aprés le precedent : [v ce qui n'empesche pas qu'il n'ait pû estre écrit le premier.]

Eus.l.2.c.5.p.43. b.
a b|c.18.p.59.b.
c.6.p.45.a|c.18. p.59.b.
b c.5.6.p.44.45.
c c.5.p.44.a.
Phot.c.105.p. 277.
d Eus.l.2.c.6.p. 45.a.
Phot. c.105. p. 277.m.
NOTE 12.

' Les trois autres parties de cet ouvrage ont esté perdues [il y a déja plusieurs siecles. Car Photius n'avoit veu sur cette matiere, que les deux livres contre Caius & contre Flaccus que nous avons encore.] ' Il y trouve plus de beauté & de force d'éloquence que dans les autres ouvrages du mesme auteur. ' Et aussi on dit que Philon ayant lû sous Claude en plein Senat les écrits qu'il avoit faits contre l'impieté de Caius, ils y furent si estimez, qu'on les fit mettre dans la bibliotheque [publique.] ' Il paroist s'adresser à l'Empereur [Claude] dans le livre contre Flaccus.

Voss.hi.g.l.2.c. 7.p.191.
Phot. c.105.p. 277.m.
Eus.l.2.c.18.p. 59.b.
Phil.p.979.d.

[Il est assez étrange que S. Jerome n'ait point parlé

1. *ou bien*, Caius paroist nostre ennemi, & est veritablement le sien, *en attirant sur luy la colere & la vengeance de Dieu*. Eus.n.p.27.1.2.

de ces livres dans son catalogue, quoiqu'il y parle de
Euſ.l.2.c.18.p.58.a. beaucoup d'autres ouvrages de Philon.] ' Car comme cet
auteur avoit une grande facilité à écrire, & une gran-
p.58.59|Hier.v.ill.c.11.p.270.271. de abondance de pensées, ' il composa un grand nombre
d'ouvrages, tant sur l'Ecriture, que sur divers autres su-
jets, dont Eusebe & S. Jerome ont fait la liste, [& qui se
Euſ.l.2.c.18.p.58.a. sont conservez en partie jusques à nous.] ' Eusebe loue
la sublimité des pensées & des veues qu'il a eues sur l'E-
Orig.gr.in Matt.p.369.b. criture, ' & Origene dit qu'une grande partie des écrits
qu'il a faits sur la loy de Moyse, sont estimez mesme par
Phot.c.105.p.277.m. les personnes intelligentes. ' Au contraire Photius se plaint
qu'il force d'ordinaire la lettre pour y trouver des sens
allegoriques. Il croit que c'est de luy qu'est venu dans
l'Eglise la maniere d'expliquer l'Ecriture par allegorie,
[quoiqu'assurement les Chrétiens ayent plutost suivi en
cela l'exemple de S. Paul que d'un étranger.]

m. ' Photius remarque encore que Philon suit quelquefois
Phil.leg.p.1003-1008. des sentimens contraires à la religion des Juifs. ' Et assu-
rément il parle trop honorablement des folies du paga-
p.1013.1014. nisme. ' Il ne condanne point les honneurs superstitieux
que l'on rendoit à Auguste.

[Nous pourrons parler en un autre endroit des écrits
où on pretend qu'il a loué la vertu des Chrétiens d'A- V.S.Marc.
Euſ.l.2.c.18.p.59.a|Hier.nom.heb.t.3.p.299.a. lexandrie.] ' On luy a attribué les interpretations [gre-
ques] des noms propres qui sont dans le Pentateuque &
dans les Prophetes; & S. Jerome le cite d'Origene : [ce
Phil.in Flacc.p.970.d. qui seroit une preuve qu'il savoit l'hebreu.] ' Car pour
le syriaque il en parle comme ne le sachant pas.

Voſſ.h.g.l.2.c.7.p.191.192. ' Quelques-uns luy ont aussi attribué une histoire lati-
ne, qui comprend ce qui s'est fait depuis le commence-
ment du monde jusqu'au regne de Saül. Mais on ne croit
point que cet ouvrage soit de luy, parce qu'il n'a rien
qui en soit digne, & qu'il est contraire à l'Ecriture en
beaucoup de choses.

Euſ.l.2 c.17.p.53.d. ' On dit que Philon connut S. Pierre à Rome sous
a Hier.v.ill.c.11.p.270.d. Claude, qu'il luy parla, [a] & qu'il fit amitié avec luy.
b Phot.c.105.p.277.m. ' Photius dit mesme une chose [que nous ne trouvons pas
dans les anciens] qui est qu'il embrassa depuis la reli-
gion Chrétienne, mais qu'il la quitta pour quelque mé-
contentement. [Mais soit qu'un homme en qui il paroist
tant de lumiere d'esprit, tant de science, tant d'applica-
tion

tion à l'étude de l'Ecriture, tant de courage; qui avoit la connoissance & l'amitié du premier Apostre, & qui témoigne par tout aimer & honorer la vertu; soit, dis-je, qu'un tel homme n'ait jamais esté Chrétien, soit qu'il ait cessé de l'estre, c'est une marque illustre que l'Esprit souffle où il luy plaist, & que la grace choisit ceux qui sont dans son ordre secret & impenetrable, & non ceux qui semblent les plus disposez à la recevoir.]

ARTICLE XXVI.

D'Apion le grammairien.

APION [ou Appion] deputé par les Alexandrins contre Philon, [a] se rendit aussi fort celebre par ses ouvrages. [b] Il estoit Egyptien, né à Oasis à l'extremité de l'Egypte, [c] quoique d'autres aient dit qu'il estoit de Candie. [d] Mais ayant obtenu le droit de bourgeoisie à Alexandrie, il se fit passer pour Alexandrin: [e] & S. Jerome l'appelle ainsi.

Jos. ant. l. 18 c. 10. p. 639. c. d.
a Eus. præp. l. 10. c. 11. p. 493. d | A. Gel. l. 5. c. 14. p. 146.
b Jos. in Ap. l. 2. p. 1062. d.
c Suid α. p. 356. a.
d Jos. p. 1062. e. f.
e Hier. v. ill. c. 13. p. 271. b | ep. 84. p. 327. a.

[f] On luy donne quelquefois le surnom de Pleistonique, [qui signifie illustre par beaucoup de victoires;] [g] mais non à cause de son pere, [h] comme Suidas paroist l'avoir cru: [i] car son pere s'appelloit Pisidoine. [l] Suidas luy donne encore le surnom de [1] Mocthe.

V. S. Marc. 3.

[m] Il estoit grammairien [de profession,] comme l'on appelloit alors ceux qui estoient habiles dans les lettres humaines, & dans la science de l'antiquité. [n] C'est pourquoy on luy donne souvent ce titre: [o] & Jule Africain l'appelle "le plus curieux de tous les Grammairiens, & celuy qui avoit fait de plus grandes recherches. [p] Il avoit esté élevé par Didyme, [q] celebre grammairien d'Alexandrie, [r] & instruit encore par Apollone, & un Euphranor. Il professa à Rome sous Tibere & sous Claude. [s] C'estoit un homme de grande litterature, & qui possedoit extremement l'histoire greque. [t] Il avoit aussi un style gay & facile: [u] mais il aimoit trop à faire paroistre son érudition, & on le soupçonnoit d'amplifier un peu pour cela les choses qu'il disoit avoir ouies ou lues. [x] Il [2] se van-

περιεργό-τατος.

2.

f A. Gell. l. 5. c. 14. p. 146 | l. 6. c. 8. p. 165 | Plin. l. 37. c. 5. p. 889. f | Cle. str. 1.
g Voss. hi. g. l. 2. c. 7. p. 190.
h Suid α. p. 355. f.
i Eus. præp. l. 10. c. 10. p. 490 b | Just. ad Gr. p. 9. c.
l Suid. α. p. 355. f.
m Jos. in Ap. l. 2. p. 1061. c.
n A. Gel. p. 146. 165 | Plin | Senec | Hier.
o Eus. præp. l. 10. c. 10. p. 490. b.
p Suid. α. p. 356. a.
q δ. p. 716. f.
r α. p. 356. a.
s A. Gel. p. 146.
t p. 165.
u p. 146.
x Plin. in Præf.

1. μόχθον, peut-estre pour μοχθηρόν, *laborieux*, ou *importun*.
2. Je n'entens point ce que Pline le naturaliste dit de luy dans sa preface: *Hunc Tiberius Cæsar cymbalum mundi vocabat, cùm publicæ famæ tympanum potiùs videri posset.*

toit d'immortaliser ceux à qui il adressoit ses ouvrages.

Sen. ep.88.p. 170.c.d. ' Seneque dit qu'il visita toute la Grece sous Caius, receu par tout comme un second Homere; & se moque en mesme temps de son erudition pretendue dans des bagatelles de grammaire.

A. Gel. p.146| Plin.l.37.c.5.p. 889.f. ' Ce qu'on cite de luy, c'est son histoire d'Egypte, où il renfermoit presque tout ce qui se disoit ou se voyoit de memorable dans cette province. Et il paroist par ce qu'on en cite, qu'il y faisoit mesme entrer diverses choses qui n'avoient point de rapport à l'Egypte. On cite jusqu'au cinquiéme livre de cet ouvrage : ' & il n'y en avoit pas davantage. [a] Suidas dit qu'il composa encore d'autres écrits.

Eus.præp.l.10. c.11 p.490.d. a Suid α.p.356. a.

Jos.in Ap.l.2.p. 1062.f. ' Comme tous les Alexandrins estoient ennemis des Juifs, il ne faut pas s'estonner des calomnies qu'Apion écrivit contr'eux, [& que Joseph a esté obligé de refuter dans le second livre d'un ouvrage qui est intitulé tout entier *Contre Apion*, quoiqu'il en employe la premiere & la derniere partie contre d'autres.] ' Il dit que la pluspart de ce qu'Apion écrivoit contre les Juifs, n'estoit que des railleries assez froides, & dignes d'un homme tel qu'Apion, d'un esprit bas, dereglé dans ses mœurs, & qui n'avoit jamais travaillé qu'à s'acquerir une vaine estime parmi les ignorans.

p.1060.b.

[Il avoit assez sujet de parler des Juifs dans son histoire d'Egypte.] ' Et en effet il y parloit de Moyse dans le troisiéme & ' le quatriéme livre. [b] Mais outre cela il avoit fait un ouvrage en particulier contre les Juifs [où] [c] il avoit ramassé toutes les calomnies qu'il avoit à dire contre cette nation. [d] Joseph le refuta aprés avoir écrit ses Antiquitez des Juifs, [c'est à dire aprés l'an 93.]

p.1061.a. Eus.præp.l.10.c. 10.p.490 b| Just. ad Gr.p.9.10. b ibid| Hier.v.ill. c.13.p 272.c. c Jos.in Ap.l.2. p.1069.g. d l.1.p.1033.a. e l.2.p.1069.c.d.

[e] Apion estoit mort alors d'une maniere digne des blasphemes qu'il avoit écrits [contre le Dieu veritable.] Car luy qui s'estoit raillé de la Circoncision, fut obligé de se faire circoncire à cause d'une ulcere qu'il avoit en ces parties; & ce remede n'ayant pu guerir son mal, il mourut enfin tout pourri, & dans des douleurs extremes.

A. Gel.l.5.c.14. p.146-148. ' L'histoire d'un esclave nommé Androcle, qui fut nourri trois ans par un lion qu'il avoit gueri d'une plaie, & reconnu ensuite par le mesme lion à la veue de toute la ville de Rome, lors qu'il estoit exposé aux bestes, doit

estre arrivée vers ce temps-ci, puis qu'Apion de qui Gelle la cite, assuroit qu'il l'avoit veue de ses yeux. L'esclave en eut la vie & la liberté, avec le lion mesme.

ARTICLE XXVII.

Histoire d'Anilée: Massacre des Juifs dans la Babylone & la Mesopotamie.

[LA main de Dieu qui commençoit à se faire sentir aux Juifs qui estoient dans les provinces de l'Empire Romain, s'étendit aussi sur ceux qui estoient en grand nombre dans la Mesopotamie & la Babylone.] ' Joseph en rapporte amplement l'histoire, dont il suffit de toucher un mot. ' Deux freres Juifs nommez Asinée & Anilée, ayant pris les armes, parce qu'un maistre tisseran dont ils estoient apprentifs, les avoit maltraitez, se saisirent des marais & des pasturages que forme l'Euphrate dans l'endroit où il se divise en plusieurs branches, & s'y fortifierent tellement, qu'ils devinrent redoutables à toute la puissance des Parthes. ' Ils mirent en fuite le gouverneur de la Babylone, lors qu'il pensoit les surprendre avec une armée; ' & Artabane qui regnoit [depuis l'an 16. de JESUS-CHRIST,] aima mieux rechercher leur amitié, que venger l'affront qu'ils faisoient à sa couronne. Jos.l.18.c 12.p. 644-650. p.644.645. p.645. p.645.646.

' Ainsi ils vécurent paisibles & glorieux durant quinze ans, ' jusqu'à ce qu'Anilée devenu passionné de la femme d'un Seigneur Parthe gouverneur de la province, fit la guerre à ce Seigneur, le défit, le tua, & ensuite épousa sa femme. Cette femme avoit apporté ses idoles avec elle, & continuoit à les adorer; ce qui faisant murmurer tous les Juifs, Asinée qui avoit long-temps dissimulé la faute de son frere, fut obligé de luy en parler, & de luy dire qu'il devoit repudier cette femme idolatre. La passion d'Anilée fut plus forte sur son esprit que les remontrances de son frere: & sa femme apprehendant la suite de ce soulevement general des Juifs contre elle, empoisonna Asinée. p.647.2. p.647.648.

' Anilée fit ensuite des courses sur les terres de Mithridate gendre du Roy Artabane, & Mithridate ayant assemblé une armée, fut surpris, défait, & amené luy- p.648.649.

mesme prisonnier par Anilée, qui aprés l'avoir traité tres-indignement, ne laissa pas de le renvoyer. Mithridate animé principalement par les reproches de sa femme, rassembla encore des troupes. Anilée quitta ses marais pour se venir combattre : mais il fût défait. Il ne laissa pas de retrouver assez de monde pour se maintenir, jusqu'à ce que les Babyloniens, qui avoient reconnu le pays en luy envoyant des deputez pour traiter de quelque accord, fondirent sur luy durant la nuit, & le tuerent.

p.649.e.f. ' Les Juifs de la Babylone n'avoient point eu de part aux pillages que ces deux freres avoient faits dans le pays. Les Babyloniens ne laisserent point de leur en vouloir faire porter la peine; de sorte que n'estant pas assez forts pour
f. leur resister, ils se retirerent à Seleucie. ' Cette ville puissante estoit toujours divisée en factions, soit entre les
Tac.an.l.6.c.42. p.148. Grecs & les Syriens qui l'habitoient, ' soit entre le Senat & le peuple. [Et peut-estre que le Senat estoit particu-
Jos.p.649.g. lierement composé de Grecs.] ' Les Grecs avoient jusques alors esté les plus forts. Mais les Juifs s'estant joints aux Syriens, demeurerent les maistres; jusqu'à ce qu'au
p.650.a.b. bout de six ans, ' les Grecs qui s'estoient réunis avec les Syriens, se jetterent tous ensemble sur les Juifs, & en tuerent plus de cinquante mille. Ceux qui purent échaper se retirerent à Ctesiphon, pour y estre en sureté sous la protection du Roy des Parthes, qui y venoit tous les
c. ans passer l'hyver. ' Tous les autres Syriens déclarerent
p.644.c. la guerre aux Juifs aussi bien que ceux de Seleucie, ' de sorte qu'il se fit un carnage des Juifs dans la Mesopotamie & la Babylone plus grand que tout ce qui se voit
p.650.c. dans l'histoire : ' & ils furent enfin contraints de quitter presque tous le pays, & de se renfermer dans les villes de Nisibe & de Neerda, les plus fortes de la Mesopotamie.

p.644.d.e. ' Les Juifs avoient accoutumé d'amasser dans ces deux villes le didragme que chacun d'eux devoit payer pour le Temple, & les autres choses qu'ils vouloient consacrer à Dieu. Ils apportoient ensuite de temps en temps cet argent à Jerusalem, & y venoient pour cela en grandes troupes, de peur d'estre volez par les Parthes. ' On mar-
Capel.h.Ap.p. 114. que que la ville de Neerda est celebre parmi les Rabbins, qui y avoient une école.

ARTICLE XXVIII.

Izate Roy de l'Adiabene, & Helene sa mere embrassent le Judaïsme.

[PUISQUE l'histoire d'Anilée nous a engagez à parler de ce qui se passoit dans l'Empire des Parthes, nous y joindrons ce qui regarde Izate Roy de l'Adiabene province de cet Empire sur le Tigre, & d'Helene Reine du mesme pays mere de cet Izate. Joseph en parle fort au long. Nous nous contenterons de l'abreger.] 'Helene estoit tout ensemble sœur & femme de Monobaze Roy de l'Adiabene, [selon la malheureuse coutume de ces pays, qui fut enfin détruite par l'Evangile.] 'Elle en eut deux fils, Monobaze l'aisné, & Izate, que son pere aima plus que tous les enfans qu'il avoit de plusieurs femmes, 'déclarant qu'il le vouloit avoir pour successeur. 'Mais comme cela excitoit la jalousie de tous ses freres contre luy, le pere pour en prevenir les mauvais effets, l'envoya à Abenneric Roy de Carax-Spasen, 'pays sur le Tigre à la teste du golfe Persique.

Jos.ant.l.20.c.2. p.683.g. — p.684.a. — c. — a.b. — Plin.l.6.c.27.p. 129.130.

'Izate rencontra dans ce pays un marchand Juif nommé Ananie, qui luy apprit à luy & aux femmes du Roy Abenneric, à adorer & servir Dieu selon les coutumes des Juifs, dit Joseph.

Jos.p.685.a.

'Au bout de quelque temps Monobaze le pere se voyant prés de mourir, manda Izate, & le fit seigneur d'un pays, que Joseph appelle Ceron, & où il dit que l'on montroit encore les restes de l'Arche de Noé. 'L'Arche s'estoit arrestée sur les montagnes d'Armenie selon l'Ecriture, '& mesme selon les historiens payens que cite Joseph. [Ainsi ce pays de Ceron pouvoit estre dans l'Armenie:] '& il estoit assez éloigné de l'Adiabene.

p.684.c.d. — Genes.8.v.4. — Jos.ant.l.1.c.4. p.10.b.c. — l.20.c.2.p.684. 685.

NOTE 13. [a] Izate s'y en estant allé, Monobaze son pere mourut ["en l'an 38. au plus tard,] & aussi-tost Helene ayant assemblé les Grands, elle les porta à reconnoistre Izate pour Roy comme son pere l'avoit souhaité. En attendant neanmoins qu'il vinst, Helene mesme couronna Monobaze son fils aisné, [dont il faut dire que la moderation estoit bien extraordinaire, & bien reconnue.] Les autres

a Ibid.

freres furent enfermez, de peur qu'ils n'excitassent du trouble; & mesme on vouloit, dit Joseph, les faire mourir, si Helene ne l'eust empesché.

p.685.a. ' Izate averti de la mort de son pere vint en diligence, & Monobaze luy remit le diademe. c. ' Il ne put se resoudre à retenir ses freres en prison; & ne pouvant pas aussi se fier à eux, il les envoya comme en ostage, partie à Artabane Roy des Parthes, p.689.c. ' dont il estoit vassal, a p.685.c. [a] partie à l'Empereur des Romains, [" qui pouvoit alors estre Caius. Monobaze seul demeura auprés de luy.] V. la note 13.

b. ' Il avoit toujours conservé son affection pour le Judaïsme, & il avoit mesme obligé Ananie par ses instances de venir avec luy dans l'Adiabene. Ainsi il fut bien aise d'apprendre que sa mere avoit embrassé la mesme religion à la persuasion d'un autre Juif. d.e.f. ' Voulant donc en faire une profession entiere, il estoit resolu de recevoir la circoncision, si sa mere ne l'en eust empesché, en luy representant que cela pourroit causer du trouble, & soulever ses sujets. Ananie qui craignoit pour luy-mesme qu'on ne l'accusast d'avoir porté le Roy à se faire Juif, appuya la Reine, dit à Izate que l'observation des commandemens de Dieu estoit plus importante que la circoncision, & luy répondit que Dieu excuseroit cette omission, qu'il ne faisoit que par necessité & par la crainte du peuple.

f.g|686. ' Mais quelque temps aprés un Juif de Galilée nommé Eleazar, l'ayant trouvé qui lisoit les livres de Moyse, luy montra qu'il ne pouvoit pas observer les loix des Juifs sans estre circoncis. Izate en fut persuadé, executa la chose aussi-tost, & puis la declara à sa mere & à Ananie. Ils en furent fort surpris dans la crainte des suites que cette action pourroit avoir. Néanmoins elle n'en eut point de fascheuses: p.686.c|688.b. ' & il regna [plusieurs années] avec un bonheur qui le faisoit honorer de tout le monde.

ARTICLE XXIX.

Suite de l'histoire d'Izate : Helene sa mere vient demeurer à Jerusalem.

[COMME tous les hommes veulent estre heureux,] ' le bonheur dont jouissoit Izate depuis qu'il avoit embrassé la religion Judaïque, fit que Monobaze son frere & ses autres parens voulurent aussi se faire Juifs. Cela fit soulever quelques Seigneurs, qui ne pouvant souffrir qu'on abandonnast la religion du pays, exciterent Abia Roy [d'une partie] des Arabes à venir faire la guerre à Izate, promettant d'abandonner leur Prince dans la bataille. Ils le firent, & Izate fut obligé de se retirer dans son camp. Mais le lendemain il défit les Arabes, & reduisit Abia à se tuer luy-mesme de peur d'estre pris. Jos.ant.l.20.c.2.p.688.

' Les mécontens eurent recours à Vologese Roy des Parthes [depuis l'an 50. ou environ,] qui vint avec une puissante armée. Izate mit sa confiance en Dieu, se prosterna à terre, se couvrit la teste de cendres, jeuna avec sa femme & ses enfans. Dieu écouta sa priere, & Vologese receut la nuit mesme la nouvelle d'une incursion de quelques barbares dans ses Etats; ce qui l'obligea de s'en retourner en diligence. ' Car il n'est pas vray que Dieu n'exauce point les pecheurs pour ces sortes de graces temporelles. [Il se plaist à voir les Rois humiliez sous sa puissance, quand mesme ils seroient d'ailleurs ses ennemis, parce qu'il est juste que les Rois s'humilient sous le Roy des Rois:] ' & c'est ainsi qu'en l'an 439. il assista Theodoric Roy Arien, qui se voyant assiegé dans Toulouse, avoit eu recours à luy, & luy fit vaincre les Romains Catholiques, mais enflez de leurs grandes forces. p.688.689. Aug.in ps. Salvian.& alii. V.Valentinien III.

' Joseph dit que Dieu secourut ainsi Izate & ses enfans dans beaucoup de rencontres fascheuses, dont il sembloit qu'il leur fust impossible de se tirer, ' & le rendit heureux devant les hommes, ' pour montrer [avec quelle liberalité] il recompense ceux qui ont recours à luy par une pieté [veritable,] & qui mettent en luy seul leur Jos.p.686.b. p.688.b. p.686.b.

confiance, [puis qu'il ne laisse pas sans recompense une pieté aussi defectueuse qu'estoit celle de ce Prince Juif, en un temps où les Juifs n'estoient déja plus le peuple

Tac.an.12.c.13. 14.p.175. de Dieu.] ' Tacite qui l'appelle Juliate ou Ezate, l'accuse mesme d'avoir agi avec peu de fidelité " dans la guerre que Meherdate fit à Gotarze Roy des Parthes en l'an 49. V.Claude § 22. [Du reste Joseph le represente toujours comme un Prince plein de cœur & de bonté, de mesme que tous les autres qu'il loue.]

Jos.p.689.e.f. ' Il regna ving-quatre ans, [& mourut " en l'an 61. au plustard,] agé de 55. V. la note 13. Il laissa ving-quatre fils; & neanmoins il voulut que Monobaze son frere aisné, qui luy avoit gardé la couronne avec tant de fidelité, fust son

b.Jud.l.6.c.16. p.920.b.c. successeur. ' Il paroist que Monobaze regnoit encore lors

a l. 7.c.36.p. 964.d.e. que Jerusalem fut prise [en l'an 70.] [a] Quelques-uns des enfans & des freres d'Izate se trouverent enfermez dans cette ville lors qu'elle fut assiegée. Tite leur donna la vie, mais les emmena prisonniers pour luy tenir lieu d'os-

ant.l.20.c.2.p. 687.f.g. tages. ' Izate avoit envoyé cinq de ses enfans à Jerusalem avant l'an 48. pour y apprendre les mœurs & la langue du pays.

[Il les y envoya apparemment en la compagnie d'He-

p.686.c.d.e. lene leur grand-mere.] ' Car cette Reine voyant son fils paisible & fleurissant dans son royaume, vint à Jerusalem dans le temps de la grande famine qui arriva vers l'an 44. dans laquelle nous verrons qu'elle se signala

p.689.f.g. beaucoup. ' Elle demeura à Jerusalem jusqu'aprés la mort

b.Jud.l.6.c.16. p.920.c|7.c.13. p.912.f|c.35.p. 964.c. d'Izate; ' & elle y avoit son palais dans la basse ville. [b] Elle y fit faire à trois stades de la ville un mausolée de

b p.913.c|ant.p. 689.g. plusieurs pyramides, [c] dont l'ouvrage estoit si admirable,

c Eus.h.p.32.1. c. que Pausanias, [" qui écrivoit sur la fin du deuxiéme sie- V. M. Agricle.

l.2.c.12.p.50.a| Hier.ep.27.p. 172.c. cle,] l'a remarqué avec celuy de Mausole dans la Carie, [l'une des sept merveilles du monde,] comme les deux &c. plus beaux tombeaux qu'il eust veus. ' Il subsistoit enco-

Jos.ant.l.20.c. 2.p.689.g. re du temps d'Eusebe & de S. Jerome.

' Aprés la mort d'Izate, Helene retourna dans l'Adiabene, & y mourut au bout de quelque temps. Monobaze envoya ses os à Jerusalem avec ceux d'Izate; & les fit enterrer dans le mausolée qu'elle avoit fait faire.

Oros. l.7. c.6. bib.P.t.15.p.210. 2.a. ' Nous ne pouvons pas omettre qu'Orose dit qu'Helene avoit embrassé la foy de JESUS-CHRIST, & il le

dit

dit comme une chose qui ne recevoit pas de difficulté. [Nous souhaiterions qu'il nous en eust donné des preuves.] 'Mais on ne voit point d'où il le peut avoir appris. Car si on l'eust cru communément de son temps, Eusebe [& S. Jerome] l'auroient sans doute remarqué. [Si le Judaïsme que Joseph luy attribue doit s'entendre du Christianisme,] il faut dire sans doute qu'Izate a aussi esté Chrétien. Peut-estre que sa circoncision n'empescheroit pas absolument qu'on ne le crust. [Mais peut-il avoir laissé en mourant vingt-quatre fils, sans les filles, s'il n'a eu plusieurs femmes à la fois? Et c'est ce que la religion Chrétienne n'a jamais souffert.] Bar.44.§

ARTICLE XXX.

Claude donne toute la Judée à Agrippa, & le Royaume de Calcide à Herode son frere; maintient les Juifs à Alexandrie; leur défend à Rome de s'assembler: Esprit & gouvernement d'Agrippa.

L'AN DE JESUS-CHRIST 41.

V. Caius & Claude. [L'EMPEREUR Caius ennemi declaré des Juifs fut tué le 24. janvier de l'an 41. & Claude son oncle regna en sa place. Agrippa dont nous avons déja tant parlé, contribua beaucoup à l'établissement du dernier, mais avec plus d'adresse que de sincerité & de bonne foy.] 'Claude pour reconnoistre ce service, ajouta à ce qu'il possedoit déja, la Judée [qui comprenoit l'Idumée,] avec la Samarie, ensorte qu'il jouissoit de tout ce qu'Herode son ayeul avoit possedé: & outre cela il avoit encore le "royaume de Lysanias, 'que Caius luy avoit donné, [a] c'est à dire l'Abilene & le Mont-Liban. Claude declara au peuple cette donation par un edit plein d'éloges pour Agrippa, & en fit mettre dans le Capitole par les magistrats un acte authentique gravé sur du cuivre. 'Il fit mesme avec luy [un traité solennel confirmé par] des sermens au milieu de la grande place de Rome. Jos.ant.l.19.c.4. p.673.d.e|b.Jud. l.2.c.18.p.793.c| Dio,l.60.p.670. b. C'est le terme de Joseph. Jos.ant.l.18.c.8. p.637.c. a l.19.c.4.p.673. d.e|b.Jud.l.2.c. 18.p.793.c. ant.l.19.c.4.p. 673.e.

'Il accorda encore à sa priere le royaume de Calcide à Herode son frere qui estoit aussi son gendre, ayant épousé sa fille Berenice. [Ce pays de Calcide estoit "au pied du mont Liban du costé de la Syrie.] 'Claude don- f|b.Jud.p.793. c.d|Dio.p.670. b. Note 14. Dio,l.60.p.670. b.

na aussi les honneurs du Consulat à Agrippa, ceux de la Preture à Herode, & à tous deux, dit Dion, le pouvoir d'entrer au Senat, & de luy faire leur remerciement en grec.

Jos.ant.l.19.c.4.p.673.g. ʼLa mort de Caius rendit le courage aux Juifs d'Alexandrie. Ils prirent mesme les armes, & exciterent des seditions dans la ville. [Claude ignora ou excusa cette sedition,] les Juifs ayant pour intercesseurs auprés de luy
ꝗ les Rois Agrippa & Herode, ʼavec Alexandre Lysimaque leur Alabarque [frere de Philon.] Caius, comme nous avons dit, l'avoit fait mettre en prison: mais Claude qui l'aimoit depuis long-temps, luy donna la liberté. &c.

g|674. ʼIl jugea mesme en faveur des Juifs le differend qu'ils avoient avec les autres habitans d'Alexandrie, & declara par un edit public, qu'il envoya en Egypte & en Syrie, qu'ils avoient tout droit de bourgeoisie dans la ville, & pouvoir de se choisir un chef ou Ethnarque aprés la
p.674.d.e.f. mort du precedent. ʼIl envoya encore dans toutes les provinces un autre edit, par lequel il accorda aux Juifs dans toute l'étendue de l'Empire ce qu'il avoit accordé à ceux d'Alexandrie, c'est à dire qu'ils auroient par tout une liberté entiere de vivre selon leurs loix. Mais il leur recommande de se contenter de cette liberté, ʺ sans parler contre la religion des autres peuples. Il ordonne que les villes d'Italie & de tout l'Empire, & les Princes mesmes prendront une copie de ce rescrit, qui demeurera affichée durant un mois. τὰς δεισιδαιμονίας μὴ ἐξουθενίζειν.

[Nonobstant cette inclination que Claude témoigne
Dio,l.60.p.669.a.b. pour les Juifs dans ces rescrits,] ʼDion ne laisse pas d'assurer sur cette année mesme, que comme ils estoient à Rome en trop grand nombre pour en estre encore chassez [comme sous Tibere, il les y laissa, & leur permit de vivre selon leur loy; mais qu'il leur défendit de tenir aucune assemblée. [Nous verrons mesme dans la suite qu'il les chassa tous de Rome.]

Jos.p.673.g|674.d. ʼClaude donna les deux rescrits dont nous venons de parler, à la priere d'Agrippa & d'Herode [qui estoient
c.5.p.674.g. encore à Rome.] ʼAgrippa en partit peu aprés, & s'en vint en diligence en Judée, voir son nouveau royaume,
p.675.a.b. & en regler les affaires. ʼIl y offrit à Dieu des sacrifices d'action de grace, observant exactement tout ce qui

eſt preſerit par la loy ; & ſuſpendit dans le Temple la chaine d'or que Caius luy avoit donnée, pour eſtre un monument illuſtre de l'inſtabilité des choſes humaines, & du pouvoir que Dieu a de rabaiſſer en un moment les plus grands Princes, & de les faire paſſer de la priſon ſur le throne.

' Ce prince témoignoit en toutes choſes beaucoup de zele pour ſa religion, & taſchoit d'en obſerver les loix avec exactitude. Il évitoit toutes ſortes d'impuretez legales, & ne paſſoit point de jour ſans offrir des ſacrifices. [C'eſt pourquoy] il aimoit le ſejour de Jeruſalem, & il y demeura preſque toujours. [Sa mort fit voir neanmoins que toute cette religion n'eſtoit qu'exterieure & vraiement Juive.] ' Il paroiſt meſme que les Juifs zelez trouvoient à redire à pluſieurs de ſes actions, comme aux ſpectacles qu'il faiſoit repreſenter, ' & où il fit une fois perir quatorze cent gladiateurs : ' de ſorte qu'un nommé Simon ayant un jour fait aſſembler le peuple, parla hautement contre luy, & dit qu'on ne le devoit point laiſſer entrer dans le Temple avec ceux qui eſtoient de la race [de Jacob, parce que ſa famille paternelle venoit de l'Idumée.] Agrippa qui eſtoit alors à Ceſarée, en fut averti par le gouverneur qu'il avoit laiſſé à Jeruſalem. Il ſe fit amener Simon, & l'ayant fait aſſeoir auprés de luy dans le theatre où il ſe rencontra alors, il luy demanda avec beaucoup de douceur, s'il ſe paſſoit rien contre la loy dans les ſpectacles qu'on repreſentoit. Simon ne put [ou n'oſa] y trouver rien à reprendre, & luy demanda pardon. Agrippa ſe contenta de cette ſoumiſſion, & le renvoya aprés luy avoir fait meſme quelques preſens.

c. 7. p. 677. g.
p. 678. a. b.
d.
a. b.

' Il témoignoit ainſi en toutes occaſions beaucoup de bonté & de generoſité, ' ſachant que la douceur eſtoit plus digne d'un Roy, & convenoit mieux à un grand prince, que la vengeance & la colere. ' Il n'avoit rien de l'humeur farouche & vindicative d'Herode ſon ayeul, ni de cette bizarrerie, qui faiſoit qu'eſtant prodigue aux étrangers, il refuſoit les moindres graces à ceux de ſa nation. Agrippa au contraire aimoit à faire du bien & à eſtre aimé, eſtoit magnifique & liberal envers tout le monde, beaucoup aux étrangers, mais plus encore à ſes ſujets, pour les maux deſquels il avoit une tendreſſe particulie-

p. 677. e. f.
p. 678. b.
p. 677. e. f. g.

p.679.f. re. 'Quelque grands que fussent ses revenus, ses liberalitez alloient toujours au delà, & l'engageoient à de grandes dettes. Voila l'image que Joseph nous fait de l'esprit
Dio,l.59.p.658.c. d'Agrippa. 'Il semble neanmoins que les Romains n'en avoient pas une idée si avantageuse, puis qu'ils attribuoient
Jos.l.19.c.7.p.680.a.b. en partie à ses conseils les cruautez de Caius. 'Nous verrons aussi que les villes de Cesarée & de Sebaste, ni ses propres soldats ne l'aimoient pas.

p.677.a. 'Joseph mesme le blasme d'ingratitude envers Silas,
p.676.f.g. 'qui l'avoit servi avec beaucoup de fidelité dans sa pre-
c.5.p.675.d. miere fortune. 'Agrippa pour le recompenser le fit Ge-
c.7.p.676.677. neral de toutes ses troupes. 'Mais Silas abusant de la liberté que ses services luy donnoient, traitoit Agrippa moins en maistre qu'en égal, luy parloit sans cesse de ce qu'il avoit fait pour luy, & pour cela le faisoit toujours ressouvenir de ses malheurs. Agrippa se lassa enfin de ces discours peu agreables à des Princes, & écoutant plus sa colere que sa raison, il luy osta sa charge, & mesme le fit mettre prisonnier. Il voulut le faire revenir auprés de luy quand le trouble de sa colere fut passé. Mais Silas irrité par l'injure qu'il avoit receue, témoigna ouvertement qu'il ne cesseroit jamais de luy reprocher ce qu'il avoit fait pour luy, & la maniere dont il en avoit esté
p.679.f.g. payé : de sorte qu'Agrippa le laissa dans sa prison, 'où Herode Roy de Calcide qui le haïssoit, le fit tuer dés qu'Agrippa eut rendu l'esprit.

c.5.p.675.d. 'Les Juifs témoignerent beaucoup d'affection pour leur nouveau Roy : & luy de son costé, croyant qu'il est du devoir d'un Prince d'aimer des peuples qui l'aiment, remit à
Act.c.12. ceux de Jerusalem le tribut que chaque maison luy devoit. 'Il étendit ce desir de plaire aux Juifs jusqu'à offenser Dieu mesme en persecutant l'Eglise. Il fit mourir l'Apostre S. Jacque le Majeur, & eut fait le mesme traitement à S. Pierre, si Dieu ne l'eust tiré de ses mains par un miracle. Cela arriva à Pasque : [ainsi il n'y a point d'apparence de le mettre avant l'an 42. Et nous avons cru le devoir mesme differer jusqu'en l'an 44. auquel mourut Agrippa. V.S.Pierre.



ARTICLE XXXI.

Diverses actions d'Agrippa : Troubles à Dor contre les Juifs.

PEu aprés que ce Prince fut arrivé à Jerusalem, il osta le pontificat à Theophile fils d'Ananus [ou Anne, qui le possedoit depuis l'an 37.] & le donna à Simon Canthere, dont le pere [nommé aussi " Simon,] & deux freres [Joazar & Eleazar] avoient eu la mesme dignité, & dont la sœur [nommée Mariamme] avoit esté femme du grand Herode. ' Agrippa luy osta peu aprés le pontificat, & voulut le donner à Jonathas fils d'Anne, qui l'avoit déja eu [en l'an 35.] ' aprés Caïphe [son beau-frere.] [a] Jonathas s'excusa de le recevoir, disant qu'il luy suffisoit d'avoir déja eu une fois cet honneur, qu'il ne s'en sentoit pas aussi digne qu'on le croyoit, mais qu'il avoit un frere qu'il en jugeoit capable, & innocent de toute faute à l'égard de Dieu & du Prince. Agrippa estima sa modestie, & donna le pontificat à son frere nommé Matthias.

Jos.ant.l.19.c.5. p.675.b.c.

Note 15.

c.6.p.676.d.

l.18.c.6.p.624.g.

a l.19.c.6.p.676.d.e.

' Il y avoit assez peu de temps qu'Agrippa estoit en Judée, lors que quelques jeunes gens de la ville de Dor mirent dans la Synagogue des Juifs une statue de l'Empereur Claude. ' Les principaux de la ville desapprouverent cette action : & comme elle pouvoit avoir de fascheuses suites, soit que les Juifs la souffrissent, soit qu'ils voulussent s'en venger, comme on craignoit qu'ils ne fissent; ' Agrippa fut exprés trouver Petrone, qui estoit encore gouverneur de Syrie. ' Car quoique Dor fust dans l'étendue de la Palestine, environ à deux lieues de Cesarée, ' elle estoit neanmoins de la Phenicie, [non de la Judée.] [b] Petrone envoya aussi-tost à Dor Proculus Vitellius Centenier, pour luy amener les coupables luy rendre raison de leur action, & écrivit aux Magistrats une lettre fort severe pour les obliger à livrer les coupables, & à laisser jouir les Juifs de la liberté que Claude venoit de leur accorder par ses edits.

c.5.p.675.d.e.

c.6.p.676.a.

c.5.p.1075.e.

Lubin.

Jos.vit.p.1000.f.|in Api.l.2.p.1067.b.

b ant.l.19.c.6.p.675.676.

L'AN DE JESUS-CHRIST 42.

' Petrone eut peu de temps aprés pour successeur dans le gouvernement de la Syrie [Vibius] Marsus, ' & mou-

p.676.e.f.

Noris,de Pis.p.332.

rut à ce qu'on croit quelque temps avant Claude, à qui il avoit toujours tenu compagnie. Tac.an.6.c.47. p.150. 'Vibius Marsus estoit un homme " qui faisoit profession des lettres, & qui avoit esté élevé aux charges long-temps auparavant. *illustris studiis.* [Ainsi ce peut estre celuy] an.2.c.74.p.64. 'qui dés l'an 19. rechercha le gouvernement de Syrie. an.6.c.48.p.150. 'Ayant esté accusé dans les derniers jours du regne de Tibere, il fit semblant de vouloir mourir de faim, & gagna ainsi jusqu'à la mort de ce prince.

Jos.ant.l.19.c.7. p.678.f.g|680.c. 'Ce nouveau gouverneur témoigna en beaucoup de rencontres peu d'inclination pour Agrippa, [ou plus de lumiere & d'exactitude que ce prince n'eust voulu.] p.677.d|b.Jud. l.2.c.19.p.793.d. e|l.6.c.13.p.913. d.e.f. 'La premiere marque que Joseph en donne est importante. Agrippa avoit entrepris d'environner d'une muraille tres-forte une augmentation que le grand nombre des habitans avoit fait faire à l'ancienne enceinte de Jerusalem du costé du septentrion, & qu'on appelloit pour ce sujet Bezetha, ou la ville-neuve. Tac.hi.l.5.c.12. p.118. 'Il en avoit obtenu la permission de Claude, sous qui tout estoit à vendre: a Jos.ant.l.19.c. 7.p.677.d.e|b. Jud.l.2.c.19.p. 793|l.6.c.13.p. 913 f.g. [a] & employoit à cela l'argent du public & le sien propre. Mais Marsus en écrivit à Claude, qui craignant quelque revolte, [comme Marsus le luy faisoit sans doute apprehender,] défendit à Agrippa de continuer cet ouvrage. On pretend que s'il l'eust achevé, la ville eust esté imprenable: [& Dieu vouloit qu'elle fust prise.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 43.

ant.l.19.c.7.p. 678.c.d. 'Entre divers bastimens que fit Agrippa, il fit des dépenses prodigieuses à Beryte [en Phenicie] pour un theatre, & plusieurs autres édifices: & quand tout cela fut achevé, il y alla faire representer des jeux magnifiques: Usser.p.658. 'ce qu'il semble qu'on peut mettre en cette année qui preceda celle de sa mort.

Jos.p.678.e.f. 'De Beryte il vint à Tiberiade, où il vit chez luy cinq Princes qui portoient le titre de Rois; Herode Roy de Calcide son frere, Antiochus Roy de Comagene, Sampsigeran Roy d'Emese, Cotys Roy de la petite Armenie, & Polemon Roy du Pont [& d'une partie de la Cilicie.] f.g. 'Lors que tous ces Rois estoient ensemble, Marsus gouverneur de Syrie arriva. Agrippa par respect pour le nom Romain, alla au devant de luy assez loin hors de la ville. Cependant Marsus n'aimant pas à voir tant de Princes si bien unis, leur envoya dire de se retirer prom-

tement chacun dans leurs terres. Cela piqua extremement Agrippa, & commença une mesintelligence ouverte entre luy & le gouverneur. [Car ce que nous avons dit des murailles de Jerusalem pouvoit n'estre pas encore arrivé, ou s'estre fait sans qu'Agrippa eust sceu d'où venoit l'ordre de l'Empereur.] ' Agrippa écrivit à Claude contre Marsus, & le pria avec beaucoup d'instance de l'oster du gouvernement de la Syrie. ' Il y estoit neanmoins encore lors qu'Agrippa mourut [l'année suivante.] ' Mais aussitost aprés, Claude le rappella pour honorer la memoire de son ami, & envoya Cassius Longinus pour prendre sa place. ' Au moins c'est ce qu'on lit dans Joseph. Car selon Tacite, Vibius Marsus gouvernoit encore la Syrie en l'an 47. ' & on croit que c'est ce qu'il faut suivre.

l.20.c.1.p.682.a. l.19.c.7.p.680.e. l.20.c.1.p.680.a. &c. Tac.an.11.c.10.p.156. Noris,de Pis.p.332.

[a] Joseph ne met rien entre l'assemblée de Tiberiade & la mort d'Agrippa, que la deposition de Matthias Grand Pontife, dont Agrippa donna la charge à un Alionée fils de Citthée.

a Jos.ant. l.19.c.7.p.678.g.

ARTICLE XXXII.

Mort d'Agrippa : De ses enfans.

L'AN DE JESUS-CHRIST 44.

' AGRIPPA mourut donc [en l'an 44. de JESUS-CHRIST,] dans la ville de Cesarée, aprés avoir regné sept ans [depuis le mois de mars ou d'avril de l'an 37,] trois ans, ou [plutost] quatre [presque entiers] sous Caius, sur la Tetrarchie de Philippe, & trois entiers [avec quelques mois] sous Claude sur toute la Judée.

g|679.e| b.Jul. l.2.c.19.p.793.c.

[L'histoire de sa mort est considerable, & le S. Esprit mesme l'a voulu marquer dans l'Ecriture.] ' Aprés " avoir fait mourir S. Jacque, & emprisonner S. Pierre à Pasque [cette année mesme comme nous croyons,] ' il vint de Judée, [c'est à dire de Jerusalem] à Cesarée, & y passa quelque temps. ' Il y fit representer des jeux en l'honneur de Claude, où toutes les personnes considerables du pays estoient assemblées. ' Ceux de Tyr & de Sidon qui l'avoient offensé, y vinrent " en grand nombre pour luy demander la paix. Il leur donna jour pour leur parler ; ' &

Note 16. Eus.l.2.c.10.p.47.b.c. Act.12.v.19. Jos.ant.l.19.c.7.p.678.679. ὁμοθυμαδὸν Act.12.v.20. Jos.p.679.a.

c'estoit le second jour des jeux. Il vint donc ce jour là dés le grand matin au theatre, ' & s'assit sur son throne, vétu d'une robe royale ' toute tissue d'argent, & d'un ouvrage admirable. Le soleil qui en se levant la frappoit de ses rayons, la faisoit eclater d'une si vive lumiere, qu'on ne pouvoit la regarder, dit Joseph, sans estre touché d'un respect meslé de crainte.

Act. 12. v. 21. Jos. p. 679. a.

' Lors donc qu'Agrippa parloit à ceux de Tyr & de Sidon, le peuple & les flateurs commencerent à crier que c'estoit la voix d'un Dieu & non pas d'un homme, &c. & à l'élever par d'autres paroles semblables, ' qui luy furent bien funestes, parce qu'il n'eut pas soin de les rejetter, & d'arrester des flateries si impies. Joseph écrit qu'il apperceut alors un hibou sur une corde au dessus de sa teste, ' & se souvint aussi-tost de ce qu'on luy avoit dit, que quand il verroit cet oiseau, il n'auroit plus que cinq jours à vivre. [Il importe peu de savoir si cet historien dit vray on non.] ' Mais ce qui est certain, c'est qu'au mesme instant qu'on faisoit d'Agrippa une fausse divinité, l'Ange du Seigneur le frappa, parce qu'il ne rendoit pas gloire au vray Dieu.

a. b | Act. 12. v. 21. 22. Jos. p. 679. b. b | l. 18. c. 8. p. 633. 634. Act. 12. v. 22. 23.

' Il sentit un grand mal de cœur, avec des douleurs violentes dans les entrailles ; & fut obligé alors de faire des reproches à ses flateurs de ce qu'ils avoient traité de Dieu, un homme que rien ne pouvoit arracher à la puissance de la mort. Il chercha une [vaine] consolation dans la [fausse] felicité dont il avoit joui quelques années. ' Mais ses douleurs augmentant toujours, il fallut le porter dans son palais, d'où il vit le peuple, qui [reconnoissant enfin un Dieu plus puissant que luy,] le conjuroit en pleurant & prosterné sur le sac, de luy conserver son prince. Cette veue le contraignit de verser luy-mesme des larmes. [Mais son arrest estoit prononcé :] ' & il mourut enfin au bout de cinq jours consumé par les cruelles douleurs qu'il sentoit dans le ventre, ' & rongé de vers.

Jos. l. 19. c. 7. p. 679. c. c. c. Act. 12. v. 23.

' Dés qu'on sceut qu'il estoit mort, ceux de Cesarée & &c. de Sebaste en firent des réjouissances publiques, & commirent des insolences étranges contre sa memoire, & contre l'honneur de ses filles, à quoy ses propres soldats prirent une grande part. Joseph rapporte ceci sans en rendre aucune raison, quoique cela ait peu de rapport avec l'idée

Jos. p. 680. a. b. c.

l'idée qu'il donne de la bonté d'Agrippa, & de l'amour du peuple pour luy.] Il se contente d'accuser l'ingratitude de ces villes envers Agrippa leur bien-facteur, & petit-fils d'Herode leur fondateur: [& il ne dit pas mesme si ceux de Cesarée estoient seulement les Grecs qui demeuroient dans cette ville avec les Juifs,] 'comme il y a toute apparence. f.

'Agrippa eut deux fils, Drusus mort avant luy dans l'enfance, & le jeune Agrippa, âgé en ce temps-ci de 17. ans. Il laissa aussi trois filles, Berenice âgée de 16. ans, & mariée à Herode Roy de Calcide son oncle, Mariamme, & Drusille, âgées l'une de dix ans, l'autre de six, & déja fiancées, la premiere à Julius Archelaüs fils d'Helcias General des troupes d'Agrippa, & Drusille à Epiphane fils [d'Antiochus] Roy de Comagene, qui promit pour cela à Agrippa d'embrasser le Judaïsme. 'Mais depuis n'ayant point voulu se faire circoncire, Agrippa le fils ne voulut point luy donner sa sœur, & la maria vers l'an 53. à Aziz Roy d'Emese, qui accepta la condition de se faire Juif. 'Nous verrons dans la suite qu'elle le quitta 'avant l'an 55. auquel ce prince estoit mort. p.679.680|l.18. c.7.p.628.a. l.20.c.5.p.693. b.c. c.d. p.694.f.

'Ses sœurs n'eurent pas plus de fermeté qu'elle. Berenice aprés la mort d'Herode [qui arriva en l'an 48.] demeura long-temps veuve, & se remaria enfin à Polemon Roy [du Pont & d'une partie] de la Cilicie, pour étouffer les mauvais bruits qui couroient de sa conduite, & qui retomboient sur son frere. Mais elle les fortifia tout de nouveau, en quittant peu aprés son mari: & Polemon quitta aussi la religion des Juifs, qu'il avoit embrassée pour l'épouser & estre maistre de ses grands biens. p.693.c.f.

'Mariamme quitta aussi Archelaüs son mari, pour épouser Demetrius le premier des Juifs d'Alexandrie en noblesse & en biens, & alors [leur] Alabarque. g.

ARTICLE XXXIII.

Fadus gouverneur de Judée: Grande famine: Theudas imposteur.

'CLAUDE estoit fort porté à donner le royaume de Judée au jeune Agrippa, qui estoit elevé à Rome auprés de luy. Mais ses affranchis luy ayant persuadé l.19.c.7.p.680. c.d|b.Jud.l.2.c. 19.p.793.c.

qu'il estoit encore trop jeune, il y envoya Cuspius Fadus pour Intendant, sans vouloir que Marsus gouverneur de Syrie s'en meslast, à cause des differens qu'il avoit eus avec Agrippa. 'Les Juifs tomberent ainsi [de nouveau] sous la puissance des Chevaliers ou des affranchis que les Empereurs leur envoyoient : ce qui dura jusqu'à leur revolte.

Tac.hi.l.5.c.9.p.118.

'Claude recommanda à Fadus de faire une severe reprimende à ceux de Cesarée & de Sebaste sur ce qu'ils avoient fait contre Agrippa; & [pour les punir] il luy ordonna de faire passer dans le Pont les regimens de cavalerie de ces deux villes, & cinq cohortes [d'infanterie composées de leurs habitans,] & de faire venir des soldats de l'armée de Syrie pour mettre en leur place. Mais ces deux villes luy ayant deputé pour l'adoucir, il laissa leurs soldats dans la Judée, où ils causerent ensuite de grands maux aux Juifs.

Jos.ant.l.19.c.7.p.680.e.f.

'Fadus en arrivant en Judée, trouva que ceux d'audelà du Jourdain avoient pris les armes "contre la ville de Philadelphie, 'qu'on croit estre l'ancienne Rabath, capitale des Ammonites. 'Il fit arrester les trois principaux auteurs de ce mouvement, dont l'un nommé Annibas fut executé, & les deux autres bannis.

l.20.c.1.p.682.b. — &c. — Lubin. — Jos.p.682.c.

'Il purgea encore toute la Judée des voleurs qui la pilloient, en faisant punir un de leurs chefs nommé Tholomée, qui avoit fait de grands maux dans l'Idumée & dans l'Arabie.

d.

'Eusebe met en cette année la famine que le prophete Agabe avoit predite, & qui fut universelle dans toute la terre du temps de Claude. [Il semble qu'elle eust commencé dés la fin de l'année precedente,] 'puisque ce qui obligeoit ceux de Tyr & de Sidon de travailler à satisfaire Agrippa, estoit que leur pays subsistoit des grains qu'ils tiroient de la Judée. [Mais elle pouvoit estre encore plus grande ou plus generale en cette année. C'est sans doute] 'celle que Joseph appelle la grande famine, qui affligea la Judée [durant plusieurs années] sous Fadus & sous Tibere Alexandre son successeur. 'Les Chrétiens d'Antioche secoururent ceux de Jerusalem par les aumosnes qu'ils leur envoyerent cette année au plus tard.]
'Helene Reine des Adiabeniens, qui ne vint ce semble

Eus.chr|Act.11.v.28. — Act.12.v.20. — Jos.ant.l.20.c.3.p.690.c. — Act.11.v.29.30. — Jos.ant.l.20.c.2.p.686.d.e|c.3.p.690.c.

qu'en ce temps-ci à Jerusalem, fit acheter quantité de blé à Alexandrie, & de figues seches en Cypre, qu'elle distribuoit à ceux qui en avoient besoin, & s'acquit ainsi parmi tous les Juifs une grande reputation de magnificence & de bonté, 'que S. Jerome n'a pas oublié de remarquer. [a] Izate son fils ayant appris cette famine, envoya de grandes sommes d'argent aux magistrats de Jerusalem [pour en assister les pauvres.] Hier.ep.27. p. 172 c. a Jos.c.2.p.686. e.

L'AN DE JESUS-CHRIST 45.

[Ce fut en l'an 45. au plus tard, que] 'le gouverneur de Syrie, [soit Marsus, soit] Longin, comme veut Joseph, vint à Jerusalem avec de grandes forces, pour obliger les Juifs à remettre entre les mains de Fadus l'habit pontifical, pour estre gardé dans le chasteau d'Antonia, comme cela se pratiquoit avant que [″Vitellius en eust laissé la garde aux Juifs.] C'estoit Claude qui avoit donné cet ordre. Neanmoins les Juifs en donnant des ostages, obtinrent la permission de luy envoyer sur cela quatre deputez, qui estant appuyez par les sollicitations du jeune Agrippa, en obtinrent ce qu'ils souhaitoient. Claude en écrivit à Fadus & aux Juifs mesmes le 28. juin de cette année. 'L'habit pontifical dont il s'agissoit ici, estoit ce semble la longue robe [bordée de sonnetes & de grenades,] l'ephod,' & la thiare que Claude dans sa lettre appelle une couronne. c.1.p.682.683. V. § 7. p.682.d. p.683.c.

'Herode Roy de Calcide que Claude aimoit beaucoup, obtint aussi de luy en ce temps-là d'avoir autorité sur le Temple, & sur l'argent consacré à Dieu, avec le pouvoir de mettre les grands Pontifes. 'Ainsi il deposa [Simon] Canthere, & mit à sa place Joseph fils de Cani ' ou Camyde. 'Aprés la mort d'Herode ce pouvoir passa ″ au jeune Agrippa son neveu, qui en jouit jusqu'à ce que les Juifs se revolterent. d.e. f. c.3.p.690.c.d. Note 17. c.1.6.8.p.683.c. f|696.d|699.g.

'Durant que Fadus estoit gouverneur, un″ imposteur nommé Theudas, qui prétendoit estre un prophete, trompa beaucoup de Juifs, à qui il persuada de prendre tout ce qu'ils avoient pour venir avec luy au Jourdain, leur promettant de leur faire passer ce fleuve à pied sec [comme Josué.] Fadus envoya aprés eux quelques troupes de cavalerie, qui en tuerent & en prirent plusieurs, & apporterent à Jerusalem la teste de Theudas. 'Gamaliel Vens. c.2.p.689.690. Act.5.v.36.

dans le discours qu'il fit pour les Apostres ″, parle d'un impostcur de mesme nom, ″ mais bien plus ancien. en l'an 33. V. la note.

ARTICLE XXXIV.

Tibere & Cumanus gouverneurs de Judée : Herode Roy de Calcide meurt ; Agrippa luy succede : Troubles en Judée.

L'AN DE JESUS-CHRIST. 46.

Jos.ant.l.20.c.3. p.690.b.

'CUSPIUS Fadus eut [vers ce temps-ci] pour successeur Tibere Alexandre [neveu de Philon:] car il estoit fils d'Alexandre, qui avoit esté Alabarque des Juifs à Alexandrie. Ainsi il estoit Juif de naissance, [& mesme de la race sacerdotale:] mais il avoit abandonné sa religion. ' Il n'innova rien dans le pays non plus que son predecesseur : & ainsi ils le maintinrent toujours en paix. ' Jacque & Simon fils de Judas le Galiléen qui avoit fait revolter le peuple environ 40. ans auparavant, furent pris en ce temps-ci ; & Tibere les fit crucifier.

b.Jud.l.2.c.19.p. 793.f.

ant.l.20.c.3. p. 690.c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 48.

d.

'Herode Roy de Calcide aprés avoir osté le pontificat à Joseph fils de Camyde pour le donner à Ananie fils de Nebedée, ' qui le tenoit encore lors que S. Paul fut pris [en l'an 58.] ' mourut en la huittiéme année de Claude. Il laissa trois enfans, dont l'aisné nommé Aristobule ' estoit aimé de l'Empereur. [a] Neanmoins ce Prince donna les Etats d'Herode au jeune Agrippa son neveu ; [b] & il en jouit durant quatre ans, [c] qui doivent avoir commencé ″ entre le mois de septembre de l'an 49. & le mois de may de l'an 50, [d] Aristobule fut depuis fait Roy de la petite Armenie par Neron. V.S.Paul. Note 18.

Act.24.v.1.

Jos.ant l.20.c.3. p.690.d.

c.1.p.683.d.
a c.3.p.690.e.
b c.5.p.693.b.
c Usser.p.664| Pagi,an.48.§ 3. 4.
d Jos.c.5.p.694. f.

'Vers le mesme temps qu'Herode mourut, Ventidius Cumanus fut fait Intendant de Judée au lieu de Tibere Alexandre. Son gouvernement ne fut pas si tranquille que les deux autres, & Joseph y fait commencer les troubles [qui ruinerent enfin la Judée.] ' Comme les Juifs venoient en grand nombre de toutes parts à Jerusalem dans les festes solennelles, les Gouverneurs faisoient toujours tenir une cohorte en armes prés du Temple pour empescher qu'il n'arrivast quelque desordre, ou y reme-

c.3.p.690.d| b. Jud.l.2.c.19.p. 793.g| Tac.an. 12.c.54.p.188.

Jos.ant. c.4.p. 690.691| b. Jud. c.20.p.794.

dier promtement. Il arriva donc à Pasque, le quatriéme jour de la feste, qu'un soldat de cette garde fit une action, qui offensa la pudeur & les yeux de tous ceux qui en furent spectateurs. Aussi-tost tout le monde cria contre luy: mais quelques jeunes seditieux allerent jusqu'à jetter aussi des pierres contre les autres soldats : & les plus animez se mirent à declamer contre Cumanus mesme, comme s'il eust fait faire cette action. Il s'en picqua, & tascha neanmoins d'appaiser le trouble par la douceur. Mais comme il vit qu'on ne cessoit point de luy dire des injures, il fit approcher du Temple tout ce qu'il avoit de troupes. Les Juifs en furent si effrayez, qu'ils se jetterent les uns sur les autres pour fuir, s'imaginant qu'on les poursuivist: & comme les passages estoient étroits, ils se
1. presserent de telle sorte, qu'on en conta [1] dix-mille au moins d'étouffez, & peut-estre plus de trente-mille.

'Quelque temps aprés, des voleurs attaquerent vers Bethoron ", à quatre ou cinq lieues de Jerusalem, un Estienne esclave de l'Empereur, & enleverent tout son bagage. Sur cela Cumanus envoya des soldats piller les villages voisins, & luy en amener les principaux habitans, comme coupables de n'avoir pas poursuivi & pris les voleurs. Dans ce pillage un soldat ayant trouvé les livres de Moyse, il les déchira & les brula avec des paroles de railleries, & des blasphemes. Aussi-tost les Juifs s'emurent comme si le feu eust esté par tout, & accoururent en foule à Cesarée, où Cumanus estoit alors: [& c'estoit la residence ordinaire des Gouverneurs.] Il vit bien qu'il falloit accorder à ce peuple irrité la juste satisfaction qu'il demandoit; & ayant condanné le soldat coupable à estre décapité, il le fit conduire au travers des Juifs au lieu du supplice. [L'année de ces troubles n'est point marquée.]

(marge : ant.p.671|b.Jud. p.794. — " cent stades.)

L'AN DE JESUS-CHRIST 49.

'Tacite écrit sur cette année que Claude joignit la Judée à la Syrie. [Que s'il ne se trompe point en cela, il faut dire que Fadus & Tibere Alexandre commandoient dans la Judée independemment des gouverneurs

(marge : Tac.an.12.c.23. p.178.)

1. Joseph dans la guerre des Juifs (*p. 794. c.*) dit *plus de dix mille*, selon que nous y lisons aujourd'huy : ὑπὲρ τοὺς μυρίους. ' Rufin [dans sa traduction,] Eusebe (*l. 2. c. 19. p. 59. d.*) S. Jerome (*in chr.*) & Orose ont lû ὑπὲρ τρεῖς μυρίους, *plus de 30. mille.* Usser.an.48.p.662.

Jos.ant.l.19.c.7. p.680.c.

de Syrie,] ' Et Joseph dit que Claude ne voulut point que Marsus entrast dans les pays dont Agrippa le pere avoit esté Roy. [Peut-estre que Claude attendoit que le jeune Agrippa fust plus agé, pour le faire succeder à son pere; mais que s'estant resolu de luy donner seulement le royaume de Calcide, comme il fit cette année mesme, il remit les Intendans ou gouverneurs particuliers de la Judée sous l'autorité des gouverneurs de Syrie, comme Auguste l'avoit reglé autrefois. Et nous allons voir que Cumanus reconnoissoit l'autorité du gouverneur de Syrie.]

Act.18.v.2|Suet. l.5.c.25.p.544. a Oros.l.7.c.6. p.210.2.b.

' Nous apprenons de l'histoire sacrée & prophane, que Claude obligea tous les Juifs à sortir de Rome. [a] Orose dit que cela arriva en cette année, & le cite de Joseph, [où nous ne trouvons rien aujourd'huy de cette expulsion: & il y en a qui croyent qu'elle ne se fit qu'en 52. à l'occasion des troubles dont nous allons voir l'histoire.]

V. S. Pierre § 31.

ARTICLE XXXV.

Guerre entre les Samaritains & les Juifs: Cumanus est deposé: Capitaine du Temple.

L'AN DE JESUS-CHRIST 51.

Tac.an.12.c.54. p.188. b Jos.ant.l.20.c. 5.p.691|b.Jud.l. 2.c.21.p.794. 795.

' IL y eut donc en temps-ci de grands troubles dans la Judée. [b] L'origine en vint des Samaritains, qui tuerent [1] plusieurs Galiléens lors qu'ils passoient par leur 1
pays pour aller celebrer quelque feste à Jerusalem. Cumanus gagné par l'argent des Samaritains, negligea les plaintes qu'on luy en fit, de sorte que les Galiléens déja portez à la revolte, s'irriterent de plus en plus. Ceux de Jerusalem se joignirent à eux, & tous ensemble malgré la resistance des principaux, pillerent & mirent le feu à divers villages d'un quartier de la Samarie qu'on appelloit l'Acrabatene, sans autres chefs qu'un Eleazar fils de Dinée voleur de profession, & un Alexandre [qui pouvoit estre de la mesme qualité.]

p.691.692|795. a.b.

' Cumanus accourut avec des troupes de Samaritains & d'autres, tua ou prit une partie de ceux qui pilloient la Samarie, & dissipa le reste. Cependant les Juifs plus

1. Joseph dans la guerre des Juifs (*p. 794. f.*) ne parle que d'un.

irritez qu'effrayez, estoient prests sur cela à prendre les armes, si les principaux qui couroient par tout couverts de sacs & de cendres, ne les eussent arrestez, en leur faisant apprehender la ruine entiere de leur nation & de leur Temple. 'Le pays ne demeura pas pour cela en paix. Il se fit par tout quantité de vols, de pilleries, & de brigandages. 'Les Samaritains & les Juifs faisoient de petites courses les uns sur les autres, se dressoient des ambuscades, & quelquefois en venoient à de petites batailles. Cumanus les laissa faire durant quelque temps: puis comme il vit que le desordre augmentoit, il y envoya des soldats Romains, dont il y en eut plusieurs de tuez par les Juifs. Tacite dit que Felix, qui fut bien-tost aprés gouverneur de Judée, estoit alors dans le pays, & eut une grande part à ce trouble en prenant le parti contraire à Cumanus.

p.692.b|795.c. Tac.an.12.c.54. p.188. Note 19.

Note 20.

L'AN DE JESUS-CHRIST 52.

'On estoit prest d'en venir à une guerre ouverte, sans l'autorité de[1] Numidius Quadratus gouverneur de Syrie, 'dont les Samaritains, [qui apparemment se trouvoient les plus foibles,] furent implorer le secours à Tyr. Jonathas fils d'Anne [autrefois] grand Pontife, & d'autres Juifs le furent aussi trouver, & rejetterent toute la cause du trouble sur les Samaritains mesmes & sur Cumanus. Quadratus ne voulut rien decider: mais quelque temps aprés, 'ayant receu, dit Tacite, de l'Empereur qui avoit entendu parler de ces seditions, le pouvoir de juger Cumanus & Felix, 'il vint dans la Samarie, où il reconnut que les Samaritains avoient esté les auteurs du trouble, mais que bien des Juifs s'estoient portez à la revolte: de sorte qu'estant venu à Cesarée, 'il y fit crucifier tous ceux que Cumanus avoit pris dans l'Acrabatene, les armes à la main contre les Romains.

p.189. 1. Jos.ant.c.5.p. 692.b.c|b.Jud.c. 21.p.795.c.d. Tac.an.12.c.54. p.189. Jos.p.692.d| 795.d. ibid|Tac.p.189.

'Le plus difficile estoit de juger Cumanus mesme & Felix. Mais pour Felix, 'comme il estoit frere de Pallas qui pouvoit tout à la Cour, Quadratus le fit monter sur son tribunal au rang des juges: de sorte que personne ne songea à se rendre sa partie; & Cumanus fut seul condanné pour les crimes dont ils estoient tous deux coupables. 'Quadratus l'obligea luy & un Tribun nommé Ce-

Tac.p.189. p.188. Jos.p.692.d|795. d.e.

1. ou Ummidius. V. Claude. n. 18.

ler, d'aller à Rome rendre conte à l'Empereur de leurs actions, & des violences qu'ils avoient comises. Cela se fit à Lydde, où Quadratus assis sur son tribunal examina de nouveau les plaintes des Samaritains. Mais outre cela il y fit trencher la teste à cinq Juifs qui portoient les peuples à la revolte, & à dix-huit [autres] qui avoient eu part au combat [de l'Acrabatene.] Il envoya aussi à Rome les principaux tant des Juifs que des Samaritains, pour y rendre raison de ce que les uns & les autres avoient fait. Mais Jonathas fils d'Anne, Ananie grand Pontife, & Ananus son fils, y furent conduits chargez de chaines.

p.692.c. ' Cet Ananus est appellé " General, [c'est à dire Capitaine ou Garde du Temple.] ' Car on tire de l'Evangile mesme que les Juifs avoient un Officier du nombre des Prestres pour veiller à la garde du Temple, empescher qu'il n'y arrivast du desordre, & arrester ceux qui y en causeroient. ' Le texte latin de S. Luc l'appelle le Magistrat du Temple. Il entroit dans les Conseils que les Pontifes tenoient sur les matieres mesmes de la religion: [ce qui suffit pour montrer qu'il estoit fort different de l'Officier Romain qui gardoit les dehors du Temple aux grandes festes, comme nous l'avons remarqué cy-dessus:] ' & l'on voit par cet endroit de Joseph que c'estoit alors un Prestre fils du grand-Prestre. [a] S. Luc parle en un endroit " comme s'il y en avoit eu plusieurs : [b] d'où quelques-uns tirent qu'il y en avoit un pour le jour, l'autre pour la nuit. ' D'autres l'entendent du Capitaine commandant & de ses ministres, [c] particulierement de deux Lieutenans qu'on croit qu'il avoit.

Margin: Act.4.v.1|5.v.24.29|Synops.in Matth.p.643.644|C.à Lap. in Act.p.101. — Act 5.v.24. — Jos.p.692.c|795.c. — a Luc.22.v.4. — b Synops.in Act.p.1424.a. — in Matt.p.644.a. — c in Luc.p.1099.c.d. — στρατηγὸς. — καὶ τοῖς στρατηγοῖς.

Jos.p.692.f|795.e.f. ' De Lydde, Quadratus fut à Jerusalem à la feste de Pasque, & y ayant trouvé tout paisible, il s'en retourna à Antioche.

p.692.693.|795.f.g. ' Cumanus & les Samaritains joints ensemble trouverent à Rome beaucoup de protection de la part des affranchis de l'Empereur ; mais Agrippa qui se trouvoit alors à la Cour, sollicita si puissamment auprés de l'Imperatrice Agrippine, que Claude aprés avoir entendu les uns & les autres, jugea que les Samaritains ayant commencé la querelle, meritoient d'en porter la peine. Il fit mourir trois de leurs chefs, qui estoient venus à Rome, bannit Cumanus,

Cumanus, & ordonna que Celer seroit remené à Jerusalem, livré aux Juifs, trainé par toute la ville, & ensuite executé à mort.

ARTICLE XXXVI.

De Felix gouverneur de Judée : Assassins & faux Prophetes : Agrippa est fait Roy de la Traconite & d'une partie de la Galilée.

'CLAUDE donna aussi alors le gouvernement de la Judée, de la Galilée, de la Samarie, & de la Perée, [qui est le pays d'au delà du Jourdain,] à Claudius Felix, [qui estoit peut-estre alors dans la Judée selon ce que nous avons dit.] ' Ce fut Jonathas [fils d'Anne] qui demanda pour luy cette dignité, au grand malheur de luy & de tous les Juifs. ' Ce Felix estoit, comme nous avons dit, frere de Pallas, [alors le plus puissant des affranchis, c'est à dire de tout l'Empire.] ' Il estoit luy-mesme affranchi de Claude, & fort aimé de luy. [Au lieu qu'on luy donne ordinairement le nom de Claude,] ' Tacite le nomme Antoine, [parce qu'il avoit esté esclave de Claude & d'Antonia sa mere. Car les affranchis prenoient alors le nom de leurs patrons, & de ceux qui leur avoient donné la liberté.]

Jos.ant l.20.c.5. p.693.a.b|b Jud. l.2.c.21.p.795. 796.

ant.l.20.c.6.p. 695.a.b.

c.5.p.693.b. & alii.

Suet.l.5.c.28 p. 549.

Tac.hi.l.5.c.9. p.118.

' Il semble que Claude luy eust donné divers commandemens dans les armées, avant que de le faire Intendant de la Judée. On marque qu'il a eu trois Reines [ou trois Princesses de sang royal] pour femmes. ' L'une d'elles fut Drusille fille du premier Agrippa, à qui il fit persuader avant l'an 55. par un pretendu magicien [1] nommé Simon, de quitter Aziz Roy d'Emese son mari, pour l'épouser. Il estoit déja gouverneur de Judée : [mais c'estoit avant l'an 55.] auquel Aziz mourut. Il semble que Drusille en épousant Felix ait abandonné la religion des Juifs, qu'Aziz avoit embrassée à cause d'elle. ' S. Luc neanmoins l'appelle Juive. ' Felix épousa encore une Drusille, differente à ce qu'on croit de celle-ci. Car elle estoit petite-fille d'Antoine & de Cleopatre, & ainsi issue-de-germaine

Suet.p.549.

Jos.ant.l.20.c.5. p.693.d.e|694.f.

Act.24.v.24.

Tac.hi.l.5.c.9.p. 118|Suet.n.p. 549.

1. Il estoit Juif, & de Cypre : ce qui le distingue de celuy qui est celebre dans l'histoire de l'Eglise.

Uff.an.60.p.675. m. à l'Empereur Claude. ' Elle pouvoit estre fille de Juba Roy de Mauritanie.

Tac.p.118. ' Il gouverna la Judée avec l'autorité d'un Roy, & le genie d'un esclave, sans épargner aucune sorte de cruauté & de " licence. an.11.c.54.p.188. ' Il croyoit tous les crimes permis à un frere de Pallas. Act.24.v.25. ' Aussi lors que S. Paul luy parla de la justice, de la chasteté, & du jugement à venir, il en fut effrayé, & ne voulut pas l'entendre long-temps. v.26.27. ' Il retint cet Apostre deux ans en prison, quoiqu'il connust son innocence, dans l'esperance qu'il luy feroit donner de l'argent pour se delivrer. per omnem libidinem.

Jos.ant.l.20.c.6 p.694.695| b. Jud.l.2.c.22.p.796.d. ' Ainsi les affaires de la Judée alloient toujours de mal en pis. Elle se remplit de voleurs qui pilloient tout, & " d'imposteurs qui trompoient les hommes. Felix poursuivit les uns & les autres avec vigueur, & en fit pendre un nombre infini. Eleazar fils de Dinée, qui ruinoit le pays depuis vingt ans avec une troupe de voleurs, vint se rendre à luy sur la parole qu'il luy avoit donnée de ne luy faire aucun mal. Il ne laissa pas de le faire enchainer, & l'envoya à Rome avec beaucoup d'autres. γόητοι.

ant.c.6.7.p.695.c.d|597.a.b| b. Jud.c.23.p.796.c.f. ' Le pays fut ainsi purgé de voleurs: mais ce fut pour faire place aux " Assassins, c'est à dire à ces [mesmes] voleurs, qui n'osant plus voler sur les grands chemins, se mesloient parmi le monde avec de petits poignars cachez sous leurs habits, en perçoient les gens en plein jour, sans qu'on vist d'où venoit le coup, & estoient ensuite les premiers à crier au meurtre. Ils tuoient d'abord ceux qu'ils haïssoient, & puis tous ceux pour qui on leur donnoit de l'argent: de sorte qu'il ne se passoit point de jour qu'on ne vist plusieurs personnes assassinées. Chacun se tenoit sur ses gardes dés qu'il voyoit de loin ceux avec qui il avoit quelque differend; on n'osoit mesme se fier à ses amis; & au milieu de ses precautions on se sentoit poignarder sans savoir par qui. Ainsi tout le monde vivoit dans la frayeur, & attendoit la mort à chaque moment. C'estoit particulierement les festes, & au milieu de la presse, qu'ils faisoient leur coup, & quelquefois dans le Temple mesme. Ces crimes parurent si horribles, que Joseph croit que Dieu voulut les purger par le feu qui consuma la ville & le Temple, & les punir par la ruine Sicarii.

entiere des Juifs. [Je pense que ces Assassins sont les mesmes voleurs qui prenoient le nom de Zelateurs, & qui avoient commencé par la revolte de Judas le Galiléen environ 46. ans avant ce temps-ci.]

'Joseph regarde la seduction des imposteurs comme un mal qui n'estoit pas moindre que la cruauté des Assassins, & qui ne fit pas moins de tort. Ces fourbes, dit-il, avoient la main moins criminelle, mais l'esprit plus impie & plus méchant. Ils trompoient le peuple en feignant estre inspirez de Dieu. Ils le menoient dans des deserts, sous pretexte de leur y faire voir par des signes manifestes, que Dieu les vouloit affranchir de servitude, & en effet pour les porter à la revolte. Mais Felix envoya contre eux des troupes de pied & de cheval, qui en tuerent un grand nombre, & en prirent d'autres qui furent punis. [Nous parlerons en son lieu de l'Egyptien marqué dans les Actes. Ces imposteurs verifioient] ' ce que JESUS-CHRIST avoit dit aux Apostres, qu'il s'éleveroit plusieurs faux Prophetes, qui tromperoient beaucoup de personnes: [& il est aussi aisé de croire qu'il y en avoit parmi eux qui pretendoient estre le Christ,] ' comme JESUS-CHRIST a dit que cela arriveroit.

p.695.c|796.797.

Matt.24.v.11.

v.5.

L'AN DE JESUS-CHRIST 53.

'Claude avoit achevé la douziéme année de son regne [le 24. janvier de celle-ci,] lors qu'il osta à Agrippa le royaume de Calcide dont il avoit joui quatre ans [commencez,] & luy donna à la place la Tetrarchie qu'avoit eue Philippe fils d'Herode, ' composée de la Gaulanite, la Traconite, la Batanée, & Paneade, [ce qui comprenoit la partie la plus septentrionale de la Terre Sainte, particulierement au delà du Jourdain.] 'Il luy donna encore l'Abilene possedée autrefois par Lysanias, [qui est dans le mesme quartier plus à l'Occident.] 'Ce royaume estoit plus grand que celuy de Calcide. [a] Neron y ajouta depuis, & ce semble dés la premiere année de son regne, Juliade dans la Perée, & une partie de la Galilée, où estoient Tarichées & Tiberiade. 'Joseph dit en un endroit, qu'il luy donna de plus une ville d'Abila dans la Perée distinguée de la Tetrarchie de Lysanias.

Jos.ant.c.5.p.693.b|b.Jud.c.21 p.796.a.

ant.l.17.c.10.p.599.f.

l.20.c.5.p.693.b.

b.Jud.c.21.p.796.a.

a ant.l.20.c.5.p.694.f.g.

b.Jud.c.21.22.p.796.a.c.

ARTICLE XXXVII.

Jonathas Pontife assassiné : Egyptien imposteur : Seditieux : Les Juifs & les Syriens se battent à Cesarée.

L'AN DE JESUS-CHRIST 55. 56. 57.

Jos. b. Jud. l. 2. c. 22. p. 796. c. d.

ant. l. 20. c. 6. p. 695. a. b. c.

'ENTRE les diverses choses arrivées en Judée sous Neron, la premiere que Joseph rapporte est la prise du voleur Eleazar dont nous avons déja parlé. ' Il met ensuite la mort de Jonathas, qui ayant demandé que Felix fust fait gouverneur de la Judée, se croyoit aussi responsable de sa conduite, & obligé de luy donner les avis necessaires pour bien gouverner. Felix qui n'avoit guere envie de suivre ses avis, s'en tint enfin importuné, & ne pouvant plus souffrir celuy qu'il devoit aimer, il gagna un nommé Doras en qui Jonathas se fioit le plus, afin qu'il le fist assassiner. Sa mort autorisée par celuy qui la devoit venger, estant demeurée impunie, ce fut un exemple qui augmenta étrangement la hardiesse des Assassins, & fit ce grand nombre de meurtres dont nous avons déja parlé.

e. f. g | b. Jud. l. 2. c. 23. p. 797. a. b | Act. 21. v. 38.

[Les imposteurs, comme nous avons dit, ne causoient pas de moindres maux.] ' Mais le plus pernicieux de tous fut un faux prophete Egyptien, [Juif sans doute de religion & de naissance,] qui estant venu en Judée, y assembla autour de luy dans le desert jusqu'à trente mille personnes, abusées par ses enchantemens, entre lesquelles S. Luc conte quatre mille Assassins. Du desert il les voulut mener sur la montagne des Olives, pour voir delà, disoit-il, tomber à sa seule parole les murailles de Jerusalem, & en effet pour entrer de force dans la ville, en chasser la garnison Romaine, & y établir sa tyrannie. Mais Felix qui estoit à Jerusalem, le prevint, marcha contre luy avec toutes les troupes Romaines, suivi des Juifs, donna combat à l'Egyptien, luy tua quatre cents hommes, en prit deux cent, dissipa le reste. L'Egyptien se sauva, & ne parut plus depuis : de sorte que quand S. Paul fut pris [en l'an 58.] ceux qui ne le connoissoient pas demandoient si ce n'estoit pas luy.

'Mais comme dans un corps mal sain, les maux se succedent les uns aux autres, on vit bien-tost aprés diverses troupes meslées de magiciens & de voleurs, qui portoient ouvertement le peuple à se revolter contre les Romains, menaçant de la mort ceux qui continueroient à leur obeïr: & sous ce pretexte ils tuoient les riches, pilloient leurs biens, bruloient les villages, & remplissoient toute la Judée des marques funestes de leur fureur. 'Ces seditieux estoient particulierement les Assassins, qui couvroient de cet amour pretendu de la liberté ce que leur avarice & leur cruauté leur faisoient faire. C'est ainsi que la guerre s'allumoit de jour en jour, [& que la vengeance de Dieu s'avançoit pas à pas contre cette nation encore plus criminelle que malheureuse.] Jos.p.695. g| 797.b.c.d. b.Jud.l.7.c.30. p.985.e.f.

'Cette inclination des Juifs au desordre & à la revolte estoit une occasion bien favorable aux vices de Felix, qui sous pretexte d'arrester ces maux, les augmentoit par les mauvais remedes qu'il y appliquoit. Tac.an.12.c.54. p.188.

'Il arriva un autre malheur à Cesarée, [qui estoit alors la residence ordinaire des gouverneurs de la Palestine, & qui dans la suite a esté la Metropole ou capitale du pays.] Elle avoit autrefois esté habitée sous le nom de la Tour de Straton par des Syriens Grecs, [& payens de religion.] Herode en avoit fait une ville toute nouvelle. Mais quoiqu'il fust Juif [de profession,] il y avoit mis des statues & basti des temples, comme dans une ville de payens. Depuis cela elle fut habitée conjointement par des Syriens & des Juifs, qui disputoient sans cesse à qui auroit la principale autorité du gouvernement. Les Juifs y estoient les plus forts & les plus riches; mais les troupes Romaines qui y demeuroient d'ordinaire, estoient pour la pluspart composées de Syriens de Cesarée mesme & de Sebaste. Les disputes produisirent bien-tost les querelles & les batteries, que les Gouverneurs arrestoient en faisant fouetter & mettre en prison ceux qui y estoient les plus ardens. Jos.ant.l.20.c. 6.p.695.696|b. Jud.l.2.c.23.p. 797.

'Enfin les Juifs ayant les premiers provoqué un jour les Syriens, il se donna entr'eux une espece de combat, où beaucoup furent blessez & tuez. Les Juifs avoient neanmoins l'avantage, lors que Felix parut pour leur commander de se retirer: & comme ils se moquoient de ses com- Ibid.

mandemens & de ses menaces, il fit venir les soldats, qui en tuerent un grand nombre, pillerent plusieurs maisons, & eussent fait de plus grands desordres, si les principaux des
p.797 g. Juifs n'eussent esté demander misericorde à Felix. ' Cependant la division des deux nations ne laissa pas de continuer: de sorte que Felix envoya à Rome les plus considerables de
ant.l.20.c.7.p.696.f.g. part & d'autre, pour demander un reglement à Neron. ' Mais ce reglement fut desavantageux aux Juifs: & Neron sollicité par Berylle son precepteur & son secretaire, que les Syriens avoient gagné, priva les Juifs du droit de bourgeoisie à Cesarée. Ce reglement, qui se fit apparemment [1] [l'an 61.] lors que Feste estoit gouverneur de Judée au lieu de Felix, fut l'origine de la guerre. Car il irrita étrangement les Juifs de Cesarée, qui ne cesserent point de faire des seditions, jusqu'à ce qu'ils eussent porté toute leur nation à la revolte.

ARTICLE XXXVIII.

Guerre entre les Pontifes & les Prestres: Feste succede à Felix.

L'AN DE JESUS-CHRIST 58.

[IL semble selon Joseph que jusqu'ici les principaux des Juifs aient pris peu de part aux crimes du peuple. Cependant on peut juger d'eux par ce qui se passa
Act.21.c.21. à la prise de S. Paul.] ' Car ayant esté tiré des mains du peuple qui vouloit le dechirer, par Lysias qui com-
c.22.v.30. mandoit la garnison Romaine; ' lors qu'il comparut en-
c.23.v.2.3. suite devant le Conseil des Juifs, ' Ananie Grand-Ponti-
c.24.v.1-9. fe luy fit donner un soufflet, ' & fut ensuite à Cesarée autoriser les calomnies visibles qu'il fit dire contre luy devant Felix par un avocat. [Mais ce qui est de plus re-
c.23.v.12-15. marquable,] ' c'est le vœu que firent quarante personnes, de ne point manger qu'ils n'eussent tué S. Paul: ce qu'ils allerent declarer aux Pontifes & aux Prestres, comme une chose digne de leur approbation, & afin qu'ils y contribuassent eux-mesmes. [On voit par là l'idée que ces chefs

1. Joseph (*b. Jud. l.2. c. 25. p. 799 b.*) dit que l'ordre de Neron ne fut apporté qu'en 66. lors que la guerre commença. Mais je ne voy pas que cela se puisse accorder avec ce qu'il a écrit depuis dans ses Antiquitez.

de la Synagogue donnoient de leur cruauté. Et il paroist en effet qu'ils approuverent un dessein si horrible, je ne dis pas contre un S. Paul, mais contre un homme que nul juge n'avoit condanné : ce qui estoit autoriser les violences les plus detestables des Assassins.

Mais Joseph mesme avoue enfin ce qu'il avoit dissimulé jusqu'ici.] 'Car aprés avoir dit qu'Agrippa fit Ismael fils de Fabi, Grand-Pontife [à la place d'Ananie " qui l'estoit encore aprés la Pentecoste,] il ajoute que les grands Pontifes, [c'est à dire tous ceux qui l'avoient esté,] entrerent alors en une grande contestation avec les Sacrificateurs ordinaires, que nous appellons les Prestres, & avec les principaux du peuple de Jerusalem. Chacun se faisoit accompagner par des gens armez, qu'ils choisissoient entre les plus determinez & les plus seditieux. Ils commençoient par se dire des injures, & en venoient ensuite aux coups de pierres, sans que personne les arrestast, comme si Jerusalem eust esté une ville sans police & sans magistrats, où il estoit permis de tout faire. L'impudence & l'audace des Pontifes alla jusqu'à envoyer leurs gens dans les granges, enlever les decimes qui appartenoient aux Prestres : de sorte que ceux qui estoient moins riches mouroient de faim.

Jos. ant. l. 20. c. 6. p. 696. d. e.

V. S. Paul. n. 50.

[Je ne sçay s'il faut rapporter à cette dissention ce que dit Joseph,] ' que Felix fit charger de chaines divers Prestres pour un sujet fort leger, & les envoya à Rome rendre raison de leur conduite à l'Empereur. ' Baronius doute si ce ne sont point ces quarante personnes qui avoient conjuré contre S. Paul. [Mais S. Luc ne dit point qu'ils fussent Prestres.] 'Ils demeurerent prisonniers jusqu'à ce que Joseph sachant l'état où ils estoient, fut exprés à Rome en 62. ou 63. pour les assister, & obtint leur delivrance par le moyen de Poppée, que Neron avoit épousée ' en l'an 62. [a] Il estoit leur ami particulier, ayant commencé dés l'an 55. ou 56. à entrer dans les affaires. [b] Il loue leur pieté, & dit qu'ils ne se nourrissoient que de noix & de figues.

vit. p. 999. b. — Bar. 58. § 157. — &c. — Jos. vit. p. 999. c. d. — Tac. an. 14. c. 60. p. 239. — a Jos. p. 999. a. b. — b c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 60.

V. S. Paul. n. 13.

[Vers le milieu de cette année,] ' Porcius Festus vint en Judée pour la gouverner au lieu de Felix, [qui s'en retourna à Rome.] 'Il avoit tasché sur la fin de son gouverne-

ant. l. 20. c. 7. p. 696. f | Act. 24. v. 27. — Act. 24. v. 27.

ment de s'acquerir l'affection des Juifs, & ce fut pour
Jos. ant. c. 7. p. 696. f. cela qu'il laissa S. Paul en prison. ' Cela n'empescha pas que les principaux de ceux qui demeuroient à Cesarée, ne fussent à Rome pour l'accuser des injustices qu'il avoit faites à leur nation : & il eust assurément esté puni, dit Joseph, si Neron n'eust accordé sa grace aux instantes prieres de Pallas son frere, qu'il consideroit beaucoup. [Pallas qui avoit esté le maistre de Claude, & l'auteur de toute la fortune d'Agrippine & de Neron,]
Tac. an. 13. c. 14. p. 200. a an. 14. c. 65. p. 240. ' avoit neanmoins perdu sa puissance absolue dés l'an 55. [a] Mais il conserva jusqu'à sa mort arrivée en l'an 62. des richesses immenses, [& par consequent un grand credit.]

Act. 25. v. 1. 2. 3. 15. ' Trois jours aprés que Feste fut arrivé à Cesarée, il alla à Jerusalem, où les Pontifes & les principaux de la ville luy demanderent la condannation de S. Paul, ou au moins qu'il le fist venir à Jerusalem, voulant le faire
v. 16. assassiner en chemin. ' Feste témoigna d'abord quelque zele pour la justice, en répondant que ce n'estoit pas la coutume des Romains, de condanner un homme sans l'entendre en presence des accusateurs. ' Mais il
v. 9-12. l'eust bien-tost exposé à leur fureur, si S. Paul n'eust évité ce danger en appellant à Neron. Cela se fit à Ce-
v. 6. b v. 13. sarée, ' où Feste estoit revenu peu de jours aprés, [b] & où Agrippa ne manqua pas de le venir bien-tost saluer.

Jos. b. Jud. l. 2. c. 24. p. 798. a. c ant. l. 20. c. 7. p. 697. a. b| b. Jud. l. 7. c. 30. p. 985. c. f. d ant. p. 697. b. c. ' Feste s'appliqua à poursuivre les voleurs qui pilloient toute la Judée. [Car outre les autres,] [c] les Assassins dont le nombre croissoit toujours, alloient publiquement en armes bruler les villages. [d] Il employa aussi ses troupes contre un magicien qui attiroit encore le peuple aprés luy dans le desert. L'imposteur fut puni avec ceux qui l'avoient suivi. &c.



ARTICLE

ARTICLE XXXIX.

Ismael Pontife decapité : Albin successeur de Feste remplit le pays de voleurs : La guerre continue entre les Prestres : Agrippa change l'état des Levites.

L'AN DE JESUS-CHRIST 61.

'IL arriva en ce temps-ci qu'Agrippa s'estant fait bastir un logement, d'où il voyoit tout ce qui se faisoit dans le Temple, & les sacrifices qui s'y offroient, les Juifs éleverent une muraille, qui osta la veue du Temple, non seulement à ce bastiment, mais encore à la galerie où les Romains faisoient garde dans les grandes festes. Ainsi Feste & Agrippa vouloient tous deux la faire abattre : mais les Juifs ayant deputé sur cela à Neron, Ismael Grand Pontife, & quelques autres, il ordonna que la muraille demeureroit, porté à cela par Poppée sa femme, [" ou plutost son adultere,] dont Joseph loue neanmoins la pieté. [Mais Tacite nous apprend quelle estoit cette pieté. Le jugement de Neron peut avoir esté rendu sur la fin de l'année 61.] ' Agrippa en ayant eu la nouvelle, [il s'en vengea sur Ismael,] & donna le pontificat à Joseph Cabei fils de Simon qui avoit eu la mesme dignité, [c'est à dire apparemment de Simon Canthere.] Joseph dit que Poppée retint Ismael en ostage : [ce que je n'entens pas.] ' Il eut enfin la teste trenchée à Cyrene, [dequoy on ne dit point le sujet.]

Jos. ant. l. 20. c. 7. p. 697.

V. la note 21.

p. 697. f.

b. Jud. l. 7. c. 9. p. 949. a.

L'AN DE JESUS-CHRIST 62.

'Feste mourut [en Judée " vers le commencement de 62.] Neron l'ayant appris, nomma Albin pour luy succeder : & [vers le mesme temps] Agrippa osta le pontificat à Joseph Cabei pour le donner à Ananus le cinquiéme des fils d'Ananus [ou Anne celebre dans l'Evangile,] qui avoient eu cette dignité. ' Ce fut ce jeune Ananus qui fit mourir l'Apostre S. Jacque Evesque de Jerusalem, & quelques autres à la feste de Pasque, durant qu'Albin estoit encore en chemin. ' Mais cette action deplut si fort à tout le monde, qu'Agrippa luy osta le pontificat, qu'il n'avoit tenu que trois mois. Albin qui en receut aussi les plain-

Note 21.

ant. l. 20. c. 8. p. 697. g.

p. 698. a. b. & alii

V. S. Jacque le Mineur § 7.

b. c.

tes lors qu'il estoit déja parti d'Alexandrie pour venir en Judée, luy en écrivit une lettre de menaces. d. ' Agrippa donna le pontificat à Jesus fils de Damnée.

c.9.p.702.b| b. Jud.l.2.c.24.p. 798.a.b. ' Albin n'imita point la conduite de Feste, dit Joseph, & il n'y eut point de mal qu'il ne fist, quoiqu'en le cachant un peu. Il voloit & pilloit le bien de tout le monde, chargeoit le pays d'imposts, & vendoit encore aux autres le pouvoir de piller, de tuer, & de faire tout ce qu'on vouloit. ant.c.8.p.698.d. ' Il faisoit cependant paroistre beaucoup de zele pour établir la paix dans le pays. Il fit prendre beaucoup d'Assassins, & en fit punir plusieurs. f. ' Mais les Assassins ayant pris de leur costé au milieu de Jerusalem le " Secretaire d'Eleazar Capitaine [du Temple] fils [1] d'Ananie [qui avoit esté grand Pontife,] ils dirent qu'ils ne le relascheroient point, qu'Ananie ne leur eust fait rendre dix d'entr'eux qui estoient prisonniers. d.e. ' Ananie estoit alors fort consideré par ses richesses, & avoit gagné l'esprit d'Albin par ses presens. f.g. ' Ainsi il en obtint la liberté des dix Assassins : & les autres profitant de cet exemple, ne manquoient point lors qu'ils vouloient faire delivrer de leurs compagnons, de se saisir de quelqu'un qui appartinst à Ananie. Leur nombre & leur hardiesse s'augmenta beaucoup par ce moyen : & ils recommencerent à faire des maux étranges.

(Margin: γραμματέα. 1.)

[Sans mesme en estre prié par personne,] b. Jud.c.24.p. 798.b. ' Albin relascha divers voleurs pour l'argent qu'il recevoit de leurs parens, ne retenant dans les prisons que ceux qui n'avoient pas moyen de le payer : ant.c.8.p.699.c. ' ce qu'il fit [particulierement] lors qu'il eut appris [en 64. ou 65.] que Gessius Florus venoit pour luy succeder. Ainsi il luy laissa les prisons vides, & le pays plein de voleurs.

b.Jud.c.24.p. 798.b. ' La licence de tout faire, qu'on achetoit aisément d'Albin, remplit Jerusalem de seditions & de crimes. [La division continuoit toujours entre les Pontifes & les Prestres.] ant.c.8.p.698. d.e. ' Durant qu'Ananie gagnoit tout le monde par ses liberalitez, ses serviteurs qui estoient tres-méchans, accompagnez de gens determinez, s'en alloient piller les disme des Prestres : & les autres Pontifes faisoient la mesme chose de leur costé. &c.

1. Le grec de Joseph le fait fils d'Ananus. Le traducteur a lû *d'Ananie* ; & toute la suite le demande. Le texte grec le dit en un autre endroit (*b. Jud.l.2.c.30.p.809.f.*)

[Les Pontifes se diviserent aussi bien-tost entr'eux :] 'Car Agrippa ayant osté le pontificat à Jesus fils de Damnée, & l'ayant donné à Jesus fils de [Gamala où] Gamaliel, cela produisit entr'eux une tres-grande querelle. Ils rassemblerent chacun une troupe" de gens sans crainte & sans honneur : ils en venoient souvent aux injures, & des injures aux coups. ' Il semble qu'Anaine eust aussi sa faction à part, & la plus puissante de toutes parce qu'il estoit le plus riche. p.699.a.b. θρασυτάτων. b.

[Le peuple ne pouvoit pas ne point imiter ses Pontifes. Aussi]' Costobare & Saül tous deux de la famille royale, avoient chacun leur troupe de factieux, avec lesquels ils estoient toujours prests à faire des violences, & à opprimer les pauvres. ' Ainsi tous les plus méchans, comme autant de tyrans & de chefs de voleurs, avoient autour d'eux une petite armée. Ils estoient comme en sentinelle pour voir de loin les occasions de piller, & y faire aussi-tost courir leurs soldats. Les autres estoient reduits à se voir enlever leur bien sans oser s'en plaindre, ou à faire la cour, de peur d'estre traitez de mesme, à des gens dignes du supplice. Personne n'osoit dire une parole libre ; tout trembloit sous la domination de tant de tyrans. b. b. Jud. c.24.p. 798.c.

'En mesme temps le Roy Agrippa se rendoit odieux par les profusions inutiles qu'il faisoit à ceux de Beryte de l'argent qu'il tiroit de ses sujets. ' Mais [ce qui est plus remarquable,] c'est qu'il accorda aux Levites destinez à chanter [dans le Temple,] de quitter leur habit ordinaire pour prendre la robe de lin comme les Prestres, & cela sur l'imagination qu'il luy seroit glorieux de signaler son regne par quelque changement considerable. Il n'y avoit qu'une partie des Levites destinée à chanter ; & les autres estoient employez à d'autres ministeres du Temple. Mais Agrippa voulut que ces derniers eussent aussi le droit d'apprendre les hymnes [& de les chanter.] &c. ant.c.8.p.698. 699. p.699.d.c.



ARTICLE XL.

Jesus fils d'Ananus predit durant sept ans la ruine de Jerusalem.

Jos.ant.l.20.c.9. p.699 b.c.ejb. Jud.l.2.c.24.p. 798.d.

'TANT de choses qui irritoient la justice divine, avançoient de plus en plus la ruine de Jerusalem. [Mais Dieu la voulut marquer clairement par un évenement extraordinaire, que nous raporterons dans les propres termes de Joseph,] ' qui l'appelle avec raison le plus terrible de tous les prodiges qui precederent cette ruine. Quatre ans, dit-il, avant la guerre, ' & sept ans & « cinq mois avant le siege de Jerusalem, [c'est à dire sur la « fin de l'an 62.] ' lors que cette ville fleurissoit encore, & « estoit dans une profonde paix ; un paysan nommé Jesus fils « d'Ananus estant venu à la feste des Tabernacles, que les « Juifs celebroient [au mois d'octobre,] commença tout « d'un coup à crier : [1] *Malheur au Temple, malheur au Temple.* « *Voix du costé de l'Orient, voix du costé de l'Occident, voix du* « *costé des quatre vents : voix contre Jerusalem & contre le Temple :* « ' *voix contre les mariez & les mariées : voix contre tout le peuple.* « Et il ne cessoit point jour & nuit de courir par tou- « te la ville en repetant la mesme chose. Quelques per- « sonnes de qualité ne pouvant souffrir des paroles d'un si « mauvais presage, le firent prendre, & battre de plusieurs « coups, sans qu'il dist une seule parole pour se défendre, « ni pour se plaindre d'un si rude traitement ; & il repetoit « seulement toujours les mesmes mots. Alors les magistrats « croyant, comme il estoit vray, qu'il y avoit en cela quel- « que chose de divin, ' le menerent à [Albin] gouverneur « de Judée. Il le fit déchirer à coups de verges jusqu'à ce « qu'on luy vit les os ; & cela mesme ne put tirer de luy « une seule priere ni une seule larme : mais à chaque coup « qu'on luy donnoit il repetoit d'une voix plaintive & la- « mentable, *Malheur, malheur sur Jerusalem.* Et quand Albin « luy demanda qui il estoit, d'où il estoit, & ce qui le « faisoit parler de la sorte, il ne luy répondit rien, mais « continua toujours à plaindre Jerusalem. Ainsi il le ren- « voya comme un fou. ' Dans tout le temps qui se passa en- «

b.Jud.l.7.c.31. p.961.a.

d.e.

a.

b.

c.

d.

1. Je ne sçay s'il ne faudroit point oster une fois κατὰ τὸ ἱερὸν : & en ce cas, il faut traduire, *à crier dans le Temple : Voix &c.*

» suite jusqu'à la guerre, on ne le vit jamais parler à per-
» sonne. Il repetoit seulement sans cesse ces mesmes mots:
» *Malheur, malheur sur Jerusalem*, sans injurier ceux qui le bat-
» toient, ni remercier ceux qui luy donnoient à manger.
» Toutes ses paroles se reduisoient à un si triste presage,
» & il les proferoit d'une voix plus forte dans les jours de
» feste. Il continua ainsi sans aucune intermission, & sans
» que sa voix en fust ni affoiblie ni enrouée, ' jusqu'à ce e.
» que le siege ayant esté mis devant Jerusalem, il eust veu
» l'effet de ses predictions. Il cessa alors de crier [en ces-
» sant de vivre.] Car en faisant le tour des murailles de
» la ville, il se mit encore à crier d'une voix plus haute:
» *Malheur, malheur sur la ville : malheur sur le peuple : malheur*
» *sur le Temple* : à quoy ayant ajouté, *& malheur aussi sur moy*,
» une pierre poussée par une machine le porta par terre;
» & il rendit l'esprit en proferant ces mesmes mots.

[Il ne faut pas oublier ici que Joseph faisant l'histoire d'Albin le penultiéme des gouverneurs, & de Jesus fils de Gamala le penultiéme des grands Pontifes des Juifs,] ' dit que le Temple se trouva alors achevé par dix-huit mille ouvriers qui y travailloient, [a] & qui estoient payez sur le champ, quand mesme ils n'eussent travaillé qu'une heure. ' On employa ensuite ces ouvriers à paver la ville, pour ne les pas laisser inutiles, Agrippa n'ayant pas osé entreprendre de rebastir la galerie de Salomon [qui estoit ce semble en danger de tomber.]

ant.l.20.c.8.p.699.c.
a f.
f.g.

ARTICLE XLI.

Florus successeur d'Albin reduit les Juifs au desespoir & à la guerre : Presages qui marquent leur ruine.

L'AN DE JESUS-CHRIST 64.

' ALBIN gouvernoit encore lors qu'Agrippa osta le pontificat à Jesus fils de Gamaliel, & le donna à Matthias fils de Theophile, sous qui la guerre commença ' en " l'an 66. au mois de may.

[b] Gessius Florus succeda à Albin sur la fin de 64. ou au commencement de 65. [c] Et quand Albin sceut qu'il venoit, il fit executer pour satisfaire le peuple de Jerusa-

Jos.ant.l.20.c.8.p.700.a.
b.Jud.l.2.c.25.p.799.b.
V. la note 22.
b ant.c.9.p.702.d.e.
c c.8.p.699.c.

lem, les prisonniers dont les crimes estoient trop noirs, & delivra, comme nous avons dit, tous les autres pour une somme d'argent.

c.9.p.701.b.c.| b.Jud.c.24.p.798.d.c. ' Mais quelque méchant que fust Albin, Florus effaça tous ses crimes, & le fit paroistre innocent, ou " presque saint en comparaison de luy. C'estoit un homme en qui toute pudeur & toute humanité estoit éteinte. Tout vol grand & petit, visible & caché luy estoit bon. Il ruinoit les villes & les pays tous entiers, & en faisoit gloire : en un mot il agissoit, non comme un Magistrat commis pour gouverner un peuple, mais comme un boureau envoyé pour executer des criminels : [& c'est ce qu'il estoit dans l'ordre de la justice divine.] ant.20.c.9.p.702.b. ' Il avoit avec luy Cleopatre sa femme aussi méchante que luy, & fort bien dans l'esprit de Poppée, par le moyen de laquelle elle avoit obtenu ce gouvernement à son mari.

" ἀγαθώτατον.

c.d.|b.Jud.l.2.c.24.p.798.c.f. ' Les voleurs n'eurent pas de peine à s'accommoder avec luy, & ils eurent permission de tout piller en luy faisant part de leur butin, ce qui contraignit un grand nombre de personnes à quitter le pays, & à s'aller établir en d'autres provinces, laissant divers cantons de la Judée tout deserts.

Tac.hi.l.5.c.10.p.118. Jos.ant.20.c.9.p.702.d.| b.Jud.c.24.p.799.a. ' Tant de maux lasserent enfin la patience avec laquelle les Juifs avoient souffert les Gouverneurs precedens. [a] Et Florus au lieu d'arrester la revolte, taschoit de les contraindre à prendre les armes, soit pour avoir le plaisir, dit Joseph, de les voir perir tous à la fois, soit [plutost] parce qu'il n'avoit que ce moyen d'éviter la conviction & la juste punition de tant de crimes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 65.

b.Jud.l.7.c.31.p.960.d. ' La guerre fut presagée par divers prodiges, que Joseph marque comme arrivez en une mesme année, en laquelle la Pasque des Juifs tomboit au 8. d'Avril, Usser.p.681.a. ' ce qui se rencontre en celle-ci, qui preceda immediatement la guerre. Jos.p.960.d. ' Il arriva donc à cette feste mesme que sur les trois heures aprés minuit, le Temple se trouva durant une demi-heure tout éclairé comme en plein jour, ce que les plus judicieux prirent pour une marque du feu qui le consuma peu d'années aprés.

e. f. ' En la mesme feste une porte d'airain qui fermoit le

Temple interieur, si pesante que vingt hommes avoient eu peine à la fermer le soir, se trouva ouverte d'elle-mesme à minuit, & marqua que Dieu ouvroit le Temple aux ennemis.

'Le 21. du mois suivant un peu avant le coucher du soleil, on vit en l'air dans tout le pays des chariots & des bataillons d'hommes armez traverser les nues, & se répandre au tour des villes comme pour les assieger. 'On avoit veu la mesme chose sous Antiochus Epiphane: 'Et Tacite n'a pas oublié ce prodige, non plus que les autres que Joseph marque en cet endroit. f.g. 2.Macab.5.v.1.2. Tac.hi.5.c.13.p.119.

'A la feste de la Pentecoste, [qui estoit le 28. du mesme mois de may,] les Prestres estant entrez la nuit au Temple, selon leur coutume, pour les fonctions de leur ministere, ils entendirent d'abord comme un bruit de personnes qui se remuoient, & ensuite une voix qui disoit, *sortons d'ici*. 'S. Chrysostome dit que c'estoient des Anges, qui attendoient encore si les Juifs ne se convertiroient point enfin. Jos.p.960.961. Chry.in Joan.h.64.p.418.d.

'Il parut aussi une comete pendant un an, & sur Jerusalem un astre extraordinaire qui sembloit estre une épée. Joseph n'en marque pas le temps, 'mais il remarque fort bien qu'il sembloit que les Juifs fussent étourdis, & n'eussent ni yeux, [ni oreilles] ni jugement, tant ils faisoient peu d'attention à ces voix de Dieu. Ils ne l'écoutoient pas, parce qu'ils écoutoient des imposteurs, qui leur parloient de la part de Dieu, sans qu'ils les fist parler, & qui les trompoient par de fausses esperances; de sorte qu'ils meprisoient les signes qu'ils voyoient du malheur qui alloit fondre sur eux, ou les interpretoient mesme à leur avantage. Jos.p.960.c. c.30.p.960.c. c.31.p.961.e.f| 962.

'Ce qui les encourageoit le plus, dit Joseph, & contribua mesme à leur faire prendre les armes, estoient les oracles de l'Ecriture, qui leur promettoient qu'il sortiroit en ce temps-là de leur nation un Prince & un maistre de l'Univers: '& cela n'a pas esté innconnu aux payens, qui témoignent que ce bruit estoit répandu dans l'Orient. [Mais comme les Juifs se figuroient une grandeur humaine & terrestre, ils n'avoient point connu ce maistre de l'Univers lors qu'il estoit venu du Ciel, & n'appercevoient point cette puissance divine par laquelle il s'assu- 961.e.f. Suet.v.Ves.c.4. p.735.

jettissoit toutes les nations, non avec l'épée, mais avec le bois auquel eux-mesmes l'avoient attaché.]

Lact. instit. l. 4. c. 21. p. 423. 'S. Pierre & S. Paul [qui moururent l'année suivante à Rome,] y predirent selon Lactance, que Dieu envoyeroit bien-tost un Prince qui vaincroit les Juifs, raseroit leurs villes, les subjugueroit entierement, aprés leur avoir fait souffrir toutes les miseres dont les hommes sont capables; & cela à cause de l'injure qu'ils avoient faite au Fils de Dieu. C'est ce que Vespasien verifia bien-tost aprés. &c.

ARTICLE XLII.

La guerre commence à Cesarée & puis à Jerusalem.

L'AN DE JESUS-CHRIST 66.

Jos. b. Jud. l. 2. c. 24. p. 798. f. 'AU milieu des maux dont Florus affligeoit les Juifs, Cestius Gallus alors gouverneur de Syrie vint cette année mesme, selon Usserius, à Jerusalem pour la feste de Pasque, l. 7. c. 45. p. 968. e. f. g. 'Comme les Juifs y accouroient aussi alors de toutes parts Gallus pria les Pontifes de tascher de conter combien il y en avoit dans la ville. Car il vouloit le mander à Neron, pour luy faire voir que cette nation n'estoit pas aussi méprisable qu'il le croyoit. Les Pontifes firent pour cela conter les agneaux que l'on immoloit pour la Pasque depuis trois heures du soir jusqu'à cinq. Car il n'y avoit que les Juifs seuls qui en immolassent, & entre les Juifs, ceux-là seulement qui estoient exemts des impuretez legales. Un agneau servoit quelque-fois pour vingt personnes, & jamais pour moins de dix. On conta donc les agneaux, & on en trouva deux cent cinquante-cinq mille six cent: ce qui à ne prendre que dix pour chaque agneau faisoit [" deux Jos. dit 2700000. l. 2. c. 24. p. 798. f. millions cinq cent cinquante-six mille personnes:] '& Joseph croit qu'il y en avoit bien jusqu'à trois millions.

p. 798. 799. 'Les Juifs prirent l'occasion de la venue de Gallus pour se plaindre de leur Gouverneur, n'ayant osé luy deputer pour cela en Syrie. Il leur fit esperer qu'il changeroit de conduite. Mais Florus se moqua de tout cela: & aprés avoir accompagné Gallus jusqu'à Cesarée pour

tascher de le tromper par ses mensonges, il ne songea qu'à tourmenter les Juifs de plus en plus pour les obliger à la revolte; & il y réussit enfin.

'Les Juifs de Cesarée n'avoient point cessé de remuer depuis l'ordre que Neron avoit accordé contr'eux aux Syriens de la mesme ville. 'Mais il arriva en ce temps-ci que se trouvant fort incommodez dans leur Synagogue par le bastiment qu'un Syrien faisoit tout auprés, un partisan nommé Jean & d'autres Juifs offrirent " une grande somme à Florus, afin qu'il empeschast le bastiment. Il l'accepta, promit tout, & puis s'en alla à Sebaste, les laissant s'entrebattre tant qu'ils voudroient. ant.l.20.c.7.p. 696.697. b.Jud.l.2.c.25.p. 799 c.d. huit talens.

'En effet dés le lendemain un Syrien envoyé par les autres vint immoler des oiseaux à ses idoles à la porte mesme de la Synagogue, & tout aussi-tost il y eut batterie entre les Juifs & les Syriens: & les Juifs se trouvant les plus foibles, se retirerent à trois lieues de la ville, emportant les livres de la Loy avec eux. 'Jean & les autres furent sur cela à Sebaste, esperant de trouver quelque protection dans Florus à cause de l'argent qu'ils luy avoient donné. Mais il se moqua d'eux, & mesme les fit mettre en prison, leur faisant un crime, dit Joseph, de ce qu'ils avoient emporté leurs livres. d.e.f. f.g.

'Cet accident affligea fort ceux de Jerusalem: mais comme ils ne prenoient pas encore les armes, Florus envoya prendre 17. talens de l'argent du Temple. Sur cela le peuple s'émut, & detestant son avarice, s'emporta contre luy avec des paroles tres-offensantes. Quelques-uns mesmes alloient par derision demander l'aumosne pour luy. Il fut ravi d'avoir ce pretexte, & laissant là Cesarée où tout estoit en feu, il s'en vint avec toutes ses troupes à Jerusalem. Le peuple crut l'appaiser en allant au devant de luy pour le recevoir avec honneur. Mais cinquante chevaux qui marchoient à la teste de ses troupes les firent retirer, en criant que Florus n'avoit que faire de civilitez de ceux qui l'avoient outragé. g.|p.800.

'Le lendemain il parut sur son tribunal, où toutes les personnes de qualité l'estant venu trouver, il leur commanda de luy mettre entre les mains ceux qui avoient parlé contre luy. On le pria d'excuser quelques insolens, qu'il estoit impossible de discerner des autres, & dont p.800.801.

la recherche pouvoit exciter de grands troubles. Il ne voulut point recevoir d'excuses, & ordonna à ses soldats d'aller piller le haut-marché, & de tuer tous ceux qu'ils y rencontreroient. Les soldats firent encore plus qu'il ne leur avoit dit, & tuerent environ trois mille six cent personnes, sans épargner ni les femmes ni les enfans. Ils prirent aussi plusieurs personnes considerables, dont il y en avoit mesme de Chevaliers Romains: & Florus sans aucun respect pour leur dignité, les fit fouetter devant son tribunal, & attacher avec des cloux à des croix.

c.26.p.801. ' Berenice sœur d'Agrippa, qui estoit alors à Jerusalem pour s'acquiter d'un vœu qu'elle avoit fait comme les Nazaréens, s'opposa inutilement à une si grande violence. Florus aveuglé par son avarice n'eut aucun respect &c. pour elle; & elle se fust mesme trouvée en danger de sa personne, si elle ne se fust promtement retirée en son palais.

p.801.e. ' Cette funeste journée fut le 16. de may:[a] & c'est à ce Note 23
a c.25.p.799.b. mois que Joseph fait commencer la guerre & la revolte.
ant.l.20.c.9.p.702.d.e. ' Ce n'estoit encore que la seconde année du gouvernement
b.Jud.l.2.c.25.p.799.b. de Florus, la 12. de l'Empire de Neron, ' & la 17. du regne d'Agrippa.

c.26.p.801.e.f. ' Le lendemain le peuple irrité estoit prés de former &c. une sedition, si les principaux ne l'eussent arrestée par
c.27.p.801,802. les prieres les plus humbles. ' Florus au contraire qui ne cherchoit qu'à l'exciter, dit que si le peuple vouloit l'assurer de sa soumission, il allast recevoir deux cohortes qu'il faisoit venir de Cesarée. Le peuple y fut, les prin- &c. cipaux l'y ayant engagé avec une peine incroyable: mais les soldats instruits par le Gouverneur, ne répondant rien à leurs civilitez, les plus seditieux du peuple se mirent à crier contre Florus; & les soldats qui n'attendoient que cela, à se jetter sur les Juifs, & à frapper sur eux à coups de bastons. Un grand nombre de personnes furent tuées de la sorte, ou par les soldats & par les cavaliers qui les poursuivirent, ou en s'étouffant les uns les autres pour se sauver, sur tout à l'entrée de la ville.

p.802.803. ' Au milieu de ce tumulte, Florus voulut se rendre maistre du Temple pour piller l'argent qui y estoit. Mais les Juifs montez sur les toits des maisons, l'arresterent à coups de traits, & couperent les galeries qui joignoient

le Temple à la tour Antonia; ce qui luy osta toute esperance de venir à bout de son dessein, & le fit mesme resoudre à s'en retourner, sur l'assurance que les Pontifes & le Senat luy donnerent de maintenir encore le peuple en paix avec une seule cohorte qu'il leur laissa.

ARTICLE XIII.

Agrippa arreste un peu la revolte, qui recommence aussi tost: Les Juifs se battent à Jerusalem; les seditieux y demeurent les maistres, & y tuent tous les Romains: Des Zelateurs.

[DURANT cette espece de calme où la retraite de Florus laissa les Juifs,] 'chacun de son costé écrivit a Cestius Gallus Gouverneur de Syrie, pour le persuader de ses raisons, & rejetter sur les autres le tort de tout ce qui estoit arrivé. Cestius ne sachant donc qui il devoit croire, envoya un Tribun nommé Neapolitain pour s'informer de tout sur les lieux. Le Tribun arrivé à Jamnia, y trouva le Roy Agrippa au retour d'un voyage qu'il avoit fait en Egypte 'pour y visiter [Tibere] Alexandre, à qui Neron venoit de donner le gouvernement de ce pays. 'Il trouva aussi à Jamnia tous les plus considerables de Jerusalem, qui y estoient venus pour recevoir Agrippa. 'Ils furent donc tous ensemble à Jerusalem, où le peuple qui vint bien loin au devant d'eux, implora leur protection contre Florus. 'Neapolitain visita toute la ville, témoigna estre persuadé du desir que le peuple avoit de demeurer dans l'obeïssance, l'y exhorta de nouveau, & puis s'en retourna vers Cestius.

Jos.b.Jud.l.2.c.28.p.803.b.c.

c.26.p.801.b.

c.28.p.803.d.

e.

f.g.

'Le peuple demandoit qu'on envoyast des deputez à l'Empereur pour se plaindre de Florus. [C'estoit la voie la plus naturelle.] Mais Agrippa [qui savoit quelle justice on pouvoit attendre de Neron,] ne voulut point y donner les mains. p.804.a.

'Les principaux des Juifs qui avoient beaucoup à perdre, desiroient la paix. 'Mais il y en avoit beaucoup d'autres qui se portoient à la guerre, ou parce que leur jeunesse les empeschoit de voir les suites qu'elle pouvoit avoir, ou flatez par une vaine esperance de liberté, ou pour s'enrichir dans le trouble. [Ce sont ceux que nous p.803.e. p.804.c.

appellerons les seditieux.] De peur donc que ceux-ci ne
p.804.809. l'emportassent sur les autres, ' Agrippa fit un grand dis-
cours au peuple, pour montrer que la guerre ne pouvoit
c.29.p.809.c.d. produire que la ruine entiere de la nation : ' & ce dis-
cours eut assez de force pour porter les Juifs à rétablir
les galeries qui joignoient la tour Antonia avec le Tem-
ple, & à lever promtement ce qui restoit du tribut qu'on
devoit payer aux Romains.

d. e. ' Tout sembloit donc fort disposé à la paix, jusqu'à
ce qu'Agrippa parla de rendre à Florus la soumission
ordinaire, en attendant que l'Empereur en envoyast un
autre à sa place. Car alors on se souleva contre luy, &
on luy jetta mesme des pierres : desorte que desesperant
de pouvoir arrester la sedition, il se retira dans ses Etats.
[Joseph ne parle plus en effet depuis cela que de revolte
& de guerre, dont il n'accuse que les Juifs, sans mar-
quer que Florus y ait donné aucune nouvelle occasion.]

e.f.|l.5.c.24.p.887.e.f. ' Aussi-tost donc qu'Agrippa eut quitté Jerusalem, quel- K'αὐ' τὸ τῆς
ques seditieux du nombre des Assassins entrerent secrette-
ment dans le chasteau de Masade assez prés de la ville, tue-
rent les Romains qui y estoient en garnison, & s'en ren-
l.7.c.31.32.p.987.988. dirent les maistres. ' Joseph fait une grande description
de cette place, bastie d'abord par Jonathas Macabée, &
depuis extremement fortifiée par Herode. &c.

l.2.c.30.p.809.f. ' En mesme temps Eleazar fils d'Ananie, & Capitaine
du Temple, persuada à ceux qui avoient le soin des sa-
crifices, de ne recevoir aucune victime ni aucun pre-
sent pour qui que ce fust qui ne fust pas Juif. C'estoit
exclure l'Empereur, pour qui on avoit toujours accoutu-
f.|c.31.p.810. mé d'offrir, & ainsi luy declarer la guerre. ' Aussi les
Pontifes, les Pharisiens, & tous ceux qui vouloient la
paix, s'opposerent de tout leur pouvoir à cette innovation.
p.810.e.f. ' Mais n'estant pas les plus forts, ils crurent estre obli-
gez d'envoyer demander des troupes à Agrippa, & mes-
me à Florus. Celuy-ci qui ne cherchoit que la guerre,
g.|811.a. ne fit pas semblant de les entendre. ' Mais Agrippa en-
voya trois mille chevaux, qui furent receus dans la hau-
te-ville, les seditieux tenant la basse & le Temple mesme.
p.811. ' Les Juifs commencerent donc alors à se battre & à
s'entretuer, avec une perte égale des deux costez; jusqu'à
ce qu'au bout de sept jours beaucoup d'Assassins s'estant

joints au parti des seditieux & d'Eleazar, ceux-ci forcerent la haute-ville le 14. jour d'aoust, brulerent la maison du Pontife Ananie [pere de leur chef,] avec les palais d'Agrippa & de Berenice, & sur tout le thresor où estoient les papiers publics & les contracts des particuliers, afin qu'en ruinant, dit Joseph, les nerfs de la ville, ils s'attirassent tous ceux dont ils acquitoient ainsi les dettes. Les soldats d'Agrippa se retirerent " dans le haut palais, ' où estoit ce semble le camp [des Romains,] c.32.812.c.
' avec le Pontife Ananie, & Ezechias son frere. D'autres c.31.p.811.d.e.
furent reduits à se cacher dans des caves ou des égousts.

' Le lendemain les seditieux attaquerent la tour Antonia, p.811.e.
la prirent en deux jours, & la brulerent. ' Ils assiegerent c.f.
ensuite le haut palais, ' & le forcerent le 6. de septembre. c.32.p.811,812.
' Les Juifs qui y estoient, & les soldats d'Agrippa en sortirent p.812.c.
sur la foy qu'on leur avoit accordée pour eux seuls. Car les Romains n'oserent la demander, & aimerent mieux se sauver dans trois tours extremement fortes, appellées d'Hippique, de Phasael, & de Mariamme. ' Ananie d.
& son frere qui estoient demeurez cachez dans le palais, y furent trouvez le lendemain, & mis à mort, [selon ce que] ' S. Paul avoit predit à Ananie, que Dieu le frapperoit un jour. Act.23.v.3.

' Ce qui aida beaucoup les seditieux à forcer le palais, Jos.c.31.p.811.g.
fut le secours de Manaïm ou Manaëm, fils de Judas le Galiléen, dont nous avons parlé ci-dessus. ' Ce Manaïm estoit p.812.a.
V.§ 5. chef de divers voleurs ; ' qui prenoient le nom de " Zela- f.
teurs ou de Zelez, [comme ne voulant point par un zele particulier de l'honneur de Dieu, reconnoistre aucun homme pour superieur.] ' Il les avoit armez des armes qu'He- a.
rode avoit mises en grande quantité dans le chasteau de Masade, & s'en estoit venu ensuite avec un équipage de Roy à Jerusalem, où les seditieux l'avoient fait leur chef. ' Le succés qu'il y eut enflant sa va- c.f.[813.a.]
nité, ' il se rendit insupportable à ceux qui l'avoient receu. De sorte qu'estant un jour entré dans le Temple avec un habit royal, Eleazar & les autres se jetterent sur luy & sur ses Zelateurs dans le Temple mesme. Plusieurs furent tuez au mesme lieu : Manaïm & d'autres s'enfuirent ; mais peu aprés ils furent pris & massacrez.
' Eleazar fils de Jaïre, parent [& neveu] de Manaïm se p.813.a.

" εἰς τὴν ἀνω- τέρω αὐλήν.
" ζηλωταί.

sauva avec un petit nombre [de ses Zelateurs] à Masade, où il fit quelque temps le tyran, ' s'estant rendu chef des Assassins qui le tenoient.

l.7.c.30.p.985.c.

l.2.c.32.p.813.

' Les Romains cependant estoient toujours assiegez dans leurs tours. Le peuple souhaitoit fort qu'on les laissast aller: mais les seditieux ne le vouloient point. Ainsi les Romains reduits à l'extremité, demanderent qu'on leur sauvast seulement la vie, & qu'ils rendroient les armes & tout le reste. On le leur promit: mais dés qu'ils eurent quitté les armes, Eleazar [fils d'Ananie] les fit tous tuer, quoique ce fust mesme le jour du Sabbat, à la reserve de Metilius leur commandant, qui promit de se faire Juif. Les plus sensez jugerent aussi-tost que cette perfidie, qui offensoit Dieu aussi bien que les Romains, seroit punie bien severement. ' Mais ils n'estoient pas en état de persuader des furieux qui avoient les armes à la main; & il falloit qu'ils fissent semblant d'entrer dans les sentimens des plus forts, jusqu'à ce que l'armée Romaine parust: car on ne doutoit pas que Cestius ne vinst bien-tost.

vit.p.999.g.

b.Jud.l.2.c.36. p.816.b.

' Le chasteau de Maqueronte au delà du Jourdain fut rendu en ce temps-là aux Juifs par les Romains, qui craignoient d'y estre forcez. ' Les seditieux se rendirent encore maistres du chasteau de Cypros prés de Jerico, en massacrerent la garnison, & en demolirent les fortifications.

c.

ARTICLE XLIV.

Grand carnage des Juifs dans la Syrie & l'Egypte.

Jos.b.Jud.l.2.c. 32.p.813.f|l.7. c.34.p.992.b.

' A La mesme heure que les Juifs tuoient les Romains à Jerusalem, les Syriens tuoient à Cesarée plus de vingt mille Juifs. Florus fit prendre ceux qui estoient échapez, & les envoya " aux galeres. ' Mais ce carnage eut aussi un tres-mauvais effet. Car les Juifs irritez au dernier point, se souleverent par tout contre les Syriens, pillerent & brulerent non seulement leurs villages, mais aussi leurs villes qui estoient voisines de leur pays, savoir Philadelphie, Gerase, Pella, Scythople, Anthedon, Gaza, Ascalon & quelques autres. Ils ravagerent aussi les environs de Ptolemaïde & de Cesarée. Sebaste éprouva

l.2.c.33.p.813. 814.

" εἰς τὰ νεώρια.

encore leur violence, & ils y mirent le feu. [Mais tout cela ne se faisoit que par une furie passagere : de sorte que ces villes se rétablissoient aussi-tost,] ' & se vangeoient par d'autres cruautez de celles des Juifs. c.34.p.815.c.d.

' Car les Syriens n'épargnoient nullement les Juifs qui se rencontroient dans leurs villes, n'estant pas faschez que la crainte qu'on avoit de cette nation leur servist de pretexte pour satisfaire & leur avarice, & la haine ancienne qu'ils avoient contre elle. La Syrie se trouva par ce moyen dans un état deplorable, toutes les villes estant divisées en deux factions, & comme en deux armées, dont l'une ne trouvoit sa sureté qu'à prevenir l'autre. Le jour se passoit dans le sang & dans le carnage, & la nuit dans la crainte de quelque surprise. On ne voyoit par tout que corps morts étendus par terre, d'hommes, de femmes, & d'enfans. Aprés mesme qu'on avoit tué ou chassé les Juifs, on craignoit encore ceux qui judaïzoient, dit Joseph, qu'on n'osoit pas traiter en ennemis sur un soupçon, & qu'on ne pouvoit aussi voir meslez avec les autres sans quelque frayeur. [Je ne sçay si par ces judaïzans Joseph voudroit parler des Chrétiens. On peut aussi l'entendre des Grecs & des Syriens qui avoient de l'inclination pour les Juifs, ou avoient mesme embrassé leur religion.] c.33.p.814.a.b.c| vit.p.1000.a.b.c.

' On marque un assez grand nombre de Juifs tuez ou arrestez à Ascalon, à Tyr, à Ptolemaïde, à Hippus, à Damas, & à Gadara. On faisoit la mesme chose dans les autres villes de Syrie, selon qu'on y haïssoit ou qu'on y craignoit les Juifs. [Ceux de Scythople se signalerent en cela. C'estoit une ville Greque, mais comprise dans la Judée, & sur les bords du Jourdain. L'Ecriture l'appelle Bethsan.] ' Lors que les Juifs la vinrent attaquer, ceux de cette nation qui y demeuroient, combattirent contr'eux avec les Grecs. Cependant les Grecs ne pouvant encore se fier à eux, les surprirent par trahison, & en tuerent plus de treize mille. Un miserable Juif nommé Simon fils de Saül, se voyant environné des ennemis, tua à leur veue son pere, sa mere, sa femme, ses enfans; & puis se plongea l'épée dans le sein. b.Jud.l.2.c.34.41.p.815.c.d| 822.a.b|l.7.c.34.p.992.d. p.814.815|992.c.d|vit.p.1000.b.c.

' La ville d'Alexandrie toujours pleine de seditions, sur tout entre les Grecs & les Juifs, ne demeuroit pas en repos. Tibere Alexandre [Juif de naissance] qui en estoit c.36.p.816.817.

gouverneur, fut obligé d'y employer deux legions Romaines, qui aprés un rude combat, firent un si grand carnage des Juifs, qu'on trouva cinquante mille corps morts.
l.7.c.34.p.992.c. 'On tenoit qu'il y avoit eu plus de soixante mille Juifs tuez" [à Alexandrie &] dans toute l'Egypte. μετ' αἰγύας.

c.35.p.815.c. 'Il n'y eut que les villes d'Antioche, d'Apamée, de Sidon, & de Gerasa qui témoignerent quelque compassion pour les Juifs, & ne leur firent point de mal. [Ils ne furent pas neanmoins long temps exemts à Antioche de la persecution qu'ils souffroient dans les autres villes.] 'Car vers
l.7.c.9.p.973.c.d. le commencement de l'année suivante l'un d'eux nommé Antiochus, dont le pere estoit "chef de tous les Juifs de la ville, voulant abandonner leur religion, accusa publiquement son propre pere, & plusieurs autres Juifs, d'avoir voulu mettre le feu en une mesme nuit par toute la ville, & livra quelques Juifs étrangers, qu'il disoit estre complices du crime. On brula à l'instant ces étrangers, & on courut aux autres, dans la creance qu'il y alloit du salut de la ville d'en exterminer bien-tost tous ἄρχων.
p.972.g. ceux de cette nation. 'Cependant comme ils estoient en
p.973.b. fort grand nombre, '& que beaucoup de Grecs avoient embrassé leur religion, [on se reduisit bien-tost à se contenter de punir ceux qui se trouveroient coupables.]
d.c. 'Pour les discerner, Antiochus qui pour renoncer hautement au Judaïsme, avoit sacrifié aux idoles, dit qu'il falloit obliger les Juifs à en faire autant, & que ceux qui le refuseroient, avoient assurément part à la conjuration. On suivit son avis: & peu s'estant resolus à sacrifier, les autres furent massacrez. [L'histoire ne dit point de quel nombre fut le malheureux pere d'un si méchant fils.

Il ne laissa pas d'y avoir toujours plusieurs Juifs à Antioche, qui observoient leurs anciennes loix,] '& Antiochus assisté de quelques soldats que luy donna le Gouverneur, [Cestius ou Mucien son successeur,] les tourmenta étrangement pour les empescher de fester le jour du Sabbat, & pour les contraindre de travailler ce jour-là comme les autres. Il fit la mesme chose dans les villes voisines: de sorte que l'observation du Sabbat cessa durant quelque temps à Antioche & dans les pays d'alentour.

ARTICLE

ARTICLE XLV.

Cestius prest de prendre Jerusalem, se retire, & est défait.

[DURANT que tout ceci se passoit en Judée & aux environs,] ' Cestius qu'Agrippa avoit esté trouver à Antioche, [a] s'avançoit avec une puissante armée de Romains & d'alliez, accompagné d'Agrippa mesme, & de Soëme ' Roy d'Emese, [b] ou du pays de Sophene, [c] entre l'Armenie, la Mesopotamie, & la Comagene. [d] Il vint à Ptolemaïde, d'où il alla bruler la ville de Zabulon-Andron, qui est la premiere de la Galilée du costé de Ptolemaïde, fit le degast dans les environs, [e] & s'estant avancé jusqu'à Cesarée, il envoya quelques troupes prendre Joppé où l'on mit aussi le feu. ' Gallus [1] Colonel de la douziéme legion, qu'il avoit envoyé en Galilée, y trouva toutes les villes dans la soumission & dans la paix à l'exemple de Sephoris. Quelques seditieux s'estant retirez sur une montagne, ils y furent presque tous tuez.

Jos.b.Jud.l.2.c.35.p.815.f. — a c.37.p.817.c.d.e. — b.Jud l.7.c.28.p.984.a. — b Tac.an.13.c.7.p.198. — c Lubin in Usser. — d Jos.b.Jud l.2.c.37.p.817.d.e.f. — e g|818.a. — p.818.b.c.

' Lors que Gallus fut revenu à Cesarée, Cestius en partit pour marcher à Jerusalem. En chemin il brula Lydde, qu'il trouva sans habitans, parce qu'ils estoient tous allez à Jerusalem pour la feste des Tabernacles; [ce qui est sans doute surprenant.] ' Les Juifs oublierent neanmoins " la feste, lors qu'ils le virent campé à Gabaon " à deux lieues de Jerusalem; & ils fondirent sur luy avec tant d'impetuosité, qu'ils ébranlerent l'armée Romaine, & furent prés de la rompre. ' Cestius demeura trois jours en cet endroit, ou à Bethoron [le haut] qui estoit un peu au dessus, environné des Juifs, & en danger de n'en pas sortir sans perte. ' Mais Agrippa ayant envoyé offrir de sa part aux Juifs le pardon de leur rebellion s'ils quittoient les armes, ' cela mit la division entr'eux: [f] & Cestius profitant de l'occasion, les poussa si vivement qu'ils plierent; & il les poursuivit jusques à Jerusalem.

d.e. — Note 23. — 50. stades. — e.f.g. — p.819.b. — b.c. — &c. — c.38.p.819.c. — f c.39.p.819.d.

' Il demeura trois jours campé en un lieu appellé Scopos ou la Guette, ' qui estoit du costé du septentrion, ' à " un grand quart de lieue de la ville, sans l'attaquer neanmoins, comme s'il eust esperé que les Juifs se ren-

c. — l.5.c.8.p.908.d. — sept stades. — l.2.c.39.p.819.e.

1. La traduction latine a *Cæsennius Gallus*: Je ne sçay pourquoy.

droient d'eux-mesmes. Le quatriéme jour, qui estoit le 30. d'octobre, il s'avança en bataille, & donna un tel effroy aux seditieux, qu'ils se renfermerent dans le Temple & dans la derniere enceinte de la ville, luy abandonnant le reste, 'où il mit le feu: & s'il eust donné l'assaut à l'heure mesme, il auroit emporté la ville, & auroit fini la guerre dés ce jour-là. Joseph assure qu'il en fut détourné par plusieurs de ses officiers, que Florus avoit gagnez par argent. 'Il y avoit mesme sur la muraille divers Juifs qui l'appelloient, & estoient prests de luy ouvrir les portes: mais il ne voulut pas s'y fier.

'Les cinq jours suivans il chercha quelque endroit qu'il pust forcer, & n'en trouva point; les seditieux faisant bonne garde par tout, & tenant ceux qui estoient favorables aux Romains renfermez dans leurs maisons. Le sixiéme "il fit donner un grand assaut contre une porte du Temple; 'ce qui effraya & lassa tellement les seditieux, que beaucoup abandonnoient déja la ville; & le peuple encouragé par leur effroy, se preparoit si l'assaut eust un peu continué, à ouvrir la porte, & à recevoir les Romains. Mais les crimes des Juifs avoient trop irrité Dieu, comme leur historien mesme le reconnoist. 'Il falloit que la guerre durast long-temps, afin qu'ils souffrissent des maux effroyables, '& qu'elle ne finist que par la ruine [de leur ville, &] du Temple mesme.

'Ainsi Cestius desesperant sans aucun sujet de prendre la ville, fit cesser l'assaut, & s'en retourna à son camp de Scopos: ce que les seditieux n'eurent pas plustost apperceu, qu'ils reprirent cœur, donnerent sur son arrieregarde, & luy tuerent beaucoup de gens de pied & de cheval. 'Le lendemain "Cestius partit de Scopos pour regagner son camp de Gabaon, toujours attaqué en queue & en flanc par les Juifs, qui luy tuerent un tres-grand nombre d'hommes, entre lesquels fut Priscus Colonel d'une legion, & luy prirent la plus grande partie de son bagage.

'C'estius demeura deux jours "à Gabaon sans savoir à quoy se resoudre. Enfin le troisiéme, 'qui estoit le 8. de novembre, voyant 'que le nombre des Juifs croissoit toujours, il se mit en chemin, abandonnant le bagage, & faisant tuer toutes les bestes de somme, à la reserve de

Marginal notes (left): g. — g. — p.820.a.b. — g. — p.819.g. — p.820.c. — c.40.p.820.d. — e.f. — f.g. — p.821.f. — p.820.g.

Marginal notes (right): 5. de novembre. — 6. novembre. — 6. & 7. novembre.

celles qui portoient les machines & les javelots. Les Juifs le poursuivirent, mais foiblement, jusqu'à une descente fort étroite, où ils l'attaquerent de front & de tous costez. 'Nous ne rapportons point le détail de ce combat. Il p.821.a.b.c. suffit de dire que sans la nuit, qui donna aux Romains le
1. moyen de se sauver à Bethoron[1] [le bas,] ils eussent esté entierement taillez en pieces. 'On ne fait neanmoins monter f. leur perte qu'à quatre mille hommes de pied, & à prés de quatre cent chevaux.

'Les Juifs se répandirent autour de Bethoron pour c.d.e. observer la sortie des Romains. Mais dés la nuit mesme Cestius partit avec ses troupes sans aucun bruit: & pour faire plus de diligence, il abandonna mesme les machines, qui servirent bien depuis aux Juifs. Il laissa seulement quatre cens hommes pour garder le camp, & couvrir la retraite de l'armée. Les Juifs attaquerent ces quatre cens hommes, qu'ils eurent bien-tost tuez, & poursuivirent Cestius jusques à Antipatride, mais ne le purent atteindre. 'Les historiens Romains ont parlé de cette défaite Tac.hi.l.5.c.10.p.118|Suet. in Vesp.c.4.p.735.
Note 24. de Cestius, & ont remarqué qu'il y perdit une des aigles des legions.

ARTICLE XLVI.

Les Chrétiens abandonnent Jerusalem : Vespasien est envoyé pour faire la guerre aux Juifs.

'ON peut juger avec quel triomphe les Juifs revinrent à Jerusalem. [a] Mais les plus sensez d'entr'eux Jos.b.Jud.l.2.c.40.p.821.e. a vit.p.1000.a. jugerent que leur victoire mesme estoit leur entiere ruine, [parce qu'elle irritoit les Romains, &] engageoit de plus en plus les Juifs à la revolte par les fausses esperances qu'elle leur donnoit : à quoy ils estoient encore portez par les cruautez que l'on exerçoit alors contre leur
V.§44. nation dans les villes de Syrie, comme nous l'avons marqué ci-dessus. 'Aussi beaucoup des plus considerables se b.Jud.l.2.c.40. retirerent alors de la ville, comme d'un vaisseau prest à p.821.f. estre submergé.

[Les Chrétiens firent la mesme chose.] 'Car JESUS- Luc.21.v.20.21.

1. 'Il y avoit deux villes de Bethoron basties par Salomon, la haute & la basse. [Gabaon estoit apparemment entre les deux.] 2.Paral.c.8.v.5| Hier.ep.27.p.172.c.

L'an de J. C. 66.

CHRIST leur avoit ordonné de quitter la Judée, & de fuir sur les montagnes, lors qu'ils auroient veu Jerusalem environnée d'une armée: [ce qui ne se peut pas entendre du siege que Tite y mit, puis qu'alors il n'y avoit plus moyen de fuir.] ' Dieu leur ordonna encore plus particulierement avant la guerre, par une revelation qu'en eurent les principaux, & par un ange selon S. Epiphane, de quitter Jerusalem, & d'aller demeurer dans une ville d'au delà du Jourdain, nommée Pella, [qui comme nous avons dit, estoit du Royaume d'Agrippa] & du pays appellé Decapolis. ' C'estoit l'extremité de la Perée du costé du septentrion. [a] Les Chrétiens obeïrent à cet ordre, [soit dés ce temps-ci,] [b] soit seulement lors qu'ils virent l'abomination de la desolation dans le lieu Saint, [comme nous l'expliquerons dans la suite :] ' & ils abandonnerent cette malheureuse ville à la vengeance que Dieu vouloit tirer de tant de crimes qu'elle avoit commis contre JESUS-CHRIST & ses Apostres.

Eus.l.3.c.5.p.75. a|Epiph.29.c.7. p.123.b|30.c.2. p.126.c|de mens. c.15.p.171.a.

Jos.b.Jud.l.3.c. 4.p.833.c. *a* Eus.Epiph. *b* Matt.24.v.15. 16.

Eus.l.3.c.5.p.75. a.b.

' Cestius échapé des mains des Juifs, envoya à Neron qui estoit alors en Acaïe, quelques-uns des principaux d'entr'eux, qui avoient pris le parti des Romains, pour luy dire ce qui estoit arrivé, & en rejetter la faute sur Florus. ' Neron conceut fort bien que cette guerre estoit d'une extreme consequence, ' & qu'elle demandoit un chef d'experience & de valeur. Mais il en vouloit un qu'il ne craignist pas. Il crut trouver tout cela dans Vespasien, ' qui avoit toujours eu beaucoup de reputation & de bonheur dans la guerre, [c] & à qui sa naissance peu illustre ne pouvoit pas inspirer de grands desseins. [d] Il avoit alors offensé Neron, parce qu'il ne témoignoit pas assez admirer son chant & sa belle voix ; & il n'attendoit rien moins que la mort, lors qu'on luy donna le gouvernement [de la Palestine,] ' & le commandement d'une armée composée [[1] d'une partie] des troupes de Syrie, de deux legions qui estoient en Egypte, & de plusieurs autres regimens de cavalerie & d'infanterie. [Il n'arriva en Judée que l'année suivante.

Jos.b.Jud.l.2.c. 40.p.821.822.

præf.p.707.d. Suet.v.Vesp.c. 4.p.736.

Tac.hi.l.5.c.10. p.118. *c* Suet.p.736. *d* p.735.

p.736| Jos.b. Jud.l.3.c.1.p. 830.d.

Mucien fut apparemment envoyé en mesme temps pour gouverner la Syrie,] ' où il est certain qu'il tenoit l'année suivante la place de Cestius, ' que la nature ou

Jos.b.Jud.l.4.c. 4.p.865.c. *e* Tac.hi.l.5.c. 10.p.118. *f* Tac.h.l.1.c.10.p. 7.

1. *f* En 69. Vespasien avoit trois legions : Mucien gouverneur de Syrie en avoit quatre.

le regret d'avoir esté défait par les Juifs, emporta bientost de ce monde. ' Il paroist qu'il gouvernoit encore dans les premiers mois de l'an 67. [Nous voudrions que Joseph nous eust dit ce que devint " Florus. Mais il luy est assez ordinaire de tenir en suspens dans ces sortes de choses la curiosité de ses lecteurs.]

Jos. vit. p. 1035. b | 1029. a.

Note 25.

ARTICLE XLVII.

Les Juifs se preparent à la guerre, envoyent Joseph dans la Galilée, sont battus en attaquant Ascalon.

' APRES la défaite de Cestius, les Juifs conspirant tous à la guerre, quoique quelques-uns ne le fissent que par contrainte, tinrent un grand conseil dans le Temple, ' où par le consentement commun de la ville, ' & des principaux de Jerusalem, [a] on nomma divers chefs pour commander tant à Jerusalem, que dans les diverses parties de la Judée. Joseph fils de Gorion, & le Pontife Ananus [" fils d'Anne] furent nommez pour la ville; ' Eleazar fils d'Ananie, [l'auteur de la revolte, dont nous n'entendrons plus parler,] pour l'Idumée; ' Joseph fils de Matthias, qui est l'historien, pour les deux Galilées; & d'autres pour d'autres endroits. ' Joseph témoigne qu'il fut envoyé en Galilée, parce qu'une partie de la province estoit encore soumise aux Romains. Et il semble que son intention & celle des principaux de Jerusalem fust de maintenir couvertement la paix, & d'estre en armes autant contre les seditieux & les voleurs que contre les Romains. [Joseph fit neanmoins divers actes d'hostilité contre les Romains & leurs partisans: mais ce n'estoit peut-estre que lors qu'il ne pouvoit s'en dispenser, sans offenser ouvertement ceux qui estoient resolus à la guerre, & qui entrainoient le corps de la nation.]

Jos. b. Jud. l. 2. c. 42. p. 822. b. c. | vit. p. 1028. g. | p. 1000. d. | a b. Jud. c. 42. p. 822. c. | Note 26. | d. | e | vit. p. 1000. d. | &c. | vit. p. 1000. d e. f.

' Joseph estant arrivé en Galilée, s'y acquit l'affection des principaux en leur donnant part à la conduite des affaires, & celle des peuples en ne les gouvernant que par des personnes du pays. Ce fut pour cela qu'il établit sept juges dans chaque ville pour les petites affaires, & un Conseil de soixante & dix personnes, les plus venerables de la province par leur age & leur probité, qui re-

b. Jud. l. 2. c. 42. p. 822. f. g.

vit.p.1004.e.f. gloient avec luy ce qu'il y avoit de plus important, ' & qui en mesme temps luy servoient d'ostages de la fidelité d.e|b.Jud.c.42. p.823.e.f. des autres. ' Il prit un grand soin de mettre la paix dans le pays; & ne pouvant contraindre les voleurs à quitter les armes, il les obligea à ne plus voler, en leur faisant donner par le pays une solde reglée comme à des soldats. vit.p.1004.f| 1018 g. ' Il veilla sur tout à la conservation de la pudicité des a p.1004.f.g. femmes; ce qui contribua beaucoup à le faire aimer. [a] Il ne recevoit point de presens, ne profitoit point du pillage des villes, & refusoit mesme ce qui pouvoit legitimement luy appartenir, bien loin de prendre aucun argent pour l'administration de la justice.

b.Jud.c.42.p. 823.a. b b.c.d. ' Comme il jugeoit qu'on ne pourroit éviter d'avoir la guerre avec les Romains, [b] il arma dans la Galilée plus de cent mille hommes, parmi lesquels il tascha d'établir l'obeïssance & la discipline qui rendoient les Romains invincibles, en y mettant comme eux un grand nombre d'officiers. &c. a|vit.p.1013.b. ' Il fortifia les villes de Tiberiade, de Tarichée, & quelques autres, & mesmes divers bourgs dont la situation luy parut avantageuse, particulierement celuy de Lubin in Usser. Jotapat, & le mont Itabyre, ' qu'on croit estre celuy de Thabor.

Jos b.Jud.c 43. 44.p.824-829| vit.p.1001-1030. ' Nous ne nous arrestons point à beaucoup de choses qu'il dit luy estre arrivées, & à divers petits mouvemens qu'il rapporte, excitez principalement par Jean de Giscala fils de Levi, qui fit tout ce qu'il put contre luy, dans l'esperance de demeurer maistre de la Galilée. Joseph s'y depeint par tout comme un homme adroit, vigilant, toujours en action; & en mesme temps sage, moderé, ennemi du trouble, & qui ne répandoit le sang qu'à la dervit.p.1013.e.f. niere extremité. ' On y voit au contraire qu'il n'y avoit rien de si injuste, que l'argent ne fist faire à ceux qui passoient pour les plus gens d'honneur de Jerusalem.

vit.p.1002.a. ' On y voit encore que Cestius estant retourné en Syp.1015.b. rie, ' envoya à Ptolemaïde un capitaine nommé Placide p.1000.e.f| 1025. c.d. pour faire le degast dans la Galilée. ' Ceux de Sephoris qui s'estoient toujours maintenus dans l'obeïssance, [c] en- c p.1027.1028. voyerent demander du secours à Cestius: ce que les autres Galiléens ayant appris, ils accoururent en grand nombre à Sephoris, forcerent la ville, & l'eussent ruinée, si Joseph n'eust fait exprés courir le bruit que les Romains

arrivoient. ' Ils arriverent en effet quelque temps aprés; & comme ils pilloient les environs, Joseph les vint attaquer. Il eut d'abord de l'avantage, mais il fut enfin vaincu. ' Les Romains estoient aussi dés ce temps-là maistres de la Samarie. p.1029.a.b.c. p.1019.f.

' Cependant on ne songeoit dans Jerusalem qu'à se preparer à la guerre. On se hastoit de relever les murailles, on travailloit par tout à faire des machines, & à forger quantité d'armes: la jeunesse s'exerçoit, quoiqu'avec peu d'art, pour apprendre à s'en bien servir: & la chaleur d'un si grand mouvement remplissoit tout d'agitation & de tumulte. Les plus sages & les plus judicieux prevoyant les malheurs où l'on s'alloit engager, avoient le cœur percé de douleur, & ne pouvoient retenir leurs larmes, estant mesme effrayez par divers prodiges qui ne leur promettoient rien que de funeste. ' Ainsi sans que les Romains leur fissent la guerre, on voyoit déja dans Jerusalem l'image d'une ville prise & ruinée. Joseph dit que le dessein d'Ananus estoit de porter insensiblement les seditieux & les Zelateurs à la paix; mais il succomba dans son entreprise. b.Jud.l.2.c.44. p.828.f.g. p.829.a.

' Simon fils de Gioras, dont nous aurons souvent à parler, estoit alors dans un canton de la Judée appellé l'Acrabatene, ' qu'on place dans l'Idumée, & qu'on distingue d'une partie de la Samarie qui portoit le mesme nom. ' Simon y avoit ramassé un corps de seditieux avec lesquels il pilloit les biens des riches, & tuoit mesme ceux qui tomboient entre ses mains. Ananus y envoya des troupes; ce qui l'obligea de se retirer dans le chasteau de Masade, d'où il faisoit sans cesse des ravages dans l'Idumée. a. Lubin in Usser. Jos.p.829.a.b.

' Peu aprés la défaite de Cestius, les Juifs enflez de leur victoire furent en grand nombre attaquer Ascalon, défendue par un Antoine avec fort peu de Romains. Cependant comme les Juifs estoient sans ordre & sans discipline, aussi bien que sans experience, Antoine les défit en deux combats, & leur tua dix-huit mille hommes. l.3.c.2.p.830. 831.

[Voila ce que nous trouvons s'estre passé en Judée à la fin de l'an 66. ou au commencement de 67. jusqu'à l'arrivée de Vespasien.

ARTICLE XLVIII.

Vespasien entre en Galilée, y prend Jotapat.

L'AN DE JESUS-CHRIST 67.

Jos.b. Jud.l.3. c.1.p.830.d.e. — 'DEs que Vespasien eut receu de Neron la commission de faire la guerre aux Juifs, il se rendit en diligence par terre en Syrie, où il rassembla les troupes
Suet.v.Vesp.c.4. p.736. — Romaines avec celles des alliez, leur faisant garder une exacte discipline; & cela commença à le faire estimer des provinces mesmes qui n'estoient point de sa jurisdiction. [Joseph loue souvent cette discipline des soldats Ro-
Jos.b.Jud.l.3.c. 6.8.p.835-838. a c.3.p.832.c. — mains,]' & en remarque diverses particularitez. [a] Vespasien avoit trouvé à Antioche Agrippa qui l'y attendoit avec toutes ses forces. Il en partit [dés les premiers mois
vit.p.1030.b.c. b b.Jud.l.3.c.3. p.832.c.d.e. — de cette année,]' vint à Tyr, & delà à Ptolemaïde, [b] où ceux de Sephoris envoyerent luy demander des troupes contre les autres Juifs de la Galilée, celles que Cestius y avoit envoyées [s'estant retirées, ou n'estant pas assez fortes.] C'estoit un grand avantage à Vespasien d'avoir une
c.4.p.834.b. — place au milieu des ennemis.' C'est pourquoy il y envoya
b c.d. — 'Placide avec six mille hommes de pied, & mille chevaux, qui faisoient le degast par toute la Galilée, sans que Joseph [avec ses cent mille hommes] pust s'y oppo-
c.7.p.837. — ser.' Neanmoins Placide ayant voulu attaquer Jotapat, il en fut repoussé avec quelque perte.

Suet.v.Vesp.c.4. p.736. c Jos.b.Jud.l.3. c.5.p.834.e.f. — 'Tite fils de Vespasien, que son pere avoit pris pour l'un de ses Lieutenans, [c] le vint joindre à Ptolemaïde, avec deux legions qu'il luy amenoit d'Alexandrie. Vespasien en avoit avec luy une troisiéme, avec ving-trois cohortes, dont dix estoient de mille hommes chacune, & les autres de six cens hommes de pied, & six-vingt chevaux. Les Rois Agrippa, Antiochus [de Comagene,] Soeme [de la Sophene,] & Malc d'Arabie, luy
f.g. — avoient aussi envoyé de grands secours:' de sorte que son armée se montoit à soixante mille hommes, outre un tres-grand nombre de valets, qui pouvoient passer pour autant de soldats.

c.8.p.838.d. d l.6.c.24.p.963. c. — 'Il entra avec cette armée dans la Galilée, [d] voulant, dit

dit Tite son fils, commencer par cette province, pour donner à ceux de Jerusalem le loisir de se reconnoistre, [& de se corriger par l'exemple du chastiment de leurs voisins.] ' L'effroy se répandit aussi-tost par toute la Galilée: & Joseph abandonné de ses soldats, se retira à Tiberiade, ' d'où il écrivit à Jerusalem le veritable état des choses, afin qu'on luy mandast si on pensoit à traiter, ou qu'on luy envoyast des troupes pour resister aux Romains. Il jugeoit bien qu'il faudroit enfin leur ceder, & il avoit moyen de se faire un merite auprés d'eux, en faisant son traité en particulier. Mais il aimoit mieux, dit-il, mourir mille fois, que de trahir sa patrie, & d'abandonner honteusement la charge qu'on luy avoit confiée. l.3.c.9.p.838.e.f. c.10.p.839.a.b.

' Vespasien vint attaquer Gadara, qui fut prise du premier assaut, & brulée, avec tous les bourgs des environs: & tout ce qui s'y trouva fut mis au fil de l'épée, pour venger la défaite de Cestius. ' Il marcha ensuite vers Jotapat, ' qui n'estoit qu'à "deux lieues de Gabara. [Je ne sçay si c'est la mesme chose que Gadara.] c.9.p.838.f. c.10.p 839.b.c. vit.p.1016.1017. 40.stades.

' Jotapat estoit, comme nous avons dit, un simple bourg, que Joseph avoit fait fortifier ' dans une situation tres-avantageuse. ' Sanson croit que c'est la mesme chose que Geth-Epher d'où estoit le prophete Jonas: & dans sa carte de la terre sainte, il le place fort prés du lac de Genesaret: ' ce que Lubin a suivi. [Neanmoins selon ce qu'en dit Joseph, il y a bien de l'apparence qu'il n'estoit pas loin de Ptolemaïde.] p.1013.b. b.Jud.l.3.c.12. p.840 c.d. a Sans. index geo. Lubin in Usser.

' Il estoit dans un pays de montagnes, rude & pierreux, inaccessible à la cavalerie. C'est pourquoy Vespasien qui vouloit s'en rendre maistre à cause de l'importance de la place, & parce qu'elle servoit de retraite à un grand nombre de Juifs, employa plusieurs jours à faire accommoder les chemins. Joseph ayant connu par là son dessein, se jetta dans la place ["le 11. ou] le 21. de may. ' & Vespasien qui l'apprit par un transfuge, en fut ravi, croyant qu'en prenant Joseph, il seroit maistre de la Galilée. Il envoya aussi-tost Placide bloquer la place, afin que Joseph n'en pust sortir, y amena le lendemain toute l'armée, & commença le jour suivant à l'attaquer. ' Les Juifs se défendirent avec beaucoup d'adresse & de courage: & la prise de cette place couta bien cher aux Ro- Jos.b.Jud.l.3.c. 10.p.839.b.c. Note 27. c.11.p.839. p.839-850.

mains, comme on le peut voir dans Joseph, qui décrit fort au long ce qui se passa alors. ' Le siege dura " prés de sept semaines, jusqu'au premier jour de juillet, auquel la ville fut prise en la treiziéme année de Neron, [qui est la 67. de JESUS-CHRIST.] ' Vespasien mesme y fut blessé. ' On y conta quarante mille Juifs de tuez, ou durant le siege, ou à la prise de la place, outre douze cent prisonniers, qui n'estoient ce semble que des femmes & des enfans. ' Joseph dit qu'il n'échapa pas mesme un homme qui pust en aller dire des nouvelles, ' & que hors luy il ne resta [presque] personne qui pust dire ce qui s'estoit passé dans Jotapat.

c.23.p.849.d| 850.c. — 47.jours.
c.16.p.844.g| Suet.v.Vesp.c.4.p.736.
a Jos.b.Jud.c.23.p.850.
c.30.p.856.a.
vit.p.1026.d.

ARTICLE XLIX.

Joseph se rend à Vespasien, & luy predit l'Empire : Japha & Joppé prises par les Romains : Les Samaritains défaits.

' JOSEPH s'estoit sauvé avec quarante autres dans une caverne fort secrette, où il fut neanmoins découvert &c. au bout de trois jours. Vespasien souhaitoit extremement de l'avoir en vie; ' le courage avec lequel il s'estoit défendu, luy ayant acquis l'admiration & l'amour mesme de ses ennemis. ' Ainsi il envoya par trois fois à sa caverne luy offrir la vie s'il se vouloit rendre. Joseph fut &c. long-temps sans oser se fier à cette parole. ' Il s'y resolut enfin : mais ceux qui estoient avec luy declarerent qu'ils ne le souffriroient pas, & qu'il falloit qu'il mourust ou de sa propre main, ou de la leur. Il leur fit un fort beau discours pour leur montrer qu'il n'est point permis à un homme de s'oster la vie, & que ce n'est pas une action de generosité, mais de foiblesse. ' Toutes ses raisons quel- &c. ques solides qu'elles fussent, ne firent point d'impression sur des esprits resolus à ne point ceder, & le seul expedient qu'il trouva fut de consentir à mourir avec eux, mais qu'il falloit tirer au sort qui mourroit le premier. Ainsi il mit toute sa confiance en Dieu : & il arriva par le sort que tous les autres estant tuez, il demeura seul avec un autre, à qui il persuada sans beaucoup de peine d'aimer mieux vivre que de mourir.

' Il se remit donc entre les mains d'un officier son ami,

Jos.b.Jud.l.3.c.24.p.850.851.
p.851.b|c.26.p.854.a.
c.24.p.851.a.b.
c.25.p.851-853.
c.26.p.853.
p.853.854.

que Vespasien luy avoit envoyé, & vint trouver ce General, ' qui le fit garder pour l'envoyer à Neron. Joseph sachant son dessein, demanda à luy parler en particulier. Vespasien le fit venir dans sa chambre, où il estoit seul avec Tite, & deux de ses intimes amis; & là Joseph mesme assure qu'il luy dit que luy & Tite seroient un jour élevez à l'Empire aprés Neron & quelques autres qui regneroient peu. Pour les mieux persuader d'une chose qui n'avoit alors nulle apparence, il leur protesta qu'il avoit predit à ceux de Jotapat le jour auquel leur ville devoit estre prise: & il assure que Vespasien s'en estant informé des prisonniers, trouva que cela estoit veritable. ' Les historiens Romains remarquent aussi que Joseph luy avoit predit l'Empire. ' Vespasien ne témoigna pas ajouter beaucoup de foy à ce que luy disoit Joseph, & ne voulut point luy donner encore la liberté: neanmoins il le traitoit fort bien, à quoy il estoit particulierement porté par Tite, ' qui dés qu'il eut veu Joseph, conceut pour luy beaucoup d'amitié.

[c.27.p.854. | Suet.v.Vesp.c.5.p.738|Dio,l.60.p.745.a. | a Jos.c.27.p.854.d.f. | c.26.p.854.a.b.]

' La nouvelle de la prise de Jotapat causa une extreme desolation dans Jerusalem, sur tout parce qu'on crut durant un mois que Joseph y estoit mort avec les autres. Mais lors qu'on eut appris qu'il vivoit, & qu'il estoit bien traité par les Romains, cette affection extraordinaire qu'on avoit témoignée pour luy, se convertit en une haine qui n'estoit pas moins extraordinaire. On eut autant de douleur de ce qu'il vivoit, qu'on en avoit eu lors qu'on l'avoit cru mort. Tout le monde le chargeoit d'injures, ou comme lasche, ou comme traistre.

[c.30.p.856.a-d.]

' Du reste au lieu que les malheurs servent aux sages pour se corriger, & pour éviter de tomber dans les fautes qui les leur ont attirez; celuy-ci ne servit aux Juifs que comme d'éguillon pour se jetter dans de plus grands maux. Leurs pertes mesmes les irritoient, & les coups [dont Dieu les frapoit,] ne servoient qu'à les aigrir. Ainsi un mal estoit la source d'un autre, & la ruine de Jotapat au lieu de les porter à la paix, leur inspira une nouvelle fureur contre les Romains.

[d.c.]

' Durant le siege de Jotapat, Vespasien envoya Trajan, Colonel d'une legion, [qui peut estre le pere de l'Empereur de ce nom,] avec deux mille hommes de pied & mil-

[c.21.p.848.]

 L'an de J. C. 67.
le chevaux, prendre une ville voisine nommée Japha, ceinte de deux murailles. Les habitans sortirent pour le combattre; il les défit, & entra en les poursuivant jusque dans la premiere enceinte. Ceux qui estoient demeurez dans la ville, fermerent les portes de la seconde, de peur qu'il n'y entrast aussi, & laisserent douze mille de leurs citoyens enfermez entre les deux murailles à la discretion des Romains, qui en firent un carnage horrible: ou plutost c'estoit Dieu mesme, dit Joseph, qui abandonnoit les peuples de la Galilée à leurs ennemis. La ville fut emportée peu aprés par Tite, que Trajan y appella pour luy laisser l'honneur de cette victoire: & les Romains y tuerent encore trois mille hommes, c'est à dire tout ce qui y restoit, hors les femmes & les enfans dont ils firent des esclaves. Joseph marque cet evenement le 20. de juin.

c.22.p.849. 'Le 27. du mesme mois les Samaritains qui sembloient vouloir remuer, furent forcez par Cereal, Colonel d'une autre legion, sur leur montagne sainte de Garizim où ils s'estoient assemblez. Plus d'onze mille hommes y furent tuez, quoique Cereal n'eust avec luy que trois mille hommes de pied & six cent chevaux.

c.23.p.850.e. 'Jotapat ayant esté prise le premier de juillet; [a] dés le
a c.28.p.854.f. quatriéme du mesme mois, Vespasien retourna à Ptole- &c.
p.855.a. maïde, d'où il vint à Cesarée, '& mit ses troupes en gar-
c.29.p.855. nison ["pour se reposer un peu.] ' Il en envoya nean- NOTE 28.
moins quelque partie à Joppé ville sur le bord de la mer, que Cestius avoit ruinée, mais que divers Juifs chassez de leur pays rebastissoient, & d'où ils couroient toutes les costes. La ville fut prise sans peine, & les Juifs contrains de se jetter dans leurs barques & de se mettre en mer, où ils furent battus d'une si horrible tempeste, que
p.855 856. plus de quatre mille furent noyez. 'Les Romains ruinerent de nouveau la ville, & y laisserent quelques troupes, qui pilloient tous les environs.

c.31 p.856.e.f. 'De Cesarée sur la mer, Vespasien alla à l'autre Cesarée appellée de Philippe, où il passa vingt jours chez le Roy Agrippa qui l'en avoit fort prié.



ARTICLE L.

Vespasien prend Tiberiade, Tarichée, Gamala, & toute la Galilée. Jean de Giscala s'enfuit à Jerusalem.

[IL sembloit que la prise de Jotapat & de Joseph dust
reduire toute la Galilée sous la puissance des Ro-
mains.] ' Cependant la ville de Tiberiade ne se soumet- Jos. vit. 1025. f. g.
νεωτερίζειν. toit point, ' & " excitoit mesme de nouveaux troubles, b. Jud. c. 31. p.
ἀφεστάναι. aussi bien que celle de Tarichée, " qui avoit apparem- 856. f. g.
ment témoigné vouloir obeïr. Vespasien ayant donc ras-
semblé son armée, s'approcha de Tiberiade, ' & y envoya p. 857 | vit. p. 1025.
d'abord un officier avec quelques soldats, pour exhorter g.
les habitans à la paix. Ceux qui vouloient la guerre, au
lieu d'écouter l'officier, qui estoit descendu de cheval
pour leur parler, le chargerent comme ennemi, & l'obli-
gerent de s'enfuir, en leur laissant ses chevaux; ce qui fit
prendre à Vespasien la resolution de punir toute la vil-
le. Mais les principaux habitans luy vinrent protester
que hors quelques seditieux qui tyrannizoient les autres,
tout le peuple ne souhaitoit que d'obeïr. Agrippa à qui
la ville appartenoit, interceda pour eux: & à sa conside-
ration Vespasien leur pardonna, se contentant de faire
abattre quelque partie des murailles.

' Il marcha ensuite vers Tarichée, où tous les seditieux b. Jud. c. 32. p.
des environs s'estoient rassemblez. [a] Ils eurent mesme la 857. f. g.
hardiesse de le venir attaquer dans son camp. [b] Cependant a p. 858. a. b. b b. c.
Tite qui s'estoit avancé avec six cent chevaux, ' soutenu c. 34. p. 859.
par quatre cens autres que Trajan luy amena, les pous-
sa avec tant de vigueur, qu'il les défit, & les contrai-
gnit de fuir dans la ville; ' où pendant que les habitans p. 859. 860.
qui vouloient se rendre, & les étrangers qui vouloient
soutenir, se querelloient, il y entra sans que personne
osast luy resister, & y fit un grand carnage. ' Cela arriva c. 36. p. 862. e.
apparemment le 8. de septembre.

' Vespasien apprit avec joie cette victoire de son fils, c. 34. p. 860. c. d.
qui terminoit une grande partie de la guerre. Il vint aussi-
tost à Tarichée; & comme un grand nombre de personnes
s'estoient retirées sur le lac ' de Genesar [ou Genesaret,] c. 32. p. 857. g.
qui bat au pied des murailles, ' il ordonna le lendemain c. 34. p. 860. d.

de faire quantité de barques, ce qui fut executé fort
c.35.p.861. promtement : ' & aussi-tost il alla attaquer les Juifs qui
p.862.a. estoient sur le lac, & les défit entierement, ' sans qu'il en
c.36.p.862. échapast un seul qui ne fust tué ou noyé. ' Il resolut ensuite de se défaire de ce grand nombre de seditieux étrangers qui estoient dans la ville, pretendant " qu'il n'y avoit point de loy ni de parole à observer à l'égard des Juifs. Il en fit tuer douze cens qui estoient les plus agez, il en choisit six mille des plus robustes, qu'il envoya à Neron pour travailler à percer l'Isthme [de Corinthe,] & vendit le reste, qui se montoit à plus de trente mille, sans conter ceux qui estoient des terres d'Agrippa. Car pour ceux-là, on les luy remit entre les mains, & il les vendit aussi.

" μηδὲν ἀσεβὲς εἶναι.

l.4.c.1.p.863.a. ' La prise de Tarichée rendit les Romains maistres de toute la Galilée, hors Gamala, le mont Itabyre, & Giscala. Gamala estoit au delà du Jourdain, vis à vis de Tarichée, &c.
c.2.p.863.864. ' dans une situation tres-avantageuse ; & elle avoit encore esté fortifiée par Joseph ; ' de sorte que les troupes d'Agrip-
p.864.a. pa à qui elle appartenoit, l'avoient assiegée inutilement durant sept mois. ' Vespasien y vint donc avec ses troupes, ac-
a.b.c. compagné par Agrippa ; qui s'estant approché pour porter les habitans à se rendre, y fut blessé d'un coup de fron-
c.3.p.864.865. de. ' Les Romains y estant une fois entrez, en furent chassez
c.4.p.865. avec une grande perte ; ' & Vespasien mesme y fut en
c.7.p.867.868. un fort grand danger. ' Neanmoins trois soldats ayant fait tomber une tour, les Romains y entrerent le lendemain, qui estoit le 23. d'octobre, & forcerent la place, favorisez par un grand " vent qui portoit leurs traits avec violence contre les Juifs, & repoussoit ceux des Juifs contre eux-
p.868.a.b. mesmes. ' Les Romains n'y tuerent que quatre mille hommes, quoiqu'ils n'épargnassent pas mesme les enfans. Mais il y en eut plus de cinq mille qui se jetterent eux-mesme par desespoir dans les precipices qui fermoient leur ville.

" θύελλαν.

c.6.p.866.867. ' Durant ce siege, Placide avec six cent chevaux se
c.8.p.868.c.c. rendit maistre du mont Itabyre. ' Ainsi il ne resta plus que Giscala, contre laquelle Vespasien envoya Tite avec mille chevaux, durant qu'il mettoit le reste de ses trou-
e.f. pes en quartier d'hiver à Cesarée & à Scythople, ' pour
e.d. se preparer à assieger Jerusalem l'année suivante. ' Les habitans de Giscala ne souhaitoient que d'obeïr aux Ro-

mains. Mais Jean fils de Levi, dont nous avons déja parlé, estoit maistre de la ville avec un grand nombre de voleurs. ' Cependant ne voyant pas moyen de se défendre, il assura Tite qu'il acceptoit la paix & le pardon qu'il leur offroit, & le pria comme c'estoit le jour du Sabbat de vouloir leur donner jusqu'au lendemain. ' Tite qui ne connoissoit pas ce fourbe, luy accorda trop facilement ce delay, & Dieu le permit pour le malheur de Jerusalem, [dont Jean devoit estre le principal instrument.] ' Car quand la nuit fut venue, Jean sortit de Giscala avec ses soldats, & un grand nombre d'habitans, qui menoient avec eux toute leur famille, pour s'enfuir à Jerusalem.

c.9.p.869.c.d. d.e. e.f.

' Le lendemain Tite fut receu dans Giscala avec la joie de ceux qui y estoient demeurez: mais il fut bien fasché d'avoir laissé échaper les autres. Il fit inutilement courir aprés Jean: neanmoins ceux qui le poursuivirent tuerent jusqu'à six mille hommes qui avoient fait moins de diligence, & ramenerent prés de trois mille femmes ou enfans. ' Le peuple pria Tite de punir les seditieux qui estoient encore restez dans la ville. ' Mais il se contenta d'y laisser une garnison, & de menacer en general ceux qui y estoient portez à la revolte, sans en faire de recherche, sachant bien que plusieurs pour satisfaire leur haine particuliere, accuseroient les innocens avec les coupables: & il aimoit mieux laisser vivre des coupables, que de faire mourir un innocent, parce que les plus méchans peuvent devenir gens de bien, au lieu que l'injustice qui auroit couté la vie à des innocens, seroit sans remede.

p.870.a.b.c. b. d.

' Il retourna delà à Cesarée, d'où son pere partit encore pour aller se rendre maistre de Jamnia & d'Azot, & y mettre garnison.

c.10.p.871.b.

ARTICLE LI.

Les Zelateurs se rendent maistres dans Jerusalem; font du Temple leur citadelle.

[L'HIVER obligea de donner quelques repos aux Juifs.] ' Mais moins les Romains leur faisoient la guerre, plus ils se la faisoient à eux-mesmes. [a] Tout le

Jos.b.Jud.l.3.c.10.p.871.b. a c.

pays estoit divisé, les uns voulant la paix, les autres la guerre. On se querella d'abord sur cela dans les maisons, d'où le mal se répandit au dehors, & divisa les villes & les peuples qui avoient esté jusqu'alors les plus unis. Chacun se rangea du costé de ceux qui estoient de son sentiment, & l'on ne vit par tout que sedition, & que des troupes de peuple armées les unes contre les autres. Ceux qui vouloient la guerre estoient les jeunes gens les plus audacieux, qui l'ayant bien-tost emporté sur les vieillars,

d. 'se mirent à piller & à voler chacun dans son canton; & puis s'estant unis les uns aux autres, ils exerçoient ouvertement leurs brigandages dans toute la campagne, & ne faisoient pas moins de mal que les armées des Romains.

c.11.p.871.e. 'Enfin quand ils furent las de piller la campagne, tous les chefs de ces voleurs se rassemblerent, & vinrent fondre à Jerusalem, comme pour la défendre contre les Romains, [& en effet pour la ruiner.] 'Les autres voleurs, [qui depuis long-temps avoient accoutumé de piller la Judée,] '& qui se donnoient le nom de Zelateurs, 'y vinrent aussi, & furent ravis de trouver en eux des gens encore plus méchans qu'ils n'estoient. 'Tous ceux qui échapoient aux armes des Romains, [& ne vouloient pas se soumettre à eux,] y accouroient encore: 'de sorte que cette multitude de gens inutiles suffisoit seule pour causer la perte de la ville, parce qu'elle y consumoit les vivres dont on avoit besoin pour la défendre long-temps. Mais outre la famine, elle y causa encore la sedition.

(Marginal references: f. / c.12.p.873.b. / c.11.p.871.f. / c.8.p.868.f. / c.11.p.871.f.)

f. 'Les Zelateurs [& les autres voleurs] y continuoient leurs brigandages: '& comme on ne s'opposoit point à eux, 'n'y "ayant point de magistrat qui eust assez d'autorité pour les reprimer, 'l'impunité augmenta leur nombre & leur insolence. Ils se mirent à piller les maisons; & parce qu'on le souffrit, 'ils en vinrent jusqu'à tuer publiquement en plein jour les personnes les plus illustres. Ils commencerent par Antipas, Levias, & Sophas tous trois de sang royal, & fort puissans, qu'ils pretendoient vouloir livrer la ville aux Romains. Ils se saisirent d'eux, & les trainerent par le milieu de la ville à la prison. Tout le monde fut saisi d'effroy à ce spectacle: mais personne n'osa branler pour les défendre, chacun ne pensant qu'à

(Marginal references: c.13.p.873.e. / c.11.p.871.e. / c.13.p.873.e. / e.f|c.11.p.871. 872. — Right margin: " ἀστρατήγητον)

qu'à se sauver [pour perir un peu plus tard.] Ainsi la lascheté du peuple augmentant la hardiesse des Zelateurs, ils tuerent peu aprés ces Princes dans la prison, sans se mettre en peine de verifier les desseins dont ils les pretendoient coupables.

'Ce qui les rendoit si audacieux n'estoit pas seulement l'abattement & la timidité du peuple, mais encore les divisions des plus puissans, qu'ils armoient eux-mesmes les uns contre les autres" par de faux rapports, & par d'autres adresses pleines de malice. c.11.p.872.c.d.

λογοποιΐαις.

'Enfin voyant que le peuple commençoit à se soulever contr'eux à la persuasion du Pontife Ananus, ils se retirerent dans le Temple, pour porter leur fureur contre Dieu mesme aprés l'avoir fait sentir aux hommes, & pour faire de ce lieu de sainteté une citadelle & une retraite de voleurs. Il paroist par les termes de Joseph, qu'il faut entendre ceci non seulement du Temple exterieur," où tous les Juifs avoient la liberté d'entrer quand ils estoient purs, mais du lieu mesme appellé *le Saint*, & qui n'estoit destiné que pour les Prestres. [Ce lieu ne fut plus depuis ce temps-là jusqu'à sa destruction, qu'un theatre de guerre, & un lieu de carnage & de meurtres, où l'on répandoit le sang, non des victimes offertes à Dieu, mais des hommes immolez à l'ambition, à la vengeance, & à la cruauté des plus scelerats. c.11.12.p.872.d. c|874.c|949.c.

V. la note 30.

'Aussi plusieurs interpretes croient que c'est là l'abomination de la desolation qui devoit estre dans le Temple selon Daniel, & dans le lieu saint selon JESUS-CHRIST mesme, avant la ruine entiere des Juifs.' Et Joseph paroist avoir pris en ce sens la prophetie de Daniel. [On ne peut en effet rien voir de plus abominable que ce que les Zelateurs firent dans le Temple ; & leurs cruautez furent non seulement le presage, mais aussi la cause de la desolation & de la ruine entiere du Temple mesme, & de la ville.]' Il est vray que JESUS-CHRIST ordonne à ses disciples de se retirer de la Judée quand ils verront cette abomination: [& qu'il estoit bien tard de le faire en ce temps-ci, sur tout pour ceux qui estoient dans la Galilée. Mais il est aisé qu'une partie des Chrétiens se soit retirée aussi-tost aprés la défaite de Cestius, & les autres seulement lors qu'ils virent le Temple profané par les Zelateurs.]' S. Augus-

Jans. in Matt. p. 197. 198|Synops. ibid. p. 574. g.

Jos. b. Jud. l. 4. c. 22. p. 887. a. b.

Matth. 24. v. 15. 16.

Aug. B. ep. 199. § 29. p. 752. c.

tin croit mesme que quelques-uns y peuvent estre demeurez jusqu'à la fin du siege, & que ce fut à cause d'eux que Dieu fit encore durer ce siege moins qu'il n'eust fait.

Jos. b. Jud. l. 4. c. 12. p. 872. e. f. 'A cette abomination les Zelateurs en joignirent une autre, qui fut de faire un grand-Pontife par le sort, sous pretexte qu'on l'avoit fait autrefois: [ce qui ne se trouve pas neanmoins ni dans l'Ecriture, ni dans Joseph.] NOTE 29. Sans avoir donc égard aux familles dont on avoit alors accoutumé de prendre les grands Pontifes, ils appellerent, [apparemment par le sort] la Classe d'Eniacim, ou 1. Paral. 24. v. 12. Jacim, qui estoit la douziéme des Classes sacerdotales [1], '& y ayant jetté le sort, il tomba sur un Phannias fils de Jos. c. 12. p. 872. f. g. Samuel, homme tout à fait indigne de cette dignité, qui ne savoit pas mesme ce que c'estoit que le pontificat, & qui ne connoissoit que sa campagne où il avoit toujours vécu, & où il estoit encore alors. Cependant sans rougir de ce que Dieu avoit ainsi confondu leur entreprise, ils firent venir ce Phannias malgré luy, le revestirent de la robe sacrée, & luy apprirent à faire les fonctions, plutost comme un acteur de theatre, que comme un veritable Pontife. Cette impieté estoit pour eux un jeu & un divertissement, & pour les autres Prestres un sujet de gemissement & de larmes.

ARTICLE LII.

Le peuple animé par Ananus, se souleve contre les Zelateurs: Jean de Giscala se joint à eux, & appelle les Iduméens.

Jos. c. 12. p. 873. a. b. 'LA profanation que les Zelateurs faisoient du Temple & du pontificat, anima extremement le peuple contr'eux. 'Le Pontife Ananus l'exhorta encore par un c. 13. p. 873-875. discours tres vehement, à ne pas souffrir davantage qu'on pust attribuer à la lascheté generale de leur nation les crimes de ces ennemis de Dieu & des hommes, & à s'exposer plutost à toutes sortes de perils, comme il estoit resolu de faire luy-mesme. 'Mais les Zelateurs avertis de c. 14. p. 875. tout, vinrent les premiers attaquer le peuple. Il se don-

1. Paral. 24. v. 3. 4. Jos. ant. l. 7. c. 11. p. 249. a. 1. David avoit distribué toutes les familles sacerdotales en 24. Classes, qui devoit servir chacune en leur rang: '& cette distinction subsistoit encore en ce temps-ci.

na sur cela un rude combat, où beaucoup furent tuez & blessez de part & d'autre: & le Temple estoit le lieu où les Zelateurs portoient leurs blessez tous couvers de leur sang & de celuy de leurs citoyens. Les Zelateurs eurent d'abord l'avantage dans ce combat : mais le nombre du peuple l'emportant enfin, ils furent obligez d'abandonner la premiere enceinte du Temple, & de se renfermer
Note 30. "dans la seconde. ' Ananus qui conduisoit le peuple, ne voulut pas par respect pour ce lieu, les y aller attaquer. Il laissa seulement six mille hommes pour en garder l'entrée, & empescher que les Zelateurs n'en sortissent. p.875.876.

' Jean de Giscala aprés avoir esté chassé de la Galilée, s'estoit retiré, comme nous avons dit, à Jerusalem. c.10.p.870.871.
&c. ' Il témoignoit un grand zele pour le parti du peuple, estoit toujours auprés d'Ananus, & se mesloit dans toutes les deliberations, sans attendre qu'on l'y appellast. Mais comme c'estoit un esprit brouillon, fourbe, & ambitieux, il faisoit savoir toutes choses aux Zelateurs. c.15.p.876.b.c.d.
' On s'en défia ; & on crut neanmoins pouvoir s'assurer sur les grands sermens qu'il fit d'estre fidele ; de sorte qu'on le deputa mesme aux Zelateurs pour chercher quelque voie d'accord ; Ananus souhaitant extremement de conserver le respect & la sainteté du Temple. d.e.
' Mais dés qu'il fut avec les Zelateurs, il les anima encore plus qu'ils ne l'estoient contre Ananus, en leur disant qu'il avoit envoyé à Vespasien pour luy livrer la ville, e.f.
&c. ' & par plusieurs autres mensonges. p.876.877.
' En un mot il fit si bien qu'il les porta à envoyer prier les Iduméens de venir en diligence à leur secours, pour empescher que la trahison d'Ananus ne perdist toute la nation. [Car les Iduméens estoient alors considerez comme Juifs.] p.877.d.c.
' C'estoit d'ailleurs une nation turbulente & inquiete, toujours preste à faire quelque remuement, & à se mettre en armes pour quiconque la vouloit un peu flater, courant au combat avec la mesme joie que les autres à une feste. c.f.

' Ils prirent en effet les armes plus viste qu'on ne peut se l'imaginer, & vinrent à Jerusalem au nombre de vingt mille hommes. c.16.p.877.g.
' Ananus les voyant arriver, leur fit fermer les portes: p.878.a.
' & Jesus fils de Gamala ou Gamaliel, qui avoit esté grand Pontife aprés Ananus, & qui le secondoit en toutes choses, a|c.12.p.873.a| ant.l.20.c.8.p.699.
' leur fit un grand discours pour a b. Jud.l.4.c.16. p.878-880.

 L'an de J. C. 67. 68.
les porter à quitter les armes, puisque ce qu'on leur avoit dit, qu'on vouloit livrer la ville aux Romains, estoit absolument faux; Qu'il leur estoit honteux de prendre le parti des plus detestables de tous les hommes; Qu'on le
p.879.f. leur feroit voir, 's'ils vouloient entrer dans la ville sans armes; & qu'on les feroit eux-mesmes juges de toutes
p.880. choses. ' Mais les Iduméens déja offensez de ce qu'on leur avoit fermé les portes, s'irriterent encore de ce qu'on leur parloit de quitter les armes.

ARTICLE LIII.

Les Iduméens entrent dans Jerusalem, tuent Ananus, & font un horrible carnage.

Jos.b.Jud.l.4.c.17.p.881. 'DURANT que les Iduméens cherchoient à entrer dans Jerusalem, il survint la nuit un furieux orage, qui estoit un presage de ce qui alloit arriver. Car les Zelateurs favorisez par le bruit des vents & du tonnerre, sortirent du Temple sans estre apperceus, allerent briser la porte de la ville, & firent entrer les Iduméens.
p.882. ' L'effroy saisit aussi-tost les Juifs: tous crient, mais peu resistent: & les Iduméens naturellement cruels, tuent tout ce qu'ils rencontrent jusqu'au nombre de huit-mille cinq-cent personnes. ' Lors que le jour fut venu, ils se
c.18.p.882.e.f. mirent à piller les maisons, sans discontinuer le carnage: & ayant bien-tost trouvé les deux Pontifes Ananus & Jesus fils de Gamala, qu'ils cherchoient sur tous les autres, ils les massacrerent avec insultes, & voulurent encore qu'ils fussent exposez aux bestes, & privez de l'honneur de la sepulture, que les Juifs rendoient avec soin à ceux mesmes qu'on crucifioit pour leurs crimes.

g. 'Joseph dit que la mort d'Ananus fut le commencement de la ruine de Jerusalem, que ses murailles furent renversées, & la republique des Juifs detruite, lors que cet homme, en la sage conduite duquel consistoit toute l'esperance de leur salut, fut si cruellement massacré au
p.883.c. milieu d'une ville, ' où il s'estoit veu reveré & " comme adoré par [les Juifs de] toutes les nations de la terre. " προσκυνούμενοι.
[C'estoit comme nous avons dit, le fils d'Anne dont il
l.2.c.11.p.872.d. est parlé dans l'Evangile.] 'Joseph en fait un fort grand

V. la note 36.

eloge, ' quoique depuis " il en ait parlé moins avantageusement au sujet de la mort de S. Jacque de Jerusalem, dont il fut l'auteur. ' Il ajoute à son eloge qu'il avoit un grand amour pour la liberté & le gouvernement populaire, mais que comme il preferoit à toutes choses l'interest public, [1] il desiroit beaucoup de procurer la paix avec les Romains, parce qu'il connoissoit trop leurs forces pour ne pas juger qu'il estoit impossible aux Juifs de leur resister: ' & il ne doute point, que s'il eust vécu, il n'eust réussi dans son dessein. Car il estoit si eloquent, qu'il persuadoit au peuple tout ce qu'il vouloit. Il avoit déja reduit à la derniere extremité ces perturbateurs du repos public, qui osoient si faussement prendre le nom de Zelateurs; & les Juifs auroient pû sous la conduite d'un tel chef donner assez d'affaires aux Romains, pour les porter à un accommodement juste & raisonnable. Il avoit de plus l'avantage d'estre secondé par Jesus de Gamala, qui surpassoit aprés luy tous les autres en merite. Mais Dieu voulant purifier par le feu tant de souilleures & d'abominations qui avoient deshonoré cette ville sainte, il la priva du secours de ces grands hommes, dont le courage, la prudence, la conduite, & l'amour pour le public s'opposant à ses malheurs, en pouvoient retarder la ruine.

(ant. l. 20. c. 8. p. 691. a. b. — b. Jud. l. 4. c. 18. p. 883. a. — b.)

' Aprés qu'Ananus & Jesus eurent esté tuez, les Zelateurs & les Iduméens continuerent à exercer leur rage contre le peuple, & en firent une horrible boucherie. Ils tuoient les autres où ils les rencontroient. Mais pour les personnes de qualité, & les jeunes gens [propres à porter les armes,] ils les mettoient en prison dans l'esperance qu'ils pourroient se ranger de leur costé. Joseph assure neanmoins qu'il n'y en eut pas un seul, qui n'aimast mieux souffrir la mort que de s'unir avec ces méchans pour la ruine de leur patrie.

(c 19. p. 883. d. e. f | 7. c. 30. p. 986. d.)

' Les Iduméens pour se vanger de leur fermeté, ne se contenterent pas de leur oster la vie comme aux autres: ces tigres leur faisoient souffrir auparavant tous les tourmens imaginables, & ne leur accordoient la grace de finir leur vie par l'épée, que lors que leurs corps accablez sous le poids de leurs douleurs, estoient incapables d'en

(c.)

1. Tout cet endroit est fort obscur dans le grec de Joseph, qui apparemment est corrompu: Nous suivons M. d'Andilli, qui y a trouvé, ou y a fait un fort beau sens.

plus ressentir. Ils tuoient la nuit ceux qu'ils avoient pris durant le jour, & jettoient dehors les corps des morts pour vider les prisons, & y faire place à d'autres.

e. 'La frayeur du peuple estoit si grande, que personne n'osoit ouvertement ni pleurer, ni enterrer ses proches
f. & ses amis. 'Pour répandre des larmes & pousser quelques soupirs, il falloit s'enfermer dans les maisons, & regarder auparavant de tous costez si l'on n'estoit veu & entendu de personne, parce que la compassion passoit pour un crime capital dans l'esprit de ces monstres en cruauté, & l'on ne pouvoit pleurer les morts sans perdre la vie. Tout ce que l'on pouvoit faire, estoit de couvrir la nuit d'un peu de terre ces corps si inhumainement massacrez: oser y en jetter en plein jour, passoit pour une action de courage toute extraordinaire. C'est ainsi que douze mille hommes d'une naissance noble, & qui estoient encore dans la vigueur de leur age, perirent miserablement par la cruauté de ces furieux.

ARTICLE LIV.

Mort de Zacarie fils de Baruc.

Jos.c.19.p.883.f. 'LEs Zelateurs s'estant enfin lassez de massacrer indifferemment tout ce qui tomboit entre leurs mains, ils voulurent en tuer d'autres en ceremonie, & avec quel-
g. que forme de jugement. 'Ayant donc resolu de faire mourir Zacarie fils de Baruc, parce qu'outre son illustre naissance, sa vertu, son autorité, son amour pour les gens de bien, & sa haine pour les méchans le leur rendoient redoutable, ses richesses estoient une grande amorce pour
p.884.a. leur avarice. 'Ils choisirent soixante & dix des plus notables du peuple, qu'ils établirent en apparence pour estre ses juges; mais sans leur donner en effet aucun pouvoir de juger. Ils l'accuserent devant eux d'avoir voulu livrer la ville aux Romains, & d'avoir envoyé pour ce sujet vers Vespasien. On ne pouvoit trouver ni preuve, ni seulement le moindre indice de ce pretendu crime, mais les Zelateurs soutenoient qu'ils en estoient bien assurez, & vouloient que le témoignage qu'ils en rendoient, suffist pour convaincre l'accusé.

'Zacarie n'eut pas peine à connoistre que ce jugement n'estoit qu'une feinte, qui se termineroit à la prison, & de la prison à la mort. Mais quoiqu'il ne vist pour luy aucune esperance de salut, 'il ne rabattit rien de la fermeté de son courage. Il se moqua de la pretention qu'avoient ses accusateurs de vouloir faire passer leur témoignage pour une preuve: & aprés avoir détruit en peu de mots les crimes qu'ils luy objectoient, il deduisit l'un aprés l'autre ceux dont ses accusateurs mesmes estoient veritablement coupables, & finit en déplorant l'état malheureux où sa patrie se trouvoit reduite. a. b.

'Un discours si genereux alluma une telle rage dans le cœur des Zelateurs, qu'ils eussent massacré Zacarie à l'heure mesme, sans la fantaisie qu'ils avoient de continuer jusques à la fin à donner à ce jugement quelque apparence de justice, '& de reconnoistre si ceux qu'ils avoient choisis pour ce sujet, auroient assez de cœur pour ne point craindre de la rendre dans un temps où ils ne le pouvoient faire sans courir fortune de la vie. Ainsi ils permirent à ces soixante & dix juges de prononcer: & ne s'en estant pas trouvé un seul qui n'aimast mieux s'exposer à la mort, qu'au reproche d'avoir condanné un homme de bien par la plus grande de toutes les injustices, il fut declaré absous tout d'une voix. b. c.

'La prononciation de ce jugement fit jetter un cri de fureur aux Zelateurs. Leur rage ne put souffrir de voir que ces juges n'avoient pas voulu comprendre que le pouvoir qu'ils leur avoient donné, n'estoit qu'un pouvoir imaginaire, dont ils ne pretendoient pas qu'ils osassent faire aucun usage; & deux des plus scelerats de ces méchans se jetterent sur Zacarie, 'le tuerent au milieu du Temple; & luy insultant encore aprés sa mort, disoient par » la plus cruelle de toutes les railleries: Reçois cette abso» lution que nous te donnons, & qui est beaucoup plus as» surée que n'estoit l'autre. Ils jetterent ensuite son corps dans la vallée qui estoit au dessous du Temple. c. d.

'Quant à ces soixante & dix juges, ils se contenterent de les chasser indignement à coups de plat-d'épée hors de la closture du Temple; non que quelque sentiment d'humanité les empeschast de tremper aussi leurs mains dans leur sang; mais afin qu'estant répandus dans toute d.

la ville, ils fussent comme autant de témoins, dont la déposition ne pourroit plus permettre à personne de douter que cette capitale d'un royaume autrefois si florissant, ne fust reduite en servitude.

Jans.in Matt.p. 191.1|Synops. ibid.p.560.a.b. a Matth.23.v. 34-36.

[Nous avons voulu rapporter tout ce que Joseph nous apprend de la mort de ce Zacarie,] 'parce que plusieurs croyent que c'est luy que JESUS-CHRIST a marqué par prophetie, lors qu'aprés avoir predit les maux que les Juifs feroient souffrir à ses disciples, il ajoute que tout le sang innocent répandu sur la terre depuis le sang d'Abel le juste jusqu'au sang de Zacarie fils de Barachie, que vous avez tué, leur dit-il, entre le Temple & l'Autel, devoit tomber sur ceux qui vivoient alors. 'Il semble bien naturel de croire que JESUS-CHRIST a voulu comprendre en cet endroit tous les justes dont les Juifs ont répandu le sang jusqu'à leur ruine; & qu'ainsi ce Zacarie qu'il marque comme le dernier, doit avoir esté tué aprés JESUS-CHRIST mesme, aprés S. Estienne, & aprés S. Jacque le Mineur: [& il estoit digne de la lumiere de JESUS-CHRIST de parler de l'avenir, comme du passé; ce que font souvent les Prophetes.] Le nom de Baruc est le mesme que celuy de Barachie. Ainsi tout convient à celuy-ci; ce qui ne se rencontre point dans les autres Zacaries, que nous connoissons: [& comme nous l'avons déja dit, il est assez probable que plusieurs Chrétiens demeurerent à Jerusalem jusqu'à ce temps-ci; sur tout ceux qui y estoient attachez par de grands biens.]

Synops.p.560.a. b.

ARTICLE LV.

Les Iduméens s'en retournent: Les Zelateurs continuent à tuer; ils se divisent.

Jos.b.Jud.c.20. p.884.885.

[QUELQUES cruels que fussent les Iduméens,] 'ils eurent honte neanmoins d'un si grand carnage, qu'ils autorisoient au moins par leur presence: car hors ce qui se passa la nuit de leur entrée, [& le lendemain,] ils y avoient pris peu de part. Ils estoient d'ailleurs persuadez que ce qu'on leur avoit dit de la trahison d'Ananus, estoit une calomnie. Ainsi ils prirent la resolution

de

de s'en retourner chez eux, & l'executerent aussi-tost, aprés avoir rendu la liberté à deux mille prisonniers, qui se retirerent à Masade.

'Les Zelateurs furent ravis de se trouver seuls maistres de la ville, pour exercer leur cruauté avec une liberté toute entiere. Ils ne manquoient jamais de pretexte: & en peu de temps ils osterent la vie à tous ceux qui pouvoient estre l'objet de leur envie par leur noblesse, ou leur donner quelque crainte par leur courage. Ainsi il ne resta dans la ville que ceux qui estoient si méprisables, qu'ils ne les estimoient pas dignes de leur colere. 'Ceux qui le purent s'enfuirent, & se retirerent vers les Romains, parmi lesquels quoiqu'étrangers & mesme ennemis, ils trouverent la sureté qu'ils ne trouvoient pas au milieu de leurs citoyens.' Mais on ne pouvoit fuir qu'avec grand danger. Car les Zelateurs faisoient garder les chemins, & tuer comme traistres tous ceux qui sortoient, à moins qu'ils ne se purgeassent de ce crime par une grande somme d'argent.

'Ils ne souffroient point sur peine de la vie, qu'aucun de ceux qu'ils avoient fait tuer, fust mis en terre; ce que Joseph rapporte comme le comble de l'inhumanité, sinon que les morts mesmes qui pourrissoient à l'air, estoient encore moins à plaindre que les vivans, qu'on tourmentoit dans les prisons par les supplices les plus cruels. Il sembloit que ces pretendus Zelateurs eussent entrepris de renverser toutes les loix de Dieu & de la nature. Il ne leur restoit dans le cœur " aucune trace de quelque bien que ce fust: mais l'humanité & la compassion en estoient encore plus bannies que tout le reste. ' Ainsi ils meritoient veritablement le nom de Zelateurs, en le prenant pour jaloux, puis qu'ils ne pouvoient souffrir que jamais qui que ce soit eust fait un crime qu'ils n'imitassent pas. Ils se donnoient neanmoins ce nom comme ayant un grand zele pour le bien. Mais c'estoit ou pour se moquer de ceux qu'ils tyrannisoient, & ajouter la raillerie à la cruauté; ou parce que [par un aveuglement deplorable,] ils prenoient les plus grands crimes pour les plus grandes vertus.

'Les officiers Romains voyant les Juifs si animez les uns contre les autres, pressoient Vespasien de les aller

Right margin notes: p.885. | c.22.23.25.p. 886.d|p.887.e 888.c.d. | c.22.p.886.d.e. | p.886.887. | l.7.c.30.p.986. d.e. | l 5.c.21.p.885. 886.

Left margin notes: &c. | " ἴχνος ...

promtement attaquer avant qu'ils se réunissent. Mais ce sage capitaine leur dit qu'il falloit attendre, & laisser faire Dieu, qui vouloit donner la victoire aux Romains sans peine & sans sang; que plus on differeroit, plus les divisions des Juifs deviendroient grandes & irreconciliables, & qu'ils s'affoibliroient de plus en plus, en se tuant les uns les autres.

§.23.p.887. [Il ne se trompa pas en cela :] ' car comme Jean de Giscala aspiroit ouvertement à estre maistre parmi les Zelateurs, & que beaucoup ne vouloient pas se soumettre à luy ; cela forma entr'eux deux partis, qui estoient toujours en garde l'un contre l'autre, quoiqu'ils en vinssent rarement aux armes. Mais leur plus grand combat estoit à qui pilleroit mieux le peuple.

ARTICLE LVI.

Toute la Judée pillée par les Romains & par les Juifs mesmes.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 68.

[CE que nous avons rapporté jusqu'ici des divisions des Juifs, doit estre arrivé à la fin de l'an 67. & dans les premiers mois de 68. Lors que le printemps commença en l'an 68,] ' Vespasien pour se disposer au siege de Jerusalem, songea à se rendre maistre de tous les postes des environs. ' Il fut receu le 4. de mars à Gadare, que Joseph appelle la metropole de la Perée, ' où il avoit esté appellé secrettement par Dolese & les autres principaux de la ville. Les seditieux qui y estoient, ne l'apprirent qu'en voyant venir les Romains. Ils tuerent Dolese pour se vanger, & sortirent de la ville pensant se sauver par la fuite. Mais Placide envoyé pour les poursuivre, ' les défit dans un combat, força un village où ils s'estoient enfermez : & comme le peu qui resta vouloit passer le Jourdain, avec un grand nombre d'autres Juifs que la peur des Romains faisoit fuir ; la riviere grossie par les pluies les arresta ; & Placide qui les suivoit, en tua quinze mille, sans conter ceux qu'il avoit tuez par les chemins, & un nombre infini d'autres qui s'estant hazardez à vouloir passer le fleuve, furent submergez dans

Marginal notes: Jos.b.Jud.l.5.c.25.p.888.d. — c. — c.g. — p.889.890.

ses eaux. Placide subjuga ensuite sans peine tout le pays; & alla tuer les Juifs jusque sur la mer Morte, où beaucoup s'estoient retirez. ' Vespasien avoit cependant ramené ses troupes à Cesarée, ' où il demeura encore quelque temps en repos, 'occupé à fortifier les lieux dont il estoit maistre, & à y mettre des garnisons ' pour bloquer Jerusalem. p.889.a. c.24.p.887.f. c.26.p.890.c. c.28.p.892.g.

'Durant la feste des Azymes, [qui tomboit au lundi 4. d'avril, & le 15. de la lune,] les Assassins qui estoient dans le chasteau de Masade, en estant sortis, pillerent la petite ville d'Engaddi, y tuerent plus de sept cent femmes ou enfans, les hommes s'estant sauvez. Ils continuerent de mesme à ravager tous les environs : ' car ils se contentoient de cela, & ne vouloient point s'éloigner de leur chasteau. ' Ces Assassins [joints ou confondus avec les Zelateurs,] avoient d'abord fait de grands maux aux autres Juifs, sous pretexte qu'ils ne vouloient point se joindre à eux contre les Romains: & quand ils se furent revoltez comme eux, ils leur en firent encore de plus grands. Que si quelqu'un leur reprochoit cette hypocrisie, par laquelle ils avoient tasché de couvrir leur cruauté & leur avarice, c'estoit alors qu'ils exerçoient de plus grandes cruautez. c.24.p.887.888. c.30.p.894.b. l.7.c.30.p.985.e. f.g.

' Tout le reste de la Judée éprouvoit les mesmes maux, la division qui faisoit perir Jerusalem, ouvrant la porte à la licence dans tous les membres qui en dépendoient. Les voleurs ne pouvoient plus souffrir le repos où ils avoient vécu quelque temps: & aprés avoir ravagé chacun leur village, ils allerent se rassembler dans le desert, & formerent divers corps, qui alloient piller les villes mesmes, & se retiroient aussi-tost avant qu'on pust prendre les armes pour les punir. ' Car jamais temps ne fut plus fecond en crimes. On n'en sauroit imaginer aucun qui ne se commist alors. La corruption estoit generale & dans le corps de l'Etat, & dans les membres particuliers. Chacun taschoit de surpasser son compagnon en toutes sortes de méchancetez & d'impietez. Les riches tyrannisoient le peuple, le peuple taschoit de ruiner les riches; les uns vouloient dominer, les autres vouloient piller. l.5.c.24.p.888.a. b.c. l.7.c.30.p.985. 986.

' Lors que la saison fut plus avancée, Vespasien se mit en campagne, se hastant d'autant plus de terminer cette l.5.c.26.p.890. c.33.p.896.c.f.

guerre étrangere, qu'il craignoit de voir l'Empire engagé dans une guerre civile par la revolte que Vindex avoit formée dans les Gaules contre Neron. Il prit donc Antipatride, Jamnia, Lydde, & tout le reste des environs de Jerusalem, fit le degast par tout jusque dans l'Idumée, mit des garnisons aux endroits les plus commodes, & laissa mesme une legion campée à Emmaüs, Luc.24.v.13. 'qui n'estoit qu'à "trois lieues de Jerusalem. 60. stades. Jos.c.26.p.890.f. 'Le 3. de juin il vint à Jerico, que les habitans avoient abandonnée, a c.28. p. 892. 893. [a] & il y mit aussi garnison: de sorte que toutes les avenues de Jerusalem estoient occupées par ses troupes.

c.29.p.893.b. 'Il ne restoit donc plus qu'à attaquer Jerusalem, & c'est ce qu'il se preparoit de faire avec toutes ses forces, lors qu'il apprit la mort de Neron [arrivée le mesme mois de juin.] 'Cette nouvelle l'arresta, voulant voir quelles suites elle auroit, & ne voulant rien entreprendre sans avoir de nouveaux ordres. [On a veu autre part les guerres qui s'exciterent alors; comment Galba, Othon, & Vitellius eurent l'un aprés l'autre le titre d'Empereur en moins d'un an; & comment Vespasien mesme ayant enfin esté declaré Empereur en l'an 69. se trouva l'année suivante paisible possesseur de tout l'Empire.]

ARTICLE LVII.

Simon fils de Gioras assemble des troupes, ruine l'Idumée, assiege Jerusalem: Le peuple l'y reçoit pour combattre les Zelateurs.

[LEs Juifs ne profiterent guere de ce delay que Dieu leur donnoit encore pour se reconnoistre.] Jos.b.Jud.l.5.c.30.p.894.a. 'Il s'éleva parmi eux un nouveau tyran, qui forma un nouveau parti & une nouvelle guerre. Ce fut Simon fils de Gioras, jeune homme vigoureux & hardi, moins adroit & moins artificieux que Jean de Giscala, c.32.34.p.895. 897.d. 'mais aussi cruel que luy, s'il ne l'estoit mesme encore plus. b l.2.c.37.p.819. [b] Il s'estoit signalé dans les combats contre Cestius. c c.44.p.829.a. [c] S'estant depuis mis à piller l'Acrabatene, b l.5.c.30.p.894.a. & Ananus l'ayant contraint d'en sortir, il s'estoit retiré avec ceux qu'il avoit ramassez, à Masade, d p.894.a.b. [d] où les voleurs qui en estoient maistres, ne le voulurent recevoir que dans le bas du chasteau, n'osant se fier à luy. Il se contenta d'abord d'aller piller avec eux le pays des

environs. Mais aprés la mort d'Ananus, 'il fit dans les montagnes voisines un corps à part, composé des plus méchans hommes du pays, & des esclaves à qui il promettoit publiquement la liberté. A mesure que ce corps augmentoit, il étendoit ses pilleries, & venoit serrer son butin dans les cavernes du torrent de Pharan, [que Dieu remplit depuis de tant de saints solitaires, par le moyen de S. Cariton, de S. Euthyme, & de S. Sabas.] c.d.

'Il étendoit particulierement ses ravages du costé de l'Idumée : [a] & neanmoins son principal dessein estoit de devenir maistre de Jerusalem. Les Zelateurs qui le craignoient, crurent le pouvoir prevenir, & vinrent pour le combattre. Mais il les défit, & les poussa jusques à Jerusalem. Il n'osa encore entreprendre de forcer la ville avec vingt mille hommes qu'il avoit déja : 'il voulut auparavant se rendre maistre de l'Idumée, d'où estant sorti aprés un grand combat qui dura tout un jour, sans qu'aucun parti fust ni victorieux, ni vaincu, il y rentra peu aprés avec une plus grande armée, ' & y fit des ravages effroyables sans y trouver de resistance, parce que les Iduméens furent trahis par Jacque l'un de leurs chefs. 'On marque qu'outre ceux qui portoient les armes, il menoit encore avec luy quarante mille personnes : de sorte que par tout où il passoit, c'estoit une desolation qui ne se peut concevoir. d|l.2.c.44.p.829.b. a l.5.c.30.p.894. c.f. f.g. p.895. c.32.p.895.f.g.

'Les Zelateurs crurent avoir un grand avantage sur luy, d'avoir pris sa femme dans une embuscade. Mais dés qu'il le sceut, il s'en vint furieux comme un tigre droit à Jerusalem, decharge sa colere sur tout ce qu'il trouve hors des murs, tue les uns, fait couper les mains aux autres, & les renvoye dans la ville, en jurant qu'il traiteroit ainsi tout le monde sans distinction, si on ne luy rendoit promtement sa femme : de sorte que les Zelateurs mesmes estant effrayez de ses menaces, la luy renvoyerent. Il s'adoucit alors, ' & quitta Jerusalem pour aller achever de piller le pays des Iduméens. p.896.a.b.c. c.34.p.897.a.

L'AN DE JESUS-CHRIST 69.

[Ce que nous avons dit jusqu'ici de Simon, peut appartenir à l'an 68. La suite doit se mettre sur l'an 69. & fut encore bien plus funeste pour Jerusalem.] Car Simon revint [bientost] à cette malheureuse ville, & l'assiegea, tuant a.

d. tout ce qu'il trouvoit à la campagne, ' & tout ce qui sortoit de la ville.

b. ' Mais si Simon estoit plus redoutable aux Juifs que les Romains, les Zelateurs l'estoient encore plus que Simon mesme. ' Il y avoit parmi eux un corps de Galiléens, à qui Jean de Giscala laissoit toute sorte de liberté, parce que c'estoit sur eux que son autorité estoit fondée: & ils usoient de cette liberté pour commettre tous les crimes imaginables, & estre des monstres d'avarice, d'impudicité, & de cruauté. ' Enfin le peuple se souleva, appuyé par divers Iduméens qui estoient dans la ville. Beaucoup de Zelateurs furent tuez, le reste obligé de se renfermer avec Jean dans le Temple, & les richesses que Jean avoit amassées dans un palais, pillées par le peuple.

b.c.d.

e.f.

f.g. ' Cependant comme on craignoit tout de leur fureur, on s'assembla avec les Pontifes pour trouver les moyens de s'y opposer, & par l'ordre [de la colere] de Dieu, on en choisit un plus dangereux que le mal mesme, qui fut de recevoir Simon dans la ville, afin d'avoir deux tyrans pour un. ' Le Pontife Matthias [" qui est peut-estre] ' celuy mesme sous qui la guerre avoit commencé,[a] & qui avoit beaucoup de credit parmi le peuple, ouvrit & appuya cet avis, non pour aucun interest particulier, mais par simplicité [& par bestise;] ' & il fut aussi deputé pour l'executer. Il alla donc supplier Simon de vouloir estre le Prince de son peuple; & Simon avec un air assez fier, accorda neanmoins la grace qu'on luy demandoit. Il fut receu dans la ville au bruit des acclamations & des cris de joie du peuple, qui l'appelloit son sauveur & son " patron, pendant qu'il ne songeoit qu'à en estre le tyran, & à les traiter tous en ennemis. ' Cela arriva au mois d'avril [sur la fin] de la troisiéme année [de la guerre, commencée en 66. au mois de may.]

NOTE 30.

p.898.a.

ant.l.20.c.8.p.700.a.

a b.Jud.l.6.c.33.p.938.d.

l.5.c.34.p.898.a.

κηδεμόνα.

b.

ARTICLE LVIII.

Cruautez de Jean & de Simon: Vespasien menace Jerusalem; est declaré Empereur; honore Joseph.

Jos.b.Jud.l.5.c.34.p.898.b.c.d. ' SIMON se trouvant donc ainsi maistre de Jerusalem, entreprit d'attaquer Jean & les Zelateurs dans le

Temple. Mais ceux-ci ayant l'avantage de combattre d'un lieu plus élevé, luy firent plus de mal qu'il ne leur en fit. [Ils ne travailloient pas moins à se surpasser l'un l'autre par les crimes que par les armes :] ' Jean alloit au delà de tout ce que les Assassins avoient jamais fait. Il ne se contentoit pas de faire mourir tous ceux qui proposoient des choses utiles pour le bien commun : [tous les autres estoient encore ses ennemis ;] & il n'y avoit point de maux qu'il ne procurast à sa patrie. Mais doit-on s'étonner, dit Joseph, qu'un homme qui fouloit aux pieds le respect deu aux loix de ses peres, qui avoit renoncé à la pureté dont les Juifs faisoient profession, qui ne faisoit point de difficulté de manger des viandes défendues, & dont la fureur alloit à commettre mille impietez envers Dieu, eust renoncé à tout sentiment d'humanité ? l.7.c.30.p.986. b.c.

' Quels crimes ne commettoit point aussi Simon fils de Gioras ; & de quelle effroyable maniere traitoit-il ceux mesmes qui l'avoient receu dans Jerusalem, & qui de libres qu'ils estoient, s'estoient rendu esclaves en se soumettant à sa tyrannie ? La parenté, l'amitié, & tous les autres liens qui unissent le plus fortement les hommes, ne pouvoient l'empescher de tremper continuellement ses mains dans le sang ; & il sembloit que ces liens au lieu de l'adoucir, le rendissent luy & ceux de sa faction encore plus cruels. Ne maltraiter & n'outrager que des personnes indifferentes, passoit dans leur esprit pour une méchanceté lasche & timide ; & rien au contraire ne leur paroissoit si beau, que de fouler aux pieds tous les devoirs de la nature & de la societé civile, pour faire sentir les effets de leur fureur à ceux qu'ils estoient le plus obligez d'aimer. c.d.

[Les Romains les laissoient s'entrebattre, estant occupez par leurs propres divisions.] ' Vespasien partit neanmoins de Cesarée le 5. de juin pour se rendre maistre de quelques postes autour de Jerusalem, & il parut avec sa cavalerie à la veue de la ville. Il prit & tua dans cette marche grand nombre de Juifs. ' Cereal l'un de ses Lieutenans faisoit de son costé de grands degasts dans la haute Idumée, où entr'autres il prit, saccagea, & brula la celebre ville d'Hebron, ' que l'on mettoit alors dans le pays des Iduméens. L'on y montroit encore en ce temps- l.5.c.33.p.896. c.f. f.g. c.31.p.895.a.

là le tombeau d'Abraham, qui estoit d'un fort beau marbre, & le terebinthe sous lequel ce Patriarche avoit demeuré. ' Ainsi toute la Judée estoit alors soumise aux Romains, hors Jerusalem & les trois chasteaux de Masade, Herodion, & Maqueronte occupez par les voleurs.

c.33.p.897.a.

[Ces expeditions n'estoient que pour exercer les soldats, ou pour couvrir de plus grands desseins, que l'on menageoit cependant.] ' Car dés le premier juillet, Vespasien fut proclamé Empereur à Alexandrie; le troisiéme, l'armée qu'il commandoit dans la Palestine, fit la mesme chose, ' & avant le 15. du mesme mois toute la Syrie l'avoit reconnu. ' Il tint quelque temps aprés une grande assemblée à Beryte, [a] où aprés avoir loué publiquement le courage de Joseph, & rapporté comment il luy avoit prédit l'Empire dés le vivant de Neron, ' il fit briser les chaines dont il avoit esté lié jusques alors, pour luy rendre l'honneur aussi bien que la liberté : car on avoit accoutumé de les briser ainsi à ceux qui avoient esté mis injustement dans les fers.

Tac.hi.l.2.c.79. p.13.
c.81.p.54.
c.81|Jos.l.5.c.37. p.900.g.
a Jos.c.38.p.901. a.b.
c.39.p.901.c.d.

ARTICLE LIX.

Eleazar forme un troisiéme parti dans Jerusalem : Etat horrible de cette ville : Simon & Jean en brulent à l'envie les provisions.

[LES Romains songerent donc fort peu durant le reste de cette année à faire la guerre aux Juifs : & les Juifs se la faisoient assez à eux-mesmes.] ' Car durant que Vespasien estoit à Alexandrie, [où il alla sur la fin de cette année,] il se forma entr'eux une troisiéme faction, qui eut pour chef Eleazar fils d'un Simon, ' de race sacerdotale, homme d'esprit & d'execution, qui avoit tenu le premier rang parmi les Zelateurs avant que Jean de Giscala se fust joint à eux. ' Cet homme ne pouvant plus souffrir les cruautez de Jean, ou ne voulant pas avoir moins de credit que luy, se ligua avec une partie des Zelateurs, & se rendit maistre de l'enceinte interieure du Temple, [où les seuls Juifs pouvoient entrer quand ils estoient purs.] Il y trouva une grande abondance de provisions consacrées à Dieu : mais luy & ses gens ne faisoient pas scrupule de s'en accommoder comme il leur plaisoit.

Jos.b.Jud.l.6.c. 1.p.904.a.b| præf.p.707.g.
l.4.c.15.p.877. b.c.
l.6.c.1.p.904. c.d.

[d|Tac.hi.l.5.c.12.p.118.] ' Jean demeura ainsi enfermé entre Simon & Eleazar, qui avoit peu de monde, mais qui estoit favorisé par l'avantage du lieu élevé au dessus de Jean, comme Jean l'estoit à l'égard de Simon. [Tac.p.118.] ' C'estoit une guerre continuelle entre ces trois partis, qui employoient pour se ruiner l'un l'autre, tantost la force ouverte, tantost la ruse & l'artifice, & quelquefois mesme les embrasemens. [Jos.b.Jud.l.6.c.1.3.p.905.a.b.f.] ' Jean se défendoit contre Simon avec les fleches & l'épée, & contre Eleazar avec un grand nombre de machines, dont les coups portoient souvent jusque sur l'Autel. [c.5.p.906.] ' Afin qu'elles eussent plus d'effet, il prit des poutres de cedre que les Juifs avoient fait venir du Liban avant la guerre, dans le dessein d'élever encore le Temple de vingt coudées, & il s'en servit à faire de hautes tours. Mais Dieu, dit Joseph, rendit inutiles ces machines d'impieté, les Romains ayant commencé le siege avant qu'elles fussent achevées.

[c.16.p.920.a.b.] ' Jean avoit sous luy six mille hommes d'armes: Simon en avoit dix mille, avec cinq mille Iduméens: & Eleazar n'en avoit que deux mille quatre cent. [b|c.11.p.910.e.f.] ' C'est à ces derniers que Joseph donne proprement le nom de Zelateurs.

[c.3.p.905.e.f.] ' Simon ne manquoit pas de vivres, estant maistre de la ville: Jean s'en fournissoit par les courses & les sorties qu'il faisoit pour piller le peuple: [c.f|c.1.p.904.d.] ' & Eleazar estant maistre des prémices sacrées [que l'on apportoit au Temple pour les Prestres,] en faisoit part aux siens, qui en abusoient souvent jusqu'à s'enyvrer.

[c.1.p.904.e.] ' Ces trois partis ne cessoient point de faire des courses l'un sur l'autre, & de profaner le Temple par une infinité de meurtres. [c.4.p.906.c.] ' Ils ne s'étonnoient point de marcher sur les corps des morts entassez par monceaux, pour s'entretuer avec plus de facilité; & la veue d'un spectacle si affreux ne faisoit qu'irriter encore leur cruauté impitoyable. [d.] ' Ils trouvoient tous les jours de nouvelles inventions pour blesser & tuer; & les mettoient en pratique dés qu'ils les avoient trouvées, n'y ayant rien de trop inhumain & de trop barbare pour eux.

[c.3.p.905.f.g.] ' Jean qui estoit entre Simon & Eleazar, avoit quelquefois à combattre tous les deux ensemble. Mais lors qu'Eleazar qui avoit moins de monde, luy donnoit quel-

que relasche, il faisoit de grandes sorties sur Simon; & quand il l'avoit contraint de s'écarter, il emportoit [tout ce qu'il pouvoit] de blé & des autres provisions que l'on avoit faites pour soutenir le siege, ou mettoit le feu aux maisons où elles estoient, [quand il ne pouvoit pas les emporter.] Et dés qu'il s'estoit retiré, Simon mettoit aussi le feu aux magazins, de peur que Jean ne les emportast; [comme s'ils eussent conspiré ensemble en faveur des
§|906.a. Romains, à mettre la famine dans la ville.] ' Car on y avoit amassé des provisions pour la nourrir durant plusieurs années: & si on les eust conservées, les Romains ne s'en fussent peut-estre jamais rendu maistres: Au moins il est certain que la famine les aida beaucoup à la prendre.

c.4.p.906.a.b.c. ' Au milieu de tant d'ennemis, le peuple de Jerusalem estoit comme une proie que plusieurs bestes déchirent chacune de leur costé. Les vieillars & les femmes faisoient des vœux pour les Romains, & souhaitoient d'estre delivrez par une guerre étrangere des miseres que cette guerre domestique leur faisoit souffrir. Jamais desolation ne fut plus grande que celle de ces infortunez habitans. Ils ne voyoient rien qu'ils pussent ni faire, ni esperer pour estre delivrez de tant de maux. Ils n'avoient pas seulement le moyen de s'enfuir, parce que tous les passages estoient gardez; les chefs des factions si opposez dans tout le reste, conspirant à traiter comme ennemis tous ceux qu'ils soupçonnoient de se vouloir rendre aux Romains. On entendoit jour & nuit les cris de ceux qui estoient aux mains les uns contre les autres: mais les gemissemens [secrets] du peuple accablé d'affliction, estoit encore quelque chose de plus triste & de plus lugubre. Tant de malheurs donnoient sans cesse de nouveaux sujets de douleur: mais "la crainte & l'accablement καταπλήξις en étouffoient toutes les marques, & par une cruelle contrainte renfermoient les plaintes & les larmes dans le cœur. Les plus proches n'avoient plus de sentiment les uns pour les autres; on ne se soucioit plus d'enterrer les morts. Comme on n'avoit plus d'esperance, on n'avoit plus aussi ni courage, ni soin de quoique ce fust.

[C'est une chose digne d'admiration que parmi tant de maux qui accabloient la ville de Jerusalem, & tant de

profanations du Temple, les Juifs, & ce semble mesme divers Gentils,] ' venoient de toutes parts, & des extremitez du monde reverer ce lieu [autrefois] si saint, [& jusqu'alors l'unique qui fust consacré publiquement au vray Dieu.] Jean & Eleazar [qui profitoient de leurs offrandes,] y recevoient sans peine ceux des pays étrangers. Pour ceux de la Palestine, ils les faisoient fouiller auparavant, & veiller sur eux. Mais les uns & les autres estoient souvent tuez au milieu de leurs sacrifices, avec les Prestres qui offroient pour eux, par les traits & les pierres des machines de Jean, & mesloient leur sang avec celuy de leurs victimes. c.1.p.905.b.c.d.

ARTICLE LX.

Tite vient assieger Jerusalem : Etat où il la trouve.

L'AN DE JESUS-CHRIST 70.

[ENFIN l'année de la colere de Dieu arriva.] ' Vespasien avant que de partir d'Alexandrie pour aller à Rome, envoya Tite son fils avec l'élite de ses troupes, pour prendre & ruiner Jerusalem. ' Il luy recommanda de traiter les Juifs avec la severité qu'ils meritoient, [irrité particulierement] de ce que durant les guerres civiles des Romains, ils avoient deputé au delà de l'Euphrate, pour avoir du secours [ou des Juifs de ces quartiers là, ou mesme du Roy des Parthes.] ' Car ils s'estoient imaginez que tous les Juifs de l'Orient prendroient les armes pour eux, & qu'ainsi ils n'auroient rien à craindre des Romains, qu'ils voyoient occupez d'ailleurs par leurs propres divisions, & par diverses revoltes dans les Gaules & dans l'Allemagne. Jos.b.Jud.l.5.c.42.p.903.b. | l.7.c.34.p.963.c. | præf.p.705.d.

' Outre les trois legions qui avoient servi sous Vespasien, Tite eut encore la douziéme, d'autant plus animée contre les Juifs, qu'elle avoit honte d'avoir esté battue par eux sous Cestius ; & cinq mille hommes tirez de deux autres legions pour remplir les trois de la Palestine. Il estoit suivi aussi par vingt regimens d'infanterie, & huit de cavalerie, que fournissoient les alliez, [c'est à dire les villes qui n'avoient pas droit de bourgeoisie,] par les se- l.6.c.6.p.906.907|Tac.hi.l.5.c.1.p.114.

cours des Rois Agrippa, Soheme, & Antiochus, dont les deux premiers l'accompagnoient en personnes, par beaucoup d'Arabes ravis de venir piller les Juifs, & par un grand nombre de personnes [de qualité] venues de Rome & d'Italie pour faire leur cour à Vespasien, [& qui estoient bien aises de se signaler à la veue de Tite. ' Tibere Alexandre [Juif apostat,] qui jusqu'alors avoit esté gouverneur d'Egypte, l'accompagnoit aussi, pour estre comme le chef de son Conseil, & son Lieutenant General. ' Vespasien voulut que Joseph qui estoit alors à Alexandrie, vinst aussi avec son fils à ce siege.

Jos.l.6. c.6.p. 907.a.b|l.7.c. 24.p.956.f.

vit.p.1030.g.

' Toutes les troupes avoient ordre de se rendre en mesme temps de divers endroits devant Jerusalem : [a] & Tite qui estoit venu par terre d'Alexandrie à Cesarée, [b] partit de Cesarée, avec la plus grande partie de l'armée dans l'ordre que décrit Joseph, & vint camper prés du village de Gabath-Saül, à " une lieue & demie de la ville. 30. stades. ' On estoit alors dans les premiers jours d'avril", prés de Note 31. [1] la feste de Pasque, [en laquelle les Juifs avoient fait mourir Jesus-Christ il y avoit environ 37. ans :] & cette feste avoit rassemblé un nombre infini de Juifs de toutes sortes de pays dans cette malheureuse ville : de sorte que toute la nation s'y trouva tout d'un coup enfermée, comme dans une prison, par l'ordre [non] du destin, [mais de la sagesse divine.] On peut juger en quel nombre ils estoient, puis qu'on en conte onze-cent-mille qui y moururent durant le siege. Car cette multitude d'hommes ne servit qu'à mettre bien-tost la famine & la peste dans la ville.

b.Jud.l.6.c.6.p. 906.g. a l.5.c.42.p.903. c.d. b l.6.c.6.p.906. 907.

c.11.p.910.c.d| l.7.c.45.p.968. d.e.

[Comme beaucoup de ces Juifs estoient venus des pays étrangers, c'est peut-estre ce qui a donné sujet à Dion de dire] ' qu'il en estoit venu beaucoup au secours de la ville, tant de divers endroits de l'Empire, que des pays d'audelà de l'Euphrate, & que mesme plusieurs Rois barbares leur avoient envoyé des troupes. ' Nous avons veu neanmoins que les Juifs avoient effectivement envoyé demander du secours au delà de l'Euphrate.

Dio,l.66.p.746. c.d.

Jos.l.7.c.34.p. 963.e.

' Les Juifs ne manquoient point d'armes [pour attaquer. Mais autant qu'on le peut juger par Joseph, ils en

Tac.hi.l.5.c.13. p.119.

1. Nous contons pour le jour de la Pasque des Juifs le 15. de la lune, qui suivoit le soir du 14. auquel ils avoient mangé l'agneau Pascal.

avoient peu pour se couvrir.] ' Ils avoient des machines, [a] qu'ils avoient prises sur les Romains dans la défaite de Cestius : [b] & pour du courage, leur obstination & leur desespoir leur en fournissoient plus qu'on ne se peut imaginer, jusqu'aux femmes mesmes. Ils aimoient mieux mourir que vivre hors de leur pays : ' & ils se faisoient une gloire & un honneur de perir avec leur Temple : ' de sorte que quelque grand nombre d'hommes qu'il y eust dans la ville, Tacite dit qu'à proportion il y avoit encore plus de soldats. [Ce n'est pas que comme Joseph nous en assure, une grande partie du peuple ne souhaitast de se soumettre aux Romains. Mais quand l'occasion venoit de se battre, il ne se trouve point qu'aucun Juif ait trahi les autres. Joseph ne dit point qu'ils aient jamais manqué d'eau :] ' Et outre une source qui ne tarissoit point, il y avoit dans la ville un grand nombre de cisternes, & d'autres lieux creusez exprés [pour conserver celle qui tomboit du ciel. Ils n'eussent pas non plus manqué de vivres, s'il ne les eussent brulez eux-mesmes.]

Dio.l.66.p.746.d.
a Jos.l.6.c.18.p.921.c.
b Tac.p.119.
Dio,p.748.a.
Tac.p.119.
c.12.p.118.

' Nous ne nous arrestons point à rapporter ce que Joseph & Tacite disent des fortifications de la ville. Il suffit de savoir qu'elle estoit sur deux montagnes dans une situation tres-avantageuse, & fortifiée comme si on n'eust rien esperé de sa situation. Dans les endroits moins forts d'assiette, elle estoit environnée de trois murailles. Le chasteau appellé Antonia, le palais, & sur tout le Temple avec ses galeries, estoient comme autant de citadelles.

c.11.12|Jos.l.6.c.13.p.912-915.

ARTICLE LXI.

Divers combats devant Jerusalem entre les Romains & les Juifs : La faction d'Eleazar réunie à celle de Jean : Tite gagne le premier mur.

[TITE en arrivant à Jerusalem, fit d'abord une action plus digne de son age que de son rang.] ' Car il voulut aller luy-mesme reconnoistre la ville avec six cent chevaux, sans prendre mesme de casque ni de cuirasse. Il s'imaginoit que dés qu'on le verroit, le peuple qui ne demandoit que la paix, se souleveroit contre les sedi-

Jos.l.6.c.7.p.907.908.

tieux qui l'opprimoient. Cependant les Juifs sortirent sur luy en grand nombre, l'enveloperent, & l'eussent percé de mille traits, si Dieu par une providence particuliere n'en eust detourné les coups de dessus luy. Ce petit avantage enfla le cœur des Juifs, & leur fit concevoir des esperances [qui ne servirent qu'à les endurcir.]

c.8.p.908. 'Le lendemain Tite avança ses troupes jusqu'à Scopos " à un grand quart de lieue de la ville du costé du nord, & il y fit camper deux legions. Le reste de ses troupes estant arrivé en mesme temps, il plaça la cinquiéme legion à trois stades delà, & la dixiéme à six stades de Jerusalem du costé de l'Orient, sur la montagne des Olives, separée de la ville par la vallée [& le torrent] de Cedron. 'Les Juifs réunis par le peril commun, [a] vinrent avec furie se jetter sur cette derniere legion occupée à faire son camp, la mirent en desordre, la chasserent hors de ses lignes, & l'eussent entierement défaite, si Tite qui y accourut, ne les eust rechassez dans la ville. Mais les soldats ne se furent pas plutost remis au travail, 'que les Juifs revinrent, mirent en fuite les corps de garde posez pour les soutenir, quoique Tite mesme y fust present, & ensuite toute la legion, jusqu'à ce que les Romains sachant le danger où estoit Tite, qui combattoit toujours sans lascher le pied, reprirent courage, se rallierent, & repousserent enfin les Juifs.

à sept stades.

c.9.p.908.f.gl | Tac.hi.l.5.c.12. p.119. | a Jos.l.6.c.9.p. 909.

c.10.p.909.910.

Tac.hi.l.5.c.11. p.118. [Je ne sçay s'il faut rapporter à cette journée ce que dit Tacite,] 'que Tite ayant paru à la veue de Jerusalem avec ses legions " en bataille, les Juifs sortirent aussi, & se rangerent le long de leurs murs; que la cavalerie envoyée contr'eux avec l'infanterie legere, ne put ni vaincre, ni estre vaincue, & que neanmoins les Juifs se retirerent dans la ville. Il ajoute que les jours suivans on se battit souvent devant les portes, jusqu'à ce que les Juifs aprés plusieurs desavantages, furent obligez de se renfermer dans leurs murailles, aprés quoy les Romains commencerent à attaquer la ville. 'Dion dit la mesme chose en un mot.

instructa

Dio,l.66.p.746. c.

Jos.l.6.c.11.p. 910 | Tac.c.12.p. 118. 'Joseph écrit qu'aprés les deux combats de la montagne des Olives, les Romains laisserent les Juifs un peu en repos, [occupez peut-estre à fortifier leur camp, ou à faire d'autres preparatifs pour le siege:] & durant ce temps-

Note 32. là "le [samedi] 14. d'avril, qui estoit ou le propre jour de la feste de Pasque, ou l'un des jours des Azymes ; comme Eleazar ouvroit la porte à ceux qui venoient adorer Dieu dans le Temple, Jean y fit glisser quelques-uns des siens, dont plusieurs n'estoient pas purifiez, mais qui avoient tous des armes sous leurs habits. Cela fit un effroyable tumulte parmi le peuple, & on tua bien des gens comme partisans d'Eleazar pour des querelles particulieres ; pendant que les veritables soldats d'Eleazar se cachoient dans des égouts, d'où ils sortirent peu aprés, & on les laissa aller. 'Jean souffrit mesme qu'ils portassent les armes pour luy, & sous le mesme Eleazar. [a] Ainsi les trois factions furent reduites à deux, [b] qui se réunissant lors qu'il falloit combattre contre les Romains, ne laissoient pas dans les autres temps de se faire une guerre tres-cruelle. Jos.l.6.c.16.p.920.b. a c.11.p.910.g. b c.16.p.920.c. d|c.19.p.922.a.

'Tite cependant employa quatre jours à faire applanir le terrain depuis Scopos [1] jusqu'au monument d'Herode, & aux murailles de la ville: '& quand cela fut fait, il vint camper avec une partie de l'armée à deux stades de la ville, à l'endroit où les murailles tournoient du Nord à l'Occident, & fit mettre le reste dans la mesme distance vis à vis de la tour d'Hippique, 'qui estoit aussi du costé du Nord plus à l'Orient. [c] Il n'y eut que la dixiéme legion qu'il laissa [à six stades] sur la montagne des Olives. 'Durant ce travail, il tascha de porter les Juifs à quelque traité par le moyen de Joseph. Ils n'en voulurent point entendre parler. 'Cependant dés le lendemain ils firent semblant de se vouloir rendre, & d'avoir mesme chassé les seditieux. Mais ce n'estoit qu'une feinte pour attraper les Romains: & quelques soldats qui y coururent, eurent bien de la peine à s'en retirer. 'Ils y avoient esté sans ordre, de sorte que Tite les vouloit faire punir. Il leur pardonna neanmoins à cause de leur nombre à la priere des autres soldats. c.12.p.910.911.912.c. p.912.d.e. c.13.p.913.b|914.b.c. c c.11.p.912.e. p.911.c.d|c.17.p.920.f.g. c.12.p.911. p.911.912.

'Il fit ensuite travailler à trois plate-formes, & mettre en batterie diverses machines, qui tuerent grand nombre de Juifs, '& entr'autres Jesus fils d'Ananus, qui depuis plus de sept ans ne cessoit point de predire aux Juifs les maux qui alloient fondre sur eux. 'Les Juifs de leur c.17.18 p.921. l.7.c.31.p.961.d.e. l.6.c.18.p.921.

1. τῶν μνημείων. Joseph n'explique point ce que c'estoit. Il est certain que le grand Herode estoit enterré à trois lieues delà, au chasteau d'Herodion, V. § 2.

costé ne demeuroient pas en repos. Ils se servoient le mieux qu'ils pouvoient de leurs machines, & faisoient des &c. sorties continuelles sur les Romains. 'Ils avoient des conduits sous terre, qui passant sous les murailles de la ville alloient rendre bien loin delà dans la campagne. Ils sortoient par là, & s'en alloient attaquer les Romains qui s'écartoient pour aller querir de l'eau, ou pour d'autres besoins. Mais Tite leur boucha enfin tous ces conduits. 'Ils ne purent non plus empescher par tous leurs efforts, que les Romains n'achevassent leurs plate-formes, [a] & ne battissent la muraille avec leurs beliers. Mais ils eussent brulé toutes leurs machines sans Tite, qui y vint promtement, '& qui en douze coups de fleches, s'il en faut croire Suetone, tua douze de leurs plus braves. [b] Ils firent neanmoins peu de resistance à cette premiere attaque, parce que la ville ayant trois murailles de ce costé là, ils esperoient défendre plus aisément les deux autres. Ainsi le belier ayant fait une breche, les Romains entrerent, & se trouverent maistres de toute la partie septentrionale de la ville" le 15. jour du siege, [qui estoit apparemment le 28. d'avril. NOTE 33.

Dio, l. 66. p. 747. a.
Jos. l. 6. c. 18. p. 921.
a c. 19. p. 921. 922.
p. 922. f | Suet. in Tit. c. 5. p. 766.
b Jos. l. 6. c. 20. p. 923. c. d. e.

'Dion dit que dans les combats qui se firent pour emporter ce premier mur, Tite fut blessé au bras gauche d'un coup de pierre, & en eut toujours depuis la main plus foible. [Il est difficile de concevoir & que Joseph & Suetone aient oublié cette blessure, & que Dion l'ait inventée. C'estoit peut-estre quelque bruit commun, que Dion n'aura pas assez examiné.]

Dio, l. 66. p. 747. b.

ARTICLE LXII.

Tite force avec peine le second mur; exhorte en vain les Juifs à se rendre: Beaucoup se retirent au camp; & Tite les reçoit bien.

'TITE ayant gagné le premier mur, vint se camper dans la ville, au lieu qu'on appelloit le Camp des Assyriens, 'ayant apparemment avec luy toutes ses quatre legions; [c] & fit attaquer le second mur avec vigueur. Les Juifs d'autant plus forts qu'ils estoient plus resserrez, ne &c. témoignerent pas moins de courage à se défendre: mais le belier ayant abattu une tour, 'Tite entra par cet endroit

b | Jos. c. 21. p. 923. e. f.
Jos. c. 25. p. 927. c
c c. 21. p. 923-925 | Dio, l. 66. p. 747. b.
Jos. c. 23. 24. p. 925. d. e.

le 3. de may. droit avec une partie de l'armée," cinq jours aprés la prise du premier mur. 'Il ne voulut pas mettre le feu aux maisons, parce qu'il souhaitoit de conserver la ville, esperant que les Juifs se rendroient d'eux-mesmes : & il les y exhorta encore alors en leur promettant une entiere sureté, comme Dion le remarque.' Mais les seditieux au lieu de l'écouter, vinrent l'attaquer avec furie : & comme ils savoient les rues, ils le mirent en un tres-grand danger, & le contraignirent de repasser le mur qu'il avoit gagné; ce qu'il ne fit mesme qu'avec peine. ' Dieu accordoit ainsi quelques avantages aux Juifs pour les faire tomber, dit Joseph, dans l'aveuglement que leurs pechez meritoient. 'Ils soutinrent durant trois jours les efforts que firent les Romains pour regagner ce second mur; mais ils cederent le quatriéme", & les Romains en demeurerent entierement maistres. c.24.p.925|Dion, p.747.c Jos.p.925.926. p.926.e. d.e. 7.may.

'Tite donna ensuite quatre jours de relasche aux Juifs, pour faire une reveue generale de ses troupes, & leur payer leur montre. Cette action se fit à la veue de tous les Juifs; & l'armée Romaine y parut si belle, & en mesme temps si terrible, ' que les seditieux mesmes à ce que croit Joseph, se seroient alors portez à se rendre, s'ils eussent pu esperer le pardon de tant de maux qu'ils avoient faits à leurs citoyens. Mais ils aimoient mieux perir les armes à la main, que par l'épée d'un boureau: & il falloit, ajoute Joseph, que ces scelerats envelopassent dans leur chastiment ceux mesmes qui estoient innocens [à leur égard,] & toute la ville, [parce que le temps de la justice de Dieu estoit arrivé.] c.25.p.926.927. NOTE 38. p.927.a.b.

'Comme donc ils ne parloient point de se rendre; dés le 5e. jour, qui estoit le 12. de may, Tite fit commencer quatre plate-formes, pour attaquer la forteresse Antonia, afin de se rendre maistre du Temple.' Mais comme il ne pouvoit se lasser de desirer la conservation de la ville, & sur tout du Temple, il envoya Joseph exhorter les Juifs par un grand discours à vouloir eux-mesmes contribuer à se les conserver en conservant leur propre vie. 'Joseph leur fit tout esperer de la bonté des Romains s'ils se rendoient, mais leur declara que si la ville estoit prise de force, il n'y auroit point de misericorde pour personne. 'Il leur representa que quand mesme ils seroient b.c|c.30 p.934.f. c.25.26.p.927-931. p.928.c.d. b.

en état de resister aux Romains, ils ne pouvoient pas re-
p.929.c. sister à la famine qui estoit déja fort grande; ' Qu'ils se promettoient en vain le secours de Dieu, aprés l'avoir irrité par les crimes les plus effroyables, beaucoup plus grands que ceux qui avoient déja fait bruler la ville &
p.928.929. le Temple sous Sedecias; ' Que mesme Dieu n'avoit guere agi miraculeusement pour les Juifs, que quand ils avoient cessé en quelque sorte d'agir eux-mesmes, & que reconnoissant leur propre foiblesse, ils avoient mis uniquement en luy leur confiance; au lieu que quand ils avoient pris les armes, ils avoient presque toujours esté
p.930.931. vaincus. ' Il leur fit remarquer que Dieu se declaroit déja pour leurs ennemis par une [espece de] miracle, puis qu'au lieu que les eaux avoient esté fort basses jusqu'au mois d'avril, [dans le temps où elles auroient dû estre les plus hautes,] elles couloient avec abondance depuis que les Romains assiegeoient la ville, comme si Dieu eust eu peur qu'ils n'en manquassent; & que ce mesme prodige estoit arrivé lors que la ville avoit esté prise par les Babyloniens.

p.931.d.e. ' Le discours de Joseph ne fit aucun effet sur les seditieux, qui n'osoient esperer de sureté; mais il porta beaucoup de personnes du peuple à s'enfuir de la ville, & à se venir rendre à Tite, qui leur laissa la liberté de se
e.f. retirer où ils voudroient. ' Simon & Jean donnerent de nouveaux ordres aux gardes des portes pour empescher que d'autres ne les imitassent; & dés que quelqu'un donnoit une ombre de soupçon qu'il vouloit s'enfuir, on le
c.27.p.932.933. tuoit aussi-tost. ' On en accusoit souvent les personnes riches & de qualité, sans mesme qu'ils y eussent pensé; & sur la deposition d'un seul témoin suborné, l'un des tyrans les depouilloit de leurs biens, & puis les renvoyoit à l'autre [pour les achever.] Car ils avoient soin de partager entr'eux les dépouilles de ceux qu'ils opprimoient, & se jouoient ainsi du sang du peuple.

c.28.p.933.d. ' Pour les pauvres, comme souvent ils n'osoient s'enfuir à cause qu'ils n'eussent pu emmener avec eux leurs fem-
c.d|c.27.p.932.e. mes & leurs enfans sans estre apperceus, ' ils s'en alloient la nuit chercher quelques grains sauvages, & quelques herbes dans les cavées qui environnoient la ville; & les soldats mesmes le faisoient aussi quelquefois. Tite faisoit

courir les cavées par sa cavalerie pour les prendre; '& on en enlevoit jusqu'à cinq cent par jour, & quelquefois davantage. Il n'y avoit point d'apparence de renvoyer des gens pris de force, & il eust esté difficile de garder tant de prisonniers. Ainsi afin d'intimider ceux de dedans, Tite les faisoit fouetter & crucifier à la veue de la ville, à quoy les soldats ajoutoient de nouveaux tourmens & beaucoup d'insultes. ' Les tyrans faisoient courir le bruit que ces malheureux estoient ceux qui s'estoient rendus aux Romains; & cela n'empeschoit pas que tous les jours quelques-uns ne s'échapassent de la ville pour se rendre à eux, tant on estoit las de souffrir la faim, & la cruauté des tyrans. Mais enfin Tite renvoya dans la ville quelques-uns des prisonniers, aprés leur avoir fait coupper les mains, afin qu'ils apprissent aux autres la maniere differente dont il traitoit ceux qui estoient pris, & ceux qui s'estoient rendus volontairement.

c.28.p.933. d.e.f.

p.933.934.

ARTICLE LXIII.

Les Juifs brulent les machines & les terrasses des Romains, qui se découragent: Tite fait faire une muraille autour de la ville.

'Les Romains furent dix-sept jours entiers à élever leurs plate-formes: & durant ce temps-là [a] Antiochus Epiphane fils du Roy de Comagene vint au camp avec de belles troupes, entre lesquelles on remarquoit une compagnie de jeunes gens tous de haute taille, armez & exercez comme les Macedoniens, ce qui leur en faisoit donner le nom. 'Ce jeune Prince extremement vigoureux, qui ne manquoit ni de hardiesse, ni d'inclination à la guerre, témoigna à Tite qu'il s'étonnoit que les Romains fussent si long-temps à donner l'assaut. Tite sourit, & luy dit que le champ estoit ouvert à tout le monde. Aussi-tost il courut à l'assaut avec ses Macedoniens, & fut receu par les Juifs avec quantité de traits. 'Il eut le bonheur ou l'adresse de les éviter: mais ses Macedoniens en furent percez presque tous, & contraints enfin de reculer, aprés une resistance opiniastre, quoiqu'ils se fussent fort vantez de ne le pas faire: éprouvant

Jos.b.Jud.l.6.c.30.p.934.f. [a] c.29.p.934.c.

d.

e.

qu'il ne suffit pas pour vaincre d'estre Macedonien, mais qu'il faut estre Alexandre.

c.30.p.934. 935| Dio,l.66.p.746. d.e. 'Les Romains avoient à peine achevé quatre terrasses en dix-sept jours, lors que le 27. de may ils en virent deux consumées du feu que Jean y avoit allumé
Jos.p.935.936. par dessous terre: 'Deux jours aprés", trois Juifs ayant 29.de may.
entrepris de mettre le feu aux machines dressées sur les deux autres, jamais les Romains ne le purent empescher: & Simon ayant fait en mesme temps une sortie sur eux, non seulement les machines furent bruleés, mais elles mirent encore le feu aux terrasses; & les Romains attaquez jusque dans leur camp par les Juifs, eurent bien de la peine à les repousser dans la ville.

p.935.a.b|936.b. a Dio,l.66.p. 747.c.d. 'Ce malheur pensa décourager les Romains, [a] dont plusieurs las d'un siege si long & si difficile, commençoient à se persuader que Jerusalem estoit imprenable à toutes les forces des hommes, comme on le tenoit com-
Jos.c.26.p.931. a. munément. 'D'ailleurs quoique Joseph dise que les Ro-
b Dio,l.66.p. 747.a. mains avoient de l'eau en abondance, [b] neanmoins Dion assure [qu'au moins durant un temps] ils en manquoient beaucoup, estant obligez de l'aller querir assez loin, &
c. n'en trouvant pas mesme de bonne, [parce que] 'les Juifs qui se venoient rendre à eux, & les prisonniers [qui
d. avoient quelque liberté,] la gastoient secrettement. 'Il y eut mesme quelques Romains qui deserterent, & se retirerent dans la ville. Les Juifs les receurent avec joie comme s'ils eussent remporté une victoire, & nonobstant la famine, ils eurent grand soin de ne les laisser man-
Jos.l.6.c.18. p. 921.c. quer de rien. 'Ce furent des transfuges qui apprirent aux Juifs à se servir des machines des Romains.

c.30.p.936.b. 'Comme beaucoup n'esperoient plus qu'on pust redui-
c.31.p.936.937. re les assiegez par l'effort des machines, 'Tite se resolut à enfermer tout le circuit de la ville d'une muraille afin que les Juifs ne pussent ni s'échaper, ni recevoir des vivres de dehors. Cette muraille estoit" de prés de deux de 30. stades.
lieues de tour, fortifiée de treize forts, qui augmentoient de 13. stades.
l'ouvrage "de plus d'une demi-lieue; & tout cela neanmoins fut fait en trois jours [au commencement de juin. Les Romains accomplirent ainsi à la lettre ce que JESUS-
Luc.19.v.43. CHRIST avoit predit 37. ans auparavant;] 'Qu'il vien-

droit un jour où les ennemis environneroient Jerusalem de tranchées, où ils l'enfermeroient, & où ils la serreroient de toutes parts. ' Les Juifs firent un jour une sortie pour rompre un endroit de la muraille: mais ceux qui y estoient en garde les repousserent. Jos. l. 7. c. 15. p. 951. 952.

ARTICLE LXIV.

Horrible famine que souffrent les Juifs à Jerusalem.

[LEs Juifs demeurerent donc entierement enfermez, abandonnez à leurs propres maux, c'est à dire à la cruauté de leurs tyrans,] ' & à la famine qu'ils s'estoient eux-mesmes procurée en brulant leurs provisions. [a] Dés les premiers jours du mois de may elle estoit grande parmi le peuple, & beaucoup estoient déja morts de necessité. [L'on peut juger delà jusqu'à quel excés elle estoit montée au mois de septembre, lors que la ville fut prise.] Jos. b. Jud. l. 6. c. 3. p. 905. f. g. a c. 24. p. 926. d.

' Elle augmenta extremement depuis que les Romains eurent basti leur muraille de circonvallation. ' Car on ne pouvoit plus mesme aller chercher des herbes & des grains sauvages autour de la ville, comme on faisoit auparavant. ' Le blé quand il s'en trouvoit à vendre, " estoit hors de prix. Et les Juifs estoient reduits à aller chercher jusque dans les égouts, & à ramasser pour se nourrir de vieille fiente de bœuf, ou d'autres ordures dont la seule veue fait horreur. ' Car leur faim enragée les contraignoit de tout prendre, mesme ce que les plus sales animaux fouleroient aux pieds. Ils mangeoient jusqu'au cuir de leurs ceintures, de leurs souliers, de leurs boucliers, des restes de vieux foin, des herbes pourries. ' La plus petite mesure " de nerfs d'animaux ou d'herbes se vendoit quatre dragmes attiques. ' S'il se trouvoit la moindre chose à manger dans une maison, c'estoit une guerre effroyable, & les plus grands amis se jettoient les uns sur les autres pour se l'arracher. c. 32. p. 937. d. c. 27. 28. 37. p. 932. c|933. c| 941. c. c. 37. p. 941. c. (à un talent la mesure.) l. 7. c. 10. p. 954. (ἴνας.) c.

' La famine devoroit des familles entieres. Les maisons estoient pleines des corps morts des femmes & des enfans, & les rues de ceux des vieillars. Les jeunes tout enflez & tout languissans " alloient en chancelant à chaque pas dans les places publiques: On les auroit plutost pris l. 6. c. 32. p. 937. d. (ἀνειλοῦντο.)

pour des spectres que pour des personnes vivantes : & ils tomboient bien-tost morts par tout où les forces leur manquoient.

e. 'Les morts demeuroient sans sepulture, la pluspart de ceux qui restoient en vie n'ayant pas la force de les enterrer ; & ceux qui avoient encore un peu de force, n'en avoient pas le courage, tant à cause de la quantité des morts, que parce qu'ils [ne se mettoient plus en peine de rien,] s'attendant eux-mesmes à mourir à tous momens. Beaucoup en effet expiroient en rendant aux autres ce dernier devoir. D'autres se trainoient comme ils pouvoient jusques au lieu de leur sepulture, pour y attendre le moment de leur mort qui estoit si proche.

e.f. 'Au milieu d'une si affreuse misere on ne voyoit point de pleurs, on n'entendoit point de gemissemens, parce que cette horrible faim dont l'ame estoit entierement occupée, étouffoit tous les autres sentimens. Ceux qui vivoient encore, regardoient les morts avec des yeux secs, se consolant par l'esperance de les aller bien-tost trouver dans le repos où ils s'imaginoient qu'ils fussent. Chacun demeuroit dans un triste silence, comme si le jour mesme eust esté une nuit, dont l'horreur estoit une vraie image de la mort.

ARTICLE LXV.

Barbarie des seditieux durant la famine.

Jos.b.Jud.l.6.c.24.p.926.d. 'LEs factieux se mettoient d'abord fort peu en peine de la famine, parce qu'ils ne manquoient de rien, prenant tout ce que les autres avoient : ce qui fait dire à Joseph qu'ils se nourrissoient de la substance du peuple, & buvoient son sang. Car au lieu d'avoir compassion de ses maux, ils s'en réjouissoient mesme : & quand ils voyoient cette foule de morts, ils se croyoient déchargez d'autant de bouches inutiles. Ces barbares eussent voulu voir mourir tous les Juifs, hors ceux qui estoient ennemis irreconciliables de la paix & des Romains.

c.27.p.931.f. 'La famine croissant toujours, la fureur des factieux croissoit aussi : & plus on alloit en avant, plus ces deux maux joins ensemble produisoient des effets horribles.

'Comme on ne voyoit plus de blé, les factieux entroient g.
de force dans les maisons pour y en chercher. S'ils y en trouvoient, ils battoient ceux à qui il appartenoit pour punition de ne l'avoir pas declaré. S'ils n'y en trouvoient point, ils les accusoient de l'avoir caché, leur faisoient mille maux pour les obliger à le confesser ; '& quicon- p.932.a.
que avoit un peu de forces, passoit dans leur esprit pour coupable de ce crime. Quant à ceux qu'ils voyoient reduits à la derniere extremité, ils se déchargeoient sur la faim qui les consumoit, de la peine de les tuer.

'Plusieurs riches vendoient secrettement tout leur bien a.
pour une mesure de froment : & les moins accommodez pour une mesure d'orge. Ils s'enfermoient ensuite dans les lieux les plus reculez de leurs maisons, où les uns mangeoient ce grain sans estre moulu, & ceux qui en avoient le moyen, [le mettoient en farine,] & le faisoient cuire, selon qu'un temps si malheureux, & la crainte d'estre surpris le leur permettoit. 'On ne voyoit en nul b.
lieu des tables dressées ; mais chacun tiroit de dessus les charbons dequoy manger, sans se donner le loisir de le laisser cuire.

'Vit-on jamais une misere si deplorable ? Ceux qui b.
avoient la force à la main estoient les seuls qui ne l'éprouvassent pas. Tous les autres plaignoient inutilement leur malheur : & comme il n'y a point de respect qu'un mal aussi pressant qu'est celuy de la faim, ne fasse perdre, on s'arrachoit les uns aux autres le pain de la main, les femmes à leurs maris, les enfans à leurs peres ; & ce qui surpasse toute créance, les meres mesmes à leurs enfans.

'Ceux qui avoient ainsi trouvé un morceau de pain, ne c.
pouvoient mesme si bien se cacher, que les factieux ne leur ostassent [souvent] ce qu'ils venoient de prendre aux autres. Car aussi-tost qu'une maison estoit fermée, le soupçon qu'on avoit que ceux qui estoient dedans, avoient quelque chose à manger, en faisoit rompre les portes pour y entrer, & pour leur oster les morceaux de la bouche. 'On frappoit
les vieillars qui ne vouloient pas rendre ce dernier soutien d.
de leur vie : on arrachoit les cheveux aux femmes qui cachoient ce qu'elles avoient dans les mains ; & sans avoir compassion des enfans mesmes, on les jettoit contre terre,

avec le pain qu'ils se hastoient d'avaler. Que si quelques-uns estoient assez habiles pour prevenir les recherches des seditieux, ils les traitoient avec encore plus de cruauté, comme si on les eust offensez en mangeant sans qu'ils le sceussent. d.c. ' Il n'y avoit point de tourmens qu'ils n'inventassent pour trouver les vivres qu'on tenoit cachez, quand ce n'eust esté qu'un pain, ou une poignée de farine. &c.

e. ' Ces cruautez eussent esté moins barbares, s'ils les eussent commises par la necessité de la faim : mais ils ne manquoient encore de rien. C'estoit seulement de peur de manquer à l'avenir, ou pour ne pas laisser leur fureur sans exercice. Ils ostoient mesme aux pauvres les grains sauvages & les herbes qu'ils alloient cueillir de nuit hors de la ville au peril de leur vie, f. ' sans vouloir seulement écouter les conjurations qu'ils leur faisoient au nom de Dieu de leur en laisser quelque petite partie, & croyoient leur faire une grande grace de ne les pas tuer aprés les avoir volez.

l.7.c.20.p.954. e. ' On n'ajoutoit pas foy à ceux mesmes que la faim reduisoit à la derniere extremité : on vouloit qu'ils fissent semblant de mourir ; & les factieux les fouilloient encore pour voir s'ils n'avoient point caché sur eux un morceau de pain. Quand ces hommes affamez estoient trompez dans leur esperance, on les voyoit comme des chiens enragez, ou des hommes yvres, courir sans raison de toutes parts, heurter tantost à une porte, tantost à une autre, revenir deux & trois fois en une heure de temps chercher dans une maison où ils avoient déja fouillé par tout.

l.6.c.32.p.937. f. ' Ils dépouilloient mesme les morts des habits qui les couvroient, & puis s'en alloient avec un visage gay & riant. Quelquefois ils perçoient les corps des morts, & de ceux mesmes qui respiroient encore, pour voir si leurs épées estoient bien tranchantes. Mais en mesme temps par une autre cruauté toute contraire, ils refusoient avec mépris de tuer ceux qui les en prioient, & les laissoient achever leur vie parmi les tourmens de la faim. g. ' Ces malheureux rendant l'ame, tournoient les yeux vers le Temple, [& avoient le cœur outré de douleur] de laisser encore en vie ces scelerats, [qui le profanoient d'une maniere si horrible.]

ARTICLE

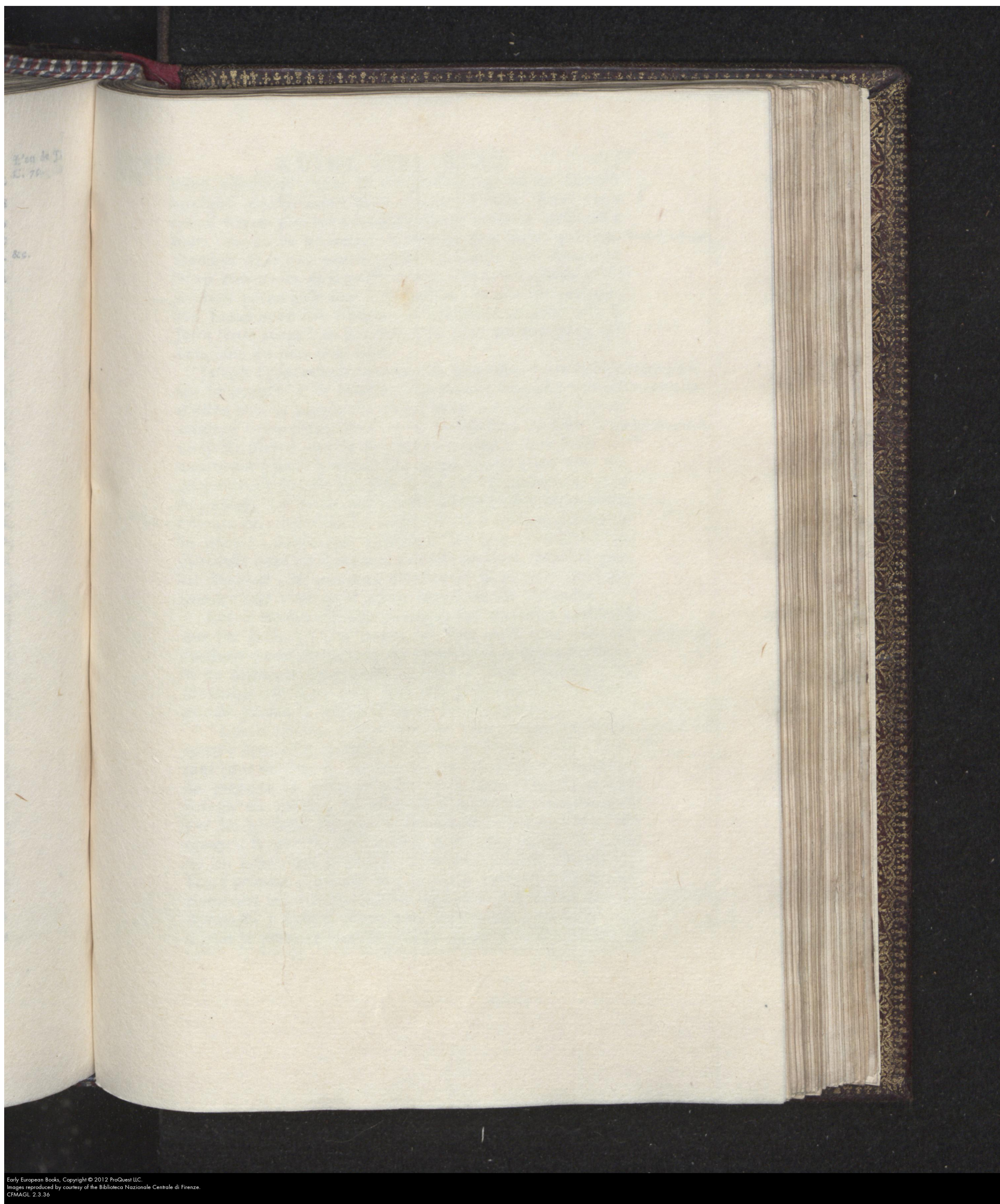
avec le pain qu'ils ſe haſtoient d'avaler. Que ſi quelques-uns eſtoient aſſez habiles pour prevenir les recherches des ſeditieux, ils les traitoient avec encore plus de cruauté, comme ſi on les euſt offenſez en mangeant ſans qu'ils le
d.e. ſceuſſent. ' Il n'y avoit point de tourmens qu'ils n'inventaſſent pour trouver les vivres qu'on tenoit cachez, quand ce n'euſt eſté qu'un pain, ou une poignée de farine. &c.

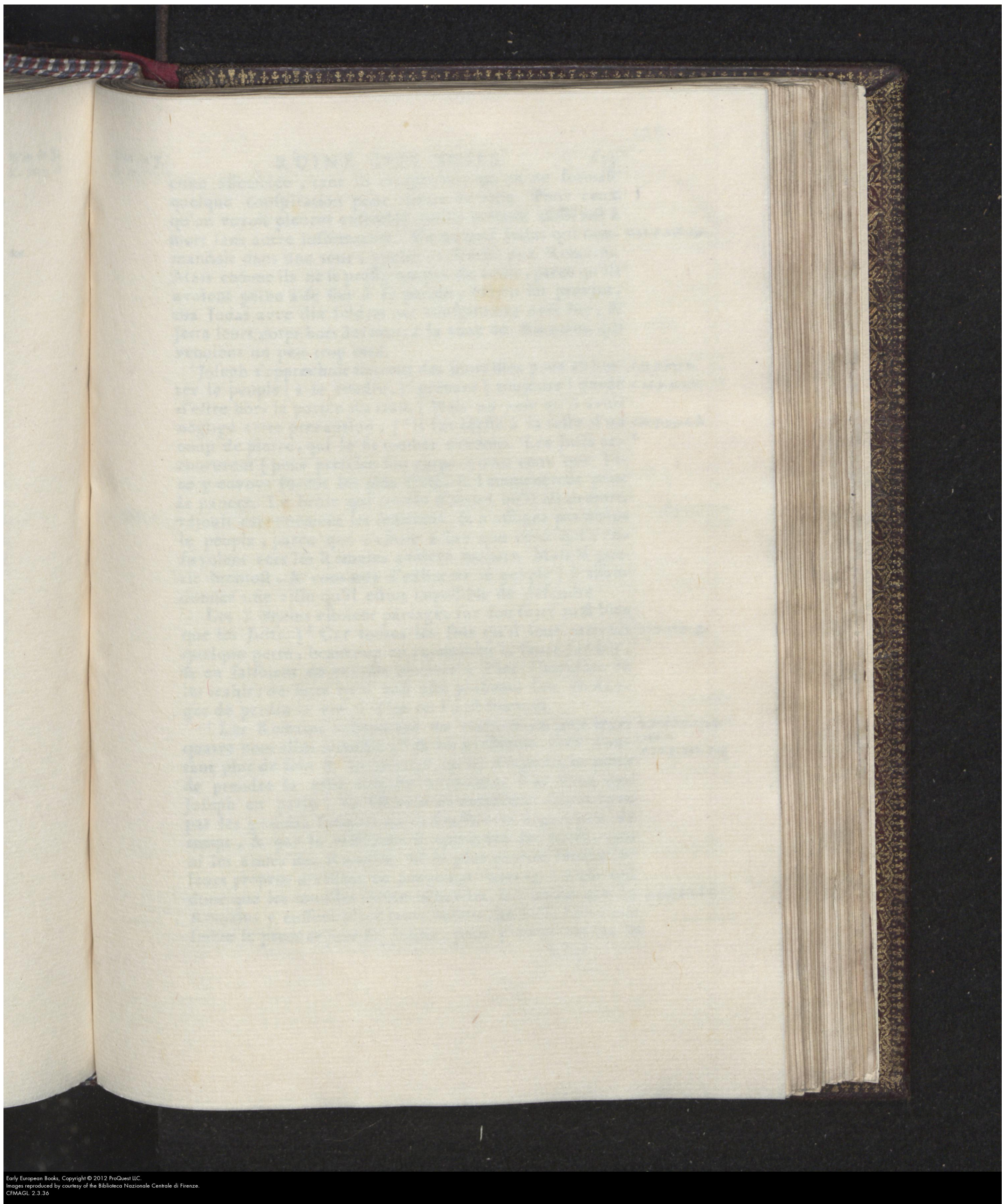
e. ' Ces cruautez euſſent eſté moins barbares, s'ils les euſſent commiſes par la neceſſité de la faim: mais ils ne manquoient encore de rien. C'eſtoit ſeulement de peur de manquer à l'avenir, ou pour ne pas laiſſer leur fureur ſans exercice. Ils oſtoient meſme aux pauvres les grains ſauvages & les herbes qu'ils alloient cueillir de nuit hors de la ville au
d. peril de leur vie, ' ſans vouloir ſeulement écouter les conjurations qu'ils leur faiſoient au nom de Dieu de leur en laiſſer quelque petite partie, & croyoient leur faire une grande grace de ne les pas tuer aprés les avoir volez.

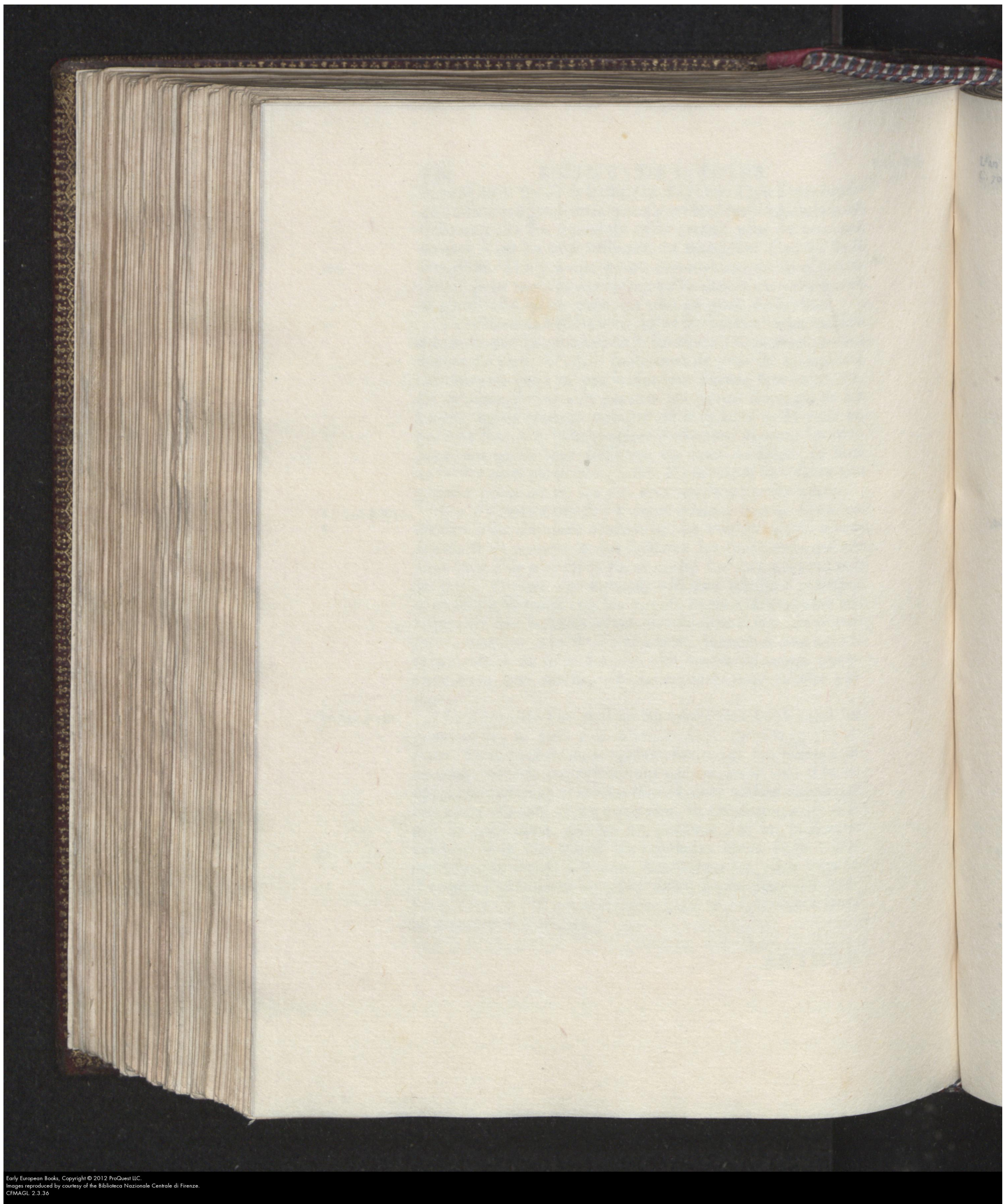
l. 7. c. 40. p. 914. c. ' On n'ajoutoit pas foy à ceux meſmes que la faim reduiſoit à la derniere extremité: on vouloit qu'ils fiſſent ſemblant de mourir; & les factieux les fouilloient encore pour voir s'ils n'avoient point caché ſur eux un morceau de pain. Quand ces hommes affamez eſtoient trompez dans leur eſperance, on les voyoit comme des chiens enragez, ou des hommes yvres, courir ſans raiſon de toutes parts, heurter tantoſt à une porte, tantoſt à une autre, revenir deux & trois fois en une heure de temps chercher dans une maiſon où ils avoient déja fouillé partout.

l. 6. c. 32. p. 937. f. ' Ils dépouilloient meſme les morts des habits qui les couvroient, & puis s'en alloient avec un viſage gay & riant. Quelquefois ils perçoient les corps des morts, & de ceux meſmes qui reſpiroient encore, pour voir ſi leurs épées eſtoient bien tranchantes. Mais en meſme temps par une autre cruauté toute contraire, ils refuſoient avec mépris de tuer ceux qui les en prioient, & les laiſſoient
g. achever leur vie parmi les tourmens de la faim. ' Ces malheureux rendant l'ame, tournoient les yeux vers le Temple, [& avoient le cœur outré de douleur] de laiſſer encore en vie ces ſcelerats, [qui le profanoient d'une maniere ſi horrible.]

ARTICLE





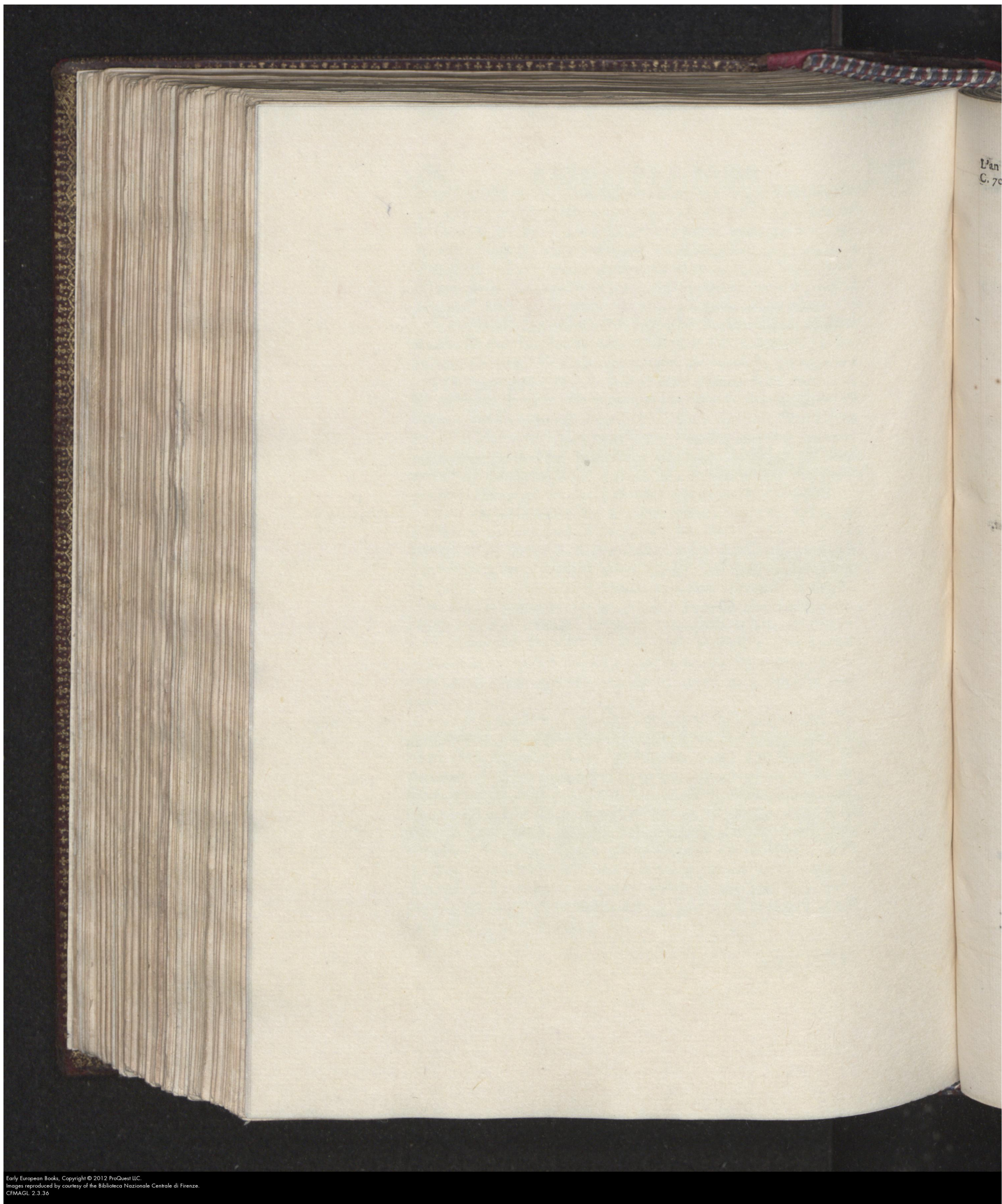


cune assemblée, tant ils craignoient qu'on ne formast quelque conspiration pour rendre la ville. Pour ceux qu'on voyoit pleurer ensemble, on les mettoit aussi-tost à mort sans autre information. ᶜUn nommé Judas qui commandoit dans une tour, voulut la livrer aux Romains. Mais comme ils ne se presserent pas de venir, parce qu'ils avoient peine à se fier à sa parole, Simon les prevint, tua Judas avec dix soldats qui conspiroient avec luy, & jetta leurs corps hors des murs à la veue des Romains, qui venoient un peu trop tard. c. 34. p. 938. 939.

ᵈJoseph s'approchoit souvent des murailles pour exhorter le peuple [à se rendre,] ᵉprenant [toujours] garde d'estre hors la portée du trait. [Mais un jour qu'il avoit negligé cette precaution,] ᶠil fut blessé à la teste d'un coup de pierre, qui le fit tomber évanoui. Les Juifs accoururent [pour prendre son corps;] mais ceux que Tite y envoya furent les plus forts, & l'emmenerent pour le panser. Le bruit qui courut d'abord qu'il estoit mort, réjouit extremement les seditieux, & n'affligea pas moins le peuple, parce que c'estoit à luy que ceux qui s'enfuyoient vers les Romains avoient recours. Mais il guerit bientost, & continua d'exhorter le peuple [à abandonner une ville qu'il estoit impossible de défendre. c. 35. p. 939. c. c. 26. p. 927. e. c. 35. p. 939. c. d. e.

Les Romains estoient partagez sur son sujet aussi bien que les Juifs.] ᵍCar toutes les fois qu'il leur arrivoit quelque perte, beaucoup en rejettoient la faute sur luy, & en faisoient de grandes plaintes à Tite, l'accusant de les trahir; de sorte qu'il eust esté plusieurs fois en danger de perdre la vie, si Tite ne l'eust soutenu. [illegible]

ʰLes Romains acheverent en vingt & un jour leurs quatre nouvelles terrasses, ⁱ& les garderent avec d'autant plus de soin & de courage, qu'ils n'esperoient point de prendre la ville s'ils les perdoient. Car selon que Joseph en parle, ils estoient extremement découragez par les grandes fatigues qu'ils souffroient depuis tant de temps, & par la resistance si opiniastre des Juifs, que ni les armes des Romains, ni la plus grande famine, ni leurs propres divisions ne pouvoient vaincre. [Aussi-tost donc que les terrasses furent achevées, &ᵏ avant que les Romains y eussent placé leurs beliers, les Juifs firent une sortie le premier jour de juillet, pour y venir mettre le [illegible] [illegible]



cune assemblée, tant ils craignoient qu'on ne formast quelque conspiration pour rendre la ville. Pour ceux qu'on voyoit pleurer ensemble, on les mettoit aussi-tost à mort sans autre information. 'Un nommé Judas qui commandoit dans une tour, voulut la livrer aux Romains. Mais comme ils ne se presserent pas de venir, parce qu'ils avoient peine à se fier à sa parole, Simon les prevint, tua Judas avec dix soldats qui conspiroient avec luy, & jetta leurs corps hors des murs à la veue des Romains, qui venoient un peu trop tard. c.34.p.938.939.

'Joseph s'approchoit souvent des murailles pour exhorter le peuple [à se rendre,] 'prenant [toujours] garde d'estre hors la portée du trait. [Mais un jour qu'il avoit negligé cette precaution,] 'il fut blessé à la teste d'un coup de pierre, qui le fit tomber évanoui. Les Juifs accoururent [pour prendre son corps:] mais ceux que Tite y envoya furent les plus forts, & l'emmenerent pour le pancer. Le bruit qui courut d'abord qu'il estoit mort, réjouit extremement les seditieux, & n'affligea pas moins le peuple, parce que c'estoit à luy que ceux qui s'enfuyoient vers les Romains avoient recours. Mais il guerit bientost, & continua d'exhorter le peuple [à abandonner une ville qu'il estoit impossible de défendre. c.35.p.939.c. c.26.p.927.c. c.35.p.939.c.d, e.

Les Romains estoient partagez sur son sujet aussi bien que les Juifs.] 'Car toutes les fois qu'il leur arrivoit quelque perte, beaucoup en rejettoient la faute sur luy, & en faisoient de grandes plaintes à Tite, l'accusant de les trahir; de sorte qu'il eust esté plusieurs fois en danger de perdre la vie, si Tite ne l'eust soutenu. vit.p.1030.g.

'Les Romains acheverent en vingt-&-un jour leurs quatre nouvelles terrasses, [a] & les garderent avec d'autant plus de soin & de courage, qu'ils n'esperoient point de prendre la ville s'ils les perdoient. Car selon que Joseph en parle, ils estoient extremement découragez par les grandes fatigues qu'ils souffroient depuis tant de temps, & par la resistance si opiniastre des Juifs, que ni les armes des Romains, ni la plus grande famine, ni leurs propres divisions ne pouvoient vaincre. [Aussi-tost donc que les terrasses furent achevées, &] 'avant que les Romains y eussent placé leurs beliers, les Juifs firent une sortie le premier jour de juillet, pour y venir mettre le b.Jud.l.7.c.1.p. 942.c. a c.2.p.942.943 p.943.b.c.d.e.

feu. Mais estant sortis avec moins d'ordre & de courage qu'à leur ordinaire, & ayant au contraire trouvé les Romains plus vigilans & plus resolus, ils furent battus & obligez de s'en retourner sans avoir rien fait.

c.f.g. 'Les Romains dresserent aussi-tost leurs beliers contre la tour Antonia, & en battirent [le lendemain] les murs, mais sans effet. Ils eurent recours à la sappe, par laquelle ils ébranlerent quatre pierres des fondemens : & comme c'estoit l'endroit mesme sous lequel Jean avoit creusé pour aller miner les premieres terrasses, la muraille tomba la nuit.

c.3 p.944. a c.4.p.944.945. b p.945.946. 'Les Juifs avoient fait un autre mur par derriere. [a] Tite tascha d'animer ses gens à y donner l'assaut; [b] mais il ne fut écouté que de douze, par lesquels on vit ce que les autres eussent pu faire, s'ils eussent eu le mesme courage. Car ils gagnerent la muraille le troisiéme jour de juillet, & mirent les Juifs en fuite. Mais les Juifs s'appercevant de leur petit nombre, revinrent sur eux, en tuerent quatre, & les autres furent rapportez couverts de blessures.

c.6.7.p.946. 947. 'Deux jours aprés", vingt-quatre soldats Romains surprirent sur la fin de la nuit les premieres gardes de l'Antonia, effrayerent le reste avec une trompette qu'ils avoient, & se rendirent ainsi maistres de la tour. Tite y accourut avec les plus braves, & se vit ce jour là prés de forcer le Temple mesme. Neanmoins les Juifs ayant fait des efforts incroyables pour l'en empescher, le contraignirent enfin nonobstant la valeur d'un Centenier nommé Julien qui y fut tué; & les Romains furent obligez de se contenter de la conqueste de l'Antonia. 'Tite en fit abattre les endroits qui empeschoient que toute l'armée n'y pust entrer aisément, 'afin que delà ses troupes pussent attaquer le Temple. Il fallut sept jours pour le faire. (le 5. juillet.)

c.8.p.947.g. c.13.p.951.c.

ARTICLE LXX.

Le sacrifice perpetuel manque d'estre offert : Les Romains demeurent maistres du Temple exterieur : Description du Temple.

c.8.p.947.g| Chryf.in Jud.h. 3.t.1.p.429.d. 'LE 17. de juillet ["ou plutost le 7. ou le 10.] "le sacrifice perpetuel qui se devoit faire tous les jours le soir & le matin, ne fut point offert, ne s'estant trou- (NOTE 35. ὁ ἐνδελεχισμὸς διαλέλοιπε.)

vé personne pour le faire : ce qui causa un grand trouble parmi le peuple. ' Et les Juifs en marquent encore un jeûne dans leur calendrier le 17. du dixiéme mois. [a] Cette nouvelle s'estant bientost répandue parmi les Romains, Joseph par ordre de Tite, dit tout haut en hebreu, que si Jean avoit tant d'envie de se battre, Tite luy offroit de le laisser aller où il voudroit, & avec tel nombre de soldats qu'il voudroit ; ' qu'il cessast seulement de profaner le Temple, & de vouloir envelopper ce lieu saint & toute la ville dans sa ruine ; qu'il prendroit soin de faire offrir par des Juifs les sacrifices dûs à Dieu, & qu'il laissoit mesme à Jean le choix de ceux qui les offriroient. ' Jean ne répondit à cela que par des injures contre Joseph, ajoutant qu'il ne craignoit rien, & que Jerusalem ne pouvoit estre prise puisque c'estoit la ville de Dieu. ' Surquoy Joseph dit en pleurant, qu'il meritoit bien de souffrir les derniers outrages, puis qu'il s'opposoit aux decrets de Dieu, en voulant sauver ceux que sa justice avoit condannez. Car qui ne sçait, ajouta-t-il, ce qu'ont écrit les anciens Prophetes ? Et qui ne voit que la sentence que Dieu a prononcée contre cette miserable ville, va s'executer ? Les Prophetes ont predit qu'elle sera prise quand les Juifs répandront le sang de ceux de leur nation. Et non seulement la ville, mais le Temple mesme, ne sont-ils pas pleins des corps de ceux que vous avez si cruellement massacrez ? Ainsi peut-on douter que Dieu luy-mesme n'ait amené les Romains pour expier par le feu tant d'abominations & de crimes ?

Scal. isag. l. 1. p. 45. [a] Jos. b. Jud. l. 7. c. 8. p. 947. g. p. 948. a. b. f. g.

' Ce discours de Joseph porta encore plusieurs personnes de consideration à s'enfuir vers les Romains, & entr'autres Joseph [Cabi,] & Jesus [fils de Damnée,] qui avoient tous deux esté grands Pontifes, [l'un en 61. & l'autre en 62.] Tite les receut fort bien, & les envoya à Gophna, [entre Samarie & Lydde,] jusqu'à ce que la guerre fust finie : ' surquoy les seditieux ayant fait courir le bruit qu'il les avoit fait mourir, ' il les fit revenir au camp pour faire rougir ces imposteurs.

c. 9. p. 949. a. b. c. c. 10. p. 949. c.

' N'y ayant donc aucune esperance de rien obtenir que par les armes, Tite fit attaquer une nuit les Juifs, esperant de les surprendre endormis. Il fut trompé en cela, & il en fallut venir à un rude combat, qui dura environ

c. 11. 12. p. 950. 951.

huit heures, & où personne ne put se vanter d'avoir vaincu. ' Plusieurs Romains y demeurerent sur la place. [a] Quand l'entrée de l'Antonia eut esté applanie", Tite fit encore dresser quatre terrasses contre le Temple du costé du Nord, & du costé de l'Occident, quoiqu'il fallust aller à " cinq lieues loin pour avoir du bois.

Dio, l.6.p.747.d. | a Jos.c.13.p.951.c.d. | le 12. juillet. | cent stades.

' On se battoit cependant sans cesse autour du Temple; ' mais au desavantage des Juifs, qui se trouvoient toujours poussez & serrez de plus en plus. ' Enfin le 22. de juillet, voulant empescher les Romains d'entrer dans le Temple, ils mirent eux-mesmes le feu à deux galeries du Temple qui tenoient à l'Antonia, & en abattirent environ vingt coudées. Les Romains mirent aussi le feu deux jours aprés " à une galerie, & les Juifs au lieu d'arrester le feu comme ils le pouvoient, l'allumoient encore, & abattoient ce que le feu ne consumoit pas. ' Le 27. les Juifs par une fuite feinte ayant attiré plusieurs Romains dans une galerie preste à prendre feu, ils y furent tous brulez ou tuez, hors un Artorius, qui se sauva en sautant sur un de ses camarades. Mais celuy-ci qui avoit bien voulu le recevoir dans l'esperance d'estre son heritier, tomba sous luy & se tua. ' Les Juifs promettant la vie à un autre, & son frere luy criant qu'il luy seroit honteux d'accepter leur offre, il se passa l'épée au travers du corps.

c.16.p.952.d. | c. | c.d|Dio, l.66.p.747.d.e. | 24. juillet. | Jos.l.7.c.18.p.953. | c.19.p.953.954. | p.953.f.g.

' Le lendemain " les Romains brulerent toute la galerie qui fermoit le Temple du costé du Nord, [depuis l'Antonia] jusqu'à la vallée de Cedron. [Ainsi autant qu'on en peut juger, ils demeurerent maistres de la premiere enceinte, & de tout le Temple exterieur, c'est à dire de la place où les payens, qui venoient adorer Dieu, avoient la liberté d'entrer. Mais il leur restoit encore à prendre la seconde enceinte,] ' reservée pour les seuls Juifs purifiez, qui estoit environnée comme l'autre, de quatre galeries fermées par plusieurs portes, qu'Alexandre pere de Tibere [Alexandre, & frere de Philon] avoit fait couvrir de lammes d'or & d'argent fort épaisses. Cette seconde enceinte n'estoit non plus que la premiere, qu'une place à découvert: ' separée par une balustrade fort basse en deux parties, dont l'une estoit pour le peuple, l'autre qui estoit la plus interieure, estoit pour les Prestres: & c'est là qu'estoit l'Autel pour les sacri-

p.954.b. | 28. juillet. | l.6.c.4.p.916.917. | p.918.

fices. ' De cette place des Prestres on entroit par une grande ouverture sans porte dans le bastiment du Temple, ' divisé en deux parties, dans la premiere desquelles estoit le chandelier d'or à sept branches, la table où l'on mettoit les douze pains, & l'autel des parfums. ' C'est ce que l'Ecriture appelle le Sanctuaire, ' & S. Paul " les lieux Saints. ' Pour Joseph il étend le nom de *Saint* à tout l'espace où il n'estoit pas permis de laisser entrer les Gentils. ' L'autre partie du bastiment du Temple, est celle où qui que ce soit n'entroit, ' hors le grand Pontife, qui y entroit seulement une fois l'année. ' Elle est appellée par Joseph le Saint des Saints, ' aussi bien que dans l'Exode, & dans l'Epistre aux Hebreux. C'est là que devoit estre l'Arche & les autres choses que marque S. Paul.[a] Mais Joseph assure que de son temps il n'y avoit rien du tout. Le Temple estoit accompagné de plusieurs autres bastimens, ' & entr'autres de divers " salons entre les portes de la seconde enceinte, [qui en cet endroit tenoient lieu de galeries.]

τὰ ἅγια.

ἐξέδραι.

p.917.b.c. f.g. Exod.26.v.33. Hebr.9.v.2. Jos.b.Jud.l.6.c.14.p.916.d. p.918.a. c.15.p.919.c. c.14.p.918.a. Exod.26.v.33.34|Hebr.9.v.3.4. a Jos.b.Jud.l.6.c.14.p.918.a. p.917.a.

ARTICLE LXXI.

Tite resolu de conserver le Temple: Un soldat y met le feu.

' EN attendant donc que les terrasses où l'on devoit mettre les beliers fussent achevées, Tite fit battre sans discontinuation durant six jours par une autre machine[1] un des salons dont nous venons de parler, sans y pouvoir faire aucun dommage. Le 8. d'aoust, deux de ses terrasses se trouvant achevées, il y fit mettre les beliers pour battre encore ce salon. En mesme temps d'autres soldats sappoient avec peu d'effet la muraille qui soutenoit la porte septentrionale. ' Les beliers avançoient encore moins: de sorte que les Romains resolurent d'en venir à l'escalade du costé des galeries. Les Juifs les y laisserent monter, & planter mesme leurs drapeaux. Mais aprés cela, ils les repousserent avec tant de vigueur, renversant quelquefois leurs échelles toutes chargées de soldats, qu'ils les chasserent entierement, & gagnerent mesme les drapeaux.

Jos.b.Jud.l.7.c.22.p.955.f.g. p.956.a.b.

1. Appellée ἑλέπολις comme qui diroit *preneuse de villes*. On peut voir ce qu'en dit le lexicon de Constantin sur ce mot mesme, & sur celuy de κριός.

c.23.p.956.d.e. [Cet avantage dura peu.] ' Car les Romains ayant enfin mis le feu aux portes, il fondit les lammes d'argent dont elles estoient couvertes, prit au bois, & des portes gagna les galeries, qui brulerent tout le reste du jour & la nuit suivante. Les Juifs furent si surpris de se voir ainsi au milieu des flammes, qu'ils demeurerent sans cœur & sans force. Pas un seul n'avança pour repousser les Romains ou pour éteindre le feu; mais comme si le Temple eust déja esté reduit en cendres, ils demeuroient tout interdits: & au lieu de se mettre en peine d'empescher le reste des galeries de bruler, ils se contentoient de donner des maledictions aux Romains.

c.24.p.956.f. ' Le lendemain " Tite donna ordre qu'on éteignist le feu, 9. d'aoust.
& qu'on applanist un chemin le long des galeries pour
f.g. y faire monter les legions. ' Cependant il tint conseil avec Tibere Alexandre Lieutenant-general, Sex. Cerealis,
" Largius Lepidus, T. [1] Frurius, & [2] Liternius Fronto Colonels des legions, & M. Antonius Julianus Intendant de la Judée. Il y appella encore les " Intendans & les Tribuns. C'estoit pour deliberer si on bruleroit le Temple, [puisque les Juifs ne le vouloient point abandonner.]
g|957.a. ' Beaucoup representoient que ce n'estoit plus un Temple, mais une place de guerre; & que tant qu'il subsisteroit, les Juifs ne demeureroient point en repos. Cependant Tite conclut qu'il faisoit la guerre aux hommes, non aux bastimens, qu'il ne se resoudroit jamais à bruler un ouvrage si admirable, dont la conservation seroit un grand ornement pour son regne & pour tout le nom Romain.
p.957.a. Les principaux revinrent aussi-tost à son avis: ' & Tite commanda qu'on fit reposer les troupes ce jour-là
c.26.p.957.d. [& le suivant,] ' pour donner l'onziéme un assaut general
c.24.p.957.b. afin d'emporter le Temple. ' Ainsi la lassitude [des Romains,] & l'étourdissement [où estoient encore les Juifs,] fit qu'on n'entreprit rien pour ce jour-là.

c.25.p.957. ' Le lendemain sur les sept heures du matin les Juifs 10. d'aoust.
firent une sortie sur les Romains, & engagerent un grand combat, où ils eurent d'abord de l'avantage. Ils furent
c.26.p.957.d. neanmoins obligez de se retirer sur les onze heures: ' & Tite se retira aussi de son costé dans l'Antonia pour se

ou Lartius. 1. 2.

ἐπιτρόπους. Je ne sçay ce que c'estoit.

1. Le latin dit *Frigius*. Il faut peut-estre *Furius*.
2. Le latin dit *Æternius*. Il faut peut-estre *Æsernius*.

reposer, & attendre l'attaque ordonnée pour le lendemain. 'Mais comme le premier Temple avoit esté brulé sous Nabucodonozor le dixiéme jour du cinquiéme mois, [qui répond à peu prés à celuy d'aoust,] 'l'ordre de Dieu vouloit aussi que ce second Temple fust brulé malgré mesme les Romains, & qu'il le fust le dixiéme du mesme mois, [qui estoit cette année un vendredi.]

e|Jerem.52.v.12.
13|Usser.p.74.
Jos.c.26.p.957.
c.

'Aprés donc que l'on se fut retiré de part & d'autre, & lors que les Romains ne songeoient qu'à éteindre les restes du feu, les Juifs revinrent encore les attaquer. Les Romains en les repoussant s'avancerent jusqu'au [bastiment du] Temple: '& alors un soldat, sans que personne le luy commandast, & comme poussé par un mouvement "surnaturel, prit une piece de bois toute en feu, & s'estant fait soulever par un de ses compagnons, jetta le tison par une " fenestre, qui donnoit sur le lieu par où l'on alloit aux bastimens faits autour du Temple du costé du septentrion. Le feu prit aussi-tost avec une grande violence: & à cette veue les Juifs jetterent des cris effroyables, & accoururent pour tascher d'y remedier, sans épargner leur vie, [& sans craindre les Romains répandus autour du Temple.]

c.
f.
δαιμονίῳ.
Note 36.

'On en donna promtement avis à Tite, qui au retour du combat precedent prenoit un peu de repos dans sa tente. Il partit à l'instant "pour aller faire éteindre le feu: tous ses chefs le suivirent, & les legions aprés eux avec une confusion, un tumulte, & des cris tels que l'on peut se l'imaginer, lors que dans une surprise une si grande armée marche sans commandement & sans ordre. 'Tite crioit de toute sa force, & faisoit signe de la main pour obliger ceux qui combattoient autour du Temple d'éteindre le feu: mais un plus grand bruit empeschoit qu'on ne l'entendist. L'ardeur mesme & la colere dont les soldats estoient animez dans cette guerre ne leur permettoient pas de prendre garde aux signes qu'il leur faisoit.

g.
Note 37.
p.958.a.

'Les legionaires qui entroient en foule, ne pouvoient non plus dans leur impetuosité estre retenus ni par ses ordres, ni par ses menaces: leur seule fureur les conduisoit: ils se pressoient de telle sorte, que plusieurs estoient renversez & foulez aux pieds, '& d'autres tombant dans les ruines des portiques & des galeries encore toutes pleines

a.
b.

de fumée & des restes du feu, se trouvoient au milieu de leur victoire, aussi malheureux que les vaincus. Ils arriverent ainsi jusqu'au Temple, [non pour en éteindre l'embrasement, mais pour l'augmenter,] malgré tous les ordres de Tite [qu'ils n'entendoient pas, ou] qu'ils feignoient de ne pas entendre: [& ils écoutoient bien plus volontiers les cris de leurs compagnons,] qui estant encore derriere, les animoient à tout bruler.

ARTICLE LXXII.

Le Temple est entierement brulé, & beaucoup de Juifs tuez.

[EN mesme temps que le feu qu'on avoit commencé à mettre au Temple, s'augmentoit de plus en plus, les Romains continuoient à pousser les Juifs; &] ' de quelque costé qu'on jettast les yeux, on ne voyoit que fuite & que carnage. On tua un tres-grand nombre de ceux du peuple qui estoient sans armes, incapables de se défendre. Le tour de l'autel estoit plein de monceaux des corps morts de ceux que l'on y jettoit aprés les avoir égorgez sur ce lieu saint[1], destiné pour des victimes bien differentes: & des ruisseaux de sang couloient tout le long de ses degrez. (Jos.b.Jud.l.7.c. 26.p.958.b.c.) (&c.)

(c.) ' Tite voyant qu'il luy estoit impossible d'arrester la fureur de ses soldats, & que le feu commençoit à gagner de toutes parts, entra avec ses principaux officiers dans le " lieu saint, dit Joseph, [c'est à dire au moins dans le lieu où estoit le chandelier d'or: & il est mesme difficile de croire qu'il ne soit pas entré jusque dans le Sanctuaire & le Saint des Saints, quoique Joseph ne le dise pas expressément.] (" τὸ νάυ τὸ ἅγιον.) ' Il trouva aprés avoir consideré tout ce qui estoit en ce lieu, que sa magnificence & ses richesses surpassoient encore de beaucoup ce que la renommée en publioit parmi les nations étrangeres, & que tout ce que les Juifs en disoient, quoiqu'il parust incroyable, n'ajoutoit rien à la verité. (c.)

(c.d.) ' Lors qu'il vit que le feu n'estoit pas encore arrivé jusqu'au corps du Temple, & qu'il consumoit seulement les bastimens qui l'environnoient, il crut, comme il estoit

1. Il n'est pas tout à fait clair s'il y eut des Juifs tuez sur l'autel.

vray, que l'on pourroit encore le conserver. Il sortit pour aller prier luy-mesme les soldats d'éteindre le feu, & commanda à un Capitaine de ses Gardes nommé Liberalis, de frapper à coups de canne sur ceux qui refuseroient d'obeïr. Mais ni la crainte du chastiment, ni le respect des soldats pour leur Prince ne purent empescher les effets de leur fureur, de leur colere & de leur haine pour les Juifs, & aussi de leur avarice. Car quelques-uns estoient poussez par l'esperance de trouver ces lieux saints tout pleins de richesses, voyant que tout ce qui en paroissoit au dehors estoit couvert d'or.

' Aussi-tost mesme que Tite fut sorti du Temple pour arrester l'embrasement, un de ceux qui y estoient entrez avec luy attacha secrettement du feu derriere la porte, à laquelle il prit bientost. L'on vit tout d'un coup paroistre la flamme, qui obligea les officiers Romains de se retirer: & depuis cela on n'empescha plus les soldats d'entretenir le feu, ni de l'augmenter encore; de sorte qu'enfin tout le Temple en fut consumé. ' Chacun neanmoins en tira ce qu'il put, ' & il n'y eut point de soldat qui n'y devinst riche. e. c.28.p.959.a. c.32.p.962.b.

' Joseph décrit avec éloquence le spectacle affreux de cet embrasement, & les cris des Juifs qui voyoient perir ce qui faisoit toute leur gloire, c'est à dire de ceux qui estoient dans les endroits de la ville qui tenoient encore. ' Car pour ceux qui estoient dans l'enceinte du Temple, les Romains en firent un carnage épouventable, sans distinction d'age, de sexe, ni de qualité. ' Joseph dit que le nombre des morts surpassa celuy des soldats, que la terre en estoit toute couverte, & que le sang sembloit disputer avec le feu à qui s'étendroit davantage. ' Car il est remarquable qu'un fort grand nombre de Juifs s'estoient alors assemblez dans le Temple, trompez par un faux prophete qui le leur avoit ordonné de la part de Dieu, pour y recevoir, disoit-il, les marques de leur salut, qu'il leur y vouloit donner ce jour-là mesme. c.28.p.959.b.c.d. a.b. d. c.30.p.960.a.b.

' Les seditieux s'ouvrirent un passage au travers des victorieux, & se sauverent dans la partie de la ville dont les Romains n'estoient pas encore maistres. ' Quelques Prestres aprés avoir tasché inutilement de se défendre, voyant que le feu les gagnoit, se retirerent sur une muraille c.28.p.959.d.e. c.29.p.959.e.f.

épaisse de huit coudées, d'où deux des principaux se precipiterent volontairement dans le feu. ' Six mille personnes du peuple chercherent leur sureté sous un des portiques du dehors du Temple, où le feu n'avoit pas encore gagné : mais on l'y mit bientost aprés. ' Car les Romains aprés avoir brulé le Temple, ne voulurent rien épargner de tout ce qui l'environnoit & en faisoit partie, non pas mesme les chambres de la thresorerie, qui estoient pleines d'une quantité incroyable de richesses, tant en argent qu'en habits, & autres choses pretieuses, parce que les plus riches des Juifs y avoient porté ce qu'ils avoient de meilleur. Les Romains mirent donc le feu par tout, ' & sans attendre aucun ordre pour la galerie où estoient ces six mille Juifs, ils la brulerent aussi, sans qu'aucun de ceux qui s'y estoient retirez se pust sauver. Ils reserverent seulement alors deux portes du Temple, ' avec l'enceinte de la place qui y estoit destinée pour les femmes.

c.g. | g. | p.960.2. | c.44.p.968.b.

[C'est ainsi que finit le second Temple,] ' dont les Juifs pleurent encore la ruine avec celle du premier par le plus grand de tous leurs jeûnes. Mais ils le marquent le 9. & non le 10. du mois qu'ils appellent Ab, & qui répond à peu prés à celuy d'aoust. Leur regle est d'y estre nuds pieds : mais ils changent en licence cette marque de douleur, & y joignent des danses infames. [Il faut apparemment rapporter à ce jeûne] ' ce que dit S. Jerome du jour où ils pleuroient la prise de leur ville & la desolation du Temple. [Car on ne voit pas qu'ils aient remarqué le jour que la ville fut prise,] ' & la desolation de leur Temple leur a servi quelque temps d'époque pour regler la chronologie.

Scal.isag.p.45. 228 | Leon J.l.3. c.8.p.162.163. | Hier.in Soph.c. 1.p.214. | Scal.isag. l.3.p. 310 | Epiph.n.p. 383.

' Tout le Temple estant reduit en cendres, les Romains planterent leurs drapeaux sur la place où il avoit esté, & là leur offrirent des sacrifices abominables.] ' Ils y donnerent aussi à Tite avec de grands cris de joie le titre d'Imperator. ' Cependant ce Prince mesme reconnut que c'estoit Dieu qui avoit combattu pour luy dans ce siege. ' Et lors qu'on vouloit relever par des éloges la grandeur de cette victoire, il répondoit que ce n'estoit point luy qui avoit fait tout cela, mais qu'il avoit seulement " presté son ministere à la colere de Dieu [contre

Jos.b.Jud.l.7.c. 31.p.962.a.b. | b | Suet. v.Tit.c.5. p.766. | Jos.c.43.p.967. g. | Apol.Ty.v.l.6. c.14.p.305.a. | &c. | ἐπιδεῖξαι [illegible]

les Juifs.] ' Cette moderation & cette sagesse par laquelle il discernoit ce qui appartient à Dieu & aux hommes, le fit beaucoup estimer des payens mesmes. a.b.

' Les Prestres qui, comme nous avons dit, s'estoient retirez sur une muraille, y demeurerent cinq jours, gardez par les Romains [afin qu'ils ne pussent s'enfuir.] Il y avoit avec eux un jeune enfant qui demanda quartier aux gardes, avouant qu'il ne pouvoit plus souffrir la soif extreme qui le pressoit. Ils le luy donnerent par compassion. Il descendit donc sur cela, alla boire, remplit d'eau une bouteille qu'il avoit, & aussi-tost s'enfuit si viste vers les siens, que nul des soldats ne le put joindre. ' La faim contraignit ces Prestres de se rendre au bout de cinq jours". Ils furent menez à Tite, & luy demanderent la vie : mais il leur répondit que le temps de la misericorde estoit passé, & qu'il leur estoit honteux de vouloir survivre à leur Temple. Ainsi ils furent menez au supplice. Jos.l. 7. c.33.p. 962.b.c. d. &c. le 15.aoust.

ARTICLE LXXIII.

Les Juifs défendent encore la ville haute : Les Romains brulent la basse.

' Les Romains avoient encore à prendre la ville haute [où est la montagne de Sion.] Jean & Simon hors d'état & d'en sortir, & de la défendre, demanderent à parler à Tite. Il le voulut bien, ' & aprés leur avoir reproché tant de maux qu'ils avoient faits à leur nation, & qu'ils l'avoient contraint de luy faire, ' il leur promit neanmoins encore la vie, s'ils vouloient poser les armes & se rendre. ' Ils répondirent qu'ils s'estoient obligez par serment de ne se rendre jamais : mais que s'il vouloit bien leur permettre de se retirer dans le desert avec leurs femmes & leurs enfans, ils luy abandonneroient la ville. Tite indigné de leur insolence, fit dire par un heraud que les Juifs n'avoient qu'à se bien défendre, qu'il les traiteroit à toute rigueur, & ne feroit grace à personne. ' Il ne laissa pas neanmoins d'accorder encore la vie aux freres & aux enfans d'Izate Roy [de l'Adiabene,] & à plusieurs autres personnes considerables du peuple qui vinrent avec eux luy demander grace ; mais il les retint prisonniers. Jos.l.7.c.34.p. 962.d.e. p.963. p.964.a. c.35.p.964.b.c. c.36.p.964.d.e.

c.35.p.964.c.d. 'Il abandonna deslors ce qu'il tenoit de la ville à la discretion des soldats, qui dés le lendemain y mirent le feu, & en consumerent une partie. Les seditieux aprés avoir tiré tout ce qu'ils purent du reste de la [haute] ville, se fortifierent dans le palais royal, en tuant plus de huit mille personnes du peuple qui s'y estoient sauvées; & les biens qu'elles y avoient retirez, furent le butin de ces

c.38.p.965.a.b.c. miserables, 'qui à la veille d'une mort inévitable ne pouvoient encore se lasser des plus grands crimes. Ils couroient encore par tout où ils pouvoient, pour tuer ceux &c. que la faim obligeoit d'aller implorer la clemence des Romains.

a.b. 'Joseph fit neanmoins un dernier effort pour les porter à se rendre, & pour sauver les tristes restes de sa patrie: mais

c.39.p.965.d.e. ils se moquerent de luy. 'Leur esperance estoit que quand la ville seroit prise, ils demeureroient cachez dans les égouts, & les autres lieux souterrains, jusqu'à ce que les Romains s'en fussent allez. C'est pourquoy ils ne songeoient qu'à amasser des vivres; & aprés avoir pillé tout le peuple, ils commençoient à se piller aussi & à se tuer &c. les uns les autres.

c.40.41.p.965.e.f|966.c. 'Cependant les Romains furent encore obligez de faire de nouvelles terrasses pour prendre la haute ville, & furent occupez à cela durant dix-huit jours, depuis le 20.

c.40.p.965.966. d'aoust jusqu'au 7. de septembre. 'Durant ce temps-là les Iduméens voulurent quitter Simon, & firent leur traité avec Tite. Mais Simon le sceut, mit en prison leur Colonel, qui estoit ce mesme Jacque qui luy avoit trahi son pays, & fit faire une grande garde pour empescher que ni

p.966.b.c. eux, ni aucun autre ne sortist. 'Beaucoup de Juifs furent ainsi tuez en pensant se sauver, mais il y en avoit encore davantage qui s'échapoient: & Tite nonobstant ses menaces leur donnoit la vie, à moins qu'ils n'eussent merité la mort par quelque crime particulier. Il donna mesme la liberté [1] aux bourgeois, & les laissa aller où ils voulurent. Et Joseph en fait monter le nombre à plus de quarante mille. Les autres personnes plus viles, dont le nombre estoit infini, furent vendus pour tres-peu de chose.

c.41.p.966.c.d.|e. 'Deux Prestres, dont l'un s'estoit rendu volontairement, & l'autre avoit esté pris, remirent entre les mains

1. ἐν δημοτικοῖ, c'est à dire ce semble des personnes du peuple, mais de quelque consideration.

de Tite les habits pontificaux avec leurs pierreries, des tables & des coupes d'or, des tentures, des parfums, & beaucoup d'autres choses destinées au ministere du Temple.

ARTICLE LXXIV.

Tite emporte entierement Jerusalem : Jean & Simon sont pris : Miserable sort des autres : Joseph en sauve quelques-uns.

'LEs terrasses ayant esté achevées, les Romains commencerent le 7. de septembre à battre avec leurs machines le dernier mur de la ville ; & dés le jour mesme ils en abattirent une partie avec quelques tours. Les Juifs leur voulurent resister, mais avec peu de courage, & en petit nombre. Car beaucoup s'estoient retirez" dans la citadelle, ou cachez dans les égouts. Ceux mesmes qui resistoient, cederent dés qu'ils virent la breche ouverte. 'Ainsi les Romains entrerent sans resistance, planterent leurs drapeaux sur les tours, & se mirent à bruler & à tuer tout ce qu'ils rencontroient jusques à la fin du jour. Jos.l.7.c.42.p. 966.c.f. p.967.d. εἰς τὴν ἄκραν.

'Les tyrans [Simon & Jean] au lieu de songer à leur resister avec cette hardiesse qu'ils témoignoient quand il falloit commettre des crimes, estoient saisis d'une telle frayeur, que s'imaginant le mal encore plus grand qu'il n'estoit, ils ne pensoient qu'à s'enfuir. La fierté & l'orgueil de ces impies se convertit tout d'un coup en une telle bassesse & une telle épouvente, que quelques méchans qu'ils fussent, on ne pouvoit n'estre point touché de compassion d'un si étrange changement. Ils penserent d'abord à aller forcer le mur dont les Romains avoient environné la ville, & à se sauver par là au travers des soldats qui le gardoient.' Mais ne voyant plus aucun de leurs braves, parce que chacun les avoit abandonnez pour se sauver où il pouvoit, ils se jetterent le visage contre terre en se reprochant leur folie, & comme s'ils eussent esté frappez d'un coup de foudre, ils demeurerent immobiles sans savoir quel conseil prendre. p.966.g. p.967.a.

'On vit clairement alors un effet du jugement & de la puissance de Dieu contre ces impies. Ils estoient encore maistres des trois tours [d'Hippique, de Phasael, & de b.c.

Mariamme,] où ils n'avoient rien à apprehender que la famine. Cependant ils les abandonnerent, ou plutost Dieu
c.41.p.967.g. les en chassa, ' comme Tite le reconnut, [a] & s'enfuirent
a c.42.p.967.e. dans la vallée de Siloé, où aprés estre un peu revenus de leur frayeur, ils s'en allerent attaquer la muraille des Romains, mais manquant de force & de courage, ils fu-
c|c.7.p.971.g. rent repoussez, ' & reduits à s'aller cacher dans des égouts l'un d'un costé, l'autre de l'autre.

c.42.43.p.967.f. ' Le lendemain qui estoit le [samedi] 8. de septembre, Tite entra dans la ville [haute. Je ne sçay si c'est pour
c.47.p.959.d. cela que] ' Joseph met ce jour-là pour celuy de sa prise.
Dio,l.66.p.748.b. [Car elle fut veritablement prise le settiéme.] ' Dion dit
b Jos.b.Jud.l.7. neanmoins aussi qu'elle perit le samedi. [b] Le feu y avoit
c.42.p.967.e.f. continué toute la nuit: [& le carnage y avoit recommen-
c.43.p.968.b. cé avec le jour.] ' Les soldats s'en lasserent enfin eux-mesmes: & Tite ordonna qu'on tuast seulement ceux qui resistoient, & qu'on retinst les autres prisonniers. On ne laissa pas de tuer les " malades & les vieillars. Le reste ἀσθενεῖς. fut enfermé dans la partie du Temple destinée aux femmes, où Fronton par ordre de Tite leur distribua à chacun leur sort. Tous ceux qui avoient esté du nombre des
c. voleurs & des factieux furent mis à mort. ' Les jeunes gens les plus hauts & les mieux faits furent reservez pour
c.15.p.977.e. suivre le triomphe de Tite: ' il y en avoit sept cent. [c] Les
c c.44.p.968.c. autres qui passoient l'age de 17. ans, furent envoyez travailler en Egypte les fers aux pieds, ou destinez à perir dans les spectacles en combattant les uns contre les autres comme gladiateurs, ou contre les bestes. Ceux qui
c.d. estoient au dessous de dix-sept ans furent vendus. ' Cette distribution dura plusieurs jours, durant lesquels il en mourut onze-mille, les uns parce qu'on ne leur donnoit pas à manger, les autres parce qu'ils n'en vouloient pas prendre.

[Voilà ce que devinrent ces malheureux restes de ce nombre infini de Juifs que Dieu avoit enfermez dans Je-
c.45.p.968.d. rusalem.] ' Joseph conte quatre-vingt dix-sept mille hommes faits captifs dans cette guerre, & onze-cent mille de
Uss.an.73.p.688. ceux qui perirent durant le siege. ' Ceux qui ont ajouté à ces onze-cent mille, les autres Juifs que Joseph marque en divers endroits avoir esté tuez durant toute la guerre, en font monter le nombre à plus de deux-cent

trente-sept-mille, & n'en content neanmoins que trente-mille de tuez à Jotapat, 'où il y en eut quarante mille. Jos. b. Jud. l. 3. c. 23. p. 850. c. [Il y faut ajouter ceux dont Joseph ne dit point le nombre, & une infinité d'autres qui perirent de faim & de misere.]

'Joseph obtint la liberté à plusieurs des captifs. Car vit. p. 1030. 1031. Tite luy ayant laissé le choix de retirer ce qu'il voudroit des ruines de sa patrie, il ne luy demanda que des livres sacrez & quelques prisonniers. Son frere [Matthias] ayant esté pris ensuite, Tite à sa priere le mit en liberté avec cinquante autres de ses amis. Durant que les prisonniers estoient enfermez dans le Temple [des femmes,] il eut permission d'y entrer, & y ayant trouvé cent quatre-vingt dix personnes de sa connoissance, il les fit tous delivrer sans qu'ils payassent aucune rançon. Revenant un jour de Thecua, où Tite l'avoit envoyé avec Cereal pour voir si le lieu estoit propre à y faire un camp, il vit beaucoup de captifs qu'on avoit crucifiez, & y en remarqua trois de sa connoissance. Il le vint aussi-tost dire à Tite, qui touché de ses larmes, fit detacher & pancer ces trois: mais il n'y en eut qu'un qui guerit.

'Les Romains s'occuperent aussi durant quelques jours b. Jud. l. 7. c. 46. p. 969. c. à bruler le reste de la ville, à en reverser les murailles, '& à fouiller dans les égouts & les autres lieux souterrains, a. b. où les Juifs avoient caché de grandes richesses. Ils y trouverent plusieurs Juifs vivans qu'ils tuerent tous, & plus de deux mille morts tuez ou par eux-mesmes ou par d'autres, & la pluspart par la faim. Ils y trouverent mesme divers prisonniers que les tyrans y avoient fait enfermer. On les tira de ces cachots, [& on leur donna apparemment la liberté,] ' comme "on avoit fait à ceux c. 43. p. 968. a. qu'on avoit trouvez dans les prisons.

'Pour les deux tyrans, Jean ne fut pas long-temps sans c. 46. p. 969. c. estre contraint par la faim à sortir, pour demander "quartier aux Romains; [qui luy accorderent encore la vie,] en le condannant à une prison perpetuelle. ' Simon qui c l. c. 7. p. 971. 972. avoit fait de plus grandes provisions, resista davantage, & demeura caché [jusque vers la fin d'octobre.] Mais manquant enfin de vivres, il sortit de dessous terre au lieu où avoit esté le Temple, revestu d'un just'aucorps blanc, avec un manteau de pourpre. On dit qu'il s'imaginoit

étonner par là les Romains, & les tromper. Ils furent en effet un peu surpris d'abord qu'ils le virent, & luy demanderent qui il estoit. Il ne voulut point se nommer, & dit seulement qu'on fist venir le commandant. C'estoit Terentius Rufus: [car Tite n'estoit plus alors à Jerusalem.] Il vint, & ayant sceu de luy-mesme qui il estoit, il le fit enchainer, manda sa prise à Tite, & le luy envoya à Cesarée. Tite le mena à Rome, ' où aprés qu'il eut servi d'ornement à son triomphe, il fut executé publiquement.

c.18.p.979.e.f.

ARTICLE LXXV.

Tite fait entierement raser le Temple, & presque toute la ville.

Jos. b. Jud. l. 7. c. 1. p. 970. a. b.

' Les Romains n'ayant plus à piller, ni à tuer, Tite les occupa à demolir jusque dans les fondemens tout ce qui restoit du Temple, [afin d'accomplir exactement ce que Jesus-Christ avoit dit qu'il ne resteroit pas pierre sur pierre de tout ce superbe edifice.] ' Il donna le mesme ordre pour toute la ville, ne reservant que les trois tours d'Hippique, de Phasael, & de Mariamme, pour faire connoistre à la posterité ce qu'elle avoit esté, avec la muraille qui environnoit la partie occidentale, afin qu'elle servist de camp à la dixiéme legion qu'il y laissa. Tout le reste " de ce qui estoit enfermé dans l'enceinte de la ville fut tellement detruit & rasé, qu'il estoit difficile de croire qu'il y eust jamais eu une ville en cet endroit. Voilà qu'elle fut selon Joseph, la fin de Jerusalem, cette ville si fameuse, & si illustre dans toute la terre.

b.c|c.34.p.993. b.

" τὸν τῆς πόλεως περίβολον.

Scal. isag. l. 3. p. 311|in Eus. chr. p. 211. 2.

' La tradition des Juifs est mesme que l'on passa solennellement la charrue sur la ville, ou au moins sur le Temple: ce qui estoit la marque de la plus grande desolation, les loix Romaines défendant d'élever le moindre bastiment sur les lieux où l'on avoit fait cette ceremonie. [Nous esperons neanmoins montrer autre part " que cela se fit plutost sous Adrien qu'en ce temps-ci.] ' Eusebe pretend mesme tirer du prophete Zacarie que Jerusalem ne fut entierement détruite que sous Adrien ; & que Tite en laissa encore subsister la moitié. ' S. Jerome le suit, & dit que la montagne du Temple, & celle de Sion

" V. les guerres des Juifs sous Adrien.

Eus. dem. l. 6. c. 18. p. 286. a.

Hier. in Zach. c. 14. p. 282. b.

Sion où estoit la citadelle, demeurerent entieres. [Mais nous ne voyons pas moyen d'accorder cela avec Joseph, ni de preferer à son témoignage le sens que l'on donne à des paroles obscures, qui peuvent avoir esté verifiées en un autre temps, comme le reconnoist S. Jerome, & peut-estre en un sens plus spirituel.]

'Mais quoique l'autorité de Joseph ne nous permette point de dire qu'aucune partie de la ville soit demeurée entiere, nous ne croyons pas qu'elle nous oblige de soutenir, comme voudroit' Scaliger, qu'il n'en demeura pas mesme quelques maisons, [ou qu'on n'y en rebastit pas bien-tost quelques-unes, particulierement dans l'endroit qu'on laissoit pour la garnison, ou aux environs. Une legion devoit y attirer beaucoup de monde :] 'Joseph mesme nous apprend qu'il y resta au moins des femmes & des vieillars : [il ne faut pas douter que les Juifs ne se soient portez à y revenir, puisque nous ne voyons point que cela leur ait esté défendu ; & au moins ils ne manquoient pas de pierres pour bastir.] 'Ils avoient peuplé prés de mille bourgs du temps d'Adrien. [a] Eusebe, S. Jerome, & Pausanias nous assurent plusieurs fois que Jerusalem fut détruite de nouveau sous ce Prince. 'S. Epiphane dit que les Chrétiens qui l'avoient quittée avant le siege, & s'estoient retirez à Palla, "y revinrent ensuite. 'Eusebe suppose que les Evesques de Jerusalem *y faisoient leur residence: '& il dit que l'histoire nous apprend que jusqu'au temps d'Adrien, il y avoit là une Eglise de JESUS-CHRIST composée d'un fort grand nombre de Juifs.

Epiph.n.p.394. Euf.chr.n.p.211. 2. Jos.b.Jud.l.7.c. 34.p.993.b. Dio,l.69.p.794. a. a Euf.chr.n.p. 212. Epiph.de mens. c.15.p.171.a.b. Euf.l.3.c.35.p. 106.b. dem.ev.l.3.c.5. p.124.d.

V.S Simeõ de Jerusalẽ

* τῆς ἐν Ἱεροσολύμοις ἐπισκοπῆς.

'S. Epiphane dit positivement que la maison où les Apostres avoient receu le S. Esprit sur la montagne de Sion, qui estoit alors une petite Eglise, échapa à la ruine generale de Jerusalem, avec quelques autres bastimens, & sept Synagogues qui estoient vers la mesme montagne. Il ajoute qu'une de ces Synagogues avoit duré jusqu'au temps de Constantin. 'Et le P. Petau croit qu'une si petite exception n'est point contraire à ce que JESUS-CHRIST avoit dit, 'que Jerusalem seroit entierement rasée sans qu'il y restast pierre sur pierre. [Mais je pense que l'autorité de S. Epiphane ne nous doit point empescher de dire, que tout ce qui fut laissé par Tite, comme les trois tours & une partie des murailles, fut demoli &

Epiph.de mens. c.14.p.170.c. n.p.394. Luc.19.v.44.

rasé sous Adrien. Les fondemens du Temple ″ subsisterent jusqu'à Julien l'Apostat, sous qui les Juifs mesmes les ruinerent, dans l'imagination qu'ils avoient de rebastir le Temple tout de nouveau.] V. la persecution de Julien.

Jos. b. Jud. l. 7. c. 2. p. 970. d. a c. 3. p. 971. b. b c. 2. p. 970. ʹ Tite ayant achevé la guerre [à l'égard de Jerusalem,] alla dans son premier ″ camp [a] offrir beaucoup de sacrifices, [b] remercier ses soldats, les louer tous de leur obeïssance & de leur courage, ʹ & donner des recompenses à ceux qui s'estoient le plus signalez durant le siege, dont tous les noms estoient marquez sur un memoire. ʹ Il envoya ensuite ses legions en divers endroits, & donna pour quartier à la douziéme, non la ville de Raphanée [en Syrie,] où elle estoit auparavant, mais Melitine sur l'Euphrate, pour la punir de ce qu'elle s'estoit laissé battre sous Cestius. Il laissa, comme nous avons dit, la dixiéme legion à Jerusalem, ʹ sous le commandement de Terentius Rufus, ʹ & mit encore d'autres troupes en divers endroits de la Palestine, dont il paroist que Cereal Vetilien estoit General. ʹ Il envoya les dépouilles & les captifs à Cesarée, & comme l'hiver [qui estoit proche,] ne luy permettoit pas de s'embarquer pour aller trouver son pere à Rome, ʹ il alla visiter diverses villes de Syrie, & y fi souvent representer des jeux aux dépens des Juifs, dont le carnage faisoit toujours une partie de ces divertissemens [cruels.] ʹ Il estoit à ″ Paneade, le jour de la naissance de son frere [Domitien,] ʹ qui estoit le 24. d'octobre; [c] & le 17. de novembre [d] à Beryte où il celebra [1] le jour de la naissance de son pere.

(Marginal notes: c. 3. p. 971. a. b. — c. 4. p. 971. c. — c. 7. p. 972. b. — c. 20. p. 980. b. — c. 4. p. 971. d. — c. 6. 8. 13. p. 971. 972|976. c. — c. 8. p. 972. d. — Suet. l. 8. c. 1. p. 779. — c v. Vesp. c. 2. p. 731. — d Jos. b. Jud. l. 7. c. 8. p. 972. e. f. — p. e. celuy de Scopos. — aut. Cesarée de Philippe.)

ARTICLE LXXVI.

Tite favorable aux Juifs d'Antioche, pleure Jerusalem, triomphe à Rome.

L'AN DE JESUS-CHRIST 71.

Jos. l. 7. c. 13. p. 976. c. e c. 14. p. 976. c. g. ʹ TITE aprés avoir demeuré assez long-temps à Beryte, & avoir passé par plusieurs autres villes, [e] vint à Antioche. Il ne s'y arresta pas, se hastant d'aller à &c.

1. Usserius (p. 687.) rapporte ceci au premier de juillet, auquel Vespasien avoit esté declaré Empereur. [Mais toute la suite de Joseph nous porte à l'entendre de l'autre.]

Zeugma sur l'Euphrate conferer avec les ambassadeurs de Vologese Roy des Parthes. Il y receut d'eux une couronne d'or, qu'ils luy presenterent à cause de sa victoire sur les Juifs, ' quoiqu'il eust refusé celles que beaucoup de villes luy avoient offertes pour une victoire qu'il reconnoissoit devoir toute à Dieu. ' Il revint ensuite à Antioche, où toute la ville luy fit de grandes plaintes contre les Juifs qui y demeuroient. ' Le mesme Antiochus apostat de leur religion, qui les y avoit persecutez en l'an 67, ' les accusa encore depuis d'estre coupables d'un grand embrasement qui avoit pensé consumer toute la ville. Collega qui gouvernoit en qualité de Lieutenant, en attendant que le gouverneur Cesennius[1] Petus fust arrivé, eut peine à arrester le peuple qui se vouloit jetter d'abord sur eux. Il decouvrit ensuite que l'embrasement venoit de quelques gens noyez de dettes, & que les Juifs n'y avoient eu aucune part. ' Cependant le peuple ne laissa pas de demander à Tite, lors qu'il passa par Antioche pour aller à Zeugma, qu'il chassast les Juifs de leur ville. Comme il ne leur avoit fait alors aucune réponse, ils l'en presserent de nouveau à son retour: mais il leur dit sur cela; « Leur pays est ruiné, on ne les veut recevoir nulle part: [où voulez-vous que je les renvoye?] ' Ils le prierent de faire au moins oster les tables de cuivre qui contenoient leurs privileges, & le droit [de bourgeoisie qu'ils avoient dans la ville.] Mais ils ne purent non plus obtenir cette demande que la premiere.

Apoll. vit. l. 6. c. 14. p. 304. 305. — Jos. b. Jud. l. 7. c. 14. p. 976. 977. — V. § 44. c. 9. p. 973. — p. 973. 974. — 1. — c. 14. p. 976. 977. — p. 977. a.

' Tite repassa ensuite par Jerusalem pour aller en Egypte; & il y trouva ses soldats encore occupez à fouiller les trous, les caves, & les ruines des bastimens. ' Car comme Simon estoit sorti de ses égouts, lors qu'on ne croyoit plus qu'il y eust personne, cela fit juger qu'il y en pouvoit avoir encore d'autres: & ils y trouverent en effet plusieurs des factieux. ' Ils trouvoient aussi de grandes richesses parmi ces ruines, & profitoient des vaines precautions des Juifs, qui s'estoient imaginez se pouvoir conserver une partie de leurs biens, en les cachant dans la terre.

c. 15. p. 977. b. c. — c. 7. p. 972. c. d. — c. 15. p. 977. c. d.

' Tite voyant l'affreuse solitude où Jerusalem estoit b. c.

1. Spanheim (*diss. 6. p. 570.*) pretend qu'il faut écrire *Cæsennius Pætus*, & que c'est le mesme qu'un Proconsul d'Asie ainsi nommé dans une medaille.

reduite, & comparant tant de ruines à son ancienne magnificence, au lieu de se réjouir d'avoir fait tomber sous l'effort de ses armes une ville si puissante, ne put s'empescher de luy donner des marques de sa tendresse & de sa compassion ; & il fit des imprecations contre les auteurs de la revolte, qui l'avoient contraint d'en venir à cette extremité malgré son inclination si éloignée de chercher sa gloire dans le malheur des vaincus.

Suet.v.Tit.c. 6.p.766.767. a Apoll.vit.l.6. c.14.p.305.d. b Suet.p.767. c Jos.l.7.c.16.p. 977.f. d p.977-979. e Suet.v.Vesp.c. 12.p.747.748.

'Il alla de Jerusalem à Alexandrie, & delà à Rome par mer. [a] Il passa par Argos, où il vit le celebre Apollone de Tyanes. [b] Lors qu'il arriva à Rome, son pere mesme, qui ne l'attendoit pas si-tost, [c] vint au devant de luy. Peu de jours aprés ils entrerent ensemble en triomphe, [d] comme on le peut voir amplement dans Joseph : [e] & la magnificence de cette action ne laissa pas d'ennuyer Vespasien, dont l'esprit estoit au dessus de ces sortes de bagatelles.

Jos.l.7.c.17.p. 779.c.d.

'On y remarqua sur tout entre les dépouilles la table d'or du Temple, avec le chandelier d'or à sept branches, & la Loy des Juifs que l'on portoit aprés tout le reste.

c.19.p.980.a.

'Ce livre de la Loy fut gardé dans le palais avec les tentures de pourpre qui avoient servi au Temple. Les autres ornemens du Temple qui estoient d'or, furent mis dans un temple que Vespasien fit bastir sous le titre de la Paix.

Bar.73.§1.

'Il reste encore quelques monumens du triomphe de ces deux princes sur les Juifs,

§2.

'où l'on a mesme dépeint le chandelier, & les autres richesses tirées du Temple, Mais les Romains s'y vantent ridiculement d'avoir seuls pu prendre Jerusalem, invincible jusqu'alors aux efforts de toute sorte de Capitaines, de Rois, & de nations. Vespasien prit le titre d'Imperator à cause de cette conqueste aussi bien que son fils : mais ni l'un ni l'autre ne prit celuy de *Judaïque*, [quoique les Romains eussent accoutumé de prendre le nom des nations qu'ils avoient vaincues.

Plin.l.12.c.25.p. 314.d.

'Pline remarque que les Vespasiens firent voir à Rome la plante du baume, comme une rareté digne de paroistre dans un triomphe, & de rendre leur victoire plus illustre ; parce que cet arbrisseau si precieux ne se trouvoit que dans la Judée, & en deux endroits seulement,

Jos.ant.l.14.c.7. p.473.c. f l.8.c.2.p.270. g.

'dont le principal estoit vers Jerico. [f] Joseph dit qu'on tenoit que la Reine de Saba l'y avoit apporté sous Salomon ;

'Et on cite de Strabon qu'il y en avoit de sauvage dans le pays des Sabéens.' Pline dit que la mesme fureur qui portoit les Juifs à s'armer contre eux-mesmes, les avoit aussi portez à vouloir exterminer cette plante; que les Romains s'y estoient opposez; qu'ainsi on avoit veu des hommes se faire la guerre pour un petit arbrisseau. Les Romains se glorifioient de se l'estre assujetti, & de luy faire payer tribut comme aux Juifs, parce que " l'Empereur s'en estoit saisi,' & le faisoit cultiver avec tant de soin, qu'il le rendit beaucoup plus commun qu'il n'estoit auparavant: [a] de sorte que le baume valoit plus des deux tiers moins.

Plin.p.315.c. | p.314.c. | Fiscus. | c|315.a|Solin.c.35.p.65.a|n.p.579.&c. | a Plin.l.12.c 25.p.315.c.

ARTICLE LXXVII.

Prise de Maqueronte & de Masade: Les Juifs obligez de payer le didragme au Capitole.

[IL restoit encore trois chasteaux dans la Judée tenus par les Juifs, Herodion, & Masade du costé de Jerusalem, & Maqueronte de l'autre costé du Jourdain.] 'Lucilius Bassus qui y fut envoyé de Rome en qualité de " Lieutenant à la place de Vetilien, se rendit bientost maistre d'Herodion.' Il rassembla ensuite tout ce qu'il y avoit de troupes dans la province, pour attaquer Maqueronte,' que Joseph décrit comme une place imprenable.' Mais un nommé Eleazar homme fort brave, & qui avoit beaucoup de parens considerables dans le chasteau, ayant esté pris, les autres pour luy conserver la vie, & empescher qu'on ne le crucifiast, rendirent la place, & eurent la liberté de se retirer où ils voulurent. La ville qui estoit au pied du chasteau, n'ayant point esté comprise dans la capitulation, fut pillée par les Romains, qui y tuerent dix-sept cens hommes, & firent les femmes & les enfans esclaves.

Jos.b.Jud.l.7.c.20.p.980.b. | πρεσβευτής. | b.c. | c.21.p.980. | c.25.p.982.

'Ils allerent delà attaquer trois mille Juifs retirez dans le bois de Jard, entre lesquels estoient ceux qui venoient de rendre Maqueronte; & aprés un rude combat, ils les tuerent tous, avec Judas leur chef, qui s'estoit sauvé de Jerusalem par un aqueduc.

c.26.p.983.

'Vers le mesme temps Vespasien envoya ordre à Bas-

c.27.p.983.d.

sus, & à Liberius Maximus Intendant de la Judée, d'en vendre toutes les terres, [qui par la mort ou la captivité des proprietaires luy devoient appartenir. Car ce prince, dont le principal défaut estoit l'avarice,] voulut profiter pour luy de toutes ces terres, sans y bastir aucune ville. Il donna seulement le bourg d'Emmaüs, qui estoit "à trois lieues de Jerusalem, à huit cent soldats veterans, pour y demeurer, [& y faire une espece de colonie ; ce qui forma dans la suite la ville de Nicopolis.] (60. stades.)

e|Dio.l.66.p.748.b.c. ' Il ordonna aussi que tous les Juifs de l'Empire payeroient à l'avenir au Capitole les deux dragmes qu'ils avoient accoutumé de payer tous les ans au Temple de Jerusalem. [Ainsi les Juifs en rejettant le Messie, & ne voulant point reconnoistre d'autre Roy que Cesar, s'engagerent à reconnoistre l'idole de Jupiter pour leur Dieu.] (Orig.ad Afric. p.243.) ' Origene dit seulement que de son temps ils payoient encore le didragme aux Romains.

L'AN DE JESUS-CHRIST 72.

(Jos.c.30.p.985.d.e.) [Lucilius] ' Bassus mourut [quelque temps aprés] dans la Judée, & eut pour successeur Fulvius Silva ; qui ne voyant plus d'ennemis, que dans le chasteau de Masade, y mena toutes les troupes pour l'assieger. (l.2.c.32.p.813.a.) ' Eleazar fils de Jaïre, (l.7.c.30.p.985.e.) ' & petit-fils du celebre Judas le Galiléen, y commandoit alors les Assassins, qui s'en estoient emparez [dés les premiers jours de la revolte.] (c.31.p.986.g.) ' Silva commença par environner tout le chasteau d'une muraille, afin que personne ne pust échaper. (c.33.p.988.989.) ' Il fallut ensuite élever une terrasse de deux cent coudées de hauteur, & pardessus une plate-forme de pierres haute & large de cinquante, pour placer sur tout cela une tour qui avoit encore soixante pieds. (p.989.) ' Le belier fit breche à la muraille : mais les Romains trouverent par derriere une terrasse, " que l'effort des machines affermissoit au lieu d'ébranler. (&c.) Ils mirent le feu aux poutres qui la soutenoient, & ce moyen leur réussit, parce que le vent qui leur estoit contraire, se tourna tout d'un coup contre les Juifs.

(c.34.p.990.c.d.) ' Eleazar mesme reconnut en cela le doit de Dieu, qui le vouloit punir luy & ses complices des violences qu'ils avoient exercées sur ceux de leur nation. [Mais au lieu de s'humilier sous sa justice, & d'implorer sa misericorde,] (p.989-993.) ' il porta tous les autres à une resolution desef-

percée par l'imagination d'une [fausse] gloire. ' Car ayant commencé par tuer leurs femmes & leurs enfans, ils choisirent au sort dix d'entr'eux qui tuerent tous les autres, & un dernier, qui aprés avoir tué les neuf qui restoient, mit le feu au monceau qu'ils avoient fait de tous leurs biens, & se tua enfin luy-mesme. Neuf-cent-soixante personnes finirent leur vie par cette mort detestable. Il resta seulement deux femmes & cinq enfans cachez dans une cave, qui rapporterent aux Romains comment la chose s'estoit passée. ' Cette action [furieuse] digne de finir une guerre [aussi malheureuse que celle-ci,] arriva le 15. d'avril. [C'estoit apparemment en l'an 72.] c.35.p.993.994. p.994.c.

ARTICLE LXXVIII.

Les Assassins troublent Alexandrie & Cyrene : Le temple d'Onias fermé : Joseph accusé par des imposteurs, qui sont punis : Ceux de la race de David persecutez.

LA vengeance de Dieu laissa donc un peu reposer les Juifs dans la Judée. [a] Mais elle les poursuivit dans l'Egypte. Plusieurs des Assassins s'y estoient retirez, & avoient esté bien receus à Alexandrie. Comme ils estoient accoutumez à brouiller, ils tascherent de porter les autres Juifs au soulevement, & tuerent mesme quelques personnes considerables, parce qu'elles n'entroient pas dans leurs desseins. ' Mais les principaux " Senateurs des Juifs ayant assemblé tous ceux de la nation, leur representerent que les Assassins estoient ceux qui avoient déja perdu les Juifs de la Palestine, & qu'ils alloient les perdre eux-mesmes s'ils n'y prenoient garde: de sorte que l'unique remede estoit de livrer ces hommes seditieux aux Romains. ' L'avis fut agréé : six cent des Assassins furent aussi-tost arrestez ; plusieurs qui s'estoient enfuis jusqu'à Thebes, furent poursuivis & ramenez ; ' & un grand nombre de Juifs perdirent ainsi malheureusement la vie. ' On remarque qu'ils aimerent mieux, & les enfans mesmes, souffrir toutes sortes de supplices, que d'appeller Cesar leur " Seigneur. ' Ceci arriva aprés la prise de Masade. [Je ne sçay si Eusebe veut marquer ce mouvement] ' lors

Jos.l.7.c.36.p.995.a. a c.37.p.995.a.b. b.c. d. a. d.e. a. Eus.chr.

" τῆς γερουσίας. " δεσπότην.

qu'il dit qu'il y eut une sedition à Alexandrie en l'an 73.

Usser.an.mund. 3851.p.354.355. ' Les Juifs avoient un temple en Egypte, qu'Onias fils du grand Pontife Onias III. [dont le livre des Macabées parle avec honneur,] y avoit basti dans le canton d'Heliople, à huit ou neuf lieues de Memphis, environ [1] cent cinquante ans avant JESUS-CHRIST, sans se soucier des défenses que la loy fait aux Juifs d'avoir plus d'un temple. Jos.b.Jud.l.7.c. 37.p.995.f. ' Il estoit à craindre que le Temple de Jerusalem estant détruit, celuy-ci ne donnast occasion aux Juifs de s'unir ensemble, & de se porter à quelque revolte. C'est pourquoy Lupus gouverneur d'Alexandrie [& Prefet d'Egypte,] ayant mandé à Vespasien ce qui s'estoit passé touchant les Assassins, ce Prince luy ordonna de faire abattre ce temple. p.996.d.e. ' Lupus se contenta neanmoins de le fermer. Paulin qui luy succeda peu aprés, fit oster tous les ornemens & toutes les richesses qui y estoient, en fit fermer toutes les portes, & ne souffrit point qu'on y fist aucun exercice de religion.

c.38 p.996|vit. p.1031.e. ' Un Assassin nommé Jonathas, ayant couru jusqu'à Cyrene [dans la Libye, y contrefit le prophete] pour tromper le peuple, & persuada à deux mille pauvres [Juifs] de ces quartiers là de le suivre dans le desert, où il promettoit de leur faire voir des prodiges, & de grands miracles. Les principaux des Juifs en avertirent Catulle gouverneur du pays, qui fit poursuivre Jonathas par quelques milices. Ses deux mille hommes furent bientost défaits, tuez pour la pluspart, & quelques-uns faits prisonniers. b.Jud l.7.c.39. p.996.997. ' Jonathas échapa : mais on le chercha si bien qu'il fut pris & amené à Catulle, à qui pour prolonger sa vie, il dit que les plus riches des Juifs l'avoient porté à faire ce qu'il avoit fait. Catulle qui ne valoit pas mieux que luy, receut avec joie cette denonciation, & luy fit nommer un Alexandre & quelques autres Juifs qu'il haïssoit, comme ses complices. Il fit aussi-tost mourir cet Alexandre, & ensuite tous les plus riches jusqu'au nombre de trois mille, dont il confisquoit en mesme temps les biens sous le nom de l'Empereur.

Jos.b.Jud.l.7.c.37. p.996.e. 1. ' [Cela ne s'accorde pas avec Joseph,] qui dit qu'il fut fermé par Paulin successeur de Lupus, 343. ans aprés sa fondation.

Afin

'Afin qu'on ne l'accusast pas de ces premiers crimes, il fit encore nommer par Jonathas les principaux Juifs de Rome & d'Alexandrie; & Joseph qui estoit alors à Rome, se trouva du nombre, Jonathas ayant declaré qu'il luy avoit envoyé des armes & de l'argent. Il fallut pour cela que Catulle vinst à Rome, & y amenast Jonathas. Mais Vespasien ayant approfondi l'affaire, & reconnu que Jonathas estoit un calomniateur, il le condanna à estre brulé vif aprés avoir esté fouetté, & declara innocens ceux qu'il avoit accusez. p.997.b.c.d|vit. p.1031.e.

'Il pardonna à Catulle : mais Dieu punit ses crimes par une maladie tres-fascheuse, & où son esprit souffroit encore plus que son corps. Il estoit agité sans cesse par des frayeurs épouvantables, crioit qu'il voyoit devant ses yeux les spectres affreux de ceux qu'il avoit si cruellement fait mourir, & ne pouvant demeurer en place, il se jettoit hors du lit comme il auroit fait de dessus la roue, ou du milieu d'un brasier ardent. Ses maux s'augmentant toujours, & ses entrailles devorées par le feu qui le consumoit, tombant [toutes pourries;] il mourut enfin [pour aller éprouver les rigueurs de la justice de Dieu,] dont mesme ses maux temporels estoient un illustre exemple. b.Jud.l.7.c.39. p.997.d.e.

NOTE 38. 'Quelques-uns croyent que c'est" sur luy qu'on avoit fait une piece de theatre, ᵃque Juvenal appelle " *Le spectre de Catulle.* Plin.l.4.ep.22. p 261.n. a Juv.sat.8.v. 186. phasma.

[Aprés la guerre que Vespasien avoit faite à tous les Juifs, il en fit une particuliere à la race de David.]' Car ensuite de la prise de Jerusalem, il fit chercher tous ceux qui en estoient descendus, ne voulant pas qu'il restast personne de cette famille royale: & cela causa une nouvelle persecution contre les Juifs, qui fut fort rude. ' Il pouvoit avoir sceu que les Juifs attendoient un liberateur de la maison de David; [& il avoit sujet de craindre que s'il s'y rencontroit quelqu'un qui eust de l'ambition & quelque pouvoir, ce ne fust un pretexte pour faire un soulevement dangereux.] ' La mesme recherche fut continuée sous Domitien & sous Trajan; & la persecution qu'elle excita contre les Juifs, s'étendit jusque sur l'Eglise, à cause" de S. Simeon de Jerusalem & * des petits-fils de l'Apostre S. Jude, qui estoient aussi de la race de David. Eus.l.3.c.12.p. 87.b.ex Heges. Bar.73.§ 11|Oros.l.7.c.10.p. 212.1.d. Eus.l.3 c.19.p. 89.b|32.p.104.a. V.son titre. *V.S.Jude.

'Outre cette recherche, Domitien chargea si fort les Bar 94.§ 2-6| 98.§ 12|Suet.l.8. c.12.p.802.

Juifs de tributs, que Nerva fut obligé de les moderer: & on les exigeoit avec une telle rigueur, qu'ils estoient reduits à cacher leur race, ce qui les exposoit à des indignitez tout à fait étranges.

ARTICLE LXXIX.

Autorité de l'histoire de la guerre des Juifs écrite par Joseph: Abregé de la vie de cet auteur.

[NOUS pourrons rapporter autre part ce qui arriva aux Juifs durant le second siecle de l'Eglise, & les maux effroyables qu'ils souffrirent encore sous Trajan & sous Adrien; Dieu nous ayant voulu donner dans le chastiment de cette nation prophetique, comme l'appelle S. Augustin, une image vivante du jugement terrible qu'il exercera dans le jour de sa colere sur ceux qui auront méprisé la verité, lors qu'elle s'est presentée à eux, & encore plus sur ceux qui auront foulé aux pieds le sang de son Fils.

Mais la principale partie de cette image consiste sans doute dans l'histoire des maux qu'ils ont soufferts durant le siege & à la prise de Jerusalem, & dans les quatre ans qui l'ont precedée. Aussi S. Chrysostome dit que c'est

Chrys. in Act. h. 5. p. 53. a.

non seulement une image] ' mais mesme une preuve de l'enfer contre ceux qui auroient l'impudence d'en douter. ' Il s'en sert encore pour montrer la verité des paroles & des menaces de JESUS-CHRIST. Car il ne faut, dit-il, que lire cette histoire, qu'on ne peut lire sans fremir, pour y voir accompli à la lettre ce que le Sauveur a predit, ' Que l'affliction de ce temps-là surpasseroit tout ce qui se seroit veu jusqu'alors depuis la creation du monde, & tout ce qui arriveroit jamais jusques à la fin des siecles. ' Joseph avoue en effet qu'il ne croit point qu'on ait jamais veu de misere pareille à celle où Jerusalem estoit tombée.

in Rom. h. 25. p. 343. c | in Matt. h. 77. p. 805-807.

Matt. 24. v. 21 | Marc. 13. v. 19.

Jos. b. Jud. pr. p. 706. d.

' On ne peut pas, comme nous avons dit d'abord, chercher un témoin plus fidele, & plus assuré de ce que les Juifs y ont souffert, que Joseph mesme: ' ce qui fait que non seulement Eusebe, S. Chrysostome, S. Augustin, & beaucoup d'autres le citent souvent, comme un historien digne d'u-

Chrys. in Act. h. 5. p. 53. b.

Possev. app. t. 1. p. 967. m.

ne entiere creance: 'mais S. Chrysostome se sert mesme de ce qu'il rapporte pour prouver contre les heretiques les veritez les plus importantes de nostre religion. 'Il nous assure que les Juifs " avoient une tres-grande deference pour son témoignage.

Chrys.in Act.p. 52.d.e.

in Jud.h.3.t.1. p.430.b.

ἀξιόπιστον νομίζουσι.

[Ce que les autres historiens, comme Suetone, Tacite, & Dion, disent de la ruine de Jerusalem, s'accorde fort bien, hors quelques circonstances, avec ce qu'il nous en dit, & il est difficile de ne pas juger que Tacite a veu son ouvrage, & s'en est servi, quoique nous n'ayons pas mesme ce que cet illustre historien avoit écrit de la fin du siege. Dion paroist avoir suivi d'autres memoires.

Mais nous ne pouvons pas nous dispenser de nous arrester un peu sur cet homme si celebre, non pour faire l'histoire de sa vie, puisqu'il l'a faite luy-mesme; mais pour dire quelque chose de ses écrits.] 'Il estoit de Jerusalem, & de la race sacerdotale, fils de Matthias, [a] qui est quelquefois nommé [1] Mattathias, [b] & qui vivoit encore en l'an 67: ["on ne voit point ce qu'il est devenu depuis.] [c] Son trisayeul avoit épousé une fille de Jonathas grand Pontife; [c'est à dire de Jonathas Macabée le premier grand Pontife de la race des Asmonéens: car nous n'en connoissons point d'autre.] Sa mere estoit [encore] descendue de la mesme famille royale.

Jos.b.Jud.pr.p. 705.b.c.

a Eus.l.3.c.9.p. 84.c.

b Jos.vit.p.1014. c.

c p.998.a.b.c.

1. V. la note 34.

'Il naquit en la premiere année du regne de Caius, 'aprés "le 13. septembre de l'an 37. [& avant le mois d'avril de l'annee suivante.] [d] Il fut si bien instruit, qu'à l'age de quatorze ans, les Pontifes mesmes le consultoient sur ce qui regardoit la loy. 'Aussi il se vante d'avoir passé parmi les Juifs pour le plus habile d'entr'eux dans les sciences qu'ils avoient seules accoutumé de cultiver, qui estoient la connoissance de leurs loix, & l'interpretation des livres sacrez, & dans lesquelles peu de personnes réussissoient, quoique beaucoup y travaillassent. [Il n'est pas necessaire de remarquer ici combien il y a peu réussi luy-mesme, n'ayant pu dans cette étude continuelle de l'Ecriture, y trouver JESUS-CHRIST qui y est par tout. Mais comme c'est l'esprit de Dieu qui a dicté ces livres sacrez, c'est luy seul aussi qui en découvre le sens.]

NOTE 39.

c.

ant.l.20.c.9.p. 703.c.

d vit.p.998.d.e.

ant.l.20.c.9.p. 702.703.

'Depuis 16. ans jusqu'à 19. il s'occupa à des exercices vit.p.998.999.

1. Possevin dans son Apparat (p. 965.) soutient que c'est le vray nom.

tres-laborieux dans le desert, sous un nommé Bane, & à examiner les trois sectes qui partageoient alors les Juifs. Il choisit celle des Phariſiens: ' & à dix-neuf ans, [c'est à dire vers l'an 55. ou 56.] il revint à Jerusalem prendre part aux affaires publiques: [de sorte qu'il doit passer pour témoin oculaire de ce qui se fit depuis ce temps-là,] ' sinon que " vers l'an 63. il fit un voyage à Rome *pour servir quelques amis, ' d'où il ne revint que lors que les troubles estoient déja commencez, [en l'an 66. au plus tard.] ' En y allant il fit naufrage, & de six-cent personnes qui estoient dans son vaisseau, luy & quatre-vingts autres seulement se sauverent en nageant toute une nuit.

p.999.a. — b. — c. — c.d. — ayant plus de 26. ans. — * V.§ 38.

[Nous avons déja marqué ce qu'il fit depuis cela jusqu'à la prise de Jerusalem. Nous y ajouterons seulement ce qu'il dit luy-mesme,] ' que durant toute cette guerre, & lors mesme qu'il estoit encore captif, Vespasien & Tite voulurent toujours l'avoir auprés d'eux. De sorte qu'il ne s'y passoit rien du tout dont il n'eust une entiere connoissance. Car il voyoit luy-mesme tout ce qui se faisoit du costé des Romains, & l'écrivoit exactement; & il apprenoit des transfuges qui s'addressoient tous à luy, ce qui se passoit dans la ville, [qu'il ne manquoit pas sans doute aussi d'écrire aussi-tost.

in Apion l.1.p. 1037.d.c.

Aprés que la guerre fut finie,] ' Tite s'en allant à Rome [l'an 71.] l'y amena avec luy. Vespasien le fit loger dans la maison qu'il avoit avant que d'estre Empereur, le fit citoyen Romain, luy assigna une pension, luy donna des terres dans la Judée, & luy témoigna beaucoup d'affection tant qu'il vécut. ' Tite la luy continua: & mesme Domitien ' & Domitia sa femme ajouterent de nouvelles faveurs à celles que les autres luy avoient faites. [Ce fut sans doute Vespasien qui en le faisant citoyen, luy donna le nom de Flavius, qui estoit celuy de sa famille, & qu'on met par tout à la teste des ouvrages de Joseph.] Photius le luy donne, & on le trouve longtemps avant luy dans Minuce Felix [a] & dans Origene.

vit.p.1031. d.f. — g. — p.1032. — &c. — Phot.c.76.p.165. — Min.Fel.p.27.c. — a Orig.in Matt. gr.p.223.c.

[b] Son bonheur luy causa des envieux, il fut souvent accusé sous Vespasien, sous Tite, & sous Domitien, & toujours declaré innocent: Domitien fit mesme punir quelques Juifs, & un esclave que Joseph avoit donné pour

b Jos.vit.p.1031. 1032.

precepteur à son fils, parce qu'ils s'estoient portez pour accusateurs contre luy.

[Ce fut apparemment aprés la prise de Jotapat, & lors qu'il se vit engagé à vivre avec les Romains,] ' qu'il apprit la langue greque. Il avoue qu'il ne put jamais la bien prononcer, parce qu'il ne l'avoit pas apprise de jeunesse, les Juifs estimant peu l'étude des langues. ' Photius juge que sa phrase est pure. [De sorte qu'il faut rapporter aux fautes infinies des copistes & des imprimeurs, de ce qu'on rencontre dans ses ouvrages beaucoup d'endroits obscurs, ou dont la construction n'est pas assez reguliere.]

ant l.20.c.9.p. 703.a.
Phot.c.47.p.33. m.

ARTICLE LXXX.

Joseph écrit l'histoire de la guerre des Juifs.

' DANS le loisir que Joseph avoit à Rome, il s'occupa à écrire l'histoire de la guerre des Juifs sur les memoires qu'il en avoit dressez. [a] Il la composa d'abord en sa langue propre, [qui estoit à peu prés la mesme que la Syriaque :] ' & cet ouvrage se répandit bientost parmi les Arabes, les Adiabeniens, les Babyloniens, les Parthes, & tout ce qu'il y avoit de Juifs au delà de l'Euphrate. ' Il semble qu'on ait encore cet ouvrage divisé en cinq livres.

' Les Romains ne manquoient pas de personnes qui composoient la mesme histoire. Mais les uns ne savoient pas la verité des choses, les autres songeoient moins à la rapporter, qu'à donner des eloges aux Romains, & à faire des invectives contre les Juifs, ' sans considerer que plus ils rabaissoient les vaincus, plus ils diminuoient la gloire des victorieux. ' Ce fut ce qui le porta à traduire en grec pour les peuples de l'Empire l'ouvrage qu'il avoit auparavant fait en sa langue, ' en remontant jusqu'au temps d'Antiochus Epiphane [& des Maccabées,] où il dit que les prophetes avoient fini, [ce qui n'est pas tout à fait exact. Outre qu'il savoit fort bien les choses par luymesme,] ' il paroist que Tite luy communiqua les memoires qu'il en avoit faits. ' Il se servit pour cela du secours de quelques personnes qui savoient mieux que luy la langue greque. ' Il dit que cet ouvrage luy avoit cou-

Jos.b.Jud.præf. p.705.b|in Api.l. 1.p.1037.c.
a b.Jud.pr.p. 705.b.
c.
Possev.app.p. 966.f.
Jos.b.Jud.pr.p. 705.a b.
p.706.a.
p.705.b.
p.707.b.
vit.p.1026.d. in Apion.l.1.p. 1037.c.
b. Jud. pr.p.706. g.

p.708.d. té beaucoup de peines & de dépenses. ' Il le divisa en
l.7.c.28.p.983.c. sept livres, ' qu'il n'acheva pas avant la quatriéme année
de Vespasien [commencée en l'an 72; ni peut-estre mesme
c.19.p.979.980. avant la sixiéme] ' puisqu'il parle du temple de la Paix
Dio,l.66.p.751.752. comme achevé : ' & il ne fut dedié qu'en l'an 75. [a] La
a Jos.b.Jud.l.7.c.39.p.997. mort de Catulle par laquelle il finit, [ne semble pas aussi
se pouvoir mettre beaucoup plustost.]

pr.p.706.b|707.a. ' Joseph fait profession d'y rapporter avec une entiere
sincerité tout ce qui s'est fait de part & d'autre, [b] ne se
b p.706.b.c. reservant de l'affection qu'il avoit pour sa nation, que le
droit de plaindre quelquefois ses malheurs, & de detester
les crimes des seditieux qui en avoient esté la [derniere]
c. cause : ' & mesme il prie ses lecteurs, s'ils jugent que cela
soit contre les regles de l'histoire, de le pardonner à
une douleur aussi grande & aussi juste qu'estoit la sienne.
l.7.c.39.p.997.f. ' Il la finit par cette protestation, qu'il laisse aux lecteurs
le jugement de son style & de sa maniere d'écrire;
mais que pour la verité des faits, il ne craint point d'assurer
que c'est ce qu'il a toujours eu en veue.

pr.p.708.d. ' Il prend pour témoins de la sincerité de sa narration
vit.p.1026.f. tous ceux qui l'avoient esté de la guerre : ' & il ne se trompa
pas dans le témoignage qu'il esperoit d'en recevoir.
g|1027.a. ' Dés devant que son histoire fust achevée, [soit en Syriaque,
soit en grec,] il en envoya une partie au Roy Agrippa,
qui la lut avec plaisir, la trouvant écrite avec beaucoup
plus de soin [& d'exactitude] que toutes les autres qu'on
en avoit faites, & le pria de luy envoyer bientost le reste.
p.1027.a. ' Joseph luy ayant demandé des memoires sur ses ancestres,
il luy recrivit qu'il l'en trouvoit fort bien instruit,
& que neanmoins quand il le verroit, il luy en pourroit
apprendre encore diverses choses qu'il ne savoit pas.

p.1026.f.g|in Api.l.1.p.1037.e.f. ' Dés que son histoire [greque] fut achevée, il la presenta
à Vespasien & à Tite, au Roy Agrippa, & à plusieurs
autres personnes, dont quelques-uns avoient esté
à cette guerre : & les choses estoient encore alors toutes
recentes. C'estoit une preuve qu'il croyoit y avoir esté
g|vit.p.1027.a.b. fidele : ' & en effet Agrippa luy en rendit un témoignage
p.1026.g. authentique par plus de soixante lettres. ' Tite ne se
Hier.v.ill.c.13.p.271.b. contenta pas d'ordonner qu'elle fust rendue publique, ' &
mise dans une bibliotheque " ouverte à tout le monde, publicæ

' mais [1] il signa de sa main l'exemplaire qui y devoit estre Jos. vit. p. 1026.
mis, pour montrer qu'il vouloit que ce fust d'elle seule a.
que tout le monde apprist l'histoire de la ruine de Jeru-
salem. ' Tous les autres qui savoient la verité des choses, in Api. l. 1. p.
rendirent aussi témoignage de la fidelité avec laquelle il 1037. f.
les rapportoit: ' & il n'y eut que ceux qui ne les savoient g.
pas, qui y voulurent trouver à redire, [comme Juste de
Tiberiade, dont nous parlerons dans la suite.] ' Aussi Suid. ιώ. p. 1261.
Suidas donne à Joseph, comme son epithete propre, le ti- b.
tre d'amateur de la verité. [Comme c'est neanmoins l'ou-
vrage d'un homme, on y rencontre quelquefois des fau-
tes, dont Joseph mesme en a corrigé quelques-unes dans
ses ouvrages posterieurs.

Outre la sincerité & l'importance de cette histoire, on
en a encore estimé beaucoup la beauté.] ' Car le juge- Phot. c. 47. p. 33.
ment qu'en fait Photius, c'est qu'elle est agreable, plei-
ἀξίωμα με- ne " d'élevation & de majesté, mais sans excés & sans en-
τ' εὐκρινείας fleure; qu'elle est vive & animée, admirable à exciter des
mouvemens & à les appaiser; qu'elle est pleine autant
qu'aucune autre de regles & de sentences morales; que
les harangues en sont belles & persuasives; & que quand
il faut soutenir les deux partis opposez, elle est feconde
en raisons adroites & plausibles pour l'un & pour l'au-
tre. [S. Jerome n'en dit pas moins en un mot,] ' lors qu'il Hier. ep. 22. p.
appelle Joseph, le Tite-Live des Grecs. [a] Aussi son genie 147. b.
& ses écrits le rendirent le plus illustre de tous les Juifs a v. ill. c. 13 | Eus.
tant par le jugement des Romains que par l'estime de ceux l. 3. c. 9. p. 84. c.
de sa nation: & on luy dressa dans Rome une statue, com-
me nous l'apprenons d'Eusebe.

ARTICLE LXXXI.

Des Antiquitez de Joseph, & de ce qui y est dit de JESUS-CHRIST.

' APRES que Joseph eut écrit l'histoire de la ruine Jos. ant. l. 1. c. 1.
des Juifs, il entreprit de faire l'histoire generale de p. 1. c.
cette nation, en la commençant dés l'origine du monde,
pour faire connoistre à toute la terre les grandes mer-

1. Quelques-uns entendent qu'il en fit une copie de sa main. [Mais les termes de Joseph χαρά- Eus. n. p. 48. 1. c. d.
ξας τῇ αὐτοῦ χειρὶ τὰ βιβλία, ne sont pas assez exprés pour une chose si difficile à croire.

veilles de Dieu qui s'y rencontrent, [mais qui estoient moins pour les Juifs que pour les Chrétiens.] ' C'est ce qu'il executa en vingt livres, ausquels il donne luy-mesme le titre " d'Antiquitez, ' quoiqu'il les continue jusqu'à la douziéme année de Neron ", en laquelle les Juifs se revolterent. ' Il avoit conceu le dessein de ce second ouvrage en travaillant au premier; mais il fut assez long-temps sans l'executer, jusqu'à ce qu'il s'y resolut à la priere de diverses personnes, & particulierement d'un Epaphrodite homme curieux & savant, ' à qui il paroist l'avoir adressé. ' On croit que c'est ce celebre affranchi de Neron, que Domitien fit mourir en l'an 95. [a] Joseph acheva cet ouvrage en la 56. année de son age, qui estoit le 13. du regne de Domitien, [vers la fin de l'an 93. de JESUS-CHRIST.]

l.20.c.9.p.703.b. p.702.d.e. l.1.c.1.p.1.2. vit.p.1032. Pearſ.poſt.p.172|Dio,l.67.p.766.c. a Jos.ant.l.20.c.9 p.703.c.

τὴν ἀρχαιολογίαν. de J.C.66.

' Il y fait profession de ne rien ajouter, ni rien retrancher de ce qui est dans les livres saints, dont il a tiré ce qu'il dit, [jusqu'aprés le retour de la captivité de Babylone.] ' Mais il ne s'est pas acquité de cette promesse aussi religieusement qu'il auroit esté à souhaiter. Il ajoute quelques faits qui ne sont point de l'Ecriture, il en retranche un plus grand nombre, [& en déguise quelques autres d'une maniere qui les rend tout humains, & leur fait perdre cette grandeur divine & cette majesté que leur donne la simplicité de l'Ecriture. On ne peut pas aussi l'excuser de ce que souvent aprés avoir rapporté les plus grands miracles de Dieu, il en affoiblit l'autorité en laissant à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra. Quoiqu'il écrivist pour des payens qui ne reconnoissoient pas l'autorité de l'Ecriture, il n'estoit pas necessaire qu'il leur donnast luy-mesme la liberté de la mépriser.] ' Possevin a fait une liste des fautes qu'on remarque dans Joseph contre la verité des livres saints: [& on y en pourroit encore ajouter quelques-unes. Pour ce qui est de l'esprit & de l'éloquence, je pense que tout le monde estime beaucoup la maniere dont il décrit la misere d'Herode dans les dissentions de sa famille, & la mort de l'Empereur Caius.]

præf.p.3 b. Possev.app.p.967|Phot.c.76.p.165. Possev.app.p.967.968.

' C'est dans cet ouvrage des Antiquitez qu'on lit un témoignage illustre de la gloire & des miracles de JESUS-CHRIST [b] cité par Eusebe & par S. Jerome. [c] Le premier l'objecte

Jos.ant.l.18.c.4.p.621.622. b Euſ.l.1. c.11.p.30|Hie.v.ill.c.13. c Euſ.dem.ev.l.3.c.5.p.124.125.

l'objecte aux Juifs & aux Gentils, comme un passage incontestable & reconnu de tout le monde pour estre veritablement de Joseph. ' Cependant quelques modernes ont douté s'il n'avoit point esté inseré par d'autres dans son texte. [En effet il y a quelque lieu de s'étonner qu'un homme éclairé comme Joseph, qui d'ailleurs paroist estre droit & sincere, aprés avoir reconnu JÉSUS pour le Messie & le CHRIST prédit par les Prophetes; aprés avoir rendu témoignage à sa resurrection; voyant encore la religion qu'il avoit établie, s'élever sur les ruines de celle des Juifs & du sacerdoce d'Aaron, n'ait pu neanmoins se soumettre à l'humilité & à la folie de la Croix. hi.n.p.20.1.2. NOTE 40.

Mais c'est l'amour de la verité qui fait les Chrétiens, & non la seule connoissance. L'Esprit souffle où il luy plaist, sans qu'il soit permis aux hommes de savoir pourquoy il vient toucher l'un, & pourquoy il laisse l'autre.] 'L'amour que Joseph avoit pour la verité, dit S. Isidore de Peluse, ne luy a pas permis de desavouer ce qu'il voyoit, & ce qui estoit plus clair que les rayons du soleil. [Mais cette verité n'avoit pas passé de son esprit jusqu'à son cœur, arrestée peut-estre par le vain éclat de sa fausse science, & par la malheureuse gloire de passer pour le premier homme de sa nation: & ce n'est pas parmi les sages & les nobles que JESUS-CHRIST a fait le plus de disciples. Si l'on ne veut démentir sans raison] ' S. Epiphane dans deux histoires qu'il assure avoir sceues d'original, il faut reconnoistre qu'il y avoit plusieurs Juifs persuadez que nostre Sauveur est veritablement le Messie, qu'il est ressuscité, qu'il est mesme le Fils de Dieu, & qui neanmoins ne se convertissoient pas. [Joseph pouvoit se persuader que le Messie estoit venu pour faire triompher les Israelites, mais que la malice de ses adversaires avoit empesché le succés des desseins pour lesquels il avoit esté envoyé.] Isid.P.l.4.ep. 225.p.550.d. Epiph.30.c.9.p. 133|n.p.58.

' Vossius entre les heretiques soutient que Joseph ayant parlé comme il fait de Daniel, il faut selon sa chronologie, qu'il ait reconnu que nostre Sauveur estoit veritablement le Messie que ce Prophete a promis. Vossius de Siby. p.59.

[Aprés tout quand ce passage ne seroit pas de Joseph, il ne seroit pas moins difficile de comprendre comment sans estre Chrétien] ' il a pu rendre des témoignages auf- Jos.ant.l.18.c.7. p.626.627.

si avantageux qu'il a fait à Jean Battiste, [dont toute la fonction avoit esté de faire reconnoistre Jesus pour le Christ, & à S. Jacque qu'il avoit veu estre le chef des
l.20.c.8.p.698. b. Chrétiens de Jerusalem,] ' & qu'il ne designe que par la qualité de frere de JESUS appellé le CHRIST.] Il importe peu aussi que dans le passage dont nous parlons,] ' on
Hier.v.ill.c.13. lise *qu'on croyoit qu'il estoit le Christ*, comme on le trouve dans la traduction qu'en a faite S. Jerome, [ou qu'il ait dit positivement que c'estoit le Christ, comme on le lit dans son texte mesme, dans Eusebe, dans S. Isidore de
Suid.ιώ.p.1261. f. Peluse, ' dans Suidas, & mesme dans la traduction greque de S. Jerome. Reconnoissant que c'est luy qui a esté promis par les prophetes, comme il fait selon le latin mesme de ce Pere, il estoit obligé de le reconnoistre aussi pour le Christ.]

Bar.34.§ 221. ' Baronius assure que les Antiquitez de Joseph estoient à Rome traduites en hebreu: & que comme on y avoit voulu verifier ce passage touchant JESUS-CHRIST, on avoit reconnu visiblement qu'on l'y avoit effacé.

ARTICLE LXXXII.

Des autres écrits de Joseph.

Jos.ant.l.20.c.9.p.703.b. ' JOSEPH voulut joindre à ses Antiquitez l'histoire de sa vie, durant qu'il y avoit encore plusieurs personnes
vit.p.1032. qui pouvoient le dementir s'il s'éloignoit de la verité. ' Il paroist en effet qu'il la fit " aussi-tost aprés, avant la mort V. la note 41.
de Domitien, c'est à dire avant le 18. septembre de l'an
Eus.l.3.c.10.p.86.a. 96.] ' Et on l'a considerée comme une partie du vintiéme livre de ses Antiquitez. [a] Il l'adressa aussi à Epaphrodite [b] mort, comme nous avons dit, dés 395. [Il l'employe presque toute à décrire ce qu'il fit estant gouverneur de Galilée avant la venue de Vespasien.]

a Jos.vit.p.1032.
b Pear.poit.p.172.

Jos.in Apic.l.1.p.1033.b. ' Comme diverses personnes témoignoient douter de ce qu'il disoit des Juifs dans ses Antiquitez, & objectoient que si cette nation eust esté aussi ancienne qu'il la faisoit, les autres historiens en auroient parlé; il entreprit sur cela un ouvrage, [non seulement pour montrer que plusieurs historiens avoient parlé des Juifs, mais aussi pour refuter toutes les calomnies qui avoient esté repandues

contr'eux par divers auteurs, & particulierement par Apion dont nous avons parlé cy-dessus": ce qui fait que tout l'ouvrage est ordinairement intitulé *Contre Apion.*] 'Eusebe & S. Jerome l'intitulent, *De l'antiquité des Juifs.* [a] Joseph le divisa en deux livres, & l'addressa encore à Epaphrodite; [b] S. Jerome y admire qu'un Juif instruit dans ses premieres années de la [seule] science des Ecritures, ait pu rapporter tant de passages des auteurs profanes, pour lesquels il falloit avoir veu tous les livres des Grecs.

V. § 26.

Euf.l.3.c.9.p.84.d|præp.l.8.c.7.p.361.b|Hier.v.ill.c.13.
a Jos.in Api.l.2.p.1082.c.d.
b Hier.ep.84.p.327.a.

'Nous avons encore un discours de Joseph adressé à plusieurs personnes, intitulé, *Que la raison domine*, & qui est fait pour montrer que l'homme peut par sa raison estre maistre de luy-mesme, & de toutes ses passions. 'Quelques-uns l'ont aussi appellé l'histoire des Macabées, parce qu'il y décrit la mort genereuse des sept freres dont il est parlé dans le second livre des Macabées. Cet ouvrage" est digne de la reputation de son auteur; & S. Jerome le trouve" tres-bien écrit.

Jos.de Macca. c.1.p.1084.a.

Euf.l.3.c.10.p.85.d|Hier. in Pelag.l.2.c.3.p.283.a.

οὐκ ἀγεννές.

valde elegans.

[Les anciens citent diverses choses de Joseph que nous ne trouvons point aujourd'huy dans ses ouvrages,] 'comme que Claude chassa de Rome tous les Juifs en l'an 44. [dequoy il seroit en effet étrange que Joseph n'eust point parlé;] 'Que l'on attribuoit la ruine de Jerusalem à la mort de S. Jacque le Mineur. [Et il est remarquable que] 'Joseph mesme promet en un endroit de ses Antiquitez de parler de tout ce qu'a fait Monobaze Roy de l'Adiabene; [dequoy neanmoins nous ne trouvons rien dans la suite de son ouvrage.] 'Vossius assure aussi que dans les imprimez de cet auteur il manque diverses choses qui se trouvent dans les manuscrits & dans l'ancienne version latine. 'On attribue cette version au grand Rufin d'Aquilée, qu'on pretend avoir traduit & les livres de la guerre des Juifs, & ceux des Antiquitez. [Mais je ne voy pas qu'on en allegue aucune preuve.]

Oros.l.7.c.6.p.210.2.b.

Orig. in Matt. gr.p.223.c d.

Jos.ant.l.20.c.2.p.689.g.

Poss.de Sib.p.43.

Vossev.p.966.967.

'Joseph témoigne à la fin de ses Antiquitez, que si Dieu le luy permettoit, il esperoit faire une nouvelle histoire abbregée de la guerre des Juifs, & de tout ce qui leur estoit arrivé depuis jusqu'à l'an 93. Il avoit encore dessein de faire quatre livres sur les opinions des Juifs, c'est à dire sur Dieu, sur son essence, & sur les loix [de Moy-

Jos.ant.l.20.c.9.p.703.c.

se,] afin de rendre raison pourquoy certaines choses leur estoient permises, & d'autres leur estoient défendues. [Eusebe ni aucun autre ne dit qu'il ait executé ces desseins : ce qui peut donner lieu de croire qu'il est mort vers le mesme temps que Domitien.]

Euf.l.3.c.10.p.86.a. ' Eusebe dit qu'il témoigne luy-mesme qu'il avoit encore fait d'autres écrits. [Je n'en ay point remarqué les endroits.] Phot.c.48.p.36.f. ' Quelques-uns luy ont attribué " aussi bien qu'à divers autres, un livre anonyme, *De la substance de l'univers.* V.S.Caius Evef. Poffev.p.966.| Hier.in If.l.11.pr.p.141. ' Possevin croit qu'il avoit fait un ouvrage sur les septante semaines de Daniel, parce que S. Jerome dit qu'il en a beaucoup parlé : [& je ne voy pas qu'il en dise rien dans ses Antiquitez, ni dans aucun autre des écrits que nous avons.]

ARTICLE LXXXIII.

De Juste de Tiberiade, & de quelques autres qui ont écrit la ruine de Jerusalem : Mort d'Agrippa ; & fin de la race d'Herode.

Jof.vit.p.1000.g. ' JUSTE fils de Piste, qui estoit du mesme temps que Joseph, & estoit Juif comme luy, mais de la ville de Tiberiade en Galilée, p.1001.c.d| 1024.f.g. ' a aussi écrit en grec l'histoire de la guerre des Juifs, a p.1026.d. [a] de la prise de Jotapat, & de la ruine de Jerusalem. b c.f. [b] Il la composa peu aprés cette guerre, mais ne la publia que lors que Vespasien, Tite, & le Roy Agrippa estoient déja morts, vingt ans aprés l'avoir faite, & apparemment ant.l.20.c.9.p.703.b.c. ' vers la 13. année de Domitien ". de J.C. 94. [Joseph qui avoit eu de grands differens avec luy, & qui estoit assez maltraité dans cette histoire,] vit.p.1026.e.f. ' dit que Juste avoit exprés attendu si longtemps à la publier, de peur que ceux qui estoient les mieux informez de la verité des choses, ne le fissent rougir des mensonges qu'il y avoit mis : & il l'accuse positivement d'estre contraire aux memoires que Tite en avoit conservez. Hie.v.ill.c.14.p.272.d| Voff.h.gr.l.2.c.8.p.298. ' S. Jerome & d'autres anciens ont parlé de cette histoire, & plusieurs remarquent que Joseph l'accuse de faux : [c'est pourquoy nous n'en devons pas beaucoup regretter la perte.]

Voff.p.198| Euf.n.p.47.2.d. ' Cet ouvrage est apparemment different de celuy c Phot.c.33.p.20. [c] que le mesme auteur avoit fait sur les Rois des Juifs, depuis Moyse jusqu'à la mort du jeune Agrippa, & que

Photius appelle une chronique, parce qu'en effet il estoit si abregé, qu'il passoit la plusspart des choses les plus necessaires. Il acheva cet ouvrage en la troisiéme année de Trajan". [Je pense que c'est ce que] ' S. Jerome & Suidas qui le traduit, marquent par les petits commentaires qu'ils luy attribuent. [Joseph dans sa vie remarque diverses particularitez de celle de Juste de Tiberiade. Nous n'avons pas cru nous y devoir arrester.

de J.C.100. V.la n.41.

Hier.v.ill.c.14| Suid.ιώ.p.1251.b.

Minuce Felix qui écrivoit pour la religion Chrétienne au commencement du troisiéme siecle,] ' renvoye les payens à Joseph, & à Antoine Julien, pour apprendre que les Juifs ne sont peris qu'aprés avoir esté abandonnez de Dieu parce qu'ils l'avoient abandonné, & qu'ils n'ont souffert que ce qu'on leur avoit predit qu'ils souffriroient, s'ils persistoient à desobeïr à ses ordres. ' Il paroist donc que cet Antoine Julien avoit fait quelque écrit de la ruine de Jerusalem. Vossius ne témoigne point en avoir rien sceu davantage. [Rien ne nous empesche de croire que c'est] ' ce M. Antoine Julien Intendant de Judée, qui assista avec Tite au siege de Jerusalem. [a] Il y a eu neanmoins un autre Antoine Julien professeur en rhetorique, dont A. Gelle parle souvent avec éloge ; [b] & ils vivoient à peu prés en mesme temps, [vers le milieu du deuxiéme siecle :] [c] mais A. Gelle estoit plus jeune, & son disciple. [d] Ce Julien estoit d'Espagne, [e] mais il enseignoit à Rome. [f] Il a laissé quelques écrits de sa profession.

Min.Fel.p.27.c.

Voss.hi.lat.l.3. a.p.696.

Jos.b.Jud.l.7.c. 24.p.956.g.
a Gell.l.1.c.4. p.9.360.448. 496.
b l.9.c.1.p.208. 227.
c l.18.c.5.p.448.
d l.19.c.9.p.473.
e l.15.c.1.p.361.
f l.1.c.4.p.10| 18.c.5.p.449.

[g] On a en hebreu & en latin une histoire de la guerre des Juifs sous le nom d'un Joseph fils de Gorion, qui semble se vouloir faire passer pour le celebre Joseph. Mais les plus habiles croyent que c'est un imposteur Juif, Gaulois de nation, qui dans le settiéme siecle au plutost, a fait un abregé de l'histoire de Joseph sur la traduction latine attribuée à Rufin, en y ajoutant diverses fautes.

g Voss.h.gr.l.2. c.8.p.196.197| Bar.72.§27.

de J.C.94.

[Pour l'histoire de la ruine de Jerusalem qui porte le nom d'Hegesippe, c'est une traduction libre de celle de Joseph, faite sur la fin du quatriéme siecle ou peu aprés, par un Chrétien eloquent dans la langue latine, qui y a retranché diverses choses, & y a ajouté des harangues, des descriptions, & mesme quelques faits qu'il avoit trouvez autre part.

V.S.Pierre. &c.

En finissant cette histoire] ' nous pouvons remarquer

Jos.ant.l.18.c.7. p.627.f.

avec Joseph, que quoique le grand Herode eust laissé en mourant beaucoup de fils & de petits-fils; cependant dans l'espace de cent ans, sa race se trouva presque entierement éteinte: Dieu ayant voulu montrer par cet exemple, que tous les desseins des hommes les plus puissans sont
vit.p.1026.1027. vains & inutiles, s'ils ne sont fondez sur la pieté. ' Le Roy Agrippa " vivoit certainement encore lors que Joseph Note 41.
Dio,l.66p..752.b. écrivoit la guerre des Juifs, & l'a veu achevée. ' Il estoit souvent à Rome, où Vespasien luy donna les honneurs
Phot.c.33.p.20. de la Preture; ' & on marque qu'il luy augmenta ses Etats.
Jos.vit.p.1026.c. ' Il semble mesme qu'il ne soit mort qu'aprés Vespasien & Tite, [c'est à dire aprés l'an 82.] Mais il est certain qu'il estoit mort lors que Joseph écrivit luy-mesme sa
ant.l.20.c.8.p.699.a.c. vie, ' & apparemment dés l'an 93. auquel il finit ses Antiquitez.

ARTICLE LXXXIV.

Du gouvernement des Juifs sous les Romains: De leurs Patriarches, & de leurs Apostres.

Orig.gr.in Matt.p.359.b.c. ' COMME la ruine de Jerusalem & du Temple, où estoit tout ce que les Juifs avoient d'auguste, emportoit la ruine de tout le culte de leur religion, ç'a esté une preuve claire que Dieu avoit entierement repudié & rejetté la Synagogue pour s'unir avec l'Eglise. [Depuis Archelaüs les Juifs avoient esté sans Roy & sans
Osee,3.v.4. Prince: mais depuis ce temps-ci] ' ils ont esté encore sans sacrifice, sans autel, sans Ephod, & en mesme temps sans idoles, [estant demeurez également éloignez & du veritable culte de Dieu, & du culte des faux dieux.] ' Et un
Aut.qu.115.ap.Aug.B.t.3.p.121.a. auteur du IV. siecle remarque qu'on voyoit, quoique rarement, des payens se faire Juifs, mais qu'on ne voyoit aucun Juif devenir payen.

[Ils ont seulement conservé la Circoncision, le Sabbat, l'agneau Pascal, les azymes, & quelques autres ceremonies, comme le signe que Dieu leur a donné, aussi bien qu'à Caïn, afin qu'on ne les tue & qu'on ne les extermine pas. Ainsi ils sont répandus dans presque toutes les nations de la terre, distinguez par tout des autres, afin que tout le monde soit témoin de leur punition & de leur

endurcissement, & qu'ils soient par tout, comme Esaü, les serviteurs du veritable Israël qui sont les Chrétiens, en portant les livres des Ecritures sans en profiter, afin d'en autoriser la verité contre les payens & contr'eux-mesmes. C'est l'état où ils sont depuis plus de seize siecles, & où ils doivent demeurer jusqu'à ce que dans les derniers temps Dieu leur fasse la grace qu'il nous a faite de revenir à luy, de rechercher leur Seigneur & leur Dieu, & de reconnoistre pour leur unique liberateur celuy qu'ils ont attaché à une croix comme un criminel.

Ils ont neanmoins tasché de conserver entr'eux durant quelque temps une forme d'Etat & de monarchie.] ' Dans le troisiéme siecle ils avoient en leur pays [de Palestine,] un Ethnarque ou chef de leur nation, qui par la tolerance des Empereurs Romains avoit un si grand pouvoir parmi eux, qu'il sembloit en estre le Roy. Ils [avoient des personnes qui] rendoient la justice conformément à la loy, & condannoient quelquefois à mort. Mais cela se faisoit secrettement, & comme en cachette, les Empereurs qui ne l'ignoroient pas, [ne faisant pas semblant de le savoir. Ainsi cela n'est pas contraire] ' à ce que dit Origene, que les Juifs ne pouvoient punir les homicides & les adulteres de la maniere que la loy l'ordonnoit, les Romains s'estant reservé cette autorité.

' Cet Ethnarque des Juifs estoit aussi appellé Patriarche, [a] & c'est le titre qu'on luy donnoit dans le IV[e] & le V[e]. siecle. Il estoit alors si consideré, que les Empereurs l'honoroient du titre d'*Illustre*, comme les premieres personnes de l'Empire. ' Aussi les Juifs pretendoient que ces Patriarches continuoient ce qu'avoit dit Jacob, que le sceptre ne seroit point osté de Juda jusqu'à la venue du Messie. Mais Origene leur montre que les Princes promis par l'Ecriture ne devoient subsister qu'avec le Temple.

' Il paroist qu'on pretendoit les faire passer pour Prestres, & pour Pontifes, quoiqu'ils n'eussent ni l'onction, ni les autres choses qui faisoient les legitimes Pontifes parmi les Juifs. ' S. Chrysostome semble supposer qu'ils n'estoient pas non plus de la race d'Aaron. ' Theodoret soutient mesme qu'ils venoient d'Herode, & non de David, [ni de Juda, ni d'Aaron.] ' Quelques-uns tenoient neanmoins qu'ils venoient [par une autre branche] de

Orig.ad Afr.p. 243.244.
n.p.229.
princ.l.4.c.1.p. 737.f.
a Cod.Th.t.6.p. 212.
Orig.princ.l.4. c.1.p.737.f.
Chrys.in Jud.h. 4.t.1.p.448.a.b.
p.449.450.
Thdrt.dial.1.t. 4.p.22.a.b.
Epiph.30.c.4.p. 128.b.

c.7.p.130.d. Gamaliel dont il est parlé dans les Actes. ' Car cette di-
gnité estoit hereditaire, & ne passoit que du pere au fils.
Cyril.cat.12.p.112.b. ' S. Cyrille de Jerusalem en prouvant la venue du Messie
par l'obeïssance que les Juifs estoient contraints de se ren-
dre aux Romains, sans avoir de prince de la race de Ju-
da, dit qu'il a honte de parler de ceux qu'ils appelloient
Patriarches, de leur mere, & de leur race; & laisse cela
à ceux qui le savent. Il traitte cela " d'une invention τὰ πρόσφατα πλάσματα.
Epiph.n.p.55. nouvelle: ' & les Patriarches n'ont sans doute commencé
que depuis la ruine de Jerusalem, avant laquelle ni Jo-
Cod.Th.16.t.8.l. .?.216.1.2. seph, ni aucun autre n'en a parlé. ' Ils estoient dés le
temps d'Adrien selon le sentiment du sieur Godefroy.

l.22.29.p.239.245. ' Ils subsistoient encore en l'an 415. & estoient entie-
rement éteints en l'an 429,[a] assez long-temps avant que
a Thdrt.dial.1.p.22.b. Theodoret écrivist ses Dialogues.[b] Le dernier peut avoir
b Cod.Th.16.t.8.l.22.p.239.240. esté Gamaliel dont le jeune Theodose se plaint dans sa
loy de l'an 415. & qui estoit assez celebre en ce temps-
Hier.in Isai.c.3.p.18.a. là. ' S. Jerome décrit generalement tous ces Patriarches
comme de jeunes gens ou des enfans effeminez, accoutu-
Epiph.30.c.7.p.131.a.b. mez à vivre dans les delices. ' On peut voir ce que S.
Epiphane dit de l'un d'eux nommé Judas, qui vivoit vers
c.4.p.128.b.c.d. le temps de Constantin, dont neanmoins le pere nommé
Ellel avoit receu le battesme avant que de mourir. Il
Chrys.in Jud.h.4.t.1.p.448.a b. paroist qu'ils demeuroient tous deux à Tiberiade. ' S.
Chrysostome dit que ces Patriarches estoient chargez de
Cod.Th.16.t.8.l.1.p.216.2. toutes sortes de crimes. ' Et on croit que les Empereurs
peuvent bien les avoir abolis pour cela.

1.2. ' Le sieur Godefroy dit qu'il n'y avoit d'abord qu'un
Patriarche, & que depuis il y en eut deux, l'un à Tibe-
riade pour tout l'Empire Romain, l'autre à Babylone. Il
cite pour cela une loy, & un passage de Theodoret [qui
ne disent point qu'il y en ait jamais eu plus d'un en mesme
temps. Il cite aussi quelques Rabbins. [Quoiqu'il en soit,
nous ne parlons que de celuy qui estoit dans l'Empire.]

1. ' Toutes les Synagogues, tant de l'Orient que de l'Oc-
cident, envoyoient tous les ans une certaine quantité d'or
& d'argent à ce Patriarche, selon qu'elles estoient ta-
l.14.p.229. xées. ' C'est pourquoy il est appellé par l'Empereur Ho-
Chrys.in Jud.h.4.p.448.a. noré, le " voleur & le tyran de sa nation;[c] & par S. Chry- depopulator.
c Epiph.30.c.11.p.134.135. sostome un marchand & un * trafiqueur.[d] Cet argent se *καπήλους.
d Hier.in Vigil.c.5.p.125.a.b. levoit sous le titre des decimes & des premices, ' comme
pour

pour estre employé à l'entretien de ceux qui s'appliquoient dans la Judée à l'étude & à la meditation de la loy. 'Il se faisoit sur cela beaucoup de violences, ausquelles Julien l'apostat tascha de remedier. ' Honoré défendit mesme en l'an 399. de rien envoyer à l'avenir au Patriarche, & ordonna que ce qui estoit déja levé pour cela seroit mis dans le thresor imperial. ' Il osta neanmoins cette défense cinq ans aprés : ' ainsi les levées continuerent, & mesme depuis l'abolition des Patriarches. Mais en l'an 429. Theodose le jeune s'en saisit, & ordonna que cet argent seroit à l'avenir levé pour l'Epargne.

Jul.ep.25.p.153. Cod.Th.16.t.8. l.14.p.229. l.17.p.232. l.29.p.245.

' Les Patriarches envoyoient pour faire ces levées ceux qu'ils appelloient Apostres, ' qui estoient comme les Assesseurs & les Conseillers du Patriarche, demeurant d'ordinaire auprés de luy, & la nuit aussi bien que le jour, pour luy donner conseil, & luy apprendre ce qui estoit ordonné par la loy. ' Il est assez souvent parlé de ces Apostres dans les auteurs. [a] On croit qu'ils n'ont commencé de mesme que les Patriarches, qu'aprés la ruine de Jerusalem. ' Car pour ceux qui auparavant estoient choisis par les Juifs des provinces, pour porter au Temple ou les decimes & les premices, ou les offrandes volontaires qu'ils y faisoient, on ne dit point qu'on leur ait donné le nom d'Apostres, quoiqu'on le pust; [& c'estoit une fonction toute differente.]

l.14.p.229. Epiph.30.c.4. p.128.a.b. Cod.Th.t.6.p. 230. a p.230.2|Epiph. n.p.55. Cod.Th.t.6.p. 230.2.

Cet Apostolat (car on l'appelloit ainsi) ' & cette commission d'aller lever l'argent dans une province, s'accordoit comme une recompense & une grace par le Patriarche. ' Elle donnoit le pouvoir de regler tout ce qui regardoit la discipline, & de deposer les ministres inferieurs, c'est à dire, selon S. Epiphane, les Chefs de la Synagogue, " les Prestres, * les Anciens, & les Azanites, qui estoient comme les Diacres & les serviteurs [de la Synagogue. Tous ces ministeres estoient électifs, & ne venoient point de succession & de famille, puisqu'on deposoit ceux qui les tenoient.]

Epiph.30.c.11. p.134.d. p.135.a.b. " ἱερέας. * πρεσβυτέρους.

' On tire de quelques loix, qu'outre le Patriarche chef de tous les Juifs, il y avoit encore d'autres Juifs inferieurs mesme aux Chefs des Synagogues, à qui on donnoit aussi la qualité de Patriarches. [Ce sont apparemment ceux que S. Epiphane appelle " Prestres.]

Cod.Th.t.6.p. 215.216. " ἱερέας.

p.212,&c. On peut encore apprendre des commentaires du sieur Godefroy sur le Code de Theodose plusieurs autres circonstances de l'état où estoient les Juifs dans le quatriéme siecle, & au commencement du cinquiéme. [Mais nous esperons mettre sur le titre de chaque Empereur ce qu'on trouve de son temps qui peut regarder ceux de cette nation, & la maniere dont on les traittoit. Nous ne parlons point ici non plus de la défense qui leur fut faite par Adrien d'entrer à Jerusalem, parce qu'elle appartient à l'histoire du deuxiéme siecle.]



NOTES ET ECLAIRCISSEMENS
SUR LE PREMIER VOLUME
de l'histoire des Empereurs.

SUR L'EMPEREUR AUGUSTE.

Pour la page 45.1.

NOTE I.

Si les Empereurs Chrétiens ont fait fermer le temple de Janus.

Suet.l.2.p.180.2.



'CASAUBON dans ses notes sur Suetone dit que les Empereurs Chrétiens observerent quelque temps la coutume que les payens avoient eue, d'ouvrir le temple de Janus durant la guerre, & de le fermer durant la paix. [Cela auroit besoin de preuves bien fortes, & il n'en allegue qu'une qui est assez foible,] savoir ce que dit Ammien Marcellin auteur payen (*l.* 16. *p.* 69. *b.*) que Constance vint à Rome *concluso Jani templo, stratisque hostibus cunctis &c.* [Cet endroit se lit differemment dans les manuscrits, & toujours d'une maniere inintelligible: de sorte que chacun le corrige comme il peut.]' M. Valois croit qu'il faut lire *quasi* ou *tanquam recluso &c.* [de sorte que, selon luy, Ammien se moque de Constance qui entroit en triomphe à Rome, comme s'il eut abbatu tous ses ennemis, & fermé le temple de Janus. Ainsi cet endroit ne marque point du tout qu'il l'eust fermé, & n'est qu'une expression qui signifie une paix entiere, & qui peut aussi bien estre tirée de l'ancienne pratique des idolatres, que de ce qui se faisoit du temps de Constance.]

Amm. n.p. 116.

NOTE II.

Pour la page 8.§.3.

Des Assesseurs.

'Lipse cite du livre 53. de Dion que les Proconsuls qui gouvernoient les provinces du peuple, avoient trois Assesseurs ou Lieutenans; & que les Propreteurs, c'est à dire les gouverneurs des provinces imperiales, en avoient un. [Il semble en effet que les Propreteurs n'avoient pas moins besoin d'Assesseurs que les Proconsuls. Mais pour ce qui est de Dion,]' il ne parle en cet endroit que des Proconsuls, dont il dit que ceux qui avoient esté Preteurs n'avoient qu'un Assesseur, & que ceux qui avoient esté Consuls en avoient trois.' Dion mesme parlant d'un gouverneur d'Acaïe, marque assez qu'il n'avoit qu'un Assesseur: [& c'estoit certainement un Proconsul.]' On voit la mesme chose de celuy de Crete. [Il peut bien neanmoins y avoir quelque brouillerie dans l'endroit où Dion parle des Assesseurs.]' Car il dit d'abord que les gouverneurs choisissoient leurs Assesseurs:' & aussi-tost aprés, il dit que les Consulaires prenoient οὓς ἂν ϗ ὁ αὐτοκράτωρ δοκιμάσῃ. [Voudroit-il dire seulement, qu'ils estoient obligez d'avoir l'agrément de l'Empereur pour ceux qu'ils avoient choisis eux-mesmes?

Lips. exc M. in 1. Tacit. p. 178.

Dio, l. 53. p. 505 c.

l. 55. p. 567. b.

l. 57 p 611 c.

l. 53. p. 505. c.

p. 508. a.

Pour la page 39.§.13.

NOTE III.

En quel temps Vonone a esté fait Roy des Parthes.

Il est assez difficile de mettre le commencement de Vonone dés la quatriéme année de l'ere commune, comme veut Usserius (*p.610.m.*) ' Car Joseph & Tacite nous assurent qu'il regna peu : [a] & neanmoins il ne fut chassé qu'en l'an 16. de la mesme ere. [b] Lipse a mesme cru que c'estoit Tibere qui l'avoit fait Roy, [sans doute parce que Tacite dit sous Tibere, que c'estoit Cesar, sans s'expliquer davantage.]

(Jos.ant.l.18. c.3.p.620.d| Tac.an.2.c.2. p.39. a Tac.an.2.c. 1.p.39. b an.12.n.29.p. 175.)

' Joseph semble mesme dire que Phraate, qui estoit mort au moins un an ou deux auparavant, estoit mort sous Tibere. ' Mais il est certain qu'Auguste a donné un Roy aux Parthes; & il est certain encore que cela ne se peut pas rapporter, comme quelques-uns le veulent, ' à ce que Dion dit de la guerre de Phraate & de Tiridate. [c] Tacite, comme nous avons remarqué, dit en general que Cesar fit Vonone Roy des Parthes, ' comme un peu aprés, parlant certainement d'Auguste, il dit que Cesar donna Tigrane aux Armeniens pour Roy. [Que si Vonone a esté fait Roy par Tibere, Tacite l'a dû marquer dans les deux années precedentes : où il faut dire que Vonone a esté demandé & chassé par les Parthes en une mesme année ; à quoy il n'y a point d'apparence.

(Jos.p.619.g. — Tac.an.12.c. 11.p.175| Suet. l.2.c.22.p.180. — Dio, l.51.p. 456.b.c. c Tac.an.2.c. 2.p.39. — c.3.p.40.)

Pour Joseph, si l'on pretend qu'il ait gardé exactement l'ordre du temps, il faudra dire que Phraate, Germanicus, & Antiochus Roy de Comagene, sont morts du temps que Pilate estoit gouverneur de Judée, c'est à dire dans la douziéme année de Tibere, ou aprés ; ce qui seroit ridicule. Il faut considerer que Joseph ayant rapporté de suite tous les gouverneurs de Judée depuis Coponius jusqu'à Pilate, il s'arreste en cet endroit pour rapporter quelques evenemens considerables arrivez dans cet espace de temps, qui est de 18. ans ou environ. Que si l'on veut mesme restreindre cela au regne de Tibere, à cause qu'il a parlé auparavant de la mort d'Auguste, on peut dire qu'il y a meslé la mort de Phraate à cause des suites qu'elle a eues, & sur lesquelles il s'étend principalement.]

Pour la page 47.§.16.

NOTE IV.

D'où commencent les années du regne de Tibere.

[Tibere estoit sans doute à Rome] ' lors qu'Auguste luy recommandoit le Senat, comme nous l'apprenons de Dion. C'estoit en l'année que Germanicus estoit Consul avec C. Capito, [& ainsi en l'an 12. de JESUS-CHRIST.] ' Tibere estoit alors revenu de la guerre d'Allemagne, [& on ne trouve point qu'il y soit retourné depuis. Ainsi Dion s'accorde fort bien avec Suetone,] ' qui dit que Tibere ayant esté envoyé en Allemagne l'année d'aprés la défaite de Varus, ' c'est à dire l'an 10. de JESUS-CHRIST, [d] en revint deux ans aprés, *post biennium*. [C'est l'opinion commune :] ' & le P. Pagi dit que c'est une chose tres-certaine. [Il ne revint que sur la fin de l'année selon Patercule.] ' Car ayant esté envoyé en Allemagne aussi-tost aprés son adoption, [& ainsi sur la fin de l'an 4. de JESUS-CHRIST,] Patercule l'y accompagna, & servit sous luy durant 9. ans, *per annos continuos novem*, [& ainsi au moins jusque sur la fin de l'an 12. où commençoit la neuviéme année.]

(Dio, l.56.p. 587.b. — p.586.c,d. — Suet.l.3.c.17. 18.p 350.351. — Pagi, crit.an. 10.11. d Suet.l.3.c. 20.p.353. — Pagi, an.11.§. 10|12.§.2. — Vell.Pat.l.2. c.104.)

' Tibere à son retour de la guerre d'Allemagne entra à Rome en triomphe : ' & peu aprés, dit Suetone, il receut le mesme pouvoir qu'avoit Auguste sur les provinces. ' Patercule dit

(c.121. p.29| Suet.l.3.c.20. p.353. — Suet.l.3.c.21. p.353.354. — Vell.P.c.121. p.28.)

sur toutes les provinces, & sur les armées, & qu'aprés que cela eut esté ordonné, il revint à Rome, & triompha. ' Dans cette contradiction, il semble qu'il vaut mieux suivre Patercule, qui estoit contemporain, & servoit alors sous Tibere. ' Mais la chose n'est pas de consequence, & il ne s'y agit que de quelques mois, puisque Patercule met cette nouvelle élevation de Tibere comme la derniere des choses qui precederent son triomphe, & Suetone comme la premiere de celles qui le suivirent. ' Le P. Pagi la fixe au 28. aoust de l'an 11. fondé pour le jour sur un passage de S. Clement d'Alexandrie, [qui ne prouve rien, comme nous allons montrer,] ' & pour l'année, sur un endroit de Sulpice Severe, où il a pris Herode Antipas pour Tibere.

Noris, de Pis. p.323.f.
Petav. doct.t. l.11.c.7.p.302.a.
Pagi, crit. an. 11.§.9.
§.10.

' S. Clement d'Alexandrie semble nous obliger de la mettre dés le 28. aoust de l'an dixiéme de l'ere commune, ' puisqu'il donne à Tibere 26. ans six mois & 19. jours de régne. [a] Le P. Pagi dans sa dissertation sur les Consuls suit ce sentiment, & l'appuie sur ce que Tibere alla la mesme année dans les Gaules en qualité de Proconsul; ' sur ce que son association preceda son retour des Gaules selon Patercule; ' sur ce que selon Suetone elle suivit d'assez prés la dedicace du temple de la Concorde, ' faite, comme on le tire de Dion & d'Ovide, le 16. janvier de l'an 10.

diss. p.19.20.
Clem. str. p.339.c.
a Pagi, p.19-24.
Vell. Pat. l.2. c.121. p.28.
Suet. l.3. c.20. 21. p.353.
Dio, l.56. p.586. b | Pagi, p.20.

[Je ne voy pas comment accorder Dion avec Suetone pour ce dernier point. Mais je ne voy pas aussi qu'on puisse tirer un grand avantage de ce que Suetone joint l'association de Tibere avec la dedicace du temple de la Concorde, estant certain qu'il met l'une & l'autre aprés que Tibere fut revenu des Gaules.] ' Il met mesme entre deux la dedicace du temple de Castor & Pollux, [qui peut s'estre faite en l'an 12. & l'avoir engagé à y mettre aussi celle du temple de la Concorde. Patercule ne nous oblige point, comme nous avons dit, à mettre l'association de Tibere avant l'an 12. [Tibere peut avoir esté dans les Gaules en qualité de Proconsul, sans que cela fasse rien pour son association à Auguste, qui l'établissoit Proconsul non dans les seules Gaules, mais dans toutes les provinces, s'il en faut croire le P. Pagi.

Suet. l.3. c.20. p.353.

Ainsi il ne reste que S. Clement d'Alexandrie, où le nombre de 26. ans est mis apparemment par erreur.] ' Car il veut conter les années depuis Jule Cesar jusqu'à Commode, à quoy le temps que Tibere pouvoit avoir regné sous Auguste ne luy servoit de rien: & c'est ce qui nous a obligé de dire qu'on ne peut point du tout tirer de cet endroit en quel jour Tibere a esté associé à Auguste dans l'administration des provinces & des armées. Il faut donc lire dans S. Clement, non pas 26. ans, 6. mois & 19. jours, mais 22. ans, 6. mois, & 29. jours, qui commençant à la mort d'Auguste, c'est à dire au 19. aoust de l'an 14. finiront au 16. mars de l'an 37. auquel effectivement Tibere est mort selon Tacite & Suetone. Il y a faute aussi dans la somme totale] ' qu'il fait monter à 236. ans & 6. mois, au lieu que selon son conte elle ne doit estre que de 234. ans, & quatre mois.

Clem. str. 1. p.339.d.
p.339.d.

' Le P. Pagi a depuis abandonné S. Clement pour l'année, & il ne met plus l'association de Tibere qu'en l'an 11. voyant bien qu'on ne peut pas la mettre plustost selon Patercule. Mais selon cet auteur, on peut aussi la mettre en l'an 12. Et puisqu'on ne la peut pas mettre plustost selon Suetone, [nous avons crû nous devoir arrester à cette année.] C'est le sentiment du P. Petau (*doct. tem. l.11. c.7. p.302. c.*) du P. Noris (*de Pis. p.323. f.*) & d'Usserius (*p. 612.*)

Pagi, crit. an. 11.§.9.10.

§.10. ' Le P. Pagi continue à soutenir dans son dernier ouvrage ce qu'il avoit avancé dans le premier, qu'on a pû conter les années de Tibere du temps qu'Auguste l'associa à la puissance Proconsulaire ; & que S. Luc les conte ainsi lors qu'il dit que S. Jean commença à prescher en la quinziéme année de ce prince. [Son sentiment est favorable pour ceux qui mettent la naissance de JESUS-CHRIST dés l'an 749. de Rome, comme nous faisons avec beaucoup d'autres, ou dés l'an 748. comme il fait luy-mesme : & il avoit esté embrassé dés auparavant par Bucherius (*de Belg. l.3.c.3.p.103.&c.*) par Usserius, par Bollandus (*apr.t.1.*) & par plusieurs autres nouveaux.

Cependant il est difficile de croire que S. Luc ait conté les années de Tibere d'une maniere dont on ne voit point d'exemple ailleurs. Car on peut voir dans la chronologie de la Bible de Vitré en *1662.* (*c. 28.*) qu'on ne trouve point que les auteurs les ayent jamais contées que depuis la mort d'Auguste. C'est ce que montre aussi le
§.4. P. Noris (*decen.c.2.p.81-83.*) ' Le P. Pagi dit au contraire que les Peres les ont contées comme luy lors qu'ils ont parlé du battesme de JESUS-CHRIST. [Je voudrois qu'il en eust cité quel-
an.12.§.7. qu'un.] ' Il avoue au moins que S. Pros-
an 5.§.10. per est contre luy. ' Il cite pour luy en un autre endroit S. Clement d'Alexandrie, [auquel nous venons de répondre,] & S. Sulpice Severe (*hist.l.2.p.144.*) qui joint le Consulat des deux Gemines avec la 18e année du prince; & le P. Pagi suppose que ce prince est Tibere, [au lieu que c'est Herode Antipas. Quand il se trouveroit qu'on a conté les années de Tite, & de Trajan du temps qu'ils ont esté associez à l'Empire sous le titre de Cesar, ce que nous n'examinons pas ici, cela prouveroit au plus qu'on l'a pû faire aussi de
§.3. Tibere,] ' dont on veut que l'association ait esté semblable à la leur: [mais nous cherchons quelqu'un qui l'ait fait.

S'il ne s'agissoit que de savoir si on l'a pu faire, nous ne le contesterions peut-estre pas : & cependant la chose pourroit recevoir de la difficulté.]
' Bucherius mesme reconnoist que l'as- Buch.de Belg. l.3.c.3.§.1.7. p.104.105.
sociation de Tibere à Auguste n'estoit point pour Rome ; mais seulement pour les armées & pour les provinces : ' & quoique Patercule dise pour Vell.Pat. l.2. c.121.
toutes les provinces, [il y a neanmoins toute sorte d'apparence que cela se doit reduire aux provinces qu'Auguste s'estoit reservées, sans s'étendre à celles du peuple, sur lesquelles il exerçoit peu de jurisdiction. Et en ce cas le pouvoir qu'il receut en l'an 12. ne se doit pas confondre avec la puissance Proconsulaire, comme a fait le P. Pagi. Tibere n'avoit point encore le titre d'Auguste, ni celuy de grand Pontife. S'il avoit celuy d'Empereur] ' il l'a- Dio, l.55. p. 552.b.
voit dés l'an 24. d'Auguste : [& ce titre n'avoit pas empesché qu'il n'eust esté consideré depuis comme un simple particulier. Il avoit aussi la puissance du Tribunat dés le temps de son adoption en l'an 4. de JESUS-CHRIST.]
' De sorte que ce qui luy fut accordé en Petav. doc.t. l.11. c.7.p.303. 304.
l'an 12. de JESUS-CHRIST ne fit point une augmentation si considerable à son pouvoir, qu'on ait lieu de croire qu'on ait deslors conté les années de son Empire, ni à Rome, [ce que Bucherius reconnoist,] ni dans les provinces.
' Nous voyons en effet que la mort Tac. an.l.1.c. 16.p.13.
d'Auguste fut regardée comme un changement de Prince, mesme à l'égard des legions qui estoient dans la Pannonie, [d'où Tibere ne faisoit que de sortir ;] qu'elles apprirent en mesme temps la fin d'Auguste, & le commencement de Tibere ; ' qu'on c.6.p.5.
sceut par la mesme nouvelle que le premier estoit mort, & que l'autre gouvernoit. ' Ce ne fut aussi qu'aprés la c.34.p.2[illegible]
mort d'Auguste que Germanicus fit

prester le serment au nom de Tibere dans les Gaules,[qui estoit neanmoins une des provinces de l'Empereur.]

an.6.c.11.p.137. ' On objecte que Pison, qui mourut l'an 32. de Jesus-Christ, aprés avoir n.42. esté 20. ans Prefet de Rome, ' avoit receu cette dignité de Tibere, *déja Prince*, selon les termes de Pline & de Suetone. [Si l'on veut que le terme de Prince convienne à Tibere avant la mort d'Auguste, il est aisé qu'il ait donné la Prefecture à Pison en la luy obtenant d'Auguste. Et il faut bien que Bucherius l'explique en ce sens, puisqu'il reconnoist que l'autorité donnée à Tibere du vivant d'Auguste, n'estoit que pour les provinces, & non point pour Rome. Mais est difficile de croire que le mot de Prince en cet endroit marque autre chose que la puissance absolue que Tibere eut aprés la mort d'Auguste.] *Apud ipsum jam principem*, dit Pline (*l.14.c.22.p.355.c.d.*) *postea princeps*, n.42. dit Suetone (*l. 3. c. 42. p. 377.*) ' Au moins Lipse dans sa note sur cet endroit de Tacite, & le P. Noris (*de Pis.p.324.*) n'y ont point veu d'autre sens; & ne pouvant trouver 20. années entre la mort d'Auguste & celle de Pison, ils ont cru qu'il y avoit faute dans le nombre de 20. Ils confirment leur pensée par une remarque considerable, qui est que selon le Suet.l.3.c.42.p.377. passage de Suetone, ' Pison fut fait Prefet de Rome à peu prés en mesme temps que Pomponius Flaccus fut Tac.an.11.n.42.p.138. fait gouverneur de Syrie. ' Or Flaccus qui estoit gouverneur de Mesie l'an de Rome 772. (de Jesus-Christ 20.) ne peut avoir eu la Syrie où il mourut, que l'année suivante. Il fut mesme Consul en l'an 19. Ainsi, dit le P. Noris aprés Lipse, il y a toute apparence que dans Tacite au lieu de XX. il faut X. & que Pison ne fut fait Prefet de Rome qu'en l'an [22. ou] 23. de Jesus-Christ, [huit ans aprés la mort d'Auguste.]

' Le P. Pagi répond que la correction de Lipse n'est autorisée d'aucun Pagi,crit.an.11.§.3. manuscrit, [ce qui n'est rien;] ' & §.4.12. que Tibere peut avoir fait Pison Prefet de Rome, non par son autorité, (car il avoue que cela ne luy appartenoit pas,) mais par sa recommandation auprés d'Auguste. [Il ne se souvient pas que] ' Suetone dit que Suet.l.3.c.42.d.377. Tibere luy en donna le brevet, dont il rapporte les termes. ' Pour se tirer Pagi,§.5. aussi de Pomponius Flaccus, il remarque que Tibere donnoit souvent des gouvernemens sans permettre de les exercer. [Mais je ne sçay si l'on peut croire qu'il en ait usé de la sorte envers un homme qui estoit si fort à son goust, & qu'il employoit cependant dans d'autres charges encore plus honorables, & qui n'estoient pas moins importantes. Je douterois fort aussi que Tibere ait entrepris du vivant d'Auguste de donner des gouvernemens tels que celuy de Syrie. Il estoit associé à Auguste; mais c'estoit toujours Auguste qui estoit le maistre.]

' Nous ne nous arrestons point à §.6. ce que dit le P. Pagi pour montrer que Tibere estoit veritablement Prince & collegue d'Auguste. [Ce sont des termes équivoques, qui ont leur étendue. Ainsi quoique nous croyions que Tibere n'a esté pleinement prince qu'aprés la mort d'Auguste, nous croyons aussi qu'on luy peut donner ce titre en un sens tres-veritable depuis qu'il a eu l'administration des provinces en l'an 12; & mesme dés l'an 4. de Jesus-Christ lors qu'il fut adopté par Auguste. Nous donnerons aussi sans peine le mesme titre au grand Agrippa, à ses deux fils Caius & Lucius, & à Germanicus depuis qu'il eut receu le nom de Cesar.] ' Ainsi si Denys le §.6. geographe est celuy dont parle Pline, [ce qui n'est pas fort certain (*v. Tibere* § 36.) il nous sera aisé de trou-

ver] *les Rois* ἄνακτες qui estoient de son temps à Rome : [quoiqu'aprés tout il ne soit point necessaire d'y en trouver plusieurs en mesme temps , comme nous disons sans difficulté que Paris est le siege de nos Rois , sans que depuis bien des siecles nous ayons jamais eu deux Rois ensemble.

NOTES SUR TIBERE.

Pour la page 80.§.11.

NOTE I.

En quel temps les Juifs furent chassez de Rome.

Jos.ant.l.18. c.4.5.p.622. 623.

'JOSEPH rapporte les histoires de Pauline & de Fulvie, qui firent chasser de Rome les Egyptiens & les Juifs, au temps que Pilate estoit gouverneur de Judée , [ce qui seroit au plustost en l'an 26. de JESUS-CHRIST. Mais neanmoins Usserius , & Lipse ne font point de difficulté de le rapporter à l'an 19.] ' auquel Tacite dit que les Juifs furent chassez de Rome. Et assurément la circonstance de ces quatre mille Juifs enrolez pour la Sardaigne , rapportée par tous les deux, [fait bien voir qu'ils rapportent une mesme histoire.]

Tac.an.2.c. 85.p.67.68.

Pour la page 103.§.21.

NOTE II.

Sur les Consuls de l'an 30.

Les Consuls de l'an 30. de JESUS-CHRIST sont nommez M. Vinicius & L. Cassius dans Cassiodore, Vennicius & Longinus dans la chronique d'Alexandrie (*p.* 510,) Vinicius & Longinus Cassius dans Idace , Vinicius & Longinus dans S. Prosper , L. Cassius Longinus & M. Vinicius dans une inscription de Gruter (*p.*1087.) ' Onuphre a mis neanmoins M. Vinicius Quartinus & C. Cassius Longinus, parce qu'on lit dans Pomponius *de regulis juris* que C. Cassius Longinus a esté Consul sous Tibere avec Quartinus. Mais cela ne fait rien contre l'inscription , où on lit que la mesme année C. Cassius Longinus fut subrogé avec L. Nævius Surdinus : & il est aisé que dans Pomponius on ait mis Quartinus pour Surdinus. Au moins on ne trouve nulle part qu'aucun Vinicius ait eu ni le surnom de Quartinus, ni aucun autre, quoique le nom de Vinicius se trouve assez souvent dans l'histoire , [ou on lit quelquefois Vinucius , par erreur sans doute.] La faute d'Onuphre s'est répandue dans presque tous ceux qui ont fait aprés luy des listes de Consuls. On la trouve aussi dans les index mis à la teste du 5. livre de Tacite (*p.*127.) & du 58. de Dion (*p.* 620.) [ce qui marque assez que ces index n'ont point esté faits par ces historiens , mais par ceux qui ont travaillé sur leurs ouvrages dans les derniers temps.] ' Celuy de Dion est attribué à Leunclavius copiste d'Onuphre. p.8.12.

Noris , ep. Conf.p.12.

'Tibere maria l'an 33. deux filles de Germanicus à L. Cassius & à M. Vinicius, qui sont appellez *juvenes* : [& il est à presumer qu'il ne donnoit ces princesses encore fort jeunes, qu'à des personnes à peu prés de leur age. Ainsi il y a quelque sujet de croire que c'estoient les fils des Consuls de cette année, plutost que ces Consuls mesmes.] ' Mais on assure que Vinicius Consul en l'an 30. estoit fils & petit-fils de Consuls : ' & le gendre de Germanicus n'avoit que cela de noblesse. ' Ainsi il faut que ce soit le mesme, comme le croit le P. Noris. Tac.an.6.c. 15.p.138.139. n.50. c.15. Noris , ep. Conf.p.12.

NOTE

Pour la page 110. § 23.

NOTE III.

Consulat de L. Pomponius Secundus.

Pagi, an 31. § 2. ' L'inscription qui nous apprend que Fulcinius Trio fut fait Consul le 1. juillet de l'an 31. de JESUS-CHRIST, ne marque point son collegue. [Mais il y a quelque lieu de croire que ce fut Dio, l. 59. p. 644. a. Pomponius Secundus ;] ' puisqu'il semble, selon Dion, qu'il fut mis en Tac. an. 5. c. 8. p. 127. prison au sortir de son Consulat, ' & que selon Tacite il ne fut arresté qu'en l'an 31. comme complice de Sejan. Ainsi Onuphre (*fas. p. 27.*) & Goltzius (*p. 237.*) ont tort de mettre son Consulat dans leurs fastes dés l'an 29. & je ne voy point en effet surquoy ils se fondent. Que si son nom ne se trouve point dans l'inscription de l'an 31. on l'a sans doute omis à dessein, ou effacé comme celuy de Sejan à cause de sa disgrace. Il aura Pagi, an. 31. § 2. donc precedé] ' P. Memmius Regulus qui fut subrogé le 1. d'octobre, Tac. an. 5. c. 11. p. 130 | Dio, l. 58. p. 626. e. ' & qui fut Consul jusqu'à la fin de l'année avec [Fulcinius] Trio. ' Pom- a Dio, l. 59. p. 644. a. ponius est appellé Quintus dans le texte de Dion : & Lucius à la marge. [Mais il faut luy donner le prenom Tac. an. 6. c. 18. p. 140. de Lucius,] ' puisqu'il avoit un frere nommé Q. Pomponius.

Pour la page 118. § 26.

NOTE IV.

Sur les Consuls de l'an 32.

Tac. an. 6. c. 1. p. 131. ' Tacite & Dion (*l. 58. p. 631. e.*) marquent pour Consuls en l'an 32. Cn. Domitius & Camillus Scribo- Dio, l. 58. p. 633. e. nianus. ' Ce Domitius fut Consul toute l'année, parce qu'il avoit épousé Suet. l. 6. c. 1. 5. p. 572. 576. Agrippine. ' Ainsi c'est le pere de Neron, qui estoit de la branche des Aënobarbes. ' Et en effet Suetone dit v. Othon. c. 2. p. 688. que l'Empereur Othon naquit *Camillo Arruntio, Domitio Aënobarbo Coss.* Gruter. p. 1087. Idace l'appelle aussi Aënobarbe. ' Et une inscription marque Cn. Domitius Ahenobarbus Consul l'année d'aprés le 5. Consulat de Tibere.

[Son collegue n'est point nommé dans cette inscription,] ' & il est effa- p. 1173. e. cé dans une autre faite à Terni cette année là mesme. [Cela donne tout sujet de croire que c'est ce] ' Furius Dio, l. 60. p. 675. c | Suet. l. 5. c. 13. p. 520. Camillus Scribonianus, qui se revolta contre Claude en l'an 42, [à cause se dequoy il y a apparence que son nom fut rayé des fastes.] ' Onuphre Onuph. in fast. p. 191. c. cite mesme l'inscription de Terni en ces termes, *ad Cn. Domitium Ahenobarbum, & M. Furium Camillum Scribonianum Cos.* [& nous croirions volontiers que de deux inscriptions semblables on auroit negligé d'effacer dans l'une le nom de ce rebelle. Mais le P. Noris qui se declare par tout pour Onuphre son compatriote,] ' l'aban- Noris, ep. cons. p. 15. donne en ce point, & l'accuse mesme de mauvaise foy : *præter fidem.*

[Les noms de Furius peuvent faire juger qu'il estoit par sa naissance de la famille des Scribones, & adopté dans celle des Camilles. Je ne sçay s'il n'auroit point aussi apparenu par quelqu'autre titre à celle des Arrunces, ou si c'est qu'on auroit corrompu le nom de Furius en celuy d'Arruntius, qui en est neanmoins bien éloigné. Car nous avons veu que] ' Suetone l'ap- Suet. v. Oth. c. 2. p. 688. pelle Camillus Arruntius : & l'anonyme de Cuspinien (*p. 305. b.*) aussi bien qu'Idace donnent Arruntius pour collegue à Aënobarbus.

' Onuphre s'est embarrassé de ce que Onuph. in fast. p. 191. c. dit Suetone (*v. Vit. c. 2. p. 705.*) que A. Vitellius fut Consul avec Domitius pere de Neron, & en fait sur cela le Consul ordinaire de cette année. ' Il est assez visible par Dion princi- Noris, ep. cons. p. 14. palement (*p. 631. 632.*) que cela ne se peut pas soutenir : ' & l'inscription qui Gruter, p. 1087. nous a fait connoistre divers Consuls subrogez de l'année 31. nous apprend encore qu'en celle-ci A. Vitellius le fut depuis le 1. de juillet : [& c'estoit

avec Domitius, qui fut Consul toute l'année.] Noris, p. 19. ' Pour le surnom de Nepos que quelques modernes donnent à Vitellius, Noris soutient que ce n'est qu'une béveue de ceux qui n'ont pas pris garde que ce mot est mis dans les fastes pour marquer qu'il estoit petit-fils de Q. Vitellius, *Q. nepos.* Et on a fait la mesme faute à l'égard de plusieurs autres.

Pour la page 124. § 28.

NOTE V.

Sur Asinius Saloninus.

Tac. an. 3. n. 174. p. 95. ' Lipse pretend qu'Asinius Gallus mort de faim sous Tibere, est ce Saloninus fils d'Asinius Pollio qui sur la naissance duquel Virgile fit cette celebre eglogue, *Sicelides Musæ &c.* p. 95. ' Mais il reconnoist que jamais Asinius Gallus n'est appellé Saloninus par les historiens, & il ne pretend que c'est celuy de Virgile, que sur l'autorité de Servius, qui luy est tout à fait contraire. Car ce commentateur dit que ce petit Saloninus mourut fort peu aprés sa naissance: *nam ipsum puerum inter ipsa primordia periisse manifestum est.*

Pour la page 126. § 29.

NOTE VI.

Sur les Consuls executez en l'an 34.

[Nous ne saurions douter que L. Vitellius Consul ordinaire en l'an 34. ne soit ce] Suet. v. Vit. c. 2. p 706 | Tac. an. 6. c. 32. p. 144. ' L. Vitellius qui au sortir de son Consulat, *ex Consulatu*, dit Suetone, & en l'an 35. eut le gouvernement de Syrie &c. & dont le fils regna dans la suite. Dio, l. 58. p. 636. c. ' Cependant Dion dit que les Consuls [de l'an 34.] L. Vitellius & Fabius Priscus (ou plutost Persicus) aprés avoir fait une feste pour la 20. année de Tibere, furent aussi-tost mis en justice, & punis. [Mais il y a bien de l'apparence que Dion ne s'est pas assez expliqué, & a confondu les Consuls ordinaires avec ceux qui leur avoient esté subrogez. Car outre qu'il n'y a nulle apparence à distinguer ce Vitellius de celuy qui fut gouverneur de Syrie, la solennité de la 20. année de Tibere ne se devoit faire qu'au 19. d'aoust auquel elle finissoit; & je pense qu'il est sans exemple en ce temps-là, que les deux Consuls ordinaires ayent esté continuez jusqu'au 19. d'aoust. Cette faute peut justifier ce que soutient Bucherius,] Buch. de Bel. l. 1. c. 18. § 1. p. 44. ' que ce que nous avons de Dion depuis le 54. livre, ne sont que des fragmens ou des abregez, & non son histoire entiere: [& cela paroist par bien d'autres endroits.]

Pour la page 128 § 29.

NOTE VII.

Sur les Consuls de l'an 35.

Le Consul Servilius est marqué sous le nom de Nonien par Idace, par S. Prosper, par la chronique d'Alexandrie, & par Cassiodore: & Cestius sous celuy de Gallus dans les mesmes fastes. L'anonyme de Cuspinien (*p.* 310.) donne pour collegue à Nonien un Camerinus: Goltz. p. 238. ' & Goltzius en fait un surnom de Gallus. Onuphre n'en parle point. Noris, ep. cons. p. 25. ' Le P. Noris rejette ce nom comme un songe de Calvisius, [sans songer qu'il vient de l'anonyme, & qu'ainsi il pourroit bien estre veritable.] Il rejette aussi celuy de Rufus, qu'Onuphre (*p.* 197. *d.*) donne à Nonien sur un endroit de Pline (*l.* 7. *c.* 5. *p.* 145. *c.*) qui parle de Suillius, & nom de Servilius.

Pour la page 130. § 31.

NOTE VIII.

De quelques endroits de Joseph sur la guerre d'Armenie.

Jos. ant. l. 18. c. 6. p. 625. a. ' Joseph dit que Tibere envoya de grandes sommes d'argent au Roy des Iberiens, & à celuy des Alains, pour les porter à faire la guerre aux Parthes. [Cependant je ne voy pas qu'on parlast beaucoup des Alains en ce

temps-là, ni qu'on les place si prés de l'Iberie. Il est certain au conraire que les Albaniens estoient tout auprés de l'Iberie,] ' & Tacite dit qu'ils servirent les Romains dans cette guerre.

Tac an.6.c. 33.p.145.

Que s'il dit que ce fut à la sollicitation de Pharasmane Roy d'Iberie, [cela n'est point contraire à Joseph, puisque Pharasmane peut l'avoir fait par l'ordre & avec l'argent des Romains. Il se peut bien faire neanmoins que les Alains soient] ' ces Sarmates qui vinrent pour les Romains selon Tacite; [& qu'ainsi les Alains & les Albaniens aient combattu pour eux en mesme temps.]

p.145.

Jos.ant.l.18. c.6.p.625.a

' Je n'entens point ce que Joseph ajoute, οἱ δὲ αὐτοὶ μὲν αὐτεῖχον· Ἀλάνους δὲ &c. Le latin porte que les Iberiens ne firent point la guerre, & donnerent seulement passage aux Alains. [Ce sens est absolument faux selon Tacite; & je ne le trouve pas dans le grec, puisque ἀντέχειν ne signifie pas demeurer en repos.

Je ne sçay aussi si Joseph veut dire au mesme endroit, que Tibere ordonnoit à Vitellius de traiter avec Artabane, en mesme temps qu'il soulevoit les Iberiens contre ce Roy, & qu'il envoyoit Tiridate pour le depouiller de sa couronne; ou s'il veut dire que Tibere voulut faire la paix avec luy, parce que tous les efforts qu'il avoit faits pour le perdre avoient esté inutiles. Le premier sens est tout à fait dans les paroles de Joseph: mais il est si peu probable que nous n'avons osé le mettre dans l'histoire.]

Pour la page 131.§ 31.

NOTE IX.

Sur les Consuls de l'an 36.

Gruter, p. 447.9.

' S. Papinius Consul [en l'an 36.] avoit encore le nom d'Allenius, comme on l'apprend par une inscription. [Mais parce que ce nom est extraordinaire,] ' il a esté changé en Gallien dans S. Prosper & Cassiodore suivis par Onuphre, en Lelien dans la chronique d'Alexandrie, & en Emilien dans Idace.

Noris, ep. cons.p.24.25.

' Onuphre & Goltzius dans fastes disent que Petronius fut subrogé le 1. de juillet; & Onuphre le cite de Tacite, ' où nous trouvons que Petronius fut commis par les Consuls pour une affaire. [Ainsi il est certain qu'il n'estoit pas Consul.]

Onuph. in fast p.197.e| Goltz.p 238.

Tac.an 6.c. 45.p.149.

Pour la page 31.§ 31.

NOTE X.

Sur la guerre des Parthes.

' Tacite met sous les Consuls de l'an 35. tout ce qui regarde l'histoire des Parthes sous Tibere jusques au retour de Vitellius en Syrie. Mais il avertit en mesme temps qu'il joint ce qui s'est fait en deux campagnes. ' Et comme il marque expressément que les deputez des Parthes vinrent en 35. demander Phraate, [il faut que sa narration comprenne au moins une partie de ce qui se fit en 36.] ' Car elle ne comprend pas tout. [Nous commençons l'an 36. par la fuite d'Artabane, parce qu'elle fut l'effet de diverses intelligences qui avoient besoin de temps, & que l'an 35. est assez rempli par ce qui precede.]

Tac.an.6.c. 38 p.147.

c.31.p.144.

c.41.p.148.

Pour la page 134.§ 32.

NOTE XI.

De Tigrane Juif apostat, Roy d'Armenie.

[L'histoire ne marque point quand Tigrane petit-fils d'Herode, avoit esté Roy d'Armenie.] ' Il y eut un Tigrane que Tibere fut mettre en possession de cet Etat par ordre d'Auguste. ' Mais il estoit fils d'Artavasde & petit-fils de Tigrane Rois d'Armenie, & ainsi entierement different de celuy dont nous parlons.] ' Ce Tigrane & ses enfans ayant peu duré, & Artavasde, à qui Auguste donna depuis l'Armenie, ayant esté tué, ' il

Tac.an.2.c. 3 p 40|Suet. l 3.c 9 p.336| Dio,l.54 p. 526.d.e|Jos.l. 15.c 5.p.519.b. a Jos.p.519.b.

Tac.an.2 c. 3.p.40.

Uss.p.606. 608.

y eut encore un Tigrane qui s'empara de l'Armenie par le secours des Parthes, comme on le tire de quelques extraits de Dion. [Car les autres historiens n'en parlent point.] Ce fut, comme on croit, deux ans avant l'ere commune. [Il fut apparemment depossedé par Caius Cæsar,] ' qui donna l'Armenie à Ariobarzane, en l'an 3. de l'ere commune selon Usserius (*p. 609.*) Nous ne trouvons plus d'autre Tigrane Roy d'Armenie : & neanmoins nous ne voyons point d'apparence à dire que ce dernier soit celuy dont nous parlons ; estant difficile de croire qu'un petit-fils d'Herode & d'Archelaüs, tous deux amis ou plutost sujets des Romains, & dont l'un vivoit encore, ait entrepris de se rendre maistre de l'Armenie par le secours des Parthes contre les Romains. Ainsi il vaut mieux dire que l'Armenie dont ce Tigrane estoit Roy, est la petite Armenie,] ' qu'Auguste avoit donnée [20. ans avant Jesus-Christ] à un Archelaüs, [qui peut aisément estre le Roy de Cappadoce ayeul de Tigrane.]

Tac.an.2.c. 3.p.40.

Dio,l.54.p. 526.d.

Pour la page 139.§ 34.

NOTE XII.

Histoire peu assurée sur Caius & le jeune Tibere.

Jos.l.18.c. 8.p.634 636.

' Joseph dit que Tibere voulant juger par quelque pronostique, de ce qui arriveroit aprés luy, dit à Evode l'un de ses affranchis, qu'il vouloit voir Caius & le jeune Tibere le lendemain au matin, dans la pensée que celuy qui entreroit le premier seroit son successeur ; & qu'il envoya en mesme temps dire au gouverneur de Tibere de le luy amener de grand matin. Dés que le jour fut venu, il dit à Evode de faire entrer celuy des Princes qui arriveroit le premier. Le jeune Tibere s'amusoit à déjeuner, & Caius attendoit déja à la porte. De sorte qu'Evode l'ayant fait entrer, l'Empereur qui le vit, se mit à pleurer, jugeant bien que son petit-fils estoit destiné à perdre l'Empire & la vie en mesme temps. Il retint ses larmes pour dire à Caius, que quoique son petit-fils luy fust plus proche que luy, c'estoit luy neanmoins à qui il vouloit laisser l'Empire ; mais qu'il le conjuroit d'aimer, & de proteger toujours son cousin, quand ce ne seroit que parce qu'un prince sans parens est aussi sans sureté. Caius luy promit tout ce qu'il voulut : & Tibere mourut peu de jours aprés l'avoir declaré son successeur. [Tout ce recit sent un peu la fable ; & ne convient pas à Dion dit, que Tibere crut toujours réchapper de sa maladie. Que si Joseph a entendu que Tibere avoit declaré publiquement Caius son successeur, cela est encore absolument contraire à Tacite.]

Pour la page 141.§ 35.

NOTE XIII.

Sur le jour de la mort de Tibere.

Tac.an.6.c. 50.p.150|Sue. l.3.c.73 p. 414|l.4.c.59. p.498.

' Nous lisons dans Tacite, & en deux endroits de Suetone, que Tibere mourut le 16. de mars. [Cependant Dion a certainement mis sa mort le 26.] ' puisqu'il dit qu'il a regné 22. ans, 7. mois, & 7. jours [à conter depuis le 19. aoust de l'an 14. de l'ere commune, auquel Auguste mourut,] ' & que Caius né le 31. aoust [de l'an 12. de Jesus-Christ] avoit alors 25. ans, moins quatre mois & cinq jours. [Il conte sur le mesme pied le regne de Caius tué le 24. janvier de l'an 41.] ' luy donnant trois ans, neuf mois, & 28. jours. Zonare (*p. 176. a.*) marque le regne de Tibere comme Dion, & met neanmoins sa mort le 20. de mars. [Ce peut estre une faute de copiste. Il suit aussi Dion sur la mort de Caius. Tertullien (*in Jud. c. 8. p. 215. c.*) donne à Tibere 22. ans, 7.

Dio,l.58.p. 639.b.

l.59.p.644.a. e.

p.663.c.

mois, & 20. jours; [ce qui meneroit au 8. d'avril.] Usserius (*p.648.*) suit Dion, & remarque les fautes de Joseph [ou de ses copistes] qui s'éloignent un peu de cette epoque. ' Le P. Pagi aime mieux s'arrester à Tacite & à Suetone, [qui sont deux contre un, & plus anciens.] ' Ils sont appuyez par le temps que S. Clement d'Alexandrie & Eutrope donnent au regne de Caius.

Pagi,an.37. §2.

Clem.strom. 1.p.339.c.

Pour la page 144.§32.

NOTE XIV.

Sur Denys le geographe.

Spart.n S. p. 238 1.c.d.

' Saumaise dans ses notes sur l'histoire Auguste faites en 1620. se moque d'Eustathe qui met Denys le geographe du temps d'Auguste, abandonne Scaliger qui veut qu'il ait écrit sous Severe, & le place sous M. Aurele peu aprés la victoire que L. Verus remporta sur les Parthes [en 165.] Il promet d'établir cette opinion par beaucoup de raisons tres-fortes, dans l'ouvrage qu'il avoit dessein de faire sur cet auteur, en le donnant de nouveau au public, & en conferant les deux anciennes traductions qu'en ont faites Aviene & Priscien. Voila ce qu'il promettoit en 1620. ' Mais dans ses commentaires sur Solin publiez en 1629. il dit en un mot que ce Denys vivoit sous Severe, sans rien dire des raisons qu'il avoit pretendu avoir de soutenir le contraire. ' Il en parle encore en un autre endroit, où il se contente de montrer qu'il ne peut avoir vécu sous Auguste, puisqu'il parle de l'entiere extinction des Nasamons, qui n'arriva que du temps de Domitien. [Je ne sçay si le P. Noris & le P. Pagi ont fait reflexion à cette difficulté] ' lors qu'ils ont embrassé le sentiment de ceux qui le mettent sous Auguste. Noris croit que les Princes Romains dont cet auteur fait mention (ἄνακτες) sont les deux Cesars Caius & Lucius; Pagi veut que ce soient Auguste & Tibere. [Mais ce ne sera jamais cet endroit qui decidera en quel temps il a vécu.]

Salm. in Solin.p.628.1.b.

p.411.4 2| Eus.chr. n.p. 203.1.

Noris,de Pis. p.193| Pagi, an.11.§6.7.

NOTES SUR CAIUS.

Pour la page 146.§1.

NOTE I.

Sur le nom de Caligula.

Tac.an.1.n. 172.

' LIPSE semble vouloir que Caius ait eu le surnom de Caligula, non tant parce qu'on luy faisoit porter estant enfant la chaussure des simples soldats, appellée *caliga*, que parce que le mot de *caliga* marquoit alors l'état des simples soldats à cause de leur chaussure; & qu'ainsi il fut appellé *Caligula*, comme qui diroit *le petit soldat*, parce qu'il estoit toujours parmi les soldats. [Nous avons suivi les termes de Tacite & de Dion;] ' & estant certain d'ailleurs par Tacite & par Suetone, qu'on habilloit Caius en soldat, [on ne peut douter raisonnablement qu'il ne portast aussi des *caliges*, s'il est permis d'user de ce terme,] comme Tacite le dit expressément.

c.41.p.22|Dio l.605.c.

On peut juger par l'auteur de la version latine des Actes, qui donne cette chaussure à S. Pierre (*c.12.v.8.*) que d'autres que les soldats s'en servoient. Le texte grec a σανδάλια.

Pour la page 148.§2.

NOTE II.

Sur le mariage de Caius.

[Dans ce que nous disons ici de

Caius, nous suivons autant que nous pouvons la chronologie de Tacite, comme celle qui passe pour la plus assurée.] ' Car Dion ne met le mariage de Caius qu'en 37.' & Suetone au contraire le fait preceder la disgrace de Sejan arrivée en 31.

Dio,l.58.p. 637 b.
a suet.l.4.c. 12.p 430.

Pour la page 152.§ 3.

NOTE III.

Sur Antiochus Roy de Comagene.

Jos.l.19 c 4. p.673.c.

' Joseph dit que Claude au commencement de son regne, osta à Antiochus le royaume qu'il avoit, & luy donna une partie de la Cilicie avec la Comagene. [Il faut donc ou que Dion se trompe,] ' de dire que ce fut Caius qui luy donna ces mesmes Etats; [& apparemment encore Suetone,] ' qui met Antiochus de Comagene au nombre de ceux à qui Caius restitua les royaumes qui leur appartenoient; [ou lire ἀφελόμενον dans Joseph, & dire que] ' Caius ayant osté à Antiochus les Etats qu'il luy avoit donnez, Claude les luy rendit, comme Dion le dit en termes formels.

Dio,l.59. p. 645.d
Suet.l 4.c.16. p.458.
Dio,l.60 p. 670.a.

Pour la page 153.§ 4.

NOTE IV.

Temps de la paix faite avec les Parthes.

Jos.ant.l. 8. c.6 p.624 & 625.c.d.

' Nous savons bien que Joseph met sous Tibere la conference de Vitellius avec Artabane Roy des Parthes. [Mais comme toute cette narration de Joseph nous paroist étrangement confuse, & que l'autorité de Suetone & de Dion nous oblige de mettre aprés Usserius, la paix avec Artabane sous Caius, & non sous Tibere comme fait Joseph, nous ne croyons point pouvoir mieux placer qu'en ce temps-ci l'ordre que Vitellius receut de travailler à cette paix,

NOTE V.

Pour la page 160.§ 7.

Quand le Proconsul d'Afrique a perdu le commandement des troupes.

' Tacite dit que Caius osta au Proconsul d'Afrique le commandement des troupes pour le donner à un Lieutenant, lors que M. Silanus en estoit Proconsul, [c'est à dire en l'an 37. ou au plus tard en 38.] ' auquel Silanus mourut. Cependant Dion dit sur l'an 39. (*p.656.a.*) que L. Piso qui avoit receu le gouvernement de l'Afrique, y devoit commander beaucoup de troupes tant des legions que des alliez; & que Caius qui le craignoit, divisa la province en deux (τὸ ἔθνος) donnant à un autre la legion & les Numides; ce qui continue jusqu'à present, ajoute Dion.

Tac.hi.4.c. 48.p.100.
Dio,l.59.p. 646.a.

' Il n'y a pas assurément moyen d'accorder Dion avec Tacite. [Pour savoir lequel des deux a raison, ce n'est peut-estre pas une chose aisée à decider; ou au moins ce n'en est pas une fort importante.]

Tac.hi.4.n. 77.

NOTE VI.

Pour la page 167.§ 10.

Sur le Consulat de Domitius Afer.

' Onuphre dit qu'en l'an 39. Cn. Domitius Afer & Q. Curtius Rufus furent subrogez Consuls le premier juillet. ' Nous trouvons dans Dion que Cn. Domitius Corbulo fut Consul sous Caius, & peut-estre cette année mesme: ce qui fait que Calvisius (*p.*310.) & Goltzius (*p.*238.) le marquent Consul au premier juillet. Il est certain ' que Domitius Afer l'orateur fut Consul en 39. mais seulement aprés les jeux de la bataille d'Actium, [c'est à dire aprés le 2. de septembre.] ' Onuphre luy donne le prenom de Cnæus, en luy rapportant une inscription dressée pour Cn. Domitius Afer &c. fils de Sextus. Mais par

Onup.in fast. p. 98.c.d.
Dio.l 59.p. 651.b.c.
p.655.c.d.
Onup.p.198.

l'inſcription entiere qui eſt dans Gruter (*p.*403.) on voit que ce Domitius vivoit ſous Veſpaſien, & peut-eſtre aſſez long-temps depuis, ' au lieu que l'orateur eſt mort ſous Neron. [Ainſi cette inſcription nous donneroit plutoſt ſujet de croire qu'il s'appelloit Sextus,] ' ſi nous ne trouvions dans Frontin, que Cn. Domitius Afer fut fait intendant des eaux ſous Claude. [Pour Q. Curtius Rufus, Onuphre ne le cite que de Suetone, où je ne le trouve point. Mais on ſçait que Suetone ne marque guere les années des Conſuls.

Tac.an.14.c.19.p.225. — Front.de aq. p.119.

NOTE VII.

Pour la page 176.§ 13.

De L. Piſo Proconſul d'Afrique.

Dio,p.658.a.

' Dion dit que L. Piſo Proconſul d'Afrique ſous Caius, eſtoit fils de Cn. Piſo mari de Plancine, [c'eſt à dire de celuy-meſme qu'on crut coupable de la mort de Germanicus.] ' Il eſt vray qu'il paroiſt par Tacite que ce Piſon n'avoit que deux fils, Marcus & Cnæus: ' mais il paroiſt en meſme temps que Cnæus fut obligé de changer ce nom à cauſe que ſon pere l'avoit porté.

Tac.an.3.c.16.p.74. — c.17.p.75.n.8.

NOTE VIII.

Pour la page 178.§ 14.

Ce que c'eſt que depuis le chauve juſqu'au chauve.

' Suetone & Dion parlant de ceux que Caius fit executer ſans forme & ſans examen, diſent qu'il ordonna qu'on les fiſt tous mourir, depuis le chauve juſqu'au chauve, ' d'où quelques-uns ont tiré que le premier & le dernier eſtoient chauves. ' Mais Dion marque aſſez clairement que c'eſtoit une eſpece de proverbe, τοῦτο δὴ τὸ λεγόμενον. [Ainſi c'eſt à dire ſeulement depuis le premier juſques au dernier.]

Suet.l.4.c.27.p.457| Dio,l.59.p.657.a.b. — Suet.n.p.457.458. — Dio,p.657.a.

NOTES SUR CLAUDE.

NOTE I.

Pour la page 211.§ 2.

Temps de la naiſſance de Britannicus, de Neron, & d'Octavia,

Suet.l.5.c.27.p.548.

' Suetone dit que Britannicus fils de Claude naquit le 20. jour de l'empire de Claude, & dans ſon ſecond Conſulat. [Il faudroit donc que Claude euſt pris ſon ſecond Conſulat avec l'Empire; ce que ni Suetone, ni aucun autre ne dit.] ' On voit au contraire par ſes medailles qu'il fut quelque temps deſigné pour ce ſecond Conſulat, ' & on voit par Suetone meſme, par Dion, & par les autres auteurs, qu'il ne le prit que l'année ſuivante [qui eſt la 42. de Jesus-Christ.] ' C'eſt ſur cette année là meſme que Dion marque la naiſſance de Britannicus. [Ainſi il ſemble qu'il faudroit lire dans Suetone *vigeſimo imperii menſe* au lieu de *die*, & dire que Britannicus eſt né l'an 42. au mois de ſeptembre, l'année du ſecond Conſulat de Claude, quoiqu'il ne fuſt plus alors Conſul.

Goltz.p.40| Birag.p.82. — Suet.c.14.p.520.521|Dio,l.60.p.671.c. — Dio,p.673.b.

[Mais ce qui embaraſſe davantage, c'eſt que] ' Tacite dit que Britannicus n'eſtoit que de deux ans plus jeune que Neron: ' & Neron eſt né ſelon que nous liſons aujourd'huy dans Suetone, le 15. decembre [37.] neuf mois aprés la mort de Tibere. [Britannicus doit donc eſtre né au plus tard en l'an 40. avant meſme que Claude fuſt Empereur. D'autre part Tacite ne s'accorde pas avec luy-meſme.] ' Car il dit que Britannicus eſtoit preſt d'achever ſa 14. année lors qu'il mourut, peu aprés le commen-

Tac.an.12.c.25.p.179. — Suet.l.6.c.6.p.577. — Tac.an.13.c.15.p.201.

cement de l'an 55. [Il estoit donc né au commencement de 41. Dans cette incertitude, je pense qu'il vaut mieux s'arrester à ce dernier sentiment, & croire qu'il naquit en 41. le 20. jour de l'Empire de Claude, c'est à dire vers le 14. de fevrier.

Pagi, p. 15| Cypr. diss. app. p. 65. ' Le P. Pagi suit ce sentiment : & le second Consulat de Claude ne l'embarasse pas, parce qu'il pretend que les Empereurs estoient censez & qualifiez Consuls dés qu'ils estoient designez pour l'estre : & il est tres-aisé de presumer que Claude en prenant l'empire en 41. avoit esté designé pour prendre son second Consulat l'année suivante. [Nous laissons à d'autres à examiner ce sentiment, embrassé depuis par Dodouel, mais qui paroist plus propre à embrouiller l'histoire qu'à l'éclaircir. Puisque le P. Pagi reconnoist qu'il y a quelquefois des fautes dans les inscriptions, nous aimons mieux croire que c'en est une lors que ceux qui n'estoient que designez sont appellez absolument Consuls, ou avouer qu'il y a des tenebres dans l'histoire que nous ne sommes pas capables de penetrer, parce que nous n'avons pas assez de lumiere.

Supposant que Britannicus est né le 14. de fevrier 41. il faut dire que Neron avoit alors un peu plus de trois ans, s'il est né le 15. de decembre 37. comme nous le lisons aujourd'huy dans Suetone, ou mesme plus de quatre, si nous suivons le P. Petau,] Pet. doct. t. l. 11. c. 15. p. 324. 325. ' qui veut qu'on lise dans cet auteur, *Natus est ante III. menses quàm Tiberius excessit*, & met ainsi sa naissance le 15. decembre en l'an 36. Il se fonde sur ce que les manuscrits & les anciennes editions portent *Nero natus est ante IX. menses quàm Tiberius excessit XVIII. Kal. januarias*, ou *ante nonum mensem*, ou *ante post IX. menses*. Il pretend donc que selon tous les manuscrits Neron est né le 15. decembre avant la mort de Tibere, c'est à dire en 36. Et comme Tibere mourut au mois de mars, il est obligé de mettre trois mois au lieu de neuf. Il confirme cette raison par ce que Suetone dit (*l. 6. c. 6. p. 578.*) que Neron perdit son pere à l'age de trois ans, peu de temps avant l'exil de sa mere. Or sa mere fut bannie dés l'an 39. Suetone dit encore (*c. 57. p 654.*) qu'il mourut en la 32e année de son age, en quoy il est suivi par le jeune Victor, par quelques editions d'Eutrope, & par la chronique de S. Jerome. C'estoit au mois de juin 68. Ainsi tout cela s'accorde à dire qu'il estoit né dés l'an 36.

[Le P. Petau se contente d'établir ainsi son sentiment, sans répondre aux difficultez qui s'y rencontrent, & dont quelques-unes sont assez aisées à resoudre.] Car quand ' Suetone mesme dit que Neron fut adopté par Claude dans la onziéme année de son age, ce qui ne se fit selon Tacite (*an. 12. c. 25. p. 179.*) qu'en l'an 50. ' il est visible qu'il y a faute, quand mesme il ne seroit né qu'en 37. ' Tacite dit qu'il épousa Octavia l'an 53. estant agé de 16. ans. [Mais il est ordinaire de dire qu'un homme à seize ans, tant qu'il est encore dans sa 17. année : & l'on peut répondre de mesme à ce que dit Suetone] ' qu'il avoit 17. ans lors qu'il fut fait Empereur : ce que Dion dit aussi (*l. 61. p. 690. d.*) ' Dion dit qu'il mourut agé de 30. ans & neuf mois. [Mais il se trompe certainement pour les mois : & pour les années son autorité ne doit pas l'emporter sur celle de Suetone & des autres qui l'ont suivi ;] quoiqu'il soit soutenu par quelques editions latines d'Eutrope, & par la traduction greque.

Suet. l. 6. c. 7. p. 578. | n. 6. | Tac. an. 12. c. 58. p. 189. | Suet. l. 6. c. 8. p. 580. | Dio, l. 63. p. 727. c.

[Mais 1° il est fascheux que le P. Petau pour soutenir son opinion, soit

obligé

obligé de changer les neuf mois marquez dans tous les manuscrits, en trois.] Suet.l.6.c.6. p.577. ' 2° Suetone dit que peu de jours aprés la naissance de Neron, *lustrico die*, Agrippine pria Caius son frere [& non Tibere,] de donner le nom à l'enfant: Claude leur oncle y estoit present, & Caius pour se moquer de luy, dit qu'il donnoit son nom à l'enfant. [Cela donne toute l'idée que Caius regnoit alors.] Tac.an.12.c. 41.p.183. ' 3° Tacite dit qu'on se hasta en 51. de luy donner la robe virile: *Virilis toga Neroni maturata, quo capessendæ reipublicæ habilis videretur.* n.95. ' Cela marque assez, comme le dit Lipse, qu'on la luy donna avant le temps ordinaire. Ce temps ordinaire estoit la fin de la 14e année, comme remarque encore Lipse; & il cite pour cela ce que dit Tacite (*an.13.c.15.p.201.*) que Neron se hasta de faire mourir Britannicus, parce que le jour où il achevoit sa 14. année estoit proche. [Cependant si Neron est né en 36. sa 14. année a fini en 50. & on luy a plutost differé qu'avancé la robe virile, en ne la luy donnant qu'en 51. [4° Plus on avance la naissance de Neron, plus on augmente la faute de Tacite,] c.25.p.179. ' qui veut que Britannicus n'eust que deux ans moins que luy. an.13.c.6.p. 198. ' 5° Tacite parlant de la fin de l'an 54. dit que Neron avoit à peine 17. ans entiers, *vix septem decim annos egressus.* [Cependant selon le P. Petau, il achevoit au moins alors sa dix-huitiéme année, ou il estoit mesme dans la dix-neuviéme.

Toutes ces raisons peuvent donner lieu de douter si le P. Petau a bien pris, & a bien corrigé l'endroit de Suetone: & s'il ne faudroit point faire plus d'attention aux manuscrits qui portent *ante post novem menses*. Cela ne fait point de sens; & c'est peut-estre pour y en donner qu'on a osté le *post*, sans songer qu'il n'y avoit pas neuf mois entre le 15. decembre, & le jour de la mort de Tibere.] Petav.doc.t. l.11.c.15.p.324. c.d. ' Turnebe au contraire a laissé *post*, & a changé *ante* en *Antii:* ce qui a esté suivi par toutes les editions posterieures, [Cette conjecture est certainement probable & ingenieuse.] Turneb.adv. l.24.c.6.p. 814.g. ' Turnebe l'appuie sur ce qu'il dit que Neron aimoit Antium jusqu'à y vouloir transferer le siege de l'Empire, ce que je ne me souviens point d'avoir lû que de Caius dans Suetone (*l.4.c.8.p.428.*) Mais Suet.l.6.c.9. p.581. ' le mesme historien marque que Neron mit une colonie à Antium, & y fit faire un port avec une tres-grande dépense. Tac.an.14.c. 4.p.220. ' Agrippine y faisoit aussi du sejour. [Ce qui paroist encore plus considerable, c'est que Suetone marque avec soin les lieux où sont nez les Empereurs, hors Cesar, Othon, & Vitellius, dont il peut n'avoir rien trouvé. Il fait mesme une digression assez longue pour cela sur Caius. Il ne peut manquer d'avoir sceu où Neron estoit né, ayant marqué tant de particularitez de sa naissance: & neanmoins il ne l'aura point dit, si on ne reçoit la conjecture de Turnebe. Que si nous la recevons, il faut dire que Suetone ou ses copistes se sont trompez d'un an en nous marquant la mort de Neron, & celle de Domitius son pere,] Pagi,p.16. ' ou dire qu'il conte le peu de jours que Neron a vécu dans l'an 37. pour une année complete; ce qui n'est pas rare dans Suetone [& dans d'autres historiens.

Ce n'estoit pas ici le lieu de traiter de la naissance de Neron: mais l'occasion de celle de Britannicus nous ayant engagez à en dire un mot, nous avons autant aimé l'examiner à fond par avance.

Il y a aussi difficulté pour la naissance d'Octavia fille de Claude.] Tac.an.14.c. 64.p.240. ' Car Tacite dit que lors qu'elle mourut en l'an 62. elle estoit dans sa 20. année. [Elle n'est donc née qu'en 42. ou 43.] Suet.l.5.c.27. p.548. ' Cependant Suetone la nomme

devant Britannicus, comme née avant luy. ' Elle fut non pas fiancée & accordée, mais mariée à Neron en 53. selon Tacite mesme: [Ainsi elle devoit avoir alors douze ans au moins.] ' Et Dion dit positivement qu'elle fut accordée à Junius Silanus dés la premiere année de Claude [en 41. Personne aussi ne loue la modestie de Claude, de n'avoir point fait de solennité à la naissance de cette fille. Il semble donc que Tacite ou ses copistes se sont trompez en cet endroit.]

Tac.an.12.c.58.p.189.
Dio,l.60.p.668.b.

Pour la page 213.§ 2.

NOTE II.

Sur Calliste affranchi de Caius & de Claude.

Suetone en marquant les principaux affranchis de Claude, ne parle point de Calliste, qui a esté fort celebre sous luy; & parle au contraire d'un Harpocras, ' qui est peu connu d'ailleurs. Cela a fait croire à quelques-uns que cet Harpocras estoit le mesme que Calliste. [Je pense neanmoins qu'il vaut mieux dire que Suetone ne parle point de Calliste, parce qu'il n'estoit point veritablement affranchi de Claude,] ' mais de Caius, de qui il avoit receu la liberté, [a] quoiqu'il ait quelquefois esté appellé affranchi de Claude [parce qu'il servoit sous luy en cette qualité. Car il n'est pas aisé de croire qu'il eust aussi le nom d'Harpocras,] ' puisque Scribonius Largius ne l'appelle que C. Julius Callistus. ' Seneque parle en un endroit de Calliste, [b] & en un autre d'Harpocras; & dit mesme assez positivement qu'Harpocras fut executé par ordre de Claude; [ce que nous ne pouvons croire d'un homme aussi celebre & aussi puissant que Calliste, puisque Suetone & Tacite ne le disent point.]

Suet.l.5.c.28.p.549.
n.4.
Jos.ant.l.19.c.1.p.657.c|Dio, l.59.p.655.a.
a Plin.l.35.c.7.p.863.d.
Tac.an.11.n.117.p.167.
Senec.ep.47.p.108.e.f.
b lud.p.480.a.

Pour la page 214.§ 3.

NOTE III.

Des soldats qui vinrent au theatre aprés la mort de Caius.

' Joseph dit que ce furent les Allemans qui vinrent au theatre aprés la mort de Caius, comme pour massacrer tout le peuple. ' Cependant il paroist que ceux qui y vinrent croyoient que Caius pouvoit vivre encore. [Et le moyen que] ' les Allemans qui avoient esté au palais, & y avoient tué Anteius lors qu'il venoit voir le corps mort de Caius, [pussent douter de sa mort? C'estoient donc d'autres troupes des Gardes, ou au moins d'autres compagnies d'Allemans differentes de celles qui avoient esté d'abord au palais.]

Jos.ant.l.19.c.1.p.662.f.
p.663.d.
p.661.

Pour la page 218.§ 5.

NOTE IV.

Contradiction dans Joseph sur Agrippa.

' Joseph dans l'histoire de la guerre des Juifs, dit qu'Agrippa fut mandé en mesme temps par le Senat & par Claude; qu'il aima mieux aller trouver Claude, & qu'il vint ensuite de sa part parler au Senat. [Nous ne voyons pas comment cela se peut accorder avec ce qu'il dit dans les Antiquitez,] ' qu'Agrippa vint d'abord au Senat comme ignorant entierement ce qui regardoit Claude. [Nous avons suivi les Antiquitez qu'il a écrites les dernieres.]

b.Jud.l.2.c.18.p.792.d.e.
ant.l.19.c.3.p.670.e.f.

Pour la page 220.§ 6.

NOTE V.

Quand les soldats abandonnerent le Senat.

' Il paroist par la suite de Joseph dans ses Antiquitez, que les soldats n'abandonnerent le Senat que deux jours aprés la mort de Caius; c'est à dire le 26. de janvier. ' Il dit neanmoins dans la guerre des Juifs que

Jos.ant.l.19.c.3.p.670-672.
b.Jud.l.2.c.18.p.792.g.

ce fut avant qu'Agrippa euſt porté la derniere réponſe de Claude au Senat. [Il ne porta donc cette réponſe que le *26.* ou bien Joſeph confond le ſoulevement des ſoldats avec celuy du peuple qui arriva dés le 25. ſelon Suetone. C'eſt ce que nous avons ſuivi dans le texte, qui neanmoins s'accorde auſſi avec l'autre ſens.]

Pour la page 220.§ 6.

NOTE VI.

M. Vinicius diſtingué d'Annius Vinicianus ou Minucianus.

Joſ.ant.l.19. c.1.p.660.b. 'Joſeph dit en deux endroits que M. Minucianus avoit épouſé la ſœur de Caius, c.3.p.671.f. '& dans l'un des deux, il dit qu'il avoit épouſé Julie. Tac.an.6.c. 15.p.138|Dio, l.60.p.683.c. d. 'Cependant il eſt certain que Julie avoit épouſé M. Vinicius, & qu'elle mourut avant luy ſous Claude.

Joſ.c.3.p.671. f. 'Joſeph ajoute que ce mari de Julie demandoit ouvertement l'Empire; Dio,p.683.d. 'Dion au contraire aſſure que c'eſtoit un homme fort paiſible, & qui ne ſe mesloit que de ſon domeſtique: p.674.c. 'mais il parle d'un Annius Vinicianus qu'on avoit ſongé à faire Empereur. [Il y a donc bien de l'apparence que Joſeph a confondu Vinicius & Vinicianus; que luy ou ſes copiſtes ont changé Vinicianus en Minucianus; & que l'Annius Vinicianus de Dion eſt le meſme que] Joſ.ant.l.19. c.1.p.653.f. 'l'Annius Minucianus qui eſtoit ſelon Joſeph, l'un des chefs de la conjuration contre Caius. [On peut douter ſi ce dernier s'appelloit Vinicien ou Minucien: & dans cette incertitude nous avons mieux aimé ſuivre Joſeph, tant parce qu'il eſt plus ancien, que parce qu'il repete ce nom pluſieurs fois, au lieu que Dion n'en parle qu'en deux endroits: outre que le nom de Minucien ſe confondra moins avec celuy de Vinicius.]

NOTE VII. Pour la page 227.§ 8.

Temps de l'exil de Seneque.

'Le commentateur de Juvenal ne donne que trois ans d'exil à Seneque. Tac.an.12.n. 26.p.174. 'Cependant il ne fut certainement rappellé qu'en 49. c.8.p.174. [huit ans aprés l'exil de Julie ſœur de Germanicus,] au ſujet de laquelle ce commentateur dit comme Dion (*l.60.p.670.c.*) que Seneque fut banni. Quand on voudroit meſme le rapporter à l'autre Julie, elle mourut en 43. ſelon Dion (*p.677.c.*) ſix ans avant le rappel de Seneque. Je ne ſçay ſi l'on pourroit dire qu'on n'auroit ſongé qu'en 45. ou 46. à accuſer Seneque du crime qu'on pretendoit qu'il avoit commis avec Julie : cela a peu d'apparence. M. le Fevre dans ſa preface ſur les ouvrages de Seneque (*p. 7.*) aime mieux dire qu'il faut *octennium* dans le ſcholiaſte de Juvenal au lieu de *triennium.*]

NOTE VIII. Pour la page 227.§ 9.

Les Maures mis dans Dion pour les Marſes.

'Le texte de Dion porte que Gabinius ayant vaincu les Maures (Μαυρουσίους) retira une des aigles priſes ſur Varus. Dio,l.60 p. 670.d. 'Il y a faute aſſurément : Varus & les Maures n'ont rien de commun. n.p.969.1. Il faut apparemment lire Μάρσους *les Marſes* [qui ſont des peuples d'Allemagne vers le Rhin.] 'Dautres veulent qu'on liſe Καύχους, p.1038.1. 'parce que Suetone nous apprend que Gabinius défit les Cauques en Allemagne. Suet.l.5.c.24. p.541. [Mais Μαυρουσίους & Καύχους ſont des mots trop éloignez pour croire que les copiſtes les aient confondus. Il eſt plus aiſé de croire que Dion meſme s'eſt trompé en prenant un peuple pour l'autre, ou que Gabinius défit les Marſes & les Cauques, ſoit unis

ensemble, soit dans deux guerres & dans deux temps differens.]

Pour la page 231.§10.

NOTE IX.

Sur le lac Fucin.

Suet.l.5.c.20. p.529.530. Dio,l.60.p. 672.c. Plin.l.36.c.15. p 871.c.

[l] Suetone semble dire que Claude executa le dessein qu'il avoit fait de secher le lac Fucin : & [l] Dion au contraire dit que les dépenses qu'il fit pour cela furent inutiles. [l] Pline met cet ouvrage entre les choses les plus memorables que Claude eust faites, quoiqu'il ait esté, dit-il, abandonné par l'envie [de Neron] son successeur ; *quamvis destitutum successoris odio* : [ce qui peut marquer ou que Claude ne l'acheva pas entierement, ou que l'ayant achevé, & Neron ne l'ayant pas entretenu, ce qu'il avoit fait ne servit de rien, & le lac se remplit à son ordinaire : & je pense que cela suffiroit pour justifier Dion.]

Tac.an.12.c. 57.p.189.

[l] Il est encore certain par Tacite que le canal ne se trouva pas assez bas pour attirer les eaux du milieu du lac où il estoit le plus creux ; *ad lacus ima, vel media* : & cela obligea ensuite à faire de nouveaux travaux pour remedier à cette faute ; *eoque tempore interjecto altiùs effossi specus* : [ce furent peut-estre ces travaux que Neron ne voulut pas faire achever.

Dio, val. p. 678.

Outre cela] [l] il y eut quelque chose qui tomba : & on crut que Narcisse qui avoit eu le soin de l'ouvrage, l'avoit fait tomber exprés, afin qu'on ne le pust pas convaincre des fautes qu'il y avoit faites pour menager la dépense. [Je ne sçay si ces fautes sont de n'avoir pas fait le canal assez creux, ce que Narcisse ne put pas neanmoins cacher ; ni si cette cheute du lac (car c'est le terme de Dion) se peut rapporter à ce que dit Tacite,]

Tac.c.57.p. 189.

[l] que les eaux en tombant dans le canal, en emporterent les bords. Il est certain qu'on rejetta cela sur l'avarice & la fraude de Narcisse. [Quoique ce fust, il falloit le reparer. Ainsi il peut estre vray en quelque sens que Claude avoit executé son dessein, selon Suetone ; quoiqu'il soit encore plus vray que toutes les depenses qu'il avoit faites pour cela, furent inutiles, comme dit Dion.

Je ne sçay si on pourroit dire que le sens de Suetone n'est pas que Claude acheva de secher le lac, mais qu'il acheva de faire un canal pour le decharger ; aprés quoy il falloit, comme nous avons dit, faire encore d'autres travaux qu'il n'eut pas le loisir d'achever. Les termes de Suetone ne disent que cela precisément : mais j'ay peine à croire que ce soit sa pensée, puisqu'il marque le dessein entier de secher le lac.]

Pour la page 231.§11.

NOTE X.

Sur Appius Silanus.

Dio,l.60.p. 674.a.

[l] Dion donne à Appius Silanus le prénom de Caius, [que Suetone ne luy donne point, & Appius mesme estoit un prénom aussi bien que Caius : ainsi il n'a pas pu avoir l'un & l'autre ensemble.]

Suet.l.5.c.29. p.551|n|Tac. an.13.n.1.p.24.

[l] Suetone dit qu'il estoit *consocer Claudii* : ce qui a fait dire qu'il estoit pere de L. Junius Silanus, à qui Claude avoit fiancé sa fille Octavia. [Il semble que si cela estoit, Dion le devoit dire. Ainsi je ne sçay s'il ne faut point dire qu'il est appellé *consocer Claudii* parce qu'il estoit comme son beaupere, ayant épousé sa belle-mere.]

Senec.lud.p. 479.a.b.

[l] Seneque l'appelle son beaupere, *socerum*.

Pour la page 234.§12.

NOTE XI.

Fautes du texte de Dion sur Cæcina Pætus.

Le texte de Dion (*l.60.p.675.d.e.*) porte que Cæcina mari d'Arria, &

qui mourut en l'an 42. estoit Consul: Καικίνου ὑπάτου. Et en effet Largus qui estoit Consul en 42. s'appelloit aussi Cæcina selon Onuphre, Lipse, Goltzius, & Vorburg. Et c'est apparemment sur cela que Goltzius dans ses fastes (*p.*238.) dit qu'il mourut estant Consul; ce que Lipse dit aussi (*in Tac.an.* 11.*n.*129.*p.*168,) Dio,l.60.p.671.c. ' Cependant Dion qui dit que Claude le laissa Consul durant toute l'année, δι' ἔτους, [ne donne pas lieu de croire qu'il soit mort en criminel avant la fin de l'année.] p.675.a. 'Il remarque comme une chose extraordinaire, qu'on fit mourir un Preteur aprés luy avoir fait quitter sa charge. [Il n'auroit pas oublié de remarquer la mesme chose d'un Consul: & c'estoit dans la mesme affaire.] Plin.l.3.ep.16.p.195. ' Enfin il est certain par Pline & par Martial, que le mari d'Arria est Cæcina Pætus, p.197. ' qui estoit alors Consulaire [& non pas Consul,] & qu'on l'amena d'Illyrie, [au lieu que les Consuls en charge ne sortoient guere de Rome en ce temps-là.] p.195.n. ' C'est pourquoy il n'y a pas à douter qu'au lieu de ὑπάτου il ne faille lire dans Dion πρώτου, [ou ὑπατικοῦ : mais le premier est le plus probable.] Tac.an.16.n.69.p.276. ' Lipse croit aussi qu'au lieu qu'on lit dans Dion peu de lignes aprés, πρῷ οὐκ ἀλγῶ, il faut lire πρῷτε.

NOTE XII.

Pour la page 236.§ 13.

Inscription de Claude mal attribuée à Tibere.

Onuph. in fast.p.189.e. ' Onuphre rapporte à l'an de Rome 775. [de Jesus-Christ 22.] & de Tibere 8. & 9. une inscription qui porte le nom de *Ti. Claudius Cæsar Germanicus*, &c. *Trib. pot. III. Cos. III. Imp. III.* [Je ne sçay pas comment une personne aussi habile que luy a pu rapporter à la huittiéme année du regne de Tibere une inscription qui porte *Trib. pot. III. Imp. III.*] ' puisque Tibere avant que d'estre Auguste, estoit déja *Trib. pot. XVI:* p.188.e. ' & dés l'an 20. Onuphre rapporte une inscription qui porte *Trib. pot. XXII. & Imp. VII.* p.189.d. [Il fut aussi Consul pour la IV. fois en 21. Il faut donc rapporter l'inscription dont nous parlons au regne de Claude, qui avoit les mesmes noms que Tibere, si mesme l'on trouve que Tibere prist les noms de Claude & de Germanicus: & elle est visiblement de l'année 43. en laquelle Claude estoit dans la troisiéme année de son Tribunat depuis le 25. de janvier, & Imperator pour la troisiéme fois jusqu'à la guerre d'Angleterre, comme on le voit par ses medailles. Dans Gruter (*p.*101.1.) il y a Cos. IIII. ce qui est une faute visible, le quatriéme Consulat de Claude tombant en l'an 47. qui estoit la settiéme année de son Tribunat,] ' & où on le qualifioit déja Imperator pour la onze ou douziéme fois. Goltz.p.41.b.c. Ainsi il faut dire que l'an 22. & l'an 43. eurent pour Consuls D. Haterius Agrippa, & C. Sulpitius Galba. Mais l'an 22. les eut pour ordinaires, & l'an 43. pour subrogez. Galba Consul en 22. est le frere de l'Empereur,] ' qu'on voit avoir esté Consul sous Tibere. Suet.v.Gal.c.3.p.661. [Celuy de 43. estoit quelqu'un de ses parens.]

NOTE XIII.

Pour la page 239.§ 14.

Des Consuls de l'an 44.

Dio,l.60.p.680.a. Dion marque C. Crispus II. & T. Statilius Consuls pour l'an 797. de Rome, & 44. de Jesus-Christ, Idace & l'anonyme de Cuspinien (*p.* 313.*a.*) ont Crispus II. & Taurus, la chronique d'Alexandrie (*p.* 548.) Crassus [pour Crispus] & Taurus. S. Prosper & Cassiodore ont Crispinus & Taurus. [Tout cela n'est pas difficile à accorder: car les Statiles avoient ordinairement le surnom de

Taurus : & les fastes de S. Prosper qui sont d'ordinaire pleins de fautes, sont d'autant plus suspects en ce point, que Victorius qui a accoutumé de les suivre aussi bien que Cassiodore,] ' a Crispus & Taurus comme les autres. [Ainsi on ne voit pas qu'on puisse excuser Onuphre, qui sans alleguer d'autre preuve, veut que le premier Consul ait esté nommé C. Quinctius Crispinus:] ' & en effet il a esté abandonné par Goltzius, Pighius, & par d'autres, qui ont mis C. Vibius Crispus.

Buch.cycl.p. 15.

Noris, ep. conf.p.30.

[Cependant ce qu'il paroist avoir fait contre la raison, s'est trouvé ensuite appuyé par la raison.] ' Car on trouve une epitaphe datée *L. Quictio Crispino II. M. Statilio Tauro Conss.* [& on ne trouve point Crispin & Taurus joints ensemble dans le reste des fastes. On ne peut point dire non plus qu'ils soient subrogez,] parce que l'epitaphe est du 3. de janvier. [Ainsi nous ne voyons pas que nous puissions faire autre chose que de suivre l'epitaphe, comme fait le P. Noris, & avouer que Dion ou plustost ses copistes, se sont trompez dans les prénoms des deux Consuls, & dans le nom du premier.

p.10|Gruter, p.1041.10.

NOTE XIV.

Pour la page 243.§ 15.

Du IV. Consulat de Claude.

' Suetone dit que Claude prit son troisiéme Consulat, en contant depuis son élevation à l'Empire, comme subrogé à la place d'un autre, ce qui estoit nouveau pour un Empereur. Sur cela Vorburg (*p*.321.1.) dit qu'il y en avoit eu un autre que luy au commencement de l'année. [Mais il n'a pu trouver le nom de cet autre, Dion (*p*.684.*d*.) & tous les fastes marquant Claude mesme comme Consul ordinaire en l'an 47. Il est visible qu'Onuphre & Goltzius l'ont cru de la sorte. Ainsi il y a apparence que le Consul à la place duquel Claude se subrogea, n'avoit point commencé son Consulat, mais estoit mort sur la fin de l'année precedente, n'estant que designé Consul : ou mesme dés le commencement de l'année de devant. Car Goltzius (*p*.41.) cite une inscription où Claude est marqué designé pour son quatriéme Consulat, [ce qui seul ruine la pensée de Vorburg,] & Imperator pour la dixiéme fois, dans la cinquiéme année de son Tribunat, [commencé le 25. janvier 45.

Suet.l.5.c.14. p.321.

Nous croirions aisément qu'au lieu de V. il faut VI. dans cette inscription,] ' si nous ne trouvions toute la mesme chose dans trois inscriptions differentes rapportées par Onuphre (*in fast. p*.199.200.) dans une quatriéme mise à la fin du Suetone de Leiden en 1656. ' & dans le titre d'une lettre de Claude rapportée par Joseph, datée du 27. de juin sous les Consuls Rufus & Pompeius Silvanus, qu'Onuphre & Goltzius marquent sur cela avoir esté subrogez en l'an 45. [Et il ne faut pas s'étonner que dés l'an 45. Claude fust designé Consul pour l'an 47.] ' Il avoit esté designé sous Caius pour ne l'estre que quatre ans aprés. ' C. Silius qui estoit designé Consul en 47. ' ne l'estoit pas encore lors qu'il fut tué sur la fin de l'année suivante. [Ainsi il ne le devoit estre apparemment qu'en 49.

a.Suet.

Jos.ant.l.20. c.1.p.683.b.

Suet.l.5.c.7. p.312.

Tac. an.11. c.5.p.155.

c.28.p.166| Senec.lud.p. 480.a.

Puisque nous avons parlé par occasion de Rufus & Silvanus Consuls en 45. nous ajouterons] ' qu'Onuphre appelle le premier M. Cluvius Rufus, parce que Tacite & Suetone parlent d'un Consulaire de ce nom ; [ce qui est bien foible, le nom de Rufus estant alors fort commun. Je ne trouve point mesme d'autre Cluvius Rufus dans Tacite,] ' que celuy qu'il dit avoir esté puissant sous Neron, [sans dire qu'il l'eust aussi esté sous

Onup.in fast. p.199.c.f.

Tac.hi.l.4. c.43.p.99.

Onup.fast. p.29.

Claude. ' Onuphre ne commence le Consulat de Rufus & de Silvanus qu'au mois de juillet : [en quoy Joseph fait voir qu'il se trompe, la lettre de Claude estant datée du 27. de juin. Il est vray que le grec de Joseph dans l'edition de Geneve, marque seulement le 4. des Calendes. Mais il faut que ce soit une faute d'impression, comme cette édition en est toute pleine, puisque le latin exprime les Calendes de juillet : ce que fait aussi Usserius (*an.45.p.660.*)]

Pour la page 249.§ 17.

NOTE XV.

Des trois lettres de Claude.

Tac.an.11 n. 52.p.159.

' Les trois lettres que Claude voulut introduire dans le latin, sont le Ⅎ appellé Digamma, qui tenoit lieu de nostre v consonne, le Ↄ ou antisigma pour répondre au Ψ des Grecs, & une troisiéme que quelques-uns disent estre l'X. Mais on pretend que l'X estoit en usage avant ce temps là : [& il est certain au moins qu'on a toujours continué depuis à s'en servir ;] ' au lieu que les trois lettres de Claude n'ont pas duré plus que son regne, ' quoique la premiere fust fort commode [hors sa figure.]

an.11.c.14.p. 159.

n.52.

Pour la page 249.§ 17.

NOTE XVI.

Sur Vardane Roy des Parthes.

Tac.an.11.c. 9.p.156|Jos. ant.l.20.c.2. p.688.a.

Tac.c.8.

Jos.p.687.f.

Tac.c.8.

' Tacite & Joseph conviennent que Cotarde & Vardane ou Gotarze & Bardane selon Tacite, estoient freres : ' mais au lieu que Tacite fait Gotarze frere d'Artabane, ' Joseph dit que Vardane estoit son fils. Usserius (*p.662.a.*) aime mieux suivre Joseph. [Et en effet Tacite ou son copiste se combat luy-mesme.] ' Car il dit que Vardane estoit irrité contre la ville de Seleucie, parce qu'elle s'estoit revoltée contre son pere. [On ne connoist point le pere de Vardane s'il estoit frere d'Artabane,] ' dont le pere n'estoit pas mesme de la race des Arsacides. [Il faut donc que cela se rapporte à Artabane,] contre qui Seleucie s'estoit effectivement revoltée en l'an 36.

l.6.c.42.p. 148.

[Elle s'estoit encore apparemment revoltée contre Artabane en 40. ou 41.] ' puisque Vardane la prit en 47. *septimo post defectionem anno.* Elle n'avoit point encore reconnu Vardane [& ainsi on ne pouvoit pas dire proprement qu'elle se fust revoltée contre luy, *defecisse :* outre qu'il faudroit que Vardane eust commencé à regner dés l'an 40. ou 41. ce que nous ne voyons pas moyen d'accorder avec Tacite,] ' qui marque la guerre de Vardane contre Gotarze comme nouvelle en 47. ' ni avec Joseph, qui suppose qu'Artabane regnoit paisiblement sous Claude, ' avant que d'estre chassé par ses sujets, & rétabli par Izate.

Tac.an.11.c. 9.p.156.

c.8.

Jos.ant.l.20. c.2.p.685.c.

p.686.687.

' Philostrate suppose que Vardane n'estoit pas maistre de la Perse ; [en quoy il y a bien de l'apparence qu'il se trompe aussi bien que dans la durée qu'il donne à son regne :] ' car il dit que lors qu'Apollone de Tyanes vint à Babylone, il y avoit deux ans & deux mois qu'il avoit regagné ses Etats & qu'il regnoit ; ' qu'Apollone fut 20. mois à sa Cour ; [a] qu'en estant parti pour aller voir les Bracmanes des Indes, ' & ayant passé quatre mois avec eux, [b] il le trouva encore à Babylone à son retour. [Si cela est vray, Vardane doit avoir regné au moins prés de quatre ans & demi :] ' & cependant on voit par Tacite qu'il ne peut avoir commencé à regner qu'en 47, au moins avec quelque paix, ' & qu'il estoit mort assez longtemps avant la fin de 49. [Pour ce que Philostrate dit qu'il avoit regagné ses Etats ; s'il ne se trompe point encore en cela, il faut dire que Gotarze a-

Apoll.v.l 1. c.21.p.44.a.

c.19.p.39.c.

c.16.24.p.31. b|53 d.

a c.24 p.53.c.

l.3.c.15. p.153. b.c

b c.16.p.157. b.

Tac.an.11.c. 8.9.p.156.

c.10.p.156|l. 12.c.10.11.p. 174.175.

son retour en l'an 47. avoit fait plus que ne dit Tacite, & l'avoit comme entierement dépouillé de la couronne.]

Pour la page 263. § 22.

NOTE XVII.

Brouilleries de Pierre Patrice sur les Mithridates.

P. Pat. de legat. p. 23. b.

[1] Ce que nous rapportons ici à Mithridate Roy du Bosphore, Pierre Patrice dont nous le tirons, le dit d'un Mithridate Roy d'Iberie. [Mais il n'y avoit point sous Claude de Mithridate Roy d'Iberie. C'estoit Pharasmane qui y regnoit, comme on le peut voir par Tacite. Ce Pharasmane avoit un frere nommé Mithridate, qui fut Roy d'Armenie, mais jamais d'Iberie. C'est donc là la premiere béveue de Pierre. Mais il en fait encore un autre. Car nous avons dans Tacite toute l'histoire de ce Mithridate depuis son rétablissement en 47. jusqu'à sa mort: & il n'y a rien qui approche de ce que dit Pierre. Il paroist mesme qu'il estoit trop agé pour avoir encore sa mere. Au contraire tout se rapporte parfaitement à Mithridate Roy du Bosphore, & demesle fort bien ce qu'en dit Tacite (*an.12.c.15.p.176.*) Ainsi nous ne saurions douter que Pierre n'ait confondu un Mithridate avec l'autre, & n'ait appellé celuy du Bosphore Roy d'Iberie à cause de celuy d'Armenie, qui estoit Iberien de nation.]

Pour la page 269. § 25.

NOTE XVIII.

Sur Quadratus Gouverneur de Syrie.

Tac. an. 12. c. 45. p. 185 | n. III.

[1] Quadratus gouverneur de Syrie en l'an 51. est appellé dans Tacite *T. Viridius Quadratus.* Lipse soutient qu'il faut *Numidius* comme on lit dans Joseph & dans quelques lettres de Pline le jeune. [Je ne sçay neanmoins si son vray nom ne seroit point *Titus*, ou plutost *Caius Ummidius*, dont on auroit fait *Numidius* dans Joseph, & peut-estre aussi dans Pline.] [1]Car le P. Mabillon nous a donné une inscription faite en l'honneur de C. Ummidius Durmius Quadratus, qui avoit esté Consul, Lieutenant de la Lusitanie sous Tibere, de l'Illyrie sous Claude, de la Syrie sous Claude & sous Neron &c. [Il semble qu'on ne puisse guere douter que ce ne soit le Vinidius de Tacite, & le Numidius de Joseph. Je ne trouve point de Numidius dans Gruter ni dans Reinesius, mais il y a des Umidius & Ummidius. Neanmoins comme la chose est tres-peu importante, nous avons mieux aimé suivre la leçon de Lipse, que d'en faire une nouvelle & extraordinaire.

Mabi. mus. Ital. t. 2. p. 595.

Pour la page 270. § 26.

NOTE XIX.

Tacite justifié contre Lipse sur les guerres d'Angleterre.

Tac. an. 12. c. 36. p. 182 | n. 85.

[1] Lipse croit qu'il y a faute dans ce que dit Tacite sur l'an 50. de Jesus-Christ, que Caractac fut pris en la 9. année de la guerre d'Angleterre, cette guerre n'ayant commencé qu'en l'an 43. [1] Mais Tacite rapporte ici tout de suite ce qui s'est passé sous les gouverneurs Ostorius & Didius durant plusieurs années, [c'est à dire, depuis 50. jusqu'en 57. Ainsi la narration de Tacite n'empesche point de mettre la prise de Caractac en 51. où commençoit la neuviéme année de la guerre, ou en 52. lors qu'elle finissoit.]

c. 40. p. 183.

n. 85.

[1] Lipse trouve encore de la difficulté à ce que dit Tacite (*hist.3.c.45.p.73.*) que Cartismandua avoit fourni à Claude un ornement de son triomphe, en luy envoyant Caractac (*triumphum instruxerat*,) quoiqu'il soit certain que Claude triompha dés 44. [Mais je pense que Tacite veut dire seulement qu'elle luy donna une oc-

casion

casion de gloire, & de faire un triomphe s'il l'eust voulu.

n.85. ' Il croit aussi que Tacite se contredit en rapportant dans son histoire (*l.3.c.45.p.73.*) la guerre contre Venutius ou Venusius au temps de Vespasien, au lieu que dans ses annales (*l.12.c.40.p.183.*) il la met sous Claude. [Mais il faut dire que ce qu'il met sous Vespasien, ou plutost durant les guerres civiles, c'est seulement que Venutius excitoit les Anglois à la guerre ; & que tout le reste s'estoit fait auparavant, n'estant mis là que pour éclaircir ce qu'il disoit de Venutius. Il est visible par la vie d'Agricola (*c.16.p.144.*) qu'il n'y eut aucune guerre en Angleterre durant les guerres civiles des Romains.]

Pour la page 273.§ 27.

NOTE XX.

L'aqueduc de Claude dedié le premier jour d'aoust.

Front.de aq. p.101.102. ' Frontin dit que Claude dedia son aqueduc sous les Consuls Sylla & Titien, l'an de Rome *DCCC. VI. Kal. Augusti.* [Cependant Sylla & Titien furent Consuls non en l'an 800. de Rome, mais en l'an 805. qui est l'an 52. de Jesus-Christ.] Vorb.p.326. 2. ' L'inscription mesme qui se lit encore sur cet aqueduc marque qu'il fut fait en la 12. année du Tribunat ou de l'Empire de Claude, qui est aussi l'an 52. Ainsi il y a faute dans Frontin : [& il y faut lire apparemment *anno post U. C. DCCCV. Kal. Augusti.* Il y a en effet tout lieu de croire que Claude choisit pour dedier ce grand ouvrage, le premier jour d'aoust, qui estoit celuy de sa naissance, plutost que le 27. de juillet.]

Pour la page 276.§ 28.

NOTE XXI.

Claudius *mal ajouté dans Tacite.*

Tac.an.12.c. 66.p.193. Le texte de Tacite porte qu'Agrippine prit l'occasion d'empoisonner Claude, lors qu'estant tombé malade, il estoit allé à Sinuesse [dans la Campanie] pour y prendre le bain & les eaux. [Il faut donc qu'il soit mort à Sinuesse. Cependant aucun auteur ne l'a remarqué : Suetone & les autres supposent visiblement qu'il est mort à Rome :] Suet.p.567. n.2. ' & cela est clair par Tacite mesme, comme le soutient Casaubon, si on prend garde à ce qu'il dit d'Agrippine. [Il est certain aussi que Claude fut empoisonné dans un festin, & en mangeant des champignons : cela ne convient point à un malade. Il faut donc apparemment oster le mot de *Claudius* en cet endroit, & rapporter le voyage de Sinuesse & la maladie à Narcisse.] Dio,l.6.p. 688.c. ' Car Dion nous apprend qu'Agrippine voulant empoisonner Claude, prit le temps que Narcisse estoit allé prendre les eaux dans la Campanie à cause de ses gouttes.

NOTES SUR LA PERSECUTION DE NERON.

Pour la page 384.

NOTE I.

Sur la lettre à Diognete.

Just.prol. ' L'Epistre à Diognete n'a esté donnée au public qu'en 1592. par Henri Estienne, qui l'a mise entre les ouvrages de S. Justin. [C'est pourquoy Bellarmin & Possevin n'en parlent point :] ceux qui sont venus depuis, comme Sculter (*p.2.*) Halloix (*v.Just. p.271.*) & le P. Labbe (*de scrip. p.669.*)

l'ont mise entre les écrits qui sont certainement de S. Justin : [& je ne sçay aucun écrivain qui ait témoigné en douter.

Cependant il est visible que le style en est beaucoup plus clair & plus élegant que n'est celuy de ce saint Martyr.] L'auteur (*p.501.c.4.*) se dit disciple des Apostres, [ce qu'on ne peut dire proprement de S. Justin.] Il dit (*p.494.b.c.*) que le Christianisme estoit une chose toute nouvelle, qui ne faisoit que commencer à paroistre dans le monde : & il marque fort clairement (*p.495.496.*) que les Juifs offroient alors à Dieu le sang & la fumée des victimes : [ce qu'ils n'ont plus fait depuis la ruine de Jerusalem & du Temple en l'an 70. Ces raisons paroistront sans doute assez fortes pour justifier la pensée d'une personne habile & judicieuse, qui a cru avant nous qu'elle estoit plus ancienne que S. Justin mesme. On peut Just.ad Diog. p.502.c. objecter] ' que S. Paul y est cité à la fin sous le simple titre de l'*Apostre*.

B.p.43.1. ' Mais on croit que l'endroit où cela se trouve, & toute la fin de l'epistre depuis ces paroles de la p. 501. l. 44. οὗτος ὁ ἀεὶ &c. on croit, dis-je, que tout cela a esté ajouté, & n'est point du mesme ouvrage.

p.496.2. ' Si la lettre à Diognete est écrite comme il paroist, lors que les Juifs immoloient encore des victimes, [& ainsi avant l'an 70. on ne peut pas soutenir ce que dit le P. Halloix] Hall.v.Just. p.281. ' que ce Diognete est celuy de qui M. Aurele, [né seulement en 121.] avoit appris à peindre, à aimer la philosophie &c. [Que si l'on pouvoit donner un autre sens à ce qui y est dit de ces sacrifices, la pensée du P. Halloix pourroit estre probable, y ayant encore plusieurs disciples des Apostres du temps de ce Diognete. Mais cette qualité mesme de disciple des Apostres, & la difference du style, donneroient toujours assez sujet de croire que la lettre est d'un autre que de S. Justin.

NOTE II.

Pour la page 386.

Des édits de Neron contre les Chrétiens.

[Tertullien & S. Meliton ne disent pas aussi positivement que Sulpice Severe & Orose, que Neron ait fait des edits publics contre la religion Chrétienne.] ' Ils le marquent neanmoins assez. Tert.ap.c.5. p.6.c.d|Eus. l.4.c.26.p. 148.b. Car ils soutiennent que Neron & Domitien seuls jusqu'à M. Aurele & à Severe, ont persecuté les Chrétiens: [ce qui ne peut estre vray, si on ne l'entend d'une persecution publique, autorisée par des edits solennels & generaux, puisque Trajan dans la lettre à Pline le jeune,] ' & Eus.l.5.c.1.p. 162.d. M. Aurele dans celle au Gouverneur des Gaules ordonnent ouvertement de punir les Chrétiens du dernier supplice. ' Bar.164.§.14. Baronius reconnoist que Tertullien n'a mis au rang des persecuteurs que ceux qui avoient publié des edits contre les Chrétiens : [& tout ce qu'il dit de Neron & de Domitien marque assez qu'il l'entend ainsi.]

' Cypr.diss.11. c.13.p.232. Dodouel au contraire soutient que Neron n'a point fait d'autres Martyrs que ceux de Rome dont parle Tacite. [Il le soutient sur son autorité propre : car il n'allegue aucune raison,] sinon que l'embrasement de Rome ne regardoit que ceux qui y estoient, [comme si un Neron eust esté incapable de persecuter generalement tous les Chrétiens sous d'autres pretextes. Je ne sçay pas s'il pretend que S. Pierre & S. Paul ayent souffert en 64. mais ce n'est pas au moins une opinion bien commune. Que s'ils ont souffert en quelqu'autre année, Neron a donc fait d'autres Martyrs que ceux qui souffrirent pour l'embrasement. Il ne s'objecte point

au tout les auteurs qui attribuent à Neron des edits generaux contre les Chrétiens : mais il croit peut-estre que son autorité doit l'emporter sur la leur sans contestation.]

Pour la page 387.

NOTE III.

Sur S. Hermagoras & S. Fortunat d'Aquilée.

[Nous avons dans Mombritius(*t.2. p.1.*) une longue vie de S. Hermagoras, dont les grandes harangues, les miracles continuels, & plusieurs autres choses ne donnent pas une bonne idée. On peut estre surpris d'y voir S. Fortunat son Archidiacre battizer diverses personnes, quoiqu'il y eust plusieurs Prestres. Aquilée y est appellé tout d'abord *Austriæ provinciæ urbs.* Je ne sçay pas quand le pays d'Aquilée a porté ce nom. Il est certain que ce n'a point esté du temps de Neron, ni de plusieurs siecles aprés: mais c'est peut-estre une faute de copiste, qui aura mis *Austriæ* pour *Istriæ.* Ainsi nous nous arrestons moins à cela, qu'à tout le corps de la piece qui n'a aucun caractere d'antiquité & d'autorité.

Il faut encore remarquer que le 12. de juillet auquel ces actes mettent le martyre de S. Hermagoras & de S. Fortunat,] (Florent.p. 658.) ' les anciens martyrologes qui portent le nom de S. Jerome, mettent *in Aquileia Fortunati & Armigeri*, ou *Armegeri*, ou *Armageri.* Florentinius croit que cet Armagere est S. Hermagoras : (p.779.) ' & le 23. d'aoust ils mettent encore *in Aquileia natalis sanctorum Fortunati, Hermonis* ou *Hermogenis ..... Hermogerati.* [Si cet Armagere ou Hermogerat est S. Hermagoras, ce sont des preuves que l'Eglise d'Aquilée l'a toujours honoré comme un Martyr. Mais l'auroit-elle mis aprés S. Fortunat, si elle l'eust regardé comme son premier Evesque, presque comme l'Apostre de la ville & de tous les environs, & comme incomparablement plus illustre que S. Fortunat selon leurs actes?] ' On trouve mesme plusieurs martyrologes qui ne parlent que de S. Fortunat seul. (Boll.mars.t. 2.p.25.b.) ' Fortunat de Poitiers qui estoit de ces quartiers là, ne met entre les illustres Martyrs d'Aquilée que les SS. Cantiens, & S. Fortunat. (Fort.v.Mart. l.4.p.540.541| car.l.8.c.4.p. 191.) [Et il avoit la mesme occasion de parler de S. Hermagoras. Au contraire depuis qu'on a commencé à regarder S. Hermagoras comme Evesque d'Aquilée, on n'a plus parlé de S. Fortunat que comme par une suite de l'histoire de l'autre, comme a fait Usuard,] ' ou bien on l'a omis entierement, comme dans Adon, Vandelbert, Notker, & le martyrologe Romain. (Florent.p. 658.)

[Il y a encore une chose fascheuse pour l'histoire & l'episcopat de S. Hermagoras. Car quoique selon ses actes il ait converti presque toute la ville d'Aquilée dés devant l'an 68.] ' on demeure neanmoins d'accord que cette Eglise n'a point eu d'Evesque aprés luy jusqu'en l'an 276. (Ughell.t.5. p.28.c.d.) [Il est parlé de S. Hermagoras dans des histoires de S. Marc & de S. Syr, mais qui n'ont pas plus d'autorité que celle de ce Saint mesme.

S'il faut joindre son martyre avec celuy de S. Fortunat, il ne le faudra peut-estre mettre que du temps de Diocletien. Car les martyrologes d'Usuard & d'Adon mettent l'onziéme de juin à Aquilée S. Fortunat Martyr sous Diocletien avec S. Felix : & comme Fortunat de Poitiers parle en deux endroits de S. Fortunat d'Aquilée sans dire qu'il y en eust deux en cette ville, nous avons sujet de croire que c'est le mesme dont on fait le 12. de juillet.] ' En effet les martyrologes de S. Jerome marquent que le 11. juin est le jour de la translation de S. Fortunat. (Florent. p. 590.591.)

p.590.591. ' Divers exemplaires de ces martyrologes ne disent point de quel pays est ce S. Fortunat du 11. juin, ni s'il est Martyr; hors un qui le met à Aquilée, & un autre qui le qualifie Martyr: mais tous deux le font Evesque. Ils mettent tous aussi le mesme jour un S. Felix Martyr à Aquilée avec divers autres. Ferr.p.511.512. ' Les monumens de l'Eglise de Vicence, dont on veut qu'ils fussent originaires, portent qu'ils estoient freres, qu'ils furent couronnez à Aquilée sous Diocletien par la sentence du gouverneur Eupheme &c. & que leurs corps furent depuis transportez à Vicence, où ils sont fort honorez dans une Eglise de Benedictins qui porte leur nom. Il paroist qu'on les y honore particulierement le 14. d'aoust, Florent.p.752. ' auquel leurs noms se trouvent aussi dans les martyrologes de S. Jerome. Adon dit (11. juin) que les Vicentins voulant avoir leurs corps, obtinrent le chef de S. Fortunat avec le corps de S. Felix, dont le chef demeura à Aquilée avec le corps de S. Fortunat. Cela s'accorde mieux avec Fortunat de Poitiers, Fort.l.8.c.4.p.91. ' qui attribue S. Fortunat à Aquilée & S. Felix à Vicence. a v.Mart.l.4.p.340. [a] Il dit mesme nettement qu'on alloit visiter à Aquilée le tombeau de S. Fortunat (*urnam.*) [Il y en a qui au lieu de *Vincentia*, mettent *Ucetia*, Uzés en Languedoc: mais le passage d'Adon montre qu'il faut lire *Vincentia*, ville de la Venetie où est aussi Aquilée.] Il y a encore d'autres difficultez sur les Reliques de ces Saints, qu'on peut voir dans Florentinius (*p.753.2.*)

NOTES SUR GALBA.

Pour la page 389.§1.

NOTE I.

Sur l'age de Galba.

[Les auteurs ne s'accordent point sur l'age de Galba.] Il naquit le 24. decembre selon Suetone (*c.4.p.661.*) Mais pour l'année, Tac.hi.l.1.c.49.p.19. ' Tacite dit qu'il vécut 73. ans, [soit jusqu'à sa mort arrivée au commencement de l'an 69. de Jesus-Christ & 822. de Rome, soit jusqu'à ce qu'il fut declaré Empereur en l'an 68. au mois de juin: car on ne voit pas bien comment Tacite l'entend.] Dio,l.64.p.730 c. ' Dion luy donne en tout 72. ans: [ce qui se peut accorder en prenant les 72. ans pour achevez, & les 73. de Tacite pour commencez. Le jeune Victor dit en effet qu'il est mort dans sa 73. année. Zonare marque mesme precisément (*p.191.a.*) qu'il a vécu 72. ans, & 23. jours: [ce qu'il avoit sans doute trouvé dans Dion.] Ainsi il sera né le 24. de decembre l'an 749. de Rome, l'an 5. avant l'ere commune de Jesus-Christ sous le 13. Consulat d'Auguste avec L. Cornelius Sylla.] Neanmoins Eutrope ' Plut.v Galb.p.1493. & Plutarque luy donnent 73. ans dés le temps qu'il parvint à l'Empire; [ce qui obligeroit à mettre sa naissance un an plustost:] Suet.l.6.c.40.p.634.635. ' & Suetone rapporte à l'age de Galba ce qu'on pretend que la Prestresse de Delphe dit à Neron, qu'il prist garde à l'age de 73. ans.

[Suetone ne se peut accorder avec les autres, ni avec luy-mesme.] Suet.l.7.c.4.p.661. ' Car luy qui nous apprend que Galba estoit né le 24. decembre, l.6.c.40.p.634.635. ' dit assez nettement, comme nous venons de voir, qu'il avoit 73. ans lors qu'il prit les armes contre Neron; l.7.c.23.p.684. ' & encore plus nettement qu'il mourut dans sa 73. année; [ce qui est déja une contradiction.] c.4.p.661. ' Et en un autre endroit il

dit qu'il naquit sous le Consulat de M. Valerius Messala & de Cn. Lentulus, [qui est l'an 751. de Rome; de sorte qu'il aura esté fait Empereur en la 70. année de son age, & sera mort au commencement de la 71. Quoique l'epoque des Consulats soit ordinairement la plus certaine aussi bien que la plus precise, & la moins sujette à l'erreur des copistes,] ' neanmoins nous aimons mieux suivre avec le P. Petau, le consentement des auteurs, qui s'accordent à dire que Galba est mort au moins dans sa 73. année.

Petav.doct. l.11.c.16.p. 325.b.c.

Pour la page 389.§ 1.

NOTE II.

Si Galba a quelquefois changé de nom.

Suet.l.7.c.4. p.661.

' Suetone dit que Galba adopté par Ocellina, prit le nom de L. Livius Ocella, & le garda jusqu'à cequ'il fut Empereur. [Neanmoins toutes les fois qu'il est parlé de luy dans l'histoire, mesme à son Consulat qu'il eut en l'an 33. (*v.Tibere* § 28.)] ' & dans les chansons que les soldats faisoient de luy sous Caius, il est toujours nommé Galba, [& jamais de ses noms d'adoption.] ' On trouve seulement que dans une inscription il est appellé L. Sulpicius au lieu de Servius.

c.6.p.665.

Noris.ep. conf.p.18.

Pour la page 392.§ 2.

NOTE III.

Sur Icele affranchi de Galba.

Suet.l. 7.c. 22.p.684.

' Suetone dit qu'Icele affranchi de Galba, [& qui fut ensuite un de ses principaux ministres,] fut celuy qui luy apporta la premiere nouvelle de la mort de Neron. [Il est aisé de trouver la mesme chose dans Plutarque ' en lisant Ἰκελὸς au lieu de Σικελός. Et il est difficile de ne pas croire qu'il l'a mis ainsi,] 'comme le soutient Lipse. [a] Plutarque dit luy-mesme que cet affranchi tint le premier rang dans sa maison, & se fit appeller Marcianus Vicellus. [b] Et il est certain qu'Icele prit le nom de Marcien. Il met encore Σικελιον dans la p. 1504. entre les affranchis de Galba qui pouvoient tout. [Mais ce qui fait de la difficulté, c'est que] ' Suetone mesme dit qu'Icele ayant esté arresté sur la nouvelle de la revolte de Galba, ne fut delivré que vers le temps de la mort de Neron; [apparemment le jour mesme;] & que ce fut de luy qu'on eut la permission de bruler le corps de ce Prince. [Il semble donc qu'il soit demeuré à Rome pour y conduire les affaires, & non pas qu'il en soit parti à l'instant mesme pour aller chercher Galba en Espagne.]

Plut.v.Gal. p.1493.

Tac.hi.l.1.n. 45.p.9.

a Plut.v.Gal. p.1493.

b Tac.hi.l.1. c.13.p.9|n.46|. Suet.6.14.p. 675.

Suet.l.6.c.46. p.648.

Pour la page 396.§ 3.

NOTE IV.

Sur la legion de la marine.

[De la maniere dont les auteurs disent que Galba traita les troupes de la marine sur ce qu'elles demandoient d'estre conservées en corps de legion, il est difficile de croire qu'il leur ait enfin accordé cette grace:] ' & Tacite dit qu'Othon estoit assuré de la fidelité de la flotte, *quod reliquos cæsorum ad pontem Milvium, & sævitiâ Galbæ in custodia habitos,* (ce sont ceux de la marine) *in numerum legionis composuerat.* ' Cependant Tacite mesme met une legion de la marine à la fin de Galba; & il dit mesme que Galba *legioni classicæ diffidebat, infestæ ob cædem commilitonum.* [Est-ce qu'outre la legion de la marine formée par Neron, cassée par Galba, & rétablie par Othon, il y en avoit encore une autre plus ancienne, qui s'interessoit neanmoins pour cette seconde, parce qu'elle estoit sous le mesme titre, & destinée aux mesmes emplois?] ' Lipse dit en effet qu'on peut tirer des medailles qu'il y en avoit une plus ancienne que Neron, & Tacite parle d'une premiere legion de la marine, supposant qu'il y en avoit plusieurs. [Ainsi nous nous tien-

Tac.hi.l.1.c. 87.p.31.

c.31.36.p 14|15|.

n.25.

drions à cette solution s'il n'y avoit que cela. Mais Tacite mesme la ruine, & veut que cette legion de la marine qui subsistoit aprés le carnage fait par Galba, fust celle mesme que Neron avoit formée.] c.6.p.6. ' Car immediatement aprés avoir parlé de ce carnage, il ajoute, *inducta legione Hispana, remanente eâ quam è classe Nero conscripserat, plena urbs militibus.* [Je ne voy point ce qu'on peut dire sur cela.]

Pour la page 400.§ 5.

NOTE V.

Quand Galba a fait rendre ce que Neron avoit donné.

Tac.hi.l.1.c.20.p.11. ' Tacite met l'ordre de retirer les liberalitez de Neron, aprés l'adoption de Pison, c.19. ' c'est à dire quatre jours au plus avant la mort de Galba. c.20|Plut. v. Gal.p.1500. ' Mais les suites que Tacite mesme, & Plutarque donnent à cette ordonnance, Dio, val. p. 694|63 p.721. c. ' & qui s'étendirent jusque dans la Grece selon Dion, [ne permettent point de croire qu'elle ait esté faite si tard.]

Pour la page 402.§ 6.

NOTE VI.

Temps de la mort de Capiton.

Dio,l.64 p. 729.b. ' Dion semble mettre la mort de Capiton avant que Galba fust arrivé à Rome : [& cela s'accorde avec ce qu'il ajoute,] d. ' que Galba porta l'épée dans tout son voyage. Suet.l.7.c.11. p.671. ' Car Suetone assure qu'il ne quitta l'habit de guerre qu'aprés que Capiton eut esté tué. Tac.hi.l.1.c. 9.p.7. ' Tacite mesme dit que les legions de Capiton furent longtemps sans chef, *diutiùs*, en attendant Vitellius, c.52.p.20. ' qui vint à la fin de novembre. [Mais cela se peut-il accorder avec ce que dit Tacite,] c.7.p.6.7. ' que Galba s'estoit déja rendu si odieux lors que Capiton fut tué, que tout ce qu'il faisoit estoit mal pris? Et selon sa suite Galba estoit alors arrivé à Rome.

NOTES SUR OTHON.

Pour la page 414.§ 1.

NOTE I.

Du prenom de Flavius Sabinus & de quelques autres Consuls de l'an 69. Ce Consul distingué de Flavius Sabinus Prefet de Rome.

Onup.in fast. p.205.d.e. ' ONUPHRE & Goltzius donnent à Flavius Sabinus designé Consul pour le mois de may & de juin 69. le prenom de Titus. [Je ne sçay si cela est fondé. Au moins je n'en trouve rien dans Tacite,] que cite Onuphre. [Cela paroist mesme difficile à croire, si] ce Sabinus est le mesme que Flavius Sabinus frere de Vespasien, & qui estoit alors Prefet de Rome, comme le pretend Onuphre. Car il aura eu trois noms communs avec son frere] Goltz p.48. ' qui s'appelloit aussi T. Flavius Sabinus, [& n'en aura point eu que nous sachions qui le distinguast.] p.207.b. ' Je sçay bien qu'Onuphre pretend que toute la famille de Vespasien avoit le prenom de Titus, & que cela se verifie par les inscriptions. Il le dit en particulier de ce Sabinus, [mais il n'en donne pas de preuve.] Gruter.p.239. 5|912.2. ' Je trouve dans Gruter deux inscriptions de *T. Flavius Sabinus T. filius:* [Mais je n'y voy point de preuve qu'elles se rapportent ni au Prefet de Rome frere de Vespasien, ni au Consul de l'an 69. puis qu'elles ne marquent aucune de ces qualitez : & la seconde est neanmoins une epitaphe.

Certe raison ne nous empescheroit pas cependant de donner le prenom

de Titus au Consul, parce qu'assurément il le faut distinguer du Prefet de Rome.] Suet. l. 8. c. 1. p. 730. ' Car Suetone ne dit point que le Prefet soit arrivé jusqu'au Consulat. [On pourroit répondre que la Prefecture emportoit le Consulat, parce qu'elle ne se donnoit alors qu'à des Consulaires : & cela peut paroistre d'autant plus veritable que] Tac. hi. l. 3. c. 65. 75. p. 78. 81. ' Sabinus estoit l'honneur de sa maison, & plus consideré que Vespasien, [qui neanmoins avoit esté Consul dés l'an 51. Mais si ces raisons prouvent qu'il a esté Consul, elles prouvent qu'il l'a esté avant l'an 51. ou au moins avant l'an 57.] c. 75. p. 81. ' auquel il fut fait Prefet de Rome.

[Ce qui oblige encore davantage à le distinguer de celuy qui fut Consul en 69. est ce que dit Tacite] l. 2. c. 36. p. 42. ' que dans la guerre contre Vitellius Othon donna la conduite de quelques troupes à Flavius Sabinus designé Consul. [Ce n'estoit pas là un employ pour un Prefet de Rome, établi pour resider dans la ville, sur tout en l'absence de l'Empereur. Et ce qui fait encore mieux voir que ce n'estoit pas le mesme,] c. 51. p. 47. ' c'est qu'aprés la mort d'Othon, le Consul soumit ses troupes qui estoient vers le Po, aux Generaux de Vitellius; c. 55. p. 48. ' & le Prefet fit prester serment au nom du mesme Prince par les soldats qui estoient à Rome : ce qui se fit indubitablement dés qu'on y eut sceu la mort d'Othon, [& ainsi dans le mesme temps que le Consul estoit encore dans la Lombardie & vers Cremone.]

Onuphre donne le prenom de Marcus à Cælius Sabinus sur l'autorité de Pline (*l. 35. c. 12.*) qui parle en effet d'un M. Cælius (*p. 850. b.*) mais qui nous dit que c'est le mesme ? Il ne prouve pas non plus les prenoms qu'il donne à Verginius, à Celsus, & à Antonin.

Pour la page 414. § 1.

NOTE II.

Du second Consulat d'Othon.

Onup. in fast. p. 205. d. ' Onuphre veut qu'Othon ait esté Consul en 68. aprés la mort de Neron, & qu'ainsi le Consulat qu'il prit avec l'Empire en 69. ait esté le second. Tac. hi. l. 1. c. 77. p. 27. ' Tacite ne dit rien de cela lors qu'il parle de son Consulat en 69. Goltzius (*p. 47.*) & Birague (*p. 103.*) rapportent quelques medailles où il est qualifié simplement Consul : & ce qui est encore bien plus fort, Goltzius en cite une qui le qualifie Auguste, & designé pour le second Consulat. [Ainsi le Consulat qu'il prit avec le titre d'Auguste ne pouvoit estre que le premier.] Onu. p. 205. d. ' Onuphre au contraire en cite une où il est qualifié *Cons. II.* & Birague y en ajoute une seconde de mesme genre. [Il y a bien de l'apparence que le *Des.* y a esté oublié ; ou il faut que celle de Goltzius où il est, soit entierement fausse.] p. 204. d. ' Onuphre établit encore le Consulat qu'il luy donne en 68. sur les fastes de Cassiodore, qui le mettent Consul ordinaire cette année-là. [Ils sont donc faux en ce point, & il y a tant d'autres fautes que l'on n'y peut rien fonder.]

Pour la page 418. § 3.

NOTE III.

Que Vitellius est né en l'an 15. de JESUS-CHRIST.

Suet. v. Vit. c. 3. p. 708. ' Suetone dit que Vitellius naquit le 24. ou selon quelques-uns le 7. de septembre, *Druso Cæsare, Norbano Flacco Conss.* [c'est à dire en l'an 15. de l'ere commune.] Cela revient tout à fait à Dion (*l. 65. p. 743. d.*) qui dit que lors qu'il mourut [en 69. vers le 20. de decembre,] il avoit environ 54. ans, ou comme on lit expressément dans Zonare (*p. 194. b.*) 54. ans & 89. jours, Aurele Victor dit aussi

qu'il avoit alors 55. ans [commencez.] Cependant Tacite (*hi.l.3.c.86. p.84.*) Eutrope, l'epitome de Victor, & Suetone mesme (*v.Vit.c.18.p.726.*) disent qu'il a vécu 57. ans : [de sorte qu'il seroit né au plus tard en l'an 13. de JESUS-CHRIST. Il est difficile de croire que Suetone se contredise si grossierement: & il est bien plus aisé qu'une faute de chiffre glissée dans son texte au dernier endroit, ait fait ensuite corrompre le texte des autres historiens sous pretexte de les corriger.] Epiph. n.p. 385. ' Le P. Petau suit la date des Consuls, d'autant plus considerable qu'elle est appuyée par le conte si exact de Dion dans Zonare. [Les 89. jours qu'il marque nous menent assez juste au 24. de septembre.]

NOTE IV.

Pour la page 428.§ 6.

Faute de Plutarque sur Cremone.

Plut.v.Oth. p.1519. ' Plutarque a cru que Cremone tenoit pour Othon, & que Cecina l'alloit attaquer. Tac.hi.l.2.c. 17.p.38. ' Mais outre que Tacite dit que dés auparavant tout ce qui estoit entre les Alpes & le Po, (ce qui comprend Cremone) obeïssoit à Vitellius, il dit expressément que ses troupes avoient pris à Cremone une cohorte de Pannoniens : c.23.p.39. ' & en parlant de cette marche mesme de Cecina, il dit que quelques-uns de ses auxiliaires ayant esté défaits, se refugierent à Cremone. l.3.c.26.p.69. ' Dans la suite il dit que c'estoit à la porte de cette ville que les Vitelliens avoient leur camp.

NOTE V.

Pour la page 430.§ 7.

Situation de Bedriac.

Plut.v.Oth. p.1520.1522. ' Plutarque dit que l'armée d'Othon estoit campée à Bedriac lors qu'Othon y vint. [Mais il paroist par Tacite qu'elle estoit alors sur les bords du Po,] Tac.hi.l.2.c. 35.p.42. ' puisque les deux armées virent un combat qui se donna sur le fleuve : [& Bedriac en est eloigné d'environ quatre lieues selon les cartes, qui le mettent à mi-chemin de Cremone à Mantoue. c.23.p.39. ' Tacite le met aussi entre Cremone & Verone.

NOTE VI.

Pour la page 430.§ 7.

Lieu de la défaite d'Othon.

[Nous mettons ce que disent Tacite & Plutarque de la marche de l'armée d'Othon, & du lieu de la bataille. Mais si ce qu'ils disent est exact, le combat s'est donné prés de Cremone, & à sept ou huit lieues de Bedriac, dont neanmoins cette journée a retenu le nom dans la pluspart des auteurs ;] Tac.hi.l.2.c. 23.70.p.39.51. ' & Tacite mesme paroist marquer Bedriac comme le lieu du combat. Neanmoins Aurele Victor l'appelle le combat de Verone, [qui est bien loin de là.] Eus.χρ.ad. p.340.2. ' & le recueil anonyme des Olympiades, la bataille de Cremone, [ce qui paroist pris de Dion (*l.64.p.732.a.*) Car on croit que ce recueil n'a pas d'autre auteur que Scaliger mesme qui l'a donné.]



NOTES SUR VITELLIUS.

NOTE I.

Pour la page 437. § 2.

Sur l'edit de Vitellius contre les astrologues.

Dio, l. 65. p. 734. b.

'DION dit que Vitellius estoit à Rome lors qu'il publia son edit contre les Mathematiciens ou astrologues : [au lieu que selon Tacite (*hist. l. 2. c. 62. p. 49.*) je ne voy pas qu'on puisse douter qu'il ne l'ait envoyé de Lion. Ainsi ou Dion se trompe, ou l'edit fut renouvellé lors que Vitellius fut venu à Rome,] ou il y en eut deux, comme le marque Zonare (*p. 192. b.*) l'un contre les mathematiciens, & l'autre qui fut publié depuis contre les magiciens.

[Mais il y a une difference bien plus importante sur ce sujet mesme entre Dion & Suetone.] ' Dion dit que les astrologues afficherent un billet par lequel ils ordonnoient à Vitellius de mourir dans un certain jour, qui estoit celuy mesme auquel il mourut : ' au lieu que Suetone dit qu'ils luy ordonnoient de sortir du monde dans le mesme jour auquel il leur ordonnoit de sortir de l'Italie, qui estoit le premier d'octobre : [& il ne mourut qu'au mois de decembre. Cette derniere maniere est plus probable en elle-mesme ; & Tacite ne parlant point du tout de ce billet, nous donne lieu de croire que l'evenement ne l'avoit point rendu aussi remarquable qu'il l'eust dû estre selon la narration de Dion.]

Suet. v. Vit. c. 14. p. 722.

NOTE II.

Pour la page 444. § 5.

Faute de Joseph sur la proclamation de Vespasien en Egypte.

' Joseph aprés avoir rapporté comment Vespasien fut declaré Empereur par son armée dans la Judée, ' dit que Mucien avec les autres officiers, & les soldats mesmes, le pressoient de marcher contre Vitellius ; mais qu'il voulut auparavant s'assurer de l'Egypte ; ' Qu'ainsi il écrivit à Tibere Alexandre pour luy mander son élection ; & que Tibere ayant lu la lettre, luy fit aussi-tost prester le serment par ses legions. [Nous ne voyons aucun moyen d'accorder cela avec Tacite, Suetone, & Dion, qui disent que Vespasien fut declaré Empereur en Egypte avant que de l'estre dans la Palestine où il estoit. Les deux premiers en marquent mesme les jours. De sorte que nous avons cru les devoir suivre, quoique Joseph fust alors auprés de Vespasien. Il peut avoir esté trompé, parce qu'il ne sceut ce qui s'estoit fait en Egypte qu'aprés avoir veu Vespasien declaré Empereur dans la Palestine.]

Jos. b. Jud. l. 4. c. 36. p. 899. f.
c. 37. p. 899. g.
p. 900. e.

NOTE III.

Pour la page 450. § 7.

Jour de la bataille de Cremone.

' La bataille & la prise de Cremone arriverent lors que Cecina estoit encore Consul ; [& ainsi avant la fin d'octobre,] ' dont le dernier jour terminoit ce Consulat. [Mais c'estoit peu avant la fin de ce mois. Car il paroist assez par la suite de Tacite qu'il y eut environ trois ou quatre jours entre la trahison de Cecina & la ba-

Tac. hi. l. 3. c. 31. p. 70.
c. 37. p. 71.

taille : & l'on y voit aussi que l'on n'apprit cette trahison à Rome que dans les derniers jours d'octobre, & peut-estre seulement le 30. Ainsi on ne peut guere mettre la prise de Cremone plustost que le 27. Il est difficile aussi de la mettre plus tard.]

c.23-25.p.68. ' Car la lune se leva durant la bataille sur la fin de la nuit, & assez forte neanmoins pour donner quelque lumiere. Bucher.p.19. ' Et puis qu'on met que le 26. de mars estoit le 17. de la lune, [il faut qu'elle fust déja à son 26. jour le 27. d'octobre.] Dio, l.65.p.739 b. ' Dion paroist avoir cru que la lune avoit lui toute la nuit, [ce qui ne se peut accorder ni avec le temps, ni avec Tacite.]

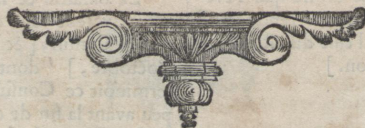
Pour la page 461.§ 10.

NOTE IV.

Sur le jour de la mort de Vitellius.

Tac.hi.l.2.c.67.69.p.79. ' Tacite dit que Flavius Sabinus se renferma dans le Capitole le 18. de decembre, c.69.70.p.80. ' qu'il fut tué le lendemain [19.] aprés avoir mandé la nuit aux troupes de Vespasien le danger où il se trouvoit. c.78.p.82. ' Ces troupes estoient à Otricoli [à dix lieues de Rome.] Elles marcherent aussi-tost, & arriverent bien tard auprés de Rome. [Selon cette suite, il semble que c'estoit le jour mesme que Sabinus avoit esté tué.] c.82.p.83|Jos.b.Jud.l.5.c.42.p.902.f. Elles entrerent le lendemain dans Rome; & il est visible que Vitellius fut pris & tué le mesme jour, [qui doit donc avoir esté le 20. de decembre. Dion ne s'en éloigne que de deux ou trois jours,] Dio,l.65.p.743.d. ' lors qu'il dit que Vitellius regna un an moins dix jours, [à conter du deuxiéme de janvier qu'il fut declaré Empereur à Cologne.] On lit la mesme chose dans Zonare (*p.194.b.*) Ainsi il seroit mort le 23. de decembre, conformément à ce que Zonare dit qu'il avoit vécu 54. ans & 89. jours: ce qui est assez juste en mettant sa naissance le 24. septembre de l'an 15. de Jesus-Christ, comme on le lit dans Suetone (*v.Vit.c.3.p.708.*)

Eutrope luy donne huit mois & un jour de regne, à conter depuis la mort d'Othon, arrivée selon luy le 20. d'avril. Suet.v.Vit.c.18.p.726.ne ' On croit qu'il faut lire de mesme dans S. Clement d'Alexandrie au lieu de sept mois & un jour. Jos.b.Jud.l.5.c.42.p.902.f. ' Joseph dit huit mois & cinq jours, & on le lit de mesme dans Hegesippe (*l.5.c.33.p.516.a.*) Pour S. Theophile (*ad Autol.l.3.p.137.d.*) qui ne luy donne que six mois & 28. jours, Eusebe qui luy donne dix mois dans sa chronique, Aurele Victor qui ne luy donne pas huit mois entiers, S. Epiphane (*de pond.c.13.p.169.c.*) où on lit 18. mois & 12. jours, [ce sont des fautes certaines ou d'eux ou de leurs copistes. Il y a faute aussi dans Joseph,] g. ' lors qu'il dit que Vitellius mourut le 3. de decembre, τρίτῃ ἀπελλαίου. [Il faut peut-estre lire le 23. τρίτῃ καὶ εἰκοστῇ.] Le latin met le 31. d'octobre, [ce qui est encore une nouvelle faute.]



NOTES SUR L'HISTOIRE DE LA RUINE DES JUIFS.

Pour la page 465. § 1.

NOTE I.

Sur le temps de la mort d'Herode.

Jos. ant. l. 17. c. 10. p. 599. g | b. Jud. l. 1. c. 21. p. 773. g.

ʹJOSEPH repete par deux fois qu'Herode regna 37. ans depuis qu'il eut esté declaré Roy, & 34. depuis la mort d'Antigone. ʹIl fut fait Roy par le Senat sous les Consuls C. [ou plutost Cn.] Domitius Calvinus, & C. Asinius Pollio, ʹc'est à dire en l'an 714. de Rome, qui estoit la sixiéme année Julienne, [40. ans avant l'ere commune.] Mais ce fut seulement sur la fin de l'année, comme on le juge des guerres civiles d'Auguste & d'Antoine, qui en occuperent la plus grande partie, & qui estoient finies alors. ʹLe P. Noris aprés une assez longue deduction de ce qui s'estoit passé depuis la bataille de Philippe, conclud que cela se fit sur la fin d'octobre. ʹHerode prit Jerusalem sur Antigone sous le Consulat de M. Agrippa & de Caninius Gallus, [c'est à dire en la neuviéme année Julienne, de Rome 717:] & le premier jour de l'année selon qu'Usserius explique Joseph (*p.* 547.) Car Bucherius (*p.* 77. § 23.) veut que ç'ait esté seulement sur la fin du mois de juin. ʹIl est certain au moins que le siege fut fait en partie durant l'esté. ʹOn croit qu'Antigone ne mourut qu'au mois d'aoust.

ant. l. 14. c. 26. p. 499. f.
Buc. de Belg. l. 1. c. 6. p. 72-74.
Noris, de Pis. p. 133-139.
Jos. ant. l. 14. c. 28. p. 507. g.
p. 506. g.
Usser. p. 548. f.

[La 37e année d'Herode commence donc sur la fin de la 42e année Julienne: & si Joseph conte sa 34. depuis qu'il eut pris Jerusalem sur Antigone, comme il y a assez d'apparence, puisque deslors il fut maistre de la Judée; elle concourt toute entiere selon Usserius avec cette 42. année Julienne: & en ce cas il faut mettre la mort d'Herode en cette année là. Que s'il faut suivre Bucherius, ou s'attacher aux termes de Joseph qui conte cette 34e année depuis la mort d'Antigone, elle commence seulement vers le milieu de la 42. année Julienne. De quelque maniere qu'on le prenne, il est toujours certain qu'Herode est mort en cette 42. année, ou en la suivante, & en l'an 750. ou 751. de Rome, en anticipant les années de Rome de trois mois & trois semaines, pour les faire commencer au premier janvier.

Ce qui nous determine a choisir la premiere de ces deux années, c'est] ʹqu'Archelaüs fils d'Herode a regné neuf ans & plus,[a] & que son regne finit neanmoins, selon Dion, sous les Consuls Lepidus & Arruntius, [c'est à dire dés l'an 759. de Rome. Car cela supposé, il faut necessairement qu'il ait commencé à regner dés l'an 750. & qu'ainsi Herode soit mort cette année là, quatre ans avant le temps où il faudroit mettre la naissance de JESUS-CHRIST selon l'ere commune. ʹOn a trouvé depuis peu une medaille qui marque la 43e année d'Herode le Tetrarque: & on soutient que cette medaille est tout à fait indubitable.] ʹHerode fut dépouillé de sa Tetrarchie par Caius, peu aprés qu'Agrippa son neveu fut venu en Judée en l'an 38. avec le titre de Roy. [Il en fut donc dépouillé en 38. ou au plus tard en 39. qui est l'an de Rome 792. & par consequent il estoit Te-

Jos. ant. l. 17. c. 15. p. 613. g | 614. b.
a Dio, l. 55. p. 567. b.
Jos. ant. l. 18. c. 8. p. 637. d | 9. p. 637. 638.

tarque dés l'an 750. de Rome.]

Jos.ant.l.17. c.8.p.597.e. ' L'eclipse de lune arrivée aprés la mort de Matthias peu avant celle d'Herode [s'accorde tout à fait à cela,] Usser.p.601.f. & alii. ' puisqu'il y en eut une le 13. mars de la mesme année 750. [a] au lieu qu'on n'en trouve aucune en 751.

a Bucher. de Belg.l.2.c.6. p.80.

[Ces deux raisons ont determiné beaucoup d'auteurs à mettre la mort d'Herode en l'an 42: & je ne voy point qu'on y puisse trouver aucune difficulté si Herode est mort le 25. de novembre, comme veut Usserius, dequoy nous parlerons ensuite. Mais s'il est mort avant Pasque, comme c'est l'opinion commune, ce n'estoit certainement en l'an 42. que dans la 36. année de son couronnement; & neanmoins Joseph dit qu'il mourut dans la 37. Ce qu'on peut répondre à cela, c'est que les historiens ne s'attachent pas si fort aux jours où les choses sont arrivées, sur tout lors qu'ils ne les marquent pas. Ainsi Joseph aura pu donner 37. ans à Herode à cause des 37. années Juliennes, & des 37. Consulats durant lesquels il a regné. Il y a assurément plusieurs exemples semblables dans l'histoire.]

p.78. ' Bucherius rejette cette solution, & differe la mort d'Herode jusqu'à Pasque de l'an 751. p.79.80. ' ce qui l'oblige de dire que l'eclipse de lune marquée par Joseph n'estoit qu'une obscurité extraordinaire, que l'on prit pour une eclipse quoique ce n'en fust pas une. p.79.§30.31. ' Il n'a pas moins de peine à se tirer des dix ans d'Archelaüs : [& il est difficile de le faire si l'on ne dit que Dion se trompe] Dio,l.55.p. 567.b. ' en rapportant à l'an 51. la relegation de ce Prince. [Bucherius veut qu'il ait esté accusé en 51. & relegué en 52. Mais ce n'est point ce que dit Dion, qui apparemment a voulu marquer la deposition d'un prince, plutost que sa seule accusation : & qui peut avoir eu principalement en veue le temps que la Judée est devenue une province Romaine, ce qui n'a pu estre qu'aprés qu'Archelaüs eut esté banni.]

Bucher. l.2.c. 5.§4.p.70| Jos.l.17.c.3. p.58,.g. ' Bucherius remarque qu'assez longtemps avant la mort d'Herode, tous les Juifs, hors six mille Pharisiens, avoient juré d'estre fideles à Auguste, & à Herode mesme (εὐνοῆσαι.) Il ne doute point que cela n'ait rapport au denombrement fait par Quirinius, durant lequel JESUS-CHRIST est né; Buch §12.p. 72. ' & mettant comme nous, la naissance de JESUS-CHRIST le 25. decembre de la 41. année Julienne [ou 749. de Rome,] il en conclut qu'Herode n'est donc mort que dans la 43. D'autres ont mieux aimé tirer de ce raisonnement que JESUS-CHRIST est né dés l'an 40. [n'y ayant point d'epoque certaine de sa naissance, sinon que ç'a esté avant la mort d'Herode : & aprés tout, ce fondement est bien foible, estant aisé que le serment dont parle Joseph ait precedé le denombrement fait par Quirinius.] p.71. ' Mais ce qu'ajoute Bucherius pour trouver dans Joseph le carnage des Innocens, [est encore bien moins fondé, pour ne dire rien de plus.]

Usserius (*p.602.m.*) & quelques autres croyent qu'Herode est mort le 7. du mois Casleu, c'est à dire vers le 25. de novembre, parce qu'on pretend que les Juifs festent ce jour là pour se réjouir de la mort de cet ennemi des gens de bien, comme ils l'appellent. [Mais je ne sçay comment cela se peut accorder avec Joseph, sur tout supposé que l'eclipse dont il parle, soit celle du 13. de mars.] Jos.ant.l.17. c.8.p.595.e. ' Car les deputez qu'Herode envoya par deux fois à Auguste pour l'instruire de l'affaire d'Antipater, estoient partis avant cette eclipse. c.9.p.599. ' Dés qu'Herode eut sceu par leurs lettres le sentiment d'Auguste, & peut-estre le jour mesme, il fit tuer Antipater, c.10.p.599.g. ' & il mourut cinq jours aprés.

[Sans mesme s'arrester à cette eclipse, Baronius & divers autres ont cru que selon Joseph, Herode estoit mort assez peu de temps avant Pasque.]

p.600.f|b. Jud.l.2.c.1.p.775.a.

' Car Joseph dit qu'Archelaüs fit durant sept jours le deuil de son pere, ensuite dequoy il vint au temple recevoir les complimens & les acclamations du peuple sur son avenement à la couronne :

p.601.a.b.

' Qu'on luy fit de grandes demandes, pour juger par les premiers jours de ce qu'on devoit attendre de la suite de son regne &c.

ant.c.11.p.60.d|b. Jud. l.2.c.2.p.775.d.

' Que quelques Juifs s'assemblerent alors, & ce semble dés le soir mesme, pour se plaindre de la mort de Matthias, ' & en faire le deuil, ne l'ayant osé faire jusqu'alors par la crainte d'Herode. [Il est donc visible que tout cela suivit immediatement sa mort :]

p.601.602.

' & Joseph dit positivement qu'Archelaüs n'ayant pû appaiser par les remontrances & par la douceur ceux qui faisoient des plaintes seditieuses de la mort de Matthias,

p.602.b|776.b.

' il les dissipa enfin par les armes durant les jours des Azymes qui arriverent en ce temps-là.

Il est vray qu'Usserius (*p.602.f.*) veut que les sept jours du deuil d'Archelaüs, ne soient point compris dans le temps de la pompe funebre d'Herode, qui selon luy, a dû durer bien plus long temps, puisqu'il pretend que le seul convoy, c'est à dire le temps qu'on mit à porter le corps de Jerico au chasteau d'Herodion, fut de 25. jours, suivant ce qu'il tire de Joseph,

Iof.b.Jud.l.1.c.21.p.774.e.

' que ce chemin estoit de 200. stades (qui font dix lieues,)

a ant.l.17.c.10.p.600.f.

' & qu'on ne faisoit que huit stades par jour, [c'est à dire moins d'une demi-lieue. Cela est peu croyable,]

b.Iud.l.2.c.2.p.776.a.

' sur tout puis qu'Archelaüs estoit pressé d'aller à Rome : [& l'endroit où on pretend que Joseph le dit (*p.600.f.*) est trop obscur pour s'y fonder : Il est peut-estre assez probable qu'il faut lire ὀγδοήκοντα, & dans cet endroit au lieu d'ὀκτὼ, & mesme dans l'autre au lieu de διακοσίους : c'est à dire qu'il y avoit 80. stades ou quatre lieues de Jerico à Herodion. Au moins Adricome y met à peu prés cette distance. Ainsi on aura pu faire le chemin tout en un jour : & il ne sera point necessaire de dire qu'il y ait eu plus de huit jours depuis la mort d'Herode jusqu'au temps qu'Archelaüs quitta le deuil, estant difficile d'y en mettre davantage sans dementir Joseph.

Il y a d'ailleurs peu d'apparence]

a|ant.l.17.c.11.p.601.e.

' qu'Archelaüs pressé comme dit Joseph, d'aller à Rome pour se faire confirmer par Auguste la couronne que son pere luy laissoit par son testament, ait attendu à partir le 25. de novembre jusqu'aprés Pasque,

Buch.l.2.c.6.§34.p.80.

' qui en la 43. année Julienne estoit vers le 30. de mars.

Iof.ant.l.17.c.11.p.602.g.

' En partant pour Rome aprés Pasque il rencontra à Cesarée Sabin Intendant de Syrie, qui venoit pour seeller les thresors d'Herode.

c.12.p.605.606.

' Ce Sabin qui estoit extremement avare, [auroit-il attendu quatre ou cinq mois à venir faire cette fonction,] dont il esperoit un grand gain ?

[On n'a dû proprement conter le regne d'Archelaüs que depuis qu'Auguste eut reglé à Rome la contestation qu'il avoit avec ses freres pour la couronne, & eut confirmé le testament d'Herode. Il ne partit pour demander cette confirmation qu'aprés la feste de Pasque qui suivit la mort de son pere. Et neanmoins Dion nous oblige, comme nous avons dit, de commencer les dix années de son gouvernement, dés la 42. année Julienne. Nous avons veu la mesme chose pour Herode Antipas son frere.

La plus grande difficulté qu'on puisse opposer à cela, c'est que la lune ayant esté eclipsée, & par consequent pleine le 13. de mars, il ne pou-

voit pas y avoir plus d'un mois delà à l'autre pleine lune, c'est à dire à Pasque.] ' Et neanmoins ce fut depuis cette eclipse que la maladie d'Herode estant augmentée, il fut obligé aprés divers remedes de se faire porter à Callirhoé : où ayant pensé mourir, & desesperant de guerir, il fit venir toutes les personnes considerables de la Judée à Jerico. ' Elles y estoient déja arrivées lors qu'il receut les nouvelles de Rome, ensuite desquelles il vécut au moins cinq ou six jours; [& mourut neanmoins environ huit jours avant Pasque. Il n'est pas impossible que toutes ces choses se soient faites en un mois de temps, mais cela est difficile : & d'ailleurs le temps que Joseph donne au regne d'Herode s'ajusteroit mieux en ne mettant sa mort que le 25. de novembre. C'est pourquoy nous n'osons rien determiner absolument, quoique nous supposions dans nostre narration qu'Herode est mort un peu avant Pasque ; cette opinion nous paroissant, tout consideré, plus probable que les autres.

c.8.p.597.598.

c.9.10.p.599.

' Le P. Noris croit qu'on peut montrer par Joseph mesme & par les autres historiens, que Jerusalem fut prise sur Antigone dés l'an 716. de Rome : & selon sa suite c'estoit dans l'esté. [Quoique la deuxiéme année du regne d'Herode ne fust pas encore alors achevée, on pouvoit dire neanmoins que c'estoit déja sa troisiéme, parce que c'estoit le troisiéme Consulat. Et ainsi Herode estant mort au commencement de l'an 750. de Rome, sera mort dans la 34. année depuis la prise de Jerusalem.] ' Le P. Noris ne se sert pas neanmoins de cela, à cause que Joseph marque les Consuls de l'an 717. & il aime mieux differer la mort d'Herode jusqu'en l'an 751. un peu avant Pasque. [Mais il ne traite pas ce point avec son exactitude de ordinaire.] ' Car il s'objecte l'eclipse du 12. mars 750. & n'y répond rien. Il s'objecte de mesme les dix années d'Archelaüs, en avouant qu'elles sont marquées en deux endroits des ouvrages posterieurs de Joseph, & il aime mieux se tenir au seul qui n'en marque que neuf, sans en donner d'autre raison, sinon qu'il est impossible, dit-il, de mettre la mort d'Herode dés Pasque de l'an 750. [Cela se peut neanmoins, comme nous avons veu, mesme en laissant les 37. ans de son regne : & si cela ne se pouvoit pas, les endroits où il met ces 37. ans se pourroient corriger aussi aisément au moins que ceux où il donne dix ans à Archelaüs,] ' en se corrigeant de ce qu'il ne luy en avoit d'abord donné que neuf, ou au moins s'expliquant plus exactement, comme le P. Noris mesme le reconnoist. [Pour la medaille de la 43[e] année d'Antipas, le P. Noris ne l'avoit pas encore veue.]

Noris, de Pis. p.141-146.

p.146.

p.147.

p.146.147.

NOTE II.

Pour la page 473. § 3.

Sur Theudas imposteur marqué par Gamaliel.

' Usserius croit que Judas qui se revolta à la mort d'Herode est ce Theudas ou Theodas dont Gamaliel parle dans les Actes. Ce Theudas avoit paru avant Judas le Galiléen [dont nous parlerons dans la suite,] & pretendant estre quelque chose de grand, il s'estoit fait suivre d'environ quatre cent personnes. Mais il avoit esté tué quelque temps aprés, & tous ses disciples dissipez. [Nous n'examinons point si Judas & Theudas sont le mesme nom, comme veut Usserius. Mais quand cela seroit, il semble que Theudas pretendoit plutost passer pour prophete, ou mesme pour le Messie, que se faire Roy, comme Joseph le dit de Judas, &

Usser.p.604. a|Act.5.v.36.

qu'il cherchoit plutost à innover dans la religion que dans l'Etat. Ainsi le plus seur est de reconnoistre que nous n'avons point d'autre connoissance de cet imposteur, que par ce qu'en dit Gamaliel.]

Orig. in Cels. l.1.p.44.m.

' Origene dit qu'il a paru avant la naissance de JESUS-CHRIST, & le met entre ceux qui ont voulu s'attribuer ce qui appartenoit au veritable Messie. [Or on sçait que Joseph ne parle point de ces sortes de personnes.]

Ios.ant.l.20. c.2. p.689. 690.

' Il parle d'un Theudas qui faisoit le prophete &c. mais c'estoit dans le temps que Fadus gouvernoit en Judée [vers l'an 45. de JESUS CHRIST, douze ans aprés que Gamaliel parloit de l'autre Theudas.]

NOTE III.

Pour la page 476. § 4.

Temps du bannissement d'Archelaüs.

' Joseph dans le 2e livre de la guerre (*c.21.p.784.b.c.*) dit qu'Archelaüs fut banni dans la neuviéme année de sa principauté : & que pour marque de cela il vit en songe neuf épis &c.

Ios.ant.l.17. c.15.p.613.g.

' Mais dans l'ouvrage des Antiquitez qui est posterieur, il dit que ce fut dans sa dixiéme année,

p.614.b.d.

' & qu'il vit dix épis. [Ainsi ou il s'est voulu corriger d'une faute, ou au moins c'estoit dix ans aprés la mort d'Herode, & neuf depuis qu'Auguste avoit confirmé la principauté à Archelaüs.]

Vit.p.989.c.

' Le mesme Joseph dit que Matthias son pere est né dans la dixiéme année du regne d'Archelaüs. [Ainsi on ne peut douter qu'il n'ait gouverné neuf ans entiers, & quelque chose de plus, & qu'il ne faille mettre son bannissement aprés le mois de mars de l'an 759. de Rome, si Herode est mort en 750.]

Dio, l.55.p. 567.b.

' Dion nous assure en effet qu'Archelaüs fut banni sous les Consuls Lepidus & Arruntius, [qui sont ceux de l'an 759. de Rome & de l'an 6. de l'ere commune de JESUS-CHRIST.] Il l'appelle Herode, [& S. Luc appelle de mesme Antipas & Agrippa.]

NOTE IV.

Pour la page 480. § 5.

En quelle année les Juifs furent chassez de Rome par Tibere.

Ios.ant.l.18. c.4.5.p.622. 623.

' Joseph rapporte les histoires de Pauline & de Fulvie au temps que Pilate estoit gouverneur de Judée, [ce qui seroit au plustost en l'an 26. de JESUS-CHRIST.]

Tac.an.2.n. 222.p.68.

' Mais neanmoins Usserius (*p.615.f.*) & Lipse ne font point difficulté de le rapporter à l'an 19. auquel Gratus predecesseur de Pilate estoit gouverneur,

an.2.c.85.p. 68.

' parce que nous apprenons de Tacite que les Juifs furent chassez de Rome cette année là. Et assurément la circonstance de ces quatre mille Juifs enrolez pour la Sardaigne, rapportée

Ios.c.5.p.623. f.

' par Joseph & par Tacite, [fait bien voir que c'est une mesme histoire.]

NOTE V.

Pour la page 481. § 6.

En quel temps Pilate est venu en Judée.

Ios.ant.l.18. c.5.p.624.b.

' Pilate gouverna dix ans la Judée; & aprés l'avoir quittée pour aller à Rome en diligence (εἰς ῥώμην ἠπείγετο) il n'y arriva neanmoins qu'aprés la mort de Tibere, [c'est à dire aprés le 16. ou 26. mars de l'an 37. Ainsi il n'estoit parti qu'au commencement de la mesme année, ou à la fin de la precedente: & s'il a gouverné dix ans tout juste, il y est venu au plus tard dans le commencement de 27. Ce qui est certain c'est que ç'a esté en 26. ou 27. & que Gratus qui a gouverné onze ans avant luy, y est venu l'an 15. ou 16.]

c.6.p.624.c.

' Pour le voyage de Vitellius à Jerusalem dont Joseph parle aprés le depart de Pilate, [il le faut mettre au plus tard en 36. à Pasque, & peut-estre mesme en 35. comme fait Usserius (*p. 645.*) car cet endroit de Joseph pa-

roiſt fort brouillé. Mais auſſi Joſeph ne nous oblige point de mettre ce voyage aprés la ſortie de Pilate.]

Pour la page 482. § 6.

NOTE VI.

Sur les boucliers mis à Jeruſalem par Pilate.

Philo, leg. p. 1033.1034.

[Il eſt viſible que les boucliers] ' à cauſe deſquels les Juifs ſe ſouleverent ſous Pilate, [eſtoient conſacrez de quelque maniere ſuperſtitieuſe. Le mot ἀνατίθησι le marque aſſez; & le tumulte des Juifs le prouve,] ' puiſqu'il n'y avoit rien dans ces boucliers qui par ſoy-meſme fuſt contraire à leur religion.] ' On pretend meſme que les Juifs avoient accoutumé d'envoyer des boucliers aux princes par preſent. [Ainſi rien n'obligeoit] ' Scaliger à accuſer Philon de ſe tromper lors qu'il dit qu'il n'y avoit point d'image ſur ces boucliers. [C'euſt eſté à cet auteur une faute tres-conſiderable, & entierement inutile.] ' Que ſi Scaliger pretend en un endroit comme par une regle generale, que ces boucliers eſtoient chargez de quelque image, ' il reconnoiſt en un autre, qu'ils ne l'eſtoient quelquefois que de fruits, ou de feuillages, ou d'autres ornemens ſemblables. [Ceux-ci eſtoient ſans doute conſacrez à Tibere] ' puiſque Pilate faiſoit ſemblant de les avoir mis là pour l'honorer.

p. 1034. a. — Euſ. chr. n. p. 187. 1. 2. — 1|238. 1. 2. — p. 187. 1. — p. 238. 1. — Phil. de leg. p. 1033. c|1034. c.

' Les quatre fils d'Herode dont Philon parle en cet endroit [ſont apparemment Herode & Philippe Tetrarques,] ' dont le dernier mourut dans la vintiéme année de Tibere ſelon Joſeph; [Herode Philippe premier mari d'Herodiade,] ' & Herode fils de Cleopatre, ou Phaſael fils de Pallas.

p. 1034. a. — Joſ. ant. l. 18. c. 6. p. 625. f. — b. Jud. l. 1. c. 18. p. 763. a.

NOTE VII.

Pour la page 487. § 8.

Sur Pomponius Flaccus gouverneur de Syrie.

Tac. an. 6. c. 27. p. 142. — Noris, de Piſ. p. 329. — Tac. an. 6. c. 27. p. 142. — c. 10. 11. p. 137.

' Il eſt certain par Tacite que Pomponius Flaccus eſtoit gouverneur de Syrie en l'an 33. auquel il mourut. ' Le P. Noris pretend qu'il eut cette charge en l'an 775. de Rome [de Jesus-Christ 22. Mais je ne ſçay ſi cela ſe peut accorder avec Tacite,] ' qui dit de Lamia, *adminiſtrandæ Syriæ imagine tandem exolutus, Urbi præfuerat.* [Cela eſt bien fort pour croire qu'il eut la commiſſion & le titre de gouverneur de Syrie, juſqu'à ce qu'il fut fait Prefet de Rome:] ' & il ne peut avoir eſté Prefet qu'aprés la mort de Lucius Piſo, arrivée en l'an 32. [Quand on ne prendra pas les termes de Tacite tout à fait à la rigueur, il eſt certain au moins que Lamia a eu long-temps le titre de gouverneur de Syrie, *tandem exolutus.* Il ne peut l'avoir eu au pluſtoſt qu'à la fin de l'an 19. aprés que Germanicus eut chaſſé Cn. Piſo (v. *Tibere* § 11.) & trois ans ſuffiroient-ils pour le *tandem* de Tacite, ſur tout ſous Tibere, qui changeoit peu les gouverneurs,] ' & qui laiſſa dix ans au moins le titre de gouverneur d'Eſpagne à Arruntius?

c. 27. p. 142. — Noris, de Piſ. p. 329.

' Le fondement du P. Noris eſt que ſi ſelon Suetone Tibere donna la Syrie à Flaccus auſſi-toſt qu'il eut paſſé deux jours entiers à boire avec luy: & il pretend tirer de quelques paſſages, que cela arriva en l'an 22. [Ces paſſages ſont aſſez obſcurs, & je douterois encore qu'il falluſt faire un grand fond ſur l'*auſſi-toſt* de Suetone, qui ne s'attache point à l'ordre du temps. Tibere peut avoir promis la Syrie à Flaccus dés l'an 22. & ne la luy avoir donnée que long-temps aprés: car la lenteur eſtoit un de ſes principaux caracteres. Je penſe qu'il pourroit bien

bien aussi la luy avoir fait gouverner dés ce temps-là au nom de Lamia, & l'en avoir fait gouverneur en chef en 32. Car j'aurois de la peine à croire qu'il en eust osté le titre à Lamia avant que de le faire Prefet de Rome. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il estoit gouverneur de Syrie en 33. & rien n'empesche de mettre en la mesme année ce qui se passa entre luy & Agrippa, qui est l'unique chose que nous sachions de son administration.

Pour la page 508.§17.

NOTE VIII.

Second voyage du Roy Agrippa en Palestine.

Phil.leg.p. 1018.a.

ʼ Philon dit que luy & les autres deputez envoyez à Rome [en l'an 40.] par les Juifs d'Alexandrie, presenterent à Caius une requeste, qui estoit comme un abregé d'une autre plus ample qu'ils luy avoient envoyée peu auparavant (πρὸ ὀλίγου) par Agrippa, ce prince estant venu par hazard à la ville pour s'en aller en Syrie voir les Etats que Caius luy avoit donnez. Usserius (*p.653.f.*) en rapportant cette circonstance, n'y parle point du voyage d'Agrippa en Syrie, [qui en effet est assez embarrassant. Car Joseph ne dit point qu'il soit venu en Syrie sous Caius qu'en l'an 38.] ʼ Il estoit auprés de Caius dans les Gaules à la fin de l'an 39. selon Dion. ʼ Il receut de luy la Galilée dans la 4e année de son regne, [c'est à dire en l'an 40. aprés le mois de mars: & il estoit encore aprés cela à Rome avec luy vers le mois de septembre, comme on le verra dans le texte, lors qu'il apprit ce qui se passoit en Judée touchant la statue de Caius.

Dio.l.59.p. 658.c.

Jos.ant.l.19. c.7.p.679.c.

Faudroit-il dire qu'aprés que Caius luy eut donné la Galilée en l'an 40. vers le mois d'avril, il alla aussi-tost en prendre possession, & retourner promtement auprés de Caius; & que comme il passoit à Rome pour cela, Philon qui y estoit arrivé sur la fin de l'hiver, luy avoit donné la requeste des Juifs, non pour la presenter luy-mesme à Caius, qui estoit encore dans les Gaules, mais pour la luy envoyer, en l'appuyant de sa recommandation? Si l'on ne veut pas admettre ce voyage d'Agrippa, il faut avouer qu'il y a faute dans le texte de Philon.

On pourroit peut-estre croire que Philon parle du temps qu'Agrippa vint à Alexandrie en l'an 38. Mais c'estoit deux ans avant cette seconde requeste, & non *peu auparavant*, selon les termes de Philon. On ne dit point que les Juifs luy ayent rien donné alors pour Caius,] ʼ que la copie d'un acte fait l'année de devant; & ils ne faisoient encore qu'entrer dans la persecution de Flaccus, qui devoit sans doute faire une des grandes parties de la requeste envoyée par Agrippa.]

Phil. in Flac. p.980.a.

Pour la page 512.§29.

NOTE IX.

En quel temps Caius voulut mettre sa statue dans le temple de Jerusalem.

[Il y a beaucoup de difficulté à savoir le temps precis de l'affaire de la statue de Caius, parce que Joseph & Philon ne s'accordent pas sur ce point.] ʼ Joseph dit que tout cela se passa dans le temps qu'il falloit semer les terres, [ce qui marque au plustost le mois de septembre:] ʼ & que Petrone avoit amené ses troupes à Ptolemaïde pour y passer l'hiver, & commencer au printemps la guerre contre les Juifs. ʼ Il dit encore que Caius ayant sceu au bout de quelque temps que les Juifs avoient esté prests à se revolter, écrivit à Petrone une lettre de colere, ʼ laquelle Petrone ne receut qu'au bout de trois mois, 27. jours aprés avoir appris la mort de Caius, [arrivée le 24. janvier de l'an

Joseph.Jud.l. 2.c.17.p.791. g|ant.l.18.c. 11.p.640.g.

ant.l.18.c.11. p.639.g.

P.643.c.f.g.

t.Jud.l.2.c. 17.p.792.b.

41. Ainsi la lettre de Caius ne fut pas receue en Syrie avant le mois de mars: d'où il faut juger qu'elle n'avoit esté écrite qu'au mois de decembre, & que l'autonne dont parle Joseph est celle de l'an 40. [Voila constamment le sentiment de Joseph, auquel nous ne trouverions aucune difficulté sans l'autorité de Philon.

Il est visible selon luy aussi bien que selon Joseph, que cela n'arriva qu'en l'an 40.] 'Car Agrippa dans la requeste qu'il adressa à Caius sur cette affaire, reconnoist avoir receu de luy la Traconite & la Galilée, 'qu'il ne posseda, selon Joseph, qu'en l'an 40. (*v. la note* 8.) '& les Juifs d'Alexandrie dans l'audiance qu'ils eurent de Caius vers le mesme temps, luy protesterent que l'on avoit sacrifié pour luy dans l'esperance de la victoire d'Allemagne; ce qui marque au moins le temps que Caius partit de Rome aprés le 6. septembre de l'an 39. pour aller dans les Gaules faire la guerre aux Allemans. (*v. Caius.* § 14.) 'Et Caius leur ayant donné cette audiance à Rome ou auprés, [il faut que ç'ait esté au retour des Gaules.] 'On parloit aussi à ce retour du voyage d'Alexandrie, 'de mesme que quand Petrone écrivit à Caius.

'Mais pour ce qui est de la saison, Philon dit que les blez & tous les grains estoient alors dans leur maturité, mais encore sur terre: [ce qui semble ne pouvoir marquer que le mois d'avril,] 'puisque la moisson commençoit en Judée vers Pasque. [Philon est donc absolument contraire à Joseph; ce qui nous embarasseroit moins si son sentiment ne tomboit dans d'autres difficultez assez fascheuses.] 'Car Philon mesme & les autres Juifs deputez d'Alexandrie apprirent la nouvelle du dessein de Caius à Pouzoles, où ils estoient venus de Rome à la suite de Caius, 'aprés luy avoir presenté une requeste auprés du Tibre & des jardins d'Agrippine. [C'estoit donc assurément aprés son retour des Gaules, & par consequent aprés le 31. d'aoust,] 'auquel Caius rentra dans la ville selon Suetone. [Cela est bien éloigné du mois d'avril.

Il est bien dur de dire que Philon s'est trompé en une chose à laquelle il estoit comme present, & qu'il ne dit pas en passant, mais sur laquelle il fonde un long raisonnement. Mais d'un autre costé dirons-nous que Suetone se soit trompé lors qu'il a dit que Caius ne revint à Rome que le jour de sa naissance, [qui est certainement le 31. d'aoust? Et afin qu'on ne pretende pas que par *natali suo*, il a pu entendre le 16. ou 26. de mars auquel Caius avoit esté fait Empereur, ce qui mesme ne s'accorderoit pas avec l'histoire; il dit aussi-tost *intraque quartum mensem periit*, ce qui est vray du 31. d'aoust, en ajoutant quelques jours aux quatre mois.

Que si Agrippa avoit esté faire un voyage dans la Galilée aprés en avoir esté fait prince (*v. n.* 8.) c'est à dire aprés le mois de mars de l'an 40. il est absolument impossible qu'il n'ait appris le dessein de Caius que de luy-mesme au retour de son voyage, si ce dessein avoit éclaté dans la Palestine dés le mois d'avril. Nous ne voyons pas le moyen de répondre à ces raisons, & c'est ce qui nous oblige d'abandonner Philon en ce point, quelque desir que nous ayons de le pouvoir suivre.]

'Usserius le suit neanmoins, & fait presenter des requestes à Caius par Philon au commencement de l'an 40. Il reconnoist en mesme temps que cela se passa à la porte de Rome. 'Il reconnoist encore que Caius ne revint à Rome qu'à la fin d'aoust. [Mais il ne nous dit point comment on peut concilier deux choses qui ne

Phil. leg. p. 1037. c.
Jos. ant. l. 19. c. 7. p. 679. c.
Phil. leg. p. 1041. d.
p. 1040. e.
Suet. l. 4. c. 49. p. 484.
Phil. p. 1028. b.
p. 1029. a. c.
Levit. 23. v. 10 | Josue 3. v. 15 | 5. v. 10. 11.
Phil. p. 1018. c | 1019. a.
p. 1018. b.
Suet. l. 4. c. 49. p. 484.
Usser. p. 653. b.
p. 655. m.

nous paroissent point du tout se pouvoir accorder ensemble, si l'on ne pretend que Caius soit demeuré plusieurs mois autour de Rome au retour des Gaules avant que de rentrer dans la ville. Et c'est ce qui n'a certainement aucune apparence pour ne dire rien de plus. On peut voir dans l'histoire de Caius qu'il n'y a pas moyen de dire qu'il soit revenu en Italie dés le mois de may.] Suet.l.4.c.49.p.484.

Pour la page 515.§20.

NOTE X.

Quelques remarques sur le soulevement des Juifs sous Caius.

Phil.leg.p.1026.c. ' Philon met la proposition que firent les Juifs d'envoyer des deputez à Caius, comme une suite du premier discours que les Juifs firent publiquement à Ptolemaïde, ' au lieu que Joseph ne parle du dessein de renvoyer l'affaire à Caius, qu'en rapportant la seconde assemblée tenue à Tiberiade. Jos.ant.l.18.c.11.p.640.g. [Mais il n'est pas extraordinaire aux historiens, & encore moins aux orateurs tel qu'est Philon, de joindre ensemble des choses arrivées en differens temps. C'est pourquoy nous avons cru qu'il valoit mieux suivre en ce point la narration de Joseph, qui distingue & qui circonstancie davantage les choses. Car Philon ne parle point du tout de l'assemblée de Tiberiade, & suppose que tout se fit à Ptolemaïde. Mais dans les choses où nous ne le pouvons accorder avec Joseph, nous le preferons, comme plus ancien & plus proche de ce qu'il écrit, à moins qu'il n'y ait d'autres raisons considerables qui nous en empeschent.] Usser.p.653.h.

Jos.b.Jud.l.2.c.17.p.791.g. ' Joseph pretend que l'affaire avoit éclaté dans la Judée quarante ou cinquante jours avant que Petrone en écrivist à Caius. [Mais si cela eust esté, il eust esté comme impossible que quelqu'un n'en eust écrit aux Juifs de Rome, sur tout à Agrippa qui y estoit.] ' Et neanmoins il est constant par Philon, qu'Agrippa ne l'apprit que par ce que Caius luy en dit sur la lettre de Petrone. [C'est pourquoy nous n'avons pas creu devoir mettre cette particularité.] p.555.m. Phil.p.1029.c.

Pour la page 516.§20.

NOTE XI.

Sur une harangue de Petrone.

Jos.ant.l.18.c.11.p.641.d-g. ' Nous ne parlons point de la harangue que Joseph veut que Petrone ait faite à Tiberiade devant les Juifs, [parce qu'estant impossible de cacher à Caius ce qui se disoit en presence d'un si grand nombre de personnes, il n'avoit garde, s'il n'eust voulu se perdre, de declarer] ' Que c'estoit contre son sentiment qu'il faisoit ce que Caius vouloit; d. ' Qu'il se croyoit obligé d'exposer sa sureté & son honneur pour des peuples qui soutenoient leur loy avec tant de zele; e. ' Qu'il n'osoit pas souffrir la profanation du Temple de Dieu; e. ' Qu'il souhaittoit que Dieu dont la puissance est plus grande que toute celle des hommes, leur conservast leurs loix; f. ' Que si Caius s'irritoit contre luy, il souffriroit volontiers toutes sortes de peines & de malheurs de corps & d'esprit, plutost que de voir perir tant de personnes pour une chose où ils ne meritoient que des louanges; g. Qu'il ne manqueroit point de faire & par luy & par ses amis tout ce qui se pourroit en leur faveur. [Joseph en composant ce discours s'est souvenu qu'il estoit Juif, & non qu'il faisoit parler un Romain. Quand Petrone eust eu assez de lumiere & de generosité pour avoir ces sentimens, la prudence l'eust dû empescher de les produire de cette maniere.]

Pour la page 527. § 25.

NOTE XII.

Que le livre de Philon contre Flaccus n'est point la suite de sa Legation.

[Le sujet du traité de Philon contre Flaccus pourroit donner lieu de croire qu'il a esté composé avant celuy de sa legation à Caius.] ' Neanmoins Eusebe & Photius semblent leur donner un ordre contraire : [& Philon ne garde pas toujours l'ordre du temps dans ses écrits.

Eus. l. 2. c. 5. 6. p. 40. 45| Phot. c. 105. p. 277. m.

Mais quand Eusebe & Photius diroient clairement que l'écrit contre Flaccus suivoit immediatement celuy de la legation à Caius dans l'ordre de Philon, il ne seroit pas aisé de le croire.] Car Philon mesme dit à la fin de celuy de sa legation (*p. 1043. e.*) qu'aprés avoir rapporté en abregé les causes de la haine que Caius avoit contre les Juifs, il s'en va faire la palinodie à Caius. [Quoique ce fust que cette palinodie, le livre contre Flaccus n'a rien qui approche de ce titre. Ainsi il vaut mieux avouer que cette palinodie est un ouvrage que nous avons perdu, aussi bien que] ' les trois autres livres que Philon avoit encore faits sur les maux des Juifs.

Eus. c. 5. p. 43. b.

' Car quoique quelques-uns pretendent que les cinq livres dont parle Eusebe ne sont que les deux qui nous restent, soit qu'ils fussent divisez en cinq, soit qu'Eusebe se trompe, parce, dit-on, que ces deux comprennent tout ce qui est arrivé aux Juifs du temps de Caius; [je ne voy pas bien sur quoy on fonde cette preuve.] ' Au contraire Eusebe cite un passage de Philon sur les Esséens, tiré de son Apologie pour les Juifs, ' c'est à dire apparemment de l'un des cinq livres dont nous parlons. Et ce passage ne se trouve dans aucun des ouvrages qui nous restent de Philon.]

n. p. 27. 1. c.

Eus. præp. l. 8. c. 10. p. 738. d.

n. p. 36. 1. 2.

Pour la page 533. § 18.

NOTE XIII.

Commencement du regne d'Izate.

' Joseph dit qu'Izate ayant esté reconnu Roy de l'Adiabene, & n'osant se fier à ses freres, il les envoya les uns à Artabane, les autres à Claude. [Il semble donc qu'il ait commencé à regner au plutost vers le mesme temps que Claude en 40. ou 41. ' Mais s'il a ' regné 24. ans comme le dit Joseph [il faut qu'il ait commencé au moins dés l'an 38.] ' puisque Monobaze son frere & son successeur ' estoit Roy de l'Adiabene en 62. selon Tacite, [ou plutost en 61: car le commencement de ce que Tacite rapporte en cet endroit, estoit apparemment arrivé dés ce temps-là. Il faut donc que Joseph se soit trompé en disant qu'Izate envoya ses freres à Claude, ou dire que quelques-uns de ses freres estant encore petits, il les garda quelques années, & puis les envoya à Rome sous Claude lors qu'ils commencerent à estre assez âgez pour brouiller.]

Jos. ant. l. 20. c. 2. p. 685. c.

p. 689. a.

g.

Tac. an. 15. c. 1. p. 241.

Pour la page 537. § 30.

NOTE XIV.

Deux Calcides en Syrie.

[Je ne trouve point que Joseph dise où estoit le royaume de Calcide donné par Claude à Herode frere d'Agrippa.] Le P. Lubin dans ses notes geographiques sur Usserius, l'entend de la ville de Calcide en Syrie sur la riviere de Belus, [qui est à l'orient d'Antioche, & dont les deserts sont celebres dans l'histoire des solitaires.] ' Elle estoit dans la premiere Syrie. [Ni luy ni Ferrarius ne mettent point d'autre Calcide en ces quartiers-là.] ' Cependant Joseph parle d'un Ptolemée fils de Mennée Prince de Calcide au pied du mont-Liban. ' Ce Ptolemée possedoit encore Helio-

Geogr. sac. p. 299.

Jos. ant. l. 14. c. 13. p. 480. a.

Strab. l. 16. p. 753. 1.

ple & les montagnes de l'Iturée. [Tout cela paroist assez éloigné de Calcide prés d'Antioche. Ainsi quoique le P. Lubin prenne cette Calcide & celle du Liban pour la mesme, il y a neanmoins toute apparence que c'en sont deux.] Le sieur de la Rue les distingue en effet dans sa carte de Syrie, & met celle du Liban assez prés de Laodicée [en Phenicie,] & des sources de l'Oronte. [En mettant deux Calcides, il n'y a pas lieu de douter que celle du Liban n'ait fait le royaume d'Herode.]

Pour la page 541. § 31.

NOTE XV.

Que Simon Canthere estoit fils de Simon, non de Boeth.

Jos. ant. l. 19. c. 5. p. 675. b. c.

ʼJoseph dit que Simon Canthere estoit fils de Boeth grand Pontife, dont Herode avoit épousé la fille, & dont deux autres fils avoient déja esté grands Pontifes. [Cependant il ne marque aucun Boeth ni grand Pontife, ni beau-pere d'Herode.] ʼMais il marque un Simon qu'Herode fit grand Pontife, afin d'épouser sa fille ʼMariamme mere d'Herode [surnommé Philippe.] [a] Ce Simon estoit fils de Boeth: [Ainsi c'est ce Simon mesme qui estoit pere de Simon Canthere, soit qu'il s'appellast aussi Boeth comme son pere, soit que Joseph ait confondu le pere & le fils, tant en cet endroit que dans un autre,] ʼoù il parle de Joazar de Boeth, [b] qui estoit beaufrere d'Herode.

l. 15. c. 12. p. 537. d. e| 17. c. 6. p. 589. c.

l. 18. c. 7. p. 626. b| 628. c| b. Jud. l. 1. c. 18. p. 703. a| 764 c.

a p. 537. d| 589. c.

ant. l. 17. c. 15. p. 613. f.

b c. 8. p. 597. d.

Pour la page 543. § 32.

NOTE XVI.

Temps de la mort du Roy Agrippa.

Jos. ant. l. 19. c. 7. p. 678. g.

ʼAgrippa acheva la troisiéme année de son regne sur toute la Judée: [Ainsi il ne peut estre mort qu'aprés le mois de janvier 44. Mais il peut sembler que ce fut fort peu aprés, lors qu'il n'y avoit pas encore sept ans entiers que Caius luy avoit donné le titre de Roy. Car c'est ce que marquent naturellement] ʼles termes de Joseph: ἄρχων ἔτος τῆς βασιλείας ἕβδομον. [Et en ce cas il seroit difficile de mettre sa mort plustard qu'au mois de mars de l'an 44.] ʼpuisqu'il paroist assez que Caius n'attendit pas beaucoup à luy donner le diadéme. [Que s'il est mort dés le mois de mars, il faut necessairement mettre la mort de S. Jacque & l'emprisonnement de S. Pierre avant l'an 44. & prés d'un an au moins avant la mort d'Agrippa,] ʼquoiqu'Eusebe dise qu'il mourut aussi-tost aprés ce qu'il avoit fait contre ces deux Saints. [Mais je ne sçay s'il est necessaire de s'arrester si precisément aux termes de Joseph, & s'il n'a point conté cette settiéme année comme courante, parce qu'elle n'estoit peut-estre passée que d'un mois.] ʼIl dit bien en un endroit qu'Agrippa n'avoit regné que trois ans sous Caius, [quoiqu'il y eust sept ou huit mois au moins outre ces trois ans. De plus nous ne savons point precisément quand il fut fait Roy.] ʼCaius n'osa pas luy donner tout d'abord la liberté, pour garder la bien-seance, & quelque respect pour Tibere. [Il peut bien par la mesme raison avoir differé à le declarer Roy depuis le mois de mars que mourut Tibere, jusqu'au mois de may. Ainsi Agrippa aura fait emprisonner S. Pierre au commencement d'avril, & sera mort sur la fin du mesme mois, avant que sa settiéme année fust achevée.]

Geogr. sac. p. 299.

Jos. ant. l. 14. c. 13. p. 480. a.

Strab. l. 16. p. 753. a.

p. 679. c.

l. 18. c. 8. p. 637. b. c.

Eus. l. 2. c. 10. p. 47. b. c.

Jos. b. Jud. l. 2. c. 19. p. 793. c.

ant. l. 18. c. 8. p. 637. b. c.

Pour la page 543. § 33.

NOTE XVII.

Qui a eu pouvoir sur le Temple aprés Agrippa?

[Je n'entens point ce que dit Joseph, que] ʼle pouvoir donné à Herode Roy de Calcide sur le Temple &c. passa à tous ses descendans jus-

Jos. ant. l. 20. c. 1. p. 683. c. f.

c.3.p.690.d.e. qu'à la ruine de Jerusalem. ' Quand Herode fut mort, Claude donna son royaume non à ses enfans, mais à Agrippa son neveu : c.6.p.696.d. ' & ce fut luy qui donna le pontificat à Ismael fils de Fabi, c.7.8.p.697.f.g. ' à Joseph Cabi, à Ananus &c. [Au contraire on n'entend point parler qu'Aristobule ni les autres enfans de cet Herode ayent eu aucun pouvoir sur tout ce qui regardoit le Temple.]

Pour la page 548.§ 34.

NOTE XVIII.

Quand a commencé le regne du jeune Agrippa.

Jos.b.Jud.l.2.c.24.p.799.b. ' Le jeune Agrippa estoit dans la 17e année de son regne lors que les Juifs se revolterent au mois de may de la 12e année de Neron, Pears.post.p 173. ' c'est à dire de l'an 66. de JESUS-CHRIST. (*v. la n.*22.) Il ne peut donc avoir commencé à regner qu'aprés le mois de may de l'an 49. p.174.| Eus. chr.n.p.198.2 ' Ce ne fut pas mesme avant le mois de septembre, puis qu'on a des medailles de sa 21e année qui marquent la conqueste de la Judée. [Car la Judée n'a esté conquise que par la prise de Jerusalem arrivée le 7. septembre de l'an 70.] Jos.ant.l.20.c.5.p.693.b. ' Agrippa avoit regné quatre ans à Calcide, lors que Claude luy donna l'Iturée &c. aprés avoir déja achevé, dit Joseph, la 12e année de son empire, [qui finissoit le 25. janvier 53. Il semble donc, selon l'expression de Joseph, qu'Agrippa ait eu l'Iturée peu de temps aprés. Et il estoit en effet dans sa quatriéme année, s'il a esté fait Roy avant le 25. janvier de l'an 50. à quoy rien ne repugne.] Pears.post.p.174. ' Dodouel tire de cet endroit de Joseph, qu'Agrippa a esté fait Roy de Calcide à la fin de 49. au plus tard. Mais c'est en supposant que Claude luy donna l'Iturée dans la 12e année de son regne, [comme on le lit dans le latin de Joseph,] Usser.p.668.a. ' au lieu que [selon le grec] la 12e estoit déja achevée. Le P. Pagi (*an.*48.§ 4.) fait la mesme faute.

NOTE XIX. Pour la page 551.p.35.

Sur ce que Tacite dit de Cumanus & de Felix.

' Tacite dit que Felix estoit Intendant de la Samarie en mesme temps que Cumanus l'estoit de la Galilée. Tac.an.12.c.54.p.188. [Joseph dont l'autorité doit sans doute estre preferée, ne donne aucun lieu de dire que ces deux pays ayent eu deux Gouverneurs differens.] ' Au contraire il assure que les Galiléens Jos.b.Jud.l.2.c.21.p.794.f. demanderent à Cumanus qu'il fist punir les Samaritains ; ' qu'il ne le fit ant.l.20.c.5.p.691.g. pas, parce que les Samaritains l'avoient gagné ; & que quand les Juifs vinrent piller la Samarie, il la vint secourir avec la cavalerie de Sebaste [capitale de la Samarie,] & d'autres Samaritains à qui il avoit fait prendre les armes. [Ainsi il est visible qu'il commandoit dans la Samarie.] ' Tacite semble mesme vouloir Tac.p.188. qu'il ne gouvernast que la Galilée, & que Felix eust Jerusalem & les environs, ce qu'on appelloit proprement la Judée : *jampridem Judææ impositus :* [ce qui ne se peut dire sans renverser absolument la narration de Joseph. Nous ne laissons pas de suivre Tacite autant que nous pouvons, c'est à dire dans les choses où il n'est point directement contraire à Joseph, quoique la fausseté d'une partie de sa narration rende le reste assez incertain.]

NOTE XX. Ibid.

Temps des troubles arrivez sous Cumanus.

' Tacite met sur l'an 52. tout ce Tac. an 12.c.54.p.188.189. qu'il dit des troubles arrivez en Judée sous Cumanus. ' Mais ces troubles Jos.ant.l.20.c.5.p.691.e. ayant commencé en une feste, ' [a] & a b.Jud.l.2.c.21.p.795.e.f.

ayant fini un peu avant Pasque, [il faut qu'ils ayent commencé en une année, & fini en l'autre. Il n'y auroit pas mesme d'apparence à dire qu'ils n'auroient duré que trois mois. Il semble assez probable que Tacite les a voulu marquer sur l'année où ils ont fini, & où Quadratus prononça son jugement; & c'est ce que nous avons suivi. Neanmoins Usserius en a mis le commencement en 52. & la fin en 53.

Pour la page 561.§ 39.

NOTE XXI.

Epoque de la mort de Feste.

Jos.ant.l.20. c.7.p.697.f.

'Joseph dit que Neron jugea en faveur des Juifs contre Agrippa à la sollicitation de Poppée sa femme; ce qu'Agrippa ayant appris, il donna le pontificat à Joseph Cabei: 'c.8.p.697.g. & il ajoute aussi-tost, que Neron ayant appris la mort de Feste, envoya Albin en sa place, & qu'Agrippa osta le pontificat à Cabei pour le donner à Ananus, 'p.698.a. avant qu'Albin fust arrivé en Judée, & avant la mort de S. Jacque le Mineur, [c'est à dire avant Pasque de l'an 62. comme nous croyons l'avoir prouvé dans la note 53. sur S. Paul. Selon cette suite le jugement de Neron doit avoir esté rendu sur la fin de 61. au plustard, quelques mois avant que Neron épousast Poppée;] 'Tac.an.14.c.60.p.239. ce qu'il ne fit qu'en 62. [& il faut dire que Joseph l'appelle sa femme par anticipation, & parce qu'elle le fut ensuite; ou parce qu'il ne distingue pas le temps de son adultere d'avec celuy de son mariage.

Cette suite nous oblige encore à ne pas mettre la mort de Feste plus tard qu'au commencement de 62. Il faudroit mesme la mettre un an plutost selon Eusebe, qui veut que S. Jacque soit mort en 61. & en ce cas Feste n'aura gouverné qu'environ huit mois. Car S. Paul qui fut pris l'an 58. à la Pentecoste, avoit esté deux ans prisonnier quand Feste arriva: & ayant appellé peu de jours aprés à Neron, Feste ne le fit partir que sur la fin de l'autonne. Mais nous ne voyons guere d'apparence à suivre Eusebe, qui d'ordinaire est peu exact dans la chronologie, estant difficile de renfermer en si peu de temps ce que Joseph rapporte du gouvernement de Feste.]

NOTE XXII.

Pour la page 570.§ 42.

Que la guerre des Juifs a commencé en 66.

'Joseph dit que la guerre des Juifs commença au mois de may l'an 12. de Neron. (Jos.b.Jud.l. 2.c.25.p.799. b|ant.l.20.c. 9.p.702.e.) [S'il conte ces années du 13. octobre 54. auquel Neron fut declaré Empereur, c'estoit certainement en 66. Mais il paroist qu'il ne s'attache pas à ce jour,] 'puisque le 8. novembre suivant estoit encore selon luy dans la 12ᵉ année de ce Prince. (b.Jud.l.2.c. 40.p.821.f.) Il conte donc par les Consulats, depuis le premier janvier qui a precedé le 13ᵉ octobre 54. ou qui l'a suivi. Selon le premier, la guerre a commencé en 65. & c'est le sentiment de Louis Cappel dans son abregé de l'histoire des Juifs (*p.*121.) Il semble se fonder sur ce que] 'c'estoit dans la 17ᵉ année d'Agrippa, (c.25.p.799.b.) 'qui fut fait Roy de Calcide aprés qu'Herode fut mort en la 8ᵉ de Claude, (ant l.20.c.3. p.690.d.e.) [c'est à dire en l'an 48.

Mais il est assez peu naturel de conter les années de Neron plus de neuf mois avant leur veritable commencement.] Cappel mesme (*p.*125.) ne met que le premier juillet 67. la prise de Jotapat, 'arrivée selon Joseph, comme il le reconnoist, en la 13. année de Neron. (b.Jud.l.3.c. 23.p.850.c.) [Et pour les 17. ans d'Agrippa, nous avons veu dans la note 18. qu'il ne les faut commencer qu'aprés le 7. septembre 49.

Jos.b.Jud.l. 7.c.31.p.960. c.d. ' Joseph semble dire que tous les prodiges qu'il rapporte estoient arrivez avant la guerre, en l'année que Pasque estoit le 8. d'avril, [c'est à f.g. dire en 65. selon Usserius :] ' Or une partie de ces prodiges arriva le l.2.c.26.p. 801.e. 21. de may, & à la Pentecoste : ' & la guerre estoit déja commencée le 16. de may.

c.40.p.821. g. ' Il est certain que Cestius ne vint faire la guerre en Judée, que lors que Neron estoit déja en Acaïe : [& il n'est pas moins certain que Neron y vint seulement en 66. (*V. son titre.*) C'est pourquoy Cappel ne fait venir Cestius que seize mois aprés la revolte. Joseph semble le favoriser,] c.32 p.812.d. ' puis qu'aprés avoir conduit l'histoire de ce qui se passa à Jerusalem jusqu'aprés le 6. septembre de l'année de la revolte, il s'étend ensuite assez au long sur les cruautez commises en divers endroits ou par les Juifs, ou contre les Juifs, avant que de parler de la venue de Cestius. [Mais il est aisé que pour rendre sa narration plus claire, il n'ait pas tout à fait suivi l'ordre des temps, & que ces cruautez ayent esté commises aprés mesme que Cestius s'en fut retourné. C'est l'ordre que Joseph mesme suit dans sa vie (*p.1000.a.b.*)

Au contraire il est difficile de croire que Cestius ait attendu 16. mois à venir vit.p.999. 1000. arrester la revolte des Juifs.] ' Joseph dit qu'aprés la mort de Manaïm [au mois de septembre 65. selon Cappel (*p.122.*)] on s'attendoit que Gessius (il faut Cestius) viendroit bientost ; & qu'il vint effectivement. [Et il est encore plus incroyable que depuis ce mois de septembre 65. jusqu'à la venue de Cestius au mesme mois en 66. il ne se soit rien passé à Jerusalem dans un si grand mouvement, que Joseph ait jugé digne d'estre remarqué.]

' Enfin Joseph nous assure que Cestius fut défait le 8. novembre en la Jos.b.Jud.l. 2.c.40.p.821. f. douziéme année de Neron, ' c'est à c.25.p.799.b. dire en la mesme année que la guerre avoit commencé. [Et puisque Cappel reconnoist que Cestius ne fut défait qu'en 66. il n'a pas dû faire commencer la guerre en 65.

' Mais ce qui met la chose hors de b.Jud.l.7.c. 31.p.961.d. doute, c'est que Jesus fils d'Ananus commença à predire la ruine de Jerusalem sept ans & quelques mois avant le siege que Tite y mit [en l'an 70. Il commença donc sur la fin de l'an 62.] ' & c'estoit quatre ans avant la a. guerre. [Ainsi la guerre ne peut avoir commencé avant l'an 66.]

NOTE XXIII.

Pour la page 577. §. 43.

Difficultez sur l'attaque de Jerusalem par Cestius.

' Joseph dit que les Juifs qui cele- Jos.b.Jud.l. 2 c.37.p.818. d. broient la feste des Tabernacles, laisserent la feste pour prendre les armes, & marcher à Gabaon contre Cestius, sans se soucier du sabbat ou de la semaine qu'ils devoient passer en repos (τῆς ἀργῆς ἑβδομάδος.) Car c'estoit, dit-il, le sabbat (σαββάτου) pour lequel ils avoient le plus de respect. [Je ne sçay ce que cela veut dire.] ' Car la loy Levit.23.v. 35.36.39. n'ordonne point de demeurer en repos toute la feste des Tabernacles, mais seulement le premier jour & le huittiéme. ' Joseph ne le dit mesme Jos.ant.l.3. c.10.p.93.a. a f. expressément que du huittiéme : ª mais il dit ensuite en general que tous les jours de feste estoient aussi des jours de repos. [Peut-on croire aussi que le sabbat le plus respecté des Juifs fust celuy de la Scenopegie ? N'estoit-ce pas plustost celuy de Pasque ?

Nous ne voyons pas mesme que le jour que les Juifs vinrent attaquer Cestius à Gabaon ait pu estre le samedi.] ' Cestius y demeura trois jours b.Jud.l.2.c. 37.p.819.b.

environné

c.39.p.819.e. environné par les Juifs : ' il fut trois autres jours devant Jerusalem, & marcha le quatriéme, qui estoit, dit Joseph, le 30. d'octobre, τριακὰς ὑπερβερεταίου μηνός. ' Les Juifs vinrent donc [le 24. du mesme mois, ou] le 23. [si Joseph conte separément le jour que Cestius vint de Gabaon à Jerusalem. Or en *66*. le 24. d'octobre estoit le vendredi. Ainsi si c'estoit un jour de repos pour les Juifs, c'estoit le jour ou l'octave de la feste des Tabernacles. Nous laissons à d'autres à examiner si ce l'estoit effectivement cette année là selon le Calendrier des Juifs.] ' Car si Pasque estoit le 30. de mars, comme le marque Bucherius, & le 18. de la lune, [ce qui oblige de dire que le 15. de la lune estoit le 27; la feste des Tabernacles qui estoit le 15. jour du settiéme mois, c'est à dire six mois lunaires aprés celle de Pasque, devoit commencer au plus tard le samedi 20. de septembre, & finir huit jours aprés, le 27. du mesme mois.] Calvisius fait commencer cette année la Scenopegie le [jeudi] 23. d'octobre. [Je ne sçay pas par quel calcul.

(Calvis.p.325.1. — Buch.cycl.)

Au reste nous supposons toujours que les mois Macedoniens marquez par Joseph répondent precisément aux mois Romains, parce qu'Usserius, Cappel, Calvisius, le supposent. Et en effet on voit que la défaite de Cestius arrivée le 8. de Dius, doit estre arrivée neuf jours aprés la marche de ce General du 30. d'Hyperberetæus : ce qui ne peut estre si ce mois n'a 31. jour comme celuy d'octobre, au lieu que dans l'année purement Macedonienne il n'en a que 30. Mais quand on suivroit mesme cette année, selon laquelle le 30. d'Hyperberetæus répond au 23. d'octobre, les Juifs ne sauroient encore estre venus à Gabaon un samedi, mais toujours le jeudi ou le vendredi, c'est à dire le 16. ou 17. d'octobre.

Je ne sçay pourquoy Cappel dans son abbregé de l'histoire des Juifs (*p.* 123.) met la marche de Cestius non le 30. d'octobre, mais le 4: en quoy il a neanmoins esté copié par Usserius (*p. 683.*) & par d'autres. Mais tous ces auteurs reconnoissant que la défaite de Cestius est arrivée le 8. de novembre, ce 4. d'octobre est absolument insoutenable, quoique le settiéme jour precedent, qui est le 27. de septembre, pust estre le samedi & l'octave de la feste des Tabernacles.] ' Il faudroit selon cela, que Cestius aprés avoir attaqué le Temple [le 9. d'octobre, fust demeuré là] jusqu'au 5. de novembre,] sans que Joseph nous ait dit un mot de ce qui se fit durant ce temps-là, luy qui marque jour par jour tout ce qui se passa dans cette expedition.] ' Ce qu'il dit que Cestius quitta Jerusalem *le lendemain*, [n'a point de sens, si on ne dit que c'estoit le lendemain du jour qu'il attaqua le Temple.]

(Jos.b.Jud.l.2.c.39.40.p.820.a.e. — c.40.p.820.e.)

NOTE XXIV.

Pour la pagé 581.§ 46.

Erreur de Calvisius sur Florus.

Calvisius (*p.325.2.*) cite de Joseph dans sa vie, que Gessius Florus gouverneur de Judée fut tué dans la bataille du 8. novembre *66*. où Cestius Gallus gouverneur de Syrie fut défait par les Juifs. Il veut assurément marquer la p.1000.a. où Joseph dit que Gessius estant venu avec une puissante armée pour appaiser la sedition, fut vaincu &c. Mais il est visible que Joseph parle ici d'un General défait à la teste d'une grande armée; ce qui n'est point vray de Florus, mais de Gallus. Ainsi il faut que le nom de Gessius se soit glissé en cet endroit par une beveue des copistes au lieu de celuy de Cestius. Quoiqu'il en soit, Joseph ne dit point que ce Gessius ou Cestius ait esté tué.

Ibid.§47.

NOTE XXV.

D'Ananus gouverneur de Jerusalem.

Jos.b.Jud.l.2.c.42.p.822.c. ' Joseph ne nous dit point qui estoit Ananus choisi en 66. pour gouverner Jerusalem, sinon que c'estoit un des grands Pontifes, ὁ ἀρχιερεύς. [Nous ne connoissons que deux Ananus qui ayent eu cette dignité, le fils de Seth, nommé Anne dans l'Evangile, lequel fut fait Pontife par Quirinius vers l'an 7. de l'ere de Jesus-Christ, & le fils de ce mesme Ananus ou Anne, qui fut Pontife durant trois mois en 62. & qui fit mourir S. Jacque de Jerusalem. Il est fort difficile de croire que le premier fust encore vivant en 66. ou au moins que
l.4.c.17.p.881.c. son age luy permist d'avoir] ' la vigueur & la vigilance dans la conduite des affaires que Joseph attribue au gouverneur de Jerusalem. [Il est encore bien difficile de croire que ce-
c.12.p.873.a. luy-cy soit autre que celuy] ' que Joseph appelle expressément en un endroit Ananus fils d'Ananus.

c.11.18.p.872.d|883.a. ' D'autre part Joseph loue extremement la prudence du gouverneur de Jerusalem, & le depeint comme un homme tres-juste, qui aimoit extrémement la paix, zelé pour le bien public, qui malgré sa noblesse & sa dignité, prenoit plaisir à s'égaler aux moindres personnes. [Cela n'a guere de rapport avec ce qu'il dit autre part
ant l.20.c.8.p.698.a. du jeune Ananus,] ' qu'il estoit extremement hardi & temeraire, θρασὺς ἦν τὸν τρόπον, καὶ τολμητὴς διαφερόντως, &
b.Jud.l.4.c.13.p.873.d. cruel dans ses jugemens. ' Il depeint aussi le gouverneur de Jerusalem com-
c.12.p.872.d. me fort agé, ' & dit mesme qu'il estoit le plus vieux de tous les Pontifes; [ce qui paroist difficile à croire du jeune Ananus, qui comme nous l'avons dit, ne l'avoit esté qu'en 62.

Neanmoins ce jeune Ananus pouvoit avoir trop de hardiesse, & avoir d'ailleurs de grandes qualitez; & peut-estre que Joseph qui n'acheva ses Antiquitez, que 20. ans ou environ aprés avoir écrit la guerre des Juifs, avoit des idées plus ou moins favorables de quelques personnes, comme il me semble qu'on le peut remarquer en divers endroits. Il est aisé
aussi que ce jeune Ananus] ' dont le ant.l.18.c.5.p.619.c.d. frere avoit esté fait grand Pontife vers l'an 20. de Jesus-Christ, [fust agé en 66. de 60. ans & encore plus. Rien ne nous empesche aussi de croire qu'il fust plus agé que les autres Pontifes qui vivoient alors, quand il y en auroit eu qui eussent esté grands Pontifes avant luy.] ' Selon que Jo- b.Jud.l.4.c.18.p.882.f|883.c.
seph parle de la mort d'Ananus gouverneur de Jerusalem, on ne peut pas croire qu'on luy ait dressé un tombeau: ' & neanmoins il parle du l.6.c.31.p.937.b.
tombeau du grand Pontife Ananus comme d'un lieu remarquable & fort connu.

' Joseph parle au mesme endroit l.2.c.42.p.822.d.
d'Eleazar qu'il appelle ἀρχιερέως υἱὸν νέου. [Je ne croy pas qu'on y puisse trouver aucun bon sens. Ainsi au lieu de νέου, il faut lire Ἀνανίου, & l'entendre du mesme Eleazar dont il a tant parlé auparavant.]

NOTE XXVI. Pour la page 585.§48.

Durée du siege de Jotapat.

' Joseph dit que le 47[e] jour du siege Jos.b.Jud.l.3.c.23.27.p.849.d.e|854.e.
de Jotapat, un transfuge vint donner avis à Vespasien de l'état des assiegez.
' La ville ne fut prise au plustost que c.23.p.849.e.g.
le lendemain, [a] & ce fut le premier a p.850.e.
jour de juillet. ' Cependant Joseph c.10.p.839.c.
n'estoit entré dans la ville que le 21. jour de may, lors qu'elle n'estoit
point encore assiegée. ' Car Vespasien c.11.p.839.d.e.
ayant sceu que Joseph y estoit, envoya aussi-tost Placide la bloquer. Il y vint le lendemain avec toute l'armée, ' & commença l'attaque le jour f g.

d'aprés. [On ne peut donc mettre le commencement du siege que le 21. de may au plustost, d'où on ne peut conter que 43. jours jusqu'au premier de juillet. Il y a donc une faute de chifre ou dans le 21. de may, ou dans les 47. jours. Car pour le premier de juillet, l'expression dont se sert Joseph πανέμου νουμηνίᾳ, n'est point sujette aux fautes des copistes comme les autres.] Cappel (*p*. 125.) suivi par Usserius, ne fait durer le siege que 40. jours au lieu de 47. [Et neanmoins ce nombre de 47. est deux fois dans Joseph, & Hegesippe qui a omis les autres dates,] ' dit (*l*.3.*c*.15.) que la ville fut prise le 48. jour du siege. [Ainsi je ne sçay s'il ne vaudroit point mieux dire que Joseph se jetta dans Jotapat non le 21. de may mais le 11. que Vespasien l'ayant sceu le 13. par un transfuge, fit investir la place le mesme jour par Placide ; qu'il y amena l'armée le 14. & qu'il commença le 15. à l'attaquer. Ainsi en contant depuis ce 15. may jusqu'au premier de juillet, elle aura effectivement esté prise le 48. jour du siege.]

Bib.Pat.t.7. p.472.a.

Pour la page 588.§ 49.

NOTE XXVII.

Sens d'un endroit obscur de Joseph.

Jos.b.Jud.l. 3.c.28.p.855. a.

' Joseph parlant de ce qui se fit au mois de juillet, dit que Vespasien mit ses troupes en quartier d'hiver à Cesarée & à Scythople, χειμερίσοντα ἑκάστοιν, parce que l'hiver estoit extraordinairement doux à Cesarée &c. [Je pense qu'il veut dire qu'il les y mit alors pour s'y rafraichir un peu, & qu'il y établit en mesme temps leurs quartiers pour l'hiver suivant, reglant deslors tout ce qu'il falloit pour cela. Ce qui est certain c'est qu'elles ne demeurerent pas le reste de l'esté dans ces deux villes,] ' ayant fait diverses expeditions avant le 8. de septembre.

c.36.p.862.e.

Pour la page 594.§ 51.

NOTE XXVIII.

Sur ce que Joseph dit du pontificat de Phannias.

Nous trouvons beaucoup de difficulté à ce que dit Joseph des Pontifes établis par les Zelateurs (*b.Jud.l.* 4.*c*.11.12.*p*.872.*c.e.f.g.*) Le sens nous en paroitroit beaucoup plus clair, si nous osions avancer qu'il parle, non des grands Pontifes, mais des chefs des 24. Classes sacerdotales, & qu'il veut dire qu'au lieu que ces chefs estoient toujours les descendans de ceux qui avoient esté établis du temps de David, les Zelateurs renverserent cet ordre, qu'ils choisirent par le sort un nouveau chef dans chaque classe, & que Phannias fut ainsi choisi pour chef de la douziéme appellée d'Iacim par les Paralipomenes (*l*.1.*c*.24.*v*.12) & d'Eniacim par Joseph, si l'on ne veut dire qu'au lieu de ἐνιακεὶμ, il faut lire ἡ ἰακείμ.

Bar.an.31.§ 9.

' Mais quoique Baronius ait cru que ces chefs des 24. classes estoient appellez Pontifes, *Principes sacerdotum*, & que l'endroit des Paralipomenes qu'il cite (*l*.1.*c*.24.*v*.5.) donne quelque lieu de le croire ; [je doute fort neanmoins qu'on puisse trouver aucun lieu où Joseph donne le titre de Pontife, ἀρχιερέως, à d'autres qu'à ceux qui estoient alors souverains Pontifes, ou qui l'avoient esté.] *On apprit*, dit Joseph, *à Phannias ce qu'il falloit qu'il fist.* [Cela semble marquer les fonctions sacerdotales : Et quelles fonctions les chefs des classes estoient-ils obligez de faire en cette qualité ?] *On le revestit aussi-tost de la robbe sacrée :* ' & les Prestres ne la prenoient que pour faire quelque fonction.

Jos.b.Jud.l. 6.c.15.p.928. e.f.

Outre cela Phannias est reconnu pour souverain Pontife par le Patriarche Nicephore, qui l'appelle Phineés, par Baronius (*an*.69.§ 49.) par Cappel

(*p.*88.) qui le croit necessaire pour faire ' les 28. Pontifes que Joseph met depuis Herode, c'est à dire aprés Aristobule, jusqu'à la prise de Jerusalem: [& nous ne voyons personne qui ait contesté ce fait. C'est pourquoy nous avons cru devoir suivre le sentiment des autres, nonobstant la difficulté que nous trouvons à l'accorder avec ce que Joseph semble dire, que les Zelateurs ne firent pas seulement un Pontife, mais plusieurs, & quoiqu'il en parle deux fois tout de suite sans aucune raison qui paroisse. Il seroit aussi plus aisé d'expliquer des chefs des classes le sort qu'il semble avouer s'estre autrefois pratiqué pour les Pontifes. Car il se peut faire qu'entre les divers chefs des familles qui composoient une classe, on ait choisi par le sort celuy qui devoit estre chef de toute la classe:] ' & il est certain que l'ordre des classes se fit par le sort du temps de David.

Jos. ant. l. 20. c. 8. p. 701, g.

1. Par. 24. v. 5. 7.

[Il ne faut pas oublier d'avertir que la traduction latine de Joseph, qui appelle Phannias *non ex Pontificibus ortum*, pourroit donner lieu de croire qu'il n'estoit pas mesme de la race d'Aaron, ni par consequent Prestre de la loy. Cappel s'y est en effet trompé dans son abregé de l'histoire des Juifs (*p.*126.) & sa faute a esté copiée par plusieurs autres, d'ailleurs tres-habiles. Mais ces mots ne sont ni dans le grec, ni dans le françois de M. d'Andilli:] ' & il est au contraire visible par Joseph, que Phannias estoit de la classe sacerdotale d'Iacim.

Jos. b. Jud. l. 4. c. 12. p. 872. f.

Pour la page 595. § 52.

NOTE XXIX.

Le parvis du Temple où les Juifs seuls entroient, appellé le Saint.

Jos. b. Jud. l. 4. c. 14. p. 875. 876.

' Joseph dit que les Zelateurs chassez de la premiere enceinte du Temple, se retirerent dans le Temple interieur, εἰς τὸ ἐνδότερον, où Ananus ne voulut point les pousser, n'osant pas y faire entrer le peuple sans l'avoir fait purifier auparavant. [Ce Temple interieur n'estoit donc point encore le lieu où les Prestres seuls entroient, mais celuy de devant, où tous les Juifs pouvoient entrer pourveu qu'ils fussent purifiez. C'est pourquoy] ' cet endroit mesme s'appelloit déja le Saint, τὸ ἅγιον: ' & il n'estoit separé du lieu destiné pour les Prestres, que par une closture d'une coudée de haut. ' Pour la premiere enceinte, c'estoit celle où l'on recevoit mesme les estrangers.

l. 6. c. 14. p. 916. d.

p. 918. d.

p. 916. d.

Pour la page 606. § 57.

NOTE XXX.

Sur le Pontife Matthias.

' Joseph dit que le Pontife Matthias qui fit venir Simon à Jerusalem, estoit fils de Boeth. [Cependant il n'a marqué que deux Matthias grands Pontifes qui pussent vivre encore en ce temps-ci,] ' l'un fils d'Anne qui l'estoit en l'an 43. [a] & l'autre fils de Theophile, sous qui la guerre avoit commencé. [Je ne sçay donc si c'est que Joseph se soit brouillé en cet endroit, ou si l'un des deux Matthias grands Pontifes ne pouvoit point en quelque sens s'appeller fils de Boeth, comme en estant descendu. Car nous avons veu que Joseph donne pour fils à Boeth ceux qui n'estoient que ses petits-fils. En tout cas il y a assez d'apparence que c'estoit plutost le fils de Theophile que le fils d'Anne, puis qu'Ananus frere de celuy-ci, & qui ne fut grand Pontife qu'en 62.] ' estoit neanmoins en 66. le plus agé de tous ceux qui avoient eu cette dignité.

Jos. b. Jud. l. 6. c. 33. p. 938. d.

ant. l. 19. c. 6. p. 676. d. e. a l. 20. c. 8. p. 700. a.

b. Jud. l. 4. c. 11. p. 872. d.

Pour la page 612. § 60.

NOTE XXXI.

Sur le commencement du siege de Jerusalem.

Iosf.b.Iud.l. 6.c.37.p.941. a.

' Joseph dit en un endroit que Tite vint camper devant Jerusalem le 14. d'avril (ξανθικοῦ.) Cependant aprés avoir marqué ' comment il vint camper à 30. stades de Jerusalem, a Comment il fut attaqué par les Juifs en venant reconnoistre la ville, ' & comment ensuite il vint camper à sept stades, au lieu appellé Scopos, [ce qu'on peut conter pour le commencement du siege;] ' il rapporte les deux combats qui se firent tout de suite sur la montagne des Olives, l'un le matin, l'autre aprés midi : ' & aprés tout cela il ajoute que la guerre du dehors ayant un peu cessé, celle du dedans recommença entre les seditieux, & Jean se rendit maistre de tout le Temple le 14. d'avril. [Tite estoit donc campé à Scopos dés le 13. au plus tard.

c.6.p.907.d. e.
a c.7.p.907. 908.
c.8.p.908.d.
c.9.10.p.909. 910.
c.11.p.910.c. d.

Je ne sçay pas si l'on pourroit dire que Joseph ne conte son campement devant Jerusalem que du jour qu'il s'approcha à deux stades de la ville, cinq jours au moins aprés qu'il fut arrivé à Scopos. Cela paroistroit peu naturel, sur tout s'agissant en cet endroit du nombre de ceux qui estoient morts durant le siege.

On pourroit tirer quelque lumiere de l'endroit] ' où Joseph marque la prise de la premiere muraille, [s'il n'y avoit une faute visible. V. la note 33.

c.20.p.923.e.

Pour la page 615. § 61.

NOTE XXXII.

Sur le 14. de Xanthique, auquel Jean se rendit maistre du Temple.

Iosf.b.Iud.l. 6.c.11.p.910. c.d.

' Joseph dit que Jean s'empara du temple interieur sur Eleazar le jour des Azymes, le 14. du mois Xanthique. [On convient que c'estoit en l'an 70. & Scaliger suppose que le 14. de Xanthique est nostre 14. d'avril.] Or en l'an 70. la Pasque des Chrétiens estoit le dimanche 15. d'avril, & le 18. de la lune, selon Bucherius (*p.19.*) [Le 14. de la lune, au soir duquel les Juifs devoient commencer les Azymes, estoit donc l'onziéme d'avril.] Scaliger dans ses canons Isagogiques (*l.3.p.310.*) dit que selon le calcul que les Juifs suivent aujourd'huy, la lune de Pasque commençoit le 31. de mars. [Ainsi le 14. de la lune auroit esté le vendredi 13. d'avril, & le 14. d'avril auroit esté le premier jour des Azymes, commencé la veille au coucher du Soleil, selon que les Juifs avoient accoutumé de conter leurs festes. Ce calcul s'accorde donc fort bien avec Joseph.] Cependant Scaliger ne veut pas qu'il s'y accorde, & il a recours à la periode Calippique, selon laquelle on ne contoit le premier de la lune que du premier jour d'avril.

[Sans s'embarasser dans cette discussion, je pense qu'il vaut mieux dire que ce jour des Azymes marqué par Joseph (car il ne dit point *le premier*, comme Scaliger le cite) peut s'entendre de tous les sept jours que duroit la feste des Azymes : & pour le concours du peuple qui obligea Eleazar d'ouvrir le Temple, il estoit grand sans doute durant tous ces sept jours, mais sur tout le jour du sabbat, auquel le 14. d'avril tomboit en l'an 70.]

' Le P. Petau pretend que Joseph se sert de mois lunaires, ce qui ne change rien en cet endroit, mais peut embarasser en beaucoup d'autres. [Il faudroit un grand travail pour examiner ce point, & nous n'entreprenons pas de le faire ici. Il paroist neanmoins assez peu probable que Joseph écrivant pour les Grecs & les

Pet. doct. t.1. 11.c.17.p.326. 327 | in Epiph. p.388.

Romains qui entendoient presque tous le grec, & se servant des noms grecs des mois, ne les contast pas comme les grecs, ce qui n'auroit servi qu'à troubler les lecteurs, & à embrouiller son histoire.] ' L'unique raison que le P. Petau allegue est cet endroit mesme, où Joseph dit que les Juifs sont sortis d'Egypte le 14. de Xanthique, estant certain qu'ils en sont sortis le 14. de Nisan, qui estoit un mois lunaire. [Mais je pense qu'on n'a point de certitude que les mois des Juifs fussent lunaires du temps de Moyse. Et quand cela seroit certain, comme Xanthique ou avril répond à peu prés au Nisan des Juifs, pourquoy Joseph n'aura-t'il pas pu attribuer au 14. de Xanthique ce qui estoit vray du 14. de Nisan, en un endroit où il n'estoit pas question d'une supputation exacte; sur tout s'il se rencontroit que le 14. de Xanthique estoit cette année là le 14. de Nisan? Je ne sçay mesme si l'on ne pourroit pas dire que Joseph rapporte ce qu'il dit de la sortie d'Egypte, non au 14. de Xanthique, mais au jour, c'est à dire à la feste des Azymes, dont il parle en mesme temps. Aussi nonobstant l'autorité du P. Petau, Usserius (*p.* 681. 682.) suppose comme une chose sans difficulté que le Xanthique & l'Artemise de Joseph sont l'avril & le may des Romains. Et c'est ce que nous avons cru devoir supposer avec luy. Mais il semble mesme que la chose soit hors de doute,] ' puisque Joseph joint en un endroit la feste des Azymes avec le 8. de Xanthique. [Car jamais elle n'a esté jointe avec le 8. de Nisan. Joseph parle apparemment en cet endroit de l'an 65. auquel le 15. de la lune estoit effectivement le 7. ou 8. d'avril selon le calcul de Bucherius (*p.*17.)

p.326.d.

Iof.b.Iud.l. 7.c.31.p.960. d.

NOTE XXXIII.

Pour la page 616.§ 62.

Pourquoy on met la prise du premier mur de Jerusalem le 28. d'avril.

' Joseph dit que la premiere muraille de Jerusalem fut prise le 7. jour de may, le 15ᵉ jour. [Il veut sans doute marquer le quantiéme jour du siege. Mais le 7. de may ne peut estre le 15ᵉ jour du siege, qui n'auroit ainsi commencé que le 23. d'avril. Si au lieu de 15. on veut lire 25, κε' pour ιε', cela reviendra au 13. d'avril. Le traducteur qu'on pretend estre Rufin, a omis ce 15ᵉ jour, & au lieu du 7. de may, il met le troisiéme, *V°. nonas:* ce qui n'éclaircit rien, puis qu'en remontant de ce 3. de may, les 15. jours commencent au 19. d'avril. Hegesippe omet toutes ces dates.

Iof.b.Iud.l. 6.c.20.p.923. e.

Mais ce qui embarasse encore plus,] ' c'est que Joseph dit en un autre endroit que les plateformes dressées par Tite contre le troisiéme mur furent commencées le 12. de may, & achevées le 29. aprés un travail continuel de 17. jours. [Ces trois nombres s'accordent, & il ne peut y avoir faute dans un, qu'il n'y en ait au moins dans deux.] ' Cependant le second mur fut pris selon Joseph, cinq jours aprés le premier, ' perdu le mesme jour, & repris le quatriéme jour d'aprés. ' Tite prit ensuite quatre jours de relasche; & le cinquiéme il fit commencer les plateformes. [Voilà 13. jours entre la prise du premier mur & le commencement des plateformes. Si donc elles ont esté commencées le 12. de may, le premier mur doit avoir esté pris, non le 7. du mesme mois, comme porte le grec, ni mesme le 3. comme on lit dans le latin, mais dés le 28. d'avril. Il est dur de dire que Joseph ou ses copistes se soient trompez dans le jour du mois, & dans le mois mesme. Mais

c.30.p.934.f.

c.24.p.925.d.

p.926.d.e.

c.25.p.926.f. 927.b.

ce qui d'autre part rend cette opinion favorable, c'est que le 28. d'avril est le 15e jour du siege en le contant depuis le 14. du mesme mois, auquel nous avons veu dans la n. 31. que Joseph le fait commencer, par quelque raison qu'il le fasse. C'est ce qui nous a portez à la preferer aux deux autres.] Cappel (p. 131.) & ceux qui l'ont suivi un peu trop mot à mot, mettent la prise du premier mur le 3. de may : mais pour se rencontrer avec Joseph au 12. [ils oublient les quatre jours de relasche.]

Pour la page 632.§ 69.

NOTE XXXIV.

Du pere & des femmes de Joseph.

Ios.b.Jud.l. 6.c.33.p.938.f.

'Le texte de Joseph porte que ce fut son pere qu'on mit en prison. 'Hegesippe qui amplifie beaucoup cet endroit aussi bien que quelques autres, paroist avoir lu de mesme. 'Cependant Joseph en parlant aux Juifs, témoigne assez que sa mere, sa femme, & le reste de sa famille estoit dans Jerusalem, sans dire un mot de son pere : & Hegesippe (*l.5.c.16.p.534.a.*) ne lit point autrement cet endroit : [de sorte qu'il y a bien de l'apparence que le pere de Joseph estoit ou mort, ou hors de Jerusalem.] 'Il est certain d'ailleurs que sa mere estoit en prison à Jerusalem. [Ainsi nous n'avons point fait difficulté de rapporter cet endroit à la mere de Joseph, comme a fait M. d'Andilli.

Heg.l.5.c.23. bibl.p.t.7.p. 542.e. Ios.c.26.p. 931.d. — c.35.p.939.d.

Pour sa femme, il faut que c'en soit une premiere, qu'il devoit avoir épousée avant que d'aller en Galilée,] 'quoique dans sa vie, il ne marque point qu'il en eust d'autre lors que Vespasien luy en fit épouser une de Cesarée, qu'il quitta bientost pour en épouser une d'Alexandrie : tout cela entre le siege de Jotapat & celuy de Jerusalem.

vit.p.1030.f.g.

Pour la page 634.§ 70.

NOTE XXXV.

Fin du sacrifice perpetuel des Juifs.

Ios.b.Jud.l. 7.c.8.p.947. g. — c.13.p.951.c. — c.10.p.950.a.

'Le texte de Joseph porte que le sacrifice perpetuel manqua le 17. de juillet. 'Cependant il marque ensuite plusieurs choses arrivées dés devant le 12. du mesme mois, '& il les rapporte comme ayant suivi la cessation du sacrifice. [On ne voit pas d'ailleurs pourquoy il auroit mis ceci hors de son rang. Ainsi au lieu du 17. il faut sans doute ne mettre que le sept ou le dix.] 'Les Juifs marquent neanmoins la cessation du sacrifice perpetuel le 17. de leur dixiéme mois, qu'ils appellent Tamuz. [Je ne sçay si c'est parce que leurs mois qui sont lunaires ne peuvent pas répondre aux mois Romains, ou parce que lors qu'ils ont mis cet article dans leur calendrier, le texte de Joseph estoit déja corrompu.]

Scali.isag.p. 45.

Pour la page 639.§ 71.

NOTE XXXVI.

Le feu jetté dans le Temple par une fenestre.

[Le mot de θυρὶς peut signifier une fenestre, & une petite porte : & Joseph semble d'abord l'avoir mis pour une porte,] 'lors qu'il dit qu'un soldat τὸ πῦρ ἐνίησι θυρίδι, καθ' ἣν εἰσιτὸν ἦν &c. Mais d'autre part ce soldat se fit soulever par un autre : [& se fait-on lever pour atteindre à une porte ? Il semble donc que θυρὶς se doit prendre en cet endroit pour une fenestre, & que καθ' ἣν ne se rapporte pas à θυρίδι, mais à ὁδὸν, qu'on sous-entend aisément.]

Iof.b.Iud.l. 7.c.26.p.957. f.

Pour la page 639.§ 71.

NOTE XXXVII.

Ce que dit Dion de l'embrasement du Temple.

'[Nous ne croyons pas devoir omettre la maniere dont Dion rapporte la prise du Temple ; & nous n'avons pas

cru aussi la devoir mettre dans le texte, parce que nous ne voyons pas bien le moyen de l'accorder avec Joseph, dont l'autorité doit l'emporter sans difficulté.] 'Il dit donc que les Romains s'estant rendu maistres des environs [du Temple,] les Juifs pour les empescher de s'en approcher davantage, mirent le feu à quelques bastimens [où les Romains eussent pu se fortifier.] Mais le feu gagna jusqu'à la muraille [du Temple;] qu'il endommagea, consuma malgré eux [les portiques] qui l'environnoient, & ouvrit ainsi le chemin aux Romains pour l'attaquer. Cependant, dit-il, ils ne l'entreprirent pas aussi-tost, estant retenus par un respect de religion ; & il fallut que Tite les y contraignist. Les Juifs quoique beaucoup inferieurs en nombre, les soutinrent avec plus de courage que jamais, croyant gagner beaucoup de mourir au pied de leur Temple en le défendant. Le peuple estoit dans la place de devant le Temple, les Senateurs sur les degrez, & les Prestres dans le Temple mesme. Ils ne furent point vaincus par les Romains, mais par le feu, qui avoit déja consumé une partie du Temple : & alors voyant qu'ils ne le pouvoient plus défendre, les uns se jetterent volontairement sur les épées des Romains pour en estre percez, d'autres sur les leurs propres : plusieurs se tuerent les uns les autres ; & il y en eut qui se precipiterent dans le feu.

Dio.l.66.p. 747.748.

NOTE XXXVIII.

Pour la page 657.§ 78.

Catulle gouverneur de Libye distingué de Catullus Messalinus.

Plin.l.4.ep. 22.p.261.n.

'Catanée qui a commenté Pline le jeune, croit que la piece de theatre intitulée *Phasma Catulli* dont parle Juvenal (*sat.8.v.186.*) pouvoit avoir esté faite sur Catulle gouverneur de Libye dont Joseph rapporte la mort à la fin de son histoire de la guerre des Juifs (*l.7.c.37.p.997.*) [Nous ne voyons rien qui empesche de suivre ce sentiment.] Mais pour ce qu'il ajoute que ce Catulle est le Catullus Messalinus de Pline le jeune, [il n'a pas pris garde que Joseph a écrit la guerre des Juifs dés le temps de Vespasien, comme on le voit dans l'article 80.] 'au lieu que Catullus Messalinus a esté fort celebre sous Domitien. [On pourroit peut-estre remarquer encore d'autres differences entre ces deux Catulles.]

p.262.

NOTE XXXIX.

Pour la page 659.§ 79.

Temps de la naissance de Joseph.

'Joseph l'historien est né en la premiere année de Caius, [qui commence en l'an 37. de JESUS-CHRIST au mois de mars.] 'Il avoit environ 30. ans lors qu'il gouvernoit la Galilée. [C'estoit à la fin de *66.* & en *67.*] 'Il joint sa *56.* année avec la 13. de Domitien, [qui commence au 13. septembre de l'an 93. de JESUS-CHRIST.] 'Ainsi il doit estre né entre le 13. septembre de l'an 37. & le mois de mars de l'an 38.

Iof.vit.p.998. c.

.1004.f.

ant.l.20.c.9. p.703.c.

Petav.doc.t. l.11.c.19.p. 329.b.

NOTE XL.

Pour la page 670.§ 81.

Sur l'endroit où Joseph parle de JESUS-CHRIST.

[Nous ne répondons point en particulier à toutes les difficultez qu'objectent ceux qui veulent que le passage 'qu'on lit dans Joseph sur nostre Seigneur, y ait esté ajouté par une fraude, qui ne seroit nullement pieuse, mais tres-impie & tres-criminelle.] 'Toutes leurs raisons ne sont, comme dit M. Valois, que des soupçons & des conjectures, mais non pas des preuves. M. Huet y a répondu amplement, & avec beaucoup d'erudition dans

Iof.ant.l.18. c.4.p.621.622.

Euf.n.p.20.la c.d.

dans sa demonstration Evangelique p. 27-32.

Sur ce qu'on objecte qu'Origene & Theodoret n'ont point eu ce passage dans leurs exemplaires, ' puisqu'ils disent que Joseph n'a point cru que Jesus-Christ fust le Messie, au lieu que le passage dit formellement qu'il l'estoit : M. Huet repond que ces paroles du passage, *C'estoit le Christ* ou *le Messie*, signifient seulement que ce Jesus dont il parle, estoit celuy que tout le monde connoissoit alors sous le nom de Christ, comme S. Jerome l'a traduit. [Cela ne seroit pas hors d'apparence, si Joseph n'ajoutoit un peu aprés, *que les Prophetes ont predit sa resurrection & beaucoup d'autres merveilles qu'il avoit faites.* C'est dire positivement qu'il est le Christ. Et il n'y a pas moyen de croire qu'il ne marque pas en cela son sentiment, mais celuy des autres. Ainsi il faut recourir aux exemplaires corrompus par les Juifs ;] ' puisque M. Huet soutient qu'on voit encore à Rome celuy où Baronius dit que les Juifs avoient effacé ce passage ; ' ou dire que quand Origene & Theodoret disent que Joseph ne recevoit point Jesus pour le Christ, ils entendoient qu'il n'estoit point Chrétien ; [soit qu'ils ne fissent point alors attention au passage dont nous parlons, comme cela est tres-possible ; soit parce que croire en general que Jesus est le Christ, sans embrasser la religion qu'il a établie & qui l'honore comme tel, ce n'est point veritablement croire qu'il le soit. Les termes d'Origene favorisent assez ce sens ; & pour Theodoret dont je n'ay pu trouver l'endroit, quand il n'auroit pas veu ce passage dans Joseph mesme, il l'avoit veu certainement dans Eusebe.

Orig. in Mat. gr. p. 223. d | in Cels. l. 1. p. 35.

Huet p. 29.

Eus. n. p. 20. a. d.

On objecte encore qu'il est dit dans ce passage que Jesus-Christ avoit attiré à luy beaucoup de Gentils.] ' M. Huet l'explique de ce qu'il avoit fait aprés sa mort par ses Apostres. [Mais il peut avoir esté connu & estimé pendant sa vie mesme par un grand nombre de Gentils. Outre la Cananée & l'Hemorrhoïsse, il loue la foy du Centenier.] ' Sa reputation estoit repandue dans toute la Syrie: ' divers Gentils le voulurent voir quelques jours avant sa passion : [& si nous voulons recevoir l'histoire d'Agbare, nous y voyons que les Princes d'audelà de l'Euphrate le regardoient au moins comme un homme extraordinaire. Ce qui est marqué de ceux-ci pouvoit estre vray de beaucoup d'autres.

Huet p. 30. § 15.

Matt. 4. v. 24.

Ioan. 12. v. 20. 21.

Il faut avouer neanmoins qu'il y a une chose embarassante dans ce passage, qui est qu'il romp la suite de la narration de Joseph. Car ce qui le suit immediatement commence par ces termes :] ' *Il arriva dans le mesme temps un autre malheur qui troubla les Juifs.* [*Cet autre malheur* n'a pas de rapport avec ce qu'il vient de dire de Jesus-Christ ; car il n'en parle point comme d'une chose qui ait eu aucune suite fascheuse : & il a au contraire un rapport tres-naturel à ce qui precede cet endroit, ' qui est une sedition où plusieurs Juifs furent tuez & blessez. [Il n'est pas assurément aussi aisé de répondre à cette difficulté qu'aux autres. Je voudrois que M. Huet se la fust objectée, & y eust satisfait. Pour nous, nous ne voyons pas qu'on puisse dire autre chose, sinon que Joseph mesme a pu ajouter ce passage aprés coup, & n'a point trouvé d'endroit plus propre pour le mettre que celuy où il passoit de ce qui estoit arrivé dans la Judée sous Pilate, à ce qui s'estoit fait en mesme temps à Rome ; & il a oublié de changer la transition qu'il y avoit mise d'abord.]

Jos. ant. l. 18. c. 4. p. 622. a.

p. 621. e. f. g.

' Blondel conteste non seulement le passage de Joseph sur Jesus-Christ,

c. 7. p. 626. 627 | Blond. siby. l. 1. c. 7. p. 28. 29.

mais encore celuy où il est parlé de S. Jean Battiste. [Je ne sache point que d'autres que luy ayent fait aucune difficulté sur cet endroit. Ce qui est certain c'est qu'il n'appuie son sentiment d'aucune autorité ni d'aucune raison qui soit un peu considerable, estant tres-aisé que beaucoup de Juifs conservassent encore une grande veneration pour S. Jean plusieurs années aprés sa mort, & creussent que la défaite d'Herode estoit une punition de ce qu'il avoit osté la vie à ce Saint sept ans auparavant. Aussi Blondel n'avance ce sentiment que comme une simple conjecture. Et il n'a mesme osé étendre ses conjectures jusque sur le passage de la mort de S. Jaque, qui est trop lié avec toute la suite pour pouvoir estre contesté.]

Jos.ant.l.20. c.8.p.698.b. ' Cependant S. Jaque n'y est marqué que par la qualité de frere de Jesus *appellé le* Christ : [ce qui est bien fort pour montrer qu'il n'affectoit point de ne pas parler de ce Jesus, & mesme qu'il en avoit déja parlé. Assurément s'il n'a point parlé de luy ni de S. Jean Battiste, on ne peut pas l'excuser d'avoir peché contre les regles de l'histoire ; ces deux evenemens ayant esté trop grands & trop publics pour ne les pas mettre.] Chry.in Joa. h.12.p.82.e. ' S. Chrysostome cite celuy qui est sur S. Jean Battiste, Orig.in Mat. gr.p.223.a. ' & Origene l'avoit déja fait prés de deux siecles auparavant. Pears. an. Paul.p.2. ' Pearson dit que Joseph a parlé de Jesus-Christ & de luy.

Pour la page 670.§ 83.

NOTE XLI.

Temps de la mort du Roy Agrippa.

Le jeune Agrippa a commencé à regner entre le mois de septembre 49. & le mois de may 50. (*v. la n.* 18.) Eusebe dans sa chronique dit qu'il regna 26. ans. Ainsi il semble qu'on peut raisonnablement dire qu'il mourut en l'an 75. Mais nous n'oserions nous fier à cela, estant bien à craindre, comme remarque Scaliger (*in Eus. chr. p.*191.2.) qu'Eusebe n'ait fondé ces 26. ans, non sur les monumens anciens, mais sur deux fausses suppositions, l'une qu'il ait commencé à regner aussi-tost aprés la mort de son pere en 44. ou 45. comme on le voit dans sa chronique ; l'autre que la ruine des Juifs ait aussi fini son regne : car on voit dans la chronique de S. Jerome qu'ayant marqué la 26. année d'Agrippa en mesme temps que la destruction de Jerusalem, il dit que le royaume des Juifs finit alors : & il ne parle plus d'Agrippa. Nous lisons neanmoins dans le grec de la chronique d'Eusebe (*p.* 206.) qu'Agrippa mourut l'année d'aprés, ayant regné 26. ans, ce qui peut donner lieu de croire que ce n'est pas la ruine de Jerusalem qui luy a fait finir son regne en ce temps-là. Mais Scaliger, qui a composé cette chronique sous le nom d'Eusebe,] ' a pris ces paroles de la chronique d'Alexandrie, qui Eus.chr.n.p. 191.2. les met l'année que Jerusalem fut prise, dit Scaliger, ou plutost l'année de devant selon les editions de Munik en 1615. (*p.*582.) & d'Amstredam en 1658. (*p.*266.) ' Scaliger dit 2. que ces paroles sont d'Eusebe, quoiqu'elles ne soient pas en termes exprés dans ses écrits. [On ne les trouve point non plus ni dans la traduction de S. Jerome, qui ajoute à Eusebe plutost que de luy oster, ni dans ce qu'on appelle le Livre des temps, qui est aussi une chronique d'Eusebe amplifiée.] ' On a mesme des medailles p.198.2. d'Agrippa qui marquent la conqueste de la Judée.

[Ce qui est certain c'est qu'Agrippa ne peut estre mort en 71.] ' puisqu'il a veu l'histoire greque de Joseph sur la guerre des Juifs, [a] qui comprend diverses choses arrivées en l'an 72. & peut-estre depuis. [On peut Jos. vit.p. 1026.1027|in Ap.l.1.p. 1037 f. a b.Iu.l.7.c. 28.p.98.c. &c.

Scalig.in Euf. p.198.2. a Spanh.p. 864. b Iof.vit.p. 1026.e. mesme assurer qu'il vivoit encore en l'an 77.] ' puisqu'on trouve de ses medailles qui marquent la 26.[a] & jusqu'à la 29[e] année de son regne.[b] Joseph donne lieu de croire qu'il n'est mort qu'aprés Tite, lors qu'il demande à Juste de Tiberiade pourquoy il n'a pas publié son histoire durant que Vespasien & Tite, qui avoient fait la guerre aux Juifs, vivoient encore, lors que le Roy Agrippa n'estoit pas encore mort &c. [Ce qui n'est pas neanmoins si exprés, que nous ne pussions mettre sa mort dés auparavant, si nous en avions quelque preuve.

Mais il doit avoir regné plus de 50. ans, & n'estre mort qu'en l'an 100. de Jesus-Christ, si nous en croyons Photius,] ' qui dit que Juste de Tiberiade finissoit sa chronique avec la vie de ce Prince, mort, dit-il, en la troisiéme année de Trajan. ' Spanheim ne rejette pas ce sentiment (*p.865.*) & Scaliger le soutient absolument. ' C'est pourquoy dans le *Recueil historique* qu'il nous a donné en grec divisé par Olympiades, il met sur la quatriéme année de la 219. Qu'Agrippa le settiéme [Prince] de la famille d'Herode, & le dernier roy des Juifs mourut alors, & que c'est là que finit la chronique de Juste de Tiberiade. ' Et personne, dit-il, n'a pu mieux savoir le temps de sa mort, que celuy qui luy a dedié son ouvrage; ' ce qui est une assez plaisante beveue.

Phot.c.33.p. 20. — Euf.chr.n.p. 191.2. — ✠.ad.p.341. 2. — chr.n. p.191. a. — Euf.n.p.48. 1.a.

Iof. vit. p. 1026.e. ' Cependant Juste avoit publié son [autre] ouvrage de la guerre des Juifs aprés la mort d'Agrippa; & avant que Joseph écrivist sa propre vie. [Il faudra donc dire que Joseph n'écrivit sa vie qu'assez longtemps aprés la troisiéme année de Trajan.] ' Et neanmoins en y marquant la maniere dont les Princes l'avoient traité, il s'arreste à Domitien, sur les faveurs

Iof.vit.p. 1031.1032.

duquel il s'étend beaucoup, [ce qui ne luy eust pas esté fort honorable du temps de Trajan.] ' En la finissant il s'addresse à Epaphrodite, ' qu'on croit estre cet [affranchi de Neron,] que Domitien fit mourir en 95. ' Il est certain en effet qu'il a achevé ses Antiquitez dans la 13. année de Domitien [de Jesus-Christ 93. & il paroist que sa vie est la suite immediate de cet ouvrage, ou plutost qu'elle en est mesme une partie.] ' Car à la fin de ses Antiquitez il témoigne avoir dessein de les faire suivre par l'histoire de sa vie, durant qu'il y avoit encore des personnes qui pouvoient rendre témoignage si ce qu'il disoit estoit vray ou faux. [Il la commence en effet comme la suite d'un autre ouvrage plutost que comme un ouvrage particulier. [' Ἐμοὶ δὲ γένος ἐστὶν. ' Aussi Eusebe la cite comme une partie de son vintiéme livre des Antiquitez: ' ce que Joseph mesme semble faire en la concluant. ' *Je finis ici,* dit-il à Epaphrodite, *aprés vous avoir donné le discours entier des Antiquitez de ma nation.* ' On marque aussi que dans les manuscrits grecs ces deux ouvrages sont joints comme n'en faisant qu'un, ' & Photius qui fait un abregé de sa vie, l'enferme entre ce qu'il avoit dit de ses Antiquitez, & la date du mesme ouvrage, comme tout cela estant tiré de la mesme histoire.

p.1032.b. — Pear.post.p. 172. — Jos.ant.l.20. c.9.p.703.c. — b. — vit p.989.a. — Euf.l.3.c.10. p.86.a. — n.p.47.2.c. — Jos vit.p. 1032. — Euf.n.p.47. 2.c.d. — Phot.c.76.p. 168.169.

' On ne peut donc douter ce me semble, que Joseph n'ait écrit sa vie avant la mort de Domitien, & qu'ainsi Agrippa ne soit mort aussi avant ce Prince.] Dans ses Antiquitez mesmes (*l.20.c.8.p.699.a.e.*) il en parle d'une maniere assez libre, [pour croire qu'il estoit mort dés ce temps-là, c'est à dire dés l'an 93.

Euf.n.p.48.1. a.b.

Mais comment accorder cela avec Juste de Tiberiade? Cet auteur finis-

ſoit à la mort d'Agrippa, dont apparemment il ne marquoit pas l'année, & marquoit au contraire qu'il achevoit d'écrire en la troiſiéme année de Trajan. Ce ſont des choſes aiſées à ſuppoſer, parce qu'elles ſont ordinaires aux hiſtoriens : & il eſt encore aiſé que ceux qui n'y ont pas aſſez pris garde, en ayent conclu un peu trop viſte qu'Agrippa eſtoit mort en la troiſiéme année de Trajan.

Pearſ.poſt.p. 173.174.

' Dodouel aime mieux croire qu'il y a faute dans le texte de Photius, & qu'au lieu de Τραιανοῦ il faut lire τοῦ αὐτοῦ, & mettre ainſi la mort d'Agrippa en la troiſiéme année de Veſpaſien, c'eſt à dire en 72. avant le mois de juillet. Il reconnoiſt qu'Agrippa a veu & approuvé par 62. lettres l'ouvrage de la guerre des Juifs : [mais il ne ſonge pas qu'il y a lû par conſequent] ' des choſes arrivées en la quatriéme année de Veſpaſien. [a] Pour les medailles qui marquent juſqu'à ſa 29. année, il ſemble en vouloir conteſter l'autorité, & ne l'oſer : *ſi qua illis fides*. C'eſt pourquoy il taſche à les accorder avec ſon opinion, en pretendant qu'elles content le regne d'Agrippa du temps de la mort de ſon pere, quoiqu'il n'ait eu ni le titre de Roy, [ni aucun Etat] que plus de cinq ans aprés. [Il eſt aiſé de voir combien cette pretention eſt abſurde. Mais il ne devoit pas au moins avoir oublié] ' qu'il venoit de remarquer que Joſeph joint la 17[e] année d'Agrippa avec l'an 66. & que meſme les medailles de ce Prince joignent ſa 21. année avec l'an 70. [ce qui eſt faux de cinq ans, ſi l'on a conté ſon regne dés l'an 44. auquel Agrippa ſon pere eſtoit mort.] ' Dodouel taſche d'appuyer ſon ſentiment par diverſes remarques [qui ne prouvent rien, ou dans leſquelles il ſeroit aiſé de trouver de nouvelles abſurditez.

Joſ.b.Jud.l. 7.c.28.p.983. e.

a Pearſ.poſt. p.174.175.

p.173.174.

p.173.175.

Ainſi s'il faut corriger le texte de Photius, il vaut mieux au lieu de Τραιανοῦ mettre Τίτου ou Δομιτιανοῦ, & dire ainſi qu'Agrippa eſt mort en 81. entre le 24. juin & le 13. ſeptembre, ou entre le 13. ſeptembre 83. & le meſme jour de l'an 84. Mais le plus ſûr eſt de ſe contenter de ſavoir qu'il vivoit encore en 77. & qu'il eſtoit mort en 93.



AVERTISSEMENT
SUR LA CHRONOLOGIE SUIVANTE.

Il semble qu'on auroit pu se passer de la Chronologie que l'on donne ici, puisque l'histoire mesme des Empereurs est déja une espece de chronologie; toutes les choses y estant réduites autant qu'on l'a pu dans l'ordre du temps, & sous l'année où elles sont arrivées. Neanmoins on ne l'a pas pu autant qu'on auroit voulu, & il y a des choses qu'il a fallu anticiper, ou ne rapporter qu'avec d'autres qui sont arrivées depuis. Outre cela, sans parler de la persecution de Neron, l'histoire de la ruine des Juifs qui fait une grande partie de ce volume, a sa chronologie à part, independante de celle des Empereurs : de sorte qu'il est utile pour éclaircir l'histoire de lier ensemble ces deux parties dans une mesme suite, qui ne feront ainsi que comme une seule histoire. Quand mesme nous n'aurions point eu cette raison, nous avons cru qu'on ne seroit pas fasché de voir en peu de pages un abregé de tout ce qui est contenu dans le volume : & nous avons sceu en effet que c'estoit le sentiment de quelques personnes tres-capables de juger de ces sortes de choses.

Il auroit esté aisé de marquer les Olympiades, & plusieurs autres époques. Mais on a cru qu'il y auroit en cela plus de curiosité, & mesme plus d'embaras que d'utilité. Ainsi on s'est contenté de l'epoque ordinaire de la naissance de nostre Seigneur, dont nous avons accoutumé de nous servir, & des années des Empereurs; à quoy nous ajoutons seulement les années de la fondation de Rome, parce qu'elles sont souvent marquées dans les anciens, & encore plus parce que beaucoup des plus habiles d'aujourd'huy s'en servent encore. Nous suivons avec eux la supputation commune dont on croit que Varron est auteur, & non celle qu'on trouve dans les fastes Capitolins attribuez par Onuphre à Verrius Flaccus, laquelle est posterieure d'un an. Il faut seulement remarquer que ces années de Rome ne commencent qu'au 21. d'avril de l'année où on les marque, & vont jusqu'au mesme jour de l'année suivante. Par exemple l'an 754. de Rome que nous joignons avec la premiere année de l'ere commune de JESUS-CHRIST, *commence au 21. avril de cette premiere année, & finit au 20. avril de la seconde.*

On a quelquefois ajouté dans cette chronologie des évenemens dont on n'a point parlé dans l'histoire: & on cite les auteurs dont on les a pris. On renvoye pour les autres aux endroits de l'histoire où ils sont

traitez, hormis les Consuls, pour lesquels il n'a pas esté necessaire de rien citer, parce qu'ils ont tous esté examinez à l'entrée de leur année dans l'histoire de l'Empereur sous lequel ils ont commencé leur Consulat, ou dans la note à laquelle cet endroit renvoye. Il n'y a que ceux du regne d'Auguste, qu'on n'a point mis dans l'histoire de ce Prince, parce qu'on l'a voulu faire fort abregée; & neanmoins on a cru les devoir mettre dans la Chronologie depuis l'année de la bataille d'Actium, où commence ce que nous disons d'Auguste. On les a donc pris des fastes que Dion a mis à la teste de ses livres, en corrigeant seulement quelques fautes qui s'y sont glissées. Ainsi on a ajouté le surnom de
Dio, p. 746. c. *Maximus à Fabius Consul en l'an 744. de Rome' sur l'autorité du texte de cet auteur mesme. Il est certain encore que" Caius Cæsar Consul* V. Auguste § 12. *en l'an 754. n'est point Auguste, mais son petit-fils. Lepidus Consul*
Grut. p. 229. *en 764.' est appellé MU. ou Manius dans Gruter:* [a] *mais on lit* Μάρκος *tout au long dans le texte de Dion. On a aussi tiré d'Onuphre diverses choses qui manquent dans ces fastes,* [b] *savoir que Taurus Consul en l'an 728. l'estoit pour la seconde fois;* [c] *Que Lepidus Consul en 733. avoit encore le nom d'Æmilius;* [d] *Qu'en 749. L. Cornelius Sylla fut collegue d'Auguste; & que les Consuls de l'an 750. sont C. Calvisius Sabinus, & L. Passienus Rufus.*

a Dio, p. 586. b.
b Onu. in fast. p. 179.
c p. 180.
d p. 184.



CHRONOLOGIE
OU ABREGE' DES PRINCIPALES choses qui sont traitées dans ce volume, mises selon l'ordre du temps.

L'an de Rome 712, avant l'ere commune de JESUS-CHRIST 42.

TIBERE naist le 16. novembre. *Voyez son titre* § 1. *p.* 53.

L'an de Rome 714, avant JESUS-CHRIST 40.

Herode est fait Roy de Judée sur la fin de l'année par Antoine & Auguste & par le Senat. *V. les Juifs n.* 1.

L'an de Rome 716, avant JESUS-CHRIST 38.

Livie épouse Octavien, depuis appellé Auguste, & accouche de Drusus. *V. Tibere* § 1.

L'an de Rome 717, avant JESUS-CHRIST 37.

Herode prend Jerusalem sur Antigone, qui est decapité. V. *les Juifs n.* 1.

L'an de Rome 723, avant JESUS CHRIST 31.

Le premier de l'Empereur Octavien Auguste a commencer au 1. janvier avant la bataille d'Actium.

C. Cæsar Octavianus III. & M. Valerius Messala Corvinus Consuls.

AUGUSTE gagne sur Antoine la bataille d'Actium le 2. de septembre, & devient par là maistre de l'Empire. V. *son titre* § 1. *p.* 2.

Il ne regne ensuite que 44. ans, moins 13. jours. *Ibid.* § 16. *p.* 49.

L'an de Rome 724, d'Auguste 2, avant JESUS-CHRIST 30.

C. Cæsar Octavianus IV. & M. Licinius Crassus Consuls.

Antoine & Cleopatre se tuent au mois d'aoust: Auguste demeure maistre de l'Egypte. V. *Auguste* § 1. *p.* 3.

L'ere des Augustes en Egypte commence le 31. du mesme mois. *Ibid. p.* 3.

L'an de Rome 725, d'Auguste 3, avant JESUS-CHRIST 29.

C. Cæsar Octavianus V. & Sextus Apuleius Consuls.

Le Senat fait fermer le Temple de Janus, quoiqu'il y eust encore des troubles. V. *Auguste* § 1. *p.* 4. 5.

Auguste triomphe à Rome durant trois jours au mois d'aoust. *Ib.* § 1. *p.* 3.

Il se résout par l'avis de Mecenas à conserver son autorité; prend le titre d'*Empereur*. *Ibid. p.* 3. 4. & de Pere de la patrie. *Ibid.* § 6. *p.* 18.

La statue de la Victoire est posée dans la Chambre Julienne le 28. d'aoust. *Ibid.* § 1. *p.* 3.

L'an de Rome 726, d'Auguste 4, avant JESUS-CHRIST 28.

C. Cæsar Octavianus VI. & M. Vipsanius Agrippa II. Consuls.

Auguste trouve quatre millions cent soixante & quatre mille citoyens Romains. V. *son titre* § 1. *p.* 4.

Il fait celebrer des jeux pour la bataille d'Actium, qui se continuent quel-

que temps tous les cinq ans. *Ibid.* § 1. *p.* 5.

M. Terentius Varro le plus habile des Romains, meurt agé de prés de 90. ans. *Hieronymi chronicon.*

Thebes en Egypte se revolte, & est entierement ruinée. V. *Auguste* § 1.*p.*5.

L'an de Rome 727, *d'Auguste* 5, *avant* JESUS-CHRIST 27.

C. Cæsar Octavianus VII. & M. Vipsanius Agrippa III. Consuls.

L'ere des Augustes à Rome commence avec cette année. V. *Auguste* § 2.*p.*5.

Auguste se fait contraindre le 7. janvier par le Senat & le peuple à conserver l'autorité souveraine: il partage les provinces entre luy & le Senat le 13. du mesme mois (*Ibid.* § 2. 6.) & le 17. il reçoit le titre d'AUGUSTE. *Ibid.* § 6. *p.* 16.

Pacuve Tribun du peuple se devoue à luy le 18. *Ibid.* §. 6. *p.* 19.

Des Rois qui regnoient alors. *Ibid.* § 5.

Auguste vient regler les Gaules, où il augmente l'Aquitaine. *Ibid.* § 7.*p.*19.

L'an de Rome 728, *d'Auguste* 6, *avant* JESUS-CHRIST 26.

C. Cæsar Augustus VIII. & T. Statilius Taurus II. Consuls.

Auguste commence cette année & la suivante à Tarragone en Espagne. Il fait la guerre aux Cantabres & aux Asturiens: Les Salasses dans le Piémont se revoltent, & sont domptez l'année suivante. V. *Auguste* § 7. *p.* 20.

L'an de Rome 729, *d'Auguste* 7, *avant* JESUS-CHRIST 25.

C. Cæsar Augustus IX. & M. Junius Silanus Consuls.

Auguste reçoit à Tarragone une ambassade des Indes. V. *son titre.* § 7.*p.*21.

Il reduit la Galatie & la Lycaonie en provinces aprés la mort du Roy Amyntas. *Ibid. p.* 21.

Il fonde la ville de Meride. *Ibid. p.* 21.

Il marie Julie sa fille unique à Marcellus son neveu. *Ibid. p.* 21.

Le temple de Janus est encore fermé pour neuf ans. *Ibid. p.* 21.

Auguste donne la Mauritanie à Juba au lieu de la Numidie. *Ibid. p.*21.

Agrippa acheve à Rome le Pantheon. *Ibid. p.* 21.

L'an de Rome 730, *d'Auguste* 8, *avant* JESUS-CHRIST 24.

C. Cæsar Augustus X. & C. Norbanus Flaccus Consuls.

Auguste revient d'Espagne à Rome. V. *son titre.* § 7. *p.* 21.

Les Romains portent la guerre dans l'Arabie-heureuse; & en sont chassez par les maladies. *Ibid.* § 7. *p.* 22.

L'an de Rome 731, *d'Auguste* 9, *avant* JESUS-CHRIST 23.

C. Cæsar Augustus XI. & Cn. Calpurnius Piso Consuls.

Les medecins sont déchargez des imposts à cause d'Antoine Musa, qui avoit gueri Auguste d'une grande maladie, & qui laissa peu aprés mourir Marcellus son neveu. V. *Auguste.* § 7. *p.* 22.

Agrippa va en Orient. *Ibid. p.* 22.

La puissance du Tribunat est donnée pour toujours à Auguste le 27. juin, *Ibid. p.* 22.

L'an de Rome 732, *d'Auguste* 10, *avant* JESUS-CHRIST 22.

M. Claudius Marcellus Æserninus, & L. Arruntius Consuls.

Famine & peste à Rome. V. *Auguste* § 7. *p.* 22.

Auguste refuse les titres de Dictateur & de Censeur perpetuel. *Ibid. p.* 22, donne au peuple la Narbonoise & l'Isle de Cypre. *Ibid. p.* 22.

Candace

Candace Reine d'Ethiopie fait quelques courses dans l'Egypte. *Ibid. p.* 23.

La Biscaie & l'Asturie sont conquises par C. Furnius. *Ibid. p.* 23.

Auguste va en Sicile. *Ibid. p.* 22.

L'an de Rome 733, *d'Auguste* 11, *avant* JESUS-CHRIST 21.

M. Lollius, & Q. Æmilius Lepidus Consuls.

Auguste rappelle Agrippa d'Orient, l'envoye gouverner Rome, luy fait épouser Julie sa fille. V. *son titre* § 7. *p.* 23.

Il va de Sicile en Grece, & delà à Samos. *Ibid. p.* 23.

L'an de Rome 734, *d'Auguste* 12, *avant* JESUS-CHRIST 20.

M. Apuleius, & P. Silius Nerva Consuls.

Auguste va en Asie, oste la liberté à ceux de Cyzic, de Tyr, & de Sidon; fait Archelaüs Roy de la petite Armenie, & Mithridate de la Comagene. V. *son titre.* § 7. *p.* 23.

Phraate Roy des Parthes luy rend les drapeaux pris sur Crassus & Antoine. *Ibid. p.* 23.

Tibere établit Tigrane Roy de la grande Armenie au lieu d'Artaxias son frere tué par ses sujets. *Ibid. p.* 23.

Seconde ambassade des Indiens à Auguste: Zarmare l'un d'eux se brule. *Ibid. p.* 24.

L'an de Rome 735, *d'Auguste* 13, *avant* JESUS-CHRIST 19.

C. Sentius Saturninus, & L. Lucretius Vispalio Consuls.

Auguste revient à Rome. V. *son titre.* § 7. *p.* 24.

Agrippa dompte enfin les Cantabres. *Ibid. p.* 24.

Virgile meurt à Brinde. *Hier. chron.*

L'an de Rome 736, *d'Auguste* 14, *avant* JESUS-CHRIST 18.

Cn. Cornelius Lentulus, & P. Cornelius Lentulus Marcellinus Consuls.

Auguste fait des loix pour le mariage. V. *son titre* § 8. *p.* 24.

L'an de Rome 737, *d'Auguste* 15, *avant* JESUS-CHRIST 17.

C. Furnius, & C. Junius Silanus Consuls.

Auguste adopte Caius & Lucius fils d'Agrippa & de Julie, qui sont depuis appellez Cesars. V. *son titre* § 8. *p.* 24.

Fait des jeux seculiers. *Ibid. p.* 24.

L'an de Rome 738, *d'Auguste* 16, *avant* JESUS-CHRIST 16.

L. Domitius Aënobarbus & P. Cornelius Scipio Consuls.

Agrippa retourne en Orient. V. *Auguste* § 8. *p.* 25.

Les Allemans défont M. Lollius, & entrent dans les Gaules: Auguste y accourt, & fait Statilius Taurus Prefet de Rome. *Ibid.*

L'an de Rome 739, *d'Auguste* 17, *avant* JESUS-CHRIST 15.

M. Drusus Libo, & L. Calpurnius Piso Consul.

Drusus & Tibere domptent les Rhetes vers ce temps-ci. V. *Auguste* § 8. *p.* 25.

Il y avoit encore quelques guerres dans la Pannonie & dans la Thrace. *Ibid. p.* 25. 26.

Auguste rend la liberté à Cyzic, donne son nom à Paphos. *Ibid. p.* 25.

L'an de Rome 740, *d'Auguste* 18, *avant* JESUS-CHRIST 14.

M. Licinius Crassus, & Cn. Cornelius Lentulus Consuls.

Les Alpes maritimes reduites en province. V. *Auguste* § 8. *p.* 25.

Polemon Roy du Pont se fait Roy de la Quersonese Taurique par l'autorité d'Auguste. *Ibid. p.* 25. 26.

Beryte & Patres sont faites colonies. *Ibid. p. 26.*

L'an de Rome 741, *d'Auguste* 19, *avant* JESUS-CHRIST 13.
Tib. Claudius Nero, & P. Quintilius Varus Consuls.

Auguste revenu à Rome fixe le temps de la milice à 16. ans. V. *son titre* § 14. *p.* 43.

Il est fait grand Pontife le 6. de mars aprés la mort de Lepidus Triumvir, & abolit quantité de livres de divinations. *Ibid.* § 8. *p.* 26.

L'an de Rome 742, *d'Auguste* 20, *avant* JESUS-CHRIST 12.
M. Valerius Messala Barbatus, & P. Sulpicius Quirinius Consuls.

Agrippa meurt en Campanie : Auguste en herite la Quersonese de Thrace. V. *August.* § 9. *p.* 26.

Il prend Tibere au lieu de luy pour l'aider. V. *Tibere* § 4. *p.* 60.

Celebre autel d'Auguste à Lion dedié le 1. d'aoust par Drusus. V. *Auguste* § 9. *p.* 27.

Tibere arreste la revolte des Pannoniens : Drusus passe le Rhein, fait alliance avec les Frisons. *Ibid.* § 9. *p.* 26.

L'an de Rome 743, *d'Auguste* 21, *avant* JESUS-CHRIST 11.
Paulus Fabius Maximus, & Q. Ælius Tubero Consuls.

Tibere fait la guerre en Pannonie, Drusus en Allemagne, & L. Piso en Thrace. V. *Auguste* § 9. *p.* 27.

L'an de Rome 744, *d'Auguste* 22, *avant* JESUS-CHRIST 10.
Iulus Antonius, & Q. Fabius Maximus Africanus Consuls.

Tibere épouse Julie, en repudiant Agrippine mere de Drusus. V. *Auguste* § 9. *p.* 27. & *Tibere* § 4. *p.* 60.

Il va avec Auguste dans les Gaules, & delà en Pannonie. V. *Auguste* § 9. *p.* 28.

La garde des registres est donnée aux Questeurs. *Ibid.* § 9. *p.* 27.

L'Empereur Claude fils de Drusus naist à Lion le 1. d'aoust. V. *son titre* § 1.

L'an de Rome 745, *d'Auguste* 23, *avant* JESUS-CHRIST 9.
Nero Claudius Drusus, & T. Quintius Crispinus Consuls.

Drusus meurt en Allemagne le 11. de juillet. V. *Auguste* § 9. *p.* 28.

L'histoire de T. Live finit en ce temps-ci. *Sigon. in fast. p.* 333.

L'an de Rome 746, *d'Auguste* 24, *avant* JESUS-CHRIST 8.
C. Marcius Censorinus, & C. Asinius Gallus Consuls.

Les Sicambres & une partie des Sueves domptez par Tibere se rendent à Auguste, qui les transporte dans les Gaules : Les Sicambres se tuent de dépit, & leur nation est abolie. V. *Auguste* § 9. *p.* 28. 29.

Auguste donne à Tibere le titre d'Imperator, *Ibid.* § 10. p. 30. & *Tibere* § 4. *p.* 61.

Il acheve de regler le calendrier. V. *Auguste* § 10. *p.* 31. & ferme le temple de Janus avant le 27. novembre, peut-estre pour douze ans. *Ibid. p.* 30. 31.

On trouve quatre millions deux cent trente-trois mille citoyens Romains. *Ibid. p.* 31.

Mecenas meurt. *Ibid. p.* 31. 32.

Et Horace le 27. de novembre. *Ibid. p.* 30.

L'an de Rome 747, *d'Auguste* 25, *avant* JESUS-CHRIST 7.
Tib. Claudius Nero II. & Cn. Calpurnius Piso II. Consuls.

Tibere entre à Rome en triomphe le 1. de janvier. V. *Auguste* § 10. *p.* 32.

Denys d'Alicarnasse commence son histoire Romaine. *Ibid. p.* 32.

L'an de Rome 748, *d'Auguste* 26, *avant* JESUS-CHRIST 6.
D. Lælius Balbus, *&* *C. Antistius Vetus Consuls.*

Auguste donne la puissance du Tribunat pour cinq ans à Tibere, qui neanmoins se retire à Rhode pour sept ou huit ans. V. *Auguste* § 10. *p.* 32. & *Tibere* § 4. *p.* 61.

Aretas succede à Obode Roy des Arabes Nabatéens. V. *Auguste* § 10. *p.* 32. 33.

L'Armenie se brouille: Artabasde ou Artabaze en est fait Roy vers ce temps-ci par ordre d'Auguste à la place de Tigrane, & est bien-tost chassé. V. *Auguste* § 12. *p.* 34. 35.

L'an du monde 3999, *selon Usserius*, *de Rome* 749, *d'Auguste* 27, *avant l'ere commune de* JESUS-CHRIST 5.
C. Cæsar Augustus XII. *&* *L. Cornelius Sylla Consuls.*

Auguste fait C. Cæsar son petit-fils Prince de la jeunesse. V. *son titre* § 11. *p.* 33.

L'Empereur Galba naist le 24. decembre. V. *son titre* § 1. *p.* 389. *n.* 1.

JESUS-CHRIST naist à Bethléem le 25. decembre. V. *Auguste* § 11. *p.* 33.

L'an de Rome 750, *d'Auguste* 28, *avant l'ere commune de* JESUS-CHRIST 4.
C. Calvisius Sabinus, *&* *L. Passienus Rufus Consuls.*

Herode fait mourir quelques Juifs le 12. de mars: la nuit suivante il y eut une eclipse de lune: il dépose Matthias grand-Pontife, & met Joazar à sa place. V. *les Juifs* § 1. *p.* 467.

Il fait tuer Antipater son fils aisné, & meurt cinq jours aprés, quelques jours avant Pasque. *Ibid.* § 2. *n.* 1.

Archelaüs qu'Herode avoit fait son successeur, va aprés Pasque demander à Auguste la confirmation de son testament. *Ibid.* § 2. *p.* 471.

Les Juifs demandent à estre unis à l'Empire. *Ibid.* § 4. *p.* 475.

Sedition dans Jerusalem à la Pentecoste: Judas en excite une dans la Galilée, & d'autres en d'autres endroits: Quintilius Varus gouverneur de Syrie les appaise. *Ibid.* § 3.

Auguste établit Archelaüs, Antipas, & Philippe Tetrarques dans la Judée. *Ibid.* § 4. *p.* 475. & *Auguste* § 11. *p.* 33.

Archelaüs revenu en Judée, fait Eleazar grand-Pontife au lieu de Joasar son frere, & peu aprés Jesus fils de Sié au lieu d'Eleazar. V. *les Juifs* § 4. *p.* 475.

L'an de Rome 751, *d'Auguste* 29, *avant l'ere commune de* JESUS-CHRIST 3.
L. Cornelius Lentulus, *&* *M. Valerius Messalinus Consuls.*

L'an de Rome 752, *d'Auguste* 30, *avant l'ere commune de* JESUS-CHRIST 2.
C. Cæsar Augustus XIII. *&* *M. Plautius Silvanus Consuls.*

Auguste fait L. Cæsar Prince de la jeunesse. V. *son titre* § 11. *p.* 33.

Les Armeniens chassent Artabaze leur Roy, établissent Tigrane soutenu par Phraate Roy des Parthes. Auguste envoye pour cela C. Cæsar en Orient. *Ibid.* §. 12. *p.* 35.

Il connoist & publie l'infamie de Julie sa fille, & la relegue dans une isle. *Ibid.* § 11. *p.* 34.

L'an de Rome 753, *d'Auguste* 31, *avant l'ere commune de* JESUS-CHRIST 1.
Cossus Cornelius Lentulus, *&* *L. Calpurnius Piso Consuls.*

Artabaze Roy d'Armenie meurt: Tigrane abandonné des Parthes demande la couronne à Auguste, qui le renvoye à C. Cæsar. V. *Auguste* § 12. *p.* 36.

L'an du monde 4004 *selon Usserius, de l'ere commune de* JESUS-CHRIST 1, *de Rome* 754, *d'Auguste* 32.

C. Cæsar Augusti filius, & L. Æmilius Paulus Consuls.

C. Cæsar fait la guerre hors de l'Empire; veut aller dans l'Arabie-heureuse, mais ne le fait pas. V. *Auguste* § 12. *p.* 36. 37.

Il s'allume une guerre en Allemagne, qui dure trois ans au moins. *Ibid. p.* 37.

L'an de JESUS-CHRIST 2, *de Rome* 755, *d'Auguste* 33.

P. Vinicius, & P. Alfenius Varus Consuls.

C. Cæsar & Phraate Roy des Parthes se voyent sur l'Euphrate. V. *Auguste* § 12. *p.* 37.

Tibere revient de Rhode à Rome vers le mois de juillet. *Ibid.* § 12. *p.* 37. & *Tibere* § 5. *p.* 62.

Lucius Cæsar meurt à Marseille vers le 20. d'aoust. V. *Auguste* § 12. *p.* 37.

L'an de JESUS-CHRIST 3, *de Rome* 756, *d'Auguste* 34.

L. Ælius Lamia, & M. Servilius Consuls.

C. Cæsar fait Ariobarzane Roy d'Armenie. V. *Auguste* § 10. *p.* 38.

L'an de JESUS-CHRIST 4, *de Rome* 757, *d'Auguste* 35.

Sex. Ælius Catus, & C. Sentius Saturninus Consuls.

C. Cæsar meurt en Lycie le 21. fevrier. V. *Auguste* § 12. *p.* 38.

Auguste adopte Tibere le 27. de juin, l'associe à la puissance du Tribunat, & luy fait adopter Germanicus. *Ibid.* & *Tibere* § 5. *p.* 62.

Il pardonne à Cinna, le designe Consul; refuse le titre de Seigneur. V. *Auguste* § 13. *p.* 39.

Les Parthes aprés la mort de Phraate, de *Phraatace*, & d'*Orode* demandent vers ce temps-ci un Roy à Auguste, qui leur donne *Vonone* fils de Phraate. *Ibid. p.* 39. 40. n. 3. *p.* 676.

L'an de JESUS-CHRIST 5, *de Rome* 758, *d'Auguste* 36.

L. Valerius Messala Valæsus, & Cn. Cornelius Cinna Magnus Consuls.

Auguste étend le temps de la milice à vingt ans. V. *son titre* § 14. *p.* 43.

L'an de JESUS-CHRIST 6, *de Rome* 759, *d'Auguste* 37.

M. Æmilius Lepidus, & L. Arruntius Consuls.

Auguste fait un fond pour payer les troupes. V. *son titre* § 14. *p.* 44.

Guerres en diverses provinces: les deux Batons font revolter la Dalmatie & la Pannonie. *Ibid.* § 15. *p.* 44. 45.

Grande famine à Rome. *Ibid. p.* 44.

Archelaüs est relegué à Vienne; la Judée reduite en province, & Copone en est le premier Intendant ou gouverneur. V. *les Juifs* § 4. *p.* 476.

Joazar est fait une seconde fois grand-Pontife. *Ibid. p.* 475.

L'an de JESUS-CHRIST 7, *de Rome* 760, *d'Auguste* 38.

A. Licinius Nerva Silanus, & Q. Cæcilius Metellus Creticus Consuls.

La famine continue avec la guerre de Dalmatie, ou Auguste envoye Germanicus. V. *Auguste* § 15. *p.* 45.

Quirinius fait le denombrement & l'estimation des biens dans la Judée; Judas le Galiléen s'y oppose, & forme la nouvelle secte des Zelateurs ou Assassins. V. *les Juifs* § 5. *p.* 478.

Quirinius depose Joazar du pontificat, & le donne au celebre Ananus ou Anne. *Ibid. p.* 479.

L'an de Jesus-Christ 8, *de Rome* 761, *d'Auguste* 39.
M. Furius Camillus, & Sex. Nonius Quintilianus Consuls.

Des Samaritains profanent le Temple à Pasque sous Copone. V. *les Juifs* § 5. *p.* 479.

Fin de la guerre de Dalmatie. V. *Auguste* § 15. *p.* 45.

L'an de Jesus-Christ 9, *de Rome* 762, *d'Auguste* 40.
Q. Sulpicius Camerinus, & C. Poppæus Sabinus Consuls.

Etablissement de la loy Papia Poppæa contre le celibat. V. *Auguste* § 15. *p.* 46.

La guerre recommence en Dalmatie, & finit enfin. *Ibid.*

Défaite de Varus en Allemagne par Arminius. *Ibid.*

Ovide est relegué à Tomes en Scythie. *Ibid.*

L'an de Jesus-Christ 10, *de Rome* 763, *d'Auguste* 41.
L. Cornelius Dolabella, & C. Junius Silanus Consuls.

Auguste envoye Tibere en Allemagne. V. *son titre* § 16. *p.* 47.

M. Ambibucus est fait Intendant de Judée peut-estre en l'an 10. V. *les Juifs* § 5. *p.* 479.

L'an de Jesus-Christ 11, *de Rome* 764, *d'Auguste* 42.
M. Æmilius Lepidus. & T. Statilius Taurus Consuls.

L'an de Jesus-Christ 12, *de Rome* 765, *d'Auguste* 43.
Germanicus Cæsar, & C. Fonteius Capito Consuls.

Caius Caligula qui regna aprés Tibere, naist le 31. d'aoust. V. *son titre* § 1. *p.* 146.

Tibere revenu d'Allemagne sur la fin de l'année, triomphe de la Dalmatie: Auguste l'avoit associé un peu auparavant au gouvernement de ses provinces. V. *Auguste* § 16. *p.* 47. *n.* 4.

L'an de Jesus-Christ 13, *de Rome* 766, *d'Auguste* 44.
L. Munatius Plancus, & C. Silius Cæcina Consuls.

La puissance du Tribunat est renouvellée à Tibere. V. *Auguste* § 16. *p.* 48.

Auguste fait autoriser son Conseil par le Senat, pour gouverner tout de sa chambre. *Ibid.*

Annius Rufus est fait Intendant de Judée peut-estre en l'an 13. V. *les Juifs* § 5. *p.* 479.

L'an de Jesus-Christ 14, *de Rome* 767, *d'Auguste* 44, *de Tibere* 1.
Sex. Pompeius Magnus, & Sex. Apuleius Consuls.

Auguste trouve quatre millions cent trente-sept mille citoyens Romains. V. *son titre* § 16. *p.* 48.

Il meurt à Nole le 19. d'aoust. *Ibid. p.* 49.

Tibere luy succede. V. *son titre* § 6. *p.* 65. & regne 20. ans, 7. mois, & 7. jours, ou dix jours moins. V. *son titre n.* 13.

Ses mœurs, *Ibid.* § 1. 2. 3. 6.

Aussi-tost aprés la mort d'Auguste il fait tuer le jeune Agrippa. *Ib.* § 6. p. 65. & bien-tost aprés il laisse mourir de faim à Rhode Julie sa femme fille d'Auguste. *Ibid.* § 7. *p.* 69.

Sedition en Pannonie appaisée par l'eclipse de lune du 27. septembre, & suivie d'une autre dans la Germanie, que Germanicus appaise aussi. *Ibid. p.* 68.

Tibere oste au peuple l'election des Magistrats, & la reserva à luy ou au Senat. *Ibid.*

L'an de JESUS-CHRIST 15, *de Rome* 768, *de Tibere* 1. 2.

Drusus Cæsar Tiberii filius, & C. Norbanus Flaccus Consuls.

Aulus Vitellius depuis Empereur naist le 7. ou le 24. de septembre. V. *Othon* § 3. *p.* 418. *n.* 3.

Germanicus fait la guerre en Allemagne. V. *Tibere* § 8. *p.* 69.

Tibere reçoit l'action de leze-majesté. *Ibid. p.* 70.

La licence des comediens est reprimée. *Ibid. p.* 72.

On fait des satyres sur la mesintelligence qui estoit entre l'Empereur & sa mere. *Ibid.* § 18. *p.* 97.

Valerius Gratus est fait gouverneur de Judée cette année ou la suivante, jusqu'en 26. ou 27. V. *les Juifs* § 5. *p.* 479.

Au lieu d'Ananus il fait Ismaël fils de Fabi grand-Pontife; puis Eleazar fils d'Ananus; puis Simon fils de Camith, qui tous trois ne le furent qu'un an chacun; puis Joseph Caïphe. *Ibid.*

L'an de JESUS-CHRIST 16, *de Rome* 769, *de Tibere* 2. 3.

Statilius Sisenna Taurus, & L. Scribonius Libo Consuls.

Vonone est dépouillé par *Artabane* de la couronne des Parthes, & puis de celle d'Armenie. V. *Tibere* § 9. *p.* 72. 73.

Germanicus remporte de grands avantages dans l'Allemagne, fait naufrage au retour: Tibere le rappelle. *Ibid. p.* 73.

Les astrologues sont chassez d'Italie &c. *Ibid. p.* 74.

Clement esclave du jeune Agrippa se fait passer pour son maistre, & est puni. *Ibid. p.* 74.

L'an de JESUS-CHRIST 17, *de Rome* 770, *de Tibere* 3. 4.

C. Cæcilius Rufus, & L. Pomponius Flaccus Consuls.

Germanicus triomphe de l'Allemagne le 26. may. V. *Tibere* § 10. *p.* 74.

Archelaüs Roy de Cappadoce depuis 50. ans, est cité à Rome comme un criminel. Il y meurt, & la Cappadoce est reduite en province: Mazaca sa capitale prend le nom de Cesarée. *Ibid. p.* 74. 75.

Antiochus Roy de Comagene, & Philotapor Roy de Cilicie meurent cette année. *Ibid. p.* 75.

Grand tremblement de terre en Asie. *Ibid. p.* 76.

Les Juifs demandent diminution des imposts: Tibere les renvoye à Germanicus. V. *les Juifs* § 5. *p.* 480.

Germanicus part pour l'Orient, & Drusus pour l'Illyrie. V. *Tibere* § 10. *p.* 76.

Les Querusques commandez par Arminius battent Marobode Roy des Marcomans, des Sueves, & des Lombars. *Ibid. p.* 76.

Tacfarinas trouble l'Afrique, est défait par Furius Camillus en 17. ou en 19. *Ibid. p.* 76.

L'an de JESUS-CHRIST 18, *de Rome* 771, *de Tibere* 4. 5.

Tiberius Augustus III. & Germanicus Cæsar II. Consuls.

Germanicus sur la fin de l'année donne la couronne d'Armenie à Zenon Artaxias fils de Polemon Roy du Pont. V. *Tibere* § 9. 10. *p.* 73. 77.

Il reduit la Comagene & la Cappadoce en provinces. *Ibid.* § 10. *p.* 75. 77.

Strabon écrivoit dans ce temps-ci son quatriéme livre. *Ibid.* § 36. *p.* 143.

Sejan Prefet des Pretoriens les rassemble tous vers ce temps-ci dans un camp auprés de Rome. *Ibid.* § 21. *p.* 104.

L'an de Jesus-Christ 19, *de Rome* 772, *de Tibere* 5. 6.
M. Junius Silanus, & L. Norbanus Balbus Consuls.

Marobode trop puissant Roy des Sueves est chassé de ses Etats, & vient passer ses dix-huit dernieres années à Ravenne. V. *Tibere* § 11. *p.* 79.

Vannius Quade est fait Roy des Sueves par Tibere, & regne 30. ans. *Ibid. p.* 79.

Arminius est tué quelque temps aprés par les siens. *Ibid. p.* 80.

Cotys Roy d'une partie de la Thrace est tué par Rhescuporis son oncle, qui en est puni : La Thrace est partagée entre Rhemetalce fils de Rhescuporis & les enfans de Cotys. *Ibid. p.* 79. 80.

Le 8. de juillet il se fait une nouvelle isle prés de Delos. *Ibid. p.* 80.

Le Senat défend à Rome les superstitions des Egyptiens & la religion des Juifs : Les derniers sont chassez de Rome. *Ibid.* p. 80. n. 1. & *les Juifs.* § 5. *p.* 480.

La prostitution est punie du bannissement dans les femmes de qualité. V. *Tibere* § 11. *p.* 80.

Germanicus au retour d'Egypte est empoisonné par Pison, & meurt à Daphné vers la fin de l'année. *Ibid. p.* 78.

Ses neuf enfans. *Ibid.*

Liville femme de Drusus accouche de deux jumeaux, Tibere & un autre. *Ibid.* § 35.

L'an de Jesus-Christ 20, *de Rome* 773, *de Tibere* 6. 7.
M. Valerius Messalinus, & M. Aurelius Cotta Consuls.

La mort de Germanicus vengée sur Pison. V. *Tibere* § 12. *p.* 81.

Drusus fils de Claude est fiancé à la fille de Sejan, mais il meurt ayant le mariage, étouffé par une poire. *Ibid.* § 12. *p.* 81.

L'an de Jesus-Christ 21, *de Rome* 774, *de Tibere* 7. 8.
Tiberius Augustus IV. & Drusus Cæsar II. Consuls.

Tibere se retire en Campanie au commencement de l'année. V. *son titre.* § 12. *p.* 82.

Revoltes dans la Thrace & dans les Gaules bientost appaisées. *Ibid. p.* 82. 83.

Le poëte Luthorius Priscus est condanné à mort. *Ibid.* § 13. *p.* 83.

A son occasion le Senat donne un arrest celebre pour surseoir de dix jours la mort des condannez. *Ibid. p.* 83. 84.

Les actes de la passion de Jesus-Christ publiez dans le iv. siecle par les payens estoient datez de cette année. *Ibid. p.* 84.

L'an de Jesus-Christ 22, *de Rome* 775, *de Tibere* 8. 9.
C. Sulpicius Galba, & D. Haterius Agrippa Consuls.

Tibere associe Drusus son fils à la puissance du Tribunat. V. *Tibere* § 13. *p.* 85.

Il retranche une partie des asyles. *Ibid. p.* 85.

La maladie de Livie sa mere le fait revenir à Rome. *Ibid. p.* 85.

Tacfarinas qui menaçoit Tibere, est défait par Blæsus, qui fut le dernier particulier salué Imperator. *Ibid p.* 85. 86.

L'an de Jesus-Christ 23, *de Rome* 776, *de Tibere* 9. 10.
C. Asinius Pollio, & C. Antistius Vetus Consuls.

Liville corrompue par Sejan, empoisonne Drusus son mari. V. *Tibere* § 14. 22. *p.* 86. 87. 107.

Le gouvernement de Tibere devient plus tyrannique. *Ibid. p.* 88.

Il se laisse bastir un temple à Smyrne. *Ibid. p.* 88.

Les comediens sont chassez de Rome & d'Italie. *Ibid.* § 14. *p.* 88.

Tibere fait mourir vers ce temps-ci un fort habile architecte, qui avoit le secret de rejoindre le verre cassé, & de le rendre maniable. *Ibid. p.* 88.

Agrippa depuis Roy des Juifs, quitte Rome noyé de dettes, & vient mandier sa vie en Judée durant treize ans. V. *les Juifs.* § 8.

L'an de JESUS-CHRIST 24, *de Rome* 777, *de Tibere* 10. 11.

Serg. Cornelius Cethegus, & L. Visellius Varro Consuls.

Tacfarinas qui troubloit l'Afrique depuis sept ans, est tué par Dolabella assisté par Ptolemée Roy de Mauritanie. V. *Tibere* § 15. *p.* 89.

Des esclaves & des paysans se soulevent en Italie, & sont punis, *Ibid. p.* 89.

Q. Vibius Serenus Proconsul d'Espagne est condanné sur les calomnies de son fils. *Ibid. p.* 90.

Tibere fait solennizer la fin de sa dixiéme année. *Ibid. p.* 91.

L'an de JESUS-CHRIST 25, *de Rome* 778, *de Tibere* 11. 12.

Cossus Cornelius Lentulus, & M. Asinius Agrippa Consuls.

A. Cremutius Cordus perd la vie pour avoir parlé & écrit avec sincerité. V. *Tibere* § 15. *p.* 91.

La ville de Cyzic perd sa liberté. *Ibid. p.* 92.

L'an de JESUS-CHRIST 26, *de Rome* 779, *de Tibere* 12. 13.

Cn. Lentulus Getulicus, & C. Calvisius Sabinus Consuls.

Poppæus Sabinus défait en l'an 25. ou 26. quelques Thraces soulevez. V. *Tibere* § 16. *p.* 92.

Tibere quitte Rome, & n'y revient plus. *Ibid.* § 16. 22. *p.* 92. 107.

Il est presque accablé par la chute d'une grotte. *Ibid.* § 22. *p.* 108.

Ponce Pilate vient gouverner la Judée au lieu de Gratus en 26. ou 27. & y demeure dix ans. Il trouble le pays par sa mauvaise conduite. V. *les Juifs.* § 6.

L'an de JESUS-CHRIST 27, *de Rome* 780, *de Tibere* 13. 14.

M. Licinius Crassus, & L. Calpurnius Piso Consuls.

Tibere se retire à Caprée. V. *son titre.* § 16. *p.* 93.

Fait donner des gardes à Agrippine & à Neron son fils aisné. *Ibid.* § 19. *p.* 101.

Un amphitheatre tombe à Fidene auprés de Rome, tue vingt mille personnes, & en blesse trente-mille autres. *Ibid.* § 16. *p.* 93.

Grand embrasement à Rome. *Ibid. p.* 93.

L'an de JESUS-CHRIST 28, *de Rome* 781, *de Tibere* 14. 15.

Appius Junius Silanus, & Silius Nerva Consuls.

Titius Sabinus trahi par des fourbes est condanné le premier jour de l'an. V. *Tibere* § 17. *p.* 94.

Les Frisons se revoltent & défont L. Apronius. *Ibid. p.* 96.

Tibere & Sejan se montrent sur les costes de la Campanie. *Ibid.* § 22. *p.* 108.

Julie petite-fille d'Auguste meurt bannie dans une isle. *Ibid.* § 17. *p.* 95.

Agrippine fille de Germanicus épouse Cn. Domitius pere de Neron. *Ibid. p.* 95.

L'an de JESUS-CHRIST 29, *de Rome* 782, *de Tibere* 15. 16.

L. Rubellius Geminus, & C. Fufius Geminus Consuls.

S. Jean commence à prescher la penitence & à battizer en l'an 15. de Tibere. V. *Tibere* § 18. *p.* 96.

Livie

Livie mere de Tibere meurt cette année. *Ibid.*

Agrippine veuve de Germanicus, & ses enfans Neron & Drusus sont condannez par le Senat & bannis. *Ibid.* § 19. 20.

Cn. Lentulus Getulicus vient commander pour dix ans dans la haute Germanie. *Ibid.* § 20. *p.* 103.

L'an de Jesus-Christ 30, *de Rome* 783, *de Tibere* 16. 17.

L. Cassius Longinus, & M. Vinicius Consuls.

C. Cassius Longinus celebre jurisconsulte est subrogé. V. *Tibere* § 21. *p.* 103.

Tibere fait manger Asinius Gallus à sa table, durant qu'il le fait condanner à la mort par le Senat. *Ibid.* § 28. *p.* 124.

La grandeur de Sejan luy devient enfin suspecte. *Ibid.* § 22. 23. *p.* 109. Quel estoit ce ministre. *Ibid.* § 21. *p.* 104.

Patercule acheve son histoire sur la fin de l'année. *Ibid. p.* 103.

Quarante ans avant la ruine de Jerusalem, les Romains ostent aux Juifs le droit de punir de mort. V. *les Juifs* § 7. *p.* 484.

L'an de Jesus-Christ 31, *de Rome* 784, *de Tibere* 17. 18.

Tiberius Cæsar V. & L. Ælius Sejanus Consuls.

Tibere fait mourir Neron fils de Germanicus vers le milieu de l'année. V. *son titre* § 20. 23. *p.* 103. 112. & commence à élever Caius frere de Neron. *Ibid.* § 23. *p.* 111. & *Caius* § 1.

Sejan Consul, adoré, & prest à estre declaré Empereur, est arresté le 17. d'octobre, & executé le jour mesme avec ses enfans & ses amis. V. *Tibere* § 24. 25.

Le poëte L. Pomponius, Secundus qui venoit d'estre Consul cette année mesme, est mis en prison, & y demeure sept ans. *Ibid.* § 25. *p.* 116.

Apicata femme de Sejan se tue aprés avoir découvert l'empoisonnement de Drusus fils de Tibere par Liville, qui est punie avec bien d'autres. *Ibid.* § 25. *p.* 117.

Aprés la mort de Sejan, Tibere écrit en faveur des Juifs. V. *leur titre* § 5. *p.* 481.

L'an de Jesus-Christ 32, *de Rome* 785, *de Tibere* 18. 19.

Cn. Domitius Aënobarbus, & M. Furius Camillus Scribonianus Consuls.

Othon depuis Empereur naist le 28. d'avril. V. *Galba* § 7.

Tibere avoue qu'il est miserable. V. *son titre* § 26. *p.* 119.

M. Terentius accusé comme ami de Sejan, se sauve en l'avouant. *Ibid.* § 26. *p.* 120.

Pison Prefet de Rome meurt cette année: Lamia luy succede. *Ibid.* § 27. *p.* 121.

Cassius Severus satyrique banni depuis 25. ans, meurt dans la derniere misere. *Ibid. p.* 121.

Famine à Rome. *Ibid. p.* 121.

Pilate tue quelques Galiléens. V. *les Juifs* §. 6. *p.* 484.

Valere Maxime écrit peu aprés la mort de Sejan. V. *Tibere* § 36. *p.* 143.

L'an de Jesus-Christ 33, *de Rome* 786, *de Tibere* 19. 20.

Serv. ou L. Sulpitius Galba, & L. Cornelius Sylla Felix Consuls.

L. Salvius Otho pere de l'Empereur Othon, succede à Galba dans le Consulat. V. *Tibere* § 27. *p.* 122.

Jesus-Christ meurt en Croix pour sauver les hommes. *Ibid.* § 28. *p.* 126.

Tibere punit ceux qui adoroient un Theophane leur parent. *Ibid.* § 27. *p.* 123.

Il fait un carnage general des amis de Sejan. *Ibid.* § 28. fait épouser Drusille & Julie filles de Germanicus, la premiere à L. Cassius Longinus, & l'autre à M. Vinicius. *Ibid.* § 21. *p.* 103.

Asinius Gallus allié de Tibere, Drusus fils de Germanicus, Agrippine petite-fille d'Auguste, & Nerva ami de Tibere, meurent tous de faim; Agrippine le 17. d'octobre. *Ibid.* § 28.

Lamia Prefet de Rome meurt à la fin de l'année: Cossus luy succede. *Ibid.* § 28. *p.* 126.

L'an de JESUS-CHRIST 34, *de Rome* 787, *de Tibere* 20. 21.
Paulus Fabius Persicus, & L. Vitellius Consuls.

Philippe le Tetrarque meurt en 33. ou 34. dans la 20. année de Tibere: Son éloge: Sa Tetrarchie reduite en province. V. *les Juifs* § 7. *p.* 485.

Tibere informé par Pilate de ce qui regardoit JESUS-CHRIST, défend vers ce temps-ci de persecuter les Chrétiens. V. *Tibere* § 28. *p.* 126.

Les Consuls subrogez celebrent le 19. d'aoust la 21. année de Tibere, & sont condannez aussi-tost aprés. *Ibid.* § 29. *p.* 126. *n.* 6.

Lentulus Getulicus accusé écrit fierement à Tibere: Son accusateur est condanné. *Ibid. p.* 127.

L'an de JESUS-CHRIST 35, *de Rome* 788, *de Tibere* 21. 22.
C. Cestius Gallus, & M. Servilius Nonianus Consuls.

L. Vitellius est fait gouverneur de Syrie. V. *Tibere* § 30. *p.* 129.

Il vient à Pasque à Jerusalem en 35. ou 36. & fait Jonathas Pontife au lieu de Caïphe: Il laisse aux Juifs la garde des habits sacerdotaux. V. *les Juifs* § 7. *p.* 485.

Le peuple Romain fait des obseques solennelles à un corbeau le 28. mars. V. *Plin. l.* 10. *c.* 43. *p.* 251. *b.*

Artabane Roy des Parthes qui avoit donné l'Armenie à Arsace son fils, tyrannise ses sujets: Les Grands demandent un Prince à Tibere, qui leur envoye *Phraate.* V. *Tibere* § 30. *p.* 129.

Phraate meurt en Syrie: Tibere envoye en sa place *Tiridate*, & fait entrer les Iberiens en Armenie: Arsace est tué, Orode son frere blessé & défait: Artabane y vient & ne peut empescher que Mithridate frere de Pharasmane Roy d'Iberie ne demeure maistre du pays. *Ibid. p.* 130. 131.

Poppæus Sabinus gouverneur de la Mesie & de la Grece meurt sur la fin de 35. Memmius Regulus luy succede. *Ibid.* § 29. *p.* 128.

L'an de JESUS-CHRIST 36, *de Rome* 789, *de Tibere* 22. 23.
Plautius & Sex. Papinius Allenius Consuls.

Il paroist un phœnix en 34. ou 36. V. *Tibere* § 32. *p.* 135.

Artabane trahi par les siens, cede le royaume des Parthes à Tiridate, le recouvre peu aprés, & chasse Mithridate de l'Armenie. *Ibid.* § 31.

Rome est affligée par une inondation & un grand tremblement. *Ibid.* § 32. *p.* 134.

Vibulenus Agrippa accusé prend du poison dans le Senat. *Ibid. p.* 134.

Tigrane petit-fils des Rois Herode & Archelaüs, & autrefois Roy d'Armenie, est executé à Rome comme un criminel. *Ibid. p.* 134.

Agrippa son cousin germain vient trouver Tibere au printemps; il est mis en prison vers le mois de septembre. V. *les Juifs* § 8. 9.

Trouble dans la Samarie puni cruellement par Pilate, qui sur cela est ren-

voyé à Rome pour plaider sa cause. Vitellius met Marcel en sa place. *Ibid.* § 10. *p.* 492.

Herode Antipas est défait vers ce temps-ci par Aretas Roy d'Arabie. *Ibid. p.* 491.

L'an de JESUS-CHRIST 37, *de Rome* 790, *de Tibere* 23. *de Caius* 1.
Cn. Acerronius Proculus, & C. Pontius Nigrinus Consuls.

Tibere meurt à Misene le 16. ou 26. de mars. V. *son titre* § 33-35. *n.* 13.

CAIUS Caligula luy succede seul par l'autorité du Senat, qui exclut le jeune Tibere. V. *son titre* § 2.

Il regne 3. ans, 9. mois & 28. jours, ou dix jours de plus. *Ibid.* § 25. *p.* 206.

Il abolit l'action de leze-majesté, rétablit ceux qui avoient esté bannis sous Tibere &c. *Ibid.* § 2.3. *p.* 150. 151. donne à Antiochus le royaume de Comagene avec une partie de la Cilicie, & à Agrippa une partie de la Judée. *Ibid.* § 3. *p.* 152. & *les Juifs* § 11.

Il donne à Marulle le gouvernement de Jerusalem & de la Samarie. V. *Caius* § 3. *p.* 153.

Vitellius conclud un traité de paix avec Artabane Roy des Parthes : ils se voyent sur l'Euphrate. *Ibid.* § 4. *p.* 153. *n.* 4.

Caius oste le commandement des troupes au Proconsul d'Afrique, & le donne à un Lieutenant, qui s'appella depuis Comte d'Afrique. *Ibid.* § 7. 13. *p.* 160. 176. *n.* 5.

Il tombe malade sur la fin d'octobre, adopte le jeune Tibere, & le fait mourir. *Ibid.* § 5.

Antonia fille de Marc Antoine, niece d'Auguste, femme de Drusus, mere de Germanicus, meurt en ce temps-ci maltraitée par Caius son petit-fils. *Ibid.* § 5.

L'Empereur Neron naist le 15. decembre en 36. ou 37. V. *Claude n.* 1. & Joseph l'historien vers le mesme temps. V. *les Juifs* § 79. *p.* 659.

L'an de JESUS-CHRIST 38, *de Rome* 791, *de Caius* 1. 2.
M. Aquilius Julianus, & P. Nonius Asprenas Consuls.

Le 1. janvier un homme se tue dans le Capitole aprés avoir prédit de grands malheurs. V. *Caius* § 6. *p.* 157.

Caius commet plusieurs cruautez, fait mourir Macron, Silanus, & Julius Græcinus pere d'Agricola. *Ibid.* § 7.

Sa folie va jusqu'à se faire adorer. *Ibid.* § 9.

Il rend au peuple les elections des magistrats & les luy oste à la fin de 39. *Ibid.* § 6. *p.* 158.

Agrippa part de Rome vers la fin de juillet pour la Palestine. V. *les Juifs* § 12. *p.* 495.

Drusille femme de Caius meurt vers le mesme temps : Caius va en Sicile, épouse Pauline peu de temps aprés la mort de Drusille. V. *Caius* § 8.

Sedition des Alexandrins contre les Juifs soutenue par le gouverneur Flaccus : elle dure environ deux mois jusque vers la fin de septembre. V. *les Juifs* § 12-16.

Flaccus est arresté sur la fin de septembre, mené à Rome, & relegué dans l'isle d'Andros. *Ibid.* § 16.

Caius donne cette année les Ituréens Arabes à Soeme, la petite Armenie & une partie de l'Arabie à Cotys, la Thrace à Rhœmetalce, & le Pont à Polemon. V. *Caius* § 6. *p.* 158.

Izate succede en ce temps-ci au plus tard à Monobaze Roy de l'Adiabene son pere ; se fait Juif avec Helene sa mere. V. *les Juifs* § 28. 29.

L'an de Jesus-Christ *39, de Rome 792, de Caius 2. 3.*
Caius Cæsar II. & L. Apronius Cæsianus Consuls.

Sanquinius Maximus Prefet de Rome est subrogé à Caius. V. *Caius* § 10. *p.* 167.

Galba est fait gouverneur de la Germanie sur la fin de l'année au lieu de Getulicus. V. *Galba* § 1.

Il défait & chasse les Allemans qui estoient entrez dans les Gaules. V. *Caius* § 16. *p.* 182.

Herode perd sa Tetrarchie, est relegué à Lion avec son Herodiade, & depuis en Espagne où il meurt. V. *les Juifs* § 17.

Il avoit basti Tiberiade, avoit fait capitale de la Galilée Sephoris, appellée depuis Diocesarée. *Ibid. p.* 507.

Petrone succede en 39. ou 40. à Vitellius dans le gouvernement de la Syrie. V. *Caius* § 13. *p.* 174. & *les Juifs* § 18. *p.* 511.

Caius fait l'éloge de Tibere, rétablit l'action de leze-majesté. *Ib.* § 10. *p.* 169.

Il fait faire un pont sur la mer. *Ibid.* § 11.

Il fait mourir les bannis. *Ibid.* § 12. *p.* 172. & *les Juifs* § 16.

Aprés le 2. de septembre il abolit la memoire des victoires d'Auguste sur Antoine. V. *son titre* § 13. *p.* 175. & vient ensuite dans les Gaules, où il ne fait que piller les peuples. *Ibid.* § 14. *p.* 176.

Il fait tuer Getulicus avant le 27. octobre de l'an 39. & Lepidus, tous deux comme coupables de conspiration contre luy. *Ibid.* § 15. *p.* 179.

Il bannit ses sœurs. *Ibid.* § 15. *p.* 180. ; repudie Pauline, & épouse Cesonie. *Ibid.* § 16. *p.* 182.

L'an de Jesus-Christ 40, *de Rome* 793, *de Caius* 3. 4.
Caius III. seul Consul.

Pilate se tue luy-mesme : on croit que ce fut à Vienne. V. *les Juifs* § 10. *p.* 495.

Caius donne la Tetrarchie d'Herode à Agrippa, qui y fait un voyage, & revient aussi-tost trouver Caius avant le mois de septembre. *Ibid.* 17. *p.* 508.

Caius fait celebrer des jeux à Lion. V. *son titre* § 17. *p.* 184.

Il fait mourir Ptolemée Roy de Mauritanie son cousin, ce qui fait revolter les Maures. *Ibid.* § 17. *p.* 185.

Il fait arrester Mithridate Roy d'Armenie. *Ibid. p.* 186. & Artabane Roy des Parthes s'empare de cet Etat : on n'en sçait pas bien le temps. V. *Claude* § 17.

Caius au lieu d'attaquer l'Angleterre ramasse des coquilles, retourne à Rome, & y rentre triomphant le 31. d'aoust. V. *son titre* § 18. 19.

Il est arresté sur mer par un poisson. *Ibid.* § 19. *p.* 190.

Il veut faire mettre sa statue dans le Temple de Jerusalem. V. *les Juifs* § 18-22.

Philon plaide devant Caius au mois de septembre pour les Juifs d'Alexandrie ; & Apion pour les Grecs : quels ils estoient l'un & l'autre. *Ibid.* § 23-26.

Les peuples de la Mesopotamie & du pays de Babylone font vers ce temps-ci un grand carnage des Juifs : Histoire d'Asinée & d'Anilée. *Ibid.* § 27.

L'an de Jesus-Christ 41, *de Rome* 794, *de Caius* 4, *de Claude* 1.
Caius Cæsar IV. & Cn. Sentius Saturninus Consuls.

Les Maures sont défaits par les Romains. V. *Claude* § 9. *p.* 227.

Caius est tué le 24. janvier par beaucoup de conjurez, dont Cherea estoit le chef. V. *son titre* § 22-25.

Le Senat veut la liberté, mais les soldats declarent Claude Empereur le 25. & le Senat est obligé de le reconnoistre le 26. V. *Claude* § 3-6.

Il donne le premier de l'argent aux soldats pour son élevation à l'Empire. *Ibid.* § 4. *p.* 217.

Il regne 13. ans, 8. mois, & 19. jours. *Ibid.* § 8. *p.* 277.

Son genie & ses mœurs. *Ibid.* § 2. 3.

Il fait executer Cherea & quelques autres. *Ibid.* § 6. *p.* 222.

Britannicus son fils naist apparemment vers le 14. de fevrier. *Ibid. n.* 1.

Claude donne à Agrippa toute la Judée, & à Herode son frere le royaume de Calcide. *Ibid.* § 8. *p.* 226. & *les Juifs* § 30. p. 537.

Il declare les Juifs bourgeois d'Alexandrie, & les maintient par tout dans leurs loix; mais ne veut point qu'ils fassent d'assemblées à Rome. V. *les Juifs* § 30. *p.* 538.

Agrippa vient aussi-tost aprés en Judée : De quelle maniere il la gouverne. *Ibid.* § 30. 31.

Il fait Simon Canthere grand Pontife au lieu de Theophile, & peu aprés met en sa place Matthias fils d'Ananus. *Ibid.* § 31. *p.* 541.

Il fait bastir un amphitheatre à Beryte. *Ibid.* §. 31. *p.* 542.

Artabane Roy des Parthes chassé vers ce temps-ci par ses sujets, est rétabli par le moyen d'Izate Roy de l'Adiabene : *Cinname* mis en sa place luy cede. V. *Claude* § 17. *p.* 249.

Artabane donne Nisibe à Izate, & le droit de porter la tiare droite. *Ibid.* *p.* 249.

Claude rend à Antiochus la Comagene & une partie de la Cilicie, donne une autre partie de la Cilicie à Polemon Roy du Pont, & le Bosphore Cimmerien à Mithridate. *Ibid.* § 8. *p.* 226.

Les Cattes sont défaits en Allemagne par Galba, les Marses & les Cauques par Gabinius. *Ibid.* § 9. *p.* 227.

Julie sœur de Caius est rappellée d'exil avec Agrippine sa sœur, bannie de nouveau, & tuée peu aprés. *Ibid.* § 8. *p.* 227.

Seneque est relegué en Corse à cause d'elle. *Ibid.*

Petrone punit une insolence faite à Dor contre les Juifs. V. *les Juifs* § 31. *p.* 541.

L'an de JESUS-CHRIST 42, *de Rome* 795, *de Claude* 2.
Tib. Claudius Cæsar II. & C. Cæcina Largus Consuls.

Vibius Marsus est fait gouverneur de Syrie au lieu de Petrone. V. *les Juifs* § 31. *p.* 541.

Il empesche Agrippa d'achever l'enceinte de la ville-neuve de Jerusalem. *Ibid. p.* 542.

Les Maures sont défaits de nouveau & subjuguez; Claude en fait deux provinces, la Cesarienne & la Tingitane. V. *Claude* § 9. *p.* 228.

Il commence ses cruautez par la mort d'Appius Silanus beau-pere de sa femme. *Ibid.* § 11. *p.* 232.

Cette mort fait revolter Camillus gouverneur de Dalmatie, qui est tué cinq jours aprés par ses soldats. *Ibid. p.* 232. 233.

Mort d'Atria femme de Pætus. *Ibid.* § 12.

Famine à Rome : Claude fait sur cela le Port du Tibre vis à vis d'Ostie. *Ibid.* § 10. *p.* 229. 230.

Il travaille durant onze ans à secher le lac Fucin, & ne le peut. *Ib. p.* 230. 231.

L'an de JESUS-CHRIST 43, *de Rome* 796, *de Claude* 3.

Tib. Claudius Cæsar III. & L. Vitellius II. Consuls.

Claude abolit plusieurs sacrifices, & plusieurs festes. V. *son titre* § 13. *p.* 236.

Il a aboli la religion des Druides. *Ibid.* § 29. *p.* 278.

La Lycie perd sa liberté, & est jointe à la province de Pamphylie. *Ibid.* p. 236.

Plautius entre en Angleterre avec une armée, & y fait quelques conquestes: Claude y va sur la fin de l'année, & s'en retourne aussi-tost. *Ibid.* § 13. *p.* 237-239.

L. Vitellius gouverne cependant à Rome. *Ibid. p.* 238.

Claude fait mourir Julie petite-fille de Tibere. *Ibid. p.* 237.

Pomponius Mela compose en ce temps-ci son ouvrage *De situ orbis. Ib. p.* 239.

Famine à Rome. *Ibid. p.* 237.

Cinq Rois, Herode de Calcide, Antiochus de Comagene, Cotys de la petite Armenie, Sampsigeran d'Emese, & Polemon du Pont, se trouvent vers ce temps-ci à Tiberiade avec Agrippa Roy de Judée : Marsus les oblige de se retirer. V. *les Juifs* § 31. *p.* 542.

L'an de JESUS-CHRIST 44, *de Rome* 797, *de Claude* 4.

L. Quinctius Crispinus II. & M. Statilius Taurus Consuls.

Claude revient à Rome, & triomphe de l'Angleterre. V. *son titre* § 13. 14. *p.* 239.

Il rend l'Acaïe & la Macedoine au Senat. *Ibid.* § 14. *p.* 239.

Il donne le titre de Roy à Cottius Prince des Alpes Cottiennes. *Ibid. p.* 240.

Il prive les Rhodiens de leur liberté pour neuf ans. *Ibid.* p. 240.

Alionée est fait grand-Pontife des Juifs au lieu de Matthias. V. *les Juifs.* § 31. *p.* 543.

Herode Agrippa fait mourir S. Jacque le Majeur vers Pasque, & emprisonner S. Pierre. *Ibid.* § 32. *p.* 543.

Il meurt peu aprés frappé de Dieu à Cesarée, & la Judée retourne aux Romains. *Ibid.* § 32.

Cuspius Fadus en est fait Intendant, la purge des voleurs. *Ibid.* § 33.

On met en ce temps-ci la grande famine predite par Agabe ; elle dure plusieurs années. *Ibid. p.* 546.

Helene Reine de l'Adiabene vient alors à Jerusalem, & y demeure jusqu'aprés l'an 60. *Ibid.* § 29. *p.* 536.

L'an de JESUS-CHRIST 45, *de Rome* 798, *de Claude* 5.

M. Vinicius II. & T. Statilius Taurus Corvinus Consuls.

Claude défend de faire aucune statue sans permission du Senat. V. *son titre* § 14. *p.* 240. ordonne le 28. juin que l'habit Pontifical demeurera au pouvoir des Juifs. V. *les Juifs* § 33. *p.* 547.

Eclipse de soleil le premier jour d'aoust. V. *Claude* § 14. *p.* 240.

Joseph fils de Cani est fait grand-Pontife au lieu de Simon, par Herode Roy de Calcide. V. *les Juifs* § 33. *p.* 547.

Theudas imposteur perit vers ce temps-ci avec beaucoup de Juifs qu'il avoit trompez. *Ibid.*

L'an de Jesus-Christ 46, *de Rome* 799, *de Claude* 6.
Valerius Asiaticus II. & M. Junius Silanus Consuls.

Tibere Alexandre Juif apostat, neveu de Philon, succede vers ce temps-ci à Fadus dans le gouvernement de la Judée. V. *les Juifs* § 34. *p.* 548.

Artabane Roy des Parthes meurt vers ce temps-ci, *Gotarze* son fils parricide regne à sa place, & est bientost chassé par *Vardane* son frere. V. *Claude* § 17. *p.* 249.

Mithridate Roy du Bosphore est chassé vers ce temps-ci par les Romains, & Cotys son frere qui l'avoit trahi, mis à sa place. *Ibid.* § 22. *p.* 263.

La Thrace qui jusqu'ici avoit eu ses Rois, est reduite en province. *Ibid.* § 14. *p.* 242.

Asinius Gallus veut se faire Empereur, & est banni. *Ibid. p.* 241.

Eclipse de lune la derniere nuit de cette année: Il paroist en mesme temps une nouvelle isle dans l'Archipelage. *Ibid. p.* 242.

L'an de Jesus-Christ 47, *de Rome* 800, *de Claude* 7.
Tib. Claudius Cæsar IV. & L. Vitellius II. Consuls.

Claude Censeur avec L. Vitellius fait la reveue du Senat & des Citoyens Romains. V. *son titre* § 15. *p.* 243. fait celebrer les jeux seculiers l'an 800. de Rome vers le 21. d'avril. *Ibid. p.* 244. fait mourir Cn. Pompeius Magnus mari d'Antonia sa fille, avec Crassus Frugi son pere, & Scribonia sa mere: Il marie Antonia à P. Cornelius Sylla Faustus. *Ibid.* § 16. *p.* 245. 246.

Il fait encore mourir Valerius Asiaticus, afin que Messaline eust ses jardins. *Ibid. p.* 246. 247.

Il veut établir trois nouvelles lettres, & ne le peut. *Ibid.* § 17. *p.* 249.

Corbulon est envoyé commander en la Germanie: Il soumet les Frisons & fait d'autres progrés, qui sont arrestez par Claude. *Ibid.* § 18. *p.* 251.

Les Querusques d'Allemagne envoyent demander Itale à Claude pour estre leur Roy. *Ibid. p.* 250.

A. Plautius premier gouverneur d'Angleterre est receu cette année à Rome avec le petit triomphe. *Ibid. p.* 251.

Gotarze vient cette année attaquer Vardane Roy des Parthes: Il s'accorde avec luy, & luy cede la couronne. *Ibid.* § 17. *p.* 250.

Mithridate recouvre l'Armenie sur les Parthes: Vardane n'ose l'attaquer. *Ibid. p.* 250.

Cn. Novius chevalier entreprend de tuer Claude & est découvert. *Ibid.* § 16. *p.* 247.

L'an de Jesus-Christ 48, *de Rome* 801, *de Claude* 8.
A. Vitellius, & L. Vipsanius Publicola Consuls.

Claude fait de nouveaux Patriciens; reçoit les Gaulois dans le Senat: Il conte prés de six ou sept millions de citoyens Romains. V. *son titre* § 15.

Vardane défait Gotarze qui vouloit reprendre l'Empire des Parthes; il est tué peu aprés par ses gens: & *Gotarze* reconnu. *Ibid.* § 22. *p.* 261.

Ananie fils de Nebedée est fait grand-Pontife au lieu de Joseph, & l'est durant dix ans. V. *les Juifs* § 34. *p.* 548.

Herode Roy de Calcide meurt. *Ibid.*

Ventidius Cumanus est fait Intendant de Judée au lieu de Tibere Alexandre, mais sous le gouverneur de Syrie. *Ibid. p.* 550.

Messaline femme de Claude épouse publiquement Silius vers le mois d'octo-

bre : Claude le sçait enfin, & Narcisse son affranchi fait tuer Messaline. V. *Claude* § 19. 20.

L. Silanus gendre de Claude est osté du Senat & degradé de la Preture le dernier jour de decembre. *Ibid.* § 20. *p.* 258.

L'an de Jesus-Christ 49, *de Rome* 802, *de Claude* 9.

Cn. ou C. Pompeius Longinus Gallus, & Q. Veranius Consuls.

Dés les premiers jours de l'année le Senat permet aux oncles d'épouser leurs nieces : & aussi-tost Claude épouse Agrippine : L. Silanus se tue le mesme jour, & Octavia fille de Claude qui luy avoit esté fiancée en 41. est peu aprés fiancée à Neron fils d'Agrippine. V. *Claude* § 21.

Agrippine fait rappeller Seneque d'exil, & luy donne le soin de Neron. *Ibid. p* 260.

Sedition à Jerusalem durant la feste de Pasque. V. *les Juifs* § 34. *p.* 549.

Le jeune Agrippa est fait Roy de Calcide par Claude entre may & septembre. *Ibid. p.* 548.

Les Juifs sont chassez de Rome en 49. selon Orose. *Ibid. p.* 550.

Claude étend l'enceinte de Rome. V. *son titre* § 21. *p.* 260.

Il joint l'Iturée à la Syrie aprés la mort de Soeme son Roy. *Ibid. p.* 260.

Il donne une permission generale aux Senateurs d'aller dans la Narbonnoise. V. *Auguste* § 1. *p.* 4.

Les Parthes demandent à Claude *Meherdate* pour Roy, & il le leur donne : Meherdate entre sur la fin de l'année dans la Parthe, où il est défait par Gotarze, & pris. V. *Claude* § 22. *p.* 261. 262.

Mithridate veut rentrer dans le Bosphore, est repoussé par les Romains, & se rend. *Ibid. p.* 263.

Grande famine dans la Grece. *Ibid.* §. 21. *p.* 261.

L'an de Jesus-Christ 50, *de Rome* 803, *de Claude* 10.

C. Antistius Vetus, & M. Suilius Nervilianus Consuls.

Neron est adopté par Claude, Britannicus oublié, & Agrippine declarée Auguste. V. *Claude* § 23. *p.* 264.

Agrippine envoye cette année une colonie à Cologne. *Ibid. p.* 265.

Vannius Roy des Sueves est chassé par Vangio & Sido ses neveux, qui partagent ses Etats. *Ibid. p.* 265.

Gotarze Roy des Parthes meurt en 50. ou peu aprés : *Vonone* prince des Medes luy succede, meurt peu aprés, & a pour successeur *Vologese* son fils, qui donne les Medes à Pacore son frere. *Ibid.* § 22. *p.* 262.

P. Ostorius Scapula vient commander en Angleterre, & défait les barbares au commencement de l'hiver. *Ibid.* § 18. *p.* 252.

L'an de Jesus-Christ 51, *de Rome* 804, *de Claude* 11.

Tib. Claudius Cæsar V. & Serv. Cornelius Orfitus Consuls.

Claude donne la robe virile à Neron, avec le titre de Prince de la jeunesse &c. V. *Claude* § 24. *p.* 266.

Agrippine fait donner le commandement des Gardes à Burrhus. *Ibid. p.* 267.

Caractac Roy des Anglois est défait en 51. ou 52. pris & mené à Rome. *Ibid.* § 26. *p.* 271.

Les Silures ne laissent pas de battre les troupes d'Ostorius. *Ibid. p.* 271.

Rhadamiste s'empare de l'Armenie sur Mithridate son oncle : Vologese Roy des Parthes l'en chasse sur la fin de l'année, & y établit Tiridate son frere :

Tiridate

Tiridate & Rhadamiste se chassent plusieurs fois l'un l'autre. *Ibid.* § 25.

Trouble & guerre entre les Juifs & les Samaritains. Ceux-ci commencent, & sont soutenus par Cumanus. V. *les Juifs* § 35.

L'an de Jesus-Christ 52, *de Rome* 805, *de Claude* 12.

Cornelius Sylla Faustus, & L. Salvius Otho Titianus Consuls.

Bassesse insigne du Senat à l'égard de Pallas affranchi, dans un arrest du 29. janvier. V. *Claude* § 27. *p.* 272.

Quadratus gouverneur de Syrie depose Cumanus Intendant de Judée un peu avant Pasque : Felix affranchi de Claude vient gouverner à sa place pour tout ruiner. V. *les Juifs* § 35. 36. *p.* 551. 553.

Les Assassins & les faux prophetes font sous luy de grands maux au peuple. *Ibid.* § 36. *p.* 554. 555.

Claude acheve un grand aquéduc le 1. d'aoust. V. *son titre* § 27. *p.* 273.

Il fait representer un combat naval sur le lac Fucin. *Ibid.* § 10. *p.* 231.

Les Clites troublent la Cilicie. *Ibid.* § 27. *p.* 274.

L'an de Jesus-Christ 53, *de Rome* 806, *de Claude* 13.

Dec. Junius Silanus Torquatus, & Q. Haterius Antoninus Consuls.

Neron épouse Octavia fille de Claude. V. *Claude* § 27. *p.* 274.

Ceux d'Ilium & de l'isle de Cos obtiennent une décharge de toutes les impositions : & Claude rend la liberté à l'isle de Rhode. *Ibid.* § 27. *p.* 274.

Claude donne le royaume de la Traconite &c. au jeune Agrippa au lieu de celuy de Calcide. V. *les Juifs* § 36. *p.* 555.

L'an de Jesus-Christ 54, *de Rome* 807, *de Claude* 14, *de Neron* 1.

M. Asinius Marcellus, & M. ou M'. Acilius Aviola Consuls.

Claude empoisonné par Agrippine meurt le 13. d'octobre V. *son titre* § 28.

Neron luy succede le mesme jour. V. *son titre* § 1. *p.* 282.

Et regne 13. ans, 7. mois, & 27. ou 29. jours. *Ibid.* § 31. *p.* 368.

Agrippine domine d'abord : Seneque & Burrhus l'emportent bien-tost sur elle. *Ibid.* § 2.

Seneque l'empesche d'assister à l'audience des ambassadeurs d'Armenie. *Ibid.* *p.* 286.

Neron donne Tiberiade &c. au jeune Agrippa. V. *les Juifs* § 36. *p.* 555. la petite Armenie à Aristobule cousin d'Agrippa, & le Sophene à Soeme. V. *Neron* § 1. *p.* 283.

Les Parthes s'emparent de l'Armenie : Neron y envoye Corbulon. *Ibid.* § 6. *p.* 297.

L'an de Jesus-Christ 55, *de Rome* 808, *de Neron* 1. 2.

Nero Claudius Aug. & L. Antistius Vetus Consuls.

Neron oste à Pallas le maniement des finances. V. *son titre* § 3. *p* 288.

Il fait empoisonner Britannicus fils de Claude, apparemment avant la fin de fevrier. *Ibid.* *p.* 289.

Agrippine accusée de porter Rubellius à la revolte, se justifie, & se rétablit un peu. *Ibid.* § 4.

Elle fait donner le gouvernement d'Egypte à C. Balbillus, qui a écrit. *Ibid.* § 33. *p.* 374.

Vardane se revolte contre Vologese Roy des Parthes son pere. *Ibid.* § 6. *p.* 298.

Vologese donne des ostages à Neron pour entretenir la paix. *Ib.* § 6. *p.* 298.

L. Vetus General dans la haute Germanie veut joindre la Sône à la Moselle: On l'en empesche. *Ibid.* § 7. *p.* 300.

L'hiver est fort rude. *Ibid.* § 6. *p.* 298.

Felix fait tuer vers ce temps-ci le Pontife Jonathas, qui luy avoit obtenu le gouvernement de Judée. V. *les Juifs* § 37. *p.* 556.

Il dissipe la faction d'un imposteur Egyptien. *Ibid.*

L'an de JESUS-CHRIST *56, de Rome* 809, *de Neron* 2. 3.

Q. Volusius Saturninus, & P. Cornelius Scipio Consuls.

Neron court les rues, vole, bat, & est battu. V. *son titre* § 4. *p.* 293.

Corbulon fait foiblement la guerre dans l'Armenie en 56. & 57. *Ibid.* § 6. *p.* 298.

L. Volusius Saturninus Prefet de Rome, & homme d'honneur, meurt agé de 93. ans. *Ibid.* § 4. *p.* 293.

Joseph commence à entrer dans les affaires en 55. ou 56. V. *les Juifs* § 79. *p.* 660.

L'an de JESUS-CHRIST 57, *de Rome* 810, *de Neron* 3. 4.

Nero Aug. II. & L. Piso Consuls.

Pomponia Græcina est accusée à Rome de suivre une superstition étrangere. V. *Neron* § 5. *p.* 294.

L'an de JESUS-CHRIST 58, *de Rome* 811, *de Neron* 4. 5.

Nero Aug. III. & Valerius Messala Consuls.

S. Paul est pris dans le Temple par les Juifs: Lysias officier Romain les empesche de le tuer: Ils veulent le faire assassiner. V. *les Juifs* § 38. *p.* 558.

Ismael fils de Fabi est fait grand-Pontife par Agrippa au lieu d'Ananie aprés la Pentecoste. *Ibid.* § 38. *p.* 559.

Les Pontifes & les Prestres se font la guerre. *Ibid.* § 38. 39. *p.* 559. 563.

Seneque fait bannir P. Suilius grand & dangereux orateur. V. *Neron* § 5. *p.* 295.

Neron veut oster toutes les douanes: on l'en détourne. *Ibid. p.* 296.

Othon introduit Poppée à la Cour; elle l'en chasse; & on l'envoye gouverner la Lusitanie. *Ibid. p.* 297.

Un feu sorti de la terre menace Cologne. *Ibid.* § 7. *p.* 301.

Les Ansibares peuples d'Allemagne sont entierement éteints vers ce temps-ci. *Ibid.* § 7. *p.* 301.

Corbulon se rend maistre de l'Armenie, & ruine Artaxata capitale du pays: Tiridate se retire. *Ibid.* § 6. *p.* 299.

L'an de JESUS-CHRIST 59, *de Rome* 812, *de Neron* 5. 6.

C. Vipsanius ou Vipstanus Apronianus, & Fonteius Capito Consuls.

Neron n'ayant pu empoisonner ni noyer Agrippine sa mere, la fait tuer vers le 19. de mars. V. *son titre* § 8. 9.

Peu aprés il fait empoisonner Domitia sa tante. *Ibid.* § 11. *p.* 310.

Eclipse de soleil le 30. avril. *Ibid. p.* 310.

Neron commence à mener des chariots, & peu aprés à chanter & à jouer des instrumens devant tout le monde. *Ibid. p.* 311.

Il met de nouveaux imposts. *Ibid. p.* 312.

Suetonius Paulinus est fait gouverneur d'Angleterre. *Ibid.* § 13. *p.* 315.

Trigranocerta en Armenie se rend à Corbulon. *Ibid.* § 6. *p.* 299.

Les Juifs & les Syriens se battent vers ce temps-ci à Cesarée. V. *les Juifs* § 37. *p.* 557.

M. Servilius Nonianus qui a écrit une histoire, [& Domitius Afer celebre orateur] meurent en 59. V. *Neron*. § 33. *p*. 372.

L'an de Jesus-Christ *60, de Rome* 813, *de Neron* 6. 7.
Nero Aug. IV. & Cossus Cornelius Lentulus Consuls.

Neron établit de nouveaux jeux à Rome pour tous les cinq ans. V. *son titre* § 12. *p*. 313.

Galba est fait gouverneur de la Tarragonoise. V. *son titre* § 1. *p*. 391.

Et Corbulon de la Syrie aprés la mort de Quadratus V. *Neron* § 12. *p*. 314.

Tigrane est fait Roy d'Armenie par Neron. *Ibid*. § 12. *p*. 314.

Tremblement à Laodicée, Hieraple, & Colosses en Phrygie. *Ibid*. §. 12. *p*. 314.

Porcius Festus est fait gouverneur de Judée à la place de Felix. V. *les Juifs* § 38. *p*. 559.

Il trouve S. Paul en prison, & le veut livrer aux Juifs: S. Paul appelle à Neron. *Ibid*. *p*. 560.

Felix accusé à Rome par les Juifs, obtient sa grace par le credit de Pallas son frere. *Ibid.*

Izate Roy de l'Adiabene meurt vers ce temps-ci; & laisse ses Etats, non à ses enfans, mais à Monobaze son frere aisné. V. *les Juifs* § 29. *p*. 536.

L'an de Jesus-Christ *61, de Rome* 814, *de Neron* 7. 8.
C. Cæsonius Pætus, & P. Petronius Turpilianus Consuls.

Pædanius Secundus Prefet de Rome est assassiné chez luy: Sa mort vengée sur 400. esclaves. V. *Neron*. § 12. *p*. 315.

Suetone subjugue l'isle d'Anglesey. *Ibid*. § 13. *p*. 316.

Les Anglois conduits par la Reine Baudicée se revoltent, pillent Londres & Maldon, tuent 80000. Romains: Suetonius Paulinus les défait. *Ibid*. § 13.

Monobaze Roy de l'Adiabene assiege inutilement Tigranocerta pour Tiridate. *Ibid*. § 16. *p*. 323.

Joseph Cabi est fait grand-Pontife des Juifs au lieu d'Ismael. V. *les Juifs* § 39. *p*. 561.

Neron declare que les Juifs ne sont point bourgeois de Cesarée en Palestine. *Ibid*. § 37. *p*. 558.

L'an de Jesus-Christ *62, de Rome* 815, *de Neron* 8. 9.
P. Marius, & L. Asinius Gallus Consuls.

On recommence l'action de leze-majesté. V. *Neron* § 14. *p*. 319.

Feste meurt en Judée: Ananus fils d'Anne est fait grand-Pontife sur la fin de janvier au lieu de Joseph Cabi. V. *les Juifs* § 39. *p*. 561.

Burrhus Prefet du Pretoire meurt: Tigellinus prend sa place: Quel il estoit: Seneque se retire. V. *Neron*. § 14. *p*. 319. 320.

S. Jacque Evesque de Jerusalem est martyrizé vers Pasque par ordre d'Ananus, qui est deposé peu aprés pour cela. V. *les Juifs*. § 39. *p*. 561.

Jesus fils de Damnée succede à Ananus. *Ibid*. *p*. 562.

Albin arrive en mesme temps pour gouverner la Judée. *Ibid.*

Il souffre & fait tous les crimes pour de l'argent. *Ibid.*

Petronius Turpilianus est envoyé commander en Angleterre au lieu de Suetonius Paulinus. V. *Neron* § 14. *p*. 318.

Neron repudie Octavia, & épouse Poppée, qui l'oblige bientost à faire mourir Octavia le 9. ou 11. de juin. *Ibid*. § 15.

Cæsennius Pætus envoyé en Armenie y fait un traité honteux avec les

Parthes en autonne. *Ibid.* § 16. *p.* 325.
Tremblement en Acaïe & en Macedoine. *Ibid.* § 15. *p.* 323.
Jesus fils d'Ananus commence vers le mois d'octobre à predire durant plus de sept ans les malheurs des Juifs. V. *les Juifs* § 40.
Pallas affranchi de Claude meurt cette année. V. *Neron* § 15. *p.* 322.
Le poëte Perse meurt le 24. novembre. *Ibid.* § 33. *p.* 373.
Joseph va à Rome en 62. ou 63. & y obtient par le moyen de Poppée la délivrance de quelques Prestres que Felix y avoit envoyé prisonniers. V. *les Juifs* § 38. 79. *p.* 559. 660.
Agrippa change vers ce temps-ci l'habit & les fonctions des Levites. *Ibid.* § 39. *p.* 563.
Le Temple de Jerusalem est enfin achevé. *Ibid.* § 40. *p.* 565.

L'an de JESUS-CHRIST *63, de Rome* 816, *de Neron* 9. 10.
L. Verginius Rufus, & C. Memmius Regulus Consuls.

Grand tremblement dans la Campanie : la ville de Pompeies abismée. V. *Neron* § 17. *p.* 327.
Neron donne un pouvoir extraordinaire à Corbulon pour faire la guerre aux Parthes ; mais Tiridate frere de Vologese promet de venir demander à Neron la couronne d'Armenie. *Ibid. p.* 326.
Poppée accouche de Claudia : toutes deux sont appellées Augustes : Claudia meurt en moins de quatre mois. *Ibid. p.* 327.
Ambassade des Parthes à Rome. *Ibid.* § 17.
Jesus fils de Gamala ou Gamaliel, est fait grand-Pontife vers 63. au lieu de Jesus fils de Damnée : Ils arment l'un contre l'autre. V. *les Juifs* § 39. *p.* 563.
Plautius Ælianus gouverneur de Mesie fait divers exploits au delà du Danube. V. *Neron* § 17. *p.* 327.

L'an de JESUS-CHRIST *64, de Rome* 817, *de Neron* 10. 11.
C. Lecanius Bassus, & M. Licinius Crassus Frugi Consuls.

Rome brule depuis le 19. juillet jusqu'au 27. ou 28. V. *Neron* § 18.
Neron fait bruler les Chrétiens comme coupables de l'embrasement de Rome & ouvre la premiere persecution de l'Eglise par des édits. *Ibid. p.* 330. *& la persecution de Neron. p.* 385.
S. Gervais & S. Protais peuvent avoir souffert alors à Milan. V. *la persecution de Neron. p.* 387.
Neron bastit son palais d'or, entreprend un canal de Bayes à Ostie. V. *son titre. p.* 330.
Lion est brulé vers cette année. V. *Neron* § 21. *p.* 338.
Matthias fils de Theophile est fait grand Pontife vers 64. au lieu de Jesus fils de Gamala. V. *les Juifs* § 41. *p.* 565.

L'an de JESUS-CHRIST *65, de Rome* 818, *de Neron* 11. 12.
A. Licinius Nerva Silianus, & M. Vestinus Atticus Consuls.

Gessius Florus vient gouverner & ruiner la Judée aprés Albin en 64. ou 65. V. *les Juifs* § 41. *p.* 565.
Prodiges en Judée le 8. avril jour de Pasque, & dans les mois suivans. *Ibid. p.* 566. 567.
Conjuration de Pison contre Neron découverte le 12. d'avril auquel elle se devoit executer. Pison mesme, Seneque, Lucain, Vestinus Consul, Fenius,

Lateranus, & plusieurs autres, coupables ou non, sont punis de mort. V. *Neron* § 19. 20.
Poppée meurt quelque temps aprés. *Ibid.* § 21. *p.* 337.
Neron épouse Statilia Messalina, fait mourir Antonia fille de Claude, qui n'avoit pas voulu estre sa femme, bannit Cassius le Jurisconsulte. *Ibid. p.* 337.
Grande peste à Rome. *Ibid p.* 337.

L'an de JESUS-CHRIST *66, de Rome* 819, *de Neron* 12. 13.
C. Suetonius Paulinus, & C. Luccius Telesimus Consuls.

Tibere Alexandre Juif apostat est fait Prefet d'Egypte. V. *les Juifs* § 43. *p.* 571. & *Neron* § 22.
Cestius Gallus gouverneur de Syrie trouve à Pasque trois millions de Juifs à Jerusalem. V. *les Juifs* § 42. *p.* 562.
Les Juifs sont contrains de sortir de Cesarée, Jerusalem se souleve, Florus y tue 3600. personnes le 16. may, & commence ainsi la guerre. *Ibid.* § 42.
Agrippa tasche en vain de l'arrester. *Ibid.* § 43. *p.* 571.
Apollone de Tyanes vient à Rome, V. *Neron* § 22. *p.* 339.
Neron persecutoit alors les philosophes, tenoit Musone en prison. *Ibid. p.* 339. 340.
Il fait mourir Pætus Thrasea, & Barea Soranus, bannit Helvidius Priscus. *Ibid.* § 23.
Tiridate vient à Rome, & y reçoit de Neron la couronne d'Armenie. *Ibid.* § 24.
Le temple de Janus est fermé. *Ibid.* § 24.
Conjuration de Vinicius contre Neron à Benevent. *Ibid.* § 25. *p.* 349.
Neron va en Acaïe, où il demeure jusque sur la fin de 67. *Ibid.* § 25.
Il laisse à Rome Helius son affranchi, pour piller & tuer en son nom. *Ibid.* § 27. *p.* 356.
Les seditieux de Jerusalem tuent le Pontife Ananie le 7. de septembre avec d'autres qui vouloient la paix: Peu aprés ils massacrent la garnison Romaine contre la foy qu'ils avoient donnée. V. *les Juifs* § 43. *p.* 573.
Les Juifs font un grand carnage des Syriens dans la Palestine, & les Syriens un plus grand des Juifs dans la Syrie & l'Egypte. *Ibid.* § 44.
Cestius vient attaquer Jerusalem, est prest de la prendre le 30. d'octobre & le 5. de novembre: cependant il se retire, & est défait dans sa retraite le 8. de novembre. *Ibid.* § 45.
Les Chrétiens quittent Jerusalem, & se retirent à Pella. *Ibid.* § 46. *p.* 574.
Joseph est fait gouverneur de la Galilée par les Juifs. *Ibid.* § 47. *p.* 581.
Neron donne à Vespasien la conduite de la guerre des Juifs. *Ibid.* § 46. *p.* 580.
Le Pont Polemoniaque & les Alpes Cottiennes sont jointes à l'Empire vers ce temps-ci. V. *Neron* § 21. *p.* 338.

L'an de JESUS-CHRIST 67, *de Rome* 820, *de Neron* 13. 14.
Capito, & Rufus Consuls.

Vespasien entre en Galilée, y prend Jotapat le 1. de juillet aprés un siege de 47. jours. V. *les Juifs* § 48.
Joseph se rend à luy, & luy predit l'Empire. *Ibid.* § 49.
Onze mille Samaritains sont tuez sur la montagne de Garizim le 27. juin. *Ibid.* § 49. *p.* 588.

Les jeux Olympiques qui se devoient faire en 65. pour la 211. Olympiade, se font en 67. V. *Neron* § 25. *p.* 350.

Vespasien prend Tarichée le 8. septembre avec beaucoup de seditieux, & Gamala le 23. d'octobre. V. *les Juifs* § 50.

Les Zelateurs se rendent les maistres dans Jerusalem, font mourir trois princes de la famille d'Herode, s'emparent du Temple, font par le sort un Phannias paysan grand-Pontife. *Ibid.* § 51.

Neron donne la liberté à la Grece. V. *son titre* § 25. *p.* 350.

Il entreprend de couper l'Isthme de Corinthe, & est obligé de cesser. *Ibid.* § 26. *p.* 352.

Il fait mourir Corbulon & beaucoup d'autres. *Ibid.* § 26. *p.* 353. bannit Cornutus celebre Stoïcien. *Ibid.* § 27.

Il revient à Rome vers la fin de 67. *Ibid.* § 27. *p.* 356.

L'an de JESUS-CHRIST *68, de Rome* 821, *de Neron* 14, *de Galba* 1.
C. Silius Italicus, & M. Galerius Trachalus Consuls.

Les Iduméens viennent par le conseil de Jean de Giscala secourir les Zelateurs attaquez par le peuple, tuent avec eux les Pontifes Ananus & Jesus fils de Gamala, Zacarie fils de Baruc, & une infinité d'autres Juifs. V. *les Juifs* § 52-56.

Jean de Giscala se forme un parti entre les Zelateurs. *Ibid.* § 55. *p.* 602.

Gadare dans la Perée se rend à Vespasien le 4. de mars. *Ibid.* § 56. *p.* 602.

Il bloque Jerusalem. *Ibid. p.* 604.

Vindex gouverneur de la Celtique se revolte contre Neron au commencement de mars: Galba gouverneur d'Espagne se joint à luy le 3. d'avril, & est reconnu pour chef de la revolte sous le titre de Lieutenant du Senat: Verginius Rufus défait Vindex, qui se tue: Il se declare pour le Senat, & refuse l'Empire. V. *Neron* § 28. 29.

Nymphidius pour se faire Empereur, fait reconnoistre Galba par les Pretoriens qu'il commandoit: Neron s'enfuit & se cache: Le Senat le declare ennemi, & Galba Auguste: Enfin Neron prest à estre pris se tue luy-mesme le 9. ou le 11. de juin. *Ibid.* § 30. 31.

GALBA est reconnu de Verginius Rufus & de tout le monde. V. *son titre* § 2. *p.* 393. hors Clodius Macer qui veut estre maistre de l'Afrique, & y est tué. *Ibid.* § 6. *p.* 401.

Galba regne sept mois & sept jours. *Ibid.* § 9. *p.* 412.

Nymphidius Prefet du Pretoire, & Fonteius Capito gouverneur de la basse Germanie, sont tuez en se voulant revolter. *Ibid.* § 3. 6. *p.* 395. 402.

Galba entre à Rome parmi le carnage de beaucoup de soldats, & durant un tremblement de terre. *Ibid.* §. 3. Il rappelle les bannis. *Ibid.* § 5. *p.* 400.

Vinius, Lacon, & Icele ses ministres luy font beaucoup de tort. *Ibid.* § 4.

Helius & d'autres affranchis de Neron sont punis; Vinius sauve Tigellinus. *Ibid.* § 5. *p.* 399.

Hordeonius Flaccus succede à Verginius Rufus dans la haute Germanie. *Ibid.* § 2. & *Othon* § 3. *p.* 394. 420. & Vitellius à Capiton dans la basse vers le 1. decembre. *Ibid.* § 6. *p.* 403. & *Othon* § 3. *p.* 418.

Simon fils de Gioras forme un parti parmi les Juifs, ravage l'Idumée. V. *les Juifs* § 57.

L'an de Jesus-Christ 69, *de Rome* 822, *de Vespasien* 1.
Serv. Sulpitius Galba Augustus II. & T. Vinius Rufinus Consuls.

Le 1. janvier les soldats de la haute Germanie se revoltent contre Galba: Le 2. Vitellius est proclamé Empereur à Cologne par ceux de la basse: & le 3. il est reconnu par ceux de la haute. V. *Othon* § 4.

Mœurs de Vitellius. *Ibid.* § 3. *p.* 418.

Valens & Cecina ses Lieutenans marchent aussi-tost vers l'Italie avec deux armées. *Ibid.* § 4.

Le 10. janvier Galba adopte Pison, & le fait Cesar. V. *Galba* § 7. *p.* 405.

Othon qui avoit esperé cet honneur, souleve les Pretoriens, tue Galba & Pison le 15. janvier. *Ibid.* § 8. 9.

Il est declaré Empereur. V. *son titre* § 1. *p.* 413.

Il regne trois mois. *Ibid.* § 8. *p.* 433.

Ses mœurs. V. *Galba* § 7. *p.* 404.

Il tasche de gagner l'affection du peuple. V. *son titre* § 1. 2.

Presque tout l'Empire le reconnoist. *Ibid.* § 2. *p.* 417.

Les Sarmates entrent dans la Mesie, & y sont défaits par M. Aponius. *Ibid.* § 5. *p.* 424.

Le Tibre se deborde extraordinairement à Rome. *Ibid. p.* 424.

Cecina lieutenant de Vitellius passe les Alpes avant le 14. de mars. *Ibid* § 4. *p.* 423.

Othon part de Rome le 14. mars: ses troupes repoussent Cecina de Plaisance, le battent prés de Cremone & en d'autres endroits. *Ibid.* § 6. mais elles sont défaites prés de Cremone & de Bedriac le 14. avril ou peu aprés. *Ibid.* § 7.

Othon se tue le lendemain. *Ibid.* § 8.

Vitellius est aussi-tost reconnu de tout le monde. V. *son titre* § 1. *p.* 436.

Il regne huit mois & quelques jours. *Ibid.* § 8. *p.* 461.

Il pardonne à Lion aux Generaux d'Othon. *Ibid.* § 2. *p.* 436. voit avec plaisir le carnage fait à Bedriac. *Ibid. p.* 438.

Simon aprés avoir ravagé tous les environs de Jerusalem, est receu dans la ville au mois d'avril par le peuple pour combattre Jean de Giscala: l'un & l'autre tue, pille, brule les vivres reservez pour le siege. V. *les Juifs* § 57-59.

Vespasien se met en campagne contre les Juifs le 5. de juin. *Ibid.* § 58. *p.* 607.

Il est declaré Empereur à Alexandrie le 1. juillet, & par son armée le 3. *Ibid. p.* 608. & *Vitellius* § 4. 5. est aussi-tost reconnu jusqu'en Acaïe. V. *Vitellius* § 5. *p.* 445. & par toutes les legions d'Illyrie. *Ibid.* § 6. *p.* 446.

Il oste les chaines à Joseph dans l'assemblée de Beryte. V. *les Juifs* § 58. *p.* 608.

Un Maric se fait passer pour Dieu dans les Gaules, & est tué. V. *Vitellius* § 2. *p.* 437.

Vectius Bolanus est fait gouverneur d'Angleterre au lieu de Trebellius Maximus. *Ibid.* § 2. *p.* 437.

Vitellius arrive à Rome vers la mi-juillet, y donne à sa mere le titre d'Auguste, & le prend luy-mesme. *Ibid.* § 3. *p.* 439.

Les legions d'Illyrie conduites par Antonius Primus entrent en Italie pour Vespasien, y défont en deux batailles prés de Cremone huit legions de Vi-

tellius vers le 25. octobre, prennent & saccagent Cremone. *Ibid.* § 6. 7.
Valens veut armer les Gaules pour Vitellius, & est pris. *Ibid.* § 8. *p.* 453.
Anicet fait revolter le Pont, & les Daces courent la Mesie : Tout cela est bientost appaisé. *Ibid.* § 11. *p.* 462. 463.
Presque tout l'Occident se declare pour Vespasien. *Ibid.* § 9. *p.* 456.
Il va à Alexandrie. V. *les Juifs* § 59. *p.* 608.
L'armée d'Illyrie passe l'Apennin : celle de Vitellius se joint à elle le 17. decembre. V. *Vitellius* § 8. 9. *p.* 455. 456.
Le 19. Sabinus frere de Vespasien est pris dans le Capitole & tué : Le Capitole est brulé. *Ibid.* § 9. *p.* 457. 458.
L'armée d'Illyrie entre dans Rome : Vitellius est tué le 20. ou fort peu aprés *Ibid.* § 10.
Domitien est proclamé Cesar le mesme soir : & le lendemain le Senat declare VESPASIEN Auguste, Tite & Domitien CESARS. V. *Vespasien.*
Eleazar quitte Jean de Giscala, & forme un troisiéme parti dans le Temple interieur. V. *les Juifs* § 59.
Il paroist un faux Neron dans l'Archipel : il y est tué. V. *Neron* § 32. *p.* 371.

L'an de JESUS-CHRIST 70, *de Rome* 823, *de Vespasien* 1. 2.
Vespasianus Augustus II. & Titus Cæsar Consuls.

Valerius Festus Lieutenant d'Afrique fait tuer L. Piso Proconsul. V. *Vespasien* § 3. repousse les Garamantes appellez par ceux d'Oëa contre la ville de Leptis. *Ibid.* § 4.
Les Sarmates tuent Fonteius Agrippa dans la Mesie en sont chassez par Rubrius Gallus. *Ibid.* § 4.
Tite vient assieger Jerusalem au commencement d'avril. V. *les Juifs* § 60.
Eleazar est surpris dans le Temple à Pasque le 14. d'avril, & contraint de se soumettre à Jean. *Ibid.* § 61. *p.* 615.
Tite emporte la premiere muraille le 28. d'avril. *Ibid.* *p.* 616. & la seconde le 3. & le 7. de may. *Ibid.* § 62. *p.* 617.
Les Juifs brulent ses terrasses le 27. & le 29. de may. *Ibid.* § 63. *p.* 620.
Il enferme en trois jours toute la ville d'une muraille au commencement de juin. *Ibid.*
Matthias Pontife est decapité au mois de juin avec trois de ses fils par ordre de Simon, qu'il avoit fait recevoir dans Jerusalem. V. *les Juifs* § 69. *p.* 632.
Les Romains forcent l'Antonia le 5. de juillet. *Ibid.* *p.* 634.
Le sacrifice perpetuel manque le 7. ou le 10. *Ibid.* § 70. *p.* 635.
Les Juifs commencent à bruler les galeries du Temple le 22. juillet. *Ibid.* *p.* 636.
Une femme Juive tue & mange son propre fils. *Ibid.* § 66.
Le Temple est brulé malgré Tite le vendredi 10. d'aoust. *Ibid.* § 71. 72.
Les Romains forcent la derniere muraille de la ville le 7. septembre, & Tite y entre le samedi 8. *Ibid.* § 74.
Il accorde la vie à Jean de Giscala, reserve Simon pour son triomphe. *Ibid.* *p.* 647. 648.
Il fait raser le Temple & toute la ville hors trois tours &c. *Ibid.* § 75.
Il envoye la douziéme legion camper à Melitine. *Ibid.* § 75. *p.* 650.
Il estoit le 24. d'octobre à Paneade, & le 17. de novembre à Beryte. *Ibid.*
Grand

Grand embrasement à Antioche dont les Juifs sont accusez à tort. *Ibid.* § 76. *p.* 651.

Collega gouvernoit alors la Syrie pour Cesennius Petus qui n'estoit pas encore arrivé. *Ibid.*

L'an de JESUS-CHRIST 71, *de Rome* 824, *de Vespasien* 2. 3.
Vespasianus III. & M. Cocceius Nerva Consuls.

Tite confere à Zeugma avec les ambassadeurs des Parthes. V. *les Juifs* § 76. *p.* 651.

Il vient à Antioche où il maintient les Juifs dans la ville & dans leurs privileges. *Ibid.*

Il repasse par Jerusalem, d'où il va à Alexandrie, & delà à Rome. Il y triomphe des Juifs avec Vespasien. *Ibid. p.* 651. 652.

Il avoit amené Joseph avec luy. *Ibid.* § 79. *p.* 660.

Lucillus Bassus Lieutenant de Judée y prend Maqueronte. *Ibid.* § 77. *p.* 653.

Vespasien vend toutes les terres de la Judée, met une colonie à Emmaüs, qu'il appelle Nicopolis. *Ibid. p.* 654.

Il fait payer au Capitole le didragme destiné pour le Temple. *Ibid.*

Vespasien veut exterminer toute la race de David. *Ibid.* § 78. *p.* 657.

L'an de JESUS-CHRIST 72, *de Rome* 825, *de Vespasien* 3. 4.
Vespasianus IV. & Titus II. Consuls.

Fulvius Silva finit la guerre des Juifs le 15. d'avril par la prise de Masade. V. *les Juifs.* § 77. *p.* 654.

Quelques Assassins sont ensuite executez à Alexandrie, & le temple d'Onias fermé. *Ibid.* § 78.

Jonathas Juif, & Catulle Romain troublent le pays de Cyrene, calomnient Joseph; Jonathas est puni. *Ibid.*

Joseph acheve l'histoire des Juifs en 72. au plutost. *Ibid.* § 80.

Agrippa II. estoit mort en 93. & toute la race d'Herode éteinte. *Ibid.* § 83. *p.* 670.

Joseph acheve ses Antiquitez à la fin de l'an 93. ou peu aprés. *Ibid.* § 81. écrit ensuite sa vie & ses deux livres contre Apion en 95. au plus tard. *Ibid.* § 82.

Il peut estre mort peu aprés. *Ibid.* § 82. *p.* 667.

Juste de Tiberiade publie aussi en 92. ou 93. son histoire de la guerre des Juifs faite 20. ans auparavant. *Ibid* § 83. *p.* 668.

Il acheve en l'an 100. sa chronique. *Ibid. p.* 669.

Antoine Julien écrit aussi la guerre des Juifs. *Ibid. p.* 669.

Les Patriarches des Juifs estoient déja sous Adrien, sont abolis par Theodose II. vers 420. *Ibid.* § 84. *p.* 672.

Ellel Patriarche des Juifs sous Constantin reçoit le battesme à la mort, *Ibid. p.* 672.

Hegesippe abrege l'histoire de Joseph vers l'an 400. *Ibid.* § 83. *p.* 669.

Theodose s'attribuë en 429. l'argent que les Patriarches levoient auparavant sur les Juifs. *Ibid.* § 84. *p.* 673.

Joseph fils de Gorion passe pour un imposteur du VII. siecle. *Ibid,* § 83. *p.* 669.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

QU'ON A CRU DEVOIR FAIRE DANS CE volume durant le cours de l'impression.

1. Machab.1.v.10.

P*Age* 1. *ligne penul. aprés* continuelles,] *ajoutez* ' & multiplierent les maux de la terre. [Les &c.

p. 3. *l.* 7. *aprés* & y mit *aj.* sur un autel.

p. 5. *l.* 24. *aprés* en effet *aj.* comme nous allons dire.

p. 8. *l.* 38. pour cela *l.* pour les emplois qu'on donnoit aux Consulaires, c'est à dire à ceux qui avoient esté Consuls.]

Dio,l.53.p.506.a.

p. 9. *l.* 31. Lors qu'il &c. *mettez* ' Dion dit que lors qu'il y avoit dans ces provinces plus d'une legion, les troupes n'y estoient point commandées par le Propreteur, mais que l'Empereur y envoyoit pour cela un Senateur qui avoit exercé la Preture, la Questure, ou quelque autre charge semblable : ' & il paroist qu'en ce cas le Propreteur n'avoit point droit de porter l'épée. [Mais cela ne se doit sans doute entendre que du temps de cet historien : car sous les premiers Empereurs, les Propreteurs de Syrie & quelques autres commandoient souvent plusieurs legions. Ces generaux distinguez des gouverneurs dans les provinces où il y avoit le plus de troupes, ont sans doute donné l'origine aux Ducs & aux Comtes des provinces, & aux Maistres de la milice, qu'on voit paroistre sous Diocletien, & encore plus sous Constantin & ses successeurs.]

p.505.a.

p. 15. *l. dern. &c. aj.* Spanheim dans sa seconde dissertation sur les medailles (*p.*85.) soutient que le veritable nom est Rhoscyporis. Il cite une medaille de Rhœmetalce, dont le nom s'altere aussi en plusieurs manieres.

Noris de Pis.p.171| Fabr.c.3.p.90.g.

p. 18. *mettez au bas de la page.* ' Maxime & Balbin faits Empereurs en 237. avoient déja pris tous deux ensemble le titre de grands Pontifes. [Mais cela ne fit pas encore la regle, puisque Volusien ne fut d'abord que Pontife.

Dio,p.533.c. b.c|530.d.e. p.533.b.c.

p. 24. *mettez aprés la ligne* 29. ' Comme il croyoit avoir besoin de s'assurer des successeurs, ' à cause des conspirations que diverses personnes formoient contre luy ; ' il adopta Caius & Lucius que Julie sa fille avoit eus d'Agrippa, & les declara &c. *ostant* Auguste croyoit *& le reste de l'alinea.*

Buch.cycl.p.236-241.

p. 25. *l.* 21. *aprés* Taurus *aj.* ' Dans la suite du temps, les

Empereurs ne donnerent plus la charge de Prefet de Rome que pour peu d'années, & souvent pour peu de mois.

p. 27. *mettez au bas de la page.* 'Dodouel met la consecration de cet autel en l'an 21. d'Auguste, se fondant sur l'epitome de Tite-Live, [dont je ne voy point ce qu'on peut conclure,] & sur Dion, 'selon lequel cela se fit sous les Consuls M. Valerius & P. Sulpicius, c'est à dire en l'an 20. d'Auguste.] Cyp.diss.11.§ 36. p. 259. Dio,l.54.p.541.c| 544.a.b.

p. 28. *l.* 29. mariée à Drusus *l.* mariée à Caius Cæsar, & puis à Drusus.

p. 30. *l.* 26. *mettez à la marge interieure.* V. § 12.

p. 31. *l.* 34. 35. le portoit à quelque excés de colere *l.* qui l'irritoit, faisoient craindre de funestes effets de sa colere.

p. 32. *l.*. 22. de l'année suivante *l.* de la 25e année d'Auguste.

p. 35. *l.* 35. né cette année en Orient *l.* né en Orient au sujet de l'Armenie.

Trimerum. *p.* 38. *l.* 28. *aprés* releguer, *mettez* ' en une isle " qui est sur les costes de la Poüille. Elle y passa vingt ans, & y mourut en la 14. année de Tibere. ' Auguste ne pouvoit &c. Tac. an. 4. c. 71. p. 125. Suet. l. 2. c. 65. p. 256.

V. § 10. *p.* 39. *l.* 2. dés auparavant.... durant cinq ans *l.* " dés l'an 26. de ce regne.... pour cinq ans.

p. 45. *l.* 39. *aprés* la guerre *aj.* ' La Pannonie se rendit aussi bien-tost aprés. d.

p. 46. *l. dern.* l'année suivante *l.* la 42e année de son regne.

p. 51. *l.* 26. qui estoient vivans *l.* pendant qu'au moins ils vivoient & agissoient, *à la fin de cette page aj.*

Peu de ses successeurs furent honorez durant leur vie de cette maniere visiblement sacrilege: mais presque tous le furent aprés leur mort. Le demon s'efforçoit ainsi d'augmenter l'idolatrie, de la relever par tout le faste de la majesté imperiale, & de l'appuyer par toute la puissance du nom Romain. Comme il aime à abuser des veritez les plus saintes, pour s'élever, s'il le pouvoit, contre la Verité essentielle, & faire servir à nostre perte ce qui doit estre nostre salut,] ' il vouloit, s'il faut ainsi dire, profaner la verité si importante de l'immortalité de nos ames; souffrant que les payens la crûssent, pourveu qu'ils l'employassent non à chercher les moyens de rendre heureuse cette ame immortelle [en l'unissant à son bien souverain & unique,] mais à se separer du vray Dieu [pour Chry. 2. Cor. h. 26. p. 740. c.

s'enfler par l'imagination d'une fausse divinité, ou] pour tomber par la flaterie dans une nouvelle impieté, en adorant comme des Dieux [ceux qui bruloient avec luy dans les enfers. La Verité se moquoit neanmoins de ses vains efforts. Pendant qu'il croyoit faire triompher le mensonge par le bruit & l'éclat de ces nouvelles [1] apotheoses, elle commençoit dans le secret ineffable de sa providence à operer le mystere du salut du monde : & un enfant en qui les hommes ne voyoient rien au dessus des autres enfans, se preparoit à renverser par la folie de la Croix le regne des demons & de tous les faux dieux, & à purifier la terre de tant de crimes & d'abominations par la seule vertu de son Sang.

Et au bas de la page. 1. C'est le nom qu'on donnoit à la ceremonie par laquelle on pretendoit diviniser un Empereur.

Dio, l. 55 p 567. a. *p.* 53. *l.* 5. *aprés* Nero *aj.* ' Lors qu'il eut esté adopté par Auguste, il changea son nom de Claude en celuy de

Birag. p, 34. a. Claudien. ' Ses medailles ne l'appellent neanmoins que Tibere Cesar, en y ajoutant, mais tres-rarement, le nom de Jule.

-- *l.* 29. & il affectoit *l.* Mais il l'aimoit jusqu'à l'excés, affectant

p. 56. *l.* 34. qui sont celebres dans l'histoire *l.* dont les auteurs de son histoire n'ont que trop parlé.

p. 59. *l.* 21. qu'il operoit le salut du monde *l.* qu'il travailloit à l'ouvrage du salut des hommes

p. 72. *l.* 19. que Gallion &c. *l.* que nous lisons dans les Actes, que Gallion estoit Proconsul d'Acaïe [du temps de Neron.]

p. 74. *l.* 30. qu'il avoit esté trop politique *l.* qu'il l'avoit negligé par politique durant sa disgrace,

-- *l.* 32. supposez. Il en fut, *l.* supposez : & on pretendoit qu'il formoit quelque dessein au prejudice de l'Empire. Il fut &c.

Et à la citation aprés Dio, p. 614. *aj.* Apol. Ty. v. l. 1. c. 9. p. 15. b.

P. 76. *mettez cette note pour la ligne* 15. Nous croyons en cela suivre Tacite. Cependant je ne sçay s'il ne veut point dire que Tacfarinas se souleva cette année, mais qu'il ne fut defait par Camillus que deux ans aprés en l'an 19. Car faisant l'histoire de l'an 20. (*an. 3. c 20. 21. p. 76.*) il dit en parlant de Tacfarinas, *quem priore æstate pulsum à Camillo memoravi.* Il marque ensuite qu'il fut défait en l'an 20. par L. Apronius ; *nam Camillo successerat.* Ou il se broüille, où il s'exprime fort mal.

p. 80. *l.* 1. *aprés* de l'enfer ; *mettez* quoy qu'un prince qui trahissoit son propre neveu, meritast bien d'avoir des traistres pour amis

p. 81. *l*. 31. l'année precedente *l*. quelque temps auparavant,

p. 95. *l*. 36. Julie &c. *Ostez cet alinea qu'on a mis sur la p*. 38.

-*l*. 39. Tibere &c. *l*. Tibere maria en cette année Agrippine fille de Germanicus à Cn. Domitius Aënobarbus, digne pere de Neron qui fut le fruit de ce mariage. Et Domitius disoit luy-mesme, que de luy & d'Agrippine il ne pouvoit &c.

p. 97. *l*. 27. On fit tout d'abord &c. Leur mesintelligence éclata si fort dés la premiere ou la seconde année de ce regne, qu'on en fit des satyres, dont Tibere se sentit tout à fait piqué.

p. 103. l. dern. *aprés* Elle n'avoit *aj*. en l'an 30.

p 107. *l*. 29. à épouser Livie &c. *l*. à épouser Liville veuve de Drusus, & que Tibere eluda adroitement sa demande en prenant du temps pour y penser, luy témoignant &c.

p. 123. *l*. 29. il n'estoit permis &c. *l*. on ne souffroit point que personne les retirast de l'eau ou du rivage où ils estoient jettez, pour leur rendre les devoirs de la sepulture, ni mesme qu'on y touchast en quelque maniere que ce fust. Ainsi plus la misere estoit grande, plus la compassion " estoit criminelle. *arcebatur.*

p 125. *l*. 9. ne voulant pas qu'on dist qu'il se repentist. *l*. aimant mieux qu'on l'accusast d'estre cruel que de s'estre repenti'.

p. 129. *l*. 5. Regulus *l*. C. Memmius Regulus, *ajoutant à la citation* 648.e|Suet.l 4.c 25.p.452. *& au bas de la page*, 'Memmius Regulus Consul en l'an 31. est appellé Publius dans une inscription. Noris,ep.consf.p.15.

p. 130. *l*. 38. & les firent fondre *l*. afin qu'ils allassent fondre

1. *p*. 135 *l*. 25. *aprés* à Caprée. *aj*. [C'estoit apparemment [1] dés les derniers mois de l'année de devant.]

Et au bas de la page, ' Tibere estoit à Tusculane à cent stades [ou cinq lieues] de Rome, lors qu'il fit mettre Agrippa prisonnier, *a* six mois avant sa mort, [& ainsi en l'an 36. vers le milieu de septembre.] *b* Il s'avança jusqu'à deux lieues prés de Rome; & lors qu'il s'en retournoit promtement en Campanie, le mal le prit à Asture

Jos.ant.l.18.c.8.p.632.b.
a p.634.c.
b Suet.l.3.c.72.p.412.

p. 138. *l*. 28. *aprés* à croire,] *ajoutez cet alinea*. ' Agrippa qui depuis fut Roy de Judée estant venu à la Cour l'année precedente vers le mois de mars, Tibere luy recommanda de s'attacher à son petit fils, & trouva fort mau- Jos.ant.l.18.c.7.p.627.c. c.8.p.633.b.

vais de ce qu'au lieu de le faire il s'unissoit à Caius. Il le fit mesme mettre en prison ' six mois aprés, comme nous l'avons remarqué, ' sur ce qu'un de ses domestiques l'accusa que s'entretenant avec Caius, il avoit souhaité de le voir bien-tost Empereur, & le jeune Tibere mort.

p.634.c. p.633.a.b.

p. 145. *l.* 10. *aprés* Florentin *mettez* 'Verrius Flaccus celebre professeur en grammaire à Rome, & qu'Auguste avoit fait precepteur des deux Cesars Caius & Lucius, mourut sous Tibere dans une extreme vieillesse. Il dressa des fastes, [c'est à dire une table de tous les Consuls Romains,] qui fut gravée sur le marbre dans la place publique de la ville de " Palestrine, comme on lit aujourd'huy dans Suetone. ' Car plusieurs changent cette leçon en diverses manieres, afin que les fastes gravez en marbre, dont on trouve encore aujourd'huy quelques pieces à Rome dans le Capitole, puissent passer pour estre ceux de Verrius. ' Onuphre qui nous a donné ce qu'on en a pu dechiffrer, croit qu'ils sont de luy : ' & il remarque en effet qu'ils finissent à la mort d'Auguste. ' Mais du reste on n'a point de preuve que ces fastes Capitolins soient ceux de Verrius, [diverses personnes pouvant avoir fait le mesme travail que luy.] ' Si l'inscription sur les jeux seculiers de Domitien, qu'Onuphre joint aux fastes du Capitole, [sans en rien dire dans sa preface, est de l'auteur des fastes, ce ne sont point assurément ceux de Verrius, ni ceux non plus] ' qui peuvent avoir esté renouvellez sous Vespasien. [Mais d'autres pourroient avoir ajouté ensuite cette inscription.

Suet.grem. c.17. p.833. | *Praneste.* | n.2.4|Onu. fas. pr.p.8.a. | Onu.app.p.18. | pr.p.9.c. | Voss.hi.lat.l.1. c.11.p.50. | Onu.app.p.30.2. | Tac.h.l.4.c.40. p.97.

Les fastes Capitolins marquent les triomphes & plusieurs autres choses qui appartiennent à l'histoire, outre les Consuls.] ' Ils marquent aussi les années de Rome, mais toujours en contant un an moins qu'il ne faudroit, selon la supputation de Varron, que l'on suit communement.

Pagi.an.88.§ 4. 11.

' Gellius attribue à Verrius Flaccus plusieurs livres *Des choses memorables*, [a] & cite quelques endroits de son écrit sur la signification des mots. On a encore des fragmens de plusieurs autres ouvrages du mesme auteur. Macrobe le cite quelquefois, & Pline fort souvent.

A.Gell.l.4.c.5. p.115. *a* l.5.c.17.18.p. 150.151|l.16.c.14. p.404. *b* Voss.hi.lat.l.1. c.20.p.105.

p. 150. *l.* 14. leurs cendres, *aj.* & des medailles d'Agrippine, où l'on apprend que Caius luy avoit fait donner le titre d'Auguste.

*p.*151. *l.* 9. Drufille Agrippine. *l.* Agrippine,

Et au bas de la page. 'Suetone ne donne que trois fœurs à Caius ; Agrippine, Drufille, & Liville. [Ainfi il faut que Liville foit la mefme que] 'Julie derniere fille de Germanicus felon Tacite, née en l'an 17. de Jesus-Christ, '& mariée en 33. à M. Vinicius. Elle eft nommée Julie dans Birague (*p.*76-78.) Suet.l.4.c.7.p.425| n.4. a Tac.an.2. c.54.p. 58. b an.6.c.15.p.139.

p. 153. *l.* 4. la Judée, *l.* le refte de la Judée,

-*l.* 5. pour gouverneur *aj.* [en la place de Pilate,] 'que Vitellius avoit envoyé à Rome, pour fe juftifier fur les plaintes qu'on faifoit de luy. c.5.p.624.b.

-*l.* 14. *oftez* & où il avoit ofté le Pontificat à Caïphe. *Cela s'eftoit fait l'année de devant.*

-*l.* 22. Vitellius *l.* lors que Vitellius

*p.*159. *l.* 11. donné *l.* promis. *Car il ne l'eut pas effectivement.*

p. 161. *l.* 7. effacez *Il bannit Julie & Agrippine :*

V. § 15. *p.* 162. *l.* 29. d'indignitez *aj.* comme nous le verrons "dans la fuite.]

*p.*175. *l.* 30. *mettez un crochet devant* mais : *& aprés* fe tua, *aj.* & nous en parlerons fouvent fous Neron.]

p. 179. *l.* 34. ou peut-eftre Julie *l.* nommée auffi Julie.

p. 180. *l.* 3. fes deux fœurs *aj.* [Agrippine & Liville,]

p. 190. *l.* 17. *oftez* le mettent en pieces.

p. 204. *l.* 24. Cherea qui attendoit Caius *l.* Cherea [qui avoit quitté Caius fous quelque pretexte,] l'attendoit

p. 208. *l.* 18. *aprés* ces deux noms, *aj.* dont le premier, qui n'avoit proprement efté jufqu'alors que comme un furnom de la famille des Jules, devint par ce moyen un titre de dignité, qui fe communiquoit aux heritiers préfomptifs de l'Empire, au lieu que celuy d'Augufte eftoit la marque de l'autorité fupreme & abfolue. Pour le nom de Jule, on ne voit point que Claude ni fes fucceffeurs l'ayent pris. Et ainfi cette premiere famille imperiale continuée par diverfes adoptions jufqu'à Caius, fut entierement éteinte en Caius.]

Et au bas de la page. Spanheim (*p.*661. *&c.*) femble croire que le nom de Cefar n'a commencé à faire un titre de dignité qu'à Vefpafien, qui l'a mis le premier avant fon nom propre *Imp. Cæfar Vefpafianus Aug.* au lieu qu'avant luy on ne le mettoit qu'aprés : *Imperator Serv. Galba Cæfar :* ce qui a continué pour ceux qui n'eftoient que Cefars. 'On voit cependant le contraire dans beaucoup de medailles de Domitien encore Cefar. Birag.p.129.&c.

*p.*216. *l. dern.* Epirius. *aj.* [Et il pouvoit s'appeller Epirius Gratus.]

*p.*229. *l.* 4. à Tingis en Afrique &c. *l.* à Tingis ou Tan-

ger en Afrique le nom de Traducta Julia, qui appartient, dit-on, à une ville de Tingis bastie en Espagne &c.

-*l.* 33. *le port d'Ostie.* l. *le Port de Rome*

Spanh.l.6.p.564. *p.* 239. *l.* 30. Proconsuls.] *aj.* On trouve que Mindius & Claudius Rufus ont esté Proconsuls d'Acaïe sous son regne.

p. 240. *l.* 32. d'aller voyager, *aj.* [mais les obligeoit de revenir à Rome, pour répondre à ceux qui auroient quelque sujet de se plaindre d'eux.

p. 246. *l.* 16. ce P. Sylla *l.* ce Sylla Faustus

Spanh.l.2.p.86. *p.* 262. *l. dern. aj.* ' Spanheim pretend sur une medaille, que le vray nom des Vologeses est *Bologase*. [Nous sommes accoutumez en françois à Vologese, qui est commun dans les auteurs: & les medailles ne sont pas sans fautes.]

p.86. ' Spanheim soutient encore que parmi les differens noms qu'on donne aux princes d'Edesse, le veritable est Abgare. Nous avons pris Acbare de M. Valois

p. 267. *l.* 6. Nous n'en trouvons rien dans les bons auteurs.] *l.* Tout ce que nous en trouvons dans les bons auteurs,] ' c'est qu'il y eut cette année beaucoup de tremblemens de terre à Rome, *&* *effacez* *l.* 20. beaucoup de tremblement de terre, avec

Tac.an.12.c.43. p.184.

-*l.* 16. défiant *l.* foible & craintif

p. 275. *l.* 12. *effacez* [qui avoit esté Consul en 44.]

-*l.* 16. l'Empereur.] Suetone &c. *l.* l'Empereur. Nous avons veu que M. Statilius Taurus avoit esté Consul en l'an 44, & T. Statilius Taurus Corvinus en l'an 45. Ce dernier est apparemment celuy qu'Agrippine fit perir.]

Suet.l.5.c.13.p.520. ' Car Suetone dit que Statilius Corvinus petit-fils de Messala l'orateur, forma une conspiration contre Claude avec plusieurs des affranchis & des esclaves de ce prince. Il semble joindre cette conspiration &c.

p. 281. *à la fin aj.* Il n'est pas inutile de remarquer que dans tout ce que les auteurs nous disent de ses qualitez naturelles, nous n'en voyons aucune qui ait pu causer cet effroyable debordement de crimes, que son inclination pour le plaisir. Ce fut ce qui luy donna de l'éloignement pour les personnes sages qui estoient auprés de luy, ce qui l'attacha à Othon & aux autres jeunes gens, qui ne songeoient qu'à favoriser ses passions pour satisfaire les leurs propres, ce qui luy fit écouter les funestes discours d'une Poppée contre sa mere & contre sa femme. Ainsi

cet

cet unique défaut fit qu'un prince, en qui on ne remarque rien de plus mauvais que dans le commun des hommes, devint l'horreur du genre humain, parce qu'il s'abandonna à cet amour pour le plaisir, & que le malheur qu'il eut de devenir le maistre des autres, luy donna le moyen de contenter pleinement sa passion.]

p. 282. *l.* 13. malheureux *l.* si malheureux pour elle & pour tout l'Empire.

p. 283. *l. pen.* [dont on ne &c. *l.* luy succeda. [On n'en marque pas le nom : je ne sçay si ce seroit] ' ce Soeme qui regnoit à Emese en l'an 72. Jos.b.Jud.l.7.c.28.p.984.a.

p. 310. *l.* 26. de ses desseins *aj.* Aussi une promte mort n'est pas l'effet le plus terrible de la grande colere de Dieu ;] ' dont la justice n'est jamais si redoutable que lors qu'elle semble oublier les pecheurs, lors qu'elle les laisse jouir du fruit de leurs crimes, lors qu'elle souffre que les hommes au lieu de s'élever contr'eux leur applaudissent & les loüent dans les desirs de leur ame. Aug.ps.9.p.27.1.b.c.

p. 315. *l.* 6. de la honte. *aj.* [Il pouvoit estre fils de M. Asinius Marcellus Consul en l'an 54.]

– *l.* 15. ils possedoient. *aj.* L'on condanna encore de peculat M. Tarquitius Priscus à la poursuite de ceux de la Bithynie, ' dont il avoit esté Proconsul en l'an 54. [a] Il s'estoit porté pour accusateur [en l'an 53.] contre Statilius Taurus", dont il estoit alors officier : & cela l'avoit rendu extremement odieux. c.46|Sphanh.l.5.p.564. *a* Tac. c.46.p.234. *Proconsule suum.*

– *l.* 28. l'an 57. *l.* avant l'an 57.

p. 316. *l. pen.* de la coste *aj.* occidentale.

p. 323. *l.* 27. les Parthes *aj.* qui avoient Monobaze à leur teste.

Effacez la petite note de cette page, qui est comprise dans celle de la page 314.

p. 338. *l.* 16. qu'elle le put, *aj.* lors que tout le monde se souleva contre luy.

– *l.* 26. Polemon, dont le nom &c. *l.* " Polemon,] ' dont le fils & le successeur, qui portoit le mesme nom, ceda cet Etat aux Romains : [on n'en dit point la raison.] " C'est le mesme Polemon &c. V. Auguste §5.8. Dio,l.59.p.649.a. V. Claude §8. Suet.l.6.&c.

p. 343. *l.* 12. dignes de luy. *l.* dignes d'un homme qui faisoit son Dieu de ses infames plaisirs.

p. 350. *l.* 12. se tuer : *aj.* ce qui le contraignit de quitter la

lice, mais ne l'empescha pas d'emporter le prix.

-l. 39. ce prince *aj.* [qui répandoit le sang en se jouant,]

p. 353. *l.* 10. mourir *l.* perir [avec moins de bruit.]

Noris, de Pis. p. 334.

p. 354. *l.* 30. le naturaliste. *aj.* ' Quelques-uns mettent sa mort dés l'an 66. [dequoy nous ne voyons pas qu'il y ait de preuve.]

p. 366. *l.* 9. le 11. *l.* le 9. ou le 11.

Jos. b. Jud. l. 4. c. 29. p. 893. f.

p. 368. *l.* 11. & Dion &c. *l.* ' Et en effet Joseph & Aurele Victor donnent sept mois &c.

Dio, l. 66. p. 753. e. Tac. hi. l. 2. c. 79. p. 5.

l. dern. dans juin.] *aj.* 'Dion qui met un an & 22 jours depuis la mort de Neron jusqu'au commencement de Vespasien, [ne decide point la difficulté.] 'Car Vespasien prit le nom d'Empereur le 3. juillet 69. [ce qui fait pour le 11. de juin.] Mais il avoit esté declaré Auguste à Alexandrie dés le 1. du mesme mois ; & c'est ce jour là qu'il contoit pour le premier de son regne.] Que si Dion conte de la mesine maniere, Neron est mort le 9. jour de juin.

p. 395. *l.* 9. Nymphidius *aj.* Sabinus.

Spanh. l. 7. p. 590.

p. 401. *tout à la fin aj.* ' Mais il y en a qui doutent que ces medailles soient legitimes & anciennes.

-l. 26. l'avoient tué *aj.* de peur qu'il ne les deferast ;

p. 403. *l.* 14. la suite, *aj.* & que Galba eust bien mieux fait de donner un employ si important à un homme d'honneur, capable de faire beaucoup de bien, & incapable de faire aucun mal.]

p. 416. *l.* 24. de Poppée, [a] & de *l.* de Poppée, [abatues sans doute aprés la mort de Neron,] [a] & celles de &c.

p. 422. *l.* 24. donna *l.* fiança.

Suet. l. 8. c. 14. p. 748.

Et au bas de la page mettez generum ascivit. [Mais on verra dans Vitellius § 11. que] ' la fille de Vitellius ne fut mariee que par Vespasien aprés la mort de son pere.

p. 428. *l.* 22. Marius *aj.* Celsus.

p. 435. *l.* 6. son frere *aj.* " qui estoit avec eux. V. Othon. § 6.

p. 467. *l.* 13. à Jerico tous ceux *l.* à Jerico [le grand Pontife nommé aussi Matthias,] & tous.

p. 473. *l.* 38. Dans l'Idumée *aj.* [qui estoit alors soumise aux Juifs,]

Spanh. l. 9. p. 895. 904. Jos. ant. l. 18. c. 3. p. 618. g.

p. 485. *l.* 15. Il augmenta *l.* ' On pretend que les Romains en ont depuis fait une colonie, Les medailles l'appellent *Cesarée Paneade* ou *sous* [*le mont*] *Panée.* ' Philippe augmenta.

p. 496. *l.* 6. gouverneur *aj.* & pour Prefet.

p. 550. *l.* 8. qu'ils avoient quittées *l.* dont on les avoit chassez.

p. 531. *l.* 3. avec le lion mesme *l.* que l'on donna au lion mesme.

— *l.* 10. la Babylone *l.* le pays de Babylone.

p. 532. *l.* 14. Seleucie *aj.* ſur le Tigre.

p. 538. *l.* 4. en grec. *aj.* 'On a encore une medaille de la troiſiéme année de Claude, où le Roy Herode ſe qualifie " l'amateur de ce Prince. Spanh.l.5.p.443.

Φιλοκλαύδιος.

Et au bas de la page. Spanheim veut que cette medaille ſoit d'Herode Agrippa. [Il n'en donne aucune raiſon ; & je ne ſçay ſi Agrippa eſt jamais nommé Herode par aucun autre que par S. Luc.]

1. p. 545. *l.* 13. d'Helcias *l.* de Chelcias [1], *effacez* General des troupes d'Agrippa,

Au bas de la page. χελκίον. Je ne ſçay ſi c'eſt cet Helcias General des troupes d'Agrippa, ἑλκίας ὁ ἔπαρχος, qui eſt marqué quelques lignes auparavant (*p.* 679. *g.*) 'Il y avoit auſſi alors un Elcias le grand, ἑλκίας prince de la famille d'Herode. [Il eſt aiſé que l'imprimeur ait mis un eſprit doux pour un rude ; & au lieu d'un rude on met ſouvent le χ dans les mots hebreux. Joſ.ant.l.18. c.11.p. 640.g.

p. 547. *l.* 33. ſe revolterent. *aj.* [Il faut que Canthere eut eſté rétabli dans le Pontificat.] 'Car il y avoit déja eſté élevé [en 41.] par Agrippa, 'qui peu aprés luy avoit oſté cette dignité pour le donner à Matthias, & enſuite à Alionée. l.19.c.5.p.675.b. c.6.7.p.676.d. e|678.g.

p. 552. *l.* 12. de chaines. *l.* de chaines : [& on traita apparemment de la meſme maniere les chefs des Samaritains.]

p. 553. *l.* 27. *effacez* avant l'an 55.

— *l.* 30. mourut *l.* eſtoit mort,

Et mettez au bas de la page. 'Il mourut en la premiere année de Neron, [qui commence au 13. octobre 54.] Joſ.p.694.f.

p. 559. *l.* 8. Fabi, *mettez* Fabei.

Et au bas de la page. [Cet Iſmael fils de Fabei Φαβεῖ, doit eſtre diſtingué] 'd'Iſmael de Fabi τὸν τοῦ Φαβί, qui a auſſi eſté grand Pontife, mais ſous Valerius Gratus [dés l'an 16. ou environ.] Joſ.ant.l.18.c.3.p. 619.b.

p. 614. *mettez au bas de la page* à ſept ſtades, [dont les huit font un mille des Romains, & les vingt, une de nos lieues communes.]

p. 619. *mettez au bas de la page.* Ἐπιφανὴς Ἀντιόχος. [Je ne ſçay s'il ne faudroit point Ἀντιόχου παῖς. La ſuite demande que Joſeph ait parlé de ſon pere :] & en deux autres endroits (*ant.l.19.c.7.p.680.a.bell.l.7.c.28.p.983.f.*) il ne donne au fils que le ſeul nom d'Epiphane. 'On trouve dans les medailles un Antiochus Epiphane de Comagene ſurnommé le grand, mais qualifié Roy,] œ que cet Epiphane ne fut jamais. Ainſi c'eſtoit plutoſt ſon pere, ['le plus heureux] & le plus riche de tous les Rois ſoumis aux Romains juſqu'à ſa diſgrace [qui arriva en 72.] Spanh.l.5.p.420. Joſ.b.Iud.l.6.c.29. p.934.c.d.

p. 620. *l.* 11. aux terraſſes *l.* aux deux terraſſes qui reſtoient.

p. 634. *l.* 26. enfin *aj.* de reculer.

— *l.* 27. les Romains *aj.* qui n'avoient pu combattre qu'avec une partie de leurs forces.

-*l*. 30. ſes troupes *l*. toutes ſes troupes.

-*l*. 32. le faire *l*. faire cette demolition.

p. *679. col. 2. l. 22. aprés* importantes *aj*. On verra meſme dans la note 7. ſur les Juifs, qu'en l'an 19. Cn. Piſo eſtoit gouverneur de Syrie & en titre & en effet, & que Lamia en eut enſuite le titre juſqu'en 32.

p. 707. *l*. 31. On a trouvé *l*. M. Rigord nous a donné.

p. 709. *l*. 44. *aprés* ſon frere *aj*. Mais l'argument qu'on en peut tirer eſt encore bien plus fort. Car ayant eſté exprés à Rome pour ſoutenir le premier teſtament de ſon pere qui le declaroit Roy de Judée, il eſt indubitable qu'il n'a fait aucune action de Tetrarque de Galilée, qu'aprés qu'Auguſte en infirmant ce premier teſtament, l'eut obligé de ſe contenter de cette qualité. Ainſi on n'a pu commencer à conter les années de ſon gouvernement que depuis ce temps-là, c'eſt à dire depuis le milieu de 751. ſelon Uſſerius : ce qui fera commencer ſa 43. année au milieu de l'an 793. de Rome, & 40. de Jesus-Christ, lors qu'il eſtoit déja dépoüillé de ſes Eſtats & banni depuis pluſieurs mois.

Ioſ. ant. l. 18. c. 9. p. 633. d g.

Sans recourir meſme à cela. ['Caius eſtoit à Bayes lors qu'il le priva de ſa Tetrarchie.] C'eſtoit apparemment dans le temps qu'il faiſoit faire ſon pont de Bayes à Pouzoles, vers le milieu de l'an 39. de Jesus-Christ (*V. Caius* § 11.) Mais pour ne rien dire que de certain, on ne peut douter que ce ne fuſt avant ſon voyage des Gaules. On ne peut pas mettre ce voyage avant le 2. ſeptembre 39. (*ib.* § 1..) Mais auſſi il ne le faut pas mettre beaucoup aprés, ſelon ce que les auteurs diſent s'eſtre paſſé dans les Gaules & dans l'Allemagne avant la fin de l'année (*ib.* § 14. 15. 16.) Antipas fut donc deposé en ſeptembre 39. au pluſtard, c'eſt à dire l'an de Rome 792. Il eſtoit déja cependant dans ſa 43. année. Il a donc commencé au pluſtard en l'an 750. en ſeptembre : & par conſequent, quand on auroit commencé ſon regne dés la mort d'Herode, il faut que cette mort ſoit arrivée avant le 25. novembre 750.

p. 710. *l*. 28. *aprés* que les autres, *aj*. quand meſme nous n'aurions pas la medaille de M. Rigord, qui autant que nous en pouvons juger, met la choſe entierement hors de doute.

p. 711. *Il faut oſter la note 4. ſur les Juifs, qui eſt la meſme que la premiere ſur Tibere.*



AVERTISSEMENT
SUR LA TABLE DES MATIERES.

ON n'a pas cru qu'il fust necessaire de faire dans cette table un abregé d'Auguste & des autres Empereurs dont ce volume fait l'histoire, non plus que de ce qui est dit des Juifs dans leur titre. Ceux qui souhaiteront cet abregé, le trouveront tout fait dans la table des articles & dans la chronologie: & ainsi on s'est contenté de mettre ici ce qui est dit des Empereurs hors de leur titre; & on y trouvera diverses choses qui ont esté oubliées, ou omises par quelque raison dans leur histoire. On a quelquefois donné un nombre aux princes de mesme nom, pour les distinguer plus aisément, comme Agrippa I. & Agrippa II. Mais on n'a conté que ceux dont on parle, & qui sont depuis Auguste, sans avoir égard aux plus anciens. C'est pourquoy on appelle Tigrane I. celuy qui fut fait roy d'Armenie vers l'an 734. de Rome, sans conter le grand Tigrane vaincu par Luculle, & les autres qui peuvent avoir regné dans ce pays. Les personnes qui ont plusieurs noms sont mises dans la table sur le dernier, qui commençoit déja à estre le plus usité, & à passer pour le nom propre. On en a excepté quelques-uns en petit nombre, qu'on a creu estre plus connus sous quelqu'autre de leurs autres noms comme les Camilles, les Sylla, les Scipions, ou mesme sous leur prenom, comme les empereurs Tibere, Caius, & Neron. On a eu soin neanmoins de marquer aussi leurs autres noms dans la table, en renvoyant à celuy sous lequel on les a mis. On s'est dispensé de ce soin à l'egard des prenoms, parce que cela eut esté encore plus inutile que long; & mesme à l'égard des Jules, parce que depuis Jule Cesar ce nom est devenu trop commun. Les personnes de mesme nom sont placées selon l'ordre du temps. On auroit pu aussi les mettre selon l'ordre alphabetique de leurs familles, par exemple Asinius Gallus, C. Cestius Gallus, A. Didius Gallus: & il sera aisé de le faire à l'avenir, si l'on juge que cet ordre soit meilleur que celuy qu'on a suivi.

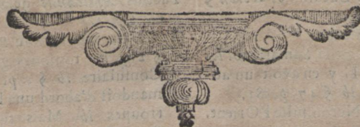


TABLE
DES MATIERES.

A.

D.

E.

F.

G.

N.

O.

P.

De l'Imprimerie de LAMBERT ROULLAND, Imprimeur & Libraire ordinaire de la Reyne. M. DC. XC.





EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY.

PAR Grace & Privilege du Roy donné à Versailles le deuxiéme jour de Decembre 1688. Signé par le Roy en son Conseil, BOUCHER. Il est permis à nostre cher & bien amé le sieur TILLET, de faire imprimer par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir, un Livre intitulé *Annales ou Histoire des Empereurs Romains & des autres Princes qui ont regné les six premiers siecles de l'Eglise, de leurs persecutions contre les Chrestiens, & de leurs guerres contre les Juifs, des Ecrivains profanes, & des autres personnes les plus illustres de leurs temps, justifiez par les citations exactes des Auteurs, avec des Notes pour éclaircir les principales difficultez de l'histoire*, pendant le temps & espace de quinze ans; à compter du jour que chaque Volume sera achevé d'imprimer pour la premiere fois: & défenses sont faites à tous Imprimeurs ou Libraires, d'imprimer, vendre ny debiter ledit Livre sans le consentement de l'Exposant, à peine de trois mille livres d'amende, de confiscation des exemplaires, & de tous dépens, dommages & interests, comme il est plus amplement porté par lesdites Lettres de Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 7. Octobre 1688.

Ledit Sieur a cedé & transporté le present Privilege à CHARLES ROBUSTEL Libraire à Paris, suivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'Imprimer pour la premiere fois le dernier Avril. 1690.

Les Exemplaires ont esté fournis.

827

CATALOGUE DE QUELQUES LIVRES imprimez, ou qui ſont en grand nombre chez LAMBERT ROULLAND Imprimeur-Libraire ordinaire de la Reyne, & CHARLES ROBUSTEL ruë Saint Jacques aux Armes de la Reyne & au Palmier.

L'Année Chreſtienne, contenant des Reflexions pour tous les Dimanches & principales Feſtes de l'année, tirée des ſaint Peres in 12. 3. vol. 6. livres
Alteſerræ (Ant. Dad.) Aſcetica ſeu Origines Rei Monaſticæ in 4. 5. l.
—— Notæ in Clementinas in 4. 2. l. 5. ſ.
—— Notæ in Anaſtaſium de vitis Pontificum in 4. 2. l. 5. ſ.
—— De Fictionibus Juris in 4. 2. vol. 3. l.
Acoſta (Janus) ſuper Inſtituta in 4. 5. l. 10. ſ.
—— Super Decretales in 4. 6. l.
Allatius (Leo) de perpetua conſenſione Eccleſiæ Orientalis & Occidentalis in 4. Colon. 11. l.

Livres de la Bible traduits en François avec des Reflexions tirées des SS. Peres.

La Geneſe in 8. 4. l. 10. ſ.
L'Exode & le Levitique in 8. 4. l. 5. ſ.
Les Nombres & le Deuteronome in 8. 4. l. 10. ſ.
Les 2. premiers Livres des Rois in 8. 3. l. 5. ſ.
Les 2. derniers Livres des Rois in 8. 4. l. 5. ſ.
Joſuë les Juges & Ruth in 8. 4. l. 5. ſ.
Les Proverbes de Salomon in 8. 4. l. 5. ſ.
L'Eccleſiaſtique in 8. 4. l.
L'Eccleſiaſte & la Sageſſe in 8. 3. l. 5. ſ.
Le Prophete Iſaïe in 8. 3. l. 5. ſ.
Les XII. petits Prophetes in 8. 4. l.
Job. in 8. 4.
L'explication de S. Auguſtin & des autres Peres Latins ſur le Nouveau Teſtament in 4. 2. vol. 12. l.
—— La même in 8. 4. vol. 14. l.
—— La même in 8. 4. vol. papier fin. 16. l.
Boëtius de Conſolatione Philoſophiæ, ad uſum Delphini: ſtudio Petri Callyi in 4. 6. l.
Breviarium Carmelitanum, Hymnis novis in 8. Antuerp. 11. l.
—— Idem 12. 4. vol. 18. l.
Bulli (Georgii) Defenſio fidei Nicænæ ex ſcriptis Catholicorum Doctorum qui intra tria prima Eccleſiæ Chriſtianæ ſæcula floruerunt in 4. Oxonii. 5. l.
Baluzii (Stephani) Capitularia Regum Francorum: additæ ſunt Marculfi Monachi & aliorum formulæ veteres in fol. 2. vol. 24. l.
—— Epiſtolæ Innocentii III. Pontificis Romani, in fol. 2. vol. 18. l.
Bernieres Louvigny OEuvres ſpirituelles contenant ſes Lettres & Maximes 8. 2. vol. 4. 10. ſ.
—— Les mêmes in 12. 2. vol. 3. l.
—— Penſées ſur les principaux myſteres de la foy in 12. 16. ſ.
—— L'interieur Chreſtien in 24. 15. ſ.
—— Le Chreſtien interieur ou la conformité interieure que doivent avoir les Chreſtiens avec Jeſus-Chriſt in 12. 2. vol. 3. l. 10. ſ.
—— Du même le Tome ſecond ſeparement in 12. 1. l. 10. ſ.
Le Combat des Chreſtiens, traduit du Latin de S. Iſidore avec la Vie du même Saint in 12. 1. l. 10. ſ.
Converſations Chreſtiennes dans leſquelles on juſtifie la verité de la Religion & de la Morale de Jeſus-Chriſt in 12. Bruxelles. 2. l.
Calcul Eccleſiaſtique ou maniere de compter les tems dans l'Egliſe Romaine par M. Coutel in 12. 1. l. 5. ſ.
Concilium Tridentinum 24. Colon. 1. l. 5. ſ.
Catechiſmus Concilii Trid. 24. Colon. 1. l. 5. ſ.
Concordantiæ ſacrorum Bibliorum vulgatæ editionis in 8. Coloniæ 6. l. 10. ſ.
Cotelerii (Joan. Bapt.) Monumenta Eccleſiæ Græcæ in 4. 3. vol. 18. l.
—— Eorumdem tom. 2. & 3. ſeparatim
Cæſaris Commentaria ad uſum Delphini, ex interpretatione & cnm Notis Joan. Godvini in 4. 8. l.
Conſolation interieure, ou le livre de l'Imitation de J. C. ſelon ſon original traduit d'un ancien exemplaire plus ample que les editions vulgaires in 12. 2. l.
Défenſe de l'ancienne tradition des Egliſes de France ſur la Miſſion des premiers Predicateurs Evangeliques dans les Gaules 12. 1. l.
D'Acherii (Lucæ) Regula ſolitariorum, ſive exercitia quibus tum ad pietatem tum ad Eccleſiaſtica munia candidatos inſtituebat Grimlaicus Sacerdos ſæculo circiter nono in 12. 1. l. 10. ſ.
Du Puy Traité de la Majorité des Rois de France in 4. 4. l.
Euſebii Pamphilii, Socratis & Sozomeni, Theodoriti & Evagrii Hiſtoria Eccleſiaſtica Latinè ex editione & cum Notis Valeſii fol. 15. l.

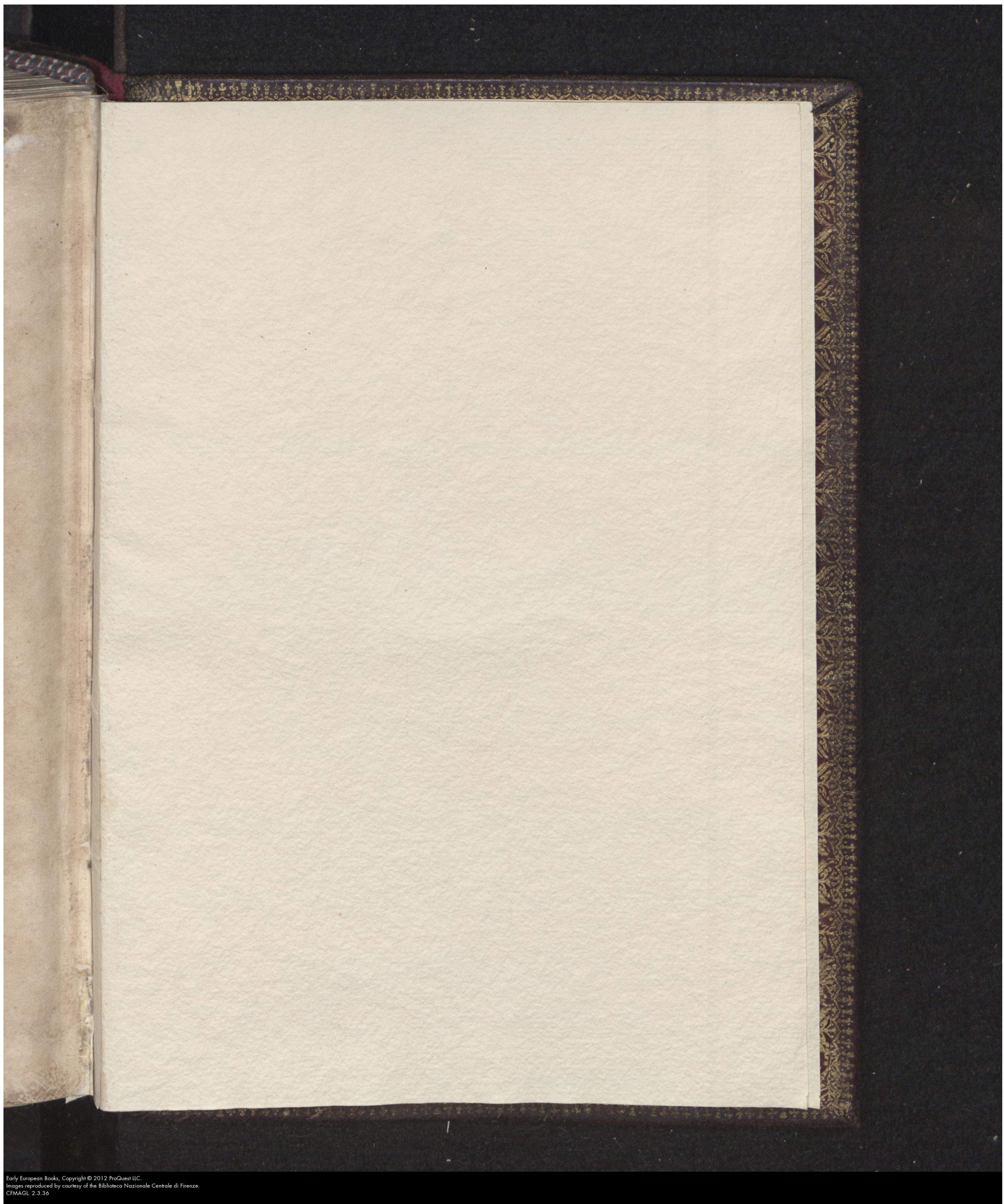
—— Idem in fol. 3. vol. Græcè & Lat. 45. l.
Elevation à nostre Seigneur sur la conduite de son Esprit envers S. Marie Madelaine 16. 1. l.
Explications morales tirées des SS. Peres sur les plus beaux endroits des quatre Evangelistes in 12. 1. l. 10. s.
Frassen (Claudii) Disquisitiones Biblicæ in 4. 7. l.
—— Idem *Carta magna* in 4. 9. l.
Grotii (Hugonis) Opera omnia Theologica fol. 4. vol. Amstelodami 60. l.
Histoire des Martyrs de Cordouë in 12. 1. l.
—— Du Monde par M. Chevreau in 4. 2. vol. 12. l. & in 12. 5. vol. 9. l.
Homelies ou Sermons de saint Jean Chrysostome sur l'Epistre de saint Paul aux Romains in 8. 3. l. 10. s.
—— Idem sur la premiere Epistre de saint Paul aux Corinthiens in 8. 4. l.
Imitation de Jesus-Christ Traduction nouvelle in 12. 2. l.
Jesus-Christ penitent ou exercice de pieté pour le tems du Carême & pour une retraite de dix jours avec des Reflexions sur les 7. Pseaumes de la penitence par un Prêtre de l'Oratoire in 12. 1. l. 10. s.
Journée Chrestienne in 24. 12. s.
Jesus-Christ conversant parmy les hommes dans son Evangile apliqué à tous les jours de l'année in 12. 1. l. 15. s.
Launoii (Joannis) Opera omnia in 4. & 8. 120. l.
—— Dissertationes variæ *separatim* in 8. & 4.
—— Academia Parisiensis illustrata in 4. 2. vol. 8. l.
La Meilleure Maniere d'entendre la Messe par M. le Tourneux in 12. 1. l. 10. s.
Memoires de Henry de Loraine Duc de Guise in 12. 3. l.
Mabillon (Joannis) Acta sanctorum Ordinis S. Benedicti in fol. 7. vol. 110. l.
—— Eorundem volumina separatim in fol.
—— Liturgia Gallicana in 4. 5. l.
—— Vetera Analecta in 8. 4. vol. 14. l.
—— De Re Diplomatica in fol. cum multis figuris. 25. l.
—— Museum Italicum seu Collectio veterum Scriptorum ex Bibliotheeis Italicis in 4. 2. vol. cum figuris. 13. l.
—— Ejusdem Tomus secundus separatim in 4. 6. l. 10. s.
Marii Mercatoris Opera: edita studio Joannis Garnerii qui Notas & Dissertationes addidit in fol. 11. l.
Nouveau Testament Grec Latin François in 8. 2. vol. 8. l.
—— Le même Latin-François in 12. 2. vol.
—— Le même tout François in 12.
—— Le même in 8. 2. vol.
OEuvres diverses de M. Arnaud d'Andilly, contenant les Vies des Peres des deserts & autres Ouvrages in fol. 3. vol. 33. l.
—— Du B. Jean d'Avila traduites par M. d'Andilly in fol. 11. l.
—— Chrêtiennes de M. Arnaud d'Andilly in 4. 3. l.
—— Les mêmes in 12. Lat. Fr. 1. l.
Observations Physiques & Mathematiques du P. de Gouye in 8. avec figures 3. l.
Prieres Chrêtiennes en forme de Meditations sur les Mysteres de N. S. & de la sainte Vierge & sur toutes les festes de l'année in 12. 1. l. 10. s.
Palladius de Vita S. Joannis Chrysostomi: accedunt alia quædam opuscula diversorum: omnia in lucem edita studio Emerici Bigotii in 4. Gr. Lat. 6. l.
Pontificale Romanum in fol.
Poli (Mathæi) Synopsis Criticorum aliorumque S. Scripturæ interpretum fol 5. vol. Ultrajecti. 75. l.
Recueil des saints Peres des huit premiers siecles touchant la Transubstantiation, l'Adoration & le sacrifice de l'Eucharistie pour l'instruction des nouveaux convertis in 12. 2. l.
Robertson (Guillelmi) Thesaurus Linguæ sanctæ, sive Concordantiale Lexicon Hebræo Latino Biblicum in 4. Cantabr. 11. l.
Traité de la Confession auriculaire contre les erreurs des Calvinistes, avec la refutation du livre de M. Daillé sur la même matiere par le P. de sainte Marthe in 12. 3. l.
Traité historique des Armes de France & de Navarre par M. de sainte Marthe in 12. 1. l.
Vie des Saints pour tous les jours de l'année, tirées des meilleurs & des plus fideles Auteurs avec des Reflexions Chrêtiennes sur la Vie de chaque Saint, augmentée d'un Martyrologe Romain in 8. 4. vol 12. l.
—— La même sans le Martyrologe in 8. 4. vol. grand papier fin. 14. l.
—— La même avec le Martyrologe & la Vie de Jesus-Christ in 8. 4. vol. 13. l.
—— La même avec les Epîtres & Evangiles in fol. 12. l.

Vies des Saints de l'Ancien Testament contenant

La Vie des Patriarches in 8. 3. l. 10. s.
Vie des Prophetes in 8. 4. l.
Vie de Dom Barthelemy des Martyrs 4. 8. l.
—— La même in 8. 4. l.

On trouve dans la même Boutique quantité d'autres Livres, tant imprimez en France que dans les Pays étrangers.

422



005645733

